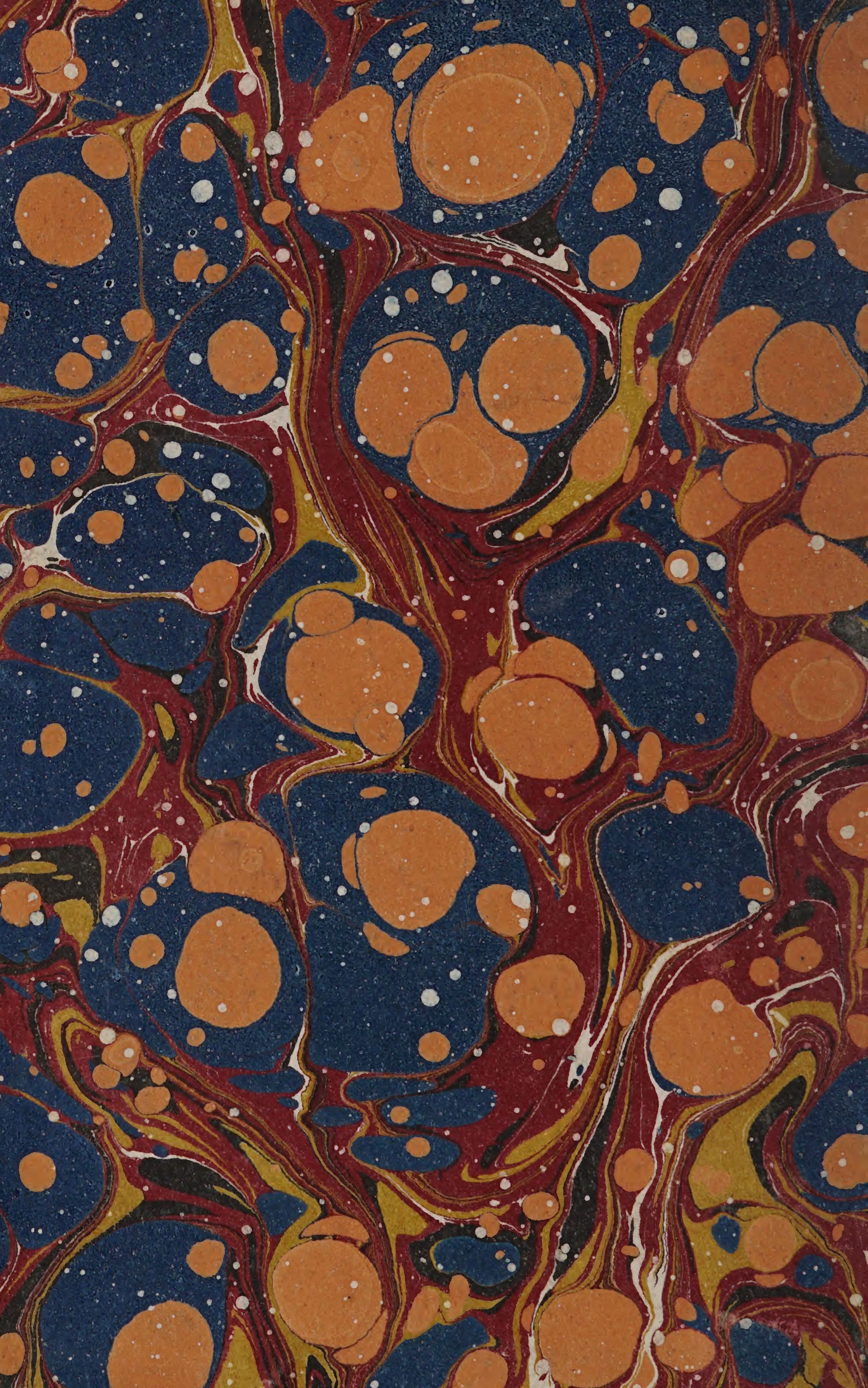
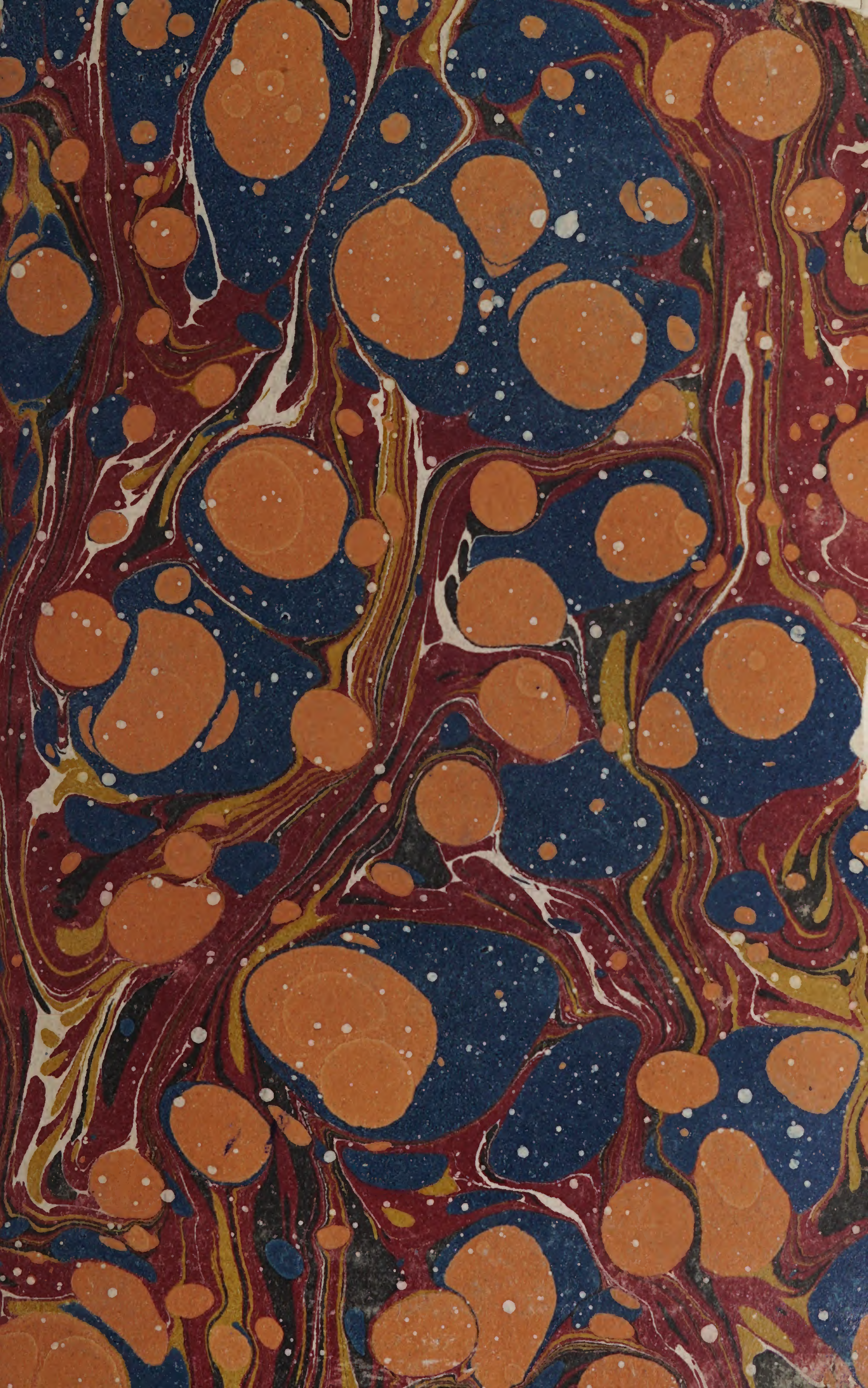




HISTOIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

Alençon — Typ. Poulet-Malassis et De Broise.

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME SEPTIÈME



PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

97 rue Richelieu et passage Mirès

—

1861

HISTOIRE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE LA
PRESSE EN FRANCE

LA PRESSE MODERNE
1789 - 1860

NOTICES
SUR
LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES
DE LA RÉVOLUTION

(Suite)

LA PRESSE
PENDANT LA RÉVOLUTION

—

ACTES DES APOTRES.

Peltier, Rivarol, Champcenetz, Mirabeau jeune, Bergasse, Montlosier, Lauraguais, Suleau.

J'ai déjà dit quel avait été le caractère général de la presse royaliste dans les premières années de la Révolution.

Sous la Constituante, le parti royaliste est le parti de l'opposition; or, contrairement au rôle ordinaire des oppositions, qui attaquent des intérêts particuliers au nom d'idées générales, l'opposition royaliste attaquait des idées générales au nom de priviléges et d'intérêts particuliers. Il en résulta une polémique toute négative, qui s'enferma d'un côté dans la glorification du passé, et de l'autre dans la critique des idées nouvelles.

C'est par ce dernier côté surtout que se font remarquer les organes de la cour. La tâche était

facile. Les idées nouvelles produisant des mœurs nouvelles et originales, il est certain que ceux qui personnifient ces idées ne sont pas difficiles à ridiculiser aux yeux de leurs ennemis, et même aux yeux des indifférents, qui prennent l'originalité pour de la bizarrerie. Les *Actes des Apôtres* et leurs nombreux satellites firent donc rire aux dépens des révolutionnaires ; mais ils donnèrent une preuve éclatante de la fausseté du proverbe qui veut que le ridicule tue. La vérité est que l'épigramme ne tue que les agonisants. Ce sont les troupes légères qui achèvent une déroute commencée ; mais c'est en vain qu'elles tenteraient d'arrêter ces irrésistibles masses d'hommes marchant résolûment à la conquête d'un avenir longtemps rêvé : elles n'ont d'autre résultat que de harceler, d'irriter, de rendre impitoyables leurs futurs vainqueurs. C'est à quoi les injures des royalistes réussirent parfaitement.

« Les Actes des Apôtres, espèce de satire Ménippée du temps, étaient, dit Lamartine (1), les parodies quotidiennes de la Révolution, parodies plus propres à irriter sa colère et à la pousser au-delà qu'à la faire rougir de ses égarements. Ce journal cynique était la claie sur laquelle quelques jeunes gens spirituels, mais étourdis, traînaient tous les noms et toutes les choses de la Révolution. Si la cour, l'Eglise et les ministres, qui nourrissaient

(1) *Histoire des Constituants*, t. III, p. 218.

cette feuille de leurs subsides, avaient eu pour but de faire bouillonner jusqu'au débordement les vengeances de l'anarchie, elles n'auraient pas pu inventer un feu plus actif et plus âcre que les Actes des Apôtres. C'était la vengeance de l'aristocratie, mais une vengeance avant le triomphe, qui défiait la Révolution dans ses forces, et qui préparait de sanguinaires ressentiments. »

Il est vrai qu'au début de la lutte les défenseurs de la monarchie étaient loin de comprendre la gravité du péril. Ils s'imaginaient que l'on aurait raison des mutins — c'est ainsi qu'ils parlaient — comme on avait eu raison des bourgeois et des paysans au temps du roi Jean et de Charles V. Un jour vint où la chose leur parut plus sérieuse, et ils songèrent alors à Charles I[er], de tragique mémoire et de présage non moins tragique; mais, dans leur confiance comme dans leur crainte, ils eurent le tort d'irriter leurs adversaires par le dédain, et d'employer contre eux l'ironie et le persifflage, que Rivarol définit l'aristocratie de l'esprit, et qui n'en est que l'impertinence. La raillerie est de bonne guerre, et non l'insulte; la gaieté est de mise, et, si elle est franche, elle peut adoucir et désarmer ceux-là même qu'elle déconcerte : mais la moquerie haineuse et méprisante ne fait qu'envenimer les querelles et transformer de simples dissidences en violente et irréconciliable animosité.

Quelle étrange illusion ne se faisaient pas d'ailleurs ces écrivains lorsque, prenant la Révolution pour une nouvelle Fronde, ils écrivaient des chansons à l'adresse des gens d'esprit pour ridiculiser les Marat, les Fréron, les Carra, qui leur répondaient par des émeutes de faubouriens déguenillés et par des têtes au bout des piques ! C'était se méprendre singulièrement que de prétendre trancher avec l'arme du ridicule les racines profondes d'une pareille révolution. Soyez donc spirituels avec les faubourgs Antoine et Marceau et avec les furies de la guillotine, comme dit M. de Monseignat, et ripostez par des chansons à des arguments dont la prémisse est une pique, et la conclusion une lanterne !

Quoi qu'il en soit, c'est là le caractère dominant de la presse royaliste; l'arme favorite des journalistes du parti de la cour, c'est la raillerie, c'est avec le sarcasme qu'ils s'imaginent terrasser leurs redoutables adversaires. Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu quelques-uns de sérieux, mais le plus grand nombre, je le répète, visèrent avant tout à être spirituels et moqueurs, et ces derniers, il faut le dire, réussirent mieux que les premiers. Nous leur donnerons donc la préférence, et ferons passer les Actes des Apôtres avant l'*Ami du Roi*.

Les Actes des Apôtres, la feuille assurément la

plus spirituelle et la plus piquante de l'époque, commencèrent à paraître le *jour des morts*, *l'an de la liberté* 0, c'est-à-dire le 2 novembre 1789.

Cette manière de dater — *l'an de l'anarchie* 1er, *l'an des assignats*, *l'an de l'égalité en misère*, — le titre de la feuille lui-même, titre dont on ne saisit pas tout de suite le sens, montrent une prétention décidée à l'effet et donnent un avant-goût du genre d'esprit qui y domine. « J'avoue franchement, dit Léonard Gallois, que je n'ai jamais pu comprendre le sens que Peltier attacha au titre de ses feuilles. » — « Les Actes des Apôtres, dit M. de Monseignat, cela veut dire — car il est utile d'expliquer ce titre — les actes des apôtres de la Révolution, mis au jour et tournés en ridicule. » On lit cependant dans le prospectus cette phrase assez explicite : « En nous intitulant, dès le principe, les *apôtres de la liberté et de la démocratie royale,* nous avons compté sur de nombreux disciples : nos espérances n'ont pas été illusoires... » Cette phrase, le prospectus lui-même, aura peut-être échappé à ces deux honorables écrivains, qui ont consacré l'un et l'autre aux Actes des Apôtres un chapitre substantiel.

Le prospectus de la nouvelle feuille, en effet, ne précéda point la publication, comme c'est assez l'usage; il ne fut lancé que trois à quatre mois après, ce qui fait qu'il ne se trouve point à tous les exemplaires, ou bien il n'est joint qu'au troisième vo-

lume. On lisait seulement à la fin du 1er numéro :

Nous n'ouvrons pas une souscription pour nos Actes. Il est possible que la matière soit assez abondante pour livrer tous les jours un chapitre à l'impression ; mais nous ne voulons pas prendre d'engagement : nous connaissons notre paresse, et nous ne savons pas jusqu'où peut aller l'activité héroïque des honorables membres de l'Assemblée.

Les Actes des Apôtres commencèrent donc par se vendre au numéro, chez Gattey, libraire au Palais-Royal. « La boutique du sieur Gattey, dit la *Chronique de Paris* (14 mars 1790), est un antre où l'on entend, à tous les moments du jour, rugir l'aristocratie. C'est des fourneaux de cet Etna que sortent ces foudres de deux sous que leurs auteurs imaginent devoir renverser la Constitution. »

Ce n'est qu'après avoir publié cinquante-six numéros que les *quarante-cinq* Apôtres résolurent de suivre la loi commune et de recevoir des souscriptions. Ils y furent déterminés par les nombreuses contrefaçons qui furent faites tout d'abord de leurs Actes. Cela explique l'épigraphe en forme de verset qui se lit au faux-titre du prospectus, épigraphe qui ne signifie plus rien quand elle est isolée, et qu'on n'en cite que la première moitié, comme l'a fait Deschiens.

℣. *Quid domini facient, audent cum talia fures?*
℟. Une souscription.

Les épigraphes étaient fort de mise alors. Les Apôtres, pour leur part, les prodiguent jusqu'à l'a-

bus : leur prospectus en a trois pour sa part. Ils les tirent de tous les auteurs, anciens et modernes, français et latins; mais celui qu'ils préfèrent, c'est Voltaire, et, ce qui paraîtra plus étrange, parmi les ouvrages du grand philosophe, *la Pucelle* est celui que citent de prédilection ces nobles champions de la noblesse et du clergé : c'est à ce poème que les rédacteurs des Actes empruntent le plus souvent les épigraphes qu'ils mettent en tête de chacun de leurs numéros; on voit qu'ils le savent par cœur, que c'est leur classique, et en quelque sorte leur bréviaire.

Mais venons à leur prospectus :

Liberté, Gaieté, Démocratie royale.

Les bontés de la nation, la méchanceté des aristocrates, les plaintes de nos frères et le brigandage des contrefacteurs, les citoyens passifs des quatre-vingt-trois départements, qui, non-contents de nous voler, veulent bien encore nous défigurer, tout détermine les directeurs de la société des Actes des Apôtres à ouvrir enfin une souscription pour un ouvrage national dont la réputation, liée à celle de nos augustes législateurs, est assurée d'une manière aussi stable que les bases de la nouvelle Constitution qu'ils viennent d'imposer à la France.

Les personnes qui, trompées par notre manière, nous ont cru un moment satiriques, s'attendent peut-être à trouver encore dans ce prospectus quelques malices bien noires, quelques bonnes épigrammes contre les aristocrates; malheureusement il ne s'agit que de nous : nous devons être en garde contre l'amour-propre d'auteurs! Et puis, voués par état à ne dire, autant que nous le pourrons, que de *bonnes* choses, nous renvoyons au prospectus du *Journal en Vaudevilles* ceux qui veulent du *joli,* et au *Courrier de Madon* ceux qui cherchent du *beau*...

Nous annonçâmes, en commençant ces Actes, que nous n'osions pas ouvrir de souscription parce que nous connaissions parfaitement notre paresse, et que nous ne savions pas jusqu'où pouvait aller l'héroïque et infatigable activité de nos honorables souverains. L'expérience a démenti nos craintes. Mais néanmoins la profonde connaissance que nous avons des droits de l'homme ne nous permettra jamais d'aliéner notre liberté au point de nous engager à faire paraître un chapitre tous les matins. Nous n'aurons jamais la prétention d'égaler

Cet heureux Dinocheau (1), *dont la fertile plume*
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume.

Les Actes des Apôtres parurent donc d'une façon irrégulière, mais cependant à peu près tous les deux jours, puisque, dans l'espace d'environ deux années qu'ils vécurent, il en fut publié trois cent onze numéros. Les livraisons étaient aussi très-inégales entre elles : elles étaient le plus ordinairement de huit à vingt-quatre pages, mais il y a quelques numéros qui en comptent jusqu'à cinquante et soixante. Le prix de l'abonnement était de 9 livres et 9 livres 10 sous, *espèces sonnantes*, *et non en assignats*, par volume ou *version*, composée de trente chapitres, avec introduction et épilogue. En commençant leur troisième volume, ils préviennent néanmoins qu'ils recevront des assignats, « mais seulement à l'époque où ils auront fait monter le prix d'une salade à 20,000 fr. Ainsi soit-il! »

(1) Rédacteur du *Courrier de Madon*, qui, disent les Apôtres (nº 16), « sera un monument de ce langage élégant et délicat transmis par Voiture à l'abbé Sabathier, et qui semble s'être arrêté au député de Blois, rédacteur de ce journal, que tous les aristocrates littéraires distinguent parmi les feuilles que le besoin du patriotisme enfante chaque jour. »

Les Apôtres n'étaient pas évidemment quarante-cinq, comme ils le disaient par plaisanterie. On en connaît une douzaine, parmi lesquels Peltier, Rivarol, Champcenetz, Mirabeau le jeune, Suleau, Bergasse, Montlosier, etc. D'ailleurs les Actes étaient bientôt devenus le refuge de tous les beaux-esprits mécontents, l'asile des faiseurs de vers badins, des chansonniers sans emploi, qui s'y embusquèrent pour de là diriger un feu roulant d'épigrammes et de quolibets contre la Révolution.

Des Apôtres, le plus spirituel et le plus brillant était sans conteste Rivarol, dont l'esprit et la renommée ont quelque peu nui à la réputation de ses collaborateurs; mais la cheville ouvrière de l'entreprise, c'était Peltier. Cet écrivain, qui devait faire une si persévérante et si rude guerre aux pouvoirs qui se succédèrent de 1789 à 1814, était fils d'un riche négociant de Nantes, et il aurait très-probablement suivi la carrière paternelle, si la Révolution n'était venue l'en détourner. Il se trouvait alors à Paris. Dès les premiers jours, il se jeta en travers du mouvement, et publia pour le combattre diverses brochures, notamment *Sauvez-nous ou sauvez-vous*, adressé aux députés de l'Assemblée nationale, et *Domine salvum fac regem*, pamphlet dans le même genre, où il dénonçait hautement Mirabeau et le duc d'Orléans comme les promoteurs des journées des 5 et 6 octobre. Le succès de ces brochures le lia avec

les beaux-esprits des salons aristocratiques, et c'est alors qu'il conçut le projet d'un pamphlet périodique.

Les Actes des Apôtres se faisaient, paraît-il, très-gaiement, le plus ordinairement chez le restaurateur Beauvilliers ou chez Mafs, au Palais-Royal. Les initiés seuls étaient admis à ces *dîners évangéliques*. Tout le monde causait; les Apôtres écrivaient la conversation sur un coin de table, et, dit-on, le numéro ainsi fait était laissé sur la carte du restaurateur, et du restaurateur passait chez Gattey.

Il ne faudrait pourtant pas croire que les Actes ne soient qu'un recueil de facéties plus ou moins spirituelles, plus ou moins méchantes, plus ou moins honnêtes; ils avaient aussi une partie sérieuse, et savaient au besoin mêler le sévère au plaisant. Les rédacteurs formaient en quelque sorte deux corps d'armée. D'un côté la troupe légère, les tirailleurs, Rivarol, Peltier, Champcenetz, Mirabeau : à ceux-ci la satire, la gaieté, l'épigramme en prose et en vers ; de l'autre, les soldats pesamment armés, les publicistes, Bergasse, Montlosier, Lauraguais : à ceux-là les œuvres sérieuses, les analyses raisonnées, la polémique sévère. Suleau employait l'une et l'autre arme avec un égal succès.

Nous allons essayer de faire connaître sous ses divers aspects ce recueil demeuré fameux, et encore piquant, bien que le temps en ait singulièrement

émoussé les pointes. Nous commencerons par le côté sérieux, qui est le moins connu ; mais nous nous y arrêterons peu, d'abord parce que les matières sérieuses n'occupent dans les Actes des Apôtres que la plus petite place, et parce qu'ensuite, avec quelque talent qu'elles soient traitées, il n'y a là rien qui appelle invinciblement l'attention, surtout après ce que nous connaissons d'ailleurs.

C'est assez ordinairement sous forme de lettres que les questions à l'ordre du jour sont traitées par les publicistes des Actes, et elles n'ont ni temps ni lieu assignés; il faut cependant excepter les introductions et les épilogues, qui sont toujours écrits sur un ton sérieux, et souvent élevé : ce sont la plupart du temps des leçons puisées dans l'histoire. Il y en a même de fort remarquables. Elles sont toutes empreintes, cela va sans dire, de l'esprit qui caractérise le journal; mais il y a entre cette partie sérieuse et la partie épigrammatique une différence qui se conçoit aisément. Peltier, Rivarol, Champcenetz, et ceux qui venaient à leur suite, enfants perdus du parti, ne respectaient rien, hommes ni choses, et se plaisaient à emporter la pièce, comme ils le disaient eux-mêmes. Les penseurs, on le comprend, procédaient avec plus de réserve, plus de sagesse; ils se ralliaient volontiers aux idées constitutionnelles, et n'auraient pas été éloignés d'une

transaction. Si les allures de la Révolution les effrayaient, ils ne se faisaient point illusion sur les vices de l'ancien régime et sur la nécessité d'y remédier. Ainsi on trouve dans un article intitulé la *Voix du temps* des leçons empreintes de la plus haute philosophie. Dans un autre, intitulé *Tableaux rétrospectifs,* où sont passés longuement en revue les abus de l'ancien régime, après une amère critique de la vie de Henri IV et un grand éloge de son ministre Sully, on lit cette phrase :

Louis XIV fut aussi surnommé *le Grand,* parce qu'il aimait les grandes conquêtes, les grands édifices, les grands palais, les grandes femmes, les grands valets, les grandes perruques ; cela ne l'empêcha pas de mourir bien petitement, après avoir éprouvé de grandes humiliations.

Après avoir examiné les causes véritables de la Révolution, les Actes des Apôtres se demandent ce qu'était la vieille Constitution de la France, et démontrent que c'était le chaos.

Dans cette Constitution si vantée, chaque ordre, dont la réunion formait le Corps législatif, avait le *veto* l'un sur l'autre ; ensuite venait le *veto* du pouvoir exécutif ; après quoi il fallait passer par le *veto* ou l'enregistrement des treize parlements, des douze chambres des comptes et des douze cours des aides, formant le pouvoir judiciaire ; on y joignait encore le *veto* de trente administrations provinciales. Aussi les chances de rejet d'une loi étaient incalculables. Voilà pourtant ce qu'on appelait monarchie tempérée ! Oh ! très-tempérée sans doute, puisqu'elle ne pouvait aller qu'avec des lettres de cachet ou des lits de justice, comme on le vit de 1758 à 1788.

Et les auteurs des Actes concluaient de là que, sous une telle Constitution, ni le roi, ni les ministres, ni le peuple, n'étaient libres, et qu'il était souverainement absurde de vouloir la maintenir ou la rétablir.

Parlant de la noblesse, en octobre 1791, ils s'exprimaient ainsi :

La noblesse oublie que le progrès des lumières et des richesses avait créé une nouvelle noblesse, bien plus active que la première, celle de l'éducation et des propriétés ; noblesse dont l'influence se faisait sentir partout et tous les jours, tandis que celle des armes était devenue à peu près nulle..... Du moment que les gentilshommes français eurent cessé de poudrer leurs pieds sur le champ de bataille pour venir poudrer leurs cheveux dans un cabinet de toilette, et qu'ils eurent substitué des boudoirs et des salons dorés à leurs machicoulis et tourelles, dès ce moment, disons-nous, la noblesse n'exista plus que dans les livres, et l'Assemblée nationale, en la supprimant, ne fit que proclamer un fait au lieu d'annuler un droit.

C'était en termes non moins judicieux qu'ils disaient à quelles conditions peut s'établir la liberté d'un peuple :

Tous les pays qui ont été libres jusqu'à ce moment ont adopté pour base de leur liberté la division des pouvoirs. Cette distribution assurant à la volonté générale toute son influence, à la force publique le développement libre de toute son action, et à l'opinion toute son indépendance, il résulte de cette harmonie un accord de libertés qui, modelé sur la nature, modifie l'une par l'autre les passions, la force et la raison, et compose du tout la vitalité sociale.

— Donner aux hommes, ajoutaient-ils avec non moins de rai-

son, des lois fondées sur leurs affections, leurs passions, et ne point les traiter comme des unités numériques, tel est le grand art des législateurs. C'était là le but des Lally, des Mounier et des Bergasse. Des factieux ont traité leurs raisonnements, leurs projets, de manœuvres ambitieuses ; mais il est plus aisé de brûler que de répondre, et leurs principes n'ont pas encore été réfutés.

Voici, dans un genre qui tient le milieu entre le plaisant et le sérieux, une pièce un peu longue peut-être, mais qui mérite d'être lue. C'est une manœuvre de bonne guerre, et ceux qui admettent la compétence universelle de la foule sur les matières d'Etat seraient mal venus à se plaindre que leur opinion soit ainsi combattue.

Je vous dénonce un livre aristocratique qui est répandu de toutes parts, qu'on trouve dans les écoles, dans les maisons ci-devant religieuses, qu'on cite dans les sermons, qu'on chante quelquefois à la grand'messe, que les juifs publieront encore davantage en devenant nos frères actifs, et que quelques-uns de ces curés apostoliques qui ont contribué si généreusement, si saintement, à la destruction du clergé, pour obtenir des pensions qu'on ne leur paiera pas, conservent peut-être, sans s'en douter, dans la poussière de leur presbytère. Ce livre, à la vérité, n'a pas été fait pour les jours de lumière, de paix et de prospérité, où nous vivons, puisqu'il fut traduit de l'hébreu en grec cent trente et un ans avant Jésus-Christ ; mais il n'en est pas moins dangereux par les principes qu'il renferme, par l'insulte qu'il fait à tous les citoyens éligibles, et son titre seul doit le rendre suspect : on l'appelle l'*Ecclésiastique*. Eh bien ! Messieurs, ce livre prétend que la sagesse qui est nécessaire aux docteurs de la loi ne s'acquiert que dans la retraite et par la méditation. Il prétend que les laboureurs, les gens d'arts et métiers, ne sont pas capables

de faire des lois; que, s'ils voulaient s'en tenir à leur profession, ils pourraient la perfectionner; mais que de leur permettre de s'ériger en législateurs, de leur accorder l'entrée dans les assemblées, c'est s'exposer à une subversion totale de prudence, de justice et de subordination. Quelle absurdité, Messieurs! quels préjugés anti-nationaux! J'en appelle à tous les cordonniers, perruquiers, marchands de bas, chaudronniers, corroyeurs et autres gens de négoce, qui sont devenus tout à coup des Lycurgue, des Solon, voire même des Condé et des Turenne. J'en appelle à nos soixante districts, d'où sont émanés tant de règlements, tant d'avis, tant d'ordonnances, tant de lois provisoires, tendant à former *la démocratie royale pure,* et la plus belle Constitution qui ait paru sur le terre. Tous les murs de la capitale en font foi, et la preuve que le peuple parisien est un peuple penseur, c'est que l'opinion des uns n'a pas encore pu se rapprocher de celle des autres, et que chacun demeure enseveli dans la profondeur de ses méditations. Je ne parle pas de son grand art de former des bataillons pacifiques, de monter à l'assaut par l'escalier, et de garder un prisonnier avec quarante mille hommes.

Mais enfin, Messieurs, jugez vous-mêmes l'auteur que je vous dénonce. Voici ses paroles (ch. XXXVIII, v. 25, etc.) :

« Le docteur de la loi deviendra sage au temps de son repos, et celui qui s'agite peu acquerra la sagesse. Comment se pourrait remplir de sagesse un homme qui mène une charrue, qui prend plaisir à tenir à la main l'aiguillon dont il pique les bœufs, qui les fait travailler sans cesse, et qui ne s'entretient que de jeunes bœufs et de taureaux? Il applique tout son cœur à remuer la terre et à dresser des sillons, et toutes ses veilles à engraisser des vaches. Ainsi le charpentier et l'architecte passent à leur travail les jours et les nuits. Ainsi celui qui grave les cachets diversifie ses figures par un long travail : son cœur s'applique tout entier à imiter la peinture, et par ses veilles il achève son ouvrage. Ainsi celui qui travaille sur le fer s'assied près de l'enclume et considère le fer qu'il met en œuvre; la vapeur du feu lui dessèche la chair, et il ne laisse point de souffrir l'ardeur de

la fournaise ; son oreille est frappée sans cesse du bruit des marteaux, et son œil est attentif à la forme qu'il veut donner à tout ce qu'il fait : son cœur s'applique tout entier à achever son ouvrage, il l'embellit par ses veilles et le rend parfait. Ainsi le potier s'assied près de son argile, il tourne la roue avec ses pieds ; il est dans un soin continuel pour son ouvrage, et il ne fait rien qu'avec art et mesure ; son bras donne la forme qu'il veut à l'argile, après qu'il l'a remuée et rendue flexible avec les pieds : son cœur s'applique tout entier à donner la dernière perfection à son ouvrage en le vernissant, et il a grand soin que son fourneau soit bien net. Toutes ces personnes espèrent en l'industrie de leurs mains, et chacun est sage dans son art. Sans eux, nulle ville ne serait bâtie, ni habitée, ni fréquentée. *Mais ils n'entreront point dans les assemblées d'État ; ils ne seront point assis sur les siéges des juges ;* ils n'auront point l'intelligence des lois sur lesquelles se forment les jugements ; ils ne publieront point les instructions ni les règles de la vie ; ils ne trouveront point l'éclaircissement des paraboles. »

Vous remarquerez aussi, Messieurs, que cet auteur veut nous faire accroire que les arts et métiers étaient connus dans les siècles d'ignorance et de barbarie où il vivait. Y avait-il alors une encyclopédie ? Y avait-il alors des académiciens et de véritables philosophes ? Cela n'est pas possible, car le monde aurait été plus tôt régénéré.

Je vous propose donc, Messieurs, de donner avis de l'existence de cet ouvrage aristocratique aux soixante districts ou royaumes de Paris ; de les engager à nommer soixante commissaires choisis de préférence parmi les perruquiers, marchands de brosses, couteliers, cordonniers, cabaretiers, maquignons de chevaux, peintres en culs-de-sac, éventaillistes, étuvistes, tous présidés par un *chapelier* ; et, après avoir pris connaissance d'un écrit dont les ennemis de la Révolution pourraient s'autoriser pour continuer les affreux complots, les détestables conspirations qui ont déjà fait périr tant de patriotes, prier M. le maire de monter à la tribune de l'Assemblée nationale, pour solliciter un décret qui supprime ledit écrit, enjoigne à toutes les municipalités du royaume

d'en enlever les exemplaires de toutes les maisons religieuses, curiales, abbatiales, où elles iront faire l'inventaire des titres, bibliothèques, lits, vins, chemises, meubles et autres effets qui leur ont été donnés avec le consentement de la loi, sous la garantie de la loi, ou qu'elles ont achetés de leurs revenus, de leurs épargnes, et qui ne *leur appartiennent pas*, enjoindre au Comité des recherches de promettre des récompenses à tous ceux qui auront l'âme assez noble et assez courageuse pour dénoncer les infracteurs d'un décret si conforme aux *droits de l'homme,* et si nécessaire au maintien de la *majesté populaire.*

Ici, Messieurs, je prie les Anglais qui lisent vos feuilles apostoliques, et qui veulent s'entretenir de notre gouvernement, auquel ils n'*entendent rien,* de remarquer ces dernières expressions : *la Majesté populaire.* Elles sont plus convenables sans doute que celles de ce *mylord aristocrate* qui disait, il y a quelque temps, en parlant de nos maîtres actuels : *Sa Majesté la populace.*

Il est vrai cependant que cette partie de la nation qu'on appelait autrefois la populace est investie aujourd'hui de tout le pouvoir exécutif; que par elle seule le pouvoir constituant est soutenu, flatté, applaudi ; mais cette expression méprisante doit être retranchée de la langue des Français. *Tous naissant et demeurant par la suite égaux en droits,* recevant la même éducation, les mêmes sentiments, le même désir de montrer des talents, des vertus, tous auront la même honnêteté, la même politesse, la même générosité, la même élévation d'âme ; et l'on ne verra plus de ces hommes comme il en exista jusqu'ici, qui, par la négligence, la misère, l'ignominie, les défauts de leurs parents et leurs propres besoins, conservaient des mœurs grossières, un langage à part, et des sentiments d'aigreur et d'aversion contre tous ceux qu'ils voyaient mieux habillés et mieux nourris qu'eux. Des lycées leur seront ouverts, non pas à cinq louis par an comme du temps de l'*aristocratie,* mais gratis pour l'amour de la nation ; et comme ce bon peuple sera débarrassé du soin de gagner sa vie, il pourra assister avec exactitude à toutes les leçons et remporter sur ses tablettes les idées neuves, les sublimes pensées des professeurs. Admirable invention, qui les rendra beaucoup plus heu-

reux que les principes religieux qui les soumettaient à la Providence, qui les consolaient dans leurs peines passagères et inévitables, par l'attente du bonheur éternel promis à la vertu!

Ce n'est pas tout, Messieurs, ce livre que je vous dénonce prétend encore qu'à la sagesse, à la méditation, qui sont nécessaires pour acquérir l'art de gouverner les hommes, il faut ajouter les voyages et la prière (ch. XXXIX). Quelle erreur ! Qu'on entre dans la salle du Manége, et s'il est un moment où la sonnette soit en repos, *où l'union et la concorde soient suivis du calme et de la tranquillité,* qu'on examine les personnages qui ont mis toute la France en capilotade pour en faire un tout jusqu'alors inconnu. En est-il plusieurs qui aient médité sur d'autres objets que sur les moyens d'avancer leur fortune? En est-il plusieurs qui aient comparé les empires aux empires, examiné les causes de leur grandeur et de leur décadence? En est-il plusieurs qui aient voyagé en autres lieux que sous les arcades du Palais-Royal, dans les détours obscurs de la chicane, chez les femmes qu'ils ont déshonorées, ou lorsqu'ils fuyaient la justice qui les poursuivait comme ravisseurs? En est-il un seul qui n'ait pensé que son génie sublime, ses brillantes conceptions, étaient pure matière ; que c'était un préjugé gothique de supposer un Être principe de toutes lumières, de toute vérité, de toute sagesse, et, dès lors, une faiblesse de lui demander humblement des dons si précieux.

Et cependant voyez avec quelle facilité ces grands hommes parlent sans réflexion et détruisent sans considération! Voyez comme ils improvisent des décrets et les envoient à la sanction royale en même temps qu'à l'impression ! Voyez comme ils accordent au *premier représentant de la nation,* qui ne représente plus rien, la liberté de différer son consentement aux nouvelles lois jusqu'à une troisième législature, et lui ordonnent, tambour battant, mèche allumée, assassins en avant, canons en arrière, de le donner dans vingt-quatre heures! Quelle adresse! Quelle conséquence!

(Ils disaient ailleurs :

Toutes les fois que l'Assemblée ordonne

De présenter au roi, pour qu'il le sanctionne,
Un beau décret fait à plaisir,
Je crois voir le Turc qui commande
De porter à quelque vizir
Un beau cordon pour qu'il se pende.)

Si la polémique des Actes des Apôtres restait toujours dans cette mesure de contradiction ingénieuse et relativement polie, il y aurait plaisir et profit; mais il est loin d'en être ainsi malheureusement.

D'ailleurs, nous le répétons, la partie satirique et légère occupa tout d'abord dans les Actes une place qui devint de plus en plus grande, et la polémique sérieuse et raisonnée était reléguée au second rang. Chansons, noëls, facéties, calembours, parodies comiques, s'y succèdent pendant deux années avec une verve non interrompue; c'était, comme je l'ai déjà dit, un feu roulant de sarcasmes, d'anecdotes scandaleuses et piquantes, de traits mordants contre les institutions nouvelles, contre les principes de la Révolution et ses partisans les plus marquants. Citons quelques exemples dans des genres divers:

Depuis longtemps nous gémissions
Sous un joug despotique,
Et point alors ne connaissions
L'esprit patriotique;
Mais tout a bien changé de ton,
La faridondaine, la faridondon:
Nous sommes libres aujourd'hui,
Biribi,

A la façon de Barbari,
Mon ami.

Nos aïeux, avec leur bon sens,
Etaient bien en arrière;
Leurs neveux à pas de géants
Marchent dans la carrière.
Plus d'honneur, de religion,
La faridondaine, la faridondon ;
L'intérêt règle tout ici,
Biribi, etc.

Autrefois on ne nous jugeait
Qu'en observant la forme;
Et ce vieux préjugé semblait
A la raison conforme.
On n'y fait plus tant de façon,
La faridondaine, la faridondon ;
Car le peuple s'éclaire ici,
Biribi, etc.

Un artisan, mourant de faim,
Disait : F....., on nous berne !
Je suis libre, et n'ai point de pain.
— Soudain à la lanterne
On vous l'accroche sans façon,
La faridondaine, la faridondon.
Ah! l'on est humain à Paris,
Biribi, etc.

Soustraits au joug du célibat,
Prêtres, moines et nonnes
Pourront dans un plus doux état
Engager leurs personnes.
A leur aise ils en tâteront,
La faridondaine, la faridondon,
Et par l'hymen seront unis,
Biribi, etc.

Nos lecteurs n'ont point oublié les *Commandements de la Patrie* proclamés par Marat dans le nº 1er de l'*Ami du Peuple*; les Apôtres donnèrent un pendant à cette pièce sous le titre de *Qualités requises pour être citoyen actif.* Voici, suivant eux, quelques-unes de ces qualités :

Détourner son roi lestement,
L'humilier à tout moment;

Le garder fort étroitement,
Sous prétexte d'attachement,

Et le mener tambour battant,
Soit à la ville, soit au champ;

Élever jusqu'au firmament
Tout ce qu'on fait depuis un an;

Porter cocarde ou bien ruban;
Malgré soi servir librement,

Et s'affubler d'un fourniment;
Violer sa foi, son serment;

Trouver tout décret excellent;
Prendre assignats pour de l'argent;

Enrager agréablement,
Tout en perdant quinze pour cent.

SUR LES ASSIGNATS.

Toujours auguste, toujours ferme,
Le sénat français à son terme
Marche à grands pas.
De l'heureux succès de l'ouvrage

Nous avons désormais pour gage
Les assignats.

— Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !
Disait Ninon d'un air folâtre,
Dans ses ébats.
Gardez-vous, détracteurs frivoles,
D'appliquer jamais ces paroles
Aux assignats.

—

SUR LA GARDE NATIONALE.

Dès qu'aux faubourgs Honoré Mirabeau
Fait retentir sa trompette guerrière,
Nos citadins, brûlant d'un feu nouveau,
Pendent au flanc leur vaillante rapière,
Et sur l'oreille ils mettent leur chapeau.
Oh ! quel plaisir d'endosser l'uniforme,
Et de paraître affronter les hasards !
Riche harnais, pourpoint qui les transforme,
Et de faquins fait autant de Césars.
Pour batailler chacun se croit idoine,
Sous le mousquet chacun se montre altier ;
Mais ce n'est point l'habit qui fait le moine,
Ni le plumet qui fait le cavalier;
Et l'on m'a dit que ces braves soldats,
Grands pourfendeurs et fervents patriotes,
Lorsqu'il s'agit de voler aux combats,
Ne manquent pas de salir leurs culottes.
Le piteux cas, et la vilaine affaire !
Certain raillard les appelle culs-blancs ;
Du bon côté c'est qu'il les considère,
Car à l'envers ils sont bien différents.

. . . .

A PROPOS DU MAUVAIS TEMPS QU'IL FIT LE JOUR DE LA FÉDÉRATION.

Toujours de l'eau! quel temps maudit!
Disait, au Champ-de-Mars, Damis le démocrate.
C'est fait exprès; je l'avais bien prédit
Que le Père Eternel était aristocrate!

—

SUR LES JOURNAUX.

Viens ça, portier, viens que je te désigne
Tous les journaux, les cent papiers divers,
Qu'entre tes mains aujourd'hui je consigne.
Tu retiendras et le disert Garat,
Et son héros, le sage Robespierre;
Le doux Camille, et le tendre Marat;
La Sentinelle, *à la voix forte et fière;*
Le Point du Jour, *qui vient midi sonnant;*
Le Postillon, *qu'on apporte en courant;*
Le Moniteur, *à la marche plus lente,*
De l'Assemblée image très-parlante;
Et son rival, l'éloquent Biauzat,
Qui narre tout en bon auvergniat;
Et le journal si plein de bonhomie
De Mirabeau, Clavière et compagnie;
Et mons Prudhomme, en arguments si fort;
Mercier, enfin, et Laharpe, et Chamfort,
Mercier, Chamfort, et Laharpe, et Prudhomme,
Grands écrivains que tout Paris renomme;
Chamfort, Prudhomme, et Laharpe et Mercier,
Ne passeront enfin chez mon portier.

—

LE SCEPTRE JACOBITE.

Certaine Anglaise à certaine séance
De certain club qui dirige la France
Un certain soir se trouvait par hasard.
— Oh ! s'il vous plaît, dit-elle à sa voisine,
Sur cet fauteuil qu'ét cet mossieu camard
Qu'à droite, à gauche, ici chacun lutine?
— Milady, c'est monsieur le président,
Ce que chez vous orateur on appelle.
— Oh ! l'orateur, fort bien cela s'entend.
Mais, s'il vous plaît, quel est, ajouta-t-elle,
Cet instrument que dans ses mains je vois?
— C'est de son rang l'éclatant interprète,
C'est là son sceptre ; et nos augustes lois
Ne se font bien qu'à grands coups de sonnette.
— Oh! mais encor ce bruit original,
Gredin, gredin, *dont toute l'Assemblée*
A comme moi la cervelle félée,
Que dit-il? — Milady, c'est l'appel nominal (1).

—

..... M. de Roberspierre (*sic*) est cité dans tout l'Artois comme un auteur classique. Il lui est même échappé des ouvrages de pur agrément, que tous les gens de goût ont recueillis ; et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur faisant connaître un

(1) Le *Disciple des Apôtres*, disciple très-irrespectueux, ripostait ainsi à cette petite malice :

Quand la sonnette dit : Gredins, gredins, gredins !
Est-ce aux Noirs, *est-ce aux* Jacobins?
Disait hier à la tribune
La ci-devant sœur Opportune
Au ci-devant père Chrétien;
A deviner je suis fort maladroite.
- Eh! corbleu ! regardez, reprit l'homme de bien :
Sonne-t-on pas de la main droite?

madrigal de M. de Roberspierre, qui a fait le désespoir de la vieillesse de Voltaire :

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoi qu'en dise le monde, et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours ta modestie.
Sur le pouvoir de tes appas
Demeure toujours alarmée ;
Tu n'en seras que mieux aimée
Si tu crains de ne l'être pas.

M. de Roberspierre ne se borne pas à la littérature légère ; il dirige le journal intitulé l'*Union ou Journal de la Liberté.* Nous invitons nos lecteurs à lire avec attention la séance du soir de samedi 21. Ce morceau est entièrement dans la manière de Tacite ; et, quand on le rapproche du madrigal que nous venons de faire connaître, on se rappelle involontairement que l'auteur de l'*Esprit des Lois* a fait aussi le *Temple de Gnide.* Les écrivains qui savent allier la force à la grâce, l'imagination à la philosophie, la profondeur des idées à l'élégance du style, de tels écrivains sont très-rares. Nous avons été tentés un moment de comparer M. de Roberspierre avec Montesquieu ; mais nous nous sommes ressouvenus que l'aristocratie de ce dernier mêlait un sombre nuage aux rayons de sa gloire.

M. de Roberspierre joint à ses autres talents une connaissance approfondie de la géographie. Il nous apprend, dans son septième numéro, que les Anglais viennent de découvrir une branche de commerce très-importante. La pêche du hareng a été si abondante au nord-ouest de l'Irlande, qu'on vient d'envoyer dans la baie de Biscaye des bâtiments chargés de saumons salés, pour s'approvisionner du sel nécessaire à la pêche des harengs, que l'on va désormais tirer de la montagne de Cordoue. Tous les géographes anciens et modernes avaient jusqu'ici placé cette ville en Adalousie, à cent cinquante lieues de la baie de Biscaye ; mais M. de Roberspierre, par ses nouvelles observations astronomi-

ques, vient d'en rectifier la position et d'acquérir un droit à la reconnaissance de toutes les puissances maritimes et de toutes les sociétés savantes de l'Europe.

M. de Roberspierre n'est pas moins familier avec la physique expérimentale. Sa réputation en Artois a commencé par un mémoire foudroyant sur les paratonnerres. Dès ce moment, les éclairs de son génie perçant de toutes parts, l'Artois vit en lui un nouveau Franklin ; mais devenu bientôt le rival de son maître, il ne tarda pas à l'éclipser dans tous les genres de gloire.

Les hommes sans partialité sont maintenant à portée d'apprécier M. de Roberspierre, tour à tour poète, historien, géographe, naturaliste, physicien, journaliste et législateur. Pour nous, nous n'hésitons pas à proclamer que, si M. le comte de Mirabeau est le flambeau de la Provence, M. de Roberspierre est la chandelle d'Arras.

Robespierre ayant été élu juge à Versailles, lors de la nouvelle organisation des tribunaux, les Apôtres l'en complimentent dans un *Supplément à la description des statues et de la ménagerie de Versailles,* par Piganiol de la Force, qui se termine ainsi :

Juger vaut mieux qu'être pendu,
Je le crois bien, mon bon apôtre ;
Mais différé n'est pas perdu,
Et l'un n'empêche pas l'autre.

—

SUR CAMILLE DESMOULINS.

Sa manie est de toujours braire ;
Mais quand le bruit qu'il fait étourdit ses voisins,
Cent coups de bâton sur les reins
Le font cesser. C'est de cette manière
Qu'on impose silence à l'ânon des moulins.

DÉCONVENUE DE TARGET

Dans le fauteuil académique
Monsieur Target dogmatisait;
Dans le fauteuil patriotique
Monsieur Target catéchisait.
Entre les deux est chu le bon apôtre.
Or, voici comme advint le cas :
Le bon goût tira l'un, le bon sens tira l'autre;
Voilà monsieur Target à bas.

Target était un de leurs plastrons de prédilection; ils le turlupinent sur tous les tons, même le ton héroïque :

Je chante ce lourdaud, président de la France
Et par droit de Manége et par droit d'importance,
Qui, par six mois de brigue instruit à présider,
Servit les factieux, et crut les commander,
Surpassa Chapelier, et Lefranc, et Tonnerre,
Et fut des enragés la trompette et le père.
. . . .
Maître Target régnait, et sa cloche incertaine
Des deux partis rivaux lui méritait la haine.
. . . .
Ce n'était plus Target charmant son auditoire,
Dès l'enfance au barreau fameux par sa mémoire,
Dont Treilhard et Camus redoutaient les progrès,
Et qui de la Bazoche emporta les regrets,
Quand Paris, étonné de son esprit suprême,
De Louis à ses pieds posa le diadème.
Tel braille au second rang qui s'enroue au premier :
Il devint plat sonneur d'illustre basochier, etc., etc.

Rien de plaisant comme le récit des couches de Target mettant au monde la Constitution de 89;

nous reproduirons quelques scènes de cette petite comédie : il y a de la gaieté et de la malice, et pas trop d'ordures.

Parturiet Target, nascetur ridiculus pft.

Le 4 février, pendant le discours du pouvoir exécutif, on s'était aperçu que *maître Target* avait fait quelques grimaces ; son petit œil bleu céleste avait pris une teinte citron ; l'incarnat de ses lèvres s'était altéré ; le petit bout de son oreille paraissait moins couleur de rose qu'à l'ordinaire. M. le comte Charles Malo de Lameth, le grand fureteur de l'Assemblée nationale, ayant attentivement observé maître Target, s'écria : « Vive la nation ! vive le bon peuple et les bonnes actions ! Monseigneur Target va accoucher de la Constitution ! » Cette phrase excita un enthousiasme général ; les souverains de la gauche du président et la nation des tribunes firent éclater leur joie avec des transports si bruyants, que M. le président, qui avait pris une sonnette de chaque main, en cassa six avant de parvenir à faire faire silence.

Les grimaces de maître Target augmentant à vue d'œil, il fut, par l'ordre de M. le président, porté par les six secrétaires sur un lit de misère placé au bas du bureau.

Une estampe qui est en tête du volume représente cette scène bouffonne. On lit au dessous : *Les douleurs de Target, ou les travaux d'Hercule.*

Les Apôtres donnent eux-mêmes, de cette charge, à la suite de l'introduction de la troisième version, une description que nous abrégeons .

L'estampe représente l'intérieur du ci-devant Manége, aujourd'hui salle de l'Assemblée nationale. Les bais, les noirs et les pies qu'on y faisait manœuvrer ci-devant, ont fait place aux enragés, aux aristocrates et aux impartiaux.

M. Target est dans les douleurs de l'enfantement. Il est gros d'un fœtus formé de quarante-huit mille bras et jambes, de quatre-vingt-trois yeux et de deux têtes, dont une très-grosse et une très-petite. Aussi il est dans des souffrances inexprimables; sa position l'indique autant qu'il a été possible à l'artiste de le rendre : ses jambes, ses bras, sa bouche, tout porte l'empreinte de son malaise; et dans une contraction totale de ses muscles, ses deux yeux se sont trouvés de niveau dans leur orbite, ce qui ne leur était jamais arrivé. On attend avec inquiétude que cet embryon paraisse au grand jour, parce que les trois prophètes Sièyes, Thouret et Chapelier, qui ont beaucoup travaillé à faire cet enfant-là à M. Target, ont prédit qu'il deviendrait une fort jolie demoiselle, nommée mademoiselle Constitution; qu'elle serait si aimable et si douce, que tous les princes voisins se battraient pour se disputer sa main. Il y a cependant un point qui a embarrassé les papas de la pouponne : c'est cette seconde petite tête qu'ils lui ont mise sur les épaules, sorte de superfétation qui se nomme, suivant les grands anatomistes, monarchie héréditaire. Mais les chirurgiens consultants, reçus aux écoles de chirurgie le 6 octobre dernier, ont promis qu'ils avaient une recette pour faire passer cette difformité, si elle grossissait trop ; on commencerait par ne plus lui donner de nourriture, et puis avec la pierre infernale on achèverait la scarification.

M. le duc d'Aiguillon, en sage-femme, est aux pieds de la malade; il déploie son tablier avec une grâce qui lui est particulière; il attend le précieux fruit de la conception de M. Target. Un jupon de pinchinat, un casaquin d'indienne, un fichu de Masulipatan, des bas de coton de Siam, des souliers à double couture et un joli bonnet de Marly noué sous le menton, lui donnent une tournure infiniment agréable, et l'on semble voir par sa dextérité qu'il n'y est point du tout étranger.

L'évêque d'Autun soutient la malade dans ses bras pastoraux; il l'anime, il l'exhorte à la patience; il lui parle du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; il lui fait envisager l'union, la paix et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité, qui seront le résultat du grand œuvre qui s'approche. Mais le pauvre accouchant souffre

d'autant plus qu'il était habitué à faire faire sa besogne par un autre.

M. Malouet joue de l'harmonica pour tâcher d'adoucir le travail; il exécute la fameuse romance de M. Mounier qui commence par ces mots : *Fidélité, constance,* et il y joint quelques variations par M. de Clermont-Tonnerre.

M. Bergasse est derrière M. Malouet. Il rit des efforts du révérend père constituant. Il a sa trompette sous son bras ; mais, craignant de ne pouvoir pas en faire entendre le son harmonieux et doux au milieu des cris et des grincements de dents du malade, il s'apprête à se retirer pour ne pas être témoin du résultat du grand œuvre, et il se tient à l'écart par prudence et par raison.

On avait cherché longtemps un lit de misère pour y étendre M. Target : M. de Virieu avait proposé pour cela son bureau des dons patriotiques ; mais des raisons qu'il est inutile de détailler ont fait préférer les marches du bureau des secrétaires.

Nous revenons au récit.

M le comte Mathieu de Montmorency, n'écoutant que son enthousiasme, voulut adresser au peuple un discours touchant sur le grand événement dont il allait être témoin. Il parut à la tribune, et s'écria : « Oui, Messieurs, ce grand jour..... La nation..... dans ce grand jour..... Le patriotisme..... » L'abbé Sieyès, son précepteur, le voyant grimper là sans sa permission et sans que son thème fût fait, lui cria en colère : « Taisez-vous, petit garçon ; attendez-moi donc. » Il prit son soufflet, et l'ayant placé à l'antipode de la bouche de M. le comte Mathieu, ce jeune souverain fit alors un très-beau discours, mais où cependant personne n'entendit rien.

Pendant qu'il pérorait, maître Target était dans les grandes douleurs ; il hurlait, il aboyait ; il remuait ses petits bras, il remuait ses petites jambes ; sa petite perruque était tombée dans les bras de l'évêque d'Autun, qui le soutenait par derrière et lui recommandait le courage et la patience, suivis du calme et de la tranquillité. Ce digne prélat était là tout posté pour circoncire

l'enfant, et M. Emery, placé à côté de lui, lui expliquait comment cela se ferait.

Au milieu de cette scène attendrissante, dont je regrette bien que le pouvoir exécutif, sa femme et son petit garçon n'aient pas été témoins, M. le baron de Menou, cet excellent patriote, qui commence à être assez bien rétabli des chutes qu'il a faites en voulant monter au fauteuil de la sonnette, se mit à crier : « Français ! votre bonheur est encore dans le ventre de monseigneur Target ; mais il va en sortir. Jurons de maintenir ce grand œuvre, et de lui être à jamais fidèles ! » — « Jurons ! jurons ! » répétèrent toutes les tribunes et les jacobites. « Mais, Messieurs, disait M. de Toulouse-Lautrec, né nous pressons pas : j'ai uné très-grandé idée dé l'embryon conçu dans le sein de M. Target, jé respecté fort tous ses pétits papas, MM. Thouret, Desmeuniers et compagnie ; mais il pourrait arriver par aventuré qué cet enfant ne fût pas bien constitué ; qu'il fût, par exemplé, ou borgné, ou boiteux, et qué nous eussions lé malheur dé lé perdré dans pu dé temps : alors il nous faudrait uné nouvellé conception de M. Target, et nous savons, par cé qué nous a coûté cellé-ci, qu'il né l'a pas bien facile. Né nous pressons pas. J'aimé beaucoup les petits enfants ; mais jé suis vieux, et j'aimé aussi les vieilles gens : le bon vieillard qu'on appelé la *Monarchie* mé plaisait assez, quoiqu'un peu cassé. »

On n'écouta point ce paladin raisonneur ; et la motion de M. le baron de Menou ayant été appuyée par M. Dillon, curé du Vieux-Pousanges, il fut décrété, à une très-grande majorité, que tous les députés viendraient à la queue leu leu, pendant le travail de maître Target, jurer sur son ventre de maintenir sa progéniture, sans savoir si elle serait mâle ou femelle, grande ou petite, forte ou faible, noire ou blanche.

Cette opération se fit très-décemment, et par appel nominal. M. Fricot parut le premier; vint ensuite M. Lanusse, M. Bouche et M. l'Anon. A ceux-ci succéda M. de Lafayette, conduit par M. Bailly, et M. l'archevêque de Vienne par M. l'archevêque de Bordeaux. Cette procession dura trois heures, et maître Target en souffrit beaucoup : quelques aristocrates, et entre autres l'évêque

de Perpignan, lui donnèrent des chiquenaudes sur le ventre, qui lui firent tripler ses grimaces, quoique, pour calmer ses douleurs, M. Malouet jouât à côté de lui de l'harmonica, instrument dont il touche à merveille, mais qu'on ne veut jamais entendre.

Cependant les suppléants et les souverains des tribunes avaient désiré joindre leur serment à celui des douze cents majestés : on les voyait de tous côtés s'agiter et descendre pour venir taper sur le ventre de maître Target. Madame de Staël, madame d'Escars, mademoiselle Théroigne de Méricourt, Dondon Picot et Dondinette Lameth, se tenant toutes par dessous le bras, vinrent se réunir aux autres citoyens actifs. Madame de Staël apportait de plus, comme don patriotique, le profit de l'impression de sa tragédie ; en chemin elle lançait un tendre regard sur un député, souriait à un autre, tapait sur la joue d'un suppléant, et finissait toujours par dire : « Regardez donc comme je suis jolie ! Comment me trouvez-vous, monsieur l'avocat? Voyez ma jambe, monsieur le curé ! Ah ! petit fripon, vous regardez ma gorge, je le crois bien !.... »

M. Guillotin, pendant ce temps-là, profitait de la circonstance pour expliquer aux jureurs son ingénieux coupe-tête patriotique ; tout le monde en était dans l'admiration, excepté cependant monseigneur Barnave, qui trouvait qu'il ne ferait pas couler assez de sang...

Après cinq heures de convulsions et de douleurs, maître Target ayant fait un grand effort, on crut être arrivé au terme heureux de ses travaux. Alors, M. le duc d'Aiguillon, sa sage-femme, qui était à genoux devant le patient et tenait son tablier étendu pour recevoir le précieux dépôt, trompé par son patriotisme, s'écria : « Le voici, je vois déjà le bout du nez du grand œuvre ; il se présente bien. » Tout le monde redoubla d'attention, et l'on vit bientôt après sortir une petite fumée noire qui fit éternuer l'évêque d'Autun, et découvrit à la nation que les douleurs de maître Target venaient tout simplement d'une colique, et que le moment du bonheur de la France n'était pas encore arrivé...

Les beaux-esprits qui dirigeaient les Actes des

Apôtres excellaient dans la parodie des auteurs classiques. On voit qu'ils possèdent à fond leur Corneille, leur Racine, leur Boileau, leur Voltaire. Ils puisent partout, ils mettent même à contribution plusieurs poètes pour un seul morceau, et introduisent ainsi le centon dans la parodie, comme pour donner plus d'exercice à la mémoire et de surprise à l'esprit de leurs lecteurs. Nous avons déjà cité quelques vers de leur *Targetade,* poème héro-natio-épi-constitutio-politico-comique, imité de la Henriade; donnons encore quelques exemples de leur savoir-faire en ce genre :

Nouvelle édition d'Athalie.

Acteurs : *un Provincial* arrivant d'Issoudun pour faire son offrande patriotique; *un Garde national.*

LE PROVINCIAL.

Oui, je viens dans son temple adorer Mirabeau ;
Je viens, brûlant du feu qui remplit le Caveau,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où la liberté sainte aux Français fut donnée.
Que Paris est changé ! Sitôt que du grand jour
Les crieurs à grand bruit annoncent le retour,
Du Manége, entouré de la garde civique,
Nobles, prêtres, bourgeois inondent le portique ;
Et tous, devant la barre avec ordre introduits,
D'un héroïsme pur portant les nouveaux fruits,
Offrent aux sénateurs leurs boucles, leurs assiettes,
Leurs crosses, leurs flambeaux, leurs brillantes jeannettes.
Chacun d'eux, à l'envi se disputant l'honneur

D'être de son pays l'appui, le bienfaiteur,
Obtient du président la douce récompense
D'être assis à son aise à l'auguste séance.
Là, Barnave et Target, divins législateurs,
Sourds au bruit des sifflets et des vaines clameurs,
De leurs savants débats font retentir la salle :
Tout le monde applaudit, et croit être à la halle.
O vous ! heureux témoin des grands événements
Du bonheur de la France infaillibles garants,
O mon ami ! quel dieu fit pour nous ces miracles,
Et de la liberté prononça les oracles ?

LE GARDE NATIONAL.

Le Dieu qui sait calmer et soulever les flots
D'un peuple entier fidèle à ses nobles complots.
Son nom est Mirabeau. . . . .
. . . .
Et quel temps fut jamais si fertile en merveilles !
Auras-tu donc toujours de si longues oreilles,
Peuple ingrat ? . . . .
Faut-il, ami, faut-il vous rappeler le cours
Des prodiges fameux accomplis en nos jours !
Des tyrans de Paris les célèbres disgrâces,
Et Mirabeau fidèle en toutes ses menaces !
Lafayette, un héros aux Anglais si fatal,
Devenu le bras droit du corps municipal !
. . . .
Grégoire, du clergé zélé persécuteur,
Des juifs, des usuriers, généreux protecteur !
Bailly, du haut des cieux descendu sur la terre
Pour porter des districts le sceptre populaire !
Lameth, dans un couvent guidé par son grand cœur,
De cinquante nonnains intrépide vainqueur ;
Lameth, renouvelant de cellule en cellule

Les exploits fabuleux de Thésée et d'Hercule! (1)
Le sublime Sièyes, le compas à la main,
Mesure avec Thouret les droits du genre humain.
Robespierre, animé d'un héroïque zèle,
Répand au loin les feux de la sainte chandelle.
Goupil, Bouche, Dutrou, l'éloquent Pétion,
Perdrix, Sallé, Fricot et le docte Lasnon,
Du tiers-état vainqueur éternisant la gloire,
Vont de leurs noms heureux embellir notre histoire. Etc.

Plus loin, c'est une parodie de la scène VI, acte 4, entre Phèdre et Œnone, remplacées par Mirabeau et Barnave, et où les acteurs gémissent, non plus sur les amours d'Hippolyte avec Aricie, mais sur l'entente trop cordiale du duc d'Orléans et de son favori Laclos, qui viennent de partir ensemble pour l'Angleterre. On connaît les vers de Racine :

Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée,
Encor dans mon malheur de trop près observée,
Je n'osais dans mes pleurs me noyer à plaisir;
Je goûtais en tremblant ce funeste plaisir,
Et, sous un front serein déguisant mes alarmes,
Il fallait bien souvent me priver de mes larmes.

Voici ce qu'ils deviennent en passant de la bouche de Phèdre dans celle de Mirabeau :

Nourri chez la Le Jay (2), *que j'avais éprouvée...*

(1) Allusion à l'invasion du couvent des Annonciades par cent cinquante hommes commandés par M. de Lameth. Il s'agissait de chercher M. de Barentin, qu'on y disait refugié. Le premier chapitre des Actes des Apôtres contient le récit burlesque de cette expédition, ordonnée par le *comité des recherches,* et que le *brave* chevalier, *déguisé en nonne*, aurait accomplie sans perdre un seul homme.

(2) Le premier éditeur du *Courrier de Provence* fut Le Jay fils, qui avait sa

Mais par son triste époux ma main trop observée
N'osait dans son comptoir s'enfoncer à loisir ;
Je goûtais en tremblant ce funeste plaisir,
Et, sous un front galant déguisant mes alarmes,
Il fallait bien souvent lui parler de ses charmes.

C'étaient là les aménités des bons Apôtres. Toute la scène est parodiée dans cet esprit. En voici encore un passage, fort plaisant celui-là, imité d'une tirade trop connue pour que nous ayons besoin de la reproduire :

Où me cacher ?... Fuyons dans la nuit infernale...
Mais mon père y connaît mon histoire fatale ;
Je tremble de tomber en ses sévères mains :
Tout mort qu'il est, mon père est l'Ami des humains.

« L'idée est d'un comique achevé, dit M. Géruzez. L'*Ami des hommes* présenté comme le plus terrible des épouvantails aux enfers ! De tous les sarcasmes lancés sur les prétentions philanthropiques et la dureté réelle du père de Mirabeau, il n'y en a pas eu de mieux décoché. »

Prenons encore, entre mille autres, un exemple de ce genre de plaisanterie ; nous le tirons d'une parodie de la satire IX de Boileau, qui se prêtait sans peine à un travestissement politique : les

boutique rue de l'Échelle, 16, dans la même maison qu'habita Mirabeau après avoir quitté Versailles. S'il fallait en croire les chroniques scandaleuses du temps, le député de la Provence aurait été fort bien avec Madame Le Jay. — On lit ailleurs :

« Hier quelqu'un demandait à *Monsieur le comte* comment lui, dont la vie devait être consacrée à la chose publique, perdait tout son temps dans la boutique de son libraire. — J'y suis l'homme du monde le plus occupé, aurait répondu Mirabeau : je caresse la femme, je bats le mari, et je vole le comptoir. »

rimeurs immolés par le grand satirique cèdent volontiers leur place aux orateurs, aux journalistes et aux hommes d'Etat. Les parodistes n'ont qu'à choisir.

Puisque vous le voulez, je vais changer de ton.
Je le déclare donc, Barnave est un Caton,
Target est un Lycurgue, et Thouret un Blackstone;
Près du grand Dinocheau Montesquieu déraisonne;
Castellane est un Pitt, Duport est un Solon,
Lafayette un Condé, Lameth un Washington;
Camus déclame mieux qu'Eschine et Démosthène;
Par ses conclusions Chapelier nous entraîne;
Pétion par sa prose éclipse Cicéron;
Mathieu (1) *dès son enfance a surpassé son nom;*
Garat mieux que Rousseau tire une conséquence;
Auprès d'Autun (2) *Sully n'est qu'un sot en finance;*
Prudhomme, à mon avis, l'emporte sur Fléchier,
Et l'auteur de Cinna *rampe aux pieds de Chénier;*
Sièyes à Bossuet dispute l'éloquence;
Crancé du grand Vauban surpasse la science;
Des aigles du sénat La Beste est le phénix;
Marat... Bon, mon esprit... oui... courage... poursuis...
Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie
Va prendre encor ces vers pour une raillerie,
Et Dieu sait aussitôt que d'auteurs en courroux,
Que de districts hargneux s'en vont fondre sur nous!

Une autre ressource de nos railleurs, un de leurs procédés les plus habituels, est le jeu de mots portant sur les noms propres; il faut dire que l'Assem-

(1) Mathieu de Montmorency, que le parti de la cour ne cessa de poursuivre de ses outrages parce qu'il s'était montré l'ami de la Révolution.
(2) Talleyrand. Allusion à son opération sur les biens du clergé.

blée nationale offrait une ample matière à ce genre d'esprit : aussi en usent-ils jusqu'à l'abus.

Nous avons vu avec plaisir l'Assemblée décider la grande question de deux séances par jour trois fois la semaine ; cela prouve que nos représentants, dont l'estomac se fatigue à attendre jusqu'à cinq heures, sont disposés à faire toutes sortes de sacrifices pour notre bien. On a vu à Versailles, le 4 août, quelle était l'influence d'un bon dîner, et c'est avec reconnaissance que nous apprenons à la postérité que MM. *Pain, Perdrix, Sallé* de *Choux* et les deux *Fricot* (noms de membres de l'Assemblée) ont été de l'avis de la majorité.

Le lendemain, ils revenaient encore sur ce sujet.

En donnant les noms des députés qui ont voté pour les séances du soir, ajoutaient-ils, nous aurions dû commencer par M. le curé de *Soupe;* c'est lui qui a décidé la majorité. Il doit avoir la priorité sur MM. *Perdrix* et *Fricot.* On nous fait craindre une réclamation de la part de MM. *Bouche* et *Dutrou* sur cette motion. Nous reconnaissons que ce sont deux des membres les plus occupés de la chose *commune.* Mais si nous écoutions toutes les réclamations particulières, nous ne saurions en finir. Nous rendons cependant justice à MM. *Bouche* et *Dutrou :* nous les avons toujours reconnus pour les organes les moins équivoques du patriotisme français, et nous soupirons après le moment où, pour prix de leurs services quotidiens, ils présideront le comité des *rapports,* etc.

Champcenetz rend ainsi compte à ses amis d'une prétendue séance tenue rue du Bouloi, à l'hôtel de Grenoble, chez Théroigne de Méricourt, par les principaux membres révolutionnaires de l'Assemblée :

C'est là que, sous le charme de sa figure, de ses grâces féminines, de son esprit, et, plus que tout cela, de son ardent amour

de la liberté, la Circé du parti, la *Muse de la démocratie,* inspire ses adeptes. C'est Vénus donnant des leçons de droit public. Sa société est un lycée ; ses principes sont ceux du Portique ; elle aurait au besoin ceux des *Arcades.* On compte parmi ses élèves l'abbé Sièyes, Pétion de Villeneuve, Barnave, et l'heureux Populus, dont, hélas ! elle couronnera bientôt les pudiques moyens de plaire et l'inépuisable amour par un mariage. L'hôtel de Grenoble est devenu le point central des grands intérêts de la France régénérée.

Il énumère ensuite les questions qui s'y sont agitées sur la *monarchie libre,* la *royauté tempérée,* la *démocratie royale,* le *pouvoir constitutionnel,* la *monarchie populaire,* la *république fédérative ou monocratique,* et autres *grandes billevesées,* et résume enfin les motions à l'ordre du jour :

1° M. *Bazin* a été chargé de réclamer contre le dernier traité de commerce fait avec l'Angleterre, et M. *Bonnet* appuiera la motion ;

2° M. *Bandit* demandera la suppression de la maréchaussée ;

3° M. *Chasseboeuf* la suppression de la caisse de Poissy ; la motion sera appuyée par MM. *Bouvier* et *Boucher ;*

4° M. *Grenier* a lu une dissertation sur l'annone ; il invitera l'Assemblée à faire revivre cette police, qui a été si utile à l'empire romain et à l'Egypte sous le prince Joseph ;

5° M. *Chevreuil* a communiqué à la société une adresse à ses commettants, qui, animés de l'esprit de liberté et d'égalité qui les a toujours caractérisés, remercient l'Assemblée du décret sur la chasse. M. *Merle* a finement profité de l'occasion pour intéresser en faveur de ses commettants.

M. *Brocheton,* que mademoiselle Théroigne tâchait d'engager à se joindre à eux, ne s'est pas laissé prendre à l'hameçon, et s'est tiré d'affaire en nageant entre deux eaux. M. *des Salines* lui a préparé une sauce piquante.

6° M. *Billette* a fait lecture d'une adresse des carmes déchaussés, qui envoient leurs boucles à l'Assemblée ;

7° La société a vu avec douleur que MM. *Le Clerc* et *Bazoche* se proposent de protester contre toute innovation dans l'ordre judiciaire, et de demander que la culture des épices soit encouragée à l'Ile-de-France ; mais elle espère que MM. *Melon, Rousselet* et *Damas* réclameront la préférence pour les fruits indigènes ;

8° Enfin M. *Lanusse* a présenté une pétition des apothicaires du duché d'Albret, qui demandent que leur corporation soit conservée.

M. *Dutrou* se proposait de parler sur la matière, quand MM. *Nicodème* et *Lasnon* ont fait entendre des bruits désapprobateurs. Mademoiselle Théroigne s'est évanouie dans les bras de M. *Populus*. M. *Lasnier,* qui a un grand empire sur M. *Lasnon,* s'avance, le prend par la main, et le conduit aux pieds de mademoiselle Théroigne, etc., etc....

Une autre fois, les Apôtres font plaisamment intervenir M. *Cochon* de l'Apparent, qui interrompt les rapporteurs à chaque phrase par ses *gron! gron! gron!*

Dans une pièce intitulée *Théroigne et Populus, ou le Triomphe de la Démocratie*, drame national, Mirabeau déroule ses projets à Populus.

POPULUS.

Mais l'Assemblée, enfin, de ses droits si jalouse,
Peut...

MIRABEAU.

Tu vois qu'à mon gré je les joue et les blouse.
Tous ces fiers plumitifs, procureurs couronnés,
Que je puis en flattant conduire par le nez,

Nous assurent des chefs du grand aréopage.
Je veux leur faire à tous un très-digne partage.
Connaissant leurs désirs, je donne aux plus ardents
Quelques Etats, et l'or de Londre et d'Orléans.
Je délègue à Lasnon *l'empire des prairies;*
Barnave *aura de droit celui des boucheries;*
Muguet *aura les fleurs; au nasillard* Buzot
Tous les vielleurs du coin payeront un impôt;
Le trop heureux Bailly *palpera les épices;*
Les lapins de Clapier *combleront les délices;*
Collinet *des moutons réglera les destins;*
Bouillotte *aura les jeux, et* Grégoire *les vins;*
Martinet *régnera sur la gent enfantine;*
Fricot *présidera toujours à ma cuisine;*
Le riche Nourrissart *et le précieux* Roulhac
Régneront au pays de l'heureux Pourceaugnac,
Bazoche *aura le pas sur les clercs de notaires;*
Lanusse *aura sous lui tous les apothicaires;*
Dutrou *doit présider aux plus aimables jeux,*
Et Nicodème *aura le royaume des cieux;*
Brocheton *sur les eaux étendra son empire;*
Nos curés pourront tous bien boire et mal écrire,
Et l'enchanteur Merlin, *par des charmes nouveaux,*
Fascinera les yeux sur nos doctes travaux;
Tous les deux, étonnés du nœud qui les rassemble,
Les rois Bracq *et* Perdrix *doivent régner ensemble,*
Sous lui le roi Target *aura tous les ballons;*
Lameth *doit aux couvents guider nos escadrons;*
Ce que Bouche *et* Lanusse *auront de disponible*
A Cochon *purement doit être réversible;*
Au vertueux Bandit *je donne les forêts,*
Et quand, suivant le cours de mes vastes projets,
J'irai dicter des lois dans une autre contrée,
Il représentera ma personne sacrée.
Chassebœuf *de Poissy sera le commandant;*
Chapelier *des castors sera le président;*

La Poule *aura les grains,* Colombier *la volée;*
La Beste *aura l'esprit de toute l'Assemblée.* . . . .

Ailleurs, on trouve tous les noms de l'Assemblée nationale arrangés sur l'air du menuet d'*Exaudet,* et rapprochés d'une manière qui produit parfois les effets les plus comiques.

Le Vassor
Bouche, Trou,
De Lanusse
Beauharnais, Petit, Muguet
Babaud, Duport, Camus,
Bailly, Roy, Valet, Maistre
Chapelier,
Beauregard,
Lavenue
Long, Gillet, Maillot, Bonnet,
Barnave, le Boucher,
Périsse,
Etc.

On retrouve ce genre d'esprit jusque dans les sujets qui paraîtraient se prêter le moins aux jeux de mots. Voici, par exemple, quelques passages d'une pièce intitulée *Jurisprudence criminelle :*

La législation et les arts se perfectionnent chaque jour. Grâce aux nouvelles découvertes de l'anatomie, notre jurisprudence criminelle va reprendre une force nouvelle, et, si la philosophie admet encore l'effusion du sang humain, au moins la manière ingénieuse et douce dont il sera répandu à l'avenir pourra servir de modèle à tous les législateurs de l'univers. Il était réservé à M. Guillotin, député de Paris, aussi adroit médecin que profond mécanicien, de présenter au monde l'esquisse d'une machine à décapiter qui

étendra la gloire du nom français jusques aux rives du Bosphore. Si quelques députés ont trouvé que, par cette innovation, M. Guillotin *tranchait un peu dans le vif*, et ennoblissait le crime, c'est une arrière-pensée d'aristocratie qui décèle leurs desseins perfides...

Combien cette manière prompte et expéditive n'aura-t-elle pas d'avantages sur la méthode adoptée par les Anglais!..... 1° La pompe et la beauté du spectacle attireront plus de peuple autour du lieu du supplice; l'impression sera plus générale, et la loi plus respectée. — 2° Cette manière permettra au criminel de se présenter à la mort avec audace, d'affronter en quelque sorte la faux du temps qu'il verra suspendue sur sa tête. Les gazettes du lendemain détailleront toutes les circonstances avec gloire, et chaque héros moribond pourra au moins dire en périssant : *Non omnis moriar.* — 3° L'anatomie en retirera des avantages inappréciables... — 4° Enfin, on pourra désormais parler impunément de corde devant tout le monde...

Une grande difficulté s'est élevée sur le nom à donner à cet instrument. Prendra-t-on, pour en enrichir la langue, le nom de son inventeur? Ceux qui sont de cet avis n'ont pas eu de peine à trouver la dénomination douce et coulante de *Guillotine*. — Sera-ce celui du président qui prononcera le vœu de l'Assemblée à ce sujet? On aurait alors à choisir entre M. Coupé et M. Tuault. On a observé que la mansuétude pastorale ne permettrait pas à M. de Sabran d'accepter cette place; sans cela il était assuré des voix de toute la noblesse... On dit que M. Mirabeau se présente pour avoir les honneurs de cette machine supplicielle. Le nom de *Mirabelle* remplacerait, à la grande satisfaction des bons Français, celui de *Guillotine*...

Un membre de l'Académie française a déjà fait, à cette occasion, la chanson suivante, sur l'air grave du menuet d'*Exaudet :*

Guillotin,
Médecin
Politique,
Imagine un beau matin

Que pendre est inhumain
Et peu patriotique.
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice
Qui sans corde ni poteau
Supprime de bourreau
L'office.

C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppôt
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui d'occire impunément,
Même exclusivement,
Se flatte.

Le Romain
Guillotin,
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier,
Barnave et Chapelier,
Même le coupe-tête,
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement nous tuera,
Et que l'on nommera
Guillotine.

Ce sujet, si lugubre en apparence, tenta également les rédacteurs du *Journal en Vaudevilles*, et ils le traitèrent, dans leur prospectus même, de façon à mériter les éloges de Desmoulins.

« Nos lecteurs, dit Camille, ne laisseront pas de

nous savoir gré de citer le meilleur endroit du prospectus. C'est celui où la séance du premier décembre est mise en chant. Quoi de plus aride en apparence que l'ordre du jour, la réforme de la jurisprudence criminelle, des chaînes, des cachots, des roues, des bûchers? et dans la tribune un grave médecin qui ne peut s'accoutumer à l'idée qu'un homme en tue un autre, et qui propose à l'Assemblée une machine en forme de bourreau? Mais c'est des difficultés que naissent les miracles.

Air : Paris est au roi.

Monsieur Guillotin,
Ce grand médecin,
Que l'amour du prochain
Occupe sans fin,
Un papier en main,
Prend la parole enfin,
Et d'un air benin
Il propose
Peu de chose,
Qu'il expose
En peu de mots;
Mais l'emphase
De sa phrase
Obtient les bravos
De cinq ou six sots.

Monsieur Guillotin, etc.

Air : En amour c'est au village.

Messieurs, dans votre sagesse,
Si vous avez décrété
Pour toute humaine faiblesse

La loi de l'égalité,
Pour peu qu'on daigne m'entendre
On sera bien convaincu
Que, s'il est cruel de pendre,
Il est dur d'être pendu.

Air : De la baronne.

Comment donc faire,
Quand un honnête citoyen,
Dans un mouvement de colère,
Assassinera son prochain,
Comment donc faire?

Air de l'Amoureux de quinze ans : Que j'avions d'impatience!

En rêvant à la sourdine,
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait une machine
La la la la, la la la, la la, la la la, la la, la la la,
Qui met les têtes à bas.

Air : A la façon de Barbari, mon ami

C'est un mécanisme nouveau,
D'un effet admirable,
Je l'ai tiré de mon cerveau
Sans me donner au diable.
Un décollé de ma façon,
La faridondaine,
La faridondon,
Me dira : Monsieur, grand merci,
Biribi.
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Air : Quand la Mer Rouge apparut.

C'est un coup que l'on reçoit
Avant qu'on s'en doute ;

A peine on s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte.
Un certain ressort caché,
Tout à coup étant lâché,
Fait tomber, ber, ber,
Fait sauter, ter, ter,
Fait tomber
Fait sauter,
Fait voler la tête;
C'est bien plus honnête.

Les *Révolutions de Paris* osaient proposer pour la guillotine, au mois d'avril 1792 (n° 146), cette inscription, de sinistre présage :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois.

J'ai rencontré dans la *Chronique de Paris* du 14 décembre 1789 ce petit entre-filet :

Nous avons vu une chanson dans laquelle on appelle le coupe-tête proposé par M. Guillotin LA GUILLOTINE.

Enfin, on lit dans la même feuille, à la date du 26 avril 1792 :

Hier, à trois heures et demie après midi, on a mis en usage, pour la première fois, la machine destinée à couper la tête aux criminels condamnés à mort. Le patient était un nommé Nicolas-Jacques Pelletier, déjà repris de justice, et convaincu en dernier lieu d'avoir frappé un particulier de plusieurs coups de bâton, et de lui avoir volé un portefeuille dans lequel étaient 800 liv. en assignats et plusieurs autres effets.

La nouveauté du supplice avait considérablement grossi la foule de ceux qu'une pitié barbare conduit à ces tristes spectacles.

Cette machine a été préférée avec raison aux autres genres de supplices : elle ne souille point la main d'un homme du meurtre de son semblable, et la promptitude avec laquelle elle frappe le coupable est plus dans l'esprit de la loi, qui peut souvent être sévère, mais qui ne doit jamais être cruelle.

Mais revenons aux Actes des Apôtres. Dans tout ce que nous avons cité jusqu'ici il y aurait fort à reprendre assurément au point de vue de la modération et des convenances, et l'on pourrait sévèrement qualifier certaines insinuations qui à leurs yeux passaient pour de bons tours, d'excellentes plaisanteries. Cependant nous n'avons en quelque sorte rien dit encore.

Rédigés dans le même esprit que le *Petit Almanach des Grands Hommes,* les Actes n'avaient guère été d'abord qu'une longue ironie contre la Révolution. Soit que les auteurs craignissent que cette ironie monotone ne finît par ennuyer les lecteurs, soit que l'ironie ne suffît plus à leur irritation toujours croissante en présence des progrès de la Révolution, ils prirent peu à peu l'habitude de l'injure directe et de la calomnie à bout portant, sans voile d'aucune espèce ; bientôt même, franchissant toutes les bornes, ils se laissèrent emporter aux dernières violences. Depuis soixante ans on ne parle que des excès des révolutionnaires, et jamais de ceux de leurs adversaires. On va voir que les provocations sanguinaires des journaux royalistes ne le cédaient en rien à celles de l'*Ami du*

Peuple. On trouve dans Marat des motions hideuses de violence et de fureur, mais rien de plus atroce dans les détails. Et d'un côté c'est le délire d'un seul homme : Marat rédigeait seul son journal, et l'on sait dans quelles circonstances ; ici c'est une réunion de *troubadours*, comme ils s'appellent eux-mêmes, qui versent à pleines mains l'outrage et la calomnie sur les hommes les plus honorables, qui, parlant sans cesse de pendaison, demandent le supplice des six cents principaux révolutionnaires, la confiscation de tous leurs biens, indiquent aux armées étrangères par combien de points on peut entrer en France, etc., etc.

Leurs coups les plus rudes sont dirigés contre Mirabeau et le duc d'Orléans. C'est à eux qu'ils s'attaquent tout d'abord. Dans l'introduction de la première version, sous le titre de *Tableau de famille,* ils tracent à leur manière, et au moyen de nombreuses citations d'historiens royalistes, le tableau de la France pendant la jeunesse de Charles V ; ils s'attachent à mettre en relief tout le mal que, dans leur opinion, Charles le Mauvais, roi de Navarre, et le prévôt des marchands Marcel, auraient fait à leur pays. Dès les premières lignes on voit que c'est Mirabeau qu'ils ont voulu peindre sous les traits de Marcel, et le duc d'Orléans sous ceux de Charles le Mauvais.

Quelle grande et terrible leçon nous offre le tableau de ces

temps désastreux ! s'écrient-ils. Le trouble, le désordre, la confusion, l'anarchie, le pillage, l'incendie, le meurtre, la dévastation, le viol, la banqueroute, la famine, la peste, qui, dans la seule ville de Paris, emporta trente mille hommes ; et tout cela fut l'œuvre de deux ambitieux, Marcel et Charles le Mauvais.

L'allusion était assez transparente dans le rapport des rôles ; ils y ajoutaient d'autres ressemblances.

Comme les extrêmes se touchent et que la nature se plaît dans les contrastes, tout me porte à croire que Charles le Mauvais avait uni son existence à celle d'une princesse aimable et vertueuse ; mais, étranger aux charmes de la sensibilité, il prostituait continuellement sa dignité aux plus sales désordres. Les traits de l'épouse, chef-d'œuvre de candeur et de modestie, faisaient un contraste parfait avec la figure abreuvée de crapule qui distinguait son ignoble époux.

Sans doute aussi, d'après le caractère moral de Marcel que l'histoire a conservé, son physique devait en être l'emblème non équivoque. Une stature courte, nulle dignité dans le maintien, nulle grâce dans le geste, un teint bilieux, une figure cadavéreuse, l'œil hagard, les joues livides, la bouche convulsive, le front chevelu, le poil hérissé, le cou vertébreux, le bras court, la jambe mal dégrossie, une voix aigre et plate dans le diapason de la séduction, ou horriblement résonnante dans les accès de la fureur, voilà ce qui attirait sur ses pas la foule ébahie, voilà ce qui lui valut ce respect de la terreur jusqu'au moment où, ses crimes étant dévoilés, on n'y reconnut plus que l'aspect de l'erreur...

Français ! que cette leçon ne soit pas perdue pour vous, ajoutait le rédacteur des Actes des Apôtres ; et toi, funeste orateur de notre congrès, intolérant apôtre de la tolérance politique, contemple ce tableau, et frémis ! *Tu Marcellus eris.*

Mais ce ne sont là que des aménités ; écoutez

plutôt. Le duc d'Orléans ayant fait ôter les fleurs de lis de ses armoiries :

Un ci-devant prince de Gaule,
Mais qui n'est qu'un franc polisson,
Fait rayer de son écusson
Ce qui lui manque sur l'épaule.

Voici l'horoscope du duc tiré d'une longue prophétie prétendue de Nostradamus :

En quatre-vingt-neuf grand combat.
Les Gaulois s'armeront les uns contre les autres.
Le seigneur d'O...... y perdra son crachat,
Mais il sera couvert des nôtres.

Sur le compte de Mirabeau, la verve, je devrais dire la haine des Apôtres, est intarissable.

Un seul homme absorbe toutes nos facultés et nos respects. L'universalité des vertus de M. le comte de Mirabeau nous force malgré nous à rappeler sans cesse l'attention de nos lecteurs sur cet être admirable. Il semble réaliser les merveilles de la Fable. Calchas ne perçait pas mieux l'avenir ; Protée ne se déguisait pas sous une plus grande quantité de formes, et de formes plus aimables ; Alcibiade était moins modeste, et Fabricius n'arriva jamais à un pareil degré de désintéressement ; nul n'eut plus le désir d'être utile sans être remarqué. Si la plupart de ses collègues sont étrangers à tout, il n'est, lui, étranger à rien : arithmétique, politique, marine, finances, diplomatie, agriculture, commerce, population, en un mot tout ce que le globe enserre est englobé dans sa tête vaste et profonde. Une éloquence douce et fleurie découle de ses lèvres de rose ; la persuasion marche à sa suite ; une probité rare une candeur aimable, avivent, colorent cet heureux ensemble... C'est l'image du poète dont Horace nous fait le tableau : *Integer vitœ scelerumque purus ;* c'est le véritable orateur

accompli que Quintilien nous définit : *Vir bonus dicendi peritus.* On ne sait ce que l'on doit admirer le plus dans *Monsieur le comte,* ou de son inconcevable facilité, de sa pénétration, ou de sa bienveillance publique. Les questions les plus ardues, les discussions les plus longues, les plus savantes, ne lui coûtent à concevoir que le temps de les lire.

Ailleurs ils dressent une longue biographie de Mirabeau où ils le représentent comme un lâche et vil suborneur, un dissipateur éhonté et un débiteur de mauvaise foi, un mauvais fils, un mauvais époux, un mauvais père, un homme indigne enfin, qui était encore sous le poids d'une condamnation capitale et d'une interdiction. Du reste, ils ne lui laissent pas un instant de répit, et, dans leur aveuglement, ils ne trouvent pas d'injures assez fortes pour flétrir ce *magnifique scélérat*, le seul homme pourtant dont le concours pouvait procurer le salut de la royauté, où tendaient leurs vœux et leurs efforts.

Amant escroc, époux perfide,
Ingrat envers tous ses amis,
Objet du plus profond mépris,
A la torche d'une furie
Sa main allume le flambeau
Qui doit embraser sa patrie :
Le portrait est frappant, ce monstre est.....

—

De forfaits, de crapule exécrable assemblage,
L'enfer, qui le vomit pour l'horreur de notre âge,

Aurait comblé nos maux, si de sa lâcheté
L'excès n'était égal à sa férocité.
C'est bien Catilina, mais c'est Thersite en outre,
Et voici son vrai nom : Catilina J... f......

A la hauteur où vous êtes, lui disent-ils, vos ennemis même conviennent que le gibet est le seul genre d'élévation qui vous manque.

Ou encore :

Soyez tout d'une pièce dans ce Manége où vous êtes entendu, et dans cette Grève où vous êtes attendu.

Mirabeau mourant leur inspire un long noël, où on lit le couplet suivant :

Pleurons, pleurons, ô Fauchet!
C'en est fait,
Notre grand homme succombe,
Et peut-être avant un an,
En plein champ,
On pissera sur sa tombe.

Et, par anticipation, ils donnent à leurs souscripteurs un portrait du député provençal, fort ressemblant, au bas duquel on lisait cette épitaphe :

Vendidit hic auro patriam, dominumque furenter
Deposuit, fixit leges pretio atque refixit.

Le lion tombé, les épitaphes les plus injurieuses pleuvent sur sa tombe.

Ci gît un coquin de génie,
Qui, pendant quarante ans en butte aux coups du sort,
Reçut de sa folle patrie,

En masse, le jour de sa mort,
L'honneur qui lui manqua toute sa vie.

—

Ci gît de Mirabeau la dépouille funeste.
N'agitez point sa cendre : elle exhale la peste.

Parmi ceux que les Apôtres poursuivent avec le plus d'acharnement, il faut encore citer Barnave, *Barnave-Néronnet,* dont ils n'écrivent jamais le nom sans lui accoler les épithètes de *féroce* ou de *boucher*. Ils lui rappellent à satiété une phrase qu'il est censé avoir prononcée à la tribune lorsqu'on vint annoncer à l'Assemblée nationale la fin tragique de Foulon, mais qui pourtant ne se trouve dans aucun des documents officiels : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » Ils la lui répètent sur tous les tons, en toute circonstance, en prose et en vers.

Barnave du bon Guillotin
Trouve l'instrument trop humain;
C'est ce qui le désole.
Par ses regrets nous jugeons tous
Qu'il doit l'éprouver avant nous ;
C'est ce qui nous console.

Et à l'occasion du duel entre Barnave et Cazalès :

Aux vertus le malheur, au crime le succès :
Barnave a blessé Cazalès.
Dans ce siècle fécond en fureurs effroyables,
Non, ce n'est pas un spectacle nouveau
De voir des gens irréprochables
Passer par la main du bourreau...

Dans cette nomenclature des députés sur l'air du menuet d'Exaudet, dont nous avons tout à l'heure cité le premier couplet, on aura remarqué le rapprochement significatif de ces noms : *Barnave, le Boucher, Périsse.*

En général, c'est contre les anciens nobles, prélats et parlementaires qui ont embrassé la cause de la Révolution, que s'acharnent les sarcastiques écrivains.

Parmi tous les fripons
Dont le travail nous désespère,
Et qui renversent tout sans rimes ni raisons,
Notre chère commère
Catherine-Thomas-Basile-Jean Fréteau
Est le plus vil de cette horde.
— Comment! serait-il donc plus fripon que Laborde?
Plus plat que Liancourt? plus gueux que Mirabeau?
Plus ingrat que Lameth? plus sot que Robespierre?
Plus pédant que Target? plus changeant que Tonnerre?
Est-il donc plus que Custine ennuyeux?
Ou que Narbonne ambitieux?
Ou que Gouy charmé de son petit mérite?
Ou que Barnave, enfin, traître et séditieux?
— Non : il est tout cela comme eux;
Mais, de plus, il est hypocrite.

Ce n'est que du sang de nos modernes Catilinas, plus monstrueux mille fois que leur modèle, que peuvent être cimentés et le pacte d'alliance qui rendra les sujets au monarque, et les nœuds de concorde et de fraternité qui réuniront de généreux compatriotes.

Notons qu'il s'agit ici de l'Assemblée nationale, et que les Catilinas dont le sang devait cimenter les nœuds de la concorde étaient pour la plupart des royalistes constitutionnels ; ils sont nommés en toutes lettres dans le passage suivant :

« Blondel, lui seul, a bien su rendre la liberté au roi Richard : ne serions-nous pas les seconds troubadours ? Il faudrait ensuite chasser tous les démagogues, livrer un Charles Lameth, un Barnave, un Duport, un Rabaud, un évêque d'Autun, un Mirabeau l'aîné, un Chapelier, un Dubois-Crancé, qui insultent toute l'armée, pour en faire la justice la plus sévère, et se repaître du spectacle de les voir tous subir le même sort que nous faisons subir aux crapauds dans la campagne, en les accrochant au bout d'une perche sur les ruines de la Bastille pour les faire mourir à petit feu.

Trouverait-on quelque chose de plus atroce dans Marat ? On voit quel sort ces *troubadours* réservaient à leurs adversaires, s'ils avaient réussi. Si la postérité a été moins sévère pour eux, ils le doivent à l'intérêt qui s'attache aux vaincus.

Et le plus souvent ces provocations sont faites sur le ton d'un aimable badinage et sous mine de calembour : On doit un cordon à M. Camus, de l'Assemblée ; personne ne sera surpris de son *élévation* rapide. — Cet ordre du *cordon* tient à celui de la lanterne :

Pour récompenser le mérite
De nos divins législateurs,
Dans ces beaux jours tout nous excite,
Français, à les combler d'honneurs.

Que celui donc qui nous gouverne
Les décore de grands colliers,
Et qu'il les fasse chevaliers,
Mais chevaliers de la lanterne.

Et comme s'il eût été possible qu'on se méprît sur leurs intentions, ils ajoutaient ces mots :

Cet ordre ne serait pas dispendieux : il consisterait en une corde de la grosseur du petit doigt, qu'on passerait au cou de ces messieurs.

Ils n'y mettaient pas toujours tant de façons :

Législateurs qui faites
A coups de baïonnettes
Adopter vos sornettes,
Votre arrêt est rendu,
Hu! hu!
De vous une centaine
Je nommerai sans peine
Qu'à la Saint-Jean prochaine
Je garantis pendus.

Et pour l'accomplissement de leurs vœux impies ils comptaient sur les armées étrangères et ne craignaient pas de leur faire ouvertement appel. Dans un dialogue tendant à prouver que les Parisiens révolutionnaires sont des rebelles, l'un des interlocuteurs s'enquiert de ce qu'a fait Charles V lors du soulèvement de Montpellier.

Réponse. Charles, voulant punir les habitants de cette ville de leur rébellion, fit exécuter *six cents* des plus séditieux : deux cents furent décapités, deux cents pendus et deux cents brûlés.

Leurs enfants furent déclarés infâmes, leurs biens confisqués, et la moitié de ceux des autres citoyens de Montpellier.

Demande. Et si le roi veut des exemples?

R. Dans ce cas, ces exemples porteront de préférence sur les chefs et sur les municipaux sans pudeur qui ont osé dire au roi *qu'ils l'avaient conquis*.

D. Sur quoi fondez-vous cet espoir?

R. Sur ce que Charles VI a fait en pareille circonstance.

D. Qu'a fait ce roi?

R. Le peuple de Paris s'étant soulevé et mis en armes sous la conduite de Hugues Aubriot et de Jean Desmarest, le roi entra dans sa capitale à la tête de son armée, *fit pendre les plus marquants à leurs fenêtres; trois cents* autres principaux factieux furent décapités; le reste qui tenait prison n'obtint grâce qu'à la prière des princes du sang, et à la charge de payer au fisc la moitié de leurs biens.

. . . .

D. A quoi croyez-vous que tout ceci aboutisse?

R. A une guerre civile, si le duc d'O...... reste en France...; à une guerre étrangère, si les princes ont le courage de se faire déclarer rebelles, et si Léopold et Amédée ont celui de les soutenir.

D. Si Léopold s'y décidait, par combien d'endroits croyez-vous notre frontière de Flandre accessible à ses troupes?

R. Par cinq.

D. Et Amédée, par combien de points pourrait-il pénétrer en Provence?

R. Par trois, qu'un général habile peut réduire à deux.

D. Donnez-en les aperçus.

R. C'est un secret qui ne doit vous être révélé qu'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen*.

Enfin les Apôtres, emportés par une aveugle fureur, poursuivent la Révolution et les révolutionnaires jusqu'au delà de nos frontières. On sait que

les Brabançons s'étaient révoltés contre l'empereur d'Autriche, et avaient chassé ses troupes des Pays-Bas. Mais leurs succès n'avaient pas été de longue durée, et ils durent subir une restauration. Il faut entendre la joie des Apôtres en apprenant le retour victorieux des armées impériales ; ils la font éclater sur tous les modes. Voici quelques vers d'une *Ronde patriote :*

Nous aurons incessamment
Des nouvelles du Brabant.
Les prétendus patriotes
Font caca dans leurs culottes.
Ils ont fait semblant d'attendre
Quelques moments pour se rendre.
Ils parlent de mousquetade,
Même un peu de canonnade.
La guerre de pétarade
N'est au fond qu'une foirade.
Quinze milliers de potence
(*Qui seraient très-bien en France*)
Attesteront la clémence
Et la verte vigilance
De monsieur l'Empereur,
Dont ils ont grand'peur.

Une chose encore à signaler dans les Actes des Apôtres, et qui est bien faite pour exciter quelque surprise, c'est leur extrême licence; Rabelais et Voltaire, dans leur extrême gaîté cynique, ne sont pas plus graveleux que ces soutiens de l'Eglise et de la royauté. Il n'est pas une de leurs feuilles où

ne se rencontre quelque libre épigramme, quelque mot à double sens, quelque gaillarde facétie. Ici ce sont d'intarissables plaisanteries sur les prétendus amours du député Populus et de la célèbre furie républicaine, Théroigne de Méricourt. Là c'est une pétition fictive des femmes qui réclament contre le fardeau insupportable de l'aristocratie ; et ils attachent à cette pétition la signature de quelques dames de la noblesse dont les maris étaient connus par l'excès de leur rotondité et de leur embonpoint. Ces modernes troubadours, en effet, sont loin d'avoir hérité de la galanterie de leurs prédécesseurs : les femmes les plus respectables ne sont point à l'abri de leurs injures ; madame de Staël, par exemple, coupable surtout d'être la fille de Necker, est représentée par eux comme une ignoble dévergondée, et cela dans un langage qu'il est impossible de reproduire. C'est la plume de l'Arétin mise au service des haines politiques.

Ici notre embarras est grand, placés que nous sommes entre les convenances et l'intérêt de la vérité. Nous nous bornerons à deux ou trois citations, que nous choisirons de manière à concilier autant que possible ce double devoir.

—

Lettre aux quarante-cinq auteurs des Actes des Apôtres.

La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Il n'est point, Messieurs, de genre d'aristocratie que votre démagogie n'ait jusqu'à présent attaqué avec des armes victorieuses; mais la plus ancienne, comme une des plus cruelles de toutes, a échappé à vos traits. Elle est cependant bien lourde à supporter; elle a souvent occasionné des scènes sanglantes; enfin elle est d'autant plus dangereuse qu'elle est insinuante, et se cache presque toujours dans les ténèbres : c'est, en un mot, l'aristocratie de l'homme sur la femme. Elle pourra être difficile à déraciner; car, depuis la création du monde, elle exerce un empire absolu sur toutes les classes, et les dames de la Halle n'en sont pas plus exemptes que les reines et les bourgeoises. Il est, par conséquent, urgent de s'en occuper. La circonstance semble même d'autant plus favorable, que l'Assemblée nationale, travaillant infatigablement au grand œuvre de la régénération nationale, a été obligée de mettre tout sens dessus dessous. Cette manière si sage et si naturelle de procéder donne au beau sexe l'espérance qu'il pourra, à son tour, parvenir à une suprématie que sa délicatesse annonce devoir être exercée par lui d'une manière plus légère.

J'avoue qu'il est étonnant que ce soit moi qui fasse cette dénonciation, et que je n'aie pas été prévenue par des citoyennes non moins actives que moi, telles que mesdames de Luynes, d'Aiguillon et Mirabeau la cadette, qui paraissent depuis longtemps ne pouvoir sans danger être exposées à supporter le poids de cette monstrueuse aristocratie. Elles méritaient sans doute que leurs maris imitassent le dévouement du général mon époux, et renonçassent comme lui à leur privilége de supériorité; car, Messieurs, je dois à la vérité et au patriotisme de ce cher général de vous avouer qu'il a eu l'intrépidité d'exposer sa fragilité à la pesanteur de mon pouvoir.

Je suis, avec une démagogique et fraternelle considération,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

DONDON PICOT,

femme du général Lameth,

Demeurant dans le cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs, au second, au-dessus de l'entresol.

Les goûts, vrais ou supposés, du marquis de Villette, donnent lieu à mainte épigramme qu'à l'élégance près Martial eût pu signer. Voici la moins ordurière que j'aie pu trouver :

L'ÉGALITÉ.

Epigramme.

Parmi les systèmes nouveaux
Adoptés chaque jour par l'auguste diète,
L'égalité devait plaire à Villette (1) *:*
Du côté qu'il les voit les hommes sont égaux.

Ce cynisme des Apôtres, cynisme qui peint les hommes et le siècle, s'étale avec une naïveté qui a son côté comique dans le passage suivant sur l'abbé Maury, leur ami, pourtant, et la plus ferme colonne du royalisme dans l'Assemblée.

Extrait d'une lettre du chef des Thessaliens à son ami Patrocle.

..... Le cygne l'avait bien prévu dans son chant d'agonie, que la nation finirait par *se rattacher à son caractère distinctif, et revenir à ses anciennes mœurs et à ses inclinations naturelles* (2). Nos représentants volontaires donnent enfin un exemple de courtoisie digne des plus beaux siècles de la courtoisie française. La

(1) « Par allusion à une motion jacobine du *ci-derrière* marquis de Villette. »
(2) Observation de Necker sur l'avant-propos du *Livre rouge*.

sage-femme de la Target, madame d'Aig......, vient d'obtenir, à l'exclusion de M. Vi...., les honneurs du fauteuil ; mais, sur la motion expresse de M. Bouche, on a fait jurer à l'illustre amazone qu'elle ne présiderait qu'en habits d'homme.

On ne peut assez applaudir à la sagesse de ce décret, car, sans cette précaution, que serait devenu, avec un abbé Maury, celui de l'*inviolabilité?* On sait que l'honorable membre n'a jamais pu lorgner une jupe sans se mettre en rut. Nouveau Samien, le spermatique abbé aurait souillé le tribunal des éphores. Le danger de la pollution était d'autant plus imminent que madame la présidente, dans les atours de son sexe, est bien la coquette la plus séduisante de toutes *les dames de la nation.* On l'a vue fort crottée aux dernières saturnales (et c'est sans doute ce qui l'a fait appeler *salope*). Cependant la friponne se faisait encore remarquer à la tête de ses bacchantes par sa bonne mine et ses grâces martiales, qui lui ont valu plus d'une auguste conquête ; ce qui prouve aujourd'hui combien il est difficile de s'en détacher quand une fois on est tombé dans ses chaînes. Les amis de notre héroïne avaient plus d'un motif pour la mettre en culotte...

Enfin je terminerai — c'est le cas ou jamais — par une chanson sur un air connu :

Les Consolations.

LE PRIEUR.

Eh zic, eh zic, eh zoc,
Eh fric, eh fric, eh froc,
Quand les bœufs vont deux à deux
Le labourage en va mieux.

Qu'avec fureur on supprime
Casuel, calotte et dîme,
Je me moque de ces lois,
Si je puis à ma servante,
Dont le joli nez me tente,
Le soir dire en tapinois :

Eh zic, eh zic, eh zoc,
Eh fric, eh fric, eh froc.
Quand les bœufs vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.

LE COMTE.

Eh zic, etc.

Qu'on rogne mon héritage
Et qu'on m'ôte mon plumage,
Je m'en moque avec raison,
Si, fidèle à ma folie,
Je puis, à ma fantaisie,
Dire avec quelque tendron :
Eh zic, etc.

LE MINISTRE.

Eh zic, etc.

Ma besogne est bien facile,
Car je suis fort inutile,
Et j'en sens bien tout le prix.
N'ayant plus aucune affaire,
Je passe mon ministère
A dire avec ma Philis :
Eh zic, etc.

UNE DEMOISELLE DE L'OPÉRA.

Eh zic, etc.

Adieu donc mon équipage,
Mes bijoux, mon étalage;
Plus d'abbés ni de marquis.
Leur peine, hélas! me désole,
Mais un danseur me console,
Et nuit et jour je lui dis :
Eh zic, etc.

UNE VISITANDINE.

Eh zic, etc.
Adieu donc vêpre et complies,
Nénuphar et litanies,
Car je ne suis plus nonnain ;
J'emploierai mieux ma jeunesse,
Et je vais, avec tendresse,
Dire à quelque capucin :
Eh zic, etc.

UN CAPUCIN.

Eh zic, etc.
Je donne à Treilhard ma barbe,
Et suis content si je garde
Le cordon de saint François ;
Car, avec ce meuble aimable,
Toujours au sexe agréable
Je dirai par jour vingt fois :
Eh zic, etc.

UN GRENADIER NATIONAL.

Eh zic, etc.
Je ne fais plus de ripaille,
Je n'ai plus ni sol ni maille,
Je crois que je meurs de faim ;
Mais je porte un beau panache,
Un bonnet, une moustache,
Et dis du soir au matin :
Eh zic, etc.

Les Actes des Apôtres eurent une très-grande vogue, facile à comprendre. Malgré leur violence, je ne sache pas qu'ils aient jamais été poursuivis

judiciairement; mais plusieurs de leurs numéros furent brûlés, et la boutique de leur éditeur fut plus d'une fois saccagée. C'étaient là, du reste, comme nos lecteurs peuvent s'en souvenir, les petits inconvénients du métier de journaliste à cette époque de liberté; ils n'étaient pas capables d'arrêter les rédacteurs des Actes, et il ne fallut rien moins pour qu'ils posassent la plume qu'un ordre du roi, qui leur fut, dit-on, signifié par l'intendant de la liste civile. Nous retrouverons bientôt Rivarol, Suleau et Peltier.

Politiquement les Actes des Apôtres n'ont que peu ou point de valeur. « C'est, dit M. Eugène Despois (1), une opposition harcelante et taquine contre l'Assemblée constituante, un débordement d'outrages et de menaces contre les hommes qui semblent guider la Révolution, et qu'emportera plus loin encore l'irrésistible mouvement; des sarcasmes, des calomnies, des convulsions; point de principes, point de convictions sérieuses sur lesquelles on puisse s'appuyer; l'écume aux lèvres, point de croyance au cœur. Ces hommes se débattent contre l'inévitable avenir; mais ils ont perdu pied, ils n'ont plus l'espoir de vaincre, ils se vengent en insultant; c'est la rancune de l'intérêt blessé, la rage du privilége détruit. »

En résumé, le mérite de ce recueil, mérite encore

(1) *Liberté de Penser*, t. III, p. 224.

aujourd'hui fort appréciable, est tout entier dans la forme, et ce mérite m'a paru très–sainement apprécié par La Harpe dans un article du *Mercure* de juin 1791, écrit à propos de la *Légende dorée*, une feuille rédigée dans le genre des Actes des Apôtres, mais dans un esprit tout opposé.

« De toutes les feuilles aristocratiques, la seule qui soit parvenue à ma connaissance, c'est celle qui a eu tant de vogue sous le titre d'Actes des Apôtres. Je ne sais si elle existe encore : les grandes réputations passent vite par le temps qui court ! C'est peut-être ma faute, mais il y a longtemps que je n'entends plus parler de ces fameux Actes. Un galant homme de mes amis, à qui je ne connais qu'un défaut, celui de n'être pas extrêmement révolutionnaire, attendu qu'il n'aime que la paix, et que la paix et une révolution ne vont pas très-bien ensemble, m'avait prêté des recueils de ces Actes, apparemment pour me convertir. Je les ai parcourus sur sa parole et sur celle de la renommée ; mais c'est une terrible épreuve que le *recueil* dans ce genre de composition. Il m'était arrivé, comme à d'autres, en soupant chez d'honnêtes aristocrates (il y a d'honnêtes gens partout), d'entendre des bribes de ces Actes : j'y avais trouvé des facéties assez drôles et des folies qui m'avaient fait rire ; mais il y a bien de la différence entre une feuille et un volume : c'est une vérité d'expérience qu'on ne sait

pas assez. Il faut que chacun garde sa mesure : tel a suffisamment d'esprit pour trois minutes qui n'en a pas pour un quart d'heure ; et tel va jusqu'au quart d'heure qui au bout d'une demi-heure est un sot. Croyez-moi, cet avis est important, messieurs les faiseurs de feuilles, de parades, de proverbes, de pamphlets, de petits vers d'almanachs ou de société, même d'opéra comique, prenez garde au *recueil*. Toutes ces choses-là meurent en détail, sans scandale, sans inconvénient, sans que personne s'en aperçoive; mais le recueil c'est l'enterrement solennel, c'est la mort constatée. Ce que j'en ai vu d'exemples ne finirait pas à rapporter et ferait trembler. Combien de gens dont j'ai ouï dire autrefois qu'ils avaient de l'esprit, qu'ils faisaient de jolies choses ! Ils ont eu l'ambition du volume et de la reliure : aucun d'eux n'en est revenu.

» Nos *Apôtres* auront du moins une ressource : s'ils n'ont pas une vie collective, ils peuvent encore avoir quelque temps une vie partielle ; tant qu'il y aura un parti contre la Révolution, les Apôtres pourront vivre, comme on dit, au jour la journée. Cependant on voit qu'ils sont déjà bien déchus de leur première splendeur ; et si des hommes de ce *génie* éprouvent un tel rabais, que sera-ce des autres ?

» Il faut être juste envers tout le monde : dans les volumes que j'ai feuilletés, il y a quelques morceaux agréables, deux ou trois parodies bien faites,

et quelques petites pièces de vers assez jolies. Mais l'esprit de parti est une belle chose, si leurs lecteurs les plus passionnés n'ont pas été dégoûtés de la monotonie de leurs tournures, qui ne sortent pas de l'ironie et de la contre-vérité, s'ils ont pu soutenir un débordement de calembours, de quolibets et de rébus sur les noms des députés. C'est une mine riche sans doute pour

Ces froids bons mots
A double sens, qui sont l'esprit des sots ;

mais il ne fallait pas l'épuiser; il ne fallait pas vivre six mois sur l'accouchement de M. Target. Il y a un peu de stérilité à subsister si longtemps d'une caricature grotesque; il faut être sobre de bouffonnerie, car, si l'on en rit quelquefois, on la méprise toujours. Ce que j'en dis ici est purement affaire de goût. Je ne mets pas plus d'importance à toutes ces affaires que M. Target lui-même, qui n'en est pas moins un homme très-éclairé et un des meilleurs travailleurs du Comité de Constitution. »

Sous ces réserves, les Actes des Apôtres demeurent la feuille la plus spirituelle et la plus piquante de l'époque, un très-curieux et très-remarquable spécimen de l'esprit français, et on les parcourt encore avec plaisir.

Les Actes des Apôtres forment onze volumes ou *versions*. Chacun des dix premiers volumes con-

tient : 1° une planche gravée ; 2° une introduction ; 3° trente numéros ; 4° un épilogue. Le onzième volume comprend seulement onze numéros, plus six livraisons portant le titre de *Petits paquets*.

Version 1re. Commencés le jour des Morts, et finis le jour de la Purification. L'an de la liberté O (1789).

Version 2e. Commencés le jour de la Purification, et finis le jour de la Mi-Carême. L'an de la République sanctionnée Ier.

Version 3e. Commencés à la Mi-Carême, et finis la semaine de la Quasimodo. L'an de l'anarchie Ier.

Version 4e. Commencés le jour de la Quasimodo ; brûlés la veille de la Pentecôte, et finis à la Trinité. L'an des municipalités.

Version 5e. Commencés à la Trinité, et finis à l'Assomption. L'an de la fédération.

Version 6e. Commencés à l'Assomption, et finis le jour du salut de la France, c'est-à-dire le 6 octobre. L'an des assignats.

Version 7e. Recommencés le jour des Morts, et finis le jour des Innocents. L'an du schisme. (Deux gravures.)

Version 8e. Commencés à Noël, et finis le Mardi-Gras. L'an des jurés et des jureurs.

Version 9e. Commencés le Mardi-Gras, et finis à l'Assomption 1791. L'an de la mort du grand homme.

Version 10e. Commencés à l'Assomption, et finis à la Saint-André 1791. L'an de la démocratie royale acceptée librement.

Version 11e *et dernière.* (Trois gravures.)

Les onze numéros de la dernière version se trouvent difficilement et se sont payés un prix exorbitant.

Les Petits Paquets qui y sont joints ne sont pas à proprement parler des numéros de la feuille ; c'étaient des sortes de suppléments destinés probable-

ment à ranimer le zèle des souscripteurs, qui se refroidissait. Les auteurs s'en expriment ainsi :

Petits paquets, ou collection d'anecdotes historiques et réjouissantes, à l'usage des gens d'esprit qui n'aiment point les choses trop sérieuses.

Un paquet *instruit mieux que ne fait un gros livre.*

(VOLTAIRE, *les Trois Manières.*)

Il sera remis de temps en temps à nos souscripteurs un feuilleton de quatre pages, intitulé *le Petit Paquet,* renfermant la petite nouvelle du jour, la petite anecdote courante, le petit conte à la mode, le petit calembour en vogue, la petite épigramme du moment et le petit vaudeville de société. Les Petits Paquets sont destinés à servir de contre-poids aux grands complots, aux grands décrets, aux grandes conspirations, que nous sommes encore condamnés à essuyer avant d'être définitivement heureux.

—

JOURNAL GÉNÉRAL DE LA COUR ET DE LA VILLE

Brune, Gautier, Saint-Méard, etc.

Le *Journal général de la Cour et de la Ville,* plus connu sous le nom dè *Petit Gautier,* est, sinon pour la forme, au moins pour le fond, le digne pendant des *Actes des Apôtres,* dont il partagea quelque temps la vogue. L'esprit d'à-propos qui y régnait, la variété des objets qui se succédaient dans sa galerie de tableaux, le piquant des anecdotes, la position de certains personnages dont on le croyait le prête-nom, tout contribua à son succès. Il en fut fait plusieurs éditions originales, et d'assez nombreuses contrefaçons. Il était cependant beaucoup moins spirituel que les *Actes des Apôtres*, mais il rachetait cette infériorité par plus de vivacité, plus de hardiesse encore, plus de violence dans l'expression de ses opinions, et, disons-le aussi, par plus de crudité dans ses peintures, qui chatouillaient ainsi plus vivement le goût blasé de ses lecteurs. Et puis, s'il s'exprimait d'une manière plus leste, moins littéraire; s'il ne prenait pas le temps de soigner son style ni de rédiger des articles de longue

haleine comme on en trouve dans les Actes, il donnait, en revanche, plus de nouvelles. Les Actes n'étaient guère autre chose qu'un pamphlet; le Petit Gautier avait plus du journal; il en affectait les prétentions, au moins dans son titre : « *Journal général*.... contenant tout ce qui s'est décidé à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les districts, et les nouvelles authentiques de la province, ainsi que des anecdotes intéressantes. » Cependant, malgré les longues promesses de ce titre, les affaires publiques n'y occupent qu'une place assez restreinte et qui va toujours diminuant, et l'on ne saurait se fier à ses nouvelles, qui sont souvent fausses et presque toujours exagérées ou travesties. Ce qu'on y trouve, ce sont des attaques personnelles et injurieuses, ce sont des menaces de vengeances sanglantes, et l'expression de haines implacables. Il est le fidèle interprète des ultra-royalistes et des émigrés : mêmes colères, mêmes illusions extravagantes, même outrecuidance présomptueuse, même insolence aristocratique, même gaieté frivole et licencieuse.

Nous avons montré ce qu'étaient les Actes. S'il pouvait paraître assez étrange de voir les défenseurs de l'autel et du trône prendre pour bréviaire la *Pucelle* de Voltaire et plaider pour la religion à grand renfort de citations libertines, leurs plaisanteries, du moins, étaient souvent fines, spirituelles,

de bon goût. Celles du Journal de la Cour et de la Ville sont presque toujours ordurières, et, aujourd'hui encore, on ne peut lire sans une surprise mêlée de dégoût ce journal, écrit pour les salons, et dont un des rédacteurs les plus habituels appartenait ostensiblement à la maison de Louis XVI. Le Petit Gautier ne se bornait pas d'ailleurs à inventer, à raconter, dans le style le plus cynique, les anecdotes les plus scandaleuses : un jour il appelait ostensiblement sur la France de 1789 les vengeances de l'émigration et celles de l'étranger; un autre jour, il annonçait qu'il allait ouvrir quinze cents registres sur lesquels pourraient se faire inscrire tous ceux qui voudraient être compris dans l'amnistie du prince de Condé; cent cinquante individus seulement devaient être exceptés, leurs crimes étant trop grands pour que le châtiment leur fût épargné, et à la tête de ces individus figuraient naturellement, bien qu'ils ne fussent pas désignés nominativement, Mirabeau, Bailly et Lafayette. Ce sont, à chaque page, des menaces de tailler en pièces, de pendre les députés et les Jacobins; en un mot, pour me servir de ses propres expressions, de *regénérer la France dans un bain de sang.*

Quelques extraits, que nous pouvons faire courts après ce que nous avons cité des Actes des Apôtres, — car c'est ici et là le même esprit, — achèveront de faire connaître le genre de cette feuille, dont les

violences exercèrent sur la marche de la Révolution la plus pernicieuse influence.

On lève des milices dans les Etats du roi de Sardaigne. C'est le spectacle touchant du bonheur dont nous jouissons depuis que nous sommes libres qui suggère à ce prince toutes ces précautions. Nous n'avons plus à Paris ni foi, ni loi, ni pain, ni paix, et encore moins d'argent, disent les aristocrates. Nous ressemblons à ce sage de l'antiquité qui jeta dans la mer tout ce qu'il possédait, et s'écria majestueusement : Je suis libre ! Nous serait-il permis de remarquer que les aristocrates ne sont pas juges compétents de la Révolution française? Ils n'en voient que les légers inconvénients, et n'en sentent point les douceurs. Ils sont comme ce satrape persan qui ne comprenait pas les délices du brouet noir des Lacédémoniens.

— Un conseiller de Bordeaux a eu l'imprudence de se permettre de déclamer avec une amertume bien coupable contre les décrets de l'Assemblée. Il prétendait à tort que cette diète auguste s'était égarée sur bien des points, et avait outrepassé ses pouvoirs ; qu'il était bon de réformer les abus ; mais qu'ils paraissaient ne pas se souvenir assez que le roi était leur maître légitime ; que c'était pour raffermir le trône ébranlé, et non pour en saper les fondements, qu'ils avaient été appelés. Cette motion a eu le sort qu'elle méritait : la populace a pendu le conseiller.

—

Ami, veux-tu savoir quel est en ce moment
De la France l'état et le gouvernement ?
Il est démocratique,
Electif, despotique,
Même aristocratique,
Absurde, impolitique,
Et surtout anarchique;
Il est tout, en un mot, excepté monarchique.

SUR LA CONSTITUTION EN VAUDEVILLES.

Au milieu des malheurs, des crimes, des bassesses,
Ne désespérons point de notre nation :
Le Français met en chant la Constitution,
Il va bientôt la mettre en pièces.

—

Des Feuillants jusqu'aux Jacobins
Sans doute il est quelque distance :
On doit donner la préférence
Aux voleurs sur les assassins.

—

— On prétend qu'il n'y a rien qui donne des idées comme de se gratter la tête; si cela est vrai, on ne doit pas être surpris que les Jacobins aient tant d'esprit : leur coiffure de jokeys laisse voir de petits habitants qui les excitent continuellement à s'en procurer par ce moyen.

— Braves gardes nationales! mépriserez-vous les conseils de vos vrais amis? Attendrez-vous patiemment qu'on vous égorge?... Ne perdez point de temps; mettez double charge dans vos fusils, faites marcher vos canons, volez à l'affreux repaire des Jacobins, et exterminez jusqu'au dernier.

—

Pour rétablir l'ordre et la paix,
Léopold, Charles et Gustave
Vont enfin punir les forfaits
De d'Orléans, Lameth, Barnave.
Il faut y croire. Ah! ah! ah! ah!
Que de Jacobins l'on pendra!

—

Il paraît que le pape est décidé à faire cardinaux l'évêque d'Autun, l'abbé Sièyes, l'abbé Grégoire et l'abbé Goutte, parce qu'on lui a assuré que c'était le seul moyen de faire rougir ces ci-devant prêtres.

— Le cardinal l'Ignominie (Loménie de Brienne) vient d'être nommé à l'évêché de Toulouse. Il cédera au désir que ses nombreux enfants témoignent de le revoir. On sait que, s'il n'a pas travaillé à la propagation de la foi, il s'est toujours occupé de celle de l'espèce humaine. Chacun cultive à sa manière la vigne du Seigneur.

— On prétend que madame de L..... s'amusait souvent à apprendre les *droits de l'homme* dans son antichambre, et qu'elle prenait surtout des leçons d'un laquais qui avait une excellente *constitution*, et qui se trouva père du petit Matth..... Ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait voté, le 19 juin, pour la suppression des livrées : cette opinion lui fut inspirée par la piété filiale.

Ce petit Matth... est le vicomte Matthieu de Montmorency, le même que l'on a vu sous la Restauration ambassadeur, ministre des affaires étrangères et chef du parti religieux. Il votait avec le côté gauche de l'Assemblée constituante : de là ces ignobles calomnies, que l'on retrouve dans les *Actes des Apôtres*.

De ces Montmorency célèbres dans l'histoire
Est-ce là le rejeton ?
Non, certes, vous pouvez m'en croire.
Connaissez mieux cette illustre maison.
Vous détromper est nécessaire :
Ce Mathieu n'en a que le nom,
Et d'un des laquais de sa mère
Il a reçu le jour, le cœur, l'âme et le ton.

—

Vive la France !
Vive notre bon roi !
La noire engeance

Qui lui donne la loi
A la potence
Ira bientôt, je croi...

Ce Robespierre,
Qui descend de Damien,
Tient de son père,
Et n'est qu'un vrai vaurien.
A la galère
Il ramera fort bien.

—

PORTRAIT DE PHILIPPE-LE-ROUGE (le duc d'Orléans).

Cuirassé de forfaits, de bassesse et d'audace,
Tous les crimes sont peints sur sa hideuse face.
Digne chef des brigands, qu'il paie en souverain,
Il assiége le trône un poignard à la main.

—

— M. de Chartres est parti pour Toulon. On assure qu'il est allé tout faire préparer pour la réception de son papa au bagne.

—

... Si je puis former encor quelques souhaits,
C'est de voir l'échafaud, ce supplice des traîtres,
Expier les forfaits commis envers nos maîtres.
Quel triomphe éclatant pour Sanson le bourreau
De pendre un scélérat dont le nom rime à beau,
De s'écrier soudain, élevant la potence,
Comme Armide à Renaud : Il est en ma puissance!

Parlant de deux assassins qui avaient été roués la veille, il s'écriait : *Ce ne sont pas ces deux-là qu'on aurait dû rompre vifs!*

Du Jugement dernier l'image est le Manége :
A gauche on voit des boucs la horde sacrilége ;

Des bons un petit groupe est de l'autre côté.
Tous recevront bientôt ce qu'ils ont mérité :
La gloire est pour ceux-ci, pour ceux-là la potence,
Et ce terrible jour est plus près qu'on ne pense.

—

Peuple, ouvre enfin les yeux sur tes dangers pressants !
Le monstre qui d'Hercule illustra les conquêtes
Fut l'horreur de la terre et n'avait que sept têtes :
Celui que tu nourris en a plus de sept cents.

—

Demande. Qui envoie les députés aux Etats et les forçats à la chaîne ?

Réponse. Les bailliages et les présidiaux.

D. Qui envoie-t-on aux galères et aux Etats ?

R. Des escrocs, des fripons, des intrigants, quelquefois des innocents.

D. Qui prend-on de préférence ?

R. Des gens de lettres et de marque.

D. Où se fait le travail des forçats et des députés ?

R. Sur des bancs.

D. Qu'ont fait les députés et les galériens ?

R. Du mal à leurs concitoyens.

D. Que font les galériens dans le bagne, et les députés à l'Assemblée ?

R. Ils jurent à tout propos, s'injurient, et font un vacarme épouvantable.

D. Que fait-on aux galériens quand on les prend en flagrant délit ?

R. On les pend.

D. Que fera-t-on aux députés qui ont trahi leurs serments ?

R. . . . .

— On promet récompense civique et reconnaissance constitutionnelle aux citoyens qui feront passer dans toute l'Europe le signalement bien exact de Messieurs de la majorité de l'Assemblée nationale, afin que, dans le cas où leur modestie les porte-

rait à fuir les honneurs du cordon dont on doit les décorer incessamment, l'on puisse sans méprise leur déférer cet honneur dans tous les lieux où ils jugeront à propos de se retirer, en vertu des droits de l'homme.

— Quand on pense qu'il ne faudrait que la valeur d'un écu de corde pour délivrer la France de tous les maux qui la dévorent, on ne conçoit pas qu'on tarde tant à mettre le remède en activité.

Il me resterait à fournir quelque exemple de ce cynisme ordurier dont j'ai accusé le journal de Gautier ; mais la matière est scabreuse, et je devrais peut-être prier mes lecteurs de me croire sur parole. Voici pourtant une de ces... gentillesses, celle qui m'a semblé supporter le mieux la citation ; par celle-là on jugera des autres.

Tout le monde sait que Condorcet, il y a deux ans, fit passer sa femme dans un de ses marchés avec Mirabeau, et que celui-ci voulut bien lui en tenir compte sur le pied de cent écus. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que, le jour où l'affaire se conclut, Condorcet, après avoir laissé le grand homme avec sa moitié, revint le trouver cinq minutes après, et, sans troubler en rien l'opération, frappa sur l'épaule de Mirabeau, et lui dit : « A propos, en avez-vous parlé à Montmorency ? »

Les rédacteurs des *Actes des Apôtres* formaient une brillante pléïade, dont l'éclat n'est point encore effacé. Des rédacteurs du Journal de la Cour et de la Ville, au contraire, nous connaissons à peine quelques noms obscurs. Il fut fondé, il est vrai, par un homme destiné à une assez grande célébrité, mais qu'il devait conquérir sur un autre ter-

rain, par Brune; et encore manquons-nous de renseignements sur cette phase de la vie du futur maréchal de France.

Venu à Paris pour y faire son droit, dit la *Biographie universelle*, il y aurait à peu près perdu son temps. Des bancs de l'Ecole il aurait passé, pour vivre, à la casse du compositeur, et il rêvait littérature en faisant de la typographie. C'est dans cette position que l'auraient trouvé les premiers événements de la Révolution. Il aurait alors acheté une petite imprimerie et fondé le journal qui nous occupe. Voilà tout. Une *Esquisse historique* sur le maréchal Brune, en deux volumes, publiée, il y a quelques années, « d'après sa correspondance et les manuscrits conservés dans sa famille, » est encore moins explicite : elle dit seulement que, l'Ecole de droit ayant été fermée à la Révolution, Brune forma un petit établissement d'imprimerie, qu'il exploita lui-même pendant plus d'un an; mais pas un mot de son journal.

Sous la Restauration, Martainville ayant attaqué la mémoire de Brune dans son *Drapeau blanc*, la veuve du maréchal lui fit un procès, dont il sortit victorieux. Dans les faits qu'il articula à cette occasion, on lit ce qui suit :

« Ceux qui ont conservé quelque souvenir des premiers temps de la Révolution se rappellent l'infâme journal intitulé la *Bouche de Fer;* ils voient

encore dans la rue du Théâtre-Français cette porte devant laquelle le passant reculait, effrayé par une tête de furie, de Gorgone révolutionnaire, dont la bouche hideuse, sans cesse béante, dévorait toutes les immondices qu'y jetaient les fournisseurs qui l'alimentaient volontairement. Le lendemain, ces horreurs se reproduisaient dans les feuilles criminelles, où l'injure n'était point déversée sur un sujet rebelle, sur un clubiste forcené, sur un agent de la plus atroce tyrannie, sur un général concussionnaire, mais sur tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, sur les personnages augustes dont l'image ne s'offre plus à nos yeux que rayonnante de l'auréole du martyre. M. le maréchal Brune, qui n'était alors que Brune l'imprimeur, eut l'*imprudence*, la *faiblesse,* de prêter à l'exécrable entreprise de la *Bouche de Fer* sa maison, ses presses, et quelquefois sa plume....

» Ce que tout le monde sait, c'est que Brune avait pour ami et pour collaborateur dans son journal un personnage trop fameux dans notre histoire, l'horrible Marat, qu'il accompagnait la nuit, lorsque cet étrange *Ami du Peuple,* frappé d'un mandat d'arrêt, sortait du souterrain des Cordeliers pour former de nouveaux complots.... »

Dans tout cela il n'y a rien de bien précis, rien surtout qui éclaire les commencements du Journal de la Cour et de la Ville. Tout ce que je puis dire,

c'est que les premiers numéros, ou du moins un avis concernant le mode d'abonnement, qui se reproduit à chaque numéro, porte la signature de Brune, chez lequel on souscrit; mais il est à remarquer que le journal sort d'une imprimerie qui n'est pas la sienne.

La publication avait commencé le 15 septembre 1789. Le 31 octobre suivant, au nom de Brune se trouve associé, dans l'avis dont nous venons de parler, le nom de Gautier. Mais qu'est-ce que ce Gautier, qui devait donner son nom au journal? Voilà ce qu'il m'a été impossible de savoir; je n'ai trouvé son nom dans aucune biographie. Quoi qu'il en soit, dès le 16 décembre il y avait rupture entre les associés; et, chose remarquable encore, c'est le dernier venu, Gautier, qui était resté maître du terrain, et Brune avait dû chercher un autre bureau pour tenter une concurrence, qui ne vécut que quelques semaines.

On s'explique difficilement, d'ailleurs, l'association momentanée de ces deux hommes, et l'on comprend qu'ils ne se soient pas longtemps entendus. On sait, en effet, avec quelle ardeur Brune embrassa la cause de la Révolution, tandis que Gautier arborait plus haut qu'aucun autre journaliste les couleurs du royalisme.

Si donc Brune fut réellement le fondateur du Journal de la Cour et de la Ville, il n'y eut, en

somme, qu'une part très-minime, et le principal artisan de cette feuille fut Gautier, qui la continua sans interruption jusqu'au 10 août 1792.

Parmi ses collaborateurs, on nomme un certain Meude-Mompas, *officier du roi,* que je ne connais que par la large part qu'il eut dans les invectives des écrivains démocrates, notamment de Marat. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans l'*Ami du Peuple* du 2 décembre 1790 :

AVERTISSEMENT.

Le sieur Meude-Mompas, l'infâme auteur du *Journal général* publié sous le nom de Gautier, son vil prête-nom, craignant la correction des colporteurs patriotes, vient d'écrire à tous les journalistes pour les engager à annoncer qu'il a quitté le métier de folliculaire. Il paraît rougir, et avec raison, de la manière dont il l'a exercé jusqu'ici. Au demeurant, ce n'est là qu'un leurre : l'indigne barbouilleur de papier distille son venin ministériel chaque matin, suivant sa coutume. Pour corriger les lâches détracteurs de la liberté, il serait à souhaiter que, chaque jour, les bons citoyens saisissent leurs écrits dans le bureau, les jetassent dans le ruisseau, y missent le feu, et fissent passer par les flammes et auteurs et imprimeurs, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement purifiés.

On nomme encore Journiac de Saint-Méard, connu par le bonheur avec lequel il échappa aux massacres de septembre, et par une brochure demeurée célèbre, dans laquelle il a raconté son *Agonie de trente-huit heures*. Le principal grief articulé contre lui était sa collaboration au Journal de la Cour et de la Ville; mais il prouva, dit-il, qu'il n'é-

tait pas l'auteur de cette feuille, à laquelle il avait fourni seulement quelques articles. « M. Saint-Méard, lit-on dans la *Chronique de Paris* du 5 septembre 1792, étant accusé d'avoir travaillé au Journal de la Cour et de la Ville, le peuple l'a jugé, et, pensant que les articles qu'il y avait insérés ne méritaient pas sa vengeance, il a été épargné. »

La vérité semble être que les véritables auteurs de cette feuille se tenaient dans les coulisses, et la manière inégale, négligée, dont elle est rédigée, prouve qu'elle n'était point faite par des écrivains de profession. Nous avons vu, par quelques citations, que les Apôtres n'étaient pas toujours très-difficiles en fait de littérature; une bonne méchanceté, si mal habillée qu'elle fût, avait chance d'être favorablement accueillie par eux. Ils ne pouvaient cependant pas tout recevoir. Le Petit Gautier, qui, d'ailleurs, paraissait tous les jours, était comme leur déversoir : il acceptait tout, et de toute main; on pourrait dire, sans trop de sévérité, que c'était le réceptacle des ordures du parti.

En 1790, 1791, et jusqu'au 1er mars 1792, il fut fait chaque jour deux éditions du Journal de la Cour et de la Ville, l'une pour les colporteurs, l'autre pour les abonnés, ceux-ci ayant témoigné le désir d'être *débarrassés* de ces boniments, qui, presque toujours exagérés ou menteurs, n'avaient même

pas le mérite qu'aurait eu un sommaire exact. Le numéro des colporteurs, comme on disait, porte en tête l'annonce de ce que contient, ou plutôt de ce qu'est censé contenir le journal, annonce destinée à être criée dans les rues. Dans le numéro des abonnés, cette partie est remplacée par un morceau de prose ou de vers, presque toujours satirique, et quelquefois très-piquant.

J'ai dit que cette feuille avait cessé de paraître le 10 août 1792, comme toutes celles de la même couleur. Il en parut, le 1er prairial an V, une continuation ayant pour titre : « *Journal du Petit Gautier,* suite de celui de la Cour et de la Ville, interrompu le 10 août 1792, » laquelle finit le 18 fructidor, au 108e numéro. J'en citerai une seule page, où l'auteur résume en petits vers ce que les journaux écrivaient alors tous les matins en prose plus ou moins acerbe.

Dans le vieux régime, on avait
De voyager pleine licence,
Et sans passe-port on pouvait
Faire vingt fois son tour de France.
Lorsque chez soi l'on demeurait;
Personne n'avait souciance
Combien de temps on y restait,
Et de vous point on n'exigeait
Certificat de résidence.
Son petit bien on cultivait
Avec une entière assurance

Qu'aucun citoyen ne viendrait
S'en emparer de violence,
Ou le brûler par ordonnance
De celui qui nous gouvernait.
Sans garnisaire on acquittait
Sa quote-part de l'assistance
Que chacun à l'État devait.
La guillotine encore était
Chez Lucifer, dont la vengeance
Ce maudit présent nous a fait;
Et jamais d'elle on n'entendait
Parler, non plus que de l'urgence
Qui fit rendre plus d'un décret
Pour assassiner l'innocence.
De temps en temps à la potence
Quelque vaurien on condamnait;
Mais le juge alors prononçait
Avec justice la sentence,
Et jamais on ne mitraillait,
Ne fusillait ni ne noyait
Homme, femme, vieillesse, enfance,
Enfin le genre humain complet.
Le terrorisme point n'avait
Imaginé sa diligence
Pour l'autre monde; et l'on partait
A petits pas, quand Dieu voulait,
Faisant en chemin pénitence.
Aux gens d'Église on reprochait,
Je le sais, trop peu d'abstinence;
Le moine hors du couvent trouvait
Fille de joyeuse accointance,
Et plus d'une nonnain faisait
Mainte brèche à la continence.
Mais en cela rien n'empêchait
Le commerce ni la finance
D'aller leur train: monsieur Truguet

N'était pas ministre de France;
Et la farine se vendait
Le juste prix, en conscience.
Au demeurant, chacun vivait
De son état avec aisance;
Et le rentier, que l'on payait,
N'avait pas besoin d'assistance.
Oh! le bon temps que celui-là!
Mes chers amis, il reviendra;
Croyez-en mon heureux présage.
Un beau matin, pliant bagage,
Des mitrailleurs la troupe ira
Faire à Toulon le cabotage;
Le bonheur seul nous restera,
Et la liberté nous rendra
Tous les bienfaits de l'esclavage.

—

VICOMTE DE MIRABEAU. — DULAURE. — MARCHANT.

Déjeuners et *Dîners ; Lanterne magique. — Evangélistes* et *Thermomètre du Jour. — Chronique du Manége* et *Sabats jacobites. — Et autres petits journaux.*

Le succès des *Actes des Apôtres* et la facilité apparente du genre devaient susciter et suscitèrent en effet d'assez nombreuses imitations, les unes marchant à l'attaque de la Révolution sur les pas des Apôtres, les autres, au contraire, se proposant de rendre coups pour coups à ces terribles champions de l'ancien régime. Ces diverses publications n'eurent pour la plupart qu'une existence éphémère et restèrent loin de leur modèle, les dernières surtout. On trouverait cependant à y glaner assez abondamment encore; mais le défaut d'espace ne nous permet pas de nous arrêter longtemps à ces légères et vives escarmouches, quelque intérêt qu'elles présentent. Force nous est de nous borner à de rapides indications.

La meilleure des petites feuilles opposées à celle de Rivarol et Peltier est « la *Légende dorée*, ou les

Actes des Martyrs, pour servir de pendant aux Actes des Apôtres, » entreprise par une société de littérateurs patriotes pour prouver aux aristocrates que tous les rieurs n'étaient pas de leur côté, et qu'on pouvait rire aussi dans le sens de la Révolution. Cette petite feuille eut la bonne fortune d'être louée par La Harpe dans un article du Mercure que nous avons cité tout-à-l'heure. Elle portait cette épigraphe :

. . . . J'ai tout Peltier
Roulé dans mon office en cornets de papier.

EXTASE DE DEUX ARISTOCRATES A LA LECTURE D'UNE PIÈCE INSÉRÉE DANS LES ACTES DES APOTRES, INTITULÉE *Horreurs*.

— Que lisez-vous, marquis? — Comte, des vers charmants,
Dont le titre tout seul vous ravira, je gage.
En honneur, je ne sais où ces auteurs plaisants
Vont puiser tant d'esprit. — Quel est donc cet ouvrage
Qui vous transporte tant? — Eh quoi! vous ne devinez pas?
Quand on parle de prose ou de vers délicats,
On sait bien qu'il s'agit des Actes des Apôtres.
Lisez ce titre, Horreurs! *je l'aime infiniment.*
— Horreurs! *c'est fort joli, vraiment.*
— Parcourons leurs écrits, nous en verrons bien d'autres!

Le *Disciple des Apôtres*, que nous avons déjà cité, avait pour eux la révérence qu'ont généralement les écoliers pour leurs maîtres.

De ces auteurs ingénieux
Admirateur sincère,
Les chanter, les suivre des yeux,
*Est ce qu'*il voulait *faire.*

Je me bornerai à signaler dans cette feuille une correspondance fort plaisante entre un député noble de Castelnau et son épouse, et une parodie du *Lutrin* ayant pour titre : *Voyage de l'abbé Maury à Saint-Brice :*

Je chante les complots de cet abbé terrible
Qui par ses pistolets se crut inaccessible.
Dans une diète auguste exerçant son grand cœur,
Il se rendit fameux à force de fureur.
Muse, redis-moi donc. . . . .
Virieu n'était plus rien, et sa main indiscrète
Avait laissé tomber la bruyante sonnette.

—

Il n'y eut pas jusqu'au pesant Dulaure qui ne se crût de taille à lutter avec Rivarol et compagnie, et qui ne voulût contrebattre cette vive et pétillante satire par la grosse artillerie de ses quolibets d'érudit. Aux *Actes des Apôtres* il opposa une lourde publication intitulée les *Evangélistes du Jour*, qui tomba à plat malgré le patronage de Desmoulins.

« Cet ouvrage périodique, disait le complaisant Camille en l'annonçant à ses lecteurs, contient les détails des menées, des pratiques sourdes des antipatriotes, les fourberies, les anecdotes et les traits particuliers de l'aristocratie, le caractère des députés qui en sont gangrenés, leurs efforts et leurs succès. Il servira d'antidote à ces follicules empoisonnées que les ennemis de la Révolution ou leurs lâches stipendiaires font périodiquement circuler

dans Paris et dans les provinces. Ces ennemis y sont poursuivis et combattus tour à tour avec les armes du ridicule et celles du raisonnement. Les traits gais, piquants et curieux, *viendront* souvent adoucir l'âcreté de ceux que l'indignation aura lancés. *Variété, franchise et patriotisme,* seront la devise de cet écrit. » Mais, hélas ! l'esprit ne vint pas, et Dulaure — c'est lui-même qui nous l'apprend — fut contraint d'abandonner sa publication après une quinzaine de numéros.

Dulaure, dont on connaît la haine furieuse contre les nobles et les prêtres, avait déjà jeté dans la mêlée plusieurs pamphlets, dont l'un a été classé parmi les journaux, parce qu'il parut d'abord par livraisons ; c'est la *Liste des noms des ci-devant nobles de race, robins, prélats, financiers, intrigants, et de tous les aspirants à la noblesse, ou escrocs d'icelle, avec des notes sur leurs familles,* portant cette épigraphe : *Si notre père Adam eût acheté une charge de secrétaire du roi, nous serions tous nobles.* Nous rougirions de nous arrêter sur cette infâme publication, qui, pour nous servir des expressions du bibliophile Jacob, fut bientôt dans la main des juges et des bourreaux, et se couvrit de taches de sang à chaque page.

Disons tout de suite que Dulaure entreprit au mois d'août 1791, sous le titre de *le Thermomètre du Jour*, une feuille quotidienne qui vécut environ deux ans. Il avait choisi pour épigraphe ces mots :

Variété, Vérité, Célérité. La vérité n'était pas toujours dite proprement ; on en jugera par cette phrase, qui se lit dans le n° 3 : « Il y a des hommes qui sont *dévoyés* par une indigestion d'ambition, et qui font d'eux-mêmes *caca* sur leur réputation. Le Thermomètre avait, suivant l'usage de l'époque, des sommaires ridicules ou emphatiques : *Grand complot pour favoriser l'évasion du roi ! — Grande arrestation de Jean de Castellane, évêque de Mende ! — Grand décret d'accusation contre M. de Noailles, ambassadeur à Vienne !* Etc.

Le Thermomètre du Jour devait donner et donnait les variations de l'opinion publique; Dulaure, qui avait pris pour collaborateur B. Chaper, se montrait seul invariable, c'est-à-dire toujours ennemi implacable des nobles, des prêtres et des rois. Son journal était très-répandu dans Paris, et lui donnait quelque influence. Il raconte que, plusieurs numéros du Thermomètre ayant été saisis, il alla les réclamer, et que celui des censeurs révolutionnaires auquel il s'adressa, ne sachant que répondre à la solidité de ses raisonnements, finit par lui dire : « Que voulez-vous que j'y fasse? Je ne gagne rien à cela. Je suis un pauvre serrurier, je fais ce qu'on me dit ; j'aurais mieux aimé qu'on m'eût laissé dans ma boutique. » Et Dulaure de s'écrier : *Un serrurier censeur de la pensée !*

Dulaure, dit son biographe, M. Villenave, de-

meura toujours indépendant et constamment éloigné de tous les partis. Sans prétendre contredire cette assertion, je rappellerai pour mémoire que le Thermomètre du Jour fut une des feuilles qui eurent part aux libéralités de Roland. (V. notre t. IV, p. 142.)

—

Mais, dans cette petite guerre, l'avantage, et pour le nombre et pour la valeur, demeura jusqu'au bout aux royalistes, qui, je l'ai déjà dit, avaient bien plus beau jeu.

Dans le genre des *Actes des Apôtres*, je citerai le *Martyrologe national* et l'*Apocalypse,* qui comptèrent Suleau parmi leurs rédacteurs. La dernière de ces petites feuilles, entreprise *ad majorem regis gloriam*, donnait en tête de chacun de ses numéros le commentaire de quelque passage de l'œuvre mystique de Saint-Jean dont elle avait pris le nom, et dans laquelle elle prétendait trouver l'annonce et l'explication de tous les événements de la Révolution.

Et erant equi ex omni tribu et provincia et populo et natione. Apocal. S. J., chap. 9.

Les personnes qui sont peu versées dans les Écritures eurent quelque raison de s'étonner, quand on apprit que les Brabançons avaient aperçu dans la lune la cocarde des trois couleurs. Cette découverte en astronomie excita même la risée de quelques aristocrates. Ils ne savaient pas sans doute que saint Jean, ravi au troisième ciel, c'est-à-dire dans la lune, avait vu dans cette planète la figure de notre révolution et le triomphe du parti dé-

mocratique. Ouvrons l'Apocalypse, et nous y reconnaîtrons sans peine l'état actuel de la France. Par exemple, qui pourrait se méprendre à ce pauvre mouton égorgé sur le trône: *Et vidi in medio troni agnum stantem tanquam occisum?* Que signifient ces quatre animaux, *quatuor animalia;* ces proscriptions, *duodecim millia signati;* ces voix éclatantes comme des tonnerres, bruyantes comme des torrents, *voces tanquam torrentium et tonitrui magni;* et le Manége enfin clairement désigné par ces chevaux de toutes couleurs, de tous pays, *ex omni tribu et provincia et populo et natione?* Tout y est scrupuleusement figuré; tout jusqu'à la division du royaume et la fuite des aristocrates: *Et omnis mons et insulæ de locis suis motæ sunt, et principes et divites et fortes absconderunt se in speluncis et in petris montium, et dicunt montibus et petris : Cadite super nos et abscondite nos, quoniam venit dies magnus iræ* IPSORUM, *et quis poterit stare?* L'Apocalypse n'est plus une énigme; et si Newton, quelque habile qu'il fût à lire dans les cieux, s'est trompé dans son commentaire, c'est qu'il a vécu trop tôt.

Tout est clair aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'entendre passablement le latin; car, pour les traductions, nous ne les conseillons pas: elles sont, pour la plupart, l'ouvrage des moines, qui, sans doute, pressentant dès lors leur destruction future, ont presque partout altéré le vrai sens du texte. C'est pour parer à ce défaut et en même temps pour éclairer le peuple, à l'instruction duquel nous consacrons nos veilles et nos travaux, que nous avons entrepris cette nouvelle version; et c'est dans l'espoir de soutenir le patriotisme chancelant des bons citoyens et de désespérer les aristocrates que nous leur annonçons que saint Jean, si exact sur le reste, n'a pas dit un mot de la banqueroute.

Voici un échantillon des aménités de cette feuille :

Modes.

Le sieur Beaulard, marchand de modes, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de Valois, l'un de nos huit correspondants, nous prie d'annoncer qu'il vient de recevoir d'Angleterre une quantité pro-

digieuse de marchandises de modes. Comme l'énumération en serait trop longue, nous nous contenterons d'indiquer celles qui pourraient fixer l'attention des amateurs.

On trouve chez lui des bonnets à la conjuré ou à la d'Orléans, à la Cartouche ou à la député; des fichus à la poissarde ou à la d'Aiguillon; des rubans couleur de sang ou à la Barnave; des rubans de deux couleurs ou à la Clermont-Tonnerre; des cravates à l'usurière ou à la Delaborde; des jarretières à la Mandrin ou à la Mirabeau; des chapeaux à l'affamé ou à la Desmoulins; des gilets à la cannibale ou à la nation.

Au Martyrologe nous n'emprunterons qu'une épigramme :

Un Français, amateur du beau,
Parlant des députés, disait à Mirabeau :
Leurs décrets sont INIMITABLES,
Leurs orateurs sont incroyables,
Et leurs assignats impayables.

—

Parmi les rédacteurs des *Actes des Apôtres* j'ai nommé le vicomte de Mirabeau; son rare esprit mérite que nous y revenions.

C'était le frère puîné du grand Mirabeau. Ses excès de table et son embonpoint lui avaient valu le surnom de Mirabeau-Tonneau, et c'était pour ses adversaires l'objet d'intarissables moqueries.

« Voyez ce Mirabeau cadet, disait Camille Desmoulins pour prouver que la honte ne fait pas maigrir : en est-il moins gras et moins beau pour être honni? Après qu'il a bu toute honte, il va dîner chez le restaurateur, où je l'observe. D'abord il fait

venir sa bouteille de vin de Bordeaux, ensuite une autre bouteille de je ne sais quel vin de *Créole* à 12 livres. Il met ainsi les 18 livres de la séance du matin en bouteille,

Et le drôle a lappé le tout en un moment.

» Après quoi vous ne remarquez en lui nul effet de la honte qu'il a bue le matin, mais bien du vin qu'il a bu à dîner ; et il va faire son journal, qu'il appelle ses *Déjeuners* et *Dîners :* car il ne pourrait écrire une ligne s'il ne s'imaginait dîner encore, et si, sur son bureau, il ne rêvait qu'il est à table, tant c'est sa passion dominante ! »

Et le malin Camille avait fait faire et placé en tête d'un de ses numéros une très-plaisante charge dont il donnait ainsi lui-même l'explication à ses lecteurs :

« On voit une tête rubiconde qui sort d'un tonneau. Du premier abord tout le monde est frappé de la ressemblance avec celle de l'aimable Limousin, dont on reconnaît les traits, la coiffure, et cette pointe de gaieté de Vaugirard qui respire dans l'ensemble. On le reconnaît encore à sa double épaulette, où flottent des cervelas en guise de graines d'épinards. Ses bras sont passés dans deux brocs qui lui servent de brassarts. On lui a fait des cuissarts ou des culottes avec deux petits tonneaux, et il n'y a pas jusqu'à ses jambes qu'on n'ait chaussées assez naturellement dans deux bouteilles de

vin de Champagne renversées ; la mousse, en s'évasant, forme les pieds, qui ressemblent plus, il est vrai, à ceux d'un faune que d'un homme. Enfin, de peur qu'on ne le reconnaisse pas, on lit sur le nombril, autour du bondon du tonneau principal : V. D. M. — *Vin de Malvoisie,* ou *Vicomte de Mirabeau.* »

Cependant le vicomte de Mirabeau avait toutes les qualités dont cette enveloppe épaisse aurait semblé être la négation, et on pourrait le regarder comme le type de beaucoup de gentilshommes français de ce temps, braves, spirituels et étourdis, qui se vengeaient par des sarcasmes d'une révolution qui brûlait les châteaux. C'est lui qui répondait si plaisamment aux reproches de son frère sur son intempérance : « De quoi vous plaignez-vous, mon frère ? De tous les vices de la famille vous ne m'avez laissé que celui-là. » — Et une autre fois : « Dans toute autre famille je passerais pour un mauvais sujet et pour un homme d'esprit ; dans la mienne on me tient pour un garçon fort ordinaire et pour un homme rangé. »

Cette gaieté française, qu'il portait partout, éclate surtout dans une petite brochure, *le Voyage national de Mirabeau cadet,* où il raconte de la manière la plus plaisante les scènes révolutionnaires dont il faillit être victime dans un voyage de Paris à Perpignan. On la retrouve dans deux publications aux-

quelles Camille faisait allusion tout à l'heure : *Le Déjeuner, ou la Vérité à bon marché ;* et *Le Dîner, ou la Vérité en riant.*

Le Déjeuner est une fine satire du nouvel ordre de choses.

Bon peuple, vous êtes *heureux, libre et content.* Tous ceux qui vous disent le contraire cherchent à vous tromper. C'est un principe incontestable ; car il faut que vous sachiez ce que c'est qu'un *principe,* puisque c'est le mot favori de vos législateurs. Faisons l'application de ce *principe* incontestable, et causons de votre bonheur. Voyez ce que vous étiez il y a un an et ce que vous êtes aujourd'hui....

Vous couriez au Champ-de-Mars ou aux Champs-Elysées, comme des badauds, pour entendre un tambour et pour voir un soldat : actuellement chacun de vous est un César, on trouve des sentinelles à toutes les portes, des patrouilles dans toutes les rues, et des compagnies rassemblées à tous les carrefours...

Vous n'aviez pour spectacle, quand l'argent vous manquait, que les farces du boulevard, qui se donnaient gratis pour le peuple : aujourd'hui vous avez la tribune de l'Assemblée nationale, la salle où se fait l'instruction criminelle du Châtelet, et, de temps à autre, une petite représentation de la *lanterne.*

Vous ne lisiez les nouvelles que dans les cafés et à la faveur de quelque gazette censurée : aujourd'hui vous avez votre ami M. Marat, le révolutionnaire M. des Moulins, le famélique M. Prudhomme, le journaliste national Robestpierre, le sublime Mercier, qui, à deux sous par jour, déchirent à belles dents le roi, la reine, les princes, la noblesse, le clergé et les aristocrates de tout genre. Cela ne laisse pas que d'être amusant...

Vous passiez douze heures de la journée à travailler à vos métiers, et vous ne connaissiez de délassement que le plaisir de courir, les jours de fête, dans les environs de votre bonne ville : aujourd'hui, vous apprenez l'exercice, c'est gai ; vous faites un tour au district, cela tue le temps ; vous montez une garde, cela

vous délasse ; et le dimanche se passe en revue ou en visite de corps. *C'est fier, mais c'est beau....*

Vous ne connaissiez qu'imparfaitement l'état de vos affaires, le détail de vos revenus : aujourd'hui, par la déclaration qu'on exige de vous, vous allez vous mettre au fait, et vous ne sacrifierez qu'un quart de ce même revenu pour acquérir cette science utile.

Vous étiez pendus, ou du moins vous risquiez de l'être, pour vol ; d'avoir les os brisés pour assassinat, de voir vos cendres jetées au vent pour empoisonnement ou parricide : mais aujourd'hui, grâce à M. Guillotin, à son esprit inventeur, et à l'Assemblée nationale, vous aurez tous la tête coupée sans qu'il y paraisse, et ce supplice ne sera pas réservé aux seuls aristocrates.

Vous alliez autrefois voir les pièces de Racine, Corneille et Molière, que vous aviez la bonhomie d'appeler des chefs-d'œuvre : aujourd'hui vous avez des pièces nationales, un *Charles IX,* qui vous épouvante, ce qui est très-agréable ; un *Réveil d'Epiménide,* qui vous peint votre situation présente, *ce qui est pittoresque ;* un *Louis XII,* l'un des prédécesseurs de M. *Marat,* ce digne *ami du peuple,* joué sur le théâtre de la Révolution ou du Palais-Royal, son foyer. *Il y a du choix.*

Autrefois il n'était permis qu'aux gens qui avaient étudié pendant plusieurs années, et qui avaient beaucoup lu et appris, de dire leur avis sur les opérations du gouvernement : aujourd'hui, avec quatre mots : la *nation,* la *liberté,* l'*égalité des droits* et les *principes,* on est passé maître et on décide de tout avec connaissance de cause. C'est plus facile.

Jadis vous n'aspiriez qu'aux faveurs des grisettes ou de bien pis encore, et c'était dangereux : aujourd'hui qu'on trouve à chaque pas des duchesses et des baronnes, des marquises, des filles de ministres populaires, vous pouvez vendre votre opinion, et vous la faire payer en *monnaie de singe*, c'est-à-dire *en gambades. Cela ne laisse pas que d'avoir son agrément.*

Autrefois il n'y avait qu'une partie de la nation armée, et ces vilains aristocrates abusaient du privilége exclusif du port d'armes pour se battre et se tuer : aujourd'hui chaque citoyen a son

épée, ses pistolets, sa carabine, et même son canon; tous les jours on entend parler de duels, et il n'y a jamais personne de tué. *C'est moins sanglant.*

Considérez ce que vous avez gagné en énergie. Vos femmes pouvaient à peine égorger un poulet, elles faisaient un grand détour pour éviter la rue des Boucheries, elles détournaient la vue lorsqu'on les saignait; vos enfants avaient peur d'un ogre, d'un revenant : pendant et depuis la Révolution, on a vu ces femmes, ces mêmes enfants, tremper leur pain dans le sang des aristocrates égorgés, et se disputer le droit de faire griller leurs lambeaux palpitants. *Quel courage!*

Vous voyez donc que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. *Vive la liberté, l'année* 89, *la lanterne, l'Assemblée nationale et la nation!*

C'était là le refrain de chaque Déjeuner, et ils commençaient tous également par le même exorde, avec quelques variantes : « Bon peuple, vous êtes *heureux, libre* et *content.* »

Les Dîners, qui succédèrent aux Déjeuners, s'attaquaient plus particulièrement à l'Assemblée. Leur cadre, néanmoins, admettait des *anecdotes* dans le genre de celle-ci, à laquelle nous bornerons nos citations:

Madame de C.......t (Condorcet), la gentille moitié d'un de nos philosophes révolutionnaires, nous promet sous quelques mois un *résultat national.* On répand que ce que n'avaient pas produit les proportions et les calculs géométriques, un héros, le coryphée des citoyens *actifs,* l'a entrepris et a réussi. *Que de manières de servir l'Etat!*

Il y eut seulement sept Déjeuners et sept Dîners, un pour chaque jour de la semaine.

A l'exemplaire de la Bibliothèque impériale sont jointes quelques autres brochures dans le même genre, telles que les *Quatre Repas*, le *Coucher, ou la Vérité toute nue*, mais qui pourraient bien ne pas être de Mirabeau.

On lui attribue avec plus de fondement une autre petite feuille, la *Lanterne magique nationale*, qui n'eut que quatre numéros, et encore, selon Deschiens, le nº 4, le seul qui porte son nom, ne serait pas de lui. Voici un extrait du premier numéro :

La voici, la voilà, Messieurs, Mesdames, la lanterne magique nationale, la pièce vraiment curieuse! Vous allez voir ce que vous n'avez jamais vu, ce que l'aurore de la liberté seule pouvait produire : le despotisme et l'aristocratie, le despote et les aristocrates, traités par la nation comme le diable l'a été autrefois par le bienheureux saint Michel. Vous verrez les guerriers citoyens, les citoyens guerriers, les héros de la Bastille, les troupes légères des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, les chasseurs des barrières, les capucins travestis en sapeurs, les dames de la nation, et les nonnes défroquées, et toute l'armée patriotique, et l'illustre coupe-tête, et le bon d'Orléans, et le Châtelet, et la lanterne, et toutes les merveilles de la Révolution. Enfin, vous allez voir ce que vous allez voir; la vue n'en coûte rien; on rend l'argent aux mécontents, et nous payons à bureau ouvert, comme la caisse d'escompte paiera au mois de juillet.

Septième changement. — Voyez-vous Necker le sage, Necker le vertueux, Necker le grand homme, Necker le dieu, Necker le charlatan, qui revient de Suisse, et qui arrive à l'Hôtel-de-Ville? Entendez-vous qu'il demande la grâce du baron de Bezenval? Il ne sait pas que, quand on est assez puissant pour demander la grâce de son ami, il ne faut demander que son jugement.

Voyez le maire qui vient d'arriver de la lune, et les électeurs qui se sont faits municipaux. Voyez-vous tous ces habiles gens

qui savent leur *Pater* sur le bout du doigt? Ils s'écrient : *Fiat voluntas tua, et sanctificetur nomen tuum.* Voyez-vous le ministre qui se rengorge et qui s'en va?

Et les districts qui s'assemblent, et qui crient, et qui hurlent, et qui raisonnent comme des districts : *Point de grâce! nous ne voulons point de grâce! Ce baron est un aristocrate; il faut qu'il soit jugé, il faut qu'il soit pendu. Necker se moque de nous; c'est un autre aristocrate; qu'il prenne garde à lui; nous pourrions bien envoyer le dieu à la lanterne.*

Et voyez-vous Necker dans la consternation? Il n'a pas réussi, il est atterré, et depuis ce jour-là le grand homme n'a plus été qu'un pauvre homme. *Sic transit gloria mundi.*

Quinzième changement. — Faites attention à ce grand jour du 4 février. Voyez le roi qui se rend à la salle du Manége pour épouser la Constitution. Il faut espérer que l'Assemblée prononcera bientôt le divorce. Ecoutez son discours. Le langage ambigu du Génevois Necker pouvait-il convenir à la bouche vertueuse du monarque français? Regardez les députés : leurs sentiments se peignent sur leurs physionomies; les uns frémissent de rage, les autres pleurent, le grand nombre applaudit; et le roi sort, et l'on se met à jurer; et l'on admet au serment les femmes, les écoliers, les moines, les soldats, les religieuses; et c'est une maladie qui gagne les districts; et toutes les mains sont en action : mettez les vôtres dans vos poches, car il n'y a pas de sûreté.

Il y eut par opposition — comme toujours — trois ou quatre Lanternes magiques républicaines, dont l'une se disait le fléau des aristocrates. Il y eut encore une *Lanterne sourde*, et une *Lanterne des Français*, que nous avons déjà rencontrée sur notre chemin, et dont l'auteur, Baillio, de la Société des Amis de la Presse, se plaint d'une coalition des colporteurs, qui refusent de débiter son feuillet. J'ai

eu aussi l'occasion de citer la *Lorgnette de l'enchanteur Merlin*, trouvée sous les ruines de la Bastille, qui avait emprunté son épigraphe de la *Dunciade* :

Or, ce bijou que le savoir profond
Du grand Merlin forma pour mon usage,
Devinez tous son plus bel avantage :
Ce don si rare où l'esprit se confond,
C'est de montrer les objets tels qu'ils sont.

On sait, lit-on dans son n° 3, que M. Suleau avait juré de verser, le 14 juillet, sur l'autel de la patrie, le sang de M. Ph... (Philippe d'Orléans). Il lui envoya la veille un cartel. M. Ph..... chargea M. L..... (Laclos, probablement) de voir son ennemi. Voilà M. L..... chez le terrible M. Suleau. « Monsieur, M. Ph... m'a chargé... — Qui êtes-vous, Monsieur? — Je suis son chancelier. — Ah ! vous êtes son chancelier ! Holà, Jacques ! Je te fais mon chancelier : traite de mes intérêts avec le chancelier de M. Ph.....

—

Dans la multitude de ces petites feuilles, troupes légères du parti, sans grande consistance, mais dont on aimait à suivre les passes, et qui souvent d'ailleurs menaient la bataille, il faut distinguer la *Chronique du Manége* et les *Sabats jacobites*, par Marchant, l'auteur de la *Constitution en vaudevilles législatifs,* « délassements en robe de chambre d'un homme de beaucoup d'esprit, plus malin que méchant, plus piquant que mordant, plus forcé que Juvénal, mais dont les traits emplumés volent sur les ailes du léger vaudeville, et, sous cette forme, font justice — *à la française* — des inquisiteurs et des cannibales. »

Ce jugement est d'un confrère et d'un coreligionnaire, *le Lendemain;* mais, esprit de parti à part, il ne manque pas de justesse. On en jugera.

On sait que l'Assemblée nationale tenait ses séances dans la salle d'un manége attenant aux Tuileries. Il y avait dans ce fait ample matière à quolibets, et la presse royaliste ne s'en fit pas faute. Qu'il est changé, disait un apôtre gascon,

Qu'il est changé, sandis ! ce manége ordurier
Où, sous mon ami Villemotte,
Je caracolais l'an dernier !
— Bon! reprit un homme à calotte,
Il est toujours plein de fumier (1).

On devine aisément que le but de la Chronique du Manége était de ridiculiser les actes et les membres de l'Assemblée.

Les Sabats jacobites, comme leur titre le donne assez à entendre, s'attaquaient particulièrement aux jacobins, aux *jacots*, aux *jacobites*, à la *jacobinière*, ainsi qu'on disait dans le parti.

Ami de l'ordre et de la paix, disait Marchant dans son programme, je prêcherai la soumission aux lois, le respect dû à notre bon roi, et la nécessité de la monarchie, que la secte jacobite voudrait détruire..... Je déclare une guerre éternelle au club des Jacobins, que je regarde comme le repaire de tous les ennemis de la nation, et l'antre où se forgent tous les malheurs de la France. Je voue la même haine à ces Carra, à ces Marat, à ces Camille Desmoulins, à ces Fréron, etc.; en un mot, à tous

(1) Deschiens avait trois numéros d'une publication intitulée *les Chevaux du Manége,* avec la clef.

ces odieux libellistes bien dignes d'être les prôneurs d'un tel parti. Cependant, je dois prévenir mes lecteurs que ce n'est point à la manière des Royou et des Durosoy que je veux attaquer ces messieurs ; c'est avec les armes du ridicule que je combattrai et que je démasquerai ces libellistes forcenés et cette ligue de régicides qui ne cherchent qu'à éterniser le trouble et l'anarchie.

Il avait pris pour épigraphe ces vers de la Ménippée :

Gardez, Messieurs, que l'on s'accorde
Sans vous en demander avis,
Car, après, sans miséricorde,
Pourriez bien au bout d'une corde
Faire la moue à vos amis.

On lit dans le n° 15 de la Chronique du Manége :

Vente de livres.

Un aristocrate de mes amis vient de mourir de plaisir à la lecture des nouveaux décrets de l'Assemblée nationale, sans avoir eu la douce consolation de payer sa contribution patriotique. Ce qui peut excuser une pareille négligence, ce sont ses rentes non payées, la suppression de sa charge, ses biens ravagés, son château incendié, auquel il mit lui-même le feu, pour faire niche aux démagogues, et dans lequel il avait enfermé sa femme et ses enfants, afin de mieux cacher son jeu. Les héritiers du gentilhomme cherchèrent parmi *feu* son bien de quoi composer cette contribution patriotique ; ils ne trouvèrent qu'une grande bibliothèque, qui contenait les livres suivants : *L'Art des délations, — les Déguisements nationaux, — Tactique nationale, — Description de la tour de Babel, — Du secret des lettres, — De l'habitude de prendre les poches de ses voisins pour les siennes,* etc.

J'ai déjà, aux articles de Gorsas et de Carra, donné un échantillon du genre des Sabats jacobites ; en voici encore quelques exemples :

AUX FRANÇAIS.

Air : O ma tendre musette !

De l'aimable folie
Prisez mieux les bienfaits ;
La sombre anglomanie
Ne sied point aux Français.
Soyez vifs et volages,
Gardez vos anciens goûts,
Je vous crois assez sages
Pour être toujours fous.
Vos districts, vos trompettes,
Vos graves députés,
Vos riches épaulettes,
Vos plans, vos arrêtés,
Vos tambours, vos gazettes,
Valent-ils, mes amis,
Une des chansonnettes
Que vous chantiez jadis?

A la suite de la fameuse motion de dom Gerle, le côté droit s'étant avisé d'ouvrir aux Capucins une sorte d'enseignement public, le peuple s'y rendit en foule,... mais pour huer les orateurs, et la presse, se mettant de la partie, accabla les malheureux sociétaires de railleries en prose et en vers. Pauvres abbés, leur disait l'*Observateur,*

Pauvres abbés, chers calotins,
On vous a pris votre pécune,
Vos domaines et vos catins.
La perte est, ma foi, peu commune.
Pauvres abbés, que je vous plains!

Partez pour l'Inde ou pour la lune;
Mais n'allez pas aux Capucins.

Marchand ripostait dans sa Chronique, sur l'air : *Chansons, chansons :*

Il est deux partis dans la France :
L'un a fixé sa résidence
Aux Jacobins;
Et l'autre, errant dans cette ville,
Peut avoir à peine un asile
Aux Capucins.

L'un voudrait de la Rome antique
Parodier la république
Aux Jacobins ;
L'autre, aimant le pouvoir unique,
Tient beaucoup pour le monarchique
Aux Capucins.

Tous sont égaux, laquais et maîtres,
Ducs et barbiers, catins et prêtres,
Aux Jacobins ;
On ose entre eux, pure ignorance!
Établir une différence
Aux Capucins.

Dans une séance du club des Jacobins, inventée à plaisir, bien entendu, il fait dire au duc d'Orléans :

La France n'est pas ce que j'aime,
J'aime le trône de Louis :
Je voudrais bien m'y voir assis
Avant la fin de ce carême.

Se levant aussitôt, le duc de Chartres réplique :

Ne comptez jamais sur cela.
Papa, papa, papa, papa,
Que je vous plains! vous ne régnerez pas.

LES AH, EH, HI, OH, HU,

ou les Cinq Exclamations jacobites.

Air : Dans Paris la grand'ville.

Messieurs, allons bien vite
Au sénat jacobite! (Bis.)
C'est là que l'on médite
Le bonheur de l'Etat.
Ah! ah! ah! ah!
Nous verrons Robespierre
Et Menou, son confrère,
Eloquemment y faire
L'éloge de Marat.
Ah! ah! ah! ah!

D'Avignon ou bien d'Arle
Lorsqu'un Lameth y parle,
Soit Alexandre ou Charle,
On est tout transporté.
Eh! eh! eh! eh!
Quand Gorsas s'y présente,
Jamais on ne plaisante,
Pas même alors qu'il vante
Sa rare probité.
Eh! eh! eh! eh!

Dans ce lieu respectable,
Le plus fameux coupable,
Lorsqu'il tient bonne table,
Se fait plus d'un ami.
Hi! hi! hi! hi!
Chabroud à la justice
Vous ravit sans malice.
Dites qu'il vous blanchisse,
Et vous serez blanchi.
Hi! hi! hi! hi!.....

La même imputation contre Chabroud se retrouve dans un vaudeville constitutionnel intitulé les *Dix-huit francs*, sur l'air : *Chansons, chansons*.

Par le secours de la canaille
A-t-on commis, fût-ce à Versaille,
Forfaits criants,
Mons Chabroud vous blanchit bien vite;
Mais il ne vous en tient pas quitte
Pour dix-huit francs.

Ce député, jadis si mince,
Qui n'avait pas, dans sa province,
Même six blancs,
Depuis qu'il renverse la France,
Plus de vingt fois par jour dépense
Ses dix-huit francs.

. . . .

Pour les dix-huit francs qu'on lui donne,
Plus d'un député déraisonne
A tous moments.
Dans ce sénat que va-t-il faire?
Il va gagner à l'ordinaire
Ses dix-huit francs...

Pour dix-huit francs un Robespierre
Ne cesse de jeter la pierre
Aux rois, aux grands.
Des traits malins on lui décoche;
Il s'en rit, pourvu qu'il empoche
Ses dix-huit francs.

Pour dix-huit francs, Cochon, Labête,
Approuvent du cul (1), *de la tête,*

(1) « L'expression n'est pas bien noble, mais elle n'en est que plus civique. J'ai cru devoir rendre par une tournure nationale les décisions par assis et levé. »

Les opinants.
Ils ne disent rien, et pour cause,
Mais il faut faire quelque chose
Pour dix-huit francs...

—

Nous n'avons plus de grands auteurs
Pour célébrer nos sénateurs,
C'est ce qui me désole;
Mais il nous reste Audoin, Augnat,
Garat, Gorsas, Carra, Marat,
C'est ce qui me console.

Tous les jours de nouveaux écrits
L'on est inondé dans Paris,
C'est ce qui me désole;
De ces écrits qu'on ne lit point
On peut se servir au besoin,
C'est ce qui me console.

On comprend le succès que devaient avoir ces joyeux et lestes couplets, et l'avantage qu'il y avait à mettre ainsi la satire sur des airs connus. C'est ce qu'avait compris Marchant, et ce qu'il disait dans l'avertissement placé en tête de sa *Constitution en vaudevilles législatifs :*

Comme ma qualité de citoyen passif m'engage à faire quelque chose pour la nation, je ne crois pouvoir rien faire qui lui soit plus agréable que de mettre sa Constitution en vaudevilles. Par ce moyen, elle se trouvera à la portée de tout le monde; ceux qui ne l'auraient jamais lue la chanteront, s'il est vrai qu'on chante ce qui ne vaut pas la peine d'être lu..... Enfin, si, comme on l'a dit, tout finit par des chansons, et si, par un de ces évé-

nements que la sagesse humaine ne peut prévoir, la Constitution française devenait un ouvrage inutile, la mienne pourrait encore se chanter, tandis que celle de l'Assemblée nationale ne trouverait plus un lecteur.

Voici le début de cette facétie, qui eut une grande vogue :

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Air : Tous les hommes sont bons (du *Déserteur*).

Ou sensés, ou nigauds,
Les hommes sont égaux,
A la qualité près.
Les Français,
Les Anglais,
Les Lapons,
Les Hurons
Et les Suisses
Ont les mêmes passions,
Mêmes inclinations,
Mêmes vices.

Air : Vive le vin, vive l'amour !

Ils sont tous indistinctement
Fils d'un papa, d'une maman.
Peupler et cultiver la terre,
Voilà quel est leur ministère ;
Mais tous n'ont pas l'heureux talent
De pouvoir faire également
Tout ce qu'on a fait pour les faire.

Parlant de l'obligation de prêter serment en entrant à l'Assemblée nationale, « pour s'accoutumer au parjure » :

Nous le disons publiquement,
Et sans crainte que l'on en glose,
Il vaut mieux prêter un serment
Que de prêter toute autre chose.

Sur l'article de l'exercice du pouvoir exécutif :

Le roi sera le roi de France,
Et pourtant il ne sera rien;
Mais, comme une ombre de puissance
Au moindre prince va très-bien,
On pourra lui laisser par grâce,
Ou, pour mieux dire, par abus,
Le doux plaisir de voir sa face
Empreinte sur tous les écus.

Elle se terminait par cette *réflexion morale et philosophique* que bientôt on ferait sur la Constitution française, et sur l'air *Colinette au bois s'en alla*, de *Nicodème dans la lune :*

A cette targinette-là (1)
On travailla
Par-ci, par là,
Ta la déridéra,
Ta la déridéra.
Lorsque dans le monde elle entra,
Tout bon citoyen l'admira,
Ta la déridéra,
Ta la déridera.
Après ce petit succès-là,
Par accident un jour creva

(1) « Nom donné à la Constitution française à cause de M. Target, un de ses principaux pères. Quelques savants anatomistes ont prétendu cependant que M. Target était la mère, et non pas le père, de la pauvre petite. J'aime mieux les en croire sur parole que de m'assurer par moi-même du sexe du grave législateur. »

La jeune follette,
Ta déridéra.
Ta, la, la, la, la, la, la,
Ta la déridéra.
G'nia pas d'mal à ça,
Targinette,
G'nia pas d'mal à ça.

On peut rapprocher des Sabats jacobites le *Journal en vaudevilles des débats et décrets de l'Assemblée nationale,* dont j'ai cité, à l'article des *Actes des Apôtres,* un pot-pourri sur la machine du docteur Guillotin. L'apparition de cette feuille fournit à Camille Desmoulins l'occasion d'exercer sa verve satirique :

« Les beaux-esprits de la *faction verte*, dit-il, viennent de publier le prospectus d'un journal lyrique où ils se proposent de mettre les décrets en vaudevilles et en ponts-neufs, pour tourner l'auguste Assemblée en ridicule. Malgré la prodigieuse gaieté de ces aristocrates chantants, je doute qu'ils réussissent à faire rire sur le décret des pensions les aristocrates pleurants. On assure, ajoutait-il, que ce journal est le recueil facétieux des couplets que chantait naguère la table ronde des aristocrates à ses petits soupers chez le bourreau de Paris (1). Soit rancune contre la lanterne et contre M. Guillotin, soit que la visite de tant de beau monde lui eût

(1) Nos lecteurs se souviennent peut-être que cette phrase valut à Camille, de la part de Sanson, une assignation *en réparation d'honneur.*

tourné la tête, M. Sanson régalait le cercle de son mieux. Depuis qu'il leur a fermé sa porte, j'ignore en quelle maison MM. de Rhulières et Rivarol se seront sauvés avec leurs guitares et leurs vaudevilles; mais, je le répète, il ne sera pas aisé à ces joyeux troubadours de mettre en musique le décret sur les pensions; je ne vois guère que le *Stabat* de Pergolèse où ils puissent trouver un air qui aille aux paroles. »

— « Depuis que M. Chénier a attaché la cocarde nationale à Melpomène, et M. Fleins à Thalie, disait plus loin Camille, les aristocrates, craignant de voir le Parnasse entier devenir patriote et républicain, ont fait les derniers efforts pour mettre au moins une des Muses de leur côté. La plus facile à corrompre était celle qui aime tant le vin de Champagne, et qui ne brille guère que dans les soupers, où, après les applaudissements donnés au cuisinier, elle vient avec son luth en recueillir à son tour. Elle devait en vouloir beaucoup à l'Assemblée nationale. Depuis l'ouverture du congrès, nous n'étions plus ce peuple chantant et frivole d'autrefois : on supprimait les grosses pensions accordées au violon, à la flûte, au fausset et au ténor. Dans le vaudeville de *Figaro*, à ce vers :

Tout finit par des chansons,

vers qui avait constitué les chansonniers juges en

dernier ressort et la première cour souveraine de l'empire, le parterre venait de substituer :

Tout finit par des canons,

et la grosse artillerie de Temeswar allait l'emporter sur M. Piis ; ce qui désolait les faiseurs d'opéras-comiques. Il n'aurait pas moins fallu que le cousin Jérôme Vadé pour opérer une contre-révolution ; mais il était mort, comme Catherine Vadé l'avait appris à tout l'univers. Heureusement MM. Rhulières, Rivarol, Peltier et Cha... vivent encore, et l'aristocratie s'est flattée de trouver en eux la monnaie de ce grand homme, si elle pouvait accorder le quatuor. L'aristocratie avait encore fait fond sur Mirabeau cadet, croyant qu'il ne fallait, comme à Anacréon, que lui mettre la bouteille à la main pour en tirer des vers. Celui-ci prit la bouteille, et bientôt la raison s'en est allée ; mais l'esprit n'est jamais venu, et notre orchestre l'a renvoyé au club des Augustins.

» Voici en deux mots le prospectus des associés :

« Depuis longtemps les chanteurs publics sont en possession de ne célébrer que des saints ou des pendus, et ne savent entretenir le peuple curieux et crédule que de miracles fabuleux ou de crimes atroces. Transformés en hommes nouveaux, on les verra désormais promener de rue en rue notre journal et leur violon ; et, suivis de place en place par les flots sans cesse renouvelés d'une foule attentive, faire retentir des décrets les rues et les carrefours. »

» Le cadre est heureux. Il est fâcheux qu'il soit rempli par de mauvais citoyens, qui s'efforcent de jeter du ridicule sur nos législateurs, et de souiller les noms les plus chers à la patrie. Mais on n'a jamais exigé de marchands de chansons qu'ils eussent des principes et des sentiments d'honneur; il suffit qu'ils n'écorchent pas les oreilles des passants en râclant du violon ; et j'avoue que je me suis arrêté, chemin faisant, pour entendre leurs couplets, qui ne manquent ni de gaîté ni d'esprit. Si le quatuor est resté loin derrière le cousin Jérôme Vadé, c'est que nul ne pourra jamais l'atteindre dans la carrière, pas même le Cousin Jacques. »

Nous avons fait comme Desmoulins, nous nous sommes laissé aller à écouter — un peu longtemps, peut-être — les joyeux devis et les malins propos de ces aimables compagnons ; nous espérons que nos lecteurs ne s'en plaindront pas. Entre Hébert et Royou, il est bon et sain de respirer un peu.

—

L'AMI DU ROI

L'abbé Royou, Montjoye.

L'*Ami du Roi* procède directement de l'*Année littéraire*, dont il fut en quelque sorte la transformation, et le rôle de cette feuille célèbre dans la révolution politique de 1789 a beaucoup d'analogie avec celui que joua dans la révolution philosophique et littéraire du XVIIIe siècle le journal non moins fameux de Fréron, qu'elle rappelle encore par sa vie tourmentée.

Nous savons que l'*Année littéraire* persista jusqu'en 1790; mais elle n'aurait pu se soutenir dans ces temps si divers sans changer quelque peu ses allures et suivre tant bien que mal l'impulsion. C'est ce qu'avaient parfaitement compris ses rédacteurs, ainsi qu'ils l'annonçaient dans cet avis, publié en vue du renouvellement de 1790 :

L'étonnante révolution qui vient de changer la face de tout le royaume a fait prendre aux esprits une direction nouvelle ; ils se sont tournés vers cette partie de la philosophie qui enseigne l'art de gouverner les hommes. Des idées fortes et républicaines ont succédé au goût des plaisirs, des arts frivoles et de la littérature.

Ce changement exigeait que l'*Année littéraire* donnât une place considérable à l'objet qui est devenu d'un intérêt général pour toutes les classes des lecteurs. On présente dans ce journal un tableau raisonné des principales opérations de l'Assemblée nationale, accompagné de réflexions modérées et impartiales. Toutes les productions littéraires qui méritent quelque attention seront toujours annoncées, et accompagnées de jugements motivés. Les vrais principes de la religion et de la morale sont fixes et invariables : les auteurs de ce journal se font toujours un devoir de les soutenir avec une courageuse fermeté, et sur cet article-là seul *l'Année littéraire*, supérieure à toute espèce de révolution, n'a point changé et ne changera point.

L'*Année littéraire* était alors imprimée par Crapart. Elle paraissait tous les six jours. C'était un intervalle bien long, pour une époque où les événements marchaient si vite. Vers le milieu de 1790, les rédacteurs et propriétaires, de concert avec l'imprimeur et un libraire nommé Briand, résolurent de prendre une part plus active à la mêlée, et de concourir d'une façon plus efficace à la défense du trône et de l'autel, si furieusement attaqués. Ils lancèrent donc un prospectus portant cette épigraphe éloquente : *Pro deo, rege et patria,* et dans lequel ils annonçaient la prochaine publication d'un journal quotidien qui aurait pour titre : *L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre, et surtout de la Vérité,* par les continuateurs de Fréron.

Frappés d'effroi, comme la saine partie du public, à la vue de cette foule innombrable de feuilles et de pamphlets périodiques, où l'on trouve tout, excepté la vérité, et dont les auteurs, dé-

chirant sans pudeur et sans retenue le parti auquel ils ne sont pas attachés, sèment l'erreur et le mensonge, font circuler la calomnie et les blasphèmes, les rédacteurs de l'*Année littéraire* ont pensé qu'il était de leur devoir de faire effort contre ce torrent impur.

Une épouvantable conspiration s'est formée contre l'autel et contre le trône. Les principes de justice, de fidélité, de morale, de saine politique, sont attaqués tous les jours par une légion d'écrivains incendiaires, dont il est temps d'arrêter la scandaleuse audace. Leur frénésie est évidemment l'ouvrage de cette fausse et astucieuse philosophie qui depuis plus d'un demi-siècle soulève les peuples contre ce qui leur importe le plus de respecter. Ses vues sacriléges et séditieuses n'échappèrent pas à Fréron, qui, en les dévoilant, prédit la révolution que cette secte orgueilleuse et ennemie de toute dépendance opérerait un jour, si elle ne trouvait dans sa marche des obstacles insurmontables.

La prédiction s'accomplit aujourd'hui. Les continuateurs de cet écrivain estimable, pénétrés de ses principes, jaloux de suivre la route qu'il leur a tracée, auront, comme lui, la fermeté de démasquer les ennemis du bien public. Les attentats du fanatisme philosophique sont à leur comble : il devient instant de redoubler de courage pour les combattre : et comme l'attaque est journalière, la défense doit l'être aussi.

Les rédacteurs de l'*Année littéraire* se proposent donc de donner tous les jours (indépendamment du journal qui paraît une fois la semaine, et au format duquel il ne sera rien changé, non plus qu'au genre des matières qui y sont traitées), un autre journal qui contiendra un extrait succinct des ouvrages de littérature et de politique, le relevé de toutes les bévues, de toutes les erreurs, de toutes les calomnies, qui se glissent dans tant de feuilles périodiques, un récit fidèle des événements du jour, et enfin un détail sincère et impartial de ce que chaque séance de l'Assemblée nationale offrira de plus intéressant, sans s'astreindre à rapporter les adresses des différentes provinces et les motions dans toute leur longueur, mais en n'omettant rien de ce qui, dans ces adresses, dans ces motions, et dans chacune des scènes qui

se passent au milieu de nos législateurs, mérite d'être connu et de devenir le patrimoine de l'histoire...

Quant à la narration des débats..... on ne se permettra que des réflexions justes, rapides, qui naîtront naturellement du sujet, et qui seront propres à instruire, à éclairer le peuple, et à lui rappeler sans cesse ce qu'il doit à son Dieu, à son roi, à sa patrie.

Nous avertissons de plus nos lecteurs que ce journal sera d'autant plus précieux que nous ne puiserons que dans des sources pures, nous étant assurés dans les provinces, dans les différentes municipalités, et dans le sein même de l'Assemblée nationale, d'une correspondance journalière, en sorte que personne ne pourra nous prévenir dans l'annonce des nouvelles, et que nous ne rapporterons aucun fait que nous ne puissions accompagner de sa preuve.

Le 1er numéro de l'Ami du Roi, parut le 1er juin 1790; il commence par un *Discours préliminaire sur l'état actuel de la France*, dont voici l'extrait :

On se tromperait étrangement sur nos intentions si l'on s'attendait à ne trouver dans le nouveau journal que nous offrons au public qu'une censure des grands changements que des circonstances impérieuses ont amenés. L'ancien régime avait des abus, et des abus intolérables : mais en gémissant sur les fautes des temps passés, sur les malheurs de Louis XIV, sur les erreurs de l'étranger Law, sur les opérations de finance, les unes ineptes, les autres honteuses, qui, sous le long règne de Louis XV, ont épuisé le trésor public et préparé tous les maux qui sont venus fondre sur nous ; en applaudissant à la suppression des lettres de cachet, à la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, au droit enfin rendu à la nation de voter et d'accorder l'impôt ; en reconnaissant que l'obéissance aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi est notre premier devoir, ne nous dissimulons pas l'état déplorable où la monarchie française est aujourd'hui réduite ; n'exagérons rien, mais disons toutes les vérités qui peuvent être utiles...

Les opinions, les préjugés, les mœurs, les lois, la forme même du gouvernement, tout est changé. Avant 1789, la France était une monarchie tempérée, dont le souverain, soumis à des lois fondamentales, se voyait encore arrêté dans l'exercice de son autorité par la résistance des ordres et des corps. Revêtu de toute la force du pouvoir exécutif, tenant dans sa main tous les moyens d'amélioration, intéressé au bonheur de ses peuples, il l'eût sans cesse procuré, si ses ministres eussent su mieux interroger et diriger l'opinion publique. Et si le bien ne s'est pas opéré sous le roi actuel, il faut d'autant plus s'en étonner que ceux qu'il a honorés de sa confiance ont pu trouver dans ses vertus toutes les sortes de facilités pour la réforme des abus et pour le rétablissement de l'ordre.

Aujourd'hui, quel est le sort du plus bel empire? Ce n'est plus une monarchie, toutes ses bases sont détruites; c'est une sorte de démocratie royale, dont le chef obéit et ne commande plus : il promulgue les lois, mais il ne les fait pas; il veille à leur exécution, et n'a qu'une vaine influence sur le corps législatif; il est à la tête des troupes, mais ce n'est pas lui qui organise l'armée, et ce n'est pas non plus à lui exclusivement qu'elle prête serment d'obéissance. En un mot, il faut avoir le courage de le dire, il n'a plus de sujets, et semble ne plus avoir que des maîtres.

Tous les appuis du trône ont été frappés à la fois; les deux premiers ordres, les corps antiques de l'Etat, se sont vus tout à coup attaqués par une légion d'ennemis, et dans cette guerre, qui n'était pas provoquée, on ne sait si l'on doit plus s'affliger de l'injustice que s'étonner de l'acharnement de ceux qui l'ont déclarée.

Divisée en plusieurs sections, dont le nombre et la dénomination sont une nouveauté de plus, la France offre l'image d'une foule de petits Etats dont chacun a ses chefs, ses juges, son armée, son trésor. Les anciennes idoles sont renversées; sur les débris s'est élevé un colosse déjà parvenu à une hauteur incommensurable. Le peuple a placé au-dessus de lui une puissance à laquelle il obéit, mais qui n'obéit elle-même à aucune autre puissance; il reçoit les décrets de ses commettants et s'y soumet,

mais sans les discuter, sans leur donner le sceau de sa sanction. Ainsi, il est libre au moment où se font les élections, et esclave lorsqu'elles sont faites.

C'est au milieu des convulsions que ces changements se sont opérés, que l'œuvre de la Constitution a été commencée et qu'elle se continue. Des écrivains séditieux ont prêché une doctrine meurtrière; les prêtres ont été insultés, calomniés, dans mille pamphlets; toutes les rêveries de l'impiété ont trouvé des apôtres. Des attaques contre l'autel on a passé aux attaques contre le trône; et l'on nous a présenté l'assassinat de Charles Ier, la spoliation de Jacques II, comme des actes légitimes de la souveraineté des peuples.

L'adulation, les promesses, les impostures, l'or des factieux, ont achevé d'égarer la multitude. Comme une maladie épidémique, la sanguinaire manie des proscriptions s'est répandue de la capitale dans les provinces; les propriétés ont été violées; on a incendié des châteaux; presque partout le sang français a rougi cette terre qui fut si longtemps l'asile de la paix et du bonheur.

On a remarqué que ces convulsions redoublaient lorsqu'il s'agissait de préparer les esprits à recevoir un décret d'une haute importance, un décret qui devait frapper ou sur le trône ou sur l'un des deux premiers ordres. Dans ces occasions, l'agitation est universelle; les libelles se multiplient; les inculpations d'antipatriotisme, de conspiration, se propagent avec rapidité; les motions dans les lieux publics recommencent et échauffent les têtes. Dans ces occasions encore, l'Assemblée nationale se voit environnée d'une foule innombrable, qui, par le bruit de ses cris et de ses applaudissements, appuie le vœu des députés de la majorité, tandis qu'elle poursuit avec des huées, des insultes et toutes les sortes d'affronts, les députés de la minorité...

A l'exemple de l'Assemblée nationale, toute la France est divisée en deux partis, qui se donnent réciproquement des qualifications odieuses...

Les rédacteurs peignaient ensuite à grands traits la situation, et montraient, en la déplorant, la cruelle

position du roi au milieu de la Révolution : ils le voyaient dépouillé de toutes les prérogatives, de toutes les propriétés, qu'une possession de quatorze siècles lui assurait.

Et vous pourriez, Français, vous idolâtres de vos rois, vous dont le pays est couvert des bienfaits d'une maison fertile en héros, et dont le chef paya par tant d'amour votre fidélité; vous à qui le ciel a donné un roi exempt de tous les vices, doué de toutes les vertus, vous pourriez, sans que vos cœurs se brisassent de douleur, entendre le meilleur des souverains dire à ses derniers moments au rejeton de tant de rois : — Mon fils, j'ai tout fait pour mon peuple..... et mon peuple m'a tout ôté !...

Non, sans doute, ce n'est là ni l'intention de l'Assemblée nationale, ni le vœu du peuple qu'elle représente ; et en nous laissant aller à ce mouvement de sensibilité, nous n'avons garde de présumer que le temps puisse justifier nos alarmes. Le trône, qui brillait de tant d'éclat lorsque les députés de la nation sont venus l'entourer, recevra de leurs travaux, lorsqu'ils seront consommés, plus de solidité, et s'environnera d'une plus grande majesté.

C'est à amener ce résultat que les rédacteurs de l'Ami du Roi vont travailler avec impartialité, mais aussi avec ce courage qui dédaigne également et la faveur populaire et les rugissements de la haine.

Des sarcasmes, des menaces même, accueillirent l'apparition du nouveau champion de la monarchie.

« La flétrissure publique imprimée aux *Actes des Apôtres* et à la *Gazette de Paris*, dit la *Chronique* (5 juin 1790), n'empêche pas les journaux aristocratiques de se répandre ; comme le phénix, ils renaissent de leurs cendres. De nouveaux auteurs

s'apprêtent aussi à marcher sous les bannières de l'aristocratie, et l'abbé Royou vient de développer le drapeau rouge.

» On lit au coin des rues, sur une affiche couleur de sang : *L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre, et surtout de la Vérité, ouvrage périodique.* Ah ! tous les bons citoyens ne sont-ils pas les amis de ce prince vertueux ? L'abbé Royou, seul, ne mérite-t-il pas d'être excepté, puisqu'il est l'apôtre de l'aristocratie et du fanatisme ? N'est-ce pas lui qui osait, le 14 juillet, encourager les troupes campées au Champ de Mars à tirer sur le peuple ? N'est-ce pas lui qui a été forcé de cacher sa honte dans un désert, et de quitter le collége qu'il habite, de peur que le peuple ne confondît alors et les innocents et le coupable ?

» Ce rédacteur et ses complices sentent bien à quoi les exposerait la connaissance publique de leur doctrine; aussi le prospectus qu'ils font circuler est-il différent de celui qu'ils ont affiché. En voici un échantillon.....

» Quelques districts ont arraché l'affiche, et le libraire Crapart a réclamé pour ce journal, avant sa publication, la protection de la police, au cas que sa boutique fût menacée. Cette démarche prouve la pureté des intentions des libraires et des auteurs, et qu'ils savent déjà qu'ils ont mérité la colère des bons citoyens.

« Nous demanderons encore au libraire Gattey pourquoi son nom se lit sur le prospectus colporté, malgré la promesse qu'il a faite au public, et certes, ce n'est pas sans connaissance de cause, car il a eu soin que son nom ne se trouvât pas sur le prospectus affiché. »

Du reste, les commencements de cette feuille célèbre furent très-tourmentés, très-discordants ; ils nous fournissent, sous ce rapport, un des épisodes les plus curieux de la presse de la Révolution.

Les auteurs ne s'étaient point nommés. — Quels étaient-ils? Pour nous, l'Ami du Roi c'est l'abbé Royou, comme l'Ami du Peuple c'est Marat. Les contemporains non plus, comme le prouve le passage de la *Chronique* que nous venons de citer, n'avaient pas un instant hésité sur l'attribution de paternité. Pourtant il est certain que Royou ne participa point tout d'abord à la rédaction de l'Ami du Roi, et il n'y avait pas travaillé deux mois, qu'il l'abandonnait pour élever autel contre autel, par des motifs qu'il va nous apprendre lui-même. Quelques jours après, en effet, il lançait un avis aux souscripteurs dans lequel il se présentait comme l'auteur de l'Ami du Roi et annonçait l'intention de le continuer de son côté. Après avoir parlé du succès rapide de ce journal, il racontait ainsi ses mécomptes :

Animé par les suffrages unanimes des honnêtes gens et des *vrais patriotes*, l'auteur bravait les clameurs des factieux et méprisait les outrages de quelques calomniateurs obscurs; mais il a trouvé des ennemis redoutables dans ceux-là mêmes qui avaient été chargés de l'impression et de la distribution de son ouvrage. Il est bien triste sans doute que les gens de lettres soient dans la dépendance de ceux qui, par la nature de leurs fonctions, ne sont et ne doivent être que leurs commis... L'auteur de l'Ami du Roi, accablé depuis deux mois de chagrins et de dégoûts, qui souvent lui ont fait tomber la plume des mains, pouvant à peine arracher le plus modique salaire de ses peines, et se voyant sur le point d'être entièrement dépouillé par des marchands avides de la propriété la plus précieuse et la plus sacrée qu'il y ait au monde, celle de ses pensées, a pris enfin le parti d'indiquer un autre bureau à ses souscripteurs, et d'être lui-même son libraire, et de ne plus avoir recours à des mains étrangères qui font payer si cher leurs services. Depuis le 6 du mois d'août, il a cessé absolument de travailler pour des hommes qui dévoraient le fruit de son travail.

M. l'abbé Royou, qui, jusqu'ici, avait jugé à propos de garder l'anonyme, déclare donc qu'il est l'auteur de la principale et de la plus intéressante partie du journal intitulé l'Ami du Roi, et qu'il va le continuer sur le même ton et dans les mêmes principes que le public a paru goûter jusqu'ici, et qu'il sera désormais secondé dans cette entreprise par les mêmes gens de lettres qui ont contribué à soutenir avec lui l'ouvrage périodique de feu M. Fréron. Mais ce ne sera plus chez MM. Crapart et Briand qu'il faudra souscrire.

Grande colère de Crapart et compagnie.

Nous croyons devoir prévenir nos souscripteurs, lit-on dans le numéro du 26 août, qu'il se fait plusieurs contrefaçons de ce journal, et dans les provinces et à Paris. C'est un brigandage que la Révolution a mis à la mode, comme tant d'autres.

Il vient de nous être remis un avis où il est dit, dans un style

lâche, diffus et incorrect, que l'auteur du journal que nous donnons au public depuis le 1er juin 1790 est un sieur abbé Royou. Il nous est heureusement bien facile de détruire cette imposture en montrant à ceux de nos souscripteurs qui le désireraient tous les manuscrits qui ont servi à la rédaction de la feuille intitulée l'*Ami du Roi*, et qui prouveraient que l'auteur qui en a fait le prospectus et les numéros suivants n'a jamais cessé d'y travailler, et y travaille encore aujourd'hui; et cet auteur ni n'est abbé, ni ne s'appelle Royou.

Des considérations qui se présument aisément l'ont obligé de garder l'anonyme; mais, lorsqu'il croira son témoignage nécessaire pour déjouer tous ces corsaires qui infectent la république des lettres, il ne craindra pas de le donner.

Nous ajouterons que personne n'a plus droit que cet auteur de se dire *continuateur* de Fréron, car il travaillait à l'*Année littéraire* du vivant de ce journaliste; il y a travaillé dans ces derniers temps et jusqu'à ce dernier moment...

Nous croyons que nos souscripteurs nous sauront gré de leur avoir donné cet avis, et d'avoir réveillé leur attention sur les *brigands littéraires;* car enfin il est bon de savoir à qui on donne son argent, et ce que l'on reçoit en retour.

Quelques jours après, le 31, une nouvelle désertion forçait les malheureux éditeurs à raconter de nouveau au public leur déconvenue.

C'est malgré nous que nous sommes obligés d'insérer un second avertissement pour prévenir le public sur les contrefaçons de notre journal, puisque voici un *troisième Ami du Roi* qui se met sur les rangs, et que c'est encore *par un continuateur de Fréron*. Jamais le prince n'eut tant d'amis, et Fréron de continuateurs. Ce *troisième Ami du Roi,* comme le second, ose avancer, contre toute vérité, qu'il a été jusqu'à présent le seul rédacteur de notre journal, et le seul qui le continuera comme il doit l'être, malgré l'aveu qu'il fait de *ses très-faibles talents*. Cette avidité à se servir de notre titre, et cette adresse de forban qui tente de

voguer sous notre pavillon pour tromper celui qui sera sans méfiance, vont être pour les véritables rédacteurs un signal d'émulation. En désavouant ces contrefaçons et ces prétendus *continuateurs* qui se parent du nom de Fréron, ils s'efforceront de *continuer* de dire la vérité, comme ils l'ont toujours dite, et de mériter les suffrages de ceux qui aiment à l'entendre. Nous prions donc nos abonnés de se garantir de ces petites ruses de contrefacteurs, qui ne sont pas les moindres inconvénients de la liberté de la presse, et auxquelles nous ne pouvons remédier.

Or ce nouveau forban, cet homme pour lequel Crapart affecte un si profond dédain, c'est celui-là même que quelques jours auparavant il opposait avec tant d'éloges à l'abbé Royou, comme le véritable auteur de l'Ami du Roi, et, qui se présentant à son tour aux souscripteurs avec le certificat que les éditeurs du journal lui avaient solennellement délivré, leur criait :

C'est moi qui suis MONTJOYE, *berger de ce troupeau.*

Que s'était-il donc passé en si peu de jours? Probablement que, débarrassés de Royou, les éditeurs de l'Ami du Roi auront voulu agir avec *leur rédacteur* comme avait fait Prudhomme avec Tournon, Garnery avec Camille Desmoulins, comme étaient souvent tentés de le faire les imprimeurs des journaux, qui s'en croyaient volontiers les seigneurs et maîtres; et Montjoye n'avait pas voulu se laisser rançonner. Il annonçait donc hautement, lui aussi, la prétention de continuer le journal de son côté, et, profitant habilement des armes que lui avaient

fournies les éditeurs, il faisait précéder son avis aux souscripteurs de la note de Crapart insérée dans le numéro du 26 août; puis il continuait ainsi :

Le moment de me nommer étant arrivé, j'atteste à la face du ciel, en présence du public, aux pieds de ce trône à qui j'ose adresser l'hommage de mes très-faibles talents, que l'auteur dont il est question dans cet avis, c'est moi, MONTJOYE.

Je dépose chez M. Decaux, notaire, rue de la Harpe, l'original même de l'acte en vertu duquel s'était établie la société du journal que j'ai fondé, dont j'ai composé moi seul, et sans la coopération de qui que ce soit, 1° le prospectus et les 13 numéros suivants, 2° tous les numéros depuis le 5 août inclusivement jusqu'à ce jour. Entre ces deux époques, j'ai été aidé; mais il n'est pas un seul numéro auquel je n'aie eu la plus grande part : car, outre les articles que j'ai composés moi seul, j'ai travaillé à tous ceux qui m'ont été fournis, parce que, la confiance de mes co-associés les ayant portés à me nommer rédacteur général, j'ai été dans la nécessité de revoir tous les manuscrits que j'ai employés.

Les personnes qui voudront prendre lecture de cet acte y verront que la société que j'avais fondée était composée de la veuve de Fréron, dont j'ai été l'ami et le collaborateur; d'un jeune ecclésiastique nouvellement sorti du collége, et de deux libraires. L'organisation d'une telle société, composée d'une femme, d'un écolier, de deux libraires et d'un homme de lettres, est une preuve de plus pour le public que tout le fardeau du travail devait porter sur ce dernier.

Je n'ajoute plus qu'un mot : les deux libraires ont attesté que j'ai été jusqu'à ce moment le principal rédacteur du journal intitulé l'*Ami du Roi,* puisque l'article où il est dit que je suis seul auteur de cette feuille y a été inséré à l'époque où ils en étaient propriétaires comme moi, et où l'un d'eux l'imprimait. La même vérité se trouve implicitement attestée par les deux autres mem-

bres de la société, car, par une clause de l'acte qui en a réglé les conditions, il est dit qu'ils sont, comme moi, responsables de tous les articles insérés dans le journal : ils ont donc répondu de celui où l'on atteste que je suis seul auteur de cette feuille.

L'argument ne laissait pas que d'être spécieux; mais voici qu'un nouveau prétendant, qui jusque-là s'était tenu à l'ombre, intervient dans le débat : c'est la veuve Fréron, qui vient au secours de son frère, et dénie aux concurrents de celui-ci le droit de se dire les continuateurs de Fréron.

Lettre de madame Fréron aux anciens souscripteurs de l'Ami du Roi.

Parmi les événements extraordinaires qu'a produits l'impunité, on doit compter le brigandage des sieurs Crapart et Briand.

Ils ne se sont pas contentés de dépouiller les propriétaires de l'Ami du Roi, et moi-même, qui, la première, avais conçu cette heureuse idée, et réparé un peu le délabrement des affaires de ces libraires en les associant à cette entreprise ; ils poussent encore l'audace et l'impudence jusqu'à dire que M. l'abbé Royou, mon frère, n'est pas auteur de l'Ami du Roi ; que ce journal a été rédigé par un homme qu'ils disent ou qui se dit le *véritable continuateur de Fréron.*

La vérité m'oblige de protester contre une imposture aussi hardie.

Je déclare donc qu'il est vrai que M. Crapart, effrayé de la faiblesse des premiers numéros, envoya chercher M. l'abbé Royou, mon frère, qui, depuis le 13 juin jusqu'au 6 août, a fait tous les articles de l'Assemblée nationale, excepté un très-petit nombre de séances, que les lecteurs attentifs devinaient sur-le-champ n'être pas de la même plume.

Je déclare, en outre, que M. l'abbé Royou et ses associés pour l'Ami du Roi, dont le bureau est établi rue Saint-André-des-Arcs,

n° 37, au coin de la rue de l'Eperon, sont les seuls continuateurs de Fréron ; qu'eux seuls ont constamment travaillé à l'*Année littéraire* depuis la mort de mon mari ; que le soi-disant continuateur, que je n'avais jamais vu avant la fin de l'année dernière, n'a jamais fait pour l'*Année littéraire* que quatre articles de remplissage bien insipides ; que c'est par une supercherie indigne d'honnêtes gens que ces deux libraires ont osé publier sous mon nom, puisqu'ils ont pris celui de *continuateurs de Fréron,* des avis imposteurs et calomnieux contre mon frère.

Quant à l'auteur qui a fait imprimer le premier prospectus de l'Ami du Roi, les premiers numéros jusqu'au 13 juin, et ceux qui ont paru depuis le 8 août, je souhaite sincèrement qu'il ne cesse pas de travailler au journal que les sieurs Crapart et Briand se sont approprié. Aucune *considération* ne doit l'engager à *garder l'anonyme,* car son nom n'est connu de personne.

Royou-Fréron.

Post-scriptum *de l'abbé Royou* (ajouté à une nouvelle émission de la lettre de sa sœur). — Cet illustre soi-disant *continuateur de Fréron,* dans un prospectus pour un *nouvel Ami du Roi* qu'il établit aussi, pousse l'impudence jusqu'à dire qu'il est le seul auteur de l'ancien, et, pour se faire croire, il *atteste le ciel et la terre* (il a oublié l'*enfer*) ; c'est un parjure affreux.

Au reste, la différence des numéros que nous allons publier tous les deux au 1er septembre fera connaître l'imposture. En attendant, qu'on compare le style de son prospectus et celui du mien, les treize premiers numéros de juin et ceux depuis le 7 août qu'il a composés avec tous ceux que j'ai composés depuis le 14 juin jusqu'au 6 août : cette comparaison suffira pour confondre l'imposture.

C'est la seule réponse que je daignerai faire à ce tissu d'impudents mensonges.

Revenant dans son prospectus sur la prétention de ses concurrents à se parer du titre de continuateurs de Fréron, Royou disait encore :

Ce n'est pas sans raison qu'on rappelle et qu'on invoque aujourd'hui ce nom de Fréron, que la haine et la vengeance de quelques écrivains se sont en vain efforcées de flétrir. C'est Fréron qui seul a prévu et annoncé depuis longtemps les maux dont nous sommes maintenant la proie ; c'est lui qui n'a cessé de combattre cette secte meurtrière et destructive qui dans quelques années est venue à bout de renverser un empire florissant depuis quatorze siècles ; c'est lui qui s'est élevé constamment contre cette ridicule anglomanie, si propre à dénaturer notre caractère national ; c'est lui qui nous criait sans relâche que cette fausse et orgueilleuse philosophie était aussi ennemie du trône que de l'autel, qu'elle voulait ramener la barbarie et régner sur des ruines. On ne l'a point écouté. Abandonné par ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à le soutenir, il a péri victime de son patriotisme, et ses derniers regards ont vu le triomphe des ennemis de l'État... Aujourd'hui que le prestige s'est évanoui, que tout le monde a ouvert les yeux, depuis que ces belles phrases dont on s'amusait ont passé dans la société, depuis qu'on s'est avisé de réaliser et de mettre en pratique ces belles rêveries, on a rendu à Fréron une justice inutile et tardive.

Quoi qu'il en soit, le 1er septembre on vit paraître trois Amis du Roi, absolument semblables par le plumage, et dont le ramage différait également très-peu : deux *par les continuateurs de Fréron*, l'un chez Crapart, l'autre chez madame Fréron ; le troisième rue Hautefeuille, *par M. Montjoye, fondateur et rédacteur de ce journal depuis le* 1er *juin* 1790. Le numéro d'ordre des trois feuilles est le même, 93 ; Montjoye fait suivre la pagination, comme Crapart ; mais Royou pagine chacun de ses numéros de 1 à 4.

On lisait en tête du numéro de Crapart cet *Avis aux souscripteurs et au public,* qui n'était pas fait

pour prévenir en faveur de la nouvelle rédaction :

Nous avons annoncé dans le dernier numéro que deux journaux avaient usurpé notre épigraphe d'*Amis du Roi et de continuateurs de Fréron.* Nous leur pardonnons le premier de ces vols : tout Français nous disputerait ce titre, si le roi ne pouvait être aimé qu'exclusivement. Mais l'objet du second, nous le revendiquons : il nous appartient légitimement et sans partage, comme nous l'avons prouvé ; nous en offrons la démonstration à qui voudra le révoquer en doute.

Montjoye, afin de mieux établir la filiation qui existait entre les 92 numéros déjà publiés et sa continuation, avait placé en tête de son n° 93 cet entrefilet :

Les seuls articles qui sont de moi dans le n° 92 sont l'*Assemblée nationale* et l'*Extrait de Savary de Lancosme, député de la noblesse de Touraine.* Je n'ai pas besoin de prévenir que l'*Avis des rédacteurs* qui termine ce 92e numéro m'est absolument étranger. Je renvoie les corsaires Crapart et Briand, qui en sont les vrais rédacteurs, à l'acte que j'ai déposé chez M. Decaux. C'est toute la réponse que les *brigands* obtiendront de moi. Lorsque les jours de la justice seront venus, ils vogueront, Dieu aidant, sous un autre pavillon que celui dont il est question dans cet avis.

Ajoutons que, pour allécher les souscripteurs, il avait prévenu le public, dans son prospectus, qu'il se proposait de lui offrir incessamment — ce qu'il fit en effet — une histoire de l'Assemblée nationale depuis l'époque de l'ouverture des Etats-Généraux, qui serait écrite *non dans le sens de la Révolution*, mais dans celui de la vérité, et qu'il en serait fait

une édition dans le format de l'Ami du Roi, laquelle serait donnée à moitié prix à ses souscripteurs, qui, de cette manière, auraient une histoire complète de la législature actuelle.

Les premiers numéros de Royou se terminent par un *avis essentiel* destiné à mettre le public en garde contre un imposteur appelé Montjoye, qui se tue à faire croire au public que c'est à son bureau qu'il faut s'adresser pour avoir le véritable Ami du Roi par les vrais continuateurs de Fréron, et le bon abbé offre aux souscripteurs qui auraient pu se laisser abuser par cette indigne supercherie de se charger d'actionner pour eux ces vrais *brigands*.

A cette charitable insinuation, Montjoye, qui ne tient pas moins à « démasquer tous les brigandages des pirates de la littérature », répond par cet entrefilet placé en tête et sur toute la largeur de sa feuille :

On trouvera au bureau une expédition en forme de l'acte déposé chez Me Decaux. La calomnie ni le fer même des assassins ne détruiront cette preuve.

« On sait, disait la *Chronique de Paris* à propos de ces gentillesses, le 6 septembre, on sait que le polype coupé en plusieurs parties forme autant de polypes nouveaux. Qui le croirait? l'*Ami du Roi* a la même propriété. Le polype diabolique s'est partagé en polype Royou, polype Montjoye, polype Crapart et Briand. Ces braves, divisés d'intérêts,

réunis d'opinion, combattent tous avec des armes de plomb, sous le même étendard, le drapeau rouge, et se sont chargés de rédiger le manifeste de l'armée sainte qui se prépare pieusement au pillage de Nîmes et au massacre des protestants, annoncés avec complaisance par saint Mallet Pandu dans le *Mercure* du 4 septembre. On attend surtout des chefs-d'œuvre de Royou, qui, digne émule de l'abbé de Caveyrac, a déjà célébré le massacre de la Saint-Barthélemy (1). Tous les trois, au reste, ont des titres égaux à cette œuvre pie. On en peut juger par le préambule de chaque prospectus. Ecoutons l'*ami* Royou : *Un imposteur nommé Montjoye*, etc. A votre tour, *ami* Montjoye : *Un scélérat nommé Royou*, etc. Voici venir l'*ami* Crapaud-Crapart : *Deux brigands, nommés l'un Royou, l'autre Montjoye*, etc. On prétend que le public prend tous ces honnêtes gens au mot. »

Mais, pour la *Chronique*, le véritable Ami du Roi c'est l'abbé Royou. Elle ne parle pas de sa rentrée en lice comme d'une rentrée; elle ne tient même pas compte de son abstention du 6 août au 1er septembre. Pour elle il n'a fait que changer de domicile. « Le bureau de l'Ami du Roi, dit-elle, a été transporté le 1er septembre au coin des rues Saint-André et de l'Eperon, en face de l'hôtel de Châteauvieux, au troisième. On y voit arriver en tumulte une foule

(1) *Année littéraire*, septembre 1788.

de diables noirs, en calotte, en manteau long, qui viennent payer au grand diable Royou leur tribut de méchanceté, et lui offrir leur talent à mal faire. »

C'est aussi à la rue Saint-André qu'affluèrent les souscripteurs, et bientôt Crapart aux abois se vit dans la pénible nécessité de tendre les mains à ce brigand de Montjoye et de lui demander d'unir ses forces aux siennes pour faire tête à cet autre forban de Royou. On lit dans le numéro du 5 novembre :

Le sieur Crapart prévient le public que, dans l'intérêt de MM. les souscripteurs, et, pour donner au journal l'Ami du Roi toute la perfection dont il est susceptible, il s'est réuni à M. Montjoye, qui l'a fondé et rédigé depuis le 1er juin 1790, et qui, depuis le 1er septembre, en rédigeait un sous le même titre.

Le titre des deux feuilles réunies devient alors : *L'Ami du Roi.... par les continuateurs de Fréron. Sous la direction de M. Montjoye...*

Grâce à cette fusion, le premier Ami du Roi put se soutenir, concurremment avec celui de Royou, jusqu'au 10 août 1792.

Montjoye ne manquait pas de talent. Ses articles décèlent une plume exercée ; son style est correct, facile, soutenu toujours sur un ton convenable. C'est, dit Léonard Gallois, le Brissot du royalisme, dont l'abbé Royou se fit le Marat. On pourrait dire aussi que le succès de son journal fut à celui du journal de Royou ce que le succès du *Patriote fran-*

çais fut à celui de l'*Ami du Peuple*. C'était un succès d'estime ; l'autre était un succès de passion.

Royou, en effet, ne surpassait pas Montjoye en talent ; mais il le surpassait de beaucoup en violence. C'est là, c'est dans la situation des esprits, qu'il faut chercher l'explication de sa plus grande réussite, comme aussi du plus grand bruit que fit son journal. Royou, dit encore Léonard Gallois, était et se montrait à la fois aristocrate exalté et prêtre fanatique. A ce double titre, sa feuille devait être recherchée par la noblesse aussi bien que par le clergé; et comme elle parlait toujours aux passions, que nulle autre ne s'exprima avec autant de violence contre les hommes et les institutions de la Révolution, elle obtint sans peine les prédilections de toute l'aristocratie. Ajoutons que le journal de Royou ne cessa d'être appuyé par la cour et les ministres jusqu'à l'époque de la fuite du roi, et l'on se rendra facilement compte de sa fortune.

J'ai déjà donné des exemples des violences de langage auxquelles se laissait emporter l'abbé Royou, et sous ce rapport, d'ailleurs, il ne reste rien à apprendre à nos lecteurs. Quelques citations suffiront donc pour achever de faire connaître cette feuille si tristement fameuse, et dont l'influence fut si funeste. « Tandis que Marat, disent les deux Amis de la Liberté, dénonçait les généraux à leurs soldats

comme des assassins du peuple et comme des traîtres, l'Ami du Roi invitait les officiers à quitter l'armée. L'Ami prétendu du Roi précipita l'émigration d'une foule de jeunes imprudents, qui n'ont trouvé chez l'étranger que la misère et la mort, rendit plus odieuse encore au peuple l'autorité royale éperdue et chancelante, et ouvrit le gouffre où s'engloutit la monarchie, qu'il paraissait défendre. »

Tous les jours c'est sous des couleurs plus sombres qu'il présente la situation de la France, livrée en proie aux fureurs populaires par des écrivains sanguinaires et fanatiques.

Ce qui fait frissonner les hommes sensibles, c'est ce qu'a dit M. Dupont dans son éloquent discours contre les écrivains sanguinaires, à l'aide desquels le peuple est si aisément soulevé : — « Autrefois, a-t-il dit, c'était une entreprise difficile d'ameuter le peuple; maintenant, pour *six livres* on peut faire pendre le plus honnête citoyen; on vient présenter des pétitions dans cette Assemblée à main armée, et j'ai su que l'on avait même projeté de porter des têtes à votre barre. »

Voilà donc les heureux fruits de ces élections populaires si vantées, dont le but était de ne placer à la tête des administrations que les personnes les plus distinguées par leurs talents et par leurs vertus! Comment n'a-t-on pas senti que rarement la multitude élèverait aux dignités des hommes contraires à ses passions, dont l'empire, chez le grand nombre, est toujours plus fort que celui de la raison?

Voilà donc l'usage que vont faire de leur autorité ces trois cent mille petits tyrans, créés à l'image de l'Assemblée nationale, et qui, ne pouvant, comme elle, être traduits devant les tribunaux, pour raison de leurs fonctions, qui, disposant seuls de la puissance publique dans le ressort de leur autorité, exerceront,

sans avoir rien à redouter ni de la justice, ni de la force militaire, toutes les violences, toutes les injustices qu'il leur plaira!

Voilà où nous a conduits cette liberté sans bornes, cette licence effrénée du peuple, et plus encore cette indulgence perfide, cette impunité barbare de tous les excès, toujours tolérés, souvent applaudis, pourvu qu'ils fussent couverts du voile imposteur de l'amour de la liberté! Politiques d'un jour, comment n'avez-vous pas senti que, pour épargner le sang de quelques scélérats, vous alliez faire répandre celui d'un millier de victimes innocentes? Vous avez déchaîné une armée de tigres altérés de sang; vous avez rompu toutes les digues qui contenaient un torrent furieux : comment à présent pourrez-vous arrêter ses affreux ravages, et l'empêcher d'entraîner dans sa course nos propriétés, notre liberté, et, avec elles, votre Constitution chérie?

Voilà surtout les effets de ces chroniques scandaleuses, de ces orateurs soi-disant amis du peuple, de cette horde barbare d'écrivains sanguinaires que le ciel envoya dans sa colère, ou plutôt que l'enfer a vomis dans sa fureur pour la ruine totale de ce malheureux empire! Comment n'avez-vous pas senti qu'au lieu de déférer la couronne civique du patriotisme, il fallait infliger les plus sévères châtiments à ces auteurs sacriléges qui souillent la vérité par leurs assertions impies; à ces écrivains faméliques qui, pour la subsistance d'un jour, se font un jeu de faire égorger des milliers de victimes; à ces reptiles venimeux qui, de leurs affreux repaires, versent sur toute la surface de la France des torrents de poisons corrupteurs; à ces vautours affamés qui semblent ne vouloir se nourrir que de sang et de cadavres!...

Armez donc contre eux les lois vengeresses. Rendez à la justice sa balance et son glaive, au pouvoir exécutif sa force. Ne vous contentez plus, par des décrets mille fois rendus, toujours inutiles, toujours violés, qui, pour cette raison, ne peuvent paraître que dérisoires, de décréter que le roi *sera prié de prendre tous les moyens possibles pour réprimer les désordres, faire observer les décrets, et punir les infracteurs des lois.* Indiquez du moins au pouvoir exécutif quels sont les moyens qu'il peut employer, puisque les troupes ne peuvent marcher qu'à la réquisition des

municipalités, dont plusieurs sont elles-mêmes accusées de fomenter les insurrections...

De pareilles violences appelaient forcément des représailles. Nos lecteurs peuvent se rappeler, par exemple, avec quel acharnement la *Chronique de Paris* poursuivit l'abbé Royou, surtout après la fuite de Louis XVI (V. t. IV, p. 297, 303). On sait la fermentation que causa cet événement. Le peuple déchargea sa colère sur les journaux royalistes, que l'on accusait d'avoir trempé dans ce complot; les presses de Royou furent brisées, et sa feuille cessa de paraître pendant quelques jours.

Ce n'est ni la fuite, ni une arrestation, ni même la crainte, qui m'a forcé de suspendre ce journal, comme l'ont annoncé tous les libelles patriotiques, dit-il en reprenant sa publication. L'*heureuse nouvelle* de mon arrestation ne s'est point vérifiée, au grand regret de la Chronique de l'abbé Noël, qui n'a cessé d'exhorter les corps administratifs et le peuple à briser ma plume, s'ils ne pouvaient saisir ma personne. Ce n'est pas moi, ce sont ceux dont l'intolérance essaye d'enchaîner ma plume et de compromettre ma personne, qui renversent cette Constitution dont ils ont fait leur unique divinité.

Je n'ai donc rien à craindre; et quant aux mouvements populaires que voudraient exciter contre moi des tigres altérés de sang, si j'avais pu redouter l'influence de ces apôtres du meurtre qui prêchent dans le désert, ou dont la voix se perd dans la fange, n'aurais-je pas été rassuré par le zèle infatigable et l'activité de cette garde vigilante qui, dans ces jours d'alarmes où toutes les passions semblaient déchaînées, a su les contenir toutes, et a prévenu toutes les vengeances illégales?

Je n'ai donc rien redouté pour moi, et d'ailleurs le sacrifice de ma vie est fait depuis longtemps. Il n'y a que celui de mes

opinions qu'on ne m'arrachera jamais... Malgré le mauvais état de ma santé, je sens aujourd'hui qu'il m'est impossible de suspendre plus longtemps mes travaux, à moins d'y renoncer entièrement; et je suis incapable d'une pareille lâcheté. Défenseur zélé et constant de la monarchie, je veux m'ensevelir sous les ruines du trône, et c'est en combattant pour lui que la mort me saisira.

Je donne aujourd'hui un numéro qui devait paraître le mercredi 22, mais qui n'a pu être imprimé... Demain j'entrerai dans l'histoire de nos douleurs; après-demain, je reprendrai le détail des séances, et de temps en temps je donnerai des numéros doubles, pour remplacer ceux dont je suis redevable au public.

Le lendemain, en effet, il offrit à ses lecteurs le *tableau des mouvements de la capitale depuis le départ du roi.*

Les deux partis s'observent, s'examinent, se mesurent en silence, dit-il après avoir montré les patriotes atterrés par la détermination du roi; mais le mercredi, sur les dix heures du soir, un courrier apporte la nouvelle que le roi est arrêté à Varennes. Aussitôt cette partie du peuple qui doit être la plus indifférente à toute espèce de gouvernement sort de cet état de contrainte et de stupeur pour s'abandonner à l'ivresse d'une joie insolente; c'est alors que son audace sacrilége ne connaît plus de bornes : le monarque qu'elle commençait à redouter devient l'objet de ses outrages, du moment qu'il est rentré dans ses fers; les injures les plus grossières, les calomnies les plus atroces, la dédommagent du silence que lui avait imposé la crainte; les rues retentissent d'imprécations, de vœux barbares pour hâter le retour du prisonnier royal, qui doit leur servir de jouet. Tous ces brigands, protecteurs mercenaires de la Révolution, ne sont plus embarrassés que de la manière dont ils puniront la forfaiture de l'esclave couronné qui a osé s'enfuir de sa prison. Chacun imagine un supplice qui flatte sa férocité. On s'empresse d'arracher tout ce qui porte le nom du roi; tous les clubs s'agi-

tent et se tourmentent pour abolir jusqu'à la dernière trace du gouvernement monarchique : celui des Cordeliers pousse la frénésie jusqu'à déclarer au public, par une affiche, que ses membres forment une troupe d'assassins ; qu'ils ont tous juré individuellement de poignarder tous les princes qui entreprendraient de nous faire la guerre....

C'est alors que les écrivains fanatiques et incendiaires, le tisons de la discorde, les apôtres du carnage, les prédicateurs du régicide ; c'est alors que l'*Ami du Peuple, l'Orateur du Peuple,* etc., etc., dont le mépris public commençait à faire justice, se sont montrés plus brillants que jamais ; c'est alors que la classe de lecteurs pour laquelle ils sont faits les a accueillis comme les oracles de la patrie et les prophètes de la Révolution...

Qui est-ce qui doit donc former l'opinion publique? Ce n'est pas une foule insensée, une multitude aveugle, enthousiaste, un amas d'hommes perdus de dettes et de crimes, un peuple d'aventuriers et d'intrigants avides de nouveautés, qui n'ont d'autre espoir que dans le bouleversement de l'Etat...

Royou examine ensuite la déclaration laissée par Louis XVI au moment de sa fuite ; il la trouve empreinte du sceau de la majesté royale et remplie de cette force de raison et de sentiment qui ne pouvait manquer de subjuguer les esprits que la passion et le fanatisme n'avaient pas aveuglés ; et comme « ce monument est trop précieux pour ne pas lui donner la plus grande publicité », il consacre deux numéros de son journal à sa reproduction. Il s'efforce enfin de disculper la conduite du roi, qu'il montre comme toute naturelle, et il le fait par des arguments qui méritent que nous les reproduisions :

Dans le tableau rapide que nous avons tracé des événements qui se sont succédé depuis le départ du roi jusqu'à son retour, nous avons cru ne devoir nous appesantir sur aucun détail : il ne convient qu'aux journaux patriotes de savourer ainsi avec délices les humiliations d'un monarque qui ne doit ses malheurs qu'à sa bonté, et de distiller, pour ainsi dire, goutte à goutte, dans l'âme de leurs lecteurs, le poison dont leur rage voudrait les abreuver.

Les factieux qui depuis longtemps dirigent l'opinion publique réunissent déjà tous leurs efforts pour l'égarer de plus en plus. Des écrits incendiaires, des affiches atroces et sanguinaires, se montrent de toutes parts : on y dépeint le roi sous les couleurs les plus odieuses et les plus faites pour armer son peuple contre lui ; on le représente comme un parjure qui a violé les serments les plus sacrés, comme un traître qui voulait forger pour la nation des chaînes plus pesantes encore que celles qu'elle avait brisées ; comme un homme cruel altéré de sang et résolu à élever de nouveau, à quelque titre que ce soit, l'édifice du despotisme ; enfin, comme l'ennemi le plus déterminé du bien public, digne de la haine et des vengeances de la nation. De nombreuses adresses, enfantées par les sociétés des amis de la Constitution, répètent déjà dans l'Assemblée nationale ces calomnies et ces blasphèmes, et y sont applaudies avec transport.

Nous esquissons ici l'examen de la conduite du roi, des motifs qui l'ont dirigé ; nous voulons établir qu'il n'a même enfreint aucune des lois nouvelles qui régissent aujourd'hui cet empire ; que le traitement qu'on lui fait subir, que celui que peut-être on lui prépare, anéantissent cette même Constitution dont on voudrait faire pour nous une idole. La vérité autant que l'inclination nous guide et nous anime; nous justifions, dans toute son étendue, le titre honorable que nous avons adopté, et que plus que jamais nous nous faisons gloire de porter.

Quel crime en effet a donc commis le roi? Il s'est évadé pendant la nuit, et a tenté de gagner la frontière. Mais depuis quand un prisonnier est-il censé coupable parce qu'il a trompé la vigilance de ses gardes? La captivité du roi, quelque effort que fis-

sent ses geôliers pour faire illusion au peuple, n'était un problème pour personne.

La fuite du roi ne peut donc être considérée comme un crime ; elle est au moins exempte de reproche du côté des motifs qui l'ont déterminée, puisque lui-même se regardait comme prisonnier, puisqu'il n'exerçait que le droit qui appartient à tout homme de recouvrer sa liberté, et de pourvoir à sa propre sûreté.

Son intention, disent les démagogues, était d'allumer dans ses Etats les torches de la guerre civile, de s'unir aux princes fugitifs et mécontents, de seconder les projets de vengeance des autres souverains, et de rentrer dans son royaume avec tous les satellites du despotisme...

C'est dans le cœur du roi, et non dans celui de ses vils et perfides ennemis, qu'il faut chercher les véritables motifs de sa fuite. Il les a lui-même exposés avec cette franchise et cette simplicité qui sont les plus sûrs garants de la vérité.

Il serait insensé de croire que les puissances voisines doivent voir avec indifférence les troubles qui nous agitent. Dans cette position critique, le roi, incapable de désarmer nos voisins tant qu'il serait dans les liens de la captivité, a conçu, comme il le dit lui-même, le noble et honorable projet de se mettre entre son peuple et les ennemis puissants dont il est menacé.

Mais le roi a violé ses serments! Il est bien étrange, sans doute, que des hommes qui les premiers ont violé les serments qu'ils avaient faits au roi invoquent aujourd'hui la religion des serments! Mais n'est-ce pas un despotisme cruel qui a arraché au roi les serments dont on réclame aujourd'hui l'exécution! Il est de la nature de toute promesse d'être libre; elle est nulle quand elle est arrachée par la violence. Réclamer contre de pareilles persécutions, quand on est en mesure de le faire, est un droit qu'aucun homme raisonnable ne peut contester.

Que la violence qu'on a exercée à son égard ait été ou non de nature à enlever au roi sa liberté, il est certain du moins qu'il s'en croyait lui-même dépouillé.

Dans une pareille position, peut-on le croire véritablement lié par ses promesses et par ses sanctions? Et n'est-ce pas abuser

d'une manière étrange des expressions, ou plutôt de ses malheurs, que de lui prodiguer, comme on l'a fait, les qualifications odieuses de traître et de parjure?

Nous avons vu (t. IV, p. 114) que, quelques jours après la funeste journée du Champ de Mars, le 22 juillet, en vertu d'un ordre des comités des recherches et des rapports, la garde nationale était allée pour se saisir de l'abbé Royou, et que, ne l'ayant pas trouvé chez lui, on avait mis les scellés sur une partie de ses papiers et emporté le reste. Royou, en effet, prévenu à temps, avait pu se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui, et, à son défaut, l'on avait arrêté sa sœur, madame Fréron. (V. t. IV, p. 304.)

L'Ami du Roi, forcément interrompu, resta une quinzaine de jours sans reparaître. Il fut repris le 6 août par Corentin Royou, avocat, frère de l'abbé. Le nouveau rédacteur annonçait aux souscripteurs, en commençant, qu'une persécution imprévue arrachait pour quelques jours son frère à la capitale et à ses occupations, et que, dépositaire de ses pensées et de ses principes, il le suppléerait pendant son absence.

C'est, ajoutait-il, c'est dans ce moment où les corps administratifs ont senti qu'il importait enfin d'arrêter le cours de cette licence effrénée qui avait rompu toutes les digues; c'est lorsqu'il jouissait de la douce satisfaction de voir adopter les principes qu'il n'avait cessé de professer, c'est alors qu'il a vu sa sûreté individuelle, sa liberté compromise, par les autorités mêmes qui

avaient reconnu le besoin de se ranger à ses opinions. L'ordre d'arrêter quelques journalistes cannibales dont les conseils les plus modérés étaient d'empaler l'Assemblée a été donné en même temps.

Il est aisé de voir qu'on n'a commencé par les apôtres du patriotisme que pour avoir un moyen d'atteindre ceux de la raison et de la vérité sans paraître partial. En effet, qui oserait se plaindre, quand les héros de la République sont réduits à se cacher? M. l'abbé Royou a dit la vérité avec le courage qui sied à un homme de bien... Ses écrits pourraient servir d'antidote aux poisons répandus par Carra, Marat, Desmoulins, Noël, etc. Si on veut détruire le mal, il est bizarre d'écarter le remède...

Les *Révolutions de Paris*, de leur côté, disaient, à la même occasion, que l'on n'avait enveloppé Suleau et Royou dans les poursuites qu'afin que le peuple confondît dans la même classe les défenseurs ardents et courageux de la République et ces folliculaires soudoyés par l'aristocratie. (V. t. IV, p. 302.)

L'Ami du Roi ne perdit rien de sa violence dans les mains de son nouveau rédacteur, déjà sans doute façonné à la lutte, j'aurais presque dit à ce pugilat. On en jugera par l'accueil qu'il fait à la nouvelle législature :

Que va-t-il arriver, s'écriait-il, si cette Assemblée se trouve composée de factieux, d'intrigants, de fanatiques?... Les vrais, les bons citoyens, ont frémi, quand ils ont vu cette poignée de votants accorder leur confiance à des hommes que l'on punit, dans tout sage gouvernement, comme des brouillons et des séditieux; à des chefs de parti, à des écrivains incendiaires, à des orateurs fanatiques de clubs ou de cafés. Tel est le danger des élections populaires, surtout dans les temps de troubles et de factions, et chez une nation corrompue. Le peuple ne couronne

que l'espèce de mérite qu'il est en état d'apprécier ; il n'accorde ses suffrages qu'à ceux qui savent flatter ses passions...

— Les Jacobins l'ont emporté, disait-il plus loin, parce que les électeurs ont été nommés par les clubs, et que ce sont encore les clubs qui ont désigné les députés.

— Que peut-on attendre de cette nouvelle législature? demandait-il; rien. Que peut-on en redouter? tout... Elle ne peut pas rendre sa sainteté à la religion, son autorité au monarque, son lustre à la noblesse, sa dignité à la magistrature, le numéraire à la circulation, les émigrés à la patrie, l'aisance au peuple, la discipline à l'armée; elle ne peut pas éteindre les foyers de discorde connus sous le nom de clubs, que ses prédécesseurs ont consacrés et organisés. Il faut qu'elle se traîne dans le cercle vicieux où ses devanciers l'ont enfermée... Quand elle voudrait essayer de relever le trône renversé par la première, elle ne le pourrait pas : elle sera inspectée par les clubs, qui ne cesseront de dominer le royaume qu'à l'instant où ils cesseront d'exister. Ces clubs sont les seuls, les vrais rois de la France. Quelle force peut résister à celle de tous les intrigants, de tous les ambitieux, de tous les brouillons coalisés avec tous les va-nu-pieds, c'est-à-dire avec la multitude, avec la pluralité absolue dans chaque cité?...

— Ne vous y trompez pas, s'écriait-il ; il existe un Dieu vengeur, et les foudres se préparent. Si les crimes ne vous effrayent pas, que la colère céleste vous fasse trembler : tous les rois de la terre se sont réunis à sa voix pour venger la majesté divine, la majesté du trône. Ils arrivent du nord, du midi ; un vent impétueux qui les précède dissipera cette horde de rebelles, et les chassera comme une paille légère... Et vous, peuple léger et inconstant, également incapable de supporter le mors et le frein, vous allez apprendre que ce n'est point en vain qu'on méprise Dieu et les rois.

L'abbé Royou reprit la direction de son journal lors de l'amnistie qui suivit l'acceptation de la Constitution. Il semble que cet acte eût dû apporter

quelque apaisement dans les luttes des partis. L'Ami du Roi, au contraire, devenu le journal officiel de l'émigration et du clergé, alla toujours en redoublant de violence, comme je l'ai montré ailleurs (t. IV, p. 317), laissant percer à chaque ligne l'espoir que les puissances étrangères et les émigrés viendraient bientôt mettre en pièces la *Charte de rébellion*, accablant des plus grossières invectives les hommes de la Révolution, et appelant sur la tête de ces forcenés une prompte et terrible vengeance. « Lorsqu'une révolution n'est qu'un tissu de crimes et d'horreurs, ne cessait-il de répéter, une contre-révolution est un grand service rendu à la société et à l'humanité. » On croirait qu'il veut rivaliser avec Marat. Tandis que l'Ami du Peuple, je l'ai déjà dit, provoque les soldats à l'assassinat de leurs officiers, l'Ami du Roi prêche la désertion aux officiers au moment où les armées coalisées marchent sur la France : « Il est vraisemblable, dit-il, que les officiers vont quitter l'armée, qui se dissoudra d'elle-même. Cette dissolution peut donner lieu à de grands malheurs, sans doute; mais l'Europe entière sous les armes rétablira du moins, sans beaucoup de peine, l'ordre et les lois, qu'il importe à sa tranquillité de voir régner en France. L'Assemblée nationale s'émut justement de ces provocations impies, et dans sa séance du 3 mai 1792 elle décréta d'accusation à la fois Marat et Royou,

ce dernier comme tendant au renversement de la République « par un système réellement lié, quoique opposé en apparence, à celui de l'Ami du Peuple. » (V. t. IV, p. 112.) L'abbé Royou put se soustraire par la suite aux conséquences de cette accusation ; mais ce dernier coup acheva de ruiner sa santé, déjà chancelante depuis longtemps, et il mourut quelques semaines après.

Corentin Royou ne se sentit point le courage de continuer, dans les circonstances où l'on se trouvait, une œuvre aussi périlleuse, dont il était devenu cependant la cheville ouvrière, et il montra par là que, s'il pouvait le disputer à Marat en violence, il lui était bien inférieur en énergie. Il ne reparut dans l'arène qu'alors qu'il put croire le danger passé. Le 1er messidor an V il commença la publication d'un nouveau journal, *l'Invariable — L'univers peut changer, mon âme est inflexible* — que j'ai cité t. IV, p. 360, et qui lui valut d'être porté sur les listes de proscription le 18 fructidor.

Quelques jours après la mort de Royou on lisait dans le *Patriote français* cette pièce curieuse :

« La mort du fameux abbé Royou est certaine ; et ce qu'on aura de la peine à croire, il a appelé auprès de lui, dans ses derniers moments, deux prêtres sermentés; voici le discours qu'il leur a tenu :

A la veille de paraître devant Dieu, je viens de sonder, avec tout le scrupule que mon examen de conscience exige, l'intérieur

d'un grand coupable. Coryphée d'une cause *illégitime,* je reconnais trop tard les maux que j'ai faits. Sans moi, peut-être, la paix régnerait en France. J'ai jeté la pomme de discorde parmi les Français; j'ai, plus que les dangereux républicains, plus que les turbulents démagogues, semé des troubles dans ma patrie. Entraîné par un sentiment d'orgueil qui repoussait l'égalité des hommes; égaré par le fanatisme d'une armée de prêtres qui me flattaient sans cesse; caressé par ces hommes qui ne vivaient que par les dilapidations de la cour, et par les sueurs du pauvre; chatouillé par les récompenses papales et royales, j'ai persisté dans une opinion diamétralement opposée aux principes de la Constitution française, plus par l'orgueil coupable de ne pas céder, que par une conviction intime de la bonté de ma cause. J'ai animé les citoyens contre les citoyens, contre les lois de l'Etat; j'ai entretenu la noblesse dans le délire de sa naissance et de ses droits; j'ai trop exagéré les malheurs d'un roi que le peuple français, bon, sensible, aimant, ne demandait qu'à chérir; j'ai provoqué l'émigration, la haine des cours étrangères contre la France. O orgueil! ô cupidité! c'est vous qui m'avez perdu! Apôtre de la cause aristocratique, j'ai persisté jusqu'à ce moment à la soutenir : je me serais cru déshonoré de chanter la palinodie, et je me serais ruiné en ne gardant pas un style et des principes qui m'ont fait tant de lecteurs. *J'ai reçu plus d'un présent de grande valeur* pour prix de mes plaidoyers en faveur de la cour, de la noblesse et du clergé attaché à l'ancien régime, et de mes diatribes contre la nation; je le confesse ici dans toute l'amertume de mon âme, et avec tout le repentir dont je suis capable. Ce qui jette du trouble dans cette âme, ce qui me déchire en ce moment, ce qui m'épouvante pour l'avenir, c'est l'erreur dans laquelle j'ai jeté tant de crédules ecclésiastiques, tant de faibles consciences, c'est le gouffre profond où j'ai plongé tant de vos confrères et des miens, qui, croyant trop facilement à mes discours, ont rejeté un serment qui n'est autre chose que la promesse d'obéir aux lois de l'Etat, et qui ne change en rien, comme peuvent le voir tous les gens de bonne foi, la religion de nos pères. J'ai arraché le pain à ces prêtres trop confiants; j'ai

réduit au désespoir des familles nombreuses ; j'ai boûleversé toutes les consciences timorées... Je suis un MONSTRE digne de la haine des hommes et de la vengeance céleste.

» Ce discours, ajoutait le *Patriote francais*, a été rendu public par l'un des prêtres dans les bras duquel M. Royou a trouvé, en mourant, des consolations. Les patriotes le liront avec plaisir ; puissent quelques hommes égarés par M. Royou le lire avec fruit !... »

Si cette anecdote pouvait être vraie, il faudrait dire que l'abbé Royou fut éclairé sur son lit de mort par un de ces rayons qui parfois illuminent la conscience de l'homme qui va quitter la vie ; mais nous avouons que, malgré la gravité du journal de Brissot, il nous est difficile de voir là autre chose qu'une facétie.

—

Le journal de Montjoye vécut jusqu'au 10 août sans incident qui mérite d'être signalé : sa modération relative avait fait son succès ; elle fit aussi sa sécurité. Il eut pourtant sa large part dans les invectives, les sarcasmes, les turlupinades, des journaux démocrates. Nous nous bornerons à un exemple, emprunté à la *Chronique* du 3 juillet 1791 :

Dans le numéro du 1er juillet de l'*Ami du Roi* par Montjoye, on lit une invitation au sexe, signée *Adèle de Belleval*. Cette femme, enflammée, dit-elle, de l'amour de son pays, veut em-

brasser la défense *du meilleur des rois, d'un père tendre et généreux,* dont des *tyrans* odieux veulent détruire les droits et briser *effrontément* le sceptre et la couronne. Pour cet effet, elle invite celles de ses compatriotes qui sont sensibles au sort de leur *auguste reine* à tout sacrifier pour étayer le trône. « Que toute l'Europe apprenne, s'écrie notre héroïne dans un saint enthousiasme, que, s'il a fallu des siècles pour produire une Jeanne d'Arc, il n'a fallu qu'un jour pour en faire naître des milliers, et que la *gloire* de Louis XVI, ses *talents* et ses malheurs ont peuplé la France d'héroïnes. »

Après une diatribe violente contre la société des Jacobins, qui, *sur les ruines de tous les clubs* (*au grand regret de ces messieurs et de ces dames*) *siège sans remords au sein de la capitale et y lève son front d'airain,* mademoiselle ou madame Adèle excite ses compagnes à former un club d'amazones françaises pour renverser Constitution, Assemblée nationale, corps administratifs, sociétés des Jacobins, la garde nationale parisienne elle-même, et, sur les débris de tous ces corps monstrueux, rétablir la monarchie dans sa première splendeur. Pour soutenir la faiblesse et la timidité naturelles au sexe, notre moderne Encelade rappelle à ces titans femelles les armes dont la nature les a pourvues, la beauté, le séduisant et l'esprit, armes puissantes qui les rendront invincibles. Elle finit par les engager à venir s'enrôler dans ce corps redoutable au bureau de l'*Ami Montjoye,* rue Bailleul, hôtel de Carignan.

Jusqu'ici nous avons fait bonne contenance, nous avons bravé les menaces des tyrans ligués ; mais un ennemi d'une espèce nouvelle paraît : tremblons. La Constitution pourra-t-elle résister à ses efforts.

—

Ce n'était pas seulement à coups de plume que les partis se faisaient la guerre ; le crayon avait aussi son rôle. Les caricatures révolutionnaires sont

nombreuses et curieuses, et il en est dans le nombre qui ne le cèdent point en cynisme aux plus cyniques des journaux. Toute bonne charge imprimée avait bientôt son pendant buriné; malheureusement les bonnes charges n'étaient pas les seules qui eussent ce privilége. On se rappelle cette grossièreté de Camille Desmoulins sur la fuite du roi : *On prévient les citoyens qu'un gros cochon s'est enfui des Tuileries*, etc. : quelques jours après une gravure représentait *la famille des cochons ramenée dans l'étable.*

Je trouve dans la *Chronique* encore la description d'une de ces satires dessinées, où figurent réunis les rédacteurs des principaux journaux royalistes.

On vend sur les quais une gravure qui a pour titre : *Triomphe de l'abbé Royou.* On distingue ce valeureux chevalier du clergé à ses yeux hagards, à ses regards lascifs, à un teint bourgeonné, cramoisi, à sa face de satyre. Il est porté sur un coursier à longues oreilles, le dos tourné à la tête de sa monture, qui semble fière d'un si noble poids et braire d'allégresse, ce qui fait tourner la tête au cavalier. Il a le chef couvert d'une mître de papier rouge. Sur le devant sont un crucifix et un poignard en sautoir; sur le derrière sont des flammes et des diables armés de crosses. Son col est décoré du collier de l'ordre, de quatre pouces de haut; ses mains sont étroitement jointes au moyen d'un nœud de corde artistement entrelacé; ses épaules sont nues et mouchetées; ses culottes sont composées de feuilles d'Ami du Roi, sur lesquelles on lit : *Aux armes! des torches! des poignards! des potences! L'Église, le pape, l'ordonnent. Per calcatum perge patrem, per calcatam perge matrem,* etc.; et le prospectus ensanglanté sert de trousse à sa monture, qui en est parfaitement caparaçonnée. Un autre Ami du Roi, le noble Montjoye, marche à pied, face à face, la queue de l'âne entre ses deux mains. Peltier, paré d'un

bonnet vert, des lettres de change sortant de ses poches; Durosoy, habillé fort proprement, de la tête aux pieds, du poème des *Sens* et de *Richard III,* tous deux ornés d'une belle paire d'oreilles de Midas, et décorés aussi du collier de l'ordre, tiennent à l'animal par une jolie petite chaîne d'or, et portent deux papiers maculés; sur l'un on lit : *Gazette de Paris ;* sur l'autre, *Actes des Apôtres.*

Le cortége est suivi par les dames de la halle, qui portent une longue branche, non d'olive, mais de bouleau, et qui en frappent en cadence un tambour de peau d'âne qu'on prendrait, au premier coup d'œil, pour le dos de l'abbé Royou. Suit une longue file de petits abbés en pleureuses, le chapeau rabattu, avec un pied de nez; ils semblent se dire l'un à l'autre : *Où et de quoi dînerons-nous désormais ?* Tous les barbets de Paris accourent, et paraissent prendre part à ce joyeux événement. Des instruments, parmi lesquels on remarque des cornets à bouquin, des flûtes à l'oignon, et des sifflets de chaudronniers, accompagnent et ferment la pompe triomphale.

—

DUROSOY

Gazette de Paris. — Procès de Durosoy. — Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire.

On ne fait pas généralement de la *Gazette de Paris* le cas qu'elle mérite. Elle n'offre assurément, ni en qualités ni en défauts, rien de bien saillant, rien qu'on puisse citer particulièrement après tout ce que nous avons cité. Ce n'en est pas moins, cependant, une des premières feuilles que doive consulter l'historien qui veut connaître à fond les vœux, les menées, les projets du parti de la résistance, pendant ce qu'on pourrait appeler le premier acte de la Révolution. Je conviens qu'il y règne un ton lamentable et continuellement pleureur, très-capable de déparer les meilleures réflexions : on la peindrait d'un mot en disant que ce sont les jérémiades de la monarchie agonisante; mais, le ton à part — et en pareille matière, ce n'est pas l'essentiel — elle a une valeur intrinsèque incontestable; elle abonde en faits, en renseignements précieux pour l'histoire des trois années qu'elle a vécu (1789-10 août 1792). Je ne voudrais d'autre preuve de son importance que les attaques furieuses aux-

quelles son rédacteur ne cessa d'être en butte de la part des journaux démocratiques, et l'honneur qu'il eut d'être le premier écrivain que le tribunal criminel révolutionnaire envoya à l'échafaud.

Nos lecteurs connaissent déjà Durosoy, dont le nom s'est plusieurs fois rencontré dans l'histoire de la presse littéraire du siècle dernier. C'était un assez médiocre écrivain, qui avait essayé de toutes les voies pour arriver, mais qui n'avait guère recueilli que les sarcasmes des petits journaux du temps. Devenu, dès les premiers jours de la Révolution, journaliste politique, il montra une tenue remarquable, et s'acquit une assez grande influence dans son parti. Lorsque Louis XVI, ramené de Varennes, fut en quelque sorte détenu dans le château des Tuileries, Durosoy eut la généreuse idée de le tirer de cette sorte de captivité. Il fit appel, à cet effet, à tous les partisans du roi, les engageant à s'offrir avec lui pour ses otages. Un assez grand nombre de personnes répondirent à son appel, offrant de se constituer prisonniers et cautions de Louis XVI, sous la condition que ce prince recouvrerait son entière liberté. Durosoy commença à publier dans sa feuille la liste de ces champions du trône; mais il dut bientôt interrompre cette publication, qui n'était pas sans dangers. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, je lis dans les *Révolutions de Paris* (1791, n° 110):

« La Société des Amis de la Constitution d'Auxerre nous prie de rendre public qu'ayant découvert, grâce à l'indiscrétion de la Gazette de Paris du 30 juillet dernier, que sept habitants de la ville d'Auxerre *s'étaient proposés pour rétablir le trône dans son ancienne splendeur,* la municipalité, sur cet avis, en a fait arrêter cinq, qui, d'après leur déclaration, ont été conduits à la maison d'arrêt et dénoncés à l'accusateur public. »

J'ignore l'issue de cette affaire; tout ce que je puis dire, c'est que Durosoy n'abandonna pas ceux qu'il avait involontairement compromis : il publia pour leur défense un mémoire que j'ai rencontré dans mes recherches à la Bibliothèque impériale.

Arrêté lui-même après la journée du 10 août, Durosoy fut jugé, condamné et exécuté le 25. Il montra à ses derniers moments une fermeté qui lui assure dans l'histoire de la presse une place que ne lui auraient pas value ses talents.

Le lendemain, la *Chronique de Paris,* qui l'avait poursuivi avec un acharnement dont j'ai donné plus d'une preuve, lui consacrait un long article, dont j'extrairai quelques détails.

Il y avait longtemps, dit-elle, que Durosoy traînait la vie de bohême littéraire (il avait débuté dans les lettres en 1767 par un recueil de vers, *Mes dix-neuf ans, ouvrage de mon cœur*) quand il entreprit la Gazette de Paris. Rien dès lors ne fut plus sacré

pour lui. Il ne se contenta pas de se déclarer contre la Révolution par ses opinions politiques, mais, parlant toujours sur le ton d'Héraclite, et prophète de malheurs, il appelait la guerre civile, enhardissait les émigrés et les nations étrangères à attaquer la France, excitait la noblesse à prendre même ses anciennes *rouillardes* — ce sont ses expressions — et à faire couler le sang des patriotes. Cet homme sans pudeur, affectant un saint zèle, s'était inspiré par le fanatisme le plus cruel et le plus intolérant. Il est vrai que tous les morceaux qu'il insérait dans la Gazette de Paris n'étaient pas de lui, il y travaillait même très-peu ; mais la cupidité l'entraînait, il y mettait son nom, et, pour recueillir de l'argent, il a attiré sur sa tête une terrible et cruelle responsabilité.

Il y a dix-huit mois ses presses avaient été pillées, et il était allé se cacher à Bourg-la-Reine. Revenu à Paris, il ne parut pas avoir profité de cette leçon, et, n'ayant pas eu le temps de s'échapper, il avait été traduit au redoutable tribunal.

Durosoy avait témoigné dans plusieurs occasions une extrême faiblesse; on pouvait l'insulter, le frapper impunément. Il était naturel de croire que cette faiblesse l'accompagnerait à l'échafaud ; mais, au contraire, quand son sort fut irrévocablement fixé, il entendit prononcer son arrêt avec fermeté, et il alla au supplice avec le courage qui peut seul

inspirer quelque intérêt en faveur des condamnés. En sortant du tribunal, il remit une lettre cachetée, dont on fit publiquement lecture; on y trouva simplement ces mots : « Un royaliste comme moi devait mourir le jour de Saint-Louis. » Il subit son arrêt à neuf heures du soir, aux flambeaux.

« Ce n'est point, continue la bonne âme, pour insulter à ses cendres que nous avons donné ces détails. On doit voir combien nous respectons le malheur des accusés; mais, en même temps que nous donnons quelques regrets à la mort de ceux dont la vie n'a point été chargée de pareilles souillures, et qui ont été entraînés par des préjugés, des liaisons funestes, ou par les circonstances, nous devons épargner à nos lecteurs les regrets trop vifs qu'ils pourraient donner à des hommes qui en sont moins dignes. »

Durosoy fut condamné à la première séance du tribunal révolutionnaire, et ce fut lui qui ouvrit, avec l'intendant de la liste civile Laporte, le long et sanglant Bulletin du redoutable tribunal. Voici en quels termes il est rendu compte de son procès et de son exécution dans les nos 2 et 3 de ce martyrologe de la Terreur :

Procès du sieur Durosoy.

A cinq heures du soir, le tribunal a entamé l'affaire du sieur Durosoy, *homme de lettres et ci-devant rédacteur de la* Gazette de Paris *et d'une autre feuille intitulée* le Royalisme.

Lecture ayant été faite de toutes les pièces, différents témoins ont été entendus dans la nuit.

Parmi les pièces qui établissent sa correspondance intime avec les ennemis du dedans et ceux du dehors, on remarque une lettre souscrite par plusieurs communes du département de Rennes, qui le félicitent de son rare courage à défendre la bonne cause. « Continuez, y est-il dit, à tenir, sur votre livre rouge, une liste exacte des factieux qui bouleversent l'empire, en attendant que le jour des vengeances soit arrivé. Il n'est pas loin, ce jour où le soleil de la justice doit luire sur la France. Tenez aussi registre, ajoute-t-on, des opprimés qui marchent toujours guidés par le panache du bon Henri. »

Interpellé de s'expliquer sur l'existence du livre rouge dont fait mention la lettre susdite,

A répondu qu'il n'est point responsable des diverses présomptions dont se sont investis à son égard tels ou tels individus ; qu'étant sur le point de perdre la vie, il n'a rien à dissimuler ; que, s'il avait eu jamais un pareil registre, qui n'eût été qu'une liste de proscription, il le déclarerait avec franchise, ne voulant pas emporter en mourant la haine de ses concitoyens.

Lecture faite d'une lettre à lui adressée par un sieur Just, receveur de la loterie royale de Schlestadt, laquelle lettre (dont la date nous a échappé, mais qui est de la fin de l'année dernière) contient une pétition au roi, souscrite par de prétendus catholiques de ladite ville, et où il est dit que l'on approuve la conduite du directoire du département de Paris à l'égard d'une pétition que ce même directoire a présentée au roi pour apposer son *veto* sur le décret qui déporte les prêtres ; dans laquelle lettre, lui, Durosoy, est chargé spécialement par lesdits catholiques de présenter lui-même à Louis XVI la pétition qu'elle renferme, contenant les mêmes principes que celle du directoire de Paris, en lui donnant, pour encourager son noble zèle, l'assurance que quarante mille hommes en Alsace sont prêts à verser pour leur roi jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et à faire de leurs corps un rempart impénétrable aux ennemis de la monarchie.

L'accusé à combattu les six chefs d'accusation dirigés contre

lui et qui font la base de la procédure ; il a dit : « On m'accuse d'avoir trempé dans l'horrible complot de la journée du 10. J'étais à deux lieues de Paris, dans une maison de campagne, et j'ignorais absolument cette trame odieuse, dont l'idée seule fait frémir : bien loin d'y avoir donné les mains, si mon esprit avait pu en concevoir le projet, mon cœur s'y serait refusé. On m'accuse d'avoir tenu un registre où pouvaient se faire inscrire, à toute heure, les citoyens de tout sexe et de toutes conditions dont le désir égal au mien serait de détruire tout ce qui avait été fait jusqu'à présent : j'affirme, au contraire, n'avoir jamais prostitué ma maison à des conciliabules, ni tenu aucun registre semblable à celui qui m'est ici reproché. J'atteste mon innocence au nom du ciel. J'ai partout prêché l'humanité. Je demande, avant de mourir, de développer une circonstance qui me tient au cœur. Les uns veulent une monarchie, les autres la Constitution anglaise, d'autres la République. Il ne m'appartient pas, en ce moment que je n'appartiens plus à la terre, de juger les opinions des différents partis. Il me suffira de dire que, connaissant les dangers qui pourraient résulter d'une autre forme de gouvernement, j'ai pris l'olivier à la main, afin de prévenir, autant qu'il serait possible, l'effusion du sang français.

» On m'accuse d'avoir provoqué une convocation armée pour venir interposer son autorité conciliatrice : je l'ai fait, il est vrai, dans l'intention d'arrêter le cours de l'anarchie et d'étouffer les haines. Quant au numéro du 9 août dernier de la *Gazette de Paris,* j'atteste qu'il n'est pas de moi. Je demande qu'après ma mort il soit publié un écrit, en forme de testament, qui manifeste à cet égard mon désaveu et mes derniers sentiments. »

Après cette défense, M. l'accusateur public a dit : « Messieurs, il est bien étrange d'entendre le sieur Durosoy nous vanter ici son humanité et la pureté de ses intentions politiques, lui qui, depuis le commencement de la Révolution, n'a cessé de tuer l'esprit public, d'avilir les autorités constituées, en prêchant ouvertement la désobéissance aux lois ; lui qui a entretenu des correspondances habituelles avec les conspirateurs du dedans et du dehors ; lui qui a toujours sollicité les armées à se déshonorer en

les invitant à passer chez l'ennemi; lui qui a constamment invité les troupes étrangères à envahir le territoire français; lui mendiant sans cesse des souscriptions en faveur des plus acharnés contre-révolutionnaires (les prêtres non assermentés); lui, enfin, qui a cherché à porter partout le fer et la flamme pour rétablir le règne du despotisme, et ensevelir sous les coups meurtriers de ses agents les amis de la Révolution. »

Le défenseur du sieur Durosoy a parlé ensuite; c'est en vain qu'il a fait valoir tous les moyens que l'éloquence peut suggérer. Messieurs les jurés se sont retirés dans leur chambre, et, après quatre heures d'opinions, ils ont déclaré coupable le sieur Durosoy. M. le président a fait lecture de la loi, et le tribunal a prononcé contre l'accusé la peine de mort : il était alors cinq heures et demie du soir. Après le jugement, M. Osselin, président, fit au sieur Durosoy un discours pathétique où il l'exhorta à donner, en qualité d'homme profond et versé dans toutes les connaissances, les preuves d'une entière résignation à la volonté de la loi, et de marcher à la mort avec cette fermeté qui caractérise les esprits forts.

Le sieur Durosoy entendit son jugement et les sages exhortations du président sans proférer une seule parole. Persuadé qu'il faut souffrir héroïquement ce qu'on ne peut empêcher, il conserva un sang-froid digne d'éloges, mais, en sortant, il remit au président une lettre dont ce dernier fit lecture après que le condamné fut sorti; elle ne contenait que ces mots : « Un royaliste comme moi devait mourir un jour de Saint-Louis. »

Il était huit heures et demie lorsque le sieur Durosoy sortit de la Conciergerie. On impute à la terreur du supplice l'état de faiblesse où il se trouva dans ce moment; c'est que tout le monde ne sait pas qu'en montant dans la charrette, il se frappa rudement la tête par la faute de l'exécuteur, qui l'avait mal saisi. Quoi qu'il en soit, il a paru à de fidèles observateurs que le sieur Durosoy n'avait point abandonné ce caractère ferme dont il avait fait parade dans le cours de son interrogatoire et lors de son jugement. Trop plein de ses actions, dont les preuves étaient plus que complètes, trop instruit de la volonté générale pour qu'il

pût croire se soustraire à la loi, le sieur Durosoy était résigné à la mort depuis le moment de sa détention. Ses dernières expressions attestent assez que l'appareil du supplice n'avait rien d'effrayant pour lui. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et mourut à près de neuf heures, au milieu des cris de : *Vive la nation!* que répétait une foule immense, toujours satisfaite d'avoir à compter un conspirateur de moins.

Le sieur Durosoy était petit de taille et très-gravé de petite vérole; il avait le front haut... Mais à quoi bon donner son signalement? Sa tête montrée pendant au moins une minute à tous les spectateurs est la preuve incontestable qu'une autre personne n'a point été mise à la place de Durosoy. Nous laissons aux gens de son parti le soin d'arroser sa tombe et de faire son oraison funèbre; nous regrettons seulement que des hommes de sa trempe n'embrassent point la cause de l'humanité : du moins, s'ils mouraient en la défendant, ils emporteraient les regrets de leurs concitoyens, leur mémoire serait précieusement conservée, et leur postérité, en feuilletant les fastes de l'empire, ne trouverait dans la conduite de ses aïeux que des exemples à suivre.

Encore un mot sur Durosoy.

Il a demandé à l'Assemblée, en lui conseillant d'abolir la peine de mort, qu'on fît sur lui l'expérience de la transfusion du sang dans les veines d'un vieillard par le moyen de la ponction, pour se convaincre si l'on pouvait ainsi rajeunir les vieilles gens. L'Assemblée n'a eu aucun égard à cette pétition; ainsi le sang Durosoy ne sera point propagé.

Le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, d'où nous extrayons ce compte-rendu, est un journal qui, tout incomplet qu'il est, n'a certainement pas son pareil dans l'histoire. On trouvera donc bon

que nous profitions de l'occasion pour en dire quelques mots.

Le Tribunal révolutionnaire proprement dit ne fut créé que le 10 mars 1793; mais il fut précédé d'un Tribunal criminel établi le 17 août 1792 pour juger les conspirateurs, et qui fut supprimé par un décret du 29 novembre de la même année. C'est ce tribunal qui condamna Durosoy.

L'un et l'autre tribunal eut son Bulletin.

Le *Bulletin du Tribunal criminel établi par la loi du* 17 *août* 1792 *pour juger les conspirateurs et autres criminels du département de Paris*, se compose de 58 numéros in-4° et d'une table. Il porte cette audacieuse épigraphe :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Voici sa préface; elle nous a paru intéressante à conserver.

Tous les événements de notre Révolution doivent être connus et jugés par la postérité; il faut qu'elle sache ce que la liberté dont elle jouira aura coûté à ses pères.

C'est pour l'instruire sur cet objet que j'ai cru devoir recueillir les décisions du tribunal extraordinaire établi, pour ainsi dire, sur les débris fumants du palais du dernier despote de la France, sur les corps sanglants des Français morts pour la liberté.

Le crime se trouve tracé à côté du nom du coupable, l'instruction est brièvement extraite; et l'homme qui lira ce recueil sous le règne de la liberté et de l'égalité, loin du désordre inséparable d'une révolution, jugera et ceux qui ont établi ce tribunal, et la mémoire de ceux qu'il a condamnés. Dégagé de passions

et d'intérêts, il ne verra que des hommes, il louera ou blâmera avec impartialité; il me saura gré sans doute de lui avoir fourni ces bases sur lesquelles il pourra asseoir son opinion.

Le *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire, établi au Palais, à Paris, par la loi du 10 mars, pour juger sans appel les conspirateurs*, est la continuation du précédent; il porte la même épigraphe. A partir du 4 frimaire an II (24 novembre 1793), il ne s'appelle plus que *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.* La première page de chaque numéro porte la griffe de *Clément*, propriétaire et imprimeur du journal. Il a aussi sa préface, et elle n'est pas moins curieuse.

Les complots les plus odieux contre la liberté avaient lassé la patience d'un peuple généreux; il avait créé, le 17 août 1792, un tribunal extraordinaire. Il s'était flatté que le châtiment prompt et rigoureux de quelques coupables effraierait, intimiderait ou ramènerait les enfants sourds ou rebelles à la voix de la patrie. Cette institution ne subsista que quelques mois, et déjà la gangrène aristocratique l'avait partiellement attaquée lors de sa suppression.

A peine le peuple avait suspendu le glaive révolutionnaire, que l'infâme trahison s'est agitée dans tous les sens et dans toutes les formes. Il a fallu de nouveau mettre en activité la hache vengeresse; les circonstances ont commandé les lois et prescrit le mode de leur application; il est devenu indispensable de détruire la bête féroce que rien ne pouvait apprivoiser : un nouveau tribunal a été créé.

Ce sont les décisions de ce tribunal que je crois devoir transmettre à mes concitoyens; elles doivent servir à l'histoire de notre Révolution; elles doivent venger et la nation et les agents de ce tribunal redoutable du reproche odieux qui ne leur est fait

que par les êtres vils qui ne regrettent l'ancien régime qu'en considération de leur intérêt personnel.

Lecteur, parcours la liste des condamnés ; vois quels ils sont ; pèse leur crime, et n'oublie pas que les jugements que je recueille sont rendus par un peuple qui veut la liberté ou la mort, qu'ils sont prononcés dans un temps où tous les tyrans coalisés ont jeté des millions d'esclaves entre le despotisme et la liberté, dans un temps enfin où l'Anglais lui-même s'est déshonoré par la plus infâme violation du droit des gens, par la mort du représentant d'une nation dont l'unique crime, vis-à-vis ses adversaires, était de vouloir vivre à sa guise et sous le seul empire des lois qu'elle jugerait lui convenir. Lis, et prononce dans ta conscience !

Ce dernier Bulletin se composerait, d'après Deschiens, de 434 numéros, plus 48 numéros pour le procès de Fouquier-Tinville.

Ces deux Bulletins, que l'on considère avec raison comme n'en faisant qu'un, sont une des publications les plus rares et les plus recherchées de cette époque.

—

Journal de Suleau

Des écrivains de la presse royaliste, le plus original assurément c'est Suleau, c'en est aussi l'un des plus remarquables par le talent, et cependant la critique l'a presque complétement négligé, peut-être, dit M. Géruzez, parce que l'intrépidité de son cœur, supérieure encore à la distinction de son esprit, n'aura laissé voir en lui que l'homme d'action. Ajoutons que ce courage lui-même, qui fait ce tort à son talent, n'a pas été estimé ce qu'il vaut. Sous la robe d'avocat, prise en échange de l'uniforme, Suleau avait conservé de sa première profession cette ardeur martiale qui brave les périls, et cette assurance qui les conjure. Toujours sur la brèche, il appelait la guerre et s'en faisait un jeu. Comme les plus zélés parmi les martyrs, il ne se contentait pas de refuser l'encens aux idoles, il aimait à troubler le sacrifice. Royaliste convaincu et agressif, les adversaires de sa cause étaient pour lui des fous, des sots et des coquins; il les détestait et il les dédaignait, toujours prêt à lancer le sarcasme et à donner des coups d'épée; il avait la foi sans le moindre mélange de charité ou d'humilité. Ce

qui domine en lui, c'est la décision et le dévouement, l'empressement à payer partout de sa personne et de son esprit. C'est le type du chevalier batailleur, spirituel et brave. La plume en main, il a le tour vif, le ton naturel, le trait incisif, et parfois, dans l'escrime du langage et de la pensée, une rare dextérité (1).

A certains égards, et à ne considérer que ses écrits, on pourrait dire de Suleau qu'il est le Desmoulins du parti royaliste. Entre ces deux antagonistes, ces deux antipodes, pour me servir de l'expression de Camille, il y a des ressemblances de plus d'une nature. Camarades de collége, ils s'étaient retrouvés au Palais, et les mêmes goûts dissipés les avaient fait se rencontrer fréquemment dans les mêmes voies. La lutte engagée, entraînés par leurs instincts divers, ils s'étaient « perchés à l'opposite, sur les deux pôles de la Révolution », et ils avaient apporté dans le combat la même fougue indisciplinée ; on trouve dans leurs écrits le même scepticisme, la même intempérance, le même dédain des convenances du langage. Tous les deux poursuivent d'abord leur but avec le même impitoyable acharnement ; puis tous les deux s'arrêtent tout à coup devant les conséquences désastreuses de leur système à outrance, et essaient de revenir

(1) Géruzez, *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution* p. 75.

sur leurs pas, mais une mort violente les arrête presque aussitôt l'un et l'autre.

Suleau n'était pas en France, c'est lui qui nous l'apprend, à l'époque de cette grande explosion qui nous a si heureusement régénérés. Il ne remit, dit-il, le pied sur cette terre de liberté, que le 27 août 1789, après une absence d'environ trois années, qu'il avait employées à visiter l'Amérique, depuis les petites Antilles jusqu'à la partie septentrionale du continent. Il venait prendre l'agrément du roi pour une place de sénéchal à la Guadeloupe. Son séjour ne devait être que momentané.

On se doute bien, continue-t-il, que je ne tardai pas à me mêler dans la bagarre, et à prendre une part active à leurs sanglantes polissonneries.

Tout ce que je pus démêler au premier coup d'œil, c'est que les opprimés étaient devenus des oppresseurs, et qu'ils abusaient de leur prospérité avec toute l'insolence de nouveaux parvenus : je prévis aussitôt que leurs comités de recherches feraient regretter la prise de la Bastille... Je débutai sur la scène politique par quelques écrits chauds et forts de raison, mais rédigés d'ailleurs dans un esprit assez modéré. Avant d'adopter une allure décidée, je voulais sonder le terrain sur lequel j'avais à faire route. On vint à moi, et bientôt je fus initié à tous les mystères. La scélératesse des agents et l'atrocité de leurs moyens ne m'inspirèrent qu'horreur et dégoût, et me firent présager que le dénoûment de la catastrophe serait également honteux et funeste, si l'on se contentait de parler modestement le langage des principes à des forcenés qui avaient l'hypocrisie de les afficher tous sans en avoir aucun. C'est alors que je pris une physionomie

prononcée, et que je conseillai hardiment à tous les honnêtes gens de résister avec une grande énergie...

Le royalisme de Suleau ne se montra pas d'abord inconciliable avec les doctrines nouvelles; mais les journées d'octobre opérèrent une révolution dans ses idées, et il revint tout entier à l'autorité royale, qui dès lors n'eut pas de plus ardent défenseur. Comme Desmoulins il commença par des brochures. Il en dirigea d'abord une contre la tyrannie qu'affectaient les districts. Un mois après il publia un opuscule de plus haute portée, sous ce titre piquant : *Un petit mot à Louis XVI sur les crimes de ses vertus*. Nous citerons un passage de cet écrit, aussi enthousiaste de l'autorité royale qu'irrespectueux pour la personne du roi. Ce double trait marque de page en page toutes les productions de Suleau.

Si tu connais, s'écrie-t-il, les devoirs sacrés de la royauté, tu t'enseveliras glorieusement sous les ruines de ton trône, plutôt que de rester éternellement chancelant et isolé sur ses débris. La crainte de voir renaître les anciens et longs abus du pouvoir fait qu'on te dépouille du tien avec acharnement, au lieu de le circonscrire dans de sages et justes limites. Cependant, il te reste encore de loyaux et fidèles sujets, des patriotes judicieux et éclairés, qui sont prêts à prodiguer leur sang pour la défense de tes droits et la conservation de tes prérogatives. Mais toi, abreuvé d'amertume et d'humiliations, tu ne te contentes pas de dévorer en silence les affronts du mépris, les insultes de la pitié, les lâches attentats de l'audace ; on te voit encore sourire à tes ennemis, caresser tes persécuteurs, et, dans l'indigne et sacrilége oubli de ta majesté, baiser en tremblant les mains impies qui

brisent ton diadème. Sors, sors, il en est temps, de cet état d'abattement et d'abjection; ose te secourir toi-même, et cet essai de vigueur et de magnanimité t'enfantera des légions.

Ce n'est point par de vaines et ridicules métamorphoses de panaches, ce n'est point par des élans d'ivresse, ce n'est point par des saillies d'étourderie, que tu rallieras sous l'étendard de l'honneur français les braves amis de la monarchie : ces honteux et méprisables tâtonnements ne servent qu'à nourrir le dédain pour ta personne, et encourager le mépris de ton pouvoir, en décelant ta faiblesse et ton irrésolution. Tu as senti je ne sais quelle envie malade et éphémère de secouer tes chaînes, et cette velléité, aussi impuissante qu'instantanée, n'a servi qu'à les resserrer, et à faire de ce palais olympique, monument immortel de la puissance et de la splendeur de tes ancêtres, le théâtre scandaleux de ta captivité et de ton ignominie.

Ton conseil est tombé en quenouille; tes entours sont alternativement, et toujours à contre-temps, insolents et bas, audacieux et rampants. Depuis six mois, leurs folles agitations et leur stupide quiétisme n'ont prouvé, tantôt que le délire impertinent de leurs étroits cerveaux, tantôt que la timidité et la poltronnerie de leurs petites âmes. N'oseras-tu donc jamais vouloir et agir par toi-même? Descends majestueusement au milieu de ton peuple, non plus pour confondre humblement tes pleurs avec le sang des victimes de sa vengeance, mais pour lui signifier avec vigueur que tu es fermement décidé à vivre ou mourir en roi. Fais retentir dans tout l'empire cette noble et généreuse résolution, et je te promets douze cent mille Thessaliens qui ont de l'énergie dans leurs volontés et du sang à verser pour les faire respecter. Ne sois pas lâchement avare du tien, et tout le mien est à toi. N'abdique pas ignominieusement ton autorité, et reçois le serment que je fais de ne pas lui survivre. C'est encore un assez beau triomphe que d'être le premier martyr de la gloire de son roi, quand elle se trouve inséparable du salut et du bonheur de la patrie. Place-toi sur la limite de tes droits, dans une attitude fière et inébranlable, et que Dieu m'abandonne si j'abandonne mon roi !

Ce langage énergique émut vivement l'opinion; mais Suleau, sans attendre les fruits de son succès, s'était rendu en Picardie, pour embrasser son père, qu'il n'avait pas vu depuis trois ans. Il y avait porté son naturel guerroyeur, et, non content de répandre à flots son *Petit mot à Louis XVI* et une autre brochure dans le même sens, intitulée *Fidelissimæ Picardorum genti,* il entreprit de convertir à ses idées la municipalité d'Amiens par le procédé qui lui était le plus familier, c'est-à-dire en se moquant d'elle. Il lui soumit un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, tendant à faire demander par la commune d'Amiens que le roi fût reconduit dans son château de Versailles, qu'il choisît lui-même ses gardes, ou du moins que l'on substituât à la garde parisienne une garde nationale des provinces, et principalement une garde de Picards. Selon ce projet, les circonstances qui avaient provoqué, accompagné et suivi le déplacement du roi, avaient produit des impressions fâcheuses, qui rendaient impraticable et infructueuse l'œuvre de la régénération politique de la France. Comme à son ordinaire, Suleau avait revêtu de formes plaisantes un fond d'idées extrêmement sérieux. Ce qu'il proposait n'était rien moins qu'une protestation vigoureuse contre les attentats du 5 et du 6 octobre 1789. Aussi le comité permanent de la municipalité d'Amiens n'y vit point matière à raillerie; Suleau fut

arrêté et enfermé à la citadelle d'Amiens. Le bruit de cette affaire parvint jusqu'à Paris ; et comme il était généralement admis que le plan du marquis de Favras consistait à emmener Louis XVI dans une ville du nord, Péronne, par exemple, les feuilles démocrates affectèrent de considérer Suleau comme l'émissaire chargé de soulever la Picardie pour la préparer à recevoir le roi fugitif. « C'était, disaient *les Révolutions de Paris* (nº 42, p. 228), pour disposer nos frères de Picardie à laisser établir dans leur province le foyer d'une guerre civile et d'une conjuration non moins désastreuse, qu'un émissaire y répandait, au commencement de décembre, deux pamphlets si injurieux aux Parisiens, si séditieux contre l'Assemblée nationale. » Ces bruits, plus ou moins fondés, prirent une telle consistance, que le Châtelet de Paris évoqua l'affaire de Suleau, ce qui valut à celui-ci la disgrâce d'un emprisonnement au secret dans les cachots de la Conciergerie, et une accusation capitale.

Nous nous arrêterons un instant sur ce procès, unique dans les fastes de la justice criminelle, parce que tout Suleau se trouve là : talent, caractère et biographie. Nous en emprunterons la mise en scène à une très-remarquable étude sur François Suleau, récemment publiée par M. Vitu, chez nos éditeurs (1), et qui a singulièrement facilité notre travail.

(1) *Ombres et Vieux Murs;* 1 v. in-12; Paris, Poulet-Malassis et De Broise. 1859.

Le dimanche 17 janvier 1790, dès cinq heures de l'après-midi, dit le spirituel chroniqueur, une foule attentive remplissait la salle d'audience du Châtelet de Paris. On allait juger un homme accusé de *lèse-nation*, crime nouveau, que l'Assemblée constituante avait substitué dans le Code pénal au crime féodal de lèse-majesté. Tout intéressait au prévenu, sa jeunesse, la beauté de ses traits, une réputation d'esprit et de bravoure, son dévouement chevaleresque à la monarchie défaillante, tout jusqu'à la gravité de l'accusation, que les journaux révolutionnaires s'efforçaient de relier à l'affaire de M. de Favras, et qui pouvait aboutir à une condamnation capitale. Les propos de l'auditoire étaient empreints de préoccupations pénibles; les femmes surtout, et jamais la sombre enceinte du Châtelet n'en vit paraître de si charmantes, ne tarissaient pas en soupirs douloureux.

L'objet de ces vives sympathies n'était pourtant ni M. de Favras, ce héros sacrifié d'avance à d'éclatantes déloyautés, ni M. de Besenval, noble exemple de la fidélité militaire, élégant et spirituel soldat, qu'on ne détenait que par une violation évidente du droit des gens : c'était un simple journaliste, nommé François Suleau, écrivain par occasion, pamphlétaire par nature, un peu militaire, un peu robin, brave comme Saint-Georges, beau comme Létorière, et aussi gascon que Cyrano de Bergerac.

Son apparition sur la sellette fut le signal d'une véritable ovation, dans laquelle l'enthousiasme se confondit avec l'attendrissement. Quelques-uns de ses amis ne purent retenir leurs larmes; tous frémissaient, cherchaient à lire dans les yeux de l'accusé l'espoir incertain d'une victorieuse défense.

Leur souhait fut pleinement exaucé. Au lieu d'un prévenu courbé sous le poids d'une inculpation terrible, on vit un jeune homme calme, souriant, maître de son intelligence et de sa parole, froidement et finement railleur, maniant la plaisanterie avec une aisance qui n'évitait le cynisme qu'à force de verve et d'éclat. Bientôt, devant l'assistance éblouie, le banc des accusés se transforme en un théâtre du haut duquel l'inculpé jette le sarcasme et le ridicule à pleines mains sur la tête de ses accusateurs. L'interrogatoire devient un *scenario* de farce italienne, où le juge ne paraît que pour donner la réplique à l'insolent et beau Léandre. Le rapporteur, abasourdi, n'interroge qu'en tremblant; et l'accusé, s'animant de sa propre audace, ivre de son triomphe, continue avec une éloquence volubile, inépuisable et sans fin, son étourdissante improvisation.

Il ne fut bientôt bruit dans toute la presse et dans toute la ville que de cet étrange accusé.

« Nous n'avions pas cru jusqu'à présent, dit la *Chronique de Paris*, devoir rendre compte de cette

affaire, parce qu'elle ne présente par elle-même aucun intérêt ; mais l'accusé nous a paru si singulier dans sa défense, si leste dans sa conduite, que nous ne pouvons nous empêcher d'en dire un mot.

» Règle générale, toutes les fois qu'il vient à l'instruction, il demande une carafe de limonade ; il est un quart d'heure à la prendre, se promenant dans l'audience en riant et en chantant. Quand la limonade est bue, il demande tout aussitôt la permission de la rendre, et il sort accompagné de quelques gardes, qu'il précède avec un air tout-à-fait plaisant.

» Il fait beaucoup de compliments à l'assemblée, et lui dit, ainsi qu'aux juges : « C'est bien dommage que le comité d'Amiens ne vous ait pas envoyé telle et telle brochure : elles sont bien meilleures que celles qui me sont représentées; elles vous auraient beaucoup plus amusés. Bien des pardons, Messieurs, si je ne vous divertis pas davantage. »

» Lorsqu'il était dans les prisons d'Amiens, il écrivait à ses juges : « Messieurs, il fait froid, je gèle dans ma prison. Je vous prie de m'envoyer du bois. Cela ne doit pas être difficile, car on dit qu'il y a beaucoup de bûches parmi vous. »

» Toutes les fois qu'il quitte la salle d'instruction, il dit au juge : « Voulez-vous venir dans la carrière ? »

» Ce facétieux personnage a vu jouer sans doute

Beaulieu dans la pièce des *Revenants*. Cette gaîté insultante fait un contraste qui ne peut se rendre avec l'air grave du magistrat qui l'interroge. »

Suleau a publié lui-même son interrogatoire, et c'est l'une des plus charmantes plaisanteries que nous connaissions (1).

Les juges lui font d'abord représenter les pièces de conviction. Suleau avoue et reconnaît toutes ces pièces; mais il témoigne quelque surprise de ne pas trouver les charges aussi volumineuses qu'elles pouvaient l'être, et offre très-obligeamment d'y suppléer lui-même, en remplissant les lacunes de sa correspondance. « D'ailleurs, ajoute-t-il, j'y vois ample matière à compliments, et pas l'ombre d'un grief. Je ne puis me refuser au plaisir de croire que je n'ai été amené au pied du tribunal avec tant d'appareil que pour recevoir avec d'autant plus de solennité des remerciements et des éloges. »

On l'engage à choisir un conseil. « Je n'en ai pas besoin. — Le décret de l'Assemblée l'exige. — Eh bien, pour la forme, dites à un procureur de nous envoyer ici sa robe : l'intention de l'Assemblée sera remplie. Au surplus, ma défense est dans ma conduite, et ma justification sera complète. »

L'interrogatoire commença et prit l'affaire *ab*

(1) En tête est un *Avis à la belle jeunesse*, par lequel il la prévient qu'*il a ouvert au Châtelet un cours complet d'aristocratie*, dans lequel il enseigne...... « le traité méthodique d'une bonne contre-révolution, et nombre d'autres secrets tout aussi précieux, et qui doivent composer désormais l'éducation d'un paladin français. »

ovo. Suleau se vit pressé de questions épisodiques et minutieuses sur sa famille, sur ses occupations, ses mœurs, etc. Mais, loin de se scandaliser de cette multiplicité de questions superflues, il s'en divertit franchement.

Je ne puis vous dire avec précision combien de fois j'ai battu ma nourrice; mais le comité des recherches doit avoir là-dessus des notes infiniment précieuses et instructives. J'ai fini mes humanités à Amiens, mon cours de philosophie au collége Louis-le-Grand; j'ai même l'honneur, si c'en est un, d'être un suppôt de la fille aînée de nos rois (maître ès arts en l'Université de Paris). J'avais alors dix-huit ans; il y a donc treize ans quatre mois dix-sept jours que je suis un grand garçon. Si vous êtes curieux de savoir ce que j'ai fait depuis tout ce temps-là, vous verrez beaucoup d'espiégleries, et même, par-ci, par-là, quelques polissonneries; et si vous voulez me suivre partout où j'ai divagué, je vous ferai voir du pays.

J'ai d'abord traîné ma robe dans la poussière du Palais. Viennent ensuite mes expéditions militaires : cela fourmille d'anecdotes piquantes; mais ce récit nous consumerait trop de temps.

Un beau matin, monsieur le hussard s'est éveillé avocat ès conseils du roi; cette plaisanterie a duré environ quatre ans, et lui a valu rapidement quelques centaines de mille livres. Mais, possédé du démon de l'agiotage, j'ai un peu joué dans les eaux de Paris, les actions du doublage, etc. Toutes ces spéculations neckériennes m'ont ruiné; j'ai perdu 230,000 livres; enfin j'ai vendu ma charge pour solder plus promptement mes créanciers. Il ne m'en reste plus que cinq ou six petits; cependant j'en aperçois un ici. Monsieur Le Roux! approchez, Monsieur... — Non, Monsieur, dit l'honnête créancier tout attendri, vous ne me devez rien. — Grand merci, Monsieur! reprend Suleau. Ecrivez, Monsieur le greffier, que Monsieur me donne quittance!

Les juges, les témoins, l'auditoire, la maréchaus-

sée, rient aux larmes de cet intermède, et Suleau poursuit avec le plus grand sang-froid l'histoire de sa vie passée :

Enfin, j'ai visité les îles du Vent; de là, je me suis rendu à Saint-Domingue, d'où j'ai pris mon essor, le 4 avril dernier, pour l'Amérique septentrionale. Après avoir parcouru les différents Etats de ce continent, je me suis embarqué à la Nouvelle-York le 11 juillet, pour l'Angleterre; j'étais à Paris le 27 août. Ce voyage embrasse un espace de trois années, qui ont été parsemées d'aventures assez drôles, mais tout-à-fait étrangères à mon aristocracisme.

Chemin faisant, j'avais recueilli la démission du sénéchal de la Guadeloupe; mais je ne pus le remplacer dans son office de judicature sans en avoir l'agrément du roi, et c'est là très-exclusivement l'objet de mon retour en France. C'est alors que j'ai eu lieu de me convaincre que le monarque avait bien d'autres affaires à penser que les miennes : des comités, des districts, une Assemblée nationale... Bref, j'espère que tout cela finira bientôt, et je prends patience.

Suleau s'interrompt sur cette pointe pour demander à se rafraîchir. Un de messieurs les gens du roi fait venir deux carafes de limonade, qu'ils boivent ensemble, dit une brochure du temps, « comme en jouant une partie de dominos » ; puis l'accusé continue :

Revenons à ma famille. J'ai eu une mère, et la bonne femme se connaissait bien en hommes, car elle m'a toujours prédit que je ne serais qu'un franc vaurien, c'est-à-dire un *aristocrate*. J'ai encore tout au moins un père : c'est un brave et respectable négociant; au surplus, il vit, comme bien d'autres, de ce qu'il mange. Je vous accuse sept frères; ne me demandez pas ce que j'en ai fait : on en avait fourré dans tous les coins des séminaires

et monastères ; mais depuis qu'on a fait impitoyablement la chasse aux moines, tout cela s'est éparpillé, je ne sais trop où. Je ne vous parle point de mes sœurs, car elles ne sont pas jolies ; mais elles ont, en compensation, un bon caractère. Des oncles, des tantes, des cousins, j'ai de tout cela à foison dans cette Picardie ; des amis ? vous en parlez, Monsieur, bien à votre aise ! *rara avis in terris.* Le catalogue de mes liaisons ? comment l'entendez-vous ? J'ai toujours été lié, et le suis encore, avec de très-jolies femmes. Quant au Palais-Royal, j'y ai promené quelquefois mon désœuvrement ; mais j'y ai toujours trouvé si mauvaise compagnie que cela m'en a dégoûté pour longtemps.

Suleau demandant avec instance à connaître le nom de ses dénonciateurs, « Vous n'en avez pas d'autres, lui répondit-on, que le comité des recherches. »

Puisqu'il faut, reprend-il, que j'aie toujours affaire à des comités, que n'est-ce, du moins, à celui des subsistances ! je ne serais pas exposé à mourir d'inanition. Monsieur le rapporteur, on ne s'occupe pas de mes besoins : on croit donc qu'un *aristocrate* est un chérubin, que cela ne mange pas ? Cependant, sous tous les rapports, mes besoins physiques sont très-étendus. Je prie Monsieur le rapporteur d'examiner à loisir si c'est au roi ou à la nation d'y pourvoir. Cela est vraiment problématique ; dans tous les cas, je demande une provision alimentaire, aux dépens de qui il appartiendra. J'observe aussi que l'on ne m'a pas mieux fait les honneurs de l'hospitalité sur l'article du logement. Nous sommes trois dans une chambre, entassés comme des harengs en caque ; et si l'on ne prend pas le parti de chasser plusieurs de nos messieurs, il faut, par convenance, se presser d'en faire pendre quelques-uns pour balayer la place. — Ce petit accident pourrait arriver plus tôt que vous ne l'imaginez ! dit le rapporteur, pris à son tour d'un accès de gaîté. — Je vous jure, Monsieur, repart l'accusé, que je ne négligerai rien pour mériter la préférence.

Ce dernier trait ne semble plus qu'une bravade; car la présence d'esprit et l'intrépidité de l'accusé ont déconcerté la sévérité du tribunal, surpris que ce procès criminel se change en cause grasse. Néanmoins le rapporteur se pique et veut avoir raison de l'accusé. Il s'efforce de l'entraîner sur le terrain brûlant de la politique du jour : n'est-il pas vrai, par exemple, que, dans sa persuasion intime, le séjour du roi dans sa capitale soit une véritable captivité et l'effet d'un acte de violence exercé contre sa personne? C'était la révolution du 6 octobre qui, par la bouche du rapporteur, demandait à Suleau d'affirmer ou de nier sa légitimité. « Monsieur le rapporteur, répondit-il laconiquement, je ne dois aucun compte de mes opinions secrètes, mais tout au plus des explications par forme de commentaire sur celles que j'ai publiées. »

Tout le procès gisait dans ce point délicat : aussi le rapporteur revient-il trois fois à la charge; et Suleau impatienté met un terme au débat par la réponse suivante :

Pour ne pas errer éternellement dans le cercle indéfini des présomptions, dans la sphère illimitée des conjectures, je déclare hautement que je n'ai pas une foi bien robuste à la liberté même individuelle du roi ; mais personne n'a le droit de m'interroger sur les motifs de cette opinion, tant que je ne jugerai pas à propos de lui faire publiquement des prosélytes. D'ailleurs, je suis à peu près convaincu qu'il serait souverainement impolitique et même désastreux de corriger aujourd'hui cette grande irrégularité, puisqu'il faudrait puiser le remède dans des moyens brus-

ques et violents qui répugnent à ma douce aristocratie. La position du roi est devenue un mal nécessaire; c'est le triste résultat d'une infinité de combinaisons, les unes fortuites, les autres préméditées, mais toutes si impératives, que les vrais patriotes n'ont pu les prévoir, ni les prévenir. Voilà ma profession de foi politique, que je fais non pas à ce public, à qui je ne dois compte que de mes actions, mais à vous, Monsieur le rapporteur, à l'estime et au suffrage de qui j'attache une grande importance.

Suleau demeura trois mois au Châtelet. Il y mena, paraît-il, fort joyeuse vie, et, comme pour s'entretenir la main, il décochait de temps à autre à ses adversaires, à travers les barreaux flexibles de sa prison, quelque trait bien acéré. C'est du fond de sa prison qu'il publia, comme nous le disions tout à l'heure, son interrogatoire; c'est là encore qu'il composa sa *Lettre à l'évêque d'Autun et compagnie, auteurs de l'Adresse aux Provinces*, véritable modèle du pamphlet politique, et les *Pâques de M. Suleau,* moquerie spirituelle, mais peu révérencieuse.

Mis en liberté dans les premiers jours d'avril, il rentra dans la lice soutenu par mille amis nouveaux que lui avait donnés sa captivité, plus applaudi, plus fêté que jamais, plus batailleur aussi, plus prêt à la rodomontade, et presque illustre. Il va dès lors mener plus vivement la guerre contre les institutions constitutionnelles et contre les ennemis du trône. Sa verve, qui déborde, s'épanche dans tous les journaux où l'aristocratie se défend, avec les seules armes privilégiées qu'on n'ait pu lui en-

lever : le courage et l'esprit. Suleau prit une part active à la rédaction des principales feuilles satiriques que vit éclore l'année 1790, à *l'Apocalypse*, au *Martyrologe national*, etc. ; mais c'est surtout dans les *Actes des Apôtres* que sa collaboration désintéressée a laissé les traces les plus durables.

C'est dans le n° 102 de cette célèbre satire que son nom parut pour la première fois; voici à quelle occasion :

Telle était la sympathie que Suleau, par son caractère éminemment français, inspirait, même à ses adversaires, que Loustalot le félicitait de sa délivrance, dans les *Révolutions de Paris,* en termes courtois et presque affectueux. Il faut dire que Suleau, frappé des talents remarquables de Loustalot et le supposant de bonne foi, avait voulu le présenter au garde des sceaux comme un sujet de quelque mérite, « qui n'avait besoin que d'être catéchisé pour devenir orthodoxe » ; il avait espéré que le grand esprit et les manières séduisantes de l'archevêque de Bordeaux produiraient sur Loustalot une impression profonde. Mais au sortir de la chancellerie, le rédacteur des *Révolutions* prit Suleau par le bras et lui dit naïvement : « Monsieur Suleau, il n'y a que de l'eau à boire avec tous ces gens-là. Au fait, si la cour ne vous a pas assuré mille louis de pension, vous faites un métier de dupe; alors c'est à moi, à qui vous voulez du bien, à être votre patron. Venez aux Jacobins, et je vous réponds que

vous serez accueilli avec bien de la joie par notre directoire (1). »

Suleau, comme bien on le pense, n'avait pas cru devoir accepter la proposition, et se montra au contraire très-piqué de s'être ainsi en quelque sorte fourvoyé. Il reçut donc fort mal les compliments de Loustalot, et les lui renvoya très-durement par une lettre insérée dans les *Actes des Apôtres*, et qui se terminait ainsi :

Cette digression me conduit tout naturellement à vous apprendre que je mets au nombre de mes sensualités la lecture de votre journal, et ce goût-là ne m'est pas particulier, car il est de par le monde beaucoup d'honnêtes gens qui trouvent vos productions très-piquantes. Ce n'est pas que, si quelque jour je devenais affamé d'argent et de célébrité, je puisse jamais être tenté de me procurer ces choses-là au même prix et par les mêmes moyens ; mais je sens que votre manière de dire est bien plus une affaire de spéculation qu'une conviction de principes : c'est pourquoi l'antipathie que l'on me connaît pour les opinions que vous affichez n'empêche pas que je ne puisse faire profession d'être avec une considération tout-à-fait distinguée et une sorte d'admiration, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SULEAU.

Pour donner une idée du genre de talent que Suleau déploya dans la feuille de Peltier, dont il devint l'un des rédacteurs les plus assidus, je prendrai un article qu'un maître de la critique a cité comme modèle et commenté avec son esprit habituel. C'est une lettre adressée à Necker en réponse à son *Projet d'observations, Lettre au roi, relative-*

(1) *Réveil de M. Suleau*, p. 47 et suiv.

ment au décret de l'Assemblée nationale concernant les titres, les noms et les armoiries. Ce pamphlet judicieux et piquant doit être lu sans rien omettre, si l'on veut en apprécier toute la finesse et toute la force, et, au point de vue de l'écrivain, l'enchaînement logique et la solidité. On n'a à lui passer que le sophisme qui consiste à rendre un honnête homme responsable de tout le mal qui s'est fait à l'occasion et à l'encontre du bien qu'il voulait faire. Mais, pour nous, la question n'est pas là; nous voulons seulement mettre en relief un talent qui n'a pas été assez remarqué.

Necker, dans son projet de lettre royale, avait montré tous les vices du décret proposé à la sanction du roi; il l'avait fait avec beaucoup de précautions, de mesure et de politesse; son langage caressait les législateurs, que sa pensée frappait cruellement. Voici en quels termes Suleau définit le procédé qu'il accuse :

Vous possédez le secret de je ne sais quel patelinage effronté, où le protocole de l'adulation n'est qu'un passe-port à la sévérité des réprimandes. Comme vous dites bien à tous ces gens-là leur fait, en restant prudemment enveloppé dans quelques simagrées de respect! Je suis toujours émerveillé de cette politesse mielleuse qui leur fait doucement avaler et l'aigreur de vos reproches et l'amertume de vos leçons. Il faut rire, malgré qu'on en ait, de cet air bénin et de ce geste d'aménité avec lequel vous leur distribuez, et d'estoc et de taille, de vigoureuses férules; en un mot, après l'inflexibilité courageuse de celui qui appelle *un chat un chat et Rolet un fripon,* je ne connais rien de plus aimable, de plus charmant, que votre genre de sournoiserie.

Et nous, connaissons-nous beaucoup de plumes assez finement taillées pour écrire une telle page?

Notre railleur ne s'arrête pas là; il demande compte au ministre de sa conclusion, qui promet que le roi ne résistera pas, si l'Assemblée persiste, et cela afin de maintenir entre elle et lui une parfaite harmonie, « comme si, dit ironiquement Suleau, le roi, ou plutôt son conseil, n'eût pas déjà fait assez de sottises pour son compte particulier, et qu'il lui fallût chercher encore à couvrir celles de l'Assemblée, en s'y associant par une contradiction officielle. » Tout cela est bien dit; mais voici qui est plus net, plus ferme, plus catégorique :

Je ne vous parlerai pas de la dignité du roi, on ne s'arrête plus à ces niaiseries-là; mais je suppose que votre philosophie républicaine ne va pas jusqu'à le dégager des liens de la probité, ni même des entraves de la délicatesse : or, je vous demanderai de quel front il oserait, *pour conserver, à quelque prix que ce soit, une parfaite harmonie entre lui et cette Assemblée,* discuter sérieusement une question d'Etat qui, à ses yeux, n'est pas même litigieuse? Qu'est-ce que ce rôle de connivence, ce rôle de *compère,* que vous voudriez établir entre le roi et l'Assemblée, pour dépouiller irrévocablement une classe nombreuse et distinguée de prérogatives et de propriétés dont il reconnaît au même instant la convenance et la légitimité.

En traçant cette conduite au roi, en lui dictant cette lettre dont il publiait le projet, Necker compromettait gratuitement et gravement, par une fausse démarche, celui qu'il voulait sauver; il ne sauvait pas la noblesse, dont il aggravait la chute,

puisqu'il la sacrifiait en laissant entendre que, si elle devait être maintenue, elle ne méritait pas qu'on s'exposât pour la défendre. « Il est bien permis au roi, disait Suleau avec amertume, de croire, mais il serait affreux qu'il prononçât, même implicitement, que la noblesse a mérité son sort, tantôt par l'incohérence de ses efforts, et ensuite par la platitude de sa résignation. »

On voit que Suleau ne se faisait illusion ni sur la noblesse, qu'il défendait, ni même sur le roi, qu'il aimait chèrement; mais il pensait qu'il fallait combattre à ciel ouvert pour la cause qu'on croit juste, et que l'impuissance de vaincre n'est pas toujours une raison de céder sans combat. Pour les hommes de sa trempe, il y a encore, quand tout espoir de succès s'est évanoui, l'honneur de bien mourir. C'est pour cela que, malgré les avis officieux de son condisciple Camille Desmoulins, il alla, le 10 août, au-devant des poignards qui l'attendaient (1).

Suleau, comme la plupart de ceux qui moururent de mort violente, avait le pressentiment du sort qui l'attendait. « Serai-je, s'écrie-t-il un jour dans les *Actes des Apôtres* (n° 114), après une violente sortie où il va jusqu'à menacer les ennemis du trône d'anticiper sur les vengeances des lois, serai-je ensuite tumultuairement torturé par la

(1) Géruzez, *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution*, p. 76.

rage d'une multitude engouée de ses véritables fléaux, ou serai-je froidement sacrifié à des considérations légitimes ? Eh bien ! Favras n'aura pas eu seul l'honneur d'avoir su rendre sa mort utile à sa patrie. »

Un peu plus loin, il dit encore : « S'il faut en croire tout ce qui se dit et se machine autour de moi, je n'ai pas besoin de me marier pour avoir *la corde au cou.* Autant et mieux valait donc laisser faire le Châtelet : car la nation vous pend ses sujets d'une manière tout à fait gauche et désagréable, et, quand je pense à cet exercice de sa liberté, *bis videor mori.* »

Il reviendra encore dans son journal, avec une prophétique insistance, sur cette idée funèbre : « Je pressens tout ce que ma franchise amasse de haines et de vengeances sur ma tête. La rudesse et l'inflexibilité de ma conduite, qui heurte de front tous les partis, choque toutes les préventions, offense toutes les passions, me dévouent au plus affreux isolement au milieu de tous les genres d'inimitiés et de ressentiments. Je n'en resterai pas moins fidèle jusqu'à l'opiniâtreté à la conscience de mes opinions. Au fait, que peut la rage du peuple-fou contre celui qui a fait depuis si longtemps le sacrifice de sa vie ? »

Le fait est qu'il s'était fait plus d'adversaires que

d'amis. Personne ne marchait de conserve avec un pareil casse-cou, que madame de Coigny avait surnommé le *chevalier de la difficulté.* « On admirait de loin, dit-il lui-même, ma hardiesse et mon dévouement; mais je trouvais plus de censeurs que d'imitateurs. J'étais une *tête exaltée*, dont il était prudent de se garer, pour n'être pas entraîné dans ma chute. »

Mais que lui importe? Il vient de nous le dire, sans illusion sur l'avenir, il veut succomber vaillamment à l'ombre de son drapeau. Tous les moyens lui seront bons; il ne ménagera ni son encre, ni sa parole, ni sa fortune, ni sa personne.

Un jour il rencontre un enfant qui colportait un ignoble pamphlet intitulé *Correspondance de la reine :* il lui arrache des mains tous ses exemplaires et les met en pièces. Plainte du colporteur. Remontrances du commissaire. Mais il faut voir comme Suleau le rembarre : « Si l'on a pu brûler les *Actes des Apôtres* et saccager le magasin du libraire, lui écrit-il, moi j'ai bien pu déchirer la *Correspondance de la reine* et en rudoyer les colporteurs. Mais ce n'est pas de ma justification dont il s'agit ici, je veux obstinément un jugement positif... » Le commissaire, abasourdi, en vient presque à faire des excuses à ce terrible homme :

L'enfant auquel vous avez sagement enlevé les feuilles qu'il débitait, Monsieur, a reçu la leçon proportionnée à l'ignorance et à

la faiblesse de son âge; on a dû vous en donner connaissance. Lorsque vous êtes revenu au comité, j'en étais absent pour le moment, et j'ai regretté de n'avoir pas eu l'honneur de vous recevoir, parce que, tout en vous faisant part du parti que j'avais pris vis-à-vis du petit colporteur, et en vous félicitant sur le patriotisme de votre conduite, je ne vous aurais cependant pas dissimulé que, vous étant livré avec un peu trop de zèle à l'enlèvement des feuilles d'entre les mains de ce petit bonhomme, vous avez oublié que vous n'aviez pas le droit de les lacérer, et encore que vous pouviez, par cet acte de rigueur, occasionner quelque rixe, ce qui est bien essentiel, et ce que nous tâchons de tout notre pouvoir d'empêcher, et notamment aux environs de l'Assemblée nationale. Je désire, Monsieur, que ma réponse vous suffise; la satisfaction que vous désirez doit être remplie par l'injonction que j'ai faite à cet enfant de ne plus vendre de pareilles feuilles, et les menaces d'être sévèrement puni s'il y était repris.

— Non, Monsieur, retorque Suleau, non, *la satisfaction que je désirais n'est pas remplie par l'injonction et les menaces faites au colporteur,* parce que l'espèce d'irrégularité que j'ai hasardée dans un mouvement de sainte indignation avait un arrière but beaucoup plus important que le châtiment de quelques malheureux, incapables de discerner les exécrables manœuvres dont ils sont les instruments aveugles. Ces mercenaires, qui distribuent innocemment les poisons *régicides* de la calomnie, méritent plus de pitié que de courroux; mais il faudrait inventer de nouveaux supplices pour les scélérats qui font tourner au profit de leurs horribles desseins la misère et le vertige d'un peuple qu'ils n'ont jamais alimenté que pour avoir plus de facilité à l'enivrer de leurs fureurs. Je les connais, ces ennemis de toute autorité légitime; ils n'ont jamais été masqués pour moi, ces traîtres ambitieux, qu'une trop longue impunité enhardit à consommer leurs forfaits! Ils règnent sur les bons par la terreur; ils s'associent les méchants par le partage de leurs brigandages; ils s'asservissent les sots (et s'en font couronner) à la faveur du prestige d'une basse et perfide popularité... Mais qu'ils sachent donc, ces misérables, qu'ils ont lassé ma patience, et que celui qui a toujours vu sans

pâlir et la hache du fanatisme et les poignards des assassins est capable de les braver jusque sur leur char de triomphe! Oui, je jure sur mon sabre que, si la justice ne se hâte de purger mon malheureux pays de cette engeance infernale, j'aurai le courage d'anticiper sur la vengeance des lois...

Terrifié par les voies de fait auxquelles on s'est livré contre sa boutique, Gattey a promis aux patriotes de ne plus vendre de brochures aristocrates. La feuille des *Apôtres* n'a plus de bureau de souscription, ce coup peut la tuer; mais Suleau n'hésite pas à se charger de cette responsabilité périlleuse, et, dès le lendemain du jour où les motionnaires du Palais-Royal avaient donné une si étrange idée de leur respect pour la liberté de la presse, le numéro nouveau de la feuille royaliste publiait un petit avis ainsi conçu :

On ne souscrit plus chez Gattey, ce poltron apostat;
Mais, au contraire, chez M. Suleau,
A son domicile accoutumé, le palais de la Nation (dit vulgairement le Châtelet);
Et accidentellement hôtel d'Espagne, rue de Richelieu.

Ainsi Suleau attirait sur lui comme à plaisir les vengeances de la populace qui avait massacré de Launay, de Losmes, Flesselles, Foulon, Bertier, etc. En butte à la haine des démocrates, qui ne lui pardonnent pas l'acrimonie de son persiflage, sur chaque pavé il trouve une querelle; il la trouve surtout parce qu'il la cherche. Il provoque l'un après l'autre les députés du côté gauche, qui

dédaignent ses cartels; le seul Barnave paraît un instant vouloir accepter la partie, puis il se ravise. Suleau, qui se surnommait lui-même *le brave des braves,* se donne un soir le passe-temps de rosser six « patriotes », qui l'avaient attaqué à minuit sous l'arcade Colbert. « Ces messieurs se disaient altérés de mon sang. Eh! qu'en veulent-ils faire, bon Dieu! le veulent-ils boire? » Telle est la réflexion que lui inspire ce guet-apens; car Suleau publie les exploits de son bras comme Moncade ses bonnes fortunes. On connaît le souhait de Cyrano de Bergerac : « Si les coups de bâton s'écrivaient... » Suleau va plus loin : il les imprime. Il répand son adresse dans tout Paris, en ces termes textuels :

M. Suleau, hôtel d'Espagne, rue de Richelieu; en cas d'absence, à l'hôtel de la Nation, ci-devant le Châtelet, où il a toujours son domicile de droit, et souvent de fait. On assure qu'il s'arrange pour y passer toute la belle saison.

Et pour n'en pas avoir le démenti, il se fait arrêter une fois la semaine, riant au nez du fameux comité des recherches, toujours berné par l'imperturbable mystificateur. Quelle volupté pour lui quand il entend crier par les rues :

Nouvelle conspiration de M. Suleau, arrêté avec tous ses instruments de contre-révolution, à savoir : une demi-douzaine de mortiers, autant de bombes, quatorze canons dont les affûts se sont brisés au pont de Sèvres, au retour de l'expédition du général La Pique (nouvel affront à M. de Lafayette); un très-petit

assortiment de grils à rougir les boulets; *item*, en forces actives, trois bataillons incomplets d'*Apôtres* à demi-brûlés; *item*, une poignée de troupes légères détachées du corps de l'*Apocalypse*; et enfin, tout au plus huit à dix escadrons de Thessaliens, casernés dans une boîte à poudre.

Cependant Suleau, au grand étonnement de ses amis et de ses ennemis, se renferma, durant les derniers mois de 1791, dans un silence presque complet. Son nom ne paraît plus que de loin en loin dans les *Actes des Apôtres*. Il boudait l'aristocratie, et dans son découragement il allait jusqu'à se demander par instants s'il ne devrait pas se retirer en Amérique. Mais bientôt les dangers qui s'amoncellent, de plus en plus menaçants, autour du trône, ont réveillé son ancienne ardeur. On commençait, d'ailleurs, c'est lui qui nous l'apprend, à remarquer ses fréquentes entrevues avec Mirabeau et le nouveau garde de sceaux, Duport du Tertre; on le vit même chez M. de Lafayette. L'ingratitude de ses amis le soupçonna de faiblesse ou de perfidie. Bientôt on alla jusqu'à insinuer que le duc d'Orléans pourrait bien avoir acheté son silence.

C'en était trop : Suleau ne se contint plus. Il rentra dans la lice et publia coup sur coup le *Réveil de M. Suleau* et le *Voyage en l'air*, *second Réveil*. Le cadre de ces publications préparatoires est ingénieusement tourné selon la tradition littéraire du XVIIIe siècle. Madame la marquise de *** écrit à

« son bel ami » et lui demande compte de son silence :

Je me doute bien qu'en général vous boudez l'aristocratie ; mais cette idée ne me donne pas encore la clef de votre conduite, et ne m'explique pas nettement la monstruosité de certaines relations. Dans mes conjectures particulières, votre désertion ne ressemble pas mal à la colère d'Achille ; mais quel insigne outrage avez-vous donc reçu de ces malheureux aristocrates, dont les infortunes ne sauraient plus vous émouvoir? Agamemnon-Maury vous aurait-il ravi quelque Briséis?

Suleau répond :

Depuis que je suis convaincu que toutes les digues qu'on tenterait d'opposer au torrent de la démagogie ne serviraient qu'à accroître son impétuosité et multiplier ses ravages, je ne m'épuise pas en efforts superflus ; j'attends, je prêche la patience et la force d'inertie. Il m'est démontré que le corps politique ne peut se rétablir qu'après avoir parcouru toutes les périodes de la maladie. J'observe donc en silence le progrès du mal, et, quand les circonstances le requièrent, je visite le foyer de la contagion ; dès-lors, voilà qu'un troupeau de myopes décident que je suis un pestiféré qui, par faiblesse ou par cupidité, s'est laissé inoculer le virus épidémique.

Il sied bien à des lâches d'épiloguer mes motifs et de juger ma conduite ! N'est-il pas très-plaisant que moi je sois harcelé par un tas de hobereaux, aussi poltrons que mal avisés, qui, également incapables d'agir et de prévoir, n'ont eu ni le courage de se secourir, ni le bon sens de se prêter aux moyens de salut qu'on leur offrait ! Est-ce ma faute à moi si, lorsque je leur criais de s'armer et de faire bonne contenance, ils n'ont su que gémir et protester ? Il me reste du moins la triste consolation de leur avoir prédit toutes les suites de leur aveuglement et de leur couardise. Tout me persuade que cette caste là était depuis longtemps pourrie ; et cela m'explique comment une Assemblée qui recule devant

tous les obstacles s'est fait un jeu de les fouler aux pieds : elle a senti qu'elle s'attaquait à un cadavre.

Avec l'activité dévorante de Suleau, avec cette soif de batailler que nous lui connaissons, on pourrait s'étonner à bon droit qu'il fût venu jusque là sans s'être donné le luxe, que tant d'autres qui ne le valaient pas s'étaient donné, d'avoir un journal à lui, dont il pût disposer à son gré. Il s'y décida enfin, et il annonça cette résolution dans son *Réveil,* qu'il terminait par un *Prospectus d'abonnement pour la feuille tardive de M. Suleau :*

1er *mars* 1791.

Et moi aussi, me voilà donc folliculaire ! c'est-à-dire qu'en dépit de la fierté de mon caractère, je vais, tout comme un autre, faire métier et marchandise de mes idées. Cette fantaisie a quelque chose de désobligeant pour mon orgueil ; car je me sens mal excusé en disant qu'il y entre un peu de condescendance pour le vœu d'un certain public. Quand, pendant dix-huit mois, on s'est fait un devoir de repousser ces sortes de sollicitations, on semble avoir perdu le droit de succomber.

Une considération qui console jusqu'à un certain point ma petite vanité, c'est qu'assurément on ne me soupçonnera pas d'être séduit par l'appât d'une spéculation lucrative ; car j'ai bien acquis le droit d'être cru lorsque j'affirme que, si j'étais aussi indépendant par ma fortune que par mes principes, je continuerais à publier à mes frais mes opinions et ma doctrine. Quel est donc ce charme si puissant qui, malgré les répugnances de mon désintéressement et les scrupules de ma délicatesse, me fait consentir à recevoir des gages du public pour donner pâture à sa curiosité et amuser sa malignité. Ma foi ! je ne saurais me le dire à moi-même ; mais j'aperçois très-distinctement que ce qui n'a pas peu

contribué à me déterminer, c'est qu'ayant une fois un ouvrage avoué où l'on saura que j'épanche ma bile, on ne s'obstinera plus à m'attribuer une multitude d'écrits auxquels je suis souvent étranger. Quelquefois ce sont de très-spirituelles méchancetés que je n'ai pas l'honneur d'avoir imaginées, et l'on ne saurait croire combien cette erreur est pénible à ma modestie ; plus souvent ce sont des trivialités et des platitudes qui me ravalent audessous de ma véritable mesure, et je ne veux pas taire que ces sortes de suppositions affligent mon amour-propre. Ce n'est pas que j'aie la prétention de valoir en général mieux qu'un autre ; mais du moins je suis autre, et c'est une de mes jouissances de ne ressembler qu'à moi. Comme l'originalité, quand elle est soutenue d'un grand fonds de hardiesse, a toujours une sorte d'attrait qui tient lieu d'esprit et de mérite, je suis assuré de ne pas chômer de souscripteurs. Cependant qu'on ne s'attende pas trop à trouver en moi le Marat de l'aristocratie ; car je ne suis pas tellement possédé du démon de la causticité, que je ne trouve parfois quelque douceur à tourner un compliment ; et j'ose même déclarer que, si, par hasard, les hermaphrodites de 89 mettent à profit une seule occasion de faire quelque chose d'utile, ou si jamais la faction des Jacobins néglige une occasion de commettre quelque bonne scélératesse, on me verra le plus empressé à raconter à toute l'Europe cette édifiante singularité.

Le prix de l'abonnement est de 24 livres, soit à Paris, soit en province, soit en pays étrangers, soit même dans nos colonies, où les envois se feront avec la plus grande exactitude.

L'abonnement ne pourra être composé de moins de quarante-huit feuilles, et probablement les excédera de beaucoup.

Le premier numéro paraîtra le 1er du mois prochain.

J'ai certainement le droit d'implorer un délai de six mois pour remplir un si terrible engagement ; mais ceux qui connaissent mon infatigable activité, et qui ont la sagacité de calculer cette succession rapide d'ouragans amoncelés dans les flancs de notre horizon politique, pourront prévoir que je serai délivré avant terme.

MM. les comtes de Mirabeau et La Marck se sont coalisés avec

une auguste complice pour empêcher que ni les hussards prussiens ni les pandours autrichiens ne viennent interrompre de sitôt la série paisible de mes travaux. Je suppute qu'ils me donneront le temps de remplir mes obligations envers mes souscripteurs. Au surplus, quel que soit le résultat de cette étrange association, je saurais bien trouver une île de Delos pour y faire mes couches à l'abri du tapage de la contre-révolution allemande, qui, je le répète, n'est ni prochaine, ni assurée.

Ma correspondance assidue avec mon co-aristocrate Bender me mettra à portée d'en suivre la marche et d'en prédire l'explosion ; ce qui me donne un grand avantage sur Messieurs mes confrères les journalistes : car, au défaut de tout autre mérite, je suis assuré de me donner un air de sorcellerie par l'infaillibilité de mes pronostics.

Suleau intitula tout bonnement sa feuille *Journal de M. Suleau.* Du reste, comme la plupart des publications périodiques de ce temps, elle n'avait guère du journal que le nom. C'était une revue généralement très-indépendante des événements.

On remarquera le mode de publication, mode qu'adoptèrent plusieurs autres publicistes. Ce qu'il propose, ce n'est point une feuille à périodicité régulière, c'est un abonnement à un corps d'ouvrage sur les matières de la politique, qui se composera d'au moins quarante-huit feuilles, lesquelles paraîtront par fascicules à des époques indéterminées, mais dans l'espace de six mois. C'était quelque chose comme nos opérations de librairie par livraisons.

Le journal proprement dit fut précédé d'un

numéro, sous le titre d'introduction, que Suleau donna par-dessus le marché à ses abonnés, parce qu'il était rempli en grande partie par une affaire qui lui était en quelque sorte personnelle.

Tous les numéros du journal de Suleau, comme tous ses autres écrits, portent, selon l'usage assez habituel alors, une épigraphe, et ces épigraphes ont généralement un rare à-propos. Celle de l'introduction est prise d'Horace :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore...

A la fin de cette sorte de numéro d'essai se lit la facétie suivante :

Post-scriptum d'une lettre que je reçois de Boulogne-sur-Mer :

« Il faut que je vous donne un événement bien déplorable qui vient d'arriver en cette ville.

» Un jeune prêtre ayant *juré* dimanche dernier malgré les instances d'une dame de sa connaissance, celle-ci résolut de l'en punir d'une manière exemplaire. Elle profita hier soir d'un entretien fort tendre pour lui couper la...... parole, comme le chanoine Fulbert le fit jadis à Abeilard, et elle dit aujourd'hui qu'elle a été contrainte d'employer ce moyen extrême pour se soustraire aux violences du jeune homme. Une circonstance remarquable, c'est que la parole fut ramassée par un chat, qui la prit pour une souris, et qu'on se propose de consulter la société des Amis de la Constitution sur la peine que mérite le chat pour avoir volé de la chair chrétienne et patriotique... Comment trouvez-vous cette recette contre les jureurs? Je vous la garantis aussi vraie qu'efficace ; mais si vous jugez à propos de la conter gaiement au public, ayez la bonté de ne me point nommer. »

Je l'avais bien prédit *que la contre-révolution se ferait par les*

femmes! Honneur et gloire à la Judith de Boulogne, qui a si judicieusement compris que ce n'est pas la tête qu'il faut couper à ces nouveaux Holophernes !

Quand Camille Desmoulins, dans son dernier pamphlet, faisait rage contre le comité de législation, qu'il accuse métaphoriquement d'avoir *châtré la Constitution,* mon énergumène ne prévoyait guère que cette salutaire, mais imparfaite opération, ne serait pas, pour *la Constitution civile du clergé,* une simple figure de rhétorique.

Courage, Mesdames ; soyez pieusement inexorables. Quand vous tenez un de ces *jureurs,* songez que c'est la religion qui vous met entre les mains le soin de sa vengeance.

Et vous, belle et intrépide D....., je vous recommande notre cardinal de *Lignominie.* Mais après cette amputation expiatoire, Saint Père, laissez-moi désarmer votre colère : éteignez, je vous en conjure, éteignez dans le sang de votre cher fils les foudres du Vatican. L'évangéliste de Ferney n'a-t-il pas dit que c'était assez d'être châtié dans ce monde-ci, sans être encore damné dans l'autre ?

Quant à vous, monsieur mon abonné, cessez de vous apitoyer sur le sort de votre chat. Qu'aurait-il à redouter des Amis de la Constitution ? Sur la dénonciation qui vous effraie, ils passeront à l'ordre du jour. Ne voyez-vous pas que le petit sacrilége est devenu un de leurs affiliés, puisqu'après sa gloutonnerie, il ne peut manquer d'être *enragé.*

Plaise à Dieu que vous ayez souvent de pareilles *aventures* à m'annoncer ! Moi, qui n'y trouve rien de déplorable, je vous promets de les conter gaiement.

Le premier numéro, publié le lendemain des funérailles de Mirabeau, est presque tout entier consacré à l'illustre tribun. Il est intitulé NÉCROLOGIE, et porte cette épigraphe : *Quomodo cecidit vir ille qui salvum faciebat populum Israël !* — Comment est mort celui qui sauva tant de fois Israël !

Tel est le texte que les panégyristes de Riquetti réservent à cet homme vraiment extraordinaire qu'une mort rapide vient d'enlever.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, les passions doivent se taire et le juger de sang-froid. Que la palme du talent croisse et s'élève auprès de sa tombe, comme orateur, comme philosophe, il le mérite ; mais gardons-nous de couronner en lui le citoyen, l'homme privé ou l'homme d'Etat : ce serait une profanation. L'analyse des ingrédients qui composaient cet assemblage monstrueux prouvera suffisamment que, sous ces derniers rapports, il n'y a aucun droit. Je contracte donc l'engagement solennel de faire le procès à la mémoire de Mirabeau, c'est-à-dire de renouveler à son égard cette sublime loi des Egyptiens qui traînait les rois au tribunal de la nation lorsque la mort les avait frappés. Traiter un député en souverain, c'est lui rendre les hommages qui lui sont dus.

Le dissection que fait l'impitoyable anatomiste de cet *assemblage monstrueux* est injurieuse jusqu'à la cruauté pour la mémoire de Mirabeau, et l'on dut en être quelque peu surpris après que, dans le *Réveil*, qui était en quelque sorte le programme du journal, Suleau s'était montré presque affectueux pour le grand orateur.

« Au fait, y disait-il, ce Mirabeau n'est pas aussi monstrueux qu'on le suppose; à part son esprit, ses connaissances et son talent, il a encore des qualités attrayantes. C'est, sans contredit, un homme profondément immoral ; mais il met dans toute sa turpitude une franchise si originale que sa scélératesse même a quelque chose de séduisant. Il y a dans sa laideur morale je ne sais quel profil qui n'est pas tout à fait aussi hideux que celui de sa

figure. Il faut croire que sa dépravation est contagieuse, car j'ai peine à me défendre d'un certain intérêt de bienveillance à son sort. »

La sévérité de Suleau est encore plus inexplicable aujourd'hui que l'on sait parfaitement le rôle qu'il joua dans les négociations de Mirabeau avec la cour. Est-ce par hasard qu'il aurait voulu étouffer les soupçons qui s'étaient élevés contre lui ? On pourrait le croire, si l'on ne savait combien son caractère répugnait au subterfuge.

Quoi qu'il en soit, Suleau, après avoir fait le procès de Mirabeau, donne, comme deux pièces curieuses qu'il serait parvenu à se procurer, la *Confession de Mirabeau in articulo mortis*, et le *Testament de Mirabeau*. Nous reproduirons cette dernière pièce :

Testament de Mirabeau.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Voulant donner à ceux que j'ai chéris ou estimés pendant le trop long cours de ma misérable vie, de nouveaux témoignages d'affection ou de considération, je lègue :

1° A ma mère, pour lui rappeler la tendre amitié qui m'unissait à mon frère, l'histoire d'Etéocle et de Polynice ;

2° Je donne et lègue à ce frère tant aimé : un intérêt de quatre pour cent dans les domaines nationaux, avec M. de Menou ;

Deux pour cent dans l'affaire des juifs, avec l'évêque d'Autun, l'abbé Grégoire et Chapellier ;

Deux et demi pour cent dans l'affaire des cuirs, avec Dupont ;

Plus un demi pour cent dans la manufacture des assignats, avec Camus, Barnave, Lameth, Chapellier, Pétion et Dubois de Crancé.

Item. A madame Le Jay, mes quatre manuscrits étiquetés *Affaires courantes.* Elle y trouvera des révolutions à tous prix et des Constitutions ébauchées.

Item. A M. de Lafayette, une lanterne avec tous ses agrès et apparaux, si mieux il n'aime accepter et méditer la correspondance de M. Suleau, qui se trouvera dans les papiers que je confie au discernement et à l'amitié de M. le comte de La Marck : M. de Lafayette y puiserait d'excellents principes et plans de conduite, dont j'aurais bien dû profiter. Il n'a plus que six semaines pour opter. Je lui dois cet avertissement charitable, en reconnaissance de l'empressement que mainte fois il a manifesté de payer mes dettes.

Item. A Chabroud, directeur en chef de la buanderie d'Orléans, le sabre avec lequel je parcourais, quoi qu'il ait dit, les rangs du régiment de Flandre, le 6 octobre 1789.

Item. A Philippe, Ravaillac en grand, peint d'après nature.

Item. Au patriote Robetspierre, une mauvaise copie de Brutus qui est dans mon antichambre.

Item. A MM. Lameth et Barnave, par indivis, mon tombereau et mes quatre chevaux de *trait.*

Item. A M. de Talleyrand d'Autun, mes deux mains.

A Villette, une araignée de la plus petite espèce, mais très-venimeuse, trouvée dans les décombres de la Bastille.

A M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, mon singe.

A Mathieu de Montmorency, mon perroquet.

A M. Bailly, un roitelet, oiseau-mouche, empaillé avec le plus grand soin.

A madame Bailly, la *Servante-Maîtresse,* opéra parodié de l'italien.

Au côté gauche de l'Assemblée nationale, le cordon de mon puits pour leur servir de cravate le jour d'une grande cérémonie qui aura lieu incessamment.

Au côté droit, mes lettres d'interdiction.

Au général Bender, une carte blanche.

A la noblesse française, quelques bouteilles de cordiaux et de spiritueux.

A Sa Majesté, une gravure de la bataille d'Ivry.

A la nation, une besace.

A la monarchie, mon éteignoir.

A mon ami Cabanis, pour m'avoir assisté au lit de la mort, une boîte de parfums; plus les *Eléments de la Médecine*, que le docteur Petit voudra bien lui remettre de ma part.

Au club des Jacobins, un quintal d'arsenic de première qualité.

A Camille Desmoulins, une vipère en bocal.

Au bataillon de la section Grange-Batelière, les soixante-treize cartels que j'avais ajournés indéfiniment.

Aux nommés Noël, Gorsas, Grandmaison, Audoin, Carra, Garat et Marat, la première coupe de mes foins.

A M. Voidel, mon cœur pour le dégoûter des recherches.

A M. Gobel, évêque de Paris par la loi constitutionnelle de l'Etat, une gravure d'après Raphaël qui représente Jésus-Christ chassant tous les intrus et les marchands qui trafiquaient dans son temple; plus un Jugement dernier, tiré du cabinet de l'Empereur.

A madame le duc d'Aiguillon, la robe de noce de ma femme, pour remplacer celle dont le greffe du Châtelet s'est emparé.

A M. de Menou, des tables de jeu.

A M. de Kersaint, un cabaret complet.

A M. Pétion, deux portraits, sous le même numéro et dans le même cadre, représentant, l'un cet honorable membre, et l'autre le prince des orateurs romains, avec cette devise : *le Supplice de Cicéron*.

Enfin, j'institue pour mon exécuteur testamentaire M. de La Marck, que je prie de recevoir de ma reconnaissance : l'*Erotica biblion*, le *Libertin de qualité*, ma *Correspondance de Berlin*, où je m'étais fait espion d'anti-chambre. Ces présents sont bien mesquins en comparaison des sommes qu'il m'a prodiguées; mais il voudra bien considérer que de tous mes ouvrages ce sont les seuls que personne n'ait le droit de revendiquer...

L'ordre qui règne dans ce testament, ajoute Suleau, le discernement avec lequel il est fait, prouve que Mirabeau conserva toutes ses facultés jusqu'au dernier soupir. Comme sa pensée

embrasse tous ceux qu'il avait poursuivis de son estime ou de sa tendresse! Comme sa reconnaissance se prête aux épanchements de son âme! Comme son esprit ordonne, dirige, dispose! Quelle magnificence dans ses bienfaits! quel choix dans les personnes!

Ce testament laisse, dit-on, des mécontents; et cependant les parts sont distribuées de manière que tel qui paraît recevoir infiniment a dans le fait beaucoup moins que celui qui paraît avoir été oublié. Quant à moi, qui ai vu au premier coup d'œil qu'il y avait un lot pour les honnêtes gens, je l'ai cherché et trouvé dans le silence de Mirabeau.

Après une anecdote sur le même sujet, on lit ces deux épitaphes :

Guirlandé d'horreurs, Mirabeau
Termine sa coupable vie :
Respire enfin, ô ma patrie!
Tous les crimes sont au tombeau.

—

Ci gît un homme corrompu
Qui dans un siècle de vertu
Eût dans l'obscurité vécu ;
Et qu'à coup sûr on eût rompu,
S'il ne fût pas mort impromptu.
Passant, qui ne l'avez pas vu,
Plaignez le roi qui l'a connu.

On trouve encore dans ce même numéro cette

Lettre à qui voudra la lire.

Vous abusez, Messieurs, de l'état où nous sommes !
Tout vous semble permis ; mais craignez mon courroux :
Vos libertés, enfin, retomberaient sur vous.
(Racine.)

Le Palais-Royal est le laboratoire où se travaille la matière première des décrets que nos législateurs façonnent ensuite. Les ouvriers employés à ces préparations brutes, tantôt à la solde des

Jacobins, tantôt à la solde de Philippe, et toujours au plus offrant, vont si vite en besogne qu'il leur reste des loisirs. Ces lacunes perdues pour la Constitution, ils les remplissent par mille jeux innocents. Le matin, c'est une femme de qualité qu'ils fustigent; l'après-midi, c'est un royaliste qu'ils suffoquent dans la vase du bassin; le soir voit un auto-da-fé. A ces espiégleries démocratiques succèdent quelquefois des amusements plus graves; mais leur enjouement est le même, soit que Saint-Hurugue leur lise les bouffonneries de Marat, soit que Villette leur distribue les narcotiques de l'abbé Noël. Comme chacun a son franc parler, une saillie n'attend pas l'autre. Celui-ci demande la tête de Léopold, celui-là le nez de Bailly; un troisième, plus friand, veut les oreilles de M. Lafayette; un quatrième, gourmet décidé, prétend avoir celles de M. Suleau. La journée finie, on se sépare pour recommencer le lendemain; et lorsqu'on se dispose au partage des abattis qu'on se promettait la veille, la fâcheuse, l'importune renommée, publie aussitôt que Léopold s'avance froidement vers nos frontières; que Silvain Bailly continue de fourrer son nez partout; que M. de Lafayette porte impunément chaque jour ses oreilles aux Tuileries, et que Suleau, familiarisé plus que jamais avec ces puérilités, continue d'agiter gaiement les grelots de sa marotte. Ce qui m'étonne dans tout cela, c'est que la même proscription enveloppe des hommes absolument divisés de rapports, de principes et d'intérêts. En effet, que peut-il y avoir de commun entre l'ancien marguillier de Chaillot, le successeur de Joseph, le don Quichotte de la liberté française, et l'apologiste de la monarchie. Essayons de résoudre ce problème.

Toute société qui gravit vers le républicanisme a pour les dépositaires de l'autorité l'aversion des hydrophobes pour l'eau; alors soyez mogol ou maire, inca ou commandant de milice, peu importe, l'horreur que vous inspirez est la même, avec cette petite différence cependant que les menaces sont pour les uns et le lacet pour les autres. Léopold comme roi, Suleau comme spadassin et puissance littéraire, Lafayette comme dictateur militaire, et Bailly comme dictateur civil, présentent, sous des traits différents, le même ensemble : donc il faut, etc., etc. . . . .

Messieurs les sous-législateurs du Palais-Royal et compagnie, puisqu'il ne s'agit que d'attendre, laissez Suleau se livrer paisiblement à son journal. Allez plus loin, et, si vous êtes capables de secouer les langes de la démagogie, ouvrez, lisez ce journal : vous y trouverez des portraits frappants, des vérités hardies, des avis salutaires, des pronostics dérobés à l'avenir, des leçons quelquefois sévères, mais toujours de circonstance. Cette manière ne tient ni à l'esprit de parti, ni à un culte particulier, ni à la routine des folliculaires, mais au caractère d'un écrivain trop fier pour être à la solde d'une tribu, et trop impétueux pour se circonscrire dans des formes didactiques.....

Dans son numéro 2, Suleau prend une fois encore Louis XVI à partie, et lui adresse un dernier mot, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en son entier, tant il y a de nobles sentiments dans cette éloquente objurgation.

Dernier mot au Roi.

Ta gloire est le seul bien qui me puisse tenter,
Et le seul que mon cœur *cherche* à leur disputer
(RACINE.)

Auguste et malheureux successeur des Bourbons, monarque esclave d'un peuple roi, Louis, prête l'oreille à mes accents! La vérité m'oppresse : comme un torrent elle va jaillir de ma bouche et se répandre autour de toi. Pardonne à l'ivresse de l'amour, pardonne à la confiance d'une excessive fidélité, l'audace qui m'amène encore en ta présence : si le malheur dégrade les hommes ordinaires, s'il les réduit à la même stature, ne crois pas que j'aie la témérité de penser que la tête des rois se courbe sous ce honteux nivellement; plus la rigueur des saisons amoncelle de frimats sur le sommet des Alpes, plus leur cime a d'élévation et de majesté. Louis, tu es encore à mes yeux tout ce que le sort t'a fait naître : l'intervalle immense qu'il mit entre le monarque

et le sujet, il n'est pas plus en mon pouvoir de le franchir, qu'il ne t'est donné d'en combler la mesure. Toujours à la même distance des hauteurs où la main cruellement bienfaisante de la Providence te plaça, puisse ma voix monter et s'élever vers toi, comme les parfums des champs qu'un vent favorable porte jusqu'au séjour de la divinité!

Louis, il te souvient de ces ténèbres affreuses qui couvrirent tout à coup la surface de cet empire, et semblaient menacer la France d'une nuit éternelle. Sans pilote, sans boussole pour diriger sa course dans cette obscurité profonde, le vaisseau de l'Etat, battu par la tempête, errait çà et là, exposé tout à la fois et à la fureur des flots et à la perfidie des écueils.

La consternation était générale, la confusion régnait de toutes parts. Dans ce péril commun et qui paraissait inévitable, on vit des hommes lâchement courageux, et peu faits à se mesurer corps à corps avec le danger, confier leur salut personnel à des esquifs construits à la hâte. D'autres, plus occupés du soin de ta conservation que de celui de ta grandeur, osèrent te proposer de t'abandonner au hasard d'une semblable tentative. Moi seul je résistai à ce conseil, parce qu'il était indigne de ta magnanimité; moi seul je m'écriai : « Si tu connais les obligations sacrées de la monarchie, tu t'enseveliras glorieusement sous les ruines de ton trône. N'abdique donc pas honteusement ton autorité : vivre ou mourir en roi, tel est ton devoir. »

Cette noble résolution, qui n'eût pas été vaine si l'ingratitude la plus inouïe et une lâcheté plus qu'ignominieuse n'eussent pas enchaîné les bras qui devaient soutenir les colonnes de cette monarchie, était la seule qui convînt à la majesté du premier souverain du monde, et aux circonstances où t'avait placé la faiblesse et la criminelle insouciance de tes ministres. Le peuple, il est vrai, tumultueusement assemblé, demandait, les armes à la main, le partage des conquêtes que le hasard venait de lui procurer, mais il n'avait pas encore fait l'essai de ses forces; il n'en connaissait ni le secret ni la mesure; il n'avait pas encore porté à ses lèvres la coupe empoisonnée de l'indépendance.

...... Il suffisait dans ce moment de crise d'entreprendre pour

exécuter, il suffisait de se montrer pour reconquérir, il suffisait de parler pour dicter des lois. A cette époque malheureuse, les provinces n'avaient encore montré que l'immobilité de l'étonnement...

D'un autre côté, les préjugés, ces conservateurs de la puissance des rois et de la conscience des peuples, couvraient d'une égide jusqu'alors impénétrable et le trône, et l'autel, et le sanctuaire des lois. Dans ce moment de calme et de stupéfaction, une détonation subite de l'autorité royale eût paralysé d'effroi l'audace la plus réfléchie ; et ce même peuple, qui osait déjà mesurer les hauteurs du trône, vaincu sans avoir livré de combat, eût été trop heureux de s'abandonner à ta clémence et à ta générosité.

Agité d'une sainte indignation, brûlant de grossir la foule des véritables défenseurs de la patrie, j'attendais le signal des combats ; je demandais le successeur de Henri le Grand ; je cherchais le panache qui devait nous montrer le chemin de l'honneur et de la victoire... Tu parus, et je ne vis qu'un esclave qui traînait douloureusement les fers dont une troupe barbare et sacrilége venait de garrotter ses augustes mains.

Ces signes affreux de ta servitude seraient des trophées éternels érigés à ta gloire, si le Dieu des armées avait seul dicté l'arrêt de ta captivité. Mais quel combat a-t-on livré pour toi ? Quelle plaine a vu ruisseler le sang de tes défenseurs ? Qu'on cite le lieu à jamais mémorable où Louis, à la tête de ses phalanges, succomba sous le nombre après avoir porté le carnage et l'épouvante au sein de ses ennemis, et je place sur ta tête la couronne de l'immortalité !

...... La monarchie n'est plus, et sa mort n'a pas même été précédée des convulsions de l'agonie.

Louis, si tu doutes encore de cette affreuse vérité ; si tu crois que pour cesser d'être roi il faut avoir été dépouillé des vains attributs de la souveraineté, rappelle-toi ce que tu étais lorsque ton illustre aïeul te céda le premier diadème du monde...

Tant de couronnes accumulées sur ta tête par la main du temps et l'amour des peuples te rendaient le premier souverain du globe. Aussi ta politique gouvernait les deux hémisphères, lorsque les

peuples et les rois des parties les plus reculées du monde connu te reconnaissaient pour l'arbitre de leurs différends. Aujourd'hui la scène a changé. Ton peuple s'est assis sur ton trône ; ton peuple a envahi toutes les autorités; ton peuple s'est déclaré ton souverain. Législateur, magistrat, ministre, pontife et roi, il est tout, et tu n'es plus que le jouet de ses caprices.

Et ne te flattes pas du chimérique espoir de rentrer un jour dans le domaine de tes ancêtres : un peuple corrompu dans ses mœurs et dissolu dans ses principes ne peut et ne doit souffrir d'autre domination que celle qu'il exerce lui-même, car il est naturel à l'homme de se ranger sous le gouvernement qui s'amalgame le mieux avec ses vices et ses passions, et tel est le privilége de la démocratie.

Que l'adulation exalte l'amour des Français pour leur monarque, qu'elle berce tes chagrins du récit fabuleux de leur fidélité; incapable de plier ma franchise à ce mensonge de vieille étiquette, je te dirai : « Ce peuple, dont le premier besoin était d'aimer et de chérir ses rois, n'éprouve aujourd'hui que la haine des monarques et de la monarchie ; son idolâtrie a changé d'objets; l'encens de ses sacrifices ne fume plus que sur les autels de ses faux dieux. Le fanatisme d'une indépendance effrénée, qu'il ose appeler du nom sacré de liberté, est le seul culte de cette horde impie et sauvage ; le régicide est l'évangile de sa sanglante religion, et tout ce qui ne fléchira pas le genou devant Baal sera égorgé sur le pavé de ses temples.

Cette subversion générale d'idées, d'affections et de principes; cette métamorphose d'êtres sensibles, doux et raisonnables, en bêtes stupides, féroces et carnassières, ne fut pas seulement l'effet spontané d'une cause secrète, mais le développement progressif d'un germe fécondé par une longue incubation.

Ce germe, fruit empoisonné de l'alliance de tous les vices et de tous les crimes, prit naissance sous tes yeux, au sein même de ta famille, dans le cœur d'un de ces monstres que le ciel jette sur la terre, à de longs intervalles, pour humilier l'orgueil des hommes ou châtier leur perversité.

Il montre alors la main de Philippe d'Orléans dans le saccagement de la manufacture de Réveillon, dans les forfaits du 14 juillet 1789, et les horreurs de la nuit sanglante du 5 au 6 octobre, et les attentats du 18 avril; puis il continue :

Maintenant promène tes regards sur cette contrée, jadis si florissante, aujourd'hui si méconnaissable. Qu'offre-t-elle à tes yeux? Des monceaux de ruines, des champs ravagés, des échafauds fumants du sang de l'innocent, des temples renversés et foulés aux pieds ; des furieux armés de torches et de poignards, courant à la liberté à travers les déserts et les flammes, et menaçant de la mort quiconque ne partagerait pas la haine qu'ils ont vouée à leur roi, qu'ils ont jeté dans les fers pour le torturer à loisir; à la religion, qu'ils traitent de chimère; à l'humanité, qu'ils traitent de faiblesse ; à la justice, dont ils ont fait l'esclave des circonstances ; aux préjugés, dont ils ont secoué le frein; aux mœurs, dans lesquelles leur corruption ne voit plus que des tyrans.

Louis, crois-tu maintenant que cet empire soit encore digne de tes regrets? Crois-tu qu'il mérite que tu lui fasses l'honneur de le conquérir? Et quand tes affections paternelles te solliciteraient de conserver à tes enfants le patrimoine de leurs ancêtres, qui te seconderait dans cette romanesque entreprise?

Où sont ces armées invincibles qui couvrirent de gloire le nom français aux journées mémorables de Denain et de Lawfeld?

Où sont ces généraux à jamais immortels qui, dans les plaines de Rocroi et sur les bords du Rhin, faisaient trembler les ennemis de l'État?

Où est cette noblesse intrépide et belliqueuse qui, dans les champs de Fontenoy, fixa sous nos étendards la victoire longtemps incertaine ?

Où sont ces ministres-rois qui aidaient Henri le Grand à dompter un peuple ingrat et rebelle?

Où sont ces hommes célèbres dont le génie gouvernait les deux pôles, et servait de flambeau à l'univers ?

Où sont ces *Thessaliens* que te promettait mon trop crédule espoir ?.....

Dans cet abandon général, le Ciel, sensible à tes maux, t'a laissé deux alliés bien puissants, la vertu, qui sait dédaigner, et le courage, qui sait entreprendre.

Tant que subsista le pacte religieux qui ne faisait du monarque et du peuple, du peuple et du monarque, qu'un tout que la pensée ne pouvait et n'osait pas même désunir, rompre un seul anneau de cette chaîne sacrée, c'eût été trahir à la fois l'honneur et les serments. Ce pacte antique et révéré depuis tant de siècles, ce traité signé de la main de Dieu, ton peuple l'a violé avec trop de solennité pour qu'il puisse te lier encore. Eh bien ! Louis, recouvre comme homme cette liberté que comme roi tu as perdue. Détrôné par ceux qui devaient affermir ton trône, jeté dans les fers par ceux qui avaient juré d'affermir ta puissance, hâte-toi de te dépouiller, au milieu de cette horde impie et parricide, de ces marques frivoles de ta grandeur passée, qu'ils ne t'ont laissées qu'en signe d'impuissance et de dérision. Ton front ne portera plus ces attributs pompeux de la majesté royale ; mais il brillera de la majesté des vertus et du courage. Alors, *mais seulement alors*, il te sera permis de fuir cette terre exécrable et volcanisée ; alors tu auras des droits éternels aux hommages de l'univers, et les nations réunies proclameront ton immortalité !

Assez de puissances brigueront l'honneur d'offrir un asile à tes malheurs ; assez de peuples s'empresseront de remplir envers toi les devoirs de cette hospitalité religieuse que tes ancêtres exercèrent tant de fois envers des rois persécutés par la rigueur du sort ou proscrits par des arrêts sanglants.

Louis ! ce conseil, le seul vraiment digne de ton cœur, c'est l'amour le plus ardent, la passion de ta gloire, l'ivresse de ton bonheur et le pressentiment de l'avenir qui te le donnent. Si tu balançais à le suivre, rappelle-toi qu'il vaut mieux être LE PREMIER DES HOMMES QUE LE DERNIER DES ROIS.

On pense bien que l'homme qui pouvait tenir un pareil langage à son roi n'épargnait guère les pou-

voirs révolutionnaires. Voici le début du numéro 3, qui porte cette épigraphe :

Vous allumez un feu qui ne saurait s'éteindre;
Craints de tout l'univers, il vous faudra tout craindre.

Quand cesseront-ils de souffler le ravage et la peste, ces hommes impunément audacieux et criminels qu'un peuple imbécile poursuit encore de ses stupides affections, lorsque les anathèmes et toutes les vengeances menacent leurs têtes coupables! Insolents usurpateurs, lâches tyrans! vous vivez encore, et cet empire n'est plus! vous vivez! et des millions d'hommes, victimes de vos fureurs, expirent dans les horreurs de la misère et du désespoir! Souillés de forfaits, il ne vous en restait plus qu'un à commettre, et vous l'avez commis, parce que vous avez besoin du crime, comme les tyrans ont soif du sang; vous l'avez commis, parce-que vous étiez nés pour les engendrer tous.

Misérables! vous osez vous ériger en législateurs, lorsque vous n'êtes que des bourreaux. Vous faites parade d'humanité, lorsque le meurtre et la destruction vous précèdent. Vous prétendez gouverner les peuples avec le sceptre de la philosophie, lorsqu'il est démontré que la philosophie ne peut et ne doit former aucune alliance avec la politique!

Vous législateurs! Ah! croyez-moi, croyez-en la voix de l'univers entier : vous n'êtes que de plats charlatans, faits tout au plus pour représenter devant une grossière populace. Empiriques de carrefour, vendez à cette crédule populace vos drogues empoisonnées; mais gardez-vous de les proposer aux Américains : celui que vous chargeriez de les y colporter paierait de tout son sang cette imprudente tentative. Défendez-vous également de l'espoir ridicule de mettre en défaut leur prévoyance : ils ne vous écouteront point, pour s'épargner l'ennui de votre dégoûtante métaphysique; ils ne vous écouteront pas, pour vous épargner la honteuse répétition des mensonges, des absurdités, des inepties sans nombre, à la faveur desquelles vous en avez imposé à une multitude ignorante.

Une autre fois Suleau s'égaye sur le compte du démocrate :

Le démocrate, dit-il, est de la nature des castors. Celui-ci abat sans cesse, celui-là détruit sans cesse. Le premier n'a qu'une manière de construire, le second n'a qu'un système en politique. Le castor est amphibie, le démocrate s'accommode également de l'élément républicain et monarchique. Tous les deux enfin, ils passent leur vie à bâtir , le castor dans l'eau, le démocrate sur le sable, ayant à craindre, l'un la rapidité du fleuve, l'autre l'impétuosité des vents. En général, le démocrate a les inclinations tempérées. Tardif dans ses combinaisons, peu prévoyant, naturellement sobre, il consomme peu et vit au jour le jour. Qu'on le laisse niveler, maçonner, édifier, démolir, c'est tout ce qu'il demande. Ces animaux sont enclins à s'isoler ; mais, nés craintifs et timides, ils marchent rarement seuls : aussi est-il très-ordinaire de les voir se réunir en troupeaux. Alors, il est prudent de les éviter et de s'éloigner des endroits où ils paissent ; car autant ils sont timides dans la solitude, autant ils deviennent hardis et entreprenants lorsqu'ils se trouvent en certain nombre. On les a vus quelquefois se jeter sur des voyageurs et les dévorer. Le bruit d'une arme à feu prévient ces accidents, et suffit pour les mettre en fuite.

Suit le portrait du jacobin :

Le jacobin participe de la nature du tigre et de l'ours blanc. Ses formes sont brutes et grossières, son maintien est lourd. Il a l'air taciturne, l'encolure hideuse, le poil ras. Féroce et carnassier, il égorge pour le plaisir d'égorger, aime passionnément la chair humaine, et vit dans un état de guerre perpétuelle avec tout ce qui n'est pas de son espèce, à l'exception du démocrate, avec lequel il se plaît quelquefois, et plutôt par caprice que par inclination. Fouiller la terre, déraciner les arbres à fruit, telles sont les occupations de l'ours jacobin, qui n'est par lui-même susceptible d'aucune espèce d'éducation, et dont on ne peut se servir qu'après l'avoir muselé.

Je n'ai pas besoin de dire quels ressentiments soulevaient ces sanglantes moqueries. Les jacobins et les meneurs populaires, tels que ce Rotondo, que l'histoire a pris en flagrant délit dans les flammes de l'hôtel de Castries, et plus tard dans le sang de la princesse de Lamballe, avaient juré une haine mortelle à Suleau, dont ils menacèrent vingt fois le domicile, et le courageux écrivain avait dû mettre ses meubles et ses papiers à l'abri des *jurés brûleurs* : ce fut dans une chambre nue, meublée seulement d'un lit, d'une table et d'une chaise, qu'il continua sa guerre de sarcasmes et d'invectives.

Quant à sa personne, nous l'avons vu, il en fait bon marché. Ses ennemis sont toujours sûrs de le rencontrer sur leur chemin, et il va au-devant des mandats du comité des recherches, bravant les premiers, et comptant sur son audace pour se tirer des mains des inquisiteurs.

Un jour, — c'était pour la dixième fois peut-être, — il est incarcéré par ordre du terrible comité, sous l'inculpation d'avoir publié des libelles « soudoyés par l'aristocratie ». A cette accusation, sa philosophie l'abandonne; on sent que le rouge lui est monté au visage. Loin de former sur sa plume des spéculations sordides, il avait eu longtemps, dit-il, la puérile délicatesse de ne propager ses opinions politiques qu'au détriment de sa bourse, et il a refusé tous les secours qui lui étaient offerts.

Cependant, ajoute-t-il avec plus de gaîté, j'ai usé librement de la bourse d'un quidam qui, à ce prix, m'absolvait d'avance de tous mes péchés d'aristocratie. Cet homme m'avait déjà prêté cent mille francs dans d'autres circonstances; sous beaucoup de rapports, il avait auprès de moi le droit de représentation; il ne pouvait ni ne devait encourager ce qu'il appelle une hérésie politique, mais il ne s'est jamais permis d'en contrarier l'essor que par des considérations de prudence. Sûr de ma probité jusque dans mes erreurs, il ne pouvait que me plaindre; mais il se serait fait un crime de me blâmer d'obéir à l'impulsion de ma conscience. La seule condition qu'il attache à cette sorte de condescendance, c'est que je lui laisserai le privilége exclusif de pourvoir à tous les frais de mes armements contre le système révolutionnaire. Peut-être les jansénistes de l'aristocratie me pardonneront-ils cette espèce de transaction avec un profane, quand ils sauront que ce profane, c'est mon père.

Quand je fus fatigué d'être onéreux à mon père, qui, consciencieusement, doit compte de sa fortune à ses dix enfants, je cédai à la fantaisie de me créer un impôt sur la curiosité de mes lecteurs. A peine eussé-je proposé par souscription mes boutades inconstitutionnelles que déjà j'avais reçu une somme de quarante mille livres. (Si c'est dans ce sens qu'on m'accuse d'être *soudoyé par l'aristocratie*, je passe condamnation.) Pour peu que j'eusse mis d'activité à exploiter cette mine, j'aurais plus gagné à dépecer nos législateurs et à pulvériser leurs sottises qu'eux-mêmes à les fabriquer.

Mais les souscripteurs de Suleau se trouvaient assez mal payés de leur empressement; il leur servait très-irrégulièrement et leur faisait trop attendre à leur gré une pâture à laquelle ils avaient bien vite pris goût; ils se plaignaient hautement. Suleau, qui n'en pouvait mais, coupe court à leurs réclamations par un trait d'audacieuse folie : il éta-

blit un bureau de distribution au greffe de l'Abbaye et un bureau d'abonnement au comité des recherches. « Ces honnêtes gens, dit-il, sont singulièrement officieux, et je ne dois plus douter que mes abonnés ne soient servis désormais avec la plus scrupuleuse ponctualité. « Après tout, il se soucie aussi peu des plaintes que des critiques ou des louanges de ses abonnés. J'espère, leur dit-il un jour, après avoir exposé les obstacles qui entravaient la composition et la distribution de son journal,

J'espère que mes souscripteurs se contenteront de cette justification, quand ils sauront que je n'écris ni par vanité, ni par intérêt, et bien moins encore pour amuser leur oisiveté. Je me ris également et des reproches et des éloges. Ce dédain parfait de la censure et de la louange est une vertu que j'ai toujours poussée jusqu'au cynisme, et jamais je n'aurai la duperie de sacrifier aux bonnes grâces du public le plaisir de satisfaire le plus frivole de mes caprices. Cette profession de goût servira de réponse aux abonnés qui perdent leur temps à m'importuner de plaintes. L'avis peut être utile aussi à tous ceux qui prennent la peine de me harceler de compliments.

Je profiterai de cette occasion pour annoncer que les critiques qui portent sur la partie politique de mes écrits ne me causent qu'une sensation de pitié .. Pour combattre un écrivain qui a tenu le fil de plus d'une intrigue, qui a toujours étudié son sujet, qui n'a jamais affirmé un fait équivoque, ni même hasardé une opinion douteuse, il faut du bon sens, du jugement, quelque esprit, et surtout des connaissances locales ; et tel suffisant qui se donne les airs de se scandaliser de la nature de mes principes et du sens de mes allusions ne prouve souvent qu'une chose : qu'il n'a rien de tout cela.

On ne saurait être plus catégorique, et il eût été difficile de répliquer à une pareille déclaration, qu'aurait appuyée au besoin un sabre non moins tranchant.

Suleau, cette fois encore, échappa à la justice politique qui, jamais peut-être, n'avait rencontré une proie si glissante. Mais on s'aperçoit bientôt que son âme s'est ulcérée. — « Chose étrange, et naturelle cependant, dit M. Vitu, Suleau doutait! Il arrivait à cette période de la vie où l'homme qui pense interroge à la fois le passé et l'avenir. Suleau vit clairement que le naufrage du passé était irréparable, mais l'avenir lui fit horreur.

» Dès le début de son entreprise, Suleau se raidit contre le sentiment secret de l'inutilité de ses efforts.

» Il sent qu'il est dans une route périlleuse, que le terrain va fléchir sous ses pas; il a peur de tout et de tous : peur de l'Assemblée, dont l'existence est un outrage à l'inviolable autorité du roi; peur des nobles, qu'il a trouvés découragés et désunis; peur de l'étranger, dont il soupçonne les arrière-pensées; peur des princes, parce qu'ils compromettent le roi dans des vues particulières qu'il voudrait déjouer; peur de la reine, parce qu'elle se défie du désintéressement des princes. Chacune de ses publications mensuelles porte l'empreinte de ces terribles irrésolutions, qui nous touchent pro-

fondément, parce qu'en les surprenant à nu dans cette âme qui ne sut pas feindre, on a le secret de toutes les erreurs, de toutes les illusions, de toutes les fautes et aussi de tous les malheurs du parti royaliste, qui fut broyé par les vagues révolutionnaires entre ces deux grandes croyances, la Royauté et la Patrie. »

Quoique dévoué de cœur aux émigrés, Suleau n'avait d'abord approuvé que dans une certaine mesure les intentions des princes; on l'avait entendu émettre de prudentes réserves contre l'usage qu'ils pourraient faire de la force qu'ils avaient dans les mains; le concours des armées étrangères lui répugnait et l'effrayait.

Dieu veuille que le manifeste qui précédera leurs premiers actes mette dans une parfaite évidence la loyauté des puissances auxiliaires, et ne renferme d'ailleurs aucune prétention offensante pour tant de braves Français qui se sentent dignes d'une véritable liberté! car, enfin, si ceux-ci n'ont à combattre que pour le choix de leurs tyrans, leur résolution ne sera pas douteuse : ils redouteront bien moins la brutalité des Appius que les caresses des Porsenna. Ici, je vois M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé s'avançant à la tête des légions formidables qui leur sont confiées par des puissances étrangères dont il est permis de suspecter le désintéressement. Je ne ferai point à des Bourbons fidèles au devoir de leur naissance l'injure d'examiner ce qu'ils veulent. Certes, ils n'ont pas la folle et criminelle prétention de ne nous délivrer de la turbulence éphémère, de l'oppression momentanée de quelques tribuns intrigants, que pour mieux river les chaînes féodales que nous avons voulu briser sans retour. Soit

que je considère le roi dans la bourgeoisie de son ambition et l'humilité de ses goûts, soit que par une supposition complaisante et gratuite, mais chère à mon cœur, je lui prête la noble impatience de se dépêtrer des chaînes dont il s'est garrotté, je conclus que, loin de soulever hardiment sur ses libérateurs ses bras flétris de meurtrissures, il n'aura de voix que pour les exorciser, et s'il lui reste la force de s'agiter dans ses fers, ce sera pour célébrer les bienfaits et la vertu de ses geôliers et de ses bourreaux. Je ne dois pas examiner aujourd'hui si cette étrange combinaison d'imprécations et de vœux sera bien politique; je ne dirai pas encore si ce contresens d'hommages prouvera d'autre sincérité que celle de sa peur. A quelque système que cette conduite appartienne, qu'elle soit, ou le conseil naturel de sa faiblesse, ou l'effet nécessaire de ses malheureuses circonstances, ou le résultat spontané de son impéritie, toujours est-il vrai qu'à l'exemple de Henri III, il se précipitera d'abord dans les bras des ligueurs, qui seront fiers d'opposer son mannequin aux guerriers armés pour sa défense. Dans cette monstrueuse confusion, à quel panache se rallieront les vrais amis de la patrie, qui, détestant également et le despotisme plébéien et la tyrannie des grands, également effrayés et des horreurs de l'anarchie et du danger de la conquête, ne veulent combattre que pour le salut de la monarchie?

Tout à coup Suleau change de langage : aux jacobins son mépris muet, et presque son indulgence; mais haine, haine vigoureuse à ces infâmes « monarchiens, royalistes constitutionnels et partisans des deux chambres, intrigants, frénétiques, charlatans, infâmes, orgueilleux, imbécilles, coquins, ambitieux » ; je passe la meilleure partie de la litanie. Et savez-vous pourquoi? « C'est que depuis six mois ils ont retardé le bienfait de la contre-révolution. » Suleau a donc résolu de hâter

cette contre-révolution. Le moment de temporiser est passé. Ne lui parlez plus de modération, c'est lâcheté, ni de conciliation, c'est duperie. Plus de pacte avec l'anarchie; c'est par la force ouverte qu'il la faut écraser.

Suleau part donc pour Coblentz; il se jette à corps perdu dans le parti des princes, et il embrasse avec l'enthousiasme qui est dans sa nature les projets de l'émigration dont il se défiait tout à l'heure. Son numéro 7 est intitulé : *Journal de M. Suleau, rédigé à Coblentz, et dédié à toutes les puissances. — Servant de suite au précédent. — Neuwied sur le Rhin, et à Paris*... On lit sur le titre : « Troisième version : les premières éditions ont été sacrifiées à des considérations de circonstances. »

Et au verso cet avis à son imprimeur :

Je crois avoir trouvé le moyen de me soustraire à l'oppression. C'est de Bruxelles que je vais continuer mon journal. En attendant qu'on attaque avec de meilleures armes les rêveries constitutionnelles, il faut écrire sur un autre ton, et j'y ferai de mon mieux.

Le titre du numéro 8 porte cet autre avis :

Demain je prends mon essor pour Bruxelles, la Hollande, Londres, et successivement Paris. Ce petit exercice n'arrêtera point l'épanchement de ma bile, et mon journal sera régulièrement réimprimé et mis en circulation dans tous les points considérables de l'Europe.

Post equitem sedet atra cura.

Lè diable monte en croupe et galope avec lui.

Le numéro 7 est précédé d'un avant-propos daté de Coblentz, 20 novembre 1791, et commençant par cette déclaration :

Le but de cette entreprise est de chercher le vrai préservatif contre l'épidémie du *mal français*, et d'inviter tous les gouvernements à combattre, sous peine de leur dissolution très-prochaine, l'influence contagieuse de ce charbon politique.

Le voilà donc qui adjure l'empereur Léopold, qui adjure l'impératrice Catherine; il gourmande les émigrés, il gourmande les princes eux-mêmes. Pourquoi cette lenteur? Pourquoi tant de gentilshommes se consument-ils sur les bords du Rhin en une déshonorante oisiveté? Quelles sont ces intrigues qui s'agitent dans Coblentz divisé?

Ce langage devait déplaire, et il déplut : « C'était, dit un contemporain, le tonnerre tombant au milieu des délices de Capoue. » Suleau ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait fait fausse route. Son numéro 8 se termine par un *Avis important*, où, après avoir dit que désormais il faudra s'adresser, pour tout ce qui concerne son journal, à Neuwied, au bureau de la Société typographique, et à Paris à M. Rainville, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, petit hôtel Mirabeau, Suleau fait cette déclaration, qui mérite, en effet, d'être remarquée :

Des motifs tout puissants sur une âme également susceptible de reconnaissance et de ressentiment me déterminent à me compter enfin pour quelque chose dans mes calculs, et à préférer

désormais à des intérêts étrangers ceux de ma tranquillité et de ma fortune.

Je rendrai compte de ces considérations incessamment avec toute l'ingénuité qui fait la base de mon caractère; je n'ai qu'un mot à dire aujourd'hui. Mon journal circule librement, à la faveur d'une permission expresse, dans tous les pays soumis à la domination de l'empereur.

Il est quelques vertus au fond de la Syrie.

Si j'ai tort, voilà comme il convenait à une grande puissance de me réfuter; si j'ai raison, on a trouvé le vrai moyen de me faire taire. Il y a donc autant de sagesse que de dignité dans une pareille conduite. M. le comte de Metternich me donne une leçon dont je saurai profiter pour me mettre en garde contre la fougue de l'esprit de parti; et l'on n'imagine pas combien il me tarde d'avoir une grande occasion de faire amende honorable à Sa Majesté impériale.

Tout à l'heure les trois partis qui se partagent la scène politique vont se heurter. Eh bien! je n'en veux épouser aucun; je me contenterai d'un simple rôle d'observateur. Je me borne à suivre tous leurs mouvements et à juger les coups.

Iliacos intra muros peccatur et extra.

On peut donc croire qu'à l'avenir je me défendrai de l'enthousiasme comme de l'irascibilité. Quand je m'aviserai de louer, ce sera avec beaucoup de réserve et de modération ; quand je me permettrai de critiquer, ce sera sans aigreur ni amertume; et pour donner une preuve non équivoque de la sincérité de ma conversion, déjà je m'abstiens du plaisir d'ébruiter une rouerie infiniment piquante que la Providence du hasard m'a fait découvrir : tout ce que l'on en saura, c'est que cette petite espièglerie dont je garde le secret au baron de B*** est le *nec plus ultra* de la fourberie et la quintessence du machiavélisme.

Pour tout dire en un mot, je suis décidé à ne plus guerroyer que pour mon compte. Il est un degré d'égoïsme qui, loin d'être

incompatible avec la probité, n'est qu'une sorte de devoir envers soi-même. J'ai mis ma conscience aux prises avec ma raison, et la réflexion m'a convaincu, autant que l'expérience, que tout individu qui se sacrifie sans nécessité pour des intérêts vagues et collectifs n'est qu'un animal d'un instinct dépravé, qui, tôt ou tard, sera corrigé par la double épreuve de l'injustice et de l'ingratitude.

Qui habet aures audiendi audiat.

Le numéro 9 contient sur la marche de la Révolution, et sur son issue probable, un article remarquable, dont je reproduirai quelques passages :

Enfin, la Providence se justifie : tous ces scélérats effrénés qu'enhardissait sa patience, ils vont expier par un châtiment terrible le scandale d'une trop longue impunité. La mesure de leurs iniquités est comblée, et c'est pour proportionner la peine à leurs forfaits que le Dieu des vengeances a voulu qu'ils fussent eux-mêmes les instruments de leur propre ruine. S'ils eussent été capables d'une certaine parcimonie dans le crime, cette modération eût été fatale à tous les gens de bien, et aucune puissance humaine ne pouvait refermer le gouffre où ils ont déjà entassé tant de milliers de victimes. Bénissons donc la justice divine de ce qu'elle a répandu sur eux un esprit de vertige qui les a précipités dans l'abîme qu'ils avaient ouvert sous les pas de quiconque ne leur jurerait pas un pacte de complicité. Ces monstres auraient dévoré l'espèce humaine, le monde allait devenir leur proie, si, leur démence neutralisant leur fureur, ils n'eussent trouvé dans les derniers excès de leur rage le terme de leurs attentats ; mais, grâce à l'intempérance de leur férocité, ils ont intéressé l'univers à leur destruction ; leur catastrophe, qu'ils ont violemment préparée, sera pour chaque peuple l'ouvrage de la nécessité de sa propre conservation, et déjà il est facile de prévoir que les gouvernements timides ou imprudents qui redou-

taient ou dédaignaient de les attaquer seront les plus acharnés à les exterminer.

C'est sans doute une grande faute, en morale et en politique, de n'avoir pas étouffé dès sa naissance un fléau qui ne pouvait dévaster une grande nation sans propager électriquement ses ravages dans toutes les parties du globe ; et, à cet égard, l'irrésolution de certaines puissances aurait produit des malheurs irremédiables, si le démon de la révolte eût su profiter de ses avantages; mais la lâche hardiesse de ces brouillons s'est toujours épuisée à quelques crimes de détail; on n'aperçoit aucun symptôme de virilité dans leurs forfaits; et si parfois quelques scélérats plus fortement organisés ont conçu un plan vaste de rébellion, ils ont toujours pâli au moment critique de l'exécution, de sorte qu'on peut appliquer à toute la bande cette énergique obscénité par laquelle l'un des complices me caractérisait un jour la purulente pusillanimité de son chef : *Ignavum equidem fateor qui continuo erigit scelus et nunquam ejaculari ausus est. — Je conviens* (c'est Mirabeau qui parle, et je cite littéralement pour ne pas altérer le texte) *que ce d'Orl.... est un J. F. qui toujours ban.. le crime, et jamais n'ose le déch.....*

On me pardonnera d'avoir exhumé cette métaphore ordurière, parce qu'elle peint la stérile activité de la horde révolutionnaire. En ce sens, on pourrait dire de l'engeance jacobite qu'ils sont les eunuques du crime : ils convoitent avec ardeur tous les genres d'attentats, mais ils n'ont jamais que le prélude de la jouissance, leurs velléités sont toujours mensongères, et il semble que l'imagination n'allume chez eux le désir que pour attester l'impuissance de le satisfaire....

La Révolution française est complétement manquée, et j'ose prédire que la moins vicieuse de ses opérations ne peut plus se promettre six mois de consistance.

Mais les destinées de la France sont-elles donc accomplies? Va-t-elle s'abîmer dans le gouffre qui dévore successivement tous les empires qui ont jeté un grand éclat? Oh! il s'en faut bien qu'elle touche au période de son anéantissement. Qui la sauvera donc des horreurs de l'anarchie? La raison et l'expérience l'in-

diquent : le dirai-je? le despotisme. Oui, le despotisme, et le despotisme le plus sévère, voilà le seul refuge de tout peuple qui, dans un élan de frénésie, a passé à travers la liberté. C'est alors qu'il n'y a plus qu'un sceptre de fer qui ait la vertu de cautériser ses plaies. Le despotisme tue un peuple neuf, parce qu'il comprime et étouffe ses développements, qu'il ne faut que dilater; par la raison des contraires, il rajeunit un grand empire qui tombe en dissolution.

Je m'attends à scandaliser tous mes lecteurs : les politiques routiniers décideront que j'ai écrit dans un accès de fièvre chaude, et ne verront dans mon système que les rêveries d'une imagination en délire; les esprits forts ne me feront grâce du transport au cerveau que pour crier au paradoxe, et moi qui ai médité pendant dix ans sur cette idée que, pour la plupart, ils jugeront sans aucune connaissance de l'histoire, je ne les accablerai point d'autorités, je ne me mettrai point en frais de raisonnement ni d'érudition; je me contente aujourd'hui de prendre acte de mon assertion, et je répète froidement que le Dieu tutélaire que j'invoque pour ma patrie, c'est le despote le plus brutal et le plus sanguinaire, pourvu qu'il soit d'ailleurs homme de génie.....

Quand on songe à cette complication de fléaux qui ont mis la France en combustion dans toutes ses parties, en confondant et disséminant tous les éléments de son organisation, on se convainc de plus en plus qu'elle ne peut être recomposée en corps de nation qu'après avoir été courbée en silence sous la verge d'airain d'un maître farouche et intraitable : alors elle se relèvera avec une fierté terrible; mais elle ne peut plus figurer sur la scène des empires qu'après que le despotisme lui aura rendu un grand ressort en rassemblant en un seul faisceau tous ses débris.....

Cependant la position de Suleau à Coblentz devenait de moins en moins tenable. Il n'avait réussi par sa franchise et par son zèle un peu excessif

qu'à se faire des ennemis, et il finit par tomber dans une disgrâce complète. « Persuadé alors de son inaptitude à réussir auprès des princes, et convaincu qu'avec une telle âpreté de caractère, c'était forcer sa vocation que de transporter ses tréteaux dans le foyer des tracasseries et du commérage », il reprit la route de Paris, sans se préoccuper des dangers qui pouvaient l'y attendre. Il s'en faut cependant qu'il regrette son pèlerinage à Coblentz. « Il y a, dit-il, des choses qu'il ne faut pas se contenter de voir en perspective, si l'on veut s'en faire une idée juste. »

Le nº 11 du journal de Suleau a repris son premier intitulé, et est imprimé à Paris. Il porte sur le titre cette étrange épigraphe :

Tous les deux étonnés du nœud qui les rassemble,
Les rois Braque et Perdrix doivent régner ensemble.

ACTES DES APÔTRES.

DESMOULINS *et* SULEAU *doivent* ramer *ensemble.*

L'assemblage de ces deux noms était bien fait pour piquer la curiosité du lecteur. Une longue lettre de Suleau à Desmoulins insérée dans ce numéro en donnait l'explication; mais cette explication elle-même devait causer plus d'étonnement encore. C'était le résultat d'une nouvelle évolution.

Profondément affligé de tout ce qu'il avait vu, Suleau en était venu à désespérer de la contre-ré-

volution, et à penser que le salut de la France pouvait bien être dans l'établissement d'une monarchie représentative. Il avait donc abjuré ses théories agressives, et, pour que la transformation fût complète, sa parole était devenue tout à coup aussi mesurée qu'elle avait été jusque-là ardente, emportée.

Il ne s'était point dissimulé combien sa renommée, pleine de bruit et d'aventures, allait souffrir, aux yeux du vulgaire, d'une pareille reculade, et il lui avait fallu du courage pour arborer sa nouvelle bannière; mais il en a pris son parti en brave qu'il est.

Je n'ignore pas, dit-il, que le langage froid et empesé de la modération ne prête point aux mouvements oratoires. Je ne me dissimule point qu'en substituant aux élans de ma frénésie contre-révolutionnaire le ton calme et didactique de la sagesse et de la raison, non-seulement je sacrifie toute ma coquetterie littéraire, mais j'indispose mes plus chauds partisans, j'ameute contre moi tous les bruyants admirateurs de mes folies; mais si je puis répandre à petit bruit le germe de quelques vérités utiles et féconder imperceptiblement ces semences salutaires, je ne regretterai point de vains applaudissements, qu'on paye toujours de la considération des gens sensés, et qu'on achète quelquefois de sa propre estime; en un mot, je ne prends plus pour de la célébrité les scandales de ma donquichoterie, et je veux être enfin un homme. Après tout, cette métamorphose est peut-être une idée assez piquante pour que mon amour-propre y trouve encore son compte.

Suleau a conçu le projet, bien digne de lui, de

convertir Camille Desmoulins à ses nouvelles idées; il veut même y convertir Robespierre et Danton. C'est l'objet de la lettre dont nous avons parlé, et que nous allons transcrire. En la reproduisant dans son journal, il la fit précéder de cette note :

Je donnerai dans le numéro prochain la réponse à la lettre qui suit, que je me devais à moi-même de rendre publique. M. Bailly a dit : « La publicité est la sauvegarde des peuples » ; j'ajouterai qu'elle sera toujours la mienne.

A Camille Desmoulins.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Je t'envoie, mon brave Camille, un petit canevas de vues utiles, assaisonnées de réflexions sages et de conseils modérés. Tout cela est pourtant de mon crû, et c'est à toi que je le dédie : voilà, certes, deux grandes singularités! Quoi qu'il en soit, j'ai souvent regretté que, placés aux deux extrémités de l'axe politique, nous fussions séparés de tout le diamètre de l'horizon. Nous nous sommes perchés à l'opposite, sur les deux pôles de la Révolution, et de là nous nous sommes vigoureusement gourmés. Maintenant je vais habiter le centre de la sphère, et je t'y donne rendez-vous..... Si l'axiome *In medio stat virtus* est aussi vrai en politique qu'en morale, hâte-toi de déménager, à mon exemple; viens à ma rencontre, et nous n'aurons plus qu'à nous féliciter mutuellement.

J'ai bien eu quelques petits combats à soutenir contre moi-même avant d'abjurer mes folies. En tout, c'est l'exagération qui fait du bruit et qui séduit la multitude; à cet égard, ce n'est donc pas sans effort que ma raison a surmonté les répugnances de mon amour-propre. Ensuite, on n'est que trop enclin à juger sévèrement celui qui ne craint pas de se démentir; le public interprète toujours peu favorablement ses motifs. La voix impé-

rieuse de ma conscience a fait taire tous les scrupules du respect humain, mais il m'a fallu batailler longtemps avec ma véracité. Il est certain pourtant qu'il y a quelque courage, et peut-être un mérite réel, à rétracter hautement ses erreurs quand on prend ce cruel parti aux dépens de sa vanité, par respect pour sa conviction particulière et de stériles considérations d'utilité générale; car le public a l'injustice de ne tenir aucun compte de ces sortes de sacrifices. Le malheureux qui se dévoue par un sentiment de moralité est donc réduit à se consoler de cette ingratitude avec sa conscience, ce qui est une assez triste ressource.

Au reste, je n'ai point à me reprocher d'avoir jamais extravagué sciemment, et bien moins encore d'avoir prostitué ma plume à ma cupidité. J'ai toujours obéi servilement à l'impulsion de ma conscience, et non-seulement je ne me suis jamais vendu à mon intérêt personnel, mais, ce qu'il y a de plaisant ou de ridicule, c'est que depuis trois ans je suis en possession de payer de ma bourse la permission de compromettre mes oreilles pour faire triompher un parti dans le succès duquel il n'y aurait évidemment pour moi que des coups à gagner. Quand je hurlais sur tous les toits de l'aristocratie, quand je faisais rage contre les entreprises les plus modérées de la Révolution, quand je me faisais le don Quichote de toutes ses victimes, quand je m'escrimais intrépidement envers et contre tous pour faire surnager ces pauvres émigrés, quand je harcelais avec tant d'importunité toutes les puissances du ciel et que j'évoquais à grands cris tous les dieux infernaux pour qu'ils eussent à protéger la sainte contre-révolution de Coblentz, je la croyais sincèrement désirable, et même nécessaire. Je suis convaincu que tu délirais aussi de bien bonne foi quand tu prêchais dans tous les carrefours la Saint-Barthélemy de tout ce qui était suspect de ne pas avoir autant d'admiration que le tendre Garat pour les *beautés de la Révolution,* et qu'en ta qualité de PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA LANTERNE, tu lançais à tort et à travers des conclusions à mort contre quiconque était atteint du crime capital de posséder une paire de culottes. Aujourd'hui, je remarque que tu n'as plus de confiance dans tes idées républicaines; je soupçonne même que tu es à

peu près dégoûté de ton gouvernement fédératif, et je te vois presque réconcilié avec la famille Capet.

De mon côté, je ne suis plus engoué du panache blanc : je compatis de toute mon âme au sort de ces malheureux émigrés; en général, je les aime, je les estime et je respecte leurs infortunes; j'opine qu'il faut faire beaucoup pour eux, mais rien absolument par eux.

Il résulte de tout cela que nous avons fait une terrible enjambée l'un vers l'autre, et je te prédis que bientôt nous ne ferons qu'un attelage. J'ai rengaîné mon sabre, brise ta pique; essayons de devenir tous deux honnêtes gens.

Au fait, nous avons jeté notre gourme, et il ne tient plus qu'à nous d'être maintenant des animaux utiles.

La liberté ne se trouve pas plus aux Jacobins qu'à Coblentz; jusqu'à ce jour, qu'avons-nous fait autre chose que de servir, à notre insu, les passions de ses ennemis? Je ne sais trop lequel de nous l'a le plus rudoyée et effarouchée; mais je suis très-persuadé qu'avec des manières plus caressantes, il serait encore possible de la fixer. Unissons-nous pour prêcher sa véritable doctrine : je t'assure que nous trouverons honneur et profit dans cet apostolat, au lieu que jusqu'à présent nous n'avons été que les séides des Mahomets de chaque parti; à l'exemple de ces prêtres du paganisme qui donnèrent à leurs idoles l'empreinte de toutes leurs passions, nous avons étrangement défiguré la liberté : pendant que tu cherchais ses avantages dans les emportements de la licence, moi je plaçais ses faveurs dans le repos de la servitude.

Si tu veux m'en croire, mon cher Camille, nous allons restituer à cette divinité son image et son culte : c'est à des néophytes de notre espèce que sont réservées ses plus précieuses influences.

Nos vertiges n'ont été que trop contagieux; nous avons fait tourbillonner toutes les têtes avec la folie de nos paradoxes : hâtons-nous de remanier l'opinion publique; nous l'avons égarée à qui mieux mieux en la travaillant en sens inverse, il s'agit de la travailler de concert dans le sens de la raison et de l'équité.

Adieu, mon antipode; j'irai souper samedi prochain à ta campagne; je te somme d'y réunir Robespierre et Danton. Je prends l'engagement de leur faire confesser qu'à force de convoitise ils ont raté la liberté; tu verras comme je prouve que, hors d'une bonne chambre des communes, il n'y a point de salut pour les tribuns!

J'avais préparé le plan de la *ligue du salut public;* mais un citoyen très-actif profita, l'autre jour, à l'Opéra, de la *liberté de la presse,* pour me brissoter mon portefeuille.

Je vous porterai le canevas d'une vigoureuse pétition à l'Assemblée. On accuse mon style de n'être pas assez chaste; c'est pourquoi j'ai eu la précaution de rompre toutes mes expressions, de peur d'effaroucher la pudeur de nos prélats constitutionnels.

Je couve aussi le projet d'une adresse à tous les départements. J'approuve fort qu'on se partage le soin de les catéchiser, mais pour les rallier tous (sous la bannière du roi) à un système de démocratie supportable. Il est à nous, le roi : soyez sûrs qu'il entend parfaitement son affaire, et qu'il n'a pas la moindre fantaisie de contre-révolution. Je vous le garantis sur ma tête. C'est une absurdité de croire qu'il ait dans le cœur des desseins violents; *il est meilleur patriote que vous autres;* fiez-vous en à son intérêt, qu'il sait très-bien être intimement lié à l'intérêt général. Tant qu'il sera à votre tête, les menaces d'outre-Rhin ne seront que des feux de paille; mais si vous le poussez à bout, si vous ne cessez de l'effrayer, en vous hérissant de piques, il vous échappera un beau matin, il émigrera, et il aura toute raison.

Quelle est donc aussi cette frénésie de relancer sans cesse ses ministres comme des bêtes fauves? Insensés! quel est celui d'entre eux qui peut douter qu'il ne trouvât son tombeau dans le berceau de la contre-révolution? Misérables! si le roi la désirait, cette contre-révolution, elle est à ses ordres; il n'a qu'à confier à des jacobins les rênes de l'administration. Apprenez, fous enragés, que, s'il est des ministres coupables dans le sens de la Révolution, ce sont ceux qui ont la faiblesse de déférer à

votre stupide aveuglement. Si je te contais ce qu'a valu à M. de Lessart la dernière ruade du Fauchet, je te ferais frissonner. Cet hypocrite énergumène, qui dénoncerait le Père éternel pour peu qu'on voulût l'entendre, si j'entreprends jamais de le démasquer, je veux que son patriotisme passe en proverbe comme la probité de ton Brissot.

Laissez en paix les ministres, et surtout gardez-vous de violer le sanctuaire de la diplomatie. Tout est perdu, l'abomination est dans le lieu saint, quand des profanes portent la main au tabernacle. Si vous voulez à toute force être initiés dans les secrets d'Etat, et vous former à l'étude de la politique, courez à une représentation de Brissot, lorsque du fond de son grenier il passe en revue toutes les puissances, les mande à sa barre, déjoue leurs complots et anéantit leurs ressources. Quand il aura débité ses oracles sur les desseins de tous les cabinets, il vous tracera par dessus le marché des plans neufs d'opérations militaires.

Mon cher Camille, *ne sutor ultra crepidam*. Pendant que Brissot, après avoir immolé d'un trait de plume la forteresse du Luxembourg, envahit d'un coup de main l'Electorat de Trèves, et de là s'avance fièrement à la tête de ses trois colonnes pour conquérir l'Allemagne à la liberté, occupons-nous modestement d'en donner la définition à nos compatriotes, et de leur en faire naître le goût. Si cette expédition n'est pas aussi brillante, je t'assure qu'elle est beaucoup plus utile; et ne serait-il pas fort drôle qu'on finît par dire de nous que nous avons retrouvé le bon sens que tant d'autres ont perdu!

Suleau.

Il y a un étrange post-scriptum :

P.-S. Mille choses gracieuses à ta femme; elle est vraiment jolie et très-intéressante : ne serait-ce pas dommage que l'un de ces quatre matins elle devînt la veuve d'un pendu et la proie d'un pandour?

Cette lettre, qu'on ne saurait lire sans une douloureuse impression, n'était point missive; c'est

par la voie de l'impression qu'elle devait parvenir à Desmoulins. Mais Suleau accompagna l'épreuve qu'il lui en adressa d'un billet qu'il reproduisit également dans son numéro suivant, avec la réponse de Camille. Le tout y était précédé des réflexions qui suivent :

Avant de publier la réponse de Camille Desmoulins, je vais déchirer le voile que la curiosité n'a fait que soulever, et je mettrai à nu cette particularité toute simple, dont, à force de sagacité, les gens habiles se sont fait au logogryphe.

Voilà donc le second billet que j'ai jugé à propos d'écrire à Camille. C'est en mettant le public dans la confidence de mes secrets que je persifflerai toujours les fausses conjectures et les absurdes interprétations. C'est un bien sot animal que le public ! Il est toujours disposé à s'étonner. N'ayez pas peur qu'il croie bonnement ce qui est vraisemblable et naturel. Il n'accorde sa confiance qu'à ce qui lui paraît merveilleux. Aussi est-il toujours la dupe de sa propre finesse et le jouet de tous ceux qui ont étudié sa manie.

Voici le billet de Suleau à Camille :

Du mardi 28 *février* 1792.

Je donne ordre à mon imprimeur de te porter, mon cher maître, la première épreuve des réflexions que je t'adresse dans mon n° 11, ainsi que la lettre qui les accompagne. Il convient que tu répondes à cette lettre avec un mélange de sagesse et de coquetterie, et que tu me donnes la permission d'imprimer tes observations.

J'entrevois des avantages immenses dans la publication de cette correspondance, et pas l'ombre d'un inconvénient.

Nous tenons la liberté, et il faut maintenant plus d'adresse que de force pour la conserver. Tout est perdu si on a le malheur de s'opiniâtrer à des résolutions extrêmes. Je ne demande pas deux

heures pour en convaincre Robespierre et Danton, dont je considère les talents et respecte la bonne foi qu'ils ont manifestée dans toutes les circonstances.

Un borgne peut conduire un aveugle : laisse-toi donc diriger par un étourdi qui connaît mieux que toi et la véritable situation des affaires publiques, et même les intérêts de ta position particulière. Tu me remercieras quelque jour d'avoir eu la hardiesse de prendre les rênes; mais c'est dans la chambre des communes que je veux recevoir tes congratulations. Lis-moi sans prévention, et ne perds pas de vue que dans cette indigeste rapsodie il n'y a pas une seule ligne qui n'ait été dictée par le sentiment d'une conviction parfaite : je te commenterai tout cela de vive voix, et tu seras content.

Notre tour est venu de paraître sur la scène, et je t'assure que notre rôle sera brillant si nous avons le bon esprit de ne chercher qu'à le rendre utile.

Je me suis recueilli longtemps avant de prendre mon parti; l'événement (1) prouvera que je me suis déterminé en connaissance de cause. Au reste, je serais bien moins pressant s'il ne s'agissait que de mes oreilles; mais il y va du salut public, et je connais ton patriotisme. Penses-y bien.

Vale atque ama tuissimum. S.

Voici la réponse de Camille, aussi gourmée que la lettre de Suleau était abandonnée et familière; Suleau prévient qu'il supprime trois lignes, et il dit avoir lieu de croire que Desmoulins approuvera cette lacune.

Mon ingénieux antipode n'attendra pas longtemps ma réponse.

J'aurais cru que Suleau se respecterait davantage; le temps n'est plus où les écrivains se ravalaient eux-mêmes pour amuser le public, en lui donnant le spectacle inverse de ceux de l'am-

(1) L'événement prouve que je ne suis qu'un sot d'avoir calculé qu'on pourrait inoculer du jugement aux jacobins et du courage aux honnêtes gens.

phithéâtre, où c'étaient du moins *les bêtes* qui combattaient pour amuser *les hommes*; et quand je ne respecterais pas en moi l'homme de lettres et le philosophe, je ne dois pas laisser avilir le magistrat du peuple, le membre du conseil général de la commune de Paris.

CAMILLE DESMOULINS.

Ceci était la réponse officielle, pour ainsi dire; mais il y avait aussi un post-scriptum.

P. S. Adieu, mon cher Suleau ; je puis appeler ainsi, dans une lettre familière, l'homme qui a été mon camarade de collége, et qui m'a prévenu par des témoignages d'amitié non équivoques. Mais il y a si peu de personnes faites pour croire qu'on peut aimer et estimer un des chefs les plus ardents du parti opposé, et, malgré l'amitié du collége, soutenir son opinion contre lui dans une bataille rangée, le pistolet à la main, comme on l'avait soutenu de la plume dans la société; les patriotes sont si soupçonneux, et j'ai tant d'ennemis dans tous les partis, parce que j'ai dit la vérité à tant de gens, qu'il me semble que votre amitié pour moi devait vous défendre de la proclamer au balcon de l'Opéra, dans toutes les sociétés, dans tous les journaux, et d'armer ainsi contre moi la calomnie, la haine et la défiance. J'aime beaucoup à m'entretenir avec vous, mais... quand je pourrais excuser cette affectation en faveur de ce qu'elle a d'obligeant et de flatteur pour moi, suis-je le maître de la réputation de mes amis? Cependant, ils ont beau me presser de rompre tout pacte avec l'aristocratie, j'ai un faible pour les gens d'esprit, eussent-ils émigré ; je les recherche comme ce saint, fondateur de je ne sais quel ordre, qui couchait entre deux charmantes religieuses pour exercer sa vertu et offrir à Dieu ses sacrifices. Quand je dîne avec Suleau, je me lève de table, comme ce saint du lit, en disant : *Dieu soit loué! je l'ai fait sans péché!* Mais en me regardant comme invulnérable, après la preuve d'incorruptibilité que j'ai rapportée dans mon dernier écrit à Brissot, je ne puis improuver mon ami Robetspierre (*sic*) quand il me déclare qu'il se

sauverait de chez moi en voyant entrer un notable de Coblentz. Je crois presque que le patriotisme est comme cette divinité (que les Romains appelaient *Fides* et que nous avons appelée l'*Honneur*), qu'ils peignaient enveloppée d'un voile si blanc, que l'haleine, pour peu qu'elle ne fût pas très-pure, le souillait : *alboque Fides velata penno.*

Excusez mon griffonnage : je vous écris en hâte sur le bureau de votre imprimeur.

— J'ai répondu à cette lettre, ajoute Suleau, et, si Camille juge à propos de me rendre la mienne, je ne manquerai pas de l'ajouter au procès.

Au fait, se dit-il, Camille mourra jacobin, et il est intimement persuadé que le roi n'a rien de mieux à faire que de prendre le bonnet rouge. Cette singularité n'est pas insoutenable. Le roi n'a pas été chaudement protégé par le clergé.

Le sacerdoce n'a pas su se cotiser pour prévenir sa propre ruine, quand de modiques libéralités judicieusement distribuées auraient conjuré la tempête qui l'a foudroyé. En revanche, il n'a cessé d'invoquer dévotement pour le roi tous les secours de la Providence ; mais Dieu n'est pas si fou que de s'immiscer dans les révolutions ; il se garde bien d'aller se compromettre à travers les piques : tout ce qu'il souhaite dans de pareilles bagarres, c'est qu'on ne le mette pas en scène, et qu'on ne parle de lui ni en bien, ni en mal.

Le roi n'a pas été vigoureusement épaulé par la noblesse.

Si le roi n'est pas du moins secouru par les propriétaires, Camille aura parfaitement raison, et moi je n'aurai été constamment qu'un nigaud.

A d'autres égards, il y aurait un très-piquant commentaire à faire sur la lettre de notre ami Camille; mais ce numéro n'est déjà que trop volumineux pour l'indolence de mon coquin d'imprimeur. Par exemple, on pourrait s'égayer sur le beau voile blanc de madame *Fides,* dont Camille prétend affubler sa jacobinaille. Si c'est une ironie, j'en rirai de bon cœur avec lui ; mais si l'application est sérieuse, c'est beaucoup trop fort : car enfin,

Jourdan est aussi jacobin, et jacobin par excellence, certes! il a fait ses preuves; or, ne serait-il pas très-plaisant que moi, profane, parce que je n'ai pas comblé *une glacière* des preuves de mon patriotisme, je ne puisse approcher ce *bon citoyen* sans ternir par un souffle impur l'éclat de sa vertu?

Je ne me permettrai aujourd'hui qu'une réflexion : c'est que l'ami Camille est un jacobin d'une espèce tout-à-fait particulière : il est plein de candeur et de probité; ses intentions sont admirables; il a vraiment la soif du patriotisme; il n'est dévoué qu'à la chose publique; mais c'est l'ours de la fable qui s'arme d'un rocher, et écrase la tête de son *ami homme* en voulant le délivrer de la mouche qui troublait son sommeil.

Je défie Camille d'entreprendre l'apologie de son parti. S'il a le courage de relever le gant, je m'engage à démontrer qu'il n'y a pas un vrai jacobin qui n'ait plus ou moins mérité la corde, même au jugement de Caton d'Utique; et l'ingénu Camille, en dépit de l'innocence de ses motifs, sera pendu comme tous les autres, pour lui apprendre à s'être trouvé en si détestable compagnie. J'en suis fâché, et je voudrais pouvoir honorablement solliciter sa grâce.

Par un Avis au public placé à la fin de son n° 11, Suleau annonce qu'il donnera sous peu de jours un numéro de trois feuilles qui fera solde de compte avec ses souscripteurs de France. Si beaucoup d'entre eux n'ont pas été régulièrement servis, on ne saurait le lui imputer. Hélas ! la manie d'auteur lui a coûté cher dans plus d'un sens. Est-il un journaliste qui ait reçu les honneurs d'une persécution aussi opiniâtre ! Alors encore c'est de mémoire que son imprimeur fait ses expéditions, car il n'a pas encore recouvré ses registres.

S'il avait l'égoïsme de consulter ses répugnances

personnelles, il renoncerait à un genre d'occupation qui lui a attiré tant de peines et de dangers, et qu'il a assez prouvé n'avoir pas entrepris par un esprit de lucre; mais des considérations respectables pour quiconque est ambitieux de payer son contingent d'utilité à la chose publique le déterminent à rentrer dans la carrière. En conséquence, il ouvre une nouvelle souscription, dans les mêmes conditions. Les égards tardifs dont on se pique en ce moment pour la liberté de la presse, et la ferme résolution où il est de ne pas réémigrer, l'autorisent à contracter avec le public l'engagement de la plus exacte ponctualité.

Dans l'état précaire où la France est réduite, il est évident qu'elle n'aura qu'une influence secondaire sur sa destinée, et que son sort sera pesé dans la balance du système général: de manière que c'est dans la marche des autres puissances qu'il faudra chercher le thermomètre de sa situation. C'est pourquoi il consacrera une grande partie de son journal au développement de la politique extérieure; et il ose croire que personne n'est plus à portée que lui de donner sur tous les points importants des nouvelles sûres et des détails pertinents.

On se plaint assez généralement, ajoute-t-il, que mes derniers numéros sont *graves, moroses et humoristes;* c'est-à-dire qu'il ne faut à la masse des lecteurs que des sarcasmes et des turlupinades. Pour moi, j'avoue que je ne saurais pas mettre en vaudevilles le désastre de Lisbonne, ni chanter sur un flageolet la culbute de

la Calabre. Il n'était pas très-difficile d'écrire en vers burlesques la guerre de la Fronde; mais il me semble que ceci devient un peu plus sérieux. Au reste, pour contenter tous les goûts, je réserverai dans chaque cahier un petit coin à la jacobinaille.

Suleau se précipite donc avec une nouvelle ardeur, pour mieux dire, avec un redoublement d'acharnement, dans la carrière que tant de déboires auraient dû, ce semble, lui faire abandonner. Mais ce n'est plus pour la monarchie constitutionnelle qu'il va combattre. Renié par les siens comme un traître, repoussé par les révolutionnaires, auxquels il est honteux d'avoir inutilement tendu la main, forcé de s'avouer, comme il le dit, qu'il n'a été qu'un sot d'avoir calculé qu'on pourrait inoculer du jugement aux jacobins et du courage aux honnêtes gens, il rejette bien loin ses rêves de conciliation, et, saisi d'une sorte de délire, il jure qu'il ne taillera plus sa plume qu'avec son sabre et ne la trempera plus que dans le sang. Il est affreux sans doute d'être réduit à opter entre la servitude étrangère ou l'esclavage domestique, « mais ces fers-là ne sont encore que des chaînes de fleurs, si on les compare aux horreurs de l'ochlocratie de vingt-deux millions de tigres démuselés qui déchirent pour le seul plaisir de déchirer, et n'ont pas même l'instinct d'être personnels dans leur férocité. »

Suleau fait donc un nouvel appel à ses amis;

mais le temps n'est plus de temporiser, de chicaner, de tergiverser. « Qu'ils se hâtent donc d'envoyer leur souscription. Il aimerait mieux se borner à deux mille souscripteurs que de se rendre l'esclave des traîneurs, et d'essuyer la peine rebutante de bouleverser continuellement ses dimensions mécaniques pour satisfaire les lubies de tous ces tracassiers irrésolus. »

Le début du nouveau journal, dit un avis qui termine le nº 12, se fera le jeudi 12 avril. Cet intervalle est suffisant pour recueillir les adresses de ceux qui désireront recevoir cet ouvrage épouvantable, que le malheur de nos circonstances va teindre de sang et joncher de cadavres. Ce sera, d'un bout à l'autre, le cri de ralliement contre les vautours qui, après avoir rongé les entrailles de leur patrie, ont puisé dans cette horrible pâture de nouvelles forces pour s'en disputer les lambeaux.

La maison brûle et Coblentz délibère! Coblentz! tu marcheras, ou je te vouerai au mépris et à l'indignation de tout ce qui porte encore un cœur français.

Est-ce l'oraison funèbre de la France que j'entreprends? Est-ce le manifeste de son salut? Dans l'une et l'autre hypothèse, je ne peux plus faire entendre qu'une voix terrible, ou des accents lugubres, ou des éclats foudroyants.

Que ceux qui ne se sentent pas la fermeté d'envisager face à face le danger de la tempête, et qui aiment mieux chercher dans le sommeil un abri contre les retentissements du tonnerre, que ceux-là se gardent bien de me lire, je troublerais leur sécurité, sans aucun avantage pour le salut commun. Quand le vaisseau s'entr'ouvre et menace de céder à la fureur des flots, le malheureux qui s'étonne et pâlit à la présence de la mort n'a plus de force pour la repousser; qu'il aille se coucher, car il ne ferait qu'embarrasser la manœuvre...

Le premier numéro du nouvel abonnement répond assez mal à cette bruyante fanfare. Ce n'est pas qu'il manque d'un certain intérêt, mais on n'y trouve pas ce qu'on était en droit d'attendre. Suleau l'a compris lui-même, et il en prévient dès son épigraphe :

Dic aliquid dignum promissis, incipe. — Nil est;
Culpantur frustra calami.......

Il serait oiseux de prouver que la France ne peut plus être régénérée que dans une piscine de sang. Ce qui n'est pas plus problématique, c'est qu'on lui prépare avec ardeur ce baptême salutaire, sans lequel elle ne serait jamais purifiée de toutes ses souillures. Mais pour que ce redoutable sacrement ait toute son efficacité, il convient qu'il soit administré avec pompe par la congrégation œcuménique des potentats, et deux mois s'écouleront avant qu'on ait terminé tous les apprêts de cette grande solennité.

Il profitera de ce délai, pendant lequel il y aura fort peu d'événements remarquables, pour examiner des sujets que personne n'a encore songé à traiter, ou n'ose discuter à fond. Et tout d'abord il entame une question qu'aucun écrivain n'a eu le courage d'aborder, question infiniment délicate, et devenue depuis peu si compliquée, qu'elle en est presque insoluble. Aussi n'a-t-il pas la prétention de la résoudre ; il ne veut que satisfaire par civilité l'empressement de ceux qui lui font le cruel honneur de le consulter sur l'embarras qui les tourmente.

Une foule d'émigrés (dont je connais particulièrement la bravoure et la fermeté) me demandent lequel, dans notre situation politique telle que je l'envisage, me paraît plus expédient pour la chose publique, ou qu'ils accourent se rallier autour du roi sous l'égide des prétendues lois, ou qu'ils continuent à ronger leur frein sur le poste d'observation où ils se sont retirés, jusqu'à ce qu'ils puissent s'incorporer activement aux forces étrangères qu'on destine à pacifier la France, en accablant l'orgueil des usurpateurs et subjuguant tous les rebelles.

Je répète que cette question est terriblement épineuse, et que ceux qui ont l'inhumaine déférence de la soumettre à mon avis m'imposent une rude et rigoureuse épreuve.

Hélas! je leur dirais bien mieux ce qu'ils auraient dû faire de prime abord! Soutenir jusqu'à extinction de leurs forces le trône chancelant, le maintenir intrépidement sur ses bases, ou s'ensevelir glorieusement sous ses ruines.....

Hélas! je dirais bien encore combien, depuis l'entière déroute de la noblesse, qui a été chez les uns l'effet d'une terreur panique, chez les autres le fruit d'un sentiment de vengeance irréfléchi, j'énumérerais distinctement, dis-je, combien, depuis cette triste époque, elle a raté d'occasions de réparer ses défaites, d'effacer par d'utiles et éclatantes prouesses la honte de sa pusillanime imprévoyance!.....

Hélas! je dirais bien mieux encore tout ce qu'ils auraient dû faire et qu'ils n'ont pas fait!.....

Hélas! je prouverais bien qu'une émigration constamment pacifique et purement contemplative n'a été par le fait qu'une neutralité doublement funeste à la cause du trône, en ce qu'elle affaiblissait le parti de ses défenseurs, et en ce qu'elle fournissait à ses ennemis le prétexte de le calomnier!.....

Hélas! je serais disert à développer combien il est ridiculement indécent que ceux qui n'ont pas eu la fermeté de lutter pied à pied contre l'orage, et qui se sont dérobés à tous les dangers pour ne plus les affronter, que ceux-là se permettent de distribuer souverainement le blâme ou les éloges à ceux qui ont constamment bravé tous les hasards de la mêlée, et soutiennent

encore le feu de tous les événements! Et voilà pourtant le rôle fier et hardi dont messieurs les coblentziens se sont majestueusement mis en possession!.....

Hélas! je dirais bien...... Mais à quoi bon?

La solution du problème consiste uniquement à peser dans la balance de la chose publique les avantages et les inconvénients de la rentrée docile des émigrés : de quel côté se trouvera la prépondérance? On peut controverser avec succès sur cette question, selon qu'elle serait posée plus ou moins obliquement; mais, en dernière analyse, vaut-il mieux, ou non, qu'ils viennent s'asseoir sur les ruines de la monarchie pour en sauver quelque débris, que d'attendre, pour aider à sa reconstruction, que tous les matériaux de cet édifice violemment renversé soient éparpillés et annihilés. Pour moi, j'avoue que j'incline pour l'affirmative.

Sans doute, je crois fermement à l'invasion prochaine des puissances étrangères, et au poids irrésistible de cette majestueuse intervention; mais on ne peut se dissimuler que cela ne finira pas sans quelques secousses; l'agonie d'une masse de rebelles si prodigieuse qu'on ne saurait les étouffer d'une pression ne se terminera pas sans de violents soubresauts. Tel on voit le farouche sanglier, quand il est blessé à mort, déchirer avec fureur tout ce qui s'offre à sa dent meurtrière, tel on voit le féroce requin, quand il est vigoureusement harponné, faire mugir les flots et pirouetter la nacelle des pêcheurs à coups redoublés de sa queue formidable : tel, à la première griffade de l'aigle germanique, on verra le monstre jacobin, poussant d'affreux rugissements, darder ses piques avec une fureur aveugle, et exercer sa rage en tous lieux, sans l'assouvir, jusqu'à ce que son indomptable férocité expire dans les serres de l'oiseau de Jupiter.....

Après avoir sermonné avec quelque sévérité les royalistes d'outre-Rhin, Suleau croit devoir sermonner avec la même franchise ceux de Paris : ont-ils donc bien l'esprit et les mœurs de leur situation, tous ces beaux messieurs qui ont précieu-

sement conservé tous les attributs de la frivolité, et ne savent pas se sevrer d'une seule de leurs fantaisies, dans des conjonctures qui auraient conseillé à Alcibiade un maintien mâle et des habitudes austères? Quelle est donc cette manie d'escarpiner gaîment dans tous les carrefours, quand on a perdu le haut du pavé, et de fredonner des ariettes en pirouettant, quand on n'a que des humiliations et des défaites à célébrer, à moins que ce ne soit pour s'étourdir sur la continuité de ses mésaventures? Il raille le petit air pitoyablement hautain de tous ces merveilleux qui, la cadenette moelleusement arrondie, l'escarpin décolleté jusqu'à l'orteil, s'en vont sur la pointe du pied et le nez au vent papillonner dans toutes les salles de spectacle, pour y recueillir humblement des poissarderies, des horions et des chiquenaudes. Ce n'est pas assurément qu'il leur souhaite le poil ras, l'encolure hideuse et la peau crasseuse de l'ours jacobin : *est modus in rebus;* mais il leur voudrait seulement une coquetterie un peu plus martiale, une propreté d'homme.

Enfin, Suleau s'adresse aux femmes, et, s'il leur fait grâce de la censure, par un sentiment mixte de justice et de courtoisie, du moins elles n'échappent point à ses avertissements. Mais il est bon d'observer qu'il n'a point en vue les femmes de la bourgeoisie, dont l'empire est à peu près circons-

crit dans la sphère de leur ménage : c'est aux dames de haut parage, aux célèbres *Phrynés*, qu'il veut parler, parce que ce sont elles qui donnent le ton, et qui par là ne manquent jamais de corrompre l'opinion publique, quand elles mettent dans les affaires les passions et les fantaisies de leur sexe.

Et Suleau ne fait aucun scrupule de placer sur la même ligne deux classes de femmes qui ont toujours été séparées par des préjugés de société, ou, si l'on veut, de bienséance. En effet, entre deux femmes également aimables et qui posséderaient au même degré l'aristocratie de la beauté, que l'une, qui a été comblée des présents de la fortune, soit galante par tempérament ; que l'autre, qui n'a été dotée que par la nature, soit galante par spéculation, que lui importe ? En thèse générale, elles ont toutes deux raison : peut-on être blâmable d'user librement de ses droits. Or, il n'y a pas de propriété plus incontestable que celle de son individu. Mais quand des casuistes plus sévères voudraient épiloguer ces innocentes occupations, toujours lui semble-t-il évident que celle qui est condamnée par les circonstances à vivre du produit de ses charmes serait encore la plus digne d'indulgence et la plus facile à absoudre.

Suleau d'ailleurs fait remarquer qu'il ne considère les femmes, dans ce moment, que sous le rapport de leur influence politique ; or, ce n'est

ni l'éclat de leur naissance, ni l'austérité de leurs mœurs, ni la régularité de leur existence sociale, qui détermine leur ascendant; c'est la tyrannie de leurs charmes, c'est la séduction de leurs grâces, c'est la vivacité de leur esprit.

Somme toute, ces charmantes syrènes ont eu constamment des opinions saines sur la Révolution, et ont courageusement manifesté pour ces honteuses saturnales une horreur très-édifiante. Il y a pourtant exception contre les vieilles, les laides et les infirmes, à quelque classe qu'elles appartiennent. Suleau a soigneusement vérifié que, de toutes les femmes qui se sont attelées au char (pour parler plus correctement, au tombereau) de la Révolution, il n'en est pas une seule qui ne soit à ranger dans cette dégoûtante catégorie.

Quelques vieilles douairières cacochymes et édentées (à commencer par la duchesse d'An.....) se sont follement persuadées que c'était un talisman pour se rajeunir que de se jeter à corps perdu dans le torrent de la nouveauté.

Les laides, en plus grand nombre (à commencer par la gagui Staël), ont cru qu'en se barbouillant des couleurs de la nation, elles allaient prendre à leur tour figure humaine, et qu'à force de se surcharger de falbalas tricolores elles parviendraient à cacher leurs difformités.

Dans l'infirmerie des lépreuses, il place (à com-

mencer par la Condor...) ces jeunes tendrons qui, avec un vernis de santé et une figure engageante, se sont pourtant jetées dans la casserole des droits de l'homme. Il ne faut pas s'y tromper : avec une tournure frétillante et sous un petit air propret, ces pauvres créatures sont impotentes et couvertes d'ulcères.

Suit un tableau à soulever le cœur aux moins délicats, et dont nous épargnerons la vue à nos lecteurs.

Là s'arrête le journal de Suleau, et ce manifeste de sang se termine ainsi par une obscénité. Probablement que ses amis auront refusé de le suivre dans cette voie « jonchée de cadavres » où il voulait les entraîner : on ne saurait guère expliquer autrement sa brusque retraite, car ce ne fut que quatre mois après qu'il tomba sous les coups des cannibales. Nous n'avons point à raconter sa mort; tout le monde en connaît les hideuses péripéties. Elle fut horrible; mais, après ce que nous avons cité, elle ne saurait étonner personne. Elle fut d'ailleurs héroïque comme l'avait été sa vie. Nous savons aussi qu'elle ne le surprit point; il s'étonnait dès l'année 1790 d'être encore en vie, lui, disait-il, « qu'un réverbère ne voyait jamais sans un mouvement de convoitise, et dont l'existence était un miracle continuel de la fée tutélaire de l'aristo-

cratie. » Dans une sorte d'avant-propos à ce dernier numéro que nous venons d'analyser, il disait encore :

Je ne porte la vue qu'en frémissant sur une carrière qui bientôt sera inondée de fleuves de sang et d'un déluge de calamités. Peut-être mes premiers pas sur cette arène de carnage et de malheurs seront-ils marqués par ma catastrophe? Une sombre inquiétude et je ne sais quelles noires anxiétés m'avertissent d'une destinée cruelle; mais ces sinistres pressentiments pourront bien rembrunir mes couleurs sans affaiblir mon pinceau. Toujours l'on me verra affronter sans effroi les plus affreux hasards, et sous tel horrible aspect que se présente le sort qui m'est réservé, j'emporterai du moins la gloire de l'avoir subi sans pâlir... Inaccessible par une fermeté innée, par la trempe de mon instinct, à toute considération de dangers personnels, c'est pour la destinée publique que je tremble, et jamais aucun retour sur moi-même, aucun symptôme de faiblesse, ne viendra dégrader ces pieuses terreurs d'humanité universelle.

Quels que soient les périls attachés à ma franchise, je dirai donc la vérité, et toute la vérité; je la prêcherai avec audace, car ce n'est qu'en présentant sa poitrine aux coups des furieux qui s'entr'égorgent qu'on réussit à étonner leur rage et à ralentir les transports de leur frénésie. Si je succombe, j'aurai du moins suspendu un instant leurs fureurs, et peut-être ne faut-il aux dieux irrités qu'un holocauste volontaire pour faire cesser la désolation et les ravages qui menacent l'empire des Thébains d'une subversion totale : à ce prix, je bénirais mon supplice.

Le journal de Suleau a une importance toute particulière, que nos lecteurs ont été à même d'apprécier. Il abonde en renseignements précieux sur les menées et les plans de l'émigration. La situation respective de la cour de Paris et de celle de Co-

blentz, l'antagonisme de MM. de Calonne et de Breteuil, c'est-à-dire la lutte des princes contre l'autorité royale, les divisions des émigrés, dont les uns seraient enclins à composer avec la Révolution, tandis que les autres restent inébranlables dans leur fidélité aux traditions de la monarchie pure, tout cela y est esquissé de main de maître, et l'histoire puisera dans cette feuille, qui se recommande d'ailleurs par des qualités si vives, la confirmation de quelques points douteux, et même plus d'une notion nouvelle.

—

RIVAROL

Journal politique national.

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.

On trouverait entre Rivarol et Suleau, si on voulait comparer leur genre de vie et leur genre d'esprit, plus d'un point de contact, plus d'une analogie. A ne les considérer qu'à mon point de vue, on les voit, combattant tous les deux pour la même cause, employer tour à tour, et avec un égal succès, l'arme acérée du ridicule et le langage incisif de la raison. Il ne faudrait pas croire, en effet, comme on y est assez porté, que le rôle de Rivarol dans la presse se soit borné à sa collaboration aux *Actes des Apôtres;* comme Suleau, qu'il surpassa par l'esprit, mais qui lui est supérieur par le cœur, il fit de la polémique sérieuse, il eut son journal purement politique. Une différence à remarquer, à l'appui de ce que je viens de dire, c'est que, tandis que Suleau inscrit fièrement son nom au haut de sa feuille, Rivarol s'abrite sous le nom d'un autre ou sous un pseudonyme. Disons encore que le

Journal de Suleau est un journal d'action, d'initiative, et que le *Journal politique national* est un journal purement de discussion et de critique; ce n'est, comme Rivarol le dit lui-même, « qu'une suite de réflexions sur les décrets de l'Assemblée nationale, sur les fautes du gouvernement et sur les malheurs de la France. »

Quoi qu'il en soit, Rivarol a une valeur plus grande qu'on ne le croit généralement, et nous pensons avec M. Sainte-Beuve, qui va nous guider dans cette étude, qu'il n'a pas été mis à sa place. Ses bons mots, ses saillies, ses épigrammes, sont connus et cités en cent endroits; il y a lieu d'insister sur ses tentatives plus sérieuses. Ce n'était point un homme de génie, sans doute; mais c'était plus qu'un homme d'esprit. Il réalisait tout à fait l'idéal de l'homme de talent tel qu'il l'a défini : « Le talent, c'est un art mêlé d'enthousiasme. » Si l'on perce le vernis de fatuité dont il est revêtu, on arrive à reconnaître en lui une dose de bon sens plus forte qu'on ne l'aurait soupçonnée.

Dès les premiers jours où la Révolution se prononça, Rivarol n'avait point hésité; il avait embrassé chaleureusement le parti de la cour, ou du moins celui de la conservation sociale. Dès avant le 14 juillet il avait dénoncé la guerre dans le Journal politique national. Cette feuille avait été fondée par

l'abbé Sabatier de Castres, mais, de son aveu même, c'était Rivarol qui en était l'âme. Il s'y montre, et avant Burke, l'un des plus vigoureux écrivains politiques qu'ait produits la Révolution. Il commence par raconter ce qui s'est passé aux États-Généraux avant la réunion des ordres, puis il suit ce récit à mesure que les événements se développent. « Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif, a dit le cardinal de Retz, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de prendre ce moment. » Rivarol fait voir que, s'il exista jamais, ce moment fut manqué dès l'abord dans la Révolution française. Parlant de la déclaration du roi dans la séance royale du 23 juin, il se demande pourquoi cette déclaration, qui, un peu modifiée, pouvait devenir la *grande charte du peuple français*, eut un si mauvais succès, et la première raison qu'il en trouve, c'est qu'elle vint trop tard. « Les opérations des hommes ont leur saison, dit-il, comme celles de la nature; six mois plus tôt cette déclaration aurait été reçue et proclamée comme le plus grand bienfait qu'aucun roi eût jamais accordé à ses peuples; elle eût fait perdre jusqu'à l'idée, jusqu'au désir, d'avoir des États-Généraux.

Il fait voir d'une manière très-sensible comment les questions changèrent bien vite de caractère dans cette mobilité une fois soulevée des esprits : « Ceux qui élèvent des questions publiques devraient con-

sidérer combien elles se dénaturent en chemin. On ne nous demande d'abord qu'un léger sacrifice, bientôt on en commande de très-grands, enfin on en exige d'impossibles. »

L'idée secrète, la passion qui donne à toutes les questions d'alors la fermentation et l'embrasement, il la devine, il la dénonce : « Qui le croirait? ce ne sont ni les impôts, ni les lettres de cachet, ni tous les autres abus de l'autorité, ce ne sont point les vexations des intendants et les longueurs ruineuses de la justice, qui ont le plus irrité la nation ; c'est le *préjugé de la noblesse*, pour lequel elle a manifesté le plus de haine : ce qui prouve évidemment que ce sont les bourgeois, les gens de lettres, les gens de finances, et enfin tous ceux qui jalousaient la noblesse, qui ont soulevé contre elle le petit peuple dans les villes, et les paysans dans les campagnes. » Il montre les gens d'esprit, les gens riches, trouvant la noblesse insupportable, et si insupportable que la plupart finissaient par l'acheter : « Mais alors commençait pour eux un nouveau genre de supplice: ils étaient des anoblis, des gens nobles, mais ils n'étaient pas gentilshommes... Les rois de France guérissent leurs sujets de la roture à peu près comme des écrouelles, à condition qu'il en restera des traces... Cette cause morale, la vanité, qui fut si puissante alors dans la haine irréconciliable et l'insurrection de la bourgeoisie, excitée par les demi-

philosophes, est démêlée et exposée par Rivarol avec une vraie supériorité.

L'image chez lui s'ajoute à l'idée, pour la mieux faire entrer; il ne dit volontiers les choses qu'en les peignant. Ainsi pour rendre cette fureur de nivellement universelle : « On a renversé, dit-il, les fontaines publiques, sous prétexte qu'elles accaparaient les eaux, et les eaux se sont perdues. »

Voici quelques pensées que ne désavoueraient ni un Machiavel ni un Montesquieu :

La populace croit aller mieux à la liberté quand elle attente à celle des autres.

S'il est vrai que les conjurations soient quelquefois tracées par des gens d'esprit, elles sont toujours exécutées par des bêtes féroces.

Si un troupeau appelle des tigres contre ses chiens, qui pourra le défendre contre ses nouveaux défenseurs?

Règle générale : les nations que les rois assemblent et consultent commencent par des vœux et finissent par des volontés.

Malheur à ceux qui remuent le fond d'une nation!

« Le journal de Rivarol, dit un biographe, rapidement écrit, sous l'émotion palpitante du moment, se revoit aujourd'hui avec curiosité, et même avec une sorte de surprise nouvelle. On sent toujours que c'est un contemporain qui peint, et souvent que c'est la postérité qui juge : l'auteur ne croyait faire qu'un journal, et on croit lire une histoire. »

Nous ne saurions indiquer tout ce qui paraît de saillant et de bien pensé dans cette feuille quand on

la relit en place et en situation ; nous sommes forcé de nous borner à de brèves citations.

Citons d'abord quelques passages du prospectus, qui ne laisse pas d'être curieux et instructif.

Nous ouvrirons notre journal par un résumé de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, non dans l'*Assemblée nationale,* puisqu'elle n'existait pas encore, mais dans les différentes salles où les trois ordres préludaient à sa formation. Nous verrons les effets de l'impulsion donnée d'abord au tiers-état, lorsque, par le nombre des votants, cet ordre, de *tiers* qu'il était, fut changé en *moitié ;* comment la salle du troisième ordre s'est trouvée naturellement la métropole des Etats-Généraux ; comment, par la masse et la généralité de ses principes, elle a dû entraîner la totalité des autres ordres ; pourquoi, en se constituant, le tiers-état a préféré à l'ancienne dénomination d'*Etats-Généraux* celle d'*Assemblée nationale ;* et pourquoi la noblesse, poursuivie jadis dans ses droits les plus chers et écrasée par les rois, a défendu longtemps contre les Communes les débris de quelques prérogatives, lorsque d'ailleurs elle avait fait tous les grands sacrifices.....

Nous nous arrêterons à cette grande révolution, pour en expliquer les causes et en calculer les effets. Et véritablement elle est bien digne des méditations du sage, cette révolution qu'on ne peut contempler sans attendrissement. *Quelle nation a jamais pu se promettre ou se vanter d'être régénérée sans effusion de sang? Voilà, en effet, ce dont la France pourra seule se glorifier,* et non des conquêtes et des prodiges des arts, qui ne furent que l'ouvrage de ses maîtres. L'auraient-ils crue, l'auraient-ils même prévue, cette révolution, les Français du siècle de Louis XIV, eux qui voyaient tout l'Etat dans la personne du prince ? Et leurs enfants, qui ont vu Louis XV vivre encore splendidement des débris du despotisme ? Et tous ceux enfin qui ont trouvé plus simple que le trône brillât des dépouilles que de l'éclat de la nation?....

Afin de satisfaire plus vite et plus fréquemment ceux qui ont

la soif du bien public, nous donnerons cette feuille trois fois la semaine : si bien que les mauvais politiques et les mal intentionnés n'auront pas d'ennemi plus régulier que nous. Par cette exactitude, nous pourrons épargner à messieurs les députés le temps qu'ils consument dans leur correspondance avec les provinces. C'est un honneur auquel nous aspirons, et, pour mériter une telle confiance, nous tâcherons que notre feuille soit l'expression de leurs sentiments, le dépôt de leurs opérations, et, s'il est permis de le dire, le vrai champ de bataille de la cause publique.

On voit comment fut accueillie la Révolution par ceux-là mêmes qui allaient être ses plus violents adversaires; mais l'illusion ne devait pas durer longtemps.

Les écrivains du tiers-état, et, en général, tous les philosophes, ayant poussé à bout et forcé les conséquences du principe que *la souveraineté est dans le peuple,* il a bien fallu que la Révolution, écrite dans les livres, fût jouée et représentée dans la capitale et dans les provinces. Pouvait-on, en effet, arrêter une Assemblée qui exerçait la souveraineté du peuple et qui avait gagné l'armée? N'était-ce pas en même temps une véritable jouissance pour des députés dont la plupart avaient passé leur vie à saluer le bailli de leurs villages ou à courtiser l'intendant de leurs provinces, n'était-ce pas, dis-je, une douce jouissance pour eux, que de fouler aux pieds un des premiers trônes du monde? Des avocats pouvaient-ils résister au plaisir d'humilier les cours souveraines? Ceux qui n'avaient rien n'étaient-ils pas charmés de distribuer les trésors de l'Eglise aux vampires de l'Etat?

On ne saurait trop insister sur tout le mal que peut faire un bon principe quand on en abuse.

La souveraineté est dans le peuple. Oui, sans doute; mais elle y est d'une manière implicite, c'est-à-dire que le peuple ne l'exer-

cera jamais que pour nommer ses représentants; et si c'est une monarchie, que le roi sera toujours le premier magistrat. Ainsi, quoiqu'il soit vrai au fond que tout vient de la terre, il ne faut pas moins qu'on la soumette par le travail à la culture, comme on soumet le peuple par l'autorité et par les lois. La souveraineté est dans le peuple comme un fruit est dans nos champs, d'une manière abstraite; il faut que le fruit passe par l'arbre qui le produit, et que l'autorité publique passe par le sceptre qui l'exerce.

—

On ne cesse de parler en France et dans le reste de l'Europe des causes de cette révolution. On peut les diviser en causes éloignées et en causes prochaines; les unes et les autres sont trop nombreuses pour les rappeler toutes. La populace de Paris et celle même de toutes les villes du royaume ont encore bien des crimes à faire avant d'égaler les sottises de la cour. Tout le règne actuel peut se réduire à quinze ans de faiblesse et à un jour de force mal employée.

D'abord, on doit (sans être pourtant tenu à la reconnaissance) on doit en partie la Révolution à M. de la Vauguyon et à M. de Maurepas, l'un gouverneur et l'autre premier ministre de Louis XVI : le premier forma l'homme, et le second a formé le roi.

On doit presque tout à la liberté de la presse. Les philosophes ont appris au peuple à se moquer des prêtres, et les prêtres ne sont plus en état de faire respecter les rois : source évidente de l'affaiblissement des pouvoirs. L'imprimerie est l'artillerie de la pensée. Il n'est pas permis de parler en public, mais il est permis de tout écrire; et si on ne peut avoir une armée d'auditeurs, on peut avoir une armée de lecteurs.

On doit beaucoup aussi à ceux qui ont éteint la maison du roi ; ils ont privé le trône d'un appui et d'un éclat nécessaires : les hommes ne sont pas de purs esprits, et les yeux ont leurs besoins. Par là ils ont aliéné les cœurs d'une foule de gentilshommes, qui, de serviteurs soumis et heureux à Versailles, sont

devenus des raisonneurs désœuvrés et mécontents dans les provinces.

On doit encore plus au conseil de la guerre; tous ses membres, et en général ceux que l'armée appelle les faiseurs, étaient, sans le savoir, les véritables instigateurs de la Révolution. Les coups de plat de sabre et toute la discipline du nord ont désespéré les soldats français. Ceux qui ont substitué le bâton à l'honneur mériteraient qu'on les traitât d'après cette préférence, si la Révolution n'entraînait que des malheurs.

Il ne faut pas oublier non plus ce qu'on doit à M. l'archevêque de Sens, qui aima mieux faire une guerre intérieure et dangereuse aux parlements qu'une guerre extérieure et honorable contre la Prusse. La Hollande, qu'on aurait sauvée, aurait donné des secours en argent, et cette guerre aurait sauvé le roi lui-même, en lui attachant l'armée et en le rendant respectable au dedans et au dehors.

Enfin, on doit tout au dépit des parlements, qui ont mieux aimé périr avec la royauté que de ne pas se venger d'elle.

Voilà quelques-unes des causes éloignées de l'état où nous sommes. Les causes prochaines sont sans nombre.

Voici sur Paris et sur sa destination naturelle comme ville européenne quelques vues qui sentent assurément l'homme d'une civilisation très-avancée, très-amollie, et l'épicurien politique plus que le citoyen soldat. Les réflexions qu'elles présentent n'ont pas encore trop vieilli.

Paris est-il donc une ville de guerre? n'est-ce pas, au contraire, une ville de luxe et de plaisir? Rendez-vous de la France et de l'Europe, Paris n'est la patrie de personne, et on ne peut que rire d'un homme qui se dit citoyen de Paris. Est-on citoyen d'un bal ou d'un spectacle? Une capitale n'est qu'une vaste *volière,* qui doit être ouverte en tout temps. Ce n'est point la liberté qu'il lui faut : cet aliment des républiques est trop indi-

geste pour de frêles sybarites; c'est la sûreté qu'elle exige, et, si son roi la menace, elle doit être déserte en deux jours. Il n'y a qu'un gouvernement doux et respecté qui puisse donner à Paris le repos nécessaire à son opulence et à sa prospérité.

La capitale a donc agi contre ses intérêts en prenant des formes républicaines; elle a été aussi ingrate qu'impolitique en écrasant cette autorité royale à qui elle doit et ses embellissements et son accroissement prodigieux; et, puisqu'il faut le dire, c'était plutôt à la France entière à se plaindre de ce que les rois ont fait dans tous les temps pour la capitale, et de ce qu'ils n'ont fait que pour elle. Ah! si les provinces ouvrent jamais les yeux, si elles découvrent un jour combien leurs intérêts sont, je ne dis pas différents, mais opposés aux intérêts de Paris, comme cette ville sera abandonnée à elle-même!.... Etait-ce donc à toi à commencer une insurrection, ville insensée! Ton Palais-Royal t'a poussée vers un précipice d'où ton Hôtel-de-Ville ne te tirera pas.

Dans une note du n° 5 le rédacteur du Journal politique exprimait ainsi sa façon de penser sur la liberté.

Quoique nous désirions plus que personne la liberté, nous sommes persuadé qu'elle est plus honorable aux nations qu'utile aux particuliers, et qu'elle ne convient nullement aux peuples éclairés et corrompus. C'est aussi l'opinion de J.-J. Rousseau: « Les peuples, une fois accoutumés à des maîtres, ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté que, prenant pour elle une licence effrénée, qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes (1). »

S'adressant aux législateurs, si empressés d'affi-

(1) J.-J. Rousseau, dédicace du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

cher en tête de leur Constitution les droits de l'homme :

Législateurs, s'écrie-t-il, fondateurs d'un nouvel ordre de choses, vous voulez faire marcher devant vous cette métaphysique que les anciens législateurs ont toujours eu la sagesse de cacher dans les fondements de leurs édifices. Ah ! ne soyez pas plus savants que la nature. Si vous voulez qu'un grand peuple jouisse de l'ombrage et se nourrisse des fruits de l'arbre que vous plantez, ne laissez pas ses racines à découvert.... Pourquoi révéler au monde des vérités purement spéculatives? Ceux qui n'en abuseront pas sont ceux qui les connaissent comme vous, et ceux qui n'ont pas su les tirer de leur propre sein ne les comprendront jamais, et en abuseront toujours.

Rivarol, donc, n'est point un écrivain *absolutiste*, comme nous dirions, et il faut bien se garder de le classer comme tel. Il a soin d'excepter, dans son blâme sévère, les philosophes, tels que Montesquieu, « qui écrivaient avec élévation, pour corriger les gouvernements, et non pour les renverser. » Il reconnaît avec une énergie qu'on aura remarquée les fautes du côté même où il se range : « La populace de Paris, et celle même de toutes les villes du royaume, ont encore bien des crimes à faire avant d'égaler les sottises de la cour. Tout le règne actuel peut se réduire à quinze ans de faiblesse et à un jour de force mal employée. » Dans tout le cours de ce journal, en un mot, Rivarol se dessine avec vigueur, éclat, indépendance, et comme un de ces écrivains bien rares « que l'événement n'a point corrompus. »

Les articles de Rivarol ont été depuis réunis en volume, et quelquefois sous le titre de Mémoires; mais ce recueil s'est fait sans aucun soin : on a supprimé les dates, les divisions des articles, on a même supprimé des transitions; on a supprimé enfin les épigraphes que chaque morceau portait en tête, et qui, empruntées d'Horace, de Virgile, de Lucain, attestaient jusque dans la polémique un esprit éminemment orné (1).

Le Journal politique se trouva de bonne heure en butte aux persécutions de toute nature. On lit dans un avis placé en tête du n° 10 (2 août 1789) :

Il n'est rien que nous n'ayons fait pour remplir nos engagements envers nos souscripteurs; mais les exécutions, les incendies et tous les moyens violents employés en France pour établir la liberté, ont tellement intimidé les imprimeurs, qu'ils nous ont abandonnés l'un après l'autre, à Versailles et à Paris. Ils nous auraient, par cette défection, forcés d'être, à notre tour, infidèles à nos souscripteurs, si nous n'avions pris le parti de chercher en pays étranger une liberté dont on est si loin de jouir en France. Il faut même que le public sache que Paris a tellement intimidé les libraires qu'il n'en est plus aucun aujourd'hui dans la capitale qui veuille se prêter à recevoir des souscriptions pour nous.

Nous avons raconté, t. V, p. 136, une petite comédie à laquelle donna lieu le mauvais vouloir des libraires à l'encontre du Journal politique. C'est à Bruxelles, à ce qu'il paraît, que ses rédacteurs allèrent, ou peut-être furent censés être allés le faire

(1) Voir Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* t. v, p. 49 et s.

imprimer, et un libraire de Versailles consentit à se charger de la distribution en France. Mais de nouvelles difficultés surgirent bientôt, qui motivèrent de nouvelles plaintes.

Jamais journal n'a été honoré de plus de calomnies que celui-ci. Nous comptons parmi ceux qui nous haïssent les ennemis de la paix, de l'autorité royale, de la félicité publique et du sens commun. Dans les beaux jours de la Ligue, nous aurions eu contre nous les Mathieu, les Aubry, les Boucher et les Jacques Clément, comme nous comptons aujourd'hui les Mirabeau, les Pétion et les Bassinet. Nous aurions essuyé les mêmes reproches et de plus éloquents sans doute, puisqu'ils auraient été réchauffés par le fanatisme religieux, plus ardent encore que le fanatisme philosophique.

Tout lecteur honnête homme, tout esprit sain, nous rendra la justice de croire que ce n'est pas sans y avoir beaucoup réfléchi que nous nous sommes exposés à la fureur de la populace. Nous n'avons compté sur d'autre récompense que sur le suffrage des gens de bien. Il est certain que ceux qui déclament le plus violemment aujourd'hui contre l'autorité royale ont autrefois été accablés de ses bienfaits, parce qu'ils étaient les satellites du despotisme ; et nous, qui ne lui sommes tenus d'aucune obligation, nous nous sommes constamment déclarés pour elle, mais parce qu'elle est le palladium de la tranquillité publique. Il est bien évident que, si nous avions écrit contre l'autorité royale, dans la violente crise qu'elle éprouve, nous aurions été portés en triomphe sur les bras forcenés de la populace parisienne, et qu'on nous aurait fait partager les honteuses palmes des Mirabeau, des Luchet et des gardes françaises.

Quand la Constitution aura redonné à l'autorité royale l'éclat et la vigueur nécessaires au bonheur public, nous verrons tous ces mauvais écrivains se retourner en faveur du roi, lui demander des récompenses, et, qui pis est, en obtenir : car on fait plus pour ceux qu'on craint que pour ceux qu'on aime. Ces fanati-

ques connaissent très-bien le cœur humain : ils ont pris le parti coupable, et nous le parti honnête; ils sont pour les heureux, et nous pour les malheureux, d'où ils concluent qu'ils ont pris le bon parti, et que nous avons pris le mauvais. Oui, sans doute; mais c'est le parti honorable. Nous le soutiendrons avec courage jusqu'au rétablissement de l'ordre; et le même esprit qui nous fait braver les injures et les menaces de tant de furieux nous fera supporter le silence et l'oubli des princes.

Enfin les rédacteurs reviennent une troisième fois sur les obstacles qu'ils rencontrent, dans un « Avis très-important », où ils informent leurs abonnés d'une nouvelle défection qui les force de nouveau à chercher un autre distributeur.

On dit que, l'Assemblée nationale ayant décrété la liberté de la presse, il ne peut y avoir en France d'obstacles pour un écrivain; mais si la presse est libre, la pensée ne l'est pas, et les imprimeurs de la capitale, pour être assis à la table de la liberté, n'en ont pas moins sur leurs têtes les réverbères de Paris, qui valent bien l'épée de Damoclès (1); ils n'ont plus de censeurs, mais ils ont des bourreaux, et la Grève leur fait souvent regretter la chambre syndicale. Il semble que Paris n'ait détruit la Bastille que pour devenir lui-même une plus vaste forteresse; mais la présence du roi dans cette immense geôle nous ayant donné le

(1) Dans une note manuscrite de la main d'un des rédacteurs, annexée au n° 11 d'un des exemplaires de la Bibliothèque impériale, je lis à propos de cette nouvelle épée de Damoclès :

« Le peuple, au lieu d'être excité, a sans cesse besoin d'être adouci et contenu. Les Parisiens, qui passaient pour un bon peuple, ont manifesté dans ces temps-ci une férocité inouïe. Le jour où, sur un simple soupçon, ils cherchaient partout le marquis de La Salle pour le tuer, deux hommes montés sur le réverbère qui devait servir de potence (selon l'usage adopté dans la Révolution) criaient au peuple : « Messieurs, le premier venu, puisque nous n'avons pas le marquis de La Salle! » Ces bons Parisiens ne voulaient pas être montés sur le réverbère inutilement.

Cet usage a fait parodier ainsi le vers de Virgile : *Nos patriam fugimus*, etc., par les Français réfugiés :

Nos patriæ funes et lampada *linquimus* altam.

courage de nous y établir, nous avons trouvé des coopérateurs intrépides, et le public sera servi avec une exactitude rigoureuse.....

Ce qui nous encourage à vaincre et notre indolence naturelle et les terreurs de nos agents, c'est l'importance de la cause que nous soutenons; c'est la périlleuse situation où l'Assemblée nationale a mis la France, et la capitale son roi; c'est le besoin que tant d'infortunés ont d'être consolés; c'est la nécessité de rétablir l'autorité royale, unique planche qui nous reste dans le naufrage; c'est qu'on ne peut influer sur l'opinion qu'en frappant sur elle des coups répétés, c'est-à-dire par un écrit périodique; c'est enfin parce que nous comptons dans la liste de nos souscripteurs les meilleurs esprits et les plus grands noms de la France et de l'Europe, et tous ceux *quibus est equus et pater et res*. Voilà les lecteurs qui nous flattent; nous n'écrivons que pour les gens de bien, de goût et d'honneur; voilà ce qui distingue notre journal de cette foule d'écrits périodiques qui, en flétrissant la gloire du nom français, outragent également la langue, la raison et l'humanité. Que tous ceux qui ont admiré les déclamations des Mirabeau de l'Assemblée, l'ingratitude de certains courtisans, les fureurs de la populace parisienne, les massacres des citoyens et la défection de l'armée; que tous les énergumènes, et les hypocrites, plus dangereux encore, s'éloignent de nous : nos feuilles véridiques les feraient rougir et pâlir tour à tour sous les couronnes dont la main sanguinaire du peuple a chargé leurs têtes criminelles.

Le Journal politique n'en était encore qu'à son vingtième numéro quand ses rédacteurs tenaient ce langage : qu'on le compare avec l'extrait que nous avons donné du prospectus !

On est assez mal renseigné sur l'odyssée de cette feuille aventureuse. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il

y en eut trois séries ou *abonnements*. Le titre des deuxième et troisième abonnements porte : *Publié d'abord par M. l'abbé Sabatier, et maintenant par M. Salomon, à Cambrai*. Or, ce M. Salomon n'était autre que Rivarol, qui, forcé de quitter Paris, serait allé, dit-on, continuer ses philippiques dans un village près de Noyon.

On lit dans l'avertissement placé en tête du deuxième abonnement :

Il faut au monde ou des nouvelles ou des nouveautés ; mais un homme qui pense ne peut se résoudre à être le juré-crieur de tant de petits événements dont la rapide vicissitude sert d'imagination aux journalistes et de pâture à la curiosité. Dans une grande révolution, il ne considère que les événements qui influent sur la fortune publique, et il y voit l'histoire que voudra lire un jour la postérité! Cet ouvrage périodique est donc plutôt une nouveauté qu'un ramas de nouvelles. N'est-ce pas, en effet, une nouveauté qu'un livre qui dit la vérité dans les conjonctures où nous sommes? Si elle avait toujours de tels contemporains, on ne la verrait pas, cette triste vérité, en appeler sans cesse à d'autres générations, et offrir aux enfants le remède des maux dont leurs pères ont souffert. Une idée vraie, une réflexion juste, consolent ou ramènent les esprits; mais la foule de nos folliculaires ne cherche que des crimes et des malheurs. Tel homme qui a déjà dénoncé trois ou quatre mille conjurations aux Parisiens n'a pu leur donner une idée. Il est vrai que ces découvertes ne sont pas fort coûteuses. Les tyrans se ruinent à de pareilles recherches ; mais telle est la vertu du patriotisme, que dans notre Paris cent journalistes découvrent et affichent chacun vingt conjurations par jour, à deux sols la pièce.

..... *Ille etiam cæcos instare tumultus*
Sæpe monet, fraudemque et operta tumescere bella.

(Géorg., I.)

L'exemplaire du Journal Politique que possède la Bibliothèque impériale se compose de trois séries ou abonnements : la première de 23 numéros, la deuxième de 24, et la troisième de 8 seulement. Nous ne saurions dire si c'est le tout. Deschiens ne parle que de deux séries, de 18 et de 24 numéros.

Les deux premières séries ont été réimprimées sous le titre de *Journal politique national des États-Généraux et de la Révolution de* 1789, et il en a été fait plusieurs éditions. En 1797, notamment, les articles de Rivarol ont été réunis sous le titre de *Tableau historique et politique de l'Assemblée constituante*, et depuis on les a réimprimés sous celui de *Mémoires de Rivarol* dans la collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

On dit que Burke, cet éloquent apostat de la liberté, dont il avait d'abord embrassé la cause, écrivit à Rivarol que son ouvrage serait mis un jour à côté des *Annales* de Tacite. Si cet éloge est en effet échappé à la plume de l'écrivain anglais, on ne peut en expliquer l'exagération que par le fanatisme si commun aux hommes de parti. Toutefois, si l'on cherche en vain dans l'ouvrage de Rivarol la pensée profonde, l'expression grave et nerveuse de l'auteur des *Annales*, si ses vues sont généralement superficielles, souvent incomplètes ou fausses, quelquefois même contradictoires, il est

juste de reconnaître qu'on y rencontre fréquemment des rapprochements ingénieux, des observations fines; que le style, toujours élégant et clair, a souvent de la chaleur, et quelquefois de l'énergie. Malheureusement ces qualités sont ternies par l'esprit d'injustice et de dénigrement qui perce à chaque page.

—

FONTANES, LA HARPE, VAUXCELLES.

Le Modérateur. — Mémorial historique.

Au plus fort de cette mêlée furieuse dont nous avons fait connaître les principaux acteurs et les principaux épisodes, il se rencontra quelques esprits pleins de loyauté, mais un peu tard-voyants, qui tentèrent de se poser en modérateurs entre les partis, d'opposer le langage de la raison aux emportements de la folie. Dans ce dessein ils s'associèrent ceux des écrivains monarchiques qu'ils jugèrent les plus modérés dans leurs opinions politiques. De ce nombre fut Fontanes.

Comme André Chénier, Fontanes avait été jusqu'en 1789 tout entier livré aux doux labeurs de la poésie. Ce n'était point un homme de révolution. Aussi la nôtre de 89 ne l'enleva pas d'un entier élan. A trente ans passés, sa situation restée précaire semblait le pousser en avant; sa modération d'esprit le retint. Il partagea pourtant avec presque toute la France le premier mouvement et les espérances de 89; l'on a même un chant de lui

sur la fête de la Fédération de 90; mais ce fut sa limite extrême. Dès les derniers mois de 1789 il était attaché à la rédaction du *Modérateur*, organe d'un de ces partis stationnaires qui finissent toujours misérablement, déchirés par le parti du progrès, qui les tire en avant, et le parti rétrograde, qui les tire en arrière.

Le Modérateur s'était d'abord appelé le *Journal de la Ville*. Il avait été fondé au mois d'août par un aventurier littéraire que nous connaissons déjà, J. P. L. de Luchet, auteur de plusieurs petites feuilles littéraires, le *Pot-Pourri*, le *Journal des Gens du Monde*, etc. (V. t. III, p. 212.)

En se jetant dans la mêlée politique, cet écrivain vagabond se proposait « de suivre les progrès de ce pouvoir que Mirabeau appelle le *salut de tous les jours*, la *sécurité de tous les foyers*, le POUVOIR MUNICIPAL, et d'être, non le défenseur — il n'en a pas besoin, — mais l'organe et l'interprète du peuple, le peuple! ce souverain législateur, et duquel dérive toute puissance quelconque. »

Les principes qu'affichait l'ex-marquis étaient, comme on le voit, passablement démocratiques; mais au fond il n'était pas féroce.

Au mois d'octobre le Journal de la Ville modifie son titre et son format, et en même temps il adoucit quelque peu sa nuance; il devient *Journal de la Ville et des Provinces, ou le Modérateur*, par une

société de gens de lettres, avec cette épigraphe :

Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime.

Le nom de Luchet a disparu ; mais il fait encore partie de la rédaction ; on le devine au prospectus : « Il n'y a de bons journaux, y est-il dit, que ceux que fait le public ; un journaliste, à vrai dire, ne doit être qu'éditeur. » Et c'est pour mieux remplir son rôle ainsi entendu que le Journal de la Ville prend le format in-4°.

Douze personnes se sont partagé ce qui sert d'aliment à la curiosité et à l'instruction. Les unes méditent, les autres écoutent, toutes se consultent, et forment non une feuille critique, mais la véritable histoire du temps présent.

Les rédacteurs, fidèles à la liberté, à la philosophie des opinions, à la chaîne immuable des bons principes, écrivent sous l'œil sévère de la raison, la raison ! que la nouveauté, l'enthousiasme, offusquent pour quelques moments, mais qui finit bientôt par reprendre ses droits imprescriptibles sur l'esprit humain.

Un avis répandu à la fin de 1789 prévint les souscripteurs que M. de Fontanes, qui était ci-devant un des principaux coopérateurs de ce journal, en aurait la rédaction à compter du 1er janvier 1790 ; qu'il s'était associé un homme de lettres, son ami, connu par ses talents, et dont les principes étaient les mêmes que les siens, — Flins, — et qu'un membre très-distingué de l'Assemblée nationale en rédigerait tous les jours les séances.

Je ne saurais dire quel fut ce dernier collabora-

teur de Fontanes, ni quelle fut la part de collaboration de chacun. Il serait même difficile de distinguer les articles de Fontanes. La chose importe d'ailleurs assez peu, car il n'y a que l'esprit général de cette feuille qui soit remarquable. Le Modérateur remplissait son titre; il suit, avec moins de verve et d'entrain, la ligne d'André Chénier. Je me bornerai donc à une citation; c'est, sous le titre de *Réponse à un abonné* (23 octobre 1789), une exposition de principes, qu'on pourrait facilement attribuer à Fontanes :

Il paraît qu'on s'est mépris, Monsieur, sur le titre de notre journal le Modérateur. La signification que nous avons attachée à ce mot n'est pas celle qu'on nous a prêtée, ni celle qu'on devait y donner. Un journal appelé le Modérateur ne veut pas dire un journal *modéré*. Nous sommes très-modérés, sans doute; mais ce n'est pas une de nos qualités que nous avons voulu exprimer, c'est une fonction que nous avons voulu rendre telle que je vais vous l'expliquer. Si, par exemple, l'ignorance ou l'ambition d'un des pouvoirs quelconques lui faisaient outre-passer les limites qui lui sont tracées par les principes, nous avertirions de ses écarts, et, en éveillant l'intérêt des autres pouvoirs, ou celui même du public, nous contribuerions, autant qu'il est en nous, à *modérer* son zèle indiscret ou sa marche ambitieuse.

Si nous voyions, au contraire, tel autre pouvoir tomber dans un état d'inertie qui pourrait nuire à la machine politique, alors, en désignant les causes de sa faiblesse, en découvrant l'obstacle qui s'oppose au jeu de ce ressort, nous accélérerions ses mouvements, et nous n'en serions pas moins des *modérateurs*. Bien plus, comme notre force *modératrice* n'étend son action qu'en raison des écarts qui pourraient se commettre, on a si mal interprété le vrai sens de notre titre, que nous ne serons jamais si peu *modérés* que lorsque nous serons plus *modérateurs*.

Un pareil plan peut nous faire beaucoup d'ennemis, sans doute. Quoique nous soyons le moins susceptibles d'esprit de parti, on nous accusera tour à tour, et même à la fois, d'être aristocrates et démagogues, royalistes et parlementaires, ecclésiastiques et financiers, parce que nous aurons besoin de prendre en main tour à tour la défense du parti qu'on opprimera. Nous commençons par protester d'avance que nous respectons tous les pouvoirs, que tout citoyen remplissant une fonction publique, civile ou militaire, nous paraît exercer un sacerdoce auguste, et notre reconnaissance s'étend depuis le monarque et les représentants nationaux jusqu'aux magistrats en rabat et aux magistrats en hausse-col et en giberne. Mais nous prévenons aussi que nous voulons être libres, comme il convient à des hommes dignes de l'être, c'est-à-dire sous l'empire des principes et des lois. Nous ne nous flattons pas d'un succès rapide : les pas de la vérité sont lents et mesurés, et la flatterie a des ailes, comme le mensonge et la renommée; mais, pour peu qu'on nous sache gré de notre zèle, en nous témoignant de l'indulgence sur nos moyens, nous espérons de réussir du moins à être utiles, parce que le despotisme de la raison survit enfin à tous les autres despotismes.

L'Assemblée nationale nous paraît avoir le degré de force qui lui convient dans ce moment. Le parti de la majorité, un peu affaibli, rendra inutiles, pour la minorité, les succès d'éloquence, et, si nous osons nous exprimer ainsi, les *moyens d'adresse* employés quelquefois pour arriver à un but utile. Mais la France entière demande à grands cris l'organisation des assemblées provinciales, et ses ennemis lui reprochent d'en redouter l'établissement.

Nous avons été les plus ardents défenseurs de la liberté contre le despotisme; nous ne désirons pas moins, pour le salut commun, un roi fort de toute la puissance exécutrice, qu'on regarde comme le représentant perpétuel de la nation entière, dont la personne soit sacrée, inviolable, qui ne soit arrêté par d'autre pouvoir que par celui de la loi, qui sente tout le danger qu'il y aurait à s'opposer au vœu général; mais que l'instant et le point où sa volonté personnelle serait heurtée soit couvert d'un voile religieux

comme la plupart des attributs de sa personne, et qu'on ne lui marque pas, d'une manière aussi impolitique qu'irritante, l'époque où il sera obligé de fléchir devant toute autre volonté ; c'est ce qui nous fait improuver le *veto suspensif*. Que le monarque, enfin, conserve toutes les formules de l'infaillibilité ; mais que les ministres voient sans cesse, en signant un ordre, le glaive de la responsabilité suspendu sur leurs têtes.

On ne peut nous prêter le projet ridicule de vouloir à nous seuls diriger l'opinion, et de nous créer *régulateurs* des mouvements du pouvoir. Nous ne faisons que dire notre avis ; notre brevet de censeur est écrit dans la Déclaration des Droits, article de la liberté de la presse. Comme nous attaquons précisément le parti dominant, et que nous ne voulons flatter ni le prince, ni le peuple, ni l'hydre, ni l'idole, il est possible que nous exercions un privilége *exclusif;* mais c'est sans nous en douter. En tout cas, nous serons plus courageux que M. de Voltaire, quand il disait en plaisantant : « Je ne veux pas heurter de si grands seigneurs que les préjugés. »

L'essai tenté par Fontanes et ses amis ne fut pas heureux, il ne pouvait l'être ; le torrent eut bientôt emporté le Modérateur et les modérés.

Ils reparurent après le 9 thermidor, mais avec des allures monarchiques plus prononcées, et, soutenus par l'opinion publique, ils se montrèrent beaucoup plus oseurs.

Parmi les acteurs de la nouvelle mêlée qui s'engagea alors, mêlée presque aussi vive que celle de 1790, mais beaucoup moins sanglante, nous retrouvons Fontanes. Il s'était réfugié à Lyon pendant les mauvais jours. Revenu à Paris aussitôt que la terreur fut tombée, il s'associa avec La

Harpe et l'abbé de Vauxcelles pour la fondation d'un journal qu'ils appelèrent *Mémorial historique, politique et littéraire.* Voici leur prospectus :

Il y a une foule de journaux, ce qui prouve que beaucoup de gens les lisent. Les gouvernants en disent beaucoup de mal, ce qui prouve que les journaux ne sont pas inutiles aux gouvernés. On a même essayé toutes les manières possibles de les détruire ou de les asservir (ce qui est la même chose), et cela prouve encore qu'ils sont nécessaires.

Je ne compte pour rien les feuilles mercenaires qui appartiennent à une faction : quelque mauvaises qu'elles soient, je ne crois pas qu'elles fassent un grand mal. Ceux qui les font, ceux qui les lisent, ceux qui les paient, ne sont qu'une seule et même chose : c'est toujours la faction, et personne ne se méprend à ce mot. Il n'y en a jamais eu qu'une, celle des oppresseurs, qui ont toujours appelé *conspirations* la résistance quelconque des opprimés.

Ces feuilles mises de côté, comme de raison, les autres feuilles périodiques sont généralement ce qu'elles doivent être dans un Etat libre ou constitué pour être libre. Leur vogue prouve qu'il y a, quoi qu'on en dise, un esprit public ; car on ne les lit qu'autant qu'elles en sont à peu près les interprètes. De plus, il y a esprit public quand le gouvernement est averti et censuré tous les jours dans les écrits, et ne l'est pas toujours en vain.

Les journaux ne peuvent plus être ce qu'ils étaient dans l'ancien ordre de choses : on y cherchait des nouvelles ou de la littérature, c'était un objet de curiosité ; c'est aujourd'hui un objet d'intérêt prochain. Un message ou un discours peuvent à tout moment effrayer ou rassurer des millions de citoyens. Il importe à chacun de connaître sur qui et sur quoi la chose publique peut se reposer, de quoi et par qui elle est menacée. Ceux qui sont aujourd'hui lecteurs porteront aux élections annuelles le résultat de leurs lectures : ainsi les journaux sont devenus un besoin de tous les jours, et, quand leurs auteurs sont honnêtes et éclairés, les journaux sont une force pour la liberté et une autorité pour l'histoire.

On a imprimé, il y a quelque temps, qu'*il n'y en avait aucun où il y eût du talent*. Celui qui parlait ainsi exceptait sans doute le sien et celui de ses amis; cela est tout simple, quoique cela ne soit pas modeste. Pour nous, nous n'avons d'autre intérêt que celui de la vérité, en reconnaissant très-volontiers qu'il y a dans un assez grand nombre de ces sortes d'écrits de l'esprit, du talent, de la raison et de la gaîté; et nous laissons au public à nommer ceux qui méritent cet éloge. Ce n'est donc point un esprit de rivalité qui nous engage dans la même carrière : c'est celui de l'émulation du bien public, qui a rendu cette carrière assez honorable pour que personne ne puisse se faire un scrupule d'y entrer, et assez importante pour que chacun soit intéressé à y porter ses moyens : ils sont nécessairement différents, quoique le but soit le même, et nous ne prétendons rien annoncer qui distingue nos feuilles de celles du même genre. Notre titre dit tout ce que nous pouvons sur notre dessein. Quant à la rédaction, nous avons toujours pensé qu'il ne s'agissait point de ce qu'on promet dans son prospectus, mais de ce qu'on donne dans son journal, comme il ne s'agit point pour un auteur de ce qu'il annonce dans sa préface, mais de ce qu'il fait dans son ouvrage. Nous pouvons assurer seulement, et il est naturel de le croire, qu'avant d'entreprendre ce journal, nous nous sommes ménagé tous les secours nécessaires pour les correspondances intérieures et extérieures; et nous avons lieu de compter sur le zèle de tous les bons citoyens qui connaissent nos sentiments, et qui sont unis avec nous par les mêmes vœux pour l'affermissement de l'ordre social, moral et politique.

Nouvelles politiques intérieures et extérieures, pièces officielles, variétés intéressantes, discussions, séances du Corps législatif, rendues avec l'exactitude et l'étendue qu'exige leur importance; texte littéral des décrets, lorsque leur réunion pourra former la matière d'un supplément, qui sera délivré gratis : tels sont les objets principaux que contiendra ce nouveau journal, qui formera quatre pages in-4°, sur beau papier, et qui paraîtra tous les jours, à commencer du 1er prairial prochain, ou 2 mai 1797 (vieux style).

On y joindra, pour les personnes qui le désireront, un supplément in-8°, qui paraîtra aussi tous les jours, et qui contiendra le cours des changes, la conservation des hypothèques, les spectacles, les annonces, avis divers, poésies légères, etc.

Ce prospectus n'est pas signé, mais on devine aisément la plume de La Harpe. Disons tout de suite que les noms des trois collaborateurs figurent en tête du journal, et que chacun d'eux signait ses articles de ses initiales.

Le nom de Vauxcelles est presque oublié aujourd'hui. Le spirituel abbé, trop paresseux ou trop sage pour ambitionner la gloire que procurent les lettres, s'est contenté de déposer le fruit de ses réflexions dans ces feuilles fragiles de la presse périodique, qui peuvent bien quelquefois donner du renom, mais un renom éphémère comme elles. C'est ainsi qu'il publia dans le *Mercure* et dans le *Journal de Paris* une foule de morceaux non moins remarquables par leur élégance et la pureté du style que par la justesse des vues et la profondeur des pensées, mais qui sont demeurés enfouis sans honneur dans ces catacombes littéraires. Devenu journaliste politique, il se montre, dans le Mémorial, le digne lieutenant de La Harpe, batailleur hardi, habile à l'attaque autant qu'à la riposte. Il mène surtout rudement la guerre contre Garat *le Chambellan* (rédacteur de la *Clef du Cabinet des Souverains*) et ses collaborateurs. C'est à lui que semble

plus particulièrement dévolu le département des personnalités, et il déploie dans cette guerre des qualités qu'on n'aurait pas soupçonnées chez un ex-prédicateur du roi.

Fontanes, dans cette nouvelle feuille, se dessine plus nettement que dans le Modérateur. A cette époque il était professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale des Quatre-Nations, et, dans sa chaire, il devançait et préparait honorablement la critique littéraire renouvelée, que le *Génie du Christianisme* devait bientôt illustrer et propager avec gloire. Mais il ne se renfermait pas dans son enseignement; il prenait par sa plume une part plus active et plus hasardeuse au mouvement réactionnaire, et, selon lui, réparateur, dont Fiévée, l'un des acteurs lui-même, a tracé un excellent tableau dans l'introduction qui précède sa Correspondance avec Bonaparte. Devenu l'un des trois principaux rédacteurs du Mémorial, il y pousse comme ses collaborateurs, dans sa mesure toujours polie, au ralliement et au triomphe des principes et des sentiments que le 13 vendémiaire n'avait pas intimidés, et qu'allait frapper tout à l'heure le 18 fructidor.

Le rôle de Fontanes, au milieu de cette presse animée dont nous avons esquissé le tableau dans notre quatrième volume, devient fort remarquable. La modération ne cesse pas d'être son caractère, et fait contraste plus d'une fois avec les violences et

les gros mots de ses collaborateurs. Il est pour l'accord des lois et des mœurs, des principes religieux et de la politique, pour le retour des traditions conservatrices, et — ce qui était rare, ce qui l'est encore — il n'en violait pas l'esprit en les prêchant. L'ensemble de sa rédaction dans le Mémorial nous montre un esprit dès lors aussi mûr en tout que distingué ; elle le révèle, à cette époque d'entière indépendance, essentiellement tel au fond qu'il se développera plus tard dans ses rôles publics et officiels, avec tous ses principes, ses sentiments, ses aversions même.

Une chose à noter, c'est le pressentiment qu'il eut des destinées de Bonaparte, c'est son goût déclaré pour le conquérant de l'Italie. Le 15 août 1797, il insère dans le Mémorial, à l'adresse du jeune général, dont les proclamations semblaient menacer les Parisiens peu républicains d'un nouveau canon de Vendémiaire, une lettre piquante de verve et, si l'on peut ainsi dire, perçante de pronostic, qui mérite d'être conservée. C'est un de ces petits chefs-d'œuvre de la presse politique comme il s'en est trop dépensé et perdu en France depuis la satire Ménippée jusqu'à Carrel. Le bruit venait de se répandre dans Paris qu'une révolution républicaine avait éclaté à Rome et y avait changé la forme du gouvernement.

A BONAPARTE

Brave général,

Tout a changé et tout doit changer encore, a dit un écrivain politique de ce siècle, à la tête d'un ouvrage fameux. Vous hâtez de plus en plus l'accomplissement de cette prophétie de Raynal. J'ai déjà annoncé que je ne vous craignais pas, quoique vous commandiez quatre-vingt mille hommes et qu'on veuille nous *faire peur* en votre nom. Vous aimez la gloire, et cette passion ne s'accommode pas de petites intrigues et du rôle d'un conspirateur subalterne auquel on voudrait vous réduire. Il me paraît que vous aimez mieux monter au Capitole, et cette place est plus digne de vous. Je crois bien que votre conduite n'est pas conforme aux règles d'une morale très-sévère; mais l'héroïsme a ses licences, et Voltaire ne manquerait pas de vous dire que vous faites votre métier d'illustre brigand comme Alexandre et comme Charlemagne. Cela peut suffire à un guerrier de vingt-neuf ans.

Je me promènerais, je le répète, avec la plus grande sécurité, dans votre camp, peuplé de braves comme vous, et je conviens qu'il serait fort agréable de vous voir de près, de suivre votre politique, et même de la deviner quand vous garderiez le silence.

Savez-vous que, dans mon coin, je m'avise de vous prédire de grands desseins? Ils doivent, si je ne me trompe, changer les destinées de l'Europe et de l'Asie.

Toute mon imagination fermente depuis qu'on m'annonce que Rome a changé son gouvernement. Cette nouvelle est prématurée, sans doute; mais elle pourra bien se réaliser tôt ou tard.

Vous aviez montré pour la vieillesse et le caractère du chef de l'Eglise des égards qui vous auraient honoré; mais peut-être espériez-vous alors que la fin de sa carrière amènerait plus vite le dénouement préparé par vos exploits et votre politique. Les Transtévérins se sont chargés de servir votre impatience, et le pape, dit-on, vient de perdre toute sa puissance temporelle. Je m'imagine que vous transporterez le siége de la nouvelle ré-

publique lombarde au milieu de cette Rome pleine d'antiques souvenirs, et qui pourra s'instruire encore sous vous à l'art de conquérir le reste de l'Italie.

On prétend qu'à ce propos le ministre Acton disait naguère au roi de Naples : « Sire, les Français ont déjà la moitié du pied dans la botte ; encore un coup, et ils l'y feront entrer tout entier. » Acton pourrait bien avoir raison ; qu'en dites-vous?

Mais je soupçonne encore de plus vastes combinaisons. Le théâtre de l'Italie est déjà trop étroit pour la grandeur de vos vues. Je rêve souvent à vos correspondances avec les anciens peuples de la Grèce, et même avec leurs prêtres, avec leurs *papas :* car, en habile homme, vous avez soin de ne pas vous brouiller avec les opinions religieuses.

Une insurrection des Grecs contre les Turcs qui les oppriment est un événement très-probable, si on vous laisse faire, et si Aubert-Dubayet (1) vous seconde. L'insurrection peut se communiquer facilement aux janissaires, et l'histoire ottomane est déjà pleine des révolutions tragiques dont ils furent les instruments.

Ainsi je ne serais point étonné que vous eussiez conçu le projet hardi de planter à la fois l'étendard français sur les murs du Vatican et sur les tours du Sérail, dans la capitale des Etats chrétiens et dans celle de Mahomet. Ce serait, il faut en convenir, une étrange manière de renouveler l'empire d'Orient et celui d'Occident ; mais vous m'avez accoutumé aux prodiges, et ce qu'il y a de plus invraisemblable est toujours ce qui s'exécute le plus facilement depuis l'origine de la Révolution française.

Que dire alors du ministre ottoman et de celui de Sa Sainteté, qui sont reçus le même jour au Directoire, qui se visitent fraternellement, et qui s'amusent à l'Opéra-Français, à nos Jardins de Bagatelle et de Tivoli, tandis qu'on s'occupe en secret du sort de Rome et de Constantinople?

En vérité, brave général, vous devez bien rire quelquefois, du haut de votre gloire, des cabinets de l'Europe et des dupes que vous faites.

(1) Ambassadeur à Constantinople.

Vous préparez de mémorables événements à l'histoire. Il faut l'avouer, si les rentes étaient payées et si on avait de l'argent, rien ne serait plus intéressant au fond que d'assister aux grands spectacles que vous allez donner au monde; l'imagination s'en accommode fort, si l'équité en murmure un peu.

Une seule chose m'embarrasse dans votre politique : vous créez partout des Constitutions républicaines. Il me semble que Rome, dont vous prétendez ressusciter le génie, avait des maximes toutes contraires : elle se gardait d'élever autour d'elle des républiques rivales de la sienne; elle aimait mieux s'entourer de gouvernements dont l'action fût moins énergique, et fléchît plus aisément sous sa volonté. Souvenons-nous de ces vers d'une belle tragédie :

Ces lions, que leur maître avait rendus plus doux,
Vont répandre leur rage et s'élancer sur nous;
. . . .
Si Rome est libre, enfin, c'est fait de l'Italie.

Mais peut-être avez-vous là-dessus, comme sur tout le reste, votre arrière-pensée, et vous ne me la direz pas.

J'ai cru pouvoir citer ces vers dans une lettre qui vous est adressée : vous aimez les lettres et les arts. C'est un nouveau compliment à vous faire. Les guerriers instruits sont humains : je souhaite que le même goût se communique à tous vos lieutenants, qui savent se battre aussi bien que vous. On dit que vous avez toujours Ossian dans votre poche, même au milieu des batailles : c'est, en effet, le chantre de la valeur. Vous avez, de plus, consacré un monument à Virgile dans Mantoue, sa patrie; je vous adresserai donc un vers de Voltaire, en le changeant un peu :

J'aime fort les héros, s'ils aiment les poètes.

Je suis un peu poète, vous êtes un grand capitaine : quand vous serez maître de Constantinople et du Sérail, je vous promets de mauvais vers, que vous ne lirez pas, et les éloges de

toutes les femmes, qui vaudront mieux que les vers pour un héros de votre âge. Suivez vos grands projets, et ne revenez surtout à Paris que pour y recevoir des fêtes et des applaudissements. F.

Si Bonaparte lut la lettre, comme c'est très-possible, son goût pour Fontanes doit remonter jusque là.

Mais le maître ouvrier du Mémorial, c'était La Harpe. Il était là dans son élément, et, quand on parcourt ce journal, on est étonné de l'activité dont il y fait preuve : il n'y a presque pas de numéros qui ne contiennent un article de lui, article politique ou littéraire. Une autre chose cependant peut étonner davantage encore : ce sont les sentiments nouveaux qu'il y professe.

La Harpe s'était d'abord laissé entraîner par la Révolution. Rien de plus simple ou même de plus légitime et de plus excusable dans les commencements. Mais La Harpe ne s'était pas arrêté aux beaux jours ou à ce qui pouvait passer pour tel : son enthousiasme avait survécu au 10 août, au 2 septembre, au 21 janvier. On a recueilli une suite de textes, pris dans ses articles du *Mercure,* desquels il résulte que jusqu'en 93, et même jusqu'au commencement de 1794, il égala en déclamation extravagante tout ce qu'on pouvait désirer alors. Il ne cessait de dénoncer, dans des phrases dignes de

l'ancien et fougueux Raynal, « la superstition, disait-il, qui *transforme l'homme en bête,* le fanatisme, qui *en fait une bête féroce,* le despotisme, qui *en fait une bête de somme.* Mais, jeté en prison en avril 1794, La Harpe, avec cette âpre personnalité qu'on lui connaît, s'étonna plus qu'un autre d'avoir été atteint ; l'idée de la mort lui apparut; son imagination lui fit tableau. Il fut en proie à un grand tumulte, et, dans ce bouleversement de tout son être, il sentit une révolution s'opérer en lui : il eut le coup de foudre, ce qu'on appelle le coup de la grâce, qui le renversa et le retourna.

Après s'être si violemment trompé, il n'avait rien de mieux à faire, semble-t-il, qu'à se repentir et à se taire. Mais il ne songea pas seulement à s'imposer cette mortification du silence, la plus pénible de toutes pour l'amour-propre, et on le vit, au sortir de sa prison, se lancer avec plus de fureur que jamais dans toutes les mêlées; son ardeur n'avait fait que changer de signal et de drapeau. Après avoir professé les principes du républicanisme le plus exagéré, il s'en montra l'un des plus fougueux adversaires. Son *Cours de littérature* est rempli de violentes diatribes contre des hommes dont les opinions avaient été longtemps les siennes. Il s'engagea dans une polémique passionnée avec Marie-Joseph Chénier, organe de la Convention; il fit la guerre à la Convention elle-même. Mais c'est à Ro-

bespierre surtout qu'il s'attache à porter les plus rudes coups : « Un Robespierre! s'écrie-t-il ; un Robespierre (puisqu'il faut descendre à ce nom infâme, que je ne puis prononcer sans faire une sorte de violence au profond mépris que j'ai toujours eu pour lui, et *qu'il n'a pas ignoré*), un Robespierre! etc. » S'il faut en croire Laya, bien placé pour savoir le vrai, La Harpe se targuerait ici d'un courage qu'il n'eut pas.

Dans le Mémorial, le célèbre critique ne se montre pas moins décidément réactionnaire, mais réactionnaire comme l'étaient alors tous les honnêtes gens, voulant l'ordre et la paix dans la liberté. Nous avons à peine besoin de parler du talent qu'il y déploie : on sait qu'il était éminemment doué pour la polémique.

Proscrit le 18 fructidor, le Mémorial essaya de renaître en l'an VI sous le titre de *Tablettes historiques*, puis de *Tablettes républicaines*, portant cette épigraphe :

Sed motos præstat componere fluctus.

Celle du Mémorial était :

Vis consilî expers mole ruit sua ;
Vim temperatam Dî quoque provehunt
In majus.

Il serait inutile d'insister sur la valeur du Mémorial : les noms de ses rédacteurs la disent assez.

C'était, comme le Modérateur, une véritable gazette ; mais, outre les nouvelles proprement dites, étrangères et intérieures, on trouve dans chaque numéro deux ou trois articles de polémique ou de variétés politiques ou littéraires, où se reflète vivement l'agitation de cette époque mouvementée, et qui aujourd'hui encore se font lire avec intérêt.

—

MICHAUD, GALLAIS.

La Quotidienne. — Le Censeur des Journaux.

La Quotidienne, ou Nouvelle Gazette universelle, par une société de gens de lettres, doit être comptée parmi les agents les plus actifs de la contre-révolution. Nous ne connaissons guère que la Quotidienne de la Restauration, dont le nom appelle impérieusement celui de M. Michaud. Mais il faut remonter à 1792 pour trouver l'origine de cette feuille fameuse, dont l'existence fut des plus tourmentées, et ce n'est pas au célèbre historien des Croisades qu'elle dut le jour. Son fondateur s'appelait de Coutouli, et périt sur l'échafaud en 1794; c'est tout ce que j'en saurais dire, car Michaud lui-même a oublié son prédécesseur dans sa Biographie universelle.

La Quotidienne commença avec la Convention, le 22 septembre 1792. Il fallait un certain courage pour entreprendre à ce moment un journal royaliste; la tentative n'était pas sans danger : aussi il faut voir avec quelles précautions oratoires s'annonce la nouvelle feuille :

Nous n'examinerons point si le salut de la patrie, qui a néces-

sité dans ces temps d'orages les grandes mesures prises par l'Assemblée nationale, exigeait la proscription des feuilles périodiques connues sous la dénomination de *journaux aristocratiques ou soi-disant constitutionnels;* si, parmi ceux qui ont été enveloppés dans cette sévère justice, quelques-uns ne méritaient pas plus d'indulgence, tant par la modération avec laquelle les opinions y étaient énoncées que par le ton de décence avec lequel ils étaient écrits ; il suffit que ces ouvrages aient paru vouloir influencer l'opinion publique pour assurer qu'ils se sont écartés du but que l'on doit se proposer en recueillant les matériaux qui serviront à l'histoire de nos jours. Ce n'est pas lorsque tout est système, passion, fureur, qu'il convient de prévenir un jugement que la postérité seule sera en droit de prononcer. Personne aujourd'hui ne peut se flatter d'appuyer ses conjectures sur une base solide de vérité; la plupart des ressorts que l'on fait mouvoir sont cachés pour nous, et nous ne voyons les objets qu'à travers un verre plus ou moins coloré par nos affections, nos relations, nos préjugés..... Cependant, après cinq années de divisions intestines, de craintes, d'espérances, de tentatives et d'oppositions balancées tour à tour, une Convention nationale est appelée pour prononcer sur les plus grands intérêts; tous les regards se tournent de son côté, comme vers une dernière ressource, et son succès va fixer invariablement les destinées de la France. Ces circonstances nous ont paru favorables à la publication du nouveau journal que nous annonçons : si les réflexions étrangères aux faits, les discussions systématiques, sont superflues, même dangereuses à propager, l'annonce simple et vraie des événements qui se succèdent avec tant de rapidité devient très-nécessaire, le besoin d'une communication prompte et facile entre toutes les parties de l'Empire se fait sentir plus impérieusement que jamais.

Les coopérateurs, animés du même esprit et *fidèles à la loi du silence en opinion politique, qu'ils se sont imposée,* apporteront le plus grand soin, chacun dans la partie qui lui sera confiée, pour faire parvenir promptement ce journal au point de perfection où il peut atteindre.....

On ne pouvait se montrer mieux intentionné que les rédacteurs de la nouvelle feuille; mais, si prudents qu'ils voulussent être, ils se virent bientôt en butte aux persécutions, et la Quotidienne dut faire comme plusieurs des journaux que nous avons déjà rencontrés, qui, pour échapper aux poursuites, étaient obligés, comme « le vieux pasteur des troupeaux de Neptune », de changer presque tous les jours de forme et de nom. Proscrite une première fois le 18 octobre 1793, elle reparut d'abord avec le titre de *Tableau de Paris,* puis sous son nom de Quotidienne, le 19 février 1795, et continua jusqu'au 5 octobre de la même année, où elle fut de nouveau proscrite. Reprise le 7 novembre suivant, elle vécut jusqu'au 4 septembre 1797 sans interruption, mais en changeant trois fois de nom, et s'appelant successivement *Tableau de Paris,* puis *Bulletin politique de Paris et des Départements*, puis *Feuille du Jour,* et enfin *la Quotidienne ou Feuille du Jour*.

Le 4 septembre 1797 elle fut proscrite une troisième et dernière fois. Nous la verrons reparaître dix-sept ans plus tard, et continuer ses métamorphoses.

Cette première Quotidienne était in-4°. Elle a eu pendant quelque temps un feuilleton in-8°, rempli le plus souvent d'extraits pris des autres journaux, qu'elle pillait sans même les nommer, ce qui mo-

tiva de la part de ces derniers de nombreuses réclamations.

Ce ne fut qu'en 1795 que Michaud devint l'un des rédacteurs et des propriétaires de la Quotidienne. Venu à Paris en 1790, il avait d'abord travaillé à la *Gazette universelle* avec Cerisier, et au *Postillon de la Guerre* avec Esmenard. Ces deux journaux étaient dans le sens de la cour, qui en subventionnait, dit-on, la rédaction, et ils soutenaient le système politique des Feuillants. Au 10 août leurs bureaux furent envahis et pillés par la populace. Michaud, comme ses collaborateurs, fut obligé de se cacher, et il n'osa reparaître qu'à la fin de 92, quand la Convention constituée ne s'occupait plus guère que de Louis XVI. Il prit part alors à la rédaction du *Courrier républicain* de Poncelin, qui n'avait guère de républicain que le nom, et qui, après comme avant les journées de thermidor, était classé au moins comme très-suspect par les révolutionnaires; puis à celle de la *Gazette française,* encore avec Poncelin et Fiévée. Enfin en 1795 il s'associa à la rédaction et à la propriété de la Quotidienne, avec Rippert, l'un des fondateurs de cette feuille, et Riche, et il lui donna une grande impulsion de royalisme. Il fut de nouveau contraint de fuir après le 13 vendémiaire, et un arrêt par contumace le condamna à mort comme convaincu « d'avoir, par son journal, constamment

provoqué à la révolte et au rétablissement de la royauté. » Il fut assez heureux pour se faire relever de cette condamnation un an après. Il n'avait pas, d'ailleurs, attendu jusque-là pour rentrer à la Quotidienne, dont le succès allait toujours croissant, le parti royaliste devenant chaque jour plus nombreux.

Porté le 18 fructidor sur les listes de proscription, il dut s'exiler une troisième fois. La chute du Directoire le ramena à Paris, où il espérait reprendre sa place de journaliste et travailler à une restauration qu'avec beaucoup d'autres il croyait prochaine; mais il put se convaincre bientôt que, si Bonaparte pensait à relever le trône, ce n'était pas pour y faire monter un Bourbon, et les rudes coups que le nouveau maître porta aux journaux lui prouvèrent que désormais le journalisme ne pourrait plus se jouer journellement du pouvoir. Il renonça donc momentanément à la lutte, et se donna tout entier à la culture des lettres et au commerce de la librairie, en attendant qu'un nouveau régime lui permît de redescendre dans l'arène politique.

Les métamorphoses auxquelles fut condamnée la Quotidienne pendant cette première période de son existence prouvent assez avec quel acharnement elle poursuivit la Révolution. C'est d'ailleurs la seule chose que nous ayons à faire remarquer, sa rédaction n'offrant rien de saillant.

Parmi les rédacteurs de la première Quotidienne, nous devons mentionner tout particulièrement Gallais, auteur d'une histoire du 18 fructidor que j'ai plusieurs fois citée, et l'un des écrivains politiques les plus laborieux de notre époque.

Gallais, « qui n'avait pas, et qui donnait la gloire », a dit Chénier, était, en 1789, professeur dans un collége de bénédictins, et ce ne fut pas sans regret, paraît-il, qu'il se vit contraint d'abandonner sa paisible retraite. Il se vengea du trouble que la Révolution apportait dans son existence en l'attaquant d'abord dans plusieurs brochures anonymes qui eurent un certain retentissement; puis il prit part à la rédaction de quelques feuilles royalistes, notamment du *Journal général* de l'abbé Fontenay, du *Publiciste* et de la *Quotidienne.* Enfin en l'an III il fonda, avec Th. Langlois, le *Censeur des Journaux,* une des feuilles les plus curieuses et les plus courues de cette époque, mais que, faute d'espace, nous ne pouvons que signaler aux chercheurs.

—

RICHER-SERIZY.

L'Accusateur public.

On pourrait dire de Richer-Serizy qu'il fut le Suleau de la réaction thermidorienne. Il rappelle à de nombreux égards son collaborateur aux *Actes des Apôtres*. Mais il y a entre les deux la différence qui sépare la presse de 1792 de celle de 1795, et qu'a justement relevée M. E. Maron.

« La liberté de la presse, que respectèrent les Thermidoriens, dit le judicieux auteur de l'*Histoire littéraire de la Convention nationale*, ne produisit pas d'écrivain digne d'être remarqué, ni par ses qualités ni par ses défauts. Les journalistes démocrates ne firent plus que se répéter. Les gens d'esprit qui rédigeaient les journaux à tendances royalistes, et dont plusieurs devinrent académiciens (Suard, Fontanes, Michaud), rappelèrent, mais de loin, Rivarol, Mallet du Pan, Royou; ils furent à ces derniers ce que les Thermidoriens étaient aux orateurs de la première Constituante. Ils s'efforçaient d'être passionnés, ils n'étaient que violents : la situation ne les soutenait plus, et ils n'avaient pas en eux-mêmes cette flamme toujours ardente

qui fait le pamphlétaire. Ceux qui eurent le plus d'influence furent les moins lettrés, et même leur influence ne commence qu'après la réaction thermidorienne, et lorsque la Convention en eut fini avec le parti terroriste. Ainsi le rédacteur de l'Accusateur public avait de l'esprit et de la verve, il réussissait surtout dans le portrait satirique. Mais on sait que la polémique qui était celle de son parti n'était pas de nature à pénétrer dans des masses profondes. Il n'est, en effet, qu'un accusateur, c'est-à-dire qu'il attaque les hommes dans leurs vices, leurs ridicules ou ceux qu'il leur prête, et l'on sait que, dans ce cas, l'imagination pèche plus par prodigalité que par économie. Par exemple, il met, ou peu s'en faut, Sièyes et Cambacérès sur la même ligne que Fouquier-Tinville et Carrier... Cette partialité, qui enveloppait dans une commune et égale réprobation tous ceux qui avaient pris part à la Révolution, indiquait plus de rancune que de passion, plus de colère que de conviction, et, nous l'avons déjà dit à propos des Girondins, la colère est, dans les luttes politiques, le signe de l'impuissance. De même que les Girondins n'avaient pas su triompher, de même les modérés, qui n'avaient pas su les défendre ni se sauver eux-mêmes, ne surent pas mieux se venger. »

Quoi qu'il en soit, l'Accusateur public eut une réelle influence, qui serait suffisamment attestée par

les nombreuses dénonciations dont son auteur fut l'objet, et le décret de déportation qui le frappa le 18 fructidor. Cette feuille est écrite avec chaleur, et l'on y trouve des pages d'une véritable éloquence; on y sent l'émotion, la conviction d'un homme de bien qui croit que la France ne peut trouver le remède aux maux dont elle est accablée que dans le rétablissement des doctrines religieuses et monarchiques, et qui s'efforce de la conduire à ce but.

Serisy avait été détenu près d'une année au Luxembourg pendant la Terreur. Ce fut au sortir de sa prison, et encore tout palpitant de ressentiment, qu'il lança son Accusateur public, auquel, il donne cette épipraphe, prise de Cicéron : *Accusatores multos (at non delatores) in civitate esse necesse est.*

Je suis libre enfin! s'écrie-t-il dans son prospectus ou premier numéro; après avoir vu pendant une année la hache des bourreaux attachée à un cheveu et suspendue sur ma tête, j'attendais naïvement que la Révolution du 10 thermidor me tirât de la fosse aux lions et échangeât contre une couronne civique la palme du martyre que j'allais cueillir : je me trompais; je venais d'échapper aux assassins pour tomber entre les mains des voleurs, et il se formait contre la liberté d'un homme de bien dont on redoutait la surveillance et le courage une conjuration de tous les crimes et de tous les vices réunis.

Enfin, un hasard heureux, peut-être aussi la main du remords et du repentir, vint tirer mes verroux, et le guichetier d'Astorga, après avoir pris au pauvre Gil Blas son manteau de drap neuf et son pourpoint de laine de Ségovie, après l'avoir fouillé entre cuir et chair, le poussa dans la rue, en lui disant : « Va, mon ami, tu es libre maintenant; va-t'en remercier M. le corrégidor: tu vois qu'il y a encore une justice en Espagne. »

Ah ! laissons nos corrégidors, disais-je en précipitant mes pas, et courons remercier la Providence : c'est elle qui protégea mes jours, c'est elle qui est la source de toute justice. Une église se présente à moi, une inscription simple et touchante, consacrée à l'Eternel, couronnait le portique ; plein d'un saint recueillement, déjà mes genoux pressaient le pavé du sanctuaire : ô surprise ! lorsqu'en élevant les yeux, je me vois environné de comestibles, de farines, de viandes, de tonneaux entassés ! L'église était un magasin.

Je me retirai confus de ma méprise, mais circonspect dans mon jugement. Ma première pensée fut que, Dieu s'étant fait homme, la partie saine et éclairée de la nation avait jugé qu'il devait avoir appétit, et que, par reconnaissance, elle lui faisait ses provisions ; j'avais lu de tout temps qu'on servait les autels des dieux : cette précaution pouvait donc être bonne en elle-même ; c'était peut-être une mesure révolutionnaire. Je raisonnais ainsi en cheminant vers la Convention.

Au sortir d'une longue et rigoureuse captivité, l'esprit et le corps sont également tourmentés d'une activité pénible et inquiète ; avide de tout voir et de tout entendre, on erre çà et là, sans but, comme sans projet, uniquement pour le plaisir d'errer : le cœur cherche dans les lieux qu'il parcourut autrefois des souvenirs consolateurs. Voici l'enceinte où siégeait l'homme qui me sauva la vie ; c'est à cette tribune qu'il répandit des larmes sur les victimes de la tyrannie ; sous cet arbre dépouillé par l'hiver, et couvert alors de verdure, ses entretiens, tels que ceux de Platon, embrasaient mon âme de cet ardent amour de la patrie qui consumait la sienne. Je cherchais son ombre en errant tristement sous les portiques et dans les comités.

Une multitude avide se pressait au dehors comme au temple de la Fortune ; mais quelle fut ma surprise, lorsque, pénétrant dans l'intérieur, je vis un magasin bien différent de celui que je venais de quitter : dans le premier, du moins, j'avais trouvé l'abondance ; et celui-ci m'offrait l'assemblage de tous les fléaux, de tous les crimes, ou, si je dois m'exprimer ainsi, le tombereau de toutes les immondices du genre humain.

Un troupeau d'hommes à l'œil louche, au maintien faux, agents vils et stipendiés de tous les partis, travaillaient à mille bureaux ; à chaque regard que je lançais sur eux, je voyais leurs têtes se plonger dans l'encrier; je croyais démêler leurs traits : aux uns, je lisais le nom sur leurs épaules à travers leurs habits ; aux autres, sous le bonnet sans tache de la liberté qui les cachait jusqu'aux oreilles, je distinguais encore le bonnet vert de l'infâme banqueroutier.

Je crus un moment que la Convention nationale avait mis en réquisition le bagne de Brest et les cachots du Châtelet ; et je voyais avec joie qu'alliant ainsi l'humanité et la justice, elle gradua les peines sur les délits ; un coquin, disais-je tout bas, rame à Toulon, un autre écrit à Paris, et tous les deux sont utiles....

Autant l'aurore de ce jour qui me rendait à la liberté m'avait paru brillante et fortunée, autant la soirée qui me ramenait à la réflexion et au sentiment des maux de ma patrie me sembla funeste et douloureuse ; je cherchais à éloigner ces amères pensées, comme un homme bercé par des songes flatteurs écarte le réveil. Quel prompt bouleversement se fit en moi, lorsque, livré à la solitude et à la méditation, je portai mes regards sur cet empire autrefois si florissant !

Quel tableau ! De toute part l'amitié et la nature pleurant sur des tombeaux ; cent mille familles mutilées et flétries, accablées sous le double poids du désespoir et de la misère, demandant leurs chefs et du pain ; des contrées entières dévastées par le fer, le feu et l'eau ; les arts en deuil, le commerce desséché dans ses sources, les finances de l'Etat anéanties, les fortunes particulières ou détruites, ou indignement violées ; la France entière, tel qu'un sol brûlé par le feu du ciel, dépouillée et nue ; nos richesses nationales, ces chefs-d'œuvres, ces monuments, enfants de l'opulence et des arts, que mille siècles avaient entassées, disparaissant frauduleusement ou s'écoulant à vil prix chez l'étranger, et des nuées de vautours, aux griffes tricolores, descendus de tous les points de l'univers pour planer sur cet empire agonisant et se gorger de sa substance !

. . . .

Maintenant que les ténèbres du crime et de l'ignorance s'évanouissent aux premiers rayons de la justice, que la raison et la douce humanité soulèvent d'une main faible encore ce drap mortuaire qui couvre cet empire, et que des yeux féroces sont surpris de répandre des larmes; maintenant que la Convention nationale, s'élevant victorieuse de la mort et des enfers, appelle à ses côtés les talents, le courage et la vertu, quel est l'homme coupable qui voulût rester spectateur immobile et glacé? Qu'il se nomme, afin que, plus vil et aussi odieux que les assassins, nous l'envoyions avec eux à l'échafaud.

Pour moi, quand tous les bons citoyens s'empressent à venir au secours de l'Etat et à calfater le vaisseau, qui fait eau de toutes parts, on ne me verra pas, comme Diogène, me chauffer au soleil ou rouler mon tonneau.

Sa lanterne à la main, bien différent de lui dans mes recherches, je visiterai les comités, les tribunaux, les administrations, les sociétés populaires; il n'est si petit réduit où mon activité courageuse ne me fasse pénétrer; il n'est coquin si petit, depuis l'atome jusqu'au colosse, au moment où je le verrai entraver la marche de la justice et des lois, que je ne saisisse à l'instant pour le placer au carcan de l'opinion publique, en l'inscrivant sur mes tablettes censoriales. Ménager le crime, c'est rougir de la vertu. Diogène chercha longtemps un homme de bien et ne put le trouver; moi, je cherche des fripons, et certes, je n'userai pas ma bougie.

. . . .

Peut-être que mon âpre franchise déplaira à ces hommes qui, buvant à la coupe enchantée du pouvoir, s'enivrent de sa liqueur; ils couvriront des grands mots d'intérêt général, de politique, de salut du peuple, la persécution dirigée contre moi; mais Néron empoisonna sa mère pour le salut du peuple; Caligula fit périr soixante sénateurs en un jour pour le salut du peuple; Robespierre allait égorger la Convention pour le salut du peuple; la Loire est teinte de sang pour le salut du peuple; j'ai vu tuer la liberté elle-même en la personne de vos collègues pour le salut du peuple. Homme libre et innocent, j'ai pendant une année

porté d'indignes fers pour le salut du peuple; j'allais à la mort pour le salut du peuple : mon dévouement sans bornes et mon ardent amour pour la patrie doivent-ils m'y conduire encore?... Eh bien, tyrans! dressez l'échafaud, je suis prêt.

. . . .

Ce journal, divisé en trois sections, offrira dans la première le tableau exact et raisonné des décrets : la boussole des droits de l'homme à la main, et, certain de ne point m'égarer avec un tel guide, je pénétrerai dans la diète auguste; la crainte ni l'espérance ne me feront point mutiler ma pensée; j'obéis à la loi, quand elle est sage, comme j'obéis à ma raison; je m'y soumets, quand elle ne l'est pas, comme je me soumets à la nécessité; mais, certes, j'ai le droit d'en faire remarquer les principes vicieux! je dis plus, mon devoir est de travailler de tout mon pouvoir à les détruire; et lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne saurait changer qu'en mieux des lois atroces, forgées par le despotisme et l'ignorance et établies sur la terreur, seraient-elles si respectables qu'il fallût plus longtemps leur sacrifier la liberté, la raison, la vertu et la justice?

La seconde section, divisée en deux colonnes, signalera sur le *Nigrum,* les Anicètes, les Tigellins, les Locustes de la Révolution; mais l'œil fatigué de ces noms odieux se reposera quelquefois en lisant sur l'*Album* ceux d'un Thraséas, d'un Soranus ou d'une Cornélie inconnue....

La troisième section, sous le titre de *Variétés,* enclavera toutes les folies de l'univers : là, le lecteur, au sortir de la caverne, trouvera quelques paysages, quelques sites riants; et si l'alliance du plaisant à l'odieux peut être compatible, je répandrai sur la page quelque teinte de gaîté....

Cette citation nous paraît suffire à elle seule pour faire connaître ce qu'était l'Accusateur public, — un pamphlet plutôt qu'un journal. « Dans la presse royaliste, dit Lacretelle, Richer-Serisy était chargé du gouvernement des philippiques. Son style était

inégal et peu correct ; mais il avait de la verve et du coloris. Il paraissait emporté par une passion trop vive pour être contenue ; tout était absolu dans ses sentiments, tranchant dans ses expressions, et c'est ce qui excitait l'enthousiasme des royalistes les plus prononcés. »

L'Accusateur public, qui ne porte point de date, mais qui parut de 1795 à 1797, à des époques indéterminées et souvent très-distantes, n'eut que 35 numéros, et encore le 13e, qui devait contenir l'histoire de la journée du 13 Vendémiaire, n'a-t-il point paru : Richer, selon la *Biographie universelle*, bien qu'il en eût été souvent pressé par ses amis, ne voulut point l'écrire, mais, selon le catalogue de la Bibliothèque impériale, il l'aurait remplacé par une livraison non numérotée, à la date du 6 thermidor an VII. Le nº 35 et dernier, de 115 pages, est très-rare.

—

BERTIN-D'ANTILLY, BARRUEL-BEAUVERT, HOFFMANN, MARTAINVILLE, etc.

LA PETITE PRESSE SOUS LE DIRECTOIRE

Le Thé. — Les Actes des Apôtres et des Martyrs. Le Menteur. — Journal des Rieurs. — Semaines critiques. — Rapsodies, etc.

La réaction thermidorienne eut aussi sa petite presse, ses journaux satiriques, et ce ne furent, comme on le pense bien, ni les moins audacieux, ni les moins influents.

Au premier rang de ces troupes légères, « Voici le *Thé* !... Qui veut du Thé ?... Prenez votre Thé, Messieurs !... Il est fort le Thé !... Voilà le Thé !... » Ainsi allaient criant le matin par toutes les rues de Paris les colporteurs de cette feuille spirituellement baptisée, qui fut d'abord sous-intitulée *Journal des Dix-Huit,* puis *le Contrôleur général,* pour des raisons que les curieux trouveront très-longuement expliquées dans le journal lui-même.

Le Thé fut fondé le 27 germinal an V, par Bertin d'Antilly, qui est demeuré connu comme poète

dramatique. En 1790 il avait travaillé avec Suleau au *Martyrologe*, et y avait combattu les principes de l'Assemblée constituante. C'est lui qui nous apprend cette particularité dans un exposé de sa conduite qu'il publia dans le n° 60 de son journal, en réponse à une attaque de Galetti, rédacteur, avec Piquenard et Méjan, du *Pacificateur*, et que les biographes paraissent avoir ignoré. Rebuté sans doute par les dangers du métier de journaliste royaliste, il quitta la littérature militante pour la littérature dramatique, et il ne reprit sa plume de combat qu'après la chute de la Terreur, quand il lui fut enfin permis d'exprimer librement des sentiments longtemps comprimés.

Le Thé avait la forme ordinaire des gazettes, in-4° à deux colonnes, et même un peu plus que la forme, car sa première page est habituellement consacrée aux nouvelles, et il sait comme un autre, à l'occasion, prendre la grosse voix du politiqueur et écrire un article sérieux, j'aurais dit une tartine politique, si j'avais osé me servir d'une expression un peu triviale, qui dit pourtant si bien ce qu'elle veut dire. Cependant les trois quarts du Thé étaient remplis par ce que l'auteur nomme sans prétention des Mélanges : c'est une suite de petits articles satiriques, qui s'attaquent le plus souvent aux hommes et aux choses du gouvernement, aux Trissotins, comme il appelait les Directeurs.

L'arme favorite de Bertin, c'est la satire, et il la manie avec dextérité. Assurément il y a souvent dans les charges qui remplissent ses numéros plus de méchanceté que d'esprit, et l'esprit n'y est pas toujours de bon aloi ; tout cela d'ailleurs a un peu vieilli. Cependant le sel y est assez abondant pour que la lecture en soit encore agréable et piquante. C'est d'ailleurs dans ces petites feuilles qu'il faut chercher la physionomie de cette époque agitée, une de celles où la presse joua le plus grand rôle. On remarquera que, dans les extraits que j'en ai faits, je me suis presque exclusivement attaché aux articles ayant trait à mon sujet.

Le général Buonaparte.

Dans les républiques on rêve le bien, dans les monarchies on l'exécute. Dans les républiques la gloire est un songe, dans les monarchies elle est une réalité. Dans les républiques, plus on a travaillé pour le compte de son pays, moins on a fait pour soi ; dans les monarchies, plus on a travaillé pour son pays, plus on a fait pour son propre compte. Ces trois maximes, extraites d'un livre ancien comme le monde, le seul peut-être qui n'ait jamais menti, méditez-les, et vous nous pardonnerez l'inquiétude qui nous agite.

Buonaparte a rêvé le bien ; mais l'a-t-il exécuté ?

Buonaparte a rêvé la gloire ; sa gloire deviendra-t-elle une réalité ?

Buonaparte a fait beaucoup pour son pays ; quel avantage en a-t-il retiré ? quel avantage en retirera-t-il ?

Certes, il était de l'intérêt de la République française de chercher hors de son sein des alliés, des points d'appui ; il était de

sa politique d'arracher des sceptres à la monarchie : il était du devoir de Buonaparte de la seconder dans ce double projet.

L'Italie rendue à elle-même, ses peuples arrachés à la domination de leurs maîtres naturels et rangés sous les bannières de la liberté française, tout cela, au premier coup d'œil, a quelque chose de grand et d'imposant : je n'y vois que le rêve de l'ambition, car, pour que la République française recueille les fruits que sa politique lui promet, il faudrait avoir la certitude que les provinces coalisées ne détruiront pas la liberté de l'Italie ; il faudrait les avoir réduites à l'impuissance de la subjuguer ; il faudrait que l'Italie entière eût, sans le secours des armes, sans l'appareil de la victoire, consenti à ses nouvelles destinées. Interrogez Venise, interrogez le peuple génois, interrogez jusqu'aux habitants des provinces lombardes et milanaises, vous verrez que le Directoire et Buonaparte n'ont fait jusqu'à présent que des rêves à dormir debout. Prenez mille républiques de ce genre, ajoutez-y la République française, vous n'aurez que des États nains, enfants se débattant dans leurs langes ; vous n'aurez qu'une famille d'orphelins. Loin donc de trouver dans cette réunion le bien que j'y cherchais, j'y découvre des maux présents, des maux à venir : car, si l'Italie succombe, la France aura le même sort ; si elle conserve sa nouvelle existence, ce ne sera qu'aux dépens des monarchies ; et quelle alternative plus fâcheuse pour les peuples de l'Europe que de tomber dans l'enfance des républiques, ou d'avoir sans cesse les armes à la main pour défendre leurs droits et leur Constitution ?

Buonaparte a rêvé le bien comme il a rêvé la gloire. Plus heureux qu'Annibal, il dompta les descendants de Fabius ; mais le chêne dont sa tête est couverte, Spartacus s'en était couronné avant lui ; plus heureux que ce vil gladiateur, d'une origine plus recommandable, il n'est encore aux yeux de la coalition qu'un chef de rebelles, et l'opinion attend pour le mettre au rang des héros l'issue du combat qui doit assurer le sort de la République française. Jusqu'à ce moment, il n'obtiendra de son pays que la faible portion d'admiration que son parti lui accorde, et qu'il lui ravira dès l'instant qu'il aura cessé de lui être nécessaire. Dans

les monarchies, où tous les esprits, tous les cœurs, sont poussés vers un centre commun, la gloire est le résultat d'une convention générale, invariable comme les éléments qui la composent. La gloire de Turenne a survécu tout entière à la monarchie française ; le vainqueur de Jemmapes n'est plus connu que par ses intrigues politiques. Que la chance tourne, que la République française disparaisse, qu'elle passe en d'autres mains, qu'elle change de système, qu'elle subisse la moindre altération dans son gouvernement, Buonaparte ne sera plus que l'Attila de la Lombardie.

J'ai dit que dans les républiques, plus on travaillait pour le compte de son pays, moins on faisait pour soi ; tandis que dans les monarchies, plus on faisait pour elles, plus on faisait pour son propre compte. A cet égard, j'en appelle aux plus grands hommes de la Grèce ; j'en appelle à Thémistocle errant chez Artaxercès, à Aristide mourant dans la pauvreté, à Pausanias éprouvant le supplice de la faim dans le temple de Minerve, à Cimon banni par l'ostracisme, à Alcibiade tombant sous les flèches de Pharnabase, à Socrate assassiné par ses concitoyens ; j'en appelle à Phocion empruntant quelques deniers pour payer ses bourreaux. Dans les monarchies, les grands services obtiennent de la politique ce qu'ils attendraient peut-être en vain de la reconnaissance, et c'est par la récompense qui suit une action d'éclat que les monarques se la rendent pour ainsi dire personnelle. Que reste-t-il à Washington des lauriers arrachés à Burgoigne? Un nom maudit par les uns, redouté des autres. A la paix du continent, que sera Buonaparte? Un citoyen rentré dans la foule commune. Et c'est pour un avenir semblable qu'il aurait épouvanté l'Europe? Je ne le crois pas. Aujourd'hui que, rassasié d'honneurs, il n'a plus rien à espérer de nous, n'est-il pas à craindre que son génie actif et bouillant lui fasse rechercher une gloire et des emplois moins fugitifs? A l'âge de l'ambition, serait-il étonnant qu'après avoir été proclamé le premier homme de la République française, il aspirât à devenir le premier homme de la monarchie? Le titre de connétable, des dignités respectées chez tous les peuples, une fortune immense, des titres flatteurs pour l'orgueil, des

hommages solennels, voilà ce que la renommée lui promet déjà; et quel cœur peut répondre de ne pas se laisser aller aux caresses de la fortune? Il résistera sans doute; mais le vainqueur de l'Italie n'est qu'un homme; et comment compter sur la durée d'un empire dont les destinées sont commises à la vertu aux prises avec la séduction?

—

Essai sur les journaux modernes.

Les journaux modernes, je parle de ceux que la Révolution a vus naître, ne seront pas sans célébrité. A quelque titre qu'ils l'obtiennent, la postérité, pour les juger sainement, les rangera sous des époques différentes, dont la première datera du 14 juillet 1789; la seconde, du 10 août 1792; la troisième du 9 thermidor, indéfiniment, jusqu'au jour où le gouvernement aura éprouvé soit une révolution, soit des changements sensibles. Cet ordre établi, elle laissera de côté les circonstances pour départir l'éloge ou le blâme, la gloire ou l'infamie, d'après le bien ou le mal qu'ils auront fait à l'humanité. Ce jugement sera malheureusement sans appel; mais il portera la lumière dans tous les esprits; il apprendra à distinguer la philosophie du vandalisme, la vertu de l'hypocrisie, l'amour de la patrie de l'ambition; il apprendra aux peuples à se tenir en garde contre les novations dangereuses, aux grands à se prêter aux réformes utiles, aux philosophes à respecter les gouvernements jusque dans leurs erreurs.

Je laisse à l'histoire le soin de publier la nomenclature des journaux modernes; il me suffira de dire que, ceux de la première époque ayant été le produit de l'alliance monstrueuse de la politique et de la philosophie, on ne peut les considérer que comme des enfants d'un même lit, différents entre eux par l'éducation, les mœurs et les habitudes. Passant des journaux aux journalistes, je citerai pour preuve : Durosoi, appelant sur l'Assemblée constituante les foudres du trône et du ciel; Marat, invoquant contre une caste malheureuse et proscrite les furies infernales; Peltier,

criblant des traits de la satire les philosophes du jour; Villette, aiguisant l'épigramme contre les défenseurs de la monarchie; Suleau, donnant un cartel au peuple; Hébert, proposant le pugilat à la noblesse française.

Les journaux modernes n'ont pu se garantir de l'influence des circonstances. S'ils ont donné le branle à la Révolution, ils en ont eux-mêmes éprouvé de sensibles.

Puisse le tableau que je vais tracer servir d'instruction à ceux qui se jetteraient dans cette carrière périlleuse sans avoir consulté leurs forces et leur courage!

Relevé des journalistes décapités, assassinés ou proscrits depuis le 14 juillet 1789.

DÉCAPITÉS.

Durosoi. — Il rédigeait la *Gazette de Paris.*
Camille. — Les *Révolutions de Brabant.*
Linguet. — Les *Annales du Brabant.*
Brissot. — Le *Patriote français.*
Gorsas. — Le *Journal des quatre-vingt-quatre départements.*
Girey-Dupré, collaborateur de Brissot.
Fabre d'Eglantine. — Les *Révolutions de Paris.*
Decharnois. — Le *Spectateur.*
Parisau. — La *Feuille du Jour.*
Boyer. — Le *Journal des Spectacles.*
Hébert. — Le *Père Duchesne.*
L'abbé Bouyon. — La *Feuille à deux liards.*

ASSASSINÉ.

Suleau. — *Journal de Coblentz.*

POIGNARDÉ.

Marat. — L'*Ami du Peuple.*

CONDAMNÉ A LA DÉPORTATION.

Barère. — Le *Point du Jour.*

MORT DE DOULEUR A LA NOUVELLE DU MASSACRE DE NANCY

Loustalot. — Les *Révolutions de Paris.*

MORT DE CHAGRIN.

L'abbé Royou. — L'*Ami du Roi.*

MORT DE PEUR.

Villette. — La *Chronique de Paris.*

FUGITIFS.

Peltier. — Les *Actes des Apôtres.*
Rivarol. — *Journal de Cambrai.*
Mallet du Pan. — *Mercure de France.*

TORTURÉ.

L'abbé Poncelin. — *Courrier républicain.*

PILLÉS ET VOLÉS.

Gautier. — *Journal de la Cour et de la Ville.*
Fiévée. — *Chronique de Paris.*

Le 1er messidor an V, le Thé commença une série d'articles sur les journaux qui existaient alors, articles nécessairement intéressants pour notre sujet, mais dont la publication fut malheureusement interrompue par le 18 fructidor. Nous en reproduirons néanmoins ce qui fut publié : c'est une sorte de pendant du tableau des journaux de 1790 par M. de l'Épithète (V. t. IV, p. 92). Bertin donne ces articles comme la reproduction d'une brochure, dont il contrôle parfois les jugements ; mais je ne saurais dire si c'est une fiction.

Revue des Journaux.

Un homme de lettres qui prétend ne connaître *aucuns* journalistes, et n'avoir nulle raison d'en aimer ou d'en haïr *aucuns*, vient de mettre en vente chez les marchands de nouveautés un ouvrage intitulé *Revue dès Journaux.* — Dans l'avertissement, il rappelle qu'il publia, il y a quatre ans, deux cahiers de la Correspondance du laboureur bourguignon.

Dans l'épître dédicatoire à M. Le Fermier, à Courtin, il dit : « Vous m'avez marqué plusieurs fois, mon cher voisin, que vous ne receviez dans le canton que le journal le *Rédacteur*, envoyé *gratis* par le gouvernement aux administrations, commissaires et juges de paix; vous avez ajouté que ce journal inspirait le plus grand dégoût, et vous m'avez demandé mon opinion sur les meilleurs journaux que l'on pouvait tirer de Paris. Je saisis avec empressement l'occasion de vous satisfaire en vous faisant hommage de la *Revue des journaux,* que je vais faire imprimer. Acceptez ce petit cadeau comme un témoignage de ma constante et sincère amitié. » — Ensuite, il passe à l'examen critique des journaux. Le rôle que les publicistes ont joué et jouent encore dans la Révolution, l'influence qu'ils exercent sur l'opinion, la sorte de magistrature dont ils sont revêtus, feront rechercher sans doute cet ouvrage. Pour mettre à même le lecteur de prononcer, nous le donnerons chapitre par chapitre. Avant de nous livrer à ce travail, nous protestons d'avance contre les inductions de la malignité, soit qu'elle nous soupçonnât de partager les jugements de l'auteur, soit qu'elle nous accusât de ne les répandre que pour les accréditer.

Affiches, Annonces et Avis divers, ou Journal général de France.

« Ce journal est connu sous le nom de *Petites Affiches,* et c'est le plus ancien de tous ceux qui existent aujourd'hui. Comme il a été l'objet d'une spéculation lucrative dans tous les temps, il a été constamment et servilement dévoué au gouvernement; mais pendant le système révolutionnaire, les rédacteurs se sont dés-

honorés par la plus lâche et la plus basse servitude, en n'insérant que les pièces de vers commandées par les révolutionnaires, en adoptant les premiers le tutoiement, en débaptisant les rues, en sorte que la rue Saint-Pierre a été nommée par eux la rue Pierre; en transformant les domestiques en officieux; en substituant le citoyen au monsieur; enfin, ils se sont couverts d'ignominie au point de donner, de leur propre chef, à la rue Montmartre (1) le nom de rue Montmarat, dans le temps de la plus haute faveur du monstre Marat; et cependant ni l'affreuse commune du 10 août ni les sections n'avaient point changé la dénomination de la rue Montmartre.

» Les Petites Affiches ont été en possession privilégiée, jusqu'à ces derniers temps, de faire les différentes annonces et de publier les avis concernant les intérêts des particuliers. Il faut espérer que par la suite nos journaux, à l'instar de ceux d'Angleterre, publieront également les annonces, avis, etc.

» La rédaction des Petites Affiches est signée par Ducrai-Duminil, connu dans la littérature par des pièces fugitives et quelques romans. »

Journal de Paris.

« La destinée de ce journal est d'être rédigé par des semi-philosophes, qui en ont fait un champ-clos où ils se sont efforcés continuellement à combattre, comme préjugés, tous les principes sur lesquels nos aïeux avaient fondé la durée et la prospérité de la France, devenue la proie de l'intrigue et du crime, et se débattant, depuis que l'on s'est écarté de ces salutaires principes, dans les convulsions de l'agonie.

» Le petit M. Garat, arrivé du pays des marmottes en guêtres et en sabots, à Paris, bien pourvu de l'effronterie basque et de la souplesse gasconne, se glissa, ventre à terre, près de quelques

(1) L'éditeur envoya plusieurs annonces aux *Petites Affiches*, dans le bon temps de Marat. Il avait grand soin d'écrire en gros caractères, très-lisibles, les anciens noms; toujours les rédacteurs imprimaient les noms révolutionnaires : ils ne peuvent dire conséquemment, pour s'excuser, qu'ils ont copié les notes manuscrites qu'on leur envoyait.

ci-devant grands seigneurs, dont il captiva, non la bienveillance, mais la morgue protectrice ; et, sur les vives recommandations qu'il obtint de ses protecteurs, il fut chargé de la rédaction du Journal de Paris.

» Bientôt ses petites excursions semi-philosophiques sur la morale, sur la religion, sur le gouvernement, bien entortillées dans un galimathias double (1), lui procurèrent un grand nombre de prôneurs parmi les oisifs frondeurs de la capitale, et ses petites intrigues et les menées de ces prôneurs le conduisirent aux Etats-Généraux.

» C'est là que se développa son mauvais génie. Qu'on lise avec attention le Journal de Paris pendant l'Assemblée constituante, on verra que Garat appelait dès lors (à très-bas bruit, il est vrai) l'anarchie et le gouvernement révolutionnaire. Aussi, dès qu'il eut connu les dispositions de Roberspierre à la tyrannie anarchique, il se rangea sous la bannière de cet ambitieux aussi imprévoyant que scélérat, et, en cela, Garat suivait sans doute autant l'impulsion de sa poltronnerie que celle de son ambition hypocrite.

» Un homme non moins ambitieux que Garat, non moins hypocrite, mais moins encore superficiel, préside maintenant à la rédaction du Journal de Paris : c'est Rœderer. Pendant tout le temps du terrorisme, il n'a osé émettre une réflexion ; ses feuilles étaient d'une sécheresse rebutante. Depuis lors, à mesure qu'il s'est vu oublié par les meneurs, et éloigné des fonctions publiques, il est devenu frondeur, et frondeur caustique du gouvernement ; il est vrai qu'il fronde sans chaleur, sans emportement : on voit que ce n'est pas chez lui le *facit indignatio versum;* ses critiques tombent plus sur les personnes que sur les choses ; il combat moins pour les intérêts publics que pour ceux de sa coterie, ou

(1) Le galimathias double paraît être le style ordinaire du sans-culotte Garat, non pas qu'il lui soit naturel, car on voit qu'il fait les plus grands efforts pour entortiller le fond de sa pensée; mais il veut paraître profond et en même temps cacher la perversité de son cœur. Pour se convaincre de la vérité de notre observation, il ne faut que lire ses rapports à la Convention, de sanguinaire mémoire, pendant qu'il en était le ministre.

pour le soutien de ses opinions personnelles, et sa coterie est moins que rien.

» Le Journal de Paris a perdu beaucoup d'abonnés, et il en perd chaque jour ; bientôt on ne le lira plus dans la capitale, et nous le verrons disparaître, comme tant d'autres, dans le sépulcre de l'oubli. »

Les reproches adressés à M. Ducrai-Duminil méritent peu d'attention. Faire de lui un écrivain de parti pour avoir débaptisé un saint et substitué citoyen à monsieur, c'est créer tout exprès pour lui la faction des mots, et, en vérité, nous avons bien assez de celles qui nous ballottent. Quant à M. Rœderer, si sa conduite ne fut pas toujours courageuse, son excuse se trouve dans la bouche de Sosie :

En nous formant, nature a ses caprices ;
Les uns à s'exposer trouvent mille délices,
Moi j'en trouve à me conserver.

M. Rœderer répondra-t-il? — Si, comme la femme de Sganarelle, il venait à nous dire : Que vous importe? J'ai du plaisir à être battue; je veux qu'il me batte... Nous serions, à notre tour, dans un embarras bien pénible ; car on ne peut citer Molière sans avoir lu qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt.

Le Messager du Soir, ou Gazette générale de l'Europe.

« Aucun journal n'a fait autant de dupes que celui-ci. Voué, dès sa naissance, à la faction de la Convention dite des modérés, il a opposé, pendant le régime affreux de la Terreur, quelques principes de raison et d'humanité aux brigandages et aux horreurs sanguinaires qui dévastaient la France sur tous les points de sa surface. Les bonnes gens royalistes ou aristocrates (1), qui ne savaient pas que ce journal était exclusivement attaché à son

(1) On a pendant longtemps confondu las aristocrates et les royalistes, quoiqu'ils aient toujours différé d'opinion. Les aristocrates proprement dits voulaient une constitution monarchique avec deux chambres et des administrations choisies par le peuple ; les royalistes, au contraire, le rétablissement de la monarchie

parti, crurent que les sentiments d'humanité que l'on y professait les concernaient particulièrement, tandis que l'on ne s'y occupait réellement que de la cause des soixante-treize députés incarcérés et des autres de la faction qui étaient restés libres au sein de la Convention, et les nombreux mais tremblants ennemis du système révolutionnaire et républicain, lurent avec avidité et choyèrent le Messager du Soir. Après le 9 thermidor, les modérés, voulant renverser le parti anarchique de la Montagne, sentirent que préliminairement il était indispensable d'anéantir toutes les jacobinières, foyers permanents d'anarchie révolutionnaire. Ils se rapprochèrent et firent cause commune avec les Dantoniens ou Orléanistes, et autres meneurs de la société cordelière. Dès lors, le Messager développa une haine vigoureuse contre les jacobins, et les bonnes gens, ravis en extase en voyant un journal où s'établissait une lutte terrassante contre leurs plus cruels ennemis, se persuadèrent fermement que cette lutte avait pour objet de les soutenir spécialement, et toute leur affection se tourna vers le Messager. Cependant, malgré la destruction des jacobinières, la déportation des Collot, Barère et compagnie, et l'expulsion de quelques autres buveurs de sang, la Montagne conserva jusqu'au 13 vendémiaire une prépondérance marquée. Ce fut elle qui nomma le Directoire parmi ses membres, et malgré l'arrivée du nouveau tiers à la défunte Convention. La Montagne ayant regagné les Dantoniens, qui n'avaient pas trouvé leur compte dans leurs liaisons avec les modérés, continua à maintenir l'assemblée des Cinq-Cents dans l'asservissement. Le Messager, fidèle à son institution, eut alors à combattre et les membres du Directoire (anciens jacobins entourés de jacobins auxquels ils conférèrent toutes les places), et les membres de la Montagne, dirigés habituellement par leur veille haine contre les modérés ou par l'impulsion du Directoire. Alors encore le Messager montra

in statu quo. Les principaux chefs de ces deux partis ayant succombé sous la hache conventionnelle, et le gouvernement ayant été institué aristocratiquement par la Constitution dernière, les gouvernants ont eu l'adresse d'éloigner, petit à petit, l'idée et le mot d'aristocrate : on y a substitué le mot chouan ; mais dans le fait, les prétendus royalistes et chouans sont de bonnes gens, ennemis du sang et du système révolutionnaire, et ne soupirant que pour la paix et la tranquillité.

plus d'énergie qu'auparavant : la faction qu'il défendait se fortifiait du rempart de la Constitution; mais, quoique le Messager se maintînt fort adroitement dans les voies constitutionnelles, il fut la proie des gouvernants, et il obtint à plusieurs reprises les honneurs de la persécution. Par là il devint plus cher encore aux bonnes gens, et leur erreur à son égard se soutint. Cependant, lorsqu'ils vinrent à réfléchir que le Messager n'avait jamais montré de l'énergie que pour défendre les intérêts de son parti; qu'il ne s'était jamais élevé vigoureusement contre les atteintes portées par les gouvernants aux droits des particuliers, ni contre les abus énormes et de tous les genres dont le peuple était la victime, les bonnes gens sentirent pourtant bien que le Messager n'avait jamais songé à eux, et peu à peu ils ont commencé à l'abandonner. Je vous dirai cependant que, quoique le Messager n'ait travaillé que pour son parti, la classe nombreuse des bonnes gens lui doit de la reconnaissance, parce qu'il a été l'un des journalistes qui a opposé le plus de constance et de vigueur aux invasions du gouvernement, et que, s'étant élevé contre un des premiers et des plus forts, il a enhardi le plus grand nombre des autres journalistes à faire chorus.

» Le Messager est signé par Lunier et Langlois; mais le premier n'a rédigé que pendant les intérims, et Langlois est seul connu du public. »

Nous saisissons avec empressement cette occasion de payer à MM. Langlois et Lunier le tribut d'éloges que l'on doit à l'énergie ainsi qu'au courage; et Paris attestera avec nous que, si nous avons échappé au retour de la tyrannie et de l'arbitraire, nous en avons l'obligation à l'opiniâtreté avec laquelle ils n'ont cessé de les combattre. En général, le style du Messager du soir est vif, serré, sans manière, sans affectation; ce qui lui donne une physionomie particulière et lui promet un succès durable.

Nouvelles politiques, nationales et étrangères.

« Ce sont encore les Clichiens qui dirigent l'esprit des Nouvelles politiques; mais Lacretelle, qui signe le journal, lui donne une

physionomie très-prononcée et souvent indépendante de l'influence clichienne. On y trouve parfois des morceaux vigoureux et très-bien faits contre les différents abus du pouvoir. Lacretelle à un style mâle joint le talent de discuter en logicien expérimenté; mais il ne s'évertue que de loin en loin, et le plus souvent on ne trouve dans ce journal que des articles de remplissage. Il est possible que Lacretelle, qui s'attendait à entrer dans le nouveau tiers, abandonne les clichiens, qui ne se sont pas encore assez employés pour le faire nommer, et il ferait bien. »

L'Historien.

« Des raisonnements alambiqués et presque toujours obscurs, des divagations continuelles sur l'économie politique, des petites vues sur les finances et nuls matériaux pour l'histoire · voilà ce qu'on peut reprocher à l'historien Dupont de Nemours, membre des Deux-Cent-Cinquante, et clichien. Vous concevez qu'il écrit dans l'esprit de sa faction ; mais au travers les écarts de sa mauvaise tête on aperçoit qu'il a le cœur bon. Tout ce qu'il écrit sur la philanthropie, sur l'humanité, paraît couler de source et se fait lire avec intérêt. »

Le Grondeur, ou le Tableau des Mœurs du Siècle.

« Parvenus au dernier terme de la dépravation morale et politique, lorsque le crime règne et quand le vice et l'infamie triomphent, vous croyez peut-être que le Grondeur nous offre avec amertume le tableau de nos mœurs dissolues, qu'il nous tance avec sévérité sur notre insouciante légèreté qui nous fait oublier le poids des chaînes dont on nous garrotte chaque jour, et qu'enfin il s'élève d'une manière rigide et énergique contre la tyrannie? Vous vous trompez; et au lieu d'un homme morose et colérique, le rédacteur du Grondeur est sémillant, pétillant d'esprit et de gaîté. Au lieu de fronder les ridicules, il persiffle, il attaque le vice avec la plaisanterie, il combat la tyrannie avec les armes de la raison, non la raison maussade et revêche qui

déplaît et repousse, mais avec la raison douce qui persuade et qui ramène; et peut-être, dans ce moment où toutes les passions ont été exaltées ou sont dans la fermentation, le genre adopté par le Grondeur est le plus convenable à un ouvrage périodique. Celui-ci est très-répandu; je souhaite qu'il le soit davantage. Les républicains trouvent que ce journal est d'un royalisme effronté; les royalistes se plaignent de ce qu'il est trop constitutionnel. En effet, il n'est pas prononcé, cela viendra.»

Le Moniteur ou Gazette nationale.

« Journal établi pour faire de l'argent, comme toutes les entreprises du citoyen Panckoucke, et vendu comme de raison aux plus forts. Depuis son origine, le Moniteur a été rédigé par des jacobins exagérés et toujours d'après l'impulsion jacobine. Les plus vains d'entre les frères et amis siégeant au sabbat conventionnel ont eu grande attention de faire insérer tout au long leurs motions sanguinaires et féroces dans le Moniteur; ils n'ont pas prévu que ce journal deviendrait un jour pour eux le livre de réprobation.

» Depuis que les jacobins sont flambés (pas autant qu'ils le méritent à la vérité), le Moniteur semble les avoir laissés (sans les défendre) à leur sort misérable; mais il est devenu le bas flatteur et le vil complaisant du Directoire, et c'est toujours à peu près servir la cause jacobine.

» On a recherché les feuilles du Moniteur, et on en a fait autant de collections que possible. Elles ont été vendues cher et sont passées en partie à l'étranger, qui ne peut trouver que là un corps de faits et une suite détaillée de toutes les gentillesses révolutionnaires, conventionnelles, législatives, etc.; mais ce journal est tombé dans le plus grand discrédit, et perd chaque jour des abonnés.»

Le Miroir.

« Les rédacteurs du Miroir, Beaulieu et Souriguères, ont lancé leur journal dans un moment favorable, et ils ont obtenu un grand succès. Ils ont annoncé et montrent constamment une

haine vigoureuse contre les jacobins, buveurs de sang, pillards et autres brigands révolutionnaires; mais c'est à tort qu'on a accusé les rédacteurs d'être royalistes, ils sont bien certainement très-constitutionnels et très-républicains: ils s'évertuent parfois sur le compte du Directoire, et ne le ménagent pas; mais ils n'échappent guère l'occasion de prôner certains membres des deux Conseils, et, comme personne n'ignore que ces membres sont les plus vils antagonistes du Directoire, on sent facilement le motif qui porte le Miroir à embellir les uns et à enlaidir les autres. On trouve dans ce journal communément de bonnes vues et de bons raisonnements étayés d'une logique saine, et des connaissances étendues; mais on y trouve trop souvent des plaisanteries qui ne sont pas plaisantes et des applications qui ne sont pas toujours heureuses. Cependant, il plaît au public; mais qui peut compter sur la constance du public? »

L'Ami des Lois.

« L'Ami des Lois, par Poultier, ex-moine et membre de l'Assemblée des Deux-Cent-Cinquante. Si j'étais royaliste et si je voulais rédiger un journal utile à mon parti, Poultier serait mon modèle.

» Comme lui j'exagérerais les faits et gestes des soi-disant patriotes, pour les rendre ridicules et odieux.

» Comme lui je louerais à outrance les opérations vicieuses, fausses ou méchantes du gouvernement, afin de le déprécier dans l'opinion publique.

» Comme lui j'inventerais mille mensonges, et je publierais mille sottises extravagantes contre les royalistes, chouans et gens de bien, pour attirer sur eux les regards de la multitude et la rendre sensible à toutes les persécutions dont ils sont ou ont été les victimes.

» Comme lui je publierais les pièces officielles ou autres qui peuvent servir la cause du roi et de ceux qui lui sont attachés, en mêlant des exclamations puériles et des réflexions ridicules.

» Comme lui enfin, je porterais aux nues, je vanterais à l'excès les gens du gouvernement, généraux, ministres, etc., sur lesquels

l'opinion publique ne serait pas encore bien établie, pour la diriger vers l'examen et la critique : car, plus on exagère le mérite et les talents d'un homme, plus il est exposé à être jugé sévèrement, et, partant, à faire la culbute ; témoin l'hypocrite scélérat Necker, le crapuleux Orléans, l'infâme Péthion, Robers-pierre et tant d'autres.

» Poultier, dont le style est aisé et souvent agréable, n'était lu que par quelques jacobins : il s'est avisé de mordre à droite et à gauche les journalistes anti-jacobins ; ceux-ci ont riposté, et, à force de citer les extravagances de Poultier, ils ont fait naître aux honnêtes gens la curiosité de le lire ; il résulte qu'en ce moment le journal de Poultier est très-recherché par les jacobins, qui lui applaudissent, et par les hommes honnêtes, qui s'amusent de ses forfanteries jacobines et mensongères. »

Puisque l'auteur ignore l'origine de la petite fortune du journal de Dominique Poultier, nous allons la lui faire connaître. L'Ami des Lois (de la Convention) n'était lu que de quelques jacobins à qui il était envoyé gratis et par forme de salaire, en attendant mieux. Le Directoire, composé alors de cinq jacobins, le lisait aussi. Indigné des diatribes que Poultier s'y permettait contre les gros bonnets de l'ordre, il alla de lui-même au devant d'un accommodement. Poultier, dont le journal n'était que la besace du frère quêteur, s'humanisa moyennant quelques milliers de souscriptions prises pour le compte du gouvernement, et sous la promesse qu'il deviendrait le Sancho Pança du Directoire.

Lecteurs et souscripteurs étant deux choses parfaitement distinctes en langage révolutionnaire, c'est s'abuser que de croire que la feuille de Poultier soit plus répandue qu'autrefois.

L'auteur nous paraît d'une indulgence extrême, lorsqu'il accorde au style de Poultier de l'aisance et de l'agrément. Poultier, qui n'a écrit de sa vie que les quittances de ses myriagrammes et les reçus des gages qui lui sont payés en sa qualité de calomniateur à la solde du gouvernement, sera le premier à se défendre d'un éloge qu'il ne mérite point, et dont il ne fait nul cas. Il n'en est pas moins vrai que son journal offre quelquefois, sous

la signature de M. Leclerc des Vosges, des articles passablement tournés. Qu'est ce M. Leclerc des Vosges? Agé de dix-sept ans, employé aux presses de M. Poultier, il signe, moyennant quinze sous par colonne, toutes les impertinences de son patron. Qu'est ce M. Leclerc des Vosges? Un jeune homme mis à mal par un moine artificieux, à qui tous les moyens conviennent, lorsqu'il s'agit de se soustraire à la responsabilité qui pèse sur les écrivains.

Cet accouplement bizarre a donné lieu aux vers suivants :

A M. LECLERC DES VOSGES.

Jeune et charmant Leclerc, laissez Poultier sur nous
Exhaler sa juste colère.
Lorsque Jupiter en courroux
Faisait trembler les cieux au bruit de son tonnerre,
Ganymède tremblant embrassait ses genoux.

Journal des Hommes libres.

« Charles Duval, arrivé à la Convention avec le besoin d'améliorer sa fortune (en ce temps-là tout le monde indistinctement ne pouvait pas encore pêcher en eau trouble), n'imagina pas de moyen plus avantageux que d'établir un journal ; et comme les jacobins dominaient, il se mit à leur solde, et, avec leur assistance, il eut la fourniture des armées (en journaux), celle des jacobinières et des assemblées administratives ; et ce qui prouve que sa spéculation était bonne, le détestable comité prétendu de Salut public lui paya jusqu'à 12,000 abonnements. Il avait nombre de rivaux dans la même carrière ; mais il eut constamment la meilleure place. Ainsi, tandis qu'après la déconfiture des jacobins, ses rivaux changeaient selon le vent, ou abandonnaient le terrain, il eut l'héroïsme de se charger presque seul de la défense et même de l'apologie des frères et amis ; et, ce qui est à remarquer, plus les jacobins étaient jetés dans la boue, plus le Journal des Hommes libres faisait ses efforts pour les relever ; mais, hélas ! tous ces efforts, quoique secondés par la *Sentinelle*

du chevalier aux tristes aventures et à la triste figure, Louvet, tous ces efforts, dis-je, n'ont servi qu'à faire enfoncer les jacobins plus avant, et le pauvre journal se ressent furieusement aujourd'hui de la piteuse situation des frères et amis, car les frères et amis huppés, aussi magnifiques aujourd'hui qu'ils étaient déguenillés naguères, sont les premiers à crier haro sur les jacobins, et les laissent dans le cloaque où eux-mêmes les ont précipités.

» Il y a déjà plus de six mois que Charles Duval n'est plus occupé de la rédaction du Journal des Hommes libres. Il a eu pour successeurs trois membres montagnards, qui en auront d'autres à leur tour, et seront comme eux le jouet des circonstances, jusqu'à ce que le sort des jacobins ait été définitivement fixé par le gouvernement, ou par les sociétés populaires travaillant de par et pour le gouvernement. »

Journal du Soir, de la rue de Chartres, des frères Chaigneau, sans réflexions, par Feuillant.

« Il n'est qu'heur et malheur en ce monde. Le Journal de la rue de Chartres prouve la vérité de cet ancien proverbe. Il a enrichi les entrepreneurs et les rédacteurs, tandis que ceux de cent autres journaux meilleurs ont été ruinés. L'irréfléchisseur Feuillant a eu une vogue étonnante pendant cinq ans, et tout le monde s'en demandait le pourquoi : je vais essayer de le dire. Six mois après la création des assignats, et lorsque les bons badauds étaient encore dans l'admiration de cette mine féconde, les étrangers, qui voyaient fort bien que les assignats ruineraient la France, s'empressèrent de retirer leurs fonds et de les réaliser. Bientôt l'argent et surtout la monnaie devinrent rares. Les frères Chaigneau, qui venaient d'établir leur journal, et qui, par le moyen de leurs colporteurs, recevaient chaque jour de la petite monnaie, annoncèrent qu'ils feraient l'appoint en monnaie à tous les souscripteurs. Le plus petit assignat était de 50 livres. Les restaurateurs et limonadiers ne voulaient pas les changer, et souvent, avec un portefeuille garni de papiers, on ne pouvait ni déjeuner ni dîner hors de sa maison. Chacun s'empressa de por-

ter son papier aux frères Chaigneau, pour avoir de la monnaie, et cet état de choses dura plus d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'émission des assignats de petite coupure. Plus le déficit de monnaie se faisait sentir, plus les souscriptions abondaient chez les frères Chaigneau ; on trouvait leur journal partout, et, selon l'esprit de la mode en France, chacun voulut avoir les frères Chaigneau. Le moment de la Terreur arriva ; les journalistes examinateurs ou raisonneurs furent pillés, incarcérés, égorgés, et l'irréfléchisseur Feuillant, qui ne publiait que les nouvelles que voulaient faire passer les égorgeurs et rendait en beau les séances du tigre aréopage, resta en possession d'ennuyer le public.

» Tout passe en ce monde, et bientôt il ne sera pas plus question du Journal des frères Chaigneau que des vertugadins de l'autre siècle. »

Le Censeur des Journaux.

« On oublierait peut-être que Gallais, qui rédige cette feuille, a écrit jadis dans un esprit diamétralement opposé à celui qui semble l'animer aujourd'hui, s'il n'en faisait lui-même souvenir. Il a du talent ; mais on est toujours tenté de se demander : Qui est-ce qui le paie ce mois-ci ? Quelquefois on le croirait vendu au gouvernement, d'autres fois sa livrée est toute constitutionnelle de 1791 ; les royalistes purs l'ont cru souvent à leur disposition. C'est une espèce de caméléon politique dont il est impossible de déterminer la couleur. Remplit-il son titre de Censeur des Journaux ? Non : il censure fréquemment, mais il est très-rare que ce soient les journaux qu'il censure. Il serait à désirer qu'il s'attachât sincèrement au parti des lois et de la justice ; il ne servirait que mieux ses intérêts personnels, qu'il semble toujours chercher quand il écrit. Il a assez de moyens pour qu'on le lût toujours avec plaisir, s'il n'était pas si souvent dégoûtant par sa partialité. »

Bertin était poète, et la satire, sous sa plume, prenait souvent la forme de l'épigramme. L'épigramme était alors fort de mode. « Il en pleut, disaient les

Semaines critiques, et beaucoup de gens n'ont point de parapluie pour se mettre à couvert de cet orage. Beaucoup de personnages s'en servent comme d'un parachute : avec leur aide ils tombent plus doucement. »

MODES POUR L'AN 1798.

Costume d'un jacobin en habit de cérémonie.

Bonnet vert sur la tête, une torche à la main,
Lacet au cou, serré de la bonne manière,
Ecriteau devant et derrière,
Avec ces quatre mots : Bourreau du genre humain.

A M. GARAT, EX-MINISTRE DU 2 SEPTEMBRE, RÉDACTEUR DU JOURNAL INTITULÉ : *La Clé du Cabinet des Souverains*.

Au cabinet des souverains
Cette clé ne va pas, mais bien à l'antichambre.
Parmi toutes ces clés qui sont entre vos mains,
N'auriez-vous pas aussi celle du deux septembre ?

AU RÉVÉREND, TRÈS-RÉVÉREND PÈRE GALLAIS, CENSEUR GÉNÉRAL DES JOURNAUX, BREVETÉ PAR LA TRÉSORERIE.

On prétend que Gallais a déserté l'autel.
Le fait est faux, et je parie
Que quatre fois par an on le voit à l'hôtel....
De la Trésorerie.

M. Mailha-Garat, neveu d'un des forgerons de la *Clé du Cabinet des Souverains*, va épouser madame la veuve Condorcet. Voici l'annonce qu'on nous a fait passer de cette nouvelle :

CONJONCTION MATRIMONIALE.

Le citoyen Mailha-Garat,
Neveu de septembre-Garat,

Emule de Carra-Marat,
Dans quelques jours épousera
La belle veuve Carita.
L'abbé Sièyes officiera;
L'abbé Daunou psalmodiera;
Aux noces Merlin dansera
La carmagnole, et cætera,
Et Poultier les célébrera.
Alleluia! alleluia!

LES CINQ CENTS LIVRES.

On dit que chaque mois à Poultier on alloue
Cinq cents livres pour ses écrits:
Rien n'est plus vrai; mais à Paris
Tout s'achète, jusqu'à la boue.

A M. HERRARD, RÉDACTEUR DU *Révélateur,* JOURNAL A L'USAGE DES SEPTEMBRISEURS.

Le jacobin Herrard, qui sait à peine lire,
Fait le Révélateur.
— Quel est donc ce journal? — Je vais vous en instruire:
Dans ce papier payé par maint septembriseur
Le blanc est son esprit, et le noir est son cœur.

Frappé d'un mandat d'arrêt le 18 fructidor, Bertin d'Antilly se réfugia à Bâle, puis à Hambourg, où il fonda *le Censeur*, journal très-peu connu en France, l'introduction en ayant été sévèrement interdite.

On lit l'annonce suivante dans le *Journal littéraire et bibliographique*, septembre 1799, p. 296:

Nouveau journal français, intitulé l'*Historien de la Coalition*, avec cette épigraphe :

Sternitur exanimisque tremens procumbit humi bos.

Nous ne connaissons encore ce journal que par le prospectus, qui vient de paraître. Après avoir énoncé le motif qui les dirige, et qui est de combattre les erreurs que les folliculaires républicains ne cessent de répandre, les rédacteurs annoncent s'être donné pour associés deux écrivains d'un talent distingué dans ce genre de littérature, M. de Mesmons-Romance et M. Bertin d'Antilly. « Le journal, disent-ils, quoique rédigé à Hambourg, ne lui sera personnel que par les relations de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement; la langue dans laquelle nous l'écrirons nous fait espérer qu'il se répandra partout où la Révolution a porté ses ravages et son idiome. Mais, et nous nous hâtons de le déclarer, c'est surtout dans l'intention de porter le dernier coup à la tyrannie républicaine que nous entreprenons cet ouvrage. »

Nous ne sachions pas que l'Historien de la Coalition ait jamais paru; c'est, selon toute apparence, le Censeur qui le remplaça. Il fallait que cette feuille fût bien violemment hostile au gouvernement français, puisqu'on dit que Bonaparte demanda au sénat de Hambourg l'extradition du rédacteur ; mais, ajoute-t-on, l'empereur de Russie, Paul I[er], que Bertin avait célébré dans un poëme de cinq à six cents vers, le fit réclamer par son ambassadeur, et l'attacha comme poète au théâtre de Saint-Pétersbourg.

—

Le *Censeur des Journaux,* dont nous parlions tout à l'heure, ne pouvait manquer de peindre ses confrères; voici deux articles pris parmi ceux qu'il leur consacre.

Les journaux sont aujourd'hui partagés en deux grosses armées, dont l'une se compose des *Courrier républicain, français,* et *universel,* de la *Gazette universelle,* de la *Gazette française,* de la *Quotidienne* et de la *Correspondance.*

L'autre est formée de la *Sentinelle,* du *Moniteur,* de la *Gazette de France,* du *Journal des Lois,* de celui du *Bonhomme Richard* et du *Patriote de* 89.

Ces armées sont en présence, sous leurs bannières respectives.

Entre ces deux armées bien prononcées voltigent, comme troupes légères, le *Républicain,* les *Nouvelles politiques,* le *Courrier de Paris* et le *Censeur des Journaux.* Fières de leur civisme et de leur indépendance, ces quatre feuilles conservent dans leurs récits cette modération dont le style sied aux gens de lettres, et cette balance dans les opinions qui convient à l'histoire.

On sent bien que l'histoire négligera les injures personnelles, les polémiques amères, les débordements de jalousie, qui font aujourd'hui l'ornement et presque tout le mérite de nos feuilles périodiques, pour ne recueillir que les faits, les causes et leurs principaux développements.

On sent que nos neveux s'inquiéteront peu de savoir si le citoyen Poultier était ou non bénédictin, mais ne seront pas fâchés d'apprendre que le citoyen Poultier fut un des premiers et des plus courageux à révéler les mystères de la tyrannie, dans des discours périodiques où plus d'un journal puisa, sans l'avouer, son mérite et son courage, et que le mot de *bénédictin* fut la grosse injure dont l'honora le *Courrier républicain,* accusé par lui d'avoir été successivement l'écho des gentillesses de Robespierre et des sarcasmes de la *Gazette française.*

Chacun de ces journanx sert en secret un parti différent. Réunis aujourd'hui contre l'ennemi commun, vous les verrez se diviser,

se déchirer demain, si demain l'ennemi commun succombe, sans laisser à aucun d'eux la plume ou l'espoir du succès. Ah! celui qui disait, il n'y a pas six mois, que les journaux étaient l'organe de l'opinion publique, en fait amende honorable; ils n'en sont, pour la plupart, que la sentine.

C'est une arène révoltante, où descendent des athlètes dépouillés de toute honte, pour insulter les passants, pour mordre leurs rivaux, pour montrer leur nudité et faire rire tous les spectateurs à leurs dépens.

En lisant les oracles de ces petits despotes littéraires, guindés sur leurs tribunaux, on est surpris de n'y jamais trouver ce ton modeste et savant qui caractérise les *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle, les journaux des Bauval, des Basnage, des Fréron, et autres écrivains du vieux temps.

Ah! c'est qu'on ne connaissait alors ni les coteries patriotiques, qui déterminent sur la couleur du parti le mérite d'un auteur, ni les femmes économico-philosophico-royalistes, qui distribuent les réputations et les honneurs. On ne connaissait point l'art, devenu si à la mode, de paraître savant sans l'être; et lorsqu'un écrivain était condamné par un journaliste, il était jugé par son pair. *Quantum mutatus ab illo!*

Si vous exceptez deux hommes qui écrivent passablement, qu'on me cite un journaliste capable d'analyser, de discuter, de réfuter les ouvrages savants qu'a produits le commencement du siècle, le système sur les langues du grammairien de Lausanne, les brillantes rêveries du romancier de l'Histoire naturelle, les calculs d'Euler, les erreurs de Voltaire, les chimères de J.-J. Rousseau, les savantes recherches de Bailly, etc.....

Je le dis à regret, de tous les êtres qui font valoir aujourd'hui le fonds journalique, il n'y en a pas trois qui puissent tracer un sillon profond. On veut tout lire, tout juger, tout gouverner, et, conséquemment, on lit à la hâte, on juge mal, on désorganise tout.

C'est le revers du journalisme du XVII[e] siècle.

Quand, d'ailleurs, Bayle ou Leclerc se chargèrent de rendre compte d'ouvrages philosophiques ou théologiques, l'un s'était déjà

signalé par ses Pensées sur les comètes, l'autre par différents écrits sur l'histoire ecclésiastique.

De nos jours, tout homme qui a la rage d'écrire, ou qui souvent n'a que faim, s'assied sans façon sur un tribunal et prononce sans examen ; il substitue l'impudence au savoir, les sarcasmes aux raisons, les conjectures aux faits, les passions à la vérité. Il parle de tout, juge sur tout, sans avoir rien approfondi, et, malgré son ignorance ou son ineptie, il vérifie encore ce proverbe de Boileau :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Et nous finirons le tableau de Paris par ce vers, qui s'y applique sous plus d'un rapport.

(3 *septembre* 1795.)

—

Les journaux sont encore, malgré leurs pertes, la branche la plus lucrative de la littérature française. La fureur des oisifs pour les nouvelles politiques, et l'avidité de ces êtres qui, toujours à l'affût des événements, en profitent pour mettre à contribution les fantaisies de leurs semblables, ont étrangement multiplié ces trompettes mensongères de la Renommée.

Renaudot fut, dans le dernier siècle, l'heureux opérateur qui découvrit cette mine féconde, que la cupidité typographique n'a pas encore épuisée.

Bayle assure que de son temps, en 1684, ces chroniques journalières étaient déjà décriées.

Cependant, cette monnaie, quoique reconnue fausse, a cours, et les journaux sont et seront toujours lus, cités et prônés, malgré l'ineptie de leurs auteurs ou les défenses du gouvernement, parce qu'il y aura toujours des essaims nombreux d'oisifs, dont l'existence morale se borne à déraisonner sur leurs impostures.

La Révolution les a fait éclore par milliers, comme dans les climats chauds une pluie abondante fait naître une infinité d'insectes.

Le calme reparaît, et tous s'anéantissent.

Et voilà pourquoi certains journalistes se battent les flancs pour prolonger nos secousses révolutionnaires. Ils sentent que le règne paisible des lois les replongera infailliblement dans l'oubli.

Parmi ceux qui circulent à Paris,

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

Nous ne parlerons ici que des principaux :

La *Gazette française :* recueil d'épigrammes et de pièces pour servir à l'histoire du roman de la Révolution.

La *Gazette universelle :* enfant rachitique d'une mère fameuse par ses prostitutions.

La *Quotidienne :* on voit encore à travers les lambeaux qui la couvrent les restes de son ancienne gloire.

L'*Accusateur public :* la coqueluche des femmes, les délices des boudoirs et un coloris d'éventail.

La *Correspondance politique :* de la méchanceté sans déguisement et un système d'opposition sans moyens.

Le *Courrier universel :* de l'esprit sans discrétion et des nouvelles sans vérité.

Le *Courrier français :* jolie marqueterie dont on devine les intentions plutôt qu'on n'en voit le sujet.

Le *Courrier républicain :* le plus changeant de tous les Protées quant aux opinions, le moins dangereux quant au langage.

Le *Bulletin républicain :* plagiaire de tous les autres.

J'observe que ce mot de *républicain,* ajouté soit au *Courrier,* soit au *Bulletin,* fut dans le principe le bouclier de leurs auteurs, et n'en est plus aujourd'hui que le hochet. Fi ! les ingrats !

Le *Moniteur :* la plus volumineuse comme la plus exacte compilation des séances de la Convention; on lui reproche d'être arriéré de quatre jours.

Le *Courrier de Paris :* honnête et perpétuelle jérémiade sur nos malheurs.

Le *Batave :* fatigant polémiste, mais franc de collier et constant sur sa ligne.

Journal des Lois : dont les discussions politiques ressemblent

trop à des sermons de morale; mais dont la morale vaut mieux que l'esprit de ses adversaires.

Gazette nationale de France : connue par son exactitude, mais ennuyeuse par son uniforme dignité.

Journal de Paris : le récipient de toutes les idées et le défenseur officieux de tous les partis.

Journal du Bonhomme Richard : admirable pour les campagnes.

Nouvelles politiques : la seule gazette qui soutienne avec une égale noblesse le rôle de transmettre des matériaux à l'histoire.

Journal des frères Chaigneau : stériles manœuvres de tachygraphie.

Voilà le catalogue des principales gazettes destinées à satisfaire la curiosité, orner l'esprit, diminuer la nullité des trois quarts d'un grand peuple libre, et assouvir la faim d'un vingtième de l'autre quart. Leurs auteurs s'accusent réciproquement des maux de la guerre civile, des horreurs de la Révolution, de bassesse, de sottise, et surtout d'être payés, les uns par l'Angleterre, les autres par les comités de France.

Les anciens n'avaient pas, comme nous, cette brillante ressource de quarante ou de cinquante journaux dans une même ville, pour connaître l'état de tous les pays de l'univers.

Les malheureux ! Ils n'avaient non plus ni cafés, ni clubs, ni coteries de femmes philosophiques.

En revanche, leur Lycée fourmillait de savants et de vrais philosophes.

N'importe, il viendra sans doute quelque Perrault qui, dans un parallèle raisonné des anciens et des modernes, mettra l'article des journaux en ligne de compte avec l'invention des collets verts, des grands sabres, des grosses cravates, des perruques blondes et des cafés, pour prouver notre excessive supériorité sur nos prédécesseurs.

(5 *septembre* 1795.)

—

Je trouve dans les *Actes des Apôtres et des Martyrs* une autre esquisse qui n'a pas intrinséquement une grande valeur, mais que je reproduirai cependant, parce que ces rapprochements me semblent plus propres que tout ce que je pourrais dire à faire connaître le journalisme du temps.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir nos petites prétentions à la législature, puisqu'on veut toujours des législateurs et de nouvelles lois; mais nous avons de plus que nos concurrents la franchise de ne point dissimuler notre désir, quand même il serait stérile, parce que nous sentons qu'il est indispensable de choisir des hommes d'honneur et de probité. En attendant, des milliers de journaux paraissent. Les uns, ne pouvant se soutenir à une certaine hauteur, tombent, entraînés par leur propre poids; les autres montent tout-à-coup, se balancent comme ces bulles qui reflètent les couleurs de l'écharpe d'Iris, mais, n'étant formées que de gaz enveloppé d'un léger crêpe d'eau mucilagineuse, elles font éruption dès qu'elles sont en équilibre avec l'air atmosphérique. D'autres, semblables à ces ballons qui vont percer la nue et mépriser la foudre, attendent l'événement de leur essor téméraire. D'autres s'élèvent peu; ils courent moins de danger, mais ils sont les jouets des vents et des orages. Les derniers, qui sont les plus anciens, fabriqués dans le sang et dans la fange, chargés d'opprobres et de malédictions, ne peuvent s'exhausser au dessus du bourbier qui leur sert d'élément. Les uns parlent le langage des anges de paix, les autres le langage des hommes; quelques-uns sifflent, quelques autres chantent. Les uns balbutient la langue des enfants, les autres imitent les cris des bêtes féroces; certains mugissent, certains, enfin, croassent; mais tous s'accordent à demander une place au sénat pour leurs auteurs et leurs amis. Dans ce moment intempestif, on ne sait plus lequel entendre.

Celui d'entre les prétendants qui peut justifier son titre sans s'exposer à des reproches, c'est le *Menteur;* celui qui excite le

plus la censure; c'est le *Véridique;* celui qui lance innocemment des sarcasmes à tous les partis, c'est l'*Abréviateur universel;* celui qui se rétracte souvent, et qui hasarde chaque jour des consolations que les affligés s'obstinent d'abord à rejeter, ensuite à recevoir (ce qui annonce l'esprit de contradiction des auteurs et des lecteurs), c'est le *Journal général de France;* celui qui, sur ses vieux jours, perd quelquefois la carte, est le voyageur en repos des *Nouvelles politiques* et prudentes; celui qui peut offrir le spectacle le plus hideux des événements, et de ceux qui les dirigent ou qui cèdent à leur impulsion, c'est le *Miroir;* celui qui butine, mais ne pique pas, c'est l'*Abeille;* celui qui sait varier sa marche à propos, c'est la *Quotidienne,* ou le *Tableau de Paris*, ou la *Feuille du Jour;* celui qui ne craint pas qu'on tue la Constitution, c'est le *Gardien;* celui qui s'est obligé de nous avertir même des bâillements des législateurs et des directeurs, c'est le *Moniteur;* celui pour lequel *Echo* répond *National!* c'est le *Courrier national;* celui qui ne va pas assez vite, c'est le *Télégraphe;* celui qui devrait aller à son adresse, c'est le *Courrier universel;* celui qui, pour devenir universel, a perdu ses talonnières, c'est le jeune *Mercure;* celui qui brille et ne fait pas de bruit, c'est l'*Eclair;* celui qui, réprimant vigoureusement, ne frappe point, c'est l'*Accusateur;* celui qui est bon tous les jours, c'est le *Déjeuner;* celui qui devrait écrire pour la postérité, c'est l'*Historien;* celui qui ne passe pas pour constitutionnel, mais qui n'est pas le plus mauvais patriote, c'est le *Courrier républicain;* celui qui s'éclaircit, c'est *Perlet;* celui qui est admiré pour ses aperçus et sa manière ferme, c'est la *Gazette française;* pour ses articles fins, dans le sens de la chose actuelle, c'est la *Gazette nationale;* pour sa gaîté, le *Rapsode;* pour sa prestesse, le *Bulletin de Crétot;* pour la sûreté de ses nouvelles, l'*Impartial;* pour sa juste colère, le *Grondeur;* pour sa prolixité, le *Républicain français;* pour son laconisme, les *Tablettes;* pour sa teinte équivoque, les *Annales politiques;* pour sa pruderie, le *Journal de Paris;* pour sa coquetterie, le *Censeur;* pour son inconstance, le *Courrier de Paris;* celui qui reçoit de vigoureux soufflets sur la joue d'un autre qui se bat (la plume à la main), et qui, sans obstacle,

range sa faiblesse du parti le plus fort, c'est le *Messager du Soir ;* ceux enfin qui ont plus d'une couleur, mais qui ont tous la même odeur, c'est l'*Ami du Peuple*, c'est l'*Ami des Lois,* c'est le *Batave,* c'est le *Journal des Hommes libres,* c'est la *Sentinelle* de Louvet, c'est la *Décade philosophique,* c'est le *Rédacteur*, qui sait mieux qu'aucun autre le prix que le gouvernement attache aux vérités.

Quant aux *Actes des Apôtres et des Martyrs,* nous n'avons pas la prétention d'être aussi parfaits que les anciens; mais, quoique nouveaux, nous n'en souffrons pas moins les égards. Au reste, nous laissons aux lecteurs le soin de juger nos écrits, étant bien convaincus qu'ils ne se feront pas à eux-mêmes l'outrage de les taxer de *royalistes.*

A travers un déluge d'autres journaux que nous n'avons jamais lus, s'élance un prospectus, signé Panckouke, dans lequel le public est averti que le citoyen Garat, non pas le chanteur, mais son oncle, le vénérable prédécesseur de Merlin, qui, en sa qualité de ministre de la justice, vint, comme nous l'avons déjà rapporté, faire à Louis XVI, dans sa prison, cette harangue en style lacédémonien : *Capet, tu vas mourir !...* Garat-Capet, l'apologiste de septembre, suivant le prospectus du citoyen Panckoucke, mettra la main à la gazette intitulée : *la Clef du Cabinet des Souverains;* et nous doutons que ce *rossignol* des directeurs ouvre, même à ses forgerons, une porte de derrière à la législature (1).

(1) *La Clef du Cabinet des Souverains,* « nouveau journal du soir et du matin, historique, politique, économique, moral et littéraire », dont les rédacteurs appartenaient aux diverses nuances du parti philosophique, est un des principaux journaux de l'époque directoriale. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le prospectus dont il est ici question. Nos lecteurs savent à quel point le célèbre libraire excellait dans l'art difficile de la mise en scène; mais jamais il ne le poussa si loin que dans ce programme, à la fois politique et humanitaire, qui n'occupe pas moins de huit pages grand in-8°, à deux colonnes, en caractères compacts. Les co-propriétaires de la nouvelle feuille, y est-il dit, « avaient en vue d'en faire une espèce d'établissement de bienfaisance, et d'une bienfaisance active et réelle. » Faute d'espace nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage ceux qui seraient curieux de connaître le mécanisme de cette *banque.*

Parmi les noms arborés en tête du prospectus figurait celui de Fontanes, et l'on pourrait s'en étonner quand on aura lu le programme de la Clef du Cabinet. Mais il paraît qu'il se retira avant même que la publication commençât; c'est du moins ce que nous apprend le *Thé* (28 floréal an V):

« M. de Fontanes va secouer la poussière de ses pieds : il renonce à entrer

Mais un ouvrage par cahiers, qui a repris le titre de *Vieux Tribun du Peuple et sa Bouche de Fer,* continué par un homme de lettres que son érudition, son républicanisme et sa loyauté font généralement distinguer, Bonneville, est à sa troisième livraison.

—

Les *Actes des Apôtres et des Martyrs* avaient pour auteur le comte Barruel de Beauvert, plus connu par son incroyable vanité que par ses talents. Quoiqu'il n'eût fait, de son propre aveu, que d'assez mauvaises études, il avait ambitionné de bonne heure la réputation de bel esprit, et il y avait jusqu'à un certain point réussi; car, malhabile à écrire, il était un très-spirituel causeur.

Il vivait dans l'intimité des littérateurs, entre autres de Rivarol, son compatriote. Enthousiaste de Rousseau, il avait, comme tant d'autres, appelé de ses vœux une révolution; il avait même publié di-

dans le Cabinet des Souverains avec un Garat. Il a senti, quoiqu'un peu tard, l'opprobre qui rejaillit toujours d'une pareille association. Il en forme une nouvelle, qui, loin de le faire rougir, le fera reparaître lui-même, c'est-à-dire estimable, comme il l'a toujours été effectivement. C'est au respectable abbé de Vauxcelles que cette fois M. de Fontanes s'associe; et M. de La Harpe, vraiment régénéré, est aussi membre de cette société, qui va tout incessamment publier un nouveau journal. Du concert de ces trois littérateurs du plus grand mérite il ne peut résulter que l'œuvre la plus désirable pour les sincères amis du beau, du bon, de la pure morale, de la saine politique et des lois qui nous conviennent le plus. »

Le rédacteur principal de la Clef, au moins pendant les premiers mois, ce fut évidemment Garat le *serrurier,* le *chambellan* Garat; c'est à lui, en effet, que s'adressent toutes les épigrammes, et quelquefois les injures, du parti royaliste. Mais il paraîtrait qu'il abandonna bientôt le journal de Panckouke, à moins qu'il ne se soit dédoublé, ce qui est peu admissible. Toujours est-il que nous le voyons le 15 fructidor, trois jours avant le coup d'État, fonder, avec Daunou et Chénier, une nouvelle feuille, qu'ils appelèrent *le Conservateur.* (Voyez la *Bibliographie.*)

vers opuscules empreints des idées du temps. Mais quand il vit la tournure que prenaient les choses, et les priviléges de la noblesse menacés, son zèle de novateur se refroidit considérablement, et il s'éloigna de Paris. Il y revint à la fin de 1791, avec le projet de se dévouer à la défense de la monarchie. Il entreprit la publication d'une feuille intitulée *le Royaliste*, que j'ai vue plusieurs fois mentionnée, mais que je n'ai pu rencontrer (1). Les circonstances d'ailleurs devenant de plus en plus critiques, il la discontinua bientôt; mais, ce qui valait mieux, il mit sa personne tout entière au service du roi. Enveloppé dans l'ostracisme qui frappa les royalistes, il se tint à l'écart jusqu'au jour où le Directoire se relâcha à leur égard des rigueurs des précédents gouvernements. Il reprit alors la plume, et publia des *Lettres à un rentier habitant une solitude au bord de la mer et ne vivant que de sa pêche*, où il faisait une peinture affreuse, mais trop vraie malheureusement, de la misère de cette classe. Dans une de ces lettres, comparant l'ancien et le nouveau régime, les dépenses du Directoire et celles de la cour, il faisait des rapprochements tels que la conséquence nécessaire était que le despotisme royal valait infiniment mieux que la liberté républicaine. Ce sont les termes de la dénonciation portée

(1) Je vois dans Deschiens, à la date de 1792, un *Journal royaliste*, qui pourrait bien être le premier journal de Barruel.

contre lui à la tribune par le conventionnel Blad, qui ne demandait rien moins que l'envoi d'un message au Directoire pour le presser de poursuivre l'auteur.

Barruel dut se soustraire aux suites de cette accusation ; mais, enhardi par la faiblesse du gouvernement, il ne tarda pas à reparaître sur la scène, et il reprit sa publication sous le titre d'*Actes des Apôtres,* auquel il ajouta ensuite : *et des Martyrs.* « Plaider avec chaleur la cause des personnes injustement opprimées, les soutenir vigoureusement contre la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente, attaquer les oppresseurs jusque dans leurs derniers retranchements », tel est le but que se proposait « cet ancien militaire ». Et il prenait cette « épigraphe que lui avait décernée comme récompense » le rédacteur de la *Gazette française :*

Cet ouvrage est fait par un homme dont la conscience n'a pas encore fléchi devant les événements, et qui, pensant que la loi ne peut rien sur les opinions, lui obéit comme citoyen, mais ne reconnaît pour juge de sa façon de penser que l'expérience et la postérité.

A ce certificat l'avis du libraire ajoutait cet autre, qui avait été décerné à l'auteur des Actes par un journal intitulé *Mes Tablettes* :

Il y a quelque temps qu'un homme dont le patriotisme est fort suspect, par cela seul qu'il se qualifie de patriote de 89, promet au public un *Journal d'opposition.* Jamais une pareille entreprise ne sera bien exécutée par un jacobin. Ce titre convient mieux à

l'*Accusateur public* de M. Richer-Serizy, et aux *Lettres à un Rentier*, par M. Barruel de Beauvert, qui les a continuées, depuis sa nouvelle proscription, sous le titre d'*Actes des Apôtres et des Martyrs*.

Les nouveaux Actes des Apôtres ne rappellent guère leurs aînés que par le titre : ils n'en ont ni le sel, ni la gaîté, ni le talent; mais ils en ont quelquefois l'obscénité : qu'on en juge.

LE CAS RÉPUBLICAIN.

Air du Curé de Pomponne.

Révant un soir profondément
A notre République,
Je sentis certain mouvement
Annonçant la colique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

Je sentis certain mouvement
Annonçant la colique :
Je m'accroupis en gémissant
Au coin d'une boutique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

Je m'accroupis en gémissant
Au coin d'une boutique.
Je mis bas un sous-lieutenant (1)

(1) « Le texte porte une autre qualité; mais, n'osant l'employer, de crainte qu'on ne nous accuse d'*avilir celle de représentant,* nous y substituons, sans mauvaise intention, le jeu de mots des citoyens lieutenants, qui, dit-on, plaisantent eux-mêmes, chaque jour, avec leurs fonctions et leurs sous-lieutenants. »

Une autre note prévient qu'on peut faire de cette chanson l'usage indiqué pour les assignats, sans que l'auteur le trouve mauvais.

D'une figure étique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

Je mis bas un sous-lieutenant
D'une figure étique.
Je le couvris incontinent
D'une riche tunique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

Je le couvris incontinent
D'une riche tunique :
C'étaient des assignats, vraiment,
De la grande fabrique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

C'étaient des assignats, vraiment,
De la grande fabrique.
Sur son chef je mis proprement
Le bonnet purpurique.
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

Sur son chef je mis proprement
Le bonnet purpurique.
J'attache après, fort galamment,
La cocarde civique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

J'attache après, fort galamment,
La cocarde civique.

Avec un tel accoutrement,
Il était magnifique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

Avec un tel accoutrement,
Il était magnifique:
Il s'exhalait de lui, souvent,
Parfum sans-culottique!
Ah! il m'en souviendra
Larira,
De notre République.

Il s'exhalait de lui, souvent,
Parfum sans-culottique.
C'est bien là, dit un ci-devant,
L'odeur patriotique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République.

C'est bien là, dit un ci-devant,
L'odeur patriotique.
Peste soit du gouvernement
Où tout est méphitique!
Ah! il m'en souviendra,
Larira,
De notre République

. . . .

Citons encore quelques lignes, à cause de leur objet :

Les succès de Buonaparte enivrent les troupes, qui font toute sa gloire, au point que les soldats disent publiquement : Il sera notre roi. Si cette fantaisie prenait un caractère sérieux dans un gouvernement devenu militaire, je ne vois plus ce que devien-

draient la Constitution de l'an III, et les deux Conseils, et le Directoire, et les prétentions de..... Quoi qu'il arrive, le grand-prêtre Sièyes l'aura prévu : les cases de son pigeonnier ne sont-elles pas remplies et étiquetées pour toutes les Constitutions présentes et à venir?

Et ailleurs :

Buonaparte n'est pas seulement général; il est président de comité révolutionnaire, et serait, au besoin, exécuteur de la haute justice. Si ce républicain terminait sa carrière, je ne verrais que Samson qui pût le remplacer. Au reste, que Buonaparte soit César ou Samson, on assure qu'il vient d'écrire au Directoire: *Veni, vidi, fugi.*

Les Actes de Barruel furent dénoncés aux Cinq-Cents, dans la séance du 18 pluviôse an V, par Lecointe, au dire duquel cet odieux écrit aurait été envoyé gratis dans les départements.

Après fructidor, Barruel se retira à Hambourg, où il concourut à la rédaction du *Censeur* avec Bertin d'Antilly.

—

Il y eut encore en 1797 des *Actes des Martyrs*, par une société de bons apôtres. Cette petite feuille, dirigée contre le Directoire et Bonaparte, fut supprimée au 3e numéro. Elle ne valait guère mieux que celle de Barruel. En voici la première et la meilleure pièce :

LES CINQ CONTRE UN.

Français pour qui tout est objet d'agiotage,
Voulez-vous par un calcul sage

Assurer le bonheur commun,
Et fixer à la fois la fortune et la gloire?
Agiotez le Directoire,
Et donnez cinq pour un.

—

Je connaissais le *Journal des Rieurs, ou le Démocrite français*, par cette jolie épigramme que cite Deschiens :

Fraternisons, chers jacobins.
Longtemps je vous crus des coquins
Et de faux patriotes.
Je veux vous aimer désormais.
Donnons-nous le baiser de paix :
J'ôterai mes culottes.

Je l'ai donc feuilleté avec une certaine curiosité ; mais je n'y ai rien trouvé de saillant, et je n'en aurais pas parlé, n'eût été la famosité qui devait s'attacher vingt-cinq ans plus tard au nom de son auteur, A. Martainville.

—

Une feuille bien autrement spirituelle, c'est *le Menteur, ou le Journal par excellence*, avec cette épigraphe : *Rien n'est beau que le vrai.* Hoffmann en fut, dit-on, l'un des rédacteurs. Elle rappelle par son ton le genre des *Spectateurs*. La satire s'y produit sous la forme non moins piquante de la louange la plus outrée. Reprochait-on au gouvernement un acte de concussion ? le Menteur signa-

lait cet acte au public comme le témoignage du désintéressement le plus sublime, et il portait aux nues les Curius et les Fabricius du Directoire. Sous sa plume railleuse, les proscriptions se transformaient en preuves de clémence et en magnanimité, la lâcheté en courage, et ainsi du reste.

Le prospectus, dont voici un extrait, présente, au point de vue de notre sujet, un intérêt tout particulier.

Mille journaux sont répandus sur la surface de la France; un de plus n'y fera ni bien ni mal : c'est un point dans l'espace. On a lu *Mille et une Nuits, Mille et un Jours, Mille et une Folies,* etc. On voit tous les jours plus de mille et un sots ; on craint tous les soirs plus de mille et un voleurs; on entend à chaque moment plus de mille et une sottises : pourquoi n'aurait-on pas mille et un journaux? Celui-ci se nomme le *Menteur,* et il sera fidèle à son titre. Nous savons que nos confrères les journalistes sont, pour la plupart, très-éclairés, très-savants, très-spirituels, très-délicats, très-impartiaux; nous ne serons rien de tout cela, car il ne faut pas ressembler à tout le monde, et rien n'est plus insipide que la monotonie.

En littérature, nous jugerons souverainement, quoique nous n'ayons poussé nos études que jusqu'en troisième : aussi serons-nous favorables aux écrivains qui nous ressembleront; mais malheur à quiconque s'avisera d'avoir plus d'esprit que nous!

Les théâtres seront notre plus vaste domaine. C'est là que nous ferons les partages des succès, que nous assignerons les places, que nous distribuerons les couronnes. Les acteurs qui nous admettront à leur table, les actrices qui nous admettront à leur lit, auront indulgence plénière. Ceux ou celles qui négligeront ces moyens de conciliation ne pourront ni parler, ni chanter, sans encourir notre disgrâce, sans éprouver notre colère. Quoique nous ne sachions pas la musique, nous saurons néan-

moins la juger parfaitement bien et sans appel. Le lecteur admirera, sans doute, des écrivains qui, ne sachant pas la gamme, n'en seront que plus ardents à prodiguer tous les termes de l'art. Parler de ce qu'on sait n'est qu'une niaiserie; parler de ce qu'on ignore, voilà le beau, voilà le difficile, voilà le véhicule de la réputation.

Les auteurs qui ne peuvent pas nous donner à dîner, vu la médiocrité de leur fortune, en seront quittes pour nous soumettre humblement leurs productions ; ils nous présenteront requête tendante à obtenir notre bienveillance; ils auront soin, le jour de leurs représentations, de nous envoyer des billets pour nos femmes et nos maîtresses, et alors ils obtiendront en retour ce grain d'encens qui flatte et qui enivre, ce grain d'encens qui console d'une chute, qui double un succès, ce grain d'encens plus précieux que les mentions honorables et les gratifications d'un gouvernement.

Les auteurs, au contraire, qui n'auront que du talent et de la fierté, ceux qui préféreront l'estime du public aux éloges de notre journal, doivent s'attendre à tout notre ressentiment. Nous les traiterons en ennemis, et, s'ils réussissent, ce sera toujours malgré nous.

En politique, nous aurons soin d'annoncer que nous avons des espions dans toutes les cours, des correspondants dans toutes les capitales.

Nous saurons ce que pensent tous les souverains, et nous prédirons tout ce qu'ils doivent faire. Nous serons initiés dans tous les mystères des partis, des factions, des assemblées secrètes. Nous ferons gagner des batailles, nous prendrons des villes, nous ferons des traités, même avant que les parties intéressées en aient eu vent ni nouvelles.

En morale, nous serons toujours philanthropes, humains, généreux, philosophes et incorruptibles en apparence ; mais en effet égoïstes, insouciants, babillards, rabâcheurs et ennuyeux. Ce dernier article est essentiel dans notre journal, pour y jeter de la variété, car sans cela il serait trop plaisant, ce qui déplairait aux journalistes nos confrères.

Nous parlerons encore de bien des choses dont nous ne faisons pas mention dans ce premier numéro ; pour mieux dire, nous parlerons de tout : car un journaliste qui ne saurait pas tout passerait pour une bête.

Conformément à notre titre, nous ne dirons jamais ce que nous pensons ; mais nous prescrirons au public ce qu'il doit penser ; nous serons, en un mot, de francs journalistes, sans nous obliger à être des journalistes francs.

Nous aurons une foule de collaborateurs, tous gens du premier mérite, ayant au moins du génie, car maintenant esprit se prend en mauvaise part ; pleins d'érudition, de profondeur, de sagacité, de finesse, de goût et de raison ; supérieurs enfin à tous les auteurs dont ils jugeront les ouvrages.......

Nos collaborateurs seront : pour la poésie, un auteur qui ne sera pas sorti de l'*Almanach des Muses ;* pour le théâtre, un auteur tombé ; pour l'histoire, un romancier ; pour la politique, un laquais parvenu ; pour la morale, un ex-membre du Comité révolutionnaire ; pour la peinture, un citoyen des Quinze-Vingts ; et pour la musique, un élève de l'abbé de l'Epée.

Les numéros du journal paraîtront quand ils pourront ; nous les vendrons le plus cher possible, et nous ne serons exacts qu'à en recueillir le prix.

Voici maintenant quelques extraits de genres divers :

Doutes sur le Menteur.

Un bonhomme disait : Je n'aime pas le Menteur, parce que je ne sais quelle est son opinion. Oh ! bon homme, tu ne le sauras jamais. Une opinion ! Est-ce qu'on peut en avoir? Es-tu bien sûr toi-même d'en avoir une? Si tu en as une, je la devine ; fais de même à mon égard. Dans l'article précédent, par exemple, tout n'est pas mensonge, et tout n'est pas vérité. Cherche, cherche, tu trouveras. Je n'écris pas pour ceux à qui il faut tout dire. Nous sommes trop libres pour parler clairement.

MÉDECINE.

Du Garatisme.

Il en est des maladies comme des hommes : elles naissent, croissent, multiplient, décroissent, vieillissent et meurent. Les anciens ont eu des maladies que nous ne connaissons plus ; nous sommes affectés de maux qu'ils ne connaissaient pas. Il y a aussi des maladies éphémères : telle fut la grippe qui s'attacha pendant deux ans seulement à la gorge de nos jolies femmes et de nos aimables hommes-femmes. La colette lui succéda : autre mal, cousin germain de la grippe, mais moins sérieux et relatif à son nom. La maladie qui fait le sujet de cet article ne s'attache pas à la gorge, mais au gosier ; ses symptômes ne sont point effrayants, ses effets sont peu dangereux ; en un mot, on peut la nommer une maladie frivole. Dès qu'on est attaqué de ce mal singulier, on se sent un désir irrésistible de chanter et de gazouiller comme un oiseau. Il y en a même qui vont jusqu'à glousser d'une manière tout-à-fait étrangère à l'espèce humaine. Cette frénésie se nomme le garatisme. J'ai fait de vaines recherches pour découvrir l'étymologie de ce mot ; mais, s'il est imaginé, la folie qu'il exprime n'en est pas moins réelle. Ceux qui sont piqués de la tarentule ont soif d'entendre de la musique, et, quand ils ont le bonheur de rencontrer l'air qui leur convient, ils dansent, sautent, gambadent, transpirent et guérissent. Ceux qui sont atteints du garatisme tourmentent leur gosier, chantent jusqu'à perdre haleine ; mais ils ne guérissent pas : au contraire, plus ils font de folies dans ce genre, plus ils en veulent faire. Une particularité les distingue des chanteurs en bonne santé : c'est qu'ils dénaturent tout le chant qu'ils expriment et toutes les paroles attachées à ce chant. Leur manie est de roucouler, grimper et dégringoler sans cesse. Ils triplent ce qui est simple et sextuplent ce qui est double ; le mot bonjour a trente syllabes dans leur langage ; un vers remplit une page ; et un opéra noté sous leur gazouillement serait plus volumineux que le dictionnaire de Trévoux. Enfin, ils sont au désespoir de ce que la sub-

division de la ronde ne va que jusqu'à 64 ; aussi s'en vengent-ils bien en faisant une foule de petites notes qui, n'ayant point de valeur prescrite, leur donnent le plaisir de doubler le *nec plus ultra* de la mesure à quatre temps. Ce mal n'est pas bien fâcheux, sans doute : aussi je crois que la Faculté ne s'en mêlera pas; mais ce qui m'afflige, c'est qu'il se communique et qu'il devient épidémie. En effet, dès qu'un de ces malades garatise dans une société nombreuse, la crise agit sur les auditeurs, l'accès se propage ; et, au sortir de l'assemblée, c'est à qui garatisera le plus follement. Plusieurs théâtres surtout sont atteints de la contagion ; ce sont de vrais hôpitaux de ce genre d'infirmité. J'espère néanmoins que cette maladie ne sera que passagère ; elle est maintenant à son paroxisme. Mais je pense qu'on ne doit pas se servir de la pharmacie pour l'extirper. Un peu de sagesse et de sobriété nous en guérira facilement; c'est ce que je souhaite pour le soulagement de nos oreilles. Tout lasse dans le monde, et cette folie est de nature à se lasser elle-même.

Le docteur CALOPHILE.

De la longue et cruelle maladie de madame Gallia.

Madame *Gallia* est, sans contredit, la femme la plus célèbre de l'Europe ; le temps nous apprendra si elle est aussi la plus illustre. C'est une grosse et grande femme, jadis fort gaie, aujourd'hui fort triste et hypocondriaque; mais d'un tempérament bien robuste, puisqu'elle a résisté à une maladie de sept ans, et aux soins de *six mille* médecins environ. Madame *Gallia* est d'un âge fort mûr, et ses malheurs lui ont donné tout l'aspect d'une vieille femme.

En 1789, elle touchait à son temps critique; sa santé s'altéra, et dès lors une foule de médecins se présentèrent, en apparence pour la guérir, mais réellement pour la piller. Quoique ses affaires fussent dérangées, il lui restait une assez grande fortune pour tenter les désirs de la Faculté.

Parmi cette nuée d'Hippocrates, on distingua un nommé Philippe, bien différent du Philippe médecin d'Alexandre. Celui-

là convoitait la fortune en masse de madame *Gallia,* et il lui prescrivait un régime en conséquence. A ce Philippe se joignirent beaucoup d'autres docteurs, qui d'abord ne parurent que ses adjudants, mais qui bientôt le ruinèrent dans l'esprit de la dame, pour rester seuls les maîtres de la cure.

La pauvre malheureuse! comme ils l'ont traitée! Sous prétexte de lui réchauffer le sang, qu'ils soutenaient être refroidi et presque coagulé, ils lui ont fait prendre d'abord, pendant trois années, tout ce qu'il y a d'irritant et d'échauffant dans le règne végétal..... On sent très-bien qu'après un pareil traitement, le le sang de madame *Gallia* s'enflamma et s'extravasa, au point que la pauvre femme tomba dans le délire. Alors, plus d'un docteur, *amicus sanguinis,* se déclara pour la saignée. A cet arrêt de la Faculté, on vit accourir tous les chirurgiens, carabins, maréchaux et barbiers des environs. Elle fut saignée des quatre membres, et, comme le sang ne coulait pas encore assez au gré des phlébotomistes, on finit par la saigner à la jugulaire.

Tant de sang perdu devait donner un long calme à la malade; point du tout, sa folie ne fit qu'augmenter. Sa frénésie fut bientôt au comble, et les médecins soutenaient toujours qu'elle allait parfaitement bien. Ce qui était crispation de nerfs, ils le nommaient révolution.

Après deux ans de saignées, d'incisions, d'amputations, de scarifications et de *cruciations,* la malade tomba dans l'épuisement, la langueur et le marasme. Elle n'est plus aussi folle, mais elle a l'air d'une imbécile. Ses convulsions ne sont plus si violentes; mais de temps en temps les crampes et les soubresauts font craindre que son délire ne recommence. Pour sa gaîté, il n'en est plus question : sa folie est sombre, taciturne; c'est un véritable spleen. Autrefois elle chantait, elle dansait, elle se couronnait de lis et de roses; aujourd'hui elle ne chante que dans ses accès; sa voix est rauque et canaille; elle saute, au lieu de danser, et ses mouvements sont épileptiques. Elle a quitté les fleurs des parterres, et elle se pare avec des orties et des chardons.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que son embonpoint n'a pas

diminué ; il a même augmenté d'une manière miraculeuse, malgré ses tourments, ses saignées, ses purgations et sa longue diète. Mais on prétend que ce n'est qu'une pléthore, bouffissure, mauvaise graisse.

Le seul espoir qui nous reste sur le sort de madame *Gallia* est dans son tempérament, qui est excellent, comme on le voit par sept ans de maladie, et d'un traitement semblable.

D'ailleurs, le nombre de ses médecins a un peu diminué, ce qui est toujours un grand point. Voici le temps où l'on doit faire une grande consultation sur les moyens de la guérir (1). Si ses amis ne choisissent que des docteurs vraiment doctes, plus occupés de la santé que de la fortune de la malade, on ne désespère pas de la sauver. Mais, hélas ! il se présente tant d'ignares et de méchants, la concurrence est si grande, qu'il y aura plus de bonheur que de sagesse si elle échappe.

—

LES INSÉPARABLES.

Trois animaux portant licou,
Ce sont Louvet, Chénier, Daunou ;
Trois auteurs gâtant du papier,
Ce sont Daunou, Louvet, Chénier ;
Trois jacobins d'accord parfait,
Ce sont Chénier, Daunou, Louvet.

—

BUONA-PARTE.

Le *Menteur* a dit : Qu'a donc fait ce Buona-Parte, dont le nom retentit dans toute l'Europe ? Mérite-t-il cette admiration qu'on lui prodigue, dont on l'accable ? Non, a dit le *Menteur*, non. Il a forcé un roi à demander la paix, et a remercié le ciel de l'avoir obtenue ; il a passé comme un torrent dans le nord de l'Italie ; il a tout pris, tout subjugué, renversé tous les obstacles, vaincu tous les ennemis. Eh bien ! qu'on me donne un grand courage,

(1) Les élections.

de grands talents militaires, de grands desseins, de grands moyens d'exécution, et je ferai tout cela.

Il a été humain après la victoire ; il a respecté le malheur ; il a été modéré avec le faible ; il a ménagé les opinions, les erreurs mêmes. Eh bien ! qu'on me donne de la modération, de la politique, de l'art, de l'ordre, du sang-froid, de la prudence, du génie d'ensemble, de l'esprit de détail, et je ferai tout cela. Vous voyez, cher lecteur, que cela n'est pas bien sorcier.

—

Les *Semaines critiques, ou Gestes de l'An V*, paraissant tous les lundis, par cahiers de 48 pages in-8°, étaient « un ouvrage périodique d'un genre neuf, rédigé de manière à assurer par année aux souscripteurs une collection soignée et parfaitement suivie de six volumes, qui contiendraient tout ce que le siècle produisait, produirait même de plus piquant et de plus curieux en faits et gestes, en sagesse et en folie, en vices et en vertus, en sottises, erreurs, faiblesses et crimes, en biens et en maux, en plaisirs et en peines, en nouvelles et en anecdotes, en spectacles et en pièces en vers et en prose, en un mot tout ce qui passerait par la tête de l'auteur ou viendrait s'offrir à sa plume. » C'était encore, comme on le voit, un Spectateur politique et moral. L'auteur, qui signait Nantivel, était Joseph La Vallée, littérateur estimé, mais qui n'est peut-être pas apprécié à sa juste valeur, du moins comme journaliste, si tant est qu'on le connaisse seulement en cette

qualité : car c'est assez le sort des journalistes de semer beaucoup pour peu récolter. Les Semaines critiques sont remarquables autant par la finesse et la vérité des observations que par le style, tour à tour léger, gracieux et plein de force. « C'est un de nos plus agréables ouvrages périodiques : on y trouve cette gaîté spirituelle, ces plaisanteries fines, ce sel vraiment attique, qui distinguaient, sous l'ancien régime, les écrivains de l'excellent ton. » C'est le *Menteur* qui parle ainsi, et cette fois sans antiphrase; on en va juger.

Pourquoi pas? — Quelle folie! On n'a jamais commencé un livre par pourquoi pas. Mais, mon cher lecteur, ce que l'on ne vit jamais, ne le voit-on pas tous les jours? A coup sûr vous n'aviez jamais vu la Révolution, les Jacobins, la Montagne, les fournisseurs, les wiski, mademoiselle Lange, Bentabole et les souliers pointus? Eh bien! le début de mon livre n'est pas plus extraordinaire. Depuis que tant de gens ne savent pas lire, il y a beaucoup de gens qui se mêlent d'écrire; cela doit être : il faut peu de livres à un peuple qui lit beaucoup.

Ainsi donc, puisqu'on ne sait plus lire, je veux faire un livre tous les huit jours. Pourquoi non? On fait bien huit décrets tous les matins, sans compter les serments. — Mais, monsieur l'auteur, il a fallu dix ans pour faire l'Iliade. — Cela se peut, monsieur le lecteur, mais c'était dans le temps où Solon en employait cinq à faire une loi.

Et que contiendront vos quarante-huit volumes annuels? Tout et rien. Je parlerai des beaux-esprits, ce n'est rien; des pièces nouvelles, ce n'est rien; de la politique, ce n'est rien; des assemblées primaires, ce n'est rien; de nos femmes modernes, ce n'est rien; des députés sortants, ce n'est rien; de la trésorerie, c'est moins que rien. Je parlerai des intrigants, c'est tout; des voleurs,

c'est tout; des insolents, c'est tout; des ignorants, c'est tout. Je parlerai de tout ce que l'on a pensé, dit, fait, écrit, crié, chanté, proclamé; de tout ce que l'on proclamera, chantera, écrira, fera, pensera; je dirai que le siècle a commencé par la *Henriade* et fini par le poëme des *Francs*. N'est-ce pas dire tout et rien?

Serez-vous gai? — Très-gai, extravagant même quelquefois, à l'unisson du lustre; cependant, je ne jure de rien. Le style souvent contracte, malgré nous, le coloris des objets extérieurs. Nos écrits, lancés au hasard sur la terre, ressemblent aux bulles de savon que les enfants font nager dans les airs : d'azur, si le ciel est serein; mordorés, s'il est orageux. Si par hasard il m'arrive d'écrire une page à la d'Arnaud, vous en serez quitte pour dire : L'auteur a rencontré quelque rentier, ou peut-être d'Arnaud lui-même; ce n'est pas sa faute s'il est sombre.

Serez-vous gai? — Mais pour me faire cette question, savez-vous qui je suis? Elle est peut-être fort indiscrète. Si je suis un employé de la République, je n'aurai pas dîné; si je suis vassal du grand livre, je n'aurai ni dîné, ni soupé; si je suis père, je n'aurai peut-être plus d'enfants; si je suis député, je n'ai peut-être plus que pour deux mois de myriagrammes; si je suis ministre, je ne serai peut-être pas directeur; si je suis directeur, je tirerai peut-être le billet noir; et, si je ne suis ni directeur, ni ministre, ni député, ni rentier, ni employé, il y a cent contre un à parier que je suis de ces gens qui ne sont plus rien. Et vous qui voulez que je vous fasse rire, vous couchez peut-être dans mon lit, dans ma chambre, dans ma maison, où vous vous pavanez, grâce à quelque bon décret entre deux vins. Savez-vous que tout cela n'engage pas extrêmement à rire, et que, pour faire rire les autres, il faut rire soi-même?

Point du tout : Carlin ne riait jamais; pas si bête! — Mon ouvrage ressemblera à l'habit de Carlin, j'en conviens; je ne vous promets pas qu'il lui ressemble pour l'esprit.

Parlerez-vous des rois? — Pourquoi pas? — Des rois de l'Europe? — Pourquoi pas? — Vous serez donc chouan? — C'est comme si vous disiez que je serai sans-culotte, parce que je parlerai des terroristes. Tenez, mon ami, point de noms : il vous

perdront, ils me perdraient, ils en ont perdu bien d'autres. Point de noms, des choses. Pourvu que vous en trouviez dans mes quarante-huit volumes, que vous importe mon collet ou mon pantalon?

—

Mon cher lecteur, vous dont j'ai une excellente opinion, il y a bien longtemps que vous n'avez vu le Palais-Royal, j'en suis sûr. Ce n'est plus ce lieu de délices, tout à la fois l'image des jardins du Bosphore, des bosquets de Cypris et du séjour des rois, où l'encens des fleurs disparaissait devant les parfums des toilettes; où la politesse aimable voltigeait sur l'aile du persifflage léger; où la France et Paris et la cour apportaient le tribut de leurs grâces, de leur frivolité, de leurs ridicules charmants; où l'épigramme, l'esprit, les bons mots, l'élégance, les jeux, le sentiment et la folie se croisaient, se heurtaient, s'évitaient, se retrouvaient sans cesse; où l'art et la nature avaient appelé des deux bouts de l'univers tout ce qui peut embellir l'existence de l'homme, et n'avaient oublié que la raison. Aujourd'hui, c'est l'encan public de tous les attentats; c'est un séjour où Pétrone se serait cru déshonoré, et l'Arétin, vertueux. Les courtisanes ne le fréquentent plus, parce qu'il est, jusque dans la débauche, des excès où les courtisanes frémiraient de descendre. Vous n'y rencontrez pas l'usurier; il y place ses valets, et honteux même de leur aspect, rougit d'eux, non de lui, les fuit et se retire. Là, le vol public brave les lois; le brigand, les regards; la corruption, la police. Malheur à vous, si vous traversez le jour cette terre desséchée, où les arbres meurent bien plus de l'haleine empestée du vice que de l'infertilité du sol! La rapacité vous y poursuit; la mauvaise foi vous y assiége; la filouterie vous y dévalise. Malheur, si vous entrez dans ces boutiques! fausses caresses, faux poids, fausses mesures, faux or, fausse monnaie. Malheur, si vous longez le soir ces galeries obscures! il vous faut traverser l'écume de l'humanité : écume de la soldatesque, écume des sérails, écume des escrocs, écume de l'anarchie, écume des souteneurs, écume de la valetaille. Malheur, si vous

entrez dans ces spectacles ! morale de la licence au théâtre ; physique de la licence dans les loges ; sottise, ignorance, esclavage et bassesse au parterre ; mendiants sous les voûtes, et filous à la porte. Là jadis toutes les richesses de l'Inde, maintenant ici toute l'opulence de l'opprobre ; jadis toutes les recherches du goût et du luxe, maintenant tout le raffinement de la rapine et de l'obscénité ; jadis toute l'urbanité, toute l'élégance du langage, maintenant tout le débordement du blasphème ; jadis l'essence des narcisses et des lys, maintenant les exhalaisons de la misère, la fumée des pipes, l'épaisse vapeur des tabagies ; le crime est dans les greniers, dans les salons, dans les vestibules, dans les caves ; et l'exécrable spectre du duc d'Orléans est l'infâme dais que l'enfer a suspendu sur ce panthéon des atrocités humaines.

O vous que la volonté suprême du peuple vient d'appeler au rang de ses législateurs, vous sur qui la nation attache des regards de reconnaissance, sans que vous nous ayez rendu d'autre service encore que d'avoir une bonne renommée ! au nom des génies protecteurs des empires, au nom de vos femmes, de vos filles et de vos fils, dont la pureté doit vous toucher, au nom de cette patrie qui, dans son vaste naufrage, a perdu ses dieux, ses amis, ses arts, ses monuments, sa richesse, son commerce, et n'a sauvé que son courage et la victoire, rendez-lui les bonnes mœurs, c'est un présent que vous lui devez. Les révolutions ne finissent point chez les peuples sans mœurs. Que parleriez-vous de commerce, de richesses, de monuments, de dieux ? Parlez de fidélité dans les engagements, de bonne foi dans les traités, de magnanimité dans les entreprises, de sentiments religieux dans la conduite ; et le commerce, les arts et la splendeur publique reparaîtront sans le secours des lois. N'en faites point pour qu'on leur obéisse ; mais créez des mœurs pour qu'on apprenne à se passer des lois. Ne cherchez point les factions sur la Montagne, dans les repaires de Babeuf, dans tel ou tel club, dans tel salon ou dans telle taverne ; cherchez-les dans la corruption. Le factieux n'est autre chose que l'homme qui se vend ; voulez-vous l'abattre ? Donnez une nouvelle direction à l'or ; qu'il s'épanche sur les vertus ; qu'il ramène la justice en s'écoulant dans les cof-

fres des créanciers de l'Etat et de ceux qui le servent pour le servir : l'homme qui se vendait naguère sera forcé de faire le bien ; il se vendra à la vertu, s'il ne peut plus se vendre au crime. Rappelez-vous souvent, législateurs nouveaux, cette loi d'Egypte qui traduisait en jugement les dépouilles mortelles des monarques de Memphis. Vous assistez aux funérailles morales de beaucoup de vos prédécesseurs ; assis à leur place, vous les voyez à la barre de la postérité : écoutez attentivement l'interrogatoire qu'ils subissent. La leçon est effrayante ; mais elle est utile. Vous serez jugés à votre tour. Le temps va désormais détacher à chaque minute une paillette de votre puissance. Voudriez-vous qu'alors nous vous demandassions compte du sang de nos proches, de nos amis, de nos concitoyens? Voudriez-vous que l'on vous imputât aussi les malheurs de la guerre, les discordes civiles, l'oscillation des lois, la permanence des fléaux? Voudriez-vous que votre cercueil politique s'offrît à nos regards bardé des lames d'or arrachées au trésor de la patrie? Voudriez-vous, morts civilement, que les diamants de vos victimes enrichissent votre suaire moral imbibé des larmes des malheureux? Non, vous ne le voudrez pas. Vous direz : Nous avons laissé le peuple meilleur ; nous avons rappelé son âme à l'idée de la Divinité, son cœur aux sentiments de la nature, son esprit à l'amour du travail ; notre tâche est remplie : jugez-nous. Les sages ne vous loueront pas ; ils vous béniront, et cela vaut mieux.

—

Il me passe quelquefois des folies par la tête. Comme les bals sont à la mode, je ne vois pas pourquoi l'on n'en donnerait pas un aux députés sortants. Ils nous ont tant fait rire ; pourquoi ne les ferions-nous pas danser? Comme les femmes feraient peut-être difficulté d'y venir, on inviterait la moitié de ces Messieurs à se transmuer en dames : ils ont joué tant de rôles, qu'ils s'acquitteraient encore fort bien de celui-là. Guyomard en jupon court, en blanc corset, serait très-mignon, et Lakanal en veuve rendrait à merveille. J'aimerais beaucoup à voir danser la fri-

cassée par Berlier en plaideuse, Treilhard en cuisinier, Camus en abbesse, et Louvet en désespoir couleur de feu. On trouverait bien quelque Tibulle montagnard pour les couplets de circonstance; Laïs dirigerait l'orchestre, Baudouin les billets d'invitation, Gaillard le souper, Boursaut la dépense, et Barère le procès-verbal de la fête. Quant au local, on prendrait une salle des Invalides. Quatre paysages suffiraient pour la tenture : à droite les Alpes, à gauche les Pyrénées, en face l'Apennin, derrière les Cordillières : montagnes partout. Quant aux lumières, on en chargerait Baraillon; et la *Bouche de Fer* ouvrirait le bal avec *Audouin*. Mais malheureusement ce projet n'est qu'une chimère : la Montagne est en deuil de cour.

—

Adieu pour jamais, objet de mon plus tendre amour; adieu, type de ma fortune; adieu, mon unique génie, ma providence, ma bienfaitrice, ma divinité, enfin, adieu, BANQUETTE dont la basane complaisante soutint pendant un lustre ma paisible indolence. Quand l'airain douze fois retentissant dans l'air annonçait le milieu du jour, je m'arrachais à l'édredon et venais te trouver; fidèle, je ne te quittais point pour l'attrayante tribune, je m'endormais sur toi. Deux heures sonnaient, le dîner m'appelait: je te disais bonsoir jusques au lendemain. Réponds, ma chère banquette, as-tu quelque reproche à me faire? N'ai-je pas constamment été de l'avis de mon voisin? Peux-tu m'accuser de quelque entêtement? La première fois que je te vis, ne me suis-je pas levé pour reconnaître la République? Ne me suis-je pas levé dans le procès du roi? Ne me suis-je pas levé pour Louvet et Marat, pour la guerre et la paix, pour Roland et Garat, pour Péthion et Séchelles? Ami de Danton, ami de Roberspierre, ami de la Gironde, ami de la Montagne, ami de tout le monde, ne me suis-je pas levé pour l'amour et la mort d'un chacun? Que mes honoraires se soient nommés assignats, ou mandats, ou écus, ou myriagrammes, un sot orgueil m'empêcha-t-il jamais de daigner les toucher? Quand les propriétés nationales sont devenues les jetons de notre académie, ai-je méprisé cette mon-

naie courante? N'emportai-je pas ma bourse comme un autre? Adieu donc, ma chère banquette, adieu, puisqu'il le faut. Comme un autre Bayard, sans reproche et sans peur, à l'argent près, je pars comme je suis venu. Je vins et je m'assis, je bus et je dormis, je me lève et je pars. Vive la République!

Je trouve dans le *Grondeur,* sur le même sujet, une épigramme d'une facture assez remarquable.

C'est ainsi que le sortant peste
De ne point au sénat rester,
Et que le sénateur qui reste
Contre les entrants va pester.
Faut-il pour cela que tout reste?
Non : le restant qu'on voit pester
Ferait mieux, au lieu de rester,
De suivre le sortant qui peste.

—

« Je veux chanter ou satiriser les coquins, les septembriseurs, les filous, les badauds, les espions et toute la bande à Cartouche. Je veux dire que Barère a présidé les Feuillants et les Jacobins, que Carrier a noyé les Nantais, que Fouquier-Tinville se moque de nous, et qu'on veut le sauver et le remettre en place.

Ridendo dicere verum quid vetat? »

Ainsi parlait à son auditoire du Pont-Neuf l'illustre Pithou, en lui présentant son *Tableau de Paris en vaudevilles,* et comme il le promettait il le chantait.

Air du vaudeville de *l'Officier de fortune*.

. . . .

A cette élégante tournure
Reconnaissez un jacobin.
Ah ! je le prenais, je vous jure,
Pour un élève de Mandrin.
Aux temps, aux lieux, on s'accommode ;
Comme nous avons tout perdu,
Aujourd'hui, pour être à la mode,
Il faut aller le cul tout nu.

On pille, on vole, on assassine,
Boutiquiers, financiers, bourgeois ;
Pour autoriser la rapine,
Des brigands avaient fait des lois.
Quand la soif de l'or me tourmente,
J'ai des voisins à dénoncer ;
Ils ont cent mille écus de rente,
Donc il faut les guillotiner.

Le Visigoth ou le Vandale
A-t-il donc dévasté Paris ?
Partout à mes pieds on étale
Des colonnes et des débris.
Par un horrible privilége
Que les Dieux refusaient au Temps,
Je vois un peuple sacrilége
Mutiler tous nos monuments.

Mais dis-moi donc où s'achemine
Tout ce peuple de souverains?
Mon ami, c'est qu'on guillotine
Trente ou soixante muscadins.
C'est une petite curée
Pour cinquante mille vautours ;
Il faut faire une autre saignée
Dans Paris et dans ses faubourgs.

. . . .

Tout en nous prêchant la concorde,
Au beau milieu de ce pays,
On nous parle toujours de corde
Et de brigands et de proscrits;
On raye le mot de clémence,
Pour prendre celui de terreur:
Nous serons trop heureux en France
D'en être quittes pour la peur.

—

Air du vaudeville de Figaro : *Cœurs sensibles, cœurs fidèles.*

C'est un être bien étrange
Que ce peuple de Paris!
Il a la douceur d'un ange
Aussitôt qu'il se voit pris;
Quand on le lâche, il se venge,
Et lorsqu'il se voit repris,
Il se tait, il est soumis. (Bis.)

Bon, méchant, simple et volage,
Ne fixant aucun objet,
Tout en sortant de sa cage,
Il court vite au trébuchet.
Rien ne peut le rendre sage;
Le malheur l'abasourdit
Et le bonheur l'éblouit. (Bis.)

Toujours franc, toujours novice,
Aveugle en sa volonté,
Il commande son supplice
Pour voir de la nouveauté;
Ne suivant que son caprice
Ou celui de ses bourreaux,
Il applaudit à ses maux. (Bis.)

Il ne peut rien entreprendre,
Il ne peut rien achever;
On sait toujours le surprendre,
On sait toujours le tromper.
Tout en le faisant dépendre,
On lui dit, pour le flatter,
Qu'il est fait pour commander. (Bis.)

Tantôt il est catholique,
Tantôt il est musulman;
Tantôt pour la République,
Et tantôt pour le tyran.
Quand il est trop pacifique,
On le tourmente, et soudain
Il a soif du sang humain. (Bis.)

Quand la misère l'accable,
On cherche à le récréer
Par un spectacle agréable
Où chacun va figurer.
C'est une chose admirable
De voir traîner dans Paris
Trente ou quarante proscrits. (Bis.)

Pithou ne chante pas toujours; il parle aussi, tout comme un autre; il se permet même de passer en revue, lui aussi, ses confrères en journalisme, petits et grands, et, en bavard qu'il est, il trahit les secrets du métier.

On a bien tort de se plaindre que le commerce est anéanti à Paris : jamais cette ville ne fut plus florissante. Autrefois il n'était pas permis d'imprimer de sottises; aujourd'hui chacun ne connaît que l'un de ces trois métiers : ou faire de l'esprit, ou vendre de l'esprit, ou acheter de l'esprit.

L'Opéra représenta jadis *la Chercheuse d'esprit*. Mon Dieu! si

cette femme eût eu le bonheur de vivre à Paris, dans un temps de révolution, elle en aurait trouvé à tous les coins des rues. Le chiffonnier, avec son crochet, ramasse plus d'esprit que les siècles passés n'ont produit de grands hommes. *Audoin* vend de l'esprit; le *Courrier républicain* fait de l'esprit; la *Feuille de la République* est pleine d'esprit. *Feuillant* est aussi instruit que *le Chiffonnier du faubourg Saint-Antoine; Perlet* rend la vue aux aveugles; *Duval* fait entendre les sourds; *Jacquin* fait parler les muets; *l'Auditeur national* ressuscite les morts; *l'Ami du Peuple* analyse la probité; *l'Orateur du Peuple* émeut les rochers; *l'Ami des Citoyens* fait geler la Seine; le *Courrier de l'Égalité* connaît l'alphabet; le *Courrier universel* va dans trente-six heures de Paris à Saint-Cloud; le *Courrier extraordinaire* met ses bottes à midi et fait trois lieues en deux jours.

Le Batave ne sort jamais des barrières; le *Moniteur* a les ailes d'une tortue; la *Petite Feuille de Paris* est encore trop grande; les *Nouvelles politiques* sont tirées de l'histoire ancienne; *le Républicain* apprend à lire; la *Gazette de France* est sous presse depuis quatre ans; les *Annales de la République* sont des enfants nés avant leur mère; les *Annales patriotiques* sont le drapeau aux trois couleurs; *le Tribun du Peuple* est le journal des morts; *le Télégraphe* met ses lunettes à minuit; la *Feuille des Spectacles* est composée à Constantinople; le *Courrier du Bas-Rhin* s'est noyé dans la traversée; le *Courrier d'Avignon* est mort avec Viala sur les bords de la Durance.

Le *Journal de Paris* ne parle que de Pékin; les *Petites Affiches* demandent des sujets quand les places sont remplies, annoncent les ventes quand elles sont faites, louent les maisons quand elles sont occupées; *l'Echo de Paris* est sourd et muet; le *Bulletin du Tribunal* dit la vérité tous les quinze jours; *la Fusée* rate à tout coup; le *Journal des Rieurs* sera intitulé l'*Héraclite;* le *Journal des Débats* est le cabinet d'histoire naturelle; le *Bulletin de la Convention* est de la groseille à la glace; le *Bulletin des Armées* nous compose des nouvelles aujourd'hui, en attendant qu'elles arrivent; la *Correspondance politique* apprend les secrets de l'Etat dans les affiches; le *Journal des Lois* fait des lois au sens commun;

le Mercure est le journal des énigmes, etc. Le reste ne mérite pas l'honneur d'être nommé. Tous ces faiseurs d'esprit sont divisés entre eux de principes, d'opinions et d'intérêts. Quand le gouvernement est facile, ils injurient tous les hommes en place; quand il est tyrannique, ils baisent la poussière des pieds des janissaires, et ces quatre-vingts messieurs sont de riches capitalistes, qui distribuent des sottises ou vendent des compliments à l'État qui les achète.

Les auteurs leur font humblement la cour pour les prier de louer leurs ouvrages. Ils approuvent ou ils censurent un livre sans l'ouvrir, et plus d'un écrivain du genre de Collot ou de Babeuf viennent prier le *Petit Gauthier* de dire bien des sottises de leurs honorables productions. Si leur livre obtient la faveur d'être brûlé par la main du bourreau ou d'être fortement improuvé par la Convention, l'auteur se tapit dans le souterrain de Marat, la proscription fait son mérite, et tel ignorant est sur le pinacle, qui serait oublié si la police n'avait pas donné d'importance à ses écrits.

On imaginerait que ces faiseurs d'esprit ont toute l'érudition de Bayle ou toute la profondeur du génie de Newton. Voilà une petite balance au fléau de laquelle vous en pouvez bien attacher une quarantaine en 90. Un débarqué de province fut adressé à l'entrepreneur du *Postillon par Calais :* — Que sais-tu faire? lui dit celui-ci. — Lire et écrire; mais je n'ai pas la moindre idée de l'orthographe. — Eh bien! tu feras la séance. — Mais la chose est impossible, je ne sais rien. — Tu en sais plus qu'il n'en faut pour faire un journal. Quelques jours après, le rédacteur de *l'Argus* s'étant trouvé indisposé : — Mieux vaut imprimer des à peu près que de ne rien imprimer, dit le chef de l'entreprise; Colas, mon jardinier, a bonne mémoire, il rédigera la séance. Colas dicta la séance, car cet auteur ne savait pas écrire. Cependant un journal bien achalandé vaut mieux que la plus belle boutique de bijoutier. On vend, on troque, on achète un journal, comme un quarteron de pommes. Les faiseurs d'esprit sont payés à l'année; mais les débitants sont de riches capitalistes qui font leur fortune aux dépens du sens commun. Ces débitants prêtent

leur nom, reçoivent l'argent, et, comme la plupart sont des imprimeurs et des libraires, la plupart sont des fripons.

On monte une boutique de journaliste comme on monte une boutique d'épicier : ainsi l'on commerce les journaux en gros et en détail. Les commerçants en gros sont les propriétaires qui envoient chaque jour huit pages d'esprit à dix ou douze mille chalands qu'on appelle abonnés. Les commerçants en détail sont les colporteurs, et c'est à eux que plus d'un journaliste ingrat doit sa fortune.

Les colporteurs ou les marchands vont tous les matins dans les rues offrir et crier aux passants leurs grosses et petites bévues. — Mon citoyen, prenez-moi ceci ; c'est du bon, j'ose le dire. Mais le marchand d'esprit n'a pas celui de savoir lire. On ne vend plus le lendemain de l'esprit qu'on vendait la veille ; chaque soir et chaque matin on court de prodige en merveille. Voilà de l'esprit et des journaux : on court, on vole, on achète ; mais ils sont toujours badauds, après comme avant leur emplète.

Quand les marchands d'esprit n'ont pas vendu le soir l'esprit qu'ils ont acheté le matin, ils se disent les uns aux autres : — Mon ami, je bois un bouillon. Les acheteurs trouvent qu'ils ont pris une potion cordiale ; et les vendeurs ou les faiseurs font, à leur tour, feu des quatre pieds de ce que leur orviétan se vend si peu. Quand l'ouvrage est volumineux, ils s'y prennent autrement : ils rhabillent l'esprit ; car ici les plus habiles chaudronniers sont les écrituriers et les noircisseurs de papier. Supposons que l'éloge de Billaud, ou de Vadier, ou de Barère, ou des autres honnêtes gens, forme un volume de cent vingt pages que personne ne veut lire : le vendeur déchire le premier titre pour y mettre celui-ci : *Queue de Robespierre et de sa suite, Eloge de la Convention nationale ;* alors l'édition est bientôt épuisée.

On lit dans le *Mémorial* du 17 fructidor :

« Le célèbre chanteur Pithou de Valinville, le *Garat des carrefours,* a eu le malheur d'être écouté, sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, par un lé-

gislateur conventionnel, qui a trouvé que ses plaisanteries ressemblent un peu à celles des honnêtes gens. Cet honneur lui a valu sa douzième ou quatorzième incarcération. M. Pithou est un homme très-agréable au peuple, qui ressemble un peu à Montauciel : il sait ce que c'est que de vivre en prison. »

Le lendemain Pithou et les auteurs du *Mémorial* étaient fructidorisés de compagnie.

—

Un autre rapsode, Villers, rimait sur tous les airs connus les travaux des législateurs de l'an V; mais, si abondante que fût la matière, il ne s'en tenait pas là. Les *Rapsodies du Jour*, commencées le 25 mai (style esclave), étaient un petit journal satirique dans le genre de notre ex-*Corsaire*, toute proportion gardée, qui vivait un peu de l'esprit de tout le monde : « Pour remplir absolument son titre, il n'insérait que de petits morceaux de prose et de vers, encore bien *innocents*, et, comme tout finit ordinairement par des chansons, il rendait compte en vaudevilles de chaque séance des deux Conseils.

CONSEIL DES ANCIENS.

Air de la *Villanella rapita.*

Quoique l'on soit d'accord d'avance
Sur chaque résolution,
Pour avoir un air d'importance,

On ouvre une discussion.
Pour deux mots,
Cent propos
En tout
Aussi fous
Et plus fous
Les uns que les autres.
Si l'on entend sonner
L'heure du dîner,
Les bons apôtres
S'en vont aussitôt
Chez Flore ou Méot,
Discuter,
Agiter
Leurs intérêts plus que les nôtres.

—

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 16 prairial.

Air : Vous m'entendez bien.

DUMOLARD.

Pour des nonnettes aujourd'hui,
Messieurs, j'implore votre appui.
Pour sortir de misère,
Hé bien,
Les laisserez-vous faire...
Vous m'entendez bien ?

LE CONSEIL.

De ces épouses de Jésus,
Dumolard, ne nous parlez plus.
Que ces filles travaillent,
Hé bien,
Ou bien que toutes aillent...
Vous m'entendez bien.

DUMOLARD.

Ah! peut-on faire à soixante ans
Ce que l'on fait dans son printemps!
Cet âge ne peut guères,
Hé bien,
Se connaître en affaires...
Vous m'entendez bien.

—

CONSEIL DES ANCIENS.

Air : Toujours, toujours il est le même.

Tout comme hier le Conseil est le même;
Chez les Anciens jamais rien de nouveau,
Rien de neuf, rien de beau.
Vu sa vieillesse extrême,
Malgré tous ses décrets,
Il ne sera jamais,
Jamais, jamais, qu'un conseiller extrême.

—

Proscrit le 18 fructidor, comme tous ceux qui se permettaient de rire du Directoire, Villers ne se tint pas pour battu, et il continua à faire paraître de loin en loin quelques numéros de ses Rapsodies, jusqu'à l'arrêté consulaire de l'an VIII, qui, celui-là, ne permettait pas de réplique. Mais il les reprit dès le 5 avril 1814, 1er du règne de Louis XVIII, par le n° 113.

Air : Regards vifs et joli maintien.

Quoique l'on m'ait fort maltraité,
Malgré la fortune cruelle,

A mon pays, à la gaîté,
Je suis toujours resté fidèle.
Loin de moi souvenir fâcheux
Qui flétrit l'âme et la désole!
Pour retrouver des jours heureux
Et chanter des refrains joyeux,
Je prends encore (bis) *la parole.*

—

Air du *Petit mot pour rire.*

Peuple rempli d'urbanité,
Reprends ton antique gaîté,
Plus de sanglant délire.
Français, retournons à nos goûts,
Et sans réserve livrons-nous
Au petit mot (ter) *pour rire.*

Qu'ont produit nos tristes débats?
Des crimes trop nombreux, hélas!
Pour les pouvoir décrire.
Rallions-nous à la gaîté,
Et que partout soit répété
Le petit mot (ter) *pour rire.*

Ah! trop longtemps, loin du bonheur,
Aux branches d'un saule pleureur
J'ai suspendu ma lyre!
Maintenant à l'ombre des lys
Je puis vous rimer, mes amis,
Le petit mot (ter) *pour rire.*

Mais le temps n'était guère aux chansons, et le petit mot pour rire se perdait au milieu des grands bruits de la politique : les Rapsodies n'allèrent pas au-delà de leur 127e numéro.

—

On a vu par quelques-unes des citations qui précèdent combien Bonaparte préoccupait l'opinion publique, comment il était jugé dans les différents camps, quelles espérances ou quelles craintes il inspirait. Voici encore, sur le jeune héros, quelques extraits que j'ai relevés dans des journaux d'opinions diverses.

De Buonaparte n'ayez peur.

Tout le monde nous fait peur de Buonaparte. Buonaparte va venir! Pauvres Parisiens, cachez-vous dans vos caves! Buonaparte est là! Il n'y a pas jusqu'aux nourrices de nos petits enfants, qui, par parenthèse, sont passablement royalistes, qui n'emploient comme un moyen de terreur le nom célèbre de Buonaparte. — Si tu ne te tais, disent-elles à leurs larmoyantes petites créatures, je vais faire venir Buonaparte, avec tous ses casse-cous, pour te faire emporter. Et voilà le petit bonhomme qui renfonce ses larmes et n'ose plus souffler. Lorsque dans le fond de l'horizon du midi il s'élève quelques nuages brûlants, lorsqu'il s'y dessine une aurore boréale, lorsque des vents désastreux y tourmentent les airs, lorsque l'éclair y brille, lorsque la foudre y gronde, les royalistes éperdus font le signe de la croix : Mon Dieu! disent-ils, le voilà qui vient! c'est Buonaparte! *A Buonaparte libera nos, Domine.*

Eh bien! mes chers lecteurs, moi qui vous parle, moi que tout le monde dit et croit trois ou quatre fois royaliste, en vérité je n'ai pas peur de Buonaparte. Soyez sûrs qu'il ne fera point ce qu'on lui fait dire et qu'il ne pense point ce qu'on lui fait penser. Quoi qu'il puisse arriver, il ne franchira point les Alpes avec la rapidité de l'aigle; car il connaît trop bien la légèreté française pour ne pas sentir que tous les aiglons dont il est entouré n'auraient pas plutôt, du haut de ces Alpes, aperçu le nid qui les vit naître, qu'ils s'y rendraient à tire d'ailes, et le laisseraient seul

chercher le sien, dont peut-être alors on pourrait fort bien lui fermer les approches.

Les jacobins comptent sur le secours de Buonaparte. Or, il ne peut les servir, ni par sympathie, ni par intérêt ; et, dans le fait, il ne les sert pas. Il ne peut les servir par sympathie : Buonaparte est un homme bien élevé, qui a les manières distinguées et tous les dehors qui caractérisent un homme de bonne compagnie et de bon ton ; et les jacobins sont de misérables goujats qui ne savent que hurler, voler et assassiner.

Il ne peut les servir par intérêt : car cette secte infernale est ennemie de toute autorité, et finit toujours par exterminer les chefs qu'elle s'est elle-même donnés, comme ceux du parti qu'elle renverse.

Enfin, Buonaparte ne les sert point, car ils ne peuvent établir leur puissance que par des associations, des clubs conspirateurs. Or, Buonaparte détruit ces clubs et défend de les rétablir sous les peines les plus sévères. On s'imaginait qu'il allait envoyer à Marseille un chef d'égorgeurs pour y remplacer le général Willot, et il y a envoyé un homme sage, sur la protection duquel les frères et amis ne doivent pas plus compter que sur celle de Willot. N'ayez donc pas peur de Buonaparte, mes chers lecteurs : Buonaparte ne viendra pas avec la rapidité de l'aigle, car il pourrait perdre ses compagnons en chemin ; Buonaparte ne se fera point chef des jacobins, car les jacobins égorgent leurs chefs ; Buonaparte ne sert pas les jacobins, car il détruit leurs cavernes ; en un mot, Buonaparte ne pense point ce qu'on lui fait dire, peut-être même pense-t-il tout le contraire de ce qu'on lui fait penser : il y a d'assez raisonnables données au moins pour le soupçonner. Tant mieux pour lui ! tant mieux pour nous !

(*Le Miroir,* thermidor an V.)



Qu'ont-ils donc fait pour la liberté et pour la gloire, tous les grands hommes de Clichy, pour juger un héros, un politique, que l'Europe envie et admire ; un jeune homme qui réunit la pru-

dence d'Ulysse à la sagesse de Nestor et au courage d'Achille? Que sont-ils donc, ces juges audacieux qui voudraient imposer silence à la renommée et arracher à l'histoire sa plume incorruptible?...

(*L'Ami des Lois,* thermidor an V.)

Mille millions de boulets! Quelle bonne nouvelle, foutre! Que tous les patriotes se réjouissent! Le MARS BONAPARTE vient de remporter sur les bougres de chouans et de royalistes de l'Autriche une victoire *incroyable, pas possible* pour les *messieurs,* mais très-croyable et très-satisfaisante pour les républicains.

« La célèbre ville de Mantoue est en notre pouvoir; la garnison est prisonnière de guerre. »

Détracteurs de ce jeune et intrépide héros qui fait la barbe aux vieilles têtes à perruques allemandes, consommées depuis des siècles dans l'art de la guerre, qui dégotterait Annibal lui-même, s'il vivait de nos jours, sacrés royalistes, frémissez au bruit de ses triomphes! Rougissez de vos calomnies, jeanfoutres! et reconnaissez que vos traits sont impuissants et ne sauraient l'atteindre!

(*Père Duchesne* de l'an V, n° 8. —
V. t. VI, p. 545.)

Nous ne chercherons pas à deviner les motifs qui ont déterminé différents journaux à prodiguer à Buonaparte, depuis son retour d'Egypte, des éloges la plupart du temps peu délicats; mais les républicains sentiront pourquoi nous n'avons pas suivi un exemple aussi dangereux. Il n'était plus temps de louer le général pour ses travaux en Italie, puisque depuis longtemps il avait recueilli dans la reconnaissance publique le prix de ses brillantes victoires. Nous ne l'avons pas assailli de louanges après le 18 brumaire, parce que, jusqu'à ce que l'on sût où devait nous mener cette journée, nous n'y avions encore vu que des raisons d'espoir. Une liste fatale, et qui menaçait de se continuer longtemps, proscrivait un grand nombre d'hommes dont la plupart sans reproches. L'événement nous prouve que Buonaparte n'avait point de part à cette mesure; mais elle avait au moins suspendu l'opinion. Aujourd'hui

que l'un de ses premiers actes est une justice éclatante rendue aux proscrits, nous le louerons de ses actions, et sur le caractère de libéralité qu'annonce son début. Nous regretterons seulement qu'il ait cru devoir mettre quelque différence entre les hommes proscrits par l'injustice. Nous n'avons jamais partagé les principes des déportés de fructidor, qui nous faisaient une guerre injuste et sanglante; mais, en examinant ce que la République est devenue entre les mains de ceux qui les ont proscrits comme nous, nous aimons à penser que ce qui nous a effrayé dans la manière de voir du grand nombre d'entre eux appartenait plutôt aux circonstances qu'à leur cœur, et, puisque la même tyrannie nous avait sacrifiés sans doute, elle avait deviné dans les deux partis un sentiment de justice dont les projets qu'ils ont exécutés depuis ne pouvaient s'accommoder. Un ouvrage digne de Buonaparte est la fusion de toutes les nuances qui distinguent les amis de la République en une seule couleur, mais forte, mais tranchante.

Une remarque qui est bien faite pour frapper les républicains, c'est que, depuis la Révolution, voilà le premier moment où ils n'aient point été proscrits par le gouvernement. Ils observent encore que cette heureuse circonstance n'est pas de celles où on leur a accordé quelques faveurs momentanées à raison du besoin que l'on avait d'eux pour en écraser d'autres. C'est l'acte pur et désintéressé de la justice sentie, et de cette grandeur d'âme qui voit le danger dans la Vendée et aux frontières, et non dans une exaspération excitée le plus souvent par la malveillance ou la sottise des anciens gouvernants.

Telles sont les réflexions que nous dictent les opérations du premier consul; mais le sentiment d'une juste confiance ne nous endormira pas sur le soin d'une liberté publique, et nous resterons fidèles à notre principe, de ne louer les hommes que sur leurs actions.

La feuille qui tenait ce langage — le 8 nivôse an VIII — était ce *Républicain, ou Journal des Hommes libres*, qui avait mérité le surnom de *Journal*

des Tigres, et qui fit une si rude guerre à tous les gouvernements qui se succédèrent depuis 1792 jusqu'à l'an VIII. On voit combien il s'était radouci. Peu de temps après, son principal rédacteur, Duval, l'un des coryphées du club des Jacobins, secrétaire, puis président de cette société, pour laquelle il avait rédigé pendant quelque temps le *Journal de la Montagne*, offrait ses services au gouvernement consulaire. Comment s'étonner, après cela, que tant d'autres, cédant « au sentiment d'une juste confiance » — ou à la lassitude — se soient « endormis sur le soin d'une liberté publique ? »

—

LA PRESSE

SOUS L'EMPIRE

LA PRESSE
SOUS L'EMPIRE

—

PRÉLIMINAIRES

—

Courrier de l'Armée d'Italie. — La France vue de l'Armée d'Italie. — Courrier d'Egypte. — Décade égyptienne. — Bulletin de Paris.

FIÉVÉE.

Napoléon n'aimait point la presse, nous le savons déjà. Ce n'est pas qu'il ne comprît tout ce qu'une grande époque littéraire ajoute à la gloire d'un règne ; mais il n'admettait à aucun degré l'indépendance de la pensée, et ne pouvait souffrir ni la discussion ni la contradiction. Les écrivains, les penseurs, étaient pour lui des *idéologues,* des *métaphysiciens,* c'est-à-dire des songe-creux, dans lesquels il était toujours prêt à voir des antagonistes de son despotisme, pour lesquels tout du moins il affectait une très-médiocre estime. « Vous vivez trop

avec des lettrés et des savants, écrivait-il à son frère Joseph, alors roi de Naples. Ce sont des coquettes, avec lesquelles il faut entretenir un commerce de galanterie, mais dont il ne faut jamais songer à faire ni sa femme ni son ministre. »

Les journaux, dont la critique est l'essence, devaient être tout particulièrement antipathiques au grand capitaine : l'épée généralement n'aime pas la plume. Dès ses premiers pas dans la carrière qu'il devait parcourir si glorieusement, le jeune général avait rencontré sur son chemin ce censeur incommode, et, au milieu du concert de louanges qui saluait ses triomphes, il n'avait pas entendu sans dépit quelques voix discordantes s'élever du sein de la presse. Nous en avons l'aveu de sa propre bouche : « Je ne puis pas, disait-il, être insensible aux outrages, aux calomnies, que quatre-vingts journaux répandent tous les jours et à toute occasion, sans qu'il y en ait un seul qui les démente. Je ne puis pas être insensible à la perfidie et au tas d'atrocités contenues dans cette motion d'ordre imprimée par l'ordre du Conseil des Cinq-Cents. Je vois que le club de Clichy veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la République. N'est-il donc plus en France de républicains? et, après avoir vaincu l'Europe, serions-nous donc réduits à chercher quelque angle de la terre pour y terminer nos tristes jours ? » Et il ajoutait en

parlant aux Directeurs : « Vous pouvez d'un seul coup sauver la République, deux cent mille têtes peut-être qui sont attachées à son sort, et conclure la paix en vingt-quatre heures. Faites arrêter les émigrés, détruisez l'influence des étrangers; si vous avez besoin de force, appelez les armées ; faites briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre, plus sanguinaires que ne le fut jamais Marat. »

On voit que le moucheron a piqué le lion au vif, et il en gardera le souvenir.

En attendant qu'il pût les écraser, Bonaparte résolut de combattre ses détracteurs avec les mêmes armes, de juger ceux qui le jugeaient, d'opposer à l'opinion de Paris sur les armées et leurs opérations l'opinion des armées sur Paris et ses intrigues ; il voulut en un mot avoir un journal à lui, sous sa main. Il fonda donc ou aida à fonder un *Courrier de l'Armée d'Italie*, « ou le Patriote français à Milan, par une société de républicains », dans lequel se trouvent en germe tous les plans gigantesques qu'il a développés plus tard. Mais ce n'est que par ouï-dire que je puis parler de cette feuille, ne l'ayant pu rencontrer. Selon les auteurs de la *Biographie des Hommes du Jour*, qui le tenaient probablement de Jullien de Paris lui-même, elle fut rédigée par cet écrivain en messidor, thermidor et fructidor an V,

sur les notes de Bonaparte, et peu de temps après elle aurait été remplacée par une autre feuille, portant ce titre plus expressif : *la France vue de l'armée d'Italie*, et qui fut placée sous la direction de Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

J'ai vu six numéros divers de ce dernier journal. Il commença à paraître à la fin de thermidor an V (le n° 4 est du 1er fructidor). Cependant le *Courrier de l'Armée d'Italie* vécut, suivant Deschiens, jusqu'au 12 frimaire an VII, mais peut-être avait-il cessé momentanément d'être le confident des pensées du général en chef, ou du moins il n'en aurait plus été l'unique dépositaire, pendant la courte existence de la *France*, qui paraît n'avoir eu qu'une douzaine de numéros.

Quoi qu'il en soit, le caractère de cette dernière feuille ressort tout d'abord de cet avis qu'on lit à la fin des premiers numéros :

Il s'imprime déjà un journal français à Milan, mais dans un autre format. L'objet de celui-ci sera de faire connaître la vérité sur ce qui se passe en Italie, sur *la manière dont on y envisage la situation de la France;* enfin, de défendre la liberté et ses amis contre les partisans de la tyrannie ou de la terreur.

Il ressort non moins évidemment de cet extrait du n° 2, où Bonaparte est représenté comme l'arbitre des destinées de l'Italie et presque le maître de la France :

Telle est la position de Bonaparte vis-à-vis des Etats qui l'en-

vironnent, telle est la puissance de la République et de ses armées en Italie, que le sort du roi de Piémont, le maintien ou le renversement de son trône, a dépendu du général en chef de l'armée française. Il n'avait qu'à dire un mot, qu'à faire un signe d'approbation, et le Piémont cessait d'être un Etat monarchique, et ses provinces étaient réunies à la République cisalpine, ou peut-être partagées entre celle-ci et la république de Gênes.

Mais Bonaparte a voulu prouver que la France sait reconnaître la loyauté de ses alliés, qu'elle rend justice à la conduite franche du roi de Sardaigne depuis la conclusion de l'alliance, et que, quand la puissance morale ou politique de la France, quand la force de ses armes, interviennent dans les événements intérieurs d'un Etat, c'est que la conduite de ses gouvernants, ou le salut, l'intérêt de la France, en ont fait une nécessité.

L'article suivant, extrait du n° 4, et où il est facile de reconnaître l'inspiration, sinon la plume, du conquérant de l'Italie, est peut-être plus significatif encore :

Ce qu'on pense en Italie de l'état de Paris.

Le Conseil des Cinq-Cents avait provoqué par un message une explication franche et précise de la part du Directoire : on l'attendait, et les nouvelles du 22 thermidor, arrivées ici dès le 28, n'annoncent pas que le Directoire ait répondu.

Seulement, on lit dans quelques journaux que plusieurs membres des commissions des inspecteurs des deux Conseils se sont rendus auprès du Directoire pour préparer une conciliation entre le gouvernement et le Corps législatif.

Suivant quelques écrivains, l'entrevue a porté en même temps le caractère de la modération, de la dignité et de l'énergie ; selon d'autres, elle a été brusque, orageuse, peu satisfaisante.

Selon ceux-ci, on est parvenu à s'entendre, et la paix est rétablie ; selon ceux-là, on a déclamé, récriminé, sans réussir à s'entendre.

Au milieu de ces versions diverses, le premier sentiment, c'est de savoir gré à ceux qui ont cherché à rapprocher les esprits. L'honneur de la démarche doit être partagé sans doute ; mais, soit justice ou prévention, on en accorde la majeure partie à Dumas, membre de la commission des inspecteurs au Conseil des Anciens.

Mais si on se livre à la prévoyance, cette vertu commandée aux gouvernements par la sagesse, vertu trop souvent inutile, tourment du présent qui ne fait pas le bien de l'avenir, lorsqu'on repose sa pensée sur le résultat, sinon bien connu, du moins probable, de ce rapprochement des deux premiers pouvoirs constitués de la République, on n'est pas tranquille.

On reconnaît que les partis sont toujours en présence; on voit bien le mouvement extérieur amorti, mais les passions grondent encore. C'est la mer dont la surface redevient calme, mais qui bruit dans ses abîmes.

On a dit que les troupes venaient vers Paris, que leur marche a été arrêtée, contremandée ; mille bruits divers ont été répandus, détruits, répandus de nouveau, pour se dissiper et renaître encore. Il était de la dignité, du devoir du Directoire, d'énoncer clairement les faits et leurs causes, de développer hautement sa conduite et ses motifs.

Il a paru croire la liberté, la Constitution, la République en danger ; ce danger réel ou imaginaire avait une source vraie ou supposée : il fallait indiquer et le mal et son origine.

Il a annoncé, non pas, il est vrai, par un acte solennel, mais par des précautions remarquables, que la patrie était en péril ; il devait le déclarer avec courage au Corps législatif.

Il lui devait la vérité, quelque sévère qu'elle fût ; il la devait au peuple, quelque effrayante qu'elle dût paraître.

Il gardait alors une contenance imposante et redoutable, qui convient au pouvoir exécutif du premier peuple de l'Europe, et ne prenait pas l'attitude mesquine et timide d'une faction alarmée.

En un mot, de deux choses l'une, ou les craintes du Directoire, appuyées sur les faits, sur les apparences que nous avons énoncées en notre premier numéro, sont légitimes, ou elles sont mal fondées.

Si elles sont légitimes, les précautions le devenaient ; l'opinion publique prononçait en leur faveur, les ratifiait, pour ainsi dire, ou en indiquait la juste modification, et les deux Conseils, entraînés par le flot irrésistible de cette dominatrice des gouvernements et des nations, suivaient la route où elle les poussait.

Si les frayeurs sont sans fondement, leur injustice se serait manifestée, et un rapprochement heureux eût déjoué l'espérance de tous les ennemis de la patrie.

La conférence qui a eu lieu au Directoire aurait pu mener à ce but ; mais il ne paraît pas qu'on y soit arrivé. On s'observe de plus près, mais on ne s'entend pas encore ; on s'est mesuré, et on n'a pas cessé de se redouter ; on s'est expliqué, et on continue à se défier ; on s'est plaint en particulier, et on persévérera à s'accuser en public.

Quoi ! la France commande la paix aux nations ; en ce moment même on vient de la signer avec le Portugal, glorieuse et utile, et les chefs de ce peuple tout puissant hors de chez lui ne réussiront pas à s'entendre ! les lauriers se flétriront, l'olivier se séchera sous le souffle empoisonné de quelques furies déchaînées contre notre bonheur par la haine, par la vengeance, par toutes les passions humiliées.

Voilà ce qu'on dit, ce qu'on pense, dans cette armée placée près du lieu où se tiennent les conférences avec l'Autriche, loin du siége des deux premières autorités de la République, plus loin encore de la ville où sont réunis les plénipotentiaires anglais et français. Nous sommes livrés à des incertitudes, à des craintes, à des conjectures ; mais ce n'est pas l'ennemi du dehors qui cause les alarmes, ce sont les troubles intérieurs, c'est la discorde civile, c'est la lutte, le choc, l'ébranlement des pouvoirs constitués, qui fait trembler les amis de la liberté. Soyons en paix avec nous, et bientôt nos armées, après ou sans de nouveaux combats, satisfaites de leur ancienne gloire ou couvertes d'une gloire nouvelle, rentreront triomphantes dans leur patrie.

On lit à la fin du n° 11 (1er vendémiaire an VI) :

Le citoyen Regnault de Saint-Jean-d'Angely annonce qu'il n'est l'auteur que des six premiers numéros de ce journal, et qu'il n'avouera désormais que les articles qui seront souscrits des lettres initiales de son nom.

Si incomplets que soient ces renseignements, il suffiront pour donner une idée du vif intérêt que présentent ces deux journaux. Ceux qui veulent étudier consciencieusement Bonaparte ne sauraient se dispenser de les lire. Le dominateur futur de l'Europe s'y révèle fréquemment, et comme par échappées. On comprendra aussi que de pareilles publications étaient bien faites pour alarmer les susceptibilités ombrageuses du Directoire.

Nous en dirons autant, non cependant sans quelques restrictions, des journaux publiés en Egypte durant cette aventureuse expédition qui succéda à la brillante campagne d'Italie et en continua en quelque sorte les triomphes. Les mêmes préoccupations avaient suivi Bonaparte sur cette terre lointaine. A peine installé au Caire, il ordonne l'établissement d'une imprimerie nationale et la création d'un *Courrier de l'Egypte*, qui sera comme le Moniteur officiel de la nouvelle colonie française, et qui aura également pour mission de faire connaître la vérité sur ce qui s'y passera, et sur la manière dont on envisagera, là aussi, la situation de la France.

Cette feuille parut d'abord assez régulièrement tous les quatre ou cinq jours ; mais bientôt les numéros ne se succédèrent plus qu'à des intervalles irréguliers et de plus en plus éloignés, si bien que, du 12 fructidor an VI au 20 prairial an IX, il n'en parut que 116 numéros. Les exemplaires complets en sont aujourd'hui très-rares et très-recherchés: Deschiens dit qu'ils ne se paieraient pas moins de 5 à 600 fr.; selon Brunet ils seraient devenus un peu moins chers, mais ils vaudraient encore 2 à 300 fr. Cependant cette feuille, dont je suis loin de nier l'importance au point de vue des faits de l'expédition, me paraît bien moins curieuse et moins intéressante sous tous les autres rapports que le *Courrier de l'Armée d'Italie.* C'est une petite gazette, donnant d'une façon assez sèche, avec les actes officiels, les nouvelles locales et quelques nouvelles étrangères; mais on n'y trouve point de ces articles de fonds, de ces sortes de manifestes où l'on pourrait chercher la pensée de Bonaparte. Parfois, mais rarement, les nouvelles sont accompagnées de quelques lignes de commentaires. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le premier numéro sous la rubrique *France :*

L'intérieur de la République jouit de la tranquillité. Le nouveau Corps législatif commence sa carrière sous d'assez heureux auspices ; l'esprit républicain semble y avoir une prépondérance très-marquée, et rien jusqu'à présent n'y fait entrevoir le germe

des dissensions qui ont tourmenté les législatures précédentes. Le Corps législatif paraît surtout décidé à s'occuper avec suite et attention du perfectionnement des lois civiles et de celles qui concernent l'administration. Il existe dans ces dernières, principalement, un grand nombre de lacunes et d'indécisions, auxquelles les Assemblées n'ont jamais voulu remédier, quelques instances qu'on leur ait faites : ces Assemblées ont presque toujours eu le malheur d'être dominées par des hommes qui affectaient de confondre l'administration avec le gouvernement. Cette confusion permet aux uns de citer chaque erreur de l'administration comme un argument contre la forme républicaine; les autres, sous prétexte de défendre le gouvernement, soutiennent les fautes, et même les prévarications, des administrations. Les républicains sincères sont tous voués au maintien du gouvernement, ils y sacrifieraient leur vie; mais ils sont des premiers à censurer et à redresser l'administration, lorsqu'elle s'égare.

Le n° 6, du 2e jour complémentaire an VI, contient un arrêté du général en chef par lequel il est ordonné que tous les habitants de l'Egypte porteront la cocarde tricolore; — que toutes les djermes employées à la navigation du Nil porteront le pavillon tricolore; — que les généraux, les commandants des provinces, les officiers français, à dater du 1er vendémiaire, n'admettront plus aucun individu du pays à leur parler s'il n'a la cocarde; — qu'au 1er vendémiaire le pavillon tricolore sera arboré sur le plus haut minaret du Kaire, et sur les plus hauts minarets des chefs-lieux des provinces.

Cet arrêté est suivi de cette *Note du rédacteur :*

Infortuné Camille Desmoulins, vertueux républicain, enlevé si jeune et d'une manière si cruelle à la liberté, à tes amis, de

combien de larmes délicieuses tes yeux se rempliraient en lisant le dispositif de cet arrêté, toi qui, le 12 juillet 1789, arborant le premier ce signe sacré de la liberté française, t'écrias avec transport, au milieu d'un peuple nombreux réuni par les dangers de la patrie : *La cocarde tricolore fera le tour du monde !*

On avait inspiré quelques inquiétudes à des habitants du Kaire au sujet de cet ordre. Le général en chef n'a pas voulu remettre à d'autres le soin de la dissiper. Il a fait appeler près de lui les membres du divan et quelques hommes influents sur la multitude. Il a entendu leurs observations, il les a réfutées avec avantage ; il est même entré, à cet égard, dans des discussions théologiques qui ont étonné et même convaincu les Turcs. Il a ainsi dissipé les inquiétudes des hommes prévenus, et, après deux conférences fort longues, les membres du divan se sont, en sa présence, revêtus de la cocarde tricolore, et ont assuré que bientôt tous les habitants de l'Egypte la porteraient.

Le succès obtenu dans cette affaire par Bonaparte prouve que tous les hommes, même les moins instruits, et par conséquent les plus accessibles aux préjugés et aux préventions, ne sont jamais insensibles au langage de la raison et de la douceur, surtout lorsqu'il se trouve dans la bouche de celui qui a entre les mains la force et le pouvoir. Et cependant, dans la longue succession des siècles et des révolutions des empires, combien de sang versé pour des opinions, pour des malentendus ! Puisse la fin du dix-huitième siècle, si brillant par les exploits militaires d'une grande nation, l'être encore davantage par le triomphe constant de la raison sur les préjugés !

Pour toutes variétés, on trouve dans cette feuille quelques petites poésies, qui donnent une assez pauvre idée des poètes de l'expédition. En voici un exemple, le premier que nous rencontrons, et aussi le plus court. C'est une sorte de bouquet à Chloris sur la prise de Malte, premier et merveilleux exploit

de la nouvelle *Armada,* lequel occupe une large place dans les premiers numéros du Courrier.

Malte, jusqu'ici pucelle,
Ne trouvait point de vainqueur.
Bonaparte voit la fleur,
Se présente devant elle.
Au héros sitôt la belle
Rend les armes et son cœur.
Cent fois gloire à sa valeur!
De fléchir une cruelle
Aux Français est dû l'honneur.

A. Galland.

—

Mais une création où se révèle avec bien plus d'évidence encore l'inspiration de Napoléon, c'est celle de la *Décade égyptienne, journal littéraire et d'économie politique.* Cette feuille, dont la publication suivit de près celle du *Courrier de l'Egypte,* est dédiée au général Bonaparte. Le 1er numéro, qui parut le 10 vendémiaire an VII, est précédé d'un prospectus signé de Tallien, et dans lequel on lit .

La conquête de l'Egypte ne doit pas être utile à la France seulement sous les rapports politiques et commerciaux; il faut encore que les sciences et les arts en profitent. Nous ne vivons plus dans ces temps où les conquérants ne savaient que détruire là où ils portaient leurs armes; la soif de l'or dirigeait toutes leurs actions; la dévastation, les persécutions, l'intolérance, les accompagnaient partout. Aujourd'hui, au contraire, le Français respecte non-seulement les lois, les usages, les habitudes, mais même les préjugés des peuples dont il occupe les territoires; il laisse au temps, à la raison, à l'instruction, à opérer les changements que la philosophie, les lumières du siècle, ont préparés, et dont l'application devient chaque jour plus prochaine.

Le nouveau journal était purement littéraire. Aucune nouvelle, aucune discussion politique, n'y trouvait place; mais on promettait d'accueillir avec empressement tout ce qui est du domaine des sciences, des arts, du commerce sous ses rapports généraux et particuliers, de la législation civile et criminelle, des institutions morales ou religieuses. Son but était de faire connaître l'Egypte non-seulement aux Français qui s'y trouvaient en ce moment-là, mais encore à la France et à l'Europe.

La Décade égyptienne était l'organe, le journal de cet Institut d'Egypte, centre et point de départ des travaux scientifiques et pratiques qui, en ressuscitant l'histoire de l'ancienne Egypte, ont préparé sa régénération moderne. Le premier numéro est consacré presque en entier à la formation de cet Institut, créé le 3 fructidor an VI; il en donne le programme et les premiers travaux, avec la liste des membres. La première séance eut lieu le 6 fructidor. Le bureau est composé des citoyens Monge, président; Bonaparte, vice-président, et Fourier, secrétaire. Après la nomination du bureau, c'est Bonaparte qui inaugure les travaux de la compagnie par la proposition de six questions, qui sont renvoyées à autant de commissions. Les cinq premières ont trait à l'alimentation et à l'approvisionnement de l'armée; la sixième a pour but de connaître la situation, en Egypte, de la jurisprudence, de l'ordre

judiciaire, civil et criminel, et de l'enseignement, et quelles sont les améliorations possibles en cette partie, et désirées par les gens du pays.

La Décade égyptienne était annoncée comme devant paraître tous les dix jours, mais, selon toutes les apparences, elle ne parut pas régulièrement. Les cahiers, du reste, ne sont ni datés ni numérotés. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale se compose de 3 volumes petit in-4°.

—

Nous avons vu comment le premier consul, dès qu'il fut arrivé au pouvoir, vengea les injures du général. Un arrêté du 17 janvier 1800, que j'ai rapporté t. IV, p. 403, inaugurant en quelque sorte le règne du silence, supprima sans autre forme de procès la plupart des journaux politiques, et en réduisit le nombre à treize. Cet acte, si exorbitant qu'il fût, n'aurait eu, s'il se fût borné là, rien qui eût pu étonner après tous ceux qu'avait osés le Directoire; mais il allait plus loin, il interdisait pour l'avenir la création de toute feuille nouvelle. Cette fois, c'était bien tuer la liberté de la presse, qui existait depuis 1789, de droit, sinon de fait, et que les gouvernements qui s'étaient succédé depuis lors avaient vainement tenté de limiter, ou même de réglementer.

La presse ainsi mutilée n'était plus un pouvoir, ni surtout un danger. Obligés à une réserve facile à comprendre, les journaux tolérés ne pouvaient guère porter ombrage au premier consul ; ils n'auraient osé hasarder un mot qui eût pu lui déplaire, et ce qu'il aurait voulu qu'ils dissent, il leur eût été bien difficile de ne pas le dire. Ajoutons que le nouveau gouvernement avait à sa disposition le *Moniteur*, devenu son organe officiel. Tout cela ne suffit point à Bonaparte : il voulut encore avoir un journal à lui, un journal officieux, qui fût tout à sa dévotion, et où il pût dire tout ce qu'il voudrait dire et qui n'aurait pu se dire dans une feuille officielle. Dans ce but il fit faire ou choisit un *Bulletin de Paris*, dont la publication commença le 20 ventôse an X. « On assure, dit Deschiens, que ce journal a été rédigé dans le cabinet et sous les yeux de Bonaparte, qui dictait des articles. Il est dirigé contre le gouvernement anglais. » Voici un extrait du prospectus :

Une paix honorable va terminer une guerre glorieuse. Un gouvernement réparateur et fort assure à la France la fin de ses longues agitations. Une administration sage garantit le rétablissement de l'ordre et du crédit publics. Des combinaisons étendues et prudentes, des vues libérales et profondes, présagent le retour, l'accroissement de la splendeur intérieure de l'Etat, le progrès des sciences, des lettres et des arts, le perfectionnement des connaissances humaines.

Tout appelle les Français aux plus hautes destinées, et c'est à

17.

l'esprit public, au sentiment profond de la gloire, de la dignité nationale, à l'union de tous les efforts, au ralliement de toutes les volontés, qu'il appartient de nous y faire arriver.

Mais pour atteindre ce but glorieux, il faut que l'opinion publique ne soit ni égarée, ni corrompue; il faut que la nation ne soit ni incertaine, ni trompée sur les événements.

Il faut qu'elle connaisse avec vérité, avec certitude, ce qui se passe au milieu d'elle, ce qui se passe chez les peuples voisins.

Il faut que les actes de législation, de gouvernement, d'administration, soient transmis avec leurs véritables motifs, leur intention réelle, leur objet positif.

Il faut que les événements de la capitale, ces faits, ces détails, souvent si peu importants en eux-mêmes, mais dont les départements sont avides, et que l'éloignement altère, que la distance grossit, que la malveillance dénature, dont les restes de misérables factions s'emparent quelquefois pour semer l'inquiétude et le trouble, soient publiés tels qu'ils sont.

Il faut qu'un tableau véridique apprenne aux nationaux et aux étrangers à connaître les mœurs de la capitale; il faut qu'on sache que ces mœurs ne s'observent ni dans les salons ennuyeux où se conserve la tradition pure de l'étiquette monarchique, où on joue à la duchesse, comme les enfants à la chapelle, ni dans les obscures coteries où des mécontents trompés dans leurs espérances ou leur ambition exhalent leurs plaintes et leurs regrets.

Il faut prouver par les faits, à la France et à l'Europe, que la grande nation n'a pas traversé, avec un courage qui étonnera les siècles, tous les malheurs d'une révolution de dix ans, pour rétrograder honteusement vers ses institutions anciennes, et que l'immense majorité du peuple, cette masse puissante sur laquelle le gouvernement doit s'appuyer, se reposer avec confiance, veut, comme elle les a voulues toujours, la République, la liberté, l'égalité, la propriété, protégées par la loi, et la loi votée par la représentation nationale.

Pénétrés de ces vérités, nous avons pensé qu'il convenait à des hommes qui aiment sincèrement leur patrie de rassembler

dans un seul cadre, d'offrir à leurs concitoyens, dans un journal qui paraîtra deux fois par décade, la réunion de tout ce qu'il leur importe de connaître pour se diriger vers le but que nous venons d'indiquer, et auquel tendent les vœux de tous les Français dignes de ce glorieux nom.

On ne dit pas quels furent les premiers rédacteurs de cette feuille; je sais seulement que Regnault de Saint-Jean-d'Angely fut du nombre. Il paraît, d'ailleurs, qu'elle changea plusieurs fois de mains, sans parvenir à rencontrer le succès, malgré la haute protection qui semblait devoir assurer sa fortune, et elle se mourait de consomption quand Bonaparte en fit offrir la rédaction à Fiévée, que nous connaissons déjà comme imprimeur de la *Chronique de Paris*, et qui avait depuis quelque temps avec le premier consul des relations dont nous devons préalablement dire l'origine.

Fiévée est un de ces hommes qu'il ne faudrait pas étudier trop en détail, et ce n'est pas d'ailleurs ce que nous avons à faire : la seule chose qui nous importe, c'est le rôle qu'il joua dans le journalisme, rôle pour lequel il était éminemment doué. Quelque jugement, en effet, que l'on veuille porter sur les alternatives de sa vie politique, on ne saurait lui refuser un esprit prodigieux, joint à un remarquable talent d'écrire, un caractère indépendant jusque dans sa mobilité, et par dessus tout une rare faculté d'observation, qui avait frappé Napoléon lui-

même. Fiévée ne craint pas de le lui rappeler dans une des notes dont nous parlerons bientôt: « L'empereur m'a dit plusieurs fois qu'il était impossible de ne pas être frappé du talent que j'ai pour observer. Ce n'est point un talent, ce n'est pas même une disposition de l'esprit, mais une disposition du caractère, puisqu'on ne peut voir juste en politique qu'autant qu'on met un grand intérêt à l'ordre et qu'on est absolument désintéressé pour soi. » On sait sa jolie définition de la politique : *La politique, même dans les gouvernements représentatifs, est ce qu'on ne dit pas.*

Il avait eu, au commencement de la Révolution, ses vivacités et ses entraînements, et, pour nous servir de la comparaison de M. Sainte-Beuve, il avait été debout et assez actif au parterre, avant d'être devenu ce qu'il était au moment où nous le retrouvons, une espèce d'amateur en politique, assis à l'orchestre, jugeant la pièce, et consulté même souvent par les auteurs ou acteurs, avant de s'être établi dans son habitude d'observer le monde, « comme s'il ne remuait que pour son instruction. »

Après des vicissitudes que nous n'avons pas à raconter, Fiévée était entré, à l'époque du Directoire, en société avec La Harpe, Fontanes et autres, pour la rédaction littéraire du *Mercure*, en même temps qu'il prenait la direction politique de la *Ga-*

zette. « Les passions et les partis qui agitaient encore la société, dit-il à cette occasion, donnaient aux journaux une influence d'autant plus grande qu'ils n'étaient soumis à aucune censure, et même à aucune loi. Ils vivaient sur un principe, et tombaient quand le principe était violé par un coup d'Etat ou par un coup de désespoir, ce qui arrivait assez régulièrement de deux ans en deux ans, terme de rigueur fixé par la puissance des événements à des institutions proclamées immortelles à leur naissance. »

Le 18 fructidor fut un de ces termes fatals. Compris dans la liste de l'impitoyable Sottin, Fiévée dut chercher un abri contre la proscription. Retiré en Champagne, il écrivait sa *Dot de Suzette*, un de ces petits romans qui font en France la réputation d'un homme grave plus vite que ne le feraient vingt brochures sérieuses, quand il reçut en secret une visite de la part de Louis XVIII, qui l'avait distingué parmi les journalistes d'avant le 18 fructidor : M. Becquey venait lui proposer de s'attacher au service du roi exilé par quelque correspondance. Fiévée avait consenti à entrer dans ce petit comité, dont faisait partie Royer-Collard, et qui correspondait avec Louis XVIII, « non, dit M. Guizot, pour conspirer, mais pour éclairer ce prince sur le véritable état du pays, et lui donner des conseils aussi bons pour la France que pour la maison de Bour-

bon, si la maison de Bourbon et la France devaient se retrouver un jour. » Cette correspondance avait cessé peu après l'époque du 18 brumaire. Fiévée, qui n'était qu'un royaliste d'opinion, et qui ne tenait pas essentiellement aux personnes, voyant un gouvernement ferme s'inaugurer par l'ascendant d'un seul, s'était délié du côté de l'exil, et se tenait prêt à servir ou à conseiller le pouvoir qui s'élevait.

Le 18 brumaire le ramena à Paris. Pour suivre, juger et prévoir les événements, à l'époque d'un règne nouveau surtout, il est indispensable, dit-il lui-même, de se rapprocher du point d'où ils partent et où ils reviennent. Il pensait donc à revenir dans la capitale; mais il n'avait pas encore de décision prise, lorsqu'il lui arriva des propositions relatives à ses habitudes. Pendant son absence, la plupart des journaux avaient changé de mains, et c'était peut-être pour les nouveaux propriétaires un motif de plus pour témoigner le désir de prendre des engagements avec lui. On releva le *Mercure*, et il reprit la *Gazette*. Quelques articles, hardis dans leur prévoyance de l'avenir, d'un ton net, d'un accent vrai, et en même temps écrits avec une grâce, une urbanité, à laquelle on n'était plus guère habitué, attirèrent l'attention du premier consul, qui, à cette heure de formation sociale, cherchait partout des hommes, de bons instruments ou d'utiles informations. Il demanda plusieurs fois, avec insis-

tance, de qui étaient ces articles, s'étonnant de ce que l'auteur ne cherchait point à l'approcher. Fiévée assure qu'il n'y pensait pas, qu'il ne le désirait pas; d'autres le craignaient, et il se forma contre lui une intrigue qu'il ne connut qu'au moment où il en fut victime.

Deux partis, à l'avénement du premier consul, se disputèrent l'espoir de le guider. Ces deux partis avaient chacun leur chef. Fouché, qui était à la tête du parti révolutionnaire, alors le plus nombreux, redoutait l'influence de Fiévée et aurait voulu l'écarter : il le fit enfermer au Temple pour le plus petit et le plus insignifiant des billets. Le chef du parti opposé, pensant, d'après la manière dont Bonaparte s'était plusieurs fois exprimé sur le compte de Fiévée, que celui-ci pourrait lui être utile, lui fit offrir de travailler efficacement à le faire sortir de prison, s'il voulait se lier à ses combinaisons. « J'y suis entré innocent, répondit Fiévée; faites-m'en sortir innocent, et nous verrons après. » Sans le secours de personne, ajoute-t-il, une fois dehors, il assura si bien sa liberté, son indépendance et son isolement, que tout ce qu'on avait fait pour ôter au premier consul le désir de le connaître fut positivement ce qui l'en rapprocha.

Bonaparte lui fit demander s'il désirait prendre action dans son gouvernement. Assuré qu'il ne le désirait pas, mais peu accoutumé à renoncer à ses

idées, il lui fit proposer un voyage en Angleterre ; ce que Fiévée accepta avec le plus grand plaisir. Conduit aux Tuileries par Rœderer, qui avait été l'intermédiaire dans cette sorte de négociation, il y fut reçu de la manière la plus flatteuse. Bonaparte se montra avec lui « simple, spirituel, coquet et confiant », comme il savait l'être quand il voulait séduire. « Plus j'étudie l'Angleterre dans les livres, lui dit-il, moins je m'en fais une idée. Allez, voyez; ce que vous m'en écrirez, je le croirai. Vous enverrez vos lettres chez l'ambassadeur, qui sera prévenu, et vous y mettrez des numéros, pour que je sache si on m'en prend où s'il s'en égare. » C'était un stage qu'il faisait faire à Fiévée avant de l'employer de plus près.

Pendant son séjour en Angleterre, Fiévée n'écrivit que trois fois au premier consul; mais il envoya souvent au *Mercure* des lettres, qui furent plus tard réunies en un volume in-8°. « Comme écrivain, a-t-il dit depuis, entre m'adresser au public ou à un souverain, fût-il dix fois plus élevé que la colonne de la place Vendôme, je n'hésiterai jamais à préférer le public : c'est lui qui est notre véritable maître; c'est à lui que nous rendons hommage en défendant la liberté de la presse. D'ailleurs j'étais bien sûr que mes lettres adressées au *Mercure*, dans lesquelles je me trouvais bien plus à l'aise, seraient lues par le premier consul. » Et il ne se trompait pas.

Dans ces lettres, Fiévée combattait vivement l'anglomanie et toutes ses conséquences, et à ses critiques il mêlait des réflexions très-acérées sur la philosophie du XVIII[e] siècle, qu'il considérait et dénonçait comme antipathique à tout établissement social, et comme hostile à tout principe stable de gouvernement.

Fiévée revint d'Angleterre aussitôt qu'il s'ennuya d'y être. Il vit le premier consul, qui le reçut avec aménité, et lui exprima le désir que sa correspondance continuât en France telle qu'elle s'était établie à Londres, et qu'il lui écrivît librement, dans une série de notes, ses impressions sur les événements et les choses. L'intermédiaire, cette fois, devait être M. de Lavalette, directeur général des postes. S'il eût refusé, il lui aurait fallu renoncer en même temps à écrire pour le public, la censure s'établissant chaque jour plus tracassière sous le ministère de la police, avec lequel il ne voulait avoir aucun rapport. Il accepta, et il fit bien, puisque ce fut Fouché qui, deux fois, paya de sa place la fantaisie de lutter contre un correspondant de l'Empereur qui avait été assez prévoyant pour obtenir la parole du maître de n'être jamais sacrifié, même quand il aurait tort.

« Fiévée, dit M. Nettement, se trouvait ainsi vis-à-vis de Bonaparte dans une position presque sans exemple de sujet à souverain. Il entretenait avec

l'empereur une correspondance où il lui parlait librement, sans aucune espèce de contrainte, de contrôle ni de réserve, des affaires du moment et de l'état de l'opinion publique; ses lettres roulaient sur tous les points de la politique intérieure et étrangère. Cette licence accordée par un homme de génie à un homme d'esprit n'est pas si extraordinaire qu'elle peut le paraître au premier abord (1). Napoléon sentait les avantages de la presse indépendante, tout en craignant ses inconvénients. Quel parti prit-il? Il profita de l'occasion favorable qui lui faisait rencontrer un homme qui avait assez d'amour-propre pour oser penser, même avant et après l'empereur, et une estime assez grande de lui-même pour préférer son avis à celui de Napoléon, et il permit à cet homme de faire ce que personne ne pouvait faire alors: un journal indépendant, consciencieux, libre. Seulement le journal resta manuscrit entre celui qui l'écrivait et l'abonné solitaire pour lequel il était écrit. M. Fiévée fit pour l'empereur ce qu'on fait ordinairement pour le public. Sa correspondance est la véritable gazette politique de l'époque; vous ne trouvez ailleurs que des opinions de commande et une phraséologie censurée, émondée et dirigée par la police. Ainsi les rôles étaient intervertis: le souverain recevait la vérité toute nue, et le public ne la recevait qu'altérée. Bonaparte,

(1) On sait que Napoléon avait une correspondance de ce genre avec madame de Genlis.

comme un puissant égoïste qu'il était, avait pris pour lui tous les avantages du journalisme et en avait laissé les inconvénients à la France. Il avait voulu qu'on traitât le souverain comme on traite ordinairement le public, et qu'on traitât le public comme on traite ordinairement le trône. »

Cette correspondance dura onze années. Fiévée la publia en 1836 (3 vol. in-8°). Il y joignit une introduction qui est un des meilleurs et des plus piquants morceaux d'histoire contemporaine. On y saisit déjà le ton de cet esprit fin, ironique, épigrammatique, et légèrement impertinent, jusque dans les choses sérieuses : son mérite est de renfermer bien du bon sens et des vues justes sous cette forme-là.

Dans cette correspondance, rédigée, pour plus de liberté, sous forme de notes, Fiévée se fit auprès de Bonaparte le représentant et l'organe des anciennes forces conservatrices de la société, par antagonisme à ce qu'il y avait, dans un autre sens, de forces et d'intérêts purement révolutionnaires. C'est une suite d'esquisses pleines de netteté et de finesse ; elles abondent en excellentes observations et en aperçus dont un chef d'Etat pouvait faire son profit. A cette époque du lendemain de Brumaire, où tout est en question et où tout recommence, il montre au premier consul la société telle qu'elle est véritablement au fond, lasse, épuisée, se reprenant à une

espérance précaire, sitôt que quelques bons symptômes reparaissent. Dans toutes les notes de début, surtout, il pousse le premier consul à la politique qui rallie; il met une grande importance à ce que le pouvoir se tienne en accord avec l'opinion publique, il insiste sur la « nécessité de la soigner, de faire quelques frais pour se l'attacher. »

Sous ce rapport, ces notes ont pour mon sujet un intérêt tout particulier, car elles jettent une vive lumière sur le côté secret de l'histoire de la presse sous l'Empire.

La première, datée d'octobre 1802, roule précisément sur ce *Bulletin de Paris* à propos duquel nous avons été amené à parler de Fiévée, à qui le premier consul en avait fait offrir la rédaction. Fiévée répond que les journaux quasi-officiels qui se publient à l'ombre du gouvernement ne valent pas le papier qu'on y dépense; que le gouvernement à coup sûr a le droit de maintenir publiquement ses doctrines, mais que le lecteur, de son côté, a le droit de ne pas vouloir que le gouvernement pèse à chaque instant sur ses croyances particulières. Voici, du reste, un extrait de cette première note :

M. de Lavalette m'a communiqué la note du premier consul par laquelle il témoigne le désir que je prenne en chef la rédaction du journal ayant pour titre : *le Bulletin de Paris*. Un désir du premier consul serait un ordre pour moi, s'il me suffisait de

soumettre ma volonté pour trouver la faculté de faire ce qu'on me demande ; mais le Ciel ne m'a pas créé ainsi. Il faut toujours que je sois convaincu de l'utilité d'une chose pour la faire avec goût et d'une manière vraiment profitable à ceux qui la désirent. Or, rien ne me paraît moins utile que ces journaux mi-officiels qui ne vivent que de la protection du gouvernement ; ils n'ont pas un mois d'existence que chacun sait qui les fait, pourquoi et pour qui on les fait. Alors on les lit bien moins pour s'en laisser diriger que pour savoir ce que le gouvernement veut qu'on pense, et dès qu'on voit un gouvernement quelconque prétendre faire l'opinion au jour le jour, les esprits se cabrent et se font une opinion directement opposée. A cela il y a de la justice...

Dans toutes les propositions de journaux *aidés* par le gouvernement, il me semble, si j'en juge par l'expérience, que les journaux qui se proposent ne considèrent que trois choses : 1° l'argent qu'ils gagneront, 2° l'importance qu'ils se donneront, 3° une grande facilité pour tourmenter les journaux qui réussissent. A la preuve.

Quoique le gouvernement ait efficacement protégé le *Bulletin de Paris,* je ne vois pas qu'il ait eu un grand succès, puisque, après avoir passé dans plusieurs mains qui n'en ont su rien faire, on me l'offre à moi, qui suis connu pour avoir des opinions entièrement opposées aux hommes qui l'ont rédigé jusqu'à présent. Alors, à quoi a servi l'argent dépensé pour le créer et pour le soutenir ?

Les rédacteurs de ce journal, responsables au gouvernement d'un succès qu'ils avaient promis et qu'ils n'ont pas obtenu, n'ont pas eu la bonne foi d'avouer leur incapacité ; ils ont nécessairement accusé l'opinion publique et les journaux qui réussissent. Dès lors ils ont montré au gouvernement des ennemis où il n'y en a pas, et sont devenus hostiles envers tous les autres journaux. Etrange manière de diriger et de réunir les opinions !

Autre inconvénient très-grave, puisqu'il est un obstacle insurmontable au succès, et que tout journal qui n'a pas de succès est nul, quelque chose qu'il contienne.

Dès qu'une feuille est créée et payée par le gouvernement, les

places de rédacteurs sont demandées comme on demande des places de commis, et données à peu près de même...

Et pourquoi s'obstiner à continuer le *Bulletin de Paris?* Qu'on le laisse mourir. Par lui on veut avoir de l'influence sur l'esprit public; mais il faudrait, avant tout, lui donner du succès. Quand j'y parviendrais, cela demanderait du temps, et tout ce temps serait perdu pour l'effet auquel on destine spécialement ce journal. Est-ce que le gouvernement croit de bonne foi que les journaux ne sont pas tous à sa disposition, et que les propriétaires lutteraient contre lui? qu'ils refuseraient des articles communiqués, si ces articles étaient bien faits, surtout s'ils étaient écrits dans le sens du journal auquel on les enverrait, conditions sans lesquelles tout article est sans influence? Quand on tend à réunir les partis, ce qui n'est possible qu'autant qu'on est assez fort pour leur tracer le cercle dans lequel ils s'agiteront, on peut, sur tous les grands intérêts de l'État, dire la même chose aux jacobins et aux royalistes; seulement on ne peut pas la leur dire de la même manière, parce que chaque parti a ses formes et ses convenances, auxquelles la raison même doit se rattacher pour être admise.

S'il s'agit de la guerre, ce n'est certainement pas en menaçant les trônes, en insultant les rois, qu'on fera goûter la guerre aux royalistes; mais avec des idées de gloire, des souvenirs historiques, on aura de l'influence sur eux. Je ne sais pas comment il faut parler aux jacobins; mais le premier consul trouvera autour de lui des gens qui le savent, et, par ces gens-là, il disposera du *Moniteur,* des *Défenseurs de la Patrie,* et même du *Journal de Paris,* dont les allures penchent toujours de ce côté, parce que l'idéologie y entraîne. Moi, je réponds du *Mercure,* du *Journal des Débats* et de la *Gazette de France*, qui ne refuseront jamais un article de moi. Ainsi, sans association d'hommes qui n'ont entre eux aucun rapport, sans courir le danger des tracasseries que ne manquent jamais d'exciter des écrivains qui se croient appuyés par le gouvernement, qui, pour son argent, lui ont promis l'opinion publique, et ne peuvent pas cependant faire lire un journal, il est facile d'employer les principaux journaux à donner une di-

rection à l'esprit public. Si c'est pour l'éclairer qu'on prend ce moyen, si les formes sont bonnes, on réussira ; si, au contraire, on en abuse, si on donne aux journaux des articles tels que les rédacteurs connus de ces journaux soient, par honneur, réduits à les désavouer dans le monde, ce moyen même perdra toute efficacité, et il faudra retomber dans les mains des intrigants.

Il restera toujours une grande difficulté pour servir le gouvernement dans les journaux, difficulté qui consiste à savoir ce qu'il désire, où il va et par quels moyens il veut y arriver. Rien n'est plus aisé pour les écrivains anglais que de prendre un parti : on sait toujours dans ce pays de quoi il s'agit entre les opinions diverses, parce que rien de fondamental n'est en discussion. Qu'est-ce qui n'est pas en discussion dans notre pauvre France? Nous sommes en république, et cela n'est pas vrai ; nous parlons de liberté, et cela n'est pas vrai ; on dit qu'on veut finir la Révolution, et cela n'est pas vrai : on veut seulement qu'elle se repose pour reprendre de nouvelles forces et suivre un autre chemin, car ses admirateurs avouent qu'elle s'est un peu fourvoyée sous Robespierre et sous le Directoire. Personne ne dit au premier consul son arrière-pensée ; je crois bien que le premier consul ne confie la sienne à personne : cela est assez embarrassant quand il s'agit de mettre en évidence l'opinion du pays et du gouvernement. Cependant, il est un point hors de discussion : c'est que la France est la France, et qu'il n'y aura rien de possible, comme il n'y aura rien de durable, que nous ne soyons Français. C'est dans ce sens surtout qu'il faut diriger l'esprit public ; le reste viendra avec le temps.

Bonaparte se rendit aux observations de Fiévée : il laissa le *Bulletin de Paris* mourir de sa belle mort, et les nombreux articles communiqués que l'on rencontre dans les journaux du temps prouvent que ce ne fut pas le seul des conseils de son correspondant qu'il suivit ; le *Moniteur*, particulièrement,

trahissait assez souvent, dans certains articles impétueux, un journaliste extraordinaire, qui n'était autre que le premier consul.

Bonaparte cependant ne cesse de se préoccuper des journaux; il sait quelle influence ils exercent encore sur l'opinion publique, si faible que soit leur voix; il sait aussi combien la liberté de la presse tient au cœur de la nation, alors même qu'elle semble en faire le meilleur marché. Aussi le voyons-nous quelques mois après provoquer son correspondant sur cette question, et lui en demander son avis. Fiévée répond :

Le désir que témoigne le premier consul de connaître mon opinion sur ce qu'on appelle la liberté de la presse, et sur les moyens qu'il y aurait de mettre l'ordre dans cette partie, me paraît trop prématuré. Je doute que nous soyons assez avancés pour faire quelque chose de bon à cet égard ; voici mes raisons :

Il y avait des doctrines et des habitudes sous l'ancien régime; il n'y en a pas, il ne peut y en avoir aujourd'hui, puisque nous sommes dans un état publiquement transitoire.....

La liberté de la presse est un fait qu'on ne peut séparer de la forme du gouvernement adopté. Très-peu partisan de la division des pouvoirs et du système de la résistance active contre l'autorité, qui en est une conséquence nécessaire, je n'en suis pas moins convaincu que, partout où l'on admet l'action de corps politiques qui délibèrent publiquement sur des intérêts généraux, leur plus forte garantie est dans la liberté de la presse, car : si l'opinion publique n'est pas libre dans toute l'étendue du mot, les corps délibérants ne le sont pas. Voilà pourquoi le parlement d'Angleterre, même dans les temps où on le disait vendu au ministère, n'a jamais voulu renouveler les lois sur la liberté de la presse,

bien persuadé qu'il y aurait plus de pertes que d'avantages, pour la liberté générale, à tirer ces vieilles lois du vague où elles sont. Partout où on admettra la division des pouvoirs, et, par une conséquence nécessaire, la résistance active à l'autorité, la liberté de la presse s'établira de droit. C'était une prétention factieuse sous l'ancienne monarchie; c'eût été peut-être un moyen de salut à certaines époques de la Révolution.

Mais qu'est-il arrivé? Après avoir admis que la liberté de la presse était un droit de l'homme, on s'est borné à en faire un principe; mais on n'a jamais su en faire une loi. Cependant, quoique posséder soit un droit incontestable pour celui qui a acquis, s'il n'y avait pas de loi, il est impossible de comprendre comment il y aurait possession. La liberté de la presse n'a été jusqu'ici pour nous qu'un fait accidentel. Tant que les partis se sentaient d'égale force, ils imprimaient librement; quand un parti triomphait, il ôtait au parti vaincu les ressources qu'il aurait trouvées dans l'opinion; et comme il n'y avait pas de lois, on brisait les presses, on assassinait ou on déportait les écrivains, on les traitait comme des factieux. Tout cela est très-conséquent : un principe absolu amènera toujours l'injustice et la violence, quand il ne se liera pas à la forme et à l'esprit du gouvernement, et j'entends ici par gouvernement tout ce qui s'empare du pouvoir.

Depuis qu'on ne brise plus les presses, qu'on n'assassine ni ne déporte ceux qui impriment, la presse n'en est pas plus libre. A quoi cela tient-il, si ce n'est à ce qu'on sent que la liberté de la presse est incompatible avec le gouvernement actuel, et le gouvernement actuel incompatible avec la liberté de la presse? On imprimerait contre Dieu, contre la religion, contre la morale, sans la moindre difficulté; mais contre le premier consul, qui l'oserait? Il n'y a de fort que le grand parti révolutionnaire; il a fait ses calculs pour se soumettre, du moins provisoirement. S'il réclamait la liberté, le premier consul le ferait trembler aussitôt par quelques grâces publiques accordées aux royalistes; et si les royalistes étaient assez revenus de l'horreur que leur inspire la Révolution pour demander eux-mêmes la liberté, les révolutionnaires

s'uniraient volontiers au premier consul pour lui donner le pouvoir absolu. Et c'est dans ces circonstances qu'on demande des idées sur les moyens de faire une loi relative à la liberté de la presse! Cela est impossible; j'en suis si persuadé que j'ose prédire que, si on persévère dans ce dessein, on sera obligé d'y renoncer, parce que la discussion mettra tous les cœurs à découvert. Mais le ministre de la police suffirait seul pour faire échouer tous les projets de liberté : il a un intérêt particulier à ce que l'état actuel des choses se prolonge. Je reviendrai tout à l'heure sur cette assertion.

Nos corps délibérants ne sont pas des pouvoirs, à moins qu'on ne les regarde comme des pouvoirs détrônés; mais est-ce celui qui leur a ôté la direction de la Révolution qui voudrait la leur rendre? Elle leur reviendrait de droit avec la liberté de la presse, à moins que l'opinion publique ne se tournât contre les corps délibérants, par le souvenir si vif des malheurs qu'ils ont causés à la France. Dans ce cas, le premier consul les battrait sans peine; mais pourquoi essayer s'ils sont faciles à battre, quand ils ont et veulent bien garder l'attitude de courtisans? Si la prétendue loi de la liberté de la presse n'avait pour but que de leur apprendre qu'on veut toujours les tenir dans cet état, la discussion deviendrait très-dangereuse; car il ne faut pas se tromper sur l'esprit des Français : ils sont las de la Révolution, et non dégoûtés des principes qui l'ont amenée. La méfiance contre le gouvernement les rappellerait bientôt aux idées de liberté, et ce n'est ni par des lois, ni par des discussions publiques, qu'il serait aujourd'hui possible d'affermir le pouvoir.

La Révolution ne nous a corrigés de rien; dès lors elle a ajouté prodigieusement aux désordres qui existaient en 1789. Dans quel état la France se trouvait-elle au 18 brumaire? Toutes les idées étaient à la fois hardies et flottantes; de tous les signes de décadence, c'est le plus grand. Arrêter l'essor des pensées était alors tout ce que la politique exigeait; et comme il était bien moins question de diriger l'opinion publique que d'empêcher le choc des opinions, ce qui regarde la presse tomba naturellement dans les mains de la police, qui, de sa nature, est réprimante, et ne sera

jamais que cela. Aussi s'opposera-t-elle toujours à ce qu'on fasse des lois qui mettent l'ordre dans cette partie, parce que rien ne lui est plus facile que de changer au jour le jour l'état de la discussion par des rapports au premier consul, et, au besoin même, par des scènes publiques qui le porteront à des mesures d'éclat. Dès lors, il y aura tant d'opposition entre la loi générale et les faits particuliers que la loi ne sera rien qu'un sujet de dérision. Je vois bien qu'on pousse déjà beaucoup de choses à l'extrême pour amener les esprits à trouver bonne une loi qui ne ferait que la moitié du mal qu'on fait sans loi; mais cette manière d'agir est déplorable, et puisqu'aucun écrivain de renom ne pense aujourd'hui à lutter, il faut s'en tenir là; car les moyens employés sont si petits qu'on n'oserait en faire usage contre un homme qui aurait une grande réputation littéraire (1).

On a mis les choses au point que les auteurs, libraires, imprimeurs, loin de redouter la censure, l'appellent de tous leurs vœux; la difficulté n'est donc pas de la faire recevoir, mais de l'établir. Qui voudra, qui saura censurer? et, pour tout dire en un mot, sur quelles doctrines avouées s'appuieraient les censeurs?...

En résumé, il y a trop de désordre encore dans les choses et dans les pensées, trop d'incertitude dans la direction que le gouvernement se donnera à lui-même ou qu'il recevra des circonstances, pour songer sérieusement à faire une loi sur la liberté de la presse. En attendant qu'on puisse mettre de l'ordre dans les pensées, il faut en mettre dans les choses. Essayer davantage, ce serait, de la part du pouvoir, montrer plus d'inquiétude qu'il n'a sujet d'en avoir, et peut-être s'exposer, pour rompre l'effet d'une discussion publique, à annoncer en principe ce qui ne se tolère qu'en fait. Rien ne périclite, puisque la grande question de

(1) Le *Poème de la Pitié* parut à cette époque; il ne changea pas les choses politiques, mais changea pendant quelque temps le ton de la conversation. On en frémissait dans le gouvernement de Bonaparte, et cependant personne n'aurait osé arrêter la publication d'un ouvrage de l'abbé Delille; ce que je remarque, parce qu'on faisait alors grand bruit d'écrits qui n'avaient pas la même importance aux yeux du pouvoir. Il y a quelque chose qui, dans presque tous les temps, surmonte les lois de répression contre la presse: c'est le talent reconnu et aimé du public. L'abbé Delille jouissait alors de cette position.

la liberté de la presse dépend, dans sa solution, de la forme du gouvernement, et que nous n'avons pas même une forme de gouvernement arrêtée.

Cette note est d'avril 1803. Le 2 mai suivant, le premier consul demandait à Rœderer, un autre de ses conseillers, un rapport sur les journaux; et, pour l'aider dans son travail, il lui faisait adresser, quatre jours après, un tableau de la presse, que je crois devoir reproduire, comme renseignement statistique :

NOMENCLATURE DES JOURNAUX

Ouvrages périodiques et par souscriptions qui ont été expédiés par la poste pendant le mois de germinal an XI, avec le nombre présumé de leurs abonnés dans les départements (non compris les envois affranchis par état).

Le Moniteur, 2,450 abonnés. — *Le Publiciste*, 2,850. — *Journal des Débats*, 8,150. — *Gazette de France*, 3,250. — *La Clef des Cabinets des Souverains*, 1,080. — *Le Citoyen français*, 1,300. — *Journal des Défenseurs de la Patrie*, 900. — *Journal du Soir*, 550. — *Feuille économique*, 2,500. — *Journal du Commerce*, 1,580. — *Journal de Paris*, 600. — *Journal d'Annonces et d'Indications*, 24. — *Anciennes Affiches*, 20. — *Petites Affiches*, 30. — *Courrier des Spectacles*, 170. — Total, 25,454.

Les ouvrages suivants ne paraissent pas tous les jours.

La Décade philosophique, 666. — *Journal des Dames et des Modes*, 830. — *Journal du Palais*, 640. — *Instruction décadaire sur l'Enregistrement*, 1,454. — *Journal des Sciences et Arts*, 281. *Annales de Chimie*, 112. — *Journal de Physique*, 76. — *Magasin encyclopédique*, 104. — *Bulletin des Sciences*, 166. — *Journal typographique, bibliographique*, 196. — *L'Observateur aléatoire et littéraire*, 114. — *Recueil périodique de Médecine*, 450. — *Jour-*

nal de Médecine, 418. — *Journal général de la Littérature de France,* 50. — *Annales des Arts et Manufactures,* 276. — *Mercure de France,* 830. — *Journal des Bâtiments civils,* 170. — *Journal général de la Littérature étrangère,* 34. — *Annales d'Agriculture,* 168. — *Correspondance centrale d'Economie rurale,* 70. — *La Papteyatechnie,* 98. — *Journal des Actionnaires de la Loterie,* 74. — *Jurisprudence du Tribunal de Cassation,* 1,256. — *Recueil des Causes célèbres,* 188. — *Bulletin de Paris,* 50. — *Le Télégraphe littéraire,* 106. — *Bulletin de Littérature,* 195. — *La Lucine française,* 57. — *Annales du Muséum,* 107. — *Correspondance des Villes et des Campagnes*, 54. — *L'Argus* (journal en langue anglaise), 143. — *Bulletin de l'Académie de Législation,* 378. — *Correspondance des Amateurs musiciens,* 162. — *Journal militaire,* 170. — *Annales du Droit français*, 420. — *La Boussole commerciale,* 39. — *Bel Messenger* (journal anglais), 16. — *Journal des Mines*, 75. — *La Médecine préservative,* 5. — *L'Art du Coiffeur,* 30. — *Annales de Législation et de Jurisprudence,* 81. — *Les Délassements de l'Homme du Monde,* 100.

(Ces deux derniers journaux sont de nouvelles publications.)

Ouvrages par souscriptions.

Annales de la Religion, 744. — *Annales du Musée,* 400. — *Précis sur la Peinture,* 400. — *Bibliothèque britannique,* 100. — *Bibliothèque des Romans,* 72. — *Le Miroir de la Vérité,* 90. — *Bibliothèque commerciale,* 135. — *Le Classique des Dames,* 91. — *Annales de Statistique,* 72. — *Bibliothèque physico-économique,* 1,186. — *Les Ephémérides,* 136.

L'envoi de cette liste ferait supposer que ce travail de Rœderer devait porter sur l'ensemble des journaux; cependant son rapport, daté de fructidor an XI (août-septembre 1803), est, à l'exception de quelques lignes sur le *Publiciste,* entièrement consacré au *Journal des Débats*, qui, sans doute, lui

avait été plus particulièrement recommandé. C'est que, de tous les journaux, c'était celui-là qui préoccupait le plus le premier consul; il le préoccupait à lui seul plus que tous les autres. Le premier de tous, en effet, par le succès et le talent, le *Journal des Débats* était de beaucoup le plus influent, nous oserions presque dire le seul influent; c'est le seul qui ait eu du succès et joué un rôle durant la période consulaire et impériale. Faire l'histoire de cette feuille célèbre, ce sera donc faire l'histoire du journalisme de cette époque, qu'elle résume et absorbe, pour ainsi dire; mais auparavant nous dirons quelques mots du *Publiciste,* qui eut l'honneur d'occuper conjointement avec les *Débats,* quoiqu'à un degré infiniment moindre, la pensée du maître. La publication de M. Ch. Nisard que nous avons déjà citée (t. III, p. 105) nous fournit de curieux détails sur une des principales phases de l'existence tourmentée de cette feuille : c'est la copie, trouvée dans les papiers de Suard, d'une correspondance échangée entre l'administration et le propriétaire du *Publiciste*, correspondance incomplète, mais qui suffira néanmoins pour nous donner un avant-goût de la situation de la presse sous le nouveau régime.

Quant au rapport de Rœderer, il aura mieux sa place au chapitre du *Journal des Débats.*

—

LE PUBLICISTE.

Suard, Dupont de Nemours, Lacretelle jeune, Morellet, Barante, Guizot, mademoiselle Pauline Meulan.

Le *Publiciste* fut fondé par Suard, que nous connaissons déjà comme journaliste littéraire. Sa filiation remonte aux premières années de la Révolution.

On peut aisément supposer que Suard n'avait point vu sans quelque inquiétude approcher l'orage de 1789. Membre de l'Académie, censeur royal, entouré de cette considération qui fut l'objet constant de ses efforts à toutes les époques de sa vie, doué, d'ailleurs, d'un caractère circonspect, et plutôt bel esprit que philosophe, il devait redouter toute commotion qui pouvait déranger la vie heureuse qu'il s'était faite. Je ne voudrais pas dire qu'il fût insensible à la liberté de son pays, mais il n'aurait pas fallu que, pour s'établir, elle coûtât le moindre sacrifice à son repos ou à sa petite fortune. Il commença donc par prêter sa plume aux ministres Montmorin et Sainte-Croix, et combattit pour la monarchie dans une feuille intitulée *les*

Indépendants, dont les destinées furent des plus obscures.

A la fin de 1792 il fonda les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, qu'il fit précéder d'un *Récit des principaux événements qui se sont passés en Europe depuis le* 10 *août jusqu'au* 15 *octobre* 1792. On ne faisait remonter cette introduction qu'au mois d'août, parce que le nouveau journal, y disait-on, était destiné à faire suite à la *Gazette universelle* de Cerisier. C'était assez annoncer quel en serait l'esprit. « Son auteur, dit Garat dans ses *Mémoires sur Suard*, figurait au premier rang parmi ceux qui parlaient dans le monde et qui écrivaient dans les journaux pour les sections; mais il n'avait garde d'approuver le ton impérieux de leurs pétitions, et l'emploi de la baïonnette où il ne convenait d'essayer que celui de la persuasion. Il était d'ailleurs trop éclairé pour ne pas sentir et trop de bonne foi pour ne pas avouer que, dans les principes universellement professés à cette époque, la bonne cause et la bonne logique étaient celles de la Convention, et non pas celles des sections de Paris. Il désirait vivement la retraite totale de la Convention, comme la chance la plus favorable alors à la monarchie. »

Les *Nouvelles politiques* furent du nombre des journaux fructidorisés; il est à remarquer cependant que la proscription n'atteignit pas Suard, du moins nominativement, mais seulement deux de

ses collaborateurs ou co-propriétaires, Boyer et Xhrouet (1). Elles essayèrent de reparaître à différentes reprises et sous des titres divers, mais ce n'est que le 7 nivôse an VI qu'elles reprirent enfin une existence régulière, sous le titre du *Publiciste.*

A l'avénement de Bonaparte, le Publiciste, sans avoir un grand retentissement, occupait dans la presse une place assez marquante pour attirer l'attention du jeune consul. Ses rédacteurs étaient tous écrivains connus pour la vivacité de leur antipathie contre le Directoire, et ils laissaient percer, quoique avec plus de mesure, des sentiments analogues à l'égard du Consulat. Je conviendrai volontiers avec M. Ch. Nisard que le moment était mal choisi pour faire de l'opposition. « A peine si la société, sauvée de l'anarchie et de la dissolution par des mains puissantes, commençait à respirer, et la presse la voulait déjà surmener. « Le premier consul, nous le savons, n'était pas d'humeur à la laisser faire. Il fit prévenir Suard, et celui-ci s'empressa de se justifier dans une lettre dont le commencement n'a pu être retrouvé. Personne, dit-il, n'a un dévouement plus sincère pour le gouvernement. Afin d'ôter tout prétexte à d'injustes soupçons, il a renoncé à la rédaction du journal; il a présenté au ministère de la police un nouveau rédacteur, qui a été agréé et qui ne peut avoir

(1) V. le décret de déportation, t. IV, p. 377.

aucun autre intérêt que celui de conserver cette place et de plaire au gouvernement.

Quelque important que soit pour moi le succès du Publiciste, je n'ai pas voulu me charger de la rédaction, afin de ne pas fortifier les préventions déjà existantes par celles que pourraient y ajouter des inimitiés personnelles.

J'ai lieu de craindre, général, qu'on ne vous ait insinué une idée peu favorable de mes sentiments politiques. Permettez-moi d'y répondre par une déclaration parfaitement sincère.

Je ne tiens par aucun intérêt à l'ancien régime et par aucune théorie à telle ou telle forme de Constitution. Mes réflexions m'ont appris que le gouvernement était une chose d'expérience et de pratique. Le passage de l'anarchie à l'ordre est toujours accompagné de tant de maux que je respecte tout gouvernement par cela seul qu'il est établi ; je l'aime dès qu'il m'offre tranquillité et sûreté. Je trouve ces deux biens dans votre gouvernement ; je lui dois d'abord mon retour au sein de ma patrie et de mes amis. Tous mes sentiments se réunissent donc pour en désirer la stabilité et le perfectionnement, que la paix seule peut amener. Permettez-moi, général, de vous dire toute ma pensée : les vrais amis, les appuis les plus solides de votre gouvernement, ne sont pas les hommes de parti, quels qu'ils soient ; ce sont ceux qui, comme moi, étrangers à tout esprit de parti, ne veulent qu'un gouvernement juste et protecteur des personnes et des propriétés : ceux-là n'entrent jamais dans aucune intrigue pour le miner, dans aucun complot pour tâcher de le renverser, et si les vues de l'administration se tournaient vers le moyen d'éclairer et de diriger l'opinion de manière à former un véritable esprit public, on verrait que les hommes dont je parle composent la presque totalité de ceux dont l'opinion mérite d'être comptée pour quelque chose.

Les sentiments que je viens de vous exposer, général, dirigèrent constamment la rédaction de notre journal. Si vous daignez nous faire donner une instruction précise sur ce que vous jugerez à propos de nous prescrire ou de nous interdire, nous nous y conformerons scrupuleusement. Mais il est impossible

qu'il n'échappe quelques négligences, quelques erreurs de fait, inévitables dans un travail de tous les jours. Il est aisé aussi d'empoisonner les choses les plus innocentes, même le silence, en y prêtant des intentions de malveillance. Permettez-moi de vous citer un exemple : un journal a annoncé dernièrement une descente des Anglais sur une côte de Hollande ; nous avions reçu le même avis, et nous n'avions pas osé l'imprimer. L'avis était faux. Si nous l'avions publié les premiers, on aurait relevé la complaisance avec laquelle nous recueillions les plus mauvaises nouvelles, quand elles étaient favorables à nos ennemis. Mais, comme on ne peut suspecter les intentions des auteurs de l'autre journal, on n'a vu dans cette annonce que ce qui y était : une erreur très-innocente. Des exemples semblables se présentent chaque jour.

Le vœu, l'espérance, la prière des propriétaires du Publiciste, citoyen premier consul, c'est de n'avoir que vous pour juge des accusations qu'on pourra former contre eux. Ils auront dans votre justice une confiance égale à celle qu'ils ont dans la pureté de leurs intentions.

Vous ne voudrez pas que d'honnêtes citoyens qui jouissent d'une propriété acquise à prix d'argent, sous la garantie des lois existantes, qui exercent une industrie légitime, utile au commerce, et très-profitable au trésor public, vivent dans la perpétuelle crainte de se voir dépouillés du seul moyen d'existence qui leur reste, lorsqu'ils ne troublent point l'ordre public, qu'ils respectent le gouvernement, veulent le servir et ne violent aucune loi.

Une pareille profession de foi, dit M. Nisard, n'est pas celle d'un Brutus ni d'un Caton. On ne saurait, en effet, se montrer plus humble, faire meilleur marché de sa dignité, de la dignité de la presse.

A quelque temps de là, nouvelle apologie adres-

sée à Bonaparte, alors consul à vie, mais dont il n'est pas possible de préciser autrement la date, car la copie de cette correspondance n'en porte aucune.

Citoyen consul,

On vient de me prévenir que le gouvernement avait été blessé d'un article de Berlin imprimé dans le Publiciste, et dans lequel on a cru voir l'intention de provoquer un rapprochement satirique. On m'a dit encore que c'était sur moi personnellement qu'on cherchait à faire tomber le blâme de cet article.

Quelque résigné que je sois aux injustices, grandes et petites, j'avoue que celle-ci a de quoi m'étonner. Daignez, citoyen consul, lire avec indulgence l'explication que je vais vous soumettre.

L'article dont il est question a été envoyé de Hambourg par un correspondant qui traduit pour le Publiciste les journaux du Nord. J'ai l'honneur de vous envoyer le bulletin original de ce correspondant. Il paraît que la lettre de Berlin est traduite du *Mercure* d'Altona. Vous ne croyez pas, citoyen consul, que l'auteur du *Mercure* allemand, ni le correspondant qui nous a traduit cet article, aient pensé faire une épigramme contre le gouvernement de France.

Ce n'est pas moi qui suis le rédacteur du Publiciste, c'est le citoyen Marignie qui est chargé de ce travail; c'est lui qui fait le dépouillement des correspondances et gazettes étrangères, et qui livre à l'impression les extraits qu'il en tire. A l'exception des nouvelles d'Angleterre, que je rédige d'après un bulletin particulier, je ne lis d'ordinaire les nouvelles du Publiciste que lorsqu'elles sont imprimées.

Le citoyen Marignie est connu pour un homme sage, sans esprit de parti, et très-dévoué au gouvernement. On demandera comment un homme d'esprit n'a pas senti l'allusion qu'on pourrait tirer de l'article du roi de Prusse, puisque d'autres ont saisi ce rapprochement. Je répondrai que, depuis l'impression de l'article, j'ai vu beaucoup de monde de toutes les classes, je me

suis trouvé avec plusieurs membres du gouvernement, et que personne n'en avait fait la remarque. Un trait malin dans un journal, qui échappe à tant de lecteurs, n'est pas bien dangereux.

Il est très-simple que les personnes attachées au gouvernement aient sur tout ce qui peut l'intéresser un coup d'œil plus prompt, un tact plus délicat, que la plupart des lecteurs, qui ne voient en général dans ce qu'ils lisent que ce qui y est. Mais pour un rédacteur de journal, qui tous les matins parcourt un fatras de gazettes et de lettres, lit avec dégoût, écrit en hâte, fait imprimer à mesure qu'il écrit, ce serait lui imposer une rude tâche que d'exiger qu'il prévît toutes les inductions que la malignité et l'esprit frondeur peuvent tirer d'un fait simple et innocent. C'est bien assez qu'il ne laisse passer aucune assertion qui ait en soi de l'inconvénient.

Je crois que j'aurais pu lire avec attention le passage qui a scandalisé, sans prévoir un tel scandale : ce qu'on y dit du roi de Prusse est un simple fait, et non un éloge. J'ai vu moi-même le roi et la reine de Prusse se promener dans un jardin public sans gardes et suivis d'un seul valet de pied, mais j'ai vu aussi des gens sensés lui reprocher ce dédain de l'étiquette, et prétendre qu'en négligeant cet état extérieur qui frappe l'imagination des hommes, il affaiblissait le principe de l'obéissance des peuples, dans un moment où il fallait, au contraire, le renforcer.

Lorsqu'un gouvernement s'entoure d'appareil, il a des raisons qu'il n'a aucun intérêt à dissimuler. Ce qui est bon ou indifférent dans tel pays ou dans tel moment, cesse de l'être dans d'autres circonstances. Le roi de Prusse est un bon prince, mais n'est pas un modèle de gouvernement.

Je ne puis assez m'étonner que quelques personnes paraissent craindre qu'un gouvernement aussi fort que le vôtre puisse recevoir la moindre atteinte des petits commentaires qu'on fait dans une chambre sur un paragraphe de journal. C'est encourager la satire que de s'y montrer sensible, et c'est un moyen de force que de se confier à sa force. . . . . .

Je ne puis m'empêcher de regarder les petites persécutions

qu'on a suscitées à différentes reprises contre le Publiciste comme l'effet d'anciennes préventions qui m'ont poursuivi dès longtemps, et que je suis dans l'impossibilité de repousser, par la raison même qu'elles ne peuvent être fondées sur aucun fait, sur aucune imputation positive. Etranger dans tous les temps à tous les partis, que j'ai toujours méprisés, je n'ai été attaché à aucun système, à aucun individu, à aucune famille. Je n'ai jamais voulu qu'un gouvernement solide, qui mît un terme à l'anarchie. Je l'ai trouvé au 18 brumaire; j'ai regardé Bonaparte comme le libérateur de mon pays; il a été mon bienfaiteur personnel, en me rendant ma patrie, ma famille, mes amis: j'ai désiré de voir consolider son gouvernement, comme le seul moyen de prévenir de nouveaux troubles et de grandes calamités. J'ai voulu servir ce gouvernement des faibles moyens qui sont à ma portée, j'ai donné cent preuves non équivoques de cette disposition; on ne m'a tenu compte de rien. Les marques de zèle sont à peine aperçues, et la plus légère inattention se transforme en délit. Personne ne découvre le bien, et les officieux délateurs de ce qu'on croit mal obsèdent le pouvoir.

Que me reste-t-il à faire? Achever ma carrière comme je l'ai parcourue, vivre pour l'amitié, l'étude, l'indépendance et l'obscurité, et me rendre en finissant ce doux témoignage que je n'aurai pas taché d'une lâcheté une assez longue vie.

Pardonnez, citoyen consul, une si longue lettre; j'écris dans la souffrance et je n'ai pas la force de me réduire. Je n'ai pas le droit de compter sur votre bienveillance, quoique j'en aie éprouvé les effets en plus d'une occasion, mais j'ai compté sur votre indulgence, et je soumets ma cause à l'esprit de justice et à la raison supérieure qui vous distinguent.

Salut et respect.

Suard s'est un peu relevé. Il y a dans cette protestation, de l'esprit, de nobles sentiments mêlés à un peu d'humeur, et un certain air d'indépendance, qui serait bien plus prononcé, on le sent, si le pro-

priétaire du Publiciste ne craignait pour son bien.

Peu après le *Moniteur*, à ce qu'il paraît, lui faisait une nouvelle querelle. C'est du moins ce qui résulte de ce billet que Maret adressait à Suard pour amortir un peu la rudesse du coup :

Vous lirez, mon honorable et cher confrère, dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, un article qui, peut-être, vous affligera. Il m'avait été envoyé écrit d'un style un peu plus sévère. J'ai pris sur moi d'adoucir les expressions, et de faire sortir de la plainte même une sorte d'éloge du Publiciste. L'humeur qu'on avait fait paraître était très-modérée, et mes soins sont peu méritoires.

Vous m'obligerez en ordonnant l'insertion très-prompte de l'extrait ci-joint.

Vous voyez que je m'empresse de me parer d'un titre qui m'est précieux. Aucun charme ne manque à un succès préparé par votre estime et assuré par votre suffrage.

Agréez, mon cher confrère, mes sentiments inviolables.

Hugues Maret.

Samedi, 5 germinal.

J'ai vainement cherché dans le *Moniteur* l'article auquel Maret fait allusion, et je ne sais, par conséquent, ce qui avait pu motiver cette semonce. Mais avec le système d'épilogage employé à l'égard du Publiciste, il n'y avait pas de numéro qui ne pût fournir prétexte à censure, quelque prudence et quelque attention que Suard eût apportées à réviser le travail de ses collaborateurs. Il semblait qu'il y eût parti pris de le mettre en défaut. On trouvait d'ailleurs que le Publiciste s'exprimait avec trop d'indulgence sur le compte de nos ennemis, parti-

culièrement des Anglais et des Russes. Enfin on accusait Suard personnellement d'entretenir des correspondances avec les cours ennemies de la France. Il s'en plaint à un ami qu'il ne nomme pas, mais qui ne saurait être Maret, comme M. Nisard l'a imprimé par inadvertance.

Ce que vous m'apprenez, mon cher ami, m'afflige, et m'étonne plus encore.

Il y a quinze ou dix-huit mois qu'on m'a déjà accusé d'envoyer à Berlin un bulletin de nouvelles auquel je n'avais pas plus de part que vous. Je ne puis concevoir ce qui a pu m'attirer cette nouvelle tracasserie, et me faire soupçonner aujourd'hui d'entretenir quelque correspondance dans des cours du Nord. Je vous donne ma parole d'honneur, et vous me croirez, que je n'ai aucune relation, de quelque nature que ce soit, dans aucune cour du Nord ou du Midi, avec aucun étranger ni Français résidant à l'étranger. Mais voici ce qui a pu donner lieu à quelque soupçon :

Le ministre de la police générale me parla, il y a quatre ou cinq mois, des moyens de diriger l'esprit public par les journaux. Je lui communiquai une idée sur ce sujet, auquel j'ai beaucoup pensé ; je lui indiquai quelques moyens, qu'il parut approuver, et, entre autres, celui que je vais vous expliquer.

Je fis connaissance en Allemagne avec un libraire de Tubingue, qui a établi la meilleure gazette qu'il y ait en Allemagne, et qui s'imprime à Ulm. Il m'avait écrit pour lui obtenir la permission de faire entrer sa gazette en France. Je demandai au ministre cette permission, à la condition que le libraire s'engagerait à faire rédiger sa gazette dans un esprit favorable au gouvernement de France, et en même temps à y faire traduire et insérer des articles qui lui seraient envoyés d'ici, et qui seraient faits dans un sens convenable. Le ministre adopta ce plan. Le libraire s'engagea à tout ce que je voulus ; il me demanda seulement un bulletin des nouvelles de Paris. Le ministre consentit à payer le bulletin. Tout s'arrangea ainsi. Je commençai par envoyer de mon

propre mouvement des articles conformes à notre plan, et qui pouvaient servir à diriger le ton de la *Gazette d'Ulm*. Tout cela commençait à s'exécuter, lorsque la guerre s'est déclarée. J'ai fait aussitôt contremander le bulletin; mais la *Gazette d'Ulm* a continué d'être adressée au ministre. Vous voyez, mon cher ami, qu'en cette affaire je n'ai donné qu'une preuve de zèle. En voici une autre :

Vous connaissez un peu M. Meister, de Zurich, mon ancien ami, homme de beaucoup d'esprit et encore plus honnête homme. Il est un grand admirateur du génie de Napoléon, et, comme patriote zélé, très-reconnaissant du bien que Sa Majesté a fait à son pays par l'acte de médiation. C'est lui qui a présidé son canton pour l'exécution de cet acte. Comme il m'exprimait ses sentiments dans ses lettres, je l'engageai à m'envoyer des bulletins pour le Publiciste, où, à l'occasion des événements du jour, il fît ressortir les dispositions de la nation helvétique en faveur de la France et de son chef. Comme on ne pouvait lui offrir de l'argent, je lui offris en échange des bulletins des nouvelles de Paris, dont il est très-curieux. Il accepta volontiers, et il m'a envoyé plusieurs articles très-bien écrits, où il exprime sans affectation la reconnaissance de ses compatriotes pour l'acte de médiation qui a rendu la paix à la Suisse, et où il mêle de conscience et avec esprit des éloges aussi justes que bien tournés. Je lui ai fait envoyer, comme à Cotta, un bulletin de nouvelles. Tout cela s'est fait de concert avec le ministre de la police ; mais ce ministre m'ayant fait dire, il y a quinze jours, que ce bulletin avait été intercepté, et qu'on y avait trouvé des choses inconvenantes, j'ai fait dire à l'auteur de ne plus le continuer.

Je n'ai jamais lu un seul de ces bulletins; mais, d'après les témoignages qu'on m'a donnés des sentiments et du caractère de l'auteur, je suis intimement persuadé qu'il a bien pu écrire des niaiseries, des anecdotes fausses, ou peut-être des phrases gauchement tournées, mais rien dans l'intention de blesser le gouvernement.

Si dans les bulletins qu'on a interceptés il s'est trouvé le moindre mot offensant pour l'impératrice, ce mot devait écarter

de moi tout soupçon. Je dirais plutôt du mal de ma mère que de manquer à ce que je dois à une princesse dont personne plus que moi n'adore l'inépuisable bonté. Et vous savez que j'ai recherché avec empressement toutes les occasions de lui rendre un hommage public, et d'attirer l'attention sur les bienfaits sans nombre qu'elle aime à répandre.

Il faut finir cette longue lettre. Il m'en coûte toujours pour me justifier d'une accusation sans fondement et qui choque mon caractère. Que ne puis-je achever une carrière dont le terme approche dans le calme, l'obscurité et l'amitié, seuls bien dont je sente le besoin. Votre amitié, qui a mis depuis trente ans une si grande douceur dans ma vie, en adoucira encore, je l'espère, les derniers moments.

La longanimité, on pourrait même dire l'honnêteté de Suard, devaient être mises à une dernière et plus rude épreuve, qui enfin combla la mesure.

Après la mort du duc d'Enghien et le procès de Moreau, Napoléon lui fit écrire une lettre où, après quelques précautions oratoires, on lui disait que, l'opinion publique s'égarant sur ces deux faits, on verrait avec plaisir, et même avec reconnaissance, que Suard, dans le journal politique dont il était propriétaire, aidât à ramener cette opinion égarée. Suard se refusa à une apologie qui eût été pour lui une lâcheté inexcusable.

J'ai soixante-treize ans, dit-il dans la réponse qu'il ne craignit pas de faire; mon caractère ne s'est pas plus assoupli avec l'âge que mes membres : je veux achever ma carrière comme je l'ai parcourue.

Le premier objet sur lequel vous m'invitez à écrire est un coup d'État qui m'a profondément affligé, comme un acte de violence, qui blesse toute mes idées d'équité naturelle et de justice politique

Le second motif de mécontentement public porte sur l'intervention notoire du gouvernement dans une procédure judiciaire soumise à une cour de justice. J'avoue encore que je ne connais aucun acte du pouvoir qui doive exciter plus naturellement l'inquiétude de chaque citoyen pour sa sûreté personnelle...

Vous voyez, Monsieur, que je ne puis redresser un sentiment général que je partage.

Ce trait nous en rappelle un autre, qui se produisit à la même occasion, et qui mérite également d'être conservé.

Napoléon exerçait un attrait puissant sur les écrivains. Cependant plusieurs de ceux-là mêmes qui avaient cédé de la manière la plus complète à cet attrait montrèrent, dans des occasions graves, qu'ils n'avaient pas abdiqué le respect d'eux-mêmes, et qu'il y avait des bornes à leur dévouement. Le lendemain du jour où le duc d'Enghien avait été fusillé dans les fossés de Vincennes, M. de Fontanes dut prononcer un discours; il louait, dans ce discours, les nouvelles lois que venait de promulguer le gouvernement consulaire. Au mot de *lois,* on substitua, dans le *Moniteur,* celui de *mesures,* ce qui étendait l'éloge au meurtre du duc d'Enghien. Fontanes alla au *Moniteur*, et, repoussant la complicité morale qu'il aurait acceptée par cette louange, il exigea un erratum et l'obtint.

Nous aimons à citer ces traits, pour l'honneur de la littérature de l'Empire en particulier, et à la gloire de la république des lettres en général;

ils rappellent le beau mot de Sénèque après le meurtre d'Agrippine : « Il est plus facile de commettre un parricide que de le justifier. » Il est d'autant plus nécessaire de rappeler de pareils faits, qu'ils restèrent inconnus de presque tous les contemporains. Le courage était discret dans ce temps-là et parlait tout bas, alors même qu'il parlait avec fermeté, devant cette grande fortune que personne ne voulait ébranler, et ce génie que tout le monde admirait. Tandis que les voix approbatrices étaient bruyantes, le blâme prenait la forme d'une confidence, et toutes les paroles publiques étaient louangeuses : de là l'aspect de l'époque, qui paraît plus terne encore et plus dépourvue d'initiative qu'elle ne le fut réellement. Le courage des écrivains, dans ce temps, consistait plus dans ce qu'ils ne disaient pas que dans ce qu'ils disaient.

Pour ce qui est du Publiciste, on aurait pu croire que la foudre éclaterait sur la réponse de Suard. Il n'en fut rien cependant; mais je laisse à penser si l'on en garda rancune. On en jugera d'ailleurs par cette brutale algarade :

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE.

Paris, le 21 messidor an XIII.

Le chef des bureaux du secrétariat général, chargé de la division de la liberté de la presse,

A Monsieur le Rédacteur du Publiciste.

L'intention de Son Excellence est, Monsieur, que vous insériez dans votre feuille de demain : 1° le premier article *Paris* du

Journal des Débats de ce matin, sur l'impatience avec laquelle Leurs Majestés sont attendues ; 2° l'article *Variétés* ci-joint, commençant par ces mots : On avait douté jusqu'à présent, etc.

Son Excellence vient de défendre aux autres feuilles de répéter l'absurde *parallèle* qui se trouve dans le feuilleton du Publiciste *entre la Russie et l'Italie.* Comment n'avez-vous pas senti que la publicité donnée à des outrages de ce genre contre la nation italienne ne pouvait qu'être très-désagréable à Sa Majesté, au moment même où elle vient de monter sur le trône d'Italie? Avez-vous pu penser qu'elle serait très-flattée d'apprendre par le Publiciste que les nouveaux sujets qui l'entourent de tant d'hommages étaient un ramas d'ignorants et de fainéants?

Il m'est pénible d'avoir à vous rappeler, au nom de Son Excellence, que votre feuille s'élève trop souvent pour l'Angleterre et pour la Russie vers une sorte d'enthousiasme contre lequel vous avez déjà été averti de vous tenir en garde.

J'ai l'honneur de vous saluer.

P. LAGARDE.

Deux mois après, cet avertissement était suivi d'un arrêté du ministre de la police générale portant : que M. Lacretelle aîné, membre de l'Institut, était nommé rédacteur du Publiciste ; que du produit de ce journal deux douzièmes seraient prélevés pour le gouvernement, deux douzièmes réservés pour le traitement de M. Lacretelle, et les huit douzièmes restants partagés entre Suard, Xhrouet, Lagarde, et mesdames Chaz et veuve Boyer, copropriétaires du Publiciste, par proportions égales, suivant leurs conventions précédentes.

Ce n'était rien moins qu'une spoliation ; c'était le premier acte d'un système que nous verrons bientôt généraliser, et qu'on appuyait sur cette singu-

lière théorie, que les journaux n'étaient pas une propriété comme une autre, qu'ils n'existaient que sous le bon plaisir du gouvernement, qui pouvait les donner et les reprendre à volonté.

Ainsi muselé, le Publiciste vécut encore et sans autre incident jusqu'à la fin de 1810, où il fut réuni à la *Gazette*.

Parmi les noms des rédacteurs de cette feuille, on aura remarqué celui de M. Guizot, qui y fit ses premières armes. C'est là qu'il rencontra mademoiselle Pauline de Meulan, qu'il épousa depuis. Il y a dans cette rencontre, dans cette participation d'une jeune fille aux rudes labeurs de la presse politique, tout le charme et l'intérêt d'un petit roman, et c'est assurément l'un des épisodes les plus attachants de l'histoire de la presse.

Mademoiselle Pauline de Meulan était fille d'un receveur général de la généralité de Paris. Elle touchait à seize ans quand la Révolution vint briser son avenir. La fortune de sa famille disparut dans la tourmente; la santé de son père fut ébranlée par cette secousse, et quand il mourut, en 1790, sa famille resta dans la tristesse et la gêne. Sa mère, enlevée tout à coup aux habitudes de l'opulence et du repos, luttait péniblement contre les difficultés d'une position si nouvelle et si rude, et ses amis, dispersés ou persécutés, ne lui pouvaient offrir ni appui, ni conseils.

L'enfance de Pauline avait été maladive et languissante. De bonne heure elle s'était fait remarquer par la promptitude de son intelligence, mais rien n'annonçait ni cette activité ni cette indépendance qui devaient être un jour au premier rang des qualités de son caractère et de son esprit.

Le malheur lui donna une énergie dont on ne l'aurait pas soupçonnée capable. Inquiète pour l'avenir de ses trois frères et d'une sœur qu'elle aimait passionnément, elle employa tout ce qu'elle pouvait avoir de force et d'influence à consoler, à rassurer les siens, à proposer les courageux partis qui coûtent tant aux gens longtemps heureux, et qui cependant peuvent seuls mettre un terme aux ennuis importuns d'un bouleversement de position et de fortune.

En 1794, une loi exila sa famille de Paris. Retirée à la campagne, dans une profonde solitude, elle trouva quelque repos, et put se replier avec plus de liberté et de réflexion sur les émotions fortes ou déchirantes que tant de causes avaient excitées en elle. Cruellement forcée à sentir, elle apprit à penser. Elle prit en même temps l'habitude de beaucoup écrire, mais seulement pour porter de l'ordre dans ses pensées ou se rendre compte de ses rêveries. Une grande énergie morale devint le trait dominant de son caractère et sa première ressource contre le malheur et l'ennui. Par un heureux pri-

vilége, le développement de son esprit, le goût qu'elle contracta pour la méditation, pour l'étude de soi-même, pour la recherche de la vérité, ne diminuèrent pas son dévouement aux devoirs positifs de la vie; elle n'en devint, au contraire, que plus forte, plus décidée, plus remuante, si je puis ainsi parler, dans l'intérêt de ceux qui lui paraissaient confiés à sa tendresse, et elle prit une influence chaque jour croissante dans la direction des affaires de famille.

Ce fut alors que d'anciens amis de ses parents, parmi lesquels était Suard, lui donnèrent l'idée de tirer parti de son esprit, non-seulement pour étendre le cercle de son activité, mais surtout pour alléger le fardeau qui pesait sur sa famille. Elle embrassa cette idée avec bonheur, et ainsi ce qui avait été son recours contre l'isolement devint sa ressource contre les malheurs des siens.

Mademoiselle de Meulan publia d'abord quelques romans, *les Contradictions*, *la Chapelle d'Ayton*, qui montraient un esprit piquant et une grande facilité de style, et qui obtinrent un certain succès et firent connaître son nom dans le monde.

Un grand intérêt s'attacha de ce moment à la situation de cette jeune fille qui opposait avec tant de courage le talent à la destinée. Suard alors l'attacha à la rédaction du Publiciste. Mademoiselle de Meulan écrivit pour cette feuille, sur la littérature, la

société, les spectacles, d'innombrables articles, dont le mérite et le succès établirent définitivement son rang parmi les meilleurs écrivains de l'époque. Ils se faisaient remarquer surtout par la justesse, la fécondité, l'agrément et la finesse des observations. C'est le jugement qu'en porte l'abbé Morellet. « Ce qu'il y a d'étonnant, ajoute-t-il, c'est qu'elle écrit ses articles *stans pede in uno,* du soir au lendemain, sur la demande du rédacteur; qu'elle fait ainsi l'extrait d'une pièce de théâtre dont elle a vu la première représentation la veille, d'un gros livre qui vient de paraître. J'ajoute que je ne connais aucun homme de lettres qui ait une littérature plus saine, un meilleur style, et plus d'idées piquantes et neuves (1). » Attendus avec curiosité, lus avec empressement, les articles de mademoiselle de Meulan faisaient souvent toute la conversation de la société, qui s'occupait alors de ces petites choses avec plus d'intérêt qu'il ne serait raisonnable de le faire aujourd'hui.

« C'était un temps de réaction, dit M. Charles de Rémusat, auquel nous empruntons en grande partie cet épisode. Après de violentes épreuves, la société n'aspirait qu'au repos. Toutes les idées qui pouvaient avoir contribué à la troubler étaient devenues suspectes; tout ce qui semblait amener ou constater le retour de l'ordre était accueilli avec

(1) *Mémoires*, t. II, p. 262.

ferveur. Ainsi ces occupations paisibles, ces plaisirs réguliers, qui paraissent à de certains esprits toute la civilisation, les jouissances du monde, des lettres, des arts, étaient reprises comme des biens longtemps oubliés, comme des preuves et des garanties de la tranquillité publique. En même temps, les regards se détournaient des choses les plus sérieuses de l'humanité. Les grandes questions de la politique et de la philosophie obtenaient moins d'attention ; on n'y voulait plus penser, de peur de tout compromettre. On eût dit que la vraie sagesse de la société fût de ne pas se mêler de ses affaires, et la France ne demandait que deux choses : qu'on la gouvernât, et qu'on la laissât tranquille. Cette disposition pleine de faiblesse fit la fortune du despotisme ; mais, pour la leçon de l'humanité, la France, abdiquant sans trouver le repos, apprit par expérience que le sacrifice de la liberté n'a point de dédommagement (1). »

La composition des journaux est un travail assez amusant, mais pressé, mais impérieux, qui excite à la fois et use l'esprit. Il ne fallait rien moins que l'activité féconde de mademoiselle de Meulan pour y suffire. Elle se prodigua sans s'épuiser, et sut, dans un genre d'ouvrage où il est bien difficile de ne pas tomber tôt ou tard dans la routine et le mé-

(1) *Passé et Présent,* t. II, p. 57, *Madame Guizot;* notice placée en tête de l'ouvrage intitulé : *Conseils de morale.*

tier, conserver et même accroître cette originalité spirituelle qui distinguait et, mieux que la première lettre du nom de Pauline, signait en quelque sorte ses articles.

Un jour vint cependant où ses forces trahirent son courage. On était au commencement de 1807. La situation de sa famille la préoccupait tristement, mille soins douloureux l'obsédaient, et sa santé affaiblie la forçait d'interrompre son travail. Tout à coup elle reçoit une lettre sans signature et d'une main inconnue : on a entendu parler de sa position, on ne veut point se nommer, mais on lui propose de se charger, tout le temps qu'elle voudra, du travail qu'elle avait promis au Publiciste. Elle refuse d'abord, touchée cependant, mais surprise de la proposition. On la renouvelle avec plus d'instance. Séduite par un ton de simplicité et de franchise, elle accepte enfin, et reçoit par une voie secrète des articles qu'elle ne pouvait regretter de publier à la place des siens. Cependant le mystère se prolonge; vainement, aidée de Suard, elle s'efforce de le percer. Enfin elle s'adresse à son discret correspondant, le conjure de se nommer, et refuse de continuer cette singulière relation s'il ne lui dit son secret. Il cède alors, il se nomme, et c'est ainsi qu'elle connut M. Guizot. Tout jeune encore, il était depuis deux ans à Paris. Il y vivait comme enseveli dans l'étude, et se préparait à se faire quel-

que jour un nom dans les lettres, seule ambition qu'il pût alors concevoir. C'était par hasard qu'il avait entendu parler à Suard de mademoiselle de Meulan. Touché de l'intérêt le plus légitime, il avait imaginé le projet qu'il venait d'accomplir. C'était à la fois un mouvement de générosité et un caprice d'imagination. L'un et l'autre cependant devaient décider de sa vie. Dès qu'ils se connurent, ils ne tardèrent pas à se lier d'une amitié intime et sérieuse, que resserra d'abord la confiance plutôt que la sympathie, qui ne devait résulter complète que d'une longue et mutuelle intelligence : ce ne fut qu'après cinq années de travaux communs, de services mutuels, de conversations infinies où ces deux esprits apprenaient à se connaître, et se modifiaient en se pénétrant, qu'ils unirent enfin leurs destinées.

—

JOURNAL DES DÉBATS.

MM. Bertin frères, Fiévée, Etienne, Geoffroy, Dussault, Hoffman, de Feletz.

Nous avons vu dans quels liens étroits la presse était enchaînée à l'avénement du Consulat. C'est cependant au milieu de ces circonstances difficiles que naquit et grandit, — par quel prodige d'habileté ! — le *Journal des Débats*. Ce n'était pas, si l'on veut, une création nouvelle : c'est sur une petite feuille portant ce nom, et qui existait depuis le commencement de la Révolution, que les frères Bertin entèrent leur journal; mais ils n'en sont pas moins autorisés à revendiquer comme leur œuvre propre cette feuille célèbre, qui, par leurs soins, allait prendre un si rapide et si prodigieux développement.

M. Bertin l'aîné, le principal artisan de cette grande entreprise, était né à Paris, le 14 décembre 1766, dans la maison du duc de Choiseul. Son père était secrétaire de cet ancien ministre. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, Bertin, à peine ses études universitaires finies, et avant

même d'être entré dans les ordres, avait été nommé chanoine de Saint-Spire, à Corbeil ; mais ses goûts et ses principes l'éloignaient trop de la profession qu'on avait choisie pour lui. Ayant renoncé à son canonicat, il allait entrer dans les gendarmes de la maison du roi, lorsque les événements de 1789 éclatèrent. Bertin était jeune, ardent, tout imbu des idées propagées par la philosophie du XVIIIe siècle : il embrassa avec enthousiasme la cause de la Révolution.

On sait par quelles funestes catastrophes les espérances et les illusions des gens de bien se tournèrent trop vite en un désespoir qui eut aussi son exagération. L'insurrection du 20 juin et l'insurrection plus décisive du 10 août, la chute du trône, l'emprisonnement et la condamnation de Louis XVI, les massacres de septembre, l'affreuse tyrannie à laquelle semblait aboutir l'âge d'or qu'on avait rêvé, jetèrent dans la réaction les hommes qui avaient aimé le plus la Révolution et la liberté. La générosité même de leur cœur les soulevait contre une cause qu'ils voyaient souillée de tant de crimes.

Bertin, qui avait assisté à toutes les discussions de l'Assemblée constituante, qui avait entendu Mirabeau, Barnave, Maury, Cazalès, assistait aussi, mais le cœur plein d'indignation, aux séances de la Convention, et aux horribles parodies judiciaires du tribunal révolutionnaire. Ces scènes lamenta-

bles que nous entendons raconter, Bertin les avait toutes vues de ses yeux, le procès de la reine, la condamnation et la mort de Malesherbes, de madame Roland, des Girondins. Aussi, dès que l'oppression, usée par son excès même, se fut ralentie, dès que la presse eut recouvré quelque liberté, Bertin publia un journal intitulé *l'Eclair*, dans lequel il fit une guerre acharnée aux partis révolutionnaires, et qui fut compris dans les journaux proscrits par le 18 fructidor (1).

Vers la fin de 1799, Bertin et son frère Bertin de Veaux acquirent en commun avec Roux-Laborie et l'imprimeur Le Normant le *Journal des Débats et des Décrets*, petite feuille qui existait depuis 1789, et qui se bornait à publier le compte-rendu des discussions législatives et les actes de l'autorité, comme son titre l'indiquait.

Ce premier Journal des Débats avait été fondé en août 1789 par Baudouin, un entrepreneur de journaux que nous connaissons déjà. Député suppléant aux États-Généraux, Baudouin avait dû à cette circonstance d'être nommé imprimeur de l'Assemblée nationale, et il avait continué à jouir de ce privilége sous les Assemblées qui suivirent. Il avait même été autorisé à qualifier sa maison d'*Imprimerie nationale*. Ce titre, qui rivalisait avec celui de l'Imprimerie royale, et qui paraissait même

(1) S. de Sacy, art. *Bertin*, dans la *Biographie universelle*.

le primer, ne pouvait manquer de déplaire à la cour : défense fut faite à Baudouin d'employer cette qualification; mais il pouvait sans danger braver cette défense, et c'est ce qu'il fit. Outre le Journal des Débats, il avait entrepris en 1791 le *Logographe*, dont nous avons déjà parlé (t. IV, p. 136). Cette feuille eut d'abord un grand succès; Louis XVI, à qui le premier exemplaire était envoyé sous enveloppe, ne se couchait jamais sans l'avoir lue. Elle fut supprimée le 15 août 1792 par un décret spécial, que provoquèrent, comme nous l'avons déjà dit, des hommes que la fidélité de ce miroir ne flattait pas.

Il est difficile de savoir quels furent les premiers rédacteurs du journal de Baudouin; mais ce ne furent pas assurément Barère et Louvet, comme je le lis partout : Barère rédigeait alors le *Point du Jour*, qui devait l'occuper suffisamment, et ce n'est qu'après le 10 août que Louvet en prit la rédaction. Si l'on en croyait les biographes de Baudouin, ce nouveau rédacteur lui aurait été imposé sous peine de suppression, et il aurait été contraint de lui donner dix mille francs de traitement. Louvet, dans ses Mémoires (p. 50), raconte les choses d'une façon toute différente. C'est Baudouin qui, sentant son journal perdu, si quelque patriote connu et de quelque talent ne le soutenait pas, serait venu le conjurer de le prendre. Sur son refus, il alla solliciter

et lui apporta des billets de Guadet, Brissot, Condorcet, qui le priaient de s'en charger. Il se rendit. Baudouin offrait tout ce qu'il voudrait. Le dernier rédacteur, qui était peu connu (une note dit qu'il y en avait alors deux, dont Lacretelle jeune), touchait six mille livres. Il en demanda dix mille, et certes, ajoute-t-il, Baudouin fit un excellent marché, car bientôt ses abonnés triplèrent. Il employait deux collaborateurs, et encore sa chère Lodoïska était-elle obligée d'y travailler beaucoup.

Quoi qu'il en soit, le Journal des Débats et Décrets vivait depuis une dizaine d'années sans grand bruit, quand les frères Bertin en acquirent la propriété, moyennant vingt mille francs. Ce prix dit assez quelle était alors l'insignifiance de cette feuille.

En quelques semaines les nouveaux propriétaires l'eurent complétement transformée. D'une publication qui n'avait été jusque-là qu'un aride procès-verbal des Assemblées, un simple répertoire des actes officiels, un meuble de bibliothèque, que l'on pouvait consulter, mais qu'on ne lisait guère, ils firent un vrai journal, politique et littéraire, qui attira tout de suite l'attention par l'esprit avec lequel il était pensé, la mesure habile avec laquelle il était écrit, et fut accueilli par la bonne compagnie comme un hôte aimable dont on était déshabitué.

La nouvelle feuille, sous le titre modifié de *Journal des Débats et Lois du Pouvoir législatif, et des Actes du Gouvernement,* parut d'abord in-4°. Le n° 5, du 5 pluviôse an VIII, sort *de l'imprimerie du Journal des Débats, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois,* où le journal est encore aujourd'hui.

Le 8 du même mois, elle s'allonge, si je puis ainsi dire, d'une partie nouvelle, qui prend le titre, qu'elle a toujours porté depuis, de *Feuilleton du Journal des Débats*, et il est fait deux tirages, le tirage ordinaire, in-4°, sans le feuilleton, et un tirage in-folio, avec le feuilleton. Peu de temps après, l'in-folio devient le format unique et définitif; seulement les prix, qui étaient de 13 fr. 50 c., 26 et 50 fr., sont augmentés de 1 fr. 50 c. par trimestre pour les départements.

Ce feuilleton — quotidien, — appelé à une si grande célébrité, et que les autres journaux ont adopté l'un après l'autre, eut d'abord des allures on ne peut plus modestes. La critique, la littérature même, n'y occupaient qu'une très-petite place. C'était une sorte d'annexe, de supplément, ayant beaucoup d'analogie avec ceux que nous avons vu publier par le *Journal* et la *Chronique de Paris,* et presque exclusivement consacré au programme des théâtres et à des annonces de toutes sortes : biens à vendre, demandes de locations et d'emplois, notices de livres, articles de modes, etc., qui se pro-

longeaient souvent sur les quatre pages. J'ai remarqué dans le deuxième feuilleton une annonce relative aux voitures de Melun, provoquant l'œil du lecteur par ces mots en vedette : *Lisez-moi*, qui m'ont rappelé involontairement le fameux *Lisez l'Epoque !* — et cette autre :

MAISON DE REIMS, *ci-devant* CAFÉ DES AVEUGLES. *Palais-Égalité, sous la galerie vitrée, près le théâtre de la République.*

Postal, restaurateur et limonadier, donne à dîner à un prix modéré ; également à souper et à déjeuner. De l'exactitude dans le service, l'agrément d'une bonne musique, exécutée par des citoyens à talents ; des vins de toute qualité, café, liqueurs, punch, etc. Il y a des cabinets particuliers pour les sociétés. En outre, un citoyen qui joue de six instruments, et qui est extraordinaire dans son genre.

Tous les feuilletons, depuis le deuxième, ont alternativement une charade, une énigme, un logogriphe, ou simplement quelque quatrain. A partir du 12 pluviôse il s'y joint des éphémérides politiques et littéraires, qui ne se bornent point à la simple énonciation des faits, mais qui sont généralement des notices substantielles sur les hommes ou les choses qu'elles rappellent.

Le 15, enfin, au programme des théâtres, l'annonce du *Séducteur* est suivie de la critique de cet opéra, et depuis lors toutes les pièces nouvelles sont analysées dans le feuilleton des Débats à mesure qu'elles se produisent sur la scène ; on y ren-

contre aussi des comptes-rendus d'ouvrages et quelques articles variétés.

Mais le journal contient presque tous les jours dans ses colonnes d'en-haut, sous ce titre de *Variétés*, un article quelquefois purement littéraire ou historique, souvent politique et dans la forme de nos articles de fond. C'est dans ces articles, généralement aussi remarquables par la forme que par le fond, qu'il faut chercher la pensée des rédacteurs. Quelques extraits pris au hasard dans la première année donneront une idée du ton de la feuille de MM. Bertin à son début.

L'esprit et le ton du gouvernement actuel contrastent singulièrement non seulement avec les manières et le langage de ses prédécesseurs, mais avec l'insolence du ministère anglais et des journaux qui lui sont dévoués. On rougit pour le parlement britannique de voir quelques-uns de ses membres les plus illustres descendre aux injures les plus grossières, et se déshonorer par des sarcasmes qui n'ont pas même l'avantage d'en imposer aux plus décidés ennemis du gouvernement français. Il est aussi trop maladroit de refuser au premier consul tous les genres de mérite et de vertu, de le peindre comme un enfant de la fortune qui ne doit rien à son propre génie, de le traiter enfin comme un de ces révolutionnaires qui ne se sont élevés qu'à la faveur du désordre et du trouble. Ce n'est pas ainsi que Bonaparte parle des ennemis de la République : il sait leur rendre justice ; souvent même il s'est chargé lui-même de proclamer les louanges qu'ils méritaient.

(12 *thermidor.*)

Cet extrait montre qu'en attaquant avec tant de haine et d'acharnement l'héritier de Napoléon, les

journaux anglais d'aujourd'hui ne font que suivre la tradition. Ces attaques éternelles et si passionnées de la presse et du parlement anglais irritaient profondément Napoléon; c'était comme une épine mêlée aux rayons de son auréole, et dont la piqûre le faisait saigner jusque dans ses plus grands triomphes. Il s'en montre préoccupé durant tout son règne; il y fait répondre, s'il n'y répond lui-même, dans tous les journaux, sans compter le *Moniteur,* dont les articles, lui disait Fiévée, « trop uniformes, et d'une politique au dessous des intérêts qu'ils embrassaient, ne produisaient pas l'effet qu'on espérait »; en 1812 il faisait faire par Barère le *Mémorial anti-britannique*, dont chaque numéro commençait par un long article contre le gouvernement anglais, et qui trahit à chaque page l'inspiration, sinon la plume impériale. Disons encore, puisque nous sommes engagé dans cette digression, qu'on trouve dans les œuvres de Rœderer (t. VI, p. 449, etc.), sur cette guerre d'injures entre la France et l'Angleterre, des lettres pleines de sens. Enfin ne pourrait-on pas penser que ce besoin de répondre aux attaques journalières des journaux anglais, de se défendre devant l'opinion publique, fut une des considérations qui sauvèrent la presse française, que plus d'une fois Napoléon fut tenté d'anéantir?

Mais poursuivons nos citations.

Les éloges prodigués au premier consul de la République ne sauraient être pour lui des engagements aussi puissants de justice et de gloire que les sarcasmes lancés contre sa personne dans le parlement d'Angleterre. Il a maintenant non seulement à justifier les louanges de ses amis, mais à convaincre d'injustice les phrases calomnieuses des orateurs anglais; il faut qu'il fasse rougir ces déclamateurs impudents pour qui sa conduite passée n'était pas un garant assez sûr de ce qu'il doit faire à l'avenir.

—

La Révolution française attend encore un historien, et peut-être l'attendra-t-elle longtemps : de lourdes compilations ne sont pas plus des histoires que ceux qui les composent ne sont des hommes de talent. Le genre qui paraît être le plus à la portée de tout le monde repousse, en quelque sorte, les écrivains vulgaires. Il semble qu'au milieu de tant de matériaux chacun pourrait aisément rassembler et peindre des faits qu'il a vus; cependant quel génie saura transmettre dignement à la postérité le double tableau de notre honte et de notre gloire, de nos succès et de nos infortunes? Quel pinceau pourra rendre avec énergie ces grandes scènes de deuil qui ont affligé la nature, et ces merveilles du courage et du génie qui l'ont étonnée? L'écrivain qui se chargera de cette tâche imposante et pénible est peut-être encore à naître.

Tandis que le ciel le prépare, nous pouvons lire au moins, dans les plus célèbres auteurs de l'antiquité, les principaux traits de notre histoire : les Tacite, les Salluste, les Cicéron, les Aulu-Gelle, nous ont peints souvent en traçant le portrait des hommes de leur temps; plus d'un endroit de leurs ouvrages est un miroir fidèle où nous pouvons nous reconnaître; l'illusion est si complète et la ressemblance si frappante, qu'elle étonne et consterne. Ce sont de véritables prophéties qui auraient dû nous instruire d'avance, et nous épargner bien des malheurs; car il ne s'agit pas ici de quelques vains rapprochements que le hasard fait naître, mais d'événements qui ne sont semblables que parce que la nature humaine est la même dans tous les temps.

Si de simples rapports de dates, si les jeux singuliers du sort, fixent quelquefois notre attention, combien ne doit pas nous intéresser la peinture de ces effets qui sont reproduits dans tous les siècles par une cause invariable et constante ! Le cœur humain est soumis à des lois qui n'ont jamais changé. Le monde moral ainsi que l'univers physique sont gouvernés par des règles que le temps n'altère point. Au siècle de Tacite, une multitude émue et furieuse faisait exactement les mêmes choses que dans le nôtre. Cicéron plaignait les gens de bien d'être toujours retenus par la force d'inertie, et nous avons eu les mêmes regrets à former. Que Desaix et Kléber soient morts le même jour et presque à la même heure, je ne vois là qu'un coup de la fortune, qui rend plus sensible et plus douloureuse la perte de chacun de ces deux braves officiers, mais qui ne m'apporte aucune lumière. Mais quand je vois des peuples agir de la même manière, dans les mêmes circonstances, quoique leurs mœurs et leurs coutumes soient très-différentes, quoiqu'ils aient paru sur la terre à des époques très-éloignées les unes des autres, j'apprends à connaître mon espèce, je l'apprécie ; le flambeau de l'expérience m'éclaire, et je dis à tous ces politiques épris de leurs vains systèmes : Lisez l'histoire.

Hélas ! nos maux nous auront servi du moins à quelque chose : c'est à mieux comprendre ses leçons. Avant la Révolution, l'histoire ancienne n'avait guère pour nous que l'intérêt d'un roman. Nous admirions comme des chefs-d'œuvre de l'art les tableaux des grands maîtres de l'antiquité ; mais notre admiration n'était qu'un stérile hommage rendu au génie des écrivains : nous regardions les Romains et les Grecs comme des hommes d'une autre espèce que nous ; nous étions portés à croire que les historiens anciens cherchaient moins à faire des portraits ressemblants que des peintures énergiques ; du moins leurs vues et leurs maximes nous paraissaient uniquement appropriées à leur temps et à leur pays : l'expérience nous a appris à les respecter comme les précepteurs du genre humain.

Il n'est personne qui, en les lisant, n'ait été frappé des plus singulières ressemblances ; quelques écrivains les ont indiquées au public, et Camille Desmoulins nous montra dans Tacite toute

l'histoire des suspects. Nous avons entre les mains une brochure très-piquante par son titre (*Essai sur l'histoire de la Révolution française,* par une société d'auteurs latins), par sa forme et par le grand nombre de rapprochements qu'elle contient, tous choisis, rassemblés et traduits avec beaucoup de goût. Le lecteur est surpris d'y trouver les principales époques de la Révolution parfaitement circonstanciées. Est-ce Tacite, est-ce Tite-Live, est-ce Salluste, est-ce un écrivain de nos jours qui nous présente ces peintures de faits et d'événements dont nous avons été les témoins? A la vigueur du trait, il serait difficile de se tromper; mais tout d'ailleurs fait illusion : voilà le 2 mai 1789, le 14 juillet, le 20 juin, le 9 thermidor, le 10 août, le 2 septembre, le 21 janvier, le régime de Robespierre, le 13 vendémiaire, le 18 fructidor, et même le 18 brumaire. Chaque événement est peint des couleurs qui lui sont propres. Ouvrez, parcourez cette brochure, vous croirez lire un ouvrage composé depuis peu, tant il est vrai que les nations sont soumises à des lois générales dont l'empire a toujours été le même.

J'écarte tous les détails qui pourraient rappeler des souvenirs fâcheux, et je passe au 18 brumaire. J'entends cette voix éloquente de l'orateur romain, cette voix qui retentit à travers les siècles; elle adresse encore aujourd'hui au héros de la France les mêmes conseils qu'elle donnait, il y a près de deux mille ans, au plus grand des Romains : « C'est à la postérité, lui dit-elle, qu'il faut vous consacrer; c'est à elle qu'il faut vous présenter avec gloire. Jusqu'à présent vous avez fourni assez à son admiration; elle attend de vous une matière à ses louanges. Sans doute les races futures s'étonneront de voir dans l'histoire ou dans les récits de vos exploits tant d'armées, tant de provinces commandées par vous, tant de combats et de victoires incroyables, dont furent témoins le Rhin, l'Océan et le Nil; tant de triomphes, tant de monuments élevés en votre honneur. Mais si vous n'assurez par de sages établissements la Constitution de l'État, votre nom pourra bien errer au loin sur la terre; jamais il n'obtiendra une place fixe et assurée. Parmi nos descendants même, il existera, comme parmi nous, une grande diversité d'opinions : les uns élèveront

jusqu'aux cieux la gloire de vos actions ; les autres regretteront peut-être que vous ayez omis la plus belle de toutes, si vous n'avez pas tout fait pour qu'on attribue les malheurs de la patrie au destin et son salut à votre sagesse. Ne négligez donc rien pour vous concilier ces juges devant qui vous paraîtrez dans la suite des siècles ; ces juges qui pourront bien avoir moins de partialité que nous, parce qu'ils vous jugeront sans passion, sans amour, sans haine et sans jalousie. Si leurs arrêts doivent alors vous être indifférents, comme le pensent aisément quelques hommes, du moins ne vous est-il pas indifférent aujourd'hui d'être tel qu'en proclamant vos louanges on ne puisse jamais les atténuer par aucun reproche. »

—

Que de souvenirs la mort de Washington réveille ! Quelle leçon sort pour ainsi dire de son tombeau !... Exemple frappant, qui montre à quel prix s'achète la reconnaissance des peuples !

Elle appartiendra à celui qui, au milieu de tous les désordres, aura rétabli l'ordre dans sa patrie ; qui aura su enchaîner au point fixe de la tranquillité publique toutes les passions turbulentes ; qui aura su, sinon créer un État, du moins le tirer du chaos où il était enseveli, réveiller toutes les vertus au sein de tous les crimes, verser toutes les consolations parmi toutes les douleurs, présenter tous les bienfaits parmi toutes les infortunes. Quelle noble émulation de gloire ne doit pas exciter, dans un cœur fait pour le sentir, cet épanchement de la reconnaissance publique à la mort d'un héros qui fut en même temps un sage ! Si Alexandre versa des larmes sur le tombeau d'Achille, si César médita, en Espagne, au pied d'une statue d'Alexandre, la tombe de Washington sera l'asile où se retirera quelquefois en idée celui qui tient les rênes du gouvernement en France, pour y réfléchir encore sur ce qu'il sait déjà bien, qu'il est une gloire plus belle, plus touchante, plus digne de tous les suffrages, que celle des armes et des conquêtes.

Ce langage, si mesuré qu'il fût, n'était pourtant pas sans courage ni sans danger. Un mot en effet

du premier consul, et le journal qui (sous la direction de ses nouveaux propriétaires) gagnait rapidement la faveur du public, était supprimé. Le coup fut paré; il le fut, grâce, peut-être, au titre ancien et insignifiant de la feuille qui devait devenir si célèbre, et grâce aussi au crédit de Chabaud-Latour, que les propriétaires s'étaient adjoint.

Le Journal des Débats était sauvé; mais pendant qu'il acquérait tous les jours une importance plus grande, son rédacteur en chef, Bertin, impliqué dans je ne sais quel soupçon de conspiration royaliste, était jeté dans la prison du Temple. C'était probablement une de ces mesures de sûreté fort en usage à cette époque, car il ne paraît pas qu'on ait même eu l'idée de faire un procès en règle à Bertin, et sa captivité n'eut rien de rigoureux. De sa prison, où il passa l'année 1800 presque tout entière, il rédigeait son journal, qui commençait à exercer sur la littérature une domination presque aussi absolue que celle du premier consul sur la politique. Bertin comptait déjà au nombre de ses collaborateurs Geoffroy, le fameux Geoffroy, le roi et le tyran des théâtres sous l'Empire, et Dussault dont le goût sévère faisait renaître, pour ainsi dire, le XVII[e] siècle et l'antiquité devant la France. C'est dans cette même année 1800 que Bertin, avec ce tact merveilleux qu'il avait, découvrit, si l'on peut ainsi parler, M. de Feletz, le critique si fin et si

délicat, et l'attacha à la rédaction du Journal des Débats. Successivement, Malte-Brun, le savant géographe; Boissonade, l'helléniste; le célèbre abbé de Boulogne, de Bonald, Delalot, Royer-Collard, Chateaubriand, tous amis de Bertin, tous acceptant et recherchant les conseils de son bon goût et de son expérience, apportèrent au Journal des Débats leur illustration et leur talent. Supprimer un journal placé si haut dans l'opinion publique, était peut-être devenu impossible, même à Napoléon ; on s'en vengea sur les propriétaires et sur le rédacteur en chef par une longue suite de persécutions.

Vers la fin de l'année 1800, après deux mois de liberté tout au plus, Bertin, qui était sorti du Temple, échangea la prison pour l'exil. Un ordre arbitraire le relégua à l'île d'Elbe. Il obtint à grand'-peine la permission de passer en Italie, et séjourna d'abord à Florence, ensuite à Rome, où il vit pour la première fois Chateaubriand, alors dans tout l'éclat de son avénement littéraire, et pour lequel il se prit de la plus vive et de la plus constante admiration. Ce n'est qu'en 1804, avec un passeport de son ami, mais sans autorisation, qu'il rentra en France, où il fut encore obligé durant quelques mois de rester caché.

Malgré toutes ces persécutions, la marche du journal devenait chaque jour plus assurée, grâce à l'habileté avec laquelle la machine, si je puis ainsi dire, avait été montée.

Napoléon avait commencé son œuvre de reconstruction politique et sociale. Avec le coup d'œil qui ne l'a jamais trompé, M. Bertin comprit quelle pouvait être la fortune d'un journal qui, s'associant pour ainsi dire à la mission du premier consul, entreprendrait, dans la sphère des idées, le travail que ce puissant génie accomplissait dans la sphère des faits. Il se plaça donc à la tête du mouvement religieux et gouvernemental qui suivit le 18 brumaire, et c'est avec un vif intérêt que l'on suit les premiers pas du Journal des Débats dans cette carrière où il devait marcher avec tant de gloire et tant de succès.

Ce ne fut pourtant point par la politique proprement dite que le Journal des Débats acquit cette influence qui devait lui susciter tant d'envieux. Il y a même une bizarrerie curieuse entre la partie consacrée aux affaires publiques et aux événements, et celle qui était spécialement consacrée aux théories philosophiques et littéraires. Partout où il s'agissait du mouvement des faits, le journal de M. Bertin suivait ; mais il conduisait quand il s'agissait du mouvement des idées. Peut-être dut-il à cette prudente combinaison la sécurité avec laquelle il put s'avancer dans les voies d'une restauration morale appelée par tous les intérêts, mais qui rencontrait encore des obstacles dans les passions émues.

D'ailleurs, la politique de ce temps-là ne se dis-

cutait point ; il n'y avait qu'un homme à cette époque qui eût le droit d'écrire le *premier-Paris :* c'était Napoléon. Et pourtant M. Bertin avait bien compris qu'un journal n'était possible qu'à la condition de pouvoir parler librement de quelque chose. Il se mit donc à parler de la seule chose dont on pût parler encore : il parla de la littérature et du théâtre.

Un journal écrit avec mesure, pensé avec esprit, fait pour la bonne compagnie, incisif et aussi hardi qu'il était permis de l'être alors, ne pouvait manquer d'être favorablement accueilli ; aussi la vogue du Journal des Débats fut-elle bientôt établie.

M. Bertin, nous venons de le dire, s'était entouré d'hommes de science, de talent et d'esprit. Avant tous nous devons nommer Geoffroy, l'inventeur, le roi du feuilleton ; c'est à ce critique célèbre que le Journal des Débats fut en grande partie redevable de la haute influence intellectuelle qu'il exerça dès lors ; c'est à son feuilleton qu'il dut les commencements de cette renommée qu'il a su conserver jusqu'à nos jours.

Geoffroy avait succédé à Fréron dans la rédaction de l'*Année littéraire*. Pendant les deux premières années de la Révolution il avait coopéré à la rédaction de l'*Ami du Roi,* et quand ce journal fut violemment arrêté en 92, il était allé cacher sa tête

proscrite dans un village, où il s'était fait maître d'école. Revenu à Paris après le 18 brumaire, il fut choisi pour rendre compte des théâtres dans le Journal des Débats.

Geoffroy avait donc tout ce qu'il fallait pour faire un excellent journaliste; il réunissait à un haut degré deux qualités essentielles : c'était à la fois un homme d'érudition et d'actualité, un homme de souvenir et d'à-propos. A son avénement aux Débats, la révolution ou plutôt la restauration qui fermentait dans toutes les idées, trouvant un organe, se manifesta avec un éclat et une puissance incroyables. On avait donné à Geoffroy, dans le Journal des Débats, un département; il en fit un royaume. La littérature ancienne et moderne, l'histoire, la philosophie, la morale, la politique, tout rentra dans le feuilleton. La liberté, qui n'existait pas à cette époque, pour la presse, dans la partie politique proprement dite, la liberté, qui n'existait plus au premier étage du journal, qu'on nous passe ce terme, se réfugia dans le rez-de-chaussée de Geoffroy. De là elle dit tout ce qu'elle voulut dire, tout ce qu'il fallait dire. Les plus hautes questions politiques s'y agitaient, en dépit même du souverain, sous la forme d'*éphémérides politiques et littéraires*, ou sous le prétexte d'une mauvaise tragédie.

Dès que Geoffroy fut monté sur le trône du feuilleton, une guerre sans trève, sans merci, une guerre

à mort commença contre tout ce qui se rattachait de près ou de loin au philosophisme et à l'esprit révolutionnaire; il se mit à attaquer Voltaire corps à corps, et la nation applaudit à l'ennemi vivant de Voltaire mort. C'est là certes un exemple inouï de réaction littéraire : attaquer Voltaire si tôt! Voltaire, le dieu de Paris, le dieu de la France! Il faut dire aussi que, si le champion des idées sociales avait la main ferme et l'œil sûr, la situation où il se trouvait était admirable. Toutes les idées justes, tous les principes sains et raisonnables, avaient été effacés d'une manière si complète, qu'on en avait presque perdu jusqu'à la mémoire. Geoffroy semblait donc inventer quand il ne faisait que se souvenir. Et puis on se passionnait pour ces batailles littéraires, dans lesquelles on dépensait le reste de cette ardeur que les commotions civiles avaient imprimée aux esprits. La politique faisant silence dans les journaux, il fallait bien que l'activité intellectuelle débordât sur d'autres matières. Disons-le aussi, il fallait bien que la France, réduite à ce grand silence que nous savons, se sentît un immense besoin de s'entendre, même à demi-mot, pour s'être mise simultanément à lire un journal qui parlait plus souvent de prose et de vers que de gouvernement et de batailles, plus souvent de Racine et de Boileau que de Napoléon et de l'empereur d'Autriche.

Il faut cependant reconnaître que Geoffroy se montrait souvent injuste et partial dans ses critiques, et que ses louanges furent plus d'une fois très-suspectes de vénalité. Mais, comme nous venons de le dire, la société inoccupée des salons de Paris s'amusait de ces furieux combats de plume, et pardonnait au feuilletoniste sa méchanceté, parce que les traits en étaient divertissants.

On a encore reproché à Geoffroy sa continuelle adulation pour Napoléon, et tout le monde connaît cette épigramme à deux tranchants, dont l'énergie ingénieuse peut faire excuser le cynisme :

Si l'Empereur faisait un pet,
Geoffroy dirait qu'il sent la rose,
Et le Sénat aspirerait
A l'honneur de prouver la chose.

Nous ne savons si c'était chez Geoffroy conviction ou calcul. Les grandes choses que Napoléon accomplissait à cette époque étaient bien de nature à exciter l'admiration; mais peut-être aussi l'habile critique, qui attaquait tant de personnes et tant de choses, voulait-il mettre ses attaques à l'abri du panégyrique du maître; peut-être ne fut-ce qu'à cette condition que le Journal des Débats put tout penser et tout dire contre les hommes et les idées de l'école révolutionnaire.

Il suffisait d'ailleurs du succès du journal pour lui susciter des envieux, quand bien même la plume

acérée de Geoffroy n'eût pas ameuté contre lui tout l'arrière-ban de la littérature. Un déluge de brochures, de pamphlets, d'épigrammes, et même de poèmes, semblait menacer d'une ruine prochaine ce « colosse aux pieds d'argile ». Mais le colosse demeura ferme sur sa base.

Quoi qu'il en soit, le feuilleton de Geoffroy, ce compte-rendu sans façon, vif, alerte, moqueur, ingénieux, savant, fut de plus en plus goûté, et le Journal des Débats eut bientôt 32,000 abonnés dans cette grande France que lui faisait Napoléon.

Cependant Geoffroy ne fut pas l'unique artisan de cette grande fortune du Journal des Débats : nous avons vu quels habiles collaborateurs lui avaient été adjoints. M. Sainte-Beuve, avec cette finesse de touche qui lui est habituelle, a tracé de cette brillante pléiade des Débats, de cette grande époque littéraire, un tableau dont nous reproduirons les principaux traits.

« La tradition, dit le spirituel causeur, nous a entretenus maintes fois des beaux jours de la critique littéraire à cette époque du Consulat et de l'Empire; on regrette ce règne brillant de la critique, on voudrait le voir renaître sous une forme qui convînt à nos temps....

» En 1800, on était à l'une de ces époques où l'esprit public tend à se reformer. Il y avait lutte encore, mais aussi, déjà, ensemble et concert; il y

avait lieu à direction. On sortait d'une affreuse et longue période de licence, de dévergondage et de confusion. Un homme puissant replaçait sur ses bases l'ordre social et politique. Toutes les fois qu'après un long bouleversement l'ordre politique se répare et reprend sa marche régulière, l'ordre littéraire tend à se mettre en accord et à suivre de son mieux. La critique (quand critique il y a), à l'abri d'un pouvoir tutélaire, accomplit son œuvre et sert la restauration commune. Sous Henri IV, après la Ligue, on eut Malherbe; sous Louis XIV, après la Fronde, on eut Boileau. En 1800, après le Directoire et sous le premier consul, on eut en critique littéraire la monnaie de Malherbe et de Boileau, c'est-à-dire des gens d'esprit et de sens, judicieux, instruits, plus ou moins mordants, qui se groupèrent et s'entendirent, qui remirent le bon ordre dans les choses de l'esprit et firent la police des lettres. Quelques-uns firent cette police fort honnêtement, d'autres moins; la plupart y apportèrent une certaine passion, mais presque tous, à les prendre au point de départ, agirent utilement.

» A ces époques qui suivent un grand danger et où l'on vient d'échapper à de grands malheurs, on sent très-distinctement le bien et le mal en toutes choses; on est disposé à exclure, à interdire ce qui a nui, et c'est le moment où le critique trouve le plus d'appui et de *collaboration* dans le public. Le

public des honnêtes gens (entendez ce mot aussi largement que vous voudrez) est disposé à lui prêter main-forte. Le critique peut être un brave, mais en général ce n'est pas un héros, et, comme bien des braves, pour avoir toute sa bravoure, il a besoin de se sentir appuyé. En 1800, il y avait encore assez de lutte pour qu'il fallût du courage au critique qui voulait combattre les doctrines et les déclamations en vogue ou détrônées à peine; il y avait déjà assez d'appui pour que le critique n'eût pas besoin d'héroïsme. Il aurait eu besoin plutôt de se modérer parfois et de se contenir; car, au milieu d'un retour général louable et d'un désabusement salutaire, le vent poussait à la réaction, et le danger était, comme toujours, qu'on ne sortît d'un faux courant que pour se jeter aussitôt dans un autre.

» Quoi qu'il en soit, un peu d'exclusion en critique ne nuit pas au succès, quand ce côté tranchant tombe juste et porte dans le sens de l'opinion. C'est ce qui se vérifia pour les écrivains distingués dont nous avons à parler: il s'agit des écrivains littéraires du Journal des Débats d'alors. Vers 1801, cette feuille, sous l'habile direction de MM. Bertin, comptait parmi ses rédacteurs Geoffroy, Dussault, Feletz, Delalot, Saint-Victor, l'abbé de Boulogne. Vers le même temps, au *Mercure,* et dans une alliance étroite avec le Journal des Débats, écrivaient

La Harpe, l'abbé de Vauxcelles, Fiévée, Michaud, Guéneau de Mussy, Fontanes, Bonald, Chateaubriand. Dans les rangs opposés, on comptait Rœderer, au *Journal de Paris;* M. Suard et un jeune talent viril, mademoiselle de Meulan (depuis madame Guizot), au *Publiciste;* Ginguené et ses amis les philosophes, dans la *Décade.*

» Tel était, à n'y jeter qu'un coup d'œil très-sommaire, le personnel des journaux sous le Consulat. Il s'engagea alors des querelles de plume acharnées, et il se livra de furieux combats : la politique, la philosophie, étaient en jeu dans les moindres questions littéraires. Mais, aux abords de l'Empire, toute cette ardeur s'amortit par degrés, et cette mêlée s'éclaircit beaucoup. Quelques-uns des écrivains que nous avons cités, devenus grands personnages et grands fonctionnaires, laissèrent la plume. Quelques journaux eurent l'ordre de se taire ou de baisser le ton. Le *Mercure,* selon son inclination naturelle, ne tarda pas à s'affadir, et, sauf de rares instants, à retomber dans l'insipidité. La *Décade,* avant d'expirer, avait changé de nom et d'esprit. Le Journal des Débats, sous le titre de *Journal de l'Empire,* fut le seul à prospérer et à gagner chaque jour dans l'opinion. A mesure qu'il était contraint de resserrer le cadre, je ne dis pas des discussions, mais des plus simples réflexions politiques, il développa sa partie littéraire, qui de-

vint désormais le principal, ou plutôt l'unique instrument de son succès.

» Des divers écrivains qui avaient commencé ou qui continuèrent alors de concert la fortune du journal, quatre noms sont restés de loin associés dans le souvenir comme représentant la critique littéraire sous l'Empire : Geoffroy, Dussault, Hoffman et M. de Feletz, qui mourut le dernier, en 1850. Geoffroy mourut dès 1814, Dussault en 1824, et Hoffman en 1828. Geoffroy, né en 1743, était de beaucoup leur aîné à tous.

» Malgré ses défauts, et même ses vices, Geoffroy était un critique d'une valeur réelle, d'une grande force de sens, d'une fermeté un peu lourde, mais qui frappait bien quand elle tombait juste, d'une solidité de jugement remarquable, quand la passion ou le calcul ne venait pas à la traverse.

» C'était surtout un *humaniste*, et des plus instruits..... Dans ses articles de l'*Année littéraire*, il visait en général plus à la justesse qu'au piquant. Il était solide jusqu'à paraître un peu lourd. Il avait pris le goût du théâtre dans une maison où il avait été quelque temps précepteur. Pendant le fort de la Révolution, il se déroba et se fit recevoir instituteur primaire dans une campagne. La terreur passée, il revint à Paris ; il entra dans l'institution Hix. C'est là que M. Bertin, en homme d'esprit qu'il était, s'avisa de l'aller prendre lorsque, ayant fondé le

Journal des Débats, il sentit que le feuilleton des théâtres faisait défaut. Geoffroy y réussit singulièrement. Il eut assez de flexibilité pour changer sa manière. On sentait bien que sa légèreté n'était pas toujours naturelle, et que le poignet était pesant ; pourtant il sut animer et féconder ce genre de critique, en y introduisant les questions à l'ordre du jour, et en y mêlant à tout propos une polémique qui flattait alors les passions..... C'est lui qui est, à proprement parler, le créateur du feuilleton des théâtres; mais il abordait aussi toutes sortes de sujets.....

» On n'est jamais entré dans le monde littéraire avec moins de respect pour les grands noms de la veille que Geoffroy. Cet homme de collége et de théâtre, ce vieux professeur qui avait près de soixante ans quand le XVIIIe siècle expira, n'avait, à aucun moment, été ébloui par les lumières de ce siècle brillant. Au théâtre il considérait Voltaire comme un usurpateur, comme une sorte de *maire du palais* qui avait fait violence aux souverains légitimes de la scène, Corneille et Racine, qui les avait tenus tant qu'il avait pu ensevelis au fond de leur palais. Il s'agissait de les restaurer et de les remettre en lumière, à leur place, au-dessus de l'auteur de *Mérope* et de *Zaïre*. Sur Corneille, sur Racine, sur Molière, Geoffroy a des remarques excellentes ; il marque en plein les traits vrais de leur

génie. Il aime Molière, sa franchise, son naturel, sa gaieté; à défaut d'autres, ce sont là les vertus de Geoffroy. Si Geoffroy se contraignait si peu sur Voltaire et Rousseau, les deux idoles du siècle, on peut penser qu'il se gênait encore moins quand il rencontrait sur son chemin l'abbé Morellet, Suard, Rœderer, Chénier. Il a engagé avec eux tous des querelles où il s'est porté à d'incroyables injures. Il me semble entendre un de ces personnages du troisième ordre dans Molière, un de ces bons bourgeois qui s'en donnent à gorge chaude, et à qui la *gueule*, comme on disait alors, ne fait pas faute. « C'est énerver, prétend Geoffroy, la critique littéraire, que d'aller chercher des circonlocutions pour exprimer des défauts qu'on peut très-clairement spécifier d'un seul mot : appliqué à la personne ce mot serait une injure; appliqué à l'ouvrage c'est le mot propre. » Et ce mot, il le lâche aussitôt, sans plus songer à sa distinction entre la personne et l'ouvrage : « Quelques-unes de mes expressions, dit-il encore, leur paraissent ignobles et triviales : je voudrais pouvoir trouver des notes encore plus capables de peindre la bassesse de certaines choses dont je suis obligé de parler. Mes phrases ne sont pas le résultat d'un calcul, d'une froide combinaison d'esprit; elles suivent les mouvements de mon âme; c'est le sentiment que j'éprouve qui me donne le ton : j'écris comme je suis affecté, et voilà pour-

quoi on me lit. » Il faut convenir que celui qui sent de la sorte, quand il vient à porter un coup juste, doit l'asséner vigoureusement (1).

» Geoffroy manquait essentiellement de distinction, mais il ne manquait ni d'esprit ni d'un certain sel. Il a volontiers le style gros, l'expression grasse, mais en général juste, saine. Quand il ne se laisse point détourner par la passion ni déranger par certains calculs, il dit des choses qui se retrouvent vraies en définitive; il a raison d'une manière peu gracieuse, mais il a raison.

» Dans les dernières années il se gâta, ou du moins il parut plus gâté qu'il ne l'avait été jusque-là : semblable en cela à tous les potentats, il avait la tête moins saine le dernier jour que le premier; il avait fini par s'entêter de lui-même et de son importance, ce qui est un signe de faiblesse. Bref, sa position, quand il mourut, semblait entamée de toutes parts et fort compromise; il était temps qu'il s'en allât, sans quoi le sceptre, ou la férule, lui serait échappé.

» Dussault était un bon humaniste aussi, mais moins foncièrement que Geoffroy. Il n'avait pas un grand nombre d'idées, mais il les exprimait avec soin. Ses articles, recueillis sous le titre d'*Annales*

(1) On s'étonnait un jour que Geoffroy pût revenir à diverses reprises et faire tant d'articles sur la même pièce de théâtre. Un de ses spirituels confrères, M. de Feletz, répondit : « Geoffroy a trois manières de faire un article : *dire, redire* et *se contredire*.

littéraires, se laissent encore parcourir agréablement, ou du moins avec estime. Toutefois, son élégance étudiée, compassée, est un peu commune; son jugement ne ressort pas nettement. Il se livre souvent à des réflexions vagues, banales, un peu à côté de son sujet; il ne va pas au fait ni au fond; il n'ose pas tracer avec vigueur les démarcations et les étages entre les talents. M. Joubert a très-bien dit de lui et de son style, qui affecte le nombre oratoire : « Le style de Dussault est un agréable ramage, où l'on ne peut démêler aucun air déterminé. »

» Hoffman avait une bien autre étendue de connaissances et d'idées que Dussault; il savait toute chose, et, de plus, il était un auteur dans le vrai sens du mot. Il possédait bien des qualités du vrai critique, conscience, indépendance, des idées, un avis à lui. Esprit exact, sincère et scrupuleux, il lisait tout ce dont il avait à parler, condition essentielle, et pourtant rare, dans le métier de critique. Il était l'ennemi des engouements et de tous les charlatanismes, ce qui est un caractère véritable et un signe du critique. Sa vie, vers la fin, était celle d'un original et d'un sage, qui veut pourvoir avant tout à son indépendance. Il se défendait des dîners où il aurait pu rencontrer un seul auteur de ses justiciables. Il prenait son rôle de critique très-au sérieux, craignant les visites, se refusant à l'hon-

neur d'appartenir aux académies ; il s'en exagérait les charges, qui peut-être alors étaient plus pesantes en effet qu'aujourd'hui. Placé entre une convenance et une vérité, il eût craint également de manquer à l'une ou à l'autre. C'est ainsi qu'il vieillissait dans sa retraite de Passy, solitaire, au milieu de ses livres, ne causant guère avec les vivants que plume en main, critique intègre, instruit, digne d'estime, même quand il s'est trompé.

» M. de Feletz avait des qualités par lesquelles il se rapprochait d'Hoffman, et d'autres par lesquelles il était bien lui-même. Homme du monde, du commerce le plus aimable et le plus sûr, il ne considérait pas la société comme un obstacle à son genre d'esprit et de travail; il y aurait vu plutôt une inspiration. On réimprimait alors ces auteurs qui sont les maîtres de la vie : M. de Feletz écrivait d'un ton aisé, sans parti pris, ce qu'un esprit juste et fin trouve là-dessus à une première lecture. Ses connaissances classiques lui permettaient de parler des auteurs latins, des traductions alors à la mode, d'une manière à satisfaire les gens instruits, et il y mettait l'amorce pour les gens du monde. Ses connaissances théologiques et philosophiques le rendaient capable aussi d'aborder, à l'occasion, des sujets sérieux. Mais les sujets qui convenaient le plus à ses habitudes, et dans lesquels il réussissait le mieux, étaient ceux qui avaient

trait à la société du XVIIIe siècle. D'ailleurs, il touchait à tout; ce qu'il n'approfondissait pas, il l'effleurait, non sans malice. Sa politesse extrême n'empêchait pas la raillerie, quand elle avait à sortir, de se glisser dans ses articles, je ne sais comment, dans le tour, dans la réticence; il savait faire entendre ce qu'il ne disait pas; le grain de sel venait à la fin, dans une citation, dans une anecdote. Mais au plus vif du jeu, il observa toujours les convenances. M. de Feletz, à son heure, était, à proprement parler, le critique de la bonne société (1). »

Je compléterai ce portrait de M. de Feletz par quelques traits empruntés à un autre maître qui n'excelle pas moins dans l'art de peindre.

« M. de Feletz, dit M. Villemain, a été un des hommes les meilleurs, les plus aimables, et, à tout prendre, les plus heureux des époques bien diverses qu'il a traversées. Sa longue vie, trop courte pour ceux qui l'ont connu, a été mêlée, sans ambition, sans vanité, sans autre intérêt que la conscience et l'affection, à de pénibles épreuves fortement supportées et à des devoirs délicats noblement remplis. Cette conduite d'homme d'honneur, bien plus que de bel esprit, lui a valu ce qui a toujours été rare et l'est encore de nos jours, autant de considération que de célébrité. C'est par là que sa

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. Ier.

physionomie nous plairait à peindre, à part même tout souvenir de reconnaissance et d'amitié privée. Elle est un type attachant de cette honorable vie des lettres, indépendante et simple, qu'on est heureux de reprendre, et plus heureux de ne quitter jamais, quand on a osé une fois la choisir.....

» Après quelque temps d'une vie obscure, et même un peu oisive, M. de Feletz fut conduit à Paris, où, dans la renaissance du commerce du monde, il devait trouver tant de faveur et jouir d'un succès qui pendant bien des années ne s'est pas démenti, et s'adressait à la personne non moins qu'aux écrits.

» Cette célébrité fut liée sans doute à celle d'un journal dont l'influence tenait elle-même à l'état extraordinaire de la société, et ne peut pas plus aujourd'hui se concevoir que se reproduire, fût-ce à toute condition de talents égaux, ou même supérieurs. Quoi qu'il en soit, le tour particulier de caractère et d'esprit de M. de Feletz servit beaucoup à cette influence, et par les qualités les plus honorables. Avec autant de verve spirituelle que le feuilletoniste Geoffroy, il tirait sa gaîté d'un autre fonds, et la rendait bien autrement digne du rire et de l'approbation des honnêtes gens. Sans cesse des vérités hardies, des éloges courageux, des sentiments vraiment libéraux, parce qu'ils étaient nobles, se mêlaient à son agréable polémique; et par une

exception alors assez rare, cette liberté de sa part n'était rachetée par rien. Il ne donnait pas une flatterie pour correctif à une vérité ou à un touchant hommage. Pendant dix ans il écrivit avec succès sous l'Empire, sans jamais abandonner une conviction ni une amitié, et sans louer jamais l'empereur.

» Malgré la facilité de la France à tout supporter par moments, et quoiqu'on y ait plutôt des engouements que des principes, la liberté de la presse y semble à peu près immortelle; et la preuve, c'est qu'elle y exista toujours, en quelque sorte, malgré la plainte de La Bruyère, *qu'un homme né chrétien et Français est embarrassé pour écrire, les grands sujets lui étant interdits.* Dans la réalité, depuis les chansons narquoises du XIIIe siècle et les ballades de Villon, jusqu'aux satires jansénistes du XVIIe siècle et aux pamphlets sceptiques ou licencieux du XVIIIe, la liberté d'écrire, devenue la liberté de la presse, ne manqua jamais tout à fait en France. Réfugiée dans les mœurs quand les lois ne l'abritaient pas, elle brava les parlements, et quelquefois s'en étaya. Elle fleurit par moments à côté des *censeurs royaux*, ayant Voltaire pour insurmontable organe, et çà et là Malesherbes pour complice. Il n'y a guère jusqu'à nos jours que la Terreur et l'Empire, l'échafaud et la conquête, qui l'aient complétement écrasée durant quelques années. La royauté

la rétablit, la constitua, et cette royauté, tout en changeant elle-même d'origine et de principe d'action, subit ou respecta la liberté de la presse, et finalement la conserva à peu près identique pendant trente-deux années de suite, ce qui semblait former un droit, une habitude, et une durée de pouvoir plus longue qu'il n'appartient à personne en France depuis bientôt un siècle.

» On était loin de là sous l'Empire; et cependant comme la presse asservie gardait encore la forme la plus active qu'emploie sa liberté, le *journal*; comme la dictature, pour son compte personnel, usait et abusait de cette forme, et en augmentait ainsi l'importance, il s'y attachait, sous le joug même du despotisme et de la gloire, une signification très-étendue et historiquement très-curieuse. Mais comment, de nos jours, et dans l'organisation si précaire de cette liberté, bien apprécier le caractère à la fois plus opprimé et plus puissant de la presse sous l'Empire, en face d'une autorité irrésistible, mais qui croyait avoir besoin des suffrages éclairés et voulait conquérir l'admiration comme le trône? Comment bien juger l'influence que dut exercer alors un journal qui semblait presque seul défendre les traditions de l'ancienne société et le droit de discussion de la société présente, prolonger une sorte d'opposition politique par la critique littéraire, et servir la cause de la

justice et du malheur en plaidant celle de la raison et du goût? Cette occasion, cet ascendant, ne se reverront jamais. »

M. de Feletz a exposé lui-même, en termes on ne peut plus justes, la nouveauté de cette situation :

« J'oserai dire qu'à aucune autre époque de notre littérature cette partie de l'art d'écrire qui consiste à rappeler les règles du goût, à en invoquer l'application, à en observer les infractions et à s'en plaindre, à réprimer autant qu'il lui est possible le désordre des idées et les irrégularités du style, et qui, s'élevant même à de plus hautes considérations et saisissant le lien qui unit souvent les vérités littéraires aux vérités morales et à toutes les idées d'ordre, de raison et de convenance, agrandit sa sphère, donne à ses observations et plus d'étendue et plus d'importance, n'a jamais exercé une plus heureuse influence et un plus utile empire qu'au commencement du siècle que nous parcourons. A cette époque, toutes les fausses doctrines en philosophie, en morale, en politique, en littérature, longtemps proclamées, régnaient audacieusement sur les esprits ignorants ou subjugués. Le vrai seul dans tous les genres n'avait plus ou presque plus d'interprètes ni de défenseurs, et la vérité eut alors un attrait qu'elle n'a pas toujours, celui de la nouveauté. Ce fut un grand avantage pour la critique, et elle en profita. Parlant à une

génération nouvelle, qui, pendant la tourmente révolutionnaire, n'avait rien appris ou avait tout oublié, elle put tout lui dire, chargée pour ainsi dire de lui tout apprendre : tantôt répéter, tantôt réfuter ce qui avait été dit, juger ce qui avait été jugé, rétablir toutes les doctrines, revenir sur tous les anciens écrivains et sur toutes les littératures, et mêler à ces questions pleines d'intérêt des discussions plus graves encore. C'est ainsi qu'elle devint, plus que dans tous les autres temps, un cours de principes littéraires, philosophiques, moraux et religieux, appliqué à une foule d'écrits anciens, modernes, contemporains, français et étrangers. C'est une chose incontestable qu'à cette époque véritablement neuve et peut-être unique dans les annales de la critique, elle excita une attention que jusque-là elle n'avait point obtenue, du moins au même degré. Fatigués des mauvaises doctrines, éclairés par leurs tristes résultats, les esprits accueillirent avec intérêt celles qui les ramenaient aux lois immuables de l'ordre et du goût. Accablés par le despotisme, leur ardeur se porta vers les lettres, qui devinrent autant et plus qu'à toute autre époque une occupation générale et un attrait universel. On crut voir d'ailleurs dans les principes philosophiques et politiques de quelques-uns de ceux qui obtinrent le plus de célébrité dans ce genre, et dans leur respect et leur attachement

pour les beaux siècles de notre monarchie, une sorte d'opposition à la tyrannie, et on leur en sut gré. Ainsi donc, par une sorte de réciprocité, les journaux excitèrent l'attention du public, et l'attention du public excita l'émulation des critiques : quand ils s'aperçurent qu'ils étaient beaucoup plus lus, ils firent plus d'efforts pour n'être pas trop indignes de l'être. »

« Le Journal des Débats, tant accusé de flatterie, disait encore M. Villemain, fut pendant longtemps une des bien rares libertés qui restaient au pays et qui, fuyant de poste en poste, de débris en débris, tantôt se cachant sous la rigueur abstraite d'une certaine logique proscrite comme *idéologie,* tantôt prenant la forme piquante d'une polémique anti-voltairienne tolérée plus longtemps, mais suspecte à son tour, perpétuaient une résistance imperceptible. On y célébrait encore, sous couleur de vieilles traditions et de souvenirs classiques, quelques anciennes franchises nationales ; on y vantait cette indépendance de la conscience judiciaire, cette religion de la justice, ce point d'honneur du magistrat, que l'esprit de révolution et de dictature ne supporte pas longtemps. On y défendait indirectement plus d'une victime ou plus d'un adversaire du maître tout puissant ; on y était fidèle à la gloire même disgraciée. On y louait constamment Delille, dont le silence inflexible déplaisait

tant. On y exaltait le génie de M. de Chateaubriand, cet autre rebelle qui avait été un moment si près de l'admiration et de l'obéissance. On y combattait l'esprit de scepticisme et de violence révolutionnaire, mais avec plus de regrets de la royauté que de zèle pour l'Empire (1). »

Là sans doute est le secret du succès du Journal des Débats; là aussi était le danger. Pour le comprendre, il suffirait de se rappeler les préventions de l'Empereur contre les propriétaires de cette feuille. Par ses grands instincts, dit M. Guizot, Napoléon était spiritualiste. Les hommes de son ordre ont des éclairs de lumière et des élans de pensée qui leur entrouvrent les sphères des hautes vérités. Dans ses bons moments, le spiritualisme renaissant sous son règne et sapant le matérialisme du dernier siècle lui était sympathique et agréable. Mais le despote avait de prompts retours qui l'avertissaient qu'on n'élève pas les âmes sans les affranchir, et la philosophie spiritualiste l'offusquait alors autant que l'idéologie sensualiste. C'est de plus un des traits de génie de Napoléon qu'il se souvenait constamment de ces Bourbons si oubliés, et savait bien que là étaient ses seuls concurrents au trône de France. Or on ne cessait de lui insinuer que le journal des frères Bertin ne voyait en lui « qu'un

(1) Villemain, *Souvenirs contemporains d'Histoire et de Littérature,* t. I, p. 439. — *De M. de Feletz et de quelques salons de son temps.*

sage et généreux *intérimaire*, préparant un heureux retour à ce qu'on appelait les légitimes héritiers du trône. » Et ces insinuations, il n'eût pas été difficile de les justifier; on trouve dans les Débats de cette époque plus d'une trace de ces espérances, qui germaient alors dans un assez grand nombre d'esprits.

Bonaparte, disaient-ils un jour, était à l'embranchement de deux routes : il pouvait s'emparer du pouvoir pour lui-même, ou bien, poussant son œuvre jusqu'à la perfection, accomplir la restauration sociale dans toute son étendue en rétablissant le droit politique, et conquérir le plus beau rôle qu'il soit donné à un homme de remplir, celui de protecteur de la maison de Bourbon.

Quelques jours après, ces mêmes sentiments trouvaient une expression plus vive encore dans un article de M. Charles Delalot sur la *Législation primitive* de M. de Bonald.

Il y a, comme le dit Bossuet, lit-on dans cet article, de ces lois fondamentales contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de soi. Toutes les révolutions que l'orgueil de l'esprit, armé des passions du cœur, excite sans cesse contre l'ordre des sociétés, pour secouer le joug de Dieu et de ses lois, finissent tôt ou tard par soumettre les peuples à une obéissance plus dure et à un joug plus sévère. Je n'entrerai point dans l'exposition particulière des rapports qui constituent la société politique : cela m'engagerait dans des discussions délicates sur la nature des pouvoirs; je me contenterai de dire que M. de Bonald, après avoir réglé les pouvoirs et les devoirs de la société selon les lois fondamentales de

l'ordre, nous démontre ensuite, par de vastes et judicieuses applications de l'histoire, que la bonne ou mauvaise fortune des États dépend de la fixité des rapports naturels qui maintiennent à leur place chacune des personnes sociales.

C'est toujours ainsi, à mots couverts, que procédaient les rédacteurs du Journal des Débats. Leur opposition, leur critique, se dissimulaient le plus ordinairement sous les voiles de l'allusion, mais ces voiles ne pouvaient être si épais que l'œil soupçonneux du maître, ou l'œil plus pénétrant encore de l'envie et de la haine, ne les perçassent facilement. Nous citerons un seul exemple.

Le premier consul avait livré à une commission militaire le sang de l'héritier des Condé. La police n'aurait pas permis au Journal des Débats de faire entendre une plainte, un gémissement. Quelques jours cependant après la mort du duc d'Enghien, un morceau de poésie, jeté dans un coin du feuilleton, trompa la vigilance inquiète du pouvoir, qui n'y vit que la traduction d'un passage du IIe livre de Silius Italicus. Pacuvius, citoyen de Capoue, veut détourner son fils du projet d'assassiner Annibal :

Mon fils. . . . .
Je t'en supplie, abjure un criminel dessein;
Sois l'hôte d'Annibal, et non son assassin.
Que le sang d'un héros versé sous nos portiques
Ne souille pas ma table et nos dieux domestiques.

Ces vers, signés *E. Aignan*, produisirent dans Paris, encore tout ému de la mort du duc d'Enghien, la plus vive sensation. L'allusion nous paraît aujourd'hui bien timide et bien détournée; elle parut alors, et elle était, en effet, comme l'événement le prouva bientôt, un acte de courage et presque de témérité, que ne pouvaient manquer d'exploiter les ennemis des Débats; et ils étaient nombreux et puissants.

Si, en effet, le Journal des Débats avait pour lui le suffrage de l'opinion publique, si le grand mouvement des idées religieuses et sociales était en sa faveur, et si chaque jour ajoutait à sa prospérité matérielle et à son ascendant moral, ces sympathies, ces succès, étaient balancés par de puissantes et mortelles inimitiés. Il n'avait pu arborer le drapeau des idées religieuses et des doctrines sociales, il n'avait pu attaquer les idées et les renommées philosophiques et révolutionnaires, sans exciter de profondes et dangereuses colères dans le ban et dans l'arrière-ban de la philosophie et de la Révolution. Or les hommes qui tenaient à ce système occupaient toutes les avenues du pouvoir. Les fureurs de leurs ressentiments étaient encore aiguisées par les appétits de leurs convoitises : c'était une belle proie, en effet, que le Journal des Débats; deux cent mille francs annuels de bénéfices étaient bien faits pour tenter de hautes cupidités.

Le ministre de la police, Fouché, devint le centre de la conspiration tramée contre l'existence du Journal des Débats. Il faisait partie de ce petit monde philosophique et jacobin, qui luttait avec d'autant plus de tenacité contre le mouvement religieux et monarchique, qu'il craignait, si Bonaparte y cédait, d'être laissé en dehors des affaires; son antipathie pour le journal des frères Bertin était encore accrue par son ressentiment contre Fiévée, leur collaborateur et leur ami.

Ce parti hostile au Journal des Débats avait un organe, ou tout du moins ses passions trouvaient un écho, dans le *Journal de Paris*. Or, si l'on se rappelle que ce journal avait pour propriétaire et principal rédacteur Rœderer, on comprendra facilement le rapport dont nous avons parlé et que nous allons extraire, mais on s'expliquera moins aisément que ce soit à Rœderer qu'il ait été demandé : le premier consul ne pouvait pas ignorer les circonstances qui devaient influencer son jugement. Quoi qu'il en soit, voici les passages les plus saillants de ce rapport, qui est curieux à plus d'un point de vue :

Citoyen premier Consul,

Suivant vos intentions, j'ai lu avec une attention scrupuleuse toutes les feuilles du *Journal des Débats* et du *Publiciste* qui ont été publiées pendant la présente année ; j'ai même lu plusieurs des ouvrages qui sont loués dans le premier de ces journaux, et

que ces louanges mêmes m'avaient rendus suspects, tels que *l'Esprit de l'Histoire,* par Ferrand; *Louis XVI détrôné avant d'être roi,* par Proyard ; l'*Abrégé de l'Histoire ancienne,* par Royou, etc.

Le Journal des Débats et le Publiciste sont fort différents l'un de l'autre : leur objet paraît être opposé. Le Journal des Débats est fortement caractérisé ; le Publiciste ne prend que des nuances. Le premier s'adresse aux passions, le second à la curiosité; le premier a dix ou douze mille abonnés, le second n'en a pas quatre mille. C'est donc le Journal des Débats, citoyen premier consul, qui me paraît mériter le plus votre attention.

L'*esprit* du Journal des Débats, esprit que je distingue de l'*intention* de ses auteurs, m'a paru être :

De faire une guerre ouverte à la Révolution ; de la faire sans distinction d'hommes, de principes, d'actions, d'institutions, de résultats; de la faire, en toute occasion, violente et sans retenue ;

De faire une guerre ouverte à la philosophie du XVIIIe siècle ; de la déclarer coupable de la Révolution et de tous les excès qu'elle a entraînés ;

De faire une guerre ouverte aux sciences mathématiques et physiques ; de présenter leurs progrès comme une calamité du XVIIIe siècle ; de les accuser d'avoir corrompu la morale, desséché les âmes, conduit à l'athéisme ;

De faire une guerre ouverte à la littérature du XVIIIe siècle, parce qu'elle s'est associée à la philosophie ; de décrier non seulement Diderot, d'Alembert, Rousseau, Mably, comme écrivains, après les avoir décriés comme philosophes, mais encore Voltaire, Montesquieu, et même Massillon ;

En un mot, d'anéantir le XVIIIe siècle tout entier, en haine de la Révolution qu'il a produite, en épargnant toutefois Louis XVI et sa famille, en reproduisant en toute occasion l'éloge de ce prince, en faisant l'éloge de tous les livres qui le louent, et en renouvelant, autant qu'il est possible, l'impression produite par la catastrophe qui a terminé sa vie.

L'esprit de ce journal est aussi de gémir sans cesse sur l'état actuel de la France, sur la dépravation des mœurs, sur les maux

que souffrent les gens de bien : c'est une satire anticipée du XIXe siècle.

Cependant, on y lit de temps à autre l'éloge du premier consul ; mais jamais à cet éloge n'est mêlé celui de l'administration, celui d'un magistrat, celui d'un militaire, et cet éloge tombe toujours sur ce que le premier consul fait pour le clergé, sur les intentions qu'on lui suppose pour le rétablissement des anciennes institutions et la ruine totale des nouvelles. Silence absolu sur tout ce que le premier consul fait d'ailleurs de grand et d'excellent; silence absolu sur les heureux résultats de ses travaux (1).

Le point vers lequel ce journal appelle sans cesse l'attention et les respects, c'est le siècle de Louis XIV. C'est là qu'il montre exclusivement de grands écrivains, de grands magistrats, de grands guerriers, d'illustres pontifes, un grand roi. Et ce qu'il fait le plus admirer dans ce grand siècle, c'en est la fin, c'est le moment où le clergé eut le plus de puissance : car, en louant le talent de Racine et de Molière, il déclame contre le théâtre ; il le déclare contraire aux mœurs, et affaiblit par là une partie de la gloire littéraire du milieu du XVIIe siècle.

Je ne sais si les collaborateurs ou directeurs de ce journal se sont proposé un but politique, et s'ils ont réduit leur pratique en système ; mais la conséquence que les mécontents tirent de l'ensemble de leurs feuilles, c'est que, pour le bonheur public, il est nécessaire d'attacher et de soumettre l'avenir de la France aux principes de la fin du règne de Louis XIV, c'est-à-dire au pouvoir absolu du prince sur les sujets, et du clergé sur le prince ; c'est qu'il faut recourir aux Bourbons pour recommencer le règne d'un Bourbon ; c'est qu'il faut considérer votre gouvernement, citoyen premier consul, comme un sage et généreux *intérim* qui prépare un heureux retour à ce qu'on appelle les légitimes héritiers du trône.

(1) Il s'est trouvé dans l'année six articles qui font l'apologie du gouvernement ou de l'administration. Mais ces articles, trop rares, tous discordants avec le ton habituel de la feuille, sont tous ou signés en toutes lettres du nom d'auteurs que l'on sait n'être pas des collaborateurs ordinaires (tels sont deux articles sur les finances signés FIÉVÉE, un autre signé MERSAN), ou annotés de ces mots : « Article communiqué », ce qui, pour les lecteurs intelligents, équivaut à une protestation, au moins à un désaveu, des auteurs habituels du journal.

Le malaise que les personnes affectionnées au gouvernement éprouvent à la lecture du Journal des Débats, la préférence que lui donnent tous les mécontents, attestent assez le mauvais esprit dont il est rempli. Il ne faut d'ailleurs pas beaucoup d'attention pour en reconnaître l'existence. Il est facile de voir, citoyen premier consul, qu'un déchaînement sans retenue contre la Révolution tout entière attaque tout à la fois et les hommes qui ont l'honneur de concourir à l'exécution de vos desseins, et les principes qui servent d'appui à votre autorité, et la source d'où elle procède ; il est facile de voir que déprimer toujours le XVIIIe siècle en célébrant toujours celui qui a précédé, c'est menacer les hommes que ce XVIIIe siècle a fournis au siècle présent, et qui sont aujourd'hui l'honneur des grandes places ; c'est ruiner les principes d'égalité qui ont fait la force de vos armes, et les notions de souveraineté qui ont rendu vos droits sacrés ; c'est appeler, c'est demander des principes et des hommes qui fassent suite à ceux de Louis XIV, les hommes de l'ancienne noblesse, de l'ancien clergé, de l'ancien régime.

Il est facile de voir que rendre sans cesse hommage à la cendre d'un roi uniquement parce qu'il fut l'héritier de beaucoup d'autres rois, c'est préparer des hommages au prétendant qui se présente avec les mêmes titres ; que pleurer publiquement Louis XVI, c'est appeler Louis XVIII ; comme pleurer Charles Ier, c'était appeler Charles II ; comme c'eût été s'opposer aux destinées de Charlemagne que de pleurer, sous son règne, le dernier des Childérics. Il est facile de voir, en un mot, que louer le premier consul en l'isolant, en faisant main basse sur tout ce qui l'environne et le seconde, en rappelant sans cesse la puissance et la gloire de Louis XIV et les titres Louis XVI, c'est faire ce que le prétendant lui-même, s'il composait un journal à Paris, ne manquerait pas de faire, soit par l'espérance d'exciter la générosité du premier consul à son égard, ou par l'intention de lui aliéner tous les hommes engagés à la République, sûr d'ailleurs qu'en déchaussant ici le piédestal qui le porte, on montre plus distinctement à l'Angleterre la seule tête qu'il s'agit de frapper pour tout détruire.

Je dois néanmoins dire, citoyen premier consul, qu'il est de bons esprits à qui les choses se présentent sous un tout autre point de vue, et aux yeux de qui la réhabilitation du régime qui fit la force de Louis XIV n'est qu'un moyen d'ajouter à la vôtre. J'en ai rencontré qui croient de bonne foi que les écrivains déchaînés contre le XVIIIe siècle et l'esprit dont il fut animé ne sont armés que pour le gouvernement actuel, et n'ont d'autre but que de le préserver de l'anarchie qui signala les dernières années de ce siècle, et de l'investir du pouvoir dont Louis XIV fut revêtu.....

La méprise des personnes bien intentionnées qui jugent favorablement le Journal des Débats peut être commune aux auteurs qui le rédigent et faire leur excuse, et c'est par cette raison que j'ai distingué l'esprit du journal de l'intention des journalistes, et les effets qu'il peut produire des vues qui en ont dirigé la composition.

Je dirai plus, à la décharge des auteurs de cette feuille, et je parlerai selon ma conscience, en justifiant leurs personnes comme en accusant leur ouvrage, m'étant défendu avec un scrupule égal de toute prévention défavorable et d'une générosité trop officieuse. Je pense donc qu'il est fort possible que le Journal des Débats suive constamment une même direction, et que cette direction soit contraire au gouvernement, sans que les auteurs aient un plan suivi, un système lié, des connivences coupables, un but criminel. Il est très-vraisemblable, à mes yeux, que le seul but où ils tendent est d'avoir le plus grand nombre d'abonnés qu'il est possible, et qu'ils n'ont préféré le ton qu'ils ont pris, le langage qu'ils parlent, la doctrine qu'ils professent, que par un simple calcul pécuniaire, et comme le moyen le plus efficace de multiplier les abonnements. J'ai d'ailleurs eu occasion d'observer que la prétention de diriger l'opinion réussit très-mal aux journalistes, et que, pour eux, le secret du succès est au contraire de la consulter et de la suivre. Je crois donc que le Journal des Débats a été dirigé par le goût des lecteurs, plutôt qu'il ne le dirige lui-même, et qu'il est gouverné par l'opinion plus qu'il ne la gouverne.

Je ne veux pas conclure de là, citoyen premier consul, que tous les abonnés du Journal des Débats soient des mécontents, et que, si ce journal réunit à lui seul autant de souscripteurs que tous les autres journaux, ce soit la preuve que l'opinion générale est contraire au gouvernement. Permettez-moi de placer ici quelques observations qui sont le fruit de mon expérience personnelle, et qui pourront servir à fixer votre opinion sur la police des papiers publics.

Les lecteurs de toute espèce de journal doivent être rangés en différentes classes.

La plus nombreuse est celle des oisifs : les uns, curieux et discoureurs, veulent savoir des nouvelles pour en parler; les autres, simplement curieux, pour comprendre ceux qui en parlent, ou tout simplement pour les savoir. Le Journal des Débats, étant le mieux servi par ses correspondants et par ses collaborateurs, a beaucoup d'abonnés de cette classe : ils sont sans conséquence.

Une seconde classe de lecteurs est celle des hommes qui à l'intérêt de la curiosité joignent un peu de cet esprit malin, frondeur et caustique, qui peut être un des caractères du Français. Ces hommes sont en très-grand nombre, et ne sont pas dangereux, au moins dans les temps ordinaires. C'est pour eux que La Fontaine a dit, avec autant de raison que de grâce :

Tout faiseur de journal doit tribut au malin.

Généralement on hait l'éloge de la puissance, et l'on se fatigue bien vite du tableau ou de l'expression du bonheur qu'on lui doit. Est-ce par esprit d'indépendance? Est-ce un effet de la secrète envie que l'on porte aux puissants et aux heureux qu'ils font? Est-ce l'effet de la disposition physique où se trouvent les organes et les humeurs le matin, à l'heure où se fait généralement la lecture des journaux? Est-ce enfin l'effet d'un sentiment de faiblesse habituelle qui craint les négligences d'un gouvernement trop persuadé du bonheur public, et les dédains des gens heureux? J'ignore laquelle de ces causes est la plus agissante; mais l'effet est certain.

C'est aussi une vérité digne de remarque qu'on souffre d'entendre louer le gouvernement, même lorsqu'on voudrait le louer soi-même, soit qu'on s'irrite de se voir dérober l'éloge que l'on se proposait de lui donner, de se voir ranger entre de serviles échos lorsqu'on ambitionnait le mérite d'une justice libre, peut-être même courageuse; soit qu'on appréhende de paraître corrompu en répétant des éloges soupçonnés d'être intéressés : car on accuse facilement le journaliste qui fait métier d'éloges d'en faire aussi trafic, et l'on craint qu'il ne soit en même temps corrupteur et corrompu. L'expérience prouve tous les jours que, s'il est une manière de servir le gouvernement dans un journal, ce n'est pas d'en faire l'éloge, mais d'amener tous les lecteurs à le faire eux-mêmes en leur offrant, comme par hasard, des anecdotes, des faits, que leur esprit reçoit sans défiance, sur lesquels il s'arrête avec plaisir, et dont ils puissent tirer eux-mêmes les conséquences; en leur montrant, au lieu du pouvoir en exercice, la personne du chef de l'État en action, en rapportant quelques mots sortis de sa bouche, en citant quelques détails de sa vie : un simple trait de sa vie privée, un simple mot d'une conversation entendue, recueillie par accident, est aux yeux des Français un meilleur commentaire, une meilleure apologie de toutes ses lois et de tout son gouvernement que des volumes de discours. Le public ne lit pas plus les dissertations de gazette en faveur du gouvernement que les discours des conseillers d'Etat, pas plus qu'il ne lisait les anciens préambules d'édit; mais il lit avec avidité les moindres détails de la vie d'un chef dont il a intérêt de connaître les qualités personnelles.

Le seul moyen, disais-je, qu'ait un journal de servir le gouvernement, et de conserver la faveur de cette classe nombreuse de lecteurs que j'appellerai *indépendants,* ou même doucement *frondeurs,* c'est de rapporter, sans louer le chef de l'État, beaucoup de faits et d'anecdotes qui le louent, et de les assaisonner même par la critique de quelques actes du gouvernement. Mais, pour employer ce moyen convenablement, il faut remplir trois conditions très-difficiles à réunir : la première est d'avoir des informations sûres et précises; la seconde est d'avoir le tact néces-

saire pour bien choisir les faits, et un talent capable de les bien présenter ; la troisième est d'être sans cesse occupé d'une pensée principale, celle de votre gloire, de la stabilité de votre ouvrage, et de la perpétuité de votre maison. Le Journal des Débats ne réunit pas, je crois, ces trois conditions ; aussi a-t-il suivi la marche la plus facile. Il vous a donné des éloges, mais sur un seul point ; et son silence sur le bien qui s'est fait dans toutes les parties de l'administration, son affectation à écraser toujours le temps présent sous le poids du siècle de Louis XIV, ont satisfait l'esprit détracteur et malin de la seconde classe de lecteurs que j'ai distinguée, et qui, je le répète, n'a rien de malveillant ni de dangereux. Ce journal en réunit plus que d'autres.

La troisième et dernière classe des lecteurs de journaux est celle des mécontents, qui y cherchent toujours des aliments de haine et des espérances de subversion. Le Journal des Débats les réunit presque tous, par les raisons que j'ai dites. C'est pour ceux-là seuls qu'il renferme du poison ; ce sont ceux-là seuls qui l'y trouvent. Sur quoi il est de mon devoir d'observer encore que, s'il fournit de l'aliment à leur humeur, c'est sans la provoquer et l'échauffer ; que même il alimente le vague désir et la vaine espérance d'un autre ordre de choses plutôt encore que leur humeur contre celui qui existe ; qu'encore son moyen de flatter les espérances consiste principalement à ne pas les faire perdre, ce qui pourtant est quelque chose, attendu que les espérances de l'esprit de parti se nourrissent de peu : de sorte qu'on ne peut dire ni qu'il soit séditieux, ni qu'il soit factieux, et que le reproche qu'il mérite se réduit à celui d'être la feuille d'un parti toujours trop nombreux sans doute, mais dispersé, sans cohérence, sans force, sans action, et qui tient même ses volontés en réserve pour un moment dont il est vraisemblable qu'ils n'auront pas la triste joie.

Les conséquences qui résultent de ces observations sont simples : si, de douze milles abonnés que réunit le Journal des Débats, quatre mille sont de simples curieux qui n'y cherchent et n'y entendent que les nouvelles, quatre mille n'y trouvent, avec

le plaisir de la curiosité satisfaite, que ceux d'une innocente malignité, et enfin quatre mille seulement y puisent de fausses idées t de fausses espérances. Je pense qu'il y aurait un grand inconvénient et très-peu d'avantage à supprimer ce journal. La suppression irriterait douze mille personnes, dont huit mille n'en sentiraient pas le motif, et leur mécontentement enhardirait les déclamations de ceux qui en auraient bien trouvé la cause dans le plaisir malveillant qu'ils éprouvent à la lecture de cette feuille. Enfin, ceux-ci n'en resteraient pas moins attachés à leurs opinions, et *le gouvernement perdrait le moyen que lui donne la liste des souscripteurs du journal pour connaître leur nombre et leur nom.*

D'ailleurs, le grand nombre des abonnés de ce journal est une circonstance dont le gouvernement pourrait tirer un grand avantage. Elle lui fournit le moyen d'établir, à l'insu des malveillants mêmes, une utile communication entre eux et la chose publique. Il faudrait, pour cet effet, que le directeur et rédacteur de ce journal fût un homme du choix du gouvernement, payé par l'autorité en même temps qu'intéressé au journal, mais par une part des profits moindre que ses appointements. Cet homme exercerait une censure intérieure sur tout ce qui entrerait dans la feuille, il rebuterait, corrigerait, tout ce qui ne serait pas d'accord avec l'intérêt public ; il composerait, insérerait habituellement de petits articles dans les vues du gouvernement, mais rédigés sur un ton conforme à celui du journal, et qui serait censé avoir l'aveu de tous les collaborateurs ; il aurait même le soin et le droit de glisser quelques mots favorables dans les articles de tous les autres collaborateurs ; en un mot, il ferait en sorte que le journal laissât des impressions différentes à ses lecteurs, sans qu'ils s'aperçussent d'un changement de main et se doutassent d'une influence étrangère. Il faudrait ne pas perdre un abonné, et pourtant redresser ou adoucir les opinions de tous ceux qui ont de la malveillance. Ce censeur serait près de la société des auteurs de cette feuille ce qu'est le commissaire du gouvernement dans chaque grand spectacle. De pareils censeurs étaient autrefois attachés au *Mercure* et au *Journal de Paris,* qui avait seul le privilége de paraître tous les jours.

Mais où trouver l'homme d'une capacité et d'un zèle suffisant pour exécuter un plan si difficile? Je l'ignore. Vous avez jeté les yeux, citoyen premier consul, sur un écrivain doué d'assez d'esprit pour faire quelques articles de journaux. Mais pourquoi, étant honoré de votre confiance, n'a-t-il pas pris sur lui d'en faire quelques-uns de son propre mouvement, et s'en est-il tenu à ceux dont vous lui avez fourni le texte? Avec plus de zèle, il me semble qu'il eût fait davantage.

J'avais le dessein de vous proposer l'ex-tribun Trouvé, lorsque vous l'avez nommé à d'autres fonctions.

Le tribun Costaz conviendrait parfaitement à une semblable surveillance, si la rigidité de ses principes, toujours sages et raisonnables, lui permettait de laisser au journal un peu de ce ton et de cette couleur nécessaires pour lui conserver son crédit.

Le citoyen Carion de Nisas, par son extrême facilité pour écrire, par son dévouement pour vous et votre maison, par ses liaisons avec plusieurs des auteurs du Journal des Débats, même par l'affinité de ses opinions religieuses avec les leurs, pourrait être utilement employé à les diriger et à les suppléer; mais je diffère trop de lui par mes principes sur les rapports de la religion avec la politique pour oser faire à son égard autre chose que l'indiquer.

Je ne parle pas du *Publiciste* : c'est un journal sans but bien marqué et sans effet politique. Seulement, il paraît tenir compte du XVIIIe siècle et de la philosophie, et par cette raison il est préféré par les hommes éclairés à celui des Débats. Pendant la paix, il a montré quelquefois de l'estime pour le gouvernement anglais et les mœurs anglaises; mais, outre que depuis la guerre il n'a pas laissé percer la moindre prévention en faveur de ce pays, on peut croire que, s'il en eut, elle a été désintéressée, absolument exempte de toute corruption et de toute connivence, qu'elle a été le simple résultat de quelques idées spéculatives et de réflexions toutes métaphysiques. Ce journal a d'ailleurs moins de quatre mille abonnés. Son peu d'influence dispense le Gouvernement de s'en occuper.

L'éditeur des œuvres de Rœderer a fait suivre ce rapport de notes curieuses, extraites d'un gros cahier inséré dans le dossier de cette affaire, et propres à donner une idée du travail auquel son père avait dû se livrer préalablement.

Le même dossier contenait une autre note encore et un projet d'article que M. le baron Rœderer a également fait imprimer, montrant par là quelle impartialité il a apportée dans l'accomplissement de son œuvre filiale, et que je dois aussi reproduire, parce que l'une complète ma démonstration, et que l'autre est propre à donner une idée du ton de la polémique à cette époque.

Le Journal des Débats a commencé avec trois mille abonnés payés par l'Angleterre (le ministre de la police Fouché m'a dit cela dix fois) ; il ne les a pas perdus : donc il travaille toujours sur son premier plan.

Il les a augmentés de sept mille abonnés : donc il est l'homme à qui se raccordent des gens de même parti.

Il ne faut pas croire que ce soit par les articles de Geoffroy qu'il profite : hors Paris, les articles de spectacles sont très-fastidieux.

Voir à quels gens s'adresse le Journal des Débats.

Dépouillement des adresses à la poste par état et par condition : je parie que toute la partie suspecte de la France y est abonnée.

Le zèle pour la religion entre dans cette préférence ; mais aussi le zèle pour les Bourbons, dont les prêtres se voient l'appui, si Bonaparte mourait.

Je n'ai pas trouvé beaucoup d'articles à reprendre ; mais j'y ai trouvé l'éloge de beaucoup d'ouvrages qui ne sont pas faits dans l'intérêt du gouvernement : on y loue le livre de M. Ferrand, celui de M. Proyart, celui de M. Delille

Le Journal des Débats disait dernièrement que le *Journal de Paris* était envieux de son succès; certainement, Messieurs, ce serait être jaloux de l'infamie même.

Savez-vous comment une feuille publique se fait dix mille abonnés, quand elle n'a pas un privilége exclusif, comme l'avait avant la Révolution le *Journal de Paris?* Le voici :

D'abord on réunit avec un peu d'argent quelques mauvais journaux du même esprit que celui qu'on veut faire; par exemple, on commence par rassembler les débris de *la Quotidienne* et du *Mémorial,* journaux bourb... eux (dont je vous dirai quelque jour l'histoire), à dater d'une certaine lettre que M. Garat (le sénateur) écrivit, dans la *Clef du Cabinet,* à M. de La Harpe, auteur du *Mémorial.* Ceci vous donne 2,000 abonnés, ci............ 2,000

Ensuite, au moyen de quelque crédit chez nos bons amis les Anglais, on trouve à faire en livres sterling le fond de 3,000 abonnements au nouveau journal, et l'on distribue pendant un an la feuille gratis à 3,000 lecteurs, qui s'abonnent ensuite par reconnaissance, ci...................................... 3,000

Le journal ainsi fondé, on fait choix des auteurs...

Les auteurs choisis, on cherche un rédacteur, et l'on fait avec lui ce marché : « Mon ami, nous sommes des politiques profonds, qui avons des vues élevées et voulons servir de grands intérêts. Tu ne connais rien à tout cela ; mais tu es un bon gros rhéteur, bien pédant, bien rustre, bien grossier, un de ces braves gens à qui les gueulées ne coûtent rien ; tu es parfois jovial, et même trivial, quand le vin te monte au cerveau. Nous te prenons pour *la littérature,* et tu prendras le titre de rédacteur de la feuille. Tu t'établiras sur le devant de notre boutique, et l'on t'arrangera pour cet effet une petite estrade bien commode, avec un petit fauteuil couvert en panne à la mode. Quand tu seras assis là, tu n'auras autre chose à faire que de crier : *A bas le* XIXe *siècle! A bas les philosophes! Vive le siècle de Louis XIV! Vivent les capucins et les dragonnades!* et de dire des injures à tous les passants. Plusieurs passeront sans rien dire; plusieurs se retourneront. L'un t'appellera *sot,* l'autre t'appellera *vil drôle,* un troisième te donnera des nasardes. La foule te regardera et rira, et

tu diras : *Entrez, Messieurs, entrez là-dedans ; vous en verrez bien d'autres* (*moyennant* 54 *fr. par année*). Voilà à quoi se bornera ton service. Tu seras bien payé, de plus voituré, et le vin vieux ne te manquera pas. » Le baladin accepte, et le baladin fait arriver au bout de l'année, par sa seule industrie, 1,500 abonnés, ci.. 1,500

Le journal ainsi constitué, les auteurs conviennent de deux choses : la première, de se donner l'air d'être les confidents et les organes du gouvernement ; de paraître initiés dans ses desseins pour l'avenir ; de distribuer à tous les craintes et les espérances suivant l'acquiescement ou la résistance de chacun aux idées proclamées par le journal ; de se montrer en ministres des volontés secrètes du gouvernement et en directeurs avoués de l'esprit public. Cela peut donner 1,500 dupes, ci...... 1,500

La seconde, de dire toujours du mal de la Révolution, parce que la Révolution ayant plus ou moins blessé tous les intérêts, même ceux des hommes qui l'ont faite, on est sûr de plaire à la passion la plus générale en disant chaque matin à tous les amis de la Révolution ce que chacun voudrait pouvoir dire à son voisin. Bien entendu qu'en disant du mal des *maux* de la Révolution, on insinuera, même à ceux à qui elle a fait plus de bien que de mal, de la haine ou du mépris pour ses principes. Cela rendra, tant en *humoristes* que mécontents et contre-révolutionnaires, 2,000 abonnés, ci............................ 2,000

Total : 10,000 abonnés.

C'est ainsi, Messieurs, qu'on se procure 10,000 abonnés dans un pays et dans un temps où il y a soixante journaux publiés tous les matins.

Dix mille abonnés ne peuvent s'obtenir que d'un scandale permanent qui attire tous les regards, et du trafic journalier de l'intérêt public, soit avec l'étranger, soit avec les passions aveugles qu'une révolution récente laisse encore allumées dans toutes les âmes. Les propriétaires du *Journal de Paris* risqueraient, ce me semble, beaucoup, à courir après un tel succès, et, quand ils auraient le malheur de compter pour rien la considération, ce qui

ne peut pas être, et de ne consulter que leur intérêt, ils en auraient horreur.

L'éditeur des œuvres de Rœderer a fait précéder cet article, aussi méchant que spirituel, d'une note ainsi conçue :

L'article suivant avait été destiné au *Journal de Paris;* il y avait même été composé : j'en ai l'épreuve. Je ne sais pour quel motif la publication en a été arrêtée. Mon père y parle comme par supposition du fait de trois mille abonnements souscrits par l'Angleterre, dont Fouché lui avait souvent parlé, comme on le voit dans l'article qui précède.

Si peu impartial que fût le rapport de Rœderer, il faut cependant y reconnaître un certain fonds de vérité; et il eût été impossible qu'il en fût autrement dans un document qui s'adressait à Bonaparte. Cette pièce, en somme, donne une idée assez approximative de l'esprit dans lequel était rédigé le Journal des Débats, et, avec ses annexes, elle dévoile plus ouvertement encore la tactique de ses ennemis : ils s'efforçaient d'alarmer le chef de l'Etat sur l'influence de cette feuille, sur le nombre de ses lecteurs, sur la tendance de ses doctrines. Quand l'Empereur était présent, il tenait la balance et établissait une sorte d'équilibre entre les deux partis opposés; mais dès qu'il était appelé au dehors par la guerre, les Jacobins et les philosophes, qui occupaient presque toutes les positions politiques, profitaient de l'éloignement du maître

pour accabler leurs antagonistes : alors les attaques contre le journal devenaient plus menaçantes, on employait tous les moyens pour le perdre, et ses ennemis se montraient peu difficiles sur le choix de leurs calomnies. Ils firent si bien enfin que, vers le milieu de 1805, un censeur lui fut imposé, nous verrons bientôt sous quel frivole prétexte. Mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction ; ce qu'ils voulaient c'était une expropriation pour cause d'utilité, et peu s'en fallut qu'ils ne réussissent dès ce jour-là.

Heureusement pour les propriétaires du journal, ils trouvèrent un chaleureux défenseur dans Fiévée, leur ami et coreligionnaire, et qui était de plus leur collaborateur. Fiévée, en effet, en devenant le correspondant de l'Empereur, n'avait pas cessé pour cela d'écrire dans les journaux. C'était, nous dit-il lui-même, comme une garantie pour sa réputation d'honnête homme. Il devenait ainsi impossible de faire admettre par qui que ce fût qu'il écrivît dans un sens pour le public et dans un sens opposé pour l'Empereur : celui-ci aurait été le premier frappé de ce contraste, et un mépris bien mérité aurait mis un terme à une correspondance que Fiévée n'aurait pas voulu rompre à ce prix. Il devait tenir d'autant plus à cette faveur, et à l'inviolabilité dont elle le couvrait pour ainsi dire, que la guerre n'avait pas tardé à éclater entre lui et Fou-

ché, guerre furieuse de la part de ce dernier, surtout après une disgrâce dont il ne pouvait ignorer que Fiévée fût l'auteur, le cabinet particulier de celui qui règne échappant rarement aux investigations du ministre de la police.

Fiévée avait donc toute sorte de raisons pour prendre la défense des Débats. Il saisit l'occasion que lui offrait la mesure dont ce journal venait d'être frappé, et celles plus rigoureuses dont on le menaçait hautement, pour porter la cause devant l'Empereur. Il s'ensuivit une correspondance animée, que nous allons analyser et dont nous reproduirons de nombreux extraits, parce qu'elle intéresse au plus haut point non-seulement l'histoire de la presse, mais encore l'histoire contemporaine dans sa généralité. La question du Journal des Débats se trouva quelque temps élevée presqu'à la hauteur d'une question d'Etat.

La première note relative à ce débat est datée de juin 1805. Fiévée, avant d'y venir au fait, se livre à des considérations générales sur l'état des esprits.

Plus la puissance du gouvernement s'affermit, écrit-il à son auguste correspondant, plus l'esprit favorable à la monarchie se consolide : car, si les hommes sont faciles à se laisser entraîner par des nouveautés, ils sont encore plus enclins au repos, et pour leur faire trouver bon le sort dont ils jouissent il suffit souvent d'éloigner d'eux la possibilité d'en changer... Aujourd'hui, la France jouit avec fierté de sa gloire ; tout le secret de l'avenir

consiste donc à lui faire aimer le gouvernement qui lui a rendu le sentiment de sa force...

On n'aime la monarchie que par raison, par la conviction de son utilité, car elle s'élève contre toutes les ambitions; ce qu'on appelle république, au contraire, ouvre la carrière à toutes les prétentions, et conviendra toujours, sous ce rapport, aux hommes passionnés... Il est très-important de distinguer l'*esprit de révolte* et l'*esprit révolutionnaire :* nous sommes encore pleins de cet esprit-là...

Deux partis se remarquent aujourd'hui en France, parmi lesquels on peut classer tous ceux qui ont ou qui se croient capables d'avoir une opinion. Les uns, ayant marqué dans la Révolution, veulent concilier les opinions qui ont renversé la monarchie avec le rétablissement du gouvernement d'un seul ; ils sont poussés à cette contradiction par leur conduite passée, par leurs idées spéculatives, et par les avantages personnels dont ils jouissent sous l'autorité de l'empereur, avantages auxquels ils tiennent avec raison. On peut dire de ces gens-là qu'ils ont un esprit révolutionnaire auquel ils ne veulent pas renoncer, quoiqu'ils ne sachent qu'en faire, et pour s'arranger avec leur conscience, ils adressent à celui qui gouverne des éloges qu'ils refusent au genre de gouvernement qu'il a rétabli. Par un vieux reste de leur penchant pour la Révolution, ils sont plus disposés à soutenir le despotisme qu'à voir la liberté dans le gouvernement d'un seul; car ils n'ont jamais conçu et ne concevront jamais la liberté que dans la République...

L'autre parti a l'esprit de la monarchie, y tient par la conviction de sa bonté, de sa supériorité, et semble abandonner au fondateur de l'Empire le soin de faire aimer l'homme, parce que l'amour pour celui qui règne n'est qu'un accident dans le système monarchique, et que ce sentiment dépend entièrement de la conduite du monarque. Les hommes qui forment ce parti (si l'on peut donner le nom de parti à l'accord d'opinions qui existe entre des individus qui ne se voient pas) sont convaincus que l'esprit de la monarchie est un esprit de raison, et que, par conséquent, il s'éteint à mesure qu'on laisse introduire dans l'État de fausses

doctrines, une fausse littérature, une fausse philosophie, et qu'ainsi la durée de ce système politique repose essentiellement, non sur un homme, mais sur des principes et des institutions. Combattre les mauvaises doctrines, mettre à la portée de tous les motifs de préférence et les conséquences de l'unité de gouvernement, accoutumer de nouveau au joug salutaire de l'autorité, réveiller dans le peuple ce respect du pouvoir sans lequel il ne peut y avoir qu'anarchie et despotisme, tel est leur but. On pourrait dire qu'ils y marchent sans intérêt personnel, si le désir de faire triompher ses opinions n'était pas pour tout homme, et pour les écrivains spécialement, le premier de tous les intérêts...

La littérature française est à peu près renfermée maintenant dans les journaux : c'est là que les deux partis dont j'ai parlé ont établi leur lutte. Quand l'empereur est à Paris, ces deux partis jouissent d'une égale liberté ; quand l'empereur est absent, l'équilibre est rompu ; la crainte est mise dans le parti qui a le plus de succès auprès de l'opinion par le parti qui compte le plus d'hommes en place. On dit hautement qu'il se prépare des changements dans le régime des journaux : je crois donc devoir traiter ce qui les concerne, tant pour les choses accomplies que pour les choses à faire. A cet égard, j'ai les connaissances suffisantes, et je ne dirai rien dont je n'aie la certitude.

Le premier des journaux pour le succès et le talent est le Journal des Débats. Jusqu'à la Révolution, les feuilles éphémères se bornaient à rendre compte du prix du foin et de la paille, du lever et du coucher du soleil et autres choses de cette importance ; à quelques articles de spectacle près, rien ne méritait d'être lu. La haute littérature et la philosophie s'étaient cantonnées dans les livres, et n'étaient pas tombées plus bas que les journaux de quinzaine ou de mois. La Révolution nous ayant donné le besoin d'une sensation quotidienne, et ses excès contre la civilisation ayant mis à découvert les fondements de la société, il s'est trouvé à la fois des hommes en état d'écrire tous les jours quelque chose de profond ou de piquant, et toute une nation disposée à les lire avec curiosité. De là la supériorité que les journaux quotidiens

ont prise sur les journaux par quinzaine ou par mois, et conséquemment le grand succès du Journal des Débats. Ce succès a effrayé les partisans de la philosophie. Ne voulant pas s'avouer que l'opinion était contre eux, ils ont mis la vogue d'un journal anti-philosophique sur le compte du royalisme, et ils ont poussé le délire jusqu'à vouloir placer Geoffroy dans la conspiration de Georges. Sous un gouvernement révolutionnaire, il eût succombé ; sous le règne de l'empereur, l'accusation est tombée par sa seule absurdité. Geoffroy est l'homme du monde le plus craintif : un vieux professeur n'est pas obligé d'avoir du courage ; ainsi la peur aurait suffi pour le rendre prudent. Il aime la tranquillité dont il jouit et l'existence pécuniaire qu'il a su se créer.

Le Journal des Débats, bien ou mal protégé par ceux qui se faisaient un produit de cette protection, s'est soutenu malgré les accusations du parti révolutionnaire et philosophique ; on pourrait douter aujourd'hui s'il se soutiendra contre le parti des hommes en place mus par la cupidité. Un journal qui rapporte plus de deux cent mille francs a fait ouvrir de grands yeux à quelques personnes. Aussi avons-nous vu assez nouvellement un journal philosophique changer de principes dans l'espérance de partager la vogue du Journal des Débats : le succès n'a pas été heureux. Toute différence de talent à part, la priorité est pour beaucoup dans ce genre ; on tient à son journal par habitude, et les provinces en changent encore moins que Paris, parce qu'elles ignorent s'il paraît des feuilles nouvelles ou si les anciennes changent de ton pour s'attirer des chalands. A mon avis, des hommes en place ne devraient jamais être intéressés dans les journaux ; le contraire n'existe en France que depuis la Révolution. Autrefois, les grands seigneurs protégeaient les gens de lettres ; pourquoi les seigneurs nouveaux veulent-ils et rivaliser avec eux et envahir leurs possessions? Cela n'est ni noble, ni juste, ni conséquent. L'intérêt est, dans ce moment, le motif secret de toutes les agitations, et c'est parce qu'il est honteux qu'on le déguise.

Depuis un mois le Journal des Débats a un censeur. Je ne m'élèverai pas contre la censure, objet qui ne peut être considéré d'une manière isolée ; mais il faudrait que cette censure fût

générale, légale, hautement avouée, pour avoir, du moins, une apparence de justice.

Un article sur le duc de Brunswick au sujet de la croix d'honneur a, dit-on, provoqué cette mesure. Non-seulement cet article avait été mis, la veille, dans *le Publiciste;* mais le Journal des Débats, avant de l'insérer, avait été consulter la police, et c'est dans les bureaux de la police que l'article a été arrangé tel qu'il a été mis dans le Journal des Débats. Je l'ai chez moi, *écrit de la main même de celui qui est aujourd'hui censeur contre ce journal.* Le fait est positif. Or, je demande s'il est juste de ne soumettre à la censure que le Journal des Débats, et de lui donner pour régulateur l'autorité même qui l'a mis en faute ? J'aime ce journa pour ses principes, son bon esprit, le talent et les mœurs de ses rédacteurs. Les propriétaires se sont toujours montrés généreux envers les hommes de lettres, et disposés à seconder les jeunes gens qui annoncent d'heureuses dispositions. J'en suis fâché pour les grands seigneurs qui continuent à être propriétaires de journaux; mais si on mettait en comparaison leur économie envers les gens de lettres qu'ils emploient, et la prodigalité des propriétaires du Journal des Débats pour le même objet, à coup sûr les propriétaires du Journal des Débats seraient les grands seigneurs, et les grands seigneurs ne paraîtraient que des marchands de papier imprimé.

Revenons à des considérations générales, et supposons qu'on puisse aujourd'hui rétablir les choses comme elles étaient dans l'ancienne monarchie, ce que je suis loin d'admettre, parce que la France a d'autres besoins, et que le gouvernement lui-même peut bien essayer de diriger l'opinion publique, mais qu'il perdrait tout à en prendre la responsabilité au jour le jour. J'ai déjà eu occasion de le dire : si le bavardage des journaux a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. N'importe, je vais raisonner maintenant indépendamment de mes idées personnelles.

Selon l'ancien système monarchique, il ne peut exister de journaux que par privilége ; ce privilége, c'est le gouvernement qui le donne, il a donc droit d'en fixer les conditions.

Le gouvernement consulaire était entré dans ce système. Il

avait déterminé le nombre des journaux : c'était établir le droit positif qu'il avait sur leur existence. La police a laissé augmenter ce nombre : première et singulière preuve de la difficulté d'enchaîner la presse, comme par le passé. Si la police avait bien saisi l'esprit du gouvernement à cet égard, elle aurait senti qu'on avait laissé autant de journaux qu'il en fallait ; qu'en augmenter le nombre, c'était provoquer la concurrence, exciter les journalistes à des efforts pour se surpasser, et, par conséquent, rendre la surveillance plus difficile.

Depuis qu'on laisse les bons journaux dépenser de l'argent pour se faire des protecteurs, quoiqu'ils dussent être suffisamment protégés par cela seul que leur existence est reconnue par le gouvernement, si on avait demandé une part à ces journaux comme le prix du privilége qui leur est accordé, et que cette part eût été mise en réserve, soit pour des pensions que le gouvernement aurait accordées, comme autrefois, à des hommes de lettres, soit pour opérer des réunions, on aurait diminué le nombre des journaux de quatre, puisqu'il y en a quatre qui ont été vendus depuis trois ans, et les quatre ensemble n'ont pas été d'un prix considérable. Les journaux qui restent auraient regagné en abonnés ce qu'ils auraient fourni pour cet amortissement ; il y aurait moins de journaux, sans que personne eût été lésé. Cette manière d'opérer après une révolution, de ramener sans effort toute chose comme on le veut, n'aurait pas dû être négligée. Par les tracasseries dont on entoure les journaux, par les menaces continuelles qu'on leur fait, on peut dire qu'on en détruit la propriété, puisque le Journal des Débats, s'il était à vendre, ne trouverait peut-être pas un prix capital égal à deux fois son revenu, tandis que si la police, à son égard, était ce qu'elle doit être, le prix capital serait au moins de six fois le revenu. N'imitons pas l'Angleterre dans son gouvernement, parce qu'aucune imitation ne nous a réussi, et que celle-ci ne nous mènerait pas plus loin que les autres ; mais imitons de ce pays ce qui convient à tous les pays : une stabilité dans les mesures d'administration telle que la propriété industrielle s'élève à la solidité des propriétés territoriales. Sans blesser aucun intérêt, on pourrait donc prendre une me-

sure générale sur les journaux. Dès qu'on pose en principe qu'ils n'existent que par privilége, l'autorité doit décider d'une manière immuable à quelles conditions le privilége doit être accordé et conservé. Si les hommes admettent l'arbitraire pour régler une fois, ils ne peuvent l'admettre dans les choses réglées : ce serait le mouvement perpétuel. Quel fonds sera mis en réserve et quel en sera l'emploi? Sera-t-il consacré à des pensions, ou servira-t-il à diminuer le nombre des journaux? Quand un journal sera à vendre, par quelle multiplication de son revenu le prix en sera-t-il estimé, si c'est le gouvernement qui l'achète? Quand un actionnaire voudra vendre sa part, pourra-t-il la céder indistinctement à tout individu, ou le nouveau propriétaire aura-t-il besoin de l'agrément de l'autorité?

Si ces détails étaient arrêtés pour toujours, comme ils doivent l'être en bonne administration, j'ose affirmer qu'on n'entendrait plus de plaintes contre les journaux; car, je le répète, l'origine de ces plaintes tient plus encore à un vil intérêt d'argent qu'à la chaleur des opinions. On se remue pour obtenir quand tout paraît encore à donner. Les propriétés sont-elles établies, chacun se contente de la sienne. Aujourd'hui, telle personne qui achète une part dans un journal pauvre, parce que sa position lui donne l'espoir de culbuter un jour les journaux riches, oublierait jusqu'à l'existence des journaux, s'ils étaient tous aux mêmes conditions sous la protection du gouvernement. Pour la censure, elle ne pourrait être partielle, autrement les journaux non censurés finiraient par obtenir la vogue; quand ils l'auraient, leur importance appellerait contre eux la censure, et ces variations sans fin ne feraient que tourmenter l'opinion. On se plaint qu'un journal l'emporte en abonnés sur tous les autres ensemble; et tant mieux, au contraire : c'est autant de fait pour se rapprocher de l'unité, à laquelle on doit tendre dans ce genre, autant que possible, et sans moyens violents. Le parti révolutionnaire et philosophique a le premier provoqué et exercé la censure. La police n'emploie à cette fonction encore honteuse, puisqu'elle est secrète, que des philosophes; ce à quoi ces messieurs se prêtent de bon cœur pour l'argent qu'ils en tirent, et parce que cela les met en posi-

tion d'écraser leurs antagonistes sans avoir besoin de talent. Pauvres philosophes ! Je ne serais pas étonné cependant de voir ces messieurs gémir d'une censure générale, car, ainsi que je l'ai observé au commencement de cette note, ils tombent dans les mesures arbitraires pour ne pas renoncer à leur folie, et prendraient volontiers cent arrêtés de restriction tout en déclamant en faveur de la liberté illimitée. Dire que chaque journal doit faire les frais de son censeur, que ce censeur doit être dans les opinions du journal, qu'il n'a pas besoin pour cela d'avoir place dans les bureaux de la police, ce n'est que rappeler ce qui existait autrefois. Fontenelle, Lamothe, l'abbé Trublet, les deux Crébillon, et tant d'autres, ont été censeurs sans être attachés à aucun bureau et sans que la censure fût pour eux un métier.

Lorsque je dis qu'un censeur doit être dans l'esprit du journal à lui soumis, j'entends l'esprit littéraire, moral et philosophique ; car sur la politique et l'administration, on discute peu dans un pays où il n'y a qu'un pouvoir. Il faudrait même exiger beaucoup de réserve si nous étions dans un bon système ; mais au milieu du désordre des idées produit par les mauvais livres dont la France est et sera longtemps accablée, il faut laisser une certaine latitude aux discussions, latitude qui existe en effet quand l'empereur est présent. Mais, comme le prétend la police, si on ne devait attaquer cette philosophie que sous le nom de philosophisme, il en résulterait que tout le monde croirait, en effet, que le philosophisme ne vaut rien, tandis que cette philosophie est une bonne chose. Or, comme tous les sophistes du XVIIIe siècle se sont dits philosophes, qu'ils ont appelé philosophie la haine de l'autorité, le fanatisme de l'indépendance, le mépris de tout établissement religieux, et que leurs livres dominent, nous finirions par avoir une police qui protégerait l'esprit de la Révolution, tandis que le chef de l'Etat la combattrait de fait. De pareilles contradictions sont dangereuses, et ne se termineraient que par le triomphe ou la chute du pouvoir, c'est-à-dire par le despotisme ou de nouveaux désordres.

En résumé : 1° l'opinion publique a, dans tous les temps, été formée par un petit nombre d'homme marquants par leur esprit ;

2° aujourd'hui l'opinion est à la merci des journaux, non pour la personne de l'empereur, mais pour le fond des idées monarchiques ou révolutionnaires ; 3° il faut toujours tendre à diminuer le nombre des journaux, pour qu'il soit plus facile au gouvernement de diriger l'opinion ; 4° le premier moyen de réduire les journaux est d'assurer leur stabilité par une mesure générale de laquelle sorte naturellement la facilité de les réunir ; 5° cette mesure générale est provoquée par des rivalités sourdes et de vils motifs d'argent ; 6° les rivaux sont également éloignés de tout esprit direct de révolte ou d'opposition ; mais les uns sont encore imbus de l'esprit révolutionnaire, les autres n'en ont jamais été atteints. Les premiers doivent-ils être censeurs des seconds ? Tel est le fond de la question.

P.-S. Je crois inutile de dire que je suis sans aucun intérêt d'argent dans la cause des journaux : ma protection est trop petite pour qu'on soit tenté de la mettre à prix, et, si elle était grande, il me semble que personne ne pourrait la payer.

L'Empereur répondait aux notes de Fiévée, quelquefois de vive voix, le plus ordinairement par des notes dans la même forme. Ces notes étaient communiquées à Fiévée, mais devaient rester dans les mains de celui à qui elles étaient directement confiées : nous avons dit que c'était M. de Lavalette. Le fait de cette correspondance n'était pas un mystère ; l'Empereur ne s'en cachait pas plus que Fiévée : le secret n'était nécessaire ni d'un côté ni de l'autre, et même Fiévée, par des raisons faciles à comprendre, l'aurait regardé comme peu honorable pour lui. Cependant aucune note n'était communiquée, de la part de Fiévée, parce que cela eût été sans motif, et non sans danger ; de la part de

l'Empereur, parce que l'extrême liberté qui y règne en aurait rendu souvent la communication inconvenante. Cette fois, — c'est la seule pendant les onze ans que dura cette correspondance — il fut fait exception à la règle. Fiévée exigea qu'il lui fût donné copie de la réponse que fit l'Empereur à la note que nous venons de transcrire, parce que les paroles ne s'adressaient pas à lui seul. L'affaire du Journal des Débats étant entamée de manière à amener une solution, il avait besoin de présenter aux propriétaires ce que disait celui qui devait décider de leur sort comme il le disait lui-même, ni plus, ni moins, ni autrement. L'Empereur le voulut bien, et Fiévée a pu ainsi nous conserver une des pages les plus curieuses assurément de l'histoire moderne; cette note, témoignage curieux des idées qu'on avait alors, et qu'avait Napoléon lui-même, relativement à la presse et à la propriété des journaux, est un véritable monument historique. Deux choses y sont à remarquer : c'est d'abord l'impossibilité où se trouvait l'Empereur de parler du journal sans passer aux hommes, et avec si peu de transition que le pronom *ils* arrive sans qu'on puisse savoir à qui il se rapporte; et ensuite qu'après avoir mis de l'affectation à ne se montrer que sous la particule *on*, le pronom *je* se produit tout naturellement. Disons enfin que ce que nous avons guillemeté l'était dans l'original.

NOTE DE L'EMPEREUR

M. de Lavalette verra M. Fiévée, et lui dira qu'*on* a lu sa note 33e; que les plaintes qu'il porte relativement aux journaux ne doivent point être attribuées à la police ni à ses entours, comme il se l'imagine; mais qu'en lisant le Journal des Débats avec plus d'attention que les autres, parce qu'il a dix fois plus d'abonnés, *on* y remarque des articles dirigés dans un esprit tout favorable aux Bourbons, et constamment dans une grande indifférence sur les choses avantageuses à l'Etat; que l'*on* a voulu réprimer ce qu'il y a de trop malveillant dans ce journal; que le système est d'attendre beaucoup du temps; qu'il n'est pas suffisant qu'ils se bornent aujourd'hui à n'être pas contraires; que l'*on* a droit d'exiger qu'ils soient entièrement dévoués à la dynastie régnante, et qu'ils ne tolèrent pas, mais combattent tout ce qui tendrait à donner de l'éclat ou à ramener des souvenirs favorables aux Bourbons; que l'*on* est prévenu contre le Journal des Débats, parce qu'il a pour propriétaire Bertin de Veaux, homme vendu aux émigrés de Londres; que cependant « l'*on* n'a encore pris » aucun parti; que l'*on* est disposé à conserver le Journal des » Débats, si l'on ME présente, pour mettre à la tête de ce jour- » nal, des hommes en qui JE puisse avoir confiance, et pour ré- » dacteurs des hommes sûrs, qui soient prévenus contre les ma- » nœuvres des Anglais, et qui n'accréditent aucun des bruits » qu'ils font répandre. »

Un censeur a été donné au Journal des Débats par forme de punition; le feuilleton de Geoffroy a été soustrait à la censure, ainsi que la partie littéraire; mais l'intention n'est point de le conserver, car alors il serait officiel, et il est vrai de dire que, *si le bavardage des journaux a des inconvénients, il a aussi des avantages.* La nouvelle relative au duc de Brunswick était certainement donnée avec malveillance, et l'on peut citer mille autres articles du Journal des Débats faits dans un mauvais esprit. « Il n'y a pas d'autre moyen de donner de la valeur à la pro- » priété du Journal des Débats que de le mettre entre les mains » d'hommes d'esprit attachés au gouvernement. » Toutes les fois

qu'il parviendra une nouvelle défavorable au gouvernement, elle ne doit point être publiée, jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde. Il n'y a point d'autre moyen d'empêcher qu'un journal ne soit point arrêté. Le titre du Journal des Débats est aussi un inconvénient ; il rappelle des souvenirs de la Révolution : il faudrait lui donner celui de Journal de l'Empire, ou tout autre analogue.

« Il faut que les propriétaires de ce journal présentent quatre » rédacteurs sûrs, et des propositions pour acheter la réduction » de quelques journaux. Il sera possible avec cette garantie de » consolider leur propriété et de la rendre aussi solide qu'un » fonds de terre. »

« C'est une position fort étrange, répliquait Fiévée, que celle d'un homme qui, sans aucun titre et sans aucune autre preuve de sa mission que sa propre parole, vient discuter avec des propriétaires l'intérêt de leur propriété, surtout lorsqu'il pense lui-même que tout est pour le mieux, et que, sauf les préventions et la nécessité où sont tous ceux qui possèdent de se mettre en garde contre leurs ennemis, il n'y avait rien à faire qu'à laisser les choses telles qu'elles étaient. Mais enfin elles seront mieux, si l'empereur n'oublie pas qu'il a promis de *rendre la propriété du Journal des Débats aussi solide qu'un fonds de terre.* En bonne et forte administration, cela devrait être de toute propriété. » Ce n'était probablement pas l'avis de l'empereur, du moins en ce qui concerne les journaux, car il eut bientôt oublié la promesse qu'il avait faite relativement au Journal des Débats.

Quoi qu'il en soit, Fiévée soutiendra jusqu'au bout son rôle de défenseur. Dans une note en réponse à celle de l'empereur, il représente les inconvénients, et même l'inutilité d'un censeur, sous le régime où vit la presse, et il prend chaleureusement la défense de son ami Bertin de Veaux.

Si, par la note de l'empereur qui m'a été communiquée et qui est relative au Journal des Débats, ce journal n'a reçu un censeur que pour les nouvelles étrangères, l'intention est plus que remplie, car ce censeur étend son pouvoir sur tout. Est-il possible que cela soit autrement, lorsque la censure est clandestine et qu'on la présente comme une punition? S'il ne s'agit en effet que des nouvelles étrangères, comment un commis de la police en saura-t-il à cet égard plus que le rédacteur d'un journal? Il faudrait alors prendre pour censeur un chef de bureau des relations extérieures; encore serait-il souvent fort embarrassé, parce qu'il est probable que la politique du chef de l'Etat à l'égard des puissances étrangères ne circule pas dans les bureaux. L'empereur oublie quelquefois que plus il fait de choses par lui-même, plus il est difficile de le servir. Certainement, rien ne serait plus simple que de créer un journal ayant seul le privilége de publier directement les nouvelles extérieures, comme autrefois la *Gazette de France,* bornée à cet objet et à ce qui concernait les présentations et les autres cérémonies de la cour, puis d'ordonner aux autres journaux de ne rien imprimer concernant le dehors qui n'ait avant paru dans ce journal, et d'en donner la direction au ministre des affaires étrangères. L'ordre serait alors établi dans cette partie, au grand contentement des autres journaux, et surtout du Journal des Débats, qui ne met des nouvelles du dehors que parce que le public en veut; car il n'ignore pas que son succès repose entièrement sur les articles littéraires. Mais alors on n'imprimerait rien sur nos relations extérieures qui ne fût officiel; *et il est vrai de dire que, si le bavardage des journaux a des inconvénients, il a aussi des avantages.* Il est clair que l'em-

pereur veut que la France jouisse du privilége que s'est attribué l'Angleterre d'attaquer les puissances étrangères dans les journaux, sans que le gouvernement en soit responsable ; mais ce singulier privilége que l'Europe a reconnu sans contestation tient à des idées générales de liberté qui règnent dans ce pays et qui imposent aux cabinets européens. Il n'en peut être de même en France. Que la censure soit avouée ou qu'elle ne le soit pas, qui peut ignorer qu'elle existe ? Je comprends si peu l'union de la ruse et de la force que je suis toujours fort embarrassé de m'expliquer pour moi-même ce qui n'est pas d'une extrême franchise ; et lorsque, pour aller droit où l'on veut, il ne faut que dire ce qu'on veut, cela me paraît si simple que je ne vois pas de raison pour s'y prendre à deux fois. Au reste, il y a longtemps que j'ai fait mon aveu à cet égard, il y a une politique que je n'entends pas et une politique que j'entends ; cela tient plus au caractère qu'à l'esprit, et, comme je crois que chaque homme n'est fort que de son caractère, je ne lutterai pas contre mes dispositions naturelles.

C'est par suite de ce caractère que je dirai à l'empereur que, si on lui a donné des préventions contre les propriétaires du Journal des Débats, c'est qu'il est tout simple de prévenir celui qui gouverne contre ceux qu'on veut dépouiller. Autrement, comment l'exciterait-on à commettre une injustice ? De ces propriétaires, celui que la note de l'empereur accuse est positivement un de mes amis ; et, comme je n'en ai pas un grand nombre, que je ne suis pas né très-enthousiaste, il est probable que je connais ceux que j'aime. M. Bertin de Veaux n'écrit plus depuis longtemps, et ne se mêle de son journal que sous les rapports de l'administration. Entièrement livré aux affaires de finances, je puis assurer qu'il n'est pas une partie de sa fortune qui ne souffrît par un changement de gouvernement. Les habitudes de sa vie ne l'ont jamais lié aux émigrés de Londres ; son âge ne le lui aurait pas permis, il était trop jeune avant l'émigration. Son existence personnelle le met au-dessus de toute intrigue, et comme il est marié, père de famille, il lui suffirait d'avoir de la probité, et il en a, pour ne pas risquer le présent

et l'avenir de tout ce qui l'intéresse. D'ailleurs, ce n'est point ce qu'on appelle un homme à opinions; il a d'autres affaires, par conséquent d'autres pensées.....

Il me sera impossible de continuer à intervenir dans l'affaire du Journal des Débats avant d'avoir la certitude que la première de toutes les conditions conservera les propriétaires. Après avoir demandé, par une première note, des rédacteurs sûrs, des réunions de journaux, on me demande par une seconde note des hommes d'esprit pour remplacer les propriétaires. Comme on presse une décision! Comme on a peur de la vérité! Hélas! les hommes d'esprit n'ont pas toujours de l'argent à leur disposition, et je ne pense pas qu'il soit ici question d'une spoliation. Dans ce cas, ce serait l'affaire de la police. Pour moi, il ne me resterait qu'à gémir. Il est toujours triste de savoir mieux que qui que ce soit de quel côté est le droit, de quel côté est l'injustice; cela trouble l'esprit et nuit à la confiance, sans laquelle on ne peut plus dire la vérité, parce qu'on la croit inutile.

Fiévée obtient gain de cause sur le point capital: les propriétaires sont tous conservés; l'assurance lui en est donnée par une nouvelle note, et il ne saurait trop en remercier l'empereur. Ce point étant réglé, rien ne sera si facile que d'arranger le reste. On a pu voir déjà, dit-il, que, sur la première communication qui leur a été faite, les propriétaires se sont empressés de changer le titre de leur journal, titre qui n'était pas révolutionnaire, comme on l'a dit, mais fort insignifiant par lui-même, jusqu'au moment où l'esprit du journal lui a donné une valeur. Quant au titre de *Journal de l'Empire* on peut le recevoir, on ne pouvait pas le prendre, et ce titre déplaît à coup sûr beaucoup

plus aux commis du ministère de la police qu'à ceux auxquels on croit faire une condition en le leur imposant. Dans quelques jours, il donnera un travail complet sur les autres articles contenus dans la note qui vient de lui être communiquée.

Bref, Fiévée est si heureux d'avoir conservé à ses amis leur propriété que volontiers il oublierait les torts de Fouché. Il n'ignore pas que, dans ses notes, il se livre quelquefois à une franchise qui pourrait le faire soupçonner de prendre des préventions, et cela n'est jamais plus sensible que lorsqu'il est mû par un intérêt de justice ou d'amitié; mais l'empereur l'a accoutumé à dire ce qu'il croit vrai, et, dès l'instant que toute idée de spoliation cesse, s'il a eu tort envers le ministre de la police, il se rétracte; il est même persuadé que cette idée ne venait pas de lui, mais de ses bureaux. Bien plus, il remarquera, et c'est de très-bonne foi, que la décision définitive de tout ce qui concerne le Journal de l'Empire ne devra point paraître l'ouvrage direct de l'empereur; que tout doit être censé avoir été fait par le ministre de la police, puisque les journaux sont une de ses attributions; que le contraire nuirait à son autorité et serait une humiliation; or, tout pouvoir dans un ministre étant un pouvoir délégué, celui qui délègue ne peut jamais humilier ses ministres sans que le contre-coup ne remonte jusqu'à lui.

Dans une nouvelle note, Fiévée fait passer à l'empereur les propositions des propriétaires du Journal des Débats, et il croit devoir y joindre quelques observations essentielles.

Il ne leur a pas convenu, dit-il, de se charger de racheter les journaux qu'on supprimerait, parce qu'ils auraient l'air d'avoir sollicité ces suppressions, et cela leur irait d'autant moins qu'il a été publié qu'eux-mêmes ont été menacés. Leur propriété a été jusqu'ici divisée par quarts; ils offrent de la diviser par douzièmes, dont l'application serait faite de manière que deux douzièmes appartiendraient à perpétuité au gouvernement, sauf à la *police* à en employer le produit à des dédommagements pour les journaux qu'on supprimera, ou au *gouvernement* à l'employer en pensions pour des hommes de lettres. Ces deux douzièmes peuvent être estimés aujourd'hui à 36,000 fr., le journal ayant quinze mille abonnés. Je suis persuadé que le nombre s'élèvera beaucoup plus, que le titre de Journal de l'Empire y contribuera puissamment, si on persiste à lui laisser son esprit littéraire et anti-philosophique.

En annonçant que le Journal de l'Empire augmentera, j'en conclus qu'il finira par être à peu près le seul journal en France, car il ne faut pas se dissimuler que le nombre général des abonnés aux journaux tend à diminuer. Lors de la première réduction des feuilles publiques opérée sous le gouvernement consulaire, on comptait soixante mille abonnés; on n'en compte plus que trente-deux mille aujourd'hui. En ajoutant un feuilleton à son journal, et en augmentant le prix d'abonnement à proportion, le Journal des Débats a tendu un piége aux autres journaux: ils ont voulu l'imiter, et on les a trouvés d'un prix trop haut pour leur talent. Les journaux sont ainsi réservés pour la classe aisée de la société; et toute police qui ne sera pas révolutionnaire tiendra les choses dans cet état, où elles se sont mises naturellement. L'espoir d'avoir une influence sur le peuple par des feuilles publiques à bon marché ne pourrait séduire que des

hommes incapables de comprendre qu'un moyen qui a donné tant d'activité à la Révolution, et qui appartient spécialement au système démocratique, ne doit jamais être encouragé par le pouvoir dans une monarchie.

Dans l'arrangement proposé par les propriétaires, ils ne peuvent plus avoir qu'une crainte, et je la partage : c'est que la police, chargée de percevoir les deux douzièmes réservés au gouvernement, ne veuille se mêler de l'administration ; alors tout serait perdu. L'empereur doit s'expliquer à cet égard de manière à rendre les interprétations impossibles.

J'ai déjà eu occasion de le dire : les propriétaires du Journal de l'Empire sont très-nobles dans leurs procédés envers les littérateurs, et ils ont raison, puisque cela a lié à leurs intérêts des hommes de mérite, dont plusieurs ne se regardent pas comme soldés, qui ne le sont pas dans la force du terme, puisqu'on peut dire qu'ils fixent eux-mêmes les conditions de leurs engagements et qu'ils les remplissent comme ils le veulent. Ce procédé est certainement sans exemple, et, mieux que toute accusation d'esprit de parti, explique le succès du Journal de l'Empire. Sa rédaction aujourd'hui coûte plus de soixante mille francs. Si la police va demander le pourquoi, entrer dans des calculs d'économie, les rédacteurs s'éclipseront et les abonnés ensuite. La police doit laisser les choses ce qu'elles sont, les prendre comme on les lui donne, puisque tout est bénéfice. Elle n'aurait réellement droit d'intervenir que si les produits baissaient ; et je me charge de ne jamais lui en offrir l'occasion.

Mais si le prix de rédaction du journal monte à un prix élevé, en récompense l'administration financière ne coûte rien ; et je crois qu'avec deux mille écus de dépense on suit un mouvement d'argent de plus de huit cent mille francs, sans qu'il y ait jamais d'erreurs à reprocher aux comptables ni de discussions entre les actionnaires. Certes, c'est là un de ces secrets perdus aujourd'hui pour l'administration générale ; et si la police allait d'une part prêcher l'économie à l'égard des rédacteurs, de l'autre introduire les formes de comptabilité en usage dans l'administration française, les pertes s'accumuleraient et la décadence s'en

suivrait bientôt. Jamais les hommes de la police et les hommes payés à cet effet par le gouvernement n'ont pu faire réussir un journal; c'est un motif pour ne pas leur permettre d'administrer à leur manière un journal dont le succès est assuré. S'ils parvenaient à y introduire leur bureaucratie, ils arrêteraient le mouvement. L'administration intérieure d'un journal est pour beaucoup dans sa réussite. Le *Moniteur* coûte au gouvernement; il rapporterait des sommes considérables entre les mains de particuliers. Sous l'ancien régime, le *Mercure* était toujours en déficit; on en remit l'administration au libraire Panckoucke, et il prospéra. Le Journal des Débats a commencé avec huit cents abonnés, et il inspire de l'envie même à ceux qui ont bien d'autres moyens de fortune. Toute propriété a besoin qu'on sache la faire valoir; toute industrie a ses conditions.

Sans doute, plus un journal a d'abonnés, plus il doit attirer l'attention du gouvernement, puisqu'il présente un moyen d'influence sur l'opinion; mais il ne faut jamais oublier que ce n'est point par la grâce de Dieu qu'il a beaucoup d'abonnés; qu'on peut les lui faire perdre en essayant de le conduire dans un sens opposé à celui qui lui a mérité la confiance publique; et qu'au moment où le gouvernement promet d'en rendre le fonds aussi solide qu'un fonds de terre, la police pourrait en diminuer tellement le revenu par de faux errements que personne n'aurait plus d'intérêt à calculer la stabilité du fonds. Cet inconvénient est difficile à parer. Les bureaux du ministère voudront avoir de l'influence: s'ils en obtiennent, ils bouleverseront tout; s'ils n'en obtiennent pas, ils continueront à accuser le journal. Il est probable que je vais me trouver dans une situation assez étrange. A la grâce de Dieu! Ne jamais chercher une position, ne jamais la refuser quand elle donne de l'influence sur l'esprit public, telle a été la base de ma conduite depuis la Révolution, et je n'en suis pas mort.

Cette vérité, ajoute Fiévée, me conduit à une réflexion sérieuse, qui mériterait d'être approfondie la plume à la main. Dans un siècle où il est convenu qu'on peut mettre son ambition et le soin de sa fortune en première ligne, ses principes en seconde

ou en troisième ligne, comment se trouve-t-il des esprits tout d'une pièce qui ne fléchissent pas? Est-ce de la probité? Mais la probité suppose des efforts et un contentement d'avoir résisté aux tentations; je puis affirmer pour mon compte qu'il n'y a ni tentations, ni contentement. Sur ce sujet, je suis un peu matérialiste, et j'irais à croire qu'il y a des esprits qui s'arrangent de ce qui est faux, d'autres qui en sont repoussés, comme il y a des oreilles délicates qui trouvent dans la mélodie un charme qui les subjugue, tandis que d'autres oreilles prennent naturellement du bruit pour de la musique. Tout ce qui a fait bruit pendant la Révolution m'a toujours paru contraire à l'harmonie; tous les cris poussés aujourd'hui dans le sens de la Révolution me paraissent encore des cris de mort; et lorsque je vois des hommes en place, sous le gouvernement d'un seul, défendre les principes révolutionnaires et proscrire les principes monarchiques, il m'est impossible de ne pas les regarder comme des fous, s'ils sont de bonne foi, ou, dans le cas contraire, comme des êtres qui recommenceraient à la première occasion. Il est donc probable, pour me servir des expressions de l'empereur, que je resterai longtemps avec la prétention de faire un parti à moi tout seul, et que, si je suis chargé du Journal des Débats, j'aurai de terribles luttes à soutenir. Je crois devoir en prévenir, afin que l'empereur ne prenne pas de décision à mon égard sans en avoir prévu les conséquences.

On voit par ces dernières lignes que l'affaire devenait pour Fiévée de plus en plus personnelle. L'empereur voulait mettre à la tête du Journal de l'Empire un homme qui lui en répondît, et il demandait que Fiévée acceptât cette mission de confiance. « Si les lecteurs, dit celui-ci, n'ont pas oublié la note de l'empereur dans laquelle il défendait la police contre moi, et avec humeur, ils comprendront difficilement qu'il m'ait accepté comme

garant du Journal de l'Empire, par la conviction où il était que seul je saurais l'empêcher de tomber sous le joug de la police. Pour faire comprendre cette contradiction, il faudrait entrer dans beaucoup de détails, et peut-être n'y parviendrais-je pas. Qu'il me suffise de remarquer qu'il y avait nécessairement une grande différence entre la portée de mes notes et les entretiens que j'avais avec Napoléon. Mes notes pouvaient être connues et combattues ; les entretiens restaient dans la conviction personnelle que chaque interlocuteur en avait reçue, et alors nous nous entendions. La vraie volonté de l'empereur était que je n'eusse de rapport avec le ministre de la police qu'autant que je le voudrais, afin qu'il ne pût pas même savoir quand il me viendrait des communications de plus haut que lui. »

Et deux mois après, il écrivait à l'empereur : « S'il n'avait pas été bien convenu que je ne recevrais aucune direction du ministère de la police, il m'aurait été impossible de me charger du Journal de l'Empire, car je n'aime pas que mon nom serve de passeport à des choses que je regarde au moins comme inutiles. Et cependant tel est l'ascendant de la police que, lorsqu'elle met tous les journaux en *enthousiasme,* si le journal qui domine par le nombre de ses abonnés restait tout-à-fait raisonnable, il paraîtrait froid, en opposition, et

son attitude jetterait dans les esprits des inquiétudes qui n'y sont pas. Cette possibilité, à laquelle je n'avais pas pensé, m'a fait découvrir dans ma position plus d'embarras que je n'en avais soupçonné... J'ai la conviction que je ne me soutiendrai pas dans la position où je suis. »

Quoi qu'il en soit, cette grande négociation se termina enfin par l'acceptation de Fiévée et l'acquiescement des propriétaires à tout ce qu'on leur demandait; seulement, ils avaient offert deux douzièmes au gouvernement, il en prit trois. Moyennant cela, leur propriété fut consolidée — momentanément. On s'était d'ailleurs réservé ce qu'on appelle en politique l'arrière-pensée, en ne réglant pas les détails.

Disons enfin que le Journal de l'Empire resta avec ses seules forces, c'est-à-dire qu'il n'y eut pas de réunion en sa faveur. « On arrange ou on dérange les autres journaux, écrivait Fiévée, pour trouver sur eux le dédommagement de la spoliation manquée du Journal des Débats, et tout cela se conduit sur des intérêts si privés qu'il ne me surprendrait pas beaucoup de voir dans un an le nombre des journaux plus considérable qu'il n'était, quoique le but apparent du bruit qu'on a fait ait été la nécessité d'en réduire le nombre. Si Dieu me donne des forces, le plus grand obstacle à cette progression sera dans le succès de celui qui m'est confié. »

Et en effet le Journal de l'Empire gagna en force et en puissance sous la direction de Fiévée, qui employa tous ses efforts à lui assurer cette prééminence intellectuelle déjà si universellement reconnue. Le nouveau titre qu'on lui avait imposé pour le lier plus étroitement à la fortune de l'Empereur tourna à son avantage et augmenta sa publicité. Il semblait que le chef de l'empire eût adopté le journal qui, de son aveu, avait pris ce nom. On s'habituait à le regarder comme l'expression autorisée, sinon de la pensée, au moins des doctrines du gouvernement, et chaque fois que Napoléon, par une campagne heureuse, accroissait l'Empire français d'une province ou d'un royaume, il conquérait de nouveaux abonnés et de nouveaux lecteurs au Journal de l'Empire, qui avait ainsi ajouté pour auxiliaire à la plume de Geoffroy, de Fiévée, de Feletz, et de tant d'hommes d'esprit, l'épée de Napoléon.

Mais ce succès et les bénéfices qui en découlaient, ne pouvaient manquer de redoubler l'humeur et la cupidité de ses ennemis. Aussi l'espèce de trêve signée entre le ministre de la police et le journal ne fut-elle pas de longue durée; les hostilités recommencèrent bientôt, plus vives et plus tracassières.

Un beau jour, l'empereur, fatigué des attaques secrètes du ministre contre Fiévée, des attaques publiques de celui-ci contre le ministre, les tança

tous les deux dans un article du *Moniteur*. Mais Fiévée, avec une noble fierté, refusa de reproduire dans la feuille qu'il dirigeait le blâme jeté sur sa personne. Et quand Fouché lui objectait que, lui ministre, il n'était pas blessé de ce que le Journal de l'Empire avait reproduit ce qui le concernait : « Moi, lui répondit le journaliste, je n'ai pas d'ambition pour me consoler; il me faut toute ma réputation. »

Fouché, de plus en plus exaspéré, ne parlait de rien moins que de faire arrêter Fiévée.

Parmi les petitesses du ministère, dit ce dernier, je citerai l'inquiétude qu'on a de mon crédit. De là le bruit qu'on fait courir que je suis tombé en disgrâce, et, par suite, la nouvelle de mon arrestation, devenue si publique que le même jour plus de trente personnes sont venues chez moi demander pourquoi on m'avait arrêté, et quelques-unes n'étaient pas sans crainte de se compromettre par cette preuve d'intérêt ou de curiosité. Heureusement j'étais chez moi pour les rassurer et pour leur apprendre que les haines ministérielles ne sont rien sous un chef qui règne par lui-même, et seraient encore moins si le chef de l'Etat était faible; car, alors, que seraient les ministres? Il est vrai que M. Fouché, qui a le malheur d'être nerveux, avait crié, m'a-t-on dit, qu'il me ferait arrêter, et, comme il y avait beaucoup de témoins, cela paraissait un engagement. Je m'imagine que c'est pour savoir ce qu'il devait en penser lui-même qu'il a rendu une visite à M. de Lavalette, et qu'affectant alors une colère qu'il n'avait plus, il répéta qu'il me ferait arrêter. M. de Lavalette, avec la douceur que l'empereur lui connaît, se contenta de répondre : *Vous n'en ferez rien.* Et il avait raison. En vérité, je ne sais ce qui tourmente ces gens-là; je crois quelquefois que leur agitation est une punition de Dieu.

Battus devant l'opinion publique, les adversaires du Journal des Débats voulurent prendre leur revanche à l'Institut, qui était, à cette époque, le foyer de toutes les idées philosophiques. Les rédacteurs du Journal de l'Empire furent dénoncés en pleine séance académique comme partisans des Bourbons et travaillant à les faire revenir.

Nouvelles plaintes de Fiévée, qui remontre à l'Empereur ce que ce procédé a d'inconvenant et de peu généreux, et parle de se retirer. Plus l'absence de l'Empereur se prolonge, lui écrit-il, et plus l'esprit de la Révolution reprend d'activité. Les philosophes et les révolutionnaires, qui se désavouent réciproquement à toutes les époques où ils sont sans espérance, sont réunis depuis quelque temps : ils ont sans doute quelque sacrifice à exiger. L'union de ces messieurs est toujours un signe déplorable.

M. Suard n'est point un révolutionnaire, ce n'est qu'un philosophe ; il croit et a toujours cru à la monarchie, et jamais on n'a connu de lui un mot offensant pour la famille des Bourbons. Cependant, le voici d'accord avec M. Chénier, qui, dans une de ses satires, l'a appelé *vil Suard,* et il fait au nom de la bande une chose que M. Chénier n'aurait osé faire avec aussi peu de pudeur. Dans une séance publique de l'Académie française, M. Suard vient de dénoncer les rédacteurs du Journal de l'Empire (et, par conséquent, moi, plus que tous les autres, puisque la responsabilité générale de la rédaction tombe sur moi) comme partisans des Bourbons et travaillant à les faire revenir. Cela est absurde sans doute, mais l'absurdité ici n'empêche pas l'o-

dieux d'une telle attaque et son inconvenance sous tous les rapports. Il est vrai que M. Suard passe pour avoir répondu aux honnêtes gens qui lui reprochaient cette sortie : « S'ils étaient royalistes, je ne les aurais pas dénoncés. » Si cette manière de se défendre est réelle, c'est une infamie de plus ; car il lui serait aussi difficile de prouver que nous désirons le retour des Bourbons que de prouver que nous ne le désirons pas. Cette question ne se traiterait certainement pas dans les journaux, fût-ce d'une manière indirecte ; et je puis affirmer que dans nos réunions intimes jamais elle ne s'est présentée même en conversation, ne fût-ce que parce que la disposition actuelle des choses n'y porte en aucune manière. Nous avons, il est vrai, le tort d'attaquer avec un succès toujours croissant cette philosophie du XVIIIe siècle, mauvaise en morale, en littérature, autant qu'en politique ; et comme la réputation de M. Suard tient à cette philosophie, puisqu'il n'a fait aucun ouvrage qui puisse recommander sa mémoire, il ne peut nous pardonner notre irrévérence pour les maîtres, irrévérence qui réduirait à rien les disciples comme lui. Mais aller jusqu'à une dénonciation politique faite en pleine séance de l'Académie, appuyer avec un tel éclat les rapports secrets du ministre de la police, c'est une action d'autant plus lâche qu'on a dû calculer d'avance que, le nom des Bourbons se trouvant mêlé dans cette attaque, il serait impossible de se défendre dans les journaux. Certes, quand l'empereur est à Paris, on ne se permettrait pas une tentative aussi étrange ; il la punirait. Doit-il la tolérer parce qu'il est loin? et paie-t-il des académiciens pour annoncer publiquement qu'il y a des hommes qui travaillent à le renverser? Ou le fait est vrai, ou il est faux. Dans l'un ou dans l'autre cas, c'est au gouvernement seul qu'il appartient de décider si cette vérité ou cette fausseté forment une vérité ou un mensonge académique.

Et Fiévée ajoutait :

Je resterai chargé de la rédaction en chef du Journal de l'Empire tant que l'empereur sera absent, positivement parce que

ces messieurs viennent de me révéler l'importance qu'ils mettent à m'éloigner; mais, à son retour, je le prierai de me rendre à la tranquillité personnelle dont je jouissais. Je n'aime aucune fonction dans une monarchie où il faudrait combattre comme dans les convulsions d'une république, parce que, si les philosophes et les révolutionnaires attaquent impunément avec des armes empoisonnées, il suffit d'être honnête homme pour sentir qu'on ne peut y avoir recours pour se défendre. Alors, il faut chercher l'obscurité comme un refuge. (Avril 1807.)

De nouvelles tracasseries forcent bientôt Fiévée à de nouvelles plaintes, et le font insister pour être déchargé de tous ces ennuis et rendu à son repos. Au mois de juillet, le Journal de l'Empire était arrêté à la poste pour avoir annoncé que deux vaisseaux de ligne avaient été lancés dans le port d'Anvers. C'était, au dire de la police, révéler à l'Angleterre l'état de nos armements maritimes; mais, dans son aveuglement, elle ne s'était pas aperçue que l'article était emprunté textuellement au *Moniteur*. Fiévée croit devoir instruire l'Empereur de cette persécution nouvelle.

Bien des fois M. de Lavalette, instruit par sa position des tracasseries dont je suis l'objet, et de tout ce qui s'unit d'intérêts pour m'enlever la rédaction d'un journal qui a plus d'influence sur l'esprit public que toutes les forces de la police, m'a dit : « Vous êtes trop confiant; écrivez à l'empereur. » Je ne suis pas plus confiant qu'un autre; mais je suis prévoyant, et je sens que je succomberai dans cette lutte, parce que tout ce qu'on se permet annonce qu'on avance, et surtout parce que je m'y prêterai du meilleur de mon cœur. Je sais me défendre de la haîne, et je pourrais aller jusqu'à braver l'autorité que j'estimerais; mais

quand elle descend jusqu'à la bassesse et à la bêtise, le dégoût qu'elle m'inspire est si grand que je croirais m'avilir moi-même en restant à son égard dans une position hostile. Il faut alors se détourner et penser à autre chose.

Ce n'est donc pas pour moi, mais pour que l'empereur sache le fond des petites choses dont on l'occupe, que je ferai cette note. D'ailleurs, le fait que j'ai à raconter a été si public qu'il n'est pas sans intérêt d'en consigner les détails.

Fiévée raconte alors à l'empereur comment les choses se sont passées. L'empereur aura peine à y croire. Pour lui faire comprendre cet excès d'animosité, il ajoute quelques explications qu'il voudrait que M. Fouché connût; car, malgré ses procédés, qui tiennent à des vues de parti, il répétera de lui que toute petitesse est étrangère à son caractère. On le trompe par des motifs si ignobles qu'il en coûterait à Fiévée de les consigner, s'il ne fallait faire connaître la vérité.

On voulait la spoliation du Journal des Débats, et non qu'il devînt le Journal de l'Empire. N'ayant pu réussir à s'en emparer, la cupidité de tous les faiseurs de la police s'est jetée sur les autres journaux. Ils ont été au pillage, et les gens chargés de les surveiller en ont attrapé des bribes plus ou moins clandestinement. Ces messieurs sont dans de bons principes. Ce n'est pas une part de journal qu'ils voulaient, c'était de l'argent; les journaux qu'ils ont pris n'en rapportent guère, et le journal qu'ils n'ont pu prendre en rapporte beaucoup. Que faire? Il faudrait avoir du talent et travailler; mais on n'a de talent que pour intriguer, dénoncer et spolier, et si on travaillait dans son cabinet, on ne pourrait suivre des affaires plus lucratives. On a essayé de tuer le Journal de l'Empire en favorisant d'autres journaux pour les nouvelles étrangères, ce qui n'a produit aucun effet, parce que la

partie littéraire et l'esprit du journal de l'Empire le soutiendraient, même sans nouvelles aucunes. Alors on nous a accablés de défenses; j'en ai quarante-six enfilées dans l'ordre de leur date, et qui réduiraient le journal à paraître en blanc, si je m'étais prêté à les exécuter.

Dans le désespoir de tracasser sans succès jour par jour, on a voulu porter un grand coup et faire croire aux provinces que le journal était supprimé. C'était à l'époque d'un semestre, c'est-à-dire d'un renouvellement pour six mois, que l'ordre a été donné de l'arrêter à la poste, et avec défense à M. de Lavalette de m'en instruire. Cette défense le laissait certainement libre de parler, s'il le voulait, et il a fait ce qu'il devait raisonnablement en ne la tenant pas secrète; d'ailleurs il était impossible qu'elle le fût plus de vingt-quatre heures. Qu'un ministre de la police, qui doit tout savoir, serait honteux s'il apprenait à quoi ses commis le font servir! Mais, enfin, ce journal qu'on veut tuer appartient au gouvernement pour une part déterminée, et le ministre qui dispose de cette part ne peut ignorer qu'elle a été de soixante-quinze mille francs du 1er janvier 1806 au 1er janvier 1807. En bon administrateur, il devrait veiller à la conservation de ce qu'il travaille à détruire.

Il est temps de passer à des réflexions sérieuses; il en naît des plus petites choses.

Depuis que le gouvernement, sautant à pieds joints par dessus la liberté de la presse, incompatible, en effet, avec ses projets et sa situation, a fait des journaux une chose privilégiée, le gouvernement est rigoureusement responsable envers le public de l'exactitude de leur service, comme il est responsable du service de la poste, de la loterie, comme le préfet de police de Paris est responsable du service des voitures de place. Dès que le gouvernement ôte la liberté et restreint un droit, il prend un engagement. Si cela n'était pas ainsi, il n'y aurait de raison et de sens qu'à Alger et à Tunis. Quand le Directoire était une autorité et les journaux une autre autorité, le Directoire, dans un moment de triomphe, pouvait se venger d'un journal en l'arrêtant; c'était faire des prisonniers sur l'ennemi. Mais, depuis que les journaux

sont consacrés par des priviléges, qu'ils sont restreints dans leur nombre, qu'ils ont des rédacteurs en chef, toute arrestation de journal à la poste est un contre-sens, puisqu'on peut en conclure que, si la poste n'appartenait pas au gouvernement, ou que, si les journaux s'expédiaient par une autre voie que la poste, le gouvernement absolu dans cette partie ne pourrait cependant répondre de rien. Si le rédacteur en chef ne fait pas son devoir, il faut le changer; s'il commet une erreur, il faut faire recommencer à ses frais le numéro qui contient cette erreur, et ne retarder l'expédition du journal que le temps nécessaire. Mais arrêter pour un temps limité ou illimité la circulation d'un journal, c'est une vengeance d'enfant, un aveu d'incapacité et une preuve d'esprit de parti dans le ministère. En effet, je demanderai comment, dans un gouvernement absolu, on désobéirait à un ministre qui ne serait pas homme de parti et qui ne serait pas reconnu comme tel? Et si l'empereur lui-même n'avait pas senti cette vérité, aurait-il voulu du premier mouvement confier le journal qui a le plus d'influence à quelqu'un en opposition constante avec les doctrines que protége son ministre? Toutes ces tracasseries, les petitesses et les vengeances qui en résultent, ont donc pour cause première la nécessité où se croit l'empereur de conserver à la tête de la police un homme fort du parti dont il répond, et l'envie de lui faire sentir que le pouvoir est en défiance contre ce parti. Tant que cette position durera, les effets seront tels que nous les avons vus depuis qu'elle a commencé. Il faut donc qu'elle cesse, c'est mon refrain continuel; et comme l'empereur ne me sacrifiera pas son ministre de la police, parce qu'il n'y aurait pas compensation, il faudra bien qu'il consente à me sacrifier, non pas à son ministre, cela serait mal, mais à ceux qui prennent sourdement la place du ministre pour achever cette affaire, et qui, n'étant pas connus pour avoir des opinions révolutionnaires, sont tout propres à faire le mal d'une manière conciliante.

La note suivante, que je voudrais reproduire en entier, prouve les perplexités de l'Empereur entre

ces deux hommes, ou plutôt entre les deux principes qui le tiraillaient en sens contraire.

Si je n'en avais acquis une de ces certitudes qu'il est impossible de repousser, jamais je n'aurais pu croire que l'empereur, pour se débarrasser de toutes les tracasseries dont l'entoure son ministre de la police relativement au Journal de l'Empire, eût demandé sérieusement si on ne pourrait pas établir un *journal impartial*. Je ne doute pas qu'on lui ait répondu que rien ne serait plus facile, et j'ose, moi, lui jurer que cela est impossible. Il y a des sots qui sont de toutes les opinions, positivement parce qu'ils ne comprennent les conséquences d'aucune; mais on ne trouverait ni en France, ni en Europe, un homme instruit et capable de réflexion qui ne penchât vers des doctrines de préférence à d'autres doctrines. Or, ce n'est pas avec des sots qu'on ferait un journal qui aurait du succès. Le succès est la première de toutes les conditions; l'impartialité n'est que la seconde, puisque le journal qu'on ne lirait pas serait aussi inutile étant impartial, que peu dangereux s'il était partial.

Le *Moniteur,* dans sa partie officielle, est du côté du gouvernement, et dans sa partie littéraire et scientifique il penche visiblement vers les doctrines philosophiques, en prenant ce mot dans son mauvais sens. Si le gouvernement ne peut obtenir la neutralité d'un journal qui est à lui, qui se rédige sous ses yeux, comment l'obtiendrait-il de tout autre journal?

Sans doute les esprits en France sont étonnés de la rapidité des exploits guerriers de l'empereur, et entraînés dans la monarchie par quelques-unes de ses conceptions; mais ils s'en faut beaucoup qu'ils soient revenus des maximes mises en crédit pendant le XVIIIe siècle. La Révolution a déshonoré ces maximes, et, toutes les fois qu'on les prêchera au nom de la Révolution, on jettera tous les hommes raisonnables du côté du pouvoir absolu. Mais qu'un écrivain doué de talent, ayant de l'imagination, une certaine connaissance du cœur humain et une réputation pure, s'empare de nouveau de tout ce qui a séduit le XVIIIe siècle; qu'il parle bien de la tolérence, bien de la liberté, bien des li-

mites à donner au pouvoir, tous les esprits s'enflammeront de nouveau. Ces idées ont été présentées trop de fois aux Français et d'une manière trop séduisante pour que l'impression et l'espérance en soient détruites. D'ailleurs, ces idées reposent sur quelque chose de vrai, sur des situations de la société qui leur donnent une force réelle; il ne s'agit pour les rendre dominantes que de les développer avec art en les appuyant de raisonnements opposés aux raisonnements faux de la Révolution. Si le Journal de l'Empire triomphe en rappelant les anciennes doctrines, c'est que tous ceux qui combattent aujourd'hui en faveur de la philosophie du XVIII[e] siècle manquent de talent. Les chefs du parti ont pris pour eux les places, les honneurs, l'argent, se réservant de plus les intrigues et les calomnies; mais ils abandonnent la défense de leur cause à des goujats. Je le répète, un homme de talent qui s'emparerait de cette cause, en la purgeant de tous ses excès, obtiendrait bientôt un crédit au-dessus de celui du Journal de l'Empire. Est-ce là ce que veut l'empereur? Alors qu'il descende de la hauteur où il s'est placé; qu'il admette la possibilité de la division des pouvoirs; qu'il reconnaisse en principe et en fait la liberté de la presse, et il peut être assuré que des succès bien plus éclatants que ceux du journal dont on le tourmente sans cesse viendront donner une nouvelle activité à son esprit.

Il est remarquable en France que ce n'est point par des ouvrages politiques qu'on obtient de l'ascendant en politique; il faut d'abord se faire une grande renommée, et alors on peut s'emparer de la société et l'agiter à sa fantaisie. M. de Voltaire a dû à ses tragédies et J.-J. Rousseau à ses romans le privilége de bouleverser les principes qui faisaient la sûreté de l'ancienne monarchie. Cette réflexion doit toujours être présente à l'esprit de ceux qui gouvernent, pour les tenir en haleine quand ils sont forts, et pour les rendre prudents quand ils sont faibles. M. de Bonald n'a point et n'aura jamais de popularité comme prophète du passé, il n'est que publiciste; la popularité de M. de Chateaubriand deviendrait immense s'il le voulait. Cette différence entre deux talents remarquables tient à ce que l'un ne s'est encore adressé qu'au raisonnement et l'autre plus volontiers à l'imagina-

tion. Aucun des deux n'est impartial, parce qu'il est impossible d'avoir des idées fixes sans conviction.

Quelle est donc, après tout, la valeur de ce mot *impartialité,* dont on a fait tant de bruit de nos jours, qu'on pourrait le regarder comme la bannière d'un parti?...

Je sais qu'on dit à l'empereur que les partisans des doctrines morales et religieuses sont royalistes. Rien n'est plus vrai, et cela fait certainement beaucoup d'honneur à la royauté. On n'a pas besoin de lui dire que les partisans des doctrines opposées à la morale, à la religion, à l'expérience, à l'unité des pouvoirs, sont jacobins : il le sait sans doute. Qu'est-ce que cela prouve? Qu'il y a en France des royalistes et des jacobins. Quand tous ceux qui sont nés sous l'ancienne monarchie, qui ont été élevés dans les principes qu'elle aurait dû défendre pour se conserver elle-même, seront morts, il est probable que le nombre des royalistes sera bien petit; mais il n'est pas prouvé que le nombre des jacobins n'augmentera pas en proportion, puisqu'il n'y a jusqu'ici de choix possible qu'entre les anciennes doctrines et les nouvelles, c'est-à-dire entre le gouvernement d'un seul et le gouvernement de plusieurs. Le gouvernement impérial n'a encore de doctrines sur rien. Rapporter tout à la personne de celui qui gouverne, rattacher même beaucoup d'intérêts à lui, ne suffit pas, et si l'empereur veut s'en convaincre, il n'a qu'à remarquer qu'il est parvenu en effet à unir à son gouvernement beaucoup d'intérêts nés de la Révolution, mais que ces intérêts se détacheraient de lui avec plus de facilité encore si l'occasion s'en présentait. Tous les cris poussés aujourd'hui ne signifient rien autre chose, sinon que la Révolution ne veut pas tant s'unir à l'Empire qu'elle ne puisse se défendre contre les combinaisons ultérieures de l'empereur...

Si dans ces circonstances on peut trouver le moyen de faire un journal impartial avec des hommes qui aient du talent et de la conscience, ce sera une belle entreprise, et, pour mon compte, j'y applaudirai de grand cœur. En attendant, le plus simple sera de me faire quitter la rédaction en chef du Journal de l'Empire, parce que toutes les propositions mises en avant ne sont qu'une

manière d'arriver là, et qu'il faut en finir. En voici la raison; elle est grave.

Peu de personnes lisent un journal comme il est fait; on met de la finesse à lui prêter des intentions. La police, à force de répéter que le Journal de l'Empire est royaliste, et l'Académie en le dénonçant comme tel, finiraient par lui donner un vernis d'opposition. Le public est si léger qu'il ne faut jamais le tenter sous ce rapport. Dès qu'on ne le lirait plus que dans un sens, on trouverait effectivement qu'il est fait dans ce sens. Quand la perversité est tenace, on ne peut croire tout ce qu'elle obtient; et dès que l'empereur n'a pas, de premier mouvement, repoussé les insinuations et fait taire les accusateurs, il s'est mis dans la nécessité de leur donner satisfaction. Plus je réfléchis, plus je me demande ce que c'est que le pouvoir quand il n'y a plus ou qu'il n'y a pas encore de doctrines dans un Etat.

Par tous ces détails dans lesquels nous venons d'entrer, on voit quelle place le Journal des Débats occupait dans les pensées de l'empereur, j'aurais presque dit dans l'Etat. Ils peignent merveilleusement aussi la position de ce journal pendant les quelques années où on lui laissa une ombre de liberté. C'était une double guerre, et une guerre de tous les jours, qu'il avait à soutenir : il lui fallait combattre en secret contre les embûches du parti révolutionnaire et contre les inimitiés du ministre de la police, pour conserver la facilité de combattre publiquement les idées du philosophisme et de la Révolution. En fin de compte, le Journal de l'Empire devait succomber dans cette lutte. « Je ne peux plus vous défendre », dit un jour l'empereur à Fiévée; et il lui retira la rédaction en chef, ou

plutôt la garantie du Journal de l'Empire. C'était, ce semble, lui accorder ce qu'il demandait depuis longtemps avec instance; cependant, — c'est lui qui nous l'apprend, — il fut très-mécontent d'avoir été pris au mot. « Quoique j'eusse plusieurs fois provoqué cette mesure, dit-il, je ne l'acceptai pas sans humeur, bien plus parce que je ne retrouvai pas en même temps toute mon indépendance que parce que l'empereur appuya ou feignit d'appuyer sa décision, non sur le désir que je lui avais témoigné à cet égard, mais sur un mécontentement personnel, qui n'avait pas le sens commun, s'il était vrai, et qui ne pouvait que me décourager, si j'étais conduit à y voir une preuve de faiblesse : il m'accusait d'avoir *le dessein de l'entraîner dans une autre monarchie que celle qu'il voulait former*. Hélas! j'avais toujours eu la conviction qu'il ne comprenait pas plus la monarchie que la liberté, et qu'il ne saurait jamais faire que du pouvoir. »

Cependant *il* avait bien un peu raison contre Fiévée; ce qui ne l'empêcha pas de rester pour lui ce qu'il avait toujours été.

La place de Fiévée au Journal de l'Empire fut donnée à Etienne, alors secrétaire de Maret, et qui n'était connu encore que par d'honorables succès au théâtre. Etienne avait pourtant fait une sorte de noviciat. Emmené à Varsovie par Maret, que l'em-

pereur y avait envoyé pour reconstituer la Pologne, il avait été chargé de surveiller la rédaction de journaux fondés par le nouveau gouvernement pour diriger l'esprit des populations dans le sens de la médiation française, et sans doute il s'était acquitté de cette mission au gré du maître, qui en avait gardé, comme on le voit, bon souvenir. « C'était, dit M. Nettement, toute une révolution que l'introduction d'Etienne au Journal de l'Empire. Par ses opinions, par ses goûts, par ses liaisons, il appartenait à cette école du XVIIIe siècle jusque-là si vivement combattue dans la feuille dont il allait prendre la direction, et la tendance naturelle de son esprit le faisait plutôt incliner vers les idées de la Révolution. En donnant à Etienne la direction de l'ancien Journal des Débats, l'Empereur opérait une étrange confusion. Il avait essayé inutilement de soutenir dans une indépendance réciproque vis à vis l'un de l'autre l'esprit révolutionnaire et l'esprit monarchique, de manière à établir entre eux l'équilibre. Ayant perdu l'espoir d'y parvenir, il les faisait entrer tous deux à la fois dans le Journal de l'Empire, symbole de l'impraticable fusion qu'il voulait réaliser, et de cette unité qu'il comptait créer à son profit en fondant ensemble deux contrastes. D'un côté, Etienne et Tissot, qui bientôt parut dans le Journal de l'Empire, représentaient la nuance philosophique ; de l'autre, Geoffroy, Fe-

letz et Hoffman, à qui l'on avait laissé leur indépendance littéraire, représentaient la nuance monarchique et religieuse. »

C'est vers le milieu d'août 1807 qu'Etienne devint le rédacteur en chef, ou, pour dire le vrai mot, le censeur — nous dirions aujourd'hui le directeur politique — du Journal de l'Empire. Ses fonctions étaient singulièrement délicates. D'un côté, il avait à satisfaire l'ombrageuse susceptibilité de Napoléon et de son gouvernement; de l'autre, il se trouvait en présence des propriétaires mécontents et blessés, quelques-uns sourdement hostiles, d'hommes de lettres, tous de mérite, soumis, mais non convertis, et qui avaient aussi leur susceptibilité littéraire et politique. Homme de lettres lui-même, Etienne comprenait ce sentiment, et intérieurement il l'honorait. A force de tact et de loyauté, il échappa aux dangers d'une position si difficile. Ses collaborateurs, les propriétaires même, lui rendirent promptement justice; les plus notables devinrent et restèrent ses amis. Mais en dehors du journal tout le monde ne fut pas si juste. La foule des littérateurs qui l'avaient connu pauvre, et qui l'étaient restés, ne lui pardonnèrent pas sa fortune inespérée.

Un homme investi d'attributions qui touchent de si près à la liberté de la pensée passe bientôt pour servile aux yeux de la foule. On ne manqua pas

d'adresser ce reproche à Etienne. Il ne le méritait point. Sans doute il était dévoué à la cause impériale; mais ce dévouement n'avait rien d'aveugle. Dans l'occasion il savait résister. Des faits nombreux pourraient venir à l'appui de cette assertion; nous en choisissons un seul.

Peu de temps après son mariage avec Marie-Louise, Napoléon avait cru voir des intrigues s'agiter autour de sa femme. L'ambassadeur d'Autriche lui faisait de fréquentes visites : c'étaient à tout instant des allées et venues, même des tête-à-tête. L'empereur s'imagina qu'une trame politique dans l'intérêt de l'Autriche s'ourdissait sous ses yeux, dans son propre palais. Outré de tant d'audace, et voulant y mettre fin, il dicte à son secrétaire un article irrité contre l'ambassadeur. La colère ne lui permet pas d'en mesurer les termes. Le goût, la langue même, n'y sont pas suffisamment respectés. Jamais note ne fut moins diplomatique.

L'article achevé est remis à M. Maret, alors duc de Bassano. Le ministre lit, fait ses observations, insiste même, mais inutilement. L'empereur ordonne l'envoi immédiat du factum à Etienne, afin que celui-ci le fasse paraître dès le lendemain dans le Journal de l'Empire.

On concevra la surprise du rédacteur en chef, peu accoutumé à ce style. Il se hâte de faire des représentations au duc de Bassano, qui se borne à

répondre : « L'empereur le veut. » L'article est envoyé à l'imprimerie et composé. Le soir, Etienne, selon l'usage, vient revoir l'épreuve. Mais voilà que le rédacteur ordinaire du journal, l'abbé Mutin, fait à son tour des difficultés : un pareil article est dangereux, compromettant, impossible. Etienne était du même avis; après avoir hésité longtemps, il se décide à suspendre la publication.

Le lendemain au matin, Napoléon demande son journal, cherche, recherche son article, et ne le trouve pas. Le duc de Bassano, rudement réprimandé, assure que l'espace seul a manqué, mais que demain sans faute l'omission sera réparée. Il mande Etienne, et lui déclare que, si l'article ne paraît pas le jour suivant, il sera responsable des suites.

Notre malheureux rédacteur en chef était fort à plaindre. Encourir le courroux de l'empereur, ou publier une diatribe qui peut brouiller Napoléon avec son beau-père, qui produira le plus fâcheux effet sur l'opinion publique, qui deviendra peut-être une cause de guerre (nous en avions déjà assez sur les bras), quelle alternative pour un honnête homme ! Il parcourait les boulevards en désespéré; voilà que sur les degrés du café Tortoni il rencontre son Pylade, Nanteuil. Courir à lui, lui conter son embarras, lui faire lire le fameux article imprimé en épreuve, fut l'affaire d'un moment —

« Ne publiez pas cela, s'écria Nanteuil. — L'empereur le veut. — L'empereur ne sait ce qu'il veut; rendez-lui service malgré lui. » Ce peu de mots a fixé les incertitudes d'Etienne; il a fait son sacrifice. L'article est définitivement retiré.

Le jour suivant, le duc de Bassano, qui a lu le Journal de l'Empire, aborde en tremblant Napoléon, dont les premiers mots sont : « Et mon article? — Il n'a pas paru, dit le ministre. — Il n'a pas paru! Et qui donc s'est permis de mépriser mes ordres? — Sire, c'est M. Etienne; il prétend que l'article n'est pas digne de Votre Majesté, et il a refusé de le publier. — Ah! reprit vivement l'empereur, M. Etienne a osé..... Puis, après un moment de réflexion : Eh bien, il a bien fait! » Et Napoléon, tout-à-fait calmé, se mit à parler d'autre chose.

Mais Etienne n'avait pas toujours été aussi heureux. De quelque pénétration qu'il fût doué pour saisir la pensée du gouvernement, quelque habitude qu'il eût de découvrir le venin caché sous les fleurs du langage, on le trompait et il se trompait quelquefois. Il s'était établi entre quelques rédacteurs et leur censeur une lutte de finesse. Tantôt deux articles pleins d'innocence isolés l'un de l'autre prenaient par leur rapprochement une couleur d'opposition et de taquinerie; tantôt des extraits de journaux étrangers, en apparence insignifiants, empruntaient à une circonstance imprévue une si-

gnification politique. Ceux qui ont été appelés à veiller sur la rédaction d'un journal savent combien, sous une plume malveillante, la langue française a de ressources et d'adresses cachées. Etienne en fit plus d'une fois la fâcheuse épreuve. Et il ne lui fallait pas seulement aller saisir et deviner, chaque jour, sous chaque phrase de ses incurables collaborateurs, la pensée cachée, l'allusion imprévue, il lui fallait encore dérouter la complicité du public, se faisant un jeu malin de découvrir ou d'appliquer des allégories ou des épigrammes où souvent l'écrivain lui-même ne les avait point aperçues. C'était une lutte continuelle contre l'esprit de quelques-uns et contre l'esprit de tout le monde. L'infortuné censeur y devait succomber et y succomba plus d'une fois.

Des orages qui s'élevèrent contre Etienne dans ses fonctions de directeur du Journal de l'Empire, nul ne fut plus violent que celui que fit naître la publication d'un extrait de la *Gazette de Bayreuth,* dans le mois de juin 1808. Cet article du journal étranger semblait annoncer une rupture prochaine entre la France et l'Autriche. La supposition n'était pas sans quelque fondement, puisque les causes qui amenèrent la campagne de 1809 commençaient à se développer; mais le gouvernement ne voulait pas être deviné. Le journal fut vivement rappelé à l'ordre dans le *Moniteur*. Il dut insérer

dans sa feuille le blâme énergique dont il était l'objet. On avertit Etienne avec une sorte de sévérité. Heureusement une lettre de Maret, écrite de Bayonne, en lui recommandant la plus extrême réserve, adoucit les reproches du chef par les consolations de l'ami.

Aux difficultés politiques se joignaient des difficultés littéraires. Le Journal de l'Empire, à cette époque, tenait d'une main assez rude le sceptre de la critique. Les auteurs meurtris de ses coups, s'imaginant que l'autorité d'Etienne s'étendait également sur la partie littéraire du journal, l'en rendaient responsables. D'autres ne prétendaient pas seulement qu'il interdît la critique, ils voulaient qu'il commandât l'éloge. Ainsi le rédacteur en chef assumait tous les mécontentements et toutes les rancunes. Rien n'était plus injuste. Comment eût-il abusé de sa position jusqu'à dicter à ses rédacteurs des opinions en littérature, lui qui donnait à cet égard l'exemple du sacrifice et de l'abnégation? Sous sa direction, il fut toujours permis d'attaquer ses ouvrages. Plus d'un article virulent contre les comédies du rédacteur en chef, revêtu de son *visa,* déposa des franchises par lui laissées à la critique, pendant toute la durée de cette terrible dictature qu'il exerçait au Journal de l'Empire (1).

(1) Nous empruntons la plupart des détails qui précèdent à une très-subtan-

Le succès du Journal de l'Empire ne faiblit point sous la nouvelle direction; il alla même en grandissant avec l'Empire lui-même. Le caractère du journal resta d'ailleurs le même. On y chercherait vainement des aperçus sur les choses et les hommes, quelque appréciation de la situation générale, un jugement enfin. Toute la politique se compose de nouvelles. C'est comme un registre officiel des lois et des actes officiels, des faits et gestes de l'empereur; il ne parle point par lui-même, il répète, c'est un écho. Sur un seul point, une certaine initiative lui est laissée, sur la question anglaise, que de tout temps Napoléon abandonna volontiers aux journaux, quand il ne les poussait pas lui-même à l'attaque. Le reste est pour eux lettre close. Sous l'Empire, la politique demeure un monde fermé; il y eut comme un blocus des idées, non moins rigoureux que le blocus continental. Durant tout ce règne glorieux, « c'est l'épée qui s'est réservé le monopole de la presse politique; elle s'en sert à écrire de magnifiques bulletins : comme si les notes prises par le génie pour les siècles devaient désormais suffire à l'esprit humain, parce qu'elles rassasiaient l'orgueil national (1). » Il n'y a pour Napoléon qu'un seul vrai journal, le *Moniteur :* il s'en sert pour tâter l'opinion publique, quand il

tielle et très-curieuse étude de M. Léon Thiessé sur Etienne, qui nous fournira encore de forts utiles renseignements sur le rôle d'Etienne comme journaliste.

(1) Armand Marrast, *Paris révolutionnaire,* p. 360.

médite quelque grande entreprise; une note un peu verte de la feuille officielle suffit pour ramener au devoir un général qui s'en écarte, ou pour mettre à la raison les petits Etats qui s'avisent de remuer, et les grandes puissances elles-mêmes n'étaient pas à l'abri des coups de cette redoutable férule.

Un dernier emprunt que nous ferons à Fiévée montrera à quelle condition la presse était réduite à la fin de 1809; voici ce qu'il écrivait à l'empereur au mois d'octobre:

Jamais un souverain n'a eu plus que dans ce moment intérêt de bien connaître l'opinion publique; jamais aussi écrivain n'a eu besoin de plus de courage pour l'exprimer. Il existe un système général de mensonges si bien établi que quiconque s'en écarte s'expose à être regardé comme un bourru, qui prend son humeur personnelle pour la véritable expression de l'esprit public. Mentir pour arriver à un but peut être un moyen politique; mais mentir quand il est facile de s'apercevoir qu'il n'y a plus de crédulité, quand au contraire le défaut de confiance se témoigne à haute voix, c'est se tromper soi-même et perdre la partie la plus essentielle de l'autorité.

Pendant les incertitudes de la dernière guerre, l'opinion est devenue factieuse, opposée à tout ce qui se fait gouvernementalement, comme à tout ce qui se dit officiellement. Doit-on s'en étonner quand on est parvenu, à force de précautions, à faire des journaux que les dernières classes du peuple trouvent aussi par trop bêtes? Il était utile de diriger les journaux, quand les journaux dirigeaient l'opinion publique : c'était un ressort entre les mains de l'autorité; on l'a brisé maladroitement. Toutes les gazettes ont le même ton, la même couleur, parce que la grande main de la police s'y fait également sentir et que la même frayeur

frappe tous ceux qui y coopèrent. Je me rappelle que l'empereur chargea un jour M. de Lavalette de m'offrir la rédaction d'un journal qui avait toujours été payé par le gouvernement, et qui, par cette raison, n'avait pu avoir de succès entre les mains de ceux qui alternativement avaient été chargés de le faire valoir. En refusant, j'adressai à l'empereur quelques observations, qui seront toujours vraies, sur l'inutilité et même le danger des journaux mi-officiels, et sur l'avantage qu'il y aurait à employer toutes les feuilles publiques, sans préférence, en leur laissant une certaine liberté et leur conservant toujours l'esprit et les formes qui les caractérisent. On a compris d'abord, puis on a fini par craindre cette apparence de liberté, qui seule cependant donnait un auditoire qui ne manquait pas de confiance. On s'est tant attaché à alarmer l'empereur sur des phrases mal interprétées que la direction des journaux est devenue absolument le contraire de la direction de l'opinion publique; ce qu'on imprime ne sert plus qu'à indiquer ce qu'il ne faut pas croire; et, pour connaître aujourd'hui ce que les Français pensent en tout et sur tout, il suffirait de rassembler les faits dont on essaie de détourner leurs pensées. Il y a peu de temps encore, ceux qui voulaient des nouvelles uniquement pour eux-mêmes ne formaient qu'un bien petit nombre; maintenant c'est une épidémie générale; on peut tout débiter, tout hasarder, pourvu qu'on soit en opposition aux nouvelles politiques; on peut se permettre tous les raisonnements, pourvu qu'ils contredisent les raisonnements imprimés. Quant à ceux-ci, on les répète avec une dérision, on les commente avec une ironie qu'il a bien fallu finir par supporter; car à qui reprocher ce qui est commun à tout le monde? Mirabeau s'écria un jour à la tribune : *Je méprise l'histoire!* Je ne sais plus quel député lui répondit : *Elle vous le rendra bien!* Il en est de même entre le public et les journaux; ils en sont à se mépriser réciproquement. On est plus scrupuleux et plus adroit en Angleterre; les ministres ont quelquefois même sur les journaux de l'opposition une influence qu'on se garderait bien de laisser soupçonner, et les journaux attachés au système du ministère sont loin d'avoir entre eux le même ton et la même cou-

leur : aussi dirige-t-on les esprits dans ce pays avec les gazettes, et, ce qui vaut mieux encore, le gouvernement peut-il se faire une idée juste des opinions qui dominent par les articles de ces mêmes gazettes. Depuis qu'on est arrivé chez nous à ne diriger que les journalistes, l'esprit public s'est révolté et reste abandonné à lui-même, disposition plus dangereuse qu'on ne le croit. Lorsque je m'affligeais de voir la direction de l'opinion publique confiée exclusivement à ceux qui ont trop sujet de la craindre pour ne pas chercher à l'étouffer, je savais d'avance qu'ils ne la tueraient que dans les livres et dans les journaux, sans être capables de deviner qu'elle n'en serait que plus disposée à se tourner contre l'autorité.

Qui pourrait croire que la presse réduite à cet état pût encore donner des inquiétudes, qu'elle eût encore quelque chose à craindre? Il semblerait que le pouvoir dictatorial qui s'est fait accepter comme un moyen de salut au milieu des convulsions politiques devrait avoir pour règle et pour justification de se modérer à mesure que l'apaisement des esprits rend les circonstances moins difficiles; mais il n'en fut pas ainsi de l'Empire : l'absolutisme alla sans cesse croissant. Aux yeux de l'empereur et de ses agents, il y avait toujours une raison plausible de fortifier l'action gouvernementale; raison qui résultait de leurs propres écarts. L'autorité sans contre-poids et sans publicité arrive inévitablement à l'abus, l'abus engendre la mécontentement, et le mécontentement sourd, mais instinctivement deviné par ceux qu'il menace, est traité de tendance révolutionnaire, réclamant de nouveaux moyens de défense.

L'Empire continuait le cercle vicieux dans lequel la Révolution était engagée, et dont à peine peut-on dire qu'elle soit sortie, cercle qui conduit de la licence à l'arbitraire et de l'arbitraire à de nouveaux bouleversements, tant que le pouvoir ne sait pas modérer la réaction, qui est sa raison d'être et sa force, et l'arrêter au moment précis où il va dépasser le but. C'est ainsi qu'en 1810, alors que l'Empire était à son apogée, que toute résistance avait cessé à l'intérieur, on pourrait presque dire aussi au dehors, alors que le temps, la victoire, une alliance avec la fille des Césars, semblaient avoir consolidé à jamais la nouvelle dynastie, l'empereur employait les loisirs de la paix à constituer plus fortement encore et à régulariser l'arbitraire, quand il n'y avait plus aucune raison de le maintenir.

Pour ce qui est de la presse, divers décrets de cette année réduisirent encore le nombre des journaux et resserrèrent de plus en plus le cercle de leur action. Mais ce qu'il y eut de plus triste, c'est que le droit d'autorisation et de suppression, arme qui devait être exclusivement politique, devint alors un moyen de spoliation contre les éditeurs tièdes ou supposés malveillants, et des dépouilles des suspects on enrichissait les plus zélés défenseurs de l'autorité, et les censeurs eux-mêmes.

C'est ce qui arriva notamment au Journal des Débats.

On devait croire épuisés les violences et les coups d'autorité contre une feuille désormais conquise. L'empereur lui-même le croyait, car il avait dit à Chabaud-Latour : « Eh bien ! vous êtes mécontent de moi, n'est-ce pas? vous avez tort : à présent votre journal est une propriété aussi sûre qu'une propriété territoriale. » Il n'en était rien.

Au commencement de 1811, un dernier acte de despotisme et d'arbitraire achevait la ruine de Bertin et de ses associés. La propriété du Journal des Débats fut tout simplement confisquée et réunie au domaine de l'Etat. L'empereur en forma vingt-quatre parts; il en garda huit, qu'il attribua à la police générale, et répartit les seize autres entre quelques hommes de lettres et des personnes de sa cour. La propriété du journal était grevée de pensions et de rentes concédées à des tiers à titre onéreux : elles furent confisquées comme la propriété même; on cessa de les payer. Tout fut pris comme un butin de guerre, jusqu'à l'argent qui était en caisse, jusqu'à une somme que Bertin de Veaux avait entre les mains, et qu'on vint intrépidement lui redemander, jusqu'aux papiers en magasin, jusqu'aux meubles qui garnissaient le bureau de la rédaction. Jamais spoliation ne fut plus complète. Pas la moindre indemnité ne fut offerte à Bertin ou à son frère. On attendait sans doute qu'ils en réclamassent une ; ils se laissèrent dépouiller et ils se turent.

Le décret qui consomma cet acte inouï de bon plaisir et de violence mérite d'être conservé ; il est du 18 février ; en voici le texte curieux :

Considérant que les produits des journaux ou feuilles périodiques ne peuvent être une propriété qu'en conséquence d'une concession expresse faite par nous ;

Considérant que le Journal de l'Empire n'a été concédé par nous à aucun entrepreneur ; que les entrepreneurs actuels ont fait des bénéfices considérables par suite de la suppression de trente journaux, bénéfices dont ils jouissent depuis un grand nombre d'années et qui les ont indemnisés bien au delà de tous les sacrifices qu'ils peuvent avoir faits dans le cours de leur entreprise ;

Considérant, d'ailleurs, que non-seulement la censure, mais même tous moyens d'influence sur la rédaction d'un journal, ne doivent appartenir qu'à des hommes sûrs, connus par leur attachement à notre personne et par leur éloignement de toute correspondance et influence étrangère ;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. L'entreprise du Journal de l'Empire est concédée à une société d'actionnaires, qui sera composée de vingt-quatre actions.

Art. 2. Les bénéfices de l'entreprise seront, en conséquence, partagés en vingt-quatre parties égales, formant autant de parts d'actions.

Art. 3. Sur lés vingt-quatre actions, huit seront attribuées à l'administration générale, et perçues par notre ministre de la police. Leur produit sera affecté à servir les pensions qui seront données par nous, sur le produit desdites actions, à des gens de lettres, à titre d'encouragement et de récompense.

Art. 4. Les seize autres actions seront distribuées par nous à des personnes pour récompense des services qu'elles nous auront rendus.

Art. 5. Ceux de nos sujets en faveur de qui nous en aurons

disposé jouiront, leur vie durant, de la part des bénéfices revenant à chaque action. A leur décès lesdites actions rentreront à notre disposition, pour être données de la même manière.

Art. 6. Les actionnaires auront l'administration de l'entreprise, approuveront les marchés et toutes dépenses quelconques; nommeront l'imprimeur, le caissier, l'agent comptable et les collaborateurs. Le ministre de la police aura un commissaire pour représenter les actionnaires des huit actions retenues.

Art. 7. Notre ministre de la police est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat,

DUC DE BASSANO.

Par un second décret, du 24 février, les seize actions furent données à Boulay de la Meurthe, président de la section de législation; Bérenger, conseiller d'Etat; Corvetto, conseiller d'Etat; Réal, conseiller d'Etat; Pelet de la Lozère, conseiller d'Etat; Fiévée, maître des requêtes; Mounier, maître des requêtes; Anglès, maître des requêtes; Rémusat, premier chambellan, surintendant des théâtres; Costaz, intendant des bâtiments de la couronne; Saulnier, secrétaire général du ministère de la justice; Denon, directeur du Musée; Desmarets, chef de division au ministère de la police; Treilhard, secrétaire général de la préfecture de la Seine; Bausset, préfet du palais; de Gérando, conseiller d'Etat.

« Il serait inutile, dit M. de Sacy, de commenter le décret de spoliation du 18 février; mais on peut

se demander quelle était la raison secrète de cette infatigable persécution contre les propriétaires du Journal des Débats, et en particulier contre Bertin, qui, depuis longtemps, avait perdu toute influence sur la rédaction de son journal. L'empereur regardait Bertin comme son ennemi, et il est vrai qu'en cela l'empereur ne se trompait pas. Les excès de la Révolution, en jetant Bertin dans la réaction royaliste, ne l'avaient pourtant pas réconcilié avec le despotisme. Peu d'hommes étaient moins faits que lui pour se résigner tranquillement à l'obéissance passive et au régime militaire. Bertin était l'ami de M. de Chateaubriand et de tous les hommes de lettres qui dirigeaient contre l'esprit impérial la seule opposition qui fût possible alors, une opposition littéraire. Cette opposition avait été introduite par lui dans le Journal des Débats dès l'origine : elle y était restée, forte du talent des rédacteurs et protégée par la faveur publique. Bertin en était l'âme : on la frappait et on la poursuivait en lui (1). »

Tout le monde pensera comme M. de Sacy sur l'énormité de cet acte, même en s'isolant des idées qui ont prévalu depuis en matière de propriété; mais on risquerait de se tromper si l'on n'y voyait que l'effet des préventions de Napoléon contre les propriétaires du Journal de l'Empire. Du jour

(1) *Biographie universelle,* nouvelle édition, article *Bertin.*

qu'Etienne y était entré, MM. Bertin avaient été, si je pouvais ainsi dire, annihilés, du moins aux yeux de l'empereur. On peut donc dire, si étrange que cela paraisse et combien qu'il les lésât, que ce n'était pas contre eux qu'était dirigé l'acte si justement flétri par leur honorable ami et collaborateur, ce n'était même pas contre leur journal, mais contre la presse tout entière. C'était une mesure générale, une espèce de consolidation de la presse politique. Elle atteignit tous les journaux, notamment le *Journal de Paris,* dont les propriétaires étaient, comme l'on sait, le comte Rœderer et le duc de Bassano, deux hauts fonctionnaires du gouvernement impérial, qui furent traités absolument comme MM. Bertin. Seulement, si, comme cela est à croire, la date du 18 février donnée par M. de Sacy au décret dont nous venons de lui emprunter le texte est exacte, le Journal de l'Empire aurait eu l'honneur d'être frappé le premier : ce n'est que sept mois après que les autres journaux furent exécutés. Un décret daté de Compiègne le 17 septembre 1811, la veille du départ de l'empereur pour la Hollande, consomma cette haute mesure d'iniquité. Ce décret ne fut jamais publié, et ne saurait plus l'être : on dit que le prince de Talleyrand, président du gouvernement provisoire, en fit retirer l'original des archives de l'empereur en 1814, et le fit livrer aux flammes avec d'autres pièces

qu'il avait intérêt à détruire. Il nous serait donc impossible d'en préciser les dispositions, et ce n'est que par induction que nous pouvons en apprécier les effets. Il est probable qu'il s'appuyait sur les mêmes considérants que celui qui est relatif au Journal de l'Empire. Voici ce que mes recherches ont pu m'apprendre :

Le but du gouvernement impérial était d'abolir la liberté des journaux et de remettre en vigueur le système qui avait prévalu jusqu'en 1789. Le ministre de la police mit la main sur tous les journaux existant alors ; il en évinça les propriétaires sans indemnité, s'empara à la fois de la caisse, des registres d'abonnement, du titre, des bureaux, des agents de l'exploitation du journal et des produits qui devaient en résulter. Les propriétaires reçurent une somme à laquelle on liquida, sans eux, leur part dans les *profits échus*. Le capital restant en caisse et la propriété matérielle des anciens entrepreneurs furent appliqués à la continuation du journal. La direction fut confiée à ceux que le ministre jugea à propos d'y appeler. Quant aux profits à venir, il en attribua la moitié ou le tiers, suivant sa fantaisie, à la caisse de la police ; le reste fut distribué par lui, par portions inégales, à des personnes portées sur une liste de son choix.

JOURNAL DE PARIS. — MERCURE.

DÉCADE PHILOSOPHIQUE, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

Le nombre des « journaux quotidiens s'occupant de nouvelles politiques » fut réduit à quatre : le *Moniteur,* le *Journal de l'Empire,* la *Gazette de France* et le *Journal de Paris.* Tous les autres furent supprimés ou réunis aux journaux conservés. Je ne sache pas qu'aucune feuille ait été fondue dans le *Moniteur* ni dans les *Débats.* Je vois à cette époque la *Gazette* s'accroître du *Publiciste,* mais sans que je puisse dire si ce fut en vertu du décret de Compiègne. Pour le *Journal de Paris,* les renseignements sont plus certains. On lit en tête des numéros de la fin de septembre un avis ainsi conçu :

A dater du 1er octobre prochain, le *Journal du Soir,* le *Journal du Commerce,* le *Courrier de l'Europe*, la *Feuille économique* et le *Journal des Curés*, seront réunis au *Journal de Paris,* qui sera tout à la fois politique, commercial et littéraire. La partie littéraire et les articles de spectacles seront confiés à des hommes de lettres d'un talent reconnu. Toutes les questions et nouvelles relatives au commerce, à l'industrie, aux manufactures et au mouvement des ports de mer, seront insérées dans ce journal. Les engagements pris avec les abonnés des journaux supprimés seront fidèlement remplis.

Un prospectus inséré dans le numéro du 18 septembre ajoute aux journaux déjà réunis le *Courrier des Spectacles*. On y lit :

Chaque numéro offrira régulièrement une analyse de la pièce de la veille, un éloge ou une critique mesurée de l'acteur du jour, un article enfin relatif à la littérature dramatique, et tout ce qui peut intéresser les acteurs, les auteurs, ou les entrepreneurs et amateurs de théâtre.

Le nouveau Journal de Paris offrira aux curieux les avantages du Journal du Soir, par la faculté qui lui est accordée de publier dans Paris une feuille du soir contenant toutes les nouvelles officielles du matin.

Les nouvelles politiques seront plus fraîches et plus soignées.

Le Journal de Paris, enfin, s'enrichira, non-seulement des ressources des feuilles qui lui sont réunies, mais aux rédacteurs de ces journaux l'administration a voulu encore adjoindre quelques hommes de lettres des plus distingués de la capitale, qui, en exerçant tour à tour leur talent sur des sujets légers ou des matières utiles, justifieront, sans doute, la nouvelle épigraphe du Journal de Paris : *Miscuit utile dulci.*

L'entreprise des feuilles réunies sous le titre de *Journal de Paris, politique, littéraire et commercial,* fut divisée en vingt-quatre actions, comme le Journal de l'Empire. La police en prit neuf pour elle; elle en attribua huit aux anciens propriétaires des journaux réunis, et les autres furent distribuées à quelques individus privilégiés. Aucune indemnité ne fut donnée à MM. Rœderer et de Bassano, aucune part ne leur fut proposée dans l'entreprise nouvelle. Le gouvernement agit à leur égard comme si le Journal de Paris avait encore existé en vertu

d'un privilége révocable à volonté ; il semblait oublier qu'ils l'avaient acquis de leurs deniers comme propriété, après l'abolition des priviléges ; et pourtant c'était à l'instigation de Napoléon lui-même, qui lui avait fait avancer la somme nécessaire, que Maret en avait acheté la moitié. Ils ne crurent pas devoir réclamer pour un intérêt qui pouvait leur paraître modique dans la position où ils se trouvaient alors l'un et l'autre. Dans un mémoire publié à l'occasion d'un procès en revendication dont nous parlerons en temps et lieu, Rœderer nous révèle un des motifs de leur patience : « Le produit de la part qui aurait dû nous être assignée dans les journaux agglomérés, dit-il, fut distribué à six personnes, dont une, justement célèbre par son talent, justement honorée pour son caractère, toujours éloignée de la flatterie, notre confrère à l'Institut, était peu favorisée de la fortune ; et nous trouvions un véritable adoucissement de notre spoliation dans l'idée de contribuer à son bien-être. Aussitôt qu'il avait appris la faveur que le gouvernement lui faisait à nos dépens, il avait couru chez le ministre de la police générale pour lui porter son refus, et n'avait pas été écouté. Cette circonstance ajoutait à notre estime pour lui. Les autres actionnaires à qui fut donnée notre dépouille étaient MM. Alizan de Chazet, Comminges, Courtin, Millevoye et Nanteuil. »

Le Journal de Paris avait conservé jusque là son format primitif, in-4°. Il était ainsi composé à l'époque où nous sommes arrivés : nouvelles de Paris, nouvelles étrangères, nouvelles des sciences, des lettres et des arts, variétés, avis divers, spectacles, et enfin, sous le titre de *feuilleton,* des annonces, toujours nombreuses, et occupant quelquefois plusieurs feuilles ; de sorte qu'il n'était pas rare que les numéros fussent doublés, et même triplés, suivant que l'exigeaient les annonces. A partir du 1er octobre, il prit le format et même la forme du Journal de l'Empire, petit in-folio avec feuilleton. La *Gazette* aussi était alors de tout point semblable; mais elle avait conservé son caractère primitif : à l'inverse du Journal de Paris, elle donnait la plus large place aux nouvelles étrangères. Il en était de même du *Moniteur,* qui se bornait, pour l'intérieur, aux faits officiels, et dont les immenses colonnes étaient aux deux tiers remplies par la littérature.

Tout en agrandissant son format, le Journal de Paris perdit réellement en étendue, et aussi en intérêt général. Il dut renoncer à son feuilleton d'annonces : un décret du 18 avait créé, comme je l'ai dit ailleurs, les *Petites Affiches,* et ordonné la réunion, à dater du 1er octobre, de toutes les feuilles du même genre à la feuille nouvelle, qui fut désignée comme le seul journal où devaient être insé-

rées les annonces judiciaires et toute espèce d'affiches et annonces. Les journaux politiques avaient espéré un instant conserver les annonces de livres. On lit en effet dans quelques numéros du Journal de Paris, à la suite de l'avis relatif aux journaux réunis, cet autre avis :

A dater du 1er octobre prochain, les annonces de livres, de musique et de gravures, seront insérées indistinctement dans les journaux, par ordre de leur inscription sur un registre tenu à cet effet au bureau de chaque journal. Aucune annonce ne sera faite avant que les éditeurs aient justifié qu'ils se sont conformés aux décret et règlements sur l'imprimerie et la librairie.

C'est que parmi les journaux supprimés se trouvait le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie,* qui n'existait, du moins sous ce titre, que depuis dix mois. Mais le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, qui avait accompagné l'empereur dans son voyage en Hollande, lui avait adressé presque aussitôt, sur cette mesure, un rapport dans lequel il insistait sur l'utilité du *Journal de la Librairie,* et sur la nécessité de le rétablir. Ce journal, y disait-il, a un but d'utilité tel, qu'il serait impossible de faire la police de la librairie si la suppression en était maintenue. D'ailleurs, son institution avait été provoquée par le duc de Rovigo lui-même, qui avait fait inviter le comte de Portalis (1) à lui fournir un moyen qui le mît en état de défendre aux

(1) Directeur général de l'imprimerie et de la librairie du 12 février 1816 au 4 janvier 1814.

journalistes de parler des ouvrages dont l'annonce n'aurait pas été préalablement légitimée par une induction quelconque émanée de la direction générale de la librairie. L'utilité de cette feuille, ajoutait-il, est inaperçue aujourd'hui ; mais elle doit finir par former la bibliographie du grand siècle et la plus complète qu'on puisse en faire. Elle intéresse d'ailleurs la sûreté publique, celle du commerce des livres, les mœurs et la police d'une profession qui a été et qui pourrait être encore dangereuse. En un mot, si ce journal n'existait pas, il faudrait le créer.

Conformément à ce rapport, l'empereur avait rendu, deux jours après, un décret, daté du palais d'Amsterdam 14 octobre 1811, par lequel, voulant prévenir plus efficacement que par le passé la publicité des ouvrages prohibés ou non permis, donner aux libraires les moyens de distinguer les livres défendus de ceux dont le débit était permis, et empêcher qu'ils ne fussent inquiétés pour raison de la vente des derniers ouvrages, il autorisait la direction générale de la librairie à publier, à partir du 1er novembre suivant, un journal dans lequel seraient annoncées toutes les éditions d'ouvrages imprimés ou gravés qui seraient faites à l'avenir, avec le nom des éditeurs et des auteurs, si ces derniers sont connus, le nombre d'exemplaires de chaque édition, et le prix de l'ouvrage. — Les

fonds provenant des abonnements devaient être affectés aux dépenses de la direction générale. — Par l'article 3, il était défendu à tous les autres journaux d'annoncer, sous quelque prétexte que ce pût être, aucun ouvrage, avant qu'il eût été annoncé par le *Journal de la Librairie*.

A ma grande surprise, je n'ai rien trouvé dans la correspondance de Fiévée qui eût trait à cette mainmise sur la propriété des journaux, à cet acte exorbitant, dont il était homme à comprendre l'iniquité et les dangers. Il est vrai qu'il était alors en mission à Hambourg; mais ce coup d'Etat dut retentir bien plus loin, et il y avait là matière, ou jamais, à une de ces remontrances comme il savait et osait les faire. De l'humeur dont nous le connaissons, et sur un sujet qui le touchait d'aussi près, il est difficile de croire qu'il ait gardé le silence. Peut-être la note y relative s'en alla-t-elle avec d'autres chez nos voisins d'outre-mer. Il nous apprend lui-même, en effet, que, ne prévoyant pas qu'il ferait jamais imprimer cette correspondance, il n'avait pu refuser au docteur Stoddart quelques notes, que celui-ci fit insérer dans un journal anglais; il cite entre autres, avec regret, une note relative à un article de Chateaubriand sur Néron, imprimé dans le *Mercure de France*, et dont l'application faite à Napoléon excita en lui une violente colère, que Fiévée fut assez heureux pour calmer, en s'appuyant, dit-il, sur

des considérations qu'on présente rarement aux pouvoirs qui se croient offensés, et que l'empereur comprit.

Ceci nous amène à dire quelques mots de ce *Mercure, semper redivivus*. J'en ai raconté l'histoire ailleurs, et nous savons dans quelles mains habiles il se trouvait au commencement du siècle. Devenu l'un des organes de la renaissance qui signala cette époque, il jeta alors un vif éclat, grâce aux écrivains illustres qui l'avaient pris pour tribune.

« Lorsque la France, fatiguée de l'anarchie, se reposa dans le despotisme, écrit Chateaubriand, il se forma une espèce de ligue des hommes de talent pour nous ramener, par les saines doctrines littéraires, aux doctrines conservatrices de la société. MM. La Harpe, de Fontanes, de Bonald, l'abbé de Vauxcelles, Gueneau de Mussy, écrivirent dans le Mercure de France. MM. Dussault, de Feletz (1), Fiévée, Saint-Victor, Boissonnade, Geoffroy, l'abbé de Boulogne, combattirent dans le Journal des Débats. « On a vu, dit Dussault, en parlant de cette époque si remarquable pour la littérature, on a vu des talents de premier ordre entrer dans cette lice des écrits périodiques pour y combattre tous les

(1) M. de Feletz, à l'époque où ses amis furent expropriés, parut se retirer du journal, et il se rapprocha du *Mercure,* dont la rédaction presque toute littéraire admettait des morceaux plus étendus, et, à quelques égards, *moins surveillés;* mais il y garda le même esprit, qu'il reporta bientôt après dans le journal même de l'Empire, sauf à ne le marquer souvent que par l'allusion très-voilée ou la réticence.

faux systèmes... Tout le système de l'opinion publique était, pour ainsi dire, à recréer. Le mauvais sens et l'erreur avaient tout infecté en politique, en morale, en littérature; les vrais principes en tout genre étaient méprisés, proscrits, oubliés; tout ce qui sert de garantie et de lien à l'ordre social était brisé, et les règles du goût, plus unies qu'on ne pense aux autres éléments conservateurs de la société, avaient subi la destinée commune. »

» La littérature révolutionnaire fut foudroyée, et le goût reparut dans le style avec l'ordre dans l'Etat. Buonaparte favorisa cette expérience, quoiqu'il sût bien que tous ceux qui la soutenaient étaient ennemis de son gouvernement. Il disait un jour à M. de Fontanes : « Il y a deux littératures en France, la petite et la grande; j'ai la petite, mais la grande n'est pas pour moi. » Il laissait faire à cette grande littérature, qui, de son aveu, n'était pas pour lui, mais qui recomposait les principes de la monarchie, en détruisant ceux de la Révolution. Or, comme il voulait régner, peu lui importait de quelle main il recevait le pouvoir (1). »

Chateaubriand ne saurait être impartial quand il parle de Napoléon, et il méconnaît et calomnie à plaisir ses plus belles œuvres et ses meilleures intentions. Cependant ce jugement du grand écrivain sur l'état de la société et le rôle de la grande littérature ne manque pas de vérité.

(1) *Mélanges littéraires,* œuvres, éd. 1836, t. VIII, p. 276.

Le Mercure, comme on le voit, était dans une étroite alliance avec le Journal des Débats, et combattait pour la même cause. Le nom des hommes habiles qui le rédigeaient alors dit assez quelle en devait être l'importance. C'est, en effet, une des périodes les plus brillantes de la longue carrière de ce recueil célèbre. Il paraissait à cette époque tous les samedis, en trois feuilles in-8° compact. La littérature y occupait la plus large place; mais il n'était pas étranger à la politique. Voici, du reste, quelle en était la composition à peu près invariable : deux ou trois petites pièces de poésie, suivies d'un logogriphe, d'une énigme et d'une charade; — articles littéraires et de critique; — variétés : littérature, sciences, arts, spectacles, nouvelles littéraires; — nouvelles politiques, bulletins de la grande armée, etc.

C'est dans le Mercure que furent publiés les premiers extraits inédits du *Génie du Christianisme,* qui seuls auraient suffi à faire sa fortune, tant fut grand l'effet qu'ils produisirent. C'est là que Chateaubriand fit ses premières armes, comme il nous l'apprend lui-même. « Lorsque je rentrai en France, en 1800, dit-il, après une émigration pénible, mon ami M. de Fontanes rédigeait le Mercure. Il m'invita à écrire avec lui dans ce journal pour le rétablissement des saines doctrines religieuses et monarchiques. J'acceptai cette invitation avant même

d'avoir publié *Atala,* avant d'être connu, car mon *Essai historique* était resté enseveli en Angleterre. Ces combats n'étaient pas sans quelque péril. On ne pouvait alors arriver à la politique que par la littérature ; la police de Buonaparte entendait à demi-mot ; le donjon de Vincennes, les déserts de la Guyane et la plaine de Grenelle attendaient encore, si besoin était, les écrivains royalistes (1). »

Napoléon, en effet, laissait faire à la grande littérature, mais à la condition qu'elle travaillerait pour lui, et, nous le savons, sans courir les dangers qu'amoncelle poétiquement Chateaubriand, il ne fallait pas qu'elle s'émancipât trop ; il lui fallait bien peser ses paroles, et éviter ou soigneusement voiler toute phrase qui aurait pu prêter à une interprétation défavorable à la personne ou au gouvernement de l'empereur. Et Dieu sait si la police était ingénieuse dans ses interprétations !

Indépendamment de correspondants qui étaient de véritables conseillers politiques, comme Fiévée, Napoléon avait de nombreux correspondants secrets chargés de le tenir au courant de tout ce qui se disait et s'écrivait. Habituellement, et sans doute par un scrupule des correspondants, ce mode d'information, affectionné par l'empereur, était plus général que personnel ; il y était parlé des symp-

(1) Préface des *Mélanges littéraires.*

tômes de l'opinion publique, de certaines tendances des salons et des écrits, plutôt qu'il n'y était fait de dénonciations nominatives. Et cela convenait assez bien à la nature vraiment impalpable des indices d'*opposition* et de *mauvaise doctrine* souvent signalés dans ces mystérieux rapports. La vive impatience de l'empereur ne s'en effarouchait pas moins, par moments, de ce qu'elle entrevoyait dans ces tristes *memento* de la délation et de la servitude, et plus d'un ordre rigoureux et d'une séquestration arbitraire n'avait pas eu d'autre origine.

Voici à ce sujet une très-curieuse anecdote dont nous empruntons le piquant récit à M. Villemain (1): « Un jour, à la réception du matin, M. de Narbonne ne trouva pas l'accueil ordinaire, et fut frappé d'un aspect d'irritation, qui semblait n'épargner personne. « Eh bien ! lui dit l'empereur, l'audace des écrits séditieux, la complicité du beau monde, s'accroît incessamment depuis nos malheurs. Ce n'est plus même le sarcasme, le misérable jeu de mots, qu'emploient vos salons ; il ne s'agit plus d'équivoquer sur ce qu'on appelle le *commencement de la fin*. C'est l'insulte grossière, l'anathème fanatique ; on forge des libelles, on interpole de vieux livres, pour outrager le vengeur, le défenseur, le chef de la France; j'en rougis pour la nation. En vérité, la censure est bien inepte; Pommereuil lui-même,

(1) *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, t. Ier ; *M. de Narbonne*, p. 231.

tout philosophe qu'il est, n'y voit pas plus clair que son prédécesseur. »

» En même temps, il jeta sur une table, devant M. de Narbonne, quelques notes en forme de lettres, telles qu'il en recevait souvent de ses *correspondants secrets*.

« Voyez! lui dit-il : cela est odieux, cela est intolérable! Il n'y a pas seulement là quelques douairières à renvoyer à quarante lieues de Paris; il y a un certain de Mersan, se disant ex-législateur, à mettre où j'ai mis l'abbé de Boulogne. Tout cela est de la même école et bassement enhardi par les mêmes causes. »

» M. de Narbonne, que cette affinité supposée par l'empereur entre les écrits dénoncés et la question religieuse intéressait doublement, parcourut avec empressement les papiers, et supplia l'empereur de surseoir à toute rigueur, en osant assurer qu'il y avait là quelque méprise. — « Rien de plus clair, fut-il répondu : je suis un fléau de Dieu, un homme fatal, et même un faquin. Revoyez ces insolences à loisir, et nous en parlerons demain. »

» M. de Narbonne, profitant du répit, emporta les papiers; et le soir même il les parcourait avec un ami, quand j'eus l'honneur de le voir. Une de ces notes avait d'autant plus aigri l'empereur, que le ton en était plus circonspect et plus mesuré. « Comment, disait le fidèle correspondant, ne pas

s'indigner et s'inquiéter de voir, au milieu des efforts du dévouement national, certaines tendances de la presse, certains scandales échappés à la vigilance de l'autorité et exploités par des passions perfides, l'insulte même prodiguée au chef de l'État? Tantôt cette insulte a la forme d'un rapprochement historique; tantôt elle résulte de l'extrait artificieux et de la citation maligne d'un ancien texte. C'est ainsi que, dans un monde choisi, il a été lu avec applaudissement une sorte de prophétie des malheurs de 1812. »

» Une autre note, citant quelques phrases du même passage, faisait remarquer le titre d'*ex-législateur* que prenait, avec intention, disait-elle, le rédacteur ou éditeur de cette perfide attaque.

» Une troisième note, enfin, appuyait sur le scandale d'approbation qu'avait excité cette lecture dans quelques salons, sur le rapide épuisement de l'édition et le danger d'un écrit à la fois calomnieux et mystique, où, en parlant des grandeurs de la terre, il était dit : « Il devait périr, cet homme fatal, dès le premier jour de sa conduite, par une telle ou une telle entreprise. Mais Dieu se voulait servir de lui pour punir le genre humain et tourmenter le monde, etc. La raison concluait qu'il tombât d'abord par les maximes qu'il a tenues; mais il est demeuré longtemps debout par une raison plus haute qui l'a soutenu; il a été af-

fermi dans son pouvoir par une force étrangère et qui n'était pas de lui, une force qui appuie la faiblesse, qui anime la lâcheté, qui arrête les chutes de ceux qui se précipitent, etc., etc. Cet homme a duré pour travailler au dessein de la Providence. Il pensait exercer ses passions, et il exécutait les arrêts du ciel. Avant que de se perdre, il a eu le loisir de perdre les peuples et les Etats, de mettre le feu aux quatre coins de la terre, de gâter le présent et l'avenir par les maux qu'il a faits et par les exemples qu'il a laissés. » Le correspondant qui citait ce passage ajoutait, par allusion au jeune fanatique de Schœnbrunn : « N'est-ce pas ainsi qu'on met le poignard aux mains d'un jeune exalté ? »

« Mais, s'écria tout à coup un des auditeurs, si cela est séditieux, il y a bien longtemps, et c'est le cardinal de Richelieu qui aurait dû s'en courroucer; car j'ai lu ces belles phrases dans Balzac. Il y en avait même une de plus, que le cardinal aurait pu prendre pour toute personnelle, sur l'état maladif et moribond de cet homme fatal, ce qui s'appliquait tout juste, ce semble, à Richelieu. »

» — Balzac ! dit M. de Narbonne; par ma foi, je ne l'ai guère lu, mais je l'ai ici en deux volumes in-folio,

Comme ce gros Plutarque à mettre mes rabats

dont parle le bon bourgeois des *Femmes savantes.* Voyons cela bien vite. »

» L'édition des *OEuvres de Monsieur de Balzac*, avec la fière inscription : *Aut Cœsar, aut nihil*, fut en un moment retirée du coin le plus poudreux de la bibliothèque; et on put s'assurer que les citations incriminées ne changeaient et n'ajoutaient rien à l'original. Au même instant était apporté du dehors à M. de Narbonne, comme le corps même du délit, un dernier exemplaire du recueil abrégé de *M. de Mersan*, acheté à grand'peine chez Delaunay. La collation des textes fut prompte. Nous lûmes deux fois l'éloquent passage resté si longtemps inconnu.

» Et ce qui ne parut pas la moindre singularité du fait, c'est que la réimpression séditieuse datait déjà de 1807, et avait passé obscure pendant cinq années. Les calamités de 1812 et l'irritation des âmes venaient seules de ressusciter ce recueil, et de lui donner une signification toute nouvelle, aggravée du poids de la servitude publique. « Ah ! j'ai toujours pensé, dit M. de Narbonne, que ce sont les lecteurs qui font les écrits, et que la censure ne prévient pas les plaies, mais les cache mal et les envenime. Quoi qu'il en soit, finissons-en de cette misère, et ne laissons pas croire à l'empereur qu'on l'a traité de faquin, parce qu'il a plu à la verve d'un vieil écrivain français de dire fort énergiquement : « Cette fièvre chaude de rébellion, cette léthargie de servitude, viennent de plus haut qu'on

ne l'imagine. Dieu est le poète, et les hommes ne sont que les acteurs; ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. » Richelieu ne s'y est pas reconnu, avec raison, je pense ; et je conseille à l'empereur de faire de même. Mais il faut se hâter. » Et faisant mettre les pièces du procès dans sa voiture, il retourna vite à son poste.

» Qu'il ait réussi sans peine à convaincre l'empereur, on le croira volontiers. L'ordre déjà signe et les notes des correspondants furent jetés au feu; et Napoléon relisant tout haut lui-même le passage entier et insistant sur ces mots : « Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe guère de quels instruments elle se serve : entre ses mains tout est foudre, tout est tempête, tout est Alexandre, tout est César. Elle peut faire par un enfant, par un nain, par un eunuque, ce qu'elle a fait par les géants, par les héros, par les hommes extraordinaires. » — « Les imbéciles ! dit-il, *un nain, un eunuque*, cela peut-il s'adresser à moi ? Décidément la censure bénévole ou officielle n'est bonne à rien. »

» Elle subsista toutefois plus minutieuse que jamais, et le gouvernement impérial persista jusqu'au bout dans ces habitudes enracinées, dans ce mauvais régime de méticulosités tyranniques, dont il ne pouvait se défaire pour en avoir trop usé. »

Le motif qui attira sur le *Mercure* la grande colère dont parle Fiévée était, il faut le dire, moins chimérique. Rendant compte du *Voyage pittoresque en Espagne* d'Alexandre de Laborde, Chateaubriand entrait en matière par quelques phrases sur Néron, que l'empereur, prévenu par ses espions, se serait, paraît-il, appliquées. Je ne sais si l'auteur, en écrivant ces lignes, était animé des mêmes sentiments avec lesquels il les consignait, trente ou quarante ans après, dans ses *Mémoires d'outre-tombe,* s'il y avait mis une intention aussi perfide; mais rien n'était plus aisé que d'y voir une allusion. Dans tous les cas, j'ai quelque peine à croire que cette digression offensive ait aussi violemment courroucé l'empereur qu'on l'aura sans doute rapporté à l'illustre écrivain. Voici, du reste, le corps du délit :

Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'eselave et la voix du délateur ; lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'empire; il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde.

Bientôt toutes les fausses vertus seront démasquées par l'auteur des Annales ; *bientôt il ne fera voir dans le tyran déifié que l'histrion, l'incendiaire et le parricide : semblable à ces premiers chrétiens d'Egypte qui, au péril de leurs jours, pénétraient dans les temples de l'idolâtrie, saisissaient, au fond d'un sanctuaire ténébreux, la divinité que le crime offrait à l'encens de la peur, et traînaient à la lueur du soleil, au lieu d'un dieu, quelque monstre horrible.*

Si le rôle de l'historien est beau, il est souvent dangereux ; mais il est des autels, comme celui de l'honneur, qui, bien qu'abandonnés, réclament encore des sacrifices : le Dieu n'est point anéanti parce que le temple est désert. Partout où il reste une chance à la fortune, il n'y a point d'héroïsme à la tenter ; les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort. Après tout, qu'importent les revers, si notre nom, prononcé dans la postérité, va faire battre un cœur généreux deux mille ans après notre vie ?

M. Guizot, alors âgé de vingt ans, fut témoin de la vive et profonde impression que cette noble page fit sur les esprits éclairés et sur les gens de cœur. La première phrase : *Lorsque, dans le silence de l'abjection,* etc., l'avait fortement touché, et il la récita, d'un accent ému et saisissant, chez madame de Staël. « On admira, dit-il, beaucoup cet article, en s'en inquiétant un peu. On avait raison d'admirer, car la phrase est vraiment éloquente, et aussi de s'inquiéter, car le Mercure fut supprimé précisément à cause de cette phrase. Ainsi l'empereur Napoléon, vainqueur de l'Europe et maître absolu de la France, ne croyait pas pouvoir souffrir qu'on dît que son historien futur naîtrait peut-être sous son règne, et se tenait pour obligé de prendre l'honneur de Néron sous sa garde. C'était bien la peine d'être un si grand homme pour avoir de telles craintes à témoigner et de tels clients à protéger (1) ! »

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* t. Ier, p. 12.

Chateaubriand, dans la préface des *Mélanges littéraires* que nous citions tout à l'heure, dit que l'empereur menaça de *le faire sabrer sur les marches de son palais*, qu'il ordonna la suppression du Mercure et sa réunion à la *Décade;* que le *Journal des Débats* qui avait osé répéter l'article fut bientôt après ravi à ses propriétaires. Il regardait ces quelques lignes comme un de ses titres de gloire, et il les enregistre dans ses Mémoires avec un orgueil qui chez tout autre pourrait paraître excessif. « Heureuse, s'écrie-t-il, heureuse, du moins, ma vie, qui ne fut ni troublée de la peur, ni atteinte par la contagion, ni entraînée par les exemples! La satisfaction que j'éprouve aujourd'hui de ce que je fis alors me garantit que la conscience n'est point une chimère. Plus content que tous ces potentats, toutes ces nations, tombés aux pieds du glorieux soldat, je relis avec un orgueil pardonnable cette page, qui m'est restée comme mon seul bien et que je ne dois qu'à moi. En 1807, le cœur encore tout ému du meurtre que je viens de raconter (l'assassinat juridique du duc d'Enghien, 21 mars 1804, qui ferma le Consulat et inaugura l'Empire), j'écrivais ces lignes; elles firent supprimer le Mercure, et exposèrent de nouveau ma liberté (1). »

Chateaubriand ajoute qu'au retour du roi il réclama auprès du gouvernement la propriété du

(1) *Mémoires d'outre-tombe,* t. IV, p. 320.

Mercure, qu'il avait acheté de M. de Fontanes pour une somme de 20,000 fr. « Je m'étais imaginé, dit-il, que la cause qui avait fait supprimer cet ouvrage ferait un peu valoir mon bon droit; je me trompai. » M. de Sacy, dans son article biographique sur M. Bertin, dit que ce dernier avait la co-propriété du Mercure avec Chateaubriand.

Quoi qu'il en soit, c'est inexactement que Chateaubriand écrit, et qu'on n'a cessé de répéter après lui, que le Mercure fut supprimé et réuni à la *Décade*. L'article qui en aurait été la cause se trouve dans le numéro du 4 juillet 1807; or je n'ai pas vu, en compulsant le Mercure, qu'il ait éprouvé la moindre interruption durant cette année-là. Et, au contraire, la *Décade* cessa de paraître au mois de septembre, et fut, dit-on, réunie au Mercure; tout du moins ses rédacteurs y trouvèrent un asile. Peut-être y eut-il fusion entre les deux recueils, ou peut-être encore le Mercure aura-t-il seulement changé de mains : on sait, en effet, que la direction en fut donnée cette année-là à Legouvé, qui la conserva jusqu'en 1810.

L'abbé Morellet, dans une lettre du 24 août 1807, c'est-à-dire postérieure de quelques semaines seulement à l'article de Chateaubriand, parle de l'espèce de révolution qui s'est faite dans l'administration des journaux. « Le Mercure surtout, dit-il, est organisé d'une manière toute nouvelle, sous la direc-

tion de Legouvé, à qui on donne 12,000 fr. pour cette facile besogne. On fait, d'ailleurs, des pensions et des traitements à beaucoup de gens de lettres avec une grande magnificence. L*** à 8 ou 10,000 fr. de retraite, et on n'en donne guère moins à différents coopérateurs du Mercure, qui, comme vous le pensez bien, ne seront pas payés sur le fonds de ce journal, qui n'a pas 1,200 souscripteurs. Certes jamais les lettres n'ont été aussi favorisées, ni au siècle d'Auguste, ni dans celui de Léon X, ni par Louis XIV lui-même; et Dieu veuille que cette grande magnificence ne détourne pas du but qu'on se propose, plus qu'elle n'y conduit (1). »

Au moment de livrer ces pages à l'impression, je trouve dans un récent ouvrage de M. Sainte-Beuve (2), sur cet épisode, quelques détails intéressants, qui confirment de tout point l'appréciation que j'en ai faite.

Après avoir cité le début de l'article de Chateaubriand, le judicieux critique ajoute :

« Qu'il y eût de l'allusion dans ces paroles (si outrées qu'elles nous paraissent), on n'en saurait douter. Quant à l'orage qu'elles excitèrent, il convient, pour ne rien exagérer, et pour ne pas voir Néron plus rouge qu'il n'était — pour ne pas du tout voir de Néron, — de lire un passage à demi

(1) *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. II, p. 216.
(2) *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, t. II, p. 100.

badin d'une lettre de Joubert, du 1er septembre 1807. A entendre Chateaubriand, l'empereur n'aurait parlé de rien moins que de le faire sabrer sur les marches de son palais; voici la chose vue de plus près, et par un ami sincère, mais moins échauffé :

Le *pauvre garçon* (Chateaubriand) a eu pour sa part d'assez grièves tribulations. L'article qui m'avait tant mis en colère est resté quelque temps suspendu sur sa tête; mais à la fin le tonnerre a grondé, le nuage a crevé, et la foudre, en propre personne, a dit à Fontanes que, si son ami recommençait, il serait frappé. Tout cela a été vif, et même violent, mais court. Aujourd'hui, tout est apaisé. Seulement on a grêlé sur le Mercure, qui a pour censeur M. Legouvé, et pour coopérateurs, payés, dit-on, par le gouvernement, MM. Lacretelle aîné, Esmenard, et le chevalier de Boufflers. Il paraît que les anciens écrivains de ce journal peuvent aussi y travailler, si bon leur semble. Quelque dégât a été fait aussi sur les autres journaux : M. Fiévée a été remplacé aux *Débats* par M. Etienne; M. de Lacretelle au *Publiciste* par un M. Jouy. M. Esmenard même a eu un successeur à la *Gazette de France;* mais je ne me souviens plus du nom de ce dernier, et je ne suis pas même bien sûr de l'avoir jamais su. Ce dont je me souviens fort bien, c'est que tous ces messieurs sont des faiseurs de vaudevilles : ainsi le sceptre pesant de la critique est remis à des mains accoutumées à se jouer de la marotte de Momus. Il faut donc espérer que les journaux seront plaisants.

Si les nouveaux censeurs ont envie de rire, leurs devanciers n'ont point envie de pleurer. Fiévée a conservé dans ses attributions la plus haute correspondance où l'ambition humaine puisse aspirer, et on lui laisse dix-huit mille francs de pension pour un travail qui mériterait d'être acheté au poids de l'or, s'il était aux enchères. On donne à Esmenard douze mille francs pour le Mercure, où il ne era rien, à ce qu'il dit. M. de Lacretelle aura une

bonne place. Enfin, dans la tempête, l'or a plu sur les déplacés, et je ne vous conseille pas du tout de les plaindre. Il y a pour accompagnement à ces nouvelles bien des menus détails qui sont intéressants; mais vous ne pourrez les apprendre qu'ici : hâtez-vous donc d'y revenir...

Quand parut cette étrange digression, comme l'appelle M. Villemain, qui a aussi consacré quelques pages, dans sa brillante étude sur Chateaubriand (1), à cet article décidément fameux, l'empereur était à Tilsitt. Ce moment de Friedland et Tilsitt était assez mal choisi, on en conviendra, dit M. Sainte-Beuve, pour crier au Néron. La petite révolution qui s'ensuivit pour le pauvre Mercure ne parut dans la rédaction qu'à dater du 3 octobre. On trouve encore dans le n° du 1er août un morceau de Chateaubriand extrait de son *Itinéraire*. Mais à partir d'octobre, le Mercure changea de mains et se réunit à la *Décade*, organe du parti opposé, et qui s'intitulait alors : *Revue philosophique, littéraire et politique*. Les deux rivaux, passés à l'état d'ombre, s'embrassèrent par ordre du maître et se fondirent.

—

La *Décade philosophique, littéraire et politique* existait depuis l'an II. C'est le premier recueil littéraire qui sortit des orages de notre Révolution; ç'avait été comme la résurrection du goût et des

(1) *La Tribune moderne. — Chateaubriand*, p. 160.

principes en littérature, en morale et en politique. Il eut pour fondateur et rédacteur principal Ginguené, qui s'y est acquis la réputation d'un excellent critique par les nombreux articles de critique, de littérature et de philosophie qu'il y publia. Ses principaux collaborateurs étaient Say, qui en conserva six années la rédaction en chef, et y fit un excellent apprentissage des grandes questions dont la France poursuivait la solution au milieu des tempêtes; — Amaury Duval, Lebreton et Andrieux. Celui-ci y frondait avec une gaieté piquante et un à-propos plein de sel les travers du siècle, et l'enrichit, pendant plusieurs années, d'une foule de petites pièces pleines de sens et de raison, imitées, pour la forme du moins, des moralistes anglais; de contes en prose écrits avec une grâce charmante; d'articles de critique littéraire.

Pendant les premières années de son existence, années si tourmentées et orageuses, la Décade, se tenant en équilibre entre les partis extrêmes, avait formé comme une nouvelle Gironde dans la presse. Sous l'Empire, elle était restée le seul refuge de l'opposition républicaine, et, si grande que fût sa modération, si attentivement circonspecte qu'elle se montrât, elle avait fini par importuner la police impériale, et, selon toutes les apparences, ce serait de mort violente qu'elle serait morte en 1807.

—

La presse avait, depuis 1789, traversé bien des épreuves; mais enfin elle avait conservé, jusque dans ses plus mauvais jours, quelque ombre de vitalité. Le décret de Compiègne acheva de l'annihiler. Les quatre journaux conservés, — que l'on aurait pu tout aussi bien réduire à un, — perdirent toute individualité; c'étaient quatre échos reproduisant à l'unisson le même mot d'ordre. Le feuilleton des *Débats* conserva seul un reste de liberté jusqu'à la mort de Geoffroy, qui mourut, avec un rare à-propos, quelques jours avant la chute de Napoléon.

Ajoutons qu'un décret du 3 août de l'année précédente avait ordonné qu'il n'y aurait plus qu'un journal par département; que ce journal serait sous l'autorité du préfet et ne pourrait paraître que sous son approbation. Disons enfin que, six mois auparavant, la censure, qui pesait déjà sur les écrits périodiques, avait été étendue à toute espèce de publication.

C'en fut fait dès lors de la liberté de la presse, de cette glorieuse conquête de 89. Les quelques journaux tolérés ne furent plus qu'un instrument dans les mains de la police, qui, ainsi maîtresse de toutes les issues de la pensée, crut pouvoir répondre à 'empereur de l'opinion publique.

Si nous ouvrons l'*Almanach impérial* de 1811, nous voyons au ministère de la police générale un *bureau de l'esprit public*, dirigé par Etienne, ayant

notamment dans ses attributions la direction des journaux de Paris. Un comité, composé des rédacteurs en chef des journaux, MM. Sauvo, pour le *Moniteur;* Etienne, pour le *Journal de l'Empire;* Jay, pour le *Journal de Paris,* et Tissot, pour la *Gazette de France,* et de quelques autres écrivains distingués, est chargé de commenter pour les journaux les actes et la politique de l'empereur, de préconiser ses victoires, déjà burinées dans les Bulletins de la Grande Armée, et, dans les moments de calme, d'instruire, de distraire, d'amuser, si l'on veut, l'esprit public.

Et remarquons en passant que ces mêmes écrivains, qui se firent alors les instruments du despotisme, obéissant, nous voulons le croire, à cet *enchantement* dont parle quelque part Armand Carrel, devinrent, sous le régime parlementaire, les plus zélés défenseurs de la liberté.

A ce bureau est également attaché une *commission d'examen des pièces de théâtre,* composée de MM. Lemontey et Lacretelle jeune, membres de l'Institut, et d'Avrigny, auteur tragique.

Le ministère de la police avait la *haute surveillance* de l'imprimerie et de la librairie; mais la *direction générale* en appartenait au ministère de l'intérieur, qui avait dans ses attributions la direction des journaux des départements et la censure. La commission de censure se composait de neuf mem-

bres : MM. Pellenc, l'abbé Desrenaudes, Dampmartin, Salgues, Arthaud, l'abbé Tabarau, Vanderburg, Demanne, Legraverend.

M. Baudouin, dans une *Notice sur la police de la presse*, a publié des instructions secrètes pour l'exécution des décrets sur la matière, qui montrent jusqu'à quel point était poussée la réglementation. Elles comprennent l'*influence*, la *surveillance* et la *répression* résultant des attributions des deux ministères.

Sous la rubrique *Influence*, on lit, entre autres points : Direction donnée aux rédacteurs en chef de journaux de Paris par le ministre de la police générale; — Même direction donnée aux journaux des départements par le ministère de l'intérieur; — Rédaction du *Moniteur officiel*, confiée au ministre secrétaire d'Etat ; — Articles fournis par le cabinet particulier de l'empereur ; — Traduction de journaux étrangers ; réponses par le *Moniteur*, fournies par le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat ou le cabinet, suivant l'importance du document publié à l'étranger.

On trouve assez fréquemment dans le *Moniteur* des notes dictées par l'empereur sur les discussions du parlement anglais, sur les discours de la couronne, qui sont réfutés point à point. La réfutation des journaux anglais fut faite assez longtemps par Barère, qui recevait pour cela une rétribution de la

caisse particulière de l'empereur. Avant d'avoir la direction du *Journal de Paris,* Jay avait été chargé par le duc de Rovigo, ministre de la police, de faire une traduction raisonnée des journaux anglais, qui était mise tous les matins sous les yeux de l'empereur.

Parmi les moyens d'influence recommandés, on remarque encore : Publications d'écrits ou de documents ordonnées par le gouvernement, sous la forme officielle ou officieuse ; — Positions à donner à certains écrivains dans les administrations publiques, afin d'assurer leur existence et d'éteindre leur polémique, etc.

A la *surveillance* on demandait des rapports journaliers sur la tenue des séances des sociétés savantes, littéraires, commerciales, industrielles et bachiques ; — sur les prédications dans les temples consacrés aux cultes ; — sur les cours publics d'enseignement ; — sur les théâtres, spectacles, curiosités : signaler les allusions que les pièces peuvent produire, et le nombre plus ou moins grand des spectateurs ; suspension des représentations ou interdictions ; — sur les audiences des tribunaux ; l'impression publique sur le résultat ; — sur les conversations de salons, réunions publiques ou privées, fêtes et cérémonies ; — sur les effets produits par les publications ou les œuvres d'imagination ; — sur les journaux, leur personnel, le nombre

d'abonnés, leur influence journalière, ou l'effet produit par un article ou par la publication d'un document de politique extérieure; le compte-rendu des ouvrages littéraires, scientifiques ou d'enseignement, etc., etc.

Rappelons ici que le sénatus-consulte organique de l'Empire avait institué au sein du sénat une commission de sept membres « chargée de veiller à la liberté de la presse, et nommée, de cette mission, *Commission sénatoriale de la liberté de la presse.* » Bien que les ouvrages qui s'imprimaient et se distribuaient par abonnement et à des époques périodiques, c'est-à-dire les journaux de toute nature, n'eussent pas été compris dans ses attributions, on s'était plu à y voir, pour la liberté de la presse en général, une garantie dont la presse périodique devrait profiter; mais il avait fallu bien vite renoncer à cette espérance. C'est le malheur des gouvernements immodérés d'être dans l'impuissance de respecter les bornes qu'ils voudraient s'imposer à eux-mêmes, de ne trouver autour d'eux que des instruments passifs, tellement façonnés à l'obéissance qu'ils semblent ne se permettre de penser qu'après autorisation préalable. Aucun acte protecteur ne révéla à la France l'existence de cette commission; et Dieu sait, pourtant, si l'occasion lui manqua!

—

LE SPECTATEUR DU NORD. — L'AMBIGU, VARIÉTÉS ATROCES ET AMUSANTES.

Ce n'était pas assez pour Napoléon de comprimer l'essor de la pensée dans ses Etats; il aurait voulu l'étouffer dans toute l'Europe. On le voit, durant tout son règne, même alors qu'il est parvenu à l'apogée de la puissance, se préoccuper, au delà de ce qui convenait à sa grandeur, des attaques de la presse étrangère. C'est tantôt par les voies diplomatiques, tantôt par les tribunaux, qu'il s'efforce d'en avoir raison. Il se montre, et à bon droit cette fois, plus particulièrement irrité contre quelques journalistes français qui sont allés s'embusquer à l'étranger, pour, de là, tirer plus sûrement, non-seulement sur sa personne et son gouvernement, mais sur la France.

Parmi ces journaux, d'ailleurs assez rares, où toutes les rancunes, toutes les animosités, trouvaient un écho, où ce qui ne pouvait s'imprimer dans les journaux de France était accueilli sans trop de discernement, nous citerons le *Spectateur*

du Nord, journal politique, littéraire et moral, publié à Hambourg, de janvier 1797 à décembre 1802. Pendant les sept premiers mois de son existence, c'est-à-dire jusqu'au 18 fructidor, cette feuille fut réimprimée à Paris, cahier par cahier; mais depuis lors l'entrée en France en fut rigoureusement prohibée : aussi la trouve-t-on difficilement.

Son fondateur et principal rédacteur était M. J.-L.-A. de Baudus, qui avait été avocat du roi au présidial de Cahors, sa patrie, en 1772, et procureur général syndic du département du Lot en 1790. Emigré de France en Hollande à la fin de 1790, et de Hollande à Hambourg en 1795, il avait travaillé à la *Gazette de Leyde* depuis le mois de septembre 1793 jusqu'en janvier 1795, et avait été directeur de la *Gazette d'Altona,* de juillet 1795 à janvier 1796. Il rédigea le Spectateur du Nord jusqu'à l'époque du Consulat à vie. Nous le voyons alors rentrer en France, et, malgré les attaques furibondes de son journal, parvenir au poste éminent d'archiviste du ministère des affaires étrangères. On avait sans doute jugé à propos d'*éteindre* ainsi *sa polémique*, conformément au précepte des instructions secrètes que nous avons publiées plus haut.

Le principal collaborateur de Baudus était Ch. de Villers, proscrit pour un ouvrage publié en 1791 sous le titre *De la liberté*, et dont l'abbé Raynal a

dit « qu'il contenait les vrais principes qui devaient un jour fonder le bonheur des sociétés. » On trouve dans le Spectateur du Nord des articles de Rivarol, de l'abbé Delille, de l'abbé de Pradt, du comte Joseph de Maistre, de l'abbé Louis, de Karamsin, etc.

—

Mais il se publiait à Londres un journal bien autrement inquiétant que le Spectateur du Nord, et dont on ne devait pas avoir aussi facilement raison : il s'appelait *l'Ambigu,* et était fait par Peltier, le principal rédacteur des *Actes des Apôtres.*

Après la cessation forcée des *Actes* Peltier avait entrepris la publication d'une nouvelle feuille, intitulée : *Correspondance politique des véritables Amis du Roi et de la Patrie,* que le canon du 10 août arrêta à son 84ᵉ numéro.

La place n'étant plus tenable à Paris, il prit le parti de se réfugier à Londres. Il y publia d'abord, sous le titre de *Dernier tableau de Paris, ou Précis historique de la révolution du 10 août–2 septembre* 1792, un ouvrage fort remarquable, et qui, réimprimé à Paris en 1795, sous le titre d'*Histoire de la révolution du 10 août,* est resté comme l'un des meilleurs monuments de notre histoire révolutionnaire. Il écrivit ensuite une *Histoire de la campagne de* 1793.

Ces publications furent comme la préface d'une autre de beaucoup plus longue haleine, que Peltier entreprit en 1795 dans la forme périodique : c'était encore un tableau de Paris, des affaires de la France. Il l'intitula : *Paris pendant l'année* 1795, — *pendant l'année* 1796, etc., et il en publia une livraison tous les dix jours, jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, en 1802. La collection se compose de 250 numéros, formant 35 volumes. Cette publication faite sans beaucoup de soin et très-rapidement, comme tout ce que faisait Peltier, renferme cependant, sur l'époque si mémorable qu'elle embrasse,des détails et des pièces historiques qui ne sont nulle part ailleurs, et que, par exemple, on chercherait vainement dans les journaux et les recueils français, dominés alors par la terreur et réduits à un mutisme presque absolu.

La paix ayant été signée entre l'Angleterre et la France, Peltier crut devoir mettre fin à sa publication ; mais le métier de journaliste était trop dans sa nature pour qu'il n'y revînt pas bientôt. Il reprit donc la plume au bout de quelques mois, non plus cette fois la plume de l'historien ou du compilateur, mais cette plume acérée qui avait écrit les Actes des Apôtres, et fait tant de blessures cuisantes.

Il donna à sa nouvelle feuille ce titre bizarre : *L'Ambigu, Variétés atroces et amusantes, journal dans le genre égyptien,* et cette épigraphe :

Sit mihi fas audita loqui; sit, numine vestro,
Pandere res alta terra et caligine mersas,
. . . . *et spargere voces*
In vulgum ambiguas. . . . .

En tête est une vignette curieuse, également dans le genre égyptien. C'est un sphinx dont le buste représente Bonaparte en habit de consul, avec une couronne toute fantastique; sur le soubassement se voit le célèbre monogramme S. P. Q. R., et une inscription hiéroglyphique dont Peltier nous donnera tout à l'heure l'explication. Au-dessous on lit : *Trouvé dans les tombeaux des rois de Thèbes, et réimprimé par Cox fils et Baylis, Great Queen street, paroisse Saint-Gilles, à Londres.*

Au nº 5, le sphinx est décapité; voici la raison qu'en donne Peltier :

Nous avions cru, en commençant le premier numéro de ce journal, que le sauveur ambigu de la France se serait fait proclamer par le sénat roi ou empereur des Gaules au moment où l'on aurait fait connaître le résultat des votes pour le consulat à vie, et, dans cette attente, nous lui avions déjà posé sur la tête une couronne dans un genre ambigu... Cependant, notre couronne a été rejetée avec mépris. Dans notre colère, nous avons voulu la faire disparaître; mais comme cette couronne était inséparable de la tête de notre ambigu, la tête a tombé du coup qui a frappé la couronne, et nous ne présentons plus, depuis quelque temps, qu'un squelette mutilé de la tête à la queue, qui nous fait honte à nous-même...

Du reste, la vignette et les nombreux accessoires du titre varient assez fréquemment, selon la préoc-

cupation ou l'événement du jour. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le nº 19, écrit au moment où l'on commençait à parler de la descente des Français en Angleterre, est intitulé : *L'Ambigu, ou le nouveau don Quichotte de la Manche,* et la vignette est appropriée à la circonstance. Elle est censée reproduire la planche 129 du voyage de Denon dans la Haute-Egypte, laquelle représenterait un bas-relief trouvé par le célèbre antiquaire sur le temple d'Hermontis, et que Peltier décrit ainsi :

Le génie de la République embrasse tout le fond du tableau dont ses étoiles font la bordure. Deux piliers séparés par la mer représentent la France et l'Angleterre : le premier est indiqué par l'écrevisse, le second par un taureau. Déjà deux bateaux plats sont pris et attachés au pilier anglais. Un jeune guerrier est au milieu de la mer dans un bateau plus grand, et a l'air de s'enfuir devant John Bull, comme à Saint-Jean-d'Acre ; son attitude est suppliante. Il est accompagné de son génie ordinaire, l'oiseau des ténèbres.

Au dessus de la vignette, on lit :

IBIS... REDIBIS... NON... MORIERIS... IBI.

Et au-dessous :

Ventum ad supremum est : terris agitare vel undis
Humanos potuisti, infandum accendere bellum,
Deformare domum, et luctu miscere hymenæos;
Ulterius tentare veto. Sic Jupiter...

(VIRGILE, *Enéide,* liv. XII.)

« Nous sommes arrivés à la dernière crise. Tu as pu agiter le genre humain dans tous les pays et sur toutes les mers, allumer une guerre civile, mutiler toutes les familles, mettre au déses-

poir les époux et les pères ; mais tu n'en feras pas davantage, c'est Jupiter qui te le défend. »

Enfin, à cheval sur les deux colonnes, entre deux filets, cet anagramme :

RÉVOLUTION FRANÇAISE. *Anagramme :* VOLEUR ! FI LA NATION CORSE.

Variante des numéros précédents, où on lisait :

RÉVOLUTION FRANÇAISE. *Anagramme :* UN ROI CORSE TUÉ A LA FIN.

Peltier était fort pour ces belles imaginations ; ainsi encore il trouvait dans le nom de Bonaparte : *Bon a taper, Nabot a peur,* etc., etc.

Je laisse à penser si toutes ces gentillesses amusaient nos bons amis les Anglais.

L'Ambigu, dont il paraissait tous les dix jours un numéro de 24 pages in-folio d'abord, puis de 72 pages in-8° à partir du t. IV, est un recueil assez semblable pour le fond aux *Actes des Apôtres,* méchant quelquefois jusqu'à la cruauté, mais parfois aussi fort amusant; seulement, les plastrons ne sont plus les mêmes : tous les coups s'adressent à Napoléon et à son entourage, surtout à Napoléon, qui y est attaqué avec une violence, et souvent, il faut le dire, avec une injustice que peut seul expliquer l'esprit de parti, porté par Peltier au plus haut degré de l'exagération. Personne en Europe, au témoignage d'un de ses biographes, n'a dit plus d'injures que lui à Napoléon.

Ces injures persistantes, ces impitoyables sarcasmes, irritèrent profondément le premier consul. Après avoir vainement réclamé par les voies diplomatiques, il se décida à faire poursuivre Peltier devant les tribunaux anglais, demandant qu'il fût banni de l'Angleterre pour avoir provoqué l'assassinat du premier magistrat de la République française.

Ce procès eut un grand retentissement. M. Villemain y a consacré, dans son *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle* (t. IV, p. 249 et suiv.), quelques pages dont nous sommes heureux de pouvoir nous emparer; c'est une bonne fortune pour nos lecteurs aussi bien que pour nous.

« Il s'agit, dit l'illustre écrivain, d'une cause singulière, qui fut plaidée avec toute la vivacité du sarcasme.

» L'accusé était un émigré français, écrivain politique, qui, loin de son pays, vivait du travail assidu de sa plume, et faisait à Londres un journal violent et satirique. La partie plaignante était le général de l'armée d'Italie, le conquérant passager de l'Egypte, le premier consul de la République française, dans la suite empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin.

» C'était sans doute un remarquable hommage à la puissance des lois anglaises que ce recours porté devant un jury étranger par le vainqueur de l'Eu-

rope, par l'homme qui, en France même, avait détruit l'action politique du jury et l'indépendance de la presse.

» La plainte avait pour objet une ode satirique publiée dans l'Ambigu, journal de Peltier, et divers morceaux où l'on insinuait, par des allusions historiques, qu'un usurpateur n'avait pas de droit à la vie plus qu'au trône, et que le courage de qui voudrait le tuer serait un acte de justice publique.

» L'attorney général exposa l'accusation dans un plaidoyer qui se compose surtout de citations. Avec un zèle médiocre pour le plaignant, il n'eut pas de peine cependant à établir le délit d'outrage et de provocation au meurtre.

» La défense de Peltier avait été recherchée, demandée, par un orateur du plus beau talent, sir James Mackintosh, qui d'abord avait vivement approuvé les principes de la Révolution française, et les avait défendus contre Burke dans un livre intitulé : *Vindiciæ gallicanæ, ou Apologie de la Révolution française et de ses admirateurs anglais.*

» Pour un tel orateur, dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent, c'était une heureuse fortune de faire indirectement comparaître devant un jury anglais le vainqueur de l'Europe, et de lui répéter, par le privilége de la défense, à peu près les mêmes choses dont il se plaignait.

» De hautes considérations, des vues sages et éle-

vées sur la liberté politique et sur la longue crise de l'Europe se mêlent à l'amertume habile de son discours. Ce n'est pas simplement l'ouvrage d'un orateur ; on sent le publiciste et l'ami sincère de son pays.

» Mais ce qui me frappe surtout, et ce que je préfère, c'est le point de vue élevé auquel l'orateur ramène tout le débat. Le premier consul était peu favorable à la liberté de la presse ; il ne la souffrait pas chez lui, il la détruisait ailleurs. A la marche qu'il suivait, on pouvait croire que successivement il s'emparerait de tous les Etats de l'Europe ; et, comme il établissait son gouvernement et ses principes dans tous les pays dont il s'emparait insensiblement, il n'y aurait pas eu dans le monde un lieu où la parole eût été libre plus qu'à Paris. Il était jeune, vivant de cette vie puissante, infatigable, qui pouvait suffire à tant d'entreprises et user la résistance de tant de peuples. A la vérité, il y avait une paix provisoire entre la France et l'Angleterre ; mais le sentiment, l'instinct de l'Europe, était la longue durée de la guerre. Malgré la confiance que les Anglais avaient dans leur île, dans leurs vaisseaux, dans leurs lois, dans leur liberté, dans leurs armes, en songeant à cette guerre viagère qu'ils avaient devant les yeux, plus d'une inquiétude pouvait les saisir. C'est à cette crainte naturelle que s'adresse Mackintosh : il montre que, par les victoires de la

Révolution, la liberté avait beaucoup perdu en Europe; que tant de petits États, autrefois protégés par la tolérance des rois, Genève, la Suisse, la Hollande, où la liberté de la pensée et de la presse se conservait au moins comme un objet de commerce, n'existaient plus, et qu'elle n'avait plus que l'Angleterre. Ce n'était pas là un argument d'avocat, mais une prévoyance de publiciste, qui devait être partagée par l'auditoire.

Ces faibles États, dit-il, ces monuments de la justice de l'Europe, l'asile de la paix, de l'industrie, des lettres, les tribunes de la raison publique et le refuge des innocents opprimés et de la vérité proscrite, ont péri avec ces anciens principes, qui étaient leur unique sauvegarde. Ils ont été engloutis par cette terrible commotion qui a ébranlé les lieux les plus reculés de la terre; ils sont détruits; ils ont disparu pour jamais.

Un seul asile de libre discussion est encore inviolable; il est encore un petit coin de l'Europe où l'homme peut librement exercer sa raison sur les plus graves intérêts de la société, où il peut hardiment publier son jugement sur les actes des plus orgueilleux et des plus puissants despotes. La presse anglaise est libre encore; elle est gardée par la libre constitution que nous ont transmise nos aïeux; elle est gardée par les cœurs et les bras des Anglais, et je n'hésite pas à dire que, si elle doit succomber, elle ne succombera que sous les ruines de l'empire britannique. C'est une imposante considération, Messieurs : tout autre monument de la liberté a péri; cet ancien édifice, élevé par la sagesse ou la vertu de nos pères, est encore debout; il est debout, grâce à Dieu, solide et entier, mais il est debout seul, et de toutes parts entouré de ruines. Dans ces circonstances extraordinaires, je le répète, je dois considérer ce débat comme le commencement d'une longue suite de luttes entre le plus grand pouvoir du monde et la seule presse libre qui subsiste en Europe; et j'ai la confiance que vous

vous considérerez vous-mêmes comme les sentinelles avancées de la liberté, ayant aujourd'hui à soutenir le premier combat que le droit de libre discussion livrera contre le plus formidable ennemi qu'il ait jamais rencontré.

» Après une longue et vive discussion, plus injurieuse qu'historique, l'orateur revenait encore à ce premier argument :

Devant cette cour où nous sommes réunis, Cromwell renvoya deux fois l'auteur d'une satire contre sa tyrannie, pour le faire convaincre et punir comme libelliste ; et dans cette cour, presqu'à la vue de l'échafaud dégouttant du sang de son souverain, sous le cliquetis des baïonnettes qui avaient chassé le parlement avec outrage, deux jurys successifs délivrèrent le courageux satirique, et déboutèrent le procureur général de l'usurpateur. Alors même, Messieurs, quand toute loi et toute liberté étaient foulées aux pieds d'un brigand militaire ; alors même, quand cette infortunée contrée, triomphante au dehors, mais esclave au-dedans, ne voyait d'autre avenir qu'une longue succession de tyrans montant au trône à travers les meurtres ; alors même l'indomptable esprit de la liberté anglaise survivait dans le cœur des jurés anglais. Cet esprit, je m'en fie à Dieu, n'est pas éteint, et si quelque moderne tyran espérait, dans l'ivresse de son insolence, intimider un jury anglais, il lui dirait : « Nos ancêtres ont bravé les baïonnettes de Cromwell ; nous ne craindrons pas les tiennes. » *Contempsi Catilinæ gladios; non pertimescam tuos.*

Si nous sommes condamnés à la cruelle punition de survivre à notre patrie ; si, dans les conseils impénétrables de la Providence, cet asile privilégié de justice et de liberté, ce noble ouvrage de la vertu et de la sagesse humaine, est destiné à la ruine, ce qui, je le dis sans préjugé national, serait le coup le plus dangereux pour la civilisation, au moins emportons avec nous, dans notre triste exil, la consolation de n'avoir pas violé les droits de l'hospitalité ; de n'avoir pas arraché de l'autel le suppliant qui implorait protection, victime volontaire de sa loyauté et de sa conscience.

» Le procureur général reprit la parole avec beaucoup de force et de simplicité. Il cita surtout les passages qui, en rappelant les noms de César et de Romulus, avaient eu pour objet d'exciter à l'imitation d'un assassinat.

Je crois, dit-il, que, pour l'acquit de mon devoir, il m'est impossible de ne pas établir que de tels écrits ont, relativement aux magistrats d'une contrée étrangère, une tendance odieuse et meurtrière. Je crois que, vous aussi, pour l'acquit de votre devoir, sans souvenir du passé, sans crainte d'aucune injure à venir, vous devez rendre la justice rigoureusement. Votre verdict doit réprouver tout projet de meurtre et d'assassinat. Considérez combien de tels projets seraient dangereux s'ils n'étaient pas déshonorés et découragés dans ce pays libre ; car ils peuvent exciter des représailles qui porteraient sur les têtes qui nous sont les plus chères et les plus respectables. Messieurs, j'ai la confiance que votre verdict fortifiera les relations par lesquelles les intérêts de cette contrée sont liés à ceux de la France, et qu'il fera éclater dans tous les lieux du monde la conviction de la pureté de la magistrature anglaise et de l'impartialité de toutes ses décisions.

» Les jurés déclarèrent Peltier coupable. Mais, quelques mois après, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre, et le plaignant, qui avait dû être médiocrement satisfait de toute cette procédure, de toute cette plaidoirie, et qui, en se faisant traduire le discours de Mackintosh, s'était impatienté de voir un avocat si hardi contre un conquérant, eut recours aux armes au lieu des tribunaux, et, à la journée d'Austerlitz et à quelques autres journées, obtint sentence contre la liberté de l'Europe. »

Peltier fut seulement condamné, comme calomniateur, à une faible amende et aux frais du procès, qui, si l'on en croit un biographe, auraient été couverts par une souscription spontanée. Dans tous les cas, il en fut amplement dédommagé par le produit d'un compte-rendu du procès qu'il publia en anglais, et qui eut un immense débit, comme la plupart de ses écrits, dont les Anglais étaient fort avides. Je ne sais s'il en a été fait une traduction en français; je n'en ai point rencontré, et je l'ai regretté, parce que ce compte-rendu doit abonder en détails curieux. Mais quand il reprit, quelques mois après, la publication de l'Ambigu, Peltier « crut devoir y republier (nº 10) une adresse qu'il avait offerte au public dans l'historique du procès jugé le 21 février (1803) dans la Cour du Banc-du-Roi, les faits qui y sont relatés pouvant servir de point de jonction entre le dernier numéro et la reprise. » Cette pièce, très-longue, jointe aux renseignements, que nous devons à M. Villemain, peut suppléer, jusqu'à un certain point, au compte-rendu qui nous manque. J'en reproduirai donc quelques passages, et pour les faits qu'elle contient, et comme échantillon du genre, du ton de l'Ambigu.

J'avais rédigé ici, pendant presque tout le cours de la guerre dernière, sous le titre de *Paris,* un journal que j'avais fini à la conclusion du traité définitif. Je croyais que la carrière d'écrivain périodique, que j'avais suivie avec quelque succès depuis le commencement de la Révolution, était terminée pour moi. Je

m'étais résolu, en conséquence, à me livrer entièrement à de nouveaux travaux, et, déjà, j'avais entrepris une publication intitulée *les Français en Egypte,* qui est destinée à présenter l'historique le plus complet de l'expédition de 1798, considérée sous le point de vue militaire, politique et littéraire, depuis le départ de la flotte de Toulon jusqu'au fameux rapport du colonel Sébastiani.

Cependant, ayant vu que, dans l'intervalle des trois mois qui suivirent la ratification du traité d'Amiens, non-seulement la France ne s'était empressée de remplir aucune des stipulations auxquelles elle s'était engagée, mais même qu'elle s'était disposée à employer contre ce pays-ci un système congru de diffamations et de violences, d'opprobres et de préjudices, je cédai au désir de quelques amis et à l'impulsion de ma conscience, qui m'avertissait que je pouvais être encore utile, et j'annonçai, à la fin de juillet, que j'allais faire paraître un nouveau journal, sous le titre de *l'Ambigu*...

Le gouvernement français fit établir à Paris, au commencement de juin 1802, un papier anglais intitulé l'*Argus,* destiné à contenir une suite d'outrages personnels à Sa Majesté, à son gouvernement, à ses ministres et à la nation en général. Entre autres insultes, on a lu dans ce journal une invitation aux matelots britanniques à déserter et à venir chercher en France un meilleur traitement, une meilleure nourriture et un salaire plus fort que dans la Grande-Bretagne. On y a lu aussi une lettre du traître Napper Tandy à lord Pelham, dans laquelle ce sujet rebelle, après s'être vanté d'avoir été arraché à la rigueur de lois par la terreur qu'inspirait le nom de Buonaparte, donnait un défi et proposait un duel au ministre du roi son maître. J'étais instruit que le gouvernement français avait pris mille abonnements à ce papier, pour en défrayer les dépenses, et qu'il le faisait distribuer avec profusion dans l'étranger, et surtout parmi les anciens révoltés irlandais. La rédaction de ce journal était confiée à des chefs de cette rébellion, et il était principalement destiné à l'entretenir.

Dans le nombre des agents, espions de police, et même des septembriseurs, que le gouvernement français vomit en Angle-

terre dans ces trois premiers mois de la paix, et dont plusieurs me furent connus, je remarquai surtout M. Agasse, propriétaire du *Moniteur,* qui vint à Londres pour activer la propagation de cette perfide gazette, et un certain M. Fiévée, qui eut l'indiscrétion de me révéler l'objet de la mission particulière qui lui avait été confiée par Fouché et par le premier consul lui-même, les instructions qu'il en avait reçues directement, et jusqu'au prix qui avait été mis à sa tournée d'observation dans ce pays-ci. Cet écrivain composait à Londres même ses *Lettres* insultantes et absurdes *sur l'Angleterre,* qui étaient déposées provisoirement dans le *Mercure de France*, où il venait ensuite les lire chez moi, en se félicitant de l'effet que ces injures devaient produire en France.

Je dois avouer que la fatuité de cet agent du gouvernement français, et l'objet de sa mission, qui m'était bien connu, d'avilir et de dégrader ce gouvernement-ci, ainsi que le caractère de la nation anglaise, et de faire vanter par des écrivains britanniques gagés le gouvernement et le caractère français, furent une des causes les plus puissantes qui me déterminèrent à entreprendre l'Ambigu.

J'ajouterai à ceci que j'appartiens à une famille britannique établie en France longtemps avant la Révolution ; que ses propriétés considérables avaient été vendues par le Directoire comme propriétés d'émigrés, et que tous les efforts qui ont été faits depuis la paix, en vertu du traité, pour faire revenir le gouvernement du premier consul sur cette confiscation injuste, ont été sans fruit. Ce gouvernement a continué de jouir d'une propriété qui ne lui appartient pas, et cela quand les sujets français ont été, aussitôt après la ratification du traité d'Amiens, remis en possession des fonds qui leur appartenaient en Angleterre...

Tout m'autorisait donc à rentrer encore dans la lice contre le tyran des Français et le fléau de l'Europe : motifs généraux de politique ; attachement au pays et au gouvernement de mes pères ; attachement à l'Angleterre, ma seconde patrie ; attachement à ma religion, que cet homme corrompait par la violence et le parjure ; embûches et insultes à ma personne dans son *amnistie* perfide ; tort dans la propriété de ma famille par la continuation de la con-

fiscation des propriétés britanniques; injures aux écrivains dont je faisais partie ; injures aux membres les plus considérés du parlement britannique, à ceux surtout qui avaient été les plus favorables à la personne et à la cause des royalistes français ; projets désastreux sur la liberté de la presse et des discussions, que le sieur Fiévée m'avait fait entrevoir, et que la suite n'a que trop bien développés...

On a prétendu que le gouvernement britannique s'était engagé à faire respecter le gouvernement français. Je n'ai jamais pu penser, non, je ne croirai jamais que le gouvernement de Sa Majesté eût entendu contracter l'engagement dangereux de faire respecter une chose fondée sur l'usurpation, la mauvaise foi, la violence, la terreur, la spoliation, le meurtre et le régicide. S'il est vrai que les sentiments ne se commandent pas, à plus forte raison était-il impossible de faire respecter un assemblage d'hommes dont les six premiers, qui se présentaient alors en tête de ce gouvernement, offraient entre eux la réunion la plus dégoûtante de tous les vices, de toutes les bassesses et de tous les crimes.

Le chef de cette horde, le Rolando de la caverne des Tuileries, un homme dont les forfaits sont tracés en tous lieux...

Si l'on me demande pourquoi, étant déterminé à écrire avec liberté sur des hommes pareils, sur leurs manœuvres et leurs projets, je n'employais pas le ton calme et grave de la discussion historique, ou bien le ton sévère de l'indignation, je répondrai que d'autres écrivains français s'étaient déjà emparés ici de cette tâche, et que les rédacteurs du *Courrier de Londres* la remplissaient si bien, qu'il me fallait absolument chercher un nouveau genre et de nouvelles voies pour arriver à mon but. D'ailleurs, *trahit sua quemque voluptas;* en employant l'arme du ridicule contre ces bourreaux se disant des *envoyés de Dieu,* je m'étais dit :

Si variant morbi, variamus in arte medendi ;
Mille mali species, mille salutis erunt.

Je n'ignorais pas qu'en adoptant le genre que j'adoptais, je courais le risque d'allumer le courroux de ces irascibles person-

nages; mais c'était là l'épreuve où je les attendais, afin de leur faire montrer dans tout leur jour et leurs dispositions actuelles et leurs projets futurs.

J'avais employé ce genre avec quelque succès au commencement de la Révolution. Les *Actes des Apôtres* avaient épuisé toutes les flèches épigrammatiques contre Mirabeau, Target, Brissot et autres révolutionnaires. Mais Mirabeau était un factieux trop superbe pour traîner l'auteur d'une épigramme contre lui devant un tribunal; il avait assez du gentilhomme français en lui pour savoir qu'il se déshonorerait par là aux yeux de la France. Aussi, lorsqu'il périt avec le projet formé et connu de rétablir la monarchie, les mêmes bouches qui avaient lancé tant d'épigrammes contre lui ne s'ouvraient que pour chanter ses louanges et réparer le tort qu'elles avaient pu faire à sa réputation. On se souvient encore de cette pompe funèbre, où tous les partis suivirent ses restes au Panthéon, où ils sont encore. On verra un jour, dans les environs de l'égout Montmartre, quelle différence de pompe il y aura entre les restes de Mirabeau et ceux du petit étranger dont on coupe déjà le col sur toutes ses effigies dans les nouvelles monnaies qu'on vient de frapper à son coin. Target, couvert d'un ridicule qui n'est pas encore effacé, prit le parti prudent de ne plus dire un mot pendant les deux dernières années des séances de l'Assemblée constituante. Brissot seul jugea à propos d'élever autel contre autel; il fit pour cela établir par son secrétaire un petit journal, sous le titre d'*Actes des Martyrs,* en opposition aux *Actes des Apôtres*. On lut ceux-ci encore davantage. Les *Actes des Martyrs* eurent six semaines d'existence. Leur rédacteur, Girey-Dupré, serait allé plus loin que le célèbre Riouffe et serait au moins aujourd'hui conseiller d'Etat, s'il n'avait été arrêté dans sa carrière par la fatale guillotine.

Mais si, entre Français, nous nous passons, sauf réplique, équivoques et épigrammes, quolibets et bons mots, si *hanc veniam petimusque damusque vicissim,* il n'en est pas de même avec des Corses et des parvenus, encore étourdis de leur élévation; avec des espèces qui n'ont ni bonté dans le cœur, ni grandeur dans l'âme, ni urbanité dans les procédés, et qui sont entièrement

étrangers à la délicatesse de manières qui distinguait si éminemment les Français d'autrefois. On ne tolérerait pas de Noëls à la nouvelle cour; il n'y faut que des *Dies iræ :* l'hymne des morts y est le seul pont-neuf à l'ordre du jour.

A peine le premier numéro de l'*Ambigu* avait-il paru, qu'il fut dénoncé au gouvernement de Sa Majesté, par je ne sais quel insidieux puritain de république, un M. Otto, tombé à Londres comme des nues, d'abord commis copiste de Lebrun, ministre des affaires étrangères au temps du régicide, puis secrétaire du régicide Sièyes, un de ces

Lapins domestiques
Qui, dès leur tendre enfance élevés au pays,
Sentent encor le chou dont ils furent nourris.....

Cette dénonciation officielle de mon journal par le citoyen Otto a fourni une preuve bien évidente de l'esprit de mensonge et d'hypocrisie qui anime le gouvernement français jusque dans ses moindres actes. On lit dans les pièces officielles publiées dernièrement une lettre de M. Otto à lord Hawkesbury, en date du 25 juillet 1802, dans laquelle il dit : « Milord, il y a déjà quelque temps que j'ai adressé à M. Hammond un numéro de Peltier renfermant les calomnies les plus grossières contre le gouvernement français et contre la nation entière; et j'ai observé que je recevrais vraisemblablement l'ordre de demander la punition d'un pareil abus de la presse. *Cet ordre est effectivement arrivé,* etc. » Lorsque mon jugement a été connu à Paris, le gouvernement a fait désavouer, dans le *Moniteur* du 12 ventôse an XI, l'ordre qu'il avait envoyé à cet Otto, dans les termes suivants : « Comme les journaux anglais ont publié que c'était sur la demande de la France que cette procédure a eu lieu, et que même l'ambassadeur de France était présent au jugement, nous sommes pleinement autorisés à démentir l'une et l'autre de ces nouvelles : le premier consul n'a appris l'existence de ces libelles que par la procédure. » Quand ma condamnation n'aurait servi qu'à mettre ce nouveau mensonge du premier consul dans toute son évidence, je me féliciterais du coup qui m'a frappé.

Dans cette même lettre du parvenu que j'ai déjà nommé, on lit la phrase très-extraordinaire qui suit : « Ce n'est pas seulement sur *Peltier,* mais sur le rédacteur du *Courrier français de Londres,* sur *Cobbett,* et sur d'autres écrivains qui leur ressemblent, que je dois fixer l'attention du ministère de Sa Majesté. Les publications perfides et haineuses de ces hommes sont en contradiction ouverte avec les principes de la paix ; et s'il pouvait jamais entrer dans l'esprit du gouvernement français de permettre des *représailles,* il se trouverait sans doute en France des écrivains disposés à venger leurs compatriotes, en remplissant leurs feuilles de réflexions odieuses *contre les personnes les plus respectables de la Grande-Bretagne et contre les institutions qui lui sont chères.* » J'observe, au sujet de cette lettre, qu'à l'époque où elle fut écrite, le 25 juillet 1802, il avait déjà paru dans le seul *Moniteur,* depuis la signature des préliminaires de paix, treize articles remplis de *réflexions odieuses* contre lord Granville, M. Windham et plusieurs autres *personnes* non moins *respectables,* contre la liberté des discussions au parlement, et même sur des peines à infliger aux membres des deux Chambres qui parleraient avec trop de liberté du grand homme. On demande de quel côté étaient les *représailles ?*

Cette lettre fut suivie d'une note du même Otto, en date du 17 août 1802, dans laquelle on lit une phrase évidemment fausse en principe et du plus grand danger dans ses conséquences. « S'il est, dit-il, de droit en Angleterre de laisser à la presse la liberté la plus étendue, il est du droit public des nations policées, et d'une obligation rigoureuse pour le gouvernement, de prévenir, de réprimer et de punir toutes les atteintes qui pourraient être portées par cette voie au droit, *aux intérêts et à l'honneur* des puissances étrangères. » Si ce principe pouvait être admis, il n'y aurait plus de liberté quelconque de la presse dans aucun pays. En effet, chaque écrit, chaque paragraphe de papiers-nouvelles sur les projets d'agrandissement d'une puissance étrangère, chaque réclamation contre une injustice, serait *une atteinte aux intérêts et à l'honneur* de toute puissance qui voudrait léser autrui, assurée qu'il ne serait pas permis d'en parler. Cette ques-

tion est d'une étendue si vaste, qu'il m'est interdit, en ce lieu, de faire plus que de l'indiquer comme une des preuves les plus frappantes du projet d'asservissement de l'Angleterre par son tyrannique et implacable ennemi.....

Je reviens à ma publication et aux chefs principaux de mon accusation.

L'information ne s'est étendue que sur deux des numéros que j'ai publiés; mais l'accusation a porté sur cinq chefs, soit dans l'accusation, soit dans le prononcé de M. le procureur général.

1° La vignette représentant un sphinx dont la tête est le portrait de Buonaparte;

2° Le titre : *Variétés atroces et amusantes;*

3° L'ode sur le 18 brumaire, et particulièrement la strophe qui finit par ces vers :

> *Rome, dans ce revers funeste,*
> *Pour te venger au moins il reste*
> *Un poignard aux derniers Romains;*

4° Le vœu d'un patriote hollandais au 14 juillet;

5° La parodie de la harangue de Lépidus, qu'on trouve dans les fragments de l'histoire romaine de Salluste.

Je ne nie pas que la vignette ne représente la tête de Buonaparté, et que mon intention n'ait été de le désigner sous la forme égyptienne du sphinx: le corps du lion est l'emblème de sa puissance; la queue entre les jambes, celui de sa dissimulation, et les deux pattes étendues en avant, celui de son ambition prête à s'élancer sur tout ce qui est à sa portée. Une couronne hiéroglyphique, posée à demi sur sa tête de Brutus, indiquait les intrigues anti-républicaines qui avaient lieu dans sa cour pour le faire nommer roi ou empereur, consul à terme ou à vie, héréditaire ou élisant son successeur. Un génie égyptien, une aile tournée vers sa tête, une autre abattue sur sa queue, était destiné par moi à être l'emblème de la surveillance que toutes les plumes devaient exercer sur ses desseins et sur ses moyens d'exécution découverts et cachés. Une foule d'hiéroglyphes égyptiens, accumulés sur le piédestal du sphinx, étaient d'une simplifica-

tion non moins aisée. Une couronne entre deux yeux en formait le centre : il n'était pas difficile d'y reconnaître l'objet où tendaient les vues du sphinx ; deux éperviers ou *chouans* y étaient placés à droite et à gauche de la couronne comme ses gardiens imperturbables de jour et de nuit ; une échelle et une hache en pendant exprimaient les punitions qui attendent les régicides, les rebelles et les voleurs ; enfin, un chien et un chat placés dans les deux extrémités étaient les indices de la concorde et de l'union qui règnent loin de la couronne. Je ne puis disconvenir que cette vignette ne fût une caricature historique du premier magistrat de la France ; mais je la croyais, et je la crois encore, aussi innocente que celles dont je n'ai cessé de voir les rues de Londres tapissées, en temps de paix comme en temps de guerre, non-seulement sur *Boney in a Fit,* ou *Britannia correcting the unruly Boy,* mais même sur le meilleur des rois, sur les premiers magistrats des autres Etats, et sur les personnages les plus respectables de ce pays-ci, qui sont les premiers à rire des effusions grotesques des Hogarth, de Bunbury et des Gillray.....

Quant au titre de *Variétés atroces et amusantes,* je n'aurais jamais pensé que l'on y pût trouver autre chose qu'un jeu de mots plaisant par le contraste que présentaient ces deux adjectifs accouplés ensemble. Ayant à donner au public les faits du consul et les réflexions que ces faits me suggèrent, j'avais entendu annoncer par là que les faits seraient les variétés atroces et mes réflexions les variétés amusantes ; mais je n'ai jamais prétendu annoncer que mes réflexions seraient atroces, et que les faits et gestes du premier consul seraient amusants. Passons donc sur ce grief, qui n'est point amusant.

J'en viens maintenant au troisième et au plus sévère des griefs : l'ode de Chénier ou de Ginguené ; car son véritable auteur était alors dans l'ambiguïté. Ce n'est que depuis mon procès qu'il m'a été écrit de Paris que ce beau morceau de poésie (je parle du style, et non du sujet) était sorti de la plume de Carnot, qui, pour être un des premiers ingénieurs de l'Europe, n'en compose pas moins quelquefois de belles poésies lyriques. Je conviens ici que, lorsque j'ai réimprimé ce morceau piquant et instructif de poésie

républicaine, j'ai eu tort de laisser subsister en entier le mot *poignard* dans mon journal. Quoique je puisse dire avec le barde immortel : « We will speak daggers, but use none », j'avoue franchement que le *poignard* était fait pour blesser Buonaparte, M. Otto et tout autre révolutionnaire dans leur place. J'aurais dû, pour éviter cette redoutable interprétation, me contenter d'imprimer ce mot par l'abréviation *poig...* Alors, ni jurés ni accusateurs n'auraient pu prononcer affirmativement si j'avais voulu exprimer un *poignet* ou un *poignard;* et, quoique le mot *poignet* eût pu me faire soupçonner d'avoir provoqué les Romains-Français aux coups de canne, aux coups de bâton, aux soufflets, aux coups de poing, au fouet, à la marque, et à tous les coups qui peuvent s'appliquer, même sur un consul, avec le *poignet,* j'aurais au moins évité d'exciter la sensation poignante que le seul mot *poignard* entraîne après lui. J'ai manqué à l'Ambigu, et j'en ai été puni : mon solécisme est devenu un *barbarisme;* j'ai été victime d'un *ard* malheureux. Cependant, je dois affirmer que je ne suis nullement l'auteur de cette ode. Mon défenseur a prouvé que je ne pouvais pas même l'être...

J'en viens à la fameuse harangue de Lépidus. Ici je ne chercherai pas à justifier la parodie que j'en ai faite par les formes sous lesquelles je l'ai enveloppée. Si j'ai avoué franchement que l'ode sur le 18 brumaire n'était pas de moi, je dois avouer avec la même franchise que toutes les allusions au gouvernement français qui se trouvent dans mon imitation de la harangue latine sont de mon invention; que j'ai cherché par là à exciter la haine et le mépris contre ce gouvernement et à lui porter préjudice; que j'ai eu pour objet de provoquer les Français, non pas à la révolte (là où il n'y a pas de droit, il ne peut pas y avoir de révolte : il ne peut y avoir qu'insurrection constante, cachée ou manifeste), mais que j'ai cherché, dis-je, à provoquer tout ce qui possède en France un reste d'honneur et de décence à se mettre en insurrection ouverte contre ce gouvernement, à marcher contre lui en masse ou en détachement, à le renverser de gré ou de force, à faire contre lui un 18 août ou bien un 9 thermidor, ou un 18 brumaire, un 31 mai ou un 21 janvier; à jeter à bas con-

suls, ministres et sénateurs, à coups de *poignet* ou à coups de *poignard*, ou à coups de baïonnettes, à coups de pieds ou à coups d'espingoles, à coups de balais ou à coups de crosse, avec la diligence de Cayenne ou avec le rasoir national; je n'ai plus connu de traités préliminaires ni définitifs : Amiens, Lunéville, le Canada, Botany-Bay, tout m'était devenu indifférent. J'écrivis mon article le 15 août dans Piccadilly, je l'aurais écrit encore le 22 février à la porte de Newgate; au défaut de la plume, j'aurais emprunté un portevoix :

LE MONITEUR DU 9 AOUT AVAIT PARU !

Or, dans ce *Moniteur* infâme tout le monde avait lu que Sa Majesté britannique aurait été capable de récompenser de l'ordre de la Jarretière l'assassin du 4 nivôse, si la machine infernale avait réussi. A cette injure sacrilége contre le monarque sous les lois duquel j'ai le bonheur de vivre, de la part d'un gouvernement où les assassins de Louis XVI sont grands officiers de la Légion-d'Honneur, toutes mes anciennes blessures se sont rouvertes. Je n'avais qu'une plume : si j'avais tenu la foudre, je l'aurais lancée sur les Tuileries...

J'ai cru pouvoir inviter, dans la circonstance, les Français, auxquels, malheureusement, ma voix ne pouvait guère se faire entendre, à suivre les étendards de quelques hommes honnêtes, et à marcher, à leur tour, à Saint-Cloud. pour en chasser l'insolent étranger qui, par son arrogance, leur attirera sans cesse de nouvelles guerres et de nouveaux malheurs, l'étranger qui les méprise et les hait cordialement, l'étranger qui regarde leurs trésors et leur sang comme une proie même insuffisante pour sa méprisable race, et qui enfin n'a pas fait beaucoup de façons lui-même pour les écraser en masse, par milliers, au 13 vendémiaire, et qui ne se fait nul scrupule de les tyranniser en détail depuis le 18 brumaire.

Comment se fait-il que j'aie été trouvé *coupable*, pour cela dans Westminster le 21 février, lorsque, le 8 mars suivant, il a été proclamé, par la voix du gouvernement lui-même, dans une autre salle de Westminster, que mes soupçons, ma défiance et mes res-

sentiments étaient fondés? en un mot, que j'aie été convaincu d'avoir troublé un état de paix qui n'a pas été un état de paix, une amitié qui n'a pas été une amitié, une bonne intelligence qui n'a pas été une bonne intelligence, mais un état de choses qui n'a été qu'*une suite continuelle d'agressions et d'insultes de la part du gouvernement français depuis la conclusion de la paix?* C'est que

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Que s'il m'est permis de me placer au milieu de si grands intérêts, moi, chétif et faible individu, j'avais aussi ma propre injure à venger. On lit dans ce même article du *Moniteur* officiel que je suis couvert de tous les crimes qu'aucune amnistie ne peut effacer. Bon Dieu! m'étais-je dit, quels sont donc ces crimes qu'aucune amnistie des restaurateurs de l'Evangile ne peut effacer, que le sang de notre divin sauveur même ne pourrait pas laver? Ai-je massacré mes concitoyens, mes compatriotes, par milliers? Ai-je empoisonné mes compagnons, mes serviteurs, par centaines? Ai-je été rebelle à aucun des gouvernements sous lesquels j'ai vécu? Ai-je été infidèle à mon roi, parjure à mon Dieu, blasphémateur ou incendiaire? Me suis-je jamais associé avec des bourreaux et des hommes taxés d'infamie, avec des successeurs des Duchauffour et des Villette? Ai-je ramassé et épousé honteusement la maîtresse flétrie de quelque Putiphar blasé, afin de faire ma fortune? Ai-je déchiré ensuite la main qui m'a nourri et enrichi? Ai-je violé tous les serments que j'ai faits? Ai-je pillé, volé, partout où j'ai été? Ai-je de sang-froid ordonné la boucherie de quatre mille créatures humaines? Ai-je brûlé vingt villes? — Hélas! je n'ai commis aucune de ces actions *glorieuses*. Aussi je ne suis pas devenu consul, je ne suis point abîmé dans *une gloire immense,* je ne suis pas appelé l'envoyé du Très-Haut,

Cara Deum soboles, magnum Jovis excrementum.

Quels sont donc ceux de mes crimes qu'aucune amnistie ne pouvait laver au mois d'août 1801? C'était d'être resté fidèle aux lois anciennes de mon pays et à la race auguste qui gouvernait

mes pères depuis huit cents ans ; c'était d'avoir employé le peu de talents que le ciel m'a départis et le courage dont il m'a doué à dénoncer à l'opinion publique, en France et dans les pays étrangers, pendant quatorze ans, des septembriseurs, des voleurs, des parjures, des usurpateurs, des tigres altérés de sang ; à tourner en ridicule des pédants, des ingrats, des parvenus, des infâmes ; à rappeler à mes concitoyens leur antique loyauté ; à leur mettre sans cesse sous les yeux les moyens de redevenir libres, heureux, considérés, et de vivre en paix avec le monde entier et avec eux-mêmes, c'était d'avoir accueilli, secouru de tous mes moyens, ceux des républicains qui m'appartenaient par les relations du sang ou que j'avais connus dans d'autres temps, de leur avoir procuré la liberté quand ils étaient prisonniers, d'avoir partagé avec eux mon pain et mes habits quand ils en manquaient, enfin d'avoir fermé les yeux sur le drapeau qu'ils suivaient, pour ne voir en eux que le malheur et l'humanité souffrante ; d'avoir préféré mon obscurité, ma pauvreté, mon exil, ma non-existence, mes peines de toute espèce, à l'honneur ou à l'avantage d'être jockey-législateur, ou valet de chambre-sénateur, ou commis-conseiller d'Etat du héros de Saint-Cloud.

C'est là ce dont je suis vraiment *coupable*. J'en demande humblement pardon à Buonaparte le grand, à Cambacérès l'anthropophile, à Fouché le débonnaire, à Talleyrand le droit, à Lucien le chaste, à Fontanes le reconnaissant, même à M. Leclerc de Noisy, jadis jockey-diplomatique de la légation anglaise en Suisse, et maintenant pourvoyeur du Temple, chef de brigade de trente espions de police à Paris, et chargé de la surveillance *moutonnière* des émigrés et des chouans.

Ce procès, en somme, ne fit qu'accroître la vogue de l'Ambigu, et Peltier se fût fait une fortune avec cette seule publication, s'il eût eu de l'ordre et des mœurs ; mais il s'en fallait de beaucoup. Chateaubriand, qui l'avait rencontré à Londres, le représente, dans ses Mémoires, comme une espèce d'a-

venturier, de Gil Blas, ne doutant de rien, « grand, maigre, escalabreux, les cheveux poudrés, le front chauve, toujours criant et rigolant. Il n'avait pas précisément de vices, dit-il, mais il était rongé d'une vermine de petits défauts dont on ne pouvait l'épurer: libertin, mauvais sujet, gagnant beaucoup d'argent et le dépensant de même, à la fois serviteur de la légitimité et ambassadeur du roi nègre Christophe auprès de Georges III, correspondant diplomatique de M. le comte de *Limonade,* et buvant en vin de Champagne les appointements qu'on lui payait en sucre (1). »

Cela n'est point une plaisanterie, comme on pourrait le croire. Peltier avait à plusieurs reprises, dans son journal, présenté le parallèle assez piquant de l'*empereur jaune* (c'est ainsi qu'il appelait Napoléon) et de l'empereur noir, Christophe, et la comparaison, on le pense bien, était toujours à l'avantage de ce dernier. Or, l'empereur noir, qui, paraît-il, se délectait à la lecture de l'Ambigu, avait pris le parallèle au sérieux; pour en témoigner sa satisfaction à l'auteur, il l'avait nommé son chargé d'affaires à Londres, et il lui envoyait pour ses honoraires force ballots de sucre et de café, que le journaliste-ambassadeur vendait fort bien, et avec le produit desquels il monta une maison magnifique.

(1) *Mémoires d'outre-tombe,* t. III, p. 157.

Peltier se trouvait donc dans une brillante position lorsque Napoléon tomba. Il accourut à Paris sur les pas des Bourbons, ne doutant pas que le zèle avec lequel il avait combattu pendant vingt-cinq ans pour la cause qui triomphait ne fût largement récompensé ; comme bien d'autres, il n'éprouva que déceptions. Le cœur profondément ulcéré, il repassa la mer, et alla reprendre à Londres la publication de son journal ; mais le fait même de la chute de Napoléon et de la restauration des Bourbons lui avait enlevé toute chance de succès. Il l'abandonna donc de nouveau, puis il le reprit une fois encore à la fin de 1817, déclarant que, quoique le rétablissement des Bourbons fût accompli, l'affermissement de leur trône ne lui paraissait encore que problématique, et il se mit à poursuivre avec acharnement le ministère Decaze. Le règne de Charles X le ramena en France ; mais il ne fut pas mieux accueilli en 1825 qu'il ne l'avait été en 1814, et cet intrépide champion de la légitimité finit par mourir dans un grenier, ruiné par un événement qu'il avait si longtemps appelé de ses vœux, et auquel il avait concouru de toutes ses facultés.

Deschiens dit, je ne sais sur quel fondement, qu'il faut plus de cent volumes pour compléter l'Ambigu. La collection de la Bibliothèque impériale se compose de 59 volumes, et je la crois com-

plète. Avec les 35 volumes du *Paris* et les 11 des *Actes des Apôtres*, cela forme une centaine de volumes, dont les neuf dixièmes sont presque exclusivement l'œuvre de Peltier. Et je ne parle pas de ses autres ouvrages, tels que l'*Histoire de la révolution du 10 août*. Je ne sache pas que les annales de la presse offrent un autre exemple d'une pareille fécondité, et en même temps d'une pareille ténacité dans ses principes.

L'Ambigu n'a peut-être pas la même valeur historique que le *Paris*; cependant, indépendamment de l'esprit qui y est semé à pleines mains, et qui en rendrait la lecture fort piquante, s'il ne dégénérait trop souvent en méchanceté, ce recueil abonde en petits faits, en révélations de toute nature, qui seraient bonnes à recueillir. Dans ses dernières années, du reste, il avait quelque peu modifié son esprit avec son titre, et il contient des *variétés littéraires et politiques* qui ne sont pas sans intérêt; on y trouve notamment dans leur entier les bulletins des armées coalisées contre la France et une foule d'autres documents émanés du camp de l'émigration.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

—

FIN DE LA TABLE.


CONCORDIAE FRUCTUS

HISTOIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

Alençon. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

TOME HUITIÈME



PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

97 rue Richelieu et passage Mirès 36.

1861

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

PRESSE EN FRANCE

LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

LA PRESSE

SOUS LA RESTAURATION

LA PRESSE

SOUS LA RESTAURATION

PRÉLIMINAIRES

Coup d'œil rétrospectif, 1789-1814. — La presse devant la loi ; l'autorité et la liberté. — Cahiers des trois ordres. — Déclaration des droits. — Licence de la presse. Tentative de répression. Rapport de Sièyes à la Constituante. — Constitution de l'an III. — Nouveaux excès. Rapport de Chénier à la Convention. — Le Directoire. Réaction contre la presse. Loi du 28 germinal. 18 fructidor. — La presse sous le Consulat et l'Empire. — Situation de la presse et état des esprits dans les dernières années de l'Empire. — Décret de déchéance.

La presse a traversé des fortunes bien diverses ; mais l'on ne trouverait peut-être pas dans toute son histoire une époque aussi curieuse que celle qui suivit le premier ébranlement du trône impérial.

Cette liberté de la presse dont gouvernés et gouvernants avaient pendant tant d'années fait si bon

marché, elle est alors dans toutes les bouches, elle figure dans tous les programmes. L'opinion publique la réclame, et en fait une condition absolue de son adhésion ; ceux qui se disputent le trône l'offrent d'ailleurs spontanément, protestant pour elle du plus grand amour. Le pouvoir qui tombe s'y cramponne comme à une branche de salut; le pouvoir qui monte l'arbore comme un drapeau, sauf à la renier quand il se croira maître de la place.

Mais l'idée a trop profondément pénétré dans les esprits, la question a été trop nettement et trop vivement posée, pour que la solution puisse se différer longtemps encore; le jour est venu où la liberté de la presse, après tant de fluctuations, va prendre rang en France, va conquérir sa place légale, la place qui lui appartient dans les institutions de tout peuple civilisé.

Et cette prise de possession, si je puis ainsi parler, sera marquée par les luttes les plus glorieuses, luttes soutenues par la presse non-seulement pour son affranchissement, pour sa propre cause, mais encore pour celle des autres libertés dont elle est solidaire, pour la défense de ces grandes conquêtes de 89, dont un parti aveugle aurait voulu dépouiller la France.

Le tableau de ces luttes brillantes demanderait, je le sens bien, un pinceau plus vigoureux que le

mien ; j'essaierai du moins, dans la mesure de mes forces, d'en tracer la fidèle esquisse.

Je n'ai point, d'ailleurs, la prétention d'élever des théories nouvelles ; je ne viens point, après tant d'autres, et de plus compétents, recommencer en faveur de la liberté de la presse un plaidoyer pour le moins inutile : tout a été dit sur ce sujet, et beaucoup plus éloquemment que je ne le saurais faire. Le rôle que je me suis choisi — ai-je besoin de le rappeler ? — est celui de rapporteur ; je m'y renfermerai d'autant plus soigneusement — et dans l'impartialité qui en est la loi — que j'entrerai davantage dans la partie moderne, actuelle, dans le vif de mon sujet.

Ce ne sont donc point des doctrines que j'apporte, ce sont des faits, et s'il m'arrive d'appuyer de quelques arguments les conséquences qui en découlent naturellement, je n'aurai eu besoin pour cela que d'écouter et de retenir. C'est à quoi je me suis surtout appliqué, et, toutes les fois que je l'ai pu, je n'ai jamais hésité à m'effacer devant une meilleure autorité.

J'ai dit en commençant quelle était mon opinion, et j'y persiste ; mais je comprends et je respecte celles qui ne sont point d'accord avec la mienne, et je dirai le contre comme le pour. La liberté de la presse, de la presse périodique surtout, est un redoutable problème, devant lequel j'ai vu hésiter

les raisons les plus fermes et les esprits les plus libéraux ; c'est, pour les gouvernements et pour les peuples libres, la plus rude des épreuves, mais c'est une épreuve inévitable dans nos sociétés modernes, et qu'il faut savoir regarder en face. « Pénible conquête, obtenue après les plus sanglantes luttes, a dit un honorable magistrat qui s'est beaucoup occupé de la presse au point de vue de la réglementation, cette institution, quoique impérieusement réclamée par l'opinion et par les besoins actuels de la société, n'est pas encore entrée entièrement dans les mœurs françaises. Nos mœurs publiques ont peine à se pénétrer des exigences du régime âpre et sévère de la liberté de la presse. C'est donc un devoir pour tous de hâter cette fusion des mœurs et de l'opinion, en éclairant les citoyens et le pouvoir sur l'étendue comme sur les limites de leurs droits et de leurs devoirs respectifs (1). »

Je serais heureux si ce travail contribuait pour quelque petite part à ce résultat, s'il pouvait aider à la solution de ce difficile problème, à la conciliation de ces deux grands intérêts moraux de toute société : l'ordre et la liberté.

Avant d'aller plus loin, nous jetterons un coup d'œil en arrière pour mesurer le chemin parcouru,

(1) Chassan, *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse.*

et pouvoir mieux nous rendre compte de celui qui restait à faire à l'époque où nous sommes arrivés.

Placée dans une situation assez équivoque, entre une liberté tolérée et l'arbitraire légal, la presse cependant avait fait, durant les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, des progrès dont nos lecteurs ont pu juger. Un fait étrange vint en donner en 1788 la juste mesure : ce fut du sein des parlements, de ces corps qui avaient fait et qui faisaient encore brûler tant d'écrits, que s'éleva la première réclamation légale, officielle, si je puis ainsi dire, en faveur de la liberté de la presse; le parlement de Paris, notamment, la réclamait, dans un arrêté du 5 décembre, comme l'unique garantie de tous les droits.

Les cahiers des trois ordres étaient unanimes sur le principe, tous demandaient que la liberté de la presse ne restât pas subordonnée à la volonté ministérielle; mais ils ne s'expliquaient pas d'une manière uniforme sur la question de savoir si elle devait être illimitée ou restreinte, si l'on devait adopter à son égard des mesures préventives ou seulement répressives. Nous savons que la question fut tranchée par les écrivains dans le sens de la liberté illimitée : on se précipitait dans la liberté avec toutes les illusions et toute la fougue de l'en-

thousiasme et de l'inexpérience. « Votre conquête, disait l'abbé Maury aux constituants dès les premiers jours de la Révolution, votre conquête, c'est la liberté de la presse, cette sanction permanente et toute puissante de l'opinion publique.... La presse est libre! il suffit, le genre humain est sauvé! il n'y aura plus de despotes! »

Le gouvernement, d'ailleurs, était d'accord avec la nation sur le droit. Le jour même où se réunirent les Etats-Généraux, le garde des sceaux signalait à l'Assemblée la réglementation de la presse comme un des plus importants objets soumis à ses délibérations. Plus tard, le roi lui-même, dans la déclaration de ses intentions, recommandait de nouveau aux députés d'examiner et de lui faire connaître « le moyen le plus convenable de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. »

La liberté de la presse fut solennellement consacrée par la première Déclaration des Droits de l'Homme, présentée à l'Assemblée constituante, comme l'on sait, le 11 juillet 1789, votée le 27 août suivant, et qui fut placée en tête de la Constitution de 1791.

La libre communication des pensées et des opinions (dit l'art. 11) est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Le vote de cet article fut précédé d'un débat assez vif, dans lequel Mirabeau posa les vrais principes de la matière, les principes qui devaient régir la presse trente ans après, au temps de sa liberté. Les uns paraissaient redouter les dangers de son complet affranchissement; les autres, notamment Robespierre et Barère, demandaient qu'on retranchât de la rédaction proposée tout ce qui semblait modifier, restreindre, atténuer cette liberté. Mirabeau, répondant à ces derniers, démontra qu'on pouvait commettre des délits au moyen de la presse comme au moyen de tout autre instrument, et que ces délits ne devaient pas rester impunis. « Mais, ajoutait-il, c'est à tort que tous les projets portent le mot *restreindre :* le mot propre est *réprimer*. La liberté de la presse ne doit pas être restreinte; les délits commis par la voie de la presse doivent être réprimés. »

L'Assemblée se prononça dans ce sens. Restait à déterminer les délits et les peines, à prescrire les mesures de précaution indispensables pour que, le corps du délit étant saisi, le coupable ne pût échapper à l'abri d'une facile clandestinité. C'est ce que l'on ne sut pas faire alors. Dans sa crainte, peut-être exagérée, d'entraver le droit, l'Assemblée n'osa point toucher à l'abus. L'on croyait trop, dans ces temps d'enthousiasme, à la sagesse de l'homme; l'on ne se mettait pas assez en garde contre ses

écarts : c'était l'imprudente confiance de la jeunesse.

Cependant, la licence fut bientôt portée si loin que l'Assemblée, saisie de la question, dans les premiers jours de 1790, à propos de certains libelles, décréta que son comité de Constitution serait chargé de lui présenter incessamment un projet de réglement sur la liberté de la presse. Le comité se mit immédiatement à l'œuvre, et, le 20 janvier, Sièyes proposa en son nom, à la Constituante, un projet de loi qui, reconnaissant une fois encore le droit, tendait à en séparer l'abus. Dans un rapport demeuré célèbre, Sièyes développait avec une grande autorité les principes déjà professés par Mirabeau, et les appuyait sur les mêmes arguments, sur les mêmes nécessités. « La liberté de la presse, disait-il, véritable garant du droit individuel et public contre le despotisme du pouvoir, censeur des abus, dont elle prépare la ruine, précurseur des bonnes institutions, dont elle hâte l'avènement, a en cela le même caractère que toutes les autres libertés, qu'elle est de droit naturel, que la loi ne fait que la protéger, et ne la donne pas. Poser ses limites, et punir, si elles sont dépassées, caractériser les délits, régler les peines, atteindre les accusés, déterminer l'instruction et le jugement, voilà la tâche du législateur. »

Réclamer pour la presse la liberté absolue, c'eût

été méconnaître une des principales lois de ce monde: ici-bas tout est mesure et ne vit que par mesure. Des délits pouvant se commettre par la voie de la presse comme par toute autre voie, ces délits doivent être punis comme tous autres délits. Trois opérations distinctes étaient donc nécessaires si l'on voulait faire une bonne loi de la presse. La première de ces opérations consistait à examiner en quoi et dans quel cas les écrits pouvaient blesser les droits d'autrui, à spécifier ces cas, à leur imprimer la qualité de délit légal, et à déterminer la peine qui devait leur être appliquée; la seconde consistait à rechercher et à indiquer les personnes qui devaient être responsables; la troisième, à déterminer l'instruction et le jugement au moyen desquels l'accusé devait être condamné ou absous. De là Sièyes, déduisait un projet, juste en général, mais qui avait le défaut ordinaire des projets de Sièyes, celui de considérer l'homme, non comme un être intelligent et moral, mais comme une machine bien organisée. Ainsi il voyait d'une part l'écrit, de l'autre l'effet que cet écrit produisait; et si cet effet était mauvais, il frappait l'auteur de l'écrit, sans s'inquiéter de l'intention. Pour juridiction répressive des délits de la presse, il proposait le jury, mais un jury spécial, dont les écrivains eussent seuls été appelés à faire partie.

Ce projet souleva contre son auteur une furieuse

tempête. Sièyes avait eu pour collaborateur dans sa rédaction, si l'on en croit le *Journal de Paris,* « le sage et profond interprète de l'Académie des sciences, et qui aurait pu l'être de toutes les académies, un homme à l'esprit duquel rien de ce qui tient aux progrès des lumières n'était étranger, comme rien de ce qui intéresse l'humanité n'était étranger à son cœur. Si ces deux ardents promoteurs de la liberté avaient senti la nécessité de réprimer les abus de la presse, cette nécessité devait être évidente : leur nom aurait dû suffire pour inspirer la confiance dans leur travail. » Mais les passions ne pouvaient l'entendre ainsi : au lieu de demander que le projet fût modifié, elles demandèrent avec fureur qu'il fût absolument rejeté, et attaquèrent Sièyes avec la dernière violence.

Marat, passé maître, comme on sait, dans la théorie du soupçon, se contente de cette menace : « La lecture du projet a excité de vifs applaudissements dans l'Assemblée : raison de plus pour ne pas perdre de vue l'abbé Sièyes (1). » Camille Desmoulins, lui, le prend sur un ton moins sinistre ; rarement profond, mais toujours ingénieux et piquant : « Il y a, écrit-il, un mot charmant d'Octave. Un abbé Sièyes de ce temps-là vint un matin lui dire, à son lever, que la liberté de la presse dégénérait en licence ; que ceux qui parlaient de l'empereur avec

(1) *L'Ami du Peuple,* n° CV.

irrévérence devaient être châtiés. Auguste était un tyran, et de la première espèce; mais, soit qu'un ample déjeuner de Falerne l'eût disposé à dire la vérité, soit qu'en ce moment il sortît des bras de Livie, qu'il avait enlevée à son mari, ou de ceux de Julie, sa fille, faisant un retour sur lui-même : « En vérité, dit-il, mon cher abbé Sièyes, quand je pense que je suis une personne sacrée et inviolable, et que j'ai la licence de tout faire, il me semble que je puis passer à M. Marat et à M. Prudhomme la licence de tout dire (1). »

En résumé, l'Assemblée hésita devant ces clameurs qui partaient un peu de tous les côtés, de la droite aussi bien que de la gauche, et le projet, plusieurs fois repris ou réclamé, n'arriva jamais à discussion.

« La liberté de la presse, une liberté sans frein et sans limites, exista donc pour tous les partis, pour toutes les factions, jusqu'à la fin de l'Assemblée nationale. Les conséquences en furent fâcheuses, et l'Assemblée eut certainement tort de ne pas comprendre que réprimer les abus d'une liberté, c'est fortifier cette liberté, bien loin de l'affaiblir. Mais si l'Assemblée, comme d'autres l'ont fait depuis dans une intention toute contraire, confondit l'usage et l'abus, la liberté et la licence de la presse,

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 11.

ce fut du moins du bon côté qu'elle pencha, et sa faute fut une faute généreuse (1). »

Le rapport de Siéyes et le projet de loi élaboré par le comité de Constitution n'en demeurent pas moins un objet d'étude législative et historique pour ceux qui veulent connaître l'origine de nos lois sur les délits de la presse (2).

La presse demeura donc légalement libre; mais nous avons vu combien peu elle l'était en fait, à combien de censeurs les journaux avaient à répondre, comment l'arbitraire se substituait tous les jours à la loi : il y avait licence, il n'y avait pas liberté.

La Déclaration des Droits de l'an III proclama également la libre manifestation de la pensée.

Le droit de manifester sa pensée et ses opinions (dit l'article 7), soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits : la nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Dans la discussion qui précéda le vote de la nouvelle Constitution, l'article qui concernait la liberté de la presse donna lieu de nouveau à un débat important, et duquel, encore une fois, se dégagèrent

(1) Duvergier de Hauranne, *Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. Ier; ouvrage du plus puissant intérêt, et qui nous a été d'un grand secours pour les premières années de la Restauration.

(2) Voir ce rapport dans *Choix de Rapports, Opinions et Discours*, t. II, p. 351; — *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. IV, p. 274.

nettement les véritables principes. Le projet portait que la liberté de la presse ne pouvait être ni suspendue, ni limitée. On objecta à cette rédaction qu'elle prêtait à l'équivoque, et qu'elle pourrait être interprétée dans le sens non-seulement de la liberté, mais de l'impunité. La liberté de la presse ne devait sans doute être limitée ni par la censure, ni par la police, ni par aucune mesure préventive, mais ceux qui usaient de cette liberté devaient répondre devant les tribunaux des crimes et délits qu'ils pouvaient ainsi commettre. L'article, renvoyé à la commission, fut, en définitive, adopté en ces termes :

Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée.

Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant la publication.

Nul ne peut être responsable de ce qu'il écrit ou publie que dans les cas prévus par la loi.

Le principe d'une bonne législation de la presse est tout entier dans ces trois paragraphes, et il ne restait plus qu'à en tirer les conséquences. La Convention crut inutile de se donner ce souci : la loi des suspects, avec le tribunal révolutionnaire pour l'appliquer, lui suffisait pour avoir raison de ceux qui, « par leurs propos ou leurs écrits, se seraient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté. »

A la suite du 9 thermidor, on agita dans le sein

de la Convention la question de savoir s'il y avait lieu de faire une nouvelle déclaration en faveur de la liberté de la presse. Après un débat irritant, la question fut renvoyée aux comités compétents, mais elle y demeura ensevelie (1).

Cependant, la réaction garda si peu de mesure, le danger pour la chose publique, en présence d'une Assemblée déconsidérée, devint bientôt si pressant, que la Convention, à la fin d'avril 1795, chargea les trois comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, de lui faire un rapport sur la situation de la France, et de lui proposer les mesures propres à remédier au mal. Ce fut Chénier qui présenta à l'Assemblée, au nom des trois comités, le résultat de leur travail. Dans un rapport violent, il dénonçait comme les seuls ennemis de la République les émigrés qui intriguaient, les prêtres réfractaires qui cabalaient, et les journalistes qui provoquaient à la royauté, et, invoquant contre eux tous les vengeances du gouvernement, il proposait de remettre en vigueur, contre les prêtres et les émigrés, les anciennes lois de 1792 et 1793, et de punir de mort la provocation aux crimes politiques.

Le projet des comités fut adopté par la Convention, mais non pourtant sans quelque opposition. « Tallien s'éleva avec beaucoup d'énergie contre le

(1) Voir notre tome IV, p. 338.

projet de Chénier, et conclut un discours assez véhément contre les royalistes et les terroristes par demander le renvoi de l'article au comité, afin de présenter une loi sévère, mais juste, une loi qui ne prêtât point à l'arbitraire, une loi que tout le monde pût bien comprendre, une loi qui ne servît point les passions individuelles, une loi enfin protectrice de la liberté, répressive de la licence, et qui donnât aux gouvernés une garantie contre les gouvernants. (*Hoc opus, hic labor est.*)

» Louvet, malgré sa double qualité d'auteur et de libraire, osa appuyer le rapport, et fit adopter par acclamation le décret proposé, à la suite d'un discours forcené, dans lequel il eut l'impudence de dire que c'étaient des royalistes déguisés qui avaient organisé les quinze mois de massacre du règne de Robespierre.

» L'indignation publique contre ce décret fut si violente, que les sections s'assemblèrent le 10 mai pour en délibérer. Partout il n'y eut qu'un cri contre le décret et le rapport du petit législateur marocain (1), et l'on ordonna des pétitions générales à la Convention sur cette loi. Chénier fut obligé de prier les acteurs des différents théâtres de suspendre les représentations de ses rapsodies tragiques. Le 8 mai, on joua au théâtre de la République la

(1) « Ce Chénier est un petit homme d'environ 28 ans, né à Constantinople d'un père qui fut longtemps consul de France à Maroc... »

tragédie de *Virginie,* de La Harpe : toutes les allusions qu'on était accoutumé à appliquer, dans cette pièce, à la tyrannie de Robespierre, se dirigèrent contre la tyrannie de Chénier, et l'on demandait tout haut dans les entr'actes *la liberté de la presse* (1)*!* »

Je n'ai pas besoin de dire les cris que poussa la presse royaliste contre cette loi draconnienne ; elle fut vivement attaquée, notamment, par La Harpe, l'abbé Morellet et Lacretelle le jeune. « Si la loi que la Convention a rendue contre la liberté de la presse, disait ce dernier, si cette loi de menace et de terreur était suivie de l'effet qu'elle semble commander, et si les amis de la liberté se taisaient, ce silence pourrait faire croire à l'univers que la tyrannie existe encore en France...

» Vous voulez punir des écrivains royalistes; les réfuter serait bien mieux... On sait combien de sang les despotes ont fait couler dans tous les temps par l'accusation vague de lèse-majesté : l'accusation de royalisme n'est pas moins vague ; il est aussi aisé d'inventer des crimes pour l'une que pour l'autre. Quinze mois, équivalant à quinze siècles d'horreurs, nous ont appris sous combien de formes se reproduit l'accusation de royalisme...

» Chénier n'entend-il pas quelquefois les mânes plaintifs de tant de victimes égorgées sous cet af-

(1) *Paris pendant l'année* 1795, par Peltier, t. Ier, p. 40.

freux prétexte... Chénier! pourquoi le tableau que je te présente te fait-il détourner les yeux? Crains-tu de reconnaître parmi ces victimes ton frère éloquent, égorgé par les décemvirs comme écrivain royaliste?... »

Mais ces moyens violents, ces mesures révolutionnaires auxquelles on se croyait obligé de recourir à toutes les époques de danger et de crise, n'étaient plus dans les mœurs, ni dans la puissance du gouvernement.

Le Directoire voulut asseoir le nouvel ordre de choses sur la liberté; il sentit en même temps la nécessité de le défendre contre des attaques partant des points les plus opposés. Il obtint des Conseils une loi dont la sévérité même devait paralyser l'effet, mais qui a conservé quelque importance historique, et parce qu'elle a servi de type à plusieurs lois répressives de cette nature, et parce qu'elle n'a été complétement abrogée qu'en 1830.

La provocation par écrits, aussi bien que par d'autres moyens, au renversement de la République ou des pouvoirs que la Constitution avait établis, fut punissable de mort. C'était là l'exagération.

La loi du 28 germinal essayait ensuite, par la prescription de diverses formalités, d'assurer la découverte et la responsabilité des coupables. Tout

imprimé dut porter le nom de l'auteur, le nom et le domicile de l'imprimeur : la contravention à cette disposition, ou de fausses indications, étaient punies de l'emprisonnement. — L'éditeur était responsable des articles non signés, et des extraits, vrais ou supposés, des papiers étrangers. A défaut de l'auteur, l'imprimeur pouvait être poursuivi. La responsabilité s'étendait aux distributeurs, vendeurs ou afficheurs, s'ils ne pouvaient faire connaître la personne qui leur avait remis les imprimés.

C'était un retour aux vrais principes, retour qui laissait intacts les droits consacrés par la Constitution.

Mais les partis sont incorrigibles. Leurs provocations précipitèrent le coup d'Etat du 18 fructidor, qui ramena fatalement les mesures exceptionnelles. Une de ses premières conséquences fut la suppression du plus grand nombre des journaux et la proscription de leurs rédacteurs et imprimeurs, et les feuilles qui échappèrent à cette immolation furent placées sous l'inspection de la police, investie du droit de les supprimer.

C'est la logique de tout gouvernement qui s'établit en renversant violemment l'ordre légal : il se regarde comme incompatible, au moins pour un temps, avec la liberté de la presse périodique; condamné à s'imposer comme un fait, il ne saurait laisser discuter son origine.

La révolution du 18 brumaire reproduisit les mêmes nécessités, en harmonie d'ailleurs avec le caractère du grand capitaine qu'elle avait élevé au pouvoir, et qui ne souffrait ni la critique, ni la contradiction; et aussi, disons-le, en harmonie avec les dispositions de l'immense majorité des Français, qui acclamèrent avec enthousiasme le jeune dictateur. Le besoin d'ordre était alors le premier de tous, et les principes avaient cédé la place aux intérêts, avec lesquels il est plus facile de transiger.

Nos lecteurs connaissent le fameux arrêté du 27 nivôse an VIII, qui réduisit à treize le nombre des journaux politiques, et interdit pour l'avenir la création d'aucune feuille nouvelle. Jusque-là la liberté, en ce qui concerne la presse, était restée le principe, malgré les exécutions sanglantes de la Convention et les déportations du Directoire; jusque-là chacun pouvait, à ses risques et périls, fonder un journal: l'établissement du 18 brumaire, en confisquant ce droit, frappa du premier coup la liberté au cœur. Et cette mesure exorbitante était accueillie sans murmure et sans étonnement, et l'on eut ce triste spectacle d'une nation, qui semblait toute libérale, acceptant l'excès de l'ordre par dégoût des excès de la liberté.

La Constitution de l'an VIII garda, touchant la liberté de la presse, un silence sur lequel je me suis déjà expliqué. Elle ne faisait d'ailleurs pas davan-

tage mention de la liberté de conscience, ni des autres libertés politiques ou civiles. La France, onze ans après cette enthousiaste explosion de 1789, vit de sang froid périr en un jour la plupart des libertés qu'elle avait si chèrement conquises.

Nous savons sous quel joug de fer l'Empire courba la presse, et comment la compression alla toujours s'appesantissant, pour aboutir enfin à la plus inique des spoliations, sans que l'opinion fascinée s'en émût davantage. Mais, dès que la fortune sembla moins sourire à son favori, l'éblouissement se dissipa peu à peu, et il y eut un commencement de réaction dans les esprits, même, on le croira plus difficilement, dans l'esprit de Napoléon. C'est pourtant ce qui résulte du tableau frappant qu'a tracé de l'état moral de cette époque un témoin oculaire, observateur aussi sagace que peintre habile.

« Sans doute, dit M. Villemain, pour le gouvernement de l'empereur, la vigilance inquisitoriale, la police arbitraire et multiple, la censure établie sur toute espèce d'écrits, était chose d'usage. Tout cela datait de son avènement, s'était accru avec ses triomphes, et semblait l'accompagnement intérieur de ses conquêtes au dehors et de sa domination, en un mot le principe même de l'état social imposé désormais à la France. Mais enfin, il faut le dire, tout cela, sans être moins lourd, avait paru

moins accablant, moins antipathique à l'esprit français, tant qu'une gloire immense, des batailles gagnées, des coalitions détruites, des provinces conquises, des royaumes fondés, des alliances dictatoriales signées dans les capitales ennemies, avaient attesté sans interruption la puissance de nos armes et le génie de l'empereur.

» La servitude civile du pays disparaissait un peu dans sa gloire militaire. L'esprit national, flatté de l'agrandissement du nom français, sentait moins tout ce qu'il y avait parfois de petit et de honteux dans les ressorts et les effets du despotisme subalterne, où s'appuyait ce grand despotisme de victoires et de prépondérance continentale. On aurait dit un de ces palais magnifiques des temps demi-barbares, un de ces pompeux monuments dont l'œil contemplait de loin la splendeur et la hardiesse, sans apercevoir et sans soupçonner les égouts et les geôles cachés dans leurs fondements.

» C'est ainsi qu'à cette époque d'éclatante prospérité, la pression du pouvoir, sans être moins dure, avait été moins reconnaissable, et s'était dissimulée, pour ainsi dire, sous l'empressement de la flatterie publique. On se prosternait, non pas seulement par contrainte et par peur, mais par éblouissement sincère. Et l'Empire lui-même, dans la satisfaction de ses succès prolongés, l'anéantissement des résistances, le découragement ou le silence des

vœux contraires, l'Empire, sans être moins absolu, ou plutôt à force de l'être sans obstacles, semblait devenir plus doux, et parfois il avait l'air de porter respect à cette nation qu'à défaut de toutes garanties intérieures et de tous droits publics, il nommait du moins la grande nation, et la rendait telle aux yeux de l'étranger.

» En même temps, d'éminents honneurs, prodigués aux travaux intellectuels, surtout dans les sciences mathématiques et physiques, l'institution nouvelle et grande en apparence des prix décennaux, l'élévation même d'esprit que le monarque se plaisait à montrer dans ses entretiens, son ambition, contradictoire mais souvent proclamée, de faire monter plus haut le génie du peuple qu'il tenait asservi, tout cela mêlait par exception quelques restes de grandeur morale à l'*autocratie* de Napoléon. Et à part même ce mouvement d'ascension, qui était la vie de l'Empire, à part ce que la loterie de la guerre, l'étendue croissante du territoire français, l'administration des provinces conquises, offraient aux ambitions individuelles, il y avait pour le pays presque entier, à travers ses sacrifices de sang et de bien-être, un sentiment de promotion nationale et d'orgueil en commun.

» Mais semblable illusion, semblable dédommagement, fut tout à coup singulièrement amoindri et remplacé par des sentiments bien contraires, quand

un effroyable désastre, cherché si volontairement et si loin, eut anéanti la plus belle, la plus vaillante armée de l'univers, et que le grand capitaine, réputé si longtemps invincible, fut revenu, tel que le poëte Eschyle a mis en scène le roi de Perse, fugitif et seul, avec *un carquois vide.*

» Il se fit alors, non par une mobilité blâmable des esprits, mais par un retour d'équité vengeresse, une grande révolution dans les idées de la foule et dans le jugement et le langage des habiles. On osa censurer et prévoir. Au milieu des deuils privés, des afflictions de famille, si nombreuses et si déchirantes, il y eut comme un deuil public, sévère, accusateur, faisant circuler de sinistres et insaisissables sarcasmes....

« On sait que, doué d'une lucidité de sévère bon sens égale à la puissance de son génie passionné, Napoléon excellait par moments à juger sa fortune et ses actes, d'un coup d'œil aussi sûr que s'il se fût agi d'un antre, et avec un désintéressement de lui-même qui semblait sa dernière supériorité, celle de sa raison sur sa gloire.

« C'est là ce qui explique un entretien qu'il eut à peu de temps de là avec M. de Narbonne. Celui-ci, dans sa semaine de service, couché aux Tuileries, tout joignant la chambre de l'empereur, dont la veille s'était prolongée fort tard, se sentit réveiller avant le jour. C'était le prince qui, s'asseyant

près de son lit, lui dit familièrement : « Ne bougez, mon cher général, et causons un peu. Vous êtes donc toujours constitutionnel, à ce que je vois, croyant au gouvernement représentatif, à l'opinion, à la liberté d'examen? Je ne vous ai pas encore guéri ; je le conçois, c'est un pli de 1789. C'est votre jeunesse, vos lectures, votre vie tout entière; et puis, il faut être juste, il y a dans tout cela un coin de vérité ; c'est, entre nous, moins une querelle d'opinion qu'une variante de date ; ce que j'ai fait, j'ai dû le faire, et il n'y avait que moi, moi tout entier, pour succéder à la Révolution, et tenir la place. Mais après moi, je comprends autre chose, un gouvernement de tempérament et d'équilibre, comme vous dites, vous autres.

» Et cela, remarquez-le bien, vous en avez déjà le principe, un sénat, un corps législatif. Que faut-il de plus pour arriver au reste? rendre le sénat héréditaire, comme cela se peut, comme cela viendra de soi-même, quand le temps l'aura épuré ; puis donner la parole au corps législatif : c'est l'affaire d'un nouveau règne ; c'est le lot de mon fils. Il sera probablement un homme ordinaire, de facultés modérées : car, vous savez cette loi de la nature, le génie ne se transmet pas ; depuis que le monde est monde, il n'y a pas eu, que je sache, deux grands poètes, deux grands mathématiciens, deux grands conquérants, deux monarques de génie, dont l'un soit le fils de l'autre.

» Mon fils sera donc dans la moyenne de l'humanité ; eh bien ! voilà votre roi constitutionnel tout trouvé, le cadre étant prêt d'ailleurs, et la fondation affermie par le temps. Il sera médiocre, rien de mieux ; cela n'empêche pas qu'il ne puisse être actif et sage, s'il a été bien élevé. C'est à vous que je pense pour cela. Tout est incertain dans ce monde, pour le plus puissant et le plus haut placé. Je ne m'attends pas à une longue vie. Je serai satisfait si, comme j'y songe depuis assez longtemps, mon fils est élevé par vous dans les sages maximes et les sentiments français que vous avez (1). »

« L'avenir politique était bien sombre, ajoute M. Villemain, et jusqu'à cette espèce de pronostic douloureux et de résignation plus douce dans l'âme altière de l'empereur, tout semblait annoncer l'ébranlement de cette prodigieuse fortune, et comme l'an climatérique de ce génie extraordinaire. »

Mais Napoléon n'entrevoyait ou ne voulait s'avouer que la moitié de la vérité : ne devait-il pas comprendre qu'aussitôt que son bras de fer se serait retiré, ce ressort si longtemps et si fortement tendu éclaterait et se briserait dans la main de ce successeur dont il prévoyait lui-même l'insuffisance. Ne devait-il pas lui épargner cette épreuve, préparer la transition ? Comme les hommes de son ordre, Napoléon avait des éclairs de lumière et des élans

(1) Villemain, *Souvenirs contemporains,* t. Ier ; *M. de Narbonne,* p. 276.

de pensée qui lui entr'ouvraient la sphère des hautes vérités; mais le despote avait de prompts retours. C'était « un génie incomparablement actif et puissant, admirable par son horreur du désordre, par ses profonds instincts de gouvernement et par son énergique et efficace rapidité dans la reconstruction de la charpente sociale, mais un génie sans mesure et sans frein, qui n'acceptait, ni de Dieu, ni des hommes, aucune limite à ses désirs ni à ses volontés, et qui par là demeurait révolutionnaire en combattant la Révolution; supérieur dans l'intelligence des conditions générales de la société, mais ne comprenant qu'imparfaitement, dirai-je grossièrement, les besoins moraux de la nature humaine, et tantôt leur donnant satisfaction avec un bon sens sublime, tantôt les méconnaissant et les offensant avec un orgueil impie (1). « Ainsi, le lendemain pour ainsi dire de la scène que nous venons de rapporter, au milieu de 1813 même, après Bautzen, à Mayence, il s'emportait contre « la bande d'imbéciles qui soupiraient au fond de l'âme pour la liberté de la presse, pour la liberté de la tribune, et qui croyaient à la toute-puissance de l'esprit public. « Eh bien! s'écriait-il, vous allez savoir mon dernier mot : tant que cette épée pendra à mon côté, vous n'aurez aucune des libertés après lesquelles vous soupirez (2). »

(1) Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* t. Ier, p. 4.
(2) *Mémoires du comte de Beugnot.*

Quelques mois après l'empereur tombait, abandonné par le plus grand nombre et repoussé par les autres. Est-ce donc l'action dissolvante de la presse qui avait sapé sa popularité et préparé sa chute? Evidemment non, et l'on penserait avec plus de raison, ce semble, que la presse libre aurait empêché les fautes qui précipitèrent sa ruine. « Si, dit M. Thiers, il y avait eu quelque liberté de langage dans les corps de l'État et dans les journaux, un conquérant aveuglé n'aurait pas pu perdre en Espagne, en Russie, en Allemagne, un million de Français, nos frontières et lui-même (1). »

L'asservissement de la presse fut un des griefs sur lesquels s'appuya le célèbre décret de déchéance; on y lit :

« Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de Napoléon Bonaparte, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages envers les gouvernements étrangers. »

Que ce reproche fût fondé, personne ne le contestera; mais de la part du sénat c'était une impudeur qui n'avait d'égale que sa servilité. On se rappelle, en effet, qu'une commission dite de la li-

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. XVIII, p. 270.

berté de la presse avait été créée au sein de ce corps par la Constitution impériale de l'an XII ; mais aucune protestation n'avait révélé à la France l'existence de cette commission, et l'on sait pourtant si l'occasion lui manqua. Le sénat n'éleva la voix que le jour où il fallut précipiter l'empereur vaincu. Triste exemple de l'abaissement des âmes avilies par le despotisme !

La presse, nous avons regret de le dire, ne montra pas plus de dignité; mais, du moins, elle avait sa propre injure à venger.

—

PREMIÈRE RESTAURATION

—

Attitude des journaux en présence du nouvel état de choses. — Promesses libérales du nouveau gouvernement : Sénatus-consulte du 6 avril ; Déclaration de Saint-Ouen ; art. 8 de la Charte. — Elles sont presque aussitôt retirées : la censure est rétablie. — Loi du 21 octobre sur la police de la presse ; vivement discutée dans les deux Chambres, dans les journaux, dans les salons. — Lamennais. — M. Guizot.

Le 1er avril 1814, Paris et la France apprenaient, par toutes les voix de la publicité, que les armées alliées avaient fait à Paris une entrée triomphale, et que « les fastes de l'histoire ne présentaient pas d'exemple d'un enthousiasme aussi éclatant et aussi sincère. »

On a beaucoup reproché aux journaux leur attitude dans ces tristes journées. Je ne prétends certes pas l'excuser; mais on en donne une explication dont il faut tenir compte.

On sait que les alliés, maîtres de Paris, hésitaient entre trois partis : faire la paix avec Napoléon, établir la régence, ou rappeler les Bourbons. Pendant que les meneurs du parti royaliste s'agitaient tu-

multueusement pour faire triompher la *bonne cause*, un officier vendéen, homme intelligent et énergique, le marquis de La Grange, prenait à l'égard des journaux, dont il avait compris l'importance dans ces moments de crise, des mesures qui devaient servir bien plus efficacement la cause royale. La connaissance qu'il avait de la langue allemande l'avait mis en contact, dans la journée, avec plusieurs officiers généraux de l'armée alliée, et son nom, ses sympathies politiques, avaient resserré ces rapports. Il en profita pour obtenir du général Sacken, gouverneur militaire de Paris, un ordre qui plaçait tous les journaux sous la surveillance d'un royaliste obscur, mais dévoué, nommé Morin. Après avoir installé celui-ci à la préfecture de police en sa nouvelle qualité, il se transporta dans tous les bureaux de journaux, et y plaça des rédacteurs, qui s'y établirent soit à titre d'anciens propriétaires dépossédés, soit en qualité de censeurs. Dès la soirée du 31 mars, les membres du gouvernement provisoire avaient signé, dit-on, un arrêté qui autorisait les anciens propriétaires du *Journal des Débats* à rentrer dans leur propriété. Les nouveaux rédacteurs reçurent tous pour mot d'ordre d'annoncer que la cocarde blanche avait été arborée par la population de Paris, et que les armées alliées avaient été accueillies par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!*

Cette prise de possession des instruments de la publicité politique fut accomplie dans la nuit, de sorte que la métamorphose fut aussi soudaine que complète. Le 30 mars (1), toutes les nouvelles étaient rédigées dans le sens impérial, chaque ligne respirait le plus entier dévouement à l'Empire et à l'empereur : le 1er avril, ces mêmes journaux maudissaient l'Empire; traitaient l'empereur de tyran, d'usurpateur, de Robespierre à cheval, de tigre à face humaine, vantaient les bienfaits de l'invasion, et appelaient de toutes leurs forces la venue des Bourbons. Et non contents d'injurier le lion vaincu, ils exaltaient les vertus des souverains alliés, et rapportaient *avec attendrissement* une foule de mots qu'on leur prêtait. Je ne parle pas de l'enthousiasme tout naturel des journaux royalistes.

Un exemple donnera la mesure de cet avilissement des esprits. On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril :

Il est bon de savoir que Bonaparte ne s'appelle pas Napoléon, mais Nicolas, ni Bonaparte, mais Buonaparte : il avait retranché l'*u* pour se rattacher à une illustre famille de ce nom.

Le 8, le *Journal des Débats* croyait devoir faire la même révélation à ses lecteurs, se reprochant en quelque sorte de ne pas la leur avoir faite plus tôt :

(1) Quelques journaux, notamment les *Débats,* ne parurent pas le 31 ; ceux qui furent publiés ne contenaient que des nouvelles de théâtre et des articles de littérature.

Il est temps de faire connaître au public que Buonaparte ne s'appelle pas Napoléon, mais Nicolas : cet homme voulait paraître extraordinaire en tout, et jusque dans son nom de baptême.

Le lendemain 9, il renchérissait encore sur cette belle invention :

Il est bien certain que Buonaparte ne s'appelle pas Napoléon; mais un habitant d'Ajaccio, son allié, et qui demeure à Paris, assure que le véritable prénom du faux grand homme est Maximilien, au lieu de Nicolas. Il ajoute qu'il n'a changé de prénom que pour éviter que le peuple ne le comparât à Maximilien Robespierre, son devancier, d'exécrable mémoire. En ce cas, Buonaparte s'est étrangement trompé : quelque nom qu'il prît, on ne pouvait le méconnaître pour le digne successeur d'un maître qu'il a laissé bien loin derrière lui.

Il me répugnait de m'arrêter à ces misères ; mais il ne m'eût pas été possible de les passer complétement sous silence. « Comme d'usage, dit M. Thiers, la presse était devenue la vive expression de la passion du jour, et cette passion, c'était la haine de l'Empire, de ses guerres incessantes, de son gouvernement arbitraire. Il régnait donc un affreux déchaînement contre Napoléon, contre sa famille, contre ses ministres et tout ce qui lui avait appartenu (1). » Nous le voulons bien, mais nous n'en persistons pas moins à flétrir de pareilles indignités.

Ajoutons, quoi qu'en dise l'illustre historien, que la presse n'avait guère, dans ces premiers jours, d'autre liberté que la liberté de l'injure.

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. XVIII, p. 74.

Le gouvernement qui cherchait à s'élever sur les ruines de l'Empire devait nécessairement en prendre le contre-pied, et faire briller aux yeux de la nation, fatiguée de guerre et de despotisme, la paix et la liberté. Le 1er avril, le sénat décidait que le gouvernement provisoire préparerait un projet de Constitution, et que, dès le lendemain, il ferait connaître aux Français par une adresse les principes fondamentaux sur lesquels cette Constitution devait reposer : la liberté de la presse était un de ces principes, et elle fut en effet consacrée par le sénatus-consulte du 6 avril, dont l'article 23 était ainsi conçu :

La liberté de la presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourraient résulter des abus de cette liberté.

Mais dès le lendemain le gouvernement provisoire prenait l'arrêté suivant :

Le gouvernement provisoire, considérant que le moyen le plus certain d'établir la liberté publique est d'empêcher la licence ; que la liberté de la presse, qui doit être la sauve-garde des citoyens, ne doit pas devenir un moyen d'insulte et de diffamation ; que, dans les circonstances présentes, un pareil abus, et surtout celui qu'on pourrait faire des pamphlets et affiches publiques, deviendrait facilement une arme perfide dans les mains de ceux qui pourraient chercher encore à semer le trouble parmi les citoyens, et mettre ainsi obstacle au noble élan qui doit les réunir tous dans une même et si juste cause; ouï le rapport du commissaire au département de la police générale, et conformément au principe établi dans l'art. 3 de son arrêté du 4 avril 1814 ; — Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Aucun placard ni affiche ne pourra être apposé dans les rues ou places publiques sans avoir été préalablement présenté à la préfecture de police, qui donnera le vu pour afficher.

Art. 2. Il est défendu à aucun colporteur de crier dans les rues, vendre et distribuer aucun pamphlet et aucune feuille dont la distribution n'ait pas été autorisée par la préfecture de police.

Le même jour, M. Michaud, membre de l'Institut, était nommé censeur des journaux existant au 31 mars précédent, autres que le journal officiel; il devait exercer cette censure sous l'autorité du ministre de la police.

Ces mesures étaient motivées par la disposition des esprits, très-hostiles au sénat. A peine, en effet, le *Moniteur* eut-il publié la Constitution sénatoriale que du jour au lendemain cent brochures vinrent remettre sous les yeux de la France la vie passée du sénat et ses titres à la considération publique; on y faisait surtout ressortir l'égoïsme avec lequel ces messieurs, en renversant l'Empire, s'attribuaient à eux-mêmes, non-seulement l'intégrité, mais la perpétuité des avantages dont l'Empire les avait fait jouir. Ce fut une clameur générale. Etourdi par ce fracas, auquel il était loin de s'attendre, le gouvernement provisoire, pour que le sénat ne succombât point sous les coups du parti royaliste, s'était hâté de remettre en vigueur les arrêtés et réglements de police sur l'imprimerie et la librairie, et de rétablir la censure sur la presse périodique.

Ainsi bâillonnés, les journaux durent rester à peu

près étrangers au débat. Ils n'avaient d'ailleurs à cette époque qu'une importance assez secondaire; il n'y en avait pas plus de deux ou trois qui discutassent sérieusement les questions politiques. Le premier de tous, le *Journal des Débats*, constitutionnel modéré en même temps que royaliste ardent, fit quelquefois trêve, pendant les mois d'avril et de mai, à ses outrageantes diatribes contre Bonaparte, pour prendre part à la guerre des brochures, et pour prêcher l'alliance de l'ancienne monarchie avec les idées nouvelles. Le *Journal de Paris* marchait à peu près dans la même voie. La *Gazette* défendait les opinions royalistes.

Cependant les Bourbons, qui s'avançaient, s'efforçaient de faire tourner à leur profit les rigueurs du régime impérial, et Louis XVIII ratifiait, en quelque sorte, les promesses du gouvernement provisoire. Dans la déclaration de Saint-Ouen, du 2 mai, il s'engageait à « respecter la liberté de la presse, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique », et la Charte constitutionnelle la consacra solennellement dans son article 8 :

Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Cet article avait donné lieu, dans le sein du comité de Constitution, à des débats dont nous devons dire un mot, parce qu'ils se reproduisirent

plus d'une fois à la tribune, lorsqu'il s'agit de réglementer l'exercice de la liberté qu'il consacrait.

La rédaction primitive portait : « En se conformant aux lois qui doivent *prévenir* et *réprimer* les abus de cette liberté. »

Boissy d'Anglas demanda la suppression du mot *prévenir*. « Réprimer un abus, disait-il, c'est empêcher qu'il ne se *reproduise*; le prévenir, c'est empêcher de le *commettre*. Or, le moyen d'*empêcher*, en fait de presse, à moins de rétablir la censure ! Le droit de publier et de faire imprimer ses opinions, dans ce cas, n'existe plus. »

Cette théorie, et l'article en lui-même, rencontrèrent des contradicteurs passionnés, parmi lesquels se fit remarquer M. de Fontanes, « ce courtisan raffiné d'un despote glorieux », comme l'appelle M. Guizot. Selon lui, il n'y avait pas de gouvernement possible avec la liberté de la presse telle que l'entendait son collègue. Donner à tout le monde le droit de publier et de faire imprimer tout ce qui lui conviendrait sur les principes, les institutions et les personnes, c'était ouvrir la digue à toutes les extravagances, à tous les excès, et substituer le gouvernement de la place publique et de la rue à l'action des pouvoirs régulièrement établis. Et il allait jusqu'à dire que, pour lui, il ne se regarderait jamais comme libre là où existerait la liberté de la presse.

MM. Barbé-Marbois, Laîné et quelques autres, se rangèrent du parti de Boissy d'Anglas, et défendirent la liberté de la presse comme la condition nécessaire des institutions représentatives et comme une garantie indispensable contre les abus d'autorité. « Donner la liberté de la presse, dit un de ces honorables, c'est changer une pique en une plume. »

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, intervint. Pour lui la discussion était sans objet : *prévenir* et *réprimer* étaient synonymes. « Qui prévient réprime », disait-il. Quelques membres se rangèrent à son opinion. On mit aux voix la suppression demandée par Boissy d'Anglas. Les commissaires, qui ne voyaient qu'un double emploi, une redite, dans le mot *prévenir*, en votèrent la suppression, et donnèrent ainsi la majorité aux partisans de la liberté de la presse. De sorte, remarque M. de Vaulabelle, que la conquête de cette liberté sans laquelle nulle autre n'existe, et qui constituait pour ainsi dire à elle seule toute la Charte de 1814, fut le résultat d'une confusion grammaticale, sur laquelle on essaya vainement de revenir.

Et encore — c'est M. Beugnot qui l'affirme — aucun des membres de la commission ne supposait-il que la liberté des journaux quotidiens fût comprise dans la liberté de la presse. Et j'ajouterais plus volontiers foi à cette assertion qu'à celle de M. Thiers, « qu'à cette époque personne, faute

d'expérience, ne pensait aux distinctions qui ont été admises plus tard entre les journaux et les livres. » M. Thiers dit, d'ailleurs, « qu'il n'y eut presque pas de contestation sur l'article 8 (1). »

Quoi qu'il en soit, le 10 juin, six jours seulement après la promulgation de la Charte, parut une ordonnance qui, en attendant la loi nouvelle, maintenait « les lois, décrets et réglements relatifs à l'usage de la presse et aux délits qui pourraient se commettre par cette voie. »

Cet empressement à retirer, en quelque sorte, ce qu'on venait d'accorder, ne laissa pas de causer quelque surprise, rien ne semblait justifier cette première atteinte portée à la confiance de la France dans l'exécution sincère et complète du pacte constitutionnel.

Le gouvernement, d'ailleurs, paraissait avoir hâte de vider cette question brûlante; ce fut la première dont il saisit les Chambres, aussitôt qu'elles furent constituées. Le 5 juillet, un mois à peine après la promulgation de la Charte, et pour en assurer, disait-on, le bienfait, le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, présentait à la chambre des députés un projet de loi qui en abolissait virtuellement un des articles les plus importants (2).

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. XVIII, p. 171.

(2) La présentation de ce projet de loi avait été précédée, à la chambre des députés, de débats sur la presse, soulevés par deux propositions individuelles,

Ce projet de loi était l'œuvre de Royer-Collard, alors directeur de la librairie, et d'un jeune écrivain protestant, M. Guizot, que nous avons déjà rencontré au *Publiciste*, et qui, de secrétaire particulier de l'abbé de Montesquiou, était devenu secrétaire général du département ministériel dont son protecteur était titulaire. Quelques jours auparavant, M. Guizot avait publié une brochure dans laquelle (1) il demandait la censure, et qui avait pu faire pressentir l'esprit de la loi projetée.

dont l'une avait été rejetée et l'autre adoptée. Cette dernière, émanée de M. Faure, était considérée par le *Censeur* comme destructive de la liberté de la presse. (Voir à la table du t. Ier.) Le gouvernement l'aurait autrement interprétée, si l'on en croit M. Thiers. « Le gouvernement, dit-il, comprit qu'il était imposssible d'éluder la difficulté, et que la chambre des députés, s'appuyant sur l'article 8 de la Charte, lequel déclarait la presse libre, moyennant la répression légale de ses abus, ne pouvait pas être éconduite comme l'auteur d'une proposition sans écho dans le pays. Il était évident à ses yeux que le vœu d'une loi sur la presse reviendrait sans cesse, que ce vœu serait accueilli par la chambre des pairs, et qu'il arriverait irrésistible au pied du trône. Le roi le sentit, et, le conseil ayant été convoqué à cette occasion, il lui dit qu'il fallait se rendre de bonne grâce, si on ne voulait avoir la main forcée. On suivit l'avis fort sage du roi. » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 266.) Ainsi, d'après ce récit, c'eût été pour répondre aux justes réclamations de la Chambre contre l'atteinte portée à l'article 8 de la Charte par l'ordonnance du 10 juin que le ministère lui aurait porté une loi qui était la violation manifeste de cet article 8. Et il y aurait mis un empressement, une *bonne grâce*, bien faite pour charmer la Chambre : c'est le 4 juillet, en effet, que la proposition de M. Faure avait été prise en considération et renvoyée dans les bureaux, et c'est dans la séance du lendemain 5 que fut présenté le projet de loi qui nous occupe.

M. Thiers ajoute que ce fut l'abbé de Montesquiou qui rédigea le projet de loi, que la chambre des députés fut très-flattée de voir la couronne se rendre si vite à ses vœux (non encore exprimés), et cependant elle n'adopta la loi, — même très-amendée, — que « pour ne pas faire subir un échec à la royauté dans sa première proposition. » Nous voudrions croire que l'illustre historien est plus dans le vrai quand il constate la favorable disposition des esprits en 1814 en faveur de la liberté de la presse, et cela « parce qu'on était au lendemain du despotisme de l'Empire. On venait d'apprendre, dit-il, ce qu'un pouvoir non contredit était capable de faire. » Il y avait bien contre la presse, ajoute M. Thiers, les désordres de la Révolution, les égarements de 1792 et 1793; mais les journaux n'en étaient nullement coupables, au contraire! (P. 270.)

(1) *Quelques idées sur la liberté de la presse.* — On en trouve le compte-rendu dans le *Journal des Débats* des 29 et 30 juillet.

Ce projet, devenu la loi du 21 octobre, se composait de deux titres : le premier relatif aux brochures, journaux et écrits périodiques; l'autre à la police générale de la presse. En voici les principales dispositions :

Tout écrit de plus de *trente feuilles d'impression* pourra être publié librement et sans examen de censure préalable. Il en sera de même, quel que soit le nombre des feuilles, des écrits en langue morte et en langue étrangère, des mandements, lettres pastorales, catéchismes, livres de piété, mémoires sur procès signés d'un avocat, etc.

Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.

Nul ne sera imprimeur, ni libraire, s'il n'est breveté par le roi et assermenté.

Le brevet pourra être retiré à tout imprimeur qui aura été convaincu par jugement de contravention aux lois et réglements.

La liberté de la presse ne jouissait pas alors de cette popularité que devaient lui donner plus tard les fautes de la Restauration. Sans parler du dégoût qu'inspiraient aux honnêtes gens les injures de la presse royaliste contre les hommes des régimes précédents, il subsistait dans les classes éclairées, depuis la Révolution, une crainte vague des pamphlets et des journaux. Dans le parti constitutionnel même, quelques personnes croyaient de très-bonne foi que la liberté de la presse avait besoin d'être mise en tutèle. C'était notamment, nous le savons déjà, l'opinion du principal auteur de la loi, de Royer-Col-

lard, de cet homme éminent, qui, douze ans plus tard, devait prononcer en faveur de la liberté de la presse un des plus magnifiques discours qui aient honoré la tribune française.

L'impression n'en fut pas moins profonde; une immense clameur s'éleva contre ce malencontreux projet, que les libéraux dénonçaient comme un attentat à la Charte, à la liberté, à la civilisation. En attendant que la discussion s'ouvrît à la Chambre, les opinions opposées essayèrent leurs forces dans les journaux et dans de nombreuses brochures. La lutte fut des plus vives. Parmi les brochures, nous nous bornerons à en signaler une de Benjamin-Constant (*De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux, considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement*), où le célèbre publiciste établissait péremptoirement que la liberté de la presse, nuisible aux mauvais gouvernements, est favorable aux bons, et que tout gouvernement qui abolit la liberté de la presse se place volontairement dans la première catégorie. Rien ne lui paraissait plus fâcheux que l'asservissement des journaux, non-seulement pour les citoyens, qui, en perdant la liberté de la presse, perdent leur unique garantie contre l'arbitraire, mais pour le gouvernement lui-même, qui devenait responsable de tout ce que les journaux publiaient, et qui se privait du seul moyen qu'il eût de ranimer en France un peu de vie politique.

Parmi les hommes qui se prononcèrent contre ce projet liberticide, nous rencontrons un écrivain dont le nom, encore peu connu, était appelé à un grand retentissement, Lamennais. Il entrait à peine, alors, dans la carrière. Néanmoins, il avait déjà publié quelques ouvrages, notamment des *Réflexions sur l'état de l'Eglise,* imprimées en 1808, mais qui avaient été aussitôt arrêtées par la police impériale. C'était le prélude de la lutte hardie de l'apôtre avec la société, et comme son premier défi. Dès cette époque, ses principes sur les questions vitales de liberté étaient fermement assis. Voici ce qu'il écrivait à un ami au sujet de ce premier mensonge de la Restauration :

Je viens de lire le projet de loi *napoléonienne* sur la liberté de la presse. Cela passe tout ce qu'on a jamais vu. Buonaparte opprimait la pensée par des mesures de police arbitraire ; mais une sorte de pudeur l'empêcha toujours de transformer en ordre légal le système de tyrannie qu'il avait adopté. Voyons ce qui en résulte pour moi : 1° Girard (*l'imprimeur*) sera obligé de déclarer qu'il se propose d'imprimer un livre sur l'institution des évêques, lequel formera tant de feuilles d'impression ; 2° l'impression finie, et avant de commencer la vente, il faudra qu'il remette un exemplaire au directeur de la librairie ; 3° le premier venu, Tabaraud, par exemple, peut former plainte devant un tribunal, et déférer le livre comme un *libelle diffamatoire,* auquel cas l'édition sera saisie en attendant jugement. Il n'est pas même bien clair que la saisie ne puisse pas avoir lieu, malgré le privilége de nos soixante-six feuilles, sous le prétexte que je remue des questions qui peuvent troubler la *tranquillité publique.* Ce serait bien pis si je n'avais qu'un petit pamphlet de quatre cent quatre-vingts

pages in-8° : il n'y aurait pas moyen de se tirer d'affaire. Heureux celui qui vit de ses revenus, qui n'éprouve d'autre besoin que celui de digérer et de dormir, et savoure toute vérité dans le pâté de Reims, que nul n'oserait censurer en sa présence ! J'ai bien peur que l'heureuse révolution ne se borne à l'échange d'un despotisme fort contre un despotisme faible. Si mes craintes se réalisent, mon parti est pris, et je quitte la France en secouant la poussière de mes pieds.

Le lendemain, il écrivait encore au même :

Je regrette bien de ne pouvoir savoir, avant de partir, ce que tu penses du projet qui me paraît renfermer la plus vexatoire, la plus sotte, la plus impolitique et la plus odieuse de toutes les lois. N'as-tu pas admiré, dans le discours de M. de Montesquiou, comme quoi les Français ont trop d'esprit pour avoir besoin de dire ce qu'ils pensent? Quelle ineptie et quelle impudence (1)!

La presse ne demeura pas muette. Un journal nouvellement fondé, et qui devait jouer un grand rôle et exercer une influence décisive dans ces années de crise, *le Censeur,* dont nous parlerons bientôt, s'éleva surtout avec une grande force et une grande hardiesse contre cette loi, « aussi despotique au fond qu'elle était libérale dans la forme. » Un de ses auteurs, M. Comte, adressait au ministre de l'intérieur, le 9 juillet, sur la liberté de la presse considérée dans ses rapports avec la liberté civile, une lettre qui débutait ainsi :

La liberté de la presse doit-elle être maintenue, ou faut-il, au contraire, rétablir la censure?

Si cette question avait été proposée il y a trois jours à un

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains,* t. Ier, p. 147.

homme sage et ami de son pays, j'ose croire, Monseigneur, qu'il se serait abstenu de l'examiner, ou que, du moins, il se serait bien gardé d'en rendre l'examen public. Il ne convient pas, aurait-il dit, de supposer qu'un des droits les plus sacrés du peuple, celui sans lequel l'exercice de tous les autres sera toujours précaire, peut être présenté comme douteux. La Constitution vient de naître : nous devons en respecter jusqu'aux imperfections, et nous interdire toute discussion qui pourrait faire penser qu'on peut la détruire.

Mais si cet homme avait connu la situation actuelle des esprits, et qu'il eût été appelé à l'honneur d'éclairer le prince sur ses intérêts et sur ceux de la France, il aurait repoussé bien loin de lui le désir de porter atteinte à un ouvrage qui désormais doit être sacré ; il lui aurait fait sentir que, trompés pendant vingt années par tous les gouvernements, les Français étaient devenus soupçonneux et méfiants ; que, quelles que fussent et la grandeur de son âme et la pureté de ses intentions, il deviendrait suspect à la France dès qu'elle croirait le voir marcher sur les traces de cet homme qui ne présenta une charte constitutionnelle aux Français que pour s'emparer avec plus de facilité des rênes du gouvernement, et qui la renversa dès qu'il se crut affermi sur le trône ; enfin il lui aurait fait entendre qu'il se perdrait infailliblement, si, comme cet insensé, il croyait consolider sa puissance en sapant les lois qui en faisaient l'unique fondement.

A ces considérations générales, et si l'intérêt du ministre n'eût pas fait taire le citoyen, il en aurait ajouté de plus puissantes encore pour l'engager à respecter particulièrement la liberté de la presse. Il lui aurait rappelé qu'après la chute du gouvernement impérial, le sénat n'avait cru pouvoir calmer l'inquiétude et l'agitation qui commençaient à se manifester dans les esprits qu'en proclamant les bases d'une nouvelle charte constitutionnelle ; que la faculté donnée à tous les Français de rendre leurs opinions publiques par la voie de l'impression, et sans aucune censure préalable, avait été posée comme la première de ces bases, et que le projet de constitution présenté par le gouver-

nement provisoire, et adopté par tous les corps de l'Etat, avait garanti à tous les citoyens le libre exercice de cette faculté.

Vous-même, lui aurait-il dit, vous avez cru ne devoir pénétrer dans le sein de la France qu'après nous avoir donné la même garantie; cette garantie, vous l'avez confirmée par une charte constitutionnelle, à laquelle vous avez publiquement juré d'être fidèle. Il ne serait donc pas prudent de tromper l'attente des Français, et de présenter un projet de loi pour rétablir la censure. Ce projet, proscrit d'avance par la décision la plus expresse de tous les corps de l'Etat, serait repoussé par la nation entière, et peut-être aurait-il pour effet de faire considérer aux esprits soupçonneux toutes vos promesses comme autant d'actes de duplicité, dont l'objet était de soumettre la France à un joug plus humiliant encore que celui dont elle vient d'être délivrée.

Nous croyons pouvoir nous dispenser d'analyser ce long plaidoyer du jeune et courageux publiciste en faveur de la liberté de la presse; nous nous bornerons à en rapporter le dernier trait, qui a un véritable à-propos.

Cependant, Monseigneur, si vous vous montrez sévère envers tous les pauvres auteurs, vous vous montrez bien indulgent envers les hommes d'Eglise; vous les autorisez à publier sans aucune espèce de censure préalable des mandements, des lettres pastorales, des catéchismes et des livres de prières. Mais croyez-vous, Monseigneur, que ces ouvrages ne peuvent pas être aussi dangereux que des ouvrages philosophiques? La religion ne saurait être nuisible sans doute; mais ses ministres en abusent quelquefois d'une manière bien cruelle. Lorsqu'ils nous annoncent, par exemple, que, quand l'heure sera venue, les hérésies et les schismes s'enfuiront, comme les ennemis et les usurpateurs du trône français, ne nous déclarent-ils pas que l'esprit de persécution dont ils furent jadis animés est tout prêt à se rallumer? Vous autorisez la libre publication des livres de prières; mais

pensez-vous qu'un recueil de prières semblables à celles que Jacques Clément adressait au ciel avant l'assassinat de Henri III serait un recueil fort édifiant? D'ailleurs, que ne peut-on pas convertir en prières et en mandements (1)?

Ce ne fut pas seulement l'unique journal libéral de l'époque qui attaqua le projet de loi; il fut aussi combattu par le *Journal de Paris*, organe modéré de l'opinion royaliste, et plus rudement encore par le *Journal des Débats*, qui commença ce jour-là la lutte honorable qu'il a constamment soutenue depuis en faveur de la liberté de la presse. Cette opposition des frères Bertin, dont on connaissait le dévouement au gouvernement et à la cour, ne laissa pas de surprendre; les *royalistes purs* les accusèrent ironiquement d'être des *royalistes constitutionnels*.

Oui, répondirent-ils, oui, nous sommes royalistes constitutionnels, parce que nous sommes véritablement royalistes, et que notre amour pour le roi consiste à respecter et à faire respecter les lois fondamentales de son autorité suprême... Nous demandons qu'aucun article de la Charte constitutionnelle ne soit abrogé, ni même suspendu pour quelques années, parce que nous prévoyons qu'une seule atteinte en ferait craindre d'autres, et que cette crainte ébranlerait la confiance si nécessaire au roi pour rendre ses sujets paisibles et heureux.

En revanche, *la Quotidienne* énumérait chaque jour les crimes que, suivant elle, la liberté de la presse avait commis ou fait commettre, et la *Ga-*

(1) *Le Censeur*, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la Constitution de l'État, t. Ier, p. 73.

zette de France* la comparait à la quadrature du cercle et à la pierre philosophale.

L'émotion n'avait pas été moins vive à la Chambre des députés que dans le public. Cette Assemblée, qui n'était autre chose que l'ancien Corps législatif impérial sous une dénomination nouvelle, n'avait jusqu'alors présenté dans sa composition politique aucune nuance perceptible ; on n'y connaissait ni majorité ni minorité, ni opposants ni ministériels : le jour même où lui fut présenté le projet de loi sur la presse, une opposition s'y forma.

La discussion dans les bureaux fut longue et animée, et ce ne fut que le 1er août que M. Raynouard lut à la Chambre son rapport, qui concluait au rejet du projet comme entaché d'inconstitutionnalité ; voici en quels termes :

La Charte dit, art. 8 : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent *réprimer* les abus de la presse. » Que signifient ces derniers mots? *Réprimer* les abus, ce n'est pas *prévenir* les abus, ce n'est pas arrêter l'usage. L'abus ne naît et ne peut naître que de l'usage.... *Réprimer* n'a jamais été synonyme de *prévenir*. *Prévenir,* c'est empêcher que le mal ne naisse ; *réprimer,* c'est empêcher qu'il ne fasse des progrès. La loi qui prévient ne réprime pas ; elle n'a rien à réprimer, à punir, puisqu'elle empêche le délit de naître. La loi qui punit le délit, en le punissant, l'empêche de faire des progrès, d'avoir des suites plus funestes. Il n'y a donc nul doute que la Charte, en ne soumettant la liberté de la presse qu'à des lois répressives, n'a entendu ni pu entendre

l'existence et la possibilité de la censure, et dès lors la proposition contenue dans le projet de loi est inconstitutionnelle. En conséquence, la commission vous propose de rejeter le projet.

L'impatience du public était si grande, la curiosité qu'excitaient ces premiers tournois en faveur de la liberté, si vive, que, le jour où devait s'ouvrir la discussion publique, les bancs des députés se trouvèrent envahis par des individus étrangers à la Chambre, et, le président n'ayant pu parvenir à faire évacuer la salle, la séance dut être levée et la discussion ajournée au lendemain. La lutte fut animée et très-remarquable. Elle durait depuis six jours lorsque le ministère, inquiet du nombre des opposants et des sympathies qui accueillaient au dehors chacune de leurs paroles, prit le parti de transiger. Après s'être efforcé de prouver que *réprimer* et *prévenir* étaient synonymes, qu'ainsi l'entendait le roi, interprète de la loi, l'abbé de Montesquiou déclara qu'il était autorisé par le roi à accepter trois amendements proposés dans le cours de la discussion, savoir : 1° à abaisser jusqu'à vingt feuilles la limite qui devait séparer les écrits censurés des écrits non censurés ; 2° à affranchir de la censure les opinions des membres de la Chambre ; 3° à stipuler que le titre 1er de la loi, celui qui établissait la censure et la nécessité de l'autorisation pour les journaux, cesserait d'avoir son effet à la fin de la session de 1816, s'il n'avait pas été renouvelé.

Ce dernier amendement était fort important, en ce qu'il changeait radicalement le caractère de la loi : sollicitée par le gouvernement comme disposition organique, la censure devenait une simple mesure de circonstance, un fait temporaire, confirmatif du droit de publication libre. Malgré cette concession considérable, qui semblait consacrer irrévocablement le principe de la liberté de la presse, 80 boules noires, sur 217 votants, protestèrent contre l'adoption.

Le résultat final n'en était pas moins funeste pour la liberté, et il produisit une fâcheuse impression dans l'esprit de ceux qui avaient espéré que le retour des Bourbons ferait entrer la France dans une ère de liberté. Les discussions qui avaient eu lieu à la Chambre se renouvelèrent au dehors ; dans les salons, dans toutes les réunions, dans toutes les familles, on ne parlait pas d'autre chose. L'enthousiasme de ceux qui s'étaient franchement ralliés à la Restauration se refroidissait visiblement. On ne regardait cependant pas encore la cause de la liberté comme entièrement perdue ; on espérait beaucoup de la Chambre des pairs : si les membres de l'ancienne aristocratie, adversaires naturels de toute liberté, devaient exiger la censure dans son application la plus absolue, la majorité était composée d'anciens sénateurs, d'hommes, par conséquent, de la Révolution, qui devaient, en outre,

se regarder comme responsables envers l'opinion des droits proclamés par eux après la chute de l'Empire. La discussion, en effet, y fut des plus vives; après dix jours elle n'avait fait aucun progrès; loin de là, elle s'envenimait davantage à chaque séance. Le ministère effrayé demanda la clôture, et il manœuvra si bien que la loi fut adoptée, mais par 80 voix seulement contre 42 (1).

« Ainsi, dit M. de Vaulabelle, la première mesure proposée par les ministres du nouveau gouvernement après la promulgation de la Charte, avait pour but, d'abord, la suppression, puis, par amendement, la suspension d'une des libertés garanties par l'acte constitutionnel, et dès ce premier appel aux deux Chambres, les deux cinquièmes des députés et le tiers des pairs répondaient par un refus. L'opposition parmi les autres parties de la classe officielle avait grandi dans des proportions encore plus fortes. Louis XVIII ne comptait pas trois mois de règne (2). »

Le titre II de la loi du 21 octobre, sur la police de la presse, est encore aujourd'hui, avec quelques

(1) D'après la Charte, les séances de la chambre des pairs étaient secrètes, et le *Moniteur* ne put rendre compte de la discussion; mais *le Censeur,* dont les rédacteurs avaient des rapports intimes avec plusieurs sénateurs, suppléa au silence du journal officiel, et le public put ainsi, à la suite de la discussion de la chambre des députés, en lire une seconde, mieux nourrie, plus concluante, et supérieure, de tout point, à la première. Voyez t. Ier, p. 353-486. On trouvera, d'ailleurs, les débats des deux chambres résumés avec une grande lucidité dans l'excellent ouvrage de M. Duvergier de Hauranne, t. II, p. 239 et suiv.

(2) *Histoire des Deux Restaurations,* t. II, p. 92.

articles du décret de 1810, le code de l'imprimerie et de la librairie.

Quelques jours après sa promulgation, une ordonnance plaça la direction générale de la librairie dans les attributions du chancelier, celui des ministres qui détestait le plus la liberté de la presse, et une autre ordonnance nommait vingt *censeurs royaux,* parmi lesquels M. Guizot, et vingt *censeurs royaux honoraires*. Enfin, une troisième ordonnance soumettait aux mesures les plus rigoureuses les imprimeurs et les libraires. Quant aux journaux et écrits périodiques, le roi ne daignait pas s'en occuper lui-même; mais le chancelier, par un arrêté bref et sec, déclarait que nul journal ni écrit périodique, à Paris ou dans les départements, ne pourrait paraître désormais sans une autorisation spéciale, et que cette autorisation pourrait toujours être retirée, à Paris par le directeur général de la police, et dans les départements par le directeur général de la librairie.

M. Guizot, qui, nous l'avons dit, fut l'un des principaux auteurs de cette loi, s'en est expliqué dans ses *Mémoires* (t. I, p. 45) avec une grande franchise, et, il faut le reconnaître, avec une haute raison.

« Dans sa pensée première et fondamentale, dit-il, ce projet était sensé et sincère; il avait pour but de consacrer législativement la liberté de la presse

comme droit général et permanent du pays, et, en même temps, de lui imposer, au lendemain d'une grande révolution et d'un long despotisme, et au début du gouvernement libre, quelques restrictions limitées et temporaires. Les deux personnes qui avaient pris le plus de part à la rédaction du projet, M. Royer-Collard et moi, nous avions ce double but, rien de moins, rien de plus. On peut se reporter à un court écrit que je publiai alors (1), peu avant la présentation du projet : c'est là l'esprit et le dessein qu'on y trouvera hautement proclamés.

» Que le roi et les deux Chambres eussent le droit d'ordonner de concert, temporairement et à raison des circonstances, de telles limitations à une des libertés reconnues par la Charte, cela est évident; on ne saurait le nier sans nier le gouvernement constitutionnel lui-même et ses fréquentes pratiques dans les pays où il s'est déployé avec le plus de vigueur. Des lois transitoires ont plusieurs fois modifié ou suspendu en Angleterre les principales libertés constitutionnelles; et quant à la liberté de la presse, ce fut cinq ans seulement après la révolution de 1688 que, sous le règne de Guillaume III, en 1693, elle fut affranchie de la censure.....

» Je n'avais jamais imaginé que le plus excellent système d'institutions dût être imposé tout à coup

(1) *Quelques idées sur la liberté de la presse,* 52 pages in-8°

et tout entier à un pays, sans aucun souci ni des événements récents et des faits accomplis, ni des dispositions d'une grande partie du pays lui-même et de ses gouvernants nécessaires. Je voyais non-seulement le roi, sa famille et la plupart des anciens royalistes, mais aussi, dans la France nouvelle, une foule de bons citoyens, d'esprits éclairés, probablement la majorité des hommes de sens et de bien, très-inquiets de l'entière liberté de la presse et des périls qu'elle pouvait faire courir à la paix publique, à l'ordre politique, à l'ordre moral. Sans partager au même degré leurs inquiétudes, j'étais moi-même frappé des excès où tombait déjà la presse, de ce déluge de récriminations, d'accusations, de suppositions, de prédictions, d'invectives ardentes ou de sarcasmes frivoles, qui menaçaient de remettre aux prises tous les partis, avec toutes leurs erreurs et tous leurs mensonges, toutes leurs alarmes et toutes leurs haines. En présence de tels sentiments et de tels faits, je me serais pris pour un insensé de n'y avoir aucun égard, et je n'hésitai pas à penser qu'une limitation temporaire de la liberté, pour les journaux et les pamphlets seulement, n'était pas un trop grand sacrifice pour écarter de tels dangers ou de telles craintes, pour donner du moins au pays le temps de les surmonter lui-même en s'y accoutumant.

» Mais pour le succès du bon sens une franchise

hardie est indispensable; il fallait que, soit dans le projet, soit dans le débat, le gouvernement proclamât lui-même d'abord le droit général, puis les limites comme les motifs de la restriction partielle qu'il y proposait; il ne fallait éluder ni le principe de la liberté, ni le caractère de la loi d'exception. Il n'en fut point ainsi. Ni le roi ni ses conseillers ne formaient contre la liberté de la presse aucun dessein arrêté; mais il leur en coûtait de la reconnaître en droit, bien plus que de la subir en fait, et ils auraient souhaité que la loi nouvelle, au lieu de donner au principe écrit dans la Charte une nouvelle sanction, le laissât dans un état un peu vague, qui permît encore le doute et l'hésitation. On ne marqua point, en présentant le projet, son vrai sens ni sa juste portée. Faible lui-même, et cédant encore plus aux faiblesses d'autrui, l'abbé de Montesquiou essaya de donner à la discussion un tour plus moral et littéraire que politique; à l'en croire, c'était de la protection des lettres et des sciences, du bon goût et des bonnes mœurs, non de l'exercice et de la garantie d'un droit public, qu'il s'agissait. Il fallut un amendement de la Chambre des pairs pour donner à la mesure le caractère politique et temporaire qu'elle aurait dû porter dès l'origine, et qui seul la ramenait à ses motifs sérieux comme dans ses limites légitimes. Le gouvernement accepta sans hésiter l'amendement; mais son attitude avait

été embarrassée. La méfiance est, de toutes les passions, la plus crédule ; elle se répandit rapidement parmi les libéraux. Ceux-là même qui n'étaient point ennemis de la Restauration avaient, comme elle, leurs faiblesses ; le goût de la popularité leur venait, et ils n'avaient pas encore appris la prévoyance : ils saisirent volontiers cette occasion de se faire avec quelque éclat les défenseurs d'un principe constitutionnel et d'un droit public qui, en fait, ne couraient aucun péril, mais que le pouvoir avait l'air de méconnaître ou d'éluder. Trois des cinq honorables membres qui avaient, les premiers, tenté de contenir le despotisme impérial, MM. Raynouard, Gallois et Flaugergues, furent les adversaires déclarés du projet de loi, et, faute d'avoir été, dès le premier moment, hardiment présentée sous son aspect sérieux et légitime, la mesure causa au gouvernement plus de discrédit qu'elle ne lui valut de sécurité. »

« La liberté de la presse, cette orageuse garantie de la civilisation moderne, ajoutait l'éminent publiciste, a déjà été, est et sera la plus rude épreuve des gouvernements libres, et, par conséquent, des peuples libres eux-mêmes, qui sont grandement compromis dans les épreuves de leur gouvernement, puisqu'elles ont pour conclusion dernière, s'ils y succombent, l'anarchie ou la tyrannie. Gouvernements et peuples libres n'ont qu'une façon

honorable et efficace de vivre avec la liberté de la presse : c'est de l'accepter franchement sans la traiter complaisamment. Qu'ils n'en fassent ni un martyr ni une idole, qu'ils lui laissent sa place sans l'élever au-dessus de son rang. La liberté de la presse n'est ni un pouvoir dans l'Etat, ni le représentant de la raison publique, ni le juge suprême des pouvoirs de l'Etat; c'est simplement le droit pour les citoyens de dire leur avis sur les affaires de l'Etat et sur la conduite du gouvernement : droit puissant et respectable, mais naturellement arrogant, et qui a besoin, pour rester salutaire, que les pouvoirs publics ne s'abaissent point devant lui, et qu'ils lui imposent cette sérieuse et constante responsabilité qui doit peser sur tous les droits pour qu'ils ne deviennent pas d'abord séditieux, puis tyranniques (1). »

« Je suis de ceux que la presse a beaucoup servis et beaucoup attaqués, dit encore, ailleurs (2), M. Guizot, que nous aimons à citer, et parce que nous estimons très-haut son opinion en cette matière, et parce qu'on ne le soupçonnera pas de faiblesse pour la presse; — j'en ai fait moi-même, dans le cours de ma vie, un grand usage. C'est en mettant publiquement mes idées sous les yeux de mon pays que j'ai fait mes premiers pas dans son attention et son estime. En avançant dans ma carrière, j'ai

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* t. I[er], p. 50. — (2) *Ibid.*, p. 175.

eu constamment la presse pour alliée ou pour ennemie, et je n'ai jamais hésité à me servir de ses armes, ni craint de m'exposer à ses coups. C'est une puissance que je respecte et que j'accepte plutôt avec goût qu'avec humeur, quoique sans illusion. Quelle que soit la forme du gouvernement, la vie politique est une lutte, et je ne prendrais nul plaisir, je dirai plus, j'éprouverais quelque honte à me voir en face d'adversaires muets et enchaînés. La liberté de la presse, c'est l'expansion et l'impulsion de la vapeur dans l'ordre intellectuel, force terrible, mais vivifiante, qui porte et répand en un clin d'œil les faits et les idées sur toute la face de la terre. J'ai toujours souhaité la presse libre; je la crois, à tout prendre, plus utile que nuisible à la moralité publique, et je la regarde comme essentielle à la bonne gestion des affaires publiques et à la sécurité des intérêts privés. Mais j'ai vu trop souvent et de trop près ses égarements et ses périls dans l'ordre politique pour ne pas demeurer convaincu qu'il faut à cette liberté une forte organisation sociale, de fortes lois répressives et de fortes mœurs. »

—

LES PARTIS ET LES JOURNAUX

Gazette de France. — *Quotidienne.* — *Journal royal.* — *Journal des Débats.* — *Journal général de France.* — *Journal de Paris.* — *Le Censeur :* MM. Comte et Dunoyer. — *Le Nain jaune :* Cauchois-Lemaire, Etienne, Jouy, Merle, S. M. Louis XVIII.

Les journaux, je l'ai déjà dit, étaient loin d'avoir, à cette époque, l'importance qu'ils ont aujourd'hui; la politique n'occupait pas encore dans leurs colonnes la grande place qu'elle y a prise depuis. « La politique, dit M. Nettement, était une science qui commençait partout, à la tribune comme dans la presse, et le journalisme de ce temps n'avait point le secret de ces graves discussions, de ces études approfondies, qui sont le cachet du journalisme actuel. Ce qu'on appelait la partie politique de la presse, alors, c'étaient quelques mots vifs et rapides sur l'événement du jour, une réflexion courte et présentée sous la forme d'une épigramme, un cri de dévouement, un élan d'enthousiasme, une

espèce de morale tirée de la situation. Cela tenait à la fois à bien des causes réunies. D'abord le format nain des feuilles périodiques interdisait les longs développements; il fallait que le tableau fût taillé pour le cadre, sous peine d'encourir cette mutilation qu'un barbare fit subir à un chef-d'œuvre de peinture dont la toile se trouva trop grande pour la place qu'il devait occuper. Ensuite, cette inexpérience politique dont nous avons parlé ne permettait point de traiter d'une manière complète les grandes questions. Enfin, il y avait quelque chose de si vif dans les esprits, de si passionné dans les intérêts, qu'il eût été impossible de les captiver par des discussions qu'ils auraient refusé de suivre (1). »

Quelques écrivains contemporains ont, en outre, reproché aux journaux de cette époque leur futilité au milieu de circonstances aussi graves; il en est même qui leur ont adressé le reproche plus grave de faire de leurs opinions un objet de calcul.

Quoi qu'il en soit, la presse de 1814 ne laissa pas d'exercer une grande influence, et l'on put déjà pressentir le rôle auquel elle devait bientôt s'élever. Les partis se dessinant de plus en plus nettement, chacun d'eux voulut bientôt avoir son organe, ou tout du moins dut recourir à la presse, cette arme puissante.

Nominativement, il n'y avait en présence que

(1) *Histoire du Journal des Débats,* t. Ier, p. 298.

deux partis : le parti royaliste et le parti libéral; mais ils se subdivisaient l'un et l'autre en plusieurs fractions animées d'un esprit et d'intentions fort dissemblables.

Ainsi les royalistes purs regardaient la Charte comme un compromis transitoire, et travaillaient à la détruire; les plus fougueux ne lui pardonnaient pas son existence même; selon eux, le pouvoir absolu, seul légitime en soi, convenait seul à la France. Les royalistes modérés l'accusaient d'être une machine d'importation anglaise, étrangère à l'histoire, aux idées, aux mœurs de la France; ils se résignaient à ses conséquences principales, mais à la condition de s'en dédommager sur les intérêts et sur les hommes de la Révolution. Les royalistes gallicans, connus plus tard sous le nom de *doctrinaires,* s'attachaient loyalement à la Charte, combattaient les tendances ultramontaines d'une partie du clergé, défendaient sinon les hommes, au moins les intérêts de la Révolution contre les prétentions de l'émigration, et la société nouvelle contre la société ancienne.

Le parti libéral était unanime à reprocher à la Charte de s'être présentée comme une pure concession royale, au lieu de se proclamer ce qu'elle était réellement, un pacte d'union entre la nation et le roi. Mais les philosophes et les constitutionnels, tout en regrettant l'origine de la Charte, et sans

avoir beaucoup de penchant pour la dynastie restaurée, s'efforçaient d'amener un rapprochement sincère entre cette dynastie et les institutions, les intérêts, les hommes de la Révolution ; tandis que les vieux conventionnels, qui parlaient de la Charte autant que les constitutionnels, y voyaient surtout une arme de guerre, et un moyen de battre en brèche un gouvernement qui les repoussait.

Il y avait encore les bonapartistes, qui étendaient mystérieusement leurs ramifications, surtout dans l'armée, et attiraient à eux tous les mécontents des autres partis.

A peine entrée dans son nouveau régime, la presse avait été saisie d'une impression soudaine d'alarme et de méfiance, qui s'aggravait de jour en jour. Ce régime, c'était la liberté avec ses incertitudes, ses luttes et ses périls. Personne n'était accoutumé à la liberté, et elle ne contentait personne. De la Restauration, les hommes de l'ancienne France s'étaient promis la victoire; de la Charte, la France nouvelle attendait la sécurité : ni les uns ni les autres n'obtenaient satisfaction; ils se retrouvaient, au contraire, en présence, avec leurs prétentions et leurs passions mutuelles, et ils engagèrent, dès ces premiers jours, dans les brochures et dans les journaux, une lutte qui devait pendant quinze années, tenir la France en alerte (1).

(1) Guizot, *Mémoires*; Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire.*

Le parti royaliste pur comptait parmi ses publicistes M. de Bonald et M. de Maistre. Il avait pour organes la *Gazette de France*, la *Quotidienne* et le *Journal royal*, qui chaque matin, avec plus ou moins de franchise ou d'audace, travaillaient à démolir ce que la Révolution avait construit.

« Comme la plupart des journaux, disait le malin *Censeur*, la *Gazette* a adressé force injures à l'usurpateur, beaucoup loué le souverain légitime remonté sur le trône de ses ancêtres, vanté la fidélité des chouans et détesté les crimes des jacobins, et quand ces matières ont été épuisées, elle est retombée dans sa nullité première. » Le fait est que la Gazette, gênée par les antécédents de quelques-uns de ses rédacteurs, n'allait pas jusqu'à demander la suppression des Assemblées et l'anéantissement des institutions constitutionnelles; mais elle vantait sans cesse l'ancien régime, décriait le régime nouveau, et signalait la manie libérale comme la plus funeste des maladies du siècle.

Le *Nain jaune* nous apprendra tout à l'heure quels étaient alors les rédacteurs de la Gazette, aussi bien que des autres journaux de l'époque.

La *Quotidienne* se montrait bien autrement vive et hardie. Elle revendiquait nettement pour le roi le droit suprême de pourvoir aux vides de la Constitution et d'interpréter les lois.

Nous connaissons déjà cette feuille; nous savons

comment, après de nombreuses tribulations, elle avait été définitivement supprimée à la fin de 1797. Son principal rédacteur, Michaud, après avoir quelque temps boudé, avait fini par se rallier au gouvernement impérial. Mais il fut un des premiers et des plus ardents à acclamer le retour des Bourbons, avec lesquels il avait longtemps entretenu des correspondances secrètes. « 1814 et 1815 furent une épreuve pour tout le monde, dit M. Sainte-Beuve : Michaud s'y laissa trop renflammer ; le journaliste en lui, le pamphlétaire, reprit le mousquet, et il se remit, avec Fiévée et d'autres amis, à la rédaction de la Quotidienne. »

Cette résurrection fut précédée d'un manifeste qui n'est point parvenu jusqu'à nous, jusqu'à moi du moins ; mais nous en sommes quelque peu dédommagés par les indiscrétions du *Censeur*, qui s'était donné pour mission, entre autres, de faire connaître à ses lecteurs l'esprit général des journaux ministériels et la physionomie particulière de chacun d'eux.

La Quotidienne n'est point un nouveau journal. Elle a eu soin de nous en avertir par un prospectus dans lequel elle a fait, en peu de mots, son histoire et sa profession de foi. Elle fut commencée, dit-elle, le lendemain de la fameuse journée du 10 août, et ce fut au milieu des secousses qui ébranlaient le trône que ses rédacteurs entreprirent de le défendre. Elle raconte les persécutions qu'elle a essuyées à cette occasion, sa persévérance dans les bons principes au milieu de ces persécutions, les alarmes qu'elle inspira au Directoire, sa mort et sa résurrection.

On se demandera peut-être pourquoi la Quotidienne est ressuscitée, ou du moins pourquoi elle est ressuscitée si tard. Il n'y avait, en effet, plus rien à faire à l'époque où elle a reparu. Sa cause était gagnée, et tout le monde en était fort aise. Qu'est-elle donc venue faire? Elle est venue prendre part à la joie commune, et nous annoncer que nos malheurs étaient finis. « On pourra, a-t-elle dit, me comparer à la colombe qui revint dans l'arche après le déluge, portant au bec une branche d'olivier, et annonçant *à ceux qui restaient de l'espèce humaine* que la colère du ciel était apaisée. » Mais *ceux qui restaient de l'espèce humaine,* depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Madrid, depuis Lubeck jusqu'à Rome, savaient cela depuis près de deux mois, quand la Quotidienne a reparu, et elle n'arrivait pas même assez tôt pour leur apprendre leur bonheur. Elle n'avait donc pas la moindre raison pour ressusciter, ou, du moins, elle en avait d'autres que celles qu'elle nous a données. La suite nous a appris qu'en effet elle ne nous avait pas dit le véritable motif de sa résurrection. On n'a pas tardé à reconnaître que cette colombe était une vraie pie-grièche, et qu'au lieu de nous apporter une branche d'olivier, elle tenait à son bec un brandon allumé, qu'elle venait étourdiment, et peut-être méchamment, secouer dans l'arche, au grand risque d'y mettre le feu, et de brûler ceux que le déluge n'avait pas noyés.

On aurait pu se douter de ses mauvais desseins dès le premier jour de sa nouvelle apparition, et à la seule inspection de son titre. Ces deux rangées de fleurs de lys, ce vaste écu de France qui couvre la moitié de sa première page, et cette légende écrite en grosses lettres : LA RELIGION, LE ROI, LES LOIS, étaient des marques auxquelles on aurait dû reconnaître que la Quotidienne ne serait qu'un journal de parti. Cependant, elle a su forcer quelque temps son caractère et jouer passablement son rôle de tourterelle. Son royalisme ne s'est d'abord exhalé qu'en doux roucoulements; elle jouait le sentiment à ravir. Mais bientôt son mauvais naturel l'a emporté, sa voix s'est aigrie, et sa tendresse pour le roi ne s'est manifestée que par de grossières et plates injures contre tous les hommes qui osaient ne pas approuver tous les actes des ministres de Sa Majesté.

La Quotidienne, en effet, s'était fait bien vite une triste célébrité par ses exagérations et ses violences. Elle était rédigée par une bande de vaudevillistes et de chansonniers de l'Empire. Ces messieurs faisaient une guerre furieuse à la Révolution; ils dénonçaient toute espèce d'opposition comme factieuse et incompatible avec le gouvernement monarchique ; ils qualifiaient les libéraux de jacobins à demi-solde, et comparaient *le Censeur* au journal de Marat; ils invoquaient incessamment les souvenirs de la Terreur, et terminaient tous leurs articles par des apostrophes violentes contre l'état présent et contre la faiblesse du pouvoir, qui y avait consenti. Pour peindre d'un mot le sentiment qu'inspirait la Quotidienne, il suffit de rappeler le surnom dont elle fut flétrie : on l'appelait la *nonne sanglante*.

Au bout de quelques mois cependant, on remarque des changements sensibles dans le ton de cette feuille et des journaux royalistes en général, et même, en apparence, dans leurs principes. M. Dunoyer en donne, dans *le Censeur*, cette explication :

On se rappelle, dit-il, avec quelle insolence M. l'abbé Mutin se permit de parler, il y a à peu près deux mois, d'un des membres les plus honorables de la Chambre des députés. Cette incartade donna lieu à des réclamations de la part de la Chambre, et l'un de ses membres, parlant en son nom, dit qu'elle espérait que le gouvernement ne la ferait pas repentir de lui avoir momentanément abandonné l'exercice de la liberté de la presse. Le

ministère, qui ne voulait pas se brouiller avec elle, sentit alors la nécessité d'user de cette liberté avec moins de licence, et, à dater de ce moment, les journaux eurent ordre d'écrire avec un peu plus de modération et de pudeur. Ce n'est pas tout : comme le mécontement avait fait de grands progrès, qu'on s'élevait de toutes parts contre les actes inconstitutionnels des ministres, et que l'opinion se prononçait avec force pour le maintien des institutions nouvelles, le ministère, qui ne voulait pas plus se brouiller avec la nation qu'avec les Chambres, s'est décidé, vu l'urgence, à se montrer moins ennemi de la Charte, et les journaux ont reçu l'ordre d'en faire l'éloge, d'annoncer que l'intention du roi était qu'elle fût respectée, et d'applaudir de toutes leurs forces au royaliste fameux qui venait de faire un pamphlet pour convertir aux maximes constitutionnelles tous les hommes de son parti.

La Quotidienne, comme les autres journaux, a été obligée de céder à cette double impulsion du ministère. Les traits de la *nonne sanglante* se sont un peu calmés, son ton s'est radouci, et elle a payé, comme tous les journaux, son tribut d'éloges à la Charte et au pamphlet de M. de Chateaubriand.

Cependant, il ne s'est opéré aucun changement réel dans ses sentiments ni dans ses principes, et l'on a eu seulement occasion de reconnaître que cette nonne furibonde avait encore plus d'hypocrisie que de violence. Tout en rendant hommage à la Charte, elle a continué à combattre, dans sa guerre contre les idées libérales, les principes qui lui servent de base ; et si elle a cessé de diriger contre certains hommes tant de diatribes envenimées, elle a continué à les poursuivre de ses plaisanteries les plus dégoûtantes...

Mais la Quotidienne s'abuserait-elle au point de croire que nous lui faisons l'honneur de la regarder comme véritablement attachée au roi ? Quelle garantie offrent ses rédacteurs de la pureté et de la loyauté de ses sentiments ? Et qui sont-ils d'abord ces rédacteurs ? Si leurs principes sont si honorables, pourquoi cachent-ils leurs noms avec tant de soin ? On ne sait pas même de quelle presse sort la Quotidienne ; elle offre tous les caractères d'un écrit imprimé clandestinement, et il n'est pas un numéro qui ne pût

donner lieu à des poursuites correctionnelles contre l'imprimeur.

Un fait incontestable, c'est que les imprudences de la presse royaliste, et de la Quotidienne en particulier, furent une des causes déterminantes du mécontentement qui s'empara bientôt des masses, et qui devait une seconde fois précipiter les Bourbons dans l'exil.

Le *Journal royal* avait été créé pour défendre dans toute leur pureté les doctrines de M. de Bonald. Il établissait dogmatiquement que, de même qu'il n'existe qu'un soleil dans l'univers, il ne peut exister qu'un chef dans la société ; que les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur autorité; que, par conséquent, le gouvernement monarchique est le seul qui soit légitime; que tous les autres sont atteints d'un vice radical; suivant lui, enfin, la souveraineté appartenait au roi sans partage ni division. Voici, du reste, comment il développait cette doctrine dans son numéro du 22 octobre :

Nous avons énoncé dernièrement ce grand principe, que la souveraineté appartient au roi, sans partage ni division. Nous donnons aujourd'hui quelques développements à cette question importante.

Avant l'institution et l'organisation des sociétés politiques, les membres dispersés exerçaient les droits de la souveraineté. La nécessité et leur intérêt les forcèrent à se réunir et à déléguer cette souveraineté à un chef qu'ils nommèrent pour les gouver-

ner. Le peuple ne peut révoquer ce contrat solennel, ni reprendre l'exercice primitif de son droit de souveraineté, sans violer la foi des traités, et sans exposer l'Etat à des dissensions intestines. Cependant, J.-J. Rousseau prétend que le peuple ne peut point aliéner son droit de souveraineté. Mais si cette aliénation lui est utile, si elle devient le fondement de sa liberté et de son bonheur, il a dû préférer un bien réel et solide à l'exercice d'un droit quelquefois illusoire et souvent onéreux. Avant le contrat d'aliénation, il n'avait que la force et la ruse pour défendre ses droits naturels. Par son acte d'abdication, il est environné de la force générale; sous la protection des lois conservatrices, il jouit paisiblement de ses droits naturels et civils.

Examinons maintenant quels sont les droits du trône et les prérogatives royales.

Le monarque exerce le pouvoir constituant; il peut donner à son peuple une Charte constitutionnelle et des lois fondamentales. Si l'expérience nécessite des changements, c'est au chef suprême de la nation à modifier le pacte social.

Le roi a le droit de conserver, de proroger, de dissoudre le corps législatif. Si l'esprit d'indépendance et d'innovation s'introduit dans le corps législatif, c'est au représentant héréditaire de la nation à prévenir des troubles dangereux.

Le roi a le droit de déclarer la guerre; il fait la paix, conclut les traités; il confère la noblesse; il établit les tribunaux; il nomme à tous les emplois civils, militaires et religieux; il a l'exécution des lois; il les sanctionne. Sa personne est sacrée et inviolable.

La souveraineté réside donc dans le roi, sans partage ni division. Si ce pouvoir suprême est divisé, il sera faible et sans force. Supposer dans une monarchie deux autorités suprêmes, deux volontés générales, c'est donner à l'Etat deux souverains, ce qui est absurde. La souveraineté est indivisible et inhérente au gouvernement. Le pouvoir législatif ne partage point l'exèrcice de ce pouvoir, parce qu'il ne fait point partie du gouvernement et n'exerce aucune portion de la puissance exécutive. Le roi n'a pas besoin de sa sanction pour exercer les droits de la souveraineté. Le corps législatif adopte ou refuse les projets de lois

que lui présente le gouvernement ; voilà sa mission, et là se borne son autorité. Il exerce un pouvoir législatif, et non un droit de souveraineté.

Et les écrivains du Journal royal ne s'en tenaient pas à de vaines théories; ils annulaient de leur pleine et entière autorité, sans distinction, tout ce qui avait été fait en France en l'absence du roi légitime. Ils consentaient pourtant à respecter la Charte, émanation de l'autorité légitime, mais à condition qu'il restât bien entendu que la souveraineté résidait tout entière dans le roi, et qu'il serait toujours maître de faire à la Charte les changements qu'il jugerait convenables. « *Obéissons, conservons, respectons*, disaient-ils, ce nouveau pacte social. » — « On remarquera peut-être, faisait malicieusement observer *le Censeur*, à propos de cette phrase, que ces messieurs n'accordent pas toujours bien les *noms* avec le *verbe ;* mais nous ne sommes pas aussi difficiles que les femmes savantes, et si Chrysale pardonnait à sa cuisinière de mal parler français en faveur des excellents dîners qu'elle lui faisait faire, on peut bien pardonner le même défaut à Messieurs du Journal royal en faveur de l'instruction solide qu'ils nous donnent, car, enfin, leurs articles de politique valent bien les potages de Martine. »

Nous n'avons pas besoin de dire que le Journal royal avait une affection singulière pour les Vendéens et les émigrés : il soutenait que les derniers

avaient été illégalement dépouillés de leurs biens, et que, par le seul effet de leur retour en France, ils les avaient recouvrés de plein droit.

A côté des royalistes de la nuance du Journal royal, il y en avait d'autres, dont Chateaubriand était l'écrivain le plus distingué, et le *Journal des Débats* l'organe le plus accrédité.

« Le 30 mars 1814, dit M. de Sacy, dans un article biographique que j'ai déjà cité, la chute de l'empereur étant consommée par la prise de Paris, Bertin, son frère et leurs associés, sans demander la révocation de l'acte arbitraire qui les avait dépouillés, n'eurent qu'à se présenter au *Journal des Débats* pour rentrer dans la jouissance de leurs droits. Un acte du gouvernement provisoire régularisa quelques jours plus tard cette reprise de possession.

» Les Bourbons revenaient en France; la Charte était donnée. Le pays presque tout entier, il faut le dire, quelque jugement que l'on porte aujourd'hui de la Restauration, accueillait avec transport le retour de la paix et l'espoir d'un gouvernement modéré. Quelques hommes à imagination vive, et que la Révolution avait profondément blessés dans leurs intérêts ou dans leurs affections, allaient plus loin: ils croyaient voir la vieille monarchie près de refleurir. Les noms de Henri IV et de Louis XIV

retentissaient partout; on s'attendrissait, on s'indignait, au souvenir de l'échafaud de Louis XVI. Si l'illusion ne fut pas longue, elle fut à peu près universelle, et l'on oubliait la France vaincue, envahie, pour ne voir que la France heureuse d'avoir retrouvé ses rois. La Restauration comblait les vœux et les espérances de Bertin. Il en embrassa la cause avec chaleur, comme vingt années avant il avait embrassé celle de la Révolution pure d'excès et promettant un âge de philosophie et de liberté. La politique reparut dans le *Journal des Débats*, qui eut alors un immense succès; on le tirait à 27,000 exemplaires, nombre énorme pour ce temps-là. »

Cette immense publicité faisait du journal des frères Bertin une véritable puissance. Les Geoffroy, les Feletz, les Hoffmann, les Dussault, avaient habitué le public à aimer cette feuille et à la lire, et elle avait conservé une grande existence littéraire, alors même qu'elle avait été frappée de mort politique. Les frères Bertin la mirent avec le plus entier dévouement au service des Bourbons, pour qui elle fut un très-utile auxiliaire.

Le parti dont le Journal des Débats était l'organe cherchait à suivre une voie moyenne entre les royalistes exaltés et les partisans de la République ou de l'Empire. Tout en professant des sentiments monarchiques ardents et une haine profonde pour les révolutionnaires, ces royalistes se montraient en

général disposés à transiger avec l'esprit du siècle, et à faire grâce aux institutions nouvelles. Mais de ce contraste entre leurs passions et leur bon sens il résultait dans leur polémique journalière de singuliers contrastes et de fréquentes inconséquences. Ainsi ils acceptaient tous les grands résultats de la Révolution, mais à condition d'en contester les principes, d'en contrarier les intérêts, d'en froisser les sentiments. Ils défendaient contre les royalistes purs la liberté de la presse et les Assemblées, mais ils prodiguaient l'outrage à tous ceux à qui la France devait les Assemblées représentatives et la liberté de la presse. Des hommes qui depuis vingt-cinq ans avaient mis la main dans les affaires publiques, aucun, en un mot, ne trouvait grâce devant eux, et le premier de tous, Napoléon, devenait sous leur plume, non-seulement un despote, ce qui était vrai, mais un lâche et un imbécile !

Cette seconde fraction du parti royaliste, bien qu'au fond plus sage, plus raisonnable que la première, n'était donc pas beaucoup plus propre à élargir le cercle des partisans de la Restauration, et à ramener les esprits. Mais, le 1er septembre 1814, l'apparition d'un nouveau journal, le *Journal général de France*, placé sous l'influence immédiate du directeur de la librairie, M. Royer-Collard, manifesta, au sein du parti royaliste, l'existence d'un

esprit vraiment constitutionnel, vraiment libéral, d'un esprit qui, s'il eût prévalu, eût pu sauver la monarchie. Au début, ce journal paraissait avoir surtout pour but de défendre les doctrines gallicanes contre les doctrines ultramontaines, la société laïque contre la société cléricale, le concordat de 1802 contre les jésuites. Mais le Journal général ne s'en tint pas là, et bientôt on le vit attaquer rudement, non-seulement les royalistes de la *Quotidienne* et du *Journal royal*, mais encore les royalistes du *Journal des Débats*, et leur reprocher de préparer la ruine de l'autel et du trône, par l'audace même qu'ils mettaient à les rétablir dans leur ancienne prépondérance. Le Journal général devint ainsi l'organe piquant et amer des mécontentements des classes moyennes contre les prétentions de la noblesse : « Il est des gens, dit-il, qui ne soupçonnent pas qu'on puisse à la rigueur acquérir autant d'idées à fonder des manufactures et à combiner des armements qu'à étudier les beautés du blason et à courir les lièvres. Quoi qu'il en soit, une lutte s'est établie : c'est, pour ainsi dire, le combat de l'oisiveté contre l'industrie, de la naissance contre la richesse, du passé contre le présent. » — « La noblesse, ajoutait le Journal général, est une sorte de papier-monnaie auquel l'opinion donne toute sa valeur et dont le cours ne doit point être forcé. » Et, pour conclure, il conseillait aux gentilshommes

« de transporter leurs théâtres dans leurs châteaux, et d'y jouer à leur aise tous les rôles du répertoire héraldique devant leur livrée, qui se contentera de rire sous cape. Si, d'ailleurs, ils ont soin que leurs anciens vassaux n'en sachent rien, et que les ponts-levis soient levés, ils ne seront pas sifflés (1). »

Il ne faut pas oublier qui inspirait ces articles et dans quel cabinet ils étaient en quelque sorte rédigés. Sans blâmer précisément l'émigration, le Journal général insinuait d'ailleurs que peut-être les émigrés n'avaient pas pris le parti le plus sage, et qu'un gentilhomme aurait fort bien pu, sans se déshonorer, combattre les ennemis de la France, même dans les rangs de l'armée républicaine. Enfin, il s'élevait avec une juste indignation contre ceux qui se vantaient d'avoir servi l'usurpateur pour le trahir.

Les royalistes de l'école du Journal général différaient peu, comme on le voit, des constitutionnels; n'était-ce pas, d'ailleurs, un écrivain de ce dernier parti, Benjamin Constant, qui le premier, même avant Chateaubriand, avait prononcé le mot de *légitimité*, et déclaré dès le 20 avril, dans le *Journal des Débats*, que « la Révolution française de 1814 réunissait les avantages de la révolution anglaise de 1660 et ceux de la révolution de 1688 ? »

(1) *Journal général de France,* 5 janvier 1815.

Mais les constitutionnels en différaient par deux côtés : ils tenaient par leurs antécédents, par leurs opinions, au parti philosophique qui, sous l'Empire, avait formé la société d'Auteuil; ils étaient mécontents de la marche du gouvernement et ils se méfiaient de ses intentions. Cela ne les empêchait pas de travailler très-sincèrement dans le *Journal de Paris* et dans le *Censeur* à consolider l'alliance de la monarchie et des libertés publiques.

—

Le *Journal de Paris*, auquel la censure n'accordait pas la même liberté qu'aux journaux royalistes de toute nuance, était sensé et modéré, mais timide et terne. Sa politique était, en quelque sorte, négative. Je m'explique. Les mesures prises à l'égard des journaux paraissaient avoir deux objets : le premier, de les empêcher de dire ce qu'on ne voulait pas qu'on sût; le second, de leur faire dire ce qu'on avait besoin de faire savoir. La censure remplissait parfaitement le premier de ces objets; mais elle était insuffisante pour le second. Elle pouvait toujours supprimer un article qui lui déplaisait; mais elle n'avait pas de moyen coercitif pour en faire faire qui lui plussent. Elle pouvait empêcher de crier vive le roi ! mais elle ne pouvait forcer à crier vive la Ligue ! Il semblait donc que les

journaux, malgré la censure arbitraire, jouissaient encore d'une sorte de liberté négative, et que, si les rédacteurs ne pouvaient rien écrire qui contrariât les vues du ministère, ils pouvaient au moins se dispenser de défendre ses vues, lorsqu'ils les trouvaient inconciliables avec leurs principes; il semblait, en un mot, que les journalistes pouvaient garder quelque pudeur sans se compromettre, et qu'ils avaient encore la liberté de ne pas s'avilir.

Les rédacteurs du Journal de Paris avaient assez d'esprit et de courage pour profiter de cette liberté, et avaient su presque toujours se préserver des excès dans lesquels tombèrent la plupart de leurs confrères; s'ils n'avaient pas opposé une résistance très-énergique à la réaction qui menaçait la France sous le nom trompeur de Restauration, ils avaient du moins évité de se déclarer pour elle et de se faire ses chevaliers.

—

Le seul journal de l'époque véritablement indépendant, c'était *le Censeur*, que, par cette raison précisément, nous avons plusieurs fois cité, et dont nos lecteurs connaissent ainsi déjà l'esprit et la manière. *Le Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la Constitution de l'Etat*, avait été créé par deux de ces jeunes gens dont le despotisme impérial con-

trariait toutes les idées, révoltait tous les sentiments, et qui, malgré leur patriotisme, avaient vu dans la journée du 31 mars le signal de la délivrance universelle. Admis dans l'intimité des membres les plus distingués de la minorité libérale du sénat et du parti philosophique, des Tracy, des Lanjuinais, des Lenoir-Laroche, des Lambrechts, des Volney, des Cabanis, MM. Comte et Dunoyer y avaient puisé l'horreur de la tyrannie, et c'est pour en empêcher le retour qu'ils avaient pris la plume.

Lorsque Napoléon Bonaparte se fut emparé des rênes du gouvernement, disaient-ils dans un avertissement, il présenta aux Français une Constitution qui leur garantissait le libre exercice de leurs droits civils et politiques, et qui aurait fait leur bonheur s'il n'avait pas eu le soin d'y introduire tous les vices qu'il crut propres à favoriser son ambition. Comme les hommes qu'il avait appelés pour la rédiger (et qu'il désigna ensuite pour la maintenir) n'avaient eu pour objet que de s'emparer de l'autorité souveraine, ils y portèrent des atteintes continuelles, et la renversèrent entièrement dès qu'ils se crurent arrivés à leur but, en proclamant que Bonaparte était la loi suprême et toujours vivante, et que le sénat lui-même était au-dessus des lois. Si un homme courageux avait alors élevé la voix pour la défense de la Constitution, la police, après l'avoir fait signaler par les journaux comme un séditieux et comme un traître, l'aurait envoyé dans un des cachots où Pichegru fut étranglé.

Ce règne de violence et d'oppression a cessé, et un nouvel ordre de choses lui a succédé. La plupart des vices qui se trouvaient dans notre Constitution ont disparu ; mais il faut empêcher qu'ils s'y introduisent de nouveau ; il faut surtout qu'elle soit respectée, et qu'elle le soit par les ministres du prince comme par le der-

nier des Français. Ce respect que tous les citoyens doivent aux lois de leur pays ne peut exister que par l'opinion publique, et l'opinion ne peut être formée que par l'éducation ou par des écrits périodiques qui soient à la portée de tout le monde. Sous ce rapport, les journalistes pourraient être d'une grande utilité ; mais la haute importance qu'ils attachent à de simples discussions littéraires ; l'indifférence qu'ils ont pour tout ce qui tient à la morale ou à la législation, et l'habitude de cette adulation servile que la plupart d'entre eux ont contractée sous le dernier gouvernement, ne permettent pas d'espérer qu'ils s'occuperont d'éclairer les citoyens sur leurs véritables intérêts. Comment attendre, en effet, que des hommes toujours prosternés devant la puissance aient jamais le courage de dire la vérité et de dénoncer au public les erreurs ou les actes arbitraires d'un ministre ?

Ce qu'ils ne font point, nous osons l'entreprendre. Etrangers à tous les gouvernements qui se sont succédé en France durant l'espace de vingt années, nous n'avons, en écrivant, que l'intérêt qui doit animer tous les Français, celui de voir nos concitoyens obéir aux lois, respecter la morale publique et résister à l'oppression. Que les hommes de tel ou tel parti, de telle ou telle secte, ne cherchent donc pas dans cet ouvrage de quoi alimenter leurs passions, car ils n'y trouveront rien qui puisse leur plaire.

La politique du Censeur, en ce qui concerne le gouvernement nouveau, était bien simple. Il regrettait profondément, amèrement, que le roi Louis XVIII eût aimé mieux tenir sa couronne d'une vieille loi, cent fois violée, que du consentement libre du peuple ; il craignait que la forme même de la Charte n'indiquât, non chez le roi, mais chez d'autres, la pensée de la déchirer un jour et de reprendre la plénitude de l'ancienne autorité royale ; il prévoyait que, dans ce cas, une lutte terrible s'engagerait

entre la dynastie et la nation, et que la dynastie ne serait pas la plus forte; il blâmait enfin plusieurs articles de la Charte, et il y signalait des omissions importantes. Malgré ces regrets, ces craintes, ces critiques, le *Censeur* conseillait fortement à tous les partis de se rallier sans arrière-pensée à l'établissement nouveau, et d'aider Louis XVIII à mettre enfin un terme aux révolutions. Les royalistes fidèles à la cause royale devaient être satisfaits de voir sur le trône l'auguste famille pour laquelle ils avaient souffert. Les constitutionnels, sans avoir obtenu tout ce qu'ils désiraient, trouvaient dans la Charte la consécration de la plupart de leurs principes. Quant aux républicains, ils devaient comprendre que les mots *république* et *monarchie* ne signifient rien par eux-mêmes; qu'une république peut être très-esclave et une monarchie très-libre; que tout dépend des institutions, et que, si république veut dire gouvernement d'un pays par lui-même, l'Angleterre et la France, depuis la Charte, étaient de véritables républiques. Restaient les Bonapartistes, dont l'adhésion était plus difficile à obtenir; mais les Bonapartistes, courtisans de la force et du succès, n'étaient rien par eux-mêmes, et ne deviendraient quelque chose que si les fautes du gouvernement leur venaient en aide.

Telles sont les idées que, dans ses premiers numéros, le Censeur exprimait et développait d'un

ton ferme et grave, qui contrastait singulièrement avec la plupart des écrits récemment publiés. En somme, c'était un appui plutôt qu'un danger pour le gouvernement constitutionnel du 4 juin, si ce gouvernement eût marché droit dans sa voie; mais il devait rencontrer dans la nouvelle feuille un censeur inflexible toutes les fois qu'il s'en écarterait.

Pour échapper aux dispositions de la loi du 21 octobre, le Censeur changea son mode de publication : il ne parut plus qu'à des époques indéterminées, par livraisons de vingt feuilles in-8°. Les auteurs disaient à ce sujet :

Ce n'est point pour abuser de la liberté de la presse que nous nous sommes soustraits à la juridiction des censeurs; c'est parce que la nature de notre travail ne nous permettait pas de nous y soumettre, c'est que le titre seul de notre ouvrage repoussait toute idée de censure préalable, et qu'il eût été souverainement absurde qu'un écrit dont l'objet principal est de relever les erreurs et les actes arbitraires des ministres ne parût qu'avec l'approbation de leurs agents..... Il est impossible qu'on n'ait pas vu dans les efforts que nous avons faits pour défendre nos institutions contre les entreprises des ministres l'aversion sincère dont nous sommes pénétrés pour toute espèce de licence. Ce sentiment offre à nos lecteurs la meilleure garantie du soin scrupuleux avec lequel nous nous tiendrons dans les bornes qui nous seront tracées par les lois et les convenances sociales.

Parmi les matières dont se composait le Censeur, un chapitre était consacré à la presse, dans lequel les auteurs se proposaient d'observer la marche que suivaient les journaux et le but auquel ils tendaient.

Nous avons donné plusieurs extraits de ces revues piquantes; nous reproduirons encore une partie de l'espèce de préambule dont la première était précédée.

Les journaux sont depuis longtemps, parmi nous, un des plus forts appuis de l'autorité, ou l'un des meilleurs leviers de la puissance. C'est par eux que le gouvernement manifeste sa pensée, qu'il la répand au loin et qu'il se met rapidement en communication avec toutes les parties de l'Etat. Le besoin qu'on éprouve de les recevoir, la sorte d'impatience avec laquelle on les attend, l'avidité qu'on met à les lire, doivent nécessairement leur donner une grande influence; et comme c'est l'autorité qui dirige leur esprit, elle peut toujours faire que cette influence lui soit profitable.

Ce qui fait surtout des journaux un instrument très-utile au gouvernement, c'est cette faculté qu'il a de les diriger, de ne leur laisser dire que ce qu'il veut et de leur faire dire tout ce qu'il veut et comme il veut. Se passe-t-il quelque événement fâcheux, on peut le taire, le dissimuler, le dénaturer même. A-t-on quelque heureuse nouvelle à répandre, on peut la présenter de manière à doubler son intérêt et son effet. Veut-on rendre quelque décret arbitraire et dont on redoute les suites, les journaux préparent lentement les esprits à le recevoir. Si l'on a besoin d'accréditer quelque maxime contraire aux idées reçues, les journaux sont chargés de l'insinuer doucement et avec adresse. Avec des journaux bien conduits, le gouvernement ne peut jamais faire rien de mal; il ne peut pas non plus avoir d'ennemis. Si son chef se fait voir aux heureux habitants de la capitale, ce sont des acclamations universelles; s'il va visiter les provinces, la joie, le bonheur, l'ivresse, l'enthousiasme, courent la poste avec lui sur toutes les routes de France; ils le devancent et le suivent tout à la fois. Aujourd'hui Lyon est au comble de la félicité; demain Avignon sera dans le délire; quelques jours plus tard, toutes les rues de Marseille retentiront de cris d'allégresse; et il est

probable qu'à Grenoble l'émotion sera si vive qu'on ne pourra rien dire : *toutes les voix seront éteintes dans les larmes.*

Ce qui contribue le plus à la puissance de nos journaux, c'est l'accord et la bonne intelligence qu'on a soin d'entretenir dans leurs opinions sur tout ce qui concerne le gouvernement; c'est cette unité d'esprit, de dessein et de doctrine, dont il ne leur est jamais permis de s'écarter sur certaines matières. Si on leur laissait sur ce point quelque liberté, tout leur bon effet serait détruit. Ils n'exerceraient pas moins d'influence peut-être; mais cette influence serait d'une autre nature; comme il leur arriverait souvent de ne pas être d'accord sur des objets d'un grand intérêt, le public, pour se fixer à cet égard, serait dans la nécessité d'examiner et de choisir; il résulterait de là que l'opinion se formerait, qu'elle prendrait de la consistance et de l'empire, et qu'au lieu d'être gouvernée, elle gouvernerait : or, ce ne serait pas là le compte des gouvernants.....

Le nouveau gouvernement a trouvé les journaux tout prêts à dire tout ce qu'il voudrait, et n'attendant que ses ordres pour changer de principes et de doctrine. Rien n'a été plus prompt que leur conversion. Le 31 mars ils plaidaient encore la cause de l'usurpateur, et le 1er avril ils chantaient déjà le retour du gouvernement légitime et le triomphe de la bonne cause, qu'ils avaient combattue jusqu'à ce jour exclusivement.....

On s'étonnera, sans doute, qu'après avoir montré une fidélité si bien éprouvée au parti du plus fort, les journaux n'aient pas été abandonnés aux conseils de leur propre lâcheté, et qu'on ait cru avoir besoin de les placer sous la surveillance de la censure. Il y avait deux bonnes raisons pour cela. La première, c'est que devant avoir tous un esprit uniforme et foncièrement ministériel, et étant destinés à répandre dans le public les idées, les vues, les opinions que le ministère voudrait mettre en circulation, il était nécessaire qu'il y eût des hommes par l'intermédiaire desquels ils pussent communiquer avec les ministres, qui pussent tous les jours aller connaître l'air des bureaux, aller en quelque sorte prendre couleur, recevoir le mot d'ordre, et colporter ensuite au bureau de rédaction de chaque journal la pensée du mi-

nistère, la nouvelle qu'il fallait répandre et l'esprit dans lequel on devait écrire : tel est l'office de MM. les censeurs de journaux. La seconde, c'est qu'il se trouve dans plusieurs journaux quelques hommes d'une humeur naturellement libre et indépendante, inhabiles à modifier leurs opinions au gré des événements et des circonstances, et dont les principes et le langage auraient pu faire quelquefois un contraste fâcheux avec l'esprit et le style du jour. Il était donc indispensable qu'on plaçât à côté d'eux des hommes d'une humeur plus douce et plus flexible, qui fussent chargés de faire disparaître de leurs articles tout ce qui leur semblerait trop franc, trop antiministériel, et tel est encore l'office de MM. les censeurs des journaux.

Nous retrouverons cette remarquable publication.

—

Ce ne fut qu'à la fin de 1814 que le parti bonapartiste eut un journal à lui, et le titre bizarre que prit la feuille qui allait devenir son organe n'était certes pas compromettant : elle s'appela le *Nain jaune*. Et encore, ce mince recueil, destiné à une célébrité si bruyante, n'était-il pas une création nouvelle; c'était la continuation d'une feuille périodique assez peu lue, le *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature,* publié par Porthmann, auteur et libraire. Un homme, très-jeune alors, qui depuis a su prendre une place élevée parmi les publicistes de la presse périodique, Cauchois-Lemaire, ayant acquis la propriété du Journal des Arts, le transforma, sous un autre nom, en une feuille politique,

destinée dans sa pensée à venger le pouvoir qui venait de s'écrouler. Mais le Nain jaune se garda bien d'arborer dès le début ou de laisser apercevoir son véritable drapeau. Succédant sans bruit au Journal des Arts, il annonça modestement l'intention de continuer ce journal, en y ajoutant quelques plaisanteries sur les travers et les sottises du jour. Il eut soin, en outre, presque dans chaque numéro, de louer le roi, et quelquefois d'opposer à la liberté dont on jouissait sous son règne la tyrannie de Bonaparte. Il se garda bien, enfin, d'attaquer les ministres et de discuter les actes du gouvernement. Grâce à ces sages précautions, le Nain jaune obtint l'indulgence de la censure, et put à son aise déverser le ridicule sur le parti de l'ancien régime et sur les écrivains de ce parti.

La rédaction était confiée à une réunion d'hommes de lettres dans les opinions de la France nouvelle, et jouissant d'une réputation d'esprit et de malice. Comme l'anonyme était strictement gardé, il courait dans le public des listes de rédacteurs plus ou moins inexactes; et, plus tard, divers écrivains étrangers au journal voulurent y avoir participé, tandis que plusieurs des collaborateurs véritables, effrayés ou changés d'habit, niaient intrépidement leur participation. Telle fut, à cet égard, la variété des aveux et des désaveux, que le Nain jaune, devenu fort rare, a eu besoin des re-

cherches du savant auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, dont la liste elle-même est inexacte. Aujourd'hui que cette liste appartient à l'histoire de l'époque, il est permis de la rectifier. Nous nommerons donc sans scrupule MM. Etienne, de Jouy, Bory de Saint-Vincent, Harel, Merle, Dirat, Cauchois-Lemaire et Lefebvre-Duruflé.

Le Nain jaune publiait des caricatures piquantes, tirées sur grand papier et coloriées. Il se composait de *Tablettes historiques*, d'articles de critique littéraire, de revues des théâtres ; mais sa partie essentielle, celle qui contenait la pensée des rédacteurs, c'était une espèce de chronique intitulée *Bruits de ville* et *Revue des journaux*. Là venaient s'aligner tous les traits personnels et satiriques, toutes les malices piquantes contre les hommes du parti opposé. Cette revue aristophanique se faisait ordinairement à table, en déjeunant; les esprits s'électrisaient par le contact, et mille saillies jaillissaient comme d'une source abondante. Recueillies à l'instant par un secrétaire intelligent, elles formaient la matière de la prochaine chronique. Etienne fournissait un riche tribut; il excellait surtout à donner une forme piquante aux notes des correspondants, aux improvisations de ses amis. Souvent même, sous cette plume habile, ces saillies perdaient ce qu'elles avaient de trop dur, et le trait cruel n'était plus que satirique et plaisant; les paroles échap-

pées au caprice fantasque de tel esprit humoriste étaient ramenées à leur juste mesure, et, moins acerbes, atteignaient plus sûrement le but.

Le premier numéro est du 15 décembre ; il porte cette épigraphe : *Vexat censura corvos*. Il se termine par une *chronique littéraire* où le rédacteur soulève le voile sous lequel se cachaient les principaux journalistes, et en crayonne ainsi la silhouette :

Disposés comme nous le sommes à n'avoir rien de caché pour le public, nous croyons devoir lui faire part du résultat des recherches minutieuses que nous avons faites dans l'intention de connaître la valeur intrinsèque des signatures monogrammatiques ou pseudonymes qu'emploient la plupart des collaborateurs des journaux pour se dérober à leur gloire et aux hommages de la postérité.

Journal des Débats.

A. — M. l'abbé de Feletz. La bonne foi, le génie et la candeur de ce journaliste sont passés en proverbe ; on l'a comparé à l'animal dont il porte le nom latin, et c'est pour cela qu'on le jette aux jambes des philosophes, après lesquels il miaule depuis vingt ans.

C.—M. Duvicquet, ex-administrateur, ex-fournisseur, ex-législateur, ex-littérateur.

H. — M. Hoffmann. Ce n'est pas un journaliste ordinaire : il a de l'instruction, de l'esprit et de l'intégrité. On lui reproche de viser un peu trop à l'effet, et son style serait quelquefois plus piquant s'il y avait moins de recherche. C'est une des dernières colonnes du Journal des Débats, où il est rentré depuis quelque temps ; cependant ses nouveaux articles n'ont pas entièrement rappelé l'écrivain auquel on doit la critique des *Martyrs* et du système du docteur Gall.

L. — M. Villemain, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, auteur d'un éloge de Montaigne et d'une oraison funèbre

inédite du duc de Frioul. Il a été couronné à l'Institut, en présence des souverains alliés, pour un *Discours sur les avantages et les inconvénients de la critique.* On croit qu'il traiterait beaucoup mieux la dernière partie de son sujet depuis qu'il est au Journal des Débats.

Gazette de France.

B. E. — M. Belmare, ci-devant commissaire général de police à Anvers. Il a failli être exclu de la *Gazette* pour avoir montré un peu d'esprit et de bon sens dans sa brochure intitulée *Remontrances du parterre ;* mais il s'en repent tous les jours.

B. T. — M. Briffaut. On aurait bien voulu trouver dans sa tragédie de *Ninus II* la verve de sentiment qui anime son ode sur la *Naissance du roi de Rome.* Il a pris dans la *Gazette* la noble tâche de prêcher l'intolérance et d'insulter à la puissance qui n'est plus. Si, comme on l'assure, les propriétaires du journal lui donnent le sou pour livre des abonnements qu'il leur fait perdre, il est, sans contredit, le mieux renté de tous les journalistes.

D. T. — Moins connu sous le nom de Durdent.

D. E. — D. L. — Q. Z. — M. Lassalle. Il y a plus de variété dans ses signatures que dans ses articles.

J. T. M. ou ***. — M. Jules Merle, postillon littéraire de la *Gazette,* qui n'en va pas plus vite quoiqu'il fasse claquer son fouet.

S. — M. Sevelinges. En politique, il ne passe pas pour avoir la vue bien nette. Il a deux passions favorites : sa haine pour Napoléon, qui date du 29 mars dernier, et son amour exclusif pour Mozart, qui tient au besoin bien naturel de rabaisser les compositeurs français.

S. E. — M. de Sénonne. Il a écrit cinq cent quarante-trois articles sur les acteurs et sur le Théâtre-Français ; on offre de parier cent louis qu'il ne s'y trouve rien qui ressemble à une pensée.

Y. — Madame Bolly, ex-rédactrice du *Journal des Arts,* où elle a donné des articles très-spirituels. Elle travaille maintenant dans l'*esprit de la Gazette.*

Journal de Paris.

C. — Colnet. Du très-petit nombre des écrivains de journaux qui connaissent l'art d'assaisonner la raison et d'infliger un ridicule à la sottise. Il fait le beau temps dans le Journal de Paris, où M. N. F. fait la pluie.

N. F. — Fabien Pillet. C'est de tous les écrivains celui qui a fait le plus d'épigrammes, et qui a le moins de malice.

N. — Jay, écrivain politique qui n'est pas sans mérite. Son style a de l'énergie ; mais il manque souvent de grâce et de flexibilité. Au reste, il défend avec succès les idées libérales.

S. — M. l'abbé Salgues. Ses critiques sont ingénieuses et piquantes ; cependant on trouve que ce journaliste est un peu journalier.

Quotidienne.

A. D. C. — M. Alisan de Chazet, auteur d'un grand nombre de vaudevilles et d'un ouvrage politique sur l'*Asservissement de la Pologne.* C'est un rédacteur très-bénin ; mais si les auteurs n'ont pas à s'en plaindre, malheureusement les lecteurs n'ont pas à s'en louer.

D. C. Y. — M. de Comany. Il a fait, sous le nom de Moreau, plusieurs vaudevilles qui ont eu plus de succès que ses articles.

G. — L'abbé Gallais, ex-bénédictin. Chénier a dit de lui :

Et Gallais qui n'a pas, mais qui donne la gloire ;

maintenant il n'en donne plus et n'en a pas davantage.

O. — M. Michaud, rédacteur et propriétaire de ce journal. Il est membre de l'Institut et lecteur du roi. S'il fait jamais la lecture de l'*Enéide,* on lui conseille de s'arrêter à la fin du XII[e] livre.

Le Rôdeur. — M. de Rougemont, auteur de vaudevilles. C'est le singe de l'Ermite de la Chaussée-d'Antin. Le Rôdeur ferait aussi bien de signer le Maraudeur.

V. — M. Villenave. L'homme de lettres qui écrit avec le plus de grâce et d'abandon sur les horreurs révolutionnaires.

Y. — M. Berchoux, auteur de la *Gastronomie.* Il prouve qu'on peut être un plaisant poète et un triste journaliste.

Journal général de France.

L'Anglais à Paris. — M. Barbier-Weimar. Il a toute la grâce d'un savant et toute la légèreté d'un érudit.

Le Franc parleur. — Sous ce nom, et précédemment sous celui d'*Ermite de la Chaussée-d'Antin,* M. de Jouy, auteur tragico-lyrico-moral, brillait par intervalles.... dans la *Gazette,* ce qui ne suppose pas un grand éclat : dans une nuit bien noire, on remarque le moindre feu follet.

N. — M. René Perrin. Depuis vingt ans, il fait des drames, des mélodrames, des vaudevilles, des comédies, des romans, des almanachs et des journaux ; il ne paraît pas encore avoir rencontré son véritable genre.

R. — M. Harel, ex-auditeur au Conseil d'Etat, et neveu de Luce de Lancival. Que dirait l'auteur de *Folliculus* s'il voyait son héritier enrôlé dans la troupe des journalistes?

Le vieil émigré. — Il a au moins quatre cents ans. Dix personnes rédigent à la fois les articles qui paraissent sous cette signature commune ; ce sont MM. Picard, Auger, Campenon, Barbier-Weimar, Feuillant, Roger, Harel, Droz, M. Guizot et madame Guizot, née Meulan.

Journal royal.

Pour connaître les rédacteurs numérotés de ce journal moribond, nous nous sommes adressés au mathématicien du coin, lequel nous a répondu par l'équation suivante :

$$\mathrm{I} + \mathrm{II} + \mathrm{III} + \mathrm{IV} + \mathrm{V} + \mathrm{VI} = 0.$$

Quant à ceux de nos journalistes qui restent cachés sous leur véritable nom, tels que MM. Aimé Martin, Barrère, Mutin, etc., etc., nous imiterons le public en respectant leur *incognito.*

A ce premier numéro est jointe une grande cari-

cature représentant les journaux dans un costume allégorique dont les auteurs donnent l'explication en ces termes :

Après avoir révélé, dans notre numéro, le secret des journaux, et avoir violé l'incognito de leurs rédacteurs, nous n'avons plus rien à ménager : c'est ce qui nous a déterminés à offrir à nos abonnés une caricature qui nous a été adressée, et qui nous paraît rentrer dans le cadre malin que nous nous sommes proposé. D'ailleurs, pourquoi les journaux jouiraient-ils du privilége exclusif de rire aux dépens de tout le monde? *Vexat censura corvos* est la devise de notre journal; faisons rire à leurs dépens, si nous pouvons, et nous aurons raison.

Sur un cénotaphe renfermant les cendres du *Mercure,* qui jouit du sommeil qu'il a procuré si longtemps à ses lecteurs, s'élève le *Nain jaune,* armé d'un arc et d'un carquois rempli de traits; il les lance sur tous ceux qui l'environnent. Déjà le pauvre *Journal royal*, sous la figure de Bridoison, en a reçu un dans la gorge; d'une voix bégayante, il s'étonne de son peu de succès, et présente d'un air piteux la liste de ses abonnés, qui est encore en blanc. Il laisse échapper ces mots : *Je suis encore plus bête que ces dames:* il a à ses côtés la *Gazette de France* et la *Quotidienne.* La *Gazette,* dont l'extrait de baptême remonte au milieu du XVII[e] siècle, et dont les idées datent de beaucoup plus loin, est représentée sous la figure d'une vieille décrépite en habit de cour. Les femmes, à cet âge, tiennent beaucoup à leurs amants, et ne voient pas sans chagrin s'envoler leurs conquêtes : la vieille *Gazette* déplore la perte de son *Franc parleur,* qu'elle aura de la peine à remplacer. La *Quotidienne,* sous les habits de la *nonne sanglante,* les yeux en pleurs, le visage enflammé, agite avec fureur une marotte composée d'une tête de mort et d'un tibia, en s'écriant : *Guerre aux idées libérales!* On reconnaît à ces attributs l'agréable variété de ce journal, rédigé par les auteurs les plus légers du vaudeville et les politiques les plus profonds de la Révolution, et où l'on rencontre le touchant amalgame des mas-

sacres du 2 septembre et des flons flons de Cadet Buteux. Sur le devant du tableau, un bon bourgeois de Paris, enfoncé dans son fauteuil, ronfle sur la seconde page du *Moniteur,* et disparaît sous cette énorme feuille. A la gauche du *Nain jaune,* et sur le devant, on remarque un jeune homme plein de santé, en habit de garde national : il représente le *Journal de Paris* à califourchon sur une barrique de vin de Bordeaux et appuyé sur le *Bulletin du Commerce.* Il proclame gaiement les *idées libérales,* et soutient ses opinions avec la Charte constitutionnelle placée à côté de lui ; dans son bonnet de grenadier, il reçoit les pièces d'or qui tombent d'une sacoche percée que tient le Cassandre du *Tableau parlant :* c'est le *Journal des Débats.* Il regrette, la larme à l'œil, ses vingt-huit mille abonnés, réduits à quinze mille depuis six mois. *Ils sont passés, mes jours de fête ; ils sont passés, ils ne reviendront plus,* sont les seules paroles qu'il ait la force de faire entendre. Enfin, à l'extrémité du tableau se trouve le *Journal général de France,* sous la figure d'Arlequin ; son habit de toutes pièces fait allusion à la bigarrure de ses opinions. Nous ne serions pas éloignés de penser que l'artiste a signalé une coterie fameuse qui règne dans ce journal, quand il fait dire à son bergamasque en lui mettant une croûte de pain à la main : *Sangodemi, le pauvre déjeuner !* Ceci n'est qu'une conjecture, que nous hasardons timidement. Le *Journal des Modes* a pour emblème un carton de modiste à demi renversé. Enfin, dans l'éloignement s'élève une pyramide en l'honneur des dieux inconnus (*diis ignotis*) ; elle contient les titres d'un grand nombre de journaux, dont la nomenclature a dû coûter beaucoup de recherches à l'auteur du dessin (1).

L'invention la plus piquante que le Nain jaune ait mise en vogue alors, ce fut l'*Ordre des chevaliers de l'Éteignoir*. L'idée en elle-même n'était pas nouvelle; elle était une réminiscence de ce fameux *Ré-*

(1) Voici ces titres : *Journal du Palais, Journal des Notaires, Bulletin de Pharmacie, Gazette de Santé, Spectateur, Journal de Botanique, Magasin encyclopédique, Journal des Curés* (voyez la *Quotidienne*), *Journal de la Restauration,* etc., etc., etc...

giment de la Calotte créé vers 1724 par Margon, Desfontaines, Aymon, Torsac, Gacon et autres, et qui défraya si longtemps les rancunes politiques et littéraires sous la minorité de Louis XV. Le Nain jaune avait dressé la liste des personnages les plus notables du parti de l'ancien régime, des écrivains qui servaient d'organes à ce parti; on leur expédiait à domicile un brevet en forme de *chevalier de l'Éteignoir,* et les noms de ceux qu'il avait ainsi décorés étaient toujours accompagnés, dans le Nain jaune, d'un éteignoir, à l'instar de la croix dont on fait suivre aujourd'hui les noms des chevaliers de la Légion d'honneur. L'ordre avait ses statuts, ses insignes, sa formule de serment. On lui avait créé un état-major de dignitaires, un personnel administratif. Les noms étaient plaisamment déguisés sous un anagramme, sous une traduction en latin macaronique. M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, était devenu M. *Curvissimus Faciuntasinos;* M. Treneuil, auteur d'élégies à la manière d'Young, M. *Catacombophiles Tire-linceul;* le chevalier de Rougemont, *Errabundus Rubermons;* M. Michaud, *Micaldo,* et ainsi des autres. On voit que la plaisanterie était poussée jusqu'à ses dernières limites.

Les armoiries de l'ordre étaient : de sable, à l'éteignoir d'or, au chef d'argent, avec cette devise : *Sola nocte salus;* pour support, une chauve-souris aux ailes étendues.

Voici un extrait des statuts de cet ordre célèbre ; on les trouvera tout au long dans le n° 5 :

ORDRE DE L'ÉTEIGNOIR.

Statuts organiques.

Misophane, deux mille trois cent soixante-sixième du nom, par la grâce du Génie des Ténèbres, souverain des Iles obscures, du royaume des Taupes, du lac des Ecrevisses et autres lieux, à tous nos fidèles sujets, gens portant chapeaux, turbans, barettes, aumusses, soutanes et livrées ; à tous aveugles, borgnes, myopes, nés ou à naître, SALUT :

L'éclat du jour qui s'introduit dans les Etats de notre domination, au moyen de certains procédés d'optique pratiqués par des gens mal intentionnés, ayant fatigué nos yeux et blessé la vue débile des peuples de notre vaste Taupinière ; voulant, autant qu'il est en nous, arrêter le progrès affligeant des lumières et maintenir nos sujets dans cette douce obscurité, dans ces *ténèbres visibles*, où nos pères ont vécu avec tant de gloire et de bonheur ;

A ces causes, et voulant encourager les efforts de nos amés et féaux, qui s'occupent avec tant de zèle et de succès à interrompre toute espèce de communication lumineuse, à intercepter toutes ces clartés funestes qui se répandent dans nos Etats :

Notre conseil entendu, avons créé et créons par ces présentes l'*Ordre de l'Eteignoir,* nous réservant d'en octroyer la faveur à ceux de nos sujets dont les droits et les services nous paraîtront suffisamment établis.

. . . .

Art. 7. L'ordre ayant pour but l'extinction des lumières, nul ne pourra y être admis sans avoir fait preuve de quatre générations d'ignorance paternelle et maternelle.

Art. 8. Pourront être exempts de toute preuve généalogique ceux qui auront trente ans de service effectif auprès de notre personne ou dans les grandes charges de l'Etat ; ceux qui se se-

ront distingués par quelque action d'éclat dans la guerre contre les lumineux, les transfuges qui auraient d'ailleurs les qualités requises, et tout écrivain bien connu pour n'avoir d'opinion que celle qu'on lui paie.

Art. 9. Les chevaliers de l'ordre font vœu d'ignorance, d'impudence et de mauvaise foi.

Art. 10. Ils ne doivent jamais perdre de vue les principes fondamentaux de leur institution : *abrutir pour gouverner, persécuter pour convaincre, ramper pour parvenir.*

Art. 11. Les chevaliers de l'Eteignoir s'engagent à combattre corps à corps toute vérité contraire aux intérêts de l'ordre, et à ne reculer devant aucune absurdité, quelque grossière, quelque palpable qu'elle puisse être, s'il y a plus de profit à l'avancer que de honte à la soutenir.

Art. 12. Ils prêteront entre nos mains le serment de haine à la *philosophie,* aux *idées libérales,* à la *Charte constitutionnelle.*

Art. 13. Afin de se pénétrer de leurs devoirs et de maintenir leur esprit dans cet état d'ignorance et d'abrutissement dont ils doivent propager la doctrine, ils liront et méditeront soir et matin le *Journal des Débats,* la *Quotidienne,* le *Journal royal....*

Pendant les Cent Jours, « un comité composé de journalistes, de pamphlétaires, de chambellans, d'écrivains en prose et en vers, de gentilshommes ordinaires, de préfets du palais, d'aumôniers et de chapelains, d'auteurs d'adresse et de membres de différentes académies et corps constitués de l'Etat, ayant décidé de se réunir en chapitre pour voter une récompense honorable en faveur des membres qui se sont le plus distingués par la variation de leurs opinions depuis 1789, chargèrent leur président, M. le baron *Volubilis de Guers* (comte de Ségur) de rassembler les membres composant le co-

mité.... Un membre, le chevalier *Rusticus Cepmanon* (Campenon), proposa l'institution d'un ordre qui pût rivaliser dignement avec celui de l'Eteignoir, sans être incompatible avec ce dernier, et auquel on donna le nom d'*Ordre de la Girouette.* » Des statuts furent rédigés, dont voici un extrait :

Extrait des statuts de l'Ordre de la Girouette.

Art. 1er. La grande maîtrise de l'ordre ne pourra être conférée qu'à un homme qui, pendant un période de vingt-cinq ans, aura changé vingt-cinq fois de systèmes, d'opinions, d'amis, de dignités et de fonctions, aura été universellement reconnu pour avoir trahi tous les gouvernements, et vendu, le plus tôt et le plus cher possible, celui qui le dernier l'avait acheté....

Art. 5. Entendons que la première promotion dudit ordre soit faite parmi les chambellans, les journalistes, les écrivains en prose et en vers, les faiseurs de pièces de circonstances, poésies et autres flagorneries semblables ; les sept huitièmes des anciens membres du sénat conservateur font de droit partie des chevaliers de l'ordre de la Girouette.

Art. 7. Sont chevaliers de droit de l'ordre de la Girouette tous ceux qui pourront prouver avoir quitté les Tuileries le 30 mars 1814 et y avoir reparu le 12 avril 1814. Par la même raison, ceux qui en sont partis le 20 mars 1815 et y ont reparu dans la même journée. Seront aussi chevaliers de droit tous les journalistes qui, aux mêmes époques, auront écrit des articles politiques contradictoires.

Art. 8. Nul ne pourra faire partie de l'ordre de la Girouette s'il ne prouve avoir changé trois fois de suite d'opinions et avoir servi au moins trois gouvernements.

Art. 11. Sont à jamais exclus de l'ordre de la Girouette les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, le colonel Germanowski et tous ceux qui ont accompagné l'empereur Napoléon à l'île d'Elbe.

Le but de cette nouvelle invention s'explique de lui-même ; elle a servi de cadre au *Dictionnaire des Girouettes,* qui a eu plusieurs éditions. L'ordre de la Girouette n'eut peut-être pas autant de succès que l'ordre de l'Eteignoir ; néanmoins, ceux que le Nain jaune avait décorés de l'un ou de l'autre ne purent plus échapper, dans la pensée du public, à la distinction ironique qui leur était ainsi conférée.

J'ai nommé, d'après M. Léon Thiessé (1), les principaux rédacteurs du Nain jaune ; mais il en était un encore dont il ne parle pas, et qui cependant avait plus d'esprit que tous les autres : c'était tout le monde. Une *bouche de fer* placée à la porte du bureau, comme vingt ans auparavant à la porte du journal de Fauchet et Bonneville, recevait la petite monnaie de la malice courante, et au milieu de beaucoup de billon il se trouvait bon nombre de pièces d'une valeur réelle, et quelquefois même d'une auguste provenance. Parmi ceux qui alimentaient la bouche de fer, il était en effet un très-haut personnage, dont la collaboration fut sans doute une puissante sauvegarde pour le Nain jaune et couvrit plus d'une fois les libertés grandes qu'il se permettait. Ce collaborateur puissant et mystérieux n'était rien moins que le roi de France et de

(1) Dans un *Essai biographique et littéraire sur Etienne* que nous avons déjà cité.

Navarre, Sa Majesté Louis XVIII. On connaît le goût de ce prince pour les lettres. Plus d'une fois, alors qu'il n'était encore que comte de Provence, il avait consacré ses loisirs au journalisme, — à titre de délassement, bien entendu. « Ce futur monarque constitutionnel, dit M. Edouard Fournier dans un article sur les *rois et princes journalistes,* n'était alors épris que de choses légères, il n'avait de passion que pour les à-propos mis en vers, il n'avait de rêves que pour les poésies d'almanach. Il éparpillait au vent de toutes les petites publicités ses petites rimes et ses petits articles. Nous le savons positivement par l'abbé Soulavie, mais mieux encore par les *Souvenirs d'un sexagénaire,* de l'académicien Arnault, qui fut longtemps secrétaire de son cabinet. La chose la plus curieuse que nous ayons apprise par cette dernière révélation quelque peu indiscrète, c'est que le *canard,* le vrai *canard* renforcé, tel qu'on n'ose plus le faire, le *canard-vampire,* le *canard-monstre-marin,* est une invention du royal mystificateur.

» De tout temps, écrit Arnault, ce prince rechercha les succès littéraires, faisant de l'esprit sous l'anonyme dans les journaux, comme on en fait au bal sous le masque. Il glissait de temps à autre, soit dans la *Gazette de France,* soit dans le *Journal de Paris,* de petits articles, de petites lettres, dans lesquels il attaquait à la sourdine tel homme qui ne

s'y attendait guère, sauf à se venger en prince de l'impudent qui l'attaquait comme auteur.

» Il aimait beaucoup à s'amuser de la crédulité parisienne. La description de cet animal fantastique qu'on disait, en 1784, avoir été trouvé dans le Chili, est de son invention; c'est un fait de son génie que l'article où l'on proposait d'ouvrir une souscription en faveur de cet ouvrier de Lyon qui marchait sur l'eau.

» Nous avons cherché dans les écrits du temps les traces de ces mystifications, et nous les avons retrouvées dans les plus sérieux. Grimm a parlé de l'homme qui marche sur l'eau, et, après une assez longue fouille, nous avons pu exhumer de cet immense ossuaire politique et littéraire qui a nom le *Journal de Paris* la description aujourd'hui momifiée du monstre du Chili. Ce *canard* de royale couvée mérite bien de revoir le jour; nous allons donc vous l'exhiber tout armé, *unguibus et rostro*.

Des chasseurs espagnols, au Chili, ont découvert un animal amphibie qu'ils ont réussi à prendre avec des filets, et qu'ils conservent en vie : ils lui ont donné le nom de *harpie*. La représentation de la figure de cet animal a été envoyée à la cour de Madrid, d'où on l'a fait passer en France, et elle commence à circuler dans le public. L'habitude de ce monstre ressemble en quelque sorte à celle du sphinx, en ce que le train de derrière est horizontal sur la terre, et le train de devant est debout. Sa hauteur, depuis le ventre jusqu'à l'extrémité de la tête, est de quinze pieds, et sa longueur, depuis deux espèces de pattes d'oie qui soutiennent le devant jusqu'à l'extrémité des queues, est de

vingt-deux pieds. La partie supérieure est couverte d'un poil rude, et la forme du corps ressemble à celle de l'homme. Du tronc s'élève une tête fort extraordinaire, couverte d'une crinière qui pend des deux côtés. La tête, au premier aspect, offre la ressemblance d'un lion; mais comme la face est entièrement aplatie, on y reconnaît bientôt celle d'un singe. Une gueule extrêmement ouverte et avancée lui donne un air de voracité qui est effrayant. Des deux côtés de la tête s'élèvent, à une certaine hauteur, deux grandes oreilles pointues et velues, comme celles d'un âne. Au-dessus de ces oreilles sont deux cornes tortues, comme celles du taureau, et au dos de cet animal, vers la hauteur ordinaire des épaules, sont placées deux ailes très-fortes, qui ont, au lieu de plumes, des membranes pareilles à celles des ailes de chauves-souris. Toute cette partie supérieure de l'animal est soutenue par les deux pattes d'oie placées un peu en avant du milieu du corps. La partie inférieure ressemble à celle du phoque, excepté qu'elle est couverte de grosses écailles. A deux pieds environ des pattes est placée une seule nageoire, qui s'agite verticalement dans l'eau, et qui, sur terre, augmente la rapidité de la marche de l'animal, de concert avec les ailes, dont il fait usage lorsqu'il poursuit sa proie. La partie inférieure se termine en deux queues, dont l'une, ayant des articulations jusqu'à l'extrémité, peut envelopper la proie de l'animal, et l'autre finit par un dard très-pointu, avec lequel, dit-on, il la perce.

Voilà un monstre des mieux conformés, et pas trop mal léché, il faut en convenir.

Revenu en France, et peu gêné par son titre de roi, qu'il porta, comme on sait, assez bourgeoisement, Louis XVIII n'eut rien de plus pressé que de reprendre ses petites habitudes littéraires. Il tenait à faire voir que sa plume était toujours finement taillée et que la pointe ne s'en était pas émoussée

dans l'exil. Le monstre était déjà une spécialité usée, il se garda donc bien de le ressusciter; il fit mieux: il styla quelques jolis articles bien aiguisés et bien méchants, et, pour les envoyer à leur véritable adresse de notes fines et spirituelles, il les fit jeter dans la bouche de fer du Nain jaune. Il est bien entendu qu'il gardait l'anonyme, mais avec le vif désir que son esprit le trahît tout d'abord et fît dire: « Voilà qui est bien méchant : ce doit être du roi. »

M. Merle, qui dirigeait alors le Nain jaune, en compagnie de M. Cauchois-Lemaire, nous a révélé le secret de cette collaboration de Louis XVIII, dans l'un des trop rares fragments qu'il a publiés de ses *Trente ans de souvenirs historiques, littéraires et politiques*. « La pensée du Nain jaune, écrit-il, fut de nous moquer des ridicules de tous les partis, de flétrir toutes les lâchetés et toutes les défections, de relever la gloire de la France en présence des baïonnettes étrangères, et de rire aux dépens des prétentions exagérées..... Dans ces attaques, nous avions pour auxiliaire Louis XVIII, qui fut un de nos premiers abonnés, qui lisait avec empressement tous nos numéros, qui en riait de bon cœur, et qui nous envoya plusieurs fois des articles très-bien tournés, fort spirituels et passablement malins, écrits de sa main royale, et dont il nous fut aisé de reconnaître l'auteur, en comparant l'écriture à celle des notes qu'il nous avait fait remettre

par M. de Talleyrand pour les lettres du *cousin et de la cousine.* Ces articles nous arrivaient par la *bouche de fer :* nous avions donné ce nom à une boîte que nous avions fait placer à la porte du cabinet littéraire de M. Cauchois-Lemaire; par cette voie, nous avons reçu une foule d'articles très-remarquables, qui donnaient une grande réputation d'esprit et de malice au Nain jaune, et rendaient notre part de rédaction aussi légère que facile. »

J'ai dit avec quel art le Nain jaune avait d'abord dissimulé son drapeau. Napoléon rentré à Paris, il jeta le masque, et prouva ainsi à ceux qui auraient pu en douter que pour lui, comme pour certains courtisans impériaux, le libéralisme n'avait été qu'une machine de guerre. Il devint donc purement et simplement bonapartiste, et, dans ce passage de l'attaque à la défense, la pointe de son esprit s'émoussa. Par un calcul facile à comprendre, il lançait encore quelques traits piquants contre les fonctionnaires inamovibles qui voulaient servir Napoléon après avoir servi Louis XVIII, et l'ordre de la Girouette eut encore un certain succès; mais ce fut une dernière lueur, et le Nain jaune, à partir du 20 mars, se borna modestement et platement au métier d'approbateur officiel et de dénonciateur officieux. Et néanmoins, même en faisant ce métier, les rédacteurs du Nain jaune subissaient les influences de l'atmosphère parisienne, et ne pou-

vaient se dispenser de parler quelquefois de liberté et de Constitution. Il est vrai que c'était du bout des lèvres, et de manière à montrer qu'au fond du cœur ils ne s'en souciaient guère.

Au second retour des Bourbons, le Nain jaune fut et demeura supprimé. M. Thiessé raconte à ce propos une anecdote assez piquante.

Le 5 mars 1815, le jour même où arrivait à Paris la première dépêche annonçant le débarquement de Napoléon, on lisait dans le Nain jaune (t. Ier, p. 407) un petit article ainsi conçu :

On nous a communiqué la lettre suivante de M. de *** à M*** :

« *J'ai usé dix plumes d'oie à vous écrire sans pouvoir obtenir de réponse; peut-être serais-je plus heureux avec une plume de* canne. *J'en essaierai.* »

Ces deux lignes, dont le sens n'était que trop clair, puisqu'elles menaçaient d'une correction brutale un journaliste mal élevé, reçurent une étrange interprétation, et eurent les conséquences les plus graves. L'esprit de parti rapprocha les dates, exploita une homonymie toute fortuite, et y trouva la preuve d'une complicité flagrante du Nain jaune dans le retour de l'île d'Elbe et le débarquement de Napoléon à Cannes le 6 mars 1815. On a dit, mais nous avons peine à le croire, que ce fut M. de Chateaubriand qui le premier fit et publia cette grande découverte.

Le parti vainqueur ne borna point sa vengeance à la suppression du Nain jaune. Il paraît certain que l'article sur la *plume de canne* devint le prétexte unique de l'exil d'un homme de lettres distingué, d'Arnault, l'auteur de *Marius*, de *Germanicus* et d'un joli recueil de fables, dont le nom se trouva porté sur l'ordonnance du 24 juillet. Arnault avait été signalé comme l'auteur des deux coupables lignes; il paya ce crime de trois années d'exil, qui ont empoisonné et abrégé sa vie.

Le Nain jaune essaya de reparaître sous divers déguisements; mais, quelque titre et quelques précautions oratoires qu'il prît, l'indépendance de ses opinions — c'est lui qui le dit — le trahissait toujours. Ce que voyant, il se réfugia en Belgique, où nous le retrouverons. Il y fut poursuivi par les injures d'une foule de *Nains* de toutes couleurs, *Nain vert*, *Nain rose*, *Nain blanc*, qui se montrèrent aussitôt qu'il eut disparu, et qui cherchaient à rendre aux bonapartistes et aux révolutionnaires les coups que les royalistes avaient reçus de leur prédécesseur.

Ajoutons qu'il y eut encore un *Nain tricolore*, dont les auteurs, imprimeur et distributeurs furent condamnés à la déportation le 11 juin 1816, pour attaques contre le gouvernement du roi.

Que tous les rédacteurs du Nain jaune eussent ou non conscience du but vers lequel les menait leur

directeur, il n'en est pas moins certain qu'aucun des journaux de l'époque ne porta des coups plus meurtriers au gouvernement de la Restauration. Ce que le *Censeur* disait gravement et pour avertir, le Nain jaune le disait plaisamment et pour renverser. Or, à cette époque, l'arme du ridicule était encore une arme puissante en France. Il ne faudrait pourtant pas, dit M. Léon Thiessé, qu'on jugeât la feuille de Cauchois-Lemaire par la réputation un peu vive qu'elle a laissée. Quand on parcourt la collection de ce recueil si redouté en 1815, et dont la publication fut même élevée à la hauteur d'une conspiration, on est étonné de l'innocence de la plupart de ses plus excessives témérités. Des traits critiques contre quelques écrivains d'un mérite douteux; des plaisanteries plus ou moins bonnes contre des hommes en crédit nouveaux convertis, contre des opinions ou des préjugés qui de nos jours ne trouveraient pas un défenseur; des caricatures plaisantes, jamais odieuses; pas un trait contre la royauté et la religion, voilà ce qu'on trouve dans le *Nain jaune*. C'étaient, avec moins de fiel et dans un sens contraire, les *Actes des Apôtres*, le *Dictionnaire des petits grands hommes*, renouvelés, non envenimés. Tout cela, d'ailleurs, avait été soumis à la censure préalable (1).

(1) Léon Thiessé, *Notice sur Etienne;* Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire.*

—

LES CENT JOURS

—

Débarquement de Napoléon. Langage des journaux royalistes. — *Journal des Débats* : Benjamin Constant, Charles Nodier. — *Le Censeur*. — Protestations libérales de Napoléon. Caractère libéral des adresses qui lui sont présentées. — Abolition de la censure. Concessions et restrictions. Acte additionnel. — Nouveaux journaux : *l'Indépendant, le Patriote de 1789*. — *Journal de Gand.*

La réaction poursuivait son œuvre avec un fatal aveuglement, quand la nouvelle du débarquement de Napoléon éclata comme un coup de foudre. On comprend l'émotion qu'elle dut causer. Les royalistes, néanmoins, ne s'en montrèrent point effrayés; ils affectèrent, au contraire, une grande sécurité, de la joie même : c'était une ridicule échauffourée, que dis-je? un événement heureux, puisque l'usurpateur venait se livrer lui-même et donner le moyen d'en finir une bonne fois avec lui. Ce fut, parmi les journaux royalistes, à qui se moquerait avec le plus de gaîté du « lâche guerrier de Fontainebleau, du poltron de 1814. » Le *Journal des Débats* se distingua encore par la véhémence de ses attaques

et la verve de ses plaisanteries : tantôt Bonaparte et ses *brigands* étaient *cernés ;* tantôt *il s'était réfugié sur la crête des montagnes,* les paysans s'armaient *partout pour lui courir sus ;* on l'accusait même d'avoir, sur son passage, *volé* les chevaux du prince de Monaco; le 19 encore les *Débats* annonçaient que *la désertion continuait d'une manière étonnante dans la petite troupe de Buonaparte.*

On sait cependant avec quelle rapidité s'avançait le grand capitaine, ramené triomphalement par ses soldats. Les fautes des Bourbons, les folles prétentions du clergé et de la noblesse, avaient fait oublier au peuple les trop justes griefs qu'il avait contre l'empereur. Ce n'était plus le conquérant despote qui mettait les générations en coupes réglées; l'on ne vit en lui que le défenseur des intérêts matériels créés par la Révolution : on l'accueillit comme un libérateur.

Paris, néanmoins, était agité de sentiments divers. Les bonapartistes travaillaient activement à une restauration impériale, et une fraction des républicains s'étaient ralliés à eux dans l'espoir de faire tourner cet événement au profit de la liberté. Les constitutionnels, au contraire, se montraient les plus prompts et les plus ardents à repousser Napoléon. Dans son retour ils voyaient non-seulement l'invasion étrangère, mais la chute de la liberté constitutionnelle, et l'anéantissement de toutes

leurs espérances. « Le parti constitutionnel en 1815, dit M. de Vaulabelle, emporté par sa juste aversion pour la dictature impériale, sacrifia à ce souvenir les intérêts les plus chers du pays; après Waterloo, il fut sans lumières, sans intelligence patriotique, sans courage, et se rendit le complice de l'étranger. »

Les méfiances du parti libéral s'expliquent aisément; mais il ne tenait pas assez compte et des circonstances et des profonds changements qui s'étaient opérés depuis le 1er mai 1814. Quinze ans d'un lourd despotisme et onze mois de gouvernement libre avaient réveillé en France de tels sentiments et créé un tel esprit, que nul ne supposait, au 1er mars 1815, que le gouvernement absolu y fût encore possible. Pour conquérir la France comme pour la conserver, il fallait lui promettre la liberté. Napoléon à Cannes, comme Louis XVIII à Paris, s'était plié à ce qui lui paraissait une nécessité souveraine, et, en s'avançant, il ne parlait dans toutes ses allocutions que de sa ferme volonté de rendre la France *libre* et heureuse; mais les libéraux refusaient avec hauteur de croire à ses promesses. Dès le 8 mars, Benjamin Constant écrivait pour le *Journal de Paris* un article dans lequel il peignait en traits brûlants les calamités et les hontes inévitables, selon lui, de l'usurpation bonapartiste.

Nous avons été opprimés pendant douze années par un seul

homme. Il a porté la dévastation dans toutes les contrées de l'Europe et soulevé contre nous les nations étrangères. Accablés sous le nombre, nos défenseurs ont dû reculer; les murs de Paris ont vu, pour la première fois depuis plusieurs siècles, flotter les bannières ennemies. L'auteur de tant de maux a déposé le pouvoir; après avoir versé tous les fléaux sur notre patrie, il a quitté le sol de la France. Qui n'eût pensé qu'il le quittait pour toujours?

Tout à coup il se présente, il réclame ses droits ou ceux de son fils; il promet aux Français la liberté, la victoire, la paix; il redemande le trône.

Ses droits! quels sont-ils?....

Auteur de la Constitution la plus tyrannique qui ait régi la France, il parle aujourd'hui de liberté, et c'est lui qui, durant quatorze ans, a miné la liberté! Il n'avait pas l'excuse des souvenirs ni l'habitude du pouvoir : il n'était pas né sous la pourpre; ce sont ses concitoyens qu'il a asservis, ses égaux qu'il a enchaînés. Il n'avait pas hérité de la puissance, il a voulu et médité la tyrannie..... Il promet la victoire, et trois fois il a laissé ses troupes, comme un lâche déserteur, en Egypte, en Espagne, en Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple agonie du froid, de la misère et du désespoir. Il a attiré sur la France l'humiliation d'être envahie; il a perdu les conquêtes que nous avions faites sans lui et avant lui. Il promet la paix, et son nom seul est un signal de guerre.....

Tous les Français qui, à une époque quelconque, avaient versé leur sang pour la patrie, tous ceux qui avaient entouré la monarchie des sauvegardes de la liberté, devaient donc, selon Benjamin Constant, s'unir au roi pour défendre contre une agression criminelle la patrie, la liberté, la Constitution. « Et ceux-là, ajoutait-il, ne seront pas les derniers qui, dans leur franchise et dans leur conscience, ont pu censurer quelques mesures ou quelques actes de l'au-

torité. Ils se précipiteront au premier rang, car ils savent que plus la liberté leur est chère, plus il faut repousser Bonaparte, son éternel ennemi (1). »

Le langage des journaux royalistes, en général, offrait pourtant un changement digne de remarque : ils avaient cessé leurs attaques contre la Révolution et les révolutionnaires; ils cherchaient à se concilier ceux qu'ils avaient depuis un an incessamment irrités. Leur ton, d'ailleurs, baissait sensiblement, et ils devenaient de moins en moins colorés. Seul le *Journal des Débats* persévéra jusqu'à la dernière heure dans son hostilité. Le numéro du 19 mars contenait un nouvel article de Benjamin Constant, plus énergique encore que celui qu'il avait publié dans le *Journal de Paris*.

« Benjamin Constant, dit M. Duvergier de Hauranne, si l'on en juge par l'article qu'il publia le 19 mars dans le *Journal des Débats*, se rangeait alors parmi les hommes les plus énergiques du parti constitutionnel, et paraissait vouloir rendre absolument impossible tout rapprochement entre Napoléon et lui. On dit que ses convictions politiques ne l'inspiraient pas seules, et qu'elles avaient ici pour auxiliaire le désir de prouver à une femme célèbre par sa beauté que, dans les révolutions, même militaires, la plume est une arme aussi re-

(1) *Journal de Paris*, 11 mars. Une note dit que cet article avait été envoyé le 8; mais que des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur en avaient retardé de trois jours la publication.

doutable que l'épée. Quoi qu'il en soit, jamais, même dans le livre fameux de M. de Chateaubriand, l'Empire et l'empereur n'avaient été marqués d'un fer plus brûlant, ni voués à la haine publique avec une verve plus éloquente, avec une énergie plus passionnée. Benjamin Constant commençait par rappeler que la Chambre avait exprimé en même temps l'admiration du peuple pour le courage du roi et le désir de voir associer aux destinées de la France les hommes qui depuis vingt-cinq ans avaient, à diverses reprises, défendu la patrie, la gloire et la liberté françaises : « association salutaire, disait-il, qui réunit toutes les opinions, efface les vestiges des partis opposés, et entoure le roi constitutionnel de ses véritables appuis, de ceux qui en 1789 voulaient faire fleurir la liberté sous la monarchie, et qui en 1815 veulent consolider la monarchie par la liberté. » Louis XVIII, par une noble confiance, loin de s'entourer de précautions ombrageuses, saisissait ainsi le moment du danger pour rendre encore plus libérale la Constitution de la France, et pour fonder son gouvernement sur cette base inébranlable. C'était donc le moment de redoubler d'efforts contre l'ennemi de la France, contre l'ennemi de l'humanité.

Il s'agit, ajoutait Benjamin Constant, de tous nos intérêts, de nos femmes, de nos enfants, de nos propriétés, de la liberté de notre industrie, de nos opinions, de notre parole et de notre pensée. L'homme qui nous menace avait tout envahi : il enle-

vait les bras à l'agriculture; il faisait croître l'herbe dans nos cités commerçantes; il traînait aux extrémités du monde l'élite de la nation, pour l'abandonner ensuite aux horreurs de la famine et aux rigueurs des frimas. Par sa volonté, douze cent mille hommes ont péri sur la terre étrangère, sans secours, sans aliments, sans consolation, désertés par lui, après l'avoir défendu de leurs mains mourantes. Il revient aujourd'hui, pauvre et avide, pour nous arracher ce qui nous reste encore : les richesses de l'univers ne sont plus à lui; ce sont les nôtres qu'il veut dévorer. Son apparition, qui est pour nous le renouvellement de tous les malheurs, est pour l'Europe un signal de guerre : les peuples s'inquiètent, les puissances s'étonnent; les souverains devenus nos alliés par son abdication sentent avec douleur la nécessité de redevenir nos ennemis; aucune nation ne peut se fier à sa parole; aucune, s'il nous gouverne, ne peut rester en paix avec nous. Du côté du roi est la liberté constitutionnelle, la sûreté, la paix; du côté de Bonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre!

Benjamin Constant s'étonnait ensuite qu'on pût croire Bonaparte clément et corrigé. Les proclamations du tyran déchu n'étaient point, selon lui, celles d'un prince qui se croit des droits au trône, ni même celles d'un factieux qui s'efforce de tenter le peuple par l'appât de la liberté; c'étaient celles d'un chef armé qui fait briller son sabre pour exciter l'avidité de ses satellites et les lancer sur les citoyens comme sur une proie; c'était Attila, c'était Gengiskan, plus terrible et plus odieux, parce que les ressources de la civilisation étaient à son usage: on voyait qu'il les préparait pour organiser le massacre et pour administrer le pillage.

Mais il était impossible de supposer que la France

fût assez abjecte pour tendre ses bras aux fers de cet homme : après avoir été la terreur de l'Europe, ce serait en devenir la risée, et se reconnaître soi-même pour une nation d'esclaves. Qu'oserait-elle d'ailleurs dire à ce roi qu'elle pouvait ne pas rappeler, et dont les ministres avaient commis beaucoup de fautes, mais qui s'était montré constamment noble, bon, sensible ; à ce roi dont le règne d'une année n'avait pas fait couler autant de larmes qu'un seul jour du règne de Bonaparte ? Après l'avoir étourdi par des acclamations bruyantes, quand nul danger n'existait, les Français l'abandonneraient-ils pour se prosterner aux pieds de cet homme teint de leur sang et poursuivi naguère de leurs malédictions unanimes ?

Non, disait Benjamin Constant, tel ne sera pas notre langage ; tel ne sera pas du moins le mien. Je le dis aujourd'hui, sans crainte d'être méconnu : j'ai voulu la liberté sous diverses formes ; j'ai vu qu'elle était possible sous la monarchie ; je vois le roi se rallier à la nation : je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse.

« Cette imprécation vigoureuse, ajoute M. Duvergier de Hauranne, produisit un effet considérable. On crut y voir le symptôme d'une situation nouvelle, la preuve d'une alliance conclue entre la monarchie et l'opinion libérale, et même l'indice de nouvelles plus favorables et d'un revirement, non encore connu de tous, dans les dispositions de l'ar-

mée et des populations. Benjamin Constant ne passait pas pour un héros, et on s'imaginait difficilement qu'il eût jeté un tel défi à Napoléon, si Napoléon eût été à la veille de redevenir empereur. » Aussi l'a-t-on accusé depuis d'avoir reçu du ministre de l'intérieur, M. Laîné, pour la composition de cet article, *plusieurs sacs de mille francs.* »

Le 20, le *Journal des Débats* contenait un article plus violent encore, qui n'est point signé, mais que nous croyons de Charles Nodier.

Quel serait le résultat inévitable de l'aveugle entreprise de Bonaparte, si la France se laissait envahir, conquérir et remettre sous le joug par un aventurier de l'île de Corse, accompagné d'une poignée de brigands étrangers et de quelques bandes de déserteurs? Voilà l'état de la question, et il n'y a pas un homme de sens qui puisse hésiter sur la solution, pas un homme d'honneur qui puisse la mettre en doute. Cette solution, tirée des faits, est également claire, également incontestable pour tout le monde, sans en excepter les partisans de la tyrannie, qui ne voient dans le retour de leur maître qu'un espoir de désordre, de vengeance, de pillage et d'assassinats.

En partant de France, Buonaparte avait épuisé l'argent de la nation..... et il est facile de comprendre que nous n'avons point amassé de trésors depuis la restauration de la monarchie. Sous ce point de vue, la cupidité de Buonaparte n'aura pas lieu d'être contente. Il a, en effet, de grandes récompenses à donner, ou, si l'on veut, de grands crimes, d'indignes bassesses et d'infâmes trahisons à payer. Les hommes dégradés qui se sont livrés à lui ne se livrent qu'à prix d'or, et la fortune nationale est peut-être engagée déjà tout entière aux forfaits de quelques assassins. Il lui reste cependant un moyen sûr de consacrer son affreuse reconnaissance, un moyen que mon imagination ne lui prête pas tout-à-fait, car la France n'ignore point qu'il y a déjà pensé :

c'est la division du sol en fiefs, c'est l'institution d'une main-morte universelle, d'un servage qui mettra vingt millions de citoyens, transformés en bêtes de somme, à la merci de quatre ou cinq cent mille tyrans subalternes; c'est le rétablissement de cette féodalité barbare dont la sage philosophie et la bonté paternelle des Bourbons avaient détruit les derniers vestiges. Voilà le gouvernement et la liberté que Buonaparte nous réserve.

Mais, avant de parvenir à ce but, il aura soutenu une lutte pénible, sanglante, irréparable. Repoussé par une haine immortelle, qui n'attendra qu'une nouvelle occasion de se déployer, il ne régnera à Paris que du droit de la terreur, et hors de Paris il ne régnera point..... Son secret est connu, son prestige détruit, son rôle achevé. Sa première usurpation avait je ne sais quel caractère qui l'agrandissait aux yeux de l'histoire; la seconde ne serait que le coup de main d'un chef de voleurs hasardeux que la justice réclame, et qui lui sera rendu tôt ou tard.

Il n'est pas possible de s'y tromper : la France ne veut point de Buonaparte, et ce sentiment n'est point équivoque, il s'est manifesté de la manière la plus générale et la plus éclatante. Le retour est fermé à la bassesse elle-même, parce que la bassesse elle-même n'obtiendra point de pitié d'un tigre qui n'en eut jamais pour personne, et qui ne peut régner que par le sang..... Paris verrait renaître des proscriptions plus affreuses que celles de la Terreur, et regretterait bientôt ce jour exécrable de vendémiaire où Buonaparte foudroyait ses citoyens sans défense, au milieu des rues et des places publiques : digne apprentissage d'un tyran!

Toutefois, son triomphe serait court. L'Est et le Midi sont armés contre lui; le Nord n'a point écouté les perfides suggestions de ses émissaires; l'Ouest n'a pas oublié d'être fidèle à ses rois. Et au dehors, l'Autriche met ses troupes en mouvement, l'empereur Alexandre fait marcher six cent mille hommes, l'Europe entière promet à la France de la sauver de son impitoyable ennemi, si la France ne peut se sauver elle-même. Cet opprobre et ce malheur ne nous sont point réservés..... Ce grand peuple qui a triomphé du monde ne verra pas sa gloire échouer contre

le petit souverain d'une petite île de la Méditerranée, échappé de ses côtes en fugitif, et débarqué sur les nôtres en brigand. La France sera délivrée par la France, ou la France cessera d'exister; et le néant vaudrait mieux pour elle que la honte de retomber sous l'exécrable joug de son bourreau.

Le lendemain on lisait dans la même feuille :

La famille des Bourbons est partie cette nuit de Paris; on ignore encore la route qu'elle a prise.

La capitale offre aujourd'hui l'aspect de la sécurité et de la joie. Les boulevards sont couverts d'une foule immense, impatiente de voir arriver l'armée et le héros qui lui est rendu. L'empereur a traversé deux cents lieues de pays avec la rapidité de l'éclair, au milieu d'une population saisie d'admiration et de respect, pleine du bonheur présent et de la certitude du bonheur à venir.

On sait bien que le 20 c'était le *Journal des Débats* qui parlait, et que le 21 c'était le *Journal de l'Empire,* et que si c'était le même corps, la même machine, l'âme, le ressort, étaient tout différents; malgré cela, pour qui parcourt cette feuille célèbre, cette brusque transition, un changement de langage si accentué d'une page à l'autre, produit le plus étrange effet.

Cependant, on avait cru remarquer que le libéralisme de Napoléon décroissait à mesure que croissait sa fortune ; mais il nous semble difficile d'admettre qu'il eût oublié si vite les promesses qu'il avait faites en mettant le pied sur le sol de la France: c'eût été jouer un jeu périlleux, impossible. Quoi qu'il en soit, à peine était-il réinstallé, qu'elles lui furent rappelées avec une unanimité, avec une in-

sistance, qui lui auraient donné à réfléchir. Dans presque toutes les adresses de félicitation qui lui furent présentées, suivant l'usage, par les grands corps, les mots de constitution représentative, de liberté de la presse, de liberté individuelle, ne cessaient de retentir au milieu des compliments habituels. Le signal fut donné par le conseil des ministres lui-même — et l'on doit supposer que c'était du consentement de l'empereur — dans une adresse où les institutions libérales et les droits politiques du peuple tenaient le premier rang : « Point d'actes arbitraires, disait Cambacérès au nom des ministres, *libre circulation de la pensée*... tels sont les principes d'après lesquels Napoléon veut que son empire soit gouverné. »

Le conseil d'Etat, dans son adresse, reproche aux Bourbons d'avoir déclaré la guerre à toutes les opinions libérales. « L'empereur est appelé à garantir de nouveau, par des institutions (et il en a pris l'engagement dans sa proclamation à la nation et à l'armée), tous les principes libéraux..., *la liberté de la presse et l'abolissement de la censure*... »

Les adresses de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour impériale, de l'Institut, du conseil municipal furent toutes sur le même ton et reproduisirent les mêmes idées ; toutes réclamaient, en les énumérant, des garanties constitutionnelles, et provoquaient l'établissement d'un véritable gouvernement représentatif.

« Vous allez nous assurer, Sire, disait Etienne au nom de l'Institut, l'égalité des droits des citoyens, l'honneur des braves, la sûreté de toutes les propriétés, *la liberté de penser et d'écrire,* enfin un gouverment représentatif. »

— « Sire, dit le conseil municipal, la première parole qui vous soit échappée en rentrant sur le sol français renferme la promesse d'une constitution digne de vous et de votre peuple. Cette promesse ajoute à tous les sentiments que nous vous devons, car les Français, qui vous connaissent, savent bien qu'une constitution garantie par vous ne sera pas aussitôt violée que promulguée. »

Quoi qu'il en soit, Napoléon n'avait point attendu ces manifestations pour donner un premier gage de ses intentions libérales. Dès le 25 mars, un décret avait supprimé la direction générale de l'imprimerie et de la librairie et la censure. D'autres décrets, il est vrai, maintinrent jusqu'à nouvel ordre les lois et réglements concernant les imprimeurs et les libraires, et placèrent les journaux de Paris sous la surveillance du ministre de la police et ceux des départements sous la surveillance des préfets; mais ces restrictions, que les circonstances suffisaient à expliquer, avaient un caractère essentiellement provisoire, et la police usa de son pouvoir avec une mansuétude qui est attestée par les journaux les plus hostiles au gouvernement impérial.

Les journaux de Paris, disait *le Censeur,* restent sous la surveillance du ministre de la police générale, qui a auprès de chacun d'eux un écrivain chargé d'en diriger la rédaction. Voilà les seules entraves auxquelles la liberté de la presse est restée assujettie, et encore paraîtrait-il que les censeurs placés auprès des journaux sont autorisés à laisser une très-grande latitude aux écrivains qui les rédigent. — Mais, dit-on de toutes parts, si cette liberté est réelle, comment se fait-il que personne n'en use? Pourquoi tous les journaux ont-ils la même physionomie? Pourquoi cet air hébété et taciturne? Pourquoi monsieur le *Nain jaune,* qui avait montré tant de liberté et de hardiesse, n'est-il plus que flagorneur et méchant? — Il nous serait assez difficile d'assigner la cause précise de ces faits; cependant nous croyons qu'il faut plutôt la chercher dans la pusillanimité de nos écrivains que dans l'arbitraire du gouvernement... On dira peut-être que plus la presse est libre, plus l'on doit se montrer digne de ce bienfait en évitant d'en faire un mauvais usage. La réflexion est sage sans doute; mais il faut convenir que nos écrivains poussent à cet égard la discrétion jusqu'au scrupule : ils ont une telle frayeur d'abuser qu'ils ne se permettent pas même d'user. Mieux vaudrait, en vérité, qu'on eût laissé subsister la censure : peut-être, avec son approbation, aurait-on osé publier quelques vérités utiles, tandis qu'on semble n'oser rien dire depuis qu'on est obligé de parler sans son aveu.

Et de fait, les journaux n'usaient guère de la latitude qui leur était accordée que pour défendre l'Empire et l'empereur, et pour attaquer le gouvernement royal. Cependant, ils ne pouvaient le faire sans parler de liberté, et Fouché ne trouvait pas mauvais qu'ils se servissent de cet argument si puissant. Ainsi, c'est au nom de la liberté, au nom de la Charte violée, au nom des droits du peuple méconnus, que chaque jour le *Moniteur,* le *Journal de*

Paris, le *Journal des Débats*, redevenu, dès le 21 mars, *Journal de l'Empire*, célébraient la révolution du 20 mars, et faisaient appel à la France. Les propriétaires inquiétés, les délateurs encouragés, les fonctionnaires fidèles destitués, les corps littéraires arbitrairement épurés, la Charte constitutionnelle sans cesse tournée en ridicule, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté religieuse, violées, la lutte continuelle de la naissance sans mérite et du mérite sans naissance : voilà le thème que les journaux soutiens de l'Empire et de l'empereur développaient chaque matin. Ce ne sont point, disaient-ils, les quatre cents braves de l'île d'Elbe qui ont renversé les Bourbons ; c'est la France trompée dans ses espérances, privée de ses droits, la France qui veut la liberté, et qui l'aura, grâce à Napoléon (1).

Le 1er mai naissaient, sans opposition de la part de Fouché, trois nouveaux journaux, peu favorables au vieux régime impérial : l'*Aristarque*, dont les tendances paraissaient indécises ; l'*Indépendant*, qui fut depuis le *Constitutionnel*, et le *Patriote de 1789*.

L'Indépendant, organe présumé de Fouché lui-même, tout en injuriant les Bourbons et en louant Napoléon, ne cessait de faire la guerre au pouvoir

(1) Duvergier de Hauranne, t. II, p. 482.

absolu et à l'importance personnelle du monarque dans une constitution libre.

Les doctrines et le langage du *Patriote de* 1789 rappelaient une époque tristement fameuse, et effrayaient jusqu'au *Nain jaune,* qui lui donnait le nom de *Journal de la Lanterne*. Mais ce journal, placé sous la direction de Méhée de Latouche, et rédigé par des républicains ardents, semblait avoir pris pour devise le titre d'une brochure publiée par un ancien républicain, M. Lebrun-Tossa : *La patrie avant tout ; que m'importe Napoléon ?* Il appelait énergiquement les Français à la défense de la France menacée, et s'efforçait de réveiller l'enthousiasme de 1792. C'est pour cela sans doute que Fouché l'avait autorisé, et que Napoléon le tolérait, malgré son dégoût profond pour les réminiscences révolutionnaires.

Le *Patriote de* 1789, dit M. Duvergier de Hauranne, auquel nous empruntons la plupart de ces détails sur la presse des Cent Jours, avait d'ailleurs un satellite bien plus violent encore, qui se vendait et se criait publiquement dans la rue, et dont le titre seul, *le Père Nicolas, ami du peuple,* excitait la surprise et l'effroi. Dans le même moment, le *Journal de l'Empire* signalait à l'attention de la police un *écrit venimeux,* le *Lys,* qui se glissait sous les portes. Il était difficile alors de comprendre la tolérance — on pourrait dire aujourd'hui la complicité — du ministre de la police dans cette circonstance.

Je n'ai pu rencontrer ni le *Père Nicolas,* ni le *Lys ;* mais on pourra juger de leur langage par celui que tenait le *Censeur,* que nous avons entendu tout à l'heure gourmander si vertement les journaux sur leur pusillanimité, et qui tenait sans doute à leur prouver jusqu'où l'on pouvait oser. On dit que Fouché, voulant s'attacher les rédacteurs de cette feuille, leur avait offert la rédaction du *Moniteur ;* puis, sur leur refus, leur avait donné le choix des places qui pourraient leur convenir. Mais Comte et Dunoyer avaient repoussé ces offres, et ils étaient demeurés inflexibles dans leur opposition au gouvernement impérial, opposition qui, il faut bien le dire, n'était, dans la circonstance, ni très-intelligente, ni très-patriotique.

Le 20 avril, un mois après le retour de l'île d'Elbe, le *Censeur,* disait : « Le gouvernement n'est qu'un gouvernement *provisoire.* Peu importe que Napoléon ait été proclamé empereur par l'armée et par les habitants des pays où il a passé; peu importe que les puissances coalisées aient ou non tenu les conventions qu'elles avaient faites avec lui : la France n'appartient ni aux soldats, ni aux habitants qui se sont trouvés sur la route de Cannes à Paris. » C'était bien ; mais, au moment où l'Europe en armes s'apprêtait à fondre sur la France, lorsque nos soldats et nos gardes nationaux couraient à la frontière, il n'avait pas honte d'imprimer des choses comme celles-ci :

— L'ordre de l'Eteignoir étant tombé en même temps que l'ordre du Lys, ne serait-il pas possible de le remplacer par un autre qui, sans être moins avantageux au progrès des ténèbres, serait cependant plus analogue aux circonstances? Il nous semble que l'ordre du Sabre aurait évidemment ce double avantage.

— Un des rédacteurs du *Mercure,* qui naguère s'était constitué défenseur d'un grand ministre, accusait les rédacteurs du *Censeur* d'avoir mal raisonné dans la défense du général Ex...... Le plus fort de ses arguments était pris de ce qu'ils étaient des avocats *imberbes.* Cette idée lumineuse n'ayant pas été assez bien développée, l'auteur s'occupe, dit-on, d'un ouvrage qui satisfera mieux ses lecteurs, et qui, vu les circonstances, ne pourra manquer de faire une grande sensation ; il a pour titre : *De l'influence de la moustache sur le raisonnement, et de la nécessité du sabre dans l'administration.*

— Qu'est-ce que la gloire? Un lion qui fait trembler tous les animaux d'une contrée a-t-il de la gloire? Un peuple misérable, qui ne sait pas se gouverner et qui ne peut inspirer à ses voisins que la terreur ou la haine, a-t-il de la gloire? S'il est vrai que la gloire est exclusivement le partage des hommes qui se sont rendus célèbres par le bien qu'ils ont fait à leurs semblables, à quoi se réduit précisément la gloire d'un peuple conquérant? Ces questions seront sans doute résolues quand nous serons fatigués de parler sans savoir ce que nous disons.

— La bravoure considérée en elle-même, et abstraction faite de toute vertu morale, est-elle une qualité estimable? Celui qui brave la mort sans utilité pour ses semblables mérite-t-il l'estime des hommes? Mérite-t-il l'estime, celui qui brave les voyageurs pour leur enlever leur argent? celui qui brave les mers pour aller faire des esclaves, ou qui brave des armées pour mettre des peuples en servitude? Nous abandonnons ces questions à la méditation des journalistes qui ne cessent de nous parler de braves et de bravoure.

M. de Vaulabelle flétrit avec raison de pareilles attaques, qui avaient le triste honneur d'être repro-

duites par le *Journal de Gand,* comme une preuve de l'irritation causée dans toutes les classes par « l'intolérable tyrannie de la soldatesque de l'usurpateur. » — « Et, s'écrie la patriote historien, et les hommes qui, peu de jours avant la bataille de Waterloo, profitaient de la liberté illimitée de la presse pour tenir un pareil langage, ceux qui applaudissaient en France à ces lâches pauvretés, prenaient alors le titre de *libéraux,* et devaient le conserver sous la seconde Restauration (1) ! »

Il est juste de dire que le numéro qui contenait ces *pauvretés* fut saisi, mais les poursuites furent presque aussitôt abandonnées, et le *Censeur* put continuer librement jusqu'au bout son opposition.

L'historien des deux Restaurations voit dans cette indulgence, et dans l'ensemble des faits que nous venons de rapporter, la preuve de la sincérité de Napoléon. « Le décret du 25 mars, dit-il, publié quatre jours après la rentrée de Napoléon aux Tuileries, alors qu'il exerçait un pouvoir absolu, son respect, pendant tout ce temps, pour la liberté de la presse, malgré le déplorable usage que devaient en faire les partis hostiles à son pouvoir et à sa personne, témoignent combien était positive, au retour de l'île d'Elbe, la volonté de l'empereur de restituer à la France les conquêtes morales et politiques de la Révolution. A aucune époque la faculté

(1) *Histoire des Deux Restaurations,* t. II, p. 328.

de tout dire, de tout écrire, de tout imprimer, ne fut plus absolue. Les Cent Jours furent pour la presse une période de liberté illimitée ; on ne pourrait pas citer un seul exemple d'un ouvrage supprimé, d'un libelliste arrêté plus de trois jours. L'hypocrisie ne se suppose pas chez un tel homme. Ce retour à des principes qu'il avait repoussés durant quinze ans, les motifs qui avaient pu changer ainsi complétement ses convictions, il les a expliqués dans une conversation avec Benjamin Constant, un des hommes qui avaient le plus énergiquement combattu son retour, et qu'il venait de charger de rédiger la nouvelle Constitution. »

Si, en effet, Napoléon, en face des difficultés de toute nature avec lesquelles il se trouvait aux prises, avait pu hésiter sur la route qu'il devait prendre, entre la dictature et les concessions, son hésitation n'avait pu être longue : il avait bien vite compris que ce dernier parti était le seul possible, et, par un de ces traits dont il était seul capable, il appelait à lui, pour être éclairé sur la marche à suivre, — qui ? Benjamin Constant, ce même homme qui, moins d'un mois auparavant, dans l'injurieuse philippique que nous avons analysée, l'avait dénoncé à la France et à l'Europe comme un monstre souillé de tous les crimes, avait montré en lui un Attila, un Gengiskan, se servant des ressources de la civilisation pour organiser le massacre et pour ad-

ministrer le pillage. » Et Benjamin Constant, qui avait couvert de mépris « les vils esclaves qui, dans leur abjection profonde, consentiraient à reprendre ce joug effroyable », avait répondu à l'appel de Napoléon.

« C'était pour les spectateurs intelligents, dit M. Guizot, un spectacle étrange et des deux parts un peu ridicule, que Napoléon et les chefs du parti libéral aux prises, non pour se combattre, mais pour se persuader, ou se séduire, ou se dominer mutuellement. On n'avait pas besoin d'y regarder de très-près pour s'apercevoir que ni les uns ni les autres ne prenaient au sérieux ni le rapprochement, ni la discussion. Les uns et les autres savaient bien que la vraie lutte n'était pas entre eux, et que la question dont dépendait leur sort se déciderait ailleurs que dans leurs entretiens. »

L'éminent publiciste n'admet point, lui, la sincérité de Napoléon. « Il eût bien voulu, dit-il, ajourner toutes les questions, et ne rien faire avant d'être redevenu le plus fort; mais avec la Restauration la liberté était rentrée en France, et il venait, lui, d'y réveiller la Révolution. Il était en face de ces deux puissances, contraint de les tolérer, et essayant de s'en servir, en attendant qu'il pût les vaincre.

» Quoi qu'il en soit, ajoute M. Guizot, d'accord sur ce point avec M. de Vaulabelle, la liberté devint bientôt étrangement générale et hardie; on pen-

sait, on parlait tout haut; on manifestait ses espérances, on se livrait à des menées ennemies, comme si elles eussent été légales ou assurées du succès; les journaux, les pamphlets, les chansons, se multipliaient, s'envenimaient de jour en jour, et circulaient à peu près sans obstacle et sans crainte. Napoléon n'ignorait rien de tout cela et laissait aller, subissant comme une nécessité du moment la liberté de ses ennemis, la mollesse de ses agents, et gardant sans doute dans son cœur le sentiment qu'il avait exprimé tout haut dans une autre occasion (1). »

Benjamin Constant a résumé dans ses *Lettres sur les Cent Jours* le long et curieux entretien qu'il eut avec Napoléon lors de leur première entrevue. Dans cette conversation, l'empereur, sans dissimuler sa répugnance pour les Constitutions libres, se montra cependant décidé à en donner une. « J'ai voulu l'empire du monde, disait-il, et pour me l'assurer un pouvoir sans bornes m'était nécessaire. Pour gouverner la France seule, il se peut qu'une Constitution vaille mieux..... Voyez donc ce qui vous semble possible, apportez-moi vos idées : des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, *la liberté de la presse,* je veux tout cela..... *la liberté de la presse surtout : l'étouffer est absurde;* je suis convaincu sur cet article. »

La liberté de la presse fut en effet consacrée par

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* t. I, p. 69.

l'art. 64 de l'Acte additionnel. « Tout citoyen, disait cet article, a le droit d'imprimer et de publier ses pensées en les signant, sans aucune censure préalable, sauf la responsabilité légale, après la publication, par jugement par jurés, quand même il n'y aurait lieu qu'à l'application d'une peine correctionnelle. »

C'était, en quelques mots, la Charte sincère et parfaite de la liberté.

Napoléon, en présentant l'Acte additionnel, avait renouvelé les déclarations qu'il avait faites à Benjamin Constant. « Nous avions alors pour but, avait-il dit, d'organiser un grand système fédéral européen, que nous avions adopté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable au progrès de la civilisation. Pour parvenir à le compléter et à lui donner toute l'étendue et toute la stabilité dont il était susceptible, nous avions ajourné l'établissement de plusieurs institutions intérieures plus spécialement destinées à protéger la liberté des citoyens. Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité de la France par l'affermissement de la liberté publique. »

On sait les préventions que rencontra l'Acte additionnel. Il souleva dans la presse non périodique une vive discussion. Quant aux journaux, grâce aux rédacteurs officiels dont chacun d'eux était pourvu, les mérites de la nouvelle Constitution et

de l'établissement impérial étaient célébrés dans leurs colonnes presque sans contradiction. Dans le *Moniteur*, ce fut M. de Sismondi qui soutint la discussion, non sans talent. Le *Journal de l'Empire*, dans une série d'articles remarquables, repoussait tous les reproches auxquels l'Acte additionnel était en butte, et s'efforçait de prouver sa supériorité sur la Charte. Il reconnaissait cependant que parmi les critiques il y en avait de fondées; mais, en somme, les vrais principes du gouvernement représentatif se trouvaient consacrés par l'Acte impérial. Après tout, il s'agissait de savoir, non si la Constitution serait plus ou moins libérale, mais si la France s'appartiendrait à elle-même et conserverait le droit d'avoir une Constitution.

On menace, disait-il, de nous attaquer parce que nous voulons avoir un gouvernement à nous, parce que nous ne voulons pas avoir remis en danger ce que vingt-cinq ans ont consacré, parce que nous avons pour chef un homme qui fut dans tous les temps le représentant de tous les intérêts de la Révolution, et qui, éclairé par l'expérience, est aujourd'hui, ne fût-ce que par sa position seule, le soutien de tous les principes de liberté. On menace de nous attaquer parce que nous voulons préserver le paysan de la dîme, le protestant de l'intolérance, l'acquéreur de biens nationaux de la spoliation, la presse de la censure, le citoyen des lettres de cachet, l'armée de l'insulte et de la misère, le plébéien des outrages des privilégiés, en un mot, cette foule immense qui a pris part à nos longs orages, d'une proscription lente et calculée qui nous trompait pour nous avilir et nous avilissait pour nous frapper.

Ici le *Journal de l'Empire* touchait juste et parlait un langage digne d'être entendu ; s'il ne l'était pas, c'est qu'aux approches de l'orage qui depuis plus d'un mois s'amassait à la frontière, le mécontentement de la France et l'impopularité de l'Empire allaient chaque jour croissant.

Comme le *Journal de l'Empire*, le *Journal de Paris* avait, dans la nuit du 20 au 21 mars, changé de rédaction politique, et il défendait l'Acte additionnel à peu près par les mêmes arguments, mais avec plus de réserve. La *Gazette de France*, qui, pour se mettre à couvert, avait rappelé l'Ermite de la Chaussée-d'Antin, M. de Jouy, évitait de se compromettre, et la *Quotidienne*, qui avait pris le nom de *Feuille du Jour*, publiait de longues dissertations sur les fautes du congrès de Vienne et sur les constitutions anciennes et modernes. Elle proposait notamment d'accorder une représentation particulière à chacune des trois classes qui constituent la nation : la classe des propriétaires, la classe des manufacturiers et marchands, la classe des doctes (*dotti*), et d'introduire dans chacune de ces représentations le système des centuries de Servius Tullius. Quant au *Journal général*, qui restait sous la même direction et qui conservait les mêmes rédacteurs, il avait débuté, comme les autres, par un enthousiasme dont l'expression pouvait paraître un peu ironique. Le décret sur le Champ-de-Mai sur-

tout avait excité au plus haut degré son admiration : « L'âme extraordinaire de l'empereur, disait-il le 22 mars, pouvait seule atteindre à une si haute conception..... On relit, ajoutait-il, avec orgueil, les considérants de ce beau décret; chaque ligne en est à la fois une pensée profonde, un bienfait populaire et un hommage à la raison humaine ; *on éprouve le même charme que le sculpteur Bouchardon, qui se sentait grandir à la lecture d'Homère.* »

On ne s'attendait certes guère à rencontrer ici Homère, et il est peu probable qu'à la lecture du décret sur le Champ-de-Mai l'inspirateur habituel du *Journal général,* M. Royer-Collard, et ses rédacteurs principaux, MM. Auger, Campenon et Roger, se sentissent grandir, comme le sculpteur Bouchardon. Mais, ce tribut payé, le *Journal général* s'était bientôt rassuré, et, dans une suite d'articles remarquables, il avait discuté avec modération, mais avec liberté, l'Acte additionnel, dans son origine, dans sa forme et dans ses dispositions principales. Selon lui, à tous ces points de vue, l'Acte additionnel était défectueux, et avait trompé la juste attente de la France (1).

Le 7 juin, en ouvrant les Chambres, Napoléon renouvela une fois encore — ce devait être la dernière — ses protestations libérales : « J'ambitionne, dit-il, de voir la France jouir de toute la liberté

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire,* t. II, p. 530.

possible.... La liberté de la presse est inhérente à la Constitution actuelle; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique. Mais, ajoutait-il, — car, en cette matière, il y a toujours un *mais*, — il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Je recommande à vos méditations cet objet important. »

Et quelques jours après, le ministre de l'intérieur, présentant aux Chambres un rapport sur la situation intérieure, s'exprimait ainsi : « Au milieu des touchantes acclamations qui l'accueillirent à son retour, Sa Majesté s'était flattée qu'un tel peuple pouvait, pour ainsi dire, être livré à lui-même, et qu'il n'avait en quelque sorte besoin d'aucune police : elle s'empressa de publier la liberté de la presse; mais Sa Majesté n'avait pas pensé qu'au sein de cette masse du peuple, toujours excellente, il se trouverait une multitude d'ennemis cachés, qui, d'abord stupéfaits et silencieux, n'en méditaient pas moins le désordre dans l'intérieur et la guerre au dehors. » En conséquence, l'empereur, bien à regret, se voyait obligé de demander des lois répressives de la liberté de la presse.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que le ministre qui parlait ainsi s'appelait Carnot.

De tout cela que serait-il advenu ? Napoléon aurait-il persisté dans ses dispositions libérales et tenu ses promesses ? Cet essai de gouvernement en

commun entre l'empereur et des Assemblées investies d'attributions sérieuses aurait-il réussi? C'est ce que personne ne saurait dire : le temps a manqué à cette expérience. Les méfiances de l'Europe et de la France elle-même sur les intentions réelles de Napoléon, puis la perte de la bataille de Waterloo, entraînèrent dans la même ruine et le monarque et les Chambres. Il n'est resté des Cent Jours qu'une grande leçon : le spectacle d'un homme qui avait énergiquement comprimé la liberté en général, et surtout celle de la presse, forcé, dans les mauvais jours, de recourir à cette liberté, et de chercher son salut dans le réveil de l'esprit public, qu'il avait étouffé.

—

Journal de Gand.

Pendant que le gouvernement impérial se débattait contre les difficultés et les embarras de toute restauration, un autre gouvernement s'était installé à Gand, et s'était donné aussitôt un journal officiel, qui est demeuré connu sous le nom de *Moniteur* ou *Journal de Gand.* Cette feuille, qui paraissait deux fois la semaine, avait été fondée et était dirigée par Bertin l'aîné, qui avait quitté Paris quelques heures après Louis XVIII et l'avait suivi dans son exil. Elle avait pour principaux rédacteurs qua-

tre des ministres de Louis XVIII, MM. de Chateaubriand, de Lally-Tollendal, de Jaucourt et Beugnot, et MM. Bertin frères. Le premier numéro, qui parut le 14 avril 1815, portait le titre de *Moniteur universel.* Ce titre fut changé sur les réclamations du gouvernement des Pays-Bas, qui fit observer à Louis XVIII que la publication d'un organe officiel dans une ville qui n'était pas française tendait à constituer un gouvernement dans un gouvernement. Le 2e numéro prit le titre de *Journal universel*, qui lui fut conservé jusqu'à la fin.

Le premier numéro annonçait la composition du ministère, et l'arrivée à Gand des ministres d'Angleterre, des Pays-Bas et de Russie. Il contient, en outre, deux ordonnances qui défendent à tout Français de payer l'impôt ou d'obéir à l'usurpateur, plus quelques détails sur la situation de Louis XVIII à Gand. Le roi, dit-on, ne peut se montrer en public sans attirer sur ses pas une foule empressée : *hommage bien différent des acclamations qu'arrache à une multitude armée la présence d'un Genséric ou d'un Attila, prêt à donner à ses soldats le signal du* MASSACRE *et du* PILLAGE. C'est ainsi que ce journal parlera toujours de Napoléon.

Mais le morceau le plus intéressant de ce premier numéro est le manifeste des puissances européennes contre Buonaparte : elles déclarent qu'*il s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que*,

comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique. Au nombre des huit puissances signataires de cette pièce se trouve la France, représentée par MM. de Talleyrand, de Dalberg, de Latour-du-Pin et de Noailles, pour Sa Majesté Louis XVIII; ces messieurs figurent au bas de cette déclaration de guerre à leur patrie, à côté de Metternich et de Wellington. Ce qui n'est pas moins édifiant que cette déclaration, c'est le commentaire qui y est joint. Après une comparaison entre Caïn et Napoléon, le *Journal universel* ajoute :

Mais le courroux céleste n'avait alors qu'un crime à punir et qu'une victime à venger : aujourd'hui c'est le meurtrier de l'espèce humaine qui a été mis hors des droits de l'humanité. L'Europe a maudit le *flibustier* qui, *tout à la fois ingrat, parjure et féroce,* vient encore chercher dans l'oppression de la France un moyen d'opprimer l'Europe. La société humaine a rejeté hors de son sein et de sa communion celui à qui l'on avait laissé la vie après tant d'assassinats, des trésors après tant de spoliations.... Marqué du sceau brûlant de cette proscription universelle, de cette réprobation finale, le coupable a senti combien sa puissance allait en être ébranlée : il a cherché sa première défense dans cette habitude de mensonge inhérente à son caractère, qui rend son joug aussi dégradant à subir qu'odieux à supporter. Ces journalistes qu'il affranchit de la censure par un décret, mais qu'il punirait d'une désobéissance par le cordon de ses mameloucks ou la baïonnette de ses prétoriens, il leur a ordonné de mentir à la France entière, et ils ont annoncé d'abord que cette incontestable déclaration du congrès de Vienne contre l'ennemi et le perturbateur du monde était une imposture forgée par les Bourbons. La fraude ne pouvait durer longtemps : la vérité a retenti et pénétré.... Alors, dans cette *bande de malfaiteurs* qu'il appelle

ses publicistes, l'usurpateur en a cherché un pour travailler avec lui une réponse à la déclaration du congrès.....

C'est dans le numéro du 12 mai de ce journal que se trouve le fameux rapport de Chateaubriand au roi sur l'état intérieur et extérieur de la France.

Disons, puisque l'occasion s'en présente, que Chateaubriand vivait, à Gand, dans une grande intimité avec Bertin, et s'assura dès lors sur le *Journal des Débats* cet empire dont il devait faire plus tard un si puissant usage. Il est peut-être bon aussi de remarquer qu'on a mis à tort M. Guizot au nombre des collaborateurs du Journal de Gand.

Le dernier numéro du Moniteur de l'émigration est du 21 juin, deux jours après Waterloo. Voici en quels termes il y est rendu compte de cette *grande victoire :*

La victoire la plus complète vient d'être remportée sur l'ennemi et l'oppresseur de la France par une partie des forces destinées à châtier le perturbateur de la paix publique..... La journée du 18 juin a terminé de la manière la plus heureuse pour les alliés la lutte sanglante et opiniâtre qui durait depuis le 15. L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression, médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette activité dévorante qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, *la rage féroce de ses complices, le fanatisme de ses soldats, leur bravoure, digne d'une meilleure cause; tout a cédé au génie du duc de Wellington, à cet ascendant d'une véritable gloire sur une détestable renommée. L'armée de Buonaparte, cette armée qui n'est plus française que de nom, depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque anéantie.....* Nous attendons

à tout moment des particularités de cette grande *victoire,* qui est décisive pour l'issue de cette guerre *sociale,* dont elle doit avancer l'heureux terme.

Le *Moniteur de Gand* avait pour objet principal la publication des actes officiels du gouvernement royal ; il s'occupait aussi des affaires de l'intérieur de la France, mais la plus grande place était réservée aux nouvelles étrangères : tous les actes, tous les faits, qui témoignaient de l'ardeur et de l'activité des puissances alliées à envahir une seconde fois la France, y étaient enregistrés avec le plus grand luxe de publicité.

Quoi qu'il en soit, les documents, soit officiels, soit historiques, soit confidentiels, que renferme cette feuille, lui donnent une grande importance. J'ai déjà dit (t. V, p. 125) qu'elle a été réimprimée deux fois, en 1825 par l'imprimerie du *Moniteur,* comme un appendice à ce journal, et en 1834 par Dumoulin, officier d'ordonnance de l'empereur à Waterloo, dans l'intention avouée de rappeler à la France que « les rédacteurs du journal de l'émigration étaient alors (en 1834) ministres de son gouvernement ou directeurs de sa politique, tandis que leurs complices étrangers, les héros de leurs bulletins, s'emparaient ailleurs d'un pouvoir dont le but était marqué dans ces pages curieuses. »

—

SECONDE RESTAURATION

PREMIÈRE PÉRIODE. — 1815-1819

LUTTE DE L'AUTORITÉ CONTRE LA LIBERTÉ

I

Rôle brillant réservé à la presse sous la Restauration. — Attitude de la chambre des députés après Waterloo. *Déclaration des droits des Français.* — Dispositions différentes de Louis XVIII et de son entourage. — La presse recouvre sa liberté. Les journaux royalistes en usent pour flagorner les alliés et injurier Napoléon. Leurs attaques inconsidérées contre les bonapartistes. — Et contre la Charte. — Fouché provoque l'ordonnance du 8 août qui révoque toutes les autorisations précédemment données aux journaux, et crée une commission de censure. Fiévée refuse de présider cette commission. — Loi contre les manifestations des partis vaincus. Cours prévôtales. — Les journaux réduits au silence. — La presse à l'étranger. Le *Nain jaune réfugié.*

Je ne sais quelles destinées sont réservées à la presse ; mais on peut douter qu'elle retrouve jamais ses beaux jours de la Restauration. Quelles luttes alors, et quels athlètes ! « Après quinze ans de si-

lence, la France se précipitait tout entière vers les discussions de la tribune et de la presse; elle s'enivrait de ses institutions modernes (1). » Malheureusement, les passions ne tardèrent pas à envenimer la lutte. Les deux grandes forces en présence ne surent se modérer ni l'une ni l'autre. « La monarchie et la liberté, disait naguère, du haut de la tribune de l'Institut, une voix éloquente (2), la monarchie et la liberté commirent l'une et l'autre la faute déplorable de se croire en pressant péril, et de recourir, pour se défendre, à des armes extrêmes, au lieu de se confier dans l'usage modéré et patient de leurs droits et de leurs forces mutuelles. »

La Restauration avait donné la liberté politique sans y croire et sans s'y livrer. Succédant à un gouvernement qui avait abusé de la guerre et du pouvoir, elle apportait la paix et la liberté, excellentes conditions pour se faire bien venir d'un pays et demeurer populaire; mais elle sacrifia ce double avantage au désir insensé de faire de son avènement le triomphe d'un parti. Louis XVIII, auteur de la Chambre de 1814, ramenait avec lui le régime constitutionnel, c'est-à-dire le régime de la liberté légale : c'était là le beau côté de la Restauration; mais derrière le roi se tenait un parti ardent, haineux, vindicatif, mal contenu, qui ne permettait

(1) M. de Sacy, *Variétés politiques et littéraires.*
(2) M. Guizot.

pas à son gouvernement de rester, à l'intérieur, dans les bornes de la modération. La Charte donnait, ou, du moins, promettait la liberté, et les hommes de cette Charte reprenaient un à un tous les principes de 89, contestaient toutes les nouvelles idées de la société moderne, et prétendaient à toute force ramener le pays en arrière et comprimer l'esprit du siècle.

La France se trouva donc presque aussitôt partagée en deux camps bien tranchés : ceux qui voulaient conserver les libertés si chèrement acquises, et ceux qui voulaient effacer de notre histoire les vingt-cinq dernières années. A peine était-on remis de la secousse qui avait failli engloutir la patrie, que les partis se trouvèrent en présence, avec toutes les passions humaines, dans les Chambres, dans les journaux. On ne s'attaqua d'abord que par des épigrammes; mais bientôt la lutte prit de jour en jour un caractère plus prononcé d'âpreté, de colère, d'injure, et ce fut avec des vengeances que l'on se combattit.

« Cette mêlée d'opinions, d'antipathies, de dissertations, de sarcasmes, de haines, de provocations, d'invectives, qui passionnaient et scandalisaient les tribunes, se continuait au dehors dans les journaux, que la liberté donnée à la presse rendait plus nombreux et plus acharnés. Tous les talents littéraires du temps s'armaient pour leur cause d'une polémi-

que incessante, qui changeait en controverse tous les entretiens. L'esprit public, comprimé si longtemps par les armes et le despotisme, jaillissait par mille voix. On sentait partout l'explosion d'un siècle nouveau dans les âmes. La France fermentait d'idées, d'ardeur, de zèle, de passions, que la Révolution, l'Empire, la Restauration, plaçaient face à face, et à qui l'élection, la tribune, le journalisme, ouvraient l'arène pour se combattre ou se concilier. Chacun des camps de l'opinion avait ses écrivains, soldés de popularité ou de faveur, selon la cause à laquelle ils se vouaient (1). »

La Restauration avait des ennemis tout faits dans les partisans obstinés du gouvernement déchu : dans toutes les classes, dans toutes les professions, de nouveaux adversaires s'étaient bientôt rencontrés en foule; mais nulle part, dit M. Rémusat (2), plus nombreux et plus formidables que parmi les hommes voués à ce qu'on pourrait appeler le métier de l'intelligence. La presse devint leur instrument presque unique.

Jamais aussi le journal ne joua un si grand rôle; jamais il n'exerça une si puissante influence. On ne saurait imaginer aujourd'hui avec quelle impatience un numéro de la *Minerve* ou du *Conservateur* était attendu ; plus tard, sous une législation plus favo-

(1) L. Lamartine, *Histoire de la Restauration.*
(2) *Passé et présent.*

rable, il y eut tel article du *Journal des Débats* qui devint un événement. Toutes les questions fondamentales étaient soulevées dans cette polémique, l'origine des pouvoirs, leurs droits respectifs; les bornes de l'autorité, le conflit des deux prérogatives, les principes de la souveraineté. Les bases de l'ordre social semblaient mises à nu.

C'est à la part qu'ils prirent à cette polémique ardente, universelle, qui devait élever la puissance du journal au point d'en faire en quelque sorte un quatrième pouvoir dans l'Etat, que quelques-uns des plus brillants écrivains de l'époque durent surtout leur renommée. On n'était pas, d'ailleurs, dans les temps ordinaires où il n'y a que des écrivains de profession. La tribune, et plus encore la presse, cette tribune universelle, conduisaient la France, et chacun étendait la main sur ce sceptre intellectuel. On citerait à peine un homme considérable qui n'ait été plus ou moins journaliste. Et parmi ceux qui ont honoré cette carrière, qui citer? Les noms se pressent sous ma plume : Chateaubriand, Benjamin Constant, Royer-Collard, de Bonald, de Barante, Lamennais; et MM. Cousin, Guizot, Villemain, cet illustre triumvirat de la Sorbonne à son apogée; et MM. Thiers et Mignet, et Thierry, ces brillants historiens; et MM. de Sacy et Saint-Marc Girardin, l'Oreste et le Pylade du journalisme; et les poètes eux-mêmes, et les romanciers, Lamartine, Hugo,

ne sont-ils pas un jour aussi descendus dans l'arène du journalisme!

Que de verve, que de talent, s'est déployé dans ces improvisations de la polémique! Combien de chefs-d'œuvre de logique éloquente et d'argumentation passionnée les journaux n'ont-ils pas publiés! Que de grandes idées, que de traits admirables, ont été jetés en passant dans ces feuilles fugitives! Nulle part le génie national ne s'est montré plus à l'aise.

J'aurais donc beaucoup à citer, et j'aurais beaucoup cité, si je l'avais pu; non pas pour ajouter — ce qui n'eût guère été possible — à l'éclat des noms que je viens de citer, mais pour restituer à tant d'autres athlètes inconnus la part de gloire qui leur revient dans ces batailles glorieuses. Il en est, en effet, du talent des journalistes comme de l'héroïsme des soldats : il ne donne pas de célébrité individuelle, mais une sorte de gloire collective. La presse politique consomme énormément d'esprit, et donne en général peu de renommée; plus encore que la tribune, elle est incapable d'assurer à ses productions la durée. C'est grand honneur, dit un des écrivains qui ont le plus semé dans ce champ ingrat, M. Saint-Marc Girardin, c'est grand honneur pour un article politique de défrayer la causerie du matin; si l'on en parle le soir, c'est presque de la gloire.

Mais l'espace me ferait absolument défaut si je voulais citer tout ce qui mériterait de l'être. Il m'a

semblé, d'ailleurs, que l'intérêt n'était plus aussi pressant pour cette période que pour les deux précédentes : les journalistes et les journaux, les hommes et les doctrines de la Restauration, sont encore debout, et je dirais, s'il était permis de parler ainsi, que l'on sait où les trouver. Ce n'est pas à dire que je m'abstiendrai de toute citation : la polémique de la presse traduit au vif les passions du temps, et une citation parle souvent à elle seule plus haut que ne feraient tous les commentaires. Horace, traitant, dans son Epître aux Pisons, des drames fictifs de la scène, dit qu'il veut voir l'action marcher sous ses yeux, plutôt qu'entendre un récit, fût-il composé avec un art parfait. J'ai suivi ce précepte d'Horace pour la presse de ce grand drame appelé la Révolution, auquel il était surtout applicable; j'y demeurerai jusqu'au bout aussi fidèle qu'il me sera possible.

—

On connaît l'attitude de la chambre des députés avant et après Waterloo, et nous n'avons point à l'apprécier. On doit lui savoir gré, du moins, d'avoir voulu sauver nos libertés du naufrage. Dans la séance permanente du 5 juillet, alors que l'ennemi était aux portes de Paris, Garat proposa de voter une *déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur Constitution.* « Lorsque les

Anglais, dit-il, appelèrent Guillaume III au trône, déclaré vacant, ils saisirent ce moment d'intervalle entre deux dynasties pour donner une sanction nouvelle à tous leurs droits. Ce fut alors que parut cette déclaration fameuse sous le nom de *Bill des droits*, qui fut une égide contre les usurpations de Guillaume III, et qui est demeurée le phare de la liberté britannique. Je voudrais dans ce moment donner quelque chose de semblable à la nation. »

Le projet de Garat fut adopté. L'article 8 était ainsi conçu :

La liberté de la presse est inviolable. — Aucun écrit ne peut être soumis à une censure préalable. — Les lois détermineront quels sont les abus de la presse assez graves pour être qualifiés crimes ou délits : ils sont réprimés, suivant les différents degrés de gravité, par des peines dont la sévérité sera aussi graduée, et par jugement de jurés.

Le 6 et le 7, malgré la présence des étrangers dans la capitale, la Chambre put encore se réunir, et s'occupa d'élaborer une constitution nouvelle; mais le 8 elle trouva le local de ses séances occupé par un piquet de landwehr prussienne. Elle fut dissoute quelques jours après, et ses derniers actes demeurèrent lettre morte.

Heureusement Louis XVIII ne s'était point départi de ses intentions libérales, et revenait avec des dispositions toutes différentes de celles de son entourage. Un de ses premiers actes fut de renoncer

au bénéfice de la loi du 21 octobre avant le terme fixé pour son expiration. La presse redevint libre, et la pensée put s'exprimer sans obstacle.

Les journaux royalistes usèrent largement de cette liberté, mais pour flagorner les alliés et injurier Napoléon.

Je ne reproduirai pas les ignobles flatteries, en vers et en prose, qu'ils prodiguent au magnanime Alexandre et au non moins magnanime successeur de Frédéric le Grand, dont la vue les a *justement éblouis, transportés*, et à ce lord Wellington « qui retrace d'une manière si frappante les vertus de notre Turenne (1). »

Pour Napoléon, c'est le *brigand de l'île d'Elbe*, le *tigre de Corse,* un *monstre tout couvert du sang* des générations décimées par lui, un *Teutatès moderne.* Maudissant « la triste fécondité de Lœtitia, ils la plaignent d'avoir donné le jour à un tyran qui joignait à la cruauté de Néron la dissimulation de Tibère et la folie de Caligula.

Le *Journal des Débats,* cette fois encore, se distinguait par dessus tous les autres journaux dans ce débordement d'injures :

Lorsque, le 20 mars, le tyran, protégé par une soldatesque parjure, vint usurper la place dans un palais en deuil et dans une capitale orpheline, il enveloppa son entrée des ombres de la nuit, il arriva seul avec le cortége de ses complices et de ses crimes...

(1) Expressions de Chateaubriand dans une lettre au *Journal des Débats.*

Une poignée de terroristes relaps, quelques douzaines de courtisans et de gens d'affaires avides et éhontés qui ont lié leur fortune au succès de l'usurpateur, et un nombre, plus petit encore, de sicaires fanatiques, stupidement enthousiastes de l'aventurier qui fut leur chef, voilà à quoi se réduit le nombre des coupables à punir. S'il était possible d'établir quelque comparaison entre le ciel et l'enfer, quel homme aurait pu se rappeler, sans être saisi d'épouvante, qu'à la même place où la physionomie céleste de notre père rayonnait de tout l'amour du peuple et de toute la sérénité d'une sublime vertu, on avait pu voir naguère, caché à demi derrière ses odieux satellites, ce Corse au teint de plomb et à l'œil de tigre, dont la bouche n'a jamais souri qu'au carnage? Le règne de Buonaparte était le plus odieux des opprobres pour quiconque est digne d'être Français. Il est impossible de ne pas s'occuper encore quelque temps de cet homme, *dont bientôt on ne parlera plus du tout.*

La souplesse de jarret avec laquelle il a grimpé si rapidement sur l'échelle du *Northumberland* ne forme-t-elle pas un contraste assez piquant avec la grande résolution qu'il semblait avoir prise? Toutes ces belles menaces de passer de cette vie dans l'autre se sont bornées à passer du *Bellérophon* sur le *Northumberland,* et à déployer dans ce passage tout le talent d'un danseur de corde. Cet homme est un des meilleurs acteurs qui aient paru : le mélodrame lui convenait comme la farce; il pleurait avec la même facilité qu'un crocodile !

Quoi que l'on pense de Napoléon, l'on ne saurait approuver de telles violences de langage, et l'on s'étonne de les rencontrer sous la plume d'hommes lettrés et de bon goût. Il n'y a pas, d'ailleurs, d'absurdités que l'on ne débitât sur le colosse renversé; ce qui est plus surprenant, c'est qu'elles aient pu être répétées par certains historiens. Il y a dans la vie de Napoléon assez de choses qu'il faut condam-

ner sévèrement pour qu'on dédaigne de lui prêter des ridicules et des prétentions qu'il n'a pu avoir, comme le fait, par exemple, Lamartine, dans son *Histoire de la Restauration.* Ce qui rend ces attaques plus choquantes encore, c'est qu'elles se produisent au moment même où Napoléon devient intéressant pour tout le monde, quand il va devenir le véritable représentant de la nationalité française devant l'Europe armée. Sa cause alors n'est plus celle d'un homme : c'est la cause même de la patrie. Le peuple ne s'y est pas trompé : c'est lui seul, ce sont les fédérés des faubourgs et les soldats de l'armée qui ont alors soutenu Napoléon, trahi par la triple aristocratie militaire, nobiliaire et bourgeoise. C'est cette époque de sa vie surtout qui a fait sa popularité, celle qui a environné son nom de la double auréole du patriotisme et du malheur.

Napoléon tombé, toutes ces injures étaient moins dignes encore, mais du moins elles n'avaient pas au fond grande importance. Celles, au contraire, dont les feuilles royalistes accablaient journellement les bonapartistes, contribuaient à attiser un feu déjà trop ardent, et à provoquer dans quelques parties de la France les scènes les plus tragiques. Ce n'était pas impunément que des hommes déjà égarés par la colère lisaient dans des feuilles ordinairement modérées que « les bonapartistes se réduisaient à des espions réformés qui avaient besoin d'une tyrannie

quelconque pour ressaisir leur dégoûtant ministère, à des traîtres qui n'avaient de salut que dans le bouleversement de la société, à des misérables couverts du sang de la France, et qui ne pouvaient faire disparaître les taches dont ils étaient couverts qu'en se plongeant dans un nouveau bain de sang, enfin à des hommes dont le nom avait la célébrité de l'infamie et de la bassesse. »

Et les royalistes, dans leurs journaux, et surtout dans leurs brochures, ne demandaient pas seulement le châtiment des complices de l'usurpateur, mais la confiscation de leurs biens, sous forme d'indemnité de guerre. Il était absurde, disait le *Journal général*, le 8 août, d'expulser les grands révolutionnaires en leur laissant la libre disposition de leurs biens : « Qu'importe que la confiscation soit abolie par la Charte? Le salut public passe avant tout, et l'Etat a le droit d'enlever aux conspirateurs l'or fatal dont ils se serviraient pour le perdre. » Au surplus, pour les atteindre dans leur fortune, on pouvait se passer de la confiscation : il suffisait de faire peser sur les bonapartistes le fardeau des calamités dont ils étaient les auteurs. Dès le 14 juillet la *Quotidienne* avait ouvert un avis semblable, et, le 10 août, la *Gazette de France*, passant du principe général à l'application, proposait formellement de répartir les frais de la guerre entre ceux qui avaient signé l'Acte additionnel.

Dans les attaques des royalistes, les ministres n'étaient point ménagés, surtout Fouché; et comme souvent aussi elles portaient sur la Charte, le ministre de la police vengea ses injures en prenant la défense du parti constitutionnel. Une ordonnance du 8 août révoqua toutes les autorisations précédemment données aux journaux, les astreignit à une autorisation nouvelle, et créa une commission de censure à laquelle tous les écrits devaient être soumis. Les écrivains royalistes eux-mêmes protestèrent contre ces mesures liberticides, et plusieurs des principaux refusèrent de siéger dans la commission de censure sous le patronage de Fouché, notamment Fiévée, à qui il n'avait pas craint d'en offrir la présidence, malgré l'antagonisme qui les avait si longtemps divisés.

« Je ne suis pas partisan de la liberté illimitée de la presse, répondit l'ancien censeur du *Journal de l'Empire,* en renvoyant sa nomination; mais, comme en politique et en administration il n'y a pas de vérité absolue, qu'il n'y a que des vérités relatives, je suis convaincu que la liberté de la presse et le gouvernement représentatif sont inséparables. Si la présence et l'influence des étrangers exigent que les journaux ne soient pas libres, comment alors, en présence et peut-être sous l'influence des étrangers, s'est-on pressé de réunir des assemblées délibérantes ? Les débats, à coup sûr, y seront plus vifs que

dans les journaux, et vraisemblablement le défaut de liberté des journaux y sera une cause d'explosion (1). »

Et Fiévée ne se trompait pas : la tribune française, malgré les baïonnettes étrangères qui l'enserraient, devait bientôt acquérir un retentissement européen. « Notre chambre des députés, écrivait Etienne au commencement de 1818, malgré quelques malheureuses discussions, n'excite pas moins l'intérêt de tous les peuples. La tribune de la France semble aujourd'hui la tribune de l'Europe ; les nations écoutent et recueillent nos débats; il n'est pas une gazette qui ne publie nos séances; les noms de Laffitte, Dupont de l'Eure et Lanjuinais, sont aussi populaires à Berlin qu'à Paris. Etrange spectacle ! les armées étrangères occupent notre territoire, et nos institutions pénètrent dans les royaumes étrangers ! La France est en butte à tous les malheurs, accablée sous tous les fardeaux, et la moindre parole qui tombe du haut de sa tribune tient tous les peuples attentifs (2) ! »

Les journaux, au contraire, eurent beaucoup à souffrir de la présence des étrangers. C'étaient tous les jours, de la part de ces derniers, des plaintes sur leur langage; on leur attribuait les moindres émotions; enfin le gouverneur militaire de Paris leur

(1) *Correspondance politique et administrative,* part. IIe, lettre v.
(2) La *Minerve française,* Lettres sur Paris.

fit signifier la défense de s'occuper en aucune façon des armées alliées.

Leur position fut encore empirée par la loi du 9 novembre 1815, loi violatrice de toutes les libertés, qui consacrait la doctrine funeste de la provocation indirecte et le pouvoir discrétionnaire des juges en matière de délits politiques, et dont l'application fut confiée, un mois après, aux *Cours prévôtales*.

Un exemple suffira pour donner une idée de la prudence que devaient s'imposer les journaux : l'*Indépendant*, qui était, nous l'avons déjà dit, l'organe connu de Fouché lui-même, qui avait Jay pour rédacteur principal, fut supprimé à cause d'un article favorable à Labedoyère.

Ainsi comprimée, la presse devient d'une circonspection qui touche au mutisme, et à lire les journaux de 1816 on soupçonnerait à peine l'agitation et le trouble engendrés par une réaction furieuse. Ils se hasardent bien parfois à discuter timidement les actes de la *chambre introuvable*, à débattre entre eux certaines théories constitutionnelles; mais ils n'auraient garde de dire un mot des violences et des illégalités dont le parti victorieux, triste émule de ses devanciers, déshonorait sa cause. Si donc on voulait connaître les sentiments des partis vaincus à cette époque, ce n'est point dans les journaux

français qu'il les faudrait chercher, mais dans les journaux étrangers, et surtout dans le *Nain jaune réfugié*. A Cauchois-Lemaire s'étaient joints pour la rédaction de cette feuille quelques écrivains français qui, les uns par force, les autres volontairement, avaient quitté la France et s'étaient établis à Bruxelles. Napoléon n'étant plus possible, ils avaient dû chercher un autre drapeau, et l'on soupçonnerait difficilement celui qu'ils avaient adopté. De leur journal, comme d'une forteresse, dit M. Duvergier de Hauranne, ces réfugiés lançaient, tous les cinq jours, par delà la frontière française, une grêle meurtrière d'articles, longs ou courts, sérieux ou plaisants, contre la fausseté du roi, contre la violence sanguinaire de la Chambre, contre la faiblesse des ministres; et, en même temps, ils s'épuisaient en éloges sur la haute raison, sur la loyauté, sur la fermeté du roi des Pays-Bas et de son fils le prince d'Orange. Leur thème principal, au milieu d'une foule d'anecdotes et d'épigrammes, était celui-ci : L'Europe ne peut être en repos que si la France est tranquille, et la France ne peut être tranquille sous une dynastie incompatible avec ses opinions, avec ses mœurs, sous une dynastie deux fois chassée par elle et deux fois ramenée par la force étrangère. L'Europe, en soutenant les Bourbons, fait donc une faute grave et va contre son but. Elle n'a plus rien à craindre de Bonaparte; elle a tout à craindre des

Bourbons. Si elle veut assurer son repos, elle n'a qu'un parti à prendre : c'est de laisser la France expulser les Bourbons, et appeler au trône un prince sage, constitutionnel, pacifique, un prince semblable à celui qui, le 3 novembre 1688, s'embarqua près d'Amsterdam et fit voile pour l'Angleterre. Puis le *Nain jaune* insinuait que, par une analogie heureuse, ce prince existait en 1816 comme en 1688, et qu'il ne fallait pas aller bien loin pour le trouver (1).

Cette intrigue fut déconcertée par l'empereur Alexandre, qui appela l'attention de son beau-frère le prince d'Orange sur les menées des réfugiés de Bruxelles. Le *Nain jaune* et quelques autres journaux également hostiles à la dynastie légitime furent supprimés, et leurs rédacteurs eurent ordre de quitter le royaume.

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire,* t. III, p. 431.

—

II

L'ordonnance du 5 septembre 1816 semble ouvrir l'ère constitutionnelle. Nouvelles protestations libérales de Louis XVIII. — Mais, trois mois après, le ministre de la police présente un projet de loi portant que, jusqu'au 1er janvier 1818, les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi. Ce projet rencontre dans les Chambres une vive opposition. Il est adopté. — Les journaux en présence de la nouvelle loi. Tracasseries de la police. — Organes des différents partis. — *Journal des Débats*. — *Mercure*. — *Constitutionnel*; son origine. Jay. — *Correspondance politique et administrative* de Fiévée. Plan d'une *Gazette de la Cour* et d'une *Feuille villageoise*, qui remplaceraient tous les autres journaux. — Les doctrinaires; leurs organes : *Archives philosophiques, politiques et littéraires*. — *Tableau de la presse en* 1817.

L'ordonnance du 5 septembre 1816, en mettant fin aux excès de la chambre introuvable, devenus un danger pour le gouvernement lui-même, fit cesser un état de choses qui menaçait de rouvrir les abîmes sanglants des révolutions. Dans cette ordonnance, le roi protestait, comme il l'avait fait en toute occasion, de son respect pour « cette Charte constitutionnelle, base du droit public en France et garantie du repos général », et il déclarait qu'aucun de ses articles ne serait révisé.

Le parti de la liberté triompha dans les élections.

En ouvrant la session nouvelle, Louis XVIII tint encore le même langage libéral et conciliateur : «Soyons attachés à la Charte, répéta-t-il ; je ne souffrirai pas qu'il soit porté atteinte à cette loi fondamentale : mon ordonnance du 5 septembre vous le dit assez... Que les haines cessent ; que les enfants d'une même patrie, j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment un peuple de frères, et que de nos maux passés il ne nous reste qu'un souvenir douloureux, mais utile... Que mon peuple soit bien assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillance, et pour *contenir les écarts d'un zèle trop ardent.* »

Malgré toutes ces promesses, une des premières demandes que le ministre fit à la nouvelle Chambre fut la consécration d'une mesure attentatoire à l'article 8 de la Charte, qui avait proclamé la liberté de la presse. Le 7 décembre, le ministre de la police présenta un projet de loi portant que jusqu'au 1er janvier 1818 les journaux et écrits périodiques ne pourraient paraître qu'avec l'autorisation du roi. Il était, d'ailleurs, entendu que le droit d'autorisation impliquait celui de suspension ou de suppression ; de sorte que la liberté de la presse, en ce qui concernait les journaux, était purement et simplement supprimée.

Le ministère, il est vrai, présentait cette loi, ainsi qu'une autre qui suspendait, pour le même temps,

la liberté individuelle, comme des mesures en quelque sorte de salut public ; il y voyait un moyen d'inspirer de la confiance aux puissances étrangères, et de hâter ainsi la délivrance du territoire, vers laquelle allaient tendre tous ses efforts. Il promettait, d'ailleurs, de ne point abuser de la faculté qui lui serait accordée de priver momentanément les citoyens de leur liberté, et de présenter à la session suivante des lois qui dégageraient de toute entrave inconstitutionnelle et la liberté individuelle et la liberté de la presse.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi sur la presse rencontra dans les Chambres une vive opposition, et, ce qui pourra paraître étrange, la résistance la plus opiniâtre vint des royalistes, qui, en cette occasion, changèrent de rôle avec les libéraux. Ceux-ci, défenseurs-nés de toutes les libertés, avaient consenti à la censure des journaux parce qu'ils croyaient que cette mesure temporaire pouvait contribuer au salut de l'Etat, tandis que les royalistes, qui avaient usé et abusé de la presse depuis deux ans, ne voyaient dans la mesure proposée qu'un frein mis à leurs attaques furibondes contre la Charte et contre le système qu'avait semblé inaugurer l'ordonnance du 5 septembre. Je ne voudrais pas dire que quelques-uns des hommes honorables qui se constituèrent dans cette circonstance les défenseurs de la liberté de la presse n'obéissent pas à un plus

noble mobile; mais j'ai rapporté l'impression générale : on s'accorda à voir dans l'opposition des royalistes une tactique de parti plutôt que l'effet d'une conviction bien sincère. Le fait, dans tous les cas, était à noter.

La droite prit donc énergiquement les journaux sous sa protection, et ses principaux orateurs à la chambre des députés, entre autres MM. de Castelbajac et Labourdonnaye, vinrent soutenir à la tribune que la liberté de la presse, et surtout celle des journaux, est l'âme des gouvernements libres, et qu'on ne peut, sans altérer profondément la balance constitutionnelle des pouvoirs, laisser un de ces pouvoirs disposer d'une aussi énorme puissance. M. de Bonald lui-même, qui, à toutes les époques et dans tous ses écrits, avait soutenu que la liberté de la presse est une liberté anti-sociale, anti-chrétienne, et que, « tuteurs de l'éternelle minorité des peuples, les gouvernements ne peuvent laisser à la merci des opinions particulières l'éducation de leurs pupilles », reconnut que les journaux faisaient plus de bien que de mal, qu'on avait tort de leur imputer les crimes de la Révolution, qu'à cette époque ils avaient retenu dans les bonnes doctrines une partie de la nation, que sous le Consulat et l'Empire leur influence avait été salutaire, et qu'en définitive la France leur devait tout ce qu'elle avait conservé de bonnes doctrines.

Ce fut là d'ailleurs le langage général. Il y eut bien de la part de trois ou quatre orateurs quelques efforts malheureux pour démontrer que la liberté des journaux n'était ni dans la liberté de la presse ni dans la Charte, et que le droit de publier soit des nouvelles extérieures ou intérieures, soit les actes du gouvernement et de l'administration, soit les discussions de la chambre des députés et les débats judiciaires, appartenait, non aux journalistes, mais au gouvernement seul, ou aux personnes intéressées, avec l'autorisation du gouvernement. Mais ces doctrines, dignes du Corps législatif de l'Empire, ne trouvèrent point de crédit, et ce fut, en général, en proclamant les mérites de la liberté des journaux, qu'on engagea la Chambre à la suspendre.

Sous le mérite des engagements pris par le ministère, la chambre des députés adopta la loi à la majorité de 39 voix (128 contre 89). A la chambre des pairs, elle réunit 101 voix sur 147. Dans cette dernière Assemblée, la liberté de la presse fut défendue avec beaucoup de force par MM. de Castellane, de La Ferronays, Fitz-James, et surtout par Chateaubriand, mais non, par ce dernier, sans quelques restrictions. Il demandait, par exemple, la censure pour les nouvelles étrangères, et proposait cet amendement, dont l'adoption, cependant, aurait eu le mérite d'enlever quelque chose à l'arbitraire :

Dans certains cas et pour certains délits, les journaux et écrits périodiques autorisés par le roi pourront être suspendus pendant vingt-quatre heures au moins et trois jours au plus par l'autorité administrative; mais ils ne pourront être définitivement supprimés qu'en vertu d'un jugement rendu par les tribunaux, sur la poursuite du procureur général.

La situation faite aux journaux par la loi de 1817 ne différait guère de celle que leur avait créée l'ordonnance du 8 août. L'autorisation du gouvernement substituée à la censure n'était au demeurant que la censure préalable et déguisée des opinions du journaliste. Au lieu de mettre la main sur le papier, le gouvernement mettait la main sur les plumes, et, dispensateur politique de la liberté de la presse périodique, il n'en devait confier l'usage qu'à ses adhérents.

On a si souvent démontré, et dans ces derniers temps encore, les inconvénients de ce système, qui rend en quelque sorte le gouvernement responsable de tout ce qui s'imprime dans les journaux, qu'il serait inutile d'y insister. Je me bornerai à mentionner un fait pris de l'époque dont nous parlons. Le *Journal général* s'étant un jour permis de louer particulièrement l'ambassadeur de Russie, les autres ambassadeurs ou ministres s'en montrèrent fort irrités, et ce ne fut pas sans quelque peine que le duc de Richelieu et M. Decazes parvinrent à les calmer.

La police se vengeait par mille tracasseries de ces

embarras, de ces ennuis, que lui causait la presse, malgré sa dépendance, ou plutôt en raison même de sa dépendance. Si la censure n'existait pas en droit, elle n'en existait pas moins en fait; tous les jours de nouvelles interdictions étaient signifiées aux journaux : interdiction de parler de tel homme ou de telle chose, interdiction d'admettre la justification de tel individu attaqué dans leurs colonnes, interdiction d'annoncer telles et telles publications; tous les jours c'était quelque suspension nouvelle, pour la phrase la plus insignifiante. Le *Journal des Débats* lui-même n'était pas épargné, malgré les services que ses rédacteurs avaient rendus aux Bourbons.

L'empereur tombé pour la seconde fois, Bertin était revenu à Paris avec Chateaubriand, et avait repris la direction des *Débats*. Il s'y montra d'abord plus dévoué que jamais au gouvernement royal. En le suivant dans l'exil, il avait acquis le droit de parler de sa fidélité. Le roi l'en avait récompensé en lui accordant le privilége d'être censeur de son propre journal, et en faisant son frère, Bertin de Veaux, secrétaire général du ministère de la police. Par là le gouvernement semblait s'être assuré la coopération ou du moins la bienveillance du puissant journal. Mais, d'un autre côté, une partie de la propriété appartenait à Roux-Laborie, dont les opinions n'étaient pas aussi monarchiques, et puis

l'auteur de *la Monarchie selon la Charte*, Chateaubriand, était passé dans le camp des ultra-royalistes, et Bertin y avait suivi son ami. « Le vrai libéralisme, dit M. de Sacy, était alors à peine connu. » De là des contradictions et des inconséquences singulières, que le public remarquait sans les bien comprendre; de là aussi contre M. Decazes des attaques qui ne devaient pas rester impunies. Après avoir été plusieurs fois réprimandé ou suspendu pour des articles de Chateaubriand et de M. de Bonald, articles injustes et peu sensés peut-être, mais nullement séditieux, il fut enfin frappé par la double destitution de ses deux principaux propriétaires.

Placé sous la censure de l'abbé Mutin, le *Journal des Débats* fut contraint à plus de réserve, et dès lors l'opinion ministérielle et l'opinion ultra-royaliste y tiennent une place presque égale. Il faut pourtant lui rendre cette justice que, si quelques hésitations se faisaient remarquer dans son attitude, cette hésitation disparaissait sur deux questions fondamentales, celle du gouvernement représentatif et celle de la liberté de la presse. Qu'il parût attaquer ou défendre le ministère, il ne fléchissait jamais sur ces deux questions, et il formait ainsi, dès cette époque, le lien qui, à travers trois révolutions, et au milieu de bien des variations, devait constituer son unité et unir les unes aux autres plusieurs générations de rédacteurs.

A peu près vers le même temps où les *Débats* étaient ainsi frappés, le *Constitutionnel,* qui avait succédé à l'*Indépendant,* était l'objet d'une mesure plus dure encore. Mais, avant d'en parler, je dois dire quelques mots de l'origine de cette feuille célèbre, qui devait exercer sur les destinées de la Restauration une influence si décisive.

LE CONSTITUTIONNEL

Les commencements agités du Constitutionnel sont un exemple frappant, à la fois, et de l'ardeur des passions politiques à cette époque, et de la situation difficile des journaux, qui, pour être censurés, n'en demeuraient pas moins responsables, même par corps. Fondé pendant les Cent Jours, sous le titre de *l'Indépendant,* par MM. Jay, Jullien de Paris, et Fain, imprimeur, il avait essuyé des tribulations auxquelles il n'échappa que par une sorte de miracls. Supprimé cinq fois, il reparut cinq fois sous des titres différents. Tour à tour il s'appela l'*Indépendant,* l'*Echo du Soir,* le *Courrier,* le *Constitutionnel,* le *Journal du Commerce,* et il reprit enfin en 1819 le titre de *Constitutionnel,* qui exprimait le mieux la pensée des rédacteurs. On ferait un livre curieux de ces crises successives, des expédients, des adresses toujours nouvelles, toujours variées, au moyen desquelles, dans ces temps

si difficiles, le journal parvenait à rester en communication de pensée avec ses lecteurs. Le public était accoutumé à ses réticences, et on jugeait le Constitutionnel bien moins par ce qu'il disait que par ce qu'il ne disait pas. Cette habileté de tactique, cette stratégie savante, était particulièrement due à l'un des esprits les plus fins de l'époque, à M. Jay, déjà connu par des ouvrages où le savoir emprunte le charme d'une raison élégante et qui brillent par le goût toujours classique de l'expression.

M. de Sacy, en prenant possession du fauteuil de Jay à l'Académie, a tracé de cet ingénieux écrivain un portrait que nous sommes heureux de reproduire :

« M. Jay est un de ces hommes dont les journaux ont le droit de s'honorer. Nul n'a mieux prouvé que lui qu'on peut être en même temps un homme de parti très-décidé et un excellent homme, et que les qualités qui font le journaliste, l'ardeur dans la discussion, le dévouement un peu exclusif à une opinion, la promptitude à juger, n'ont rien d'incompatible avec la droiture des sentiments et la bonté du cœur. C'est qu'avant tout M. Jay avait su se rendre maître de lui-même et se créer au fond de son âme une retraite fermée aux passions, un asile où régnaient un calme et une sérénité inaltérables. Là les tempêtes du dehors ne l'atteignaient pas ; il les voyait passer sur sa tête, et les soulevait

quelquefois lui-même sans en être troublé. Son sang-froid faisait sa force. D'autres savaient écrire, ils avaient la vivacité, ils avaient ce trait brillant si nécessaire dans les journaux : M. Jay savait écrire, il savait de plus, chose rare et difficile, gouverner une réunion d'écrivains. Toujours tranquille dans le feu des discussions les plus vives, il ne perdait rien de l'esprit qu'il avait, et mettait en valeur, par une direction habile et ferme, l'esprit de ceux qui travaillaient avec lui. La vie du monde n'énervait pas ses facultés en partageant son attention : les salons ne le voyaient guère; l'esprit de parti lui-même le faisait rarement sortir de son cabinet. C'est du milieu de sa famille et du sein d'une vie modeste et retirée que le rédacteur du *Constitutionnel* et de la *Minerve* lançait ces étincelles légères auxquelles la passion publique venait s'enflammer.

» Jay se destinait au barreau, et il était avocat lorsqu'éclata la Révolution de 1789. Il avait embrassé avec ardeur les principes et les espérances de ces jours d'ivresse généreuse; mais ses illusions ne furent pas de longue durée. Après les grandes épreuves, Jay, ne trouvant pas la liberté en France, était allé la chercher aux Etats-Unis d'Amérique. Un séjour de sept ans sur cette terre qui méritait vraiment alors le nom de terre classique de la liberté, d'étroites liaisons avec les hommes les plus distingués de la jeune république, entre autres avec

Jefferson, la rédaction d'un journal, dans un pays où tout se fait par les journaux, en familiarisant Jay avec les mœurs anglaises et américaines, lui apprirent à distinguer le sentiment du droit, qui constitue la liberté politique, de la passion révolutionnaire, qui n'enfante que l'anarchie.

» Il n'y a dans toute la vie de Jay qu'un moment où il semble qu'une courte éclipse ait caché, non ses opinions philosophiques — il les a toujours hautement professées — mais ses opinions libérales. Il est vrai qu'alors la France tout entière ne cherchait plus que l'ordre et la règle sous la tutelle d'une épée victorieuse, et que l'esprit de conquête avait comme éteint pour quelques années l'esprit réformateur de 1789. A son retour d'Amérique, Jay ne trouva plus dans cette France, qu'il avait laissée en proie à tous les excès de la licence, qu'obéissance et soumission. C'était l'époque du Consulat, suivi bientôt de l'Empire. Tout au plus un petit groupe de philosophes continuait-il à former une opposition qui voyait tous les jours ses rangs s'éclaircir. Jay ne resta pas dans les mécontents. Grâce à l'intervention de Fouché, que d'anciennes relations avec les Oratoriens lui avaient fait connaître, et dont il élevait alors les enfants, une place de traducteur des journaux étrangers l'avait attaché au cabinet de l'empereur (1). »

(1) Discours de réception à l'Académie française; *Variétés politiques et littéraires,* t. Ier, p. 38.

Fouché avait ensuite donné à son protégé la direction du *Journal de Paris*, et l'on serait fondé à croire qu'il ne fut pas étranger à la fondation de l'*Indépendant*. Du moins cette feuille était-elle regardée, dans la première phase de son existence, comme l'organe officieux du ministre de la police; ce qui, dans tous les cas, ne la mit pas à l'abri des orages.

Voici maintenant comment M. Baudoin, qui fut un des fondateurs et le premier imprimeur du *Constitutionnel*, raconte, dans ses *Anecdotes historiques du temps de la Restauration*, la suppression de cette feuille en 1817 :

« Une exposition de peinture avait lieu au Louvre. Le rédacteur de l'*Indépendant* chargé d'en rendre compte avait été vivement impressionné par le portrait d'un jeune enfant qui tenait à la main un bouquet de fleurs bleues. Son imagination l'emportant, il en fait une description animée. Le lendemain la foule se porte pour voir ce portrait. On s'interroge, on se demande quels traits il représente, que signifient ces fleurs bleues. Un spectateur explique qu'en allemand ces fleurs veulent dire : *Ne m'oubliez pas*. Ces mots ont personnifié le portrait; plus de doute possible : « C'est le roi de Rome! » s'écrie-t-on de tous côtés. Le monde s'agite, la police fait évacuer le salon, et le lendemain l'*Indépendant* est

supprimé. Or, vérification faite, ce portrait était celui du fils d'un conseiller d'ambassade de la cour de Bavière. Quelques jours après, Louis XVIII, ému de l'injustice qui avait frappé cette feuille, qu'il se plaisait à lire, fit donner à ses propriétaires un nouveau privilége, et, toujours selon M. Baudoin, ce serait le roi lui-même qui aurait baptisé le nouveau journal du nom de *Constitutionnel,* titre parfaitement choisi pour le moment. »

Dans ce récit, M. Baudoin se trompe au moins sur le nom du journal, et fait à ce sujet une confusion d'ailleurs bien pardonnable. Depuis lors, M. Sainte-Beuve, s'appuyant sur le témoignage d'une personne qui était, dit-il, en position de bien savoir les choses, les a présentées un peu différemment. Suivant lui, le *Constitutionnel* aurait été, dans cette occasion, victime d'une espièglerie de M. de Latouche, qui aimait beaucoup, paraît-il, à faire de ces petites malices. « On était alors sous le premier ministère de M. de Richelieu, et il y avait censure. M. de Latouche rendait compte du salon de peinture dans le journal; à propos d'un dessin d'Isabey, il fit une allusion trop directe au roi de Rome. La censure biffa le passage. M. de Latouche revint dans la soirée au journal, reprit sa phrase, et la remit sous main sans en rien dire. L'article passa le lendemain 16 juillet 1817, et le Constitutionnel fut supprimé du coup. Il ne repa-

rut que quelques jours après, avec le secours et sous le couvert du *Journal du Commerce.* M. de Latouche riait du bon tour et se frottait les mains. »

Ce récit des *Causeries du Lundi*, à son tour, a provoqué une réclamation de la part d'une personne qui, par sa position au Constitutionnel de 1817, devait être bien informée. Selon cette personne, l'article de M. de Latouche qui fit supprimer le journal, ayant été soumis au censeur, le docteur Regnault, médecin en chef de l'hôpital du Gros-Caillou, avait paru inoffensif; l'honnête docteur, en lui tâtant le pouls, n'avait rien deviné de malin; rien n'avait été biffé, et par conséquent M. de Latouche n'aurait rien eu à rétablir. L'allusion n'aurait paru que le matin, à la clarté du soleil, après la publication du numéro.

Quoi qu'il en soit, et si l'on diffère sur les circonstances, on est parfaitement d'accord sur le fait, et c'est là surtout ce qui nous importe. Voici, d'ailleurs, la phrase coupable; il faut être bien averti pour deviner qu'il s'agit là-dedans du roi de Rome et de l'emblème tricolore, pour apercevoir dans les plis de ce paquet de fleurs les piéges qu'il recélait:

« On remarque parmi les plus jolis dessins de M. Isabey la figure en pied d'un enfant qui porte dans ses deux mains un énorme paquet de *roses*. Cette association des couleurs du printemps et des grâces de l'enfance rappelle et rassemble des idées

d'espérance. Au milieu du bouquet l'auteur a jeté de jolies fleurs *bleues*. L'ensemble de cette composition est du plus riant effet. Ces fleurs se nomment en allemand *Wergiss mein nicht, Ne m'oubliez pas !* »

Le Constitutionnel demeura, dans la presse quotidienne, sous son nouveau titre de *Journal du Commerce,* le représentant timide du parti indépendant, qui se constituait alors avec toutes ses variétés d'origine, d'opinions, de tendances, et semblait décidé à prendre partout une part active à la lutte. Il se joignait assez ordinairement au *Journal de Paris* et au *Journal général* pour défendre la politique du gouvernement ; mais, malgré toute la prudence, toute la réserve qui lui était imposée, il était facile de voir que ses sympathies étaient ailleurs, et que le bonapartisme libéral des Cent Jours avait au fond ses prédilections.

L'opposition libérale s'appuyait encore sur le *Censeur* et sur le *Mercure,* ressuscité au commencement de 1817 par Benjamin Constant, avec l'assistance d'Esmenard, Jay, Jouy, Dufresne Saint-Léon, Lacretelle aîné, et qui avait commencé à acquérir sous cette habile direction l'influence qui plus tard fit de ce recueil, sous le nom de *Minerve,* une véritable puissance.

—

CORRESPONDANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La presse royaliste avait fait une importante recrue dans la personne de Fiévée. L'ancien correspondant de Napoléon, qui l'avait été auparavant, on se le rappelle, du comte de Provence, avait été pris en 1814, et surtout en 1815, d'une fièvre de royalisme plus vive que celle même qu'il avait sentie sous le Directoire. Sous prétexte de vouloir toujours les mêmes choses, telles que l'institution des libertés communales, qu'il opposait à la monarchie administrative, il était entré dans toutes les ardeurs et les agressions des partis.

« Fiévée, dit M. Sainte-Beuve, avait le goût et la spécialité des correspondances. Lors de la première Restauration, en 1814, on le voit en entretenir une du même genre avec le comte de Blacas, ministre et favori de Louis XVIII. On regrette que le premier consul, auquel il avait eu le mérite de s'adresser avec tant de bon sens, et qui lui faisait l'honneur de l'écouter, devienne alors sous sa plume, presque injurieuse, *Buonaparte* au lieu de Bonaparte (1). »

C'est de Nevers, où il était préfet, qu'est datée cette nouvelle correspondance. Nous ignorons quelles circonstances y mirent fin. Toujours est-il que

(1) *Causeries du Lundi*, t. V, p. 189.

Fiévée se crut autorisé à la publier, en 1815, par des indiscrétions qui, dit-il, l'avaient fait calomnier, et il la dédia au comte de Blacas. C'est là ce qui aura induit en erreur le savant critique; mais il est évident qu'elle était adressée à Louis XVIII lui-même. Cela résulte bien clairement des demi-confidences de Fiévée. « Voulant dédier cet ouvrage, afin qu'il ne parût pas une fiction, dit-il dans un avertissement, la dédicace appartenait de droit à M. le comte de Blacas. » Et dans la dédicace : « Vous connaissez, dit-il au ministre favori, l'origine de cette correspondance; vous savez quel nom on a employé auprès de moi pour l'obtenir. »

De cette correspondance nous citerons une seule lettre, qui a trait aux journaux, et curieuse à rapprocher de ce que Fiévée écrivait douze ans auparavant au premier consul au sujet du *Bulletin de Paris* (voy. notre tome VII, p. 404). Elle témoigne en outre des préoccupations du nouveau gouvernement touchant la presse.

Liberté de la presse. Moniteur. Gazette de la Cour.

Nevers, 24 juin 1814.

Les écrivains français ont pris, dans le dernier siècle, une singulière habitude, qui a beaucoup contribué à propager la Révolution : c'est de faire un *principe* de tout ce qui flattait leurs désirs et secondait leurs prétentions. Je ne parlerai pas de tous les principes que l'on a successivement créés pour renverser les doctrines et le gouvernement établis : cela me mènerait trop loin; je m'en tiendrai à la *liberté de la presse,* donnée comme un prin-

cipe incontestable, reçue comme une base de toutes les constitutions dites libérales, et qui n'est et ne peut jamais être cependant qu'une *conséquence* d'une situation politique. Cette idée simple s'expliquera par des faits.

Depuis les premiers jours de la Révolution jusqu'à la chute du trône, la liberté de la presse a existé en France : si on imprimait contre le clergé, on imprimait aussi pour le clergé ; s'il y avait des journaux anti-monarchiques, il y avait des journaux qui défendaient le monarque et la monarchie; en un mot, les factieux et les serviteurs du roi affichaient également leurs opinions sur les murs de Paris. Ce n'était pas en vertu d'un principe, ni d'une loi, puisque le principe et la loi existaient encore le 10 août 1792, ce qui n'a point empêché de massacrer, ce jour même, Suleau, qui rédigeait les *Actes des Apôtres,* et de proscrire, poursuivre, enfermer et tuer, les jours suivants, ceux qui avaient usé en faveur du roi de la liberté de la presse. Cette liberté tenait à ce que les partis se balançaient; or, tant qu'il y a dans un Etat des partis d'égales forces, ils réclament ensemble la liberté de la presse ; mais aussitôt qu'un parti triomphe, il se rit du principe qu'il a lui-même posé, et écrase ses adversaires de tout le poids de l'autorité qu'il vient de saisir. Les mêmes circonstances se sont reproduites plusieurs fois pendant notre Révolution. Avant la journée dite du 13 vendémiaire, la liberté de la presse était entière; elle n'était plus le lendemain, parce que le canon avait, la veille, décidé la victoire d'un parti. Avant la journée dite du 18 fructidor, on imprimait tout ce qu'on voulait dans la République, même ce qui pouvait contribuer au retour du roi; le lendemain, on nous envoyait à Cayenne, on brisait les presses, sans déroger au *principe.* Les partis ne se balançaient plus; un parti triomphait, il usait de son pouvoir. Et quel est le pouvoir qui ne sache pas qu'il lui serait impossible de résister à la liberté de la presse, s'il ne sait lui-même s'en faire une arme (1)? Aux diverses époques où elle a existé par le balance-

(1) Dans les développements qu'il a ajoutés à la première partie de cette correspondance en la publiant, Fiévée dit, en renvoi à ce passage : « C'est effectivement comme une arme qu'il faut considérer la liberté de la presse, et l'on trou-

ment des partis, le roi, alors loin de France, n'en concevait-il pas une plus grande espérance de son prochain retour, par conséquent une plus grande facilité de renverser les gouvernements établis qui s'y opposaient? Cette réflexion, si elle est vraie, en dit plus que toutes les paroles.

On cite l'exemple de l'Angleterre, où existe la liberté de la presse. Ce n'est pas non plus en vertu d'un principe que cela a lieu dans ce pays, mais parce que la lutte et la balance des partis y forment l'action du gouvernement. La liberté des corps délibérants maintient la liberté de la presse; la liberté de la presse assure la liberté d'opinions des corps délibérants : tout cela s'est fondu, est devenu cause et effet; l'usage subsiste, mais on ne trouverait pas une loi formelle contre les abus; les délits sont renvoyés aux tribunaux, où les jugements sont aussi une affaire de parti, et souvent un triomphe pour les accusés. Les ministres eux-mêmes se servent fort adroitement de la liberté de la presse contre les puissances de l'Europe; et il est remarquable que les journaux les plus fougueux de l'opposition n'attaquent point un souverain quand l'Angleterre a un intérêt puissant de le ménager. Il y a de l'habileté dans ce pays, parce qu'il y a de l'expérience, et qu'on connaît les instruments dont on se sert.

J'ai cru devoir citer des exemples pour prouver cette assertion que la liberté de la presse n'est pas un principe, mais la conséquence d'une situation politique. J'ignore comment on fera des lois de répression ou de garantie; mais j'ose prédire que, si on fait des lois, on rentrera à cet égard dans l'état où l'on était avant la Révolution, malgré la meilleure volonté du monde de laisser plus de latitude à ce qu'on appelle la pensée, et malgré les plus beaux raisonnements du monde. Dès qu'il y a des censeurs, rien ne peut empêcher qu'il ne se trouve parmi eux des

vera, ainsi que je l'ai prouvé par les faits, que cette arme n'appartient à tous également que quand les partis se balancent, mais qu'aussitôt qu'un parti triomphe et devient un pouvoir par cela seul qu'il a triomphé, il s'empare exclusivement de cette arme, et ne permet plus de s'en servir qu'à son avantage... Le gouvernement représentatif et la liberté de la presse sont inséparables, parce que dans le gouvernement représentatif on fait entrer divers éléments de pouvoirs et d'opinions qui doivent se balancer réciproquement. »

sots, des poltrons et des flatteurs ; dès qu'une personne aimée du public sera attaquée, rien ne pourra empêcher un cri public contre la liberté de la presse. En un mot, cette liberté est une idéologie, qu'on a l'air de vouloir en général, mais que chacun craint contre soi et ne voudrait que pour soi. Avec une pareille disposition, l'autorité est toujours entraînée à resserrer les limites, et va, malgré elle, plus loin même que son intérêt ne l'exige.

Si on ne se dissimule pas à quoi tient la liberté de la presse, les lois proposées sur cet objet engageront la première lutte entre l'autorité souveraine et les deux Chambres : car l'autorité doit craindre cette liberté, la seule arme dangereuse aujourd'hui ; les corps délibérants, au contraire, doivent la désirer, c'est leur plus forte garantie. Cette question est toute politique, quoique, depuis qu'on a admis le principe, il semble qu'il ne s'agisse plus que de rédiger de simples réglements d'administration.

Lorsqu'on discutera cette question, les journaux établis maintenant seront favorables à la liberté de la presse, parce qu'ils sont en jouissance d'être lus, qu'ils ne craignent pas de voir naître des rivaux redoutables (rien n'est plus difficile que de mettre en vogue un journal nouveau), et que leur seule appréhension est de retomber sous le régime des priviléges, qui mettait la propriété des journaux dans les mains du roi, et les rédacteurs à la nomination des ministres.

C'est un fait singulier, et cependant irrécusable, que, dans un moment surtout où l'autorité a besoin de se saisir de l'opinion, le roi n'ait pas un journal à lui, sur lequel il puisse compter en toutes circonstances, et assez généralement répandu pour l'emporter sur tous les autres. Rien cependant n'est plus important ; par bonheur, rien aussi n'est plus facile à obtenir. Mais il n'y a qu'un moment pour réussir : c'est celui où l'opposition n'est pas encore formée, où tous les cœurs sont encore au pouvoir par sensation autant que par raisonnement. Ce moment existe, il faut en profiter.

Le *Moniteur* est la chose du monde la plus ridicule dans une monarchie. On ne continue à s'y abonner que pour avoir *la suite*

de la Révolution. Comme elle est finie, il faut clore aussi ses registres. Que signifie d'ailleurs un journal officiel d'une longueur démesurée, qu'on remplit avec de la mauvaise philosophie, de la mauvaise littérature, de la mauvaise métaphysique, qui sert d'archives à l'Institut, où se sont réfugiées, comme dans leur sanctuaire, les mauvaises doctrines et les grandes prétentions? C'est le seul journal de cette mesure en France, le seul, par conséquent, où on imprimerait en entier les discours prononcés par les deux Chambres; les membres de l'opposition s'en feraient de suite un droit, et il serait bizarre que ce fût un journal officiel, envoyé gratis et officiellement aux agents de l'autorité, qui répandît le plus exactement les attaques contre l'autorité. Si l'on n'y prend garde cependant, ce que j'annonce ici comme une chose bizarre, deviendra une chose toute simple, et de laquelle il ne sera même pas permis de s'étonner (1).

C'est un grand bonheur qu'il n'y ait en France que de petits

(1) Une petite feuille du temps, *le Géant vert,* qui pourtant, en 1814, sous une autre forme et un autre titre (*Deux mots de vérité*), s'était rangée parmi les défenseurs les plus ardents de la liberté de la presse, se plaint aussi, après avoir reproduit l'article de Fiévée, de la partialité qu'apportaient les journalistes dans le compte-rendu des séances de la chambre des députés, citant en entier tels et tels discours et tronquant les autres. Il blâme même le *Moniteur,* qui avait fait les frais d'un supplément uniquement pour se procurer le moyen de citer au long les discours les plus en opposition avec un projet de loi adopté à une majorité de 235 voix. Il exprime le désir qu'il ne soit permis aux journaux de rendre compte des séances que par l'insertion d'un procès-verbal envoyé par le secrétariat de la Chambre, ce qui ôterait à tout rédacteur le prétexte et le moyen de dénaturer les discours prononcés et l'effet général de la séance, en procurant d'ailleurs aux lecteurs une connaissance certaine et officielle des opinions émises dans la Chambre. Qu'on ne s'y trompe pas, ajoute-t-il, la facilité laissée aux journalistes à cet égard serait une des armes les plus puissantes d'un parti d'opposition, s'il venait à s'en former un.

Le *Géant vert* est persuadé que tous les journaux existants seraient avantageusement remplacés par une *Gazette de la Cour* telle que la propose Fiévée, et une *Feuille villageoise*, dont il donne, lui, le plan, qui contiendrait un récit simple des principaux événements, quelques renseignements sur l'esprit public, un développement clair et précis des bienfaits qui résultent de telle ordonnance du roi, et surtout une réfutation énergique des calomnies de la malveillance, qu'il serait facile de prévenir; qui serait répandue dans toutes les communes de France, soit par l'intermédiaire des préfets et sous-préfets, soit à la faveur du *Bulletin des Lois,* et serait lue, soit par le pasteur, soit par le maire, au prône ou dans des réunions. Dans l'opinion du *Géant vert,* un pareil journal, écrit avec concision et simplicité, produirait le meilleur effet sur l'esprit trop facile à séduire des habitants des campagnes. C'était en grand l'idée du *Moniteur des Communes*.

journaux en comparaison des journaux anglais : les opinions prononcées dans les deux Chambres ne pourront être insérées que par extrait; n'y ayant pas place pour toutes les opinions prononcées, ni pour de longs discours entiers, il en résultera naturellement, et sans qu'on puisse s'en plaindre, une grande facilité d'élaguer ou de passer sous silence les opinions dangereuses, de donner une préférence à peu près exclusive aux opinions favorables : par conséquent, on aura une action certaine sur l'opinion publique, surtout si on se donne un journal qui l'emporte en abonnés sur tous les autres.

Je l'ai déjà dit, rien n'est si facile : il suffit de supprimer le *Moniteur,* de le remplacer par une *Gazette de la Cour,* dont le volume ne soit pas plus grand que le volume des autres journaux, dont le prix d'abonnement soit moindre, qui soit mieux rédigée, et qui ait encore l'avantage de la priorité des nouvelles officielles. A ces conditions, on est sûr d'un succès si général, que, si cette opération était conduite par une main habile, en six mois ce journal deviendrait à peu près exclusif.

On ne s'abonnait au *Moniteur* que parce qu'on en avait le commencement et qu'on voulait avoir la suite; encore cessait-on de s'y abonner, et la preuve en est dans les dépenses que fait le gouvernement pour le soutenir. On s'abonnera à la *Gazette de la Cour* à cause de son titre. La cour est un objet d'attention dans les provinces plus qu'à Paris, parce qu'en province tous les gentilshommes tiennent essentiellement à la cour : disposition qui augmentera par le bon esprit qu'on a eu de recréer en grand la maison militaire du roi. On s'y abonnera parce qu'on tient à avoir les nouvelles officielles promptement, ceci est général, et qu'en les ayant par cette gazette plus tôt que par les autres journaux, on aura encore l'avantage de dépenser moins, ce qui est une considération.

Mais pour assurer le succès, il faut que la *Gazette de la Cour,* officielle dans les articles qui en porteront le titre, soit rédigée comme les autres journaux pour tout le reste; il faut qu'elle soit littéraire, et qu'elle ne néglige rien de ce qui occupe l'oisiveté des lecteurs : ce qui est très-possible sans s'écarter d'un ton de

dignité et d'une pureté de principes que doit avoir un journal qui appartient au gouvernement. Si les nouvelles officielles sont abondantes, on fait paraître un supplément, et c'est pour les autres journaux un obstacle de plus de soutenir la rivalité; car, s'ils font des suppléments, ils se ruinent, et, s'ils emploient tout le corps de leur journal à donner le lendemain ce qu'on a eu la veille dans la *Gazette de la Cour,* ils ennuient : toutes ces conséquences sont inévitables.

Je suis persuadé que la *Gazette de la Cour,* d'un prix plus bas en abonnement que les autres journaux, payant mieux ses rédacteurs pour avoir des talents reconnus, et fournissant des suppléments dans toutes les occasions où ils seraient nécessaires, couvrirait encore ses frais, et bien au delà. Mais quand bien même la *Gazette de la Cour* coûterait au gouvernement, ce qui ne peut pas être, ce ne serait pas un motif pour hésiter. En attendant qu'on sache au juste ce que c'est que la liberté de la presse, il est bon de s'emparer de cette arme. Recréer par adresse le privilége des journaux en faveur du gouvernement, c'est arriver à un résultat si heureux, que je ne crois pas qu'on puisse hésiter. Je le répète, il faut saisir le moment où personne ne tient encore à aucun journal par esprit de parti, et faire conduire cette opération par quelqu'un qui sache ce que c'est que l'opinion publique en France et qui ne se trompe pas sur le choix de ses rédacteurs (1).

Fiévée eût difficilement renoncé à l'habitude qu'il avait depuis tant d'années de dire son mot sur toute chose. Au défaut de son royal correspondant, il prit le public pour confident, et continua sa *Correspondance politique et administrative* sous la forme d'un recueil qui paraissait dans des limites et à des époques indéterminées, pour échapper à la censure.

(1) *Correspondance politique et administrative,* part. IIe, lettre v, tome Ier p. 59.

Dans cette publication, qui ne fut pas sans influence, on trouve, comme dans tout ce que Fiévée a écrit, beaucoup d'esprit, des paradoxes, de l'originalité, des idées positives, et de l'amour-propre immensément; il y porte généralement un ton de raison froide et piquante, un grain de gaieté, d'agrément, ou même d'impertinence, dans le raisonnement, qui contraste avec les furieuses colères d'alentour.

Fiévée était royaliste d'instinct, mais royaliste frondeur. Il professait hautement son dévouement à la légitimité, mais il n'était pas homme à se donner sans réserve. A côté de ses sentiments monarchiques, il avait ses goûts particuliers, ses opinions personnelles, et une mesure d'indépendance dont il se croyait en droit d'user sous la monarchie, comme il l'avait fait sous l'Empire. Il se plaignait tout haut de ce qu'il appelait la bêtise de son parti. Homme d'expérience et d'affaires, il prenait la liberté de donner des conseils. A côté de ce qui pouvait plaire au pouvoir qu'il voulait défendre, il n'épargnait pas la critique à ce qu'il croyait devoir blâmer.

Ainsi, au commencement de 1819, quand le côté droit, ayant vu l'autorité lui échapper par l'avènement du nouveau ministère, poussait un cri d'alarme, se lamentant sur le péril imminent que courait la monarchie, sur les empiétements de la démocratie, qui nous envahissait de toutes parts, Fiévée s'exprimait ainsi dans un article intitulé : *Etat positif de la royauté et de la liberté en France.*

La royauté se compose : 1° d'une liste civile de trente-quatre millions, et d'un domaine privé qu'on estime à un revenu de cinq à six millions ; de l'emploi d'un budget qui monte à près d'un milliard ; de la disposition d'une armée active qui se monte à deux cent quarante mille hommes, d'une armée possible de réserve qui se monte à un nombre égal, et de régiments étrangers qui, par cela même qu'ils sont étrangers, n'appartiennent qu'au souverain ;

2° Du droit de faire la paix et la guerre, et tout traité de puissance à puissance ;

3° De la facilité de choisir entre vingt-six millions de Français tous ceux qui sont capables d'être ministres, ministres d'Etat, sous-secrétaires d'Etat, conseillers d'Etat, directeurs généraux, préfets, sous-préfets ; de nommer, parmi les Français qui ont étudié les lois, les cinq ou six mille qui ont le plus de lumières dans l'esprit et le plus de crainte de Dieu dans le cœur, pour en faire des juges ; de nommer enfin douze à treize mille employés de toute espèce, destituables à volonté, même ceux qui ne sont pas payés, tels que les maires, les conseillers d'arrondissement et de département, les officiers de la garde nationale, etc. ;

4° De faire des nobles à volonté, et des pairs dans la même proportion ;

5° D'avoir une justice particulière qu'on appelle *justice administrative,* et en vertu de laquelle les douze ou treize cent mille agents soldés de l'administration ne peuvent être traduits devant les tribunaux ordinaires sans l'autorisation de l'administration.

Après avoir établi le matériel de la royauté, continue Fiévée, il est curieux de rechercher quel est le matériel de la liberté ; l'inventaire sera bien léger.

La liberté, isolée de toute institution, se renferme dans une Chambre de deux cent cinquante-deux députés, chargés de défendre les intérêts d'une population de vingt-six millions d'individus. Ces députés sont élus sous l'influence ostensible des préfets, agents de la royauté, par des colléges dont le roi nomme

les présidents ; la discussion des droits des électeurs est soumise aux conseils de préfecture, nommés par le ministre de l'intérieur, avec faculté d'appel au conseil d'Etat, qui est nommé par le roi.

Tel est le matériel de la liberté. Nous ne pouvons y faire entrer la liberté de la presse et la liberté individuelle : elles ont été mises dans le bagage de la police.

Certes l'écrivain le plus libéral ne se serait pas mieux exprimé, et les circonstances au milieu desquelles était écrit cet article lui donnaient un relief tout particulier ; mais Fiévée disait encore :

La France entière, ne sachant à quoi attribuer le 20 mars, s'imagina que la royauté était trop faible, que la liberté était trop forte : les électeurs de 1815 voulurent porter secours à la royauté ; les députés, fidèles à l'esprit qui les avait élus, ne pensèrent qu'aux intérêts de la royauté ; les écrivains firent de même, je fus entraîné comme les autres (1).

Voilà un noble et loyal aveu, qui honore Fiévée ; c'était une sorte d'amende honorable, de confession publique, dont il fut le premier qui donna l'exemple : son parti n'avait jusqu'alors désavoué aucune erreur, ni même aucun excès ; il devait difficilement lui pardonner d'avoir pris cette généreuse initiative.

Mais on ne sera point surpris, après avoir lu un pareil article, que Fiévée ait eu sa part dans les rigueurs du parquet, comme nous le verrons bientôt.

La *Correspondance politique et administrative* a été réunie en trois volumes, et se compose de quinze

(1) *Correspondance politique et administrative*, part. 14.

parties, dont la dernière parut en janvier 1819. Fiévée la reprit en 1828; mais cette dernière série n'alla pas au-delà de trois livraisons. Il importe de ne pas confondre, comme je vois qu'on l'a fait à peu près partout, cette correspondance avec celle dont nous avons parlé au chapitre de l'Empire (t. VII, p. 401 et suiv.), et qui a été aussi imprimée en trois volumes, mais sous le titre de *Correspondance et relations avec Bonaparte.*

Un mot encore sur Fiévée, ce vieil athlète de la presse, que nous pourrions bien perdre de vue au milieu des phalanges nouvelles qui s'avancent, bien qu'il soit resté dans la carrière presque jusqu'au terme de sa vie. Après avoir abandonné sa Correspondance, il fit la guerre en volontaire des plus actifs dans le *Conservateur*, sous le drapeau de Chateaubriand. Il eut, en 1818, nous venons de le dire, son procès de presse et sa condamnation à quelques mois de prison, qu'il fit, dit-on, dans une maison de santé. Enfin, il ne lui manqua rien de ce qui constituait alors un royaliste comme il faut, et il s'arrêta à temps pour pouvoir ensuite reparaître en constitutionnel libéral. Lorsque le parti ultra-royaliste, dont il était un des libres meneurs, arriva au pouvoir avec MM. de Villèle et Corbière, il s'aperçut qu'il avait travaillé pour d'autres, et, comme plusieurs membres influents du parti roya-

liste, Chateaubriand en tête, il se retourna, il passa à une coalition avec les libéraux, avec les Benjamin Constant, les Casimir Périer, et finalement on le vit collaborateur du *Temps* avec M. Coste, et même du *National* sous Carrel.

—

ARCHIVES PHILOSOPHIQUES

Entre les ultra-royalistes, qui voulaient le roi moins la Charte, et les libéraux, qui voulaient la Charte moins le roi, s'élevait un parti intermédiaire, peu nombreux, mais puissant par le caractère et le talent de ses membres principaux, qui déclarait ne pas séparer les droits de la couronne des droits du pays, mais les servir, les vouloir également, et qui prétendait avoir ainsi la véritable intelligence de la Charte, de la Constitution. Ce parti reçut de bonne heure le nom de *doctrinaires,* et il ne répudia pas ce nom, qui indiquait au moins qu'il avait des doctrines. Il était représenté dans la chambre des députés par Camille Jordan et Royer-Collard, à la chambre des pairs par le duc de Broglie, dans la presse par M. Guizot.

Pour les doctrinaires, pour leur cause, la défense du cabinet ne suffisait pas ou ne convenait pas toujours. Ils eurent donc, de 1817 à 1830, leurs journaux et leurs recueils périodiques, les *Archives,* le *Courrier,* le *Globe,* la *Revue française,* où ils dis-

cutèrent, selon leurs principes et leurs espérances, tous les incidents de la politique active, à mesure qu'ils se présentaient.

Le premier de ces recueils, les *Archives philosophiques, politiques et littéraires,* fondées par MM. Royer-Collard et Guizot, date de 1817. Offrir aux Français un examen impartial des écrits où seraient traitées les grandes questions qui intéressent la patrie, et profiter de l'occasion que leur offriraient ces écrits pour traiter eux-mêmes ces questions selon leurs propres idées; étendre et fortifier l'union des peuples en faisant connaître en France les productions importantes publiées chez les nations étrangères, quel qu'en fut l'objet; réunir en un même faisceau toutes les connaissances humaines, n'en exclure aucune, accorder à chacune sa place, et faire sentir par leur rapprochement qu'elles tendent toutes au même but : tel était le plan des *Archives.* Il embrassait les *sciences politiques,* comprenant tout ce qui se rapporte aux intérêts généraux de la société et à son organisation; la *politique spéciale,* dont toutes les questions présentaient le plus vif intérêt en raison de nos institutions naissantes et de notre situation singulière; les *sciences morales et politiques,* qui n'intéressent pas seulement l'individu qui cherche dans leurs méditations le principe de ses devoirs et le secret de ses destinées, mais dont l'influence sur la

société tout entière est maintenant démontrée; les *sciences physiques, naturelles et mathématiques*, qui sont devenues nationales par leur éclat, et populaires par leur utilité; la *littérature française*, qui, bien que peu féconde en ce moment, ne pouvait cesser cependant d'exciter l'intérêt national; la *littérature étrangère*, qui n'était déjà plus pour la France un monde ignoré, mais qui n'avait pas encore été exploitée dans toute son étendue. Enfin, l'*archéologie*, la *philologie* et les *beaux-arts* devaient trouver place dans ce recueil, qui n'excluait aucune des connaissances humaines, parce qu'elles ont toutes un genre de mérite et un attrait particuliers.

Quiconque observera attentivement l'état actuel du monde sera nécessairement conduit à y reconnaître un grand caractère : un esprit nouveau agite en tous sens la masse européenne; la philosophie comme la politique, les doctrines morales comme les systèmes littéraires, les opinions comme les réalités, tout s'ébranle pour suivre une direction différente de celle des temps antérieurs. Où aboutira ce mouvement? Peut-être est-il impossible de le prédire; mais son évidence est incontestable : il entraîne ceux qui le combattent comme ceux qui le secondent, et ce n'est qu'en le suivant qu'on peut essayer de le régler. Il faut une satisfaction et un aliment à cette activité générale des esprits; il faut entrer de bonne foi dans ces routes nouvelles où ils se précipitent, et se hâter d'y porter la lumière. Déjà, hors de France, plusieurs ouvrages périodiques ont été entrepris dans cette intention; le plus remarquable est sans contredit celui qui paraît en Ecosse sous le titre d'*Edinburgh Review*. Cet ouvrage, dont le succès n'est ni au-dessous ni au-dessus de son mérite, a cela de particulier que, conforme en tous points à l'esprit et aux besoins du temps, sans en être esclave, il exerce par là sur le présent,

et même sur l'avenir, toute l'influence qui appartient à un ressort de ce genre. C'est dans des vues analogues, étrangères à tout esprit de parti, et avec le désir profond de servir, selon nos moyens, les vrais intérêts de la patrie, qu'a été conçu le plan des *Archives philosophiques, politiques et littéraires;* nous espérons que rien n'y démentira nos intentions.

—

Par tout ce que nous venons de dire, on peut déjà se faire une idée de ce qu'était la presse, ou plutôt de ce qu'elle promettait d'être, à l'époque où nous sommes arrivés; le tableau suivant, peint en quelque sorte d'après nature, représente plus au vif encore le mouvement qui commençait à se faire sentir, et qui allait bientôt prendre une si vive allure. Je l'emprunte à une brochure contemporaine que j'ai eu la bonne fortune de déterrer, et qui fait du journalisme de cette époque une peinture telle qu'un observateur mêlé aux hommes et aux choses du temps pouvait seul la faire.

TABLEAU DE LA PRESSE EN 1817.

L'auteur s'adresse à un provincial de ses amis; sa lettre est du mois de juin.

Je sais, mon cher ami, lui dit-il, que vous faites grand cas des journaux; les lire est un de vos plus doux passe-temps, et chaque jour de courrier est pour vous un jour de fête... Par les journaux, vous êtes informé très-exactement, le 7 ou le 8 de juin, de la hauteur que marquait le thermomètre de Chevalier le 1er dudit mois; vous apprenez le samedi que M. l'abbé F*** doit prêcher à Saint-Sulpice le dimanche précédent; le soir du même jour, sur la foi

d'un feuilleton trop souvent mensonger, vous vous transportez en esprit à la queue des Français pour aller voir jouer Talma ou mademoiselle Mars, tandis que, trois jours après, un nouveau feuilleton vous transmet la tardive nouvelle d'une indisposition grave, cause funeste du plus cruel désappointement. Pour peu qu'il tonne, qu'il pleuve, qu'il grêle, pour peu que le vent détache quelque brimborion de plâtre dans une cheminée, ou que les eaux de la Seine haussent de quelques lignes, votre journal vous en tient exactement informé, et vous, qui connaissez les localités, vous attachez un très-grand prix à ces petits détails, qui pourraient paraître niais à l'homme superficiel. — Une femme s'est jetée dans la rivière du haut du pont Louis XVI; on n'est parvenu à l'en retirer qu'au bout de quelques heures. — Un cabriolet a renversé un piéton au coin de la rue Richelieu et de la rue Saint-Honoré, et le conducteur s'est sauvé à toute course. — On a arrêté, dans le jardin du Palais-Royal, un filou qui ne volait pas assez adroitement la montre d'un nouveau débarqué. — Hier, on a passé en revue, sur la place du Carrousel, tels régiments de la garde royale et tels régiments suisses. Les troupes ont ensuite défilé, cavalerie, artillerie, infanterie, dans la plus belle tenue; les princes leur ont témoigné leur contentement. Un temps superbe a favorisé cette revue... Voilà de ces articles qui reparaissent au moins une fois la semaine dans chaque journal, et qui n'en conservent pas moins le mérite d'une éternelle nouveauté. Heureusement pour vous que les voleurs de la province ne lisent pas les journaux de la capitale, car ils y trouveraient des documents très-précieux, dans le compte exact et assidu qu'on y rend des démêlés de leurs confrères de Paris avec les cours d'assises et les tribunaux correctionnels.

Si de ces menus détails nous nous élevons à la politique, je conviens avec vous qu'il est très-agréable de trouver dans les journaux, au-dessous de la rubrique *Paris*, un article où l'on traite *ex professo*, quoique souvent d'une manière un peu entortillée, de ce que l'on doit penser du dernier événement politique. Par une modestie admirable, ces articles sont ordinairement sans signature, ce qui est un motif de plus pour gagner la confiance des

lecteurs. Toutefois les rédacteurs de journaux m'ont assuré souvent que, si, contre toute apparence, j'avais remarqué quelque sottise dans lesdits articles, ce n'était ni eux, ni leurs collaborateurs, qu'il en fallait accuser. Quant à la littérature, j'apprends avec peine, par votre dernière lettre, que depuis qu'on reçoit dans votre petite ville trois journaux différents, qui, tous trois, ont exprimé des opinions opposées sur *Germanicus* et sur les *éditions compactes,* on s'avise de secouer le joug de leurs décisions en s'autorisant alternativement de l'autorité de l'une contre celle de l'autre. J'ai communiqué ce fait à l'un des rédacteurs de la *Quotidienne,* lequel m'a assuré que c'était encore là un résultat des principes philosophiques et révolutionnaires. Quoi qu'il en soit, voilà assurément bien des motifs pour justifier l'extrême importance que vous mettez à recevoir exactement votre journal, et le désir que vous me témoignez de connaître un peu l'esprit et le genre de ceux qui paraissent actuellement à Paris.

Je vais donc tâcher de vous satisfaire, et, pour y réussir, j'ai poussé mes recherches jusqu'au scrupule. Je me suis quelquefois appesanti sur des riens ; en cela, j'ai voulu remplir vos vues. La matière, d'ailleurs, est assez importante, puisqu'elle a occupé chaudement nos législateurs, qu'on a été jusqu'à prétendre que l'opinion publique se dirigeait avec quelques rames de papier noircies quotidiennement ; que dans cette idée tous les partis ont voulu s'emparer des journaux, et que les ministres leur ont fait l'honneur de les craindre. Je peux vous assurer, en outre, que, n'étant d'aucune coterie, je n'ai cédé ni aux influences ni aux préventions ; j'ai été quelquefois juste, mais jamais méchant. La profession de journaliste n'exige qu'un peu d'esprit naturel, et cette médiocre instruction qui s'acquiert par des lectures superficielles ; c'est bien peu de chose. Cependant, plusieurs personnes s'en mêlent sans posséder même ces légères qualités ; d'autres sont audessus de leur métier, et je n'ai pas perdu l'occasion de leur rendre justice. Tous ont chaque jour, dans leurs feuilles, la facilité de médire de leur prochain, et ils en usent largement. Ils ne trouveront pas mauvais, je l'espère, qu'une fois dans la vie, on se donne, à son tour, cette innocente récréation.

Notre Aristarque commence sa revue, selon qu'il était juste et bienséant, par le *Moniteur,* dont nous connaissons l'histoire.

Quant à l'esprit qui préside à la rédaction du *Moniteur*, je me ferai un plaisir de vous dire que c'est celui d'une modération parfaite ; un sentiment de dignité est empreint dans toutes ses lignes ; on ne s'y abaisse jamais jusqu'à la plaisanterie ou jusqu'à l'épigramme, ce qui est cause peut-être qu'on se montre peu curieux de découvrir les noms qui s'y cachent successivement sous les différentes lettres de l'alphabet. Du reste, on y est fort exact à donner les nouvelles de Paris le lendemain des autres journaux, ce qui est conforme à l'avis du sage qui nous recommande de remuer la langue sept fois avant que de parler, et l'on y publie en caractères très-menus et en colonnes très-serrées les débats du parlement d'Angleterre, un mois, jour pour jour, après la tenue des séances, ce qui fait qu'ils ont déjà repris l'attrait de la nouveauté pour les lecteurs oublieurs et étourdis. Au reste, on a bien soin de retrancher, dans les extraits des journaux anglais, tout ce qui pourrait piquer la curiosité des partis, attendu que nos journaux ont déclaré qu'il n'y avait plus de partis en France.

Après le *Moniteur,* il était naturel de passer au *Journal des Débats,* puisqu'il avait été un temps, et ce temps n'était pas bien éloigné, où l'on avait pu le considérer comme *semi-officiel.*

...Le *Journal des Débats* devint le centre d'une faction littéraire, rivale et ennemie de celle qu'on a appelée *philosophique,* et il conserve encore aujourd'hui l'esprit de son fondateur. A l'époque de sa plus grande gloire, il compta environ vingt mille abonnés. L'avénement de tant de rivaux qui lui sont survenus depuis la Restauration a dû nécessairement diminuer ce nombre ; mais il est certain, cependant, qu'il est encore le plus répandu de tous les journaux, et il faut convenir, pour être juste, qu'il sait se

rendre digne de ces nombreux suffrages, autant par le soin qu'on apporte à sa rédaction que par les talents des écrivains qui lui consacrent leur plume. Il est impossible d'être plus exact à donner fraîchement les nouvelles, d'être plus réservé à ne pas en hasarder de fausses ou de douteuses. En un mot, moi qui, comme vous le savez, ne partage ni son esprit ni ses principes, je vous avouerai que le *Journal des Débats* m'est aussi indispensable le matin que ma tasse de chocolat, et que je ne crois pas avoir lu ma gazette tant que je n'ai pas parcouru avec quelque attention les colonnes de cette feuille.

Ce n'est pas, Dieu merci, comme jadis, pour y chercher le feuilleton du théâtre, car c'est aujourd'hui incontestablement la partie la moins piquante de ce journal. A qui donc s'est-on avisé de livrer le trône glorieux de Geoffroy? C'est à un certain M. C..., qu'on appelle dans le monde M. Duvicquet. Ah! M. Duvicquet, abdiquez, je vous en conjure au nom de tous les lecteurs du *Journal des Débats*. Sans doute, votre prédécesseur avait rendu le poste que vous occupez difficile à remplir; mais nul n'y pouvait apporter moins que vous les qualités nécessaires. Je ne vous conteste pas d'écrire passablement, et d'avoir même quelque connaissance de la littérature du théâtre, ce que bien des gens ne vous accorderaient pas aussi facilement que moi; mais votre prose ressemble à ce qu'on a vu partout, et vous savez que

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Or, il ne suffit pas pour cela d'avoir surpassé MM. Martainville et Malte-Brun en partialité et en injustice dans votre jugement sur *Germanicus;* cela est fort, sans doute, mais cela n'est pas nouveau : il faudrait encore de la variété, de l'enjouement, et surtout de la légèreté, qualités que la nature vous a refusées, et que vous feriez de vains efforts pour atteindre.

On voit que je suis franc de mon naturel et assez bon diable dans le fond. Ainsi, par exemple, je me garderai bien de former le vœu qu'on ôte le département des ouvrages politiques à M. Fiévée (lequel n'est pas du tout caché sous les lettres T. L.), car,

comme il l'a dit avec beaucoup de justesse, il y a toujours quelque chose à apprendre avec celui qui a administré ; or, on sait que M. Fiévée a administré, et, au cas qu'on fût tenté de l'oublier, il a soin de le rémémorer dans chacun de ses articles. Sans doute, cet écrivain est sophiste et paradoxal ; il est doué, en outre, d'une large dose d'amour-propre qui le porte continuellement à se mettre en scène, et à accumuler d'avance dans ses feuilletons les matériaux pour l'histoire de sa vie ; mais ce tic-là même contribue à le rendre fort divertissant. Il a d'ailleurs de l'originalité dans les idées, et quelquefois dans les expressions ; son style a de la couleur. Enfin, c'est un écrivain de l'opposition, et par conséquent un homme précieux pour un journal.

Il est difficile de posséder à un plus haut degré que M. H... (Hoffman) le talent d'écrire avec amabilité, joint à de plus vastes connaissances. Quand M. Hoffman ne serait pas un poète agréable, un élégant prosateur, il serait encore un profond érudit. Toutes les fois qu'il a trouvé l'occasion de faire quelques excursions sur les domaines de la philosophie ou de la politique, il a été facile de s'apercevoir qu'il avait sur ces matières des idées saines. Ses articles sont fréquents, d'une étendue et d'une importance considérables ; ce qui prouve qu'il les produit avec autant de facilité qu'un autre en produirait de médiocres ou de mauvais. En un mot, M. Hoffman est un homme bien supérieur au métier de journaliste qu'il exerce.

Je connais quelqu'un qui chaque fois qu'il rencontre dans le *Journal des Débats* un article louangeur signé A.... prétend sentir le fumet des truffes de Périgord. J'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette observation ; tout ce que je puis assurer, c'est que l'article est alors de M. de Féletz. Quoique encore dans la vigueur de l'âge, M. de Féletz est un des vieux athlètes de la critique. Protégé par les nobles, il les protége à son tour, car c'est entre eux de puissance à puissance. On lui a fait une réputation de méchanceté qu'à mon avis il ne mérite pas. Il a de l'amour-propre ; eh mais ! cela n'est-il pas tout naturel, surtout dans les fonctions qu'il remplit ? M. de Féletz écrit correctement, il a de la littérature ; mais il manque de verve et d'originalité.

M. Dussault est plus classique que M. de Féletz (classique de journal s'entend), je veux dire que ce dernier est homme du monde en écrivant, tandis que l'autre est un peu professeur ; mais un esprit solide saura toujours apprécier les articles de M. Dussault, comme ayant beaucoup de fonds et comme étant remplis de choses.

M. Charles Nodier n'est pas du tout content du train dont va le monde. Il n'est pas de ceux qui nient le progrès des lumières ; au contraire, il ne le voit que trop, et c'est ce dont il enrage. Cette vue le jette dans une noire misanthropie ; et dans un de ses accès, il nous a menacés de se déporter lui-même au Sénégal. Heureusement qu'il se donne le temps de la réflexion avant d'exécuter ce sinistre dessein, et il est permis d'espérer que le *Journal des Débats* conservera au nombre de ses rédacteurs un homme vraiment érudit (1).

Je ne vous parlerai pas de M. Aimé Martin, qui depuis longtemps prive le *Journal des Débats* de sa prose vaporeuse et romantique. Je le laisse mettre en madrigaux galants les sulfates et les oxides, et je passe de suite à M. Boutard, qui rédige avec tant de hauteur et de suffisance le feuilleton des beaux-arts... M. Boutard a un art admirable pour dénigrer tout ce qui a été fait de bon et de beau en fait d'art durant le cours de la Révolution. Avec l'ouvrage, il attaque souvent l'ouvrier, et il est rare qu'il loue l'homme actuellement en fonctions sans blâmer amèrement son prédécesseur. Quand on est sujet à un pareil défaut, on devrait éviter soigneusement les occasions de s'y livrer. Loin de là, M. Boutard ne sait point parler d'architecture, de colonnes, d'arabesques, de ro-

(1) Je citerai encore le jugement que porte sur Charles Nodier une petite notice des journaux de 1818 ; j'insiste, parce que la génération nouvelle soupçonne à peine le rôle que le spiritnel conteur a joué dans la presse militante.

« Charles Nodier, dit donc notre notice, défenseur des doctrines gothiques de la politique, mais partisan des théories audacieuses du code de la littérature romantique, offre le bizarre spectacle d'un rédacteur de journal en opposition avec l'esprit de la feuille dans laquelle il écrit, en même temps que son âme et ses sentiments paraissent en contradiction avec ses propres doctrines spéculatives ; mais, par la bonne foi avec laquelle il lutte contre lui-même dans cette position singulière et difficile, il intéresse vivement le lecteur, heureux de le voir plus d'une fois, comme le prophète des livres sacrés, rendre gloire aux doctrines qu'il avait accepté la mission de maudire. »

saces, sans y mêler quelque peu de politique ou d'*anti-philosophie.*

Des *Débats*, notre auteur passe sans transition à la *Quotidienne.*

Ce n'est pas, dit-il, se dépayser, puisqu'on y retrouve le même esprit, qu'on y professe les mêmes principes et les mêmes opinions ; seulement la couleur y est plus prononcée : c'est une nuance plus tranchante. La *Quotidienne* aussi a son histoire, comme le *Journal des Débats;* d'illustres rédacteurs lui avaient acquis déjà de la célébrité à une époque où ce dernier n'était encore qu'un sec procès-verbal. Le 18 fructidor vint suspendre ses brillantes destinées et disperser ses collaborateurs. On la vit renaître à l'improviste à l'époque de la première Restauration, et elle se montra, dès l'abord, haineuse, taquine, acariâtre. Les Cent Jours arrivèrent, et elle francisa son nom latin, afin, sans doute, que le nom sacré de *Quotidienne* ne fût pas souillé par les actes du gouvernement d'alors. La *Feuille du Jour* se fit distinguer par une attention remarquable à découvrir et à insérer tout ce qui venait de Gand, et par un zèle pour les principes constitutionnels dont on ne l'avait pas crue capable : ces deux circonstances lui valurent un grand nombre de partisans et un moment de vogue brillante. Avec la seconde Restauration, elle reprit son ancien nom, et, quoiqu'elle se soit toujours montrée zélatrice des mesures violentes et des principes ultra-royalistes, il est vrai de dire néanmoins qu'il lui reste quelque chose des principes constitutionnels que par esprit de contradiction elle avait adoptés durant les Cent Jours. Sous ce rapport, la *Quotidienne* de 1815 et 1816 diffère un peu de celle de 1814. Mais pour ce qui est de la haine contre les hommes et les choses de la Révolution, elle est bien toujours la même. Un changement notable de rédaction est survenu cependant à l'article *Paris.* Depuis environ une année, il est divisé en deux sections, savoir : *nouvelles de la cour* et *nouvelles de la ville.* Cette petite invention, qui a un air de vétusté charmant, a fait pâmer d'aise, le jour de sa première apparition, plusieurs mar-

quises douairières. Je suis vraiment surpris que la *Gazette* ou les *Débats* ne s'en soient pas emparés ; vraisemblablement la *Quotidienne* s'en sera fait expédier le brevet d'invention, qui doit lui en donner pour dix ans le privilége exclusif.

Quoi qu'il en soit, la rédaction de la *Quotidienne* pèse aujourd'hui presque tout entière sur M. Malte-Brun qui se multiplie afin de pouvoir y suffire. Les rivaux et les ennemis de M. Malte-Brun lui ont reproché souvent, et jusqu'à satiété, son origine danoise. Pour moi, je ne vois point quel tort cela peut lui faire. Sa qualité d'étranger ne serait-elle pas un droit de plus qu'il aurait aux égards et aux ménagements des journalistes français ? A la vérité, de son côté, il ne les épargne point, et il prend souvent avec eux un ton de hauteur et de supériorité peu convenable ; mais peut-être faut-il en imputer le tort à ceux qui ont provoqué son caractère irascible. Après tout, M. Malte-Brun écrit assez bien en français, surtout pour un Danois, et je crois que bien peu de ses collègues pourraient lutter avec lui en fait d'érudition et de philologie. Il sait choisir avec goût ce qu'il y a de vraiment beau dans la littérature septentrionale, et ses feuilletons sur les théâtres se lisent avec intérêt, en ayant toutefois soin de sauter à pieds joints les déclamations contre la philosophie, qui s'y trouvent semées de temps à autre, et qu'il faut bien lui pardonner, attendu que les médecins ont déclaré qu'elles sont nécessaires à sa santé. De même que j'ai exhorté les rivaux de M. Malte-Brun à être plus humain envers lui, je l'exhorterai, à son tour, à être plus humain envers eux. Que la *Quotidienne* et le *Constitutionnel* se déchirent à belles dents trois cent soixante-cinq fois dans l'année et trois cent soixante-six fois dans les années bissextiles, cela est trop juste, et personne n'y peut trouver à redire ; mais n'est-ce pas aussi avoir l'humeur par trop belliqueuse que d'attaquer à la fois, et souvent le même jour, deux ou trois autres journaux assez pacifiques de leur naturel ? Ce n'est point tout encore : la *Quotidienne* attaque souvent avec emportement et amertume plusieurs individus vivants ou morts. Ce qu'il y a de malheureux pour M. Malte-Brun, c'est qu'on lui attribue ces diatribes. Je me permettrai donc de lui faire observer que pour être sans péché

il ne suffit pas d'avoir été ferme pendant les Cent Jours, attendu que dès 1809, 1810 et années suivantes, époque où M. Malte-Brun célébrait à haute et intelligible voix, dans le *Journal des Débats,* les louanges de Buonaparte, son héros avait déjà fait enlever le pape, trahi l'Espagne, ordonné le meurtre du duc d'Enghien, du capitaine Wright, du libraire Palm, etc. Mais il est des gens si fort distraits, qu'ils ne songeaient à rien de tout cela, tant que le coupable était heureux et puissant. Aussi, maintenant qu'il est tombé, ils mettent un zèle incroyable à réparer leur inadvertance. Quant aux autres rédacteurs de la *Quotidienne,* ils ont une manière si terne et si obscure, que je ne pense pas que vous ayez la moindre curiosité de les connaître.

Maintenant passons les ponts, et loin, bien loin de la *Quotidienne,* près du Luxembourg, où vous alliez étudier vos *Institutes,* au point le plus élevé de la rue de Vaugirard, entrons dans le bureau du *Constitutionnel;* mais gardons-nous de dire d'où nous sortons, car il pourrait nous en advenir malheur. Prenez en tout point l'inverse de la *Quotidienne,* et vous aurez la définition du *Constitutionnel.* Si l'une est *ultra,* l'autre est *infra.* Jetez les yeux sur leurs registres : sur ceux de la première, vous allez trouver des évêques, des prêtres, des duchesses, des émigrés, des anciens nobles, etc.; sur ceux de l'autre, vous allez trouver de nouveaux grands seigneurs, des généraux et colonels en demi-solde, des préfets destitués, des ci-devant auditeurs, de vieux républicains. On pense bien que chaque journal est attentif à flatter les opinions ou les préjugés de ses abonnés. La *Quotidienne* ne laisse pas mourir un émigré au fond de sa province sans donner à l'univers l'histoire un peu bourgeoise de sa vie. Le *Constitutionnel* est à l'affût des militaires qui expirent dans leur lit, et l'on assure qu'il nous prépare une notice touchante sur un mamelouck qui avait des idées très-libérales. La *Quotidienne* tue Mac-Grégor, repousse Bolivar et anéantit les insurgés de l'Amérique méridionale et ceux du Brésil, au moins une fois la semaine; tandis que, dans le même temps et souvent le même jour, le *Constitutionnel* fait déserter des divisions entières de l'armée royale, passe au fil

de l'épée (d'autres diraient au fil de la plume) la garnison de Pensacola, et enterre le général Morillos. Enfin, si la *Quotidienne* est prompte à attaquer, le *Constitutionnel* n'est pas moins ardent à se défendre, *unguibus et rostro;* on riposte de part et d'autre, et c'est un spectacle charmant, dont la charité et l'urbanité ont seules à souffrir.

Mais qui pare cependant des coups si terribles, et qui en porte à son tour de non moins violents? Est-ce le général Th. Beauvais? Je ne le pense pas, et je crois qu'il se borne à rendre compte, avec autant d'élégance que de goût, des ouvrages qui traitent d'un art auquel il doit le rang distingué qu'il occupe dans la société. Ne serait-ce pas plutôt M. Jay ou M. Tissot? Ils ont, du moins, une plume forte et mordante, capable de soutenir les attaques de leurs agresseurs. M. Tissot fournit à son journal des articles de politique sages et bien raisonnés, et M. Jay ne manque aucune occasion de sortir du champ de la littérature, qu'il cultive ordinairement, pour inculquer à ses lecteurs des idées généreuses et l'amour de la liberté. M. Benaben, qui a fait son éducation dans les bureaux de l'armée d'Egypte, et ses premières armes dans quelque collége de province, est le second de M. Jay. Ses articles sont pleins de bonnes intentions, et, s'ils n'ont rien de bien saillant, du moins ne sont-ils pas plus mauvais que tant d'autres. Pour M. Evariste Dumoulin, rédacteur du feuilleton (je me trompe, le *Constitutionnel* n'a point de feuilleton, car le feuilleton est une invention du *Journal des Débats,* et, par conséquent, *anti-philosophique*), rédacteur donc de l'article des théâtres, on lui devait jadis de justes éloges, car il était bref et rare. Mais, hélas! depuis quelque temps il envahit quotidiennement sa colonne de petit-romain. Avant de terminer ce qui concerne le *Constitutionnel,* je dois dire que, quelles que soient ses opinions et ses pensées, depuis la clôture de la dernière session, il est d'une sagesse et d'une modération parfaite; ce qui fait infiniment d'honneur à ceux qui sont chargés de sa surveillance.

Passons maintenant à la *Gazette de France,* ne fût-ce que pour varier, car nous allons respirer un tout autre air. Si nous avions dû

procéder par rang d'âge, nous aurions commencé par elle; car la *Gazette* est vieille, comme tout le monde sait, ce qui est d'ailleurs visible et palpable. Les autres journaux, dans leurs moments d'amitié, l'appellent *notre mère,* et elle mérite bien ce nom, puisqu'elle naquit l'an de grâce 1631, de feu Eusèbe-Théophraste Renaudot. Elle fut d'abord, pendant le dernier siècle, le *Moniteur* de l'ancien régime, et maintenant elle n'est plus que celui de M. Martainville.

M. Martainville est un peu inconstant de son naturel. Il a travaillé quelque temps au *Journal de Paris,* ensuite à la *Quotidienne,* et enfin il travaille maintenant à la *Gazette,* dont il paraît aspirer à devenir le factotum. Il y signe d'abord le feuilleton du théâtre, lequel est, dans ce moment, le plus mordant et le plus agréable de ceux qui s'impriment à Paris. C'est là, sans contredit, la partie brillante de la *Gazette;* je le dis comme je le pense, sans m'inquiéter d'approfondir si madame Martainville y met quelque chose du sien. J'y trouve assez d'esprit et de gaîté pour y reconnaître l'auteur de *M. Crédule* et de *Tapin;* comme dans les articles qui rendent compte des séances des tribunaux, je reconnais la plume infatigable qui écrivit le *Pied de Mouton :* il n'y a pas moins de mérite à l'un qu'à l'autre, et il faut convenir que, dans cette partie encore, la *Gazette* ne le cède à aucun autre journal pour l'étendue et l'exactitude des détails, sans compter quelques lignes de morale très-touchante, et très-pure, dont M. Martainville a soin plus d'une fois de faire précéder ses procès-verbaux.

Chaque lundi la *Gazette* régale ses abonnés d'un article de mélanges intitulé *la Lunatique.* M. Martainville, qui est un homme essentiellement modeste, a défendu au public de lui attribuer rien de ce qui n'est pas signé de lui, et le public se le tiendra pour dit; mais, dans son embarras, il ne saurait attribuer la *Lunatique* qu'à un de ces individus dont Astolphe trouve le bon sens dans une de ces fioles que l'Arioste place dans la lune.

La *Gazette* a perdu naguère dans M. Jouy un de ses plus aimables rédacteurs. Mais cependant ne lui reste-t-il pas M. Colnet, qui a de l'esprit et de la malice comme quatre, et qui, par cette raison, pourrait bien se dispenser de faire tant d'efforts pour cou-

rir après? N'a-t-elle pas l'auteur de *Ninus II* (M. Briffaut), qui lui fournit des morceaux aussi agréablement écrits que sagement pensés? Ne nous cache-t-elle pas sous le voile un peu pédant de l'Y la spirituelle madame Bolly? Je ne dis rien de M. Lourdoueix, et je ne discuterai point si ses articles sont solides ou pesants; je me contenterai d'observer qu'il porte un nom de sinistre augure.

Entre la *Quotidienne* et le *Constitutionnel*, les *Annales politiques et littéraires* occupent le milieu. *Le roi et la charte*, voilà leur épigraphe; c'est aussi le résumé de l'esprit qui préside à leur rédaction. Ce journal, qui ne compte pas encore deux années d'existence, a déjà pris un rang distingué parmi ses confrères. La modération et la sagesse en forment le caractère distinctif. On ne le rencontre pas toujours sur la table du café; mais on l'aperçoit souvent sur le bureau du fonctionnaire public. Jamais on ne le voit, comme le font tant d'autres, se manquer à lui-même en se livrant à des diatribes insolentes et grossières : c'est véritablement le journal de l'urbanité et du bon ton, et je ne m'étonne pas qu'un ministre éclairé et juste lui accorde une protection spéciale. Imprimé en caractères fins, il contient plus de choses que les autres journaux. Aucun ne rend compte avec plus d'exactitude et de sagacité des débats du parlement d'Angleterre et de notre chambre des députés. La plupart des autres journaux, avec une morgue tout à fait plaisante, dédaignent d'abaisser leurs regards sur la province. Pour eux, la république des lettres semble concentrée dans l'enceinte des boulevards, et j'oserais presque affirmer qu'il est sans exemple que le *Journal des Débats* ait rendu compte d'un ouvrage imprimé dans les départements. Les *Annales*, au contraire, ont su trouver un nouveau moyen d'intérêt dans le soin qu'elles apportent à entretenir le public des productions agréables ou utiles qui paraissent dans nos provinces, où il ne manque que des coteries pour faire des réputations, mais où il ne manque ni des talents ni de l'instruction.

C'est M. Villenave, écrivain laborieux et très-versé dans l'histoire littéraire de notre nation, qui est le fondateur et le principal

soutien de ce journal. Ce que je reprocherai à ses collaborateurs, ce n'est pas de manquer de réputation, mais plutôt de manquer d'enjouement et d'amabilité. Le lundi est un jour heureux pour les lecteurs des *Annales :* ce jour-là, dans un article intitulé *la Semaine,* M. Villenave effleure, en se jouant, les divers événements politiques et littéraires. Ce cadre ingénieux fut imaginé par lui pour tenir ses abonnés au courant des menus événements que l'abondance des matières politiques, auxquelles les *Annales* accordent toujours le premier rang, n'aurait pas permis de leur apprendre. Aussitôt le *pecus imitatorum* s'empara de l'idée ; chaque journal voulut avoir un article dans ce genre. Le *Journal général,* craignant de se mettre en frais d'invention, prit sans façon le même titre ; heureusement que sa *Semaine* ne risque pas d'être confondue avec celle des *Annales.* Les *Débats* firent paraître leur *Revue littéraire et théâtrale,* où je ne sais quel M. X... répète un peu prolixement ce que les autres journaux ont dit huit jours avant lui. Le *Journal de Paris* eut sa *Chronique ;* la *Gazette,* sa *Lunatique ;* le *Constitutionnel,* ses *Mélanges.* Il n'y a pas jusqu'au *Bon Français,* qui s'est avisé d'avoir un *Flâneur,* lequel ne s'écarte guère cependant de la rue Tiquetonne. La *Quotidienne* avait lâché un *Furet ;* mais il paraît qu'elle s'est décidée à le remettre dans son sac.

Je m'aperçois, avant de quitter les *Annales,* que je ne leur ai fait presque aucun reproche, et je crains que vous ne m'accusiez de partialité pour elles. Ma foi ! c'est leur faute, et non la mienne. Cependant, s'il faut absolument leur trouver quelque défaut, je leur reprocherai de traiter trop légèrement, ou même de négliger tout à fait beaucoup d'ouvrages nouveaux, et d'être un peu trop ministérielles ; ce qui ne sera pas un grief aux yeux de tout le monde.

Nous voici arrivés vers les derniers rangs de la phalange des journaux, puisque nous passons au *Journal de Paris.* Dès longtemps avant la Révolution, le *Journal de Paris* existait, et dès lors il était considéré comme étant dévoué aux philosophes. Je crois bien qu'il persévère dans le même esprit ; mais je peux as-

surer néanmoins qu'il ne contient jamais rien de dangereux. Sa partie la plus philosophique et la plus riche en résultats positifs, c'est son *Bulletin du commerce,* auquel il doit plus d'un abonné de la province, lequel reçoit, en outre, et par dessus le marché, en tête du journal, les observations météorologiques, et l'heure où commence l'éclairage, ce qui ne laisse pas que d'avoir ses agréments pour un bourgeois de Bayonne ou de Montpellier. Si, comme on me l'a assuré, le feuilleton du théâtre est de M. de Rougemont, j'en conclurai que M. de Rougemont sait mieux faire un vaudeville que le disséquer agréablement. Quant à la *chronique*, je souhaite beaucoup qu'elle ne soit pas de lui ; car elle est ordinairement insignifiante, sauf les bons mots dont elle est lardée, et qui ne sont souvent imprimés que depuis vingt ans. On doit accorder quelques éloges aux articles de M. Aubert de Vitri. (Les autres rédacteurs du *Journal de Paris,* à cette époque, étaient Huart, Pons, Viennet, le comte de Ségur, qui essayait de lui donner une couleur philosophique, Dusaulchoy, Fabien Pillet, Belmondi, Ourry et Sauvan.)

Pour ce qui est de l'esprit (je veux parler de l'esprit politique, le seul qu'on connaisse au *Journal de Paris*), on peut le regarder comme étant un peu moins ministériel que celui des *Annales,* et un peu moins libéral que celui du *Constitutionnel.*

A propos de libéral, cela me fait souvenir du *Journal général*, qui veut s'aviser aussi de donner dans ce genre ; mais cela est loin de lui réussir. Longtemps il flotta, incertain à quel parti il devait se vouer. Enfin, il se décida pour l'opposition constitutionnelle ; mais il n'y a gagné que des taloches et des horions. Il est des gens qui naissent malheureux : rien de ce qui réussit aux autres ne réussit pour eux. Le *Journal général* m'a bien l'air de ressembler à ces êtres malencontreux ; il n'est pas âgé de trois ans, et il éprouve déjà tous les symptômes de la décrépitude. En vain M. Auger, laissant reposer sa plume éminemment biographique, s'épuise pour le sustenter, le public reste froid. Que lui importe, en effet, cette feuille fade et sans couleur? Un de ces derniers jours, le *Journal général,* fatigué d'appeler vainement les

chalands, dont pas un ne faisait mine de l'entendre, prit une résolution désespérée, et, ne sachant plus à qui s'en prendre, mit tous ses rédacteurs à la porte. Mais vains efforts : les rédacteurs détrônés se réinstallèrent l'un après l'autre au bureau ; seulement, l'un changea son S contre un T, et l'autre son L contre un M, ce qui, au reste, est parfaitement indifférent pour le public, qui ne se soucie pas plus de l'S que du T (1).

Après tout ce que je viens de vous dire du *Journal général,* vous croiriez qu'on ne peut pas être au-dessous ; je le croyais aussi avant de connaître le *Bon Français.* Il est impossible de pousser plus loin que cette feuille l'insipidité et la négligence dans la partie des nouvelles ; comme aussi l'on dirait qu'elle s'est engagée, avant que de se produire au grand jour, à ne faire mention que des ouvrages dont personne ne s'occupe. En vérité, je ne conçois pas comment un journal sur la rédaction duquel M. Salgues exerce de l'influence peut à ce point rester en arrière des lumières et de la perfection du siècle. Comme il porte sur son frontispice : *Au profit des pauvres,* je me garderais bien d'en dire du mal, si je croyais qu'il pût leur en revenir un sou de bénéfice ; mais certainement il est impossible qu'ils n'y soient pour leurs frais. Qui ne sait, en effet, que toutes les inventions économiques de M. de Cadet de Vaux n'aboutissent à autre chose qu'à dépenser beaucoup d'encre et de papier ? Heureusement qu'il n'est guère sujet à ces accès d'imagination qu'une fois l'année, à peu près vers l'équinoxe du printemps. Qui pourrait deviner, sans la rime, que les fables de M. Dumaniant sont écrites en vers ? Le feuilleton du théâtre, rédigé par M. Ricord, est ce qu'il y a de plus passable, et serait encore une bonne fortune pour le *Journal des Débats.* L'opinion politique du *Bon Français* est de n'en avoir point. Je soupçonne cependant, d'après quelques données vagues, qu'elle se rapproche assez de celle des *Débats* et de la *Quotidienne.* Au reste, n'allez pas croire sur son titre que ce journal soit mieux

(1) On assure que sous quelqu'une de ces lettres mystérieuses est caché M. Moreau le vaudevilliste : la chose ne me paraît pas impossible ; mais on prétend y reconnaître encore M. de Ségur et M. Etienne, ce qui n'est pas vraisemblable, car il n'y a certainement pas deux hommes d'esprit au *Journal général.*

écrit qu'un autre : ce titre-là n'est qu'une mauvaise plaisanterie, car je connais un des confrères du *Bon Français* qui avait entrepris de relever ses fautes de langage, et qui s'est vu obligé d'abandonner ce travail, qui menaçait d'envahir toutes ses colonnes.

Je termine la revue des feuilles quotidiennes de la capitale par le *Journal du Commerce.* Ce journal, où l'agréable est entièrement sacrifié à l'utile, convient parfaitement à l'homme complétement absorbé dans les affaires de son commerce : il y trouvera, traitées avec sagacité, plusieurs questions difficiles de cette branche importante de l'industrie humaine...

Notre critique n'oublie pas dans sa revue les *Petites affiches*, « qui ne mentent jamais (*historique*), et qui s'avisent quelquefois d'avoir de l'esprit. » C'est un tort, ajoute-t-il, qu'on ne reprochera jamais au *Journal des Maires,* le seul journal politique de format in-4°, qui donne trois fois la semaine aux cultivateurs ses conseils agricoles, et dans lequel M. Tessier tire sa poudre aux moineaux, tandis qu'un anonyme s'y est déclaré le patron des hirondelles. Quant au *Journal des Campagnes,* il ignore s'il parvient à son adresse ; mais ce qu'il peut assurer, c'est qu'il ne s'arrête point en ville.

Quittant les *feuilles,* il passe aux *recueils périodiques,* espèces de journaux qui paraissent sous la forme de cahiers ou brochures, à des époques fixes, et qui ont la prétention d'être moins éphémères que les journaux quotidiens, parce qu'ils suivent dans leurs numéros successifs un ordre de pagination qui peu à peu en fait des volumes. Il glisse rapide-

ment sur le *Bulletin des Lois,* espèce de doublure du *Moniteur,* quoiqu'il y eût quelques bonnes réflexions à faire sur ces individus qu'on y voit obtenir, à chers deniers, le droit futile d'allonger ou d'estropier un nom qu'ils ne savent pas rendre honorable. Après un petit coup de patte au *Journal des Savants,* qu'il ne serait pas éloigné de regarder comme une superfétation dans notre littérature, il fait un grand éloge des *Annales encyclopédiques,* qu'il vante comme un modèle de la manière dont on peut être érudit sans ennuyer son monde.

Mais quittons ces graves journaux d'érudition pour nous arrêter un moment avec le *Mercure,* qui fut jadis *galant,* mais qui ne saurait plus l'être aujourd'hui, attendu qu'il est âgé de cent quarante-cinq ans. Je n'entreprendrai point de vous faire son histoire, tant j'aimerais peu être condamné à lire les 1781 vol. dont se compose son énorme collection. On ne saurait cependant se défendre, en considérant cette masse imposante, de quelques mouvements d'orgueil national, en songeant quelle infinie multitude d'énigmes, de logogryphes et de charades y jouissent d'une paisible immortalité. Tu as déjà pris place dans cet Élysée poétique, ô mon acrostiche ! toi qui révélas à l'univers mes talents et mon patriotisme.

Il fut un temps où le *Mercure* était devenu le patrimoine de MM. de Chateaubriand et de Bonald, qui, l'un avec sa prose poétique, l'autre avec sa métaphysique obscure, y soignaient les intérêts des marquis et des vicomtes ; je me rappelle même qu'à propos d'un certain portrait de Tibère, Buonaparte, qui n'aimait pas qu'on dît du mal des empereurs, à quelque nation et à quelque époque qu'ils appartinssent, menaça de faire sabrer sur les marches de son trône le téméraire écrivain. Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas; Buonaparte est tombé du trône

et le sceptre du *Mercure* est tombé des mains de MM. les *vicomtes* pour passer dans celles de MM. Benjamin de Constant, Jay, Jouy, Lacretelle, etc., qui l'emploient à détruire ce que leurs prédécesseurs avaient édifié. On connaît l'épigramme de La Bruyère, qui plaçait le *Mercure* un degré au-dessous de 0. Cette épigramme, quoique bien ancienne, était neuve encore l'année dernière, parce qu'elle était vraie; mais elle commence à vieillir depuis la nouvelle rédaction. Il est difficile, en effet, de traiter la politique avec plus de franchise et de liberté, d'être plus piquant et plus lumineux que M. Benjamin de Constant. Les articles de ce publiciste distingué, et dont les principes n'ont jamais varié, suffiraient seuls pour faire la fortune d'un journal. Après les morceaux de M. de Constant, ceux que l'on recherche avec le plus d'empressement dans le *Mercure* sont, sans contredit, les mémoires de l'*Hermite de la Guyane.* Ce n'est pas que ce bon vieillard ne commence un peu à radoter; dernièrement encore il transportait Carcassonne sur les bords de l'Adour; il attribuait au cardinal de Fleury le catéchisme historique de l'abbé Fleury; et estropiait le nom de M. de Noë, évêque de Lescar, qui ne fut jamais appelé M. Noël que sur les tablettes de notre hermite. Mais il faut pardonner quelque chose à un vieillard qui fut jadis aimable, et qui a encore d'heureux moments. Un hermite plus spirituel et plus gai que lui parcourut naguère tous les quartiers de la capitale. Celui-ci fait sa tournée dans les provinces. Fatigué du voyage et des mauvaises querelles qu'on lui a suscitées à Bordeaux, il s'est longtemps arrêté dans les sables des Landes, d'où il a eu bien de la peine à se dépêtrer. Dans tous les cas, nous doutons qu'il obtienne les mêmes succès que son camarade l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin,* lequel, au rapport de ce voyageur dont nous avons déjà parlé, partageait avec les feuilletons de Geoffroy les honneurs de la célébrité auprès des beaux esprits de la côte de Coromandel.

Le *Mercure* et le *Constitutionnel* ont tous deux un même esprit de famille; ce que je dis n'est pas tant à cause que M. Jay et M. Benaben travaillent dans l'un et dans l'autre, que parce que

ces deux journaux professent un attachement prononcé aux principes libéraux.....

Mais quel est ce petit journal à casaque bleue et à tournure provinciale? — *La Quinzaine littéraire, suite de l'Année littéraire.* Au moins celui-là ne me donne aucune peine pour découvrir le nom de ses rédacteurs; je les trouve imprimés en toutes lettres sur la couverture. M. Amar en est le chef, et c'est déjà d'un bon augure; car M. Amar est un homme qui a de l'instruction et du goût. — Je poursuis : M. de la Grange, *l'un des élèves les plus distingués* (sic) de M. Sylvestre de Sacy. Oh! oh! est-ce qu'il y aurait de l'arabe par ici? — M. Nicolopoulo, jeune Grec, qui fournit à la *Quinzaine* des poésies écrites dans sa langue maternelle, et qui doivent faire reporter sur leur auteur une partie de l'intérêt que les âmes nobles et les cœurs sensibles accorderont toujours à l'illustre et malheureuse patrie des arts. — M. Aimé Guillou, auquel il faut attribuer sans doute ces dissertations savantes, quoiqu'un peu lourdes, sur l'histoire et la critique des beaux-arts, etc., etc., etc. On voit déjà que la *Quinzaine littéraire* est un composé mi-parti d'érudition et de littérature, on voit que ses rédacteurs ne manquent ni d'esprit ni de connaissances; mais on souhaiterait qu'ils missent dans leur recueil encore plus de variété, et surtout qu'ils prissent une couleur plus prononcée. Sans doute, il est facile de deviner qu'ils appartiennent à la clique de la *Quotidienne* et des *Débats;* mais on ne leur a vu montrer encore ni griffes ni dents, et un journal sans venin est une chose vraiment scandaleuse. Ainsi donc MM. de la *Quinzaine,* ayez de l'âcreté, de la partialité, médisez, calomniez même, s'il le faut, et alors vous aurez des abonnés, les uns qui vous craindront, et les autres qui vous admireront. Votre bonhomie m'inspire un intérêt semblable à celui qu'on éprouve pour un jeune homme qui se trouve lancé dans le monde avec toute la candeur et l'inexpérience du premier âge. C'est pourquoi je vous donne un dernier avis, qui vous paraîtra peut-être ridicule, mais qui cependant n'est pas sans quelque importance chez un peuple frivole. Quittez le format in-18, il n'est pas de bon ton; il vous

ferait autant de tort qu'un habit râpé à un homme de mérite, et prenez l'in-8°, hors duquel il n'y a plus aujourd'hui ni talent, ni même sens commun.

Nous passons encore en revue le *Journal des Modes* de M. de la Mesengère et l'*Hermes romanus* de M. Barbier-Vemars ; — le *Journal de la Librairie* et l'*Ami de la Religion,* le seul journal ecclésiastique qui parût alors à Paris, et qui eût été bien plus justement nommé l'Ami des Jésuites et des Ultramontains ; — le *Journal du Dimanche,* depuis *Journal de la Jeunesse,* rédigé par madame de Genlis, cette dame célèbre, qui pouvait se vanter d'avoir avec ses romans élevé les demoiselles de notre siècle, de concert avec madame Dufresnoy, M. Bailly et quelques autres ; — les *Annales de la Jeunesse,* auxquelles travaillaient M. et Mme Azaïs, M. Lefebvre, M. Bouilly, etc. ; — et encore, car nos gens de lettres et nos philosophes se donnent beaucoup de peine pour nous bien élever, le *Journal d'éducation,* envoyé par la Société d'enseignement mutuel aux instituteurs et aux pères de familles, et dans lequel M. Jullien adressait à son public beaucoup de pourquois, un peu minutieux, si l'on veut, mais dont on ne pouvait que louer les motifs, ainsi que ceux de l'honorable société dont il était un des membres les plus actifs.

Il me reste encore à vous dire un mot, pour avoir épuisé mon sujet, d'une sorte d'ouvrage amphibie qui, sans paraître à des

époques fixes, appartient incontestablement au genre des journaux, soit par sa forme, soit par son objet. En tête je placerai le *Censeur,* tant à cause de la grosseur de son volume que du bruit qu'il a fait dans le monde. Deux avocats jusqu'alors inconnus, MM. Comte et Dunoyer, profitèrent d'un moment de liberté dont les journaux s'étaient emparés en 1814 pour commencer leur censure périodique. Quand celle des ministres fut rétablie, ces messieurs trouvant inconvenant qu'un *Censeur* fût exposé à être censuré, élevèrent leur ouvrage jusqu'à l'épaisseur requise alors par la loi pour jouir de l'indépendance. Durant les dix mois de la première Restauration ils ne cessèrent de critiquer avec beaucoup de hardiesse, et souvent avec beaucoup de justesse, tout ce qui leur paraissait inconstitutionnel ou illibéral. Mais comme ils faisaient la guerre aux choses, et non aux personnes, les Cent Jours ne les trouvèrent pas disposés à se soumettre à la dictature ou à admirer l'Acte additionnel. Tracassés sous Buonaparte, ils se virent, après sa chute, contraints au silence, ce qui est plus pénible qu'on ne le pense pour des gens qui se sont fait une habitude de parler au public une fois par mois. Mais s'ils se turent, ce ne fut pas du moins sans avoir épuisé tous les moyens que les lois leur fournissaient pour résister à la force. Aujourd'hui que les circonstances sont plus calmes, ils viennent de remonter à leur tribune. En ajoutant à leur titre celui d'Européen, ils ont l'air de recommencer un autre ouvrage, et par conséquent de ne pas donner un démenti formel à l'autorité; mais je puis bien vous assurer que jamais aucun coin de l'Europe n'avait été à l'abri de leur censure. On reproche avec quelque raison au *Censeur* d'être lourd. Ce n'est pas seulement la faute de MM. Thierry et Scheffer, qui sont adjoints depuis peu aux premiers fondateurs, c'est encore celle de MM. Comte et Dunoyer, qui conservent, la plume à la main, la stérile abondance de nos avocats. On peut leur reprocher aussi de s'enfoncer trop souvent dans une métaphysique politique, laquelle, poussée jusqu'aux dernières conséquences, finit par tomber dans le chimérique. La hardiesse des opinions, l'amertume et le sarcasme, firent la première fortune du *Censeur*. Ces précieux éléments se

conservent encore dans sa dernière partie, qui est faite pour dédommager un peu des lourds factums qui la précèdent. Heureux le public, heureux les écrivains, si tout le volume était de la même trempe! Quatre cents pages de scandale! ce serait aussi par trop beau, et nous ne sommes plus à l'âge d'or.

Dans un esprit tout opposé à celui du *Censeur*, M. Labléo promulgue incognito de petits cahiers vides de sens et d'agrément, auxquels il lui plaît de donner le nom de *Chronique de Paris*.

Si j'ai réservé pour la fin de ma revue les *Lettres champenoises*, ce n'est pas certainement qu'elles occupent le dernier rang dans la hiérarchie des journaux, mais c'est parce qu'elles s'éloignent plus que tout autre de la forme de ce genre d'ouvrage. C'est à bon droit cependant que je les y classe. Au reste, le Champenois écrit avec élégance et simplicité; sa malice est douce et fine, et si ses idées sentent quelquefois le terroir, on apprend toujours avec curiosité ses nouvelles littéraires.

A ce tableau je n'ajouterai qu'un trait, qui a son importance. Si l'*Ami de la Religion* était le seul journal religieux existant au moment où il fut tracé, il n'y avait pas longtemps qu'il en était ainsi. De septembre 1815 à novembre 1816 il avait existé un *Mémorial religieux* beaucoup plus agressif encore. Cette feuille faisait une guerre systématique aux idées nouvelles, signalant les libéraux de toute nuance comme des révolutionnaires secrets, comme des hérétiques déguisés. Elle attaquait surtout avec une grande amertume l'Université, l'Ecole polytechnique, et toutes les institutions laïques qui donnaient l'enseignement.

Le clergé, fort excité par les démonstrations de

la Chambre et de la cour, commençait dès lors la campagne fameuse qui, plus peut-être que toute autre cause, devait, quatorze ans plus tard, amener la chute de la Restauration. Un ordre du Saint-Père enjoignit à tous les ecclésiastiques de ne plus écrire dans les papiers publics ; « mais pour le coup, dit la *Minerve*, nos ultramontains réclamèrent les libertés de l'Eglise gallicane. Que seraient devenus certains journaux si on leur eût ôté ces messieurs, et que seraient devenus ces messieurs si on leur eût ôté certains journaux ? Nous avons presque autant d'*abbés de gazettes* que nous avions autrefois d'abbés de boudoirs. Les autels manquent de desservants ; mais ils ne se pressent pas d'y retourner : il est bien plus commode de prêcher dans un feuilleton que dans une église. »

—

III

Mouvement de la presse, soutenu par l'opinion. — Tolérance de l'administration. Résistance des parquets — On a hâte de sortir du provisoire. — Le ministère, suivant sa promesse, présente une loi sur la police de la presse, mais incomplète, et il demande la prorogation pour trois années encore de son pouvoir discrétionnaire sur les journaux. — Vive opposition que cette demande rencontre dans les Chambres. La solidarité de la presse et de la tribune est hautement proclamée. — La loi sur la presse est rejetée comme insuffisante. — La servitude des journaux est prorogée, mais seulement jusqu'à la fin de la session de 1818. — Habile stratagème à l'aide duquel la presse réussit à éluder la loi. Recueils *semi-périodiques*, c'est-à-dire à périodicité irrégulière, échappant ainsi aux atteintes du fisc et de la censure. — *Lettres champenoises*, *Lettres normandes*, *l'Homme gris*, etc. — *La Minerve française*. — *Le Conservateur*.

Pour être enchaînée, la presse, comme on le voit, ne manquait pas de vie en 1817. D'ailleurs, si les journaux étaient esclaves, les autres écrits étaient libres, et ils usaient de leur liberté. Indépendamment des recueils du genre du *Censeur* et de la *Correspondance administrative*, qui étaient, il est vrai, peu nombreux encore, chaque jour voyait naître quelque nouvelle brochure où se révélaient

les opinions, les sentiments, les desseins des partis. En définitive, malgré la réserve obligée des journaux quotidiens, il n'était pas, à cette époque si pleine de mouvement, un parti, une opinion, une idée, qui ne trouvât le moyen de se produire au grand jour et de faire appel au libre jugement de la France.

Ce n'était pas toutefois sans péril. Le gouvernement voulait être constitutionnel, mais il l'était péniblement, il l'était avec inquiétude, et craignait quelquefois que ce qui lui faisait le plus d'honneur ne fût une imprudence. En voyant renaître l'esprit national et s'animer la vie constitutionnelle, le ministère de 1817 s'effrayait de son ouvrage, et l'on sait qu'il ne tarda pas à se diviser. Cependant les ministres, sans aimer la liberté de la presse, paraissaient disposés à la supporter, et à suivre la voie frayée par l'ordonnance du 5 septembre.

Mais il se trouvait dans les parquets des tribunaux des magistrats ardents d'opinion, ou pressés de faire leurs preuves, à qui la tolérance de l'administration apparaissait comme une coupable faiblesse, et qui ne craignaient pas d'y faire opposition. De là des poursuites souvent injustes, toujours malheureuses, qui agitèrent l'opinion à cette époque, et dont nous parlerons bientôt.

On avait donc hâte de sortir de cet état de provisoire et d'incertitude, et l'on n'attendait pas sans

impatience l'effet de l'engagement que le ministère avait pris à la dernière session de réformer complétement la législation de la presse.

« Le courant, qui depuis a si tristement changé, dit M. Duvergier de Hauranne, poussait alors les esprits vers la liberté de la presse sous toutes les formes. La France, qui en avait été privée pendant toute la durée de l'Empire, et qui depuis 1814 en jouissait imparfaitement, était revenue alors des craintes que cette liberté lui avait inspirées à une autre époque, et désirait la presse tout entière. » — « Ces retards, ces demi-mesures, disait Camille Jordan, blessent l'amour-propre de la masse du peuple en menaçant ses droits, puisqu'elles semblent lui proposer, au nom de l'éternelle minorité de sa raison, l'éternel ajournement du glorieux héritage dont son roi l'a jugé digne. »

Le ministère vint enfin, dans les derniers jours de 1817, présenter à la chambre des députés un nouveau projet de loi sur la presse. Mais, soit que le temps lui eût manqué, soit qu'y regardant de plus près il eût regretté son engagement, il crut pouvoir se borner à quelques modifications partielles. Pris en lui-même, cependant, le nouveau projet contenait des dispositions excellentes et vraiment libérales, et même, en le présentant, le garde des sceaux, M. Pasquier, avait loué sans restrictions la liberté de la presse, et en avait parlé comme

de la plus sûre garantie de la Charte. Mais c'étaient là, ou du moins on put y voir comme des précautions oratoires, destinées, si l'on pouvait ainsi parler, à dorer la pilule, à faire passer un article qui avait été probablement l'unique mobile de la présentation de la loi. Les journaux, si une loi nouvelle ne fût intervenue à temps, seraient devenus entièrement libres à partir du 1er janvier 1818. Or, le ministère tenait essentiellement à conserver la faculté de les censurer et de les supprimer à son gré : il demandait donc qu'elle lui fût laissée pour trois ans encore.

Cette demande fit pousser les hauts cris dans le camp de la presse. Le projet tout entier, d'ailleurs, rencontra dans les journaux une vive opposition. L'opinion indépendante, par l'organe de M. Comte et de quelques autres écrivains, s'efforça d'établir qu'il n'y avait pas plus de loi à faire pour régler la façon de publier sa pensée que pour régler la façon de marcher ou de parler, et que, si des délits ou des crimes étaient commis au moyen de la presse, le Code pénal, rédigé par des hommes dont, à coup sûr, la prévoyance était grande, suffisait largement pour les réprimer. L'opinion ultra-royaliste, par l'organe de Fiévée, déclara nettement qu'on ne pouvait séparer la publicité du gouvernement représentatif sans le détruire, et qu'il n'y avait de publicité que par les journaux.

A la chambre des députés le projet fut combattu par la droite et par la gauche indépendante. Des deux côtés la solidarité de la tribune et de la presse dans les gouvernements représentatifs fut hautement proclamée, sans que personne osât la contester. Quant à l'article relatif aux journaux, l'homme le plus éminent de la droite, M. de Villèle, se prononça fortement contre leur asservissement. M. de la Bourdonnaye soutint que le ministère ne se servait des journaux que pour diviser les intérêts, froisser les opinions et blesser les quatre cinquièmes de la nation; et cela d'ailleurs sans aucun profit pour lui, puisque tout le monde savait que les journaux exprimaient, non leur opinion propre, mais celle du ministère lui-même. « En voyant, ajoutait l'honorable député, le ministère essayer de diriger l'opinion avec des journaux asservis, on se rappelle malgré soi ce lieutenant de police qui voulait donner une livrée à ses espions. » M. Chauvelin, après avoir esquissé un tableau piquant de l'usage que le ministère avait fait, depuis la dernière session, de son pouvoir discrétionnaire sur les journaux, montrait « les journaux des départements, hachés et mutilés sous les impitoyables ciseaux des autorités de province, véritables cassolettes qui exhalaient toujours le même encens en l'honneur du pouvoir du temps et du préfet du jour. »

La discussion, que le public suivait avec avidité, se prolongeait, le 1er janvier arrivait, la loi qui donnait au ministre de la police tout pouvoir sur les journaux allait expirer, et le ministère, pour des raisons de politique extérieure plus encore que de politique intérieure, désirait vivement qu'il n'y eût aucun intervalle entre l'ancienne loi et la nouvelle. Par une manœuvre habile, que le duc de Berry qualifia ouvertement de *subterfuge inconstitutionnel et digne de la potence*, il fit distraire de la loi générale l'article spécial aux journaux, pour en faire une loi à part, en consentant à un amendement de la commission qui en limitait la durée à la fin de la session de 1818.

L'article, adopté par 131 voix contre 97, fut immédiatement envoyé à la chambre des pairs. Il y fut combattu par la gauche et par l'extrême droite. Les ducs de Brissac et Matthieu de Montmorency parurent s'unir franchement au duc de Broglie pour déclarer que le gouvernement représentatif ne pouvait se développer sans la liberté de la presse, et que cette liberté consistait tout entière dans la liberté des journaux; que rien, ni dans la situation intérieure ni dans la situation extérieure, ne motivait l'asservissement des feuilles périodiques. — « Tout le monde, dit le duc de Brissac, en voyant cette loi d'exception, reconnaîtra qu'elle viole évidemment la Charte, dont aucun article n'autorise

des dérogations, même temporaires. » — « Ce qui m'a toujours affligé dans l'état de choses établi par les lois d'exception, disait Matthieu de Montmorency, c'est le système de tromperie organisée, cette espèce de fausse monnaie mise en circulation par des journaux asservis..... Oui, Messieurs, c'est un acte de faux continuel que cette émission journalière, par dix ou douze feuilles différentes, d'une même opinion, venue de la même source. »

L'article ne pouvait pas ne pas être adopté par la haute Chambre; mais, sur 157 votants, 52 protestèrent par leur vote en faveur de l'affranchissement immédiat des journaux.

Quant à la loi, adoptée par la chambre des députés, elle fut rejetée par la chambre des pairs comme insuffisante. Ainsi cette discussion si brillante et si longue aboutit en fin de compte au maintien pour un laps de dix-huit mois encore de la servitude des journaux, et la presse tout entière resta placée sous l'empire d'une législation que tout le monde avait condamnée.

Un grand pas néanmoins avait été fait : la solidarité de la tribune et de la presse dans les gouvernements représentatifs avait été hautement proclamée par les orateurs de la droite comme par ceux de la gauche et du centre, sans qu'aucune contestation se fût élevée. « Personne n'ignore aujourd'hui, avait dit Royer-Collard, que, pour les so-

ciétés modernes, éparses sur de vastes territoires et qui ne se réunissent jamais dans une délibération commune, la libre publication des opinions individuelles par la presse n'est pas seulement la condition de la liberté publique, mais qu'elle est le principe nécessaire de cette liberté, puisqu'elle seule peut former au sein d'une nation une opinion générale sur ses affaires et ses intérêts. » — « Il faut, avait dit M. de Villèle, il faut que cette tribune conquière la liberté de la presse, ou qu'elle soit réduite elle-même au silence par l'asservissement de la presse. » Là, en effet, où manque la liberté de la presse, la liberté de la tribune est incertaine ou insuffisante, et l'opinion publique reste privée d'un de ses organes essentiels. Telle est la pensée qui se produisit dans presque tous les discours, avec plus ou moins d'énergie, avec plus ou moins de sincérité, mais de manière à mettre hors de doute qu'il y avait là une de ces vérités fondamentales qui, une fois mises en lumière, ne peuvent plus s'éteindre ni s'obscurcir.

Or, à la fin de la session de 1817, la liberté de la tribune existait dans toute sa plénitude; s'il n'en était pas de même de la liberté de la presse, un peu plus de latitude cependant était laissée aux journaux quotidiens, et dans les discussions philosophiques, historiques, littéraires, auxquelles se livraient le *Journal des Débats* et le *Journal général*,

la *Quotidienne* et le *Journal du Commerce*, se glissaient nécessairement des allusions nombreuses aux événements du jour; mais il était rare qu'on les abordât directement. On dissertait beaucoup, par exemple, sur l'esprit du siècle, que M. Coriolis d'Espinouse comparaît, dans la *Quotidienne*, à un *tambour fait de la peau des philosophes*, et sur l'opinion publique, qui, selon le *Journal du Commerce*, avait toujours forcé les despotes, et, parmi eux, Pharaon, à se courber devant elle. On dissertait aussi sur la question de savoir si la Charte était concédée ou stipulée, et sur les conditions essentielles du gouvernement représentatif. Enfin, d'assez belles passes d'armes avaient lieu entre le *Journal des Débats* et le *Journal général* sur les mérites et les torts de l'ancienne noblesse. Mais la censure ne permettait guère que de la théorie on passât à l'application, et que la conduite des ministres et celle des députés fussent, chaque matin, examinées et discutées comme elles doivent l'être dans les pays libres.

Cependant, depuis une année, un progrès sensible s'était accompli, et la nécessité avait fait découvrir entre les journaux esclaves et les brochures libres une forme intermédiaire qui avait toute la liberté des brochures et presque tous les avantages des journaux. L'exemple en avait été déjà donné

par le *Censeur*, par la *Correspondance politique et administrative*, par les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, qui, ne paraissant pas à jour fixe, n'étaient point soumis à la censure; mais ces recueils étaient en réalité des livres plutôt que des journaux, et c'était aux journaux qu'il s'agissait de suppléer.

Quelques écrivains imaginèrent une forme plus portative, si je puis ainsi dire, d'une circulation plus facile. La voie avait été ouverte par les *Lettres champenoises*, rédigées d'abord par Mély-Janin, auquel s'associèrent ensuite MM. de Feletz, Michaud, O'Mahony, Laurentie, etc. Nous avons vu ce recueil figurer avec éloge dans le Tableau de la presse de 1817. Un autre contemporain dit que les matériaux de cette correspondance étaient puisés ordinairement dans les salons du faubourg Saint-Germain, qu'elle est écrite néanmoins avec légèreté, grâce et finesse, « ce qui est rare dans leur coterie, et, par conséquent, digne d'être noté. »

Sur les traces des *Lettres champenoises* s'élancèrent bientôt une multitude de petites feuilles qui, paraissant à des époques indéterminées, échappaient ainsi aux lois fiscales et aux sévérités de la censure. Chaque semaine en voyait naître quelque nouvelle, qui souvent, à la vérité, mourait la semaine suivante; mais enfin c'est là que s'était réfugiée la liberté de la presse.

Parmi tous ces petits journaux qui se disputaient l'attention publique à grand renfort d'esprit de plus ou moins bon aloi, une mention toute particulière est due aux *Lettres normandes,* de M. Léon Thiessé, fils d'un ancien tribun, et qui tenait une sorte de milieu entre le libéralisme et le bonapartisme. « Ces lettres, disait la *Minerve*, en bonne camarade, ne sont point normandes, car elles ne se resserrent point entre *le oui et le non;* elles sont françaises, car elles pétillent d'esprit, et elles feront fortune, parce qu'elles sont françaises. » Grâce, en effet, à des anecdotes piquantes et à beaucoup de petites nouvelles, ce *tableau moral, politique et littéraire*, obtint une assez grande vogue, et leur auteur y prouva surabondamment que la légèreté peut s'allier à la sagesse, et qu'en France surtout la bonne plaisanterie n'exclut pas le bon raisonnement. Les Lettres normandes eurent même l'honneur d'être dénoncées à la tribune nationale par M. de La Bourdonnaye, pour un article sur la cérémonie expiatoire du 21 janvier, et un arrêt de la cour d'assises de la Seine, du 17 mars 1820, ordonna la destruction du numéro qui contenait cet article, comme provoquant à la désobéissance à la loi qui portait que le jour anniversaire de la mort de Louis XVI serait un jour férié.

Les Lettres normandes avaient été défendues par M. Berville, qui, dans sa plaidoirie, développa avec

une grande éloquence cette thèse : « Qu'une opinion sur un fait historique, quel qu'il soit, ne saurait constituer un délit aux yeux de la loi, qui ne protége point le passé, mais le présent et l'avenir. Ajoutons, puisque l'occasion s'en présente, — car M. Berville nous appartient à plus d'un titre — que pendant quinze ans il n'a cessé de défendre, non-seulement de sa parole, mais encore de sa plume, la cause de la liberté. Il a combattu, soit dans le *Constitutionnel,* soit dans le *Journal de Paris,* la plupart des projets hostiles de la Restauration. Nous ne parlons pas des nombreux articles dont il a enrichi la *Revue encyclopédique,* la *Minerve littéraire* et le *Mercure du* XIX[e] *siècle.*

Nous citerons encore l'*Homme gris,* par Feret et Creton, dont sept numéros sur quinze furent condamnés par la cour royale de Paris à être détruits, comme séditieux. Cette petite feuille, imitation quelquefois heureuse du *Nain jaune,* publiait dans presque chacun de ses numéros une caricature où les nobles, les prêtres et les écrivains royalistes figuraient sous les costumes et dans les attitudes les plus grotesques. Elle se plaisait à placer des officiers en demi-solde, pleins d'honneur et de loyauté, en face d'émigrés sots et poltrons. Mais elle s'attaquait surtout au clergé, et mêlait trop souvent à une certaine verve railleuse beaucoup de mauvais goût et de mauvais esprit.

A la fin de 1818 un *Nouvel Homme gris* essaya de recueillir les dépouilles du précédent, écrasé sous les condamnations judiciaires. On lit dans la douzième livraison de ce nouveau venu ce petit article, qui donne une idée du mouvement de la presse à cette époque :

On annonce l'*Ultra*, la *Dominicale*, le *Chevalier français*, et beaucoup d'autres écrits, tous auxiliaires du *Conservateur*. L'*Ultra*, armé de cette épigraphe : *Vive le roi, quand même!* se propose d'atteindre les indépendants partout ; le fléau de leurs opinions, il dévoilera sans miséricorde les calomnies dont se nourrissent la *Bibliothèque historique*, l'*Homme gris*, les *Lettres normandes*, etc..... Il y aura du scandale dans Landernau. Tant mieux, car les *ultra*..... sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

Ces publications, et d'autres analogues, répondaient à des instincts et à des sentiments blâmables sans contredit, mais qu'entretenaient malheureusement la conduite et les discours d'une partie de l'ancienne noblesse et plus encore d'une partie du clergé ; elles n'étaient pas cependant de nature à exercer une véritable influence, et la place restait à prendre, quand une mauvaise querelle faite au *Mercure* par la police donna naissance à un recueil qui devait effacer tous les autres par son éclat et les surpasser tous en puissance, à la *Minerve*.

—

LA MINERVE FRANÇAISE

Benjamin Constant, Etienne, Jay, Jouy, Lacretelle aîné, Tissot, Evariste Dumoulin, etc.

Le *Mercure,* malgré le talent de ses rédacteurs, traînait lourdement, sous l'œil et la main de la censure, une existence insignifiante, quand il se vit tout à coup arrêté à la poste et supprimé, pour avoir, dit-on, extrait du livre de M. Jubé sur le concordat quelques lignes auxquelles la censure n'avait rien trouvé à redire. Trois jours après, le ministre de la police recevait une lettre dans laquelle les rédacteurs déclaraient que, le privilége du *Mercure* leur ayant été retiré, bien qu'ils eussent obéi à tous les réglements et à toutes les garanties que l'autorité avait jugé convenable d'établir, ils renonçaient à leur entreprise; mais qu'en même temps ils fondaient, sous le titre de la *Minerve française,* un ouvrage non périodique consacré à développer les avantages de la Charte et les principes de la liberté constitutionnelle. Et, relevant cette grave déclaration par une pointe d'ironie, ils invitaient Son Excellence à les honorer de sa souscription, et à s'assurer ainsi par elle-même que des hommes de lettres qui respectent les lois et qui aiment leur

pays n'avaient besoin d'aucun privilége pour se rendre utiles et pour obtenir d'honnêtes succès.

Le premier numéro de la Minerve suivit de près cette fière déclaration, et il était précédé d'un appel au public qui en était le non moins fier développement.

Les auteurs de la Minerve au public.

La société des gens de lettres qui rédigeait depuis un an le *Mercure de France* vient d'en perdre le privilége par des circonstances qu'il serait trop long d'expliquer. Soumise à toutes les lois, esclave de tous les règlements ministériels, elle avait subi jusqu'à ce jour les deux censures de la police générale et des affaires étrangères. Cependant, le dernier numéro du *Mercure* a été arrêté à la poste. Pour quelle cause? Nous l'ignorons. L'autorité frappe sans entendre, et le coupable est puni avant de savoir s'il fut accusé. Nous pouvions en appeler sans doute; peut-être même fussions-nous parvenus à reparaître sous la surveillance d'une censure devenue plus ombrageuse. Mais avons-nous dû réclamer le privilége d'être froids et l'autorisation d'être faibles? Notre condescendance, quelle qu'elle fût, aurait-elle paru suffisante, et une soumission plus entière aux ordres du pouvoir nous eût-elle mis, par la suite, à l'abri de ses caprices? On peut se résoudre à écrire sous le joug d'une censure qui protége quand elle surveille ; mais si cette censure elle-même n'offre aucune garantie, si cette assurance, d'une espèce toute nouvelle, impose des charges à la propriété et ne la préserve point, il est impossible à des écrivains qui se respectent de se soumettre à un arbitraire qui met sans cesse leurs fortunes en péril, et qui fait dépendre le fruit de leurs veilles de la volonté d'un commis. D'un trait de plume on pourrait enlever à une société de gens de lettres une propriété qu'ils ont fondée! On pourrait priver de toute ressource des écrivains qu'ils ont associés à leurs travaux, des employés qui profitent de leurs succès! On les forcerait à manquer à leurs engagements envers ce public qui paie toujours, et duquel on ne s'occupe ja-

mais! Nous ne mériterons point ce reproche; nous avons contracté avec lui des obligations, et nous les tiendrons autant qu'il sera en nous.

Nous venons de former une nouvelle société, qui publiera un ouvrage en quatre volumes, sous le titre de *la Minerve française,* et qui sera divisé en cinquante-deux livraisons. Il en paraîtra treize par trimestre, mais à des époques indéterminées. Dépouillant ainsi les formes périodiques, nous pourrons, libres de toute censure, user du droit que la Charte donne à tous les Français de publier leurs opinions. S'il y a moins de régularité dans nos envois, il y aura plus de franchise dans nos écrits. Nous jouirons d'une entière indépendance; elle n'aura de limites que celles de la loi. Suppléant au silence forcé des journaux quotidiens, nous nous livrerons avec sagesse à des considérations sur la position générale de l'Europe, sur les débats des Chambres, sur les actes de l'administration en France; nous aborderons toutes les questions d'utilité publique, et nous donnerons à la partie littéraire de l'ouvrage un nouveau relief en prenant dans nos articles une allure plus franche et plus décidée.

Propager toutes les connaissances utiles, favoriser le développement de l'industrie, détruire sans retour tous les préjugés que certaines classes et certains partis voudraient soutenir encore, former ou fortifier l'opinion publique, hâter l'éducation constitutionnelle de la France, affermir, en un mot, tous les vrais principes, en politique, en morale et en littérature, telle est la noble tâche que nous nous sommes imposée, et que nous promettons de remplir, sinon avec talent, du moins avec courage. Les personnalités, les moyens de scandale nous seront étrangers. Défenseurs zélés des principes, nous n'aspirons qu'à d'honorables succès; en un mot, nous composons un livre, et nous n'écrivons point un pamphlet. Chaque livraison portera toutes nos signatures; nous sommes tous solidaires de ce que nous écrirons tous en particulier, et il nous semble que la garantie de dix hommes de lettres qui se nomment vaut bien, pour l'autorité, celle d'un censeur, quel qu'il soit. Si nos souscripteurs éprouvent quelques obstacles ou quelques retards dans l'envoi de notre ouvrage, ce ne sera nullement

notre faute: tous les moyens possibles seront employés pour les servir exactement, et, dans le cas où des entraves seraient apportées à la libre circulation de nos écrits, nous sommes fermement décidés à recourir à la protection des lois. Le bruit s'est répandu, mais nous ne pouvons y croire, que la direction des postes s'arrogeait le droit de retenir dans ses bureaux les ouvrages qui paraissent et qui circulent librement à Paris. Si un acte aussi arbitraire, si une mesure aussi vexatoire, pouvait avoir quelque chose de réel, il ne faudrait sans doute l'attribuer qu'à des agents subalternes. Comment pourrions-nous croire qu'un ministère composé d'hommes éclairés estimât assez peu le peuple français pour violer ainsi ses libertés constitutionnelles? Ne serait-ce pas une dérision trop cruelle que de lui laisser le droit de publier ses opinions, et de lui enlever le droit de les faire circuler; que de supprimer tout haut la censure à la librairie, et de mettre tout bas l'embargo à la poste; que de ravir aux citoyens des départements la faculté qu'ont ceux de la capitale de lire tout ce qui s'imprime sous l'égide des lois? Faudra-t-il donc qu'un habitant de Marseille prenne la poste et dépense mille francs pour venir lire à Paris une brochure de trente sous? Cela est trop déraisonnable pour que cela puisse être vrai. Une pareille liberté de la presse ressemblerait au port d'armes qui permettrait de charger le fusil, mais qui défendrait de le faire partir.

Cet obstacle qu'on a voulu nous faire craindre ne nous épouvante point; il est, nous aimons à le déclarer, purement imaginaire, et, s'il était possible qu'il eût quelque réalité, il s'aplanirait à l'instant même, au nom des lois, et à l'aspect d'hommes qui publient ce qu'ils peuvent et qui signent ce qu'ils écrivent. Notre marche est aussi franche que nos intentions; nous venons de la découvrir au public, et nous ne l'avons point cachée à l'autorité.

Voici la lettre que nous avons adressée à S. E. M. le ministre de la police générale :

Paris, 2 février 1818.

MONSEIGNEUR,

Nous avons appris que Votre Excellence avait retiré le privilége du *Mercure de France*, et qu'il n'était plus permis aux hom-

mes de lettres qui ont fondé et fait prospérer cette propriété littéraire, de profiter des avantages de la périodicité. Nous aurons l'honneur de faire observer à Votre Excellence que ces hommes ont obéi à tous les réglements et à toutes les garanties que l'autorité a jugé convenable d'établir et de se réserver. Jamais aucun article n'a été publié sans avoir été soumis à la censure, soit du ministère des affaires étrangères, soit du littérateur éclairé qui avait obtenu et qui méritait si bien la confiance de Votre Excellence. Dans cet état de choses, n'ayant nul reproche à nous faire, nous croyons de notre devoir de prévenir Votre Excellence que c'est avec peine que nous renonçons à une entreprise que nous croyions placée sous l'empire des lois et des réglements particuliers aux ouvrages périodiques.

Comme nous avons l'intention d'user et non d'abuser de la liberté de la presse, nous réunissons nos efforts pour composer un ouvrage consacré à développer les avantages de la Charte, les principes de la liberté constitutionnelle, et à faire connaître les progrès de la littérature, des arts et de l'industrie nationale. Cet ouvrage paraîtra en quatre volumes divisés par livraisons, sous le titre de la *Minerve française,* titre qui indique suffisamment l'égide sous laquelle nous voulons nous placer. Ces livraisons seront publiées à des époques indéterminées. Si Votre Excellence nous honorait de sa souscription, elle s'assurerait bientôt elle-même que des hommes de lettres qui respectent les lois et qui aiment leur pays, n'ont besoin d'aucun privilége pour être utiles et obtenir d'honorables succès.

Signé : Aignan, Evariste Dumoulin, Etienne, Jay, Jouy, Lacretelle, Tissot.

Nota. M. Benjamin Constant, qui était absent lorsque cette lettre a été écrite, déclare qu'il adhère à tout son contenu.

La Minerve s'éleva rapidement à un degré de prospérité auquel aucun journal hebdomadaire n'avait encore atteint. « C'est la véritable Satire Mé-

nippée de la Restauration. Là ce qu'on appelait les *indépendants* entreprirent de fondre dans une alliance quelque peu adultère le patriotisme, l'esprit militaire, la gloire des conquêtes, les doctrines de la Révolution de 89, les souvenirs de la République, l'orgueil national, la royauté constitutionnelle, le despotisme et la liberté, avec une telle confusion d'idées et avec un tel artifice que toutes les passions hostiles aux Bourbons trouvassent à la fois dans leur feuille une joie, un souvenir, une espérance, un aliment (1). » Aussi, grâce encore à la servitude des journaux quotidiens, devint-elle bientôt une véritable puissance.

Le premier rédacteur de la Minerve était, sans contredit, l'incomparable publiciste qui, depuis si longtemps, instruisait et charmait à la fois les générations nouvelles. Et pourtant, il faut le reconnaître, les articles de Benjamin Constant contribuèrent moins à la vogue de la Minerve que les *Lettres* d'Etienne, qui, dès son début, s'engagea à révéler le secret de certaines opinions et le tarif de certaines consciences; en un mot, à donner le fidèle bulletin des coteries politiques. Certes, il pouvait paraître étrange de voir l'ancien censeur impérial s'étonner et s'indigner à la seule pensée que des ministres avaient osé présenter la dernière loi de la presse ; mais Etienne comptait agréablement les

(1) Lamartine, *Histoire de la Restauration*.

anecdotes du jour, faisant jouer habilement sur son théâtre hebdomadaire les personnages dont chacun s'occupait, introduisant même le spectateur, après la représentation, dans l'intérieur des coulisses politiques, et lui faisant toucher du doigt toutes les machines, s'attachant enfin à servir le public selon ses goûts, et à satisfaire ses penchants plutôt qu'à les régler. En un mot, les *Lettres* d'Etienne, spirituelles et vives, chatouillaient le sentiment secret de ceux à qui déplaisaient les hommes et les choses de la Restauration : cela suffisait pour leur assurer une nombreuse clientèle (1).

On se rappelle qu'Etienne avait remplacé Fiévée dans la direction du *Journal de l'Empire*. Le 31 mars 1814, cette feuille étant retournée à ses anciens propriétaires, il avait perdu sa position, ainsi que tous ses emplois. La séparation cependant n'avait pas été entière. Aimé et estimé des frères Bertin, il était demeuré attaché à leur journal comme rédacteur littéraire; mais ses affections étaient ailleurs, et nous l'avons vu pendant la première Restauration travailler au *Nain jaune*. Au retour de l'empereur, en 1815, il avait été replacé à la tête du *Journal des Débats,* redevenu *Journal de l'Empire*. On assure même que Napoléon, en vertu de sa toute-puissance, lui avait offert en pur don une part impor-

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire,* t. IV, p. 370.

tante dans la propriété et un traitement considérable comme rédacteur en chef; mais Etienne n'était pas homme à se prévaloir d'une pareille munificence, et les *Débats* avaient dû à son esprit conciliant la conservation d'une existence très-compromise. Ce service signalé rendu à des adversaires politiques devait plus tard être apprécié et reconnu par eux-mêmes : ils avaient concédé à Etienne une action viagère représentant le neuvième des bénéfices du journal, sous la seule condition de ne participer à la rédaction d'aucune autre feuille politique quotidienne.

A la seconde Restauration, Etienne, privé de nouveau de ses dignités, de ses emplois, exilé même de l'Institut, était resté avec son talent. Toujours actionnaire du *Journal des Débats,* il s'était d'abord borné à y publier quelques rares articles sur des sujets étrangers à la politique; puis, vers le milieu de 1816, il avait entrepris, sous le titre de *Variétés, nouvelles littéraires et théâtrales*, une suite de feuilletons hebdomadaires, qu'il continua jusqu'en juillet 1818. Ces feuilletons paraissaient ordinairement le lundi, et sont signés de la lettre X. Dans les premiers temps, ils étaient écrits avec une grande réserve, à peu près sans couleur politique. Sous la double pression de la censure et des suprêmes directeurs du *Journal des Débats,* l'auteur se bornait à ne faire aucun sacrifice aux passions du moment;

et, dans ces temps d'inquisition politique, c'était déjà du courage. Mais lorsque les ressorts du gouvernement royal, si imprudemment tendus par les exagérés de 1815, parurent se relâcher, quand la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816, imposant à la réaction un temps d'arrêt, sembla ouvrir une ère nouvelle, on vit naître et se développer progressivement dans les *Variétés* une tendance d'opposition politique qui offrit avec les autres parties de la feuille un contraste extrêmement piquant.

On pourrait dire néanmoins qu'Etienne, qui réunissait à un degré éminent les qualités qui font le journaliste, comme il l'a bien prouvé depuis, n'avait pas encore trouvé sa voie. La création de la Minerve ouvrit devant lui le large champ où il allait pouvoir se développer, et lui fit prendre tout à coup un essor inattendu.

C'est dans la deuxième livraison qu'il ouvrit la série de ses *Lettres sur Paris,* dont la première porte la date du 14 février 1818. Voici en quels termes il exposait son plan à son correspondant supposé :

Je vous l'avais bien prédit : vous vouliez vous ensevelir dans vos montagnes pour perdre à jamais la mémoire de cette capitale si sérieuse et si frivole ; vous alliez oublier la politique pour la chasse, les lois d'exception pour les fleurs ; souverain libéral dans votre modeste enclos, vous deviez administrer sagement vos domaines, sans vous constituer arbitre entre les peuples et les rois. Vous arrivez à peine, et déjà la botanique vous ennuie ; l'agriculture, qui vous semblait si douce à Paris, vous paraît triste à

la campagne. Je le devine, le démon de la politique vous possède toujours ; vous vouliez le fuir, et il galoppait avec vous. De tous les jours de la semaine, c'est, je le gage, celui du courrier que vous attendez avec le plus d'impatience. Je vous vois d'ici ouvrant vos journaux, y cherchant quelque chose et n'y trouvant rien. Votre imagination travaille; vous vous efforcez de deviner ce qui est par ce qu'on ne dit pas ; vous vous expliquez un événement par une réticence, un fait par un désaveu. Les discussions de nos Chambres vous intéressent ; mais les résultats vous désenchantent. On révèle de grandes vérités, on dénonce de grands abus, et on en reste là. La liberté est à la tribune ; mais est-elle ailleurs ? dites-vous. N'est-ce donc rien que de grands principes proclamés en présence de la nation ? C'est un germe que le temps fécondera, et qu'aucun effort ne saurait désormais étouffer. Le grain que recèle la terre s'y développe peu à peu, et insensiblement il la couvre de riches moissons. Il faut que le présent sème et que l'avenir recueille.

Vous voulez que je vous tienne au fait de tous les grands événements et de toutes les petites intrigues du jour. Vous attendez de moi les anecdotes des Chambres et des salons ministériels; vous voulez connaître le secret de certaines opinions, le tarif de certaines consciences ; c'est, en un mot, le bulletin de toutes nos coteries politiques que vous me demandez. Savez-vous que vous exigez une rude tâche de moi, et qu'à moins d'évoquer le génie d'Asmodée et de voir à travers tous les toits de la capitale, je défie qui que ce soit de satisfaire votre curiosité ? Ce n'est pas, du reste, ici qu'on est le mieux placé pour savoir ce qui s'y passe; il faut quelquefois aller à Londres pour avoir des nouvelles de Paris. Le *Morning-Chronicle* m'informe de ce qu'on fait à la Chaussée-d'Antin ; le *Courrier,* de ce qu'on pense au quai Voltaire, et le *New-Times,* de ce qu'on espère au faubourg Saint-Germain, J'ai su une partie des derniers événements de Lyon par le *Journal de Milan,* et j'apprends quelquefois des nouvelles de mon quartier par la *Gazette d'Augsbourg*. Je recueillerai donc tous les bruits intéressants de Paris, vinssent-ils même de Constantinople ; je ne vous en épargnerai pas un. Croyez-y si cela vous amuse;

mais je ne garantis pas les nouvelles exotiques : ce qui nous vient de l'étranger m'est toujours suspect.

Les journaux étrangers, les journaux anglais surtout, s'occupaient beaucoup alors de nos affaires, et l'on devinera aisément dans quel sens, si l'on se rappelle que la France était encore occupée par les armées alliées. Ils avaient tous des correspondants à Paris, et leurs propriétaires y faisaient de fréquents voyages. Bien qu'ils y eussent très-peu d'abonnements, il paraît qu'ils y avaient de grands intérêts. Ils venaient à une certaine époque de l'année, comme les commis-voyageurs du commerce, pour offrir leurs services ou pour soigner leurs rentrées.

Un fait certain, c'est que les journaux anglais étaient généralement très-bien renseignés; on dit même que tout ce qui s'y imprimait alors sur la France, sous le titre de *Correspondance privée,* passait pour être rédigé dans le cabinet d'un de nos ministres. C'était donc là qu'il fallait aller chercher les nouvelles qui intéressaient le plus la France. Aussi Etienne les ramène-t-il souvent dans ses *Lettres,* tantôt pour les citer, tantôt pour les combattre :

Je viens de lire les journaux anglais : j'ai des nouvelles de Paris à vous donner.

— Il ne me reste ni assez de temps ni assez de place pour vous transmettre les nouvelles de Paris qui arrivent de Londres. J'y donne toujours une attention sérieuse. Les chefs de parti ne se montrent, pour ainsi dire, qu'en domino, dans les gazettes de

France ; mais dans celles d'Angleterre, ils se démasquent. C'est là qu'on peut étudier tous les ressorts secrets des intrigues que nous voyons ensuite éclater ici ; c'est, en un mot, le dessous des cartes de la politique.

La plupart de ces correspondants des journaux anglais étaient des écrivains français, et Etienne, dans ses *Lettres*, flétrit justement ces écrivains mercenaires, « ces calomniateurs souterrains qui entreprenaient l'injure à tant la page, et qui infestaient de leurs poisons les feuilles serviles et vénales de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. »

Il va sans dire que la Minerve avait une large part dans les injures des journaux anglais. Vingt fois ils annoncent qu'on va enfin supprimer ce recueil, « qui importune les hommes en place, parce qu'il les avertit de leurs fautes aussi franchement qu'il les loue de leurs bonnes actions, et qui pousse la malveillance et la perfidie jusqu'au point de ne pas donner la moindre prise à l'action des tribunaux. »

La Minerve était non moins vivement harcelée par le ban et l'arrière-ban des pamphlétaires ministériels ; mais Etienne lançait le sel à pleines mains sur ces ouvriers en scandale à la page, qui se nommaient eux-mêmes la *maréchaussée politique et littéraire*, et qu'Etienne appelle les *archers de la Sainte-Hermandad littéraire;* et la feuille libérale continuait, sans se laisser intimider, sa guerre à la réaction et aux abus.

Non, nous n'avons point assez peu de respect du public et de nous-mêmes pour lutter contre de tels adversaires ; nous les laissons s'escrimer seuls dans la carrière de l'injure : ils y sont à leur place, nous n'y serions pas à la nôtre. Dévoués à notre patrie, nous publions, sans crainte comme sans audace, les vérités que nous croyons utiles à son bonheur, et nous marchons vers ce noble but sans être effrayés des traits empoisonnés de la sottise et de la haine. Nous serions même glorieux de leurs atteintes : elles sont pour les écrivains ce que les blessures sont pour les guerriers.

Nous ne répondrons à toutes leurs diatribes qu'en leur donnant un avis salutaire. Quand on s'est mis sous l'égide de l'autorité, il y a peu de courage à désigner les autres à son glaive ; un langage si haut ne va point à une action si peu élevée. On conçoit la noble fierté d'une plume indépendante ; mais il faudrait un peu plus de modestie lorsqu'on supporte ou plutôt qu'on sollicite le frein. Toutefois, nous ne faisons pas un reproche aux écrivains de soutenir l'autorité qui les emploie ; nous désirons seulement qu'ils y mettent une sorte de pudeur, et que le public ne soit pas dans la confidence des injures qu'on leur commande, ou des apologies qu'on leur achète. Nous souffrons de voir les intérêts du ministère compromis par la maladresse de ses défenseurs ; bien que leur tâche ne soit pas facile, il semble que, sans trop d'efforts, on pourrait faire mieux. Au lieu de diffamer sans but, d'aigrir sans motifs et de calomnier sans honte, que ces écrivains se pénètrent de la gravité des circonstances ; qu'ils aplanissent à l'autorité la route difficile où elle est engagée ; que d'autres la surveillent ; que du moins ils l'avertissent, et la carrière qu'ils parcourent, si elle est sans éclat, ne sera pas sans utilité ! Eh quoi ! une atroce conspiration, et c'est vous-mêmes qui nous l'avez appris, a menacé le trône et la patrie ; un congrès de rois s'assemble ; la France pacifique est prête à s'y montrer, offrant d'une main le douloureux tribut de ses sacrifices, et s'appuyant de l'autre sur les nobles trophées qu'elle a teints de son sang et arrosés de ses larmes ; tout enflamme, tout exalte les imaginations, et vous vous traînez péniblement dans les ornières de la polémique ! Ele-

vez-vous donc à la hauteur des événements ; ouvrez les cœurs à l'espérance, les âmes à la pitié ; parlez aux princes de clémence, aux ministres de sagesse, aux peuples de concorde.

La collection des Lettres sur Paris s'élève à une centaine ; les quarante-neuf premières, embrassant un peu plus d'une année, ont été réunies et publiées en deux volumes.

On a comparé les Lettres d'Etienne aux *Lettres provinciales*, aux *Lettres persanes ;* « mais, dit M. Thiessé lui-même, quelque estime que nous fassions des premières, de tels parallèles ne nous ont jamais paru exempts de témérité. Des critiques mieux inspirés, appréciant la grâce spirituelle, l'ingénieux bon sens, qui brillent dans les Lettres sur Paris, cet art de populariser les questions abstraites, surtout de faire passer les vérités les plus hardies sous la forme prudente et contenue du style, ont nommé Etienne le *Fontenelle de la politique.* »

Les circonstances, sans aucun doute, furent pour quelque chose dans le succès prodigieux des Lettres sur Paris ; mais, à part cette faveur née de la disposition des esprits, quelle fécondité, quelle variété de talent ! quelle vive élégance de style ! que de raison sans sécheresse, d'éloquence sans déclamation, d'énergie contenue, d'habile et prudente audace ! Jamais l'esprit, cette raison assaisonnée, suivant la définition si juste de J.-B. Rousseau, ne se montra plus abondant, plus incisif, plus français

par le goût et par le style. Toutes les qualités de l'auteur comique se retrouvent dans les Lettres sur Paris, relevées et fortifiées par la dignité des matières qu'il traite.

Il y a dans ces Lettres deux parties bien distinctes : celle qui est consacrée aux débats du jour, aux intrigues contemporaines; celle qui traite des questions de droit public, de morale universelle, d'intérêts permanents du pays. La première de ces deux parties, alors recherchée avec avidité, a perdu pour nous l'à-propos, son plus grand mérite; la seconde contient des pages qui resteront. Mais, entre toutes les questions qu'Etienne fut appelé à traiter, il s'en présentait deux qui dominaient la situation, questions palpitantes alors, encore pleines d'intérêt aujourd'hui : la cessation de l'occupation étrangère et le rappel des bannis. L'auteur des Lettres sur Paris prit corps à corps, pour ainsi dire, ces deux questions d'honneur national et d'humanité. La dernière, surtout, présentait des difficultés singulières. Au nombre des hommes atteints par la loi d'amnistie, ainsi nommée sans doute par antiphrase, se trouvaient les anciens conventionnels désignés sous le nom de *votants*. On ne pouvait les séparer de la cause commune des bannis; mais à aucun prix Etienne n'aurait voulu que leur défense parût l'apologie de l'acte politique auquel se rattachait leur nom. Le tour qu'il prit

pour vaincre cette difficulté est si remarquable, que nous ne pouvons résister au désir de citer encore ce passage.

Je commence, disait-il, par m'expliquer hautement sur la mort de Louis XVI, et, pour que de vils délateurs n'enveniment point ma pensée, je déclare que sa mort est un crime odieux, dont la majorité de la Convention fut coupable, mais dont l'immense majorité de la nation fut innocente.

Mais ne faut-il pas compter pour quelque chose la difficulté des temps, la violence des manifestes étrangers, la terreur qui glaçait tous les courages, la mort qui planait sur toutes les têtes? A peine reste-t-il aujourd'hui, parmi ceux qui eurent la faiblesse ou le malheur de se faire les juges de leur roi, quelques hommes chargés de douleurs et d'années. On pourrait dire d'eux ce que Caton l'ancien dit des Achéens que les Romains avaient fait enlever de leur pays et conduire en Italie. La plupart de ces infortunés, au nombre desquels se trouvait Polybe, étaient morts sur la terre de l'exil; ceux qui avaient survécu imploraient la grâce de retourner dans leur pays. Rome avait aussi ses *ultras,* et ils repoussaient cette pétition... C'est alors que Caton se lève et qu'il prononce cette courte harangue : « Sénateurs, le salut de la République dépend-il donc de quelques vieillards prêts à descendre dans la tombe? J'ai honte que le sénat perde une heure à des débats si indignes de la grandeur romaine : cette question n'intéresse que les fossoyeurs de Rome. » — Ce mot de Caton décida le sénat romain.

« C'est avec cette élévation de pensée et de style, dit M. Léon Thiessé, qu'Etienne traitait les grandes questions politiques. Sa parole n'est point un feu qui ravage; c'est le langage d'une opposition constitutionnelle, ce n'est jamais celui de la sédition.

» On a trop méconnu le caractère de l'opposition

sous la Restauration. Il a été facile à des inimitiés jalouses ou ignorantes de lui prêter des intentions qu'à de rares exceptions elle n'avait point. Le temps est venu d'en faire justice, de détruire cette calomnie déjà vieille sous le nom de *Comédie de quinze ans*. L'opposition de la *Minerve*, celle du *Constitutionnel*, avaient pour but l'établissement d'un gouvernement représentatif sincère, rien de plus, rien de moins. Quand le célèbre général Foy s'écriait à la tribune : « Celui qui veut plus que la Charte, moins que la Charte, autrement que la Charte, est un mauvais citoyen », il était l'organe fidèle de l'opinion dont la *Minerve* et le *Constitutionnel* s'étaient faits les représentants. Si plus tard la même opinion a paru sortir de ces limites, cela tient à un ordre de faits, de malentendus, de fautes réciproques. »

A ce jugement d'un ami et coreligionnaire nous opposerons celui d'un historien plus désintéressé dans la question. Ce n'est pas assurément que nous suspections la bonne foi de M. Thiessé ; mais on comprend que les contemporains ne fussent pas tous également convaincus de la pureté des vues de la Minerve, de sa sincérité. Le nom même de ses rédacteurs pouvait et devait inspirer des défiances, dont M. Duvergier de Hauranne s'est fait l'écho.

« Il n'y avait, dans la rédaction de la Minerve à ses premiers jours, dit l'historien du gouvernement

parlementaire, rien de séditieux, rien même qui indiquât une hostilité systématique au gouvernement établi. Loin de là, la Charte paraissait avoir toutes ses sympathies; on y reconnaissait les services rendus à la France par quelques ministres; on y louait, non-seulement Louis XVIII, mais encore le duc d'Angoulême, qui, disait-on, avec les seuls mots d'*union* et d'*oubli*, avait fait plus de royalistes que Chateaubriand, Bonald et tous les hommes de 1815. Néanmoins, à l'exception de Benjamin Constant, que sa faiblesse d'un jour embarrassait quelquefois, mais n'empêchait pas d'être le ferme et sincère champion de la cause libérale, la plupart des rédacteurs de la Minerve avaient des antécédents et des prédilections qui n'étaient rien moins que rassurants pour le parti constitutionnel. Et en effet ils n'avaient pas tardé à se démasquer.

» L'opposition dite indépendante subissait à cette époque une transformation secrète, et laissait prendre à l'élément bonapartiste un ascendant fâcheux sur l'élément libéral. Le lendemain des Cent Jours, quand le bonapartisme et le libéralisme étaient ensemble menacés de persécution, leur alliance était naturelle, légitime même; mais il semblerait qu'elle eût dû se rompre après que l'ordonnance du 5 septembre et la loi d'élection eurent mis un terme à la réaction royaliste. C'est le contraire qui était arrivé, et l'on voyait se former et grossir un parti

moins préoccupé des principes que des personnes, et qui songeait bien plus à venger les injures de 1815 qu'à développer et à perfectionner les institutions représentatives.

» Or, nulle part ce travail ne se faisait plus sentir que dans la Minerve. Benjamin Constant, il est vrai, continuait à y défendre, sans hostilité contre la monarchie légitime, les principes et les idées pour lesquels il avait presque toujours combattu ; mais sous la feinte impartialité d'Etienne, de Jay, de Tissot, d'Aignan, perçaient la haine de la Restauration et l'idolâtrie bonapartiste. Aussi les rédacteurs de la Minerve, réunis dans la presse semi-périodique, se divisaient-ils dans la presse quotidienne selon leurs tendances particulières, et, tandis que Benjamin Constant écrivait dans le *Journal général*, la plupart de ses collaborateurs écrivaient dans le *Journal du Commerce*. Animé du même esprit que la Minerve, mais moins libre dans ses allures, ce dernier journal se réfugiait quelquefois dans un galimathias littéraire dont ses adversaires se moquaient à juste titre. La Minerve avait les coudées plus franches, et elle était plus oseuse. Elle ne craignait pas, par exemple, de vanter l'art avec lequel Napoléon était parvenu à fondre ensemble les partis politiques et religieux, et de célébrer la nouvelle noblesse aux dépens de l'ancienne. A la vérité, cela ne l'empêchait pas le lendemain de prendre un

accent indigné pour signaler la pression que le gouvernement exerçait sur la pensée, et pour dénoncer les abus de pouvoir dont il se rendait coupable.

» Naturellement ces inconséquences étaient vivement relevées par les journaux royalistes et ministériels, qui de temps en temps se plaisaient à rappeler aux rédacteurs de la Minerve et du Journal du Commerce le temps où ils se traînaient aux pieds du despote. A cette attaque souvent répétée, le Journal du Commerce s'étant avisé de répondre, un jour, « que les personnes dont il s'agissait n'avaient accepté de places sous l'ancien gouvernement que dans l'espérance que le génie de la victoire céderait enfin la place au génie de la liberté », — « Pauvres gens ! lui ripostait la *Quotidienne,* dont le supplice a duré dix ans, et dont la douleur était si grande, qu'ils n'avaient pas même la force de se plaindre quand les suppôts du tyran leur mettaient dans la main le traitement du mois (1) ! »

Ces imputations que l'on faisait peser sur son parti, Benjamin Constant les a repoussées avec une éloquente indignation dans un très-remarquable article de la Minerve (nº 105), que malheureusement nous ne pouvons qu'indiquer.

Lorsque la censure fut rétablie, en 1820, la Mi-

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire,* t. IV, p. 370.

nerve refusa de se courber sous le joug ; ses auteurs cependant n'abandonnèrent pas la lice sans résistance. Lacretelle, qui en était devenu l'éditeur responsable depuis que la loi avait imposé aux publications périodiques l'obligation d'en présenter un, prit une patente de libraire, et sous ce couvert il publia une suite de brochures qui n'étaient qu'une continuation déguisée du recueil défunt ; mais un jugement de police correctionnelle coupa court à ce subterfuge, et les rédacteurs de la Minerve durent chercher d'autres armes : nous les retrouverons tous dans la mêlée quotidienne.

Rappelons, avant de terminer, que la Minerve n'est point le seul journal auquel Benjamin Constant ait prêté l'appui de son talent. Nous l'avons vu, sous la première Restauration, rédacteur habituel du *Journal des Débats*, et rangé en apparence au parti de Louis XVIII ; nous connaissons également le rôle qu'il joua pendant les Cent Jours, après lesquels il dut s'expatrier. Revenu en France à la faveur de la réaction du 5 septembre 1816, il était entré dans l'opposition, et en était bientôt devenu le chef. On le vit depuis lors à la tête de toutes les entreprises du parti. Outre le *Mercure* et la *Minerve*, il fonda encore, en 1819, la *Renommée*, qui fut réunie en 1820 au *Courrier français*, et il fournit de nombreux articles à cette dernière feuille,

ainsi qu'aux *Tablettes universelles*, au *Constitutionnel* et au *Temps*.

Parmi les fondateurs de la Minerve et les artisans de son succès, nous devons encore une mention particulière à l'aimable *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, de la *Guyane*, et autres lieux, qui était devenu pendant les Cent Jours *Guillaume le franc-parleur* pour les rédacteurs de la *Gazette*, dans laquelle il avait déjà publié durant la première Restauration une série de lettres d'un *cousin à sa cousine*, qui avaient été fort remarquées. Attaché à la rédaction de plusieurs journaux, Jouy s'y fraya une route nouvelle en animant ses articles par la piquante variété des formes dramatiques. De cette idée heureuse, qui a fourni à l'auteur un cadre pour passer en revue les mœurs, les ridicules et les travers du jour, sont sortis pendant plusieurs années, depuis 1812, une série d'articles dont la collection, publiée sous différents titres, a obtenu un succès en quelque sorte européen, par les traductions qui en ont été faites à l'étranger. Ajoutons que Jouy fut un des plus fermes athlètes du journalisme de la Restauration, que pendant quinze ans il lutta, sans désemparer un seul jour, en faveur de nos vieux souvenirs de gloire et des idées toujours palpitantes d'honneur et de patrie.

Les autres fondateurs propriétaires de la Minerve étaient Lacretelle aîné; Jouy, avec lequel nous avons

déjà fait connaissance; Tissot, collaborateur de ce dernier au *Constitutionnel;* Evariste Dumoulin, qui, en 1815, avait rédigé, avec Maiseau et Bellemare, le *Messager des Chambres,* journal du soir, et qui fut l'un des actionnaires fondateurs du *Constitutionnel,* où il se chargea d'abord de la rédaction des séances de la Chambre, et plus tard de l'article spectacles; enfin Aignan, qui aida Benjamin Constant à fonder la *Renommée,* et devint ensuite copropriétaire du *Courrier français.*

La Minerve compta encore au nombre de ses rédacteurs Benaben, esprit fortement trempé, mais caractère mobile, qui l'abandonna bientôt, puis successivement J.-P. Pagès (de l'Ariége), Saulnier et Harel. Nous pourrions aussi nommer Béranger, qui donna à la Minerve la primeur d'un certain nombre de ses chansons.

—

LE CONSERVATEUR

Chateaubriand, Bonald, Fiévée, de Villèle, Corbière, de Castelbajac, O'Mahony, Lamennais, Genoude, Lamartine, Berryer fils, Martainville, etc.

Les lauriers de la *Minerve* avaient bientôt empêché le parti ultra-royaliste de dormir. Jusque-là il s'était contenté de la *Correspondance administrative* de Fiévée, sur laquelle encore il ne pouvait compter sans réserve. En présence du prodigieux succès du journal libéral, il ne voulut pas rester plus longtemps désarmé; la création d'un recueil rival fut décidée, auquel on donnerait le nom de *Conservateur*. Voici comment M. Duvergier de Hauranne raconte la création de cette feuille célèbre, qui devait contrebalancer l'influence de la *Minerve :*

Une ordonnance royale avait convoqué les colléges électoraux pour le 20 et le 26 octobre, et la lice était ouverte aux partis. Mais, parmi ces partis, il en était un, le parti ultra-royaliste, qui, jusqu'à ce moment, ne combattait pas à armes égales. Il possédait des journaux dévoués et des écrivains éminents; mais il n'avait aucun organe à opposer, d'une part, à la *Minerve*, au *Censeur*, aux *Lettres normandes*, à l'*Homme gris*, à la *Bibliothèque histo-*

rique; d'autre part, aux *Archives*, au *Publiciste* et au *Spectateur*. A la vérité, Fiévée, qui subissait son emprisonnement dans une maison de santé, continuait sa *Correspondance politique et administrative;* mais cette publication n'exprimait d'autre pensée que celle de son auteur. D'ailleurs, ni les journaux quotidiens, ni les livres, ne pouvaient suppléer aux écrits semi-périodiques, et le parti auquel manquait ce genre nouveau de publicité se trouvait, par rapport aux autres partis, dans un état d'infériorité qui depuis quelque temps inquiétait les membres les plus actifs et les plus intelligents de l'opposition royaliste. Trois ans auparavant ce parti était maître de la majorité dans la chambre des députés et pouvait se croire à la veille de son triomphe; trois ans plus tard, pour son malheur et celui de la Restauration, il s'empara du pouvoir. En 1818, la majorité lui avait échappé, et le pouvoir ne paraissait pas près de lui venir; loin de là, il savait que la prochaine élection allait encore l'affaiblir. C'est dans cette situation presque désespérée qu'au lieu de céder au découragement, ou de conspirer dans l'ombre, les chefs du parti prirent la noble résolution de faire personnellement appel à l'opinion, et de combattre, non sous le masque, mais à visage découvert, pour les idées, pour les principes, auxquels, à raison ou à tort, ils étaient attachés.

Mais la fondation d'un recueil nouveau présen-

tait de grandes difficultés. Pour qu'il parût avec éclat, il fallait que les hommes les plus considérables du parti s'y associassent ouvertement. Or, ces hommes, appartenant pour la plupart à l'ancienne noblesse, étaient en outre pairs de France ou députés, et il leur en coûtait de se faire journalistes. Chateaubriand lui-même paraissait y répugner. Néanmoins, l'intérêt commun triompha de ces scrupules, et, dans une réunion qui eut lieu chez M. Matthieu de Montmorency, la fondation du Conservateur fut résolue. Aux premiers fondateurs, MM. de Bruges, de Talaru, de Polignac, de Vitrolles et Matthieu de Montmorency, s'adjoignirent bientôt MM. de Chateaubriand, Fiévée, de Villèle et de Castelbajac, ce dernier au refus de M. de Bonald. Puis on jugea à propos d'attribuer à un ecclésiastique une des places du comité de direction. M. de Montmorency proposa un missionnaire, l'abbé Fayet; mais le propriétaire de la *Quotidienne,* M. Michaud, vieux et honnête royaliste, fit écarter l'abbé Fayet par de graves motifs, et, sur la proposition de M. de Vitrolles, l'auteur déjà célèbre de l'*Indifférence en matière de religion,* Lamennais, fut agréé.

Ainsi fut fondé le *Conservateur,* dont le premier numéro parut le 8 octobre. Ce numéro, qui eut un grand retentissement, contenait une lettre de l'éditeur du Conservateur, M. Lenormand, à Chateau-

briand, et une réponse de celui-ci, dans laquelle il exposait, avec son talent ordinaire, le plan du nouveau journal et la ligne qu'il comptait suivre (1).

Voici la demande, et un extrait de la réponse :

Monsieur le Vicomte, vous savez mieux qu'un autre avec quelle fureur on recommence à proclamer les principes qui depuis trente ans ont fait tant de mal à la France. C'est pour opposer une digue à ce torrent que j'ai le projet de publier un ouvrage qui, sous le titre de *Conservateur,* paraîtra à des époques indéterminées. Les rédacteurs de cet ouvrage, en conservant les saines doctrines, s'attacheront à combattre plutôt les choses que les hommes, comme le plus sûr moyen de faire triompher les bonnes opinions.

Le succès de cette entreprise, Monsieur le Vicomte, serait assuré, si je pouvais espérer que vous et vos amis vous voulussiez bien y concourir. Si vous aviez même l'extrême bonté, dans un moment de loisir, de me tracer le plan que je dois suivre pour donner au Conservateur l'importance qu'il doit avoir, vous me rendriez un véritable service.

— Rien de plus utile que votre entreprise, répond Chateaubriand : elle donnera à ce qu'on appelle l'opinion royaliste un organe qui lui a manqué jusqu'à présent. Les diverses opinions qui partagent la France ont trouvé moyen de se faire entendre : l'opinion ministérielle domine les gazettes censurées ; l'opinion indépendante règne dans une sorte de journal irrégulier ; des opinions d'une nature encore plus prononcée ont des feuilles qui les propagent. Il n'y a que l'opinion royaliste qui ne sait où se réfugier ; à peine trouve-t-elle un abri dans deux excellents journaux, mais qui, harcelés par la censure, et obligés de recevoir des articles officiels, sont à chaque moment en danger d'être supprimés pour les phrases même que la censure a laissées passer.

Ayant donc à soutenir et les assauts ministériels et les atta-

(1) *Histoire du Gouvernement parlementaire,* t. IV, p. 469.

ques des indépendants, l'opinion royaliste qui ne peut répondre, est misérablement opprimée. Or, comme cette opinion est celle d'une puissante minorité dans les deux chambres législatives, il en résulte que, dans l'intervalle des sessions, l'opposition, nécessaire à la vie d'un gouvernement représentatif, est détruite, et que l'on est privé de ces lumières qui jaillissent de la contradiction.....

Le projet de l'établissement du Conservateur est donc très-bon en lui-même : il ne s'agit plus que de savoir comment le mettre à exécution.

D'abord, je dois déclarer que ni moi ni mes amis ne prendrons jamais aucun intérêt à un ouvrage qui ne serait pas parfaitement constitutionnel. Nous voulons la Charte ; nous pensons que la force des royalistes est dans la franche adoption de la monarchie représentative.....

... Le Conservateur soutiendra la religion, le roi, la liberté, la Charte et les honnêtes gens, ou ni moi ni mes amis ne pouvons nous y intéresser...

Il serait assez piquant de commencer la carrière du Conservateur par nous donner un *état de situation des journaux.*

Le public a sans cesse besoin qu'on lui remette en mémoire les choses même dont il est tous les jours occupé : il lit vite et lit mal; il est distrait et oublieux. Quoiqu'il sache très-bien que nos gazettes sont soumises à la censure, que ces gazettes n'expriment par conséquent que la pensée des entrepreneurs de cette censure, cependant il se laisse séduire par des mensonges incessamment répétés.

Parlant d'abord des journaux censurés, on ferait voir comment on leur permet, avec une sorte d'adresse, de porter des couleurs différentes, quand ils traitent de l'ancienne monarchie, de la morale et de la religion. Ainsi il y en a qui peuvent déclamer à leur aise contre les prêtres, les nobles, l'ancien régime ; et d'autres à qui l'on accorde la faculté de défendre ce que les premiers ont attaqué, pourvu que ceux-ci n'aillent pas trop loin dans leur réponse et qu'ils s'abstiennent de tout ce qui serait ou trop vif ou trop net. Quelquefois il est permis d'avoir une opi-

nion littéraire sur un ouvrage ou sur un auteur, bien que cela souffre encore des restrictions : un rédacteur qui veut écrire en sûreté doit avoir sous les yeux un tarif des hommes avec les variations du cours, comme on a un almanach avec les phases de la lune. Souvent certains noms sont proscrits : les laisser passer dans un journal, c'est conspiration et trahison.

Telles sont les libertés religieuses, morales et littéraires, *légalement* permises aux journaux censurés; quant à la liberté politîque, elle est interdite à tous. Ils ne doivent contenir que les louanges des autorités, l'admiration de leurs œuvres, et les raisonnements nécessaires pour l'événement du moment.

Ainsi nous allons bientôt voir paraître les *colonnes* officielles sur les élections. Chaque journal censuré aura, selon sa *couleur tolérée,* un petit article libéral, royaliste, indépendant, jacobin même, mais qui dira en définitive la même chose, c'est-à-dire : Nommez des députés comme le veut le ministère.

Les bonnes gens s'émerveilleront : après avoir bien retourné la chose dans leur esprit, ils concluront que c'est là très-certainement l'opinion générale : « car remarquez, diront-ils, que les journaux de principes les plus opposés insinuent cependant la même chose dans un différent langage ; les diverses opinions, la France entière, veulent donc pour députés des ministériels : il faut donc choisir des ministériels, puisque tout indépendant veut la république, tout royaliste la féodalité. »

. . . .

On n'oubliera pas dans l'historique des journaux qu'il existe deux censures, l'une pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur. Voulez-vous dire qu'il pleut à Paris? Adressez-vous à la police. Prétendez-vous vous élever jusqu'à parler du temps qu'il fait à Londres? Demandez-en la permission au ministère des affaires étrangères.

Veut-on répandre des calomnies qu'un reste de pudeur empêche de publier trop près de nous? On a recours aux feuilles italiennes, allemandes, anglaises. Il faut dénoncer au tribunal de l'opinion européenne ces certaines *correspondances privées* où l'on immole aux passions l'honneur des Français et la dignité de la

patrie. On ferait bien de donner dans le Conservateur des extraits de ces correspondances, sans réflexions, sans commentaires : ce serait une digne vengeance et une noble réfutation.

Les plus abominables choses ont quelquefois leur côté risible. Quand le public lit dans nos journaux des articles de Londres où l'on applaudit aux mesures du parti triomphant en France, il ne sait pas, ce pauvre public, que ces articles sont extraits des *correspondances privées ;* que ces *correspondances privées* sont écrites originairement en français, puis déguisées à l'anglaise dans les gazettes de Londres, puis rhabillées à la française dans les journaux de Paris. Certes, il est naturel que nous reprenions ces éloges, ils sont bien à nous. Cependant, pourquoi tant de peines? Puisque nous possédons les originaux, il vaudrait mieux nous les donner, sans leur faire faire le voyage d'outre-mer : les bons ouvrages perdent toujours à la traduction.

Des journaux soumis à la censure, passons aux feuilles libres : ce sont les astres *rebelles*, ou les comètes, de notre système. Il y a peu de chose à observer ici sur ces feuilles. Elles ont une opinion, le Conservateur en aura une autre : il les combattra plus ou moins, selon qu'elles s'éloigneront ou se rapprocheront de son avis. Seulement, il faudra prendre garde de se tromper sur leur véritable esprit, et bien connaître leur position politique.

Une feuille devenue célèbre attaque souvent le ministère; elle est attaquée à son tour dans les gazettes ministérielles, on a même créé exprès pour la repousser un journal rédigé par des hommes de talent. Le moyen est mauvais. Pour bien combattre, il faut employer des armes égales : ce n'est pas avec une feuille soumise à l'influence de l'autorité qu'on remportera la victoire sur une feuille sans maîtres. Les hommes courent à la liberté : ils se défient de la meilleure opinion, s'ils la supposent commandée.

Cependant, il arrive une chose singulière. Malgré la dissidence qui existe entre la feuille indépendante et le ministère, celui-ci finit presque toujours par faire ce que celle-là a conseillé. Est-ce l'autorité de la raison et du talent qui l'emporte? Existerait-il un point de contact entre le journal irrégulier et le ministère?

S'accordent-ils sur de certaines bases? Nous faisons les frais de cette union : on pardonne à la feuille indépendante des libertés qu'on ne lui passerait pas si elle n'attaquait les royalistes.

Que le Conservateur ne s'attende pas à être traité avec cette indulgence. Le ministère a été cruellement injuste envers l'opinion et les hommes qui vont enfin élever la voix; or, on ne pardonne jamais les torts qu'on a eus et les fautes que l'on a faites, aux victimes de ces fautes et de ces torts : c'est Tacite qui le dit. Ce que le ministère hait avant tout, ce sont les royalistes : partons de ce point pour n'être pas trompés.

Maintenant, entrons dans les détails, et voyons quelle sera la tâche du Conservateur. Elle est grande et pénible : il doit embrasser dans ses observations, lois, ordonnances, administration, mœurs, littérature, arts, etc., etc.

Suivent de longs développements sur la manière dont le Conservateur devra envisager chacun des points de la politique et de l'administration.

Je termine cette trop longue lettre : j'ai touché à tout en courant, non pour offrir des modèles, mais pour me faire entendre par des exemples. En parlant des inimitiés qui attendent les rédacteurs du Conservateur, je n'ai pas voulu les inviter à rendre haine pour haine, guerre pour guerre. Il convient au contraire de rappeler sans cesse que les royalistes ne sont ennemis de personne, pas même du ministère qui les a persécutés; qu'ils sont prêts à se réunir à ce ministère aussitôt qu'il adoptera les vrais principes de la monarchie. Ils ne demandent rien, ils ne mettent leur suffrage à aucun prix, si ce n'est à celui du salut du roi et du bonheur de la France. Ils n'ont ni prétentions ni vanité : mais il est naturel qu'ils aient le sentiment de leur dignité et de leur force. Ils savent que la saine majorité de la France partage leurs opinions; et quand on dit qu'ils ne sont qu'un parti faible et sans capacité, ils sentent très-bien qu'ils sont nombreux, et qu'ils valent au moins ceux qui les outragent. Ils gémissent d'être dans une opposition contre nature, mais la faute

en est à ceux qui les ont repoussés. Ils regrettent les amis qu'ils peuvent laisser dans les rangs de leurs adversaires ; mais ils sont forcés d'obéir à leur conscience : M. Burke se sépara en pleurant des vieux compagnons de sa carrière politique, quand ceux-ci embrassèrent des opinions contraires à leur pays.

Les royalistes pensent qu'il est plus que temps d'ouvrir les yeux ; que l'on a versé d'un côté, que sous peu on reconnaîtra l'abîme sur lequel on penche. Ils désireraient que le départ des alliés, en rendant la France à sa dignité, fût le signal de la réunion de tous les vrais Français. Ils souhaitent ardemment, sincèrement, d'âme et de cœur, cette réunion : puisse leur vœu être exaucé !

En attendant, ils ne se laisseront plus tromper. Leur esprit de condescendance n'a fait qu'accroître le mal. Poussés dans leurs derniers retranchements, calomniés dans toute l'Europe lorsque résignés ils souffraient en silence, traités de conspirateurs, d'ennemis du roi, de traîtres à la patrie, ils sont forcés de se défendre pour ne pas consentir à leur déshonneur. Dans un tel état de choses, le Conservateur sera éminemment utile.

En suivant la ligne qu'on lui trace, le Conservateur peut compter sur l'intérêt du noble écrivain, et sur celui de tous ses amis, auprès desquels il promet de s'employer. Dès à présent il est assuré du concours du vicomte Matthieu de Montmorency, du comte Jules de Polignac, et du marquis de Talaru.

Le Conservateur, d'après le programme de Chateaubriand, devait être parfaitement constitutionnel, et soutenir la religion, le roi, la liberté, la Charte et les honnêtes gens ; mais en même temps il se réservait le droit de discuter les lois faites aussi bien que les lois à faire. Partout, d'ailleurs, où la liberté de

la Charte aurait été violée, partout où de fausses mesures auraient causé des dommages à la patrie, le Conservateur promettait de porter un regard attentif, et de ne pas se laisser détourner de ce devoir par la doctrine qui prétend couvrir de l'inviolabilité royale la responsabilité ministérielle. Chateaubriand signalait enfin le singulier contraste qui existait entre les idées et les mœurs de la France. En France, selon l'illustre écrivain, il y avait autant d'indépendance dans les idées que de servilisme dans les mœurs. « Libre de tous les préjugés, disait-il, esclave de toutes les passions, dominant toutes les lois, rampant sous tous les maîtres, le siècle est demeuré indépendant par l'esprit, dépendant par le caractère. Cela explique bien des choses. »

Dans un des numéros suivants, Chateaubriand complétait sa pensée en présentant un tableau, plus brillant qu'exact, de ce qui s'était passé en France depuis 1814, et il ne manqua pas cette occasion de célébrer encore une fois les mérites incomparables de la Chambre de 1815. A partir de ce moment, toute hésitation cessa dans le parti royaliste, et aucun des hommes que ce parti regardait comme ses chefs ne voulut rester en arrière. Ainsi, à côté du nom de Chateaubriand on vit paraître successivement ceux de Castelbajac, de Jules de Polignac, de Lamennais, du cardinal de la Luzerne, de Fitz-James, de Fiévée, d'Herbouville, de Villèle, enfin

de M. de Bonald, qui, après quelques jours, se décida à venir rejoindre ses amis. Des jeunes hommes pleins d'espérance accoururent se placer aux côtés de ces chefs illustres : Lamartine, Berryer fils, de Genoude, firent là leurs premières armes dans la presse. Ce dernier y écrivait des articles de critique littéraire. Lamennais s'y fit surtout remarquer par la vigueur avec laquelle il y traitait les questions qui se rattachaient à la religion ; il y attaqua le monopole de l'enseignement concentré dans les mains de l'Etat, le signalant comme une violation intolérable des droits des pères de famille, une négation de la liberté humaine, et un danger permanent pour la société.

C'était une puissance assurément que la réunion de pareils noms et de pareils talents ; elle ne présentait pourtant pas un faisceau aussi homogène que la rédaction de la *Minerve*, et le Conservateur ne marchait pas aussi franchement à un but aussi nettement déterminé que la feuille libérale. On sait la scission qui avait éclaté de bonne heure au sein de l'école catholique et monarchique, et ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les nuances assez profondes qui séparaient Chateaubriand de MM. de Bonald, de Maistre et Lamennais ; mais n'y avait-il pas déjà quelque chose d'étrange dans ce fait, que l'initiative d'une œuvre destinée à battre en brèche, au nom des idées monarchiques et catholiques, la po-

litique royale, eût été prise par celui des chefs du parti qui avait déclaré qu'il fallait accepter sans arrière-pensée le terrain de la Constitution ? Dans tous les cas, on ne peut se dissimuler ce qu'avait de dangereux, au point de vue monarchique, cette lutte d'idées entre la politique de la royauté traditionnelle et très-chrétienne et les écrivains les plus éminents de l'école catholique et monarchique. Et puis, comme l'observe avec beaucoup de raison un historien, cette fausse situation engageait cette grande école plus avant qu'elle n'eût voulu peut-être dans deux questions d'une haute importance, et qui demandaient à être touchées avec une prudence extrême au début du gouvernement représentatif en France : la question de la liberté de la presse et celle de l'omnipotence des majorités parlementaires. Dans la nécessité où étaient les écrivains de cette école d'employer la presse comme une arme de guerre, ils prirent avec l'opinion soit des engagements formels, soit des engagements indirects, au sujet de la liberté de la presse la plus étendue. Ces engagements devaient devenir un embarras considérable pour eux quand ils auraient à gouverner. En usant de la presse avec cette liberté et cette vivacité, ils donnaient la mesure d'une liberté qu'ils ne pourraient accorder sans danger ni refuser sans discrédit moral quand ils viendraient à gouverner, et que ceux qu'ils auraient renversés useraient de la même tactique (1).

(1) Alfred Nettement, *Histoire de la littérature française sous la Restauration.*

Pour nous, nous devons rendre cette justice à Chateaubriand qu'au milieu de nombreuses inconséquences il n'a jamais varié sur ces deux grands principes : l'intégrité du gouvernement représentatif et la liberté de la presse, et que partout et toujours il les a défendus de sa parole et de sa plume.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle feuille ne fut pas accueillie sans quelque réserve par le parti qu'elle prétendait servir ; mais nous avons déjà vu que l'hésitation n'avait pas été longue. Dans quelques salons ministériels on essaya bien de se moquer de la *Minerve blanche*, et l'on entendit le duc de Richelieu exprimer le regret de voir des pairs de France descendre à ce point de leur haute position, ce qui, disait-il, allait les achever ; le succès du Conservateur n'en fut pas moins très-grand et très-mérité.

Il faut convenir cependant qu'il y avait du vrai dans le jugement qu'en portait une notice contemporaine que j'ai déjà citée. « Le Conservateur, dit cette notice, est l'organe et le point de ralliement d'un parti, c'est ce qui fait son succès. Aussi l'éditeur, peu soigneux de sa rédaction, reçoit-il des articles de toute main, pourvu qu'il soit autorisé à mettre au bas une signature marquante du parti. » Le Conservateur en convient implicitement lui-même dans un de ces plaidoyers *pro domo sua* dont il était vraiment par trop prodigue. « Il avait ouvert, dit-il, une porte à tous les hommes monarchiques, et sur

le-champ il avait reçu de tous côtés la preuve de l'esprit de royalisme qui dominait; chacun s'était empressé de travailler et de coopérer à cette noble entreprise; les matériaux qui lui avaient été envoyés avaient plus que suffi à remplir son cadre. «

La même pensée se retrouve dans une caricature fort plaisante de l'*Homme gris*. Sur un des côtés de la scène s'élève un poteau auquel est appendue l'enseigne du Conservateur. Au pied de ce poteau, hissé sur une pile de livres portant les noms de ses principaux ouvrages, Chateaubriand, en robe de moine, harangue une foule de vieux nobles qui se précipitent vers lui en tendant les bras ou lui offrant leur plume. « Le nombre, le talent, l'esprit, sont pour nous, leur crie le moine Conservateur; avec cela on est bien fort! » —Et les autres de vociférer: «Nous le jurons! » — « Guerre aux vilains! » La *Quotidienne*, en vieille marquise, les poings sur les hanches, et le *Drapeau blanc*, dans un costume de ci-devant, contemplent du haut d'une estrade ce spectacle attendrissant.

C'était la charge d'une vérité. Au milieu d'excellents articles, le Conservateur en présente beaucoup de très-faibles; il est rempli de commérages. Il n'y a presque point de numéro où il ne vante ses mérites et son succès, « qui ne peut être dû ou qu'à l'esprit royaliste se trouvant réellement en majorité, ou au talent des hommes qui concourent à sa rédac-

tion. — Dans l'étranger, le Conservateur commence à exercer une influence considérable. Les journaux anglais, et notamment le *Courrier,* s'appuient de son autorité. En France, il fait naître une foule de feuilles royalistes, qui croissent *sub umbra alarum.* — Il est traduit en toutes langues, lu en tous pays. — Il a chassé les journaux jacobins de poste en poste. — Enfin, il a produit un dernier bien : il a forcé la main aux ministres sur la liberté de la presse. Lorsque ceux-ci ont vu qu'ils ne pouvaient plus enchaîner l'opinion royaliste, que d'autres feuilles s'établissaient à l'ombre du Conservateur, ils ont abandonné la censure. »

Le Conservateur avait imité la *Minerve* jusque dans sa forme; il avait, lui aussi, ses *Lettres sur Paris ;* du moins chaque numéro contenait un article qui figurait sous ce titre à la table, mais qui dans le corps du journal n'avait d'autre en-tête que la date. Cet article, sorte de chronique sous forme de lettre, terminait d'abord le journal, et était signé : *le Conservateur.* L'auteur de cette chronique était Chateaubriand, si l'on en croit la notice précitée. « M. de Chateaubriand, y lit-on, y compromet aussi trop souvent son admirable talent dans un article final signé : *le Conservateur.* » Il y a plus tard de ces lettres qui sont signées de Castelbajac, d'autres de Fiévée. Mais les unes comme les autres demeurent loin de leur modèle.

Les modifications introduites dans le régime de la presse par la législation de 1819 compromirent un instant, paraîtrait-il, l'existence du Conservateur; le bruit courut de sa dissolution, et il se crut obligé de le démentir. Il annonça donc qu'il ne changerait rien à sa forme, et qu'il resterait sous la nouvelle législation ce qu'il était sous l'ancienne. « Toutes les personnes qui se sont fait un devoir de soutenir le Conservateur, disait-il, continueront à parler à cette tribune publique du royalisme; elles aiment trop leur pays pour ne pas achever le bien qu'elles ont si heureusement commencé.

Loin donc de se dissoudre et de se démembrer, comme on s'était plu à le dire, le Conservateur s'organise et prend une nouvelle stabilité. Nous avons quelquefois parlé du bien qu'il a fait; nous devons en parler encore, afin de montrer quelle sera maintenant sa tâche au milieu des journaux devenus libres.

Qu'on veuille bien se rappeler l'époque où le Conservateur a paru l'année dernière : les journaux royalistes étaient opprimés par la censure; les journaux d'une opinion opposée, et soumis pourtant à cette même censure, jouissaient de la plus grande liberté. Les principes religieux, les principes moraux, les choses et les hommes monarchiques, étaient journellement attaqués. Aucune réfutation n'était possible, ou du moins la censure mettait de telles restrictions à la réponse, qu'il était aussi expédient de se taire. D'une autre part, des feuilles semi-périodiques, affranchies de tous les jougs, répandaient tous les poisons. Il y avait de ces feuilles pour toutes les classes de la société, pour tous les genres de calomnie : elles faisaient à la France le mal même que la *Correspondance privée* faisait à l'Europe. On avait la faiblesse d'en avoir peur : les niais admiraient, les poltrons tremblaient,

les méchants se réjouissaient; une poignée d'hommes se disait un parti, prétendait représenter l'opinion de la France, et, chose déplorable, on sollicitait l'alliance de ces hommes.

Ce fut au milieu de cette crise que se forma l'association du Conservateur. Ceux qui en conçurent l'idée croient avoir bien mérité de leur pays. Ils ont fait voir qu'avec de la constance et de la fermeté, on peut, par les plus petits moyens, obtenir de grands résultats. Les ennemis même sont obligés de reconnaître nos succès et les changements heureux opérés par le Conservateur. Les journaux jacobins déclinent; nous les avons chassés de poste en poste. Le courage est revenu aux honnêtes gens. Au dehors, nous avons porté un coup mortel à la *Correspondance privée,* et le Conservateur, traduit en toutes langues, lu en tous pays, réimprimé en Suisse, a servi à détromper l'Europe comme à éclairer la France....

Nous n'avons jamais varié sur la nécessité d'établir la liberté de la presse. Ceux des royalistes qui, par les motifs les plus respectables, craignaient l'usage de cette liberté, sont-ils convaincus aujourd'hui que leur frayeur était sans fondement? Nous ne cessions de leur dire que la censure était la licence pour une opinion et la servitude pour une autre, qu'elle donnait le moyen de l'attaque et refusait celui de la défense : voient-ils maintenant la vérité de cette assertion? Les journaux jacobins sont-ils plus violents, plus mauvais, plus impies, plus anti-monarchiques, qu'ils ne l'étaient sous la censure? Pas davantage : au contraire, ils semblent même plus modérés. Et quel essort n'ont point pris les journaux royalistes! Aurait-on sous la tyrannie de la police repoussé l'éloge de la Convention fait à la tribune par M. le garde des sceaux? Aurait-on répondu sur-le-champs au misérable article du *Moniteur?* Aurait-on relevé, jour par jour, les fautes ou les turpitudes publiques?

Et voyez comme les ministres ont été réduits à l'instant même à leur propre force, comme on a connu sur-le-champ la mesure de leur pouvoir! Il ne leur reste que deux journaux, le *Moniteur* et le *Journal de Paris :* tout le reste est contre eux; car les feuilles jacobines, qui leur sourient quand ils font l'éloge de la

Convention, qui les gourmandent quand ils frappent les régicides, sont leurs ennemies autant et plus que les feuilles royalistes.

Il est évident que le Conservateur, au milieu de l'indépendance des journaux quotidiens, a changé de position. Il cesse d'être soldat ; mais, sans s'ériger en chef, il ne doute point que l'opinion royaliste ne lui accorde cette attention qu'il a méritée par son dévouement dans un temps critique ; il a droit encore à cette attention par la position plus indépendante des hommes qui l'ont établi et qui vont le soutenir. Ces hommes ont accepté l'honneur de l'inimitié que les ministres leur ont si gratuitement et si libéralement accordée, et ils sont à l'abri de toute séduction comme de toute crainte. Le Conservateur veillera donc sur la bonne direction des opinions royalistes, et les empêchera de s'égarer dans leurs succès, comme ils les a ranimées dans leurs revers.

Jusqu'ici les journaux royalistes marchent dans une excellente direction ; ils se montrent amis du roi, amis de la Charte. L'Europe va voir enfin où sont les vrais constitutionnels, les hommes qui veulent réellement la monarchie sans oppression, la liberté sans licence.

Le *Journal des Débats,* jadis le plus entravé par la censure, a repris ses bonnes doctrines et sa supériorité ; la *Quotidienne,* qui a lutté si courageusement contre cette même censure, redouble de zèle et de talents ; la *Gazette de France,* revenue franchement au royalisme, s'est fait remarquer dernièrement par des articles aussi bien pensés que bien écrits ; le brave et brillant *Drapeau blanc* continue de se battre aux avant-postes ; la *Bibliothèque royaliste* répond victorieusement à la *Bibliothèque historique,* et garde le trésor des chartes révolutionnaires. Nous espérons que la *Bibliothèque religieuse,* l'*Oracle français,* le *Panache blanc,* se soutiendront à Paris, et que la *Ruche d'Aquitaine,* à Bordeaux, le *Provincial,* à Nimes, l'*Ami du Roi,* à Toulouse, et plusieurs autres, continueront à maintenir la bonne opinion des provinces. Au reste, si le cautionnement faisait disparaître quelques feuilles royalistes, il est probable qu'il nous débarrasserait de quelques journaux jacobins. Quant aux feuilles ministérielles, comme elles sont réduites à deux, il ne sera pas difficile à qui de droit de les sou-

tenir ; mais elles n'obtiendront pas plus de faveur que les ministres n'obtiendront de succès.

Le Conservateur cessa de paraître, comme la *Minerve,* lorsque la censure fut rétablie à la suite de l'assassinat du duc de Berry. Cette résolution fut annoncée aux souscripteurs par Chateaubriand dans une lettre qui termine la soixante-dix-huitième et dernière livraison.

J'avais formé, dit le noble écrivain, le projet de finir cet ouvrage comme je l'avais commencé, c'est-à-dire d'en composer la dernière livraison tout entière, et de la consacrer à retracer les services que les écrivains du Conservateur ont rendus à la cause monarchique ; services immenses, j'ose le dire, et qu'on reconnaîtra surtout lorsqu'on n'entendra plus la voix du Conservateur. Le temps m'a manqué pour cette récapitulation...

Il nous restait encore beaucoup à faire, et, malgré les dégoûts attachés à ce genre d'ouvrage, nous étions résolus à continuer nos sacrifices. Une loi vient de nous arrêter : ni nos principes ni notre position ne nous permettent d'écrire sous la censure. D'un autre côté, il ne nous convient pas d'éluder la loi. Les opinions révolutionnaires trouveront des moyens de se soustraire à la surveillance ministérielle ; mais les bons principes seraient moins bons par cela seul qu'ils se déroberaient à l'autorité. La vérité peut se montrer sous le voile de la fable ; elle ne prend jamais le masque de l'erreur.

Une chose m'afflige : je crains que le silence du Conservateur ne nuise à la cause monarchique. Ce recueil, devenu le dépôt général des saines doctrines, avait établi une unité de principes et d'efforts entre tous les honnêtes gens de l'Europe : il disait ce qu'il fallait craindre, il apprenait ce qu'il fallait espérer ; et son succès en défendant des victimes lui donnait le moyen d'en secourir d'autres.

Cependant que les royalistes ne se découragent pas : le Conser-

vateur les laisse dans une position beaucoup meilleure que celle où il les trouva. De plus, je ne renonce pas à combattre leurs ennemis dans des écrits non soumis à la censure : on sait que mes intérêts particuliers me touchent peu et que je ne crains personne.

Il faut se séparer : le temps presse. Le projet de loi de censure, adopté par la chambre des pairs, vient de l'être par la chambre des députés, et le Conservateur va cesser de paraître. Puissent les royalistes, encore une fois volontairement désarmés, être mieux payés de ce dernier sacrifice que de tous ceux qu'ils ont déjà faits ! Puissent-ils ne pas voir renaître les abus dont ils ont eu à se plaindre ! Pour moi, heureux d'avoir défendu les nobles et touchants intérêts de la France monarchique, je serai trop récompensé si elle garde un souvenir bienveillant au Conservateur.

Et ailleurs, s'adressant à l'ombre du duc de Berry, Chateaubriand s'écriait : « Prince chrétien, digne fils de saint Louis, avant que vous soyiez descendu dans cette dernière demeure, recevez notre dernier hommage. Vous aimiez, vous lisiez un ouvrage que la censure va détruire ; vous nous avez dit quelquefois que cet ouvrage sauvait le trône. Hélas ! nous n'avons pu sauver vos jours ! Nous allons cesser d'écrire au moment où vous cessez d'exister. Nous aurons donc la douloureuse consolation d'attacher la fin de notre travail à la fin de votre vie. »

IV

Efforts du ministère pour résister au courant. Il multiplie d'abord, pour sa défense, les publications ministérielles : le *Publiciste,* le *Spectateur,* le *Modérateur.* — Querelles faites à la presse, particulièrement aux *journaux marrons.* — Il se résout à essayer de la répression et recourt aux tribunaux. Procès du *Censeur*, de la *Correspondance administrative*, de la *Bibliothèque historique.* — Société des Amis de la presse, M. de Broglie. — Zèle et désintéressement des avocats de la presse : MM. Dupin, Mauguin, Berville, Mérilhou, etc.

Si donc, avant 1819, des entraves pesaient encore sur les journaux et les écrits périodiques, ils ne laissaient pourtant pas, ainsi qu'on en a pu juger, de jouir d'une assez grande liberté, et ils en usaient largement; les hommes politiques les plus considérables y avaient eux-mêmes recours pour répandre au loin les flammes brillantes ou le feu couvert de leur opposition. Chateaubriand, de Bonald, Villèle, dans le *Conservateur,* Benjamin Constant dans la *Minerve,* livraient au cabinet un assaut continu.

Le ministère essaya d'abord de se défendre par les mêmes armes, et on le vit multiplier pour sa défense les publications analogues : le *Publiciste,* le *Spectateur politique et littéraire,* le *Modérateur,* etc.

Le *Modérateur* était rédigé par Benaben, un transfuge de la *Minerve,* que Benjamin Constant et Etienne trouvaient trop modéré, et qui cherchait, à l'instar des doctrinaires, à se frayer une voie moyenne entre les libéraux et le ministère. On a dit que cet écrivain, qui, après avoir déserté l'opposition, ne travailla plus qu'à des feuilles ministérielles, appartenait à la police. Ce qui est certain, c'est qu'il avait des idées singulières sur la conscience politique, qu'il plaçait — c'est lui-même qui l'avoue — non dans sa manière de voir, mais dans le prix qu'on lui en offrait. C'était, dans tous les cas, pour le ministère, une assez pauvre recrue.

Je n'en dirai pas autant du *Publiciste,* fondé par deux hommes de talent fort jeunes encore, M. Charles Loyson, qui s'était déjà fait connaître par des articles littéraires donnés au *Journal des Débats* et au *Journal général,* puis par la part active qu'il avait prise à la rédaction des *Archives politiques;* et M. Lourdoueix, qui occupa dans la presse, pendant de si longues années, la place honorable que tout le monde sait. La nuance de cette feuille était celle du centre droit. Comme à M. Bourdeau et à M. Bellart, les noms mêmes de *gouvernement représentatif* et de *représentation nationale* lui paraissaient presque révolutionnaires. Du reste, elle faisait aux partis extrêmes une excellente guerre, et un adversaire avouait qu'on y trouvait plus de talent, et surtout

de décence et de bonne foi, qu'il n'était ordinaire d'en rencontrer parmi les écrivains qui avaient marché sous les mêmes drapeaux.

Le *Spectateur politique et littéraire*, rédigé par Auger, Campenon, Després, Droz, Lacretelle le jeune, etc., était plus grave, et d'une nuance un peu plus libérale. C'était, disait-il, pour combattre les funestes doctrines qui menaçaient de nouveau le repos public, que des écrivains retirés de la lice se décidaient à y rentrer. Leurs coups sont dirigés contre les écrivains « qui taisent le bien ou l'empoisonnent, qui inventent le mal ou l'exagèrent, qui absolvent tous les coupables et condamnent tous les juges, qui font l'apologie de tout ce qui est factieux et la satire de tout ce qui est fidèle »; — contre « les odieux valets de la tyrannie qui, à peine débarrassés de leur livrée, affectaient depuis quelque temps un amour sans bornes pour la liberté »; — contre ces hommes « ennemis ou champions de la Charte, selon qu'elle leur paraissait servir leurs intérêts, et qui souvent ne rougissaient pas de s'unir à leurs ennemis naturels. »

Mais que pouvaient, malgré toute leur bonne volonté et toute leur ardeur, ces recrues inexpérimentées ou ces vétérans oubliés, contre des athlètes de la taille des combattants de la *Minerve* et du *Conservateur?* Et puis, dans ce genre de luttes, l'intérêt, la faveur, ne sont-ils pas toujours pour les

assaillants? C'est ce que le *Spectateur* reconnaissait lui-même.

Parmi les innombrables avantages de la liberté de la presse, disait-il, un des plus grands sans doute est de ne laisser dans l'ombre aucune mauvaise doctrine.....

Un gouvernement constitutionnel ne peut exister sans une opposition, et une opposition ne va pas sans la liberté de la presse. Dans cet état de choses, les écrivains politiques sont nécessairement très-nombreux. L'étude et la discussion des affaires publiques sont pour eux l'objet d'une industrie honorable et souvent lucrative. Le plus grand nombre s'attache au parti de l'opposition, parce que c'est lui qui leur offre plus de chances de réputation et de fortune. Un peuple libre est ombrageux : il accueille avec faveur ceux qui paraissent veiller à la défense de sa liberté, et ceux qui entretiennent sa défiance.

Et le *Spectateur* ajoutait :

Les écrivains de l'opposition en France peuvent être divisés en deux classes. Dans la première sont les sincères amis des lois et de la Constitution. Contrôleurs vigilants et courageux des actes du pouvoir, ils sont toujours prêts à en signaler les abus. Ces écrivains ne sont pas dangereux pour l'ordre; un gouvernement sage en reçoit d'utiles avertissements, et ne les regarde pas comme ses ennemis.

La seconde classe se compose de ceux qui, sous l'ombre d'une opposition légitime, font une guerre coupable aux lois et institutions de leur pays, pour lesquelles ils paraissent animés d'un pur amour. Ils n'attaquent en apparence que les dépositaires de l'autorité, mais c'est au principe même du gouvernement qu'ils en veulent. Vous les croyez occupés à défendre la Charte, dont le nom est incessamment sous leur plume : observez-les de près, vous les verrez travailler à la déchirer, en opposant ses principes les uns aux autres, en armant sa lettre contre son esprit; flatteurs intéressés de cette partie de la nation qui a le plus souf-

fert des malheurs des temps, ils entretiennent son mécontentement, aigrissent ses peines, se font les confidents et les interprètes de ses plaintes, lui suggèrent de criminelles espérances et lui montrent en secret la ruine de nos institutions comme le terme de ses maux. Pour surprendre la confiance des malheureux meurtris des coups de la fortune publique, ils étalent à leurs yeux de fausses cicatrices.

Ne vous figurez pas, cependant, qu'ils désirent sincèrement la chute du trône et la destruction de la Charte. Cet état d'anxiété publique, qu'ils cherchent à prolonger, leur est bien plus favorable qu'une révolution. Pourquoi voudraient-ils le changement du gouvernement qui existe? C'est à ce gouvernement que la plupart d'entre eux doivent leur fortune et leur considération inespérées. Tel dont le nom était inconnu ou ridicule dans les lettres passe aujourd'hui pour un profond publiciste; tel autre qui, sous un régime peu libéral, osait à peine prétendre à un coup d'œil du maître, brave aujourd'hui les ministres et porte encore plus haut ses regards menaçants. Celui-là, qui briguait dans les bureaux un modeste emploi, s'enrichit en déclamant contre les salariés de l'Etat, et il ne changerait pas sa part du produit d'un pamphlet qu'il rédige contre le traitement d'un président de cour royale, d'un général ou d'un préfet. Il en est enfin qui doivent à l'importance du rôle qu'ils jouent le bienheureux oubli de leur ancienne réputation. Nous leur devons donc à presque tous cette justice qu'ils ne désirent pas tout le mal qu'ils semblent vouloir faire. S'ils pouvaient prévoir qu'un renversement fît cesser le sujet des larmes qu'ils versent avec tant de complaisance, ils se garderaient bien d'y prêter la main : ces larmes arrosent et fertilisent le champ qu'ils cultivent. S'ils ne pouvaient plus écrire sur les malheurs de la patrie, que deviendraient leurs tablettes d'or?

Quand le ministère vit le peu de succès de ses contre-batteries, il songea à trouver quelque autre moyen d'avoir raison de ces terribles adversaires.

ou, si l'on veut, l'on y songea pour lui, car le succès des recueils semi-périodiques excitait d'assez vives jalousies dans d'autres sphères.

« On prête souvent aux ministres des torts ou des intentions qu'ils n'ont pas, disait Etienne dans la *Minerve* (Lett. 5, 18 mars 1818); des écrivains maladroits répandent sur la liberté des écrits des bruits contre lesquels je m'inscris en faux. La loi affranchit les brochures et les ouvrages non périodiques, et cette exception, la seule qui laisse un passage à la vérité, semble exciter leur colère. Ils doivent pourtant savoir que c'est par cette seule transition qu'ils arriveront eux-mêmes à une émancipation complète. Mais quelques journalistes semblent se plaire dans leurs liens; que dis-je? ils se trouvent encore trop libres.

» Ils insinuent charitablement que des recueils qui n'ont aucun caractère de périodicité, la *Minerve,* par exemple, doivent être assujettis au timbre; et, à l'instant même, le fisc prend l'éveil. Je ne sais si, pour cet objet, la loi accorde une prime aux dénonciateurs, comme en matière de douane; on le dirait à l'ardeur que font voir certaines gens. Cette question semble en elle-même peu importante. Des écrivains qui n'ont que le désir d'être utiles à leur pays, que la pensée d'assurer le règne de la loi, seraient les premiers à se soumettre aux taxes qu'elle établit. Mais elle n'assujettit au timbre que les écrits

périodiques ; or, les écrits périodiques ne peuvent paraître sans l'autorisation du gouvernement : de sorte qu'atteint par le fisc, on retombe à l'instant même sous la censure. Voilà en deux mots cette petite intrigue dévoilée ; par malheur l'Académie a défini le mot ouvrage *périodique* de manière à ne permettre aucun doute. Je sais qu'on révise le dictionnaire, mais on n'en est encore qu'à la lettre H ; il faudra bien trois ans avant qu'on arrive à la lettre P, et on peut espérer raisonnablement qu'à cette époque le règne des lois d'exception sera fini. Il est vraiment fâcheux que le travail soit si peu avancé : on aurait pu s'arranger pour faire changer le sens du mot ; il est maint académicien qui s'y serait prêté de fort bonne grâce.

» Ce n'est pas, je me plais à le répéter, le ministère, qui prend ces voies obliques : de misérables chicanes de mots sont indignes d'hommes qui administrent un grand Etat ; ils doivent être révoltés qu'on leur suppose des vues aussi étroites, et l'emploi de moyens si peu dignes. »

Quoi qu'il en soit, il n'est sorte de querelle que l'administration du timbre ne fît à la *Minerve* pour établir sa périodicité, et l'assujettir ainsi à l'action du fisc. Mais l'administration des postes, on le comprend, ne se montrait pas, elle, aussi tracassière. Elle traitait officiellement la *Minerve* comme les autres ouvrages qui ne sont point de la classe des

journaux, et elle en exigeait un droit plus élevé que celui que payaient les feuilles périodiques. Ainsi, disait encore Etienne, le fisc regagnait d'un côté ce qu'il perdait de l'autre; ainsi s'établissait une compensation qui répondait suffisamment à cette meute d'écrivains rongés d'envie, affligés du succès toujours croissant de la *Minerve*, et « qui maigrissaient de l'embonpoint d'autrui. »

La question fut même posée à la chambre des députés à l'occasion de la discussion d'un article de loi qui régularisait, en la maintenant, la perception d'un droit de timbre sur les journaux périodiques imprimés à Paris. Un député, M. de Puymaurin, après une tirade injurieuse contre les journalistes, demanda par amendement que les *journaux marrons* fussent, comme les autres, assujettis au timbre. De nombreuses protestations s'élevèrent contre cette proposition. M. de la Bourdonnaye s'étonne qu'on veuille encore augmenter l'influence de la police sur la presse. « La chambre des députés, dit-il, déjà si affaiblie par la servitude des journaux, ne conspirera pas contre elle-même en livrant au ministère le seul genre d'écrits qui puisse encore soutenir l'opinion pendant l'intervalle des sessions. » L'amendement fut retiré. La dernière conquête de la presse était ainsi ratifiée par la Chambre, et la loi de censure, en ce qui concernait les journaux, perdait sa principale raison d'être.

Cependant, les brochures allaient leur train et ajoutaient encore aux embarras que cette nuée de petits journaux donnait au ministère. La plupart touchant à la question brûlante de l'occupation étrangère irritaient au plus haut point les ministres étrangers, et par dessus tous le duc de Wellington. Aux plaintes chaque jour plus amères des cercles diplomatiques correspondaient celles des salons ministériels et des ministres eux-mêmes. Le duc de Richelieu, surtout, qui n'avait jamais aimé la liberté de la presse, et qui la considérait tout au plus comme un mal nécessaire, déclarait que les mesures répressives étaient évidemment insuffisantes, et que, si on enlevait jamais au gouvernement la censure des journaux, il n'y aurait plus moyen de gouverner. En attendant, il convenait, selon lui, d'essayer de la répression, et de demander secours aux tribunaux contre la contagion des mauvaises doctrines.

On vit dès lors les procès succéder aux procès, et l'on n'a point encore oublié la triste célébrité que s'acquirent dans cette lutte quelques membres du parquet de Paris, notamment M. de Marchangy, l'inventeur du *système interprétatif*, en vertu duquel un accusateur habile phraséologue peut faire dire à un écrivain ce qu'il n'a ni écrit ni pensé.

Les journaux quotidiens ne pouvaient offrir le moindre prétexte aux poursuites, chaque ligne

qu'ils publiaient ayant subi l'examen préalable des censeurs. C'est donc sur les recueils qui, soit par leur volume, soit par l'irrégularité de leur publication, échappaient aux ciseaux de la censure, que tomba l'orage, et, contre l'ordinaire, ce ne furent pas les têtes élevées qu'il frappa. La *Minerve* et le *Conservateur,* journaux d'examen et de discussion, plutôt que journaux de faits, présentaient peu de prise. Dans leur critique, d'ailleurs, ils atteignaient moins les personnes que les choses, moins les administrateurs que la marche de l'administration ; un peu d'habileté dans la rédaction suffisait pour les mettre à l'abri de toute poursuite.

Je donnerai ailleurs le catalogue de tous les procès de presse ; ici je ne parlerai que de trois qui occupèrent plus vivement l'attention des contemporains, et qui méritent par des particularités diverses que nous nous y arrêtions ; ces victimes de choix sont : le *Censeur,* la *Correspondance administrative* de Fiévée, et la *Bibliothèque historique.*

Nous connaissons déjà sommairement, par le Tableau de la presse de 1817, l'histoire du *Censeur;* Nous savons dans quels sentiments il avait vu le retour de Napoléon, les offres que Fouché avait faites à MM. Comte et Dunoyer, et le refus énergique de ceux-ci. (Voir ci-dessus, p. 127.)

Le 7e volume du Censeur allait paraître quand

les Bourbons revinrent pour la seconde fois. Fouché, qui avait conservé sous Louis XVIII le portefeuille que Napoléon lui avait confié, se souvint de leur résistance; il fit saisir le volume qui était encore sous presse, et, cette fois, tous les efforts des auteurs pour faire lever la saisie demeurèrent sans résultat.

« La chambre des députés de 1815 fut convoquée — c'est le Censeur qui parle, — et la majorité de ses membres montra tant de violence que toute discussion devint impossible. Ne pouvant se mettre du côté d'un parti qui, dans ses résolutions, semblait ne prendre pour guide que ses fureurs, et ne voulant pas soutenir un ministère qui se montrait beaucoup trop faible quand il défendait la justice, et beaucoup trop fort quand il attaquait les principes constitutionnels, les hommes qui ne tenaient à aucune faction et qui n'aspiraient à aucune faveur n'eurent rien de mieux à faire qu'à se condamner au silence. Ce fut le parti que prirent les auteurs du Censeur. » Ils ne rentrèrent dans la lice qu'en 1817. « Les passions n'étaient pas encore calmées, mais elles étaient du moins assez contenues pour qu'on pût paisiblement discuter les questions d'intérêt public, et, bien que la sûreté individuelle fût détruite, que les cours prévôtales fussent juges des écrits dans certaines circonstances, et qu'une partie de la France fût occupée par des

armées étrangères, ils auraient assez d'indépendance pour dire la vérité, pour dire tout ce qu'ils jugeraient utile, et pour n'être retenus que par l'intérêt de la liberté elle-même. » *Paix et liberté*, telle était leur nouvelle devise.

En reprenant leur publication, MM. Comte et Dunoyer ajoutèrent seulement à son ancien titre le mot *Européen ;* mais ils déclarèrent qu'ils comptaient lui donner une direction toute nouvelle. « On est trop disposé, disaient-ils, à croire que les malheurs des peuples tiennent toujours aux vices des Constitutions et des lois : ils tiennent bien davantage aux vices des peuples eux-mêmes, qui ne savent ni comprendre la liberté, ni la pratiquer, ni la défendre. » En conséquence, c'était aux peuples, plus encore qu'aux gouvernements, que les auteurs du Censeur Européen s'efforçaient de dire la vérité. La polémique du jour tenait d'ailleurs peu de place dans leurs volumes, et si, quand ils jugeaient les actes du gouvernement, on pouvait les trouver sévères, injustes même quelquefois, leur langage n'était jamais injurieux ni calomnieux. Plus d'une fois même il leur arriva de donner raison aux ministres contre leurs adversaires et de venir en aide à l'administration. Ainsi, notamment, ils défendirent avec énergie la loi des élections, non-seulement contre les attaques des ultra-royalistes, mais même contre celles des vieux républicains, et ils soutin-

rent que le suffrage universel, si on l'admettait dans toutes ses conséquences, n'était propre qu'à produire le despotisme ou l'anarchie, et que « une loi qui mettait en mouvement cinq à six millions d'électeurs pour nommer une Chambre incapable de les protéger serait une loi absurde et dérisoire, une loi qui aurait pour effet de placer dans les mains des chefs du gouvernement un instrument d'oppression d'autant plus redoutable que le peuple lui-même l'aurait forgé. »

Les rédacteurs du Censeur étaient d'ailleurs fermement résolus et très-attentifs à se tenir rigoureusement dans les limites de la légalité. Cependant, le 18 juin, MM. Comte et Dunoyer furent arrêtés et conduits à la Force comme des malfaiteurs, sous la prévention d'avoir, dans un assez grand nombre d'articles, « tenté d'affaiblir par des injures et des calomnies le respect dû à la personne ou à l'autorité du roi. » On leur reprochait, entre autres griefs, d'avoir reproduit un écrit singulier, récemment publié à l'étranger, sous le titre de *Manuscrit venu de l'île Sainte-Hélène,* dans lequel Napoléon était censé raconter lui-même sa vie et justifier sa conduite, et qui occupait beaucoup l'attention publique. On ne parlait de rien moins que de les traduire, comme coupables d'attentat, devant la cour prévôtale de Paris. Un tel dessein était trop ridicule pour qu'il y fût donné suite, mais le mandat d'arrêt fut main-

tenu, et la mise en liberté provisoire refusée, bien qu'un grand nombre de personnes notables, parmi lesquelles on distinguait MM. de Broglie, Laffitte, Ternaux, Lafayette, de Tracy, Benjamin Constant, etc., se fussent offertes comme cautions.

Ce procès, surchargé d'incidents, et dans lequel la question du fond tenait beaucoup moins de place que les questions de forme et de doctrine, ne dura pas moins de six mois. MM. Comte et Dunoyer étaient des hommes d'une trempe rare en France. Le ministère public, leur tenant compte de leur conduite pendant les Cent Jours, se montrait disposé à l'indulgence, et nul doute que, s'ils se fussent bornés à présenter simplement leur défense, la liberté ne leur eût été bientôt rendue. Mais les courageux écrivains faisaient bon marché de leur personne. Convaincus de l'utilité d'un pareil procès pour la cause libérale, et persuadés que, dans les luttes politiques, comme dans d'autres luttes, on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire, ils avaient résolu, sans s'inquiéter de ce qui pourrait en advenir pour eux personnellement, de passer en quelque sorte au creuset les actes de la procédure, et d'épuiser tous les moyens que les formes judiciaires pourraient leur fournir. « C'est peu, disait M. Dunoyer dans sa défense, que d'avoir des droits reconnus et des garanties consacrées dans le recueil de nos lois constitutionnelles : il faut encore

nous être approprié par la pratique ces garanties et ces droits; il faut, pour ainsi dire, avoir traduit le droit en fait..... Or, c'est surtout au moyen des débats judiciaires qu'il est possible de constater l'existence du droit des citoyens et d'en déterminer l'étendue. De deux choses l'une, alors : ou la décision qui intervient est favorable à la liberté, ou elle lui est contraire. Si elle est favorable, le droit est acquis pour tous; si elle est contraire, il reste démontré que les institutions destinées à protéger la liberté contiennent quelque vice, et on peut en demander la modification. En même temps le public apprend à connaître ses droits; il apprend à les défendre, et à les défendre par les voies légales, trois choses également favorables au progrès de la vraie liberté. C'est cette conviction qui soutient les accusés et qui adoucit les amertumes inséparables de leur situation. C'est cette conviction qui les détermine à ne négliger aucun des moyens que la législation peut leur offrir, dussent-ils rendre ainsi leur captivité plus longue et plus rigoureuse. »

Cette fermeté eut l'effet qu'il était facile de prévoir : MM. Comte et Dunoyer furent condamnés chacun à une année d'emprisonnement et à trois mille francs d'amende; ils furent, en outre, interdits des droits civiques pendant cinq années, et placés, pour le même temps, sous la surveillance de la haute police.

Cette condamnation si exorbitamment sévère fut réduite, en appel, à trois mois de prison, grâce à un incident singulier, qui vint manifester une fois de plus la lutte intérieure qui existait au sein même des pouvoirs publics. Parmi les articles incriminés s'en trouvaient deux anonymes, relatifs, l'un à la conduite des missionnaires, l'autre à une émeute des officiers de la légion vendéenne à Lille. Or, ces deux articles avaient été rédigés sur des notes fournies secrètement à MM. Comte et Dunoyer par M. Mirbel, confident de M. Decazes, et rédacteur en chef du *Journal des Maires ;* et ce qui ajoutait encore beaucoup d'importance à ce fait, c'est que M. Mirbel, précisément au moment où commençait le procès, venait d'être nommé secrétaire général du ministère de la police, en remplacement de M. Bertin de Veaux.

Après la condamnation excessive qui venait de les frapper, les auteurs du Censeur se crurent déliés de tout ménagement. Aux moyens qu'ils avaient fait valoir en première instance, ils joignirent donc, sous le titre de *Dernières conclusions,* un mémoire dans lequel, révélant tout ce qui s'était passé entre eux et M. Mirbel, ils offraient de produire les manuscrits qui leur avaient été remis et sur lesquels l'impression avait été faite. On comprend l'effet qu'auraient produit la publication de ce mémoire et le débat auquel il aurait donné lieu. Il y eut trans-

action : tous les chefs d'accusation furent abandonnés, à l'exception de celui qui portait sur le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, et la condamnation fut réduite comme nous venons de le dire. Enfin, quelques mois après, malgré les efforts persévérants d'Odilon Barrot, un arrêt de la cour de cassation vint couvrir les irrégularités de la procédure, et termina cette affaire, qui avait pendant quelques mois très-vivement préoccupé l'attention publique (1).

C'est à propos de ce procès du *Censeur* que l'on vit paraître pour la première fois, sous forme de consultation, de grands manifestes de doctrine politique signés par les membres les plus considérables du barreau. M. Mérilhou, défenseur de MM. Comte et Dunoyer, produisit à l'appui de sa plaidoirie une consultation de vingt et un avocats, parmi lesquels on remarquait MM. Dupin, Persil, Parquin, Hennequin, Mauguin, Berryer fils, et quelques autres noms qui devaient trouver la célébrité dans ces luttes de presse. Cette consultation portait principalement

(1) Ce procès est rapporté, jusqu'aux moindres détails, dans un ouvrage fort intéressant, intitulé : « *Petit cours de jurisprudence littéraire,* ou Répertoire de police correctionnelle à l'usage des gens de lettres, selon MM. Hua, Vatimesnil, Marchangy, etc. », par Jouslin de La Salle, ouvrage dédié à la Chambre de 1819, et « composé entièrement dans le dessein de montrer les abus et les inconvénients sans nombre du *système interprétatif* nouvellement introduit dans les tribunaux, et le besoin d'une législation positive en matière littéraire. » A cet effet, l'auteur avait entrepris de réunir tous les procès intentés aux écrivains, avec les actes qui avaient servi de base aux procédures, les réquisitoires, les plaidoiries des parties, celles de leurs défenseurs, enfin les jugements et les arrêts qui les avaient suivis.

sur les principes. Le rédacteur, M. Dupin, y établissait la fameuse distinction « entre les attaques qui seraient dirigées contre la *personne* ou l'autorité constitutionnelle du roi, et les critiques dirigées seulement contre ses *ministres* ou les *actes* de son gouvernement. »

Et puisque l'occasion s'en présente, qu'il nous soit permis de payer un tribut de reconnaissance, au nom de la presse et des prévenus politiques, à ces généreux avocats qui, dans ces causes touchant à nos plus chères libertés, ont apporté autant de désintéressement que de zèle, qui n'ont jamais voulu recevoir d'autre récompense que l'amitié de leurs clients, et que dans plus de quatre cents procès l'on a toujours trouvés prêts à lutter contre des poursuites d'une rigueur exagérée quelquefois jusqu'à la violence, aux Dupin, aux Mauguin, aux Berville, aux Mérilhou, aux Bethmont, aux Crémieux, aux Michel de Bourges, aux Ledru-Rollin, aux Moulin, aux Picard, etc., etc.

Un autre procès que MM. Comte et Dunoyer eurent à soutenir ne fit pas moins de bruit. Un procureur du roi à Vitré, se prétendant calomnié par le *Censeur*, porta plainte contre ses auteurs; mais, au lieu de le traduire devant le tribunal de la ville qu'ils habitaient et où le *Censeur* avait été publié, il éleva la prétention de les faire juger à Rennes, sous pré-

texte qu'on y avait vendu quelques exemplaires du journal, et un mandat d'amener fut en conséquence lancé contre MM. Comte et Dunoyer. Se soumettre à ce mandat, c'eût été reconnaître une jurisprudence destructive de la liberté de la presse, puisqu'en vertu de cette jurisprudence, un auteur aurait pu être traduit successivement devant tous les tribunaux de France pour la publication du même volume, au gré du ministère public et de la partie plaignante. Et c'est ce qu'on aurait voulu. « Etrange doctrine! s'écriait la *Minerve,* d'après laquelle un écrivain pourrait se trouver frappé le même jour par 557 mandats d'arrêt lancés de toutes les cours d'assises et de tous les tribunaux de première instance du royaume, de sorte qu'il serait possible qu'un beau matin il fût enveloppé d'une armée de gendarmes qui se le disputeraient pour le mener soit au nord, soit au midi de la France. »

MM. Comte et Dunoyer refusèrent de se soumettre. Le premier parvint à se soustraire par la fuite; le second fut arrêté et conduit à la Force, d'où, après un mois d'emprisonnement, il fut transféré à Rennes. Ce nouveau procès fut pour le prévenu et pour son défenseur, M. Mérilhou, l'objet d'ovations enthousiastes. On arrivait par caravanes des villes et des départements voisins pour en suivre les péripéties et acclamer ces courageux apôtres de la liberté. — Disons, par parenthèse, que le *Journal*

général fut suspendu pour avoir parlé d'une sérénade donnée par les jeunes gens de Rennes à Dunoyer sous les fenêtres de sa prison, et d'un dîner de cinquante couverts offert par les avocats à M. Mérilhou.

Dunoyer et Comte furent condamnés; mais l'arrêt fut cassé par la cour suprême, qui frappa ainsi d'un blâme mérité l'expédient de compétence universelle à l'aide duquel on avait espéré interdire aux plaintes des départements l'accès de la publicité parisienne, « jurisprudence barbare, qui n'était qu'un moyen d'organiser la déportation, et qui fut foudroyée par l'opinion publique. »

Les auteurs du *Censeur* eurent encore d'autres démêlés avec le parquet, mais ni les saisies, ni les visites domiciliaires, ni les amendes, ni la prison, ne purent leur faire abandonner la lutte; au contraire, pour donner plus de force à leur recueil, ils en firent, à partir du 15 juin 1819, un journal quotidien, et ils ne se retirèrent de la lice que lorsque la censure fut rétablie, en 1820. Le *Censeur* fut alors réuni au *Courrier français*.

Nous avons vu quels reproches on pouvait faire aux auteurs du *Censeur*, et quant au fond et quant à la forme; mais ils ont l'incontestable mérite d'avoir osé les premiers, depuis la Restauration, professer avec franchise les principes constitutionnels

dans toute leur intégrité, et de les avoir constamment soutenus, sans faire jamais aucune concession à l'esprit militaire ou bonapartiste; ils ont encore le mérite peu commun de s'être dévoués eux-mêmes pour prouver par l'expérience faite sur eux les vices de la législation qui régissait alors la presse.

Parmi les collaborateurs de MM. Comte et Dunoyer, nous nommerons Scheffer, J.-B. Say, Daunou, dont les articles *sur les garanties* furent très-remarqués. Paul-Louis Courier y publia, entre avril 1819 et juillet 1820, des lettres où l'on trouve l'idéal de sa politique, et où commence à se dessiner la forme originale de son style. Il dit, par exemple, dans un de ces petits pamphlets : « La nation fera marcher le gouvernement comme un cocher qu'on paie, et qui doit nous mener, non où il veut et comme il veut, mais où nous prétendons aller et par le chemin qui nous convient. »

Le *Censeur*, dit M. Nettement, était le drapeau de l'école stoïque, c'est-à-dire de celle qui voulait l'application complète et immédiate du principe de perfectibilité politique, de liberté presque absolue, sans tenir assez compte des difficultés pratiques que rencontrait la Restauration. C'était, à vrai dire, une renaissance du mouvement de 89, avec cet optimisme théorique qui prend sa source dans les meilleures intentions, mais qui n'en suscite pas moins de graves périls.

C'est dans le *Censeur* et dans le *Courrier français*, à la rédaction duquel il prit une part assez active, qu'on trouve la première ébauche des théories historiques d'un écrivain qui devait exercer une grande influence sur les idées historiques de son temps, d'Augustin Thierry. A cette époque, l'illustre historien cherchait — il en convient lui-même avec une bonne foi que l'on ne rencontre que chez les esprits élevés — à mettre ses écrits et ses actions en accord avec une espèce d'idéal libéral vague et indéfini, dont il ne se rendait pas bien compte. « J'avais, dit-il, l'aversion du régime militaire, jointe à la haine des prétentions aristocratiques de la Restauration, sans aucune tendance précise aux révolutions. J'aspirais avec enthousiasme vers un avenir je ne sais trop lequel, vers une liberté dont la formule, si je lui en donnais une, était celle-ci : gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de liberté individuelle et le moins possible d'action administrative. Je me passionnais pour un certain idéal de dévouement patriotique, de pureté incorruptible, de stoïcisme sans morgue et sans rudesse, que je voyais représenté dans le passé par Algernon Sydney, et dans le présent par M. de Lafayette. » En d'autres termes, Augustin Thierry aurait voulu un gouvernement qui fût le moins possible un gouvernement.

C'est, enfin, dans le *Censeur*, que Saint-Simon dé-

posa les premiers germes de sa doctrine, et l'on y trouve plusieurs articles, signés du maître, ou d'Augustin Thierry, qui fut, on le sait, l'un de ses premiers adeptes, où sont nettement proclamées la prééminence de l'industrie dans les sociétés modernes, et la nécessité d'une grande réforme sociale. Mais ces idées, encore confuses, étonnaient alors plus qu'elles n'effrayaient.

—

J'ai dit quelle réserve, quelle indépendance, Fiévée apportait dans son dévouement, et comment, à côté de ce qui pouvait plaire au pouvoir, qu'il voulait défendre, il n'épargnait pas la critique à ce qu'il croyait devoir blâmer.

A la fin, on trouva que dans son recueil le mauvais passait le bon, ou, si l'on veut, que le bon ne pouvait pas avoir le privilége de faire passer ce qu'on trouvait mauvais. Le n° 11 de la *Correspondance administrative* fut saisi.

Cette poursuite se présentait avec des caractères particuliers; il y avait ce qu'on aurait pu dire et ce qu'on ne voulait pas trop montrer.

Deux passages étaient incriminés. Le premier, relatif à un discours prononcé par lord Stanhope à la chambre des pairs d'Angleterre, était ainsi conçu: « Le comte Stanhope prévoit que, si nous entrons de nouveau dans les révolutions, nous y entraînerons

tous les peuples : il a raison; mais ce ne serait certainement pas au profit de Buonaparte. L'égalité absolue, la souveraineté du peuple, la manie de la république, l'avaient précédé et lui servirent, et personne ne pourrait répondre qu'en moins de temps (cent jours) le monde puisse être encore en feu. Un incident imprévu suffirait pour entraîner les esprits. » Le ministère public avait vu dans ce passage une tendance séditieuse à alarmer les citoyens sur la durée du gouvernement et à les éloigner de l'obéissance due au roi.

Mais ce qui avait surtout déplu, c'était une phrase qu'on avait considérée comme étant à l'adresse de Louis XVIII, et dont on prétend que ce monarque avait été piqué.

Fiévée, importuné de certaines démonstrations bruyantes, et de ces acclamations que la flatterie ne manque jamais de présenter aux rois comme une preuve de l'*amour de leurs peuples;* Fiévée, qui ne concevait pas comment on pouvait faire entrer les *sentiments dans la politique,* posait en thèse générale « que l'homme n'aime pas celui qui lui commande : cela est si naturel, disait-il, qu'il ne faut pas s'en offenser. » — Et continuant de développer son idée, il disait encore : « Quand même l'amour des peuples serait sincère, le sort des rois en serait-il plus assuré, s'il n'avait pour garantie que des affections? » Il ne le pense pas, et de toute sa thèse,

longuement développée, il concluait « qu'il ne peut y avoir d'autre garantie de la stabilité d'un peuple que dans son organisation intérieure. »

Rien de mieux en théorie; mais Fiévée avait encore dit autre chose; laissons-le parler. Suivant lui, « il s'est formé entre les peuples et ceux qui les gouvernent une hypocrisie de sentiments qui serait dangereuse, si elle n'était pas de convention. Malheur à ceux qui la prennent au sérieux! Les souverains, en général faciles aux séductions, se sont inquiétés beaucoup trop de plaire dans le sens de la démocratie; et comme il n'est jamais difficile de leur donner l'apparence d'une satisfaction à cet égard, ils se croient aimés quand on leur dit qu'ils le sont, et quelquefois même *ils le répètent avec une bonhomie qui fait pitié.* »

Voilà ce qui, disait-on tout bas, avait blessé Louis XVIII, et l'on pouvait le croire d'autant plus aisément que le roi, dans le discours d'ouverture de la session, avait effectivement dit : « Je sens que je suis aimé de mon peuple. » Habile aux interprétations, le ministère public avait vu là une grave injure, presqu'un crime de lèse-majesté. Et Fiévée de répondre tout haut : « Honni soit qui mal y pense! De telles interprétations sont divinatoires... Il n'y a de coupables, en pareil cas, que les officieux interprètes qui, pour faire valoir la pénétration de leur esprit, ont eu la malheureuse imagination de

faire d'une réflexion générale un portrait offensant, et la témérité de l'appliquer au roi. »

Quoi qu'il en soit, au lieu de citer textuellement les passages poursuivis, on se contenta de dire que le n° 11 de la *Correspondance administrative*, « *considéré dans son ensemble*, et *notamment* aux pages 15, 35, 58, 60 et 69, présentait les caractères d'un *écrit séditieux*, et que par cet écrit Fiévée avait tenté d'*affaiblir par des intrigues et des calomnies* le respect dû au roi et à son autorité. »

Tels étaient les considérants du jugement de police correctionnelle qui déclara Fiévée coupable, et le condamna à trois mois d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende, minimum de la peine fixée par la loi du 9 novembre 1815.

En concluant à cette peine, le ministère public avait adressé aux juges cette singulière doléance:

> Nous regrettons même que cette loi ne nous accorde pas le pouvoir *discrétionnaire* qui vous eût permis, selon les circonstances, de *réduire* cette peine à une *modique amende*, ou même à la *simple suppression*. Avec cette loyale modification, vous ne seriez pas aujourd'hui dans l'alternative ou de condamner à trois mois d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende un homme que la nature de son caractère et de *ses opinions* semblaient devoir préserver d'une pareille condamnation, ou d'absoudre son écrit (1).

Fiévée a raconté lui-même dans sa *Correspondance*, et fort spirituellement, les incidents de son

(1) Voy. les *Mémoires de M. Dupin*, t. I, p. 174.

procès, et fait payer cher à M. de Marchangy le plaisir de l'avoir fait condamner. M. Dupin, qui lui prêta son ministère dans cette occasion, dit qu'il fut acquitté en appel; mais les souvenirs de l'honorable magistrat l'auront mal servi : le jugement fut confirmé par la cour royale. C'est peut-être également à tort que l'on a écrit partout que Fiévée avait obtenu la faveur de faire sa prison dans une maison de santé; du moins le contraire semblerait résulter d'une lettre adressée par lui, *de la prison de la Force,* le 2 novembre 1818, à l'éditeur du *Conservateur :*

Etant parti pour la campagne quelques jours après le jugement qui me condamnait à trois mois de prison pour avoir cru et imprimé que les gouvernements reposent sur des doctrines, et non sur des sentiments, on a répandu le bruit que *je m'étais arrangé.* Je ne sais trop ce que veut dire cette expression ; ce que je sais, c'est qu'une condamnation dérange toujours. Mais s'il me prenait jamais fantaisie d'apostasier en politique, je le ferais si hautement que personne n'oserait me le reprocher...

On a dit que dans l'arrangement que j'avais fait était entrée de ma part la promesse de ne pas écrire pendant cinq ans, et on a donné pour preuve qu'effectivement je n'avais rien imprimé depuis ma condamnation... On aurait pu se rappeler que je n'ai jamais fait paraître les divers numéros de ma *Correspondance politique et administrative* que les Chambres assemblées. Je regardais cela comme une garantie, et ce devait en être une, en effet, si les Chambres ne s'étaient pas bornées à parler tandis que les tribunaux faisaient des doctrines politiques et les appuyaient de condamnations qui sont plus que des paroles. Dans l'intervalle d'une session à une autre, je n'imprime que l'histoire de la session qui vient de finir (1)... *C'est en prison* que je corrige les

(1) Fiévée a en effet publié l'histoire des sessions de 1815, 1816, 1817 et 1820.

épreuves du chapitre *De la liberté de la presse,* chapitre qui m'appartient spécialement, comme historien des débats publics et comme condamné juridiquement.

Cette affaire fit un grand bruit. « On ne parle dans tous les cercles que du procès de M. Fiévée, dit la *Minerve.* Un ancien préfet, un ancien conseiller d'Etat, sur les bancs de la police correctionnelle, voilà de quoi attirer tout Paris ; on dit que toutes les places sont déjà retenues. Ne trouvez-vous pas singulier ce spectacle d'un tribunal pour ainsi dire en permanence, et imprimant une sorte de célébrité à des écrivains que le public, qui n'est pas toujours le plus mauvais juge, avait condamnés à rester obscurs ? Ce n'est pas de M. Fiévée que je parle ; il est dès longtemps connu, et l'issue de son procès, quelle qu'elle soit, n'ajoutera rien à sa renommée. Cependant, je vous l'avoue à ma honte, et j'espère que vous ne me trahirez pas, je n'avais pas encore lu un seul des dix premiers numéros de sa *Correspondance administrative ;* le onzième vient d'être saisi, et je l'ai acheté une heure après. Si tout le monde me ressemble, vous jugez combien la saisie d'un livre est utile. Quel est, se demande-t-on de toutes parts, quel est le passage de cette brochure qui a pu armer la sévérité de la justice ? On n'est pas bien d'accord à ce sujet. M. Royer-Collard avait bien raison de dire que la *provocation indirecte* est une question extrêmement délicate. Telle phrase

obscure n'est comprise par personne, qui devient claire par le procès qu'on lui suscite. L'auteur l'avait enveloppée de façon qu'elle n'était comprise que d'un petit nombre d'hommes exercés à toutes les ruses de l'esprit, la justice la commente et l'explique de manière à la mettre à la portée du vulgaire le plus ignorant. Il me semble voir dans le texte ces passages difficiles qui font le désespoir du commun des lecteurs, et dans l'acte d'accusation ou le réquisitoire la glose qui lève tous les voiles et qui dissipe toutes les obscurités.

» Je ne cesserai de le répéter, notre législation provisoire est désespérante pour tous les amis de l'ordre et d'une sage liberté; je le dis d'autant plus hardiment que le ministère lui-même en convient. L'autre jour, dans un article semi-officiel, il nous annonçait que les discussions de la Chambre actuelle ne seraient pas perdues, et que dans la session prochaine il nous présenterait un code complet sur la presse. De bonne foi, quel mal a produit jusqu'à ce jour la liberté des écrits? A-t-on rempli moins fidèlement ses devoirs de citoyen? A-t-on payé ses contributions avec moins d'exactitude? L'amour de la patrie et de la gloire nationale est-il moins vif ou moins profond? Ne devons-nous pas, au contraire, à la portion de liberté qu'on nous a laissée, l'amélioration sensible de l'esprit public? Quel est aujourd'hui le fonctionnaire qui ne tremble

à l'instant de signer une injustice? Cette multitude d'actes arbitraires qu'on vient de révéler à la France met enfin les citoyens à l'abri des caprices de la tyrannie locale; ces petits despotes, si terribles dans l'ombre, s'effraient au premier rayon du jour; une voix redoutable leur crie : *La France le saura*, et ils se décident à tâcher d'être justes (1). »

—

Etienne, dans la dernière phrase que nous venons de citer, fait allusion à un recueil d'une nature spéciale et qui avait pris une place à part dans la presse : nous voulons parler de la *Bibliothèque historique*, dont les éditeurs, MM. Chevalier et Reynaud, s'étaient donné pour mission de recueillir sur tous les points de la France et de publier les faits et gestes de la réaction royaliste. Ouverte à toutes les réclamations et à toutes les plaintes, la Bibliothèque historique enregistrait, sans jamais hésiter, tous les actes injustes ou violents qui lui étaient dénoncés, et donnait une salutaire notoriété à cette foule de décisions arbitraires, de jugements et d'arrêts iniques, dont les autorités administratives et judiciaires des départements étaient alors si prodigues.

On croirait difficilement aujourd'hui tout ce que

(1) *Lettres sur Paris*; lettre V, 18 mars 1818.

la France eut à souffrir du despotisme local pendant les premières années de la Restauration. Veut-on un exemple de ces abus de pouvoir odieux ou ridicules? Par un arrêté du préfet de la Côte-d'Or, le sieur Peyrard, secrétaire de l'évêque de Dijon, est condamné à sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, et du département dans le délai de trois jours, comme étant « un objet d'inquiétude pour les bons citoyens, et de scandale pour les chrétiens. »

Voici un exemple d'un autre genre; c'est une *autorisation de manger, boire et prendre son café sans payer :*

Extrait des registres de délibérations de la commune de Lemps (Isère).

Le maire de la commune du Grand-Lemps,

Vu les articles 1131 et 1133 du Code civil, portant que tout pacte illicite ne donne point lieu à l'action en paiement;

Par ces motifs, arrête :

Que tous les buveurs qui se trouveront dans les cafés et auberges, les dimanches et les fêtes, aux heures de la messe paroissiale et à celles des vêpres, sont autorisés à se retirer *sans payer* les dépenses qu'ils auraient faites.

Fait en mairie, à Lemps, le 1er janvier 1817.

Signé FALLATIEU, *maire.*

A la suite de ce curieux arrêté se trouve une lettre de Dupont de l'Eure qui a un certain intérêt pour notre sujet, et que nous reproduirons à ce titre :

A MM. les rédacteurs de la Bibliothèque historique.

Messieurs, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre intéressant recueil le discours que j'ai prononcé hier à la chambre des députés, en comité secret, à l'appui de ma proposition sur la liberté de la presse.

Je ne me proposais pas de le faire imprimer, dans la supposition que les journaux le publieraient. J'étais fondé à croire *qu'on le leur permettrait,* puisque toujours ils rapportent les discussions qui ont lieu dans les séances secrètes, soit à la chambre des députés, soit à celle des pairs, et qu'hier encore plusieurs ont publié un rapport de M. Mestadier, *fait en comité secret.*

Mais la police générale, qui, d'un mot, peut les suspendre ou les supprimer, n'a pas permis à ceux auxquels je me suis adressé de publier le développement de ma proposition, alors même qu'elle souffrait ou ordonnait l'insertion du discours improvisé par lequel M. Blanquart-Bailleul m'a combattu *dans le même comité secret.*

Si vous insérez mon discours dans la *Bibliothèque historique,* je vous prie d'y consigner aussi ma lettre. Elle pourra servir à prouver avec quelle impartialité la police générale continue d'exercer le pouvoir extraordinaire qui lui est confié, à quel point les journaux sont libres de publier les opinions de tous les députés, et avec quelle facilité ceux-ci peuvent, dans certains cas, se faire entendre de leurs commettants (1).

Ces quelques citations suffiront pour donner une idée du genre d'intérêt qu'offre la Bibliothèque historique, et pour faire apprécier son utilité. On comprendra aisément aussi à quelles persécutions s'exposaient les éditeurs de ce recueil patriotique. Un jugement rendu contre eux, le 24 juillet 1818, par le tribunal de police correctionnelle de Paris, sur le réquisitoire de M. Marchangy, avocat du roi, ap-

(1) *Bibliothèque historique,* t. I, p. 317.

prendra mieux que tout ce que nous pourrions dire à quelle législation et à quels juges étaient soumis la presse et les écrivains de cette époque; le texte de cette sentence fera connaître les motifs de la poursuite, ainsi que les moyens de défense invoqués par les prévenus :

Le tribunal, en ce qui touche la fin de non-recevoir tirée de ce que, sur les représentations qui leur ont été faites, *avant la délivrance du récépissé* (c'est-à-dire avant le dépôt de l'écrit à la direction de la librairie, et conséquemment avant toute publication), ils ont *volontairement* SUPPRIMÉ du 5e cahier *les différents écrits* SAISIS, et que *d'eux-mêmes* ils ont fait une pareille suppression dans le 6e :

Attendu que, d'après l'article 5 de la loi du 9 novembre 1815, *le seul fait d'avoir livré à l'impression* un écrit séditieux est réputé *délit,* et que le *dépôt* équivaut à la *publication;*

Attendu, *en général,* que leur ouvrage, examiné dans *son ensemble* et dans toutes ses parties, est répréhensible, en ce que, sous prétexte de recueillir des matériaux pour l'histoire du temps, ils recherchent et admettent dans leur compilation des actes qui tendent presque toujours à jeter de la défaveur sur le gouvernement et sur les fonctionnaires publics, ce qui dénote une malveillance constante et réfléchie, et des intentions ennemies du bien public; et qu'en descendant à un examen approfondi de chacun des passages inculpés, on reconnaît à la manière dont parlent les auteurs sur les événements du commencement de 1815, sur l'ordonnance du roi du 24 juillet 1815 et sur les effets de la *Sainte-Alliance* à laquelle S. M. a accédé, des passages qui tendent à affaiblir le respect dû au roi et à son autorité;

Que cet écrit est ensuite condamnable comme calomnieux; qu'en effet, dans les pétitions aux Chambres et les différents arrêtés des préfets que rapportent les auteurs, lesdits Chevalier et Reynaud imputent aux préfets du Cher et de la Seine-Infé-

rieure, à l'adjoint de Parthenay, au sieur Parnajou, commissaire de police à Bourges, au sieur Hausart, lieutenant de gendarmerie à Sancerre, et aux magistrats ayant composé les cours prévôtales, des faits qui exposeraient ceux contre lesquels ils sont articulés à la haine ou au mépris des citoyens, et que les sieurs Chevalier et Reynaud n'en apportent pas la preuve *légale;*

Attendu que lesdits Chevalier et Reynaud ne sont pas fondés à supposer qu'une partie des imputations par eux faites sont prouvées par les arrêtés mêmes des préfets, et que c'est de copies *authentiques* et *imprimées* que la preuve peut seule résulter; que ces copies, ils ne les produisent pas; mais que, lors même qu'ils les produiraient, ils seraient encore punissables, puisque la loi, expresse sur ce point, ne répute *preuve légale* que celle qui résulte d'un *jugement* ou de tout autre acte authentique d'après lequel il serait *irrévocablement décidé* par *l'autorité compétente* que lesdites imputations *sont fondées;*

Le tribunal condamne lesdits Chevalier et Reynaud chacun en *six mois* de prison et trois mille francs d'amende, les interdit des droits civils et les met sous la surveillance de la haute police pendant *cinq ans,* fixe à trois mille francs le cautionnement de *bonne conduite* qu'ils devront fournir, et les condamne en tous les dépens.

« Ainsi, dit M. Vaulabelle (1), l'on *saisissait* des articles volontairement *supprimés;* on en punissait les auteurs, bien que ces articles *n'eussent pas été publiés;* toute critique de faits passés ou d'actes diplomatiques signés par le roi était interdite; reproduire avec blâme un arrêté ou un jugement iniques constituait un délit d'autant plus grave que le jugement ou l'arrêté étaient plus odieux; enfin, enregistrer des pétitions aux Chambres, ou des plain-

(1) *Histoire des deux Restaurations,* t. IV, p. 344.

tes dénonçant des actes arbitraires, sans produire à l'appui, non des copies authentiques et imprimées, mais un *jugement* ou une *décision* de *l'autorité compétente* déclarant les *faits fondés,* était un délit. Si cette sentence inqualifiable nous était venue dépouillée de l'authenticité que lui donne la presse censurée de l'époque, nous n'y aurions vu qu'une parodie composée dans le but de calomnier la justice et les juges de 1818, une œuvre de fantaisie destinée à faire justice des doctrines émises sur la liberté de la presse, dans la session précédente, par le garde des sceaux Pasquier. Ce jugement n'était pas d'ailleurs un fait isolé; d'autres condamnations, en assez grand nombre, furent prononcées pour délits de presse. Six semaines auparavant, le 6 juin, le même tribunal avait, entre autres, puni de trois mois de prison, trois cents francs d'amende, de l'interdiction de ses droits civils et de la mise en surveillance sous la haute police pendant *cinq ans,* un jeune écrivain déclaré coupable, 1° d'avoir demandé le rappel des citoyens proscrits ou exilés par l'ordonnance du 24 juillet et par la loi d'amnistie, en invoquant le souvenir des émigrés « qui avaient bien été rappelés » ; 2° et d'avoir osé faire imprimer cette phrase : « Le système des persécutions judiciaires est le germe de la révolte contre le souverain; voilà l'explication des malheurs de Charles Ier, de la chute de Jacques II, des journées des

9 thermidor, 13 vendémiaire, 18 brumaire, etc. »

Ces procès, d'ailleurs, étaient loin d'avoir le résultat qu'on s'en promettait. « Les condamnations se multiplient à l'excès, disaient les *Lettres normandes*, et les écrits se multiplient dans la même proportion. Enfin, l'on a vu, chose inouie jusqu'à ce jour, l'on a vu le ministère public reconnaître l'impuissance des tribunaux, en avouant en pleine audience que les écrivains venaient solliciter des condamnations comme des titres d'honneur.... En résumé, les poursuites judiciaires exercées contre les écrivains ont eu pour résultat d'appeler dans la carrière de la politique des hommes qui, ayant plus de bons sentiments que de connaissances et plus d'exaltation que de sagesse, ont été plus propres à allumer des passions qu'à répandre des lumières, d'en écarter les hommes calmes et raisonnables qui auraient été bien aises de communiquer au public des idées utiles, mais qui ne voulaient rien avoir à démêler avec M. de Marchangy ou avec la police correctionnelle. »

« Il est des temps d'indifférence et de lassitude, dit M. Duvergier de Hauranne, où, quelle que soit l'injustice de l'arrêt qui les frappe, les écrivains, faiblement soutenus par l'opinion publique, ne peuvent trouver qu'en eux-mêmes la force nécessaire pour supporter les rigueurs d'un obscur emprisonnement. Il n'en était point ainsi à l'époque dont

nous nous occupons, et jamais peut-être plus vif intérêt ne s'attacha aux hommes qui paraissaient souffrir pour la cause de la liberté. L'unique résultat des procès que nous venons de raconter, et de quelques autres du même genre et du même temps, fut d'environner d'une juste popularité les écrivains condamnés, et de resserrer le lien qui unissait les diverses fractions de l'opposition libérale. Il se forma même, pour en paralyser autant qu'il était possible l'effet, une société qui, en 1819, donna beaucoup de souci au gouvernement, et ce fut précisément à l'occasion d'une première condamnation qui avait frappé Chevalier, le même qui devait bientôt devenir célèbre comme éditeur de la *Bibliothèque historique*. Ce jeune écrivain libéral ayant été condamné pour avoir publié une lettre à M. Decazes dans laquelle il lui reprochait d'avoir, par la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, violé plusieurs articles de la Charte, M. de Broglie, au nom d'une réunion dont il faisait partie, avec Manuel, Benjamin Constant, Laffitte, Voyer d'Argenson, lui écrivit pour lui offrir le remboursement de l'amende et des frais judiciaires, et c'est à la souscription provoquée à cet effet qu'on doit faire remonter la formation de la *Société des amis de la liberté de la presse.* »

Voici la lettre de M. de Broglie; elle fait autant d'honneur au destinaire qu'au souscripteur :

Monsieur, je suis chargé par un grand nombre de citoyens, qui, sans connaître plus que moi votre personne, honorent votre caractère et partagent vos principes, de vous prier de ne pas mettre obstacle au désir qu'ils ont formé.

La procédure que vous avez subie leur paraît si étrange, l'état de notre législation si défectueux, les décisions des tribunaux si menaçantes, qu'ils désirent partager avec les écrivains qui consacrent leur plume à défendre les droits de la nation le poids d'un ordre de choses qui ne peut durer.

Vous êtes le premier en ordre de date qui ayiez encouru, sans motif apparent, une condamnation personnelle et *pécuniaire.* Souffrez que nous partagions de cote-partie de la peine; veuillez me faire connaître à combien se montent l'amende et les frais judiciaires que vous devez payer : je vous prierai de vouloir bien disposer d'une somme égale sur les fonds qui sont entre mes mains pour cet objet.

En accueillant la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, vous servirez utilement votre patrie, et vous aurez de nouveaux droits à la reconnaissance publique : car il ne peut y avoir rien de plus avantageux qu'une manifestation sage, régulière et constitutionnelle, de l'opinion, dans des matières de cette importance.

Qu'il nous soit permis de profiter de l'occasion que nous offre cette lettre pour rendre un public hommage au zèle avec lequel M. de Broglie, dans ces temps difficiles, défendit la liberté d'écrire. Rapporteur du projet de loi sur les délits de presse, en 1817, il fit sentir avec l'ironie la plus piquante combien était absurde la saisie préalable des écrits; il comparait cette manière d'agir à celle des éphores qui avaient condamné la guitare du musicien Therpandre à être pendue parce que son maître avait ajouté à cet instrument une corde nouvelle.

« Si vous entreprenez de garrotter la presse, s'écriait-il en finissant, elle se relèvera plus hardie, et, comme un forçat révolté, elle jettera à la tête de ceux qui croiront la tenir les fers qu'elle aura brisés. » Dans la même circonstance, il soutenait qu'un gouvernement naissant était plus propre qu'aucun autre à émanciper la presse : « Et, ajoutait-il, je n'appelle liberté de la presse que celle des journaux. » Le 26 février 1820, il s'élevait avec force contre la censure, *ce vieil expédient décrié*, qu'on voulait rétablir. « La censure, disait-il, ne servira qu'à tromper le gouvernement sur sa position, à le discréditer et à l'affaiblir. »

Quant à la Société des amis de la presse, dont M. de Broglie était président, il ne sera pas hors de propos d'entrer à son sujet dans quelques détails; nous les empruntons à M. de Vaulabelle :

« L'origine de cette société, dit l'historien des deux Restaurations, remontait au mois de novembre 1817. A cette date, quelques citoyens, émus par les condamnations de presse auxquelles donnait lieu l'application des lois de 1815, résolurent de provoquer l'abrogation de cette législation. Des avis imprimés, répandus dans le public, annoncèrent que vingt personnes notables, parmi lesquelles figuraient MM. de Broglie et Destutt de Tracy, pairs de France, d'Argenson et Laffitte, députés, de La-

fayette et son fils, Benjamin Constant, Ternaux aîné, négociant, les généraux Tarayre et O'Connor, venaient de fonder une *association* ayant pour but d'obtenir le rapport des lois d'exception sur la presse et sur la liberté individuelle, et de se rendre solidaires, par voie de souscription, des condamnations pécuniaires encourues par les écrivains. Ces circulaires amenèrent des souscripteurs, mais en nombre assez faible. La fin de la session de 1817-1818 arriva; les principaux associés voulurent, avant la séparation de la Chambre, donner un témoignage de gratitude et d'estime à plusieurs députés qui avaient fait entendre, dans cette session, en faveur des droits de la presse, les protestations les plus chaleureuses. Des listes de souscription furent aussitôt répandues, et, le 3 mai 1818, à la même heure où Louis XVIII, aux Tuileries, recevait les félicitations de tous les corps de l'Etat à l'occasion du quatrième anniversaire de sa première entrée à Paris, quatre cents citoyens, presque tous électeurs, et appartenant aux lettres, au négoce, à la banque, au barreau et à l'ancienne armée, se réunissaient dans un banquet, boulevard de l'Hôpital, au lieu dit *l'Arc-en-ciel.*

» Cette manifestation politique était la première de cette nature qui eût encore eu lieu depuis la chute de l'Empire. Les convives n'ignoraient pas qu'ils appartenaient tous à la même opinion; la

plupart cependant ne se connaissaient pas personnellement. Animés par le contact, enhardis par leur nombre, certains de leur force, tous les assistants accueillirent facilement la pensée d'unir leurs efforts dans un but commun de résistance aux prétentions des poursuivants d'ancien régime. Une fois l'élan donné, l'association devint fort nombreuse, et reçut une organisation régulière, définitive, sous le nom de *Société des amis de la liberté de la presse*. Non-seulement tous les membres de l'*Union* de Paris s'empressèrent d'y entrer, mais les hommes les plus timorés, pairs, députés, magistrats, ne craignirent pas d'en faire partie. Les assemblées avaient alternativement lieu, à des jours déterminés d'avance, et sur lettres de convocation, tantôt chez MM. Gévaudan, Cadet-Gassicourt, Méchin et le colonel Simon-Lorrière; d'autres fois chez Manuel, le comte de Thiard et le duc de Broglie. La société avait ses listes de sociétaires, ses registres de cotisations et ses procès-verbaux de délibérations. Un comité particulier ou secret en avait la direction occulte. Composé d'une vingtaine de membres les plus résolus, entre autres de MM. Cadet-Gassicourt père, Cauchois-Lemaire, Châtelain, Mérilhou, Brissot-Thivars, Larrèche, Chevalier et Reynaud, de la *Bibliothèque historique*, ce comité se réunissait avant chaque séance, et arrêtait les mesures qui seraient proposées à la so-

ciété générale, ainsi que les matières qui seraient mises en délibération. Ces matières étaient habituellement les questions politiques alors soumises aux Chambres ou celles que les ministres se préparaient à leur présenter. Quant aux mesures ou moyens d'action, elles consistaient surtout en adresses et en pétitions sollicitées sur tous les points du royaume et dans lequelles des milliers de citoyens réclamaient de la chambre des députés, suivant la circonstance, la réforme du jury et son application aux délits de presse, le maintien de la loi des élections, la liberté des journaux, ou le rappel des bannis. Aucun mystère n'entourait les séances de la société générale, elles étaient pour ainsi dire publiques; le ministère y avait ses agents, même ses sténographes; il n'ignorait pas davantage l'influence de la société sur l'envoi des pétitions, mais, celles-ci ayant été un appui pour lui-même lors de la proposition Barthélemy, le gouvernement ne songea pas d'abord à inquiéter les *Amis de la liberté de la presse*. En revanche, lorsque arriva la discussion sur les bannis, et quand la rupture entre M. Decazes et les indépendants eut éclaté, le ministère feignit de céder aux plaintes des royalistes contre le prétendu *comité directeur*, qui fomentait, disaient-ils, tous les troubles, tous les désordres, et, abritant sa rancune derrière ces clameurs, il ordonna des poursuites. MM. Gévaudan et Simon-Lorrière fu-

rent traduits devant le tribunal de police correctionnelle, et l'on vit successivement paraître devant les juges, à titre de témoins, les nombreux membres de l'association, députés, généraux, médecins, négociants, gens de lettres, artistes, avocats, etc., qui tous vinrent déclarer que les réunions n'avaient aucun des caractères légaux d'une association; que l'on se bornait à causer et à prendre quelques rafraîchissements; que tout citoyen présenté au maître de la maison, ainsi qu'il est d'usage, par deux membres de la société, était admis; et que, pour éviter la confusion, une des personnes présentées était habituellement chargée de diriger la conversation. Ces déclarations ne convainquirent pas les juges; le 18 décembre, ils condamnèrent le colonel Simon-Lorrière et M. Gévaudan chacun à deux cents francs d'amende, et déclarèrent la société dissoute. Son existence publique avait duré près de dix-huit mois. » Ajoutons que l'amende fut couverte par des souscriptions volontaires fixées à cinq centimes.

—

Ce qu'il y avait de plus grave dans ces procès, ce n'étaient point les condamnations elles-mêmes; c'étaient les doctrines émises par le ministère public, et consacrées, au moins en apparence, par

les jugements des tribunaux. Ces doctrines, en effet, attaquaient jusqu'aux racines de la liberté de la presse. Etait-il juste d'en conclure, ainsi que le faisait Benjamin Constant, dans la dernière partie de ses *Annales de la session de* 1817, « qu'il n'y avait plus le plus léger vestige d'une liberté quelconque légale de la presse en France? » Non, certes; c'était là une exagération évidente. Ce qui est vrai, c'est que tous ces débats judiciaires faisaient sentir de plus en plus la nécessité d'une loi qui fixât les doutes, qui prévînt les fausses interprétations, et surtout qui confiât au jury le jugement des délits de la presse. Les plaintes des écrivains, qui se plaignaient de la servitude de la presse, comme celles du gouvernement, qui déplorait sa licence, tout concourait à rendre inévitable la présentation de cette loi; cette grande question devait, en effet, plus que toute autre, occuper la session suivante, et elle donna lieu à d'immortels débats, d'où la presse sortit victorieuse.

—

DEUXIÈME PÉRIODE. — 1819 - AVRIL 1820

LA LIBERTÉ SOUS LA LOI

—

La presse obtient enfin une place légale dans nos institutions. — Présentation simultanée, par M. de Serre, de trois projets de loi, réglant complétement, en matière de presse, la pénalité, le mode d'instruction et les conditions de publication des journaux, qui sont affranchis de la censure. Exposé des motifs. Analyse de la discussion. — Caractère de la nouvelle législation. — Première application.

L'année 1819 fut pour la presse française une époque mémorable. Après quatre années de lutte et d'hésitation, la liberté de la presse allait enfin prendre rang en France; le gouvernement se sentait assez fort pour lui donner une institution définitive. Ce n'est pas qu'il ne pressentît qu'on n'était peut-être pas encore dans les conditions nécessaires; mais il n'était pas en son pouvoir de les mettre toutes promptement en vigueur, et il pensait que pourtant le moment était venu de prouver la sincérité comme la force de la monarchie restaurée, en ôtant à la presse ses entraves préalables, et en acceptant les chances de sa liberté.

Les contemporains n'ont point oublié l'éclatante discussion des lois destinées à fonder en France la liberté d'écrire, et qui recommandent à la postérité le nom d'un grand ministre, M. de Serre. Pour la première fois peut-être, la tribune s'éleva à la hauteur des questions qu'elle avait à résoudre.

Avant d'y être portées, ces questions furent vivement débattues dans les journaux et dans les brochures, notamment la question de juridiction. On était généralement d'accord sur ce point que, la liberté de la presse étant une garantie de la société contre les abus possibles du pouvoir, la société devait rester en possession de la juridiction destinée à réprimer les excès de la presse, et qu'elle ne le pouvait que par l'institution d'un tribunal sorti de son sein, sa vivante image, se renouvelant sans cesse, afin d'être toujours sa représentation exacte, par un jury enfin ; mais on différait sur les éléments constitutifs de ce jury. D'ailleurs, les organes du parti libéral repoussaient absolument toute législation spéciale sur la presse.

Cependant le ministère faisait étudier la question par les hommes les plus compétents; il avait même, à ce qu'on dit, envoyé à Londres un certain nombre de magistrats chargés d'étudier la législation anglaise sur cette matière.

Enfin le garde des sceaux, M. de Serre, présenta, le même jour, 22 mars, trois projets de loi, qui ré-

glaient complétement, en matière de presse, la pénalité, le mode d'instruction, et les conditions de publication des journaux, en les affranchissant de la censure. L'exposé des motifs qui accompagna cette présentation était empreint d'une grande franchise et d'une grande libéralité ; c'était la première fois que la tribune française entendait un ministre de la couronne tenir un pareil langage. Nous citerons quelques passages de ce remarquable travail, auquel, paraît-il, la Société des amis de la presse n'aurait pas été étrangère ; on jugera par ces courts extraits du chemin qu'avaient fait les idées libérales en trois années.

Le premier projet, intitulé *Des crimes et délits commis par la voie de la presse, ou tout autre moyen de publication,* repose sur un principe fort simple, ou plutôt sur un fait : c'est que la presse, dont on peut se servir comme d'un instrument pour commettre un crime ou un délit, ne donne lieu cependant à la création d'aucun crime ou délit particulier et nouveau. De même, en effet, que l'invention de la poudre a fourni aux hommes de nouveaux moyens de commettre le meurtre, sans créer pour cela un crime nouveau à inscrire dans les lois pénales, de même l'invention de l'imprimerie n'a rien fait de plus que leur procurer un nouvel instrument de sédition, de diffamation, d'injure, et d'autres délits de tout temps connus et réprimés par les lois. Ce qui rend une action punissable, c'est l'intention de son auteur, et le mal qu'il a fait ou voulu faire à un individu ou à la société ; qu'importe que pour accomplir cette intention et causé ce mal il ait employé tel ou tel moyen? La prévoyance des lois pénales atteindrait le crime quand même l'instrument mis en usage par le coupable aurait été jusqu'alors complétement ignoré.

De ce fait, qui est évident par lui-même, découle une conséquence également évidente : c'est qu'il n'y a pas lieu à instituer pour la presse une législation pénale distincte. Le Code pénal contient l'énumération et la définition de tous les actes reconnus nuisibles à la société, et partant punissables; que l'un de ces actes ait été commis ou tenté par la voie de la presse, l'auteur doit être puni à raison du fait ou de la tentative, sans que la nature de l'instrument qu'il a employé soit, pour lui ni contre lui, d'aucune considération. En d'autres termes, il n'y a point de délits particuliers de la presse; mais quiconque fait usage de la presse est responsable, selon la loi commune, de tous les actes auxquels elle peut s'appliquer...

Ramenée ainsi dans le domaine de la législation générale, la question devient simple, et le projet de loi s'explique, en quelque sorte, de lui-même. De quoi s'agit-il, en effet? Ce n'est plus de dresser l'inventaire de toutes les pensées humaines, pour rechercher et déclarer d'avance lesquelles, en se manifestant, seront réputées coupables. Il s'agit uniquement de recueillir dans les lois pénales les actes déjà incriminés auxquels la presse peut servir d'instrument, et d'appliquer à ces actes, lorsqu'ils auront été commis ou tentés par cette voie, la pénalité qui leur convient. Et comme la presse n'est pas le seul instrument par lequel de tels actes puissent avoir lieu, elle ne sera pas même, sous ce point de vue, l'objet d'une législation particulière; on lui assimilera tous les autres moyens de publication par lesquels un homme peut agir sur l'esprit des hommes : car, ici encore, c'est dans le fait de la publication, et non dans le moyen, que réside le délit.

Ainsi, deux principes sont le fondement et comme le point de départ du projet de loi : par l'un, la presse est considérée, non comme la source d'un genre de délits particuliers, mais comme un instrument de délits prévus par le droit commun ; par l'autre, tous les moyens de publication sont assimilés à la presse, comme pouvant également servir à des intentions coupables et produire des résultats dangereux.

Sur la seconde loi relative à la procédure à sui-

vre pour la répression des crimes et délits de la presse, le garde des sceaux s'exprimait ainsi :

Quelque soin qu'apporte la loi pénale, soit à protéger les intérêts publics et privés, en réprimant la licence des publications, soit à préserver la libre manifestation de la pensée contre l'abus de la répression, elle ne saurait atteindre ce double but qu'autant qu'une autre loi, dictée par le même esprit, offrira à tous sûreté dans la poursuite, impartialité dans le jugement.

Il faut même le reconnaître, c'est surtout dans cette dernière loi que l'ordre et la liberté, inséparables intérêts, doivent trouver leurs plus fermes garanties. Les dispositions pénales les plus imparfaites sont, à un certain point, corrigées dans leurs effets par la franchise de la procédure, l'indépendance du jugement ; les meilleures seraient vaines sans ces deux conditions.

Ces vérités évidentes donnent une haute importance à tous les articles du second projet que nous vous présentons.

Un premier point est à régler : Par qui et sous quelles conditions s'exercera la poursuite?

Toutes les fois qu'il s'agit de provocation au crime ou au délit, d'offense à la personne sacrée du roi ou aux membres de son auguste famille, d'outrages à la morale publique ou aux bonnes mœurs, comme c'est alors la société qui est attaquée, le ministère public doit agir d'office, sans autre direction que celle de ses supérieurs hiérarchiques.

Dans les autres cas, l'intérêt de la liberté a paru commander des modifications...

La plainte portée, la loi doit décider la question de savoir si l'ouvrage qu'elle accuse pourra ou non être saisi avant le jugement ; les opinions se partagent sur cette question...

Après avoir balancé ces deux systèmes, les ministres du roi se sont décidés à vous proposer la saisie avant le jugement. Les raisons de ce dernier système nous paraissent surtout mieux fondées dans nos mœurs ; et, en y réfléchissant, les amis les plus éclairés de la liberté de la presse penseront peut-être que, dans son intérêt même, il importe de rassurer, par de telles précautions,

cette portion aussi nombreuse qu'estimable de la société qu'effraient encore parmi nous le mouvement actuel de cette liberté, ses excès, et de trop affligeants souvenirs.

Cependant, cette partie de notre législation recevra une importante amélioration. La saisie ne se fera plus après le dépôt seulement ; elle ne précédera plus la publication, elle ne pourra que la suivre, et le public, qui connaîtra l'ouvrage, pourra, dans son principe même, juger l'action intentée...

Le réglement de la compétence présente de sérieuses difficultés. Sera-ce seulement au lieu où l'ouvrage ou le journal a été imprimé, déposé, publié, que la poursuite sera intentée ? Sera-ce, au contraire, partout où l'ouvrage ou le journal a pu parvenir, que l'auteur, l'éditeur, le journaliste, seront tenus de comparaître ? Le projet de loi a cherché, pour ces questions, la solution qui a paru concilier le mieux tous les intérêts.

Si le dépôt a été opéré, la partie publique ne pourra introduire sa poursuite que devant le juge du lieu du dépôt.

Dans le cas où c'est la partie civile qui poursuit elle-même, elle pourra, supposé que la publication ait été opérée dans les lieux qu'elle habite, y poursuivre les auteurs de cette publication.

La question de savoir par qui seront jugés les délits dont vous allez régler la poursuite est bien plus grave encore ; mais elle est aussi, nous le croyons du moins, de toutes la plus éclaircie. Tout a été dit et bien dit pour et contre à cette tribune. Le ministère, en vous proposant le jury, ne cède pas moins à sa propre conviction qu'à l'opinion publique, et croit servir la liberté de la presse autant que favoriser la répression de ses abus. Il est convaincu que le jury est désormais le seul protecteur efficace des intérêts que pourrait menacer la licence des publications. Il va plus loin : il a la confiance que le jury rassurera les plus timides par la juste sévérité de ses décisions.

Nous l'avons dit, la discussion de ces lois importantes, destinées à donner à la presse française une institution définitive, répondit dignement à

leur conception ; elle fut pour M. de Serre particulièrement l'occasion d'un succès personnel autant que politique. Les trois projets, malgré leur caractère libéral, furent vivement attaqués par le côté gauche, auquel on a pu justement reprocher, dans cette occasion et dans quelques autres, de trop céder à la routine, de montrer trop de complaisance pour les préjugés et les passions de parti. Les chefs libéraux de la Chambre des Cent Jours, Benjamin Constant, Manuel, Chauvelin, Bignon, avec plus de malice parlementaire que d'esprit politique, les assaillirent de critiques et d'amendements, mêlés çà et là de compliments, chargés à leur tour de restrictions. Tous les orateurs, cependant, furent unanimes à approuver les principes de la nouvelle législation.

« Inscrit contre le projet, dit Benjamin Constant, je reconnais pourtant que son premier principe est digne d'approbation. Avec des amendements nombreux, il sera possible de développer le bien dont il contient le germe. Il repose sur une maxime profondément vraie, éminemment salutaire, celle que la presse n'est qu'un instrument qui ne donne lieu à la création ni à la définition d'aucun crime ou délit particulier et nouveau. Cette déclaration franche et loyale est un pas immense dans la carrière des idées saines et véritablement constitutionnelles. La presse, déclarée un simple instrument, perd aux yeux du gouvernement le caractère d'hostilité spé-

cial qui a suggéré à tous les gouvernements tant de fausses mesures; elle perd aussi aux yeux des amis trop ombrageux de la liberté ce titre chimérique à une inviolabilité exagérée que réclamaient pour elle, à des époques terribles, des hommes qui voulaient en abuser. Elle redevient ce qu'elle doit être, un moyen de plus d'exercer une faculté naturelle, moyen semblable à tous ceux de divers genres dont les hommes disposent, et qui doit, de même que tous les autres, être libre dans son exercice légitime, et réprimé seulement dans les délits qu'il peut entraîner. »

Nous ne saurions suivre cette brillante discussion dans toutes ses phases; pressé par l'espace, nous devons nous borner à analyser les débats auxquels donna lieu le projet relatif à la publication des journaux.

L'exposé des motifs de ce projet présente le même caractère de franchise et de libéralité que les deux précédents.

Les journaux, dit le garde des sceaux, publication d'une nature toute particulière, devaient être soumis à une législation spéciale. Un journal est une véritable tribune, d'où l'écrivain peut parler à des milliers d'abonnés ou de souscripteurs; et ses feuilles, rapidement répandues, ont déjà parcouru tout le royaume et sont dans toutes les mains avant que le magistrat chargé de veiller à la tranquillité publique ait pu reconnaître si elles ne renferment rien qui la compromette. Rivales des tribunes législatives, ces feuilles, en répétant les discours des orateurs publics, leur donnent toute leur puissance; mais aussi, trop souvent, elles

les altèrent et les dénaturent. L'auteur d'un journal, dans l'état actuel de la societé, remplit donc une véritable fonction, il exerce un véritable pouvoir ; et la société a droit de s'assurer que cette fonction sera fidèlement remplie, que ce pouvoir ne sera pas dirigé contre elle ou contre ses membres.

Mais, d'un autre côté, la publicité, cette âme, cet élément des gouvernements représentatifs, la publicité n'existerait pas tout entière, la liberté de la presse serait évidemment incomplète, sans la liberté des journaux. Les garanties de la société doivent donc être telles qu'elles ne portent aucune atteinte à la liberté du journal une fois établi ; telles encore qu'en remplissant les conditions imposées, nul ne soit exclu du droit d'élever un journal ; enfin, ces conditions elles-mêmes doivent être assez modérées pour qu'il s'établisse facilement un nombre de journaux suffisant pour créer la grande publicité.

Les garanties demandées par le projet de loi sont la déclaration de deux éditeurs responsables et un cautionnement en rentes. Ces garanties sont si naturellement indiquées, qu'il n'est pas besoin de les motiver.

En présentant à la chambre des pairs le projet adopté par la chambre des députés, M. de Serre considérait les journaux sous un double aspect.

A titre d'écrits ordinaires, les gazettes et les écrits périodiques ont droit à tous les avantages de la liberté de la presse, les lois qui la maintiennent sont les seules qui leur soient applicables, leur condition ne sort pas du droit commun ; seulement, comme la règle la plus juste, en équité et en jurisprudence, est que la gravité des peines soit proportionnée aux délits et à leurs conséquences, on laisse aux tribunaux la faculté de doubler les amendes, en cas d'une condamnation infligée aux auteurs de ces sortes d'écrits. Voilà la seule spécialité qui leur soit appliquée sous ce rapport. Mais si les journaux, pris séparément, ne sont en effet que des productions ordinaires de la presse, il n'en est point ainsi de l'établissement d'un journal ou d'un recueil pério-

dique : le premier droit est celui de faire un acte particulier ; le second, celui de fonder une entreprise publique et politique. L'objet est de répandre continuellement, et partout à la fois, des nouvelles, des réflexions, des opinions, dont l'effet, déterminé par ce caractère de continuité et de rapidité dans la propagation, peut avoir sur les esprits et sur l'état de la société l'influence la plus importante et la plus funeste. Or, cette influence politique qui résulte d'un établissement public, est-il donc un seul citoyen autorisé à la revendiquer comme son droit naturel? Ce droit n'appartient-il pas à la société tout entière? n'est-ce pas d'elle seulement que peut le tenir le particulier qui l'exerce, et, avant de l'accorder, la société ne peut-elle, par l'organe de la loi, qui est son interprète, déterminer certaines conditions qui lui répondent qu'on n'en abusera pas contre elle?

Lorsque la loi autorise une influence politique quelconque, directe ou indirecte, les précautions qu'elle prend contre l'abus de cette influence tendent avant tout à le prévenir. Sous ce rapport, l'intérêt que l'éditeur d'un journal aura au maintien de la tranquillité publique est le meilleur gage qu'il exercera sans inconvénient une profession qui peut lui donner tant de facilités pour troubler l'ordre social. Le cautionnement exigé de lui est à la fois la preuve de cet intérêt et la garantie de sa conduite : ce cautionnement n'est donc pas une mesure de prévention, mais de précaution.

Dans le rapport fait au nom de la commission centrale des députés, par M. Savoye-Rollin, la même distinction entre les journaux considérés comme production ordinaire de la presse et comme entreprise publique se trouve également établie.

Le mélange de servitude et de liberté qui était appliqué aux écrits périodiques, le régime incertain et douteux sous lequel ils étaient tenus depuis 1814, offraient plus de dangers que de motifs de sécurité. La loi nouvelle est destinée à donner la liberté

de la presse avec ses avantages et ses inconvénients ; les premiers surpassent de beaucoup les seconds, et quand l'opinion publique, si longtemps comprimée, n'aurait pas fait une nécessité de l'ordre de choses dans lequel on se trouvera placé à l'avenir, le besoin du gouvernement représentatif l'aurait imposée...

La mission honorable qui attend les journalistes est de faire ressortir l'instruction de toutes parts; de porter les lumières dans les esprits et la modération dans les cœurs; d'inspirer l'attachement à la liberté et le respect pour l'autorité légitime ; de répandre, de disperser jusque dans les hameaux, les connaissances pratiques qui servent à employer utilement la vie ; de s'interposer entre le gouvernement et les gouvernés, comme les truchements impartiaux de leurs vœux et de leurs besoins réciproques : car, du moment que les discussions publiques des lois sont introduites dans un Etat, elles passent des assemblées qui délibèrent à toutes les classes de la société, elles portent parmi les plus importantes comme parmi les plus éclairées l'habitude de raisonner l'obéissance.

Telle est, à l'avis du rapporteur, la tâche que les journaux ont à remplir. Mais il ne faut point se dissimuler que ce qu'on a le droit d'espérer n'est pas toujours obtenu ; il faut reconnaître qu'en rendant la liberté aux feuilles publiques, l'on réarme une grande puissance, plus énergique dans le mal que dans le bien, parce qu'il est plus facile d'agiter les hommes que de les éclairer. Il a donc fallu demander aux publicateurs de ces écrits des garanties spéciales de leur bonne direction ; il a fallu que ces garanties pussent concilier les intérêts de la société, ceux de la sûreté publique, avec l'action libre de la presse.

A la chambre des pairs, le rapporteur, M. de Lally-Tolendal, s'éleva aux plus hautes considérations politiques, en traitant de la liberté de la presse; il commençait par établir cinq propositions fondamentales, dont il exprimait la formule en ces termes :

Point de gouvernement représentatif qui n'ait pour objet et pour fondement la liberté publique et individuelle.

Point de liberté publique ni individuelle sans la liberté de la presse.

Point de liberté de la presse sans la liberté des journaux.

Point de liberté, ni de la presse, ni des journaux, partout où les délits de la presse et des journaux sont jugés sans l'intervention d'un jury.

Enfin, point de liberté d'aucun genre, si à côté d'elle n'est une loi qui en garantisse la jouissance, par cela même qu'elle en réprime les abus.

L'orateur, après avoir loué le gouvernement d'avoir mis en action ces principes immuables par la présentation de trois lois relatives à la presse, convenait que, sous un certain rapport, les journaux appelaient des règles particulières et spéciales : le cautionnement avait paru à la commission une garantie à la fois nécessaire et suffisante de la conduite politique des journalistes.

La discussion de la loi sur les journaux à la chambre des députés fut en quelque sorte plus solennelle et plus approfondie encore que celle des deux lois précédentes. Comme elles, elle fut combattue par le côté gauche.

M. Daunou regardait tous les articles du projet de loi qui astreignaient les journaux à fournir des garanties à la société comme violateurs du texte et de l'esprit de la Charte, et il s'éleva particulièrement contre les cautionnements exigés.

Benjamin Constant attaqua la loi comme vicieuse dans son principe et funeste dans ses conséquences.

Dès que la presse est un instrument, elle doit rentrer dans le droit commun. Or, le droit commun ne veut point que celui qui se sert d'un instrument donne caution qu'il n'en abusera pas. Sous ce rapport, la loi serait donc une loi d'exception. De plus, elle viole l'article 8 de la Charte, qui interdit formellement toutes les lois préventives relativement à la presse, et qui ne permet que les lois répressives ; or, un cautionnement anticipé n'est certainement pas une mesure de répression. D'ailleurs, en partant de là, il faudrait demander des garanties et des cautionnements pour toutes les professions; car il n'en est pas une dont l'abus ne puisse conduire à des délits, et même à des crimes. Enfin, on a toujours vu que ce système de prévenir les délits, au lieu de les punir, ne servait qu'à enchaîner les innocents, sous prétexte qu'ils pourraient bien devenir coupables. Il faut donc en revenir à protéger franchement la liberté, et on ne peut le faire que par des lois constitutionnelles.

M. Guizot, commissaire du roi, commença par repousser ces doctrines absolues, despotiques, qui ne s'inquiètent pas des réalités et qui ne souffrent point d'examen. Telles étaient celles qu'on avait présentées pour soutenir qu'aucune garantie ne pouvait être demandée aux journaux, soit qu'on les considérât comme l'exercice d'une industrie ou comme un mode de manifestation de la pensée.

Partout où la société a reconnu le fait d'une puissance capable de lui causer de grands dommages contre lesquels les menaces et les châtiments des lois pénales n'étaient pas de nature à lutter avec succès, elle a exigé de ceux qui prenaient en main cette puissance

des garanties particulières. Ainsi, les médecins, les avocats, les notaires, sont autant d'exemples de cette vérité. Dans les cas ordinaires, la seule prévention que la loi se permet est la punition du coupable, pour empêcher le retour du crime ou du délit : telle est la prévention indirecte; mais il a bien fallu reconnaître que dans d'autres cas cette prévention était ou nulle, ou insuffisante. On a donc cherché à s'assurer non point de l'innocence de chaque action particulière, mais de la capacité générale des agents. La société n'a interdit formellement à personne l'usage de la puissance qu'elle redoutait; mais elle a imposé à quiconque voudrait s'en servir l'obligation de remplir certaines conditions qu'elle a jugées propres à compenser l'insuffisance de la législation pénale. Ces conditions une fois remplies, elle a laissé aux citoyens toute leur liberté. La seule question qui reste à résoudre est une question de fait : les journaux sont-ils une de ces puissances à la fois nécessaires et redoutables, et contre lesquelles la société a besoin de garanties préalables?

L'orateur montrait combien, par la révolution d'idées qui s'était faite en France, l'opinion publique faisait de progrès, et combien étaient importantes les impressions que cette opinion pouvait recevoir.

Sous ce rapport, les journaux, par leurs communications vives, promptes et instantanées, peuvent produire le plus grand bien ou le plus grand mal, inspirer les plus vives craintes, répandre les illusions les plus injustes et les plus absurdes. Ce ne sont point là des suppositions, trop d'exemples l'attestent : ce sont des faits, qu'il faut reconnaître; car les lois, qui peuvent les oublier, ne peuvent pas les détruire. De là la conséquence naturelle et irrésistible de la nécessité des garanties que demande le gouvernement.

M. Royer-Collard, envisageant la question sous le

rapport constitutionnel, s'efforça de prouver qu'on ne cherchait point à faire une loi d'exception, car tel était l'argument le plus fort des opposants.

En effet, soit qu'on adopte la loi, soit qu'on la rejette, il n'y a aucune atteinte portée à la liberté de la publication, et cautionnés ou non, les journaux contiendront toujours ce qu'on voudra y insérer, sans qu'aucune prévention directe ou indirecte gêne les écrivains. La question se resserre donc dans le droit individuel; elle est civile, et non politique. La solution doit en être cherchée dans la Charte. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions; par conséquent, toute loi après laquelle la libre publication subsiste ne laisse plus rien à demander au nom de la Charte.

Puis il continuait ainsi :

Maintenant, publier des opinions et entreprendre un journal est-ce la même chose? Je sais bien qu'il y a publication d'opinions dans un journal; n'y a-t-il rien de plus? Ce n'est pas là une question de principes, c'est une question de fait; il n'est pas besoin de raisonner, il n'y a qu'à regarder. Pour bien savoir si un journal n'est rien de plus qu'une publication ordinaire, demandez-vous à vous-mêmes si on vous apprendrait ce que c'est qu'un journal, dans le cas où vous ne le sauriez pas, en vous disant que c'est un moyen de publier des opinions? Non, assurément. Mais si on vous mettait sous les yeux la feuille du jour? vous ne comprendriez pas davantage. Mais plusieurs feuilles? pas même encore. Il faudrait de plus vous dire que ces feuilles ont été précédées et qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres; que leur publication successive est une entreprise; qu'il y a un entrepreneur; que, si vous voulez lui donner votre nom et votre adresse, avec un peu d'argent, ces feuilles iront vous trouver chaque jour, à la même heure, au lieu que vous indiquerez.

En effet, ce qui constitue un journal, ce n'est pas le fait de la publication isolée de chaque feuille individuelle; ce n'est pas le

fait de plusieurs publications successives, c'est l'entreprise de ces publications. Mais cette entreprise, est-ce une opinion? Non; c'est une profession. Rendre cette entreprise publique, est-ce publier une opinion? Non; c'est prendre des engagements. Mais puisque rendre publique l'entreprise dont il s'agit, c'est cela même qui est établir un journal, il s'ensuit qu'établir un journal et publier une opinion ou des opinions ce n'est pas la même chose.

L'établissement d'un journal diffère de la simple publication en ce qu'il implique nécessairement une spéculation à la fois politique et commerciale. Cette spéculation a pour objet de rendre l'action de la presse continue et simultanée comme celle de la parole, et véritablement elle atteint ce but. Vous pourriez arrêter une publication ordinaire au troisième exemplaire; vous ne pourriez pas arrêter le dernier exemplaire d'un journal. Ce dernier ne se distingue pas du premier, ou plutôt il n'y a ni premier, ni dernier. Un journal se répand tout entier à la fois, comme la voix de l'orateur frappe à la fois tout son auditoire. Comme celle-ci, il est insaisissable. Voilà le caractère propre et spécial des journaux. C'est par cette action continue et simultanée que leur énergie est si supérieure à celle de la simple publication, et c'est pourquoi on n'abuse point de la métaphore quand on dit qu'un journal politique est une tribune: le fait est exactement exprimé.

L'orateur réfutait successivement les objections qui tendaient à présenter la loi comme une loi d'exception, et celles qui faisaient craindre que le nombre des journaux ne fût pas assez grand pour les besoins politiques de la nation. Sur le premier point, il démontrait que, par la nature des choses, un journal est autre chose qu'une publication ordinaire, et il en tirait la preuve de ce que la liberté des journaux avait pu être suspendue quand la liberté des publications ne l'était pas. Sous un autre

rapport, un journal est une influence politique qui appelle une garantie, et la garantie politique, selon les principes de la Charte, ne se trouve que dans une certaine situation sociale déterminée par la propriété ou par son équivalent : voilà le principe du cautionnement. Selon l'orateur, on avait tort de craindre que l'élévation du cautionnement fît diminuer les journaux. Le nombre des journaux n'est pas donné par le nombre total des lecteurs, mais par celui des opinions dominantes et des nuances d'opinion. Toute opinion qui a un certain nombre de partisans fait exister un journal qui a pour elle le mérite de la défendre, de lui dire beaucoup de bien d'elle-même et beaucoup de mal des autres opinions. Or, toute opinion capable de faire exister un journal est capable de le cautionner, quel que soit le taux du cautionnement.

En résumé, les trois lois furent adoptées à une immense majorité, après d'éloquents débats où les opinions opposées purent se produire et se développer avec la plus entière franchise, et l'on put croire avec le garde des sceaux, qu'on retrouve à chaque pas dans cette discussion, que les auteurs de ces lois avaient enfin fondé en France la liberté de la presse... *si Pergama defendi possent.*

La législation qui sortit de cette discussion mémorable est la meilleure assurément qui ait jamais

été faite sur ce difficile sujet, et elle est aujourd'hui encore presque tout entière en vigueur.

La plupart des lois rendues sur la presse, en France ou ailleurs, ont été, en effet, ou des actes de répression, légitime ou illégitime, contre la liberté, ou des conquêtes de telle ou telle garantie spéciale de la liberté, successivement arrachées au pouvoir à mesure que se manifestaient la nécessité et la possibilité de les obtenir. L'histoire législative de la presse en Angleterre est une série d'alternatives et de dispositions de ce genre.

Les lois de 1819 eurent un tout autre caractère. C'était une législation complète, conçue d'ensemble et par avance, conformément à certains principes généraux, définissant à tous leurs degrés les délits ou les peines, réglant toutes les conditions comme les formes de l'instruction, et destinée à garantir et à fonder la liberté de la presse aussi bien qu'à défendre de ses écarts l'ordre et le pouvoir. Entreprise très-difficile en soi, dit M. Guizot, comme toutes les œuvres législatives faites par prévoyance encore plus que par nécessité, et dans lesquelles le législateur est inspiré et gouverné par des idées plutôt que commandé et dirigé par des faits.

« Je ne voudrais pas affirmer, ajoute l'éminent homme d'Etat, que les lois votées en 1819 sur la liberté de la presse fussent en parfaite harmonie avec l'état des esprits et les besoins de l'ordre à cette

époque. Pourtant, à quarante ans bientôt de distance, et en examinant aujourd'hui ces lois avec ma vieille raison, je n'hésite pas à les regarder comme une belle œuvre législative, dans laquelle les vrais principes de la matière étaient bien saisis, et qui, malgré les mutilations qu'elle ne tarda pas à subir, fit faire alors à la liberté de la presse bien entendue un progrès dont la trace se reprendra un jour. »

Nous donnerons ailleurs, — au chapitre de la *Législation,* — le texte des lois de 1819; ici nous devons nous borner à en indiquer les principales dispositions. Leur caractère purement répressif laissait à chacun le droit de publier sa pensée en répondant de ses écrits. Elles déterminèrent les crimes et délits pouvant résulter de l'usage de la presse, les peines à appliquer, la procédure à suivre, et les droits des citoyens en matière de publicité. Au régime préventif cette législation substitua, pour les écrits périodiques, le système des garanties réelles ou personnelles, ayant pour but d'assurer la punition des coupables après l'accomplissement de l'acte incriminé. La libre publication des journaux devint un droit, aux seules conditions de faire une déclaration préalable, de fournir un cautionnement, qui variait suivant l'importance des localités et le mode de périodicité, et enfin de déposer un exemplaire signé de chaque numéro. Les éditeurs étaient responsables de tous les articles insérés, sans préjudice

de la solidarité des rédacteurs. Les imprimeurs ne pouvaient être recherchés pour le simple fait de l'impression ; leur responsabilité n'était engagée qu'autant qu'ils avaient agi sciemment et pouvaient être considérés comme complices. Le jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse appartenait au jury ; la police correctionnelle ne devait connaître que des diffamations et injures contre les simples particuliers. La vérité des faits imputés à un agent de l'autorité, quand ils étaient relatifs à l'exercice de ses fonctions, pouvait être établie, et cette preuve déchargeait l'inculpé de l'accusation de diffamation (1).

Si imparfaite que pût être sous quelques rapports cette législation de 1819, on y trouve les bases d'un système à la fois libéral et répressif, auquel il faudra revenir tôt ou tard ; c'est ce qui nous a engagé à y insister.

La première application des nouvelles lois sur la presse fut faite le 14 juillet, par la cour d'assises de la Seine, dans deux affaires où il s'agissait des Suisses.

Le premier journal incriminé était encore la *Bibliothèque historique*. Son directeur, Maurice Le-

(1) Voy. *Manuel de la liberté de la presse*, ou Analyse des discussions législatives sur les trois lois relatives à la presse et aux journaux et écrits périodiques, 1819, in-12, par Maiseau. Les débats des deux Chambres y sont analysés avec un discernement et une précision qui mettent ce recueil bien au-dessus des simples compilations.

fèvre, était prévenu d'avoir offensé le roi dans un passage où, après avoir rapporté deux actes de violence commis par des Suisses, il disait :

Ainsi donc, par forme de supplément à tous les sacrifices qu'on leur impose, les citoyens paisibles sont condamnés à voir dans les rues, dans les promenades, dans tous les lieux publics, des satellites en armes qui peuvent impunément frapper le premier individu qui leur déplaît ! Jamais le code de la conquête n'a rien offert de plus barbare et de plus révoltant ; jamais nation civilisée n'a été outragée d'une manière plus humiliante et plus cruelle ! Les plaintes seront-elles toujours vaines, et, dans un moment où les députés vont être appelés à voter l'or qui doit soudoyer ces janissaires, n'auront-ils pas le courage de refuser les fonds nécessaires à l'entretien d'un fléau également funeste à la sûreté des citoyens et à l'honneur national ?

Le défenseur du prévenu, Me Merilhou, soutint que rien de tout cela n'était offensant pour le roi, dont le nom n'était même pas prononcé ; que si l'article était injurieux pour les Suisses, il fallait qu'ils se plaignissent, aux termes des nouvelles lois sur la presse. — Au bout d'un quart d'heure de délibération, le jury rapporta un verdict de non-culpabilité.

La seconde accusation était dirigée contre Cugnet de Montarlot, éditeur du *Libéral ;* elle était basée sur la phrase suivante :

Gare au jour de représailles ! Ce mot de *suisside* (1) général

(1) Les suicides n'avaient jamais été si nombreux qu'à cette époque ; il n'y avait pas de jour que les journaux n'en annonçassent quelque nouveau, et l'opinion publique était vivement émue de cette sorte de manie qui semblait annoncer une étrange altération dans le caractère national.

n'est qu'un calembour; mais ce calembour est populaire : puisse-t-il ne pas devenir historique!

Aux questions du président, le prévenu répondit qu'il n'avait point voulu menacer les Suisses, mais seulement leur donner un avis salutaire, leur recommander de ne pas exciter la haine des Français en les tuant. Déclaré non coupable, Montarlot fut également acquitté, aux applaudissements d'un nombreux auditoire qu'avait attiré le désir de voir comment se ferait la première application du nouveau code de la presse.

TROISIÈME PÉRIODE. — 1820-1830

RÉACTION CONTRE LA LIBERTÉ

I

Assassinat du duc de Berry. Il est imputé à la liberté, et devient le prétexte d'une violente réaction. Lois d'exception. — La censure est rétablie pour un temps déterminé. Débats à ce sujet dans les deux Chambres : MM. de La Rochefoucauld, de Broglie, Pasquier, comte Siméon, Camille Jordan, Benjamin Constant, Royer-Collard. — Commission de censure. Disparition de la *Minerve,* du *Conservateur* et de presque tous les recueils semi-périodiques. — Suspension de la liberté individuelle. *Souscription nationale* pour en amortir les effets. — Une loi du 26 juillet 1821 proroge la censure pour une année encore, et avec une notable aggravation : sur la demande de M. de Bonald, elle est appliquée à tous les écrits périodiques, même aux journaux littéraires, malgré la vive opposition de Manuel, de Chateaubriand, du prince de Talleyrand, etc.

Les journaux, dans la législation de 1819, étaient sans doute moins favorablement traités que les livres : on leur avait imposé un cautionnement, un éditeur responsable, les peines étaient rigoureuses ; mais ils échappaient à l'arbitraire, la propriété était constituée, on leur donnait des lois et des juges : c'était une conquête immense.

Cette ère nouvelle qui s'ouvrait pour la presse périodique devait amener la reconstitution des entreprises des journaux. La concurrence succédait au monopole; le succès allait échoir désormais aux plus habiles. Chaque journal ancien songea à fortifier sa rédaction; on alla à la quête des talents; les hommes de mérite furent, pour ainsi dire, mis à l'enchère.

Malgré l'obligation du cautionnement, des feuilles nouvelles s'élevèrent en assez grand nombre, toutes plus ou moins empreintes de l'esprit du parti dans lequel elles cherchaient des abonnés. Ces nouveaux venus affectèrent d'abord un langage modéré, se bornant à critiquer les actes de l'administration; mais bientôt le désir de se faire remarquer et d'obtenir la vogue les fit passer des actes aux acteurs. Le ministère essaya de se défendre par les mêmes armes. Une lutte s'ensuivit qui réveilla les ressentiments du passé et surexcita les passions du moment. On évoquait de part et d'autre les souvenirs de 1793 et ceux de 1815. L'exaspération des partis était à son comble, lorsque survint un événement qui devait anéantir les conquêtes de ces quatre années de luttes: nous voulons parler de l'assassinat du duc de Berry, qui devint le prétexte d'une violente réaction.

Ce crime porta un coup funeste aux libertés publiques, accusées de complicité, et frappées en même

temps que l'assassin. On crut voir reparaître les plus mauvais jours de 1815; mille clameurs du parti que l'ordonnance du 5 septembre avait contenu, sans le convertir, s'élevèrent contre l'opposition, fort innocente, et la faction enleva aux douleurs royales une suite de mesures d'exception.

Dès le lendemain de la mort du prince, M. Decazes se présenta à la Chambre, porteur de trois projets de lois exceptionnelles : le premier changeait le système électoral; le deuxième suspendait la liberté individuelle; le troisième rétablissait la censure des journaux et écrits périodiques. La présentation de ces lois fut le dernier acte ministériel de M. Decazes, qui, depuis longtemps attaqué, fut renversé par un malheur qu'il n'avait pu ni prévoir ni empêcher.

A peine constitué, le ministère Richelieu eut tellement hâte de faire adopter les projets de M. Decazes qu'il porta la loi contre la presse à la chambre des pairs, pour qu'elle pût y être discutée en même temps que celle contre la loi individuelle le serait à la chambre des députés.

D'après le projet sur la presse, les journaux et écrits périodiques ne pourraient paraître sans l'autorisation du roi, et devaient être soumis, jusqu'en 1825, à un tribunal de censure placé sous la surveillance d'une commission composée de trois pairs, de trois députés et de trois magistrats inamovibles.

En demandant le rétablissement de la censure, M. Decazes l'avait présentée comme une mesure « que la nécessité commandait, et que réclamaient également la sûreté du trône et le maintien de nos institutions les plus chères. »

Si, dit-il, le crime lui-même et le sang de l'auguste victime qu'il a frappée ne parlaient pas si haut, les aveux, ou plutôt les apologies de son infâme auteur, nous auraient appris quels sont les fruits détestables des maximes funestes, des doctrines subversives de l'ordre social, des principes régicides, prêchés avec tant d'audace depuis que tout frein a été ôté à la licence des journaux.

L'expérience a prouvé l'impuissance des tribunaux. Mais, ajoutait le ministre, tous les actes du gouvernement et de l'administration continueront à recevoir la plus grande publicité ; ils seront librement appréciés. La loi proposée ne gênera point la discussion des matières politiques ; elle préviendra seulement l'odieux abus qu'on en fait journellement dans des publications pleines d'audace ou de perfidie, qui attaquent à la fois toutes nos institutions, et la paix publique, dont ces institutions sont la base.

Malgré tous ces ménagements, le projet de loi fut très-froidement accueilli par la chambre des pairs, et même la commission, composée de MM. de Montmorency, de Pastoret, de La Rochefoucauld, Boissy d'Anglas et Daru, en proposa le rejet. Le rapporteur, M. de La Rochefoucauld, repoussa l'idée que le crime de Louvel, médité depuis quatre ans, eût été le fruit de la liberté des journaux, accordée seulement depuis neuf ou dix mois. Il signala le danger des lois d'exception, mais il recon-

nut qu'il y avait eu quelque excès dans la manière dont les journaux avaient usé de la liberté, qu'on avait eu à gémir de certains jugements rendus en cette matière, et que les lois sur la répression de la licence étaient incomplètes, en ce qu'elles n'avaient pas assez clairement caractérisé des doctrines pernicieuses que toute société doit repousser de son sein. Dans ces idées, le noble rapporteur exposait qu'il serait possible de porter remède à la licence des journaux par quelques dispositions additionnelles à la loi, par une meilleure organisation du jury, etc. Quant à la censure, « idée dominante dans le projet de loi, mais destructive de la liberté de la presse, sans laquelle le gouvernement représentatif ne peut exister, les précautions qu'on prenait pour l'améliorer avaient paru nulles, ou du moins insuffisantes. » Frappée donc de ces abus, et de l'impossibilité de remédier à la licence des journaux sans sortir des voies constitutionnelles, la commission proposait de rejeter le projet.

Ces conclusions furent appuyées par MM. de Broglie, Lanjuinais, de Praslin, et par le comte Daru, qui, repoussant les accusations dirigées contre la liberté de la presse « pour des abus qui naissaient de tout autre cause, vota le maintien absolu de cette liberté, dont le sacrifice d'ailleurs lui paraissait inutile, dans l'intérêt du gouvernement comme dans celui de la nation. »

M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, répondant au rapport de la commission et aux orateurs qui l'avaient appuyé, ne dissimula ni le danger des lois d'exception, ni la responsabilité qu'elles entraînaient pour le ministère, et que les ministres acceptaient franchement. Il établissait d'abord une distinction entre les journaux, les pamphlets et les livres.

Ce sont les livres, dit-il, non les pamphlets, qui ont éclairé le monde.... Qu'on jette les yeux sur l'état où la licence des journaux a mis la société : partout les passions ont été exaltées au dernier degré, les haines se sont envenimées, les vengeances ont été aiguisées, et l'horrible catastrophe dont nous sommes destinés à gémir longtemps en est une conséquence immédiate..... Arrêtons-nous un moment sur les caractères évidents de ce crime atroce : un seul les domine tous, le fanatisme des opinions politiques. Où trouve-t-on les organes de ce fanatisme? Par qui est-il encouragé, cultivé, soutenu, exalté? Qui pourrait nier que ce ne soit par les journaux et les écrits périodiques de tout genre?

Le ministre rendait justice aux hommes honorables par leur caractère, remarquables par leur talent, qui n'avaient pas redouté ou dédaigné de descendre dans cette arène : ce n'étaient point ceux-là qui voudraient remuer les peuples. Mais il stigmatisait une race d'écrivains qui, tour à tour empruntant tous les masques, sait et peut seule employer cet art épouvantable de solliciter et de mettre à profit les sentiments les plus honteux, les plus abjects, les plus infâmes, que puisse renfermer le cœur de l'homme.

Tel est le gouvernement des journaux : inhabiles à conserver, ils ne savent que détruire. Ils ont renversé la Constitution de 1791, qui leur avait donné la liberté ; ils ont fait trembler cette horrible Convention, qui cependant avait fait trembler le monde...

On a dit que la liberté de la presse était de l'essence du gouvernement représentatif. Oui, sans doute ; mais la licence des journaux est en même temps son plus mortel ennemi, et, je ne crains pas de l'avancer, il n'est point de système politique assez robuste pour la supporter telle qu'elle existe parmi nous.

Entrant alors dans quelques détails sur la situation de la France, sur les divisions, les haines, les intérêts opposés, qui s'y rencontrent, M. Pasquier faisait voir avec quelles précautions la liberté des journaux s'était établie en Angleterre, et comment elle pourrait s'établir en France dans un moment plus favorable.

En attendant, le gouvernement ne peut apporter de remède efficace à ces abus ; il n'a point et ne peut point avoir d'influence sur les tribunaux : la dépendance des magistrats les dégraderait ; les poursuites impuissantes aviliraient le ministère. L'effet du jugement par jury, dangereux pour l'opinion publique, est la conséquence de la faiblesse des lois déjà signalées. En un mot, il est nécessaire de suppléer aux moyens *répressifs* par des moyens *préventifs,* c'est-à-dire par la censure.

La chambre des pairs adopta la loi, mais en en limitant l'effet à la fin de la session de 1820, et encore ne fût-ce qu'à une majorité de deux voix, 106 contre 104.

Elle fut portée le surlendemain à la chambre des députés, où se débattait alors avec une grande vi-

vacité la question de la liberté individuelle, par le nouveau ministre de l'intérieur, le comte Siméon, qui, en la présentant, ne manqua pas de vanter, comme l'avait fait son prédécesseur, la bénignité de la censure.

Laisser dire tout ce qui est utile dans le but légitime des écrivains, d'après leur propre jugement, et quelque opinion qu'en aient les censeurs; ne rayer que les injures et les outrages; tolérer toutes les opinions, à moins qu'elles ne soient évidemment contraires aux principes de la morale et de la religion, de la Charte et de la monarchie; abandonner tous les actes de l'administration et des fonctionnaires à l'investigation la plus curieuse, au développement de tous les griefs qui en naissent, mais protéger les personnes et les fonctions contre des accusations mille fois plus redoutables que celles qui sont portées devant les tribunaux, où l'on trouve des juges, tandis qu'on est sans défense devant les journaux : telles sont les règles que le gouvernement se propose de donner à la censure qui lui sera accordée, si vous adoptez le projet qui vous est présenté.

La commission de la chambre des députés se montra moins libérale que celle de la chambre des pairs; elle examina la question dans un autre esprit et conclut en sens contraire.

Prévenir n'est pas réprimer, objectent les partisans de la liberté des journaux; la censure prévient, on n'a donc pas le droit de la rétablir. Que l'on fasse des lois répressives, fortes, et même sévères, elles seront consenties; mais que la Charte soit respectée, que le gouvernement, bientôt maître d'attenter à la liberté individuelle, ne puisse pas disposer tout à la fois des personnes et des pensées. La liberté des journaux est inséparable de celle de la presse. Sentinelles vigilantes, gardes avancées, ces feuilles sont au gouvernement représentatif ce que la parole est à l'homme :

elles servent de correspondance et de lien entre tous les intérêts semblables; elles ne laissent aucune opinion sans défense, aucun abus dans l'ombre, aucune injustice sans vengeurs. Le ministère sait d'avance ce qu'il doit espérer ou craindre; le peuple, ce qui lui sert ou lui nuit. Les journaux donnent des ailes à la pensée, et on leur doit cette publicité soudaine et cette manifestation opportune de vœux et de sentiments que rien ne peut suppléer. Attaquez franchement la liberté de la presse, ou respectez celle des écrits périodiques; mais songez que la Charte ne les sépare pas, et qu'elle les soustrait également à toute espèce de censure.

C'était là l'avis de la minorité de la commission, de trois membres. Ecoutons maintenant les raisons de la majorité :

Beaucoup de bons esprits n'admettent pas que l'article de la Charte implique les journaux.

Tous les Français peuvent publier leurs opinions sans les soumettre à la censure; la Charte le veut, et nul n'y contredit. Mais les journaux publient les opinions des autres bien plus que les leurs; ils parlent plutôt qu'ils n'écrivent. Tribunaux d'exception, juges mobiles, ils exercent une sorte de magistrature qui s'arroge le droit de vie et de mort sur toutes les réputations, et leurs arrêts, trop souvent sans appel, sont signifiés tous les jours partout où se trouve un lecteur investi d'un caractère public. Ils discutent en présence de tout le peuple, non-seulement les intérêts du pays, mais ceux des nations étrangères. Chargés de nouvelles vraies ou fausses qui troublent les imaginations, ils parlent excités ou condamnés par leur intérêt à remplir leurs pages de réflexions, de critiques, d'anecdotes qui doivent devenir de plus en plus piquantes pour garder ou multiplier les abonnés. Ce sont de véritables entreprises, faites par des hommes plus ou moins honorables, plus ou moins habiles, pour exploiter à leur profit les intérêts des partis, et les craintes, les espérances ou les passions de la multitude.

L'orateur s'attachait ensuite à développer les raisons qui rendaient dangereux en France l'usage de la liberté des journaux, savoir la diversité des opinions ou des intérêts détruits ou créés dans une révolution de vingt-cinq ans, situation terrible, sans analogie dans le passé ni dans le présent. Ce qui importait donc c'était de maintenir les droits acquis, mais sans haine comme sans violence, de ne faire qu'une France, de conclure une trêve entre les parties belligérantes, de fermer les portes de cet arsenal d'injures où chacun allait chercher des armes empoisonnées. Enfin, après avoir signalé « les scandales donnés en dernier lieu par les journaux, scandales avoués même par les défenseurs de leur liberté, scandales qui avaient offensé la majorité de la Chambre et les gouvernements étrangers, qui compromettaient la liberté publique », le rapporteur annonçait que la majorité de la commission proposait de voter le projet tel qu'il avait été adopté par la chambre des pairs, mais qu'en même temps elle avait exprimé le vœu formel que des lois répressives et sévères fussent incessamment présentées.

Ces conclusions furent adoptées après neuf jours de débats orageux (21-30 mars), qui offrirent l'image d'une querelle de partis plutôt que d'une discussion de principes, et malgré les efforts que firent en sens contraire Benjamin Constant, Jay,

Manuel, Camille Jordan, Lafayette, Daunou, Bignon, et vingt autres, qui, allant chercher des exemples dans le passé et dans le présent, au dehors et au dedans, essayèrent de prouver au ministère « qu'il courait à sa ruine, qu'il provoquait une révolution prochaine, en cherchant du côté droit un appui qu'il ne pouvait trouver que dans la nation. »

Il m'a semblé, dit Camille Jordan, que c'était à nous spécialement, vieux partisans de la royauté, anciennes victimes des persécutions révolutionnaires, qu'il appartenait d'élever ici la voix et de donner à l'opposition que le ministère éprouve le caractère véritable qu'elle doit avoir, celui d'une opposition que n'anime aucun sentiment d'amertume, qui se fonde sur les principes seuls, qui s'inquiète moins encore pour la liberté que pour le trône lui-même, plus directement et plus prochainement menacé.

Et l'honorable député, loin d'approuver la censure que l'on demandait, et qui pouvait ramener la France aux jours de 1815, exprimait l'opinion qu'au milieu des dangers qui menaçaient le pays, il faudrait inventer les journaux s'ils n'existaient pas, et que l'acceptation des lois proposées par le ministère serait peut-être le signal de sa chute.

Rentrez en vous-mêmes, disait Benjamin Constant aux ministres..... Rien n'est fort que ce qui est national. Nationalisez-vous, et surtout ne dénationalisez pas le trône. Ne vous trompez pas sur votre parti et sur votre nombre. La moitié de ceux qui vous suivent vous redoutent et vous observent ; ils se concertent déjà contre vous ; votre alliance les importune, ils craignent que d'al-

liés vous ne deveniez maîtres, et ils savent que, si la chose arrivait, vous et eux seriez perdus.

— Ce n'est pas une question de principes qui s'agite ici, s'écriait M. Bignon, c'est une question de paix..... Nous en sommes à ce point que, si la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté des élections nous sont enlevées, non-seulement il n'y aura plus ni Charte, ni monarchie constitutionnelle, mais encore il n'y aura plus ni monarchie, ni despotisme ; il n'y aura plus que révolution, anarchie. Le pouvoir sera au plus fort. Qui ne frémirait pas des périls auxquels serait exposée la nation?

Royer-Collard s'éleva avec force contre les lois d'exception.

Les lois d'exception sont des emprunts usuraires qui ruinent le pouvoir, alors même qu'ils semblent l'enrichir. Amenées par une réaction, elles traînent à leur suite une réaction qui déjà se fait sentir. Les partis s'en emparent. Plus ils sont redoutables et menaçants, plus il y a d'imprudence à leur donner pour manifeste l'apologie de la Charte et la défense des libertés publiques.

Le nombre des votants était de 245 : 136 se prononcèrent pour l'adoption de la loi, 109 contre.

La loi fut sanctionnée dès le lendemain de son adoption, et une ordonnance du 1er avril créa à Paris, près du ministère de l'intérieur, une commission de douze censeurs, chargés de l'examen de tous les journaux ou écrits périodiques, et qui ne pourrait prononcer, s'il n'y avait au moins cinq membres présents. Une commission semblable, mais de trois membres seulement, était établie dans chaque chef-lieu. La même ordonnance institua, pour surveiller les censeurs et leurs opérations, un con-

seil composé de neuf magistrats des cours supérieures, auquel la commission de censure devrait rendre compte de ses décisions au moins une fois par semaine, et qui prononcerait, quand il y aurait lieu, la suspension provisoire des journaux ou écrits périodiques, sous l'approbation du ministre de la justice.

Dès que la censure fut mise en activité, presque tous les écrits politiques semi-périodiques cessèrent de paraître, notamment la *Minerve* et le *Conservateur ;* plusieurs journaux libéraux quotidiens se fondirent ensemble; d'autres essayèrent, par des subterfuges divers, d'éluder la loi, mais sans succès. La presse libérale reçut de cette loi un coup sensible, et son influence en fut notablement diminuée dans les élections qui la suivirent : il ne lui fut même pas permis de recommander ses candidats. Les écrivains royalistes se plaignirent eux-mêmes de la censure; mais leurs adversaires en subirent presque seuls la rigueur : elle fut exercée dans l'esprit qui l'avait créée, c'est-à-dire dans l'intérêt du système monarchique.

La loi sur la liberté individuelle, qui paraissait plus menaçante, reçut une application moins sévère. A peine était-elle promulguée qu'il fut ouvert une *souscription nationale en faveur des citoyens qui seraient victimes de la mesure d'exception sur la li-*

berté individuelle. Tel était le titre d'un prospectus qui fut répandu à grand nombre et reproduit par la plupart des feuilles libérales, et qui portait les signatures de Laffitte, Lafayette, d'Argenson, Kératry, Manuel, Casimir Périer, Benjamin Constant, Etienne, Odilon Barrot, Mérilhou, Dupont de l'Eure, général Pajol, Gévaudan, Joly (de Saint-Quentin), de Chauvelin. Cinquante-quatre députés des plus influents du côté gauche, quelques pairs de France, un grand nombre de citoyens, de militaires, de banquiers, de jurisconsultes, de gens de lettres et de riches propriétaires, se mirent à la tête de cette souscription, et il fut formé un conseil d'administration, composé de 15 membres (les signataires du prospectus), qui devait faire valoir auprès de l'autorité les réclamations des personnes atteintes par la loi, et leur distribuer, à elles ou à leurs familles, les secours que leur position exigerait.

Le ministère, regardant cette association comme une ligue offensive contre le gouvernement, et la publicité donnée à son existence comme un acte de provocation à la désobéissance à la loi, en fit poursuivre la dissolution, et les journaux qui avaient les premiers inséré l'acte d'association furent condamnés à la prison et à l'amende.

La loi qui modifiait le système électoral donna lieu à des débats plus vifs encore, et qui ne durè-

rent pas moins de six semaines. Cette loi faisait passer de la classe moyenne à l'aristocratie la haute influence dans les élections. Le premier essai qui en fut fait répondit complétement à ce qu'en avaient espéré les royalistes : presque aucun nom appartenant à l'opinion libérale ne sortit de l'urne des grands colléges ; les hommes de 1815 revinrent en majorité à la Chambre, et, comme première conséquence, MM. de Villèle et Corbière furent nommés ministres d'Etat et membres du Conseil privé.

La pensée du ministère ainsi renforcé se révéla tout entière dans le discours du roi à l'ouverture de la session de 1820. L'auteur de la Charte y exprimait « l'espérance que cette session achèverait l'ouvrage si heureusement commencé par la session précédente », c'était à dire achèverait de dépouiller la nation des institutions que la Charte lui avait garanties. Les premiers actes de la Chambre, l'empressement qu'elle mit à voter toutes les lois liberticides ou antinationales qui lui furent proposées, prouvèrent qu'elle avait parfaitement compris les intentions du gouvernement, notamment à l'égard de la presse.

Le 9 juin 1821, le comte Siméon vint demander à la Chambre la prorogation de la censure, comme une mesure indispensable au maintien de la paix.

Si nous avons fait quelque progrès vers la tranquillité, dit-il, ce qui s'est passé à l'extérieur et à nos portes nous avertissait

de veiller à ce que des brandons encore fumants ne revinssent pas rallumer chez nous des feux mal éteints.... L'idée de la prochaine émancipation des journaux inspire généralement des craintes. Depuis trente ans, tous nos souvenirs attachent à la liberté indéfinie des journaux des idées de scandale et de désordre ; les moments de relâche et de calme ont été ceux où cette liberté a été limitée..... Si tous les jours les journaux font le procès tantôt à la gloire, tantôt au repentir, si...., on tendra vers l'anarchie, on reverra la licence de 1793..... Depuis que la censure existe, quel fait important a été enseveli dans le silence?.... Le public a pu être éclairé sans être agité, et c'est en grande partie à cette mesure que l'on doit le calme où se trouvent les esprits dans les départements. La querelle sur l'émancipation des journaux n'est vive qu'à Paris, parce que là sont les intérêts de ceux qui les entreprennent, et qui voient dans leur entière indépendance des moyens de s'accréditer davantage auprès des partis dans le sens desquels ils écrivent.

Cette demande, repoussée par la majorité de la commission nommée pour l'examiner, ranima les débats passionnés de l'année précédente, et, si le ministère en sortit vainqueur, ce ne fut pas toutefois sans meurtrissures. La position de M. de Villèle, l'ancien rédacteur du *Conservateur*, et que nous avons vu, dans les sessions précédentes, défendre si chaleureusement la liberté de la presse, était particulièrement embarrassante. Aussi crut-il devoir aller au-devant des attaques auxquelles ses précédents l'exposaient. Il déclara que lui et ses amis avaient toujours voulu la liberté des journaux, mais avec des garanties suffisantes pour qu'elle ne dégénérât pas en licence. « D'ailleurs, ajouta-t-il,

la censure est un fardeau pour les ministres. Si votre conscience ne vous la montre pas comme indispensable à la sûreté du pays, rejetez-la; ne l'adoptez pas pour les ministres, car je ne connais pas de joug plus intolérable pour eux, puisqu'ils deviennent responsables d'une chose qu'ils ne peuvent diriger eux-mêmes. Ce qui convient au ministère, c'est une loi répressive, dont l'exécution, confiée aux tribunaux, n'impose aucune responsabilité aux ministres. »

La majorité de la commission reprochait précisément aux ministres de n'avoir pas encore présenté cette loi répressive demandée et promise en 1820. Nous verrons comment M. de Villèle, devenu ministre, répondit à cette demande.

Cependant, un amendement ayant été proposé qui tendait à limiter l'effet de la loi à l'expiration du troisième mois qui suivrait l'ouverture de la session de 1821, le ministère, appuyé par le centre, le combattit vivement, par cette considération qu'il serait inconvenant d'imposer à la couronne, et dans un délai déterminé, la nécessité de présenter une loi très-difficile et très-compliquée dans ses dispositions. L'amendement, néanmoins, fut adopté par la réunion des deux côtés opposés de la Chambre.

Cette étrange réunion était le prélude d'un accord qui devait être fatal au ministère. Cependant une compensation ne tarda pas à être don-

née aux ennemis de la liberté de la presse. Un instant après, en effet, M. de Bonald proposa une disposition additionnelle qui appliquait la censure indistinctement à tous les journaux et écrits périodiques, c'est-à-dire aux journaux littéraires aussi bien qu'aux journaux politiques, qu'ils parussent à jour fixe ou irrégulièrement et par livraisons, et quels que fussent leur titre et leur objet. Cette proposition avait pour but d'atteindre un journal littéraire nouvellement établi, le *Miroir*, déjà poursuivi par le ministère public comme ayant inséré des articles politiques, ou plutôt des allusions critiques injurieuses au gouvernement.

Il est notoire, disait M. de Bonald, que des journaux dont le titre très-innocent semblerait devoir leur ouvrir l'entrée des boudoirs plutôt que celle d'un cabinet de lecture, glissent dans leurs colonnes, sous divers déguisements, des articles de morale ou de politique, des articles souvent très-répréhensibles. Je ne les cite que parce que, quand ils ont attiré l'attention de la justice et les poursuites du ministère public, ils n'ont échappé à la rigueur des lois qu'à la faveur de leur titre, et pour n'avoir pas été, à ce qu'on croit, compris dans les attributions de la censure.

L'amendement fut vivement combattu, notamment par Manuel, comme devant mettre la littérature même sous l'influence du ministère; par d'autres comme étant un véritable projet de loi mis en discussion sans les formalités prescrites, contre le réglement de la Chambre et l'initiative royale. Les ministres ne se levèrent ni pour le soutenir, ni pour

le combattre, ni pour l'appuyer de leur vote, mais il fut adopté par une grande majorité de la droite et du centre, au milieu des murmures du côté gauche, où l'on se récria contre le silence des ministres, regardé comme une lâche transaction.

A la chambre des pairs cette funeste disposition ne fut pas moins vivement combattue par le comte de Ségur, qui la représenta comme portant atteinte à l'initiative royale, ainsi qu'au droit de propriété, au succès de cent trois entreprises scientifiques et littéraires qui honoraient la France, et par Chateaubriand, qui l'année précédente s'était déjà élevé contre la censure.

Lorsqu'on a improvisé cet amendement, qui n'est rien moins qu'une loi nouvelle introduite dans une loi, s'écria le noble pair, a-t-on bien vu tout ce qu'il renfermait? Il embrasse par ses conséquences le système entier des lettres, des sciences et des arts. Il faudra que le gouvernement multiplie les censeurs à l'infini; il faudra que ces censeurs soient compétents dans la cause qu'ils auront à juger. Je supprime les réflexions qui se présentent en foule à mon esprit, dans la crainte d'être trop sévère; je me contenterai de dire que nous devons éviter de tomber par la censure dans les fautes qui sont devenues un objet de triomphe pour les ennemis de la religion. S'il doit naître encore des Copernics et des Galilées, ne permettons pas qu'un censeur puisse d'un trait de plume replonger dans l'oubli un secret que le génie de l'homme aurait dérobé à l'omniscience de Dieu.

On nous fait entendre qu'on se montrera facile, qu'on ne fera pas peser la censure sur les journaux véritablement consacrés aux sciences, aux arts et aux métiers. On usera donc de l'arbitraire dans l'arbitraire, et, selon le caprice des subalternes de

l'autorité, qui protégeront ou ne protégeront pas un journal, ce journal sera censuré ou non censuré.....

Nous voudrions pouvoir reproduire tout entière cette éloquente protestation, à laquelle répondirent le ministre des affaires étrangères et le baron Mounier, qui insista sur la nécessité de soumettre à une surveillance spéciale des journaux littéraires par leur titre, politiques par leur objet (et ici l'orateur désignait nominativement le *Miroir* et le *Caducée*), « dans lesquels il est impossible de méconnaître un but politique, trop clairement indiqué par le soin constant des rédacteurs à favoriser de coupables opinions, à rappeler de fâcheux souvenirs, à flétrir le courage et la vertu partout ailleurs que dans certains rangs..... C'est à ce danger que pourvoira la disposition nouvelle : elle donnera au gouvernement, à la société, les moyens d'atteindre un ennemi qui se dérobait à leur poursuite..... On a parlé des nécessités du temps ; c'en est une aussi que d'armer le gouvernement d'une force de résistance égale aux attaques dont il est l'objet. »

L'amendement de Bonald, devenu l'article 2 de la loi, fut adopté par les pairs, comme il l'avait été par les députés, comme le fut le projet tout entier, à une assez grande majorité.

Entre les opposants on distingua le prince de Talleyrand, et le discours qu'il prononça à cette occasion est, en effet, remarquable sous plus d'un rapport. Le noble pair y établissait :

1° Que la liberté de la presse, — qui, appliquée à la politique, n'est autre chose que la liberté des journaux, — était une nécessité du temps;

2° Qu'un gouvernement s'expose quand il se refuse obstinément et trop longtemps à ce que le temps a proclamé nécessaire.

Après avoir esquissé les progrès et les conquêtes de l'esprit humain dans les deux derniers siècles, l'orateur, arrivé à 1789, demandait quelles étaient alors les nécessités du temps, et parmi ces nécessités, qui n'avaient cessé d'être réclamées depuis par tous les hommes éclairés du pays, il nommait la liberté de la presse. Venant ensuite à sa seconde proposition, il s'exprimait ainsi :

Les sociétés les plus tranquilles, et qui devraient être les plus heureuses, renferment toujours dans leur sein un certain nombre d'hommes qui aspirent à conquérir, à la faveur du désordre, les richesses qu'ils n'ont pas et l'importance qu'ils ne devraient jamais avoir. Est-il prudent de mettre aux mains de ces ennemis de l'ordre des motifs de mécontentement sans lesquels leur perversité serait éternellement impuissante? Pourquoi laisser dans leur bouche l'exigence d'une promesse reçue? Ils ne peuvent qu'en abuser, et, dans cette occasion, ce n'est pas, comme dans tant d'autres, un bien chimérique qu'ils demandent.

La société, dans sa marche progressive, est destinée à subir de nouvelles nécessités. Je comprends que les gouvernements ne doivent pas se hâter de les reconnaître et d'y faire droit ; mais, quand ils les ont reconnues, reprendre ce qu'on a donné, ou, ce qui revient au même, le suspendre sans cesse, c'est une témérité dont plus que personne je désire que n'aient pas à se repentir ceux qui en conçoivent la commode et funeste pensée. Il

ne faut jamais compromettre la bonne foi d'un gouvernement : de nos jours, il n'est pas facile de tromper longtemps.....

Quand la presse est libre, lorsque chacun peut savoir que ses intérêts sont ou seront défendus, on attend du temps une justice plus ou moins tardive ; l'espérance soutient, et avec raison, car cette espérance ne peut être longtemps trompée. Mais, quand la presse est asservie, quand nulle voix ne peut s'élever, les mécontentements exigent bientôt, de la part du gouvernement, ou trop de faiblesse ou trop de répression.

Nous n'avons point à raconter comment tomba le ministère Richelieu. Quelques jours avant sa chute, il avait présenté aux Chambres un projet tendant à imposer de nouvelles entraves à la presse; mais ce projet fut accueilli, comme d'ailleurs toutes les mesures qu'il proposa à la nouvelle Chambre introuvable de 1822, par une telle explosion de murmures, de cris partis des deux côtés extrêmes, qu'il fut enfin forcé de céder. A un ministère semi-royaliste, au gouvernement du centre, succéda le ministère le plus antinational qui eût encore pesé sur la France, le ministère Villèle, Corbière et Peyronnet, dont tous les actes devaient tendre à détruire la Charte et à rétablir l'ordre de choses existant avant la Révolution.

—

II

MINISTÈRE VILLÈLE. — *Loi de tendance.* Débats auxquels elle donne lieu : MM. Peyronnet, Martignac, Royer-Collard, Bignon, de Bonald. — Loi du 25 mars sur les délits de la presse. Première application de l'art. 15 de cette loi, qui confère aux Chambres le droit de se faire justice à elles-mêmes : le *Drapeau blanc* à la barre de la chambre des pairs ; le *Journal du Commerce* à celle des députés. Chasse aux petits journaux : affaires du *Miroir* et de l'*Album ;* Magallon, Fontan. — Procès de tendance : le *Courrier français.* — *Amortissement des journaux ;* résultats coûteux et peu fructueux de cette étrange opération. Le ministère échoue contre la *Quotidienne ;* procès scandaleux. — Chateaubriand se sépare de M. de Villèle et passe à l'opposition. — Rétablissement de la censure. — Elle est abolie par Charles X, qui se concilie ainsi une certaine popularité. — Mais l'illusion n'est pas de longue durée. Lois réactionnaires. — Progrès de la *Congrégation.* Index. Lettres du comte de Montlosier. Procès de tendance pour offenses à la religion : le *Constitutionnel,* le *Courrier français.* — Toutes les rigueurs sont impuissantes ; la presse continue à lutter avec une indomptable énergie : c'est le beau temps du journalisme. — Le ministère s'engage de plus en plus dans les voies de la rigueur. *Loi de justice et d'amour.* Immense soulèvement moral. Protestation de l'Académie : MM. Lacretelle, Michaud, Villemain. Brillante discussion à la chambre des députés. Magnifique improvisation de Royer-Collard. — Loi sur le timbre. Curieux détails donnés par M. de Villèle sur la situation financière des journaux de cette époque. — Proposition La Boessière relative au compte-rendu des débats législatifs par les journaux. — Chute du ministère Villèle.

A peine arrivé au pouvoir, M. de Villèle, conséquent avec le langage qu'il avait tenu à la dernière

session, manifesta l'intention de supprimer la censure; mais il annonça en même temps sa résolution d'y substituer une loi sévère sur la police de la presse périodique.

Disons que les journaux, à mesure que les entraves augmentaient, déployaient, pour s'y soustraire, une habileté d'autant plus grande. L'opposition déguisait ses doctrines; elles n'apparaissaient plus que sous une vague tendance à favoriser l'esprit d'indépendance, tranchons le mot, l'esprit de révolte, dont cette époque était sourdement agitée.

Le 2 janvier, le nouveau garde des sceaux, M. de Peyronnet, vint présenter un projet de loi motivé sur les dangers résultant de la licence de la presse périodique, sur la nécessité de prévenir ces dangers, de réprimer les écarts des journaux, d'en exiger des garanties plus efficaces, en évitant des formalités trop longues pour arrêter le mal et punir les coupables. D'après ce projet, nul journal ne pouvait paraître sans l'autorisation du roi, et le premier exemplaire de chaque feuille ou livraison des écrits périodiques et journaux devait être, à l'instant même de son tirage, remis au parquet du procureur du roi du lieu de l'impression. L'article 3 introduisait dans la législation un élément de criminalité inconnu jusqu'alors. Il ne serait plus besoin d'avoir à opposer à un éditeur, pour requérir sa condamnation,

un article précis, des phrases, des expressions susceptibles de discussion, d'interprétation, mais offrant une base fixe à l'accusation et à la défense. Dans le cas, disait cet article, où l'*esprit* d'un journal ou écrit périodique, *résultant d'une succession d'articles,* serait de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion de l'Etat ou aux autres religions légalement reconnues en France, à la stabilité des institutions constitutionnelles, à l'inviolabilité des ventes des domaines nationaux et à la tranquille possession de ces biens, la cour royale du ressort pourrait, en audience solennelle et après débats contradictoires, prononcer la suspension du journal ou écrit périodique pendant un temps qui ne pourrait excéder un mois pour la première fois et trois mois pour la seconde. Après ces deux suspensions, et en cas de nouvelle récidive, la suppression définitive pourrait être ordonnée. Enfin, d'après l'article 4, si, dans l'intervalle des sessions, les circonstances le rendaient nécessaire, la censure pourrait être établie en vertu d'une simple ordonnance contre-signée de trois ministres.

On comprend l'accueil que le parti libéral dut faire à ce projet. La discussion, ouverte le 19 janvier, ne se termina que le 16 février. Nous ne saurions entrer dans tous les détails de ce nouveau tournoi, dont les passes, aussi brillantes que celles d'aucun

autre, ne pouvaient offrir, quant au fond, rien de bien nouveau, après tous ceux qui l'avaient précédé; nous nous bornerons donc à en signaler les particularités les plus saillantes.

La commission de la chambre des députés conclut à l'adoption du projet, légèrement modifié, et, chose digne de remarque, elle eut pour organe M. de Martignac, qui devait en 1828 défaire l'œuvre de 1822 et rendre à la presse sa liberté. Sans accorder que les journaux fussent une nécessité du gouvernement constitutionnel, M. de Martignac les considérait du moins comme des auxiliaires utiles, comme des moyens de publication convenables, devenus, soit en raison de notre forme de gouvernement, soit par la force de l'habitude, une sorte de besoin auquel il fallait donner satisfaction; mais il y voyait aussi une spéculation ayant pour but un bénéfice, et dont l'intérêt était souvent en opposition avec l'intérêt général, parce qu'ils avaient leur principal élément de succès dans le trouble et l'agitation. De cette considération, plus particulièrement applicable aux journaux d'une langue devenue européenne, l'honorable rapporteur concluait la nécessité de prévenir la licence des journaux et les dangers qui en résulteraient, ce qu'on pouvait faire sans porter atteinte à la Charte, dont l'article 8 avait bien, selon lui, garanti la liberté de la presse, mais non celle de la presse périodique.

Quant à la faculté de suspension ou de suppression demandée pour le cas où l'esprit d'un journal serait de nature à porter atteinte à la paix publique, la commission se refusait à assimiler cette mesure à la confiscation : cet odieux privilége, qui enrichissait le fisc des dépouilles du crime, n'avait rien de commun avec la suppression d'un journal.

Les choses qui peuvent nuire à autrui ne sont jamais possédées que conditionnellement; la société en permet l'usage à des conditions qu'elle impose; elle a toujours la faculté de retirer cette autorisation, dès que les conditions sont violées, et, en usant de cette faculté, elle ne porte aucune atteinte au droit de propriété.

Les principaux reproches que l'opposition adressait au projet, c'est qu'il créait un privilége au profit de ceux que le gouvernement voudrait favoriser; qu'il investissait la cour royale de l'autorité la plus redoutable, en lui donnant la direction de l'esprit public; qu'il consacrait le droit de confiscation; qu'enfin il achevait d'accumuler dans les mains des ministres tous les trésors de l'arbitraire.

Quelques orateurs, rappelant à MM. de Villèle et Corbière leurs antécédents, leur reprochèrent d'avoir abandonné, sur la question de la liberté des journaux, les principes qu'ils défendaient en 1817, et d'ajouter des rigueurs nouvelles aux combinaisons liberticides de leurs prédécesseurs. A cela M. de Villèle répondit que le système de la loi nouvelle était tout différent de celui qu'il attaquait en

1817, et il appuyait la nécessité de nouvelles mesures répressives sur les bénéfices considérables que donnait l'établissement d'un journal, bénéfices tels qu'on ne parviendrait jamais à l'arrêter dans l'abus qu'il ferait de sa liberté, parce qu'il trouverait dans cet abus même d'amples dédommagements aux condamnations qui pourraient le frapper.

M. Royer-Collard, tout en reconnaissant que la presse périodique, étant un instrument plus puissant que la presse ordinaire, devait trouver une répression plus énergique, attaqua toute la loi comme découlant du même principe que le tribunal révolutionnaire, savoir la nécessité prétendue d'un pouvoir extraordinaire placé au-delà de la justice pour saisir comme dangereux ce que celle-ci ne saurait atteindre comme coupable.

Le ministère autorise un journal, la cour royale peut le supprimer; la cour royale supprime un journal, le ministère peut le ressusciter; pour qu'il meure, il faut que l'arrêt de la cour soit sanctionné par le ministère, et pour qu'il ne meure pas, il faut que l'autorisation du ministère soit respectée par la cour. Toute la loi est dans cette combinaison; ceux qui lui font un tort, une erreur, une inconséquence, de ce qu'elle dégrade les arrêts de la cour en les soumettant au ministère, ne la comprennent pas : c'est, au contraire, son habileté, son artifice, son mérite, si elle en a.

Le ministère ne peut pas maintenir un journal sans la cour royale; la cour royale ne peut pas supprimer un journal sans le ministère. Les journaux restent soumis à l'arbitraire; mais l'arbitraire est divisé, ils ont deux maîtres : voilà la loi.

Je ne discute point; je ferai seulement deux remarques : l'une,

que c'est de l'arbitraire pur que la loi confie au pouvoir judiciaire, ce qui est monstrueux en toute matière; l'autre, que le pouvoir royal, pour défendre sa part de cet arbitraire, c'est-à-dire pour invalider les arrêts des cours, est obligé de descendre à une espèce de fraude, à un déguisement, à un mensonge, à un changement de titre, comme un malfaiteur qui change de nom pour échapper à la justice. Je vois là tout ensemble la profanation de la justice et la profanation de la majesté.

Le vice radical du projet de loi, par où il porte atteinte à la Charte bien plus que toutes les lois de censure, c'est qu'il consacre l'arbitraire, non plus comme temporaire, mais comme perpétuel, et qu'il le fait entrer scandaleusement dans notre droit public. Qu'importe qu'il soit divisé, déplacé, qu'il suive la publication au lieu de la précéder? Il n'est utile ni honorable nulle part ni sous aucun déguisement.

Répondant au général Donnadieu, qui avait accusé la licence de la presse parisienne des malheurs de l'Espagne et de l'Italie, M. Bignon demandait si, en imposant ces nouvelles entraves à la presse, on prétendait transformer les députés en mandataires de la Sainte-Alliance, et faire de la Chambre une succursale de Laybach. L'art. 3 lui semblait une nouvelle loi des suspects, et, selon lui, il n'y avait peut-être rien de plus abusif, de plus arbitraire, ni dans le code de l'inquisition d'Espagne et de Portugal, ni dans celui de l'inquisition d'Etat de Venise. L'article 4 était un attentat à la dignité de la puissance législative, qu'il mettait aux pieds du ministère.

Dès qu'un journal peut être supprimé arbitrairement, l'indulgence qu'on lui offre ne tend qu'à le corrompre ; c'est une prime accordée à la lâcheté, comme certains gouvernements promet

tent à des accusés leur grâce, afin d'en faire de faux témoins...

Vous pouvez persister : vous avez l'organisation, le nombre et la légalité apparents. Mais qu'en arrivera-t-il? Voyez l'état de l'Europe! Voyez la population entière s'agitant, réclamant, ne respirant, n'existant que pour la légalité! Vous pouvez par vos violations rendre terrible la crise inévitable; vous ne sauriez la comprimer. En Espagne naguère, en Angleterre il y a cent trente ans, on a aussi, par des moyens atroces, remporté une victoire déplorable et passagère : les meilleurs citoyens ont succombé; mais à peine leurs corps étaient-ils recouverts d'un peu de terre, que cette terre s'est ébranlée pour épouvanter leurs oppresseurs.

Nous sommes une génération de passage; vieux amis de la liberté, fidèles défenseurs de ses principes, nous semons pour que d'autres recueillent, nous luttons pour que d'autres triomphent. Vous pouvez couvrir nos voix de vociférations, vous pouvez hâter notre disparition de la terre; mais, ne vous y trompez pas, nos doctrines survivront à tout : la nature les enseigne, les inculque, les transmet à la génération qui nous suit. Cette génération qui nous suit, cette génération les chérit, elle les conserve, elle les défendra, et, pour prix d'un succès honteux et coupable, vous obtiendrez, tout au plus encore, j'en doute, un ajournement d'un jour, d'un mois, d'une année peut-être, et, après cet ajournement à court délai, la réprobation universelle et l'éternelle exécration.

Ces courtes citations suffisent pour montrer à quel diapason s'éleva la discussion. La riposte ne fut pas moins vive que l'attaque, et le côté droit ne mit pas moins d'énergie à défendre la loi que l'opposition à la combattre. M. de Bonald, notamment, traitait les journaux « comme un genre nouveau, c'est-à-dire bâtard, né de l'alliance que, dans leur caducité, les lettres ont contractée avec la politique, comme des enfants ingrats qui tueront leur mère, de même

que les spectacles tueront l'art du théâtre », et il concluait qu'il en fallait restreindre le nombre, « plutôt encore dans le véritable intérêt des lettres que dans celui de la politique. »

Une foule d'amendements furent tour à tour produits, repoussés et reproduits avec une infatigable opiniâtreté, mais sans pouvoir entamer le moindrement le projet, qui fut adopté tel que la commission l'avait proposé, par 219 voix contre 137.

Le résultat fut à peu près le même à la chambre des pairs : 127 voix contre 83. De la discussion qui eut lieu à la noble Chambre, nous ferons ressortir une seule particularité : c'est que le projet y fut combattu par trois des membres du précédent ministère, par le baron Pasquier et le comte Siméon, nouvellement investis de la pairie, et par le duc de Richelieu : par celui-ci, à cause des dangers qu'il présentait pour la prérogative royale aussi bien que pour les libertés publiques ; par les deux premiers, parce qu'il détruisait, par une répression excessive, le droit qu'il s'agissait de régulariser.

Cette loi, qui porte la date du 18 mars 1822, et qui est connue sous le nom de *loi de tendance,* fut complétée par une loi du 25 du même mois *sur les délits de la presse,* qui ajoutait beaucoup aux lois des 17 et 26 mars 1819, reconnues insuffisantes, et qui donna lieu à des débats non moins passionnés.

Elle établissait de nouveaux délits, dans le but surtout de défendre la religion et ses ministres; elle augmentait les pénalités, rendait les Chambres et les tribunaux juges des offenses qui leur étaient faites ou de l'infidélité des comptes-rendus de leurs séances, déférait à la police correctionnelle le jugement des délits de la presse, et interdisait la preuve des faits diffamatoires imputés aux fonctionnaires.

Par la nature des délits créés, aussi bien que par leur rédaction et les motifs à l'appui, ces deux lois étaient l'aveu le plus éclatant des prétentions du parti dominant. Les droits du roi étaient proclamés antérieurs et supérieurs à la Charte; l'on tendait à reconstituer dans la nation deux classes distinctes : le clergé et la noblesse; l'expression *religion de l'Etat* remplaçait celle de morale publique et religieuse, déclarée insuffisante. C'était la proclamation légale du droit divin, la justification anticipée du coup d'Etat de juillet 1830, la négation des deux grands principes de tolérance et d'égalité civile inaugurés par la Révolution.

La première application de la disposition qui accordait aux Chambres le privilége de venger leurs offenses fut faite par la chambre des pairs, au mois de février 1823, contre le *Drapeau blanc*, qui fut condamné à un mois de prison et 100 francs d'amende, minimum de la peine, pour un article sur la loi relative à la dotation particulière des Cham-

bres. Ce ne fut que trois ans après, en mars 1826, que la chambre des députés usa de sa prérogative contre le *Journal du Commerce*. Il y eut, dans l'une et l'autre circonstance, de longs débats, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du temps, mais qui ne sauraient trouver place ici.

Avant que le système de tendance eût été introduit dans la législation, on avait essayé de le faire passer dans la jurisprudence. Ainsi, des poursuites avient été dirigées contre le *Miroir des Spectacles, des Lettres, des Mœurs et des Arts,* petite feuille qui avait pour rédacteurs Jouy, Arnault, Emmanuel Dupaty, Cauchois-Lemaire, etc., et ce procès, auquel nous avons entendu faire allusion à la tribune des deux Chambres, offre une physionomie particulière au milieu du grand nombre des procès de presse. Le *Miroir* était poursuivi, non pour un délit, mais pour contravention aux lois de la censure. Les rédacteurs avaient pensé qu'à raison de leur titre même ils étaient exempts de la censure, à laquelle les lois d'exception n'assujettissaient que les écrits périodiques *consacrés, en tout ou en partie, à la politique*; mais le ministère public soutenait qu'ils n'en tombaient pas moins sous le coup de ces lois, parce que, si leur journal n'était pas entièrement ni ouvertement consacré à la politique, ils se servaient habituellement d'*allusions,* d'apologues et de tour-

nures sous lesquels ils parvenaient à communiquer à leurs lecteurs des nouvelles ou des idées politiques ; et, pour mieux caractériser leur genre de malice, il leur reprochait le fréquent emploi qu'ils faisaient du *sarcasme politique*.

Toute la cause consistait en interprétations à l'aide desquelles l'accusation s'efforçait de transformer en articles politiques des rédactions que les prévenus soutenaient n'avoir pas ce caractère. Elle s'appuyait sur seize articles, dont il fut donné lecture à l'audience, à la grande joie de l'auditoire ; c'étaient notamment : une romance piémontaise ; une anecdote sur les parapluies uniformes, un article sur les divers sens de ces mots : *faire des brioches ;* un vocabulaire à l'usage des gens du monde ; un bon mot sur un orateur qui aurait pu avoir des succès s'il eût été curé ; un article sur les fêtes publiques et sur 25,000 petits pâtés donnés à 25,000 indigents qui n'avaient pas de pain, etc.

Le ministère public, après un exorde sur les abus de la presse, établissait que le *Miroir,* par la nature de sa rédaction, devait être soumis à la censure ; puis il posait en principe que, pour savoir si un écrit était politique, il fallait non-seulement s'arrêter aux expressions et au sens naturel qu'elles présentent, mais chercher si elles n'ont pas un sens allégorique, entrer dans l'intention et dans la pensée de l'auteur, et faire surtout attention au sens

dans lequel les mots peuvent être interprétés par les lecteurs ; et il démontrait que les articles incriminés étaient, sous le voile transparent d'une allégorie facile à saisir, de vraies satires politiques.

M. Dupin, défenseur des accusés, contestant la définition trop étendue que le ministère public venait de donner du mot *politique*, faisait observer que les articles incriminés ne renfermaient que des *allusions*, des *allégories*. Or, dit-il, la loi ne défend pas de faire des allusions, des allégories; elle défend la politique, la politique directe, ouverte, réellement digne de ce nom, et nullement une politique d'interprétation et de commentaire, une politique de gloses, où la pensée de l'accusé est pervertie par le sens qu'il plaît à l'accusateur d'y attacher. « La loi punit les faits, les écrits, les discours; elle n'autorise pas l'indigation des sentiments et de la pensée. Le mot de *sarcasme politique*, dont on se sert pour qualifier les articles du *Miroir*, prouve l'embarras où l'on est pour les incriminer. Ce mot, en effet, prouve seulement le déplaisir que ces articles causent à quelques hommes : c'est le nom de la blessure qu'ils ont reçue; mais ce n'est pas un délit que la loi punisse. »

Discutant ensuite chacun des articles, M. Dupin montrait qu'on était obligé de les refaire pour leur donner le sens qu'on leur prêtait; que le mal n'était pas dans ce que disaient les auteurs, mais dans le

sens que le commentaire s'efforçait de leur attribuer. « Rien, dit-il, ne pourrait résister à ce genre d'argumentation. En matière criminelle, tout doit être clair, précis, et il ne faut pas que, dans les délits de la presse, les réquisitoires ressemblent au *Chef-d'œuvre d'un inconnu,* où, à propos de la plus mince chanson, on fait arriver les applications les plus doctes et les plus étrangères au sujet. »

La cause fut des plus gaies, et les prévenus furent acquittés *cum plausu,* en première instance et en appel.

J'ai quelque peu insisté sur ce procès, parce qu'il a presque toujours existé depuis lors, et qu'il existe encore, des journaux dans le genre et dans les intentions du *Miroir,* sorte de *journaux marrons,* comme les appelait M. de Puymaurin, et qu'il a été plus d'une fois question de leur retirer une immunité dont se plaignaient et les victimes de leurs sarcasmes et des rivaux timbrés et cautionnés.

Je citerai encore un procès du même genre, postérieur de deux années, qui ne manque pas non plus d'un certain intérêt historique.

L'*Album*, journal des arts, de la littérature, des mœurs et des théâtres, était poursuivi pour avoir, infidèle à son titre, quitté le champ des arts, et fait de nombreuses incursions dans celui de la politique, ce qui constituait une contravention aux art. 1 et 6

de la loi du 9 juin 1819. Il était, en outre, accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi et d'outrage contre des fonctionnaires. Ces derniers chefs d'accusation reposaient sur deux articles, que nous reproduirons comme échantillon de la polémique de cette petite presse qu'on retrouve à peu près la même dans tous les temps.

Extrait de l'Almanach royal pour 1830.

Instruction publique. — *Voyez* les cinquante Grands Séminaires.

Ecoles d'enseignement mutuel. — *Voyez* les quatre-vingt-dix Petits Séminaires supplémentaires.

Clergé régulier. — *Voyez* Associations, Congrégations et Missions.

Légion d'honneur. — *Voyez* Ordre de Saint-Escobard.

Société philanthropique. — *Voyez* Direction de la très-sainte Inquisition.

Chambre des députés. — *Voyez* Etats-Généraux, Parlements.

Préfectures. — *Voyez* Gouvernement des provinces.

Administration communale. — *Voyez* Fisc, Corvées, Gabelles, Redevances, Droits seigneuriaux et autres.

Ecole Polytechnique. — *Voyez* Droits des cadets de famille noble.

Société des bonnes lettres. — *Voyez* Société de Convulsionnaires.

Théâtres. — Un seul est autorisé : on y joue les saints mystères.

Justice. — *Voyez* Chambre ardente, Question, Bastille, Lettres de cachet.

Conservatoire de Musique. — *Voyez* Ecole préparatoire pour les enfants de chœur.

Institut, Beaux-Arts, Armée, Marine, Facultés de droit et de médecine, Commerce, Agriculture. — *Pour mémoire.*

Dans l'autre article, intitulé *Scènes de Bourse*, l'auteur, à propos de la guerre d'Espagne, montre les fonds publics baissant progressivement à l'arrivée de certaines nouvelles. Ainsi, par exemple, un spéculateur annonce que

M. de Lauriston est nommé major-général. — 83 fr. 50 cent.

Il aura sous ses ordres M. le général de Bordesoult. — 81 fr. 50 cent.

Le premier corps sera commandé par le premier écuyer de France, ou du moins par celui qui passe pour avoir les plus beaux chevaux de Paris, M. le général duc de G..... — 79 fr. 50 cent.

On a mis à la tête du second un officier supérieur dont le frère ne manque pas de moyens. On lui doit les dragonnades du XIXe siècle. C'est M. le général Saint-Ch..... — 79 fr. 50 cent.

On porte au commandement du troisième un militaire énergique, qui fait la retraite comme Moreau. Il a d'ailleurs un nom très-connu dans les *armes*. C'est M. le général de Dam..... — 72 fr. 50 cent.

La direction du quatrième sera confiée à un officier qui s'est couvert de gloire à Waterloo. Il a répondu du succès et tiendra parole, si, comme il est à présumer, il n'y a pas de trahison dans son corps. C'est M. le général de B..... — 68 fr. 50 cent.

Enfin, c'est une guerre d'enthousiasme ; le peuple la veut, le commerce et l'industrie la réclament à grands cris, l'honneur de la Sainte-Alliance l'exige. Quant à l'armée, on ne peut se faire une idée de son exaltation, de son délire, de sa brûlante ardeur......

L'INTERLOCUTEUR (*regardant un thermomètre*). Dix degrés de glace ! gare la débâcle ! etc.

La responsabilité de ces deux articles était imputée à Magallon, l'un des fondateurs et l'éditeur responsable de l'*Album*, qui s'en était déclaré l'au-

teur. Un autre rédacteur encore, M. Alexis Dumesnil, était impliqué dans le même procès pour un article qui n'était d'un bout à l'autre qu'une plaisanterie assez vive sur l'ambition et les rapides succès d'un certain *Frémissous,* et que le ministère public représentait comme outrageant pour le grand-maître de l'Université (M. de Frayssinous), à raison de ses fonctions d'académicien.

A la plaidoirie de son défenseur, Me Pinet, M. Dumesnil ajouta quelques mots, qu'il nous semble bon de résumer. Alors commençait le règne de la *Congrégation,* et l'on se rappelle le bruit qui se fit pendant quelques années autour de ce grand mot.

Je ne me prévaux point, dit-il, des services qu'autrefois j'ai rendus à la cause royale. Ce qu'il m'importe est de me rendre témoignage que, dans quelque situation que je me sois trouvé, j'ai toujours agi avec franchise et loyauté. C'est cette ardeur sincère pour la vérité qui, m'éloignant de toute exagération politique ou religieuse, m'a placé dans les rangs de l'opposition de 1815. De là vient qu'on n'a plus voulu voir en moi qu'un ennemi des Bourbons et l'ennemi de la religion, parce que je n'aime point le pouvoir absolu, et que j'endure encore moins les jésuites. Les ouvrages que j'ai publiés longtemps avant la Restauration sont empreints de la haine de la tyrannie, et du profond mépris que je ressens pour la société des jésuites... Si je suis poursuivi, c'est que, depuis longtemps l'ennemi déclaré des jésuites, je me trouve aussi l'être d'une association redoutable formée sous leurs auspices, et dont le principal objet est de rétablir en France leur société.

Cette congrégation, qui se divise à l'infini, en confréries du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph, du Rosaire, etc., etc., est partout présente, et je pourrais dire : elle remplit vos temples, vos pa-

lais ; elle est dans vos armées ; elle assiége les degrés du trône ; elle est à la tête de la police, qu'elle exploite elle-même par ses familiers.

Oui, voilà par quelle secte ennemie j'ai été traduit en justice... Chaque jour on insulte dans certains journaux les ministres du roi, sans que les rédacteurs soient déférés aux tribunaux : c'est que les fonctionnaires dont je parle n'appartiennent point à la congrégation, tandis que ceux qui les outragent en font partie.

Je crois servir l'Etat et le gouvernement en signalant cette ligue formidable qui, sous le nom de *Congrégation*, redevient ce qu'elle fut au temps des Valois...

M. Dumesnil fut condamné à un mois de prison et 150 fr. d'amende; Magallon à treize mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

L'administration mit dans toute cette affaire une sorte d'animosité, disons le mot, de brutalité, qui fit beaucoup de bruit et lui fut longtemps reprochée. Magallon avait été arrêté dans son domicile, le 3 février, sans aucune forme légale ; les registres de comptabilité de l'*Album* avaient été confisqués, et le journal dictatorialement supprimé sur un simple ordre de M. de Corbière. L'exécution du jugement répondit à ces préliminaires. Voici comment une lettre insérée dans le *Journal de Paris* rendait compte de la translation de Magallon de la prison de Sainte-Pélagie dans celle de Poissy :

Ce jeune avocat stagiaire est parti de Paris à pied, les mains liées, et attaché à un forçat condamné aux galères pour récidive. Ce misérable, qui était ivre, vociférait des cris tels que ceux-ci : *Vivent les galériens! Honneur aux galériens!* Il était dévoré de la

galle. M. Magallon est arrivé à Poissy le même jour, à 2 heures. On l'a contraint immédiatement à revêtir l'habit de l'établissement. Son occupation dans cette prison est de tresser des chapeaux de paille. Il est nourri à la gamelle; toute nourriture venant du dehors lui a été refusée. Quoique dans un état de souffrance très-visible, M. Magallon s'est soumis à ces mesures inouïes avec une résignation héroïque.

Voilà le plus simple exposé des faits dans cette affaire ; voilà l'abîme de maux où est plongé, pour un simple délit littéraire, un jeune littérateur de mœurs douces, d'un caractère noble, et distingué par ses études.

Par une étrange fatalité, le même sort absolument était réservé à un autre rédacteur de l'*Album*, ressuscité en 1828, à Fontan, dont les infortunes n'émurent pas moins l'opinion que celle de Magallon. Condamné à dix ans de réclusion pour un article intitulé le *Mouton enragé*, dirigé contre Charles X, il s'était réfugié en Belgique ; il y mena pendant quelque temps une vie errante et malheureuse au point qu'il lui fallut revenir et demander asile à la prison de Poissy. On peut voir ce qu'il y souffrit, et apprendre quel était le régime de cette prison, dans une lettre de Jules Janin publiée par le *Journal des Débats* du 6 mai 1830, et que l'on trouvera encore, — et avec toute sorte de détails curieux pour lesquels l'espace nous manque, — dans son *Hiloire de la littérature dramatique*, tome Ier, p. 31.

Cependant les lois des 18 et 25 mars ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et les tribunaux

bientôt ne retentirent plus que de procès de presse. On comprend de quel pouvoir redoutable la loi de tendance armait le ministère, de quels dangers presque inévitables ce système interprétatif légalisé menaçait la presse libérale. Un cabinet noir était chargé d'éplucher chaque jour les journaux de l'opposition, et l'on y notait avec soin les articles où pouvait se rencontrer une phrase, un mot, une pensée, semblant renfermer un blâme ou une critique des actes du gouvernement et de ses agents. Aucun de ces passages pris isolément n'aurait pu donner matière à la moindre poursuite; mais après trois mois, six mois, une année, de cette recherche attentive, on arrivait à former un faisceau de réflexions ou d'expressions critiques qui, considérées dans leur ensemble, pouvaient constituer, pour des esprits prévenus, une *tendance* plus ou moins prononcée à déconsidérer le pouvoir, à porter atteinte au respect dû soit à la religion, soit à l'autorité du roi : le parquet intentait un procès, et, si la cour reconnaissait la tendance, le journal était suspendu, puis, en cas de récidive, supprimé. Aucune feuille de l'opposition, évidemment, ne pouvait supporter une telle épreuve, et la suppression successive de tous les journaux devenait inévitable, s'ils n'eussent pas trouvé dans l'équité ou dans la tolérance de la magistrature une protection contre cette législation, d'autant plus

monstrueuse que, nul journal nouveau ne pouvant s'établir sans l'autorisation du roi, le ministère devait arriver ainsi à laisser l'opinion libérale sans aucun organe.

Le premier essai de la loi de tendance fut fait contre le *Courrier français*, au commencement de 1823. L'accusation portait sur une longue suite d'articles, principalement relatifs à la guerre d'Espagne. Malgré les efforts de M. Mérilhou, qui ne craignit pas de signaler ce procès comme une tentative de la faction pour étouffer la liberté de la presse et détruire les derniers vestiges d'une opposition libérale, le *Courrier* fut suspendu pour quinze jours par arrêt du 28 avril, « considérant que la succession des articles déférés à la cour était de nature à porter atteinte à la paix publique. »

Le lendemain, un arrêt identique frappait le *Pilote*, dont la cause avait excité d'autant plus d'intérêt que M. Tissot, alors éditeur de ce journal, devait se défendre et se défendit en effet lui-même.

Cependant le ministère avait à cœur de se débarrasser du *Courrier*, organe de Benjamin Constant. Une seconde condamnation aurait entraîné sa suppression. Il lui fit donc intenter, au mois de juin de l'année suivante, un nouveau procès, qui portait sur 182 articles, répartis dans une rédaction de 14 mois, et ayant trait à la guerre d'Espagne, aux

manœuvres électorales, à différentes affaires particulières, telles que la détention de Magallon, l'éloge de Carnot, où l'on voulait voir celui du régicide, le refus fait par le curé de La Ferté-sous-Jouarre de recevoir Manuel comme parrain, etc., etc. L'affaire dura quatre audiences, et toutes les questions du moment y furent débattues avec autant d'énergie que de talent par M. Mérilhou. Après deux heures de délibération, la cour ayant repris séance, le premier président, M. Séguier, déclara qu'il y avait partage, et leva l'audience. Cette déclaration, qui causa tout d'abord une grande surprise et une vive agitation, parce qu'on ne s'en expliquait pas bien les conséquences, fut interprétée finalement en faveur du journal, et le ministère abandonna la poursuite.

L'issue de ce procès, l'émotion qu'il causa, firent voir à M. de Villèle qu'il arriverait difficilement par cette voie au but qu'il se proposait. Et puis il n'y avait pas que les journaux de l'opposition libérale qui attaquassent le cabinet; ceux de la contre-opposition royaliste lui faisaient une guerre non moins vive, et peut-être encore plus redoutable. Or, on ne pouvait guère songer à intenter à ces feuilles des procès de tendance, l'exagération même de leur royalisme les protégeait contre les atteintes du parquet. Ne pouvant donc ni les suspendre, ni

les éteindre par autorité de justice, le ministère résolut de les acheter. Un fonds considérable, que M. de la Bourdonnaye, dans la séance du 12 juillet 1824, évaluait à plus de deux millions, fut formé dans ce but, à l'aide de capitaux fournis par la liste civile, par les fonds secrets de la direction générale de la police, des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, et M. Corbière, aidé par M. Sosthène de La Rochefoucauld, qui consentit à prendre la responsabilité ouverte de l'entreprise, se mit en devoir de réaliser l'opération : *la Foudre, l'Oriflamme, le Drapeau blanc,* la *Gazette de France,* le *Journal de Paris,* furent successivement amortis. Aux rédacteurs on donnait des pensions ou des places; aux propriétaires, de l'argent.

Un recueil libéral hebdomadaire, les *Tablettes universelles*, qui devait à son opposition vive, mordante, un certain succès de salon, fut également absorbé, au grand scandale de son parti. Voici, d'après une feuille du 23 janvier 1824, les circonstances qui donnèrent lieu à cette « négociation, dont l'issue causa un sentiment de surprise et de déplaisir à tous ceux qui s'étaient plus à trouver dans les *Tablettes* une expression éloquente et franche de leurs opinions. » Elles avaient rapporté, dit-on, un propos attribué à M. Pozzo di Borgo, lequel eût été de nature à le compromettre auprès de son souverain, et le diplomate irrité aurait demandé la sup-

pression du recueil indiscret. On aurait agité alors la question de savoir comment on parviendrait à donner satisfaction à l'ambassadeur russe. Recourir aux tribunaux ne paraissait ni assez prompt, ni assez sûr. Ce fut alors qu'un fonctionnaire qui avait dans ses attributions le département des mœurs aurait ouvert l'avis qu'avec de l'argent on atteindrait facilement et sans esclandre le seul but que l'on devait se proposer, c'est-à-dire le silence d'un organe de l'opposition devenu importun. En conséquence, on prévint le propriétaire unique des *Tablettes* de la suppression inévitable de son recueil, s'il ne consentait point à un arrangement. On lui demanda qu'il fît connaître ses prétentions. Le propriétaire déclara qu'il était endetté de 30,000 fr. On lui en adjugea 180,000, et les *Tablettes* devinrent une propriété ministérielle.

Les rédacteurs adressèrent aux journaux une lettre par laquelle ils déclaraient se retirer; cette lettre portait les signatures de MM. A. Thiers, Mignet, Ch. de Rémusat, Decaën, Syl. Dumon, Alph. Rabbe, P.-F. Dubois, Félix Bodin, Cauchois-Lemaire, auxquels se joignirent le lendemain MM. Alph. Mahul et Malbouche.

M. de Chateaubriand était encore ministre. Le journal qu'il inspirait, le *Journal des Débats*, après avoir démenti le récit que nous venons d'analyser, ajoutait les observations suivantes :

Le propriétaire des *Tablettes* a trouvé à propos de les vendre; il a cru que ses intérêts valaient mieux que ses opinions : c'est une affaire à débattre entre lui et ses amis. Quant à nous, grands partisans de la liberté de la presse, nous regrettons les *Tablettes*: on y trouvait de temps en temps le petit mot pour rire; il était amusant de voir l'opposition réduite aux attaques personnelles, n'ayant pour appui que cinq ou six jeunes gens d'esprit qui se cotisaient pour mettre les principes révolutionnaires en bonnes ou mauvaises plaisanteries.

La joie que l'heureuse issue de cette négociation put causer au ministère fut bientôt troublée par un éclatant échec. Tous ses efforts pour amortir la *Quotidienne*, l'organe le plus important de la contre-opposition royaliste, et l'une des feuilles qui le gênaient le plus, vinrent échouer contre la noble fermeté de M. Michaud. Cette affaire fit tant de bruit, causa un tel scandale, que nous nous croyons obligé de la raconter avec quelque détail.

Le 12 avril parurent deux *Quotidiennes*, l'une portant la signature de Simon, éditeur responsable, agissant, disait-il, au nom de la majorité des propriétaires; l'autre, celle de M. Michaud. Nous n'avons pas besoin de dire l'étonnement et les commentaires. On débitait à ce sujet des choses fort étranges, qu'il s'était élevé des discussions politiques entre les associés, que la majorité des actions avait été vendue à des prête-noms ministériels, et qu'on voulait en ôter la direction à M. Michaud.

En référé, le sieur Simon avait été maintenu

dans sa qualité d'éditeur responsable, et il avait été mis, comme représentant la majorité des actionnaires, en possession de l'imprimerie, du matériel et des bureaux, dans une expédition nocturne faite par un commissaire de police. C'est à la suite de cette brutale expulsion que M. Michaud s'était résolu à continuer de son côté la *Quotidienne*, en attendant la décision de la cour royale, à laquelle il avait déféré l'ordonnance qui le dépossédait. Mais il n'en publia qu'un seul numéro, qui fut saisi.

L'affaire vint à la cour le 25. Elle présentait des incidents si piquants, elle pouvait entraîner de si graves conséquences, qu'elle avait attiré un immense concours de spectateurs, tous appartenant à la classe éclairée de la société. C'est Me Berryer fils qui était chargé de la défense de M. Michaud. Il commença par donner sur les antécédents de la cause des détails que nous emprunterons à sa plaidoirie, car nous craindrions d'être taxé d'exagération, tant ils sont étranges.

La *Quotidienne*, dit-il, avait quatre propriétaires : M. Michaud, pour quatre douzièmes, M. de Laurentie, pour trois, et pour les cinq autres un M. Bonneau, qui n'en était devenu acquéreur que depuis peu de mois, et que les propriétaires avaient admis sans défiance, parce qu'ils le connaissaient et avaient dû croire qu'il achetait pour son compte. Toujours est-il qu'on ne voit pas dans la cause que

le ministère ait cru devoir faire auprès de lui aucune tentative.

On s'adressa d'abord à M. de Laurentie, dont on espérait avoir plus facilement raison que de M. Michaud. Cet écrivain, longtemps rédacteur de la *Quotidienne*, venait d'obtenir successivement le titre de chef de division à la préfecture de police et celui d'inspecteur général de l'Université. M. Sosthène de La Rochefoucauld lui demanda la cession de ses actions ; il la refusa. M. Corbière le fit alors appeler, et lui enjoignit d'opter entre cette cession et ses fonctions. « Mais, répondit M. de Laurentie, cette vente ne saurait changer la position de M. Michaud dans le journal ; d'anciens engagements me lient envers lui. — Eh bien ! aurait répliqué le ministre, c'est un procès que vous nous vendrez ; vendez-le nous : voilà tout ce que nous vous demandons. » M. de Laurentie résista longtemps encore ; enfin il céda, mais sous la condition expresse que l'omnipotence de M. Michaud serait reconnue dans les termes les plus exprès, et qu'il conserverait exclusivement la rédaction et la direction. L'acte en fut signé par M. de Laurentie et M. de Valdenay.

Tous les efforts alors se tournèrent contre M. Michaud. Des tentatives avaient déjà été faites, mais sans succès, auprès de lui et de M. Berryer, son conseil et son ami. Le vieux royaliste avait déclaré,

les larmes aux yeux, que sa conscience ne lui permettait pas une semblable transaction.

C'est alors, dit M. Berryer, que je reçus une lettre de M. Sosthène de la Rochefoucauld. Je me rendis chez lui. Notre conversation dura trois heures. Il me fit d'abord des compliments, qui me touchèrent peu, comme vous pouvez croire; il y mêla adroitement le nom d'un personnage auguste, dont l'approbation, je l'avoue, me flattera toujours. Peu après, il me parla d'une opposition sage, modérée. Il me dit que l'on avait acheté en son nom, et me proposa d'accepter la gestion des actions qu'il avait achetées. Je répondis à l'instant qu'il était honteux de faire de telles propositions, et plus honteux encore de vouloir une censure de fait, si l'on n'avait pas la force de proclamer une censure légale; que, d'ailleurs, mes devoirs m'interdisaient strictement toute opération de cette nature. Alors M. Sosthène changea la nature de ses propositions; il me supplia de lui promettre de ne plus échauffer la tête de M. Michaud. Je proposai un rendez-vous, où devait se trouver M. Michaud. Nous nous quittâmes.

Le lendemain, à trois heures, M. Michaud et M. Sosthène se rendirent chez moi. L'entretien dura jusqu'à huit heures. J'entamai la conversation, et je dis que je n'avais de conseils à donner que dans les attributions de mon ministère, et que je n'en avais point à donner pour la dignité personnelle de qui que ce fût.

On parla de la vente. L'article 4 portait que M. Michaud conserverait la rédaction du journal; mais on y avait ajouté que la majorité des actionnaires aurait le droit de le révoquer, si elle le jugeait convenable. Alors s'éleva dans mon cabinet la discussion la plus vive, la plus orageuse, que j'aie jamais vue entre gens de cette sorte.

M. Michaud refusait avec une énergique opiniâtreté. Alors M. Sosthène de la Rochefoucauld proposa tout à coup, pour écarter toute espèce de défiance, que j'aurais, moi, la propriété de l'une des trois actions achetées, et la gestion des deux autres. Aussitôt M. Michaud accepta. M. Michaud demanda que cette

clause fût à l'instant même signée. Je tenais déjà la plume, quand M. Sosthène dit qu'on le ferait le lendemain, s'engageant, sur sa parole d'honneur, à l'exécution.

Le lendemain, nous eûmes une nouvelle conférence, et M. Sosthène, avec une nouvelle adresse, et en invoquant des noms augustes et sa loyauté et son honneur engagés, parvint à éluder la clause.

Le 6 juin, M. de Chateaubriand avait reçu sa démission. Le 7 parut dans la *Quotidienne* un article politique de considérations générales, qui souleva des orages.

Le 8, M. de Valdenay, le nouvel acquéreur en sous-ordre, m'écrit qu'attendu mon absence (j'étais à la campagne), il me retire sa procuration, pour en revêtir, qui? un homme qui est là seulement pour apposer son nom au bas de la feuille; un homme qui n'avait pas de pain en entrant à la *Quotidienne;* un homme à qui un des employés fit la charité d'un lit pour se coucher; un homme qui faisait ce métier pour six cents francs par an, le sieur Simon enfin. Cet homme s'empare du journal. M. Michaud s'y présente avec un article, le sieur Simon lui montre une lettre qui lui défend de signer un article où serait prononcé le nom de M. de Chateaubriand.

M. Michaud veut avoir justice de cette usurpation. Je retourne au journal. Le sieur Simon arrive avec huit satellites, qui ont fait place nette en chassant tout le monde. Nous ignorons si, dans cet acte d'usurpation et de violence, le sieur Simon était soutenu par l'autorité; mais il est bien démontré que l'autorité protége plus les particuliers qui achètent que ceux qui ne veulent pas se vendre.

Ici M. Berryer lit une lettre qu'il se hâta d'écrire à M. Sosthène de La Rochefoucauld, dans laquelle il lui rappelle et sa parole d'honneur et la violation de ses promesses. M. Sosthène lui répond qu'il gémit de la tournure qu'a prise cette affaire, tournure qu'il voulait précisément éviter.

Abordant la discussion, M. Berryer combat l'ordonnance de référé qui maintient le sieur Simon parce qu'il est éditeur responsable. Il démontre que l'éditeur responsable était, par la nature de ses fonctions passives et bornées, étranger à la rédaction, et se trouve par cela même dépendant de la direction du journal.

Quant à la direction principale de la *Quotidienne,* dit-il, M. Michaud en est investi par une possession non interrompue et incontestable de trente années. Cela serait-il contestable? Voulez-vous des monuments publics? Allez fouiller les annales criminelles: vous y verrez que pendant la Révolution M. Michaud n'a point cessé d'être persécuté comme directeur d'une feuille qui défendait la religion, le bon ordre et la monarchie. Onze fois emprisonné, traduit souvent devant les tribunaux, il a été enfin déporté, une autre fois condamné à mort, comme directeur de la *Quotidienne.*

Voilà la possession qui s'établit d'une manière assez certaine, assez authentique, et si, Dieu veuille détourner ce malheur, veuille le Dieu de saint Louis nous épargner ce fléau! si la Révolution redevenait flagrante, ce serait M. Michaud qui serait puni comme ayant seul dirigé l'opinion de la *Quotidienne,* comme en ayant formé les rédacteurs, qui sont tous ses élèves, qui ont été guidés par lui dans leurs études littéraires. La condamnation serait imprimée sur son front, lui seul en supporterait le poids, car lui seul s'est sacrifié pour soutenir la cause royale; on ne s'adresserait qu'à lui, et non à ceux *qui achètent des opinions et ne savent pas les défendre.* Oui, messieurs, si cette calamité venait affliger de nouveau la France, M. Michaud se verrait encore une fois emprisonné, menacé de l'échafaud, immolé sans doute, et nul ne viendrait alors lui disputer le provisoire.

La Cour, « considérant que Michaud était, quant

alors, le seul des propriétaires de la *Quotidienne* ayant un droit non contesté; qu'il avait été de tout temps, et dans les circonstances les plus diverses, directeur de cette feuille, reconnu par les intéressés,.... le rétablit et maintint dans la possession et l'exercice de sa qualité de directeur de la *Quotidienne.* »

Cet arrêt fut accueilli par les plus vifs applaudissements, et le soir même M. Michaud, escorté de ses nombreux amis, alla reprendre possession de son journal.

On se ferait difficilement une idée du scandale produit par les révélations de ce procès, « devenu, selon l'expression du *Journal des Débats,* le 9 thermidor de la contre-révolution » : la honte de ces marchés conçus et pratiqués par le ministre de l'intérieur lui-même et par un aide de camp du comte d'Artois; la violence physique exercée envers M. Michaud, que tant de titres semblaient mettre à l'abri d'un pareil traitement; les accusations outrageantes échangées entre les avocats; le reproche fait à l'un d'eux, M. Berryer, d'avoir reçu de M. Sosthène de La Rochefoucauld une des parts achetées, soit 50,000 fr., dans un intérêt opposé à la cause qu'il défendait; l'audace de ce procès, accepté, acheté par M. Corbière, avec l'assurance d'un homme qui se croit assez de crédit et de puissance pour dicter

un arrêt à la justice, tous ces faits émurent vivement, indignèrent l'opinion publique.

Le ministère en ressentit un violent dépit, que l'acquittement du *Courrier,* quelques jours après, devait encore augmenter. Et au moment même où ce double avortement l'arrêtait dans ses tentatives contre la presse, son organe le plus considérable et le plus accrédité, le *Journal des Débats,* passait à l'opposition à la suite de Chateaubriand.

On sait avec quel sans-façon M. de Chateaubriand, ministre des affaires étrangères, fut congédié par M. de Villèle. L'injure était grande; la vengeance égala l'injure. Poète avant tout, Chateaubriand avait les défauts de cette race irritable, *genus irritabile vatum.* Il ne savait ni pardonner, ni modérer son ressentiment. Ressaisissant sa plume, sa véritable, sa seule force, « reprenant ses armes », ainsi qu'il le disait, il se servit de la presse à outrance pour venger ses injures contre le ministère qui l'avait rejeté de son sein, et, sans le vouloir, contre la royauté, qui avait signé sa destitution. C'est dans la feuille des Bertin, ses amis, qu'il établit ses batteries, et de là il entreprit, dès le lendemain de sa chute, contre M. de Villèle, la guerre ardente, implacable, que pendant quatre ans il avait faite contre M. Decazes. Le chef de la phalange royale de 1818 connaissait mieux que personne le côté faible de ses anciens soldats. Réduction des rentes, cen-

sure, loi du sacrilége, dissolution de la garde nationale, toutes les mesures ministérielles allaient être par lui criblées à jour.

« Quoique sans clientèle dans les Chambres et sans empire comme orateur, dit M. Guizot, Chateaubriand devint tout à coup un chef d'opposition brillant et puissant, car l'opposition était dans son génie naturel aussi bien que dans sa passion du moment. Grâce à MM. Bertin, il trouva sur-le-champ dans le *Journal des Débats* un théâtre élevé d'où partaient tous les matins ses attaques. Aussi éclairés et aussi influents dans la politique que dans les lettres, ces deux frères avaient le rare mérite de savoir grouper autour d'eux, par un généreux et sympathique patronage, une élite d'hommes de talent, et de soutenir avec une fidélité intelligente leurs idées et leurs amis. M. Bertin de Veaux, le plus politique des deux, faisait grand cas de M. de Villèle, et vivait avec lui dans une familière intimité; il lui en coûtait de se brouiller avec lui. Il alla donc le trouver, et lui demanda, pour le maintien de la paix, de faire donner à Chateaubriand l'ambassade de Rome. « Je ne me hasarderais pas à en faire la proposition au roi, lui répondit M. de Villèle. — En ce cas, dit M. Bertin, souvenez-vous que les *Débats* ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu : ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les pre-

miers en faisant du royalisme, reprit M. de Villèle; pour renverser le mien, il vous faudra faire de la révolution.

» Il n'y avait, pour M. de Villèle, rien de rassurant dans cette perspective, et l'événement le prouva bien. C'est à ce moment même où il se croyait sûr du triomphe que commencèrent pour lui les graves embarras. Au lieu d'avoir à se défendre contre une forte opposition du côté gauche, redoutée et combattue par le côté droit comme par le cabinet, il se vit en présence d'une opposition sortie du côté droit lui-même. Tant qu'il avait eu Chateaubriand pour allié, il n'avait rencontré pour adversaires, dans l'intérieur de son parti, que les royalistes de l'extrême droite; mais quand Chateaubriand et le *Journal des Débats* se furent jetés dans l'arène, on vit se former autour d'eux une armée d'opposants de toute origine et de toute couleur, royalistes et libéraux, ancien régime et jeune france, presse aristocratique et presse populaire. Les faibles débris du côté gauche, battu dans les récentes élections, les anciens opposants, libéraux ou doctrinaires, reprirent haleine quand ils se virent de tels alliés, et, sans confondre leurs rangs, et gardant les uns et les autres leur drapeau et leurs armes, ils se soutinrent mutuellement, et unirent leurs coups contre M. de Villèle. Chateaubriand a pris plaisir à consigner dans ses *Mémoires* les témoignages d'admiration et de

sympathie que lui prodiguèrent alors Benjamin Constant, le général Sébastiani, Etienne, et d'autres chefs du parti libéral (1). »

L'opposition libérale, en effet, accueillit à bras ouverts ce nouvel et puissant allié : Benjamin Constant se félicitait de servir dans son armée; Etienne mettait le *Constitutionnel* à ses ordres. Les journaux amortis, au contraire, jetèrent feu et flamme contre le transfuge, et, s'irritant de le voir se faire une arme contre ses anciens collègues de toutes les mesures qu'il avait approuvées, de tous les actes auxquels il avait concouru, ils lui renvoyaient violemment les accusations qu'il faisait pleuvoir chaque matin sur le ministère. Mais ces récriminations, qui n'étaient pas tout à fait sans fondement, avaient pour résultat de rendre les coups de Chateaubriand plus violents encore et plus multipliés.

Poursuivis chaque jour par de nouvelles attaques, irrités par le double échec que leur avaient infligé les arrêts du 25 juin et du 10 juillet, M. de Villèle et ses collègues se réfugièrent dans la censure, et, emportés par leur colère, ils dédaignèrent d'abriter cet acte de violence sous un prétexte politique ; ils s'en prirent à la faiblesse des tribunaux.

Une ordonnance du 15 août, contresignée par MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet, « considé-

(1) Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 267, 270.

rant que la jurisprudence des cours royales avait récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante de leur existence de fait (1); que cette interprétation fournissait un moyen sûr et facile d'éluder la suspension et la suppression des journaux; qu'il suivait de là que les moyens de répression établis par l'art. 3 de la loi du 17 mars 1822 étaient devenus insuffisants; que, dans ces circonstances, il était urgent de pourvoir avec efficacité au maintien de l'ordre public », remit en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, c'est-à-dire rétablit la censure pour les feuilles périodiques.

Il serait difficile de rendre l'exaspération des partis à cette mesure. Les journaux de l'opposition, royaliste ou libérale, n'offrirent longtemps à leurs lecteurs que des colonnes en blanc; mais en peu de jours les étalages des libraires furent couverts de brochures qui suppléèrent abondamment à ce silence. Nous nous bornerons à nommer les *Lettres sur la censure*, qui furent plus particulièrement remarquées, et dans lesquelles Chateaubriand, après avoir attaqué la mesure dans son principe, la mon-

(1) Ce considérant avait son motif apparent, son prétexte, dans un arrêt du 27 juillet, relatif à l'*Aristarque*. C'était un ancien journal de couleur libérale, qui, après avoir été abandonné faute d'abonnés, avait été récemment repris par quelques-uns des chefs de l'opposition royaliste, MM. de Labourdonnaye, Delalot, etc. Le ministère public l'avait fait saisir et avait porté plainte contre l'éditeur responsable; mais ses prétentions avaient été repoussées par le motif, entre autres, que le journal existait avant la loi du 17 mars 1822, et que les formalités exigées avaient été remplies autant que cela avait dépendu de l'éditeur.

trait comme inutile et n'intéressant que la personnalité des ministres, et surtout comme portant atteinte à l'indépendance et à la dignité du pouvoir judiciaire.

Telle fut l'impression générale, qu'il ne se trouva, dit-on, aucun homme de lettres qui voulût accepter personnellement le fardeau de la censure, et qu'on fut obligé d'organiser une commission secrète, placée sous la présidence du directeur de la police, à laquelle les journaux devaient envoyer chaque jour leurs articles, et d'où ils leur revenaient, plus ou moins mutilés, sans autre renseignement que la signature du secrétaire de la commission censoriale.

Quelques écrivains ont pensé que le véritable motif du ministère en rétablissant la censure avait été de réserver au successeur de Louis XVIII, qui se mourait, un facile moyen d'acquérir, en rendant la liberté à la presse, la popularité qu'il était si loin de posséder, et dont un nouveau règne a toujours besoin. Et en effet, un des premiers actes de Charles X monté sur le trône fut de rendre à la presse sa liberté, « ne jugeant pas nécessaire, dit l'ordonnance du 29 septembre, de maintenir plus longtemps la mesure qui a été prise dans des circonstances différentes contre les abus de la liberté des journaux. » Ce préambule donnait à entendre que ce qui avait motivé l'ordonnance du 15 août était la maladie du

roi, comme l'avaient avancé certains écrivains qui passaient pour les organes du ministère.

Quoi qu'il en soit, la suppression de la censure, et quelques mots heureux qu'on prêtait au nouveau roi, rendirent son avénement presque populaire, malgré les préventions qui s'élevaient contre lui, et firent bien augurer de son règne; mais cette illusion ne fut pas de longue durée : les actes du ministère, la présentation des lois d'indemnité, du sacrilége, d'aînesse, et d'autres non moins impopulaires, l'eurent bientôt dissipée. Les querelles religieuses, de jour en jour plus vives, vinrent encore surexciter les esprits. La Congrégation, en effet, poursuivait sa marche envahissante. La chambre des députés, faussée par le double vote et par la pression exercée sur les élections, le roi, le ministère, l'administration tout entière, étaient franchement dévoués au parti ultramontain, ou subissaient son influence. La police, qui d'abord s'était bornée à faire disparaître de l'étalage des libraires les livres qui lui semblaient dangereux pour la religion, pénétrait dans l'intérieur des cabinets de lecture, et défendait à leurs propriétaires de garder sur leurs rayons et de louer au public une foule d'ouvrages, parmi lesquels figuraient le *Censeur européen,* les *Lettres normandes,* l'*Homme gris,* la *Minerve,* le *Nain jaune,* etc.

L'époque actuelle sera difficile à expliquer pour nos arrière-

neveux, — disait un journal de l'opposition libérale à l'occasion des continuelles discussions de controverse théologique soulevées par la loi sur les communautés religieuses, la loi sur le sacrilége, les mandements des prélats, les *momeries* des missionnaires, les actes d'intolérance dont la presse retentissait tous les jours. Il n'est plus question que d'évêques, de curés, de vicaires, de moines, de jésuites, de couvents et de séminaires; on n'entend plus retentir que les mots de *bulles*, de *mandements*, de *confession*, de *communion*, d'*indulgences* et d'*excommunication*. La controverse théologique est à l'ordre du jour; l'Eglise ultramontaine et l'Eglise gallicane sont aux prises. Dans chaque ville, dans chaque village, le troupeau se plaint de son pasteur, et le pasteur de son troupeau. La division règne entre les prêtres eux-mêmes; les plus tolérants sont en butte aux tracasseries des plus exclusifs; de vieux curés sont régentés par leurs jeunes vicaires. Les diamants, les pierreries, les précieuses dentelles, qui couvrent les princes de l'Eglise, offrent aux peuples étonnés un spectacle qu'ils étaient loin d'attendre des successeurs des pauvres apôtres, et aux desservants vulgaires des paroisses de villages un exemple propre à exciter un découragement fâcheux ou une émulation plus fâcheuse encore. Voilà notre France chrétienne, telle que nous l'ont faite en 1825 les dévots de la Sainte-Alliance, les croyants du budget et les saints de la police.

Mais de tous les écrits ou articles de journaux qui signalaient chaque jour à l'opinion publique l'esprit d'intolérance et d'envahissement du clergé, nul ne fit plus d'impression que des lettres publiées par le comte de Montlosier dans le *Drapeau blanc*, lettres où il dénonçait explicitement l'existence d'une société mystérieuse désignée sous le nom de *Congrégation*, le rétablissement des jésuites, et la non-exécution des anciennes lois du royaume relativement à l'enseignement des quatre articles de la célèbre

déclaration de l'Eglise de France en 1682, etc. C'était un événement que cette levée de bouclier de la part d'un des champions les plus zélés des doctrines monarchiques, féodales même, d'un homme qui avait été jusque-là en opposition si constante avec les principes et les hommes de la Révolution. Les libéraux en tirèrent grand parti, et l'ouverture de deux procès de tendance intentés au *Constitutionnel* et au *Courrier français* ajouta encore à la vivacité de la lutte.

Les attaques incessantes auxquelles elle était en butte, et surtout la publicité donnée à tous les actes du clergé, irritaient profondément la Congrégation, et lui rendaient odieuse, insupportable, la liberté des journaux. Rétablir la censure était difficile, sa suppression était trop récente encore. On décida de recourir aux tribunaux, et d'introduire contre le *Constitutionnel* et le *Courrier,* les deux principaux organes de l'opposition libérale, un double procès de tendance. Le résultat des précédentes poursuites n'était pas très-encourageant; mais elles reposaient sur des faits purement politiques, tandis que cette fois les griefs étaient exclusivement religieux, et sur ce chapitre les magistrats, dans la pensée des congréganistes, devaient nécessairement se montrer plus sévères.

Quoique confondus dans le réquisitoire du procureur général, les deux procès furent plaidés sé-

parément, et occupèrent chacun trois audiences solennelles, présidées par le baron Séguier, et tenues avec le plus grand appareil, au milieu d'un auditoire le plus nombreux et le plus distingué que procès de presse eût jamais encore attiré.

L'accusation fut soutenue par M. de Broé, avocat général; mais le réquisitoire avait été dressé par le procureur général, M. Bellard. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans son entier cette pièce fameuse; en voici l'exorde en raccourci :

Nos discussions politiques ont cessé; la démagogie, vaincue par la sagesse et les vertus de nos rois, a perdu toutes ses coupables espérances...; elle a dû renoncer à tous ses rêves insensés d'une autre dynastie...

Ces ennemis de tout ordre, qui sèment des troubles pour recueillir du pouvoir, ont donc dû changer de plan... ils en ont changé... Ils ne se sont plus attachés à la monarchie, parce qu'elle est dans nos mœurs, et que nous avons tous vérifié qu'elle est aussi dans nos besoins. Ils ont pris une route bien autrement funeste, car celle-ci mène plus loin qu'à la destruction du trône: elle mène à la destruction de la société elle-même, quelle que soit la forme de son gouvernement. C'est la religion qui, dans leurs noirs complots, est aujourd'hui devenue le point de mire de leurs attaques. *Ecrasez l'infâme!* est leur mot de ralliement secret; on peut s'en convaincre à leur idolâtrie pour le chef qui le leur donna. Ce n'est plus leur mot de ralliement public : ils savent qu'il révolterait. Ils procèdent par des moyens plus adroits; ils emploient quelquefois encore l'audace, quand leur rage les trahit, mais plus souvent l'hypocrisie. L'hypocrisie a gagné jusqu'à leurs journaux.

Parmi ceux-ci, il en est deux surtout dont elle est devenue l'arme favorite : ce sont le *Constitutionnel* et le *Courrier,* que le

soussigné ne saurait tarder plus longtemps à dénoncer à la cour pour leur tendance coupable à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat.

C'est au nom de Dieu que ces apôtres nouveaux blasphèment Dieu et les choses saintes. C'est surtout en professant une vénération apparente pour la religion de Jésus-Christ qu'ils s'efforcent de la saper dans ses fondements. Ils cachent ordinairement leurs intentions; mais leurs intentions peuvent être reconnues à leurs œuvres. Or, leurs œuvres, les voici :

Mépris déversé sur les choses et les personnes de la religion; provocation à la haine contre les prêtres en général; acharnement à propager contre eux des milliers d'accusations fausses, au milieu desquelles s'en produisent quelques-unes de vraies, qu'on a grand soin de ressasser et d'empoisonner.

Tels sont les moyens perfides employés à présent par les deux journaux inculpés pour arriver à leur but, qui est de détruire la religion catholique, pour y substituer le protestantisme, ou plutôt le néant de la religion.

C'est, ajoutait M. le procureur général, ce dont l'esprit le plus superficiel peut se convaincre en parcourant leurs feuilles.

Il est dans la religion catholique de pieuses pratiques qui ne sont nullement de précepte, mais que l'Eglise néanmoins voit avec faveur et encourage. C'en est assez pour exciter la colère des modernes iconoclastes. Les plantations de croix, les dévotions particulières à tels saints, les pèlerinages vers certains lieux consacrés, sont autant d'actes qu'ils dénoncent à la risée publique comme des actes de fantasmagorie ridicule... Les miracles, les canonisations, sont dégradés, tournés en dérision, par ces deux journaux. Et le ton de moquerie perpétuelle qu'ils apportent dans ces matières montre que leur intention est de présenter tous les actes de la religion comme un amas de superstitions puériles, et la religion elle-même comme un mensonge qui n'a d'autre but que

de tenir les hommes dans l'ignorance, d'éteindre toutes les lumières et de propager l'erreur.

L'acharnement des deux journalistes ne s'arrête pas là. S'ils n'épargnent pas les cérémonies et les réunions éphémères du culte, ils sont bien moins disposés au respect pour les réunions qui peuvent faire croire à quelque durée, comme celles des Trappistes, des Frères de la Doctrine, des Frères de la Charité, etc. C'est surtout sur ces institutions effrayantes qu'ils croient devoir lancer tous les foudres philosophiques...

Après une digression sur l'utilité dont peuvent être les ordres religieux, le procureur général s'élevait contre les terreurs affectées par un parti.

Non, non, ce n'est pas aujourd'hui le fanatisme, ce n'est pas ce vieux fantôme de l'ambition du clergé, évoqué de la poussière des tombeaux où repose sa puissance détruite, qui est à craindre : l'esprit du siècle, quand ce ne serait pas le devoir, la raison et l'intérêt du gouvernement de résister, y ferait tout seul un contrepoids suffisant. C'est l'athéisme, c'est le matérialisme, ces deux grands dissolvants de toute organisation sociale, qui, sous quelque masque qu'ils prennent, sont à réprimer, sous peine de périr...

S'il était vrai que des actes matériels et extérieurs se produisissent jamais pour soumettre le sceptre à l'encensoir ; si jamais, ce que, grâce à Dieu, rien ne présage, la dignité de la couronne devenait l'objet d'entreprises qui n'en seraient pas moins coupables pour être qualifiées de religieuses, la résistance ne se ferait pas longtemps attendre. On verrait que l'esprit de la vieille magistrature n'est pas éteint dans la nouvelle. Non, les libertés de l'Eglise gallicane ne sont pas en danger.

Le *Constitutionnel* était défendu par M. Dupin, le *Courrier* par M. Mérilhou. Ils maintinrent l'un et l'autre la vérité des faits avancés, soutenant que

ce n'était pas attaquer la religion que de dénoncer les abus qui la déshonorent, et ils s'élevèrent surtout avec force contre l'introduction patente dans l'Etat, sans loi ni ordonnance qui les autorisât, d'ordres religieux qu'ils trouvaient dangereux pour l'indépendance du trône et pour les libertés publiques.

M. Dupin fit également appel aux traditions de la vieille magistrature. Flattant la vanité secrète d'un assez grand nombre de conseillers qui se complaisaient à voir dans la Cour dont ils faisaient partie la représentation de l'ancien parlement de Paris, il ne négligea aucun artifice de langage pour identifier les deux corps. Doués des mêmes lumières et également illustres, disait-il, ils devaient avoir les mêmes doctrines. Or, l'ancien parlement avait prononcé la suppression de la compagnie de Jésus, et les jésuites, au mépris de cet arrêt, osaient reparaître; ils dominaient l'Etat; eux seuls étaient en cause, et non le clergé. Les successeurs des vieux parlementaires seraient-ils donc moins fermes que leurs devanciers, devant une société dont l'influence funeste se montrait dans chacun des actes d'intolérance signalés par le journal poursuivi, actes dont l'avocat produisait, d'ailleurs, les preuves les plus authentiques, en y ajoutant des détails nouveaux? Le défenseur appela au secours de sa cause jusqu'à l'esprit janséniste, qui subsistait encore chez quelques-uns des plus vieux conseillers.

Magistrats, s'écria-t-il en terminant, cette cause est essentiellement *gallicane;* mais elle excite une attention européenne. Que dis-je? le monde entier, un monde tout nouveau, a les yeux tournés sur nous, prêt à former sa conviction sur notre conduite, désireux qu'il est de savoir si la tolérance affermira son règne, ou si la persécution va recommencer le sien. Magistrats, vous pouvez dissiper ces ombrages, conserver la paix de l'Etat, et rendre un grand service à la religion en la préservant des suites d'une ambition qu'elle désavoue. Dans un livre récent, à qui son caractère officiel a fait donner le nom de *Manifeste,* on accuse votre insuffisance, on vous insulte ; on revendique pour d'autres le noble pouvoir que vous exercez. Ne craignez rien de ces menaces : on ne perd le pouvoir que quand on en abuse ; et quand vous aurez protégé les libertés publiques par un arrêt qui ira se joindre dans l'histoire à ceux de vos prédécesseurs, l'opinion publique reconnaissante vous défendra à son tour, et vous serez inexpugnables. Jugez donc d'après votre conscience, ne prenant conseil que de votre doctrine, de vos souvenirs historiques, de vos idées sur l'avenir de la France, de votre amour pour le prince et pour la patrie, enfin du sentiment de votre gloire et de votre dignité.

Vous pourrez dire alors, ou du moins nous dirons de vous :

Si les libertés publiques n'ont pas péri en France, si la liberté de la presse a été protégée contre les *achats clandestins* et les *procès de tendance ;* si l'ultramontanisme a été contenu ; si l'on a pu continuer d'opposer à ses entreprises l'antique barrière des *libertés de l'Eglise gallicane;* si le pouvoir royal se trouve ainsi préservé pour l'avenir des attaques et des empiétements qui l'ont jadis mis en péril ; si l'ordre public est maintenu et l'opinion publique rassurée, on le doit à la cour royale de Paris.

Ces invocations à d'antiques souvenirs qui étaient l'orgueil des magistrats auxquels on les adressait, la solidarité établie entre ceux-ci et leurs devanciers, ces images de la France et de l'Europe attentives à

l'arrêt qu'ils allaient rendre, ce rôle d'arbitres de la liberté et des droits du monde moderne qui leur était attribué, toutes ces caresses et ces louanges trouvaient auprès des juges un accueil d'autant plus facile, que la position faite à la cour royale de Paris par les procès de tendance mettait positivement en ses mains le libre exercice de la presse et le maintien des droits garantis par la Constitution. L'opinion publique enveloppait, entraînait d'ailleurs les juges. Dans l'intimité du foyer domestique comme au dehors, chez eux comme autour d'eux, ils n'entendaient que des plaintes et des protestations contre la réapparition des jésuites et contre leur déplorable influence. On ne s'inquiétait plus, en effet, de questions politiques; la question religieuse était devenue la préoccupation dominante, la puissance du clergé passionnait exclusivement les esprits. Aussi, une foule ardente, compacte, se pressait-elle, à chaque audience, dans la salle où siégeait la Cour. Cette foule, le 3 décembre, refluait jusque sur les escaliers et dans les galeries voisines; l'enceinte était comble, et on remarquait assis l'un auprès de l'autre, aux places réservées, M. Mathieu de Montmorency, l'un des deux directeurs laïcs de la Congrégation, et lord Holland, le chef du parti libéral dans la chambre haute du parlement britannique.

La Cour, après une demi-heure de délibéré, rendit dans l'affaire du *Constitutionnel* l'arrêt suivant :

La Cour, vu le réquisitoire du procureur général du roi en date du 30 juillet dernier;

Vu les trente-quatre articles incriminés du journal *le Constitutionnel;*

Considérant que, si plusieurs de ces articles contiennent des expressions et même des phrases inconvenantes et répréhensibles dans des matières aussi graves, l'esprit résultant de l'ensemble de ces articles n'est pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat;

Considérant que ce n'est ni manquer à ce respect, ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter et combattre l'introduction et l'établissement dans le royaume de toute association non autorisée par les lois, que de signaler soit des actes notoirement constants qui offensent la religion même ou les mœurs, soit les dangers et les excès non moins certains d'une doctrine qui menace tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques, garanties par la Charte constitutionnelle et par la Déclaration du clergé de France en 1682, Déclaration toujours reconnue et proclamée loi de l'Etat;

Dit qu'il n'y a lieu de prononcer la suspension requise, et, néanmoins, enjoint aux éditeurs et rédacteurs du *Constitutionnel* d'être plus circonspects. Sans dépens.

L'arrêt rendu le surlendemain 5 dans l'affaire du *Courrier français* était plus important encore, en ce qu'il établissait en point de fait ce que le premier ne considérait que comme des hypothèses, savoir : l'existence d'une corporation religieuse défendue par les lois, et la profession de doctrines ultramontaines par une partie du clergé français. En voici le texte :

La Cour, vu l'art. 3 de la loi du 17 mai 1822;

Considérant que la plupart des articles du *Courrier français*

dénoncés par le réquisitoire du procureur général sont blâmables quant à leur forme, mais qu'au fond ils ne sont pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat;

Qu'à la vérité plusieurs autres desdits articles présentent ce caractère; mais qu'ils sont peu nombreux, et paraissent avoir été provoqués par certaines circonstances qui peuvent être considérées comme atténuantes;

Considérant que ces circonstances résultent principalement de l'introduction en France de corporations religieuses défendues par les lois, ainsi que des doctrines ultramontaines hautement professées depuis quelque temps par une partie du clergé français, et dont la propagation pourrait mettre en péril les libertés civiles et religieuses de la France;

Déclare n'y avoir lieu à prononcer la suspension du journal dit *le Courrier français,* et néanmoins enjoint à ses éditeurs et rédacteurs d'être plus circonspects à l'avenir. Sans dépens.

Ces arrêts, accueillis par une immense acclamation, eurent pour effet d'imprimer à la lutte une nouvelle vivacité, un nouvel acharnement. Le ministère redoubla de rigueur contre la presse; mais toutes les rigueurs étaient impuissantes : la presse continuait à lutter avec une indomptable énergie. Ni les amendes, ni la prison, ni la suppression d'une partie de ses organes, ne parvinrent à la réduire au silence. Soutenue par l'opinion publique, elle défendait vaillamment, pied à pied, les principes et les intérêts de 89, attaqués par des lois draconniennes, anathématisés chaque jour par les mandements des évêques et les prédications furibondes des missionnaires. « C'était, a dit un écrivain, le beau temps du journalisme : il était alors une af-

faire de conviction, et ne s'était pas encore ravalé à n'être qu'un métier; il ne conduisait pas à la fortune, mais à la prison (1) »; — et à la considération, ajoute un commentateur.

Dans ce duel à mort, la victoire devait rester à la liberté. « Je suis né pour la fin des révolutions », avait dit M. de Villèle en arrivant au pouvoir. Et il se jugeait bien lui-même; mais il jugeait moins bien l'état général de la société. La Révolution était beaucoup moins finie qu'il ne le croyait; elle se réveillait autour de lui, provoquée et remise en crédit par les tentatives, tantôt arrogantes, tantôt souterraines, de la contre-révolution. On ne conspirait plus, mais on discutait, on critiquait, on combattait avec ardeur dans l'arène légale; ce n'étaient plus les sociétés secrètes, c'étaient les esprits, qui fermentaient et éclataient de toutes parts. Et tout le monde s'en prenait à lui des embarras de la situation; à droite ou à gauche, dans les salons ou dans les journaux, parmi les modérés comme parmi les violents, il était de plus en plus l'objet de toutes les attaques et de tous les reproches.

Ainsi harcelé, inquiet de l'esprit des tribunaux, poussé d'ailleurs par le parti prêtre réclamant à grands cris une législation et une pénalité plus sévères, il se décida à s'enfoncer davantage dans les voies de la rigueur, et il fit connaître sa résolution

(1) Joubert, *De la législation de la presse en France,* dans l'*Illustration* du 7 mars 1857.

dans le discours d'ouverture de la session législative de 1827 (12 décembre).

J'aurais désiré, dit le roi, qu'il fût possible de ne pas s'occuper de la presse; mais, à mesure que la faculté de publier les écrits s'est développée, elle a produit de nouveaux abus, qui exigent des moyens de répression plus étendus et plus efficaces. Il était temps de faire cesser d'affligeants scandales, et de préserver la liberté de la presse elle-même du danger de ses propres excès. Un projet vous sera soumis pour atteindre ce but.

Quelques jours après, le 19, M. de Peyronnet apportait à la Chambre cette fameuse loi à laquelle est resté le nom de *loi de justice et d'amour,* chef-d'œuvre de machiavélisme et d'arbitraire, où la violence le disputait à l'absurde, et qui n'allait à rien moins qu'à l'anéantissement de l'imprimerie en France. Nous nous bornerons à en indiquer les principales dispositions.

Tout écrit de vingt feuilles et au-dessous ne pouvait être mis en vente, publié ou distribué, que cinq jours après le dépôt fait à la direction de la librairie. Ce délai était porté à dix jours pour les écrits supérieurs à vingt feuilles. En cas de contravention, l'imprimeur était puni d'une amende de 3,000 fr., et l'édition entière était supprimée et détruite.

Tout transport d'une partie quelconque de l'édition hors des ateliers de l'imprimerie avant ces délais était considéré comme tentative de publication et puni comme le fait de la publication même.

Tout imprimeur imprimant un plus grand nombre de feuilles que celui énoncé dans sa déclaration préalable était puni de fortes amendes, et les feuilles en excédant étaient supprimées et détruites.

Tout écrit de cinq feuilles et au-dessous était assujetti à un

timbre fixe de 1 fr. pour la première feuille de chaque exemplaire, et de 10 centimes pour les feuilles suivantes. Chaque fraction de feuille serait comptée comme feuille entière.

La presse périodique n'était pas frappée moins durement que les livres; il nous suffira de dire que la loi exigeait que trois des propriétaires possédassent entre eux seuls, à titre de *gérants*, la moitié au moins de la propriété du journal. Cette disposition devait avoir pour effet, de l'aveu formel de M. de Villèle, de tuer tous les journaux, moins les *Débats*, le *Constitutionnel*, et peut-être la *Quotidienne*.

La lecture de ce projet et de l'exposé des motifs, vingt fois interrompue par les cris de surprise et d'indignation du côté gauche, s'acheva au milieu de la plus vive agitation. « Autant vaudrait, s'écria Casimir Périer en quittant son banc, proposer un article unique qui dirait: « L'imprimerie est supprimée en France au profit de la Belgique. »

L'émotion ne fut pas moins vive au dehors. « Jamais, dit une publication contemporaine, jamais mesure proposée par le gouvernement, dans les circonstances les plus critiques de la Révolution, n'avait causé de telles agitations dans toutes les classes de la société : tant étaient devenues puissantes et générales l'action et l'influence de la presse périodique ! A peine les feuilles publiques l'eurent-elles annoncée, en la flétrissant des noms les plus

odieux, qu'il s'éleva partout un cri réprobateur, et qu'il arriva du fond des provinces, aux deux Chambres, une foule de pétitions, particulières ou collectives, pour les supplier de rejeter ce projet, comme destructif de la presse et de toutes les libertés publiques, désastreux pour le commerce et attentatoire aux droits sacrés de la propriété. »

Dans une pétition adressée à la chambre des députés par 252 imprimeurs et libraires de Paris, pétition où les individus appartenant aux opinions politiques les plus opposées se trouvaient réunis dans la même plainte, on lisait : « Forcés de suspendre la plupart de nos travaux, que deviendront, avec nos industries, les différentes professions qui s'y rattachent immédiatement : celles des fondeurs en caractères, des graveurs en tout genre, des lithographes, des imprimeurs en taille douce, des fabricants d'encre d'imprimerie, de presses et de tant d'objets divers; celles des satineurs, assembleurs, brocheurs et relieurs, des fabricants de papier et des marchands de chiffons? Ces diverses professions comprennent plus de cent mille familles, dont la plupart seraient réduites à la misère. » D'autres pétitions évaluaient à quarante mille le nombre des ouvriers que, dans la seule ville de Paris, l'adoption de cette loi, qualifiée par Chateaubriand de *loi vandale*, laisserait sans travail et sans pain.

Les nombreuses industries menacées par cet acte

de vengeance et de haine contre les progrès de la pensée humaine imitèrent l'exemple de l'imprimerie et de la librairie parisiennes, et recoururent à la voie des pétitions; leurs plaintes se résumaient toutes en un cri de détresse.

Bref, le soulèvement moral fut immense; les plus sages amis du régime constitutionnel s'alarmèrent; l'Académie française elle-même s'en émut: « Il lui parut urgent d'adresser à la Couronne des représentations affectueuses, émanées non de l'arène politique, mais du paisible sanctuaire des lettres. Ce fut M. de Lacretelle qui proposa à l'Académie cette démarche inaccoutumée, mais loyalement patriotique. Rédigée par MM. de Chateaubriand, Villemain et de Lacretelle, la respectueuse et libérale supplique ne fut point reçue par la Couronne; MM. de Lacretelle, Villemain et Michaud furent destitués des fonctions qu'ils occupaient. Mais le projet de loi, blessé à mort, n'atteignit pas même le terme de ses épreuves devant les Chambres; la Couronne le fit retirer. Bel exemple, ajoute M. Guizot, de modération et de respect pour le sentiment public, donné par le pouvoir lui-même au plus fort de ses méfiances contre la liberté! Heureux le pouvoir, heureux le pays, s'ils avaient toujours su, l'un et l'autre, s'arrêter ainsi sur leur propre pente, et ne jamais pousser à bout leurs combats! »

La proposition de Lacretelle avait été appuyée

par MM. Lemercier, de Tracy, Raynouard, Villemain, Chateaubriand, Michaud, Andrieux, Briffaut, de Ségur ; elle avait été combattue, comme insolite, contraire aux convenances et en dehors des attributions de l'Académie, par MM. Auger, Roger, Cuvier, Lally-Tolendal, de Lévis, auxquels se joignit M. Laîné, mais en ajoutant que dans le projet des ministres il y avait plusieurs dispositions qu'il se réservait de combattre jusqu'à extinction de voix. Le roi ayant refusé de recevoir le directeur de l'Académie, la docte Assemblée décida que la supplique qu'elle avait votée, et dont elle avait ordonné la transcription sur ses registres, ne serait point publiée, et j'ignore si elle l'a été depuis. Mais, si secrète qu'on la tînt, elle n'en produisit pas moins d'effet dans le public : *præfulgebat eo quod non videbatur ;* et il n'est pas douteux qu'elle n'ait, ainsi que la fameuse pétition des imprimeurs et libraires de Paris, exercé une influence décisive sur le résultat de ce grand débat.

Ajoutons que, pendant plusieurs jours, une foule de personnes, de toutes les classes de la société, allèrent se faire inscrire chez MM. Villemain, Lacretelle et Michaud, et que la faveur publique les dédommagea amplement d'une disgrâce si imméritée.

Les critiques et les protestations dirigées contre le principe et contre le système général du projet

de loi, la discussion des contradictions et des impossibilités matérielles entassées dans la plupart des articles, défrayèrent pendant six semaines la polémique de tous les journaux. Enfin, le 7 février, M. Bonnet donna communication à la Chambre du travail de la commission chargée de l'examen préliminaire de la loi : elle se bornait à proposer quelques modifications de détail. L'empressement des députés à retenir leur tour de parole put faire préjuger la vivacité de la lutte; on en jugera par ce fait que Royer-Collard, arrivé au secrétariat à six heures et quart du matin — on était dans les premiers jours de février, et l'ouverture des portes avait été annoncée pour six heures, — se trouva devancé par MM. Agier, Bacot de Romans et Bourdeau.

La discussion s'ouvrit le 14, et ne dura pas moins d'un mois. Le défaut d'espace ne nous permet pas même de l'analyser, et nous devons nous borner à signaler le discours de Royer-Collard, auquel nous avons déjà fait allusion, et qui est demeuré comme une des plus magnifiques inspirations de l'éloquence parlementaire.

Dans la pensée intime de la loi, disait l'illustre philosophe, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers : de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente, et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes...

Plus d'écrivains, plus d'imprimeurs, plus de journaux, ce sera le régime de la presse... Il faut poursuivre à la fois, il faut ensevelir ensemble, sans distinction, le bien et le mal ; mais, pour cela, il faut étouffer la liberté, qui, selon la loi de la création, produit nécessairement l'un et l'autre. Une loi de suspects largement conçue, qui mettrait la France entière en prison, sous la garde du ministère, ne serait qu'une conséquence exacte et une application judicieuse de ce principe, et, comparée à la loi de la presse, elle aurait l'avantage de trancher d'un seul coup, dans la liberté de se mouvoir, d'aller et de venir, toutes les libertés. Le ministère, en la présentant, pourrait dire avec plus d'autorité : Le mal produit cent fois plus de mal que le bien ne produit de bien ; l'auteur des choses a cru autrefois le contraire, il s'est trompé...

Avec la liberté étouffée doit s'éteindre l'intelligence, sa noble compagne. La vérité est un bien, mais l'erreur est un mal : périssent donc ensemble l'erreur et la vérité ! Comme la prison est le remède naturel de la liberté, l'ignorance sera le remède nécessaire de l'intelligence. L'ignorance est la vraie science de l'homme et de la société.

La loi actuelle ne proscrit que la pensée, elle laisse la vie sauve : c'est pourquoi elle n'a pas besoin de faire marcher devant elle, comme les barbares, la dévastation, le massacre et l'incendie ; il lui suffit de renverser les règles éternelles du droit. Pour détruire les journaux, il faut rendre illicite ce qui est licite ; il faut annuler les contrats, légitimer la spoliation, inviter au vol : la loi le fait... Messieurs, une loi qui nie la morale est une loi athée ; l'obéissance ne lui est point due : car, dit Bossuet, il n'y a point sur la terre de droit contre le droit...

Deux fois en vingt ans la tyrannie s'est appesantie sur nous, la hache révolutionnaire à la main ou le front brillant de l'éclat de cinquante victoires. La hache est émoussée ; personne, je le crois, ne voudrait la ressaisir, et personne aussi ne le pourrait ; les circonstances qui l'aiguisèrent ne se reproduiront pas, ne se réuniront pas dans le cours de plusieurs siècles. C'est dans la gloire seule, guerrière et politique, comme celle qui nous a éblouis,

que la tyrannie doit aujourd'hui tremper ses armes; privée de la gloire, elle serait ridicule. Conseillers de la couronne, auteurs de la loi, connus ou inconnus, qu'il nous soit permis de vous le demander : qu'avez-vous fait jusqu'ici qui vous élève à ce point au-dessus de vos concitoyens, que vous soyez en état de leur imposer la tyrannie? Dites-nous quel jour vous êtes entrés en possession de la gloire, quelles sont vos batailles gagnées, quels sont les immortels services que vous avez rendus au roi et à la patrie? Obscurs et médiocres comme nous, il nous semble que vous ne nous surpassez qu'en témérité. La tyrannie ne saurait résider dans vos faibles mains; votre conscience vous le dit encore plus haut que nous.

La loi que je combats annonce la présence d'une faction dans le gouvernement aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même, et si elle marchait devant nous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va; elle mentirait. Je la juge par ses œuvres. Voilà qu'elle vous propose la destruction de la liberté de la presse; l'année dernière elle avait exhumé du moyen âge le droit d'aînesse; l'année précédente, le sacrilége. Ainsi, dans la religion, dans la société civile, dans le gouvernement, elle retourne en arrière. Qu'on l'appelle la contre-révolution ou autrement, peu importe; elle retourne en arrière, elle tend par le fanatisme, le privilége et l'ignorance, à la barbarie et aux dominations absurdes que la barbarie favorise. L'entreprise est laborieuse, et il ne sera pas facile de la consommer... Si la charrue ne passe pas sur la civilisation tout entière, ce qui en restera suffira pour tromper vos efforts...

Votre loi, sachez-le bien, sera vaine, car la France vaut mieux que son gouvernement...

Messieurs, dit en terminant l'éloquent orateur, je ne saurais adopter les amendements que votre commission vous propose, ni aucun amendement : la loi n'en est ni digne, ni susceptible; il n'est point d'accommodement avec le principe qui l'a dictée. Je la rejette purement et simplement, par respect pour l'humanité, qu'elle dégrade... pour l'humanité qu'elle dégrade, répète l'ora-

teur, interrompu par de violents murmures... et pour la justice, qu'elle outrage. Je la rejette encore par fidélité à la monarchie légitime, qu'elle ébranle peut-être, qu'elle compromet au moins, et qu'elle ternit dans l'opinion des peuples comme infidèle à ses promesses. C'est le seul gage que je puisse lui donner aujourd'hui d'un dévouement qui lui fut connu aux jours de l'exil et de l'infortune.

Si la liberté de la presse fut éloquemment défendue, elle fut non moins violemment attaquée, surtout par le parti religieux. La presse, disait M. Sallaberry, dont le discours résume les principaux griefs des auteurs de la loi et de ses partisans contre la liberté de la presse,

La presse fut émancipée par la Révolution ; la Révolution arma la presse, sa complice, contre la monarchie, et, sous leurs coups, l'autel et le trône, le prêtre et le roi, sont tombés. La presse est, en effet, une baliste perfectionnée qui lance des torches et des flèches enflammées. La presse est l'arme chérie du protestantisme, de l'illégitimité, de la souveraineté du peuple... Redoutons, Messieurs, les fléaux de l'imprimerie, seule plaie dont Moïse oublia de frapper l'Egypte... Oui, Messieurs, il n'est pas d'excès et d'attentats que la presse ne se soit permis depuis trois ans, mensongèrement, irreligieusement, révolutionnairement. On avait cru jusqu'à présent que le gouvernement représentatif ne se composait que de trois pouvoirs ; je vous en signale un quatrième, qui sera bientôt plus puissant que les trois autres. Il s'agit de briser son joug. Son nom générique est liberté de la presse ; mais son véritable nom est licence de la presse, et son nom de guerre le *journalisme*.

Malgré les efforts désespérés de la gauche, soutenue par la phalange anti-ministérielle de l'ex-

trême droite, la loi fut emportée, le 12 mars, par 233 voix contre 134. Mais la chambre des pairs, à laquelle M. de Peyronnet la porta sept jours après, s'y montra si ouvertement hostile, que le ministère, craignant un échec, prit le parti de la retirer.

Tous les journaux de l'opposition, royalistes comme libéraux, poussèrent, à cette nouvelle, un immense cri de joie. De nombreuses colonnes d'ouvriers imprimeurs, précédées de drapeaux blancs, parcoururent les rues aux cris de : *Vive le roi ! Vive la chambre des pairs ! Vive la liberté de la presse !* Paris entier illumina, et présenta un spectacle de fête tel que n'en avaient jamais offert les solennités officielles. L'allégresse ne fut pas moindre dans les autres villes, et elle s'y manifesta sous toute sorte de formes. La victoire la plus éclatante sur l'ennemi n'aurait pas excité plus d'enthousiasme.

La loi d'amour avait eu une sorte de prélude, elle eut aussi un appendice : nous devons dire quelques mots de l'un et de l'autre.

Pendant que la commission examinait le projet de M. Peyronnet, la chambre des députés avait eu à voter un tarif postal, et un article de ce tarif concernant les journaux avait donné lieu à de vifs débats, que nous ne pouvons qu'indiquer. Une loi de l'an VIII avait fixé à 4 centimes par feuille et à 2 centimes par demi-feuille le prix du transport des jour-

naux et écrits périodiques, et la dimension de la feuille avait été fixée par la loi du timbre à 25 centimètres carrés, celle de la demi-feuille à 12 centimètres 1/2. Le *Moniteur* atteignait seul alors la dimension de la feuille entière ; tous les autres journaux se renfermaient dans celle de 12 centim. 1/2. Mais depuis ils s'étaient agrandis jusqu'à 17 centimètres et au-delà, et, comme la loi du timbre exigeait un centime pour chaque excédant de 5 centimètres, l'administration des postes était déjà autorisée à percevoir 3 centimes, au lieu de 2, pour la plupart des journaux autres que le *Moniteur*. Le nouveau projet portait la taxe à 5 centimes, *pour tous les imprimés sans distinction*, par chaque feuille de 30 décimètres. L'opposition vit dans ce projet la préface, l'avant-coureur, l'auxiliaire de la loi vandale ; il n'avait, suivant elle, d'autre but, en appesantissant la main du fisc sur la presse périodique, que de restreindre la circulation des journaux, parce qu'on n'était pas assez heureux pour pouvoir les enchaîner tout à fait par la censure : elle le combattit donc vivement. L'article néanmoins fut adopté, mais seulement pour les journaux et ouvrages périodiques.

A l'occasion de ce débat, M. de Villèle, pour justifier son projet, fut amené à entrer, sur les forces de la presse et la situation privée de certains journaux, dans des détails peu parlementaires assurément, mais fort intéressants pour notre sujet.

Voulez-vous savoir, dit-il, quels sont les bénéfices des journaux, et s'ils peuvent supporter la taxe proposée ?

Un journal qui a 20,000 abonnés — et il en est qui les ont (le ministre faisait allusion au *Constitutionnel*) — paie dans l'année pour les frais de tirage du premier mille, en se servant des méthodes perfectionnées qui ont été découvertes de nos jours et mises à la portée de chacun, — 48,960 fr., et pour les dix-neuf autres, 109,440 fr. Total des frais d'impression, fourniture de papier et tout ce qui constitue le journal tel qu'il arrive aux abonnés : 158,400 fr. par an. Il paie pour frais de timbre, à 6 cent., 432,000 fr.; frais de poste, 2 cent. pour les deux tiers des abonnements, car l'autre tiers se distribue à Paris, 96,000 fr. — Total des frais : 686,405 fr. Le produit des abonnements est de 1,440,000 fr. Reste pour les frais de rédaction et les bénéfices 753,595 fr.

Et la mise dehors, non compris les frais de rédaction, à prendre sur les bénéfices, est de 10,000 fr. pour une presse mécanique, 7,000 fr. de caractère, et un millier d'écus pour le petit mobilier nécessaire à un bureau de journal ; au total 20,000 fr. Voilà le capital nécessaire.

Après le journal dont j'ai parlé, ajoutait M. de Villèle, en vient un autre qui a 12,600 abonnés (les *Débats*); d'après les mêmes données, les bénéfices, frais de rédaction exceptés, sont de 458,784 fr. Pour un autre journal, qui a 6,500 abonnés (la *Quotidienne*) ils sont de 179,906. Pour un autre, qui a 4,000 abonnés (le *Journal de Paris*) ils sont de 56,158 fr. Enfin, pour d'autres, qui ont 3,000 abonnés, ils sont de 76,320 fr.

Ces révélations indiscrètes, cette ingérence dans les affaires d'entreprises privées souleva de violentes réclamations, à la Chambre et au dehors. Le *Journal des Débats* disait :

Rien n'est plus français que le reproche fait à M. de Villèle sur l'inconvenance de porter à la tribune des détails sur la for-

tune des particuliers. Cela ressemble trop aux temps horribles de la Révolution. Personne n'a oublié que la condamnation en masse des fermiers généraux n'a été motivée que sur l'état présumé de leurs bénéfices. ....

Laissons l'ignorance et les soupçons de mauvaise foi, pour ne nous attacher qu'à ce qui est ridicule, comme, par exemple, de présenter l'inventaire du matériel nécessaire au succès d'une entreprise littéraire, politique, scientifique, ou consacrée aux arts. Quel était le matériel de Racine, de Montesquieu, de Buffon, de Michel Ange, et de ce J.-J. Rousseau dont le style tourne la tête même de ce jeune clergé qui tend à se préserver des ignorantins? M. de Villèle devrait bien se charger de nous l'apprendre. Si on nous demandait quel est le matériel nécessaire pour avoir lès bénéfices des ministres secrétaires d'Etat, nous répondrions qu'il ne faut pas plus de bagage que n'en possédait Adam lorsqu'il ouvrit pour la première fois les yeux dans le paradis terrestre.

Le *Constitutionnel* ne protesta pas moins vivement, et contesta l'exactitude, en ce qui le concernait, des calculs présentés par le ministre. Casimir Périer les rectifia ainsi, en effet, dans la séance suivante, d'après le bilan de sa situation fourni par le Constitutionnel à la commission de la presse, et dressé dans les formes légales.

Le chiffre des abonnements était bien de 20,000. La recette, déduction faite des remises, avait été en 1826 de 1,323,976 fr. Le gouvernement avait perçu pour timbre 450,095 fr.; pour port, 102,221 fr. : total, y compris les ports de lettres, 554,409 fr. Restait 769,567 fr. pour dépense de papier, impression, rédaction, administration, loyer, bureau, pliage, port dans Paris et la banlieue, etc., lesquels objets avaient employé 394,566 fr. Le bénéfice net avait donc été de 375,000 fr., 25,000 fr. par ac-

tion, sur lesquels encore il fallait précompter l'intérêt du capital.

M. Méchin portait le dividende de ce journal, « principal objet des recherches et du courroux du ministère », à 28,000 fr. par action; il y en avait quinze.

Est-ce là, dit-il, une prospérité exagérée? Et combien d'années n'a-t-il pas fallu pour arriver à ce résultat? Au surplus, ajouta-t-il, les produits de cette feuille ont augmenté à mesure que le ministère a perdu de sa popularité. Les actions produisaient 6,000 fr. sous le ministère Decaze, elles en ont produit 12,000 sous le ministère Richelieu, elles en produisent 28 sous le ministère actuel. Les abonnés abondent plus que jamais depuis le 31 décembre dernier. Encore une loi comme celle qui a été présentée le même jour, et tout porte à croire que le dividende, au 1er janvier 1828, s'élèvera à 40,000 fr. pour chaque actionnaire.

Et cependant que n'a-t-on pas fait pour arrêter la prospérité des journaux constitutionnels? On a voulu empêcher les cabinets littéraires de les recevoir. Sur leur représentation que c'était les obliger à fermer, on a transigé : on leur a laissé la liberté de les recevoir, mais à la condition qu'ils s'abonneraient également aux feuilles ministérielles, qui presque toujours restent, sans avoir été ouvertes, dans leur tiroir. Ce chapitre serait intarissable. Pour finir par un seul trait, je vous prierai de vous souvenir de *la Foudre*. Certes, ce journal payait un bien ample tribut au malin; ses gaietés étaient imprimées et lithographiées. Les 80 députés libéraux étaient appelés les 80 forçats libérés, et leurs têtes, dessinées avec soin, étaient placées sur le corps des animaux les plus ignobles. Toutes ces facéties spirituelles n'ont pas trouvé grâce devant le public. *La Foudre* s'est éteinte au milieu de l'indignation et de la risée générales : on a su quelle main lançait et quels fonds payaient les éclats de ce tonnerre impuissant et ridicule.

On avait reproché au ministère de dépenser des sommes considérables à acheter ou à patronner des journaux. Non, avait répondu M. de Villèle,

Le gouvernement ne soutient pas de journaux avec les fonds de l'Etat. Mon opinion est que rien n'est plus mauvais pour un gouvernement que d'avoir des journaux de qui l'on puisse dire : Voilà un journal du gouvernement; voilà un journal ministériel. J'ajoute que je me trouverai heureux le jour où il n'en existera plus un de qui l'on puisse dire qu'il est journal ministériel.

— Il est cependant, répartit M. Méchin, une puissance quelconque qui a voulu acheter, non-seulement les journaux, mais encore les procès intentés contre les journaux. L'*Oriflamme*, dit-on, a été acheté 300,000 fr., et il n'avait pas quarante abonnés : ce fait est constaté par un jugement. Les *Tablettes universelles* ont été achetées 300,000 fr.; le *Journal de Paris*, 500,000 fr.: il avait alors 7,000 abonnés; mais depuis qu'il est tombé dans les mains qui l'ont acheté, il ne fait plus ses frais, et coûte 100,000 fr. par an à ses possesseurs mystérieux (1).

La *Gazette* se meurt; le *Drapeau blanc* est mort; tous les rédacteurs des journaux ministériels, qui ne coûtaient pas moins de 80,000 fr., vont bientôt se trouver sans emploi.

Quelle est donc encore la puissance qui a marchandé les journaux indépendants en les plaçant entre des sommes énormes et le glaive de la tendance? Le procès de la *Quotidienne* a fait un assez grand scandale pour que je sois dispensé de le rappeler.

(1) On comprend qu'on ait varié sur ces chiffres. Une brochure publiée à la fin de 1830, sous le titre de *Manuscrits authentiques trouvés aux Tuileries le 29 juillet,* prétend donner des renseignements certains sur les sommes dépensées dans les dernières années de la Restauration pour acheter ou soutenir des journaux. Le *Pilote* y figure pour 400,000 fr., plus une charge annuelle de 7,200 fr. Les *Tablettes* auraient été payées 384,053 fr. 91 c.; le *Journal de Paris*, 984,933 fr. 96 c.; la *Foudre*, 49,000 fr.; l'*Oriflamme,* 426,714 fr.; la *Quotidienne*, 442,364 fr. 78 c.; la *Gazette de France,* 391,633 fr. 21 c.; le *Journal des Campagnes*, 463,500 fr., etc., etc. Enfin, ce beau système de corruption et de vénalité, « qui n'aboutit qu'à l'anéantissement des journaux de la couronne », comme on les appelait dans un rapport, n'aurait pas coûté à la liste civile, ou plutôt à la France, moins de *cinq millions*

De ce débat il ressortit qu'il existait à ce moment — février 1827 — 132 journaux ou publications périodiques, dont 84 étaient transportés par la poste, les autres ne circulant que dans Paris. Les journaux politiques étaient au nombre de 16, dont 13 quotidiens. Le surplus se répartissait ainsi : feuilles d'annonces, 15 ; agriculture et économie rurale, 4 ; finances et économie politique, 2 ; matières administratives, 6 ; jurisprudence, 10 ; médecine, 18 ; éducation, 2 ; sciences, 16 ; religion, 7 ; littérature, 11 ; voyages, 2 ; beaux-arts, 1 ; bibliographie, 3 ; musique, 8 ; théâtres, 6 ; modes, 2.

Venons à « l'appendice de la loi destinée à tuer les journaux et la publicité de la tribune. »

Dans le courant de la discussion de la loi vandale, M. de la Boessière avait proposé un amendement ainsi conçu :

Le compte que les journaux sont autorisés à rendre des séances des Chambres devra contenir l'impression entière de tous les discours qui y sont prononcés, tels qu'ils auront été recueillis par le *Moniteur.*

Néanmoins, il leur sera permis de donner un bulletin des séances du jour, qui ne pourra contenir que l'indication des objets mis en délibération, les noms des orateurs entendus, et le texte des décisions prises par les Chambres.

Toute contravention à ces dispositions sera punie de 2,000 fr. d'amende.

Après un assez long débat, sur l'observation que

cette proposition ne pouvait trouver place dans une loi de la presse, mais qu'elle était de nature à être examinée comme disposition réglementaire, son auteur la retira, en déclarant toutefois qu'il la reproduirait sous la forme d'une addition au réglement.

M. de la Boessière tint parole, et aussitôt après le vote de la loi d'amour, au moment même où le pays était tout entier à la joie qu'avait excitée le retrait de cette loi, il représenta sa motion, mais sous une nouvelle forme : il demandait qu'à l'ouverture de chaque session il fût nommé par la Chambre, en assemblée générale, une commission chargée de veiller aux prérogatives du Corps législatif, et spécialement aux comptes que les journaux rendaient de ses séances.

Nous ferons grâce à nos lecteurs des diatribes contre les journaux et les journalistes dont l'honorable marquis crut devoir étayer sa proposition. Attaquée par les uns comme une mesure inconstitutionnelle, attentatoire à la liberté des discussions, à la dignité de la Chambre, et dangereuse dans ses conséquences; défendue par les autres comme intéressant l'honneur de la Chambre, en butte aux outrages du journalisme, elle fut finalement adoptée le 24 avril, après une semaine des débats les plus vifs. Disons tout de suite qu'elle fut rapportée à la session suivante.

Bien que cette résolution eût pris naissance dans le sein de la Chambre, comme elle semblait être, ainsi que l'avait dit Benjamin Constant, un appendice à la loi de la presse, l'opposition en fit un nouveau grief au ministère, et l'opinion publique trouva bientôt une occasion de se manifester d'une manière plus énergique, et surtout plus directe, qu'elle ne l'avait encore fait : nous voulons parler des manifestations qui eurent lieu à l'occasion de la revue de la garde nationale passée par le roi le 29 avril.

Devant ces explosions réitérées de la réprobation publique, il semble que le ministère n'eût d'autre parti à prendre que de céder. M. de Villèle y demeura sourd, et persista à marcher contre le courant. La dissolution de la chambre des députés fut immédiatement suivie du rétablissement de la censure (1), qui cette fois s'exerça avec la dernière sé-

(1) « Quand la tribune se tait, disait le *Moniteur,* il y aurait de l'imprudence à laisser parler seul et sans frein un journalisme injurieux et menteur. » Le bureau de censure fut placé sous la direction de M. Lourdoueix, alors chef de la division des sciences, arts et belles-lettres. — Par contre, il se forma entre les gens de lettres indépendants une association politique, une sorte de compagnie d'assurance contre la censure, ayant pour but de rendre à la publicité les faits qu'elle s'efforçait de dérober, et dans laquelle figuraient des noms célèbres, notamment Chateaubriand. On fit des petits journaux à la main ou en forme de lettres lithographiées, et des brochures quasi-périodiques que l'on composait de ce qu'on appelait les *rognures* de la censure. — Le rétablissement de la censure fut marqué par un autre fait encore que nous devons signaler. Trois journaux qui passaient pour avoir été acquis depuis longtemps, ou du moins pour être soutenus par le ministère, la *Gazette de France,* le *Journal de Paris* et l'*Etoile,* se fondirent en un seul, qui, sous le premier et le plus ancien titre, devint feuille du soir, et obtint les premières communications officielles, la protection de la censure, et le privilége d'être reçu plus tard que les autres dans les bureaux de la poste.

vérité. Mais la mesure était comble ; ni les rigueurs, ni les manœuvres de toute sorte, ne purent empêcher le pays, poussé à bout, de nommer une Chambre libérale, devant laquelle M. de Villèle dut enfin se retirer.

—

III

MINISTÈRE MARTIGNAC. — Période de transaction. — Jugement qu'en portent les journaux des différents partis. — Nouvelle loi sur la presse : abolition de la censure et du monopole. — Le ministère Martignac devant la postérité.

On sait quelles méfiances rencontra tout d'abord le ministère Martignac. Les uns, affectant de ne le regarder que comme un ministère de transition, se plaignaient de n'y trouver aucun de ces noms qui annoncent des doctrines, qui offrent des garanties; les autres de n'y voir aucun défenseur des libertés publiques, et surtout d'y retrouver encore des hommes qui avaient fait partie du ministère tombé, ou qui avaient avoué ses doctrines, soutenu ses lois et son système. L'administration nouvelle n'était, selon ceux-ci, que l'ombre de l'ancienne; elle avait été formée par l'influence du même chef, qui n'attendait qu'une occasion favorable pour reparaître à sa tête.

Le ministère doit avoir la volonté de vivre; la société a besoin d'un ministère qui en ait le pouvoir. Les conditions de cette existence ne sont pas mystérieuses : il lui faut l'assistance de l'opinion, qui en est l'âme, et des Chambres délibérantes, qui en sont

les ressorts. Nous ne supposons pas qu'il puisse entrer dans la pensée de personne de chercher un soutien ailleurs que dans l'opinion qui veut conserver. Le dernier ministère a montré ce qu'on gagnait à vouloir s'en passer ; hors d'elle, il avait su se créer un groupe d'intérêts, dont sa chute a démontré l'impuissance. Si une clientèle n'a pas suffi à une administration de six ans, où serait la force d'une administration toute neuve, qui ne saurait évidemment se faire tout d'un coup assez de créatures pour se donner une existence factice, et se dispenser d'en chercher les principes là où se trouve la vie ? Cette force si nécessaire, quelques hommes auraient pu la lui donner, non pas seulement par le secours de leurs lumières, mais par le crédit que trouveraient leurs noms dans l'opinion royaliste, par la sécurité qu'ils auraient fait naître dans les esprits inquiets et alarmés. Le ministère tel qu'il est, s'il ne repousse pas les consciences, n'a pas de quoi les attirer, les engager à lui par la seule autorité de ceux qui le composent. Avec lui, il faut attendre, il faut voir, ajourner ses espérances, suspendre son jugement. (*Quotidienne,* 7 janvier.)

— On ne peut se dissimuler la puissance des noms sur l'esprit des peuples. Il est des circonstances où le talent et la considération ne suffisent pas pour constituer des ministères durables, ou même quelques hommes d'Etat aidés de l'opinion et respectés ne suffisent pas pour rendre tout un cabinet grand dans l'estime publique. Les soldats aiment les chefs qu'ils suivirent au combat ; ils se croient frappés s'ils les voient en exil. Ainsi sont faits tous les hommes dans l'arène des débats politiques. Quand l'accès du pouvoir demeurerait interdit à la plupart des personnages considérables qui ont tenu tête à l'administration dernière, qui l'ont empêchée souvent de faire le mal, qui ont préservé la Restauration de toutes les conséquences de tentatives insensées, le ministère paraîtrait-il à la France un gage suffisant de sécurité ? En douter est permis. Les noms sont la monnaie des doctrines. (*Journal des Débats,* 6 janvier.)

— Tout ce que nous pouvons dire dans ce moment-ci, c'est que le nouveau ministère ne nous paraît pas composé d'éléments assez cohérents pour garantir une longue existence ; nous crai-

gnons que le ciment ne soit mauvais, et que le tout ne tienne pas bien ensemble. C'est peut-être là un calcul de M. de Villèle ; mais le calcul est faux. Que le nouveau ministère se conserve ou qu'il tombe, le rôle politique de M. de Villèle est fini. L'apparition nouvelle de cet homme au pouvoir amènerait de grandes catastrophes. Un tel malheur n'arrivera pas. Le signe de la réprobation publique est écrit sur son front en caractères de feu ; traduit au tribunal du pays, il a été jugé, condamné et flétri. (*Constitutionnel,* 6 janvier.)

On n'était pas, en effet, sans crainte sur le retour de M. de Villèle. On savait ce qu'il en avait coûté à Charles X pour s'en séparer, et que, dans sa pensée, le sacrifice auquel il s'était résigné ne devait pas aller au-delà d'un changement de personnes. La politique qu'il avait pratiquée avec M. de Villèle, il entendait continuer de la pratiquer avec M. de Martignac ; il l'avait lui-même formellement déclaré à ses nouveaux ministres, lorsque, pour la première fois, ils se réunirent devant lui.

La tâche que le ministère Martignac avait acceptée était donc des plus ingrates. Placé entre les partis comme ces corps élastiques destinés à amortir les chocs, il ne devait attendre d'aucun d'eux la force dont il avait besoin pour maîtriser les autres. Il était faiblement soutenu par la majorité, qui ne trouvait en lui qu'une insuffisante satisfaction ; il était en butte à tout le mauvais vouloir de la faction de la Cour, dont les journaux le harcelaient et le dénigraient sans relâche ; il ne trouvait dans le roi ni confiance, ni accord de vues. Cependant ses pre-

miers actes législatifs dénotèrent une certaine vigueur de volonté, et des intentions libérales dont la presse devait se sentir tout particulièrement obligée.

C'était, pour le nouveau ministère, un point délicat à toucher que la liberté de la presse, si chaudement défendue dans les discussions mémorables de l'année précédente par une minorité qui avait à ce moment changé de rôle ; liberté sur laquelle la susceptibilité de l'opinion s'était manifestée d'une manière si éclatante. Le temps était venu pourtant d'amender la législation qui la régissait ; tous les partis étaient d'accord sur ce point. Immédiatement après la vérification des pouvoirs, dès le 10 mars, Benjamin Constant avait demandé l'abrogation de la censure facultative, et cette proposition avait été prise en considération à une immense majorité ; on n'en avait suspendu le développement et la discussion que sur l'annonce faite par les ministres de leur intention de présenter incessamment un projet qui donnerait satisfaction au vœu de l'assemblée.

Un mois après, le 14 avril, le garde des sceaux, M. Portalis, apporta à la Chambre un projet qui affranchissait la presse périodique des entraves de la censure et du monopole, mais qui la soumettait à des garanties plus onéreuses et à des mesures répressives souvent plus rigoureuses que celles de la législation existante. L'exposé des motifs était plein d'une franchise toute libérale, et il serait impossi-

ble, notamment, de parler des journaux en meilleurs termes qu'il ne le faisait.

Le ministre commençait par établir que la Charte, en consacrant la liberté de la presse, avait aussi déclaré que cette liberté serait placée sous la tutelle des lois, qui doivent en réprimer les excès; que tous les bons esprits repousseraient également et une législation oppressive qui enchaînerait la plus noble des facultés de l'homme, et une législation imprévoyante qui abandonnerait la société, l'ordre public et la vie privée, aux doctrines subversives et aux atteintes de la calomnie.

Quelque opinion que l'on professe sur le droit d'établir et de publier des journaux, disait Son Excellence, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la presse périodique est un mode de publication qui doit exciter l'attention particulière du législateur.

Un journal n'est pas l'expression d'un seul homme; il parle chaque jour à des milliers d'auditeurs; il les entretient des affaires publiques, des plus hauts intérêts de la société, des institutions qui la protégent. Par la nature même du travail qui en prépare la publication, par le but que se proposent ses auteurs, il se distingue de tout autre genre d'écrit. C'est une chaire dont l'enseignement est quotidien, et retentit d'un bout du royaume à l'autre. Les journalistes exercent une espèce de pouvoir public; leur feuille est habituellement la lecture exclusive d'un grand nombre de citoyens; trop souvent elle vient interpeller les passions, réveiller les souvenirs, s'efforcer de substituer d'autres sentiments et d'autres idées aux sentiments dominants, aux idées reçues, et elle y parvient fréquemment, par l'infatigable persévérance et l'habile variété de ses insinuations.

C'est moins un droit d'individus qu'il s'agit de protéger dans la publication des journaux qu'un besoin social qu'il importe de satisfaire.

La publicité est l'âme du gouvernement que nous devons à la généreuse sagesse et à la bonté éclairée de nos rois, et les journaux sont les instruments nécessaires de cette publicité.

Sans eux, elle ne serait qu'un vain nom et qu'une vaine forme. Inutilement des voix éloquentes feraient retentir l'une et l'autre tribune; inutilement les ministres du roi viendraient-ils donner aux Chambres les communications qu'ils leur doivent, si leur parole n'était entendue que du petit nombre d'auditeurs qui remplissent les étroites galeries de la salle de vos séances. Il en serait de même des audiences des tribunaux : une publicité emprisonnée dans les limites d'un prétoire aussi resserré, n'offrirait qu'une garantie bien imparfaite. De plus, notre forme de gouvernement appelle les discussions publiques; elle associe le pays aux plus graves controverses de la politique et de l'administration. Dans les occasions solennelles qui mettent en mouvement les pouvoirs politiques, la publicité éclaire les opinions désintéressées, prépare le choix légitime des candidats dans les élections, et fait tomber ces fausses popularités d'un jour qui ne peuvent supporter l'épreuve d'une discussion sérieuse.

Mais la publicité véritable est celle qui fait parvenir jusqu'aux extrémités de la France les discours qui sont prononcés dans cette enceinte, celle qui transporte les habitants des départements pour y être témoins des débats législatifs ou judiciaires qui sont dignes de leur attention. Or, cette publicité, les journaux peuvent seuls la donner.

Toutefois, pour que la publicité soit efficace, il importe que ses organes soient sincères. Le privilége ou la dépendance les vicie: ils doivent être préservés de l'un par la concurrence, et affranchis de l'autre par l'abolition de tout examen préalable. C'est le double but que l'on s'est proposé d'atteindre dans le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter.

Ici, M. Portalis rappelait l'état de la législation antérieure, sous laquelle un journal ne pouvait être établi sans l'autorisation du roi.

Un tel état de choses, ajoutait-il, est contraire à la fois à l'égalité des droits, à la libre et sincère manifestation des faits, des actes et des opinions, et aux intérêts politiques de l'Etat. Tout monopole est nuisible, et celui de la presse périodique plus qu'un autre ; il crée au sein de la société une puissance de fait qui force bientôt les pouvoirs publics eux-mêmes à compter avec elle. D'ailleurs, sans la concurrence il n'existerait pas de contrôle qui mît les lecteurs à portée d'apprécier la bonne foi des écrivains ; ils disposeraient arbitrairement des faits et des réputations ; toute vérification devient impossible, toute réclamation est impuissante.

Le projet de loi a pour objet de mettre un terme à cet abus ; il accorde à tout Français majeur, et jouissant des droits civils, la faculté d'établir un journal ou écrit périodique.

Quelle que puisse être l'utilité des journaux, leur puissante influence une fois reconnue, on ne saurait refuser à la société le droit de leur demander des garanties spéciales et proportionnées à la grandeur de cette influence même. On ne saurait comparer l'exploitation d'un journal à celle de toute autre entreprise purement commerciale ; car une industrie qui intervient dans les affaires publiques n'est pas une industrie ordinaire. S'il est vrai de dire que le droit de propriété est toujours circonscrit par les lois ou les règlements qui le modifient, il est incontestable qu'en cette matière l'intérêt public commande au législateur de multiplier les restrictions.

Ce qui distingue les journaux des livres, c'est la périodicité.....

Les feuilles périodiques ne font pas l'esprit de leur siècle ; mais elles dirigent les opinions du moment. Les journaux circulent avec une étonnante rapidité ; peu d'instants suffisent pour les lire ; ils sont l'écrit de la circonstance, l'expression du fait de la veille, l'histoire de l'événement du jour. Pour eux l'occasion du délit existe, il est toujours flagrant.

La précaution la plus naturelle à prendre contre une action si rapide et si multipliée, c'est d'appeler l'intérêt au secours de la sagesse, et d'assurer d'avance, soit au citoyen blessé dans son

honneur, soit à la société offensée dans ses intérêts les plus chers, un gage toujours prêt pour la réparation d'un dommage toujours imminent. De là l'établissement des cautionnements.

Il n'est pas nécessaire de justifier devant vous cette utile mesure. Si on exige du notaire, de l'agent de change, des officiers publics de tout genre, une pareille garantie, afin qu'ils n'abusent pas de la confiance dont ils sont dépositaires, n'est-il pas naturel d'y avoir recours lorsqu'il s'agit d'une sorte d'enseignement public qui peut compromettre à chaque instant les intérêts généraux et privés?

La loi du 9 juin 1819, qui avait institué les cautionnements, n'y avait soumis que les journaux ou écrits périodiques consacrés, en tout ou en partie, aux nouvelles ou matières politiques. Les auteurs du nouveau projet pensent que cette distinction repose sur une erreur et qu'elle est impraticable.

Il est des liens moraux entre toutes les connaissances humaines, disait à ce sujet M. le garde des sceaux; et les limites qui séparent les sciences sont presque toujours insaisissables. A mesure que nous avançons dans les voies du gouvernement constitutionnel, de grands intérêts politiques occupent presque exclusivement l'attention du public.

Les écrivains qui rédigent les écrits quotidiens ou quasi-quotidiens destinés à la simple littérature éprouvent le besoin d'empreindre de cette couleur les articles qu'ils publient. Notre langue est si complaisante, l'esprit français si vif, qu'il ne leur a point été difficile d'envahir le domaine de la politique avec des allusions plus ou moins fines. Il est d'ailleurs impossible à ces feuilles de se livrer à la littérature sérieuse.

Il faudrait à ces journaux un nombre beaucoup trop grand de rédacteurs capables; ils ne peuvent se les procurer. Les affiches des théâtres, les anecdotes dramatiques, ne suffiraient pas à combler le vide de leurs colonnes. Ils spéculent sur la malignité pu-

blique, ils travestissent la politique, ils parodient les actes, ils ridiculisent les personnes, ils renouvellent enfin journellement, au sein d'une société monarchique et polie, le scandale de ces personnalités satiriques que la démocratie athénienne ne permettait à son théâtre que deux ou trois fois par année.

Et qu'on ne dise pas que les tribunaux sont institués pour réprimer de tels abus. Lorsqu'il s'agit de répression, il ne faut point laisser aux juges de questions vagues à décider; ils ne doivent être appelés qu'à statuer sur des faits précis. C'est dénaturer leur institution que de les forcer à rechercher si une épigramme est politique ou littéraire; c'est transformer une cour en académie, et nos dispositions pénales en un texte de dissertation.

En résumé, le cautionnement n'est pas une peine qu'on impose, mais une garantie qu'on exige. L'occasion du délit est aussi prochaine pour ce qu'on appelle journaux littéraires que pour les journaux politiques. Aussi le projet de loi attache-t-il le cautionnement à la périodicité, qui est un caractère apparent et facile à constater....

Entrant ensuite dans l'analyse des dispositions proposées, le garde des sceaux en expliquait et en justifiait successivement les motifs.

L'échelle des cautionnements y était graduée comme celle de la périodicité suivant les chances de délit et de dommage que les journaux pouvaient offrir, et le projet prenait pour base la quotité du cautionnement fixé par la loi de 1819 (200,000 fr.), lequel restait le même pour toutes les feuilles qui paraîtraient plus d'une fois par semaine.

Quelques exceptions concernant les feuilles consacrées aux avis, annonces, mercuriales de marchés, etc., se justifiaient d'elles-mêmes.

Mais, dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts, le projet réservait au roi la faculté de dispenser, sur la demande d'une des quatre académies de l'Institut royal, tout journal scientifique et littéraire qui ne paraîtrait pas plus d'une fois par semaine, de fournir le cautionnement exigé.

Le jugement des délits commis par la voie de la presse restait attribué aux tribunaux ordinaires.

Ce projet, dont les principales dispositions avaient été prises des amendements que la commission de la chambre des pairs voulait introduire dans celui de l'année précédente, fut reçu d'abord avec faveur dans la Chambre élective et dans le public : l'exposition franche des principes si éloquemment établis par le garde des sceaux semblait avoir dérobé aux plus chauds partisans de la liberté de la presse la sévérité des dispositions qui devaient leur donner le plus d'ombrage. On ne vit d'abord que la suppression de la censure, du monopole et de la tendance, bienfaits dont on loua le ministère, sans examiner à quelles conditions ils étaient offerts. Mais une lecture plus attentive fit bientôt découvrir dans la plupart des articles des précautions et des exigences qui diminuaient singulièrement les avantages accordés, et quelques journaux se livrèrent à des critiques qui se reproduisirent dans les débats des deux Chambres.

Lorsque ce projet fut proposé, dit Benjamin Constant, je vis

qu'il contenait ou semblait contenir trois améliorations importantes : l'abrogation de la censure, abrogation que j'avais réclamée au commencement de la session ; la suppression de la tendance, disposition inquisitoriale et astucieuse, en désaccord avec nos lumières et les habitudes légales que ces lumières nous ont fait prendre, et incompatible avec la franchise qui doit caractériser toutes nos lois ; l'abolition enfin de cette nécessité d'autorisation qui faisait des journaux le monopole du pouvoir même contre lequel leur mission est de lutter. De plus, j'aimais à entourer d'une confiance anticipée le naissant ministère. Sa faiblesse et l'incertitude même de ses premiers pas, les regards timides qu'il promenait sur une Chambre inconnue, son désir de trouver pour un système quelconque une majorité forte et protectrice, toutes ces choses me touchaient, m'intéressaient. Enfin, plusieurs des phrases de l'exposé des motifs avaient exercé sur moi une grande influence : la publicité, l'âme du gouvernement ; les journaux, instruments nécessaires de cette publicité ; leur liberté associant le pays aux plus graves controverses de la politique et de l'administration, éclairant les opinions désintéressées, préparant les choix légitimes, faisant tomber les fausses popularités ; l'influence de la presse ne dépendant d'aucune autorité de ce monde, voulue par la Providence, ne pouvant être combattue que par elle-même : toutes ces paroles m'avaient enchanté.

Mais en examinant le projet de plus près, j'ai été frappé de ses vices. Je le rejette donc, et avec d'autant moins d'hésitation, que je suis disposé à soupçonner que ce projet ne nous vient pas des ministres. Conçu par eux dans le dessein de vous donner satisfaction relativement à la censure, contre laquelle vous aviez manifesté votre réprobation, il a été dénaturé par une faction que le ministère a le tort de craindre et la faiblesse de ménager. Oui, messieurs, la main qui a tracé l'exposé des motifs n'est pas la même qui a rédigé les articles de la loi. On reconnaît dans l'un cet esprit de sagesse et cet amour des lumières, héritage d'un père illustre, et qu'il serait douloureux de voir répudier. Les autres sont empreints des subtilités et de l'astuce

d'une société fameuse dont la France sollicite vainement le ministère de la délivrer et de s'affranchir lui-même.

Le projet de loi fut attaqué des deux côtés de la Chambre avec une égale vivacité, mais par des motifs tout différents : la gauche se plaignait de ses exigences et de ses rigueurs; la droite accusait ses concessions et sa faiblesse. Il fut néanmoins adopté par les deux Chambres à une grande majorité, avec quelques amendements qui tempéraient un peu la sévérité de certaines de ses dispositions.

On trouvera dans notre tome complémentaire, au chapitre de la *Législation*, le texte de cette loi importante, qui est encore en vigueur dans quelques-unes de ses parties. Malgré les conditions sévères qu'elle imposait à la publication des journaux, les plaintes qu'elle avait excitées, et les perfectionnements qu'elle laissait encore désirer, surtout l'intervention des jurés en matière de délits de presse, elle avait été favorablement accueillie de la saine partie du public, qui y avait vu un notable progrès et un gage assuré de la marche du nouveau ministère dans la voie des libertés publiques. « La presse, dit un écrivain qu'on ne suspectera point de partialité, M. Mignet (1), la presse, soustraite au joug de la censure, délivrée des procès de tendance, releva désormais, pour des infractions précises, d'une justice qui n'eut rien d'arbitraire.

(1) *Eloge de Portalis.*

Ouvrage de M. Portalis, la loi destinée à la régir reposa sur des principes conformes à l'intérêt général, qui, chez une nation librement constituée, veut que la presse ne soit pas asservie, salutaires à l'ordre public, qui demande qu'elle ne soit pas licencieuse, lui permettant de se livrer à la discussion la plus étendue sur les actes du gouvernement sans menacer son existence, d'éclairer l'opinion sans troubler l'Etat. »

Nous sommes loin de prétendre que le ministère Martignac ait fait tout le bien qu'il aurait pu faire; mais il y aurait de l'injustice à ne pas lui tenir compte des embarras de sa position, à ne pas lui savoir gré de ses efforts réels, pendant son rapide passage au pouvoir, pour réparer une partie du mal fait par l'administration précédente. « Il tenta, dit encore M. Mignet, d'accorder ensemble la dynastie ancienne et la France nouvelle, en conciliant l'autorité régulière de la Couronne et l'esprit légitime de la Révolution; il pratiqua avec sincérité le régime constitutionnel, et développa avec mesure ces libertés publiques, vœu fondamental et fin inévitable de la grande réforme de 1789, honneur et besoin de notre pays, aussi nécessaires à la bonne conduite des affaires de l'Etat qu'à la sécurité des droits des particuliers, tant de fois perdues et tant de fois recouvrées, que leur abus peut compromettre, que leur privation fait désirer, dont l'exercice

outré a quelquefois donné l'injuste dégoût, mais dont l'absence instructive a constamment préparé le retour. »

Du reste, le ministère Martignac a beaucoup grandi dans l'histoire; sa chute, en 1829, devant le ministère de la contre-révolution, et la chute de la Restauration en 1830, firent comprendre ce qu'il était : on ne l'a connu qu'après l'avoir perdu, et on l'a regretté plus qu'on ne l'a aimé. Du moins en fut-il ainsi au *Journal des Débats,* suivant l'aveu que M. Saint-Marc Girardin en fait dans ses *Souvenirs,* avec cette franchise dont il s'honore justement.

« Je viens, dit l'éminent journaliste, de relire la polémique du *Journal des Débats* en 1828 et 1829, et je suis heureux de voir que j'ai toujours défendu le ministère Martignac. Une chose pourtant m'étonne, quand je relis la polémique du temps : il me semble que nous n'étions pas bien convaincus en 1828 que le ministère de M. Martignac était la dernière chance de la Restauration libérale, et qu'après ce ministère il n'y avait qu'une contre-révolution ou une révolution, c'est-à-dire deux abîmes.

» Nous défendions le ministère de transaction; mais, pour dire toute ma pensée d'aujourd'hui, nous ne savions pas assez de gré au ministère d'être une transaction, nous ne lui tenions pas assez de compte des difficultés qu'il avait à vaincre.....

» Le *Journal des Débats*, pendant le ministère de M. de Martignac, attaquait les adversaires de ce ministère plutôt qu'il ne le défendait lui-même....

» Le plus grand reproche que ma vieillesse fasse à ma jeunesse, en révisant cette polémique, ce n'est pas qu'elle ait été parfois amère contre le parti de M. de Villèle, devenu l'adversaire du ministère Martignac : ce sont là les défauts naturels du métier; je me reproche plutôt de n'avoir pas défendu ce ministère avec assez de foi et d'ardeur. Ç'a été le tort du parti libéral, en 1828 et en 1829, de ne donner à M. de Martignac qu'un appui défiant et réservé... Il se défiait des origines et des amitiés de M. de Martignac; peut-être aussi avait-il l'espérance d'arriver au pouvoir, et il croyait que, pour remplacer M. de Martignac, il fallait s'en distinguer : idée égoïste qui trompa le parti libéral...

« J'ai plus tard défendu divers ministères de la monarchie constitutionnelle de 1830, et, quand je compare l'ardeur sincère que je mettais à les défendre avec la réserve, et parfois l'indifférence, que je témoignais pour le ministère Martignac, je me trouve après coup ingrat et imprévoyant : ingrat, parce que les efforts de ce ministère en faveur de la liberté méritaient plus d'empressement; imprévoyant, parce que ce ministère nous épargnait une révolution à faire. M. de Martignac était, en effet, la dernière concession libérale du roi Charles X,

qui était décidé, si cette concession ne réussissait pas, à reculer vers le parti ultra-monarchique, plutôt qu'à faire un pas de plus vers le parti libéral.

» Les avertissements ne manquèrent pourtant pas à ce parti ; sans cesse les ministres disaient à ses chefs que, s'ils aidaient à renverser le ministère, ce ne seraient pas eux qui seraient ministres, mais leurs adversaires et ceux du gouvernement représentatif. On ne voulait pas les croire.

» Le 8 août 1829, M. de Polignac était nommé ministre des affaires étrangères. Ce jour-là l'abîme s'ouvrit ; il ne fit plus que s'élargir jusqu'au coup d'Etat du 25 juillet 1830, qui y fit tomber la monarchie de 1814, et il ne se referma qu'à moitié avec la monarchie de 1830 (1). »

(1) Saint-Marc-Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, p. 28, 48.

—

IV

LES JOURNAUX

DE 1820 A 1830

Forces respectives des partis dans la presse. — Le *Constitutionnel* : MM. Etienne, Jay, Tissot, Thiers, etc. — La *Renommée,* le *Courrier français* : MM. Benjamin Constant, de Broglie, Kératry, Châtelain, Mignet, Chambolle, Léon Faucher, Cormenin, etc. — *Journal des Débats* : MM. Bertin frères, Chateaubriand, Villemain, Salvandy, de Sacy, Saint-Marc Girardin, Jules Janin, etc. — La *Quotidienne* : MM. Michaud, Merle, Nodier, Laurentie, etc. — Le *Drapeau blanc* : Martainville, Lamennais. — Le *Globe,* la *Revue française,* les *Tablettes universelles,* le *Temps* : MM. Guizot, Cousin, Villemain, de Broglie, de Barante; MM. Thiers, Rémusat, Vitet, Duchâtel, Duvergier de Hauranne; MM. Pierre Leroux, Dubois, Jouffroy, Damiron, Sainte-Beuve, Magnin, Ampère.

Nous avons vu qu'en 1820, le pouvoir, après avoir paru quelque temps décidé à marcher dans la voie libérale, voulut s'arrêter; il recula : car, dit un éminent publiciste (1), il n'y a pas de gouvernement stationnaire. C'est de 1820 à 1823 qu'éclatèrent les grandes luttes, c'est alors qu'elles devinrent des luttes de systèmes. L'opposition, pour

(1) M. Rémusat, *Passé et présent.*

avoir trop exigé, le pouvoir, pour avoir trop refusé, furent amenés à une dissidence profonde, qui, sous les formes constitutionnelles, cachait la guerre civile. La monarchie se repliant de plus en plus vers la contre-révolution, la liberté retournait à la révolution. La Charte, qui pour les uns n'était plus qu'un masque, risquait de n'être plus qu'une arme pour les autres. Le retrait successif des concessions libérales semblait logiquement contenir la violation du pacte constitutionnel lui-même, et donner un air de parjure au regret et de perfidie à la peur. Dans cette lutte, soutenue avec la dernière violence par le parti rétrograde, le parti constitutionnel se divisa, suivant que manquait la hardiesse ou la patience; quelques-uns résistèrent faiblement, d'autres poussèrent la résistance jusqu'à la conspiration.

Les deux partis, le dernier surtout, se servirent des journaux à outrance; c'est la période la plus éclatante des annales de la presse.

Voici quelle était en 1824, suivant un rapport secret adressé au ministère, la situation exacte de la presse périodique :

Le gouvernement avait pour lui six journaux, qui comptaient ensemble quatorze mille trois cent quarante-quatre abonnés, savoir :

Le *Journal de Paris*, 4,175; l'*Etoile*, 2,749; la *Gazette*, 2,370; le *Moniteur*, 2,250; le *Drapeau blanc*, 1,900; le *Pilote*, 900.

L'opposition avait également six journaux : le *Constitutionnel*, qui réunissait à lui seul 16,250 abonnés; le *Journal des Débats* en comptait 13,000; la *Quotidienne*, organe de la contre-opposition de la droite, 5,800; le *Courrier français*, 2,975; le *Journal du Commerce*, 2,380; l'*Aristarque*, 925. Total, 41,330. Différence en faveur de l'opposition, 26,986.

A la fin de 1825, la presse de l'opposition était montée au chiffre de 44,000 souscripteurs; la presse du gouvernement n'en comptait plus que 12,580 : différence, 31,420.

Si le nombre des abonnés est grand aux journaux de l'opposition, ajoutait le même rapport, le nombre des lecteurs est immense, à cause des abonnements collectifs, des cafés, des cercles, des cabinets de lecture. Il arrive, au contraire, tous les jours, des voyageurs qui ont parcouru des départements entiers sans rencontrer un seul journal favorable au pouvoir.

On voit que le *Journal des Débats* n'occupait plus que le second rang; son influence néanmoins était grande encore, et son opposition, pour être moins directe que celle du *Constitutionnel*, qui, lui, attaquait de front la monarchie légitime, ne contribua pas moins à la chute de la Restauration. Mais les plus grandes sympathies étaient pour cette dernière feuille, dont la popularité était immense.

—

Le *Constitutionnel*. — Le *Courrier français*.

A la dissolution de la *Minerve*, les rédacteurs se divisèrent : Benjamin Constant, Jouy, Aignan et Pagès fondèrent la *Renommée*, qui, après une année d'existence, se réunit au *Courrier français*; Etienne, Jay, Evariste Dumoulin et Tissot allèrent au *Constitutionnel*.

On sait quels liens attachaient Etienne au *Journal des Débats*. En s'associant aux fondateurs de la *Minerve*, il n'avait point enfreint les conditions matérielles de sa position comme actionnaire et comme collaborateur de la feuille de MM. Bertin; cependant il n'en remplissait plus au même degré les conditions politiques. Il continuait les *Variétés littéraires*; mais c'était bien moins par goût que pour l'acquit d'une dette de conscience. La force de sa situation l'entraînait ailleurs, et déjà même il en résultait pour lui quelque chose de contraint, qui répugnait à sa franchise. De leur côté, les directeurs des *Débats* ne supportaient pas sans une impatience mal contenue la présence d'un rédacteur de la *Minerve* dans le sanctuaire de la légitimité. Les hostilités commencèrent bientôt contre le recueil libéral, et les premiers coups, et les plus violents, portèrent sur Etienne, auquel on alla jusqu'à reprocher d'être actionnaire gratuit d'un journal ar-

raché à ses légitimes propriétaires. Etienne répondit par un billet où il annonçait aux propriétaires des *Débats* qu'il renonçait purement et simplement à la part qu'il possédait dans leur entreprise; cette part ne s'élevait pas à moins de dix mille francs par an.

Libre alors de ses actions, il se donna tout entier au Constitutionnel, dont il devint l'un des rédacteurs en chef, et auquel il apportait, avec l'appui de son talent, l'auréole de sa popularité. C'est de cette époque que date la grande prospérité de cette feuille; de 7 à 8,000, le chiffre de ses abonnés s'éleva rapidement jusqu'au nombre alors considérable de 22,000; ses bénéfices annuels montèrent à 600,000 fr. Elle avait été créée avec quelques actions de mille francs, dont le capital n'avait même pas été complétement versé.

Nommé député par le département de la Meuse en 1820, Etienne put diriger avec plus d'autorité encore et d'une main plus sûre la rédaction du Constitutionnel. Ses relations, plus étendues, lui permettaient de recruter d'utiles auxiliaires; et, à cet égard, il avait la main fort heureuse.

Un jour, c'était au commencement du mois de novembre 1821, Etienne parut au bureau du journal accompagné d'un inconnu. C'était un tout jeune homme, petit de taille, à l'organe voilé, à la figure courte et ronde, mais décelant par la vivacité de

son regard, la brusque pétulance de ses mouvements, par je ne sais quoi de résolu en harmonie avec son accent méridional, une nature originale et puissante. Ce jeune homme était M. Adolphe Thiers.

Arrivé tout récemment d'Aix en Provence, il était venu chercher fortune à Paris. Sans autre patrimoine que des études bien faites au collége de Marseille et le titre d'avocat, il apportait un bagage léger : l'*Eloge de Vauvenargues,* couronné aux jeux floraux, et une lettre pour Manuel, son compatriote, alors député de la Vendée. Manuel le présenta à Laffitte et le recommanda à Etienne (1), tous deux ses collègues. Dans les salons du premier, il vit l'élite des célébrités du temps, particulièrement M. de Talleyrand ; il apprit le monde politique. Admis par le crédit du second au nombre des rédacteurs du Constitutionnel, il y fit ses premières armes comme publiciste, et se prépara par de fortes études à devenir historien.

Etienne avait promptement deviné M. Thiers, et promptement aussi M. Thiers avait mis Etienne

(1) Cette lettre de recommandation était ainsi conçue :

« Voici, mon ami, le jeune littérateur pour qui je vous ai demandé votre bienveillance. Il vous lira un article qu'il a broché sur l'ouvrage de Guizot. Soit qu'il puisse être publié ou non, cet article vous donnera une légère idée des ressources de l'auteur, comme penseur et comme écrivain ; et vous verrez, j'espère, que sous votre direction, il peut devenir pour vous un utile collaborateur...

» Adieu. Tout à vous,

» MANUEL.

» *Ce mercredi* (31 *octobre* 1821.) »

sous le charme. Il y avait, en effet, une sorte de fascination dans la parole abondante du jeune écrivain, dans les jets intarissables de son esprit plein de ressources.

Admis dans la rédaction du Constitutionnel, M. Thiers fut, du premier jour, aisément égal, ou, pour parler vrai, supérieur — Etienne à part — à la rédaction habituelle de cette feuille. Il se fit bien vite remarquer par le tour vif et naturel de son style, par l'abondance de ses idées et le caractère agressif de sa polémique. C'était une importante recrue pour l'heureux journal, dont la fortune grandit encore, et d'une manière sensible, depuis que la discussion avait trouvé dans la plume du nouveau rédacteur une énergie, un pittoresque, une logique, qui frappaient les esprits les plus élevés.

Ajoutons que l'activité de M. Thiers ne se renferma point dans la politique. Il écrivit pour le Constitutionnel un compte-rendu du Salon de 1822, dans lequel on trouve des pages très-agréables et très-justes sur le goût, sur la critique des arts et sur les divers mérites propres à ceux du dessin.

Le personnel de la rédaction du Constitutionnel, d'abord peu nombreux, s'était successivement fortifié par l'accession de la plupart des talents de ce qu'on nommait alors l'opinion libérale.

Un petit *journal épistolaire* de 1825, — le *Masque*

de Fer, correspondance adressée au prince duc de***, sur la littérature, les beaux-arts, les mœurs, les théâtres et les journaux — chez lequel malheureusement l'esprit de parti gâte trop souvent l'esprit naturel, a tracé de l'intérieur du Constitutionnel, à cette époque, une esquisse, pas trop méchante, et qui m'a semblé bonne à reproduire sous un double rapport.

Depuis qu'il existe, le *Constitutionnel* commence ses harangues en répétant chaque matin à ses lecteurs : « On reçoit les réclamations des personnes qui ont des griefs à exposer. » Avez-vous un grief à exposer? Allez au *Constitutionnel*, et vous trouverez à chaque porte un suisse qui vous montrera un écriteau portant ces mots : « On n'entre pas ici. » Le château du roi est mille fois plus accessible que le palais du *Constitutionnel; ainsi le veut la liberté*, comme le dit le chansonnier Béranger, qui prépare un nouveau recueil de ses doléances patriotiques.

La république constitutionnelle de la rue Montmartre, où l'on plaide journellement pour la monarchie selon la Charte, non celle de M. de Chateaubriand, mais celle qui a été consacrée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, est gouvernée par trois dictateurs, qui exercent chacun à son tour le pouvoir suprême et absolu :

1° M. Jay, l'historien prétendu du cardinal de Richelieu, qui s'est fait ermite en prison; l'homme de France qui a poussé le plus loin l'art de remplir les colonnes d'un journal avec les pages d'un livre; écrivain correct, qui depuis dix ans vit sur cette pensée, qui n'est pas la sienne, et qu'il paraphrase cinq ou six fois par mois : « La Révolution n'est pas plus coupable des crimes qui l'ont souillée, que la religion catholique n'est coupable des crimes de la Saint-Barthélemy. » M. Jay ne sort pas de là; c'est un *Beaufils* politique.

2° M. Evariste Dumoulin. C'est un républicain gascon qui va

chercher ses doctrines politiques dans les coulisses de l'Opéra, et ses préceptes littéraires et dramatiques au foyer des Variétés; petit docteur qui sermonne, qui conseille, qui juge en dernier ressort, et qui a toujours l'air de répéter : « C'est moi qui vous le dis. » Qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il mis au jour? Où sont ses écrits? — *Partout et nulle part,* comme le héros de la *Caroléide* de M. le vicomte d'Arlincourt : partout, car le *Constitutionnel,* qu'il encombre, se trouve en tous lieux; nulle part, car il n'a rien fait, rien produit. C'est un écrivain en herbe et en perspective; il a commencé par se faire professeur. Il juge les actrices dans son cabinet, et les ministres dans les cafés. On dit qu'à l'exemple de M. Fiévée des *Débats,* M. Evariste Dumoulin signera désormais ses articles des initiales de Mme Valmonzey.

3e M. Etienne, l'auteur des *Deux Gendres* avec un jésuite, et de *Cendrillon* avec Perrault. C'est l'homme aux antithèses, il en met partout; ses pièces de théâtre, ses lettres de la *Minerve,* ses discours à la tribune, ses articles du *Constitutionnel,* ne sont que des antithèses assaisonnées avec plus ou moins d'esprit, car il en a beaucoup. Sa plume est facile, son style élégant; mais ôtez-leur l'anthithèse, et vous verrez ce qui restera. Cette figure de rhétorique est pour M. Etienne ce que les sangsues sont pour le docteur Broussais. Du reste, M. Etienne est propre à tout : la littérature, la politique, l'agriculture, les théâtres, le sérieux, le bouffon, jusqu'au domino, tout est de sa compétence. S'il savait le latin, il pourrait prendre pour devise, comme le fameux Pic de la Mirandole : *De omni re scibili.*

Autour de ces trois rédacteurs principaux du *Constitutionnel,* viennent se grouper l'ex-professeur Tissot, qui a transporté sa chaire du Collége de France dans les bureaux du journal de la Charte, et qui démontre d'après Virgile et Ovide qu'il faut à la France un gouvernement représentatif;

Le caustique Cauchois-Lemaire, qui, retranché derrière l'Evangile, poursuit de ses sarcasmes amers les congrégations et leurs prêtres;

Le nébuleux Sénancourt, qui commente en logogriphes les ar-

ticles de la Charte, et qui transforme les principes philosophiques en énigmes, dont il oublie toujours de donner le mot;

M. Léon Thiessé, qui pousse si loin l'amour exclusif du classique, qu'il écrit en prose comme le grammairien Blondin, et qu'il fait des vers comme le poète Chapelain;

Le provençal Thiers, qui écrit l'histoire de la Révolution chez M. de Lafayette, avec les esquisses de Dulaure, et qui va écouter au piquet de M. Laffitte, pour faire le financier;

M. Alexandre de Lameth, qui commande la brigade des vieux constituants;

M. Gilbert des Voisins, qui partage avec M. Lanjuinais le commandement de la division des jansénistes;

M. Bailleul, l'économiste conventionnel, qui s'est lancé dans la géographie; rédacteur émérite, il s'épuise en projets financiers et en utopies politiques : c'est un bon homme;

M. Buchon, le héros des vieilles chroniques, qui, pour traduire Froissard en français du XIX[e] siècle, se borne à le copier;

M. Félix Bodin, le père des *Résumés historiques,* qui soupire la romance; que les musiciens appellent un homme de lettres, et que les hommes de lettres appellent un musicien;

M. l'abbé de Pradt, l'aumônier de Mars et le conquérant emplumé de l'indépendance de l'Amérique espagnole;

M. Année, qui plaide pour la liberté comme l'avocat Patelin plaide pour la nymphe Calypso;

M. Ch. Dupin, qui a gagné au *Constitutionnel* la croix de Saint-Louis et le titre de baron;

Enfin, M. Lemontey, le censeur perpétuel, qui a le courage de fournir incognito quelques articles philosophiques, dont il a soin de retirer les manuscrits.

Tous ces ouvriers constitutionnels exploitent à qui mieux mieux le terrain de la Charte; ils le labourent, le fécondent, et y font germer à volonté la Révolution, la République, le Directoire, l'Empire, la royauté et le gouvernement représentatif. La plupart, despotes par goût, libéraux par état, indépendants par calcul, encensent la liberté qu'ils redoutent, l'égalité qu'ils n'aiment

point; ils combattent à outrance le despotisme, dont plusieurs d'entre eux ont été les très-humbles serviteurs.

La vérité est que la grande influence que le Constitutionnel exerça sur les esprits au commencement de la Restauration, il la dut, comme la *Minerve*, à un habile mélange d'idées libérales exprimées avec passion, et de sympathies plus ou moins avancées pour la gloire et pour les malheurs de l'Empire. Il ne demandait pas des lecteurs d'élite; mais il s'adressait à des sympathies froissées, il relevait le parti vaincu; il appelait à lui les intelligences les plus vulgaires, pourvu qu'en elles vibrât le sentiment de l'orgueil national; enfin, il représentait toutes les idées et toutes les passions de la Révolution; il ralliait au drapeau tricolore toutes les répugnances qui dataient de 89 et de 93, tous les mécontentements qui dataient de l'Empire, auquel il se rattachait par Etienne, l'un de ses directeurs politiques, et par Béranger, cette idole de la presse libérale. Il remuait dans le cœur des masses plutôt des mouvements vulgaires que des idées élevées; mais c'était un journal irritant par excellence : c'était le journal du murmure public, n'articulant aucune opposition précise, mais recueillant, colorant et grossissant tout ce qui pouvait, dans la satire de la cour, dans les excès des exaltés, dans les prétentions du clergé, dans les ridicules de l'ancien régime, désaffectionner le peuple des Bourbons et l'incliner au bonapartiste ou à l'orléanisme.

« L'opposition du Constitutionnel, dit M. Léon Thiessé, était de celles qui avertissent, et non de celles qui renversent. C'était une opposition de bonne foi, telle qu'on peut la concevoir sous un gouvernement représentatif, dont elle est, nous ne craignons pas de le dire, un rouage nécessaire.

» Un document remarquable achèvera de convaincre le lecteur impartial. C'est un extrait du régistre des délibérations de la société des actionnaires du Constitutionnel, contenant le programme arrêté par eux de la ligne politique prescrite aux rédacteurs. Nous transcrivons ici ce morceau, qui appartient à l'histoire de la presse périodique de cette époque, et dont nous garantissons l'authenticité.

La société adopte pour elle, et prescrit à tous ses collaborateurs, comme des règles invariables, dans la rédaction du journal, les dispositions suivantes :

Attention scrupuleuse à ne rien admettre qui soit contraire à la Charte, et à rester dans les limites tracées par les lois sur la liberté de la presse.

Respect inviolable pour le roi et pour les Chambres ; censure des actes qui en sont susceptibles ; égards pour les personnes ; silence absolu sur la vie privée.

Efforts unanimes pour seconder les sages intentions qui ont dicté la grande loi d'oubli du passé contenue dans la Charte.

Accueil des plaintes de tous les opprimés, sans distinction des personnes et des opinions. Appui à tous les amis de la liberté.

Exclusion formelle de tout ce qui aurait ou paraîtrait avoir le caractère d'une intelligence avec les ministres ; bonne foi et liberté dans l'examen de leur administration ; critique franche et

sans passion; éloges rares et seulement appliqués à des choses importantes; soin constant de relever la France à ses propres yeux et à ceux des étrangers par la recherche de tout ce qu'elle a fait d'utile et de grand, particulièrement dans le civil, qu'il est temps de recommander enfin à l'estime de l'Europe. Parmi les directions à donner au journal, celle-ci est l'une des plus importantes.

Point d'hostilités contre les chefs des gouvernements étrangers, mais attention continuelle à soutenir contre eux l'honneur national, la gloire militaire et la liberté constitutionnelle de la France.

Examen attentif des circonstances, et mesure dans la rédaction de tout ce qui tend à seconder les efforts des peuples voisins pour obtenir la liberté.

Dans les temps de partis et de factions, quelles que soient leurs prétentions et leurs violences, l'intérêt de l'Etat, par conséquent le véritable intérêt de tous et de chacun, pour être obscurci, n'en existe pas moins. Il sera toujours facile à un esprit juste et impartial de découvrir cet intérêt.

La rédaction sera bonne, mais elle ne le sera qu'à cette condition, lorsqu'elle aura constamment pour but la conservation du principe du gouvernement, le respect dû aux lois et leur entière exécution; lorsqu'elle s'exprimera avec modération, avec décence, ce qui n'exclut ni la fermeté, ni l'énergie.

Dans les temps calamiteux, l'on doit croire que bien des nuances d'opinion préoccupent les lecteurs d'un même journal; la rédaction aura grand soin de n'en blesser aucune. Pour y parvenir, elle n'engagera aucune polémique contre ces nuances, qui, au fond, partent d'un même point pour arriver à des résultats semblables.

Dans ce cas, la rédaction cherchera à rallier les esprits; elle s'attachera surtout aux choses, afin de les présenter sous leur véritable jour de danger ou d'utilité.

Toutes les fois que les travaux de la rédaction auront pour conséquence la justice, la concorde, le bien-être de la société, sa dignité, sa force, ils auront le caractère que désire l'administration; ils commanderont l'universalité des suffrages.

Si, au contraire, la rédaction en plaisant aux uns blesse les autres, alors elle n'inspire que des opinions de parti et de faction, également nuisibles à la chose publique et au succès de l'entreprise.

Si la rédaction adopte une des opinions dissidentes, de ce moment le journal ne sera plus que le journal d'un parti.

Les opinions professées dans le journal doivent, par leur justesse, dominer toutes les opinions, comme l'intérêt public doit dominer tous les intérêts.

La rédaction évitera avant tout les locutions qui seules indiquent et constituent l'esprit de faction. (*Délibération de l'assemblée des propriétaires du Constitutionnel, du 1er juin* 1819.)

» Nous avons, ajoute M. Léon Thiessé, transcrit en entier et malgré son étendue cette pièce remarquable, parce qu'elle nous a paru de nature à détruire bien des préjugés. Selon nous, elle offre le programme d'une opposition honnête et vraiment constitutionnelle. Sous le rapport de la convenance des termes et de la mesure de l'expression, c'est un modèle (1). »

Nous pensons comme l'ancien rédacteur du Constitutionnel sur ce plan de campagne; mais, comme tous les plans de campagne, il était soumis aux éventualités, et nos lecteurs savent dans quelle mesure le Constitutionnel est resté fidèle à son programme de 1819. Ce qu'on ne saurait nier en fin de compte, et en dépit des sarcasmes dont la petite presse a criblé ce journal fameux, c'est qu'il a rendu à la cause libérale de très-notables services.

(1) *Essai biographique et littéraire sur Etienne.*

Disons enfin que le Constitutionnel avait encore assis son influence sur un autre terrain. On se rappelle cette lutte célèbre des classiques et des romantiques. Le Constitutionnel fut le champion le plus véhément de la littérature classique. C'est de ses bureaux que partit la fameuse requête au roi contre les romantiques, requête à laquelle le monarque fit cette sage réponse : « Messieurs, quand il s'agit de théâtre, je n'ai, comme tout le monde, que ma place au parterre. »

—

Cependant le Constitutionnel avait insensiblement pris un caractère tout particulier; organe de la bourgeoisie, il s'était fait le journal des *intérêts et des besoins,* ce que la caricature, dans son langage parlant, avait exprimé par le bonnet de coton et le pain de sucre dont elle avait composé le nouveau blason de l'ancien journal. D'autres, plus jeunes, s'étaient emparés du terrain des idées et avaient arboré la bannière du progrès.

Entre tous se plaça bientôt au premier rang de la franchise, de la hardiesse et de la probité sévère, une feuille fondée d'abord par la doctrine, et qui mourait impuissante dans ses mains, quand elle tomba heureusement dans celles d'un homme d'esprit et de talent, qui était aussi un excellent patriote et un homme de cœur : nous avons nommé

Chatelain. Fondé en 1819 avec les débris des *Annales politiques* de Villenave, le *Courrier français* avait été primitivement dirigé par MM. de Broglie, Kératry, etc. En 1819, il se fusionna avec la *Renommée,* que rédigeaient Benjamin Constant, Jouy, Pagès, etc., et il eut alors pour rédacteurs tous ces publicistes distingués. Mais cette sorte de directoire n'aboutit qu'à la confusion, et il fallut en revenir à un gouvernement unitaire. C'est alors que M. Valentin de Lapelouze, un des principaux actionnaires, administrateur très-habile, et homme d'intelligence et de dévouement politique, proposa M. Chatelain et lui fit donner la rédaction en chef. Dès ce moment le Courrier prit cette couleur ferme et cette direction honorable qui lui donnèrent une si grande influence sur l'opinion publique jusqu'à la fin de la Restauration et pendant les premières années qui suivirent 1830. En dix ans il subit plus de vingt procès et paya près de cent mille francs d'amendes. Pendant cette brillante période de 1820 à 1842, il compta successivement parmi ses rédacteurs Benjamin Constant, Casimir Périer, Gohier, ancien membre du Directoire exécutif, Chatelain, Cormenin, Mignet, l'abbé de Pradt, Chambolle, Léon Faucher, etc., etc.

M. Mignet était entré au Courrier en même temps que M. Thiers, son ami, entrait au Constitutionnel, et y avait pris dès lors rang dans des articles sur

la politique extérieure qui eurent l'honneur d'être remarqués du prince de Talleyrand, et furent pour le jeune écrivain l'origine d'une liaison flatteuse, qui, en ayant ses charges, rendait beaucoup.

—

Le *Journal des Débats.*

Nous savons le rôle que joua le *Journal des Débats* dans les premiers jours de la Restauration. « Tant de révolutions, dit M. de Sacy, dans l'article biographique que nous avons déjà cité, tant de vicissitudes, avaient porté au comble l'aigreur et la division des esprits. Les illusions et l'unanimité de 1814 n'avaient duré que bien peu de mois. La bataille de Waterloo avait laissé au cœur de la France une plaie qui saignait toujours ; les bonapartistes fomentaient le mécontentement public ; les royalistes se faisaient les uns aux autres une guerre implacable : le vrai libéralisme était à peine connu. L'auteur de *la Monarchie selon la Charte* avait place alors dans le parti qu'on appelait ultra-royaliste : Bertin y était avec son ami. »

Le Journal des Débats fit donc une opposition très-vive au ministère Decazes. Cette opposition dura jusqu'au moment où MM. de Villèle et Corbière entrèrent au Conseil des ministres. Quelques

mois plus tard, Chateaubriand devint ministre des affaires étrangères; mais une nouvelle scission allait bientôt éclater entre les royalistes : la disgrâce de Chateaubriand en fut l'occasion. C'est une époque mémorable dans l'histoire du Journal des Débats. Une nouvelle opposition commença, l'opposition constitutionnelle; on sait avec quelle vivacité elle fut soutenue par la feuille des Bertin, qui comptait alors au nombre de ses rédacteurs habituels, MM. de Chateaubriand, Villemain, Fiévée, Bertin de Veaux et Salvandy.

La politique avait pris le dessus dans le Journal des Débats; la littérature et la critique n'y étaient cependant pas éteintes. M. de Feletz jusqu'en 1827, Hoffman et Malte-Brun jusqu'à l'époque de leur mort, continuèrent à enrichir le journal de leurs articles; Duviquet, le classique Duviquet, avait remplacé Geoffroy pour le feuilleton des théâtres, et Delécluse avait succédé à Boutard, le beau-frère de Bertin, pour les articles de Beaux-Arts; Castil Blaze écrivait sur la musique; Etienne Béquet publiait, trop rarement, des articles pleins de goût et de finesse. La littérature ancienne avait pour juge M. Victor Leclerc.

Tout le monde est d'accord sur l'influence immense qu'à cette époque, de 1824 à 1830, exerça le Journal des Débats. Dans la scission du parti royaliste, M. de Villèle avait conservé la plus forte

moitié ; mais l'autre, à laquelle se rattachèrent peu à peu tous les hommes modérés, et qui avait pour elle dans les Chambres Chateaubriand, Royer-Collard, le général Foy, le général Sébastiani, Casimir Périer, Laîné, Pasquier, de Broglie, s'était promptement concilié l'opinion publique. Tous les anciens journaux de l'opposition étaient avec elle ; mais son organe, son arme principale, ce furent les Débats : l'un des propriétaires de cette feuille était l'âme et le conseil de l'opposition nouvelle, que les partisans du ministère appelaient la défection.

Bertin de Veaux avait constamment partagé avec son frère la direction politique du Journal des Débats ; mais ce ne fut qu'en 1818, après sa destitution, qu'il prit une part active à la rédaction, et, dit M. de Sacy, il serait facile encore aujourd'hui de reconnaître ses articles à leur tour vif et précis, à leurs traits spirituels et mordants.

M. Villemain a tracé des deux frères un portrait qui a naturellement sa place ici.

« Les fondateurs du Journal des Débats étaient, dit l'illustre écrivain, deux frères, de physionomie très-diverse, mais également remarquables, dont le caractère et l'influence méritent à plusieurs titres d'être notés dans l'histoire anecdotique et même politique de notre temps.

» L'un, M. Louis Bertin, singulièrement doué pour le monde par la noblesse des traits et des ma-

nières, le naturel distingué de l'esprit, la passion et le sentiment délicat des arts, avait eu de bonne heure un rôle actif et courageux dans la polémique de renaissance sociale qui suivit la Terreur. Royaliste et libre penseur, homme d'honneur surtout et d'une parole hardie contre la bassesse et le crime, il avait été fort poursuivi sous le Directoire, et ensuite sous le Consulat, comme par tacite reconduction de police, emprisonné, renvoyé de Paris, mis en surveillance, relégué quelque temps à l'île d'Elbe, et enfin laissé libre de voyager hors de France.

» Son goût des arts l'avait conduit vers l'Italie; et c'était là que, rapproché de M. de Chateaubriand, à Florence, où il assistait avec lui aux funérailles d'Alfieri; à Rome, où il le consolait près d'un autre cercueil, il se prit de la plus vive et de la plus constante admiration pour ce brillant génie, dans tout l'éclat de son avènement littéraire.

» D'une instruction classique, d'un goût sévère et fin, avec une lecture très-variée, M. Bertin, comme admirateur et comme ami, fut très-utile à M. de Chateaubriand, non pas seulement par le zèle ingénieux de ses louanges publiques, mais par ses habiles conseils et la franchise intérieure de son culte.

» A cet égard seul, il mériterait de tous les amis des lettres un souvenir, justifié par bien d'autres mérites, d'affabilité généreuse, d'attention amie,

d'encouragement éclairé pour la jeunesse, et d'invariable fidélité au talent bien plus qu'au succès.

» Cet hommage d'estime, il y avait droit encore sous un point de vue plus haut, par sa constance dans les opinions saines et libérales, qui conservent quelque reste de dignité aux lettres sous le pouvoir absolu, et qui les rendent puissantes et tutélaires dans les Etats libres.

» Pénétré des maximes politiques de Montesquieu et connaissant à fond l'histoire du vivant modèle où ce grand homme les avait surtout puisées, dévoué à l'esprit de la monarchie légale, et l'ayant servi de ses sacrifices personnels comme de sa conviction et de ses idées, il fut quelquefois de sa plume, et toujours par sa judicieuse influence, un des plus importants publicistes qui contribuèrent à cet enseignement constitutionnel que la France parut écouter avec ardeur et profit pendant plus de trente ans, et dont elle éprouve aujourd'hui sans doute la privation plutôt que l'oubli.

» Les mêmes préférences politiques, avec plus de pénétration active et d'ascendant pratique, marquaient l'esprit de M. Bertin de Veaux, homme arrivé trop tard à la tribune pour en user avec pleine possession, mais supérieur dans les entretiens, par l'abondance des idées, la fermeté du raisonnement et la justesse du sens, sous le coup même de la passion. Moins modeste que son frère, moins volon-

tiers satisfait de la vie spéculative, tour à tour polémiste hardi, député considérable et pair de France paisible, mais presque toujours conseiller fort accrédité du pouvoir, M. Bertin de Veaux eut pendant bien des années, sur les ministères de son pays, quelque chose de cette influence spirituelle et temporelle que Swift et d'autres lettrés célèbres avaient exercée même dans l'aristocratique Angleterre. Tant l'intelligence indépendante et nette prend un ascendant nécessaire là où la discussion est libre et l'opinion puissante (1)! »

Après une lutte de quatre ans, l'opposition, dont toutes les nuances s'étaient concertées, l'emporta dans les élections générales de 1827 : Villèle fut renversé.

Cette victoire, dans laquelle les Débats pouvaient s'attribuer une large part, porta à son apogée la puissance de ce journal ; on pourrait dire qu'il avait à cette époque l'importance d'une institution politique. Aucun prix ne paraissait trop élevé pour le conquérir au gouvernement. Ce n'est pas assurément qu'il se vendît ; mais il se laissait, dit-on, allouer des subsides qui, sans corrompre ses opinions, rémunéraient son zèle et ses services.

Ici je me trouve amené sur un terrain brûlant, que j'aurais voulu ne point être obligé d'aborder;

(1) M. Villemain, *Souvenirs contemporains,* t I, p. 447.

mais les faits ont eu un tel retentissement, que je n'aurais pu les passer sous silence sans être taxé de partialité.

On a souvent parlé, dans la presse et hors de la presse, des subventions du Journal des Débats ; on en a fixé le chiffre ; on a évalué les sommes que pouvait coûter son appui aux gouvernements auxquels il consentait à le prêter. Mais il est bien difficile de dire là-dessus quelque chose de certain. Après tout, nous ne verrions dans le fait en lui-même rien que de parfaitement avouable. De tout temps les partis se sont imposés pour soutenir leurs organes ; je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'en aurait pas à lui, qu'il soutiendrait aussi, pourquoi il ne paierait pas qui le sert, ni qu'il y ait de la honte à le servir, lorsque c'est par conviction. Quand les journalistes de l'opposition recherchent et obtiennent, généralement, la faveur populaire, il me semble juste que les faveurs gouvernementales aillent à ceux qui soutiennent le gouvernement.

Mais ce qui serait moins excusable, c'est le prix excessif auquel le Journal des Débats aurait mis ses services, la hauteur avec laquelle il les aurait en quelque sorte imposés, si l'on en croit certains détails donnés par M. Nettement comme ayant « un caractère d'authenticité et de certitude que rien ne saurait ébranler (1) », et répétés notamment par

(1) M. Alfred Nettement a consacré à l'*Histoire du Journal des Débats* un vo-

Lamartine dans son Histoire de la Restauration.

M. de Martignac, en arrivant au pouvoir, s'était tout d'abord préoccupé de se concilier la presse, et tout particulièrement le Journal des Débats, qui avait porté à son prédécesseur de si rudes coups; il comprit la nécessité de s'attacher un si puissant ami, un ennemi si dangereux. Charles X, qui partageait la préoccupation de son ministre, se serait entremis lui-même auprès de Bertin l'aîné pour l'engager à soutenir le nouveau ministère, et le hautain journaliste n'aurait pas craint de faire entendre au monarque le même langage à peu près que son frère avait tenu, quatre années auparavant, à M. de Villèle. — « Ce ministère, aurait-il répondu avec une audace bien faite pour offenser le roi, ce ministère, c'est moi qui l'ai fait : qu'il se conduise convenablement avec moi, sans quoi je pourrai bien le défaire, comme j'ai renversé l'autre. » Et une alliance aurait été conclue aux conditions dictées par Bertin, conditions tellement léonines que nous nous refusons absolument à y croire.

Ces faits, s'ils étaient vrais, auraient, même en les dépouillant du caractère que lui ont imprimé MM. Nettement et Lamartine, une éloquente signification : ils aideraient singulièrement à comprendre cette lutte incessante entre le pouvoir et la

lume en deux tomes, fort intéressant, même au point de vue de l'histoire de la presse en général, et écrit avec autant d'impartialité qu'il était raisonnablement possible d'en attendre d'un adversaire politique.

presse, et, dans le cas particulier, ils expliqueraient jusqu'à un certain point les ordonnances de 1830. La royauté aurait plié sous la contrainte; mais ce ne pouvait être que pour se relever de toute sa hauteur à la première occasion.

Et il faut bien l'avouer, si le pouvoir, dans un sentiment de conservation assez naturel, cherche continuellement à abaisser la presse, qui l'a trop habitué à voir en elle un ennemi, la presse, quand elle triomphe, quand elle se sent soutenue, n'a pas coutume de se montrer beaucoup plus généreuse envers le pouvoir.

Le Journal des Débats, nous le savons déjà, ne prêta au ministère Martignac qu'un appui tracassier et un concours exigeant. C'était une faute, que nous avons entendu tout à l'heure M. Saint-Marc Girardin confesser en toute humilité. On ne la comprit bien que lorsque M. de Martignac fut tombé. Ce jour-là, à l'apparition du triumvirat du 9 août, le Journal des Débats poussa le premier cri, un cri de douleur et d'alarme, qu'il nous semble encore entendre retentir comme le glas de la Restauration : *Malheureux roi ! Malheureuse France!*

Ainsi le voilà encore une fois brisé, s'écriait-il, ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque ! Voilà encore une fois la couronne avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi ! Ce qu'elle a conquis par

quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte! Ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment!

Et quels conseils perfides ont pu égarer ainsi la sagesse de Charles X, et le jeter, à cet âge où le repos autour de soi est la première condition du bonheur, dans une nouvelle carrière de discordes! Et pourquoi? Qu'avons-nous fait pour que notre roi se sépare ainsi de nous? Jamais peuple fut-il plus soumis à ses lois? Où l'autorité royale a-t-elle reçu la moindre atteinte, la justice quelque obstacle à sa force? La religion n'est-elle pas toujours entourée de nos respects?

Il y a un an, à cette même époque, Charles X alla visiter les provinces du nord; nous invoquons son souvenir : par quels témoignages d'amour et de reconnaissance il fut accueilli! Cette touchante image d'un père environné de ses enfants devint alors une heureuse réalité. Aujourd'hui, il trouverait encore partout des sujets fidèles, mais partout affligés d'une méfiance imméritée.

Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne, ce qui avait rallié autour du trône les cœurs de tous les Français, c'était la modération dans l'exercice du pouvoir. La modération! aujourd'hui elle devient impossible; ceux qui gouvernent maintenant les affaires voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient : les haines que leurs noms réveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas rendues; redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être dans les premiers jours voudront-ils bégayer les mots de Charte et de liberté, leur maladresse à dire ces mots les trahira; on n'y verra que le langage de la peur ou de l'hypocrisie. Quelle liberté, grands dieux! que de la liberté à leur manière! Quelle égalité que celle qui nous viendrait d'eux!

Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes, elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer? Ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est-à-dire en se mettant hors la loi du pays. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la

puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi; il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre! Malheureuse France! Malheureux roi!

Cet article fut saisi. Il était de Béquet, dont l'attachement à la dynastie était bien connu; il avait été inspiré et revu par Bertin. Béquet se dénonça lui-même aux tribunaux; mais Bertin revendiqua la responsabilité comme un privilége. Traduit en police correctionnelle, sous la prévention « d'offense envers le roi et d'attaque contre la dignité royale », il fut condamné, le 26 août, à six mois de prison et 500 fr. d'amende, minimum de la peine. Il appela de cette sentence; le ministère public en appela de son côté *a minima*.

Ce procès, au milieu de l'universelle agitation des esprits, devenait un véritable événement politique. Ce n'était pas le Journal des Débats, mais le ministère, qui, pour le public, se trouvait en cause; MM. de Polignac, de Labourdonnaye et de Bourmont étaient moins les plaignants que les accusés. Le jour où l'affaire devait venir à la Cour royale, une foule nombreuse envahit, dès le matin, les avenues de la salle d'audience; on s'étouffait aux portes, et, longtemps avant l'ouverture, des personnes munies de billets et introduites dans l'inté-

rieur par des entrées particulières avaient envahi le parquet, ainsi que les bancs habituellement réservés aux témoins, aux avocats et aux accusés. Des pairs, des députés, et un grand nombre de femmes, occupaient des places réservées. Après un éloquent plaidoyer de M. Dupin, M. Bertin prit lui-même la parole en ces termes :

Messieurs les juges, depuis trente-six ans que j'exerce une profession honorable, mais hérissée de difficultés, je puis me rendre le témoignage que, dans les journaux dont j'ai été propriétaire et rédacteur, jamais je n'ai écrit ou laissé écrire (toutes les fois que j'ai été libre) une phrase laquelle n'eût pour but la défense des principes qui pouvaient seuls, selon moi, rendre au souverain légitime son royaume usurpé, à la France ses libertés perdues. Me suis-je trompé dans l'expression de ces principes? Je ne le crois pas; ma conscience serait là pour démentir l'erreur de mon langage.

Sans remonter à des temps que déjà peu d'hommes ont vus, pour ne parler que du Journal des Débats fondé par mon frère et par moi, il y a trente ans, ceux qui m'entendent ici savent si je dis la vérité. Les ennemis du roi m'ont d'avance, et depuis longtemps, rendu cette justice, témoin les saisies, les fuites exigées, les exils, la prison, les déportations prononcées tant de fois contre moi, et par la République et par l'Empire, comme partisan reconnu et déclaré de la maison de Bourbon. A Dieu ne plaise que je parle de ces choses pour me vanter! je n'ai fait que mon devoir en m'exposant aux dangers attachés à mon opinion. Tant de Français ont souffert (et parmi ces Français que d'illustres victimes!), tant de Français ont rendu de plus importants services que les miens, qu'il me siérait mal, à moi, citoyen obscur, de me faire un droit de quelques sacrifices; mais, forcé de repousser une imputation que j'ai peut-être le droit de trouver étrange, j'ai voulu seulement rappeler à mes juges que je ne

suis point un ennemi du trône, et que ma vie passée doit entrer en considération dans les arrêts que l'on peut porter sur ma vie présente.

La Restauration me trouva, ainsi que mes associés, dépouillé de ma propriété, du Journal des Débats. Les termes mêmes de l'acte de spoliation pourraient me tenir lieu de certificat de fidélité au roi. Le 31 mars 1814, je me ressaisis, avec mon frère, de notre propriété, au nom même de ce roi qui avait été le motif avoué de notre spoliation.

Vous savez, Messieurs, comment la cause de la légitimité fut défendue dans le Journal des Débats jusqu'au 20 mars 1815, et particulièrement dans l'article du 20 mars. Obligé, par suite de cet article, qui fut arrêté à la poste, mais distribué dans Paris, obligé de fuir encore une fois, je me retirai à Bruxelles, d'où je fus bientôt appelé à Gand pour rédiger le journal officiel du roi : c'est le plus grand honneur et la plus grande récompense que j'aie pu recevoir. Là, sous les yeux mêmes du roi, je continuai à combattre pour ces principes que la Charte royale avait proclamés, et que la dynastie légitime pouvait seule nous garantir. Louis XVIII appréciait ces articles, qu'un zèle trop ardent calomnierait peut-être aujourd'hui. La liberté s'était arrêtée avec la légitimité à quelques pas de la France, elle en rouvrit les portes à l'immortel auteur de la Charte.

De retour dans ma patrie, je repris la direction du journal que j'avais fondé ; je n'ai cessé de défendre les vrais intérêts de la royauté, qui ne me paraissaient pas avoir désormais d'appuis plus solides que ceux des institutions octroyées par le monarque législateur.

Alarmé pour ces intérêts à la formation du ministère actuel, peu accoutumé à cacher mon opinion, surtout quand il y va de la monarchie, je chargeai un de mes collaborateurs d'exprimer sa douleur et la mienne. Après avoir fait à son article les corrections, les changements, qui me parurent nécessaires, je le publiai. Je demeure convaincu que mes équitables juges, qui ont entendu mon savant et éloquent défenseur, n'y trouvent pas le délit dont l'affligeante supposition m'amène au pied de leur tribunal. Le

sentiment même de cet article, s'il est vivement exprimé, est la preuve de ma loyauté et de mon innocence.

Je ne sais si ceux qui se croient sans doute plus dévoués que moi au petit-fils de Henri IV, rendent un grand service à la couronne en amenant devant une cour de justice des cheveux blanchis au service de cette couronne ; je ne sais s'il est bien utile que des royalistes qui ont subi les peines de la prison pour la royauté les subissent encore au nom de cette royauté. Mais enfin, Messieurs, si, par impossible, mon défenseur n'était pas parvenu à vous faire partager son opinion et la mienne, j'ose me flatter que, d'après le peu de mots que je viens d'avoir l'honneur de vous adresser, aucun de vous, aucun de ceux qui m'entendent, ne pourra croire qu'arrivé au terme prochain d'une pénible carrière, j'aie voulu sciemment offenser, outrager, insulter celui qui fut toujours l'objet de mes respects, de mon amour, j'allais presque dire de mon culte.

Après trois heures de délibération, la Cour, « considérant que, si les expressions de l'article incriminé étaient inconvenantes et contraires à la modération qu'on doit apporter dans la discussion des actes du gouvernement, cependant elles ne constituaient pas le double délit d'offense à la personne du roi et d'attaque à la dignité royale », déchargea Bertin des condamnations prononcées contre lui et le renvoya de la plainte. Cet arrêt fut accueilli par des cris de *Vive le roi !* et par des applaudissements redoublés, qui, répétés de proche en proche dans les couloirs les plus voisins, portèrent rapidement au dehors la bonne nouvelle.

Une fois la rupture faite, une fois l'adieu des

royalistes prononcé, il fallait que le Journal des Débats exprimât l'invincible résolution que la France moderne avait de résister aux tentatives insensées de la contre-révolution. Cette tâche, le soin de conduire la nouvelle bataille, échut à deux jeunes écrivains, tout récemment entrés dans la carrière du journalisme, qu'ils devaient parcourir avec un égal honneur, et dans laquelle ils se trouvent encore aujourd'hui l'un et l'autre, unis par une amitié qui fait leur plus bel éloge : j'ai nommé MM. de Sacy et Saint-Marc Girardin. Ce dernier, dans ses *Souvenirs,* en tête desquels il a placé le nom de son compagnon de travail et d'étude depuis plus de trente ans, comme un témoignage de leur vieille et constante union, parle de cette longue et rare amitié dans des termes que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire :

« Nous étions fort décidés par instinct, mon ami de Sacy et moi (car pourquoi ne mettrais-je pas ici son nom dans des souvenirs qui nous sont si communs?), nous étions fort décidés à ne prendre de la vie de journaliste que ce que nous en aimions et ce que nous en voulions, c'est-à-dire le droit de dire notre avis fort modestement sur les affaires de notre pays : c'était là le sentiment qui nous attirait vers le journalisme, ayant peu de goût pour les autres plaisirs que peut donner ce genre de vie..... Si nous avons valu quelque chose, lui et

moi, dans la polémique, c'est parce que nous avons toujours senti, écrit et pensé à l'unisson l'un de l'autre. Nous aurions parfois peut-être été tentés de perdre courage à travers les vicissitudes politiques que nous avons traversées, si nous ne nous étions pas appuyés l'un sur l'autre, fortifiés l'un par l'autre. Cette longue confraternité, précédée par notre amitié, et qui l'a confirmée et multipliée, si je puis ainsi parler, par les occasions qu'elle nous a sans cesse données de nous unir dans les mêmes joies et les mêmes chagrins, cette confraternité a fait ma force dans nos jours de milice active; elle fait encore ma joie et mon honneur aujourd'hui. »

Arrivé à l'époque dont nous parlons et au nouveau rôle adopté par le Journal des Débats à l'avènement du ministère Polignac, M. Saint-Marc Girardin s'en exprime ainsi :

« Nous y étions surtout propres, M. de Sacy et moi, par nos sentiments et nos opinions. Non que nous eussions le moins du monde l'esprit révolutionnaire : nous sentions seulement que la lutte était engagée entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau ; nous sentions que les coups d'Etat s'approchaient, et que le contre-coup serait inévitablement une révolution. Nous n'hésitions pas : nous préférions le triomphe de la révolution au triomphe du coup d'Etat; mais nous préférions surtout éviter

cette douloureuse alternative. Ce sentiment anime toute la polémique du Journal des Débats depuis le 8 août 1829 jusqu'aux ordonnances du 25 juillet 1830. Cette polémique est souvent violente, emportée, et je ne veux point aujourd'hui en excuser la dureté, je serais plutôt disposé à me la reprocher; mais qu'on songe au moment : c'était à la veille d'une contre-révolution que nous repoussions avec colère, et à la veille aussi d'une révolution que nous sentions la France capable de faire, et peut-être même de désirer (1). »

Nous aurions voulu citer comme exemple un article du 14 août dans lequel M. Saint-Marc stigmatisait en termes brûlants le nouveau ministère, et qui eut un grand retentissement. « Coblentz, Waterloo, 1815 ! s'écriait-il, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère. Tournez-le de quelque côté que vous voudrez; prenez nos haines d'il y a trente ans, nos douleurs et nos inquiétudes d'il y a quinze ans : tout est là, tout s'y est donné rendez-vous pour affliger et irriter la France. Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte que chagrins, malheurs et dangers. »

Et l'on retrouve, non pas la même colère, mais le même sentiment de douleur, dans tous les articles que pendant une année entière les deux amis écrivirent sur l'imminence et le danger des coups

(1) *Souvenirs d'un journaliste*, p. 53-57, et préface, p. XIII.

d'Etat, dans lesquels ils voyaient avec raison la ruine de la monarchie de 1814. « Lorsque le Journal des Débats, dit de son côté M. de Sacy, s'écria prophétiquement, le jour même de l'avènement du ministère Polignac : « Malheureuse France ! malheureux roi ! » sa douleur ne le trompait point. Ce cri arraché à de vieux royalistes n'était pas un cri de sédition. Dans notre ardente polémique, tout ce qu'on pouvait faire pour avertir la royauté et pour la retenir sur la pente fatale des abîmes, nous le fîmes loyalement. C'était aussi une prétention trop folle que celle de s'armer, pour détruire la Charte, d'un article de la Charte elle-même, et de tenir toujours un coup d'Etat en réserve, sous prétexte de salut public, contre l'usage le plus légitime de la liberté. Il y allait du gouvernement représentatif tout entier. Sous combien de formes ne l'avons-nous pas écrit et répété, dans l'espace des onze mois qui séparèrent la chute du ministère Martignac de la chute de Charles X ! Tous les jours nous avions la plume à la main ; une discussion sans relâche foudroyait d'avance les principes qui devaient servir de fondement aux ordonnances de juillet (1). »

La signature des articles politiques n'était pas obligatoire alors, et, comme le nom de M. de Sacy n'a figuré le plus souvent qu'au bas d'articles littéraires, la génération nouvelle serait tentée de voir

(1) *Variétés littéraires*, préface, p. VII.

dans l'éminent écrivain un critique plutôt qu'un polémiste. Cependant — c'est lui qui nous l'apprend — la critique n'a été pour lui qu'une occupation secondaire pendant les vingt premières années de sa vie de journaliste. De février 1828, époque de son entrée aux Débats, jusqu'à décembre 1848, c'est la polémique qui a été sa grande affaire, son travail et son souci de chaque jour. Aimant le pouvoir par jugement et par goût, il a défendu pendant vingt ans ce qu'on appelait alors la cause de l'ordre et de la liberté. Depuis que, par une conséquence inévitable de l'anarchie, l'usage a été réfréné avec l'abus, et que la liberté a dû subir les lois faites pour la licence, il n'a pas désespéré des journaux, de ces journaux dont peut-être ceux mêmes qui les maudissent le plus auront un jour regretté l'absence. La critique littéraire lui restait : il s'y est réfugié sans regret (1).

M. de Sacy a fait réimprimer naguère ses principaux articles de critique philosophique, historique et littéraire, pendant sa longue coopération au journal qu'il dirige aujourd'hui. Si, comme nous aimons à l'espérer, il recueille aussi un jour ses articles politiques, on verra que la fermeté de sa foi monarchique et libérale, et son actif dévouement à sa foi, n'ont pas été moindres que la judicieuse verve de son talent.

(1) *Variétés littéraires,* Discours de réception à l'Académie, 28 juin 1855.

Comme M. de Sacy, son ancien compagnon d'armes s'est aussi retiré sous sa tente. Cependant, l'espérance de la résurrection de l'opinion publique le rend encore de temps en temps aux goûts de controverse de sa jeunesse. Refroidi aujourd'hui par les années et par l'expérience, nous dit-il lui-même, il est plus disposé à faire des livres que des articles, à s'adresser plutôt au petit nombre qu'au grand nombre, aux lecteurs qu'amène le temps qu'aux lecteurs du jour et de l'heure. Néanmoins, malgré l'âge et malgré le peu d'encouragement que nos institutions donnent à la controverse politique, il sent bien, toutes les fois qu'éclate un événement important, que la main lui démange, et qu'il voudrait en dire son mot : « tant, ajoute-t-il, tant est grande l'habitude que nous avons prise de penser et d'écrire ! tant il nous est difficile de ne plus croire à l'opinion publique (1) ! »

A peu près à la même époque que MM. de Sacy et Saint-Marc Girardin, entrait aux Débats un autre écrivain, jeune aussi, et qui devait s'y faire dans un autre genre, je ne dirai pas une réputation plus solide, mais un nom plus retentissant : Jules Janin. Le célèbre critique s'était d'abord essayé dans le *Figaro*. Plus tard, il avait paru un moment à la *Quotidienne,* attiré par Michaud, cet esprit fin et sagace,

(1) *Souvenirs d'un journaliste*, préface, p. VII.

qui l'avait promptement deviné et apprécié. Enfin, au mois de novembre 1829, « à l'heure de la grande polémique, son heureuse étoile le conduisit aux Débats. Et avant de prendre dans ses mains malhabiles la plume savante de Duviquet, il commença par écrire des articles politiques, s'estimant fort heureux lorsque, de temps à autre, il était appelé à faire quelque sortie innocente au plus fort de la bataille politique de chaque jour. » Il a lui-même fort agréablement raillé la part que, si jeune encore, il prit à cette grave et terrible polémique, grosse d'une révolution qui contenait plusieurs autres révolutions dans son sein.

« Le combat, dit-il, était ardent; les plus célèbres soldats des deux parts étaient à l'œuvre : où donc était l'obstacle, si, dans l'intervalle et quand les chefs ne donnaient pas, le jour où M. de Chateaubriand restait sous sa tente, où M. de Salvandy fourbissait ses armes bien trempées, les nouveaux venus de ma taille, les novices, les recrues, essayaient leurs forces dans les combats d'avant-garde? Ainsi j'ai commencé; j'ai écrit, qui le croirait? de graves articles dans le Journal des Débats, et vraiment je ne serais pas seul à sourire de moi-même si l'on savait avec quel sans-gêne politique je traitais, en ce temps-là, M. Mangin, M. Cottu, M. le comte de Labourdonnaye et M. le prince de Polignac. « *J'étais* donc un foudre de guerre? » Eh! je l'étais! On bâtissait

une nouvelle chambre des députés, et je trouvais que l'architecte avait mal fait de changer la distribution de l'ancien local ! On dédiait, sur la place Royale, une statue au roi Louis XIII, et je daignais approuver cet honneur rendu au roi Louis *le Juste,* ainsi nommé parce qu'il était né sous le signe de la *Balance !* Tantôt j'approuvais tout à fait le roi et la reine de Naples d'être venus à Paris « *tout simplement en rois,* et sans être protégés de l'incognito dont se couvraient jadis les rois voyageurs » ; tantôt j'annonçais à la France qu'elle n'avait pas à s'inquiéter des coups d'Etat : « Non, disais-je en mon premier-Paris du 11 novembre 1829, César lui-même, fût-il à la place de M. de Labourdonnaye aujourd'hui, croyons-en l'histoire présente et l'histoire passée, aujourd'hui Jules César ne passerait pas le Rubicon. » Ce qui était, comme on voit, puissamment raisonner ! Si grande était mon expérience des choses humaines, et si profonde ma sagesse précoce ! Ai-je fait passer, à mon compte, de cruels moments à M. de Guernon-Ranville, à M. de Montbel ! Me suis-je agréablement moqué de la contre-révolution ! Ai-je tourné gravement autour de l'*accord des libertés publiques et de la royauté !* — Ai-je maltraité M. Rives et les censeurs, les bêtes noires de ma jeunesse ! « Un censeur ! ô misère ! un homme qui tue et qui taille en plein drap l'idée et la forme, la pensée et la parole; inintelligente et formidable puis-

sance, puissance occulte et sans nom : le censeur, pareil à ce bourreau voilé qui monte sur l'échafaud pour faire tomber la tête d'un roi ! la censure, une sœur de Pluton, une Furie, ou, pour mieux dire, toutes les Furies en une seule,

» *Plutonis soror, aut Furiarum sanguinis una !* »

» Un autre jour j'enflais ma voix ; je disais avec Mirabeau : *Silence aux trente !* et je commençais ainsi ma philippique : « Ce qui manque surtout au ministère, c'est l'intelligence. » Et quand je relis ces vieilleries, plus éteintes mille fois et plus oubliées que le dernier des dix mille vaudevilles que j'ai frappés de ma griffe, il me semble que ce n'est pas moi qui écrivais ainsi en quatre colonnes les craintes, les désirs et les volontés de la France, à la veille de la révolution de Juillet. »

L'entrée de Jules Janin au feuilleton, dans cette carrière qu'il devait parcourir d'un pied si allègre et avec tant de bonheur, tint à des causes purement politiques, et, dit-il, voici comme : Aux élections du mois de novembre 1830, le cens électoral avait été abaissé par la nouvelle Charte à une somme si peu ronde, que même plusieurs gens de lettres se virent électeurs, en dépit de leurs espérances. Au nombre de ces nouveaux électeurs que venait de créer la loi nouvelle était Duviquet lui-même, et le brave homme, content de son prétexte, tout joyeux de ces

grandeurs inespérées, partit pour Clamecy, sa patrie, où il devait exercer ses droits de citoyen émancipé. Pendant qu'il y écoutait des professions de foi, Janin allait voir les pièces nouvelles à sa place, et le hasard, qui n'est pas toujours un méchant dieu, fit justement qu'en l'absence du digne homme un drame en vers, *le Nègre,* par M. Ozanneaux, l'inspecteur de l'Université, fut représenté au Théâtre-Français. Janin écrivit, à propos de cette pièce infortunée *sous son consulat née,* un feuilleton de sa façon, qui dut étrangement surprendre les lecteurs du Journal des Débats. Et en effet, pour qui lit aujourd'hui avec sang-froid cette ironie, où la forme et le fond sont tout à fait à l'unisson d'une chose de mauvais goût dans le fond et dans la forme, il est impossible de s'expliquer comment il s'est fait que dans un journal aussi grave, et à cette même place occupée par des écrivains d'un style si calme et si posé, cette infraction à tous les usages de la critique savante n'ait pas été immédiatement réprouvée. Au contraire, il n'y eut qu'une voix pour approuver une hardiesse si nouvelle. Duviquet lui-même ne fut pas le dernier à en rire; posant sa main sur la tête coupable, il s'écria : *Tu Marcellus eris ;* et peu de temps après il cédait son sceptre d'ivoire au jeune novateur qui en avait fait une férule (1).

Jules Janin a fait dans la critique dramatique une

(1) *Histoire de la littérature dramatique*, t. I, chap. 1er.

complète révolution, sur laquelle il s'est ainsi expliqué lui-même :

« Les anciens maîtres de la critique avaient pour coutume de raconter au lecteur la pièce nouvelle, à commencer par la première scène, à finir par le dernier mot du dénouement. Utile et sage habitude ! Elle avait cela de bon qu'au moins le lecteur savait à quoi s'en tenir, et n'était pas réduit, comme on l'y a contraint de nos jours, à marcher, de conjectures en conjectures, à je ne sais quel récit d'une comédie ou d'un drame impossible, qu'il faut saisir au vol, dans un milieu de bruits élégants et de périodes sonores pour lesquels le feuilleton moderne est passé maître. Il y avait donc pour le lecteur et pour le critique un grand repos d'esprit dans ces analyses, si faciles à faire et si faciles à lire ; car, autrefois, quand le drame était encore, ou peu s'en faut, contenu dans ses limites naturelles, une analyse en cinq alinéas n'était pas la mer à boire... Le plus grand drame, dans ces temps reculés, était simple comme bonjour et bonsoir. Tout au rebours aujourd'hui, un drame à réciter, mot à mot, c'est un volume à écrire, et, toutes les fois qu'en plaisantant j'en ai voulu faire la triste expérience, il s'est trouvé que mes lecteurs, moins intéressés que fatigués de ces détails, ont refusé de m'accompagner jusqu'au bout. Essayez donc, si vous l'osez, de raconter au lecteur impatient *Glenarvon* ou *les Sept infants de Lara !*

» Ainsi, — chose étrange et peu croyable, — à mesure que le drame est devenu difficile à comprendre, l'analyse a disparu du feuilleton, soit qu'elle ait fatigué le lecteur, soit qu'elle ait paru insupportable au critique. Le feuilleton ne s'est pas cru obligé, et tant s'en faut, à suivre pas à pas, dans leur course aventureuse, ces drames échevelés qui commençaient à six heures du soir pour finir quelquefois après minuit! Non, personne n'était plus assez fort pour entreprendre *ab ovo* un pareil récit, et personne assez fort pour le supporter.

» Disons tout, la jeune critique avait à faire, elle aussi, ses preuves de mérite et de talent; elle voulait montrer qu'elle savait écrire et penser pour son propre compte; elle s'inquiétait de l'œuvre nouvelle, à la bonne heure! elle s'inquiétait surtout du succès qui lui appartiendrait en propre, et de l'estime qu'elle établirait de son propre talent dans l'opinion du lecteur. En un mot, la critique, dans cette chasse ardente aux nouveautés de toutes sortes, songeait beaucoup à la gloire qui lui en devait revenir, et ceci est un des grands caractères du nouveau feuilleton...

» Il ne faut donc pas chercher dans le feuilleton moderne l'allure et l'accent d'autrefois; sa voix est plus haute et son geste plus fier. De temps à autre, quand il trouve qu'il n'a rien à dire de l'œuvre appelée à sa barre, il se met à parler pour son propre

compte, et, plantant là ces impuissances, indignes d'un jugement sérieux, il se met à faire l'école buissonnière à travers les poésies qui lui sont défendues.

» Ajoutez un autre motif, l'agrandissement d'une feuille hier encore si petite qu'elle tenait dans le creux de la main, si vaste aujourd'hui que l'on a calculé que toutes ces feuilles réunies suffiraient en huit jours à envelopper, dans un linceul éphémère, le monde habité (1). »

Comme tous les novateurs, Jules Janin a eu des admirateurs passionnés et des détracteurs qui ne l'étaient guère moins. Il y aurait imprudence à moi à mettre ma faible plume entre l'arbre et l'écorce. L'opinion, d'ailleurs, est faite aujourd'hui sur le *prince des critiques :* il a des défauts, — ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Sainte-Beuve ; — mais que de rares et d'aimables qualités !

—

La *Quotidienne*.

Il y a eu plusieurs époques à la *Quotidienne*. M. Michaud l'avait recommencée avec Fiévée en 1814 ; il la continua avec M. Laurentie presque toujours. Berchoux, Merle, Malte-Brun, Mély-Janin, J.-B. Soulié, Nodier, le marquis du Maisonfort, ap-

(1) *Histoire de la littérature dramatique*, t. I, p. 40.

partenaient à la première Quotidienne. La jeune Quotidienne ne commence guère qu'à partir de 1822. Bien que pure royaliste, elle se composait en grande partie de gens d'esprit très-libres de convictions et très-désabusés. M. Michaud, homme fin, aimable, de plus en plus spirituel en vieillissant, et dont on cite une foule de mots charmants, était le Voltaire de ce petit groupe, qui comptait de jeunes noms dignes déjà de s'associer avec le sien : c'étaient d'abord MM. Malitourne, Bazin, Véron, Audibert, Capefigue, Mennechet; plus tard, MM. Poujoulat, Paulin Paris, Janin, Rabou, s'y joignirent.

Le caractère de la jeune rédaction de la Quotidienne était de ne donner, c'est tout simple, dans aucun des lieux communs libéraux du temps, d'en rire tout haut, et aussi de rire plus bas des déclamations et des lieux communs monarchiques et religieux qu'elle pratiquait de si près, qu'elle semblait partager et redoubler souvent, mais auxquels elle ne tenait en réalité que par le côté politique.

Après avoir donné dans les vivacités de 1815 et avoir suivi le mouvement du parti ultra-royaliste, soit au dehors, soit au dedans du pouvoir, jusque vers le moment où Chateaubriand rompit avec Villèle, la Quotidienne était rentrée dans la contre-opposition, c'est-à-dire dans l'opposition qui se faisait à droite. C'était son rôle de prédilection et son élément : car M. Michaud, si royaliste qu'il fût sous

la Restauration, n'était ministériel que le moins possible; il était toujours prêt à être de la contre-opposition. Le journaliste du temps du Directoire avait gardé des guerres de plume de la Révolution et de sa persécution de Fructidor un certain goût pour la liberté de la presse; il l'aimait comme un Vendéen qui aurait continué d'aimer la guerre des haies et des buissons. Il la défendit vivement, en ce qui le concernait, contre les atteintes ou contre les offres du ministère Villèle. « Qu'il soit permis aux journaux, disait-il, de faire l'office d'un réverbère; c'est un office modeste, les ministres n'en sauraient être jaloux... On ne dit pas d'un réverbère qui brille dans la nuit qu'il exerce son influence sur la marche des passants. » La situation d'un homme d'esprit aussi libre que Michaud, aussi dégagé de fanatisme pour les choses et de prévention contre les personnes, était extrêmement piquante dans un camp violent et enflammé tel qu'était alors l'opinion royaliste extrême. Je me figure que, s'il y resta si longtemps, ce fut surtout par curiosité et pour son amusement. Il assistait avec sourire à ces excès de passion de ses amis; même quand il les servait dans l'attaque, il choisissait entre les traits. Il s'était fait, comme nous venons de le dire, un cercle à son image, en partie composé d'hommes jeunes que le libéralisme repoussait par ses lieux communs, et qui n'étaient royalistes que par pré-

férence politique. Dans la province et à distance, on ne discernait pas bien entre ces divers groupes et ces diverses nuances de l'armée royaliste; plus d'un abonné de la Quotidienne croyait dévotement que les rédacteurs très-mondains dont il lisait les articles étaient tous des abbés. Cette idée amusait beaucoup Michaud. Plus tard, quand il se décida à ouvrir le feu contre Villèle, en qui il n'appréciait pas assez le côté d'homme d'affaires, et qui le choquait par son manque d'attention et de soins pour l'esprit, il disait en souriant à quelques-uns de ses nouveaux alliés : « Nous autres, nous tirons par les fenêtres de la sacristie. » Je ne donne pas cette guerre de fronde pour de la haute et indépendante politique, dit M. Sainte-Beuve, auquel nous empruntons la plupart de ces détails (1); mais je la montre telle qu'elle était.

Une petite feuille que j'ai déjà citée, le *Masque de Fer*, parle ainsi de la Quotidienne de 1825 :

Il est aisé de reconnaître, en entrant à la Quotidienne, que cette feuille est la gazette officielle de l'aristocratie, du privilége, et surtout du clergé. Parmi les gens qui fréquentent habituellement ses bureaux, on ne trouve que des abbés et des marquis. Cependant, la plupart des écrivains qui l'alimentent sont plus souvent au théâtre qu'à l'église, et, par une bizarrerie assez remarquable, presque tous ses rédacteurs ordinaires appartiennent à la classe plébéienne.

Il faut pourtant excepter le vicomte Charles Nodier, espèce de

(1) *Causeries du lundi*, t. II, p. 368; t. VII, p. 26.

rédacteur ambulant, qui promène ses articles dans tous les journaux, mais dont le nom se reproduit assez souvent dans la Quotidienne. Le père de *Jean Sbogar* a renoncé à la politique; il est devenu aussi doux et aussi candide que le rédacteur en chef. Il pleure souvent, il soupire sans cesse, il se lamente toujours. M. Nodier, malgré son humeur plaintive, a adopté une branche particulière de littérature; c'est plutôt le rédacteur du libraire Ladvocat que le rédacteur de la Quotidienne. Il n'est pas un libraire un peu achalandé qui n'ait deux ou trois rédacteurs à sa suite pour faire des articles, grands et petits, sur les œuvres qu'il publie, et qu'il se charge de faire insérer lui-même dans les journaux. Si bien que M. Nodier rédige à la fois des articles littéraires dans le sens de la Quotidienne ou des *Débats,* et des notices patriotiques pour le *Constitutionnel;* tantôt il plaide pour Pascal, tantôt pour la Congrégation, tantôt pour les idées philosophiques. C'est un excellent homme que M. Nodier...

On demandera peut-être ce que fait M. Michaud à la Quotidienne. Il fait tout et rien : tout, puisque c'est lui qui dirige réellement la rédaction; rien, car il n'écrit pas deux colonnes par an. Parfois seulement il prend la peine de copier les articles de M. Vitrolles. Celui-ci, qui a la prétention d'être un homme d'Etat, ne veut pas être rangé dans la classe des journalistes, et pourtant il est le rédacteur officiel de la Congrégation.

M. Michaud, en effet, écrivait peu pour son compte, mais il excitait à écrire; il avait des idées et en donnait. Sous l'Empire, étant un des propriétaires de la *Gazette,* il eut l'idée, par exemple, de l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin,* dont les chapitres parurent d'abord en feuilleton dans la Gazette (1811-1812); il avait même pris la plume pour la mise en train, et il y a, dit-on, des chapitres qui sont de lui et de Merle.

A propos de l'auteur des *Ermites*, le *Masque de Fer* signale une autre industrie encore, qui naissait alors et qui depuis a fait de grands progrès. « Les écrivains qui font à la fois des livres et des journaux, fait-il remarquer, sont passés maîtres, comme on dit, dans l'art de faire valoir leur marchandise. MM. Jouy et Jay, surtout, sont experts dans ce genre de commerce. L'Ermite de la Chaussée-d'Antin, de la Guyane, en Province, a vendu d'abord séparément ses articles à la *Gazette*; puis il les a réunis en plusieurs volumes, et il les donne encore dans ses œuvres complètes. Les *Ermites en prison* et les *Ermites en liberté* ont été vendus d'abord à Ladvocat; mais avant de lui être livrés, ils ont été insérés, en grande partie, l'un dans la *Pandore*, l'autre dans le *Mercure*. »

Mais revenons à la Quotidienne. M. Michaud, avons-nous dit, y écrivait peu ; ses articles étaient courts pour la plupart; ce sont de simples entrefilets précédés d'ordinaire de trois petites étoiles. Par exemple, à propos de la loi de justice et d'amour, qui venait d'être proposée, il écrivait, le 3 janvier 1827 :

Combien faut-il de poudre pour charger une pièce de vingt-quatre? — Deux livres. — Eh bien! mettez-en quatre pour qu'elle fasse plus de bruit et d'effet. On en met quatre, et bientôt la pièce éclate au milieu de ceux qui l'ont chargée, sans faire le moindre

mal à l'ennemi. L'histoire de ce canon chargé si imprudemment deviendra l'histoire du dernier projet de loi sur la presse.

Nous savons la part que Michaud prit à la protestation de l'Académie française contre cette loi vandale, et comment dès le lendemain il fut destitué de sa place de lecteur du roi; il écrivit, à ce sujet, dans la Quotidienne du 19 janvier, quelques lignes nobles et senties, bien d'accord avec son rôle de fidélité gémissante.

La Quotidienne fut une des feuilles qui firent la guerre la plus vive au ministère Villèle, et nous avons vu échouer toutes les tentatives faites pour l'amortir. « Monseigneur, aurait répondu son rédacteur en chef à l'Excellence qui le sollicitait, il n'y aurait qu'une chose pour laquelle je pourrais être tenté de vendre la Quotidienne : ce serait un peu de santé; si vous pouvez m'en donner, je me laisserai corrompre. »

A l'avènement du ministère Martignac, M. Michaud se retira et céda la direction de la Quotidienne à M. Laurentie. Au point où en étaient les choses, il lui devenait également pénible, il lui semblait également périlleux, d'appuyer ou de combattre.

La plupart des jeunes rédacteurs politiques que j'ai nommés sortirent de la Quotidienne à ce moment, et se rallièrent au nouveau ministère, qui répondait alors au vœu de la France modérée.

Le *Drapeau blanc.*

Parmi les feuilles ministérielles, nous devons une mention toute spéciale au *Drapeau blanc*, porté si fièrement par Martainville, et qui se fit par ses violentes excentricités une renommée si bruyante.

Le Drapeau blanc date de la chute du ministère Decazes, au moment où les hommes du *Conservateur* se personnifièrent au pouvoir en la personne de M. de Villèle. Une scission alors éclata entre eux. Le gros du troupeau, comme c'est l'ordinaire, suivit son chef au pouvoir. L'autre parti, moindre, qu'on appela *l'incorruptible*, se releva avec le Drapeau blanc, qui avait pour rédacteurs, outre Martainville, Lamennais, de Haller, O'Mahony, Saint-Victor, etc., et fit au ministère Villèle une guerre implacable, qui se continua dans le *Mémorial catholique.*

Nous connaissons déjà Martainville. Il s'était moqué de Robespierre et du Directoire, et il eût bien voulu se moquer du Consulat; mais il avait cru prudent de se taire, et s'était borné à faire d'innocents vaudevilles.

Au commencement du siècle, nous le voyons animer de sa folle gaieté la société des *Déjeuners des garçons de bonne humeur*, une de ces sociétés de jeunes auteurs et d'artistes formées dans un but de plaisir et de confraternité, imitation, concur-

rence peut-être, des *Déjeuners du Vaudeville*, des *Soupers du Caveau*. Nul autre ne méritait mieux que lui ce nom de Garçon de bonne humeur. C'était un de ces types singuliers qu'il n'est pas rare de rencontrer dans le monde artiste et journaliste; recélant un esprit vif et original sous une enveloppe inculte; cherchant les plaisirs sans choix, et les succès sans dignité; propre et disposé à tout; décousu dans sa conduite, facile dans ses mœurs, écrasé de dettes, mais laissant courir sans souci une vie d'expédients et d'aventures ; du reste, bon compagnon, nullement méchant, et d'une gaieté intarissable. Il faisait de tout pour vivre, étant à la fois journaliste, dramaturge, chansonnier, écrivain de petits livres sentant les lieux qu'il fréquentait, parlant même dans l'occasion de morale et de vertu: c'était Figaro sous la forme de Sancho Pança.

On ne parle ici que du Martainville de 1802, du bouffon spirituel. Il était réservé aux révolutions de 1814 de le transformer en un personnage politique. Cette époque si fertile en métamorphoses n'en offre point de plus bizarre. Nous avons vu l'auteur du *Pied de Mouton* devenir sérieusement publiciste, le rédacteur du *Grivoisiana* érigé en champion de la religion et des mœurs. Mais, il faut le dire, en acquérant tant de vertus nouvelles, il avait perdu tous les agréments de son esprit : sa débonnaireté même s'était fort affaiblie.

La royauté, qui revenait de l'exil, accepta sans trop d'excuses les premiers venus qui voulaient la servir, et parmi ces premiers venus elle s'estima heureuse de rencontrer la verve audacieuse de Martainville. Il se mit à l'œuvre avec l'énergie d'un fanatique, et répondit, du côté des royalistes, par des excès incroyables, aux premiers excès de la presse libérale. Après avoir escarmouché dans la *Gazette* et le *Conservateur*, il livra sa bataille dans le Drapeau blanc, et cette feuille, qui était l'excès même, obtint, dit Jules Janin, un succès pareil à l'enthousiasme que soulève un combat de taureaux. Lui aussi, Martainville, eut son jour et son heure; il fut une puissance, il eut ses partisans et ses flatteurs. Paris, enivré de cette politique furieuse, attendait impatiemment, non pas l'opinion, mais la déclamation de Martainville. Il avait le bec, il avait le fil, il avait le ton et l'accent, et le cri et la logique, et le désordre et les mille arsenaux de cette espèce de petite guerre, au milieu des vengeances, des haines, des espérances et des désespoirs du nouveau monde politique. Ce qu'il dépensa d'énergie, de verve et d'audace, dans cette bataille, est incroyable.

On le laissa faire tant qu'il y eut en France assez de désordre pour supporter le pamphlet de chaque jour; mais aussitôt que la France, mieux réglée, put se rendre compte de ces violences, on le fit

taire. On l'avait toléré tant qu'il n'avait été qu'un bruit dans la foule; aussitôt qu'il fut quelqu'un, on le jugea compromettant, et on lui ordonna de se taire.

Quelques mois avant la révolution de Juillet, encouragé par le prince de Polignac, il tenta de relever son ancien journal, mort à la peine, et mort de l'indifférence même des royalistes. A cette résurrection lamentable du Drapeau blanc le pauvre Martainville usa les dernières forces de sa vie et les dernières ressources de sa fortune. Il mourut comme il avait vécu, au bruit de la bataille, le 31 juillet 1830 (1).

—

Le Globe.

C'est l'heureux naturel de l'esprit français, dit M. Guizot (2), qu'il change aisément de route sans se ralentir. Il est singulièrement flexible, élastique et fécond. Un obstacle l'arrête, il s'ouvre une autre voie; des entraves le gênent, il apprend à marcher en les portant; on le comprime sur un point, il s'écarte et rebondit ailleurs.

Le gouvernement du côté droit restreignait dans

(1) Voir Jules Janin, *Histoire de la littérature dramatique,* t. II, p. 71 et suiv.
(2) *Mémoires,* t. I, p. 322.

un plus petit cercle et rendait plus difficiles la vie et l'action politiques. La génération qui entrait à ce moment dans le monde chercha, non pas tout à fait en dehors, mais à côté de la politique, l'emploi de ses forces et la satisfaction de ses désirs. Cette génération ardente se croyait le droit et presque la mission de résumer toutes les recherches et tous les progrès de la raison humaine sur les questions qui l'intéressent le plus, d'arrêter et d'établir sous leur forme dernière ce qu'on peut appeler l'esprit du siècle. La littérature, la philosophie, l'histoire, la poésie, la critique, prirent, sous son souffle ardent, un nouvel et puissant essor, et pendant qu'une réaction naturelle et malheureuse ramenait dans l'arène le XVIIIe siècle avec ses vieilles armes, le XIXe se déploya avec ses idées, ses tendances, sa physionomie originales.

Le mouvement intellectuel de cette époque se montre avec un caractère tout particulier. Ce mouvement ne se portait plus exclusivement ni directement sur la politique, et pourtant c'était de la politique qu'il émanait. Il était littéraire et philosophique; la pensée humaine, se dégageant des intérêts et des luttes du jour, se lançait par toutes les voies à la recherche et à la jouissance du vrai et du beau; mais c'était de la liberté politique que lui venait l'impulsion première, et l'espoir d'un régime libre se laissait clairement entrevoir dans ses travaux les

plus abstraits comme dans ses plus poétiques élans.

Ce mouvement a trouvé son premier organe dans un recueil célèbre, qui unissait la solidité d'un livre à la rapidité d'action d'un journal, dans le *Globe*.

Mais les rédacteurs du Globe s'étaient, peu de temps auparavant, rencontrés dans les *Tablettes universelles*, que nos lecteurs connaissent déjà par le scandale que fit leur amortissement, et qui méritent que nous en disions encore quelques mots.

Les *Tablettes universelles* végétaient depuis quelques années, quand elles furent acquises, en 1823, par M. Coste, homme intelligent et habile, qui croyait sincèrement au triomphe de la liberté, et qui eût joué un rôle important dans le mouvement de 1830, si dans la presse il n'eût pas cherché le succès spéculatif plutôt que le succès moral. M. Coste entreprit de donner aux *Tablettes*, qui n'avaient été jusque-là que des sortes d'annales, un caractère de polémique active et quotidienne, et d'y grouper les forces vives de la presse, les jeunes écrivains, très-nombreux, de cette époque, disséminés dans tous les journaux.

Les *Tablettes* devinrent le point de ralliement des trois groupes, des trois *pelotons*, comme disait M. de Rémusat, qui formaient le corps de la jeune milice doctrinaire; ce fut la première tentative d'union entre les jeunes générations venues de

bords différents : celle des proscrits de l'Université, MM. Jouffroy, Dubois, etc.; les jeunes doctrinaires, fleur des salons sérieux, M. de Rémusat en tête, et les deux méridionaux directement voués à la Révolution, MM. Mignet et Thiers. C'est sur ce nouveau terrain que ce dernier montra toute la souplesse et la vivacité de son talent.

Si bien posé, en effet, que M. Thiers se trouvât au *Constitutionnel,* ce cadre déjà formé n'avait pas longtemps suffi à son activité ; il avait bientôt senti qu'il y avait à s'émanciper, à coloniser ailleurs; il prit donc la part la plus active à la rédaction des *Tablettes,* qui ne vécurent que peu, mais qui étaient un heureux signal. Il s'y chargea du bulletin politique (signé ***), qu'on attribua d'abord à la fine plume d'Etienne, et, durant cette année décisive de la guerre d'Espagne et de la lutte sourde du cabinet entre Chateaubriand et Villèle, il ne cessa de se montrer un chroniqueur attentif et pénétrant, décochant, à chaque bulletin, son épigramme, que modéraient déjà l'intelligence des affaires et l'entente du jeu (1). C'était un censeur incommode, dont le ministère voulut à toute force se débarrasser ; nous avons vu comment il y réussit, et le bruit que fit cette affaire.

Les *Tablettes* amorties, rédigées par Ader, Regnauld-Warin et Jules Maréchal, vécurent à peine deux mois.

(1) Voir Sainte-Beuve, *Portraits contemporains,* t. II, p. 450.

Fuyant une terre que la contagion avait touchée, les jeunes doctrinaires revinrent à la littérature, à la philosophie, à l'histoire; ils reportèrent leur mouvement d'idées dans ces champs féconds où ils étaient maîtres, et dans lesquels ils ont tracé des sillons si profonds. Bientôt après, associés à d'autres écrivains de la même génération, et animés, à cette époque, du même esprit, quoique avec des idées premières et des tendances dernières très-différentes, ils se créèrent dans le Globe une tribune retentissante, dont le bruit est loin encore d'être éteint.

On se rappelle ce que fut cette feuille célèbre. En philosophie, le spiritualisme; en histoire, une curiosité intelligente, impartiale, et même sympathique pour les temps anciens et les divers états des sociétés humaines; en littérature, le goût de la nouveauté, de la variété, de la liberté, de la vérité, même sous ses formes les plus étrangères et dans ses plus grossiers mélanges : c'était là le drapeau des rédacteurs du Globe. Ils le défendaient, ou plutôt ils le portaient en avant avec l'ardeur et l'orgueil de la jeunesse, prenant à leurs tentatives de réforme philosophique, historique, poétique, critique, ce plaisir à la fois personnel et désintéressé qui est la plus douce récompense de l'activité intellectuelle, et s'en promettant, comme il arrive toujours, un trop vaste et trop facile succès.

Deux défauts se mêlaient à ces généreuses ten-

dances. Les idées développées dans le Globe manquaient de base fixe et de forte limite; la forme en était plus décidée que le fond; elles révélaient des esprits animés d'un beau mouvement, mais qui ne marchaient pas vers un but unique ni certain, et accessibles à un laisser-aller qui pouvait faire craindre qu'ils ne dérivassent quelque jour eux-mêmes vers les écueils qu'ils signalaient. En même temps, l'esprit de coterie, ce penchant à se complaire dans le petit cercle où l'on vit, et à s'isoler, sans y prendre garde, du grand public pour qui l'on travaille, à qui l'on parle, exerçait sur le Globe trop d'empire. Mais ces défauts du Globe, sensibles aujourd'hui, étaient couverts, alors, par le mérite de son opposition : car l'opposition politique était au fond de ce recueil, et lui conciliait, dans le parti hostile à la Restauration, bien des gens à qui sa philosophie et sa littérature ne plaisaient pas.

Le Globe devait trouver dans une autre voie encore des adeptes nombreux et ardents. On sait la révolution tentée dans la littérature au milieu de la Restauration. L'intelligence humaine, fatiguée d'une longue compression, s'élançait audacieusement dans toutes les voies ouvertes, et cherchait à innover, dans les idées comme dans les faits, en poésie, en histoire, en religion, en philosophie, comme en politique. Le Globe, d'abord exclusivement littéraire, adopta avec beaucoup de chaleur les principes de la nouvelle

école, qui aspirait à rajeunir notre littérature, en rompant avec le troupeau servile des imitateurs. Ce fut là un nouvel élément de succès pour la feuille doctrinaire, qui devint rapidement une véritable autorité, et exerça dans les sphères intellectuelles l'influence que tout le monde sait.

Il semble aujourd'hui, dit M. Sainte-Beuve, à ouïr certaines gens, que le Globe n'eut pour but que de faire arriver plus commodément au pouvoir les doctrinaires, grands et petits, après avoir passé six longues années à s'encenser les uns les autres. Peu de mots rétabliront la vérité des faits, remettront à leur place ces ignorances et ces injures. Le Globe eut pour fondateurs Pierre Leroux et M. Dubois. Ce dernier, destitué pour ses opinions, ainsi que M. Jouffroy, son ami, traduisait la Chronique de Flodoard pour la collection de M. Guizot, écrivait quelques articles aux *Tablettes universelles,* qui trop tôt manquèrent, se dévorait, enfin, dans l'intimité d'hommes fervents, étouffés comme lui, et dans les conversations brûlantes de chaque jour. Pierre Leroux, qui avait fait d'excellentes études à Rennes au même collége que M. Dubois, et qui devait bientôt prendre rang comme une des natures de penseur les plus puissantes et les plus ubéreuses, était simplement alors ouvrier typographe.

On était en 1824. L'abbé Gerbet venait de fonder, de concert avec M. de Salinis, un recueil religieux

mensuel intitulé le *Mémorial catholique*, qui signalait en littérature la lutte d'un esprit nouveau contre l'esprit stationnaire ou retardataire. Ce recueil, à peine fondé, piqua d'honneur les jeunes écrivains du camp philosophique. On l'imprima d'abord chez Lachevardière, où Pierre Leroux était prote. Celui-ci, voyant le succès d'un recueil consacré à de si graves sujets, en conclut qu'on pouvait à plus forte raison créer un organe analogue pour les opinions qui étaient les siennes et celles de ses amis. Le Globe fut fondé dans la même année, et la polémique s'engagea souvent entre les deux recueils comme entre adversaires qui se comprennent et qui s'estiment, qui sentent où est le nœud du combat. C'était le bon temps alors pour cette guerre des idées.

Le Globe ne naquit pourtant pas tout d'une pièce. Pierre Leroux avait d'abord songé à faire, avec le concours de M. Lachevardière, un journal utile, composé d'extraits de littérature étrangère, d'analyses des principaux ouvrages, et de faits curieux et instructifs rassemblés avec choix. Il communiqua son cadre d'essai à M. Dubois, qui jugea que, dans cette simple idée de Magasin à l'anglaise, il n'y avait pas assez de chance d'action, qu'il fallait y implanter une portion de doctrine, y introduire les questions de liberté littéraire, se poser contre la littérature impériale, et, sans songer à la

politique, puisqu'on était en pleine censure, fonder du moins une critique nouvelle et philosophique. Des deux idées combinées de Pierre Leroux et de M. Dubois fut conçu le Globe; mais celle de M. Dubois, bien que venue à l'occasion de l'autre, était évidemment l'idée active, saillante et nécessaire : aussi imprima-t-il au Globe le caractère de sa propre physionomie. Leroux y maintint toutefois sur le second plan l'exécution de son projet; et toute cette matière de voyages, de faits étrangers, de particularités scientifiques, qui occupa longtemps les premières pages du Globe avant l'invasion de la politique quotidienne, était ménagée par lui. Sous le rapport des doctrines et de l'influence morale, Pierre Leroux ne se fit d'ailleurs au Globe, jusqu'en 1830, qu'une position bien inférieure à ses rares mérites et à sa portée d'esprit; par modestie, par fierté, cachant des convictions entières sous une bonhomie qu'on aurait dû forcer, il s'effaça trop; quatre ou cinq morceaux de fonds qu'il se décida à y écrire frappèrent beaucoup, mais ne l'y assirent pas au rang qu'il aurait fallu. Il dirigeait le matériel du journal; mais, en fait d'idées, il y passa toujours plus ou moins pour un rêveur.

MM. Jouffroy et Damiron, amis intimes de M. Dubois, se joignirent tout d'abord à lui, et amenèrent à leur suite quelques-uns de leurs élèves les plus distingués, parmi lesquels MM. Vitet et Duchatel;

puis vinrent MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Sainte-Beuve, Magnin, Ampère, etc. Comme il y avait exposition de peinture au début, M. Thiers se chargea d'en rendre compte; mais, sauf ce coup de main du commencement, il ne donna rien depuis au journal (1). Personne dans cette réunion n'en était aux préjugés et aux déclamations du *Constitutionnel;* mais par M. Dubois, âme du journal, un vif sentiment révolutionnaire et girondin se tenait en garde, et, dès que la censure fut levée, cette pointe généreuse perça en toute occasion.

Quand la chute du ministère Villèle eut rouvert le champ à la presse libre, le Globe, cédant à sa pente, devint décidément un grand journal politique. De sa retraite de Carquerannes, près d'Hyères, où il était allé essayer de mettre d'accord son travail et sa santé, Augustin Thierry écrivait à M. Guizot :

« Que dites-vous du Globe depuis qu'il a changé de forme? Je ne sais pourquoi, je suis contrarié d'y trouver toutes ces petites nouvelles et cette polémique de tous les jours. On se recueillait autrefois pour le lire, et maintenant cela n'est plus possible : l'attention est distraite et partagée. C'est bien le même esprit, ce sont les mêmes articles;

(1) M. Thiers faisait, nous l'avons vu, ce même *Salon* au *Constitutionnel.* Félix Bodin, qui ne savait pas de qui étaient les articles du *Globe,* dit un jour à M. Dubois : « Mais on vous pille au *Constitutionnel!* » C'était M. Thiers qui se multipliait.

mais il est désagréable de trouver, à côté, des choses qui sont partout. »

« Augustin Thierry avait raison, ajoute M. Guizot : le Globe perdit beaucoup à devenir un journal politique comme tant d'autres; mais il n'en avait pas moins été dès son origine essentiellement politique dans son inspiration et sa tendance. C'était l'esprit général du temps, et, loin de s'en défendre, le Globe en était pénétré. »

Quoi qu'il en soit, on trouve dans le Globe devenu politique une hardiesse, une fermeté de ton, qu'aucun organe de l'opposition d'alors n'a surpassées. Le ministère Martignac y fut attaqué de bonne heure avec une exigence dont MM. de Rémusat, Duchatel et Duvergier de Hauranne ont eu depuis lors quelque droit de s'étonner.

La question des jésuites et de la liberté absolue d'enseignement prêta jusqu'au bout, sous la plume de M. Dubois, à une controverse, excentrique, si l'on veut, et par trop chevaleresque pour le moment, mais du moins aussi peu doctrinaire que possible.

Quelques mois avant juillet 1830, M. Dubois fut poursuivi sous la prévention d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, etc., et condamné à quatre mois d'emprisonnement et 2,000 fr.

d'amende (1). Pendant sa prison, ce fut M. de Rémusat qui traita presque seul la politique des derniers mois qui précédèrent la révolution. Le nouveau directeur, pendant longtemps, n'avait touché que des sujets de pure littérature et de poésie, et il l'avait fait avec une souplesse pleine d'élégance. Quand le Globe s'était fait politique, sa collaboration était devenue très-active; et quand ce fut un journal quotidien, il en écrivait presque les deux tiers. Chargé de tout le fardeau au moment le plus critique, il maintint vigoureusement le journal dans la ligne extrême où il était lancé. Vers cette fin de la lutte, toutes les pensées n'en faisaient qu'une pour la délivrance; il semblait même qu'il y eût dans la rédaction du Globe des vues et des ressources d'avenir plus vastes qu'ailleurs. Dans les manifestations de presse qui donnèrent le signal de la révolution de Juillet, M. de Rémusat compta de la façon la plus marquée, la plus directe. Il prêta résolûment la main à M. Thiers dans la réunion des journalistes du 26, et poussa aux décisions irrévo-

(1) A la même audience (3 avril), le gérant du *National* était condamné pour les mêmes causes à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Le *Nouveau Journal de Paris* et le *Journal du Commerce* étaient également frappés à peu de temps de là. A cette occasion, une publication de l'époque fait remarquer que les nombreux procès intentés alors aux feuilles libérales eurent presque tous des résultats peu d'accord avec l'état de l'opinion publique, c'est-à-dire qu'ils furent suivis de condamnations plus ou moins sévères; tandis que les écrivains du parti contraire, qui avaient ouvertement prêché l'absolutisme, poussé le ministère au renversement de la Charte, insulté la chambre des députés et la magistrature elle-même, notamment le *Drapeau blanc* et M. de Madrolle, furent renvoyés absous, ce qui accrut l'audace des écrivains royalistes, mais sans décourager ceux du parti libéral.

cables. Le Globe du mardi 27, qui publiait les ordonnances avec la protestation, commençait par ces mots : *Le crime est consommé...* Tout le numéro est de M. de Rémusat, ainsi qu'une partie d'un *Globe-affiche* publié et placardé le jeudi. Nous signalerons encore de lui un article du lendemain où le nom du duc d'Orléans est présenté comme offrant, moyennant garanties, une solution possible. Ce fut son dernier mot de ce côté; depuis lors il n'a plus écrit dans le Globe, ni dans aucun journal quotidien politique.

La révolution de 1830, en donnant gain de cause au Globe, amena sa dissolution. Ses rédacteurs émigrèrent en masse dans les fonctions politiques ou administratives, et le journal, la veille encore si plein de vie, finit faute de rédacteurs. Son premier fondateur, Pierre Leroux, demeuré à peu près seul, en fut réduit à mettre en vente le titre du Globe, ce titre qui avait été si heureux, et il fut acheté par les Saint-Simoniens, qui, à leur tour, croyaient leur heure arrivée.

A côté des rédacteurs habituels du Globe, de ces jeunes gens ardents dont la plume alerte courait à la bataille, se tenaient, souvent comme inspirateurs, comme modérateurs quelquefois, des hommes plus mûrs, qui, en raison de leur position, auraient appréhendé de se compromettre dans ces bruyantes

mêlées. C'étaient MM. Guizot, Cousin, Villemain, ces maîtres de la Sorbonne; c'étaient encore MM. de Barante et de Broglie. De temps à autre cependant ces graves personnages s'unissaient aux efforts de leurs disciples. C'est ainsi qu'à la mort du général Foy, M. Guizot fit de ce grand citoyen, dans les colonnes du Globe (nº du 3 décembre 1825), un éloge qui fit sensation. C'était une franche adhésion aux principes de l'opposition modérée.

Au commencement de 1828, M. Guizot et ses amis résolurent de prendre une part plus active aux luttes de la presse, qui devenaient de plus en plus vives. Ils fondèrent la *Revue française*, et lui donnèrent pour épigraphe ce vers d'Ovide :

Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit;

Ce qui est maintenant de la raison a été d'abord un élan passionné.

Ils exprimaient ainsi avec vérité l'esprit dominant autour d'eux, et leur propre disposition. La *Revue française*, dont l'introduction fut écrite par M. de Rémusat, était consacrée à la philosophie, à l'histoire, à la critique littéraire, aux études morales et savantes; et pourtant elle était animée et pénétrée du grand souffle politique qui depuis quarante ans agitait la France. Les hommes qui la rédigeaient se déclaraient différents des hommes de 1789, étrangers à leurs passions et point asservis

à leurs idées, mais héritiers et continuateurs de leur œuvre. Ils entreprenaient de ramener la nouvelle société française à des principes plus purs, à des sentiments plus élevés et plus équitables, à des bases plus solides; mais c'était bien à elle, à l'accomplissement de ses légitimes espérances et à l'affermissement de ses libertés, qu'appartenaient leurs vœux et leurs travaux.

La Revue française paraissait tous les deux mois, par livraisons de 300 pages, à l'instar des Revues anglaises. Elle combina ses opérations avec le Globe, qui lui fut, dit M. Nettement, ce que l'avant-garde est au corps de bataille. C'étaient les mêmes principes, le même point de départ, le même but, les mêmes idées, souvent les mêmes hommes, car les écrivains du Globe participaient aussi à la rédaction de la Revue, pour resserrer encore l'alliance de ces deux instruments de publicité.

Les noms des rédacteurs nous dispensent d'insister sur la valeur de ce recueil, l'un des plus considérables de ce temps, et où les questions les plus élevées étaient approfondies avec autant de talent que d'autorité. Disons seulement que c'est dans les pages de la Revue française que M. de Broglie consigna ces excellents essais de science législative (1).

(1) Voir Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. I, art. Jouffroy; *Derniers portraits*, art. Rémusat; — Rémusat, *Passé et présent*, art. Jouffroy; — Nettement, *Histoire de la littérature française sous la Restauration.*

En 1829 et 1830, nous voyons encore M. Guizot et quelques-uns de ses amis concourir à la défense des principes libéraux dans une feuille nouvellement fondée, le *Temps*, qui, sans haine pour la dynastie, faisait aux actes et aux tendances rétrogrades du gouvernement une guerre loyale et vigoureuse.

—

V

MINISTÈRE POLIGNAC

RÉACTION ET PROVOCATION. — TRIOMPHE DE LA LIBERTÉ

Irritation causée par l'avénement du ministère Polignac. Langage des organes des divers partis. Imminence d'un coup d'Etat. — Le *National* est créé tout exprès pour faire face au danger, et, le cas prévu échéant, renverser la dynastie parjure. Détails sur la fondation de cette feuille. Sa polémique. MM. Thiers, Mignet, Carrel. — La *Tribune des departements* . Auguste et Victorin Fabre, Armand Marrast. — Les Ordonnances. Rapport des ministres. — Protestation et résistance des journalistes. Appui qu'ils trouvent dans la magistrature. — La lutte, après quinze ans, se termine par le triomphe de la liberté.

A voir la polémique du temps, l'avénement du ministère Polignac excita plus de colère que de crainte ou de douleur. Le parti libéral, quoique menacé d'un coup d'Etat, se croyait invincible, et il avait raison. Si un danger était à craindre, c'étaient les effets mêmes de la victoire, que les royalistes constitutionnels n'envisageaient pas sans quelque terreur.

On se rappelle le cri de douleur que jeta le *Journal des Débats*, dans un article devenu fameux, adieu fait à ses vieux sentiments royalistes, et plein de

l'esprit de révolution défensive qui fut, dans la pensée de son parti, l'esprit de la révolution de Juillet. On se rappelle aussi l'article énergique de M. Saint-Marc Girardin. C'était, sur toute la ligne, la même attitude.

— Puisque nous étions destinés à subir le ministère de l'extrême droite, disait le *Constitutionnel* (10 août), il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard.

— Peut-être, disait le *Courrier français* (10 août), avait-on à se féliciter de cette résolution... Il était déplorable qu'un pays comme la France fût éternellement ballotté, par des ministres faibles, au gré des intrigues de cour. L'opinion publique et la Chambre élective elle-même étaient amollies par ce régimè d'espérances et de ménagements méticuleux ; elles allaient s'armer de toute leur indignation pour foudroyer un ministère dont la composition était un sujet d'alarmes pour le pays.

La petite presse ne pouvait manquer de se mêler de la partie. Parmi cette artillerie légère du journalisme, dont les coups, pour être moins pesants, ne sont pas moins terribles, dans ces grandes luttes de l'opinion, nous mentionnerons encore, outre les feuilles dont nous avons déjà parlé, la *Pandore,* le *Corsaire* et le *Figaro.* Le 10 août, ce dernier journal paraissait encadré de noir, et, faisant l'horoscope du nouveau ministère, il prophétisait « toutes sortes de choses abominables, qui feraient dresser les cheveux sur la tête, mais qui n'étaient rien auprès de deux passages, de deux quolibets, qui furent spécialement incriminés (1) », et que voici :

(1) Réquisitoire de l'avocat du roi.

⁂ Au lieu d'illuminations à une *solennité prochaine* (la fête du roi), toutes les maisons de France devraient être tendues de noir.

⁂ M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, doit incessamment opérer de la cataracte un *auguste personnage.*

Ces *quolibets* valurent à M. Bohain, gérant du *Figaro*, six mois de prison et 1,000 fr. d'amende, et la saisie du numéro incriminé fut ordonnée; mais, avant qu'elle pût être opérée, il s'en était vendu plus de dix mille exemplaires, et des numéros furent payés jusqu'à dix francs.

A ces attaques des feuilles libérales, les journaux du parti opposé répondaient moins par des justifications ou des apologies de personnes que par la nécessité avouée de changer un ministère qui ne pouvait plus trouver de majorité dans les deux Chambres, ni dans l'opinion publique. Or le nouveau ministère, disaient-elles, ne pouvait être pris ni dans le parti libéral, « qui menait l'Etat à sa ruine, ni dans une coterie de coalition, qui serait impuissante à faire le bien, et renversée bientôt, comme le ministère Martignac. »

Toutes ces attaques, toutes ces injures, n'étaient-elles pas, d'ailleurs, de véritables atteintes à la liberté, à l'exercice de la prérogative royale, à l'esprit de la Charte, aux bienséances de l'état social?... S'il était admis que le roi dût, dans toutes les circonstances, céder au vœu d'une majorité dans la Chambre élective, pour le choix ou le renvoi de ses ministres, cette majorité régnerait, la couronne serait dépouillée de l'initiative, de la sanction et de l'administration; le roi ne serait plus qu'une idole impuissante, sans liberté, sans opinion, sans action.

Ainsi parlait la *Quotidienne,* dont la politique, dans cette crise, allait logiquement au coup d'Etat, mais qui ne le conseillait pas : elle en avait peur. Le lendemain (11 août), la *Gazette,* qui était plus de son temps, qui répondait à ce qu'il y avait de jeune et d'entreprenant dans le parti, s'écriait, dans un article qu'on a regardé comme la première profession de foi du ministère :

Plus de concessions, plus de réaction! Si les principes que professent les hommes sont un symbole pour l'opinion publique, elle ne peut se tromper sur le système dans lequel le gouvernement du roi est entré : guerre aux factions qui voudraient troubler l'Etat; paix aux opinions inoffensives; tolérance pour tout ce qui respectera l'ordre public et les lois; attachement aux institutions; liberté entière dans l'ordre moral et intellectuel, mais répression inflexible et légale des excès et de la licence; sécurité au dedans et dignité au dehors.

Tel était le langage officiel des ministres; se défendant avec une sorte d'indignation de toute pensée inconstitutionnelle, ils déclaraient dans le *Moniteur* « qu'à moins d'avoir perdu le sens commun, ils ne sauraient concevoir même l'idée de briser la Charte et de substituer le régime des ordonnances à celui des lois. » Et en preuve de son impartialité, le ministère déférait l'*Apostolique,* coupable « d'un zèle inconsidéré », au même tribunal qui avait à juger le *Figaro,* prévenu d'outrage à la personne du roi. Voici en quels termes, passablement imprudents, en effet, ce pieux journal exhalait, dans son numéro du

14 août, la joie que lui avait causée l'avénement du ministère qui devait, suivant lui, mettre fin à l'abomination de la désolation :

On ne peut se refuser à le reconnaître, la source du mal vient d'une Charte impie et athée, et de plusieurs milliers de lois rédigées par des hommes sans foi et par des révolutionnaires. La religion, la justice, et Dieu même, commandent d'anéantir tous ces codes infâmes, prodiges d'impiété que l'enfer a vomis sur la France.

L'*Apostolique* fut condamné, par le même tribunal et à la même audience que le *Figaro* (28 août), à un mois de prison et 300 fr. d'amende.

Le langage des autres journaux regardés comme les organes ou les confidents du cabinet, pour n'être pas aussi inconsidéré, n'était pas moins significatif.

— La question de majorité n'est plus, pour les ministres, qu'un de ces thèmes insignifiants abandonnés au bavardage des oisifs des cafés et des niais de salon. Si les ministres ont la majorité, ils sauveront le trône avec elle ; s'ils ne l'ont pas, ils la sauveront sans elle. *La majorité, c'est le roi* (1).

— Le ministère peut se passer de la majorité dans un des pouvoirs secondaires (dans la chambre des députés). Si ce pouvoir secondaire n'avait pas de majorité pour une administration monarchique, il serait contraire à la nature du gouvernement monarchique, et par conséquent incompatible avec elle (2).

— Si la Chambre violait la Charte par le refus du budget, et si les électeurs violaient ensuite le sens commun en envoyant des révolutionnaires à la Chambre, la nécessité voudrait qu'une main

(1) *Drapeau blanc*, 10 décembre.
(2) *Gazette de France*, 21 décembre.

puissante rétablît l'équilibre entre les pouvoirs, parce que, dans la calamité publique à laquelle Rome opposait un dictateur, les monarchies constitutionnelles opposent un roi (1).

Et le *Correspondant* indiquait un de ces moyens de rétablir l'équilibre. Si la Chambre refusait le budget, disait-il, le roi conférerait de son chef, et pour cette fois, la capacité électorale et l'éligibilité, et les électeurs désignés par le roi députeraient des éligibles désignés par le roi, qui voteraient l'arriéré, modifieraient la loi électorale, etc., toutes choses qui paraissaient à la feuille royaliste parfaitement légales et constitutionnelles.

Les violences de la presse royaliste redoublèrent à l'approche de la réunion des Chambres. La *Gazette* imprimait en toutes lettres qu'il est des circonstances où *le pouvoir du roi peut s'élever au-dessus des lois.* — « Qui dit roi, dit maître », ajoutait-elle.

— Le roi, disaient encore les journaux royalistes, est l'instrument de la souveraineté éternelle, qui est Dieu. Ce qu'on appelle coup d'Etat est quelque chose de social et de régulier, lorsque le roi agit dans l'intérêt général du peuple, et même en apparence contre les lois.

— La partie est engagée, il faut qu'on sache ce qu'il y a des deux côtés dans le jeu. Eh bien ! de notre côté c'est la royauté, de l'autre c'est l'usurpation. Il ne s'agit plus de discussions constitutionnelles, de théories parlementaires ; il s'agit du roi, de sa personne et de son droit ; il s'agit de la vie de la société. Nous avons à jouer notre dernier coup ; ce sera le dernier jeu joué contre la Révolution. L'enjeu est la monarchie. Mieux vaut périr

(1) *Gazette d'Augsbourg,* 12 décembre, lettre adressée de Lyon.

avec honneur dans six mois que périr misérablement dans deux ans.

Et les brochures venaient en aide aux journaux. Ai-je besoin de rappeler les charges fougueuses de M. Cottu ?

Qui doute aujourd'hui que, si, le 8 août dernier, au lieu de créer un ministère dont la composition seule devait exciter toute la fureur des révolutionnaires, la royauté, *comme j'en avais donné le conseil,* se fût hardiment précipitée sur la Révolution, la royauté ne l'eût écrasée du premier choc?... La couronne devait disposer ses machines dans le silence, préparer sa nouvelle loi d'élection, ses proclamations, ses *ordonnances transitoires,* et tout à coup éclater, déclarer *la sûreté de l'Etat compromise,* et, en vertu de l'article 14 de la Charte, *se revêtir du pouvoir constituant,* et rétablir l'harmonie dans toutes les parties du gouvernement. Tout cela se serait accompli sans obstacle, sans résistance, et aux acclamations générales de tous les amis de l'ordre et de la liberté.

Trajaque nunc stares, Priamique arx alta maneres ! (1)

Un pareil langage ne pouvait laisser aucun doute sur ces projets de *coups d'Etat* dont l'existence apparaissait à tous les esprits comme une nécessité fatale, inexorable, de la position prise par la royauté. Aussi partout, sans se rendre compte encore des extrémités auxquelles on pourrait être conduit, on se préoccupait de se tenir prêt à tout événement: La presse libérale animait et dirigeait le mouvement avec un courage que les sévérités des parquets se reconnaissaient impuissantes à dompter.

(1) *De la nécessité d'une dictature.*

C'était entre elle et le gouvernement de Charles X, entre la monarchie et les libertés publiques, un duel à mort.

« Les passions et les intentions hostiles à l'ordre établi, dit M. Guizot, ne pouvaient manquer de reprendre espérance et de rentrer en scène. La souveraineté du peuple était toujours là, bonne à évoquer en face de la souveraineté du roi. Les coups d'Etat populaires devaient se laisser entrevoir, prêts à répondre aux coups d'Etat royaux. Le parti qui n'avait jamais sérieusement cru ni adhéré à la Restauration avait de nouveaux interprètes, destinés à devenir bientôt de nouveaux chefs, et plus jeunes, plus sensés, plus habiles que leurs prédécesseurs. On ne conspira point, on ne se souleva nulle part; les menées secrètes et les séditions bruyantes furent également délaissées. On tint une conduite à la fois plus hardie et plus modérée, plus prudente et plus efficace : on fit appel à la discussion publique des exemples de l'histoire et des chances de l'avenir. Sans attaquer directement le pouvoir régnant, on usa contre lui des libertés légales jusqu'à leur dernière limite, trop clairement pour être taxés d'hypocrisie, trop adroitement pour être arrêtés dans ce travail ennemi. Dans les organes sérieux et intelligents du parti, on ne revenait point aux théories anarchiques, aux constitutions révolutionnaires; on s'enfermait dans cette Charte d'où la royauté

semblait si près de sortir; on en expliquait assidûment le sens; on en réclamait rudement la complète et sincère exécution; on faisait nettement pressentir que les droits nationaux mis en question mettaient en question les dynasties. On se montrait décidés et prêts, non pas à devancer, mais à accepter sans hésitation l'épreuve suprême qui s'avançait, et dont chaque jour on faisait suivre clairement au public le rapide progrès (1). »

La bataille était menée par un nouveau venu, qui par le talent, par la netteté des vues, par la fermeté des principes, par la décision de la polémique, s'était placé dès le premier jour au poste du danger : j'ai nommé le *National*, créé tout exprès pour la situation.

Le *Constitutionnel*, en effet, n'y suffisait plus; il fallait quelque chose de plus jeune, de plus hardi, de plus vif, qui passionnât les esprits et secouât les masses, car on sentait instinctivement que le moment approchait où la lutte descendrait des idées dans les faits. Ce rôle, dit M. Nettement, le *Constitutionnel* n'y était pas propre, par la raison, entre autres, qu'il s'était enrichi en faisant la guerre; car, à de rares exceptions près, les journalistes et les généraux trop riches — Napoléon s'en aperçut dans sa dernière campagne — ne valent rien pour la bataille. Quand on possède beaucoup, on est peu

(1) *Mémoires*, t. I, p. 352.

disposé à tout risquer, et l'on peut dire que la prudence est sœur de la propriété. Or, le *Constitutionnel* n'était pas seulement un journal de parti, c'était une propriété; il valait un million, et les millions ne montent pas à l'assaut.

M. Thiers l'éprouva, comme le grand capitaine dont il devait plus tard se faire l'historien. Pour lui la formation du ministère Martignac ne pouvait laisser aucun doute sur les intentions rétrogrades du gouvernement; il fallait donc se préparer à la guerre, en s'abritant derrière la Charte, et sa pensée allait jusqu'à la possibilité, la nécessité même, d'un changement et d'une substitution de branche. Mais il fit de vains efforts pour faire partager aux propriétaires du *Constitutionnel* sa manière de voir sur la nouvelle marche que devait suivre le parti libéral. Il résolut donc de se créer un autre organe, et, à la fin de 1829, il s'était entendu avec son ami M. Mignet, et Carrel, pour la fondation du *National*, dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

Quelques écrivains ont voulu voir dans la création de la nouvelle feuille l'influence du duc d'Orléans, du prince de Talleyrand ou de Laffitte. La vérité est qu'il fut fondé avec l'appui d'une société de capitalistes, composée en grande partie des principaux libraires-éditeurs, de négociants, de médecins, d'avocats, etc., qui, mécontents de la timidité et de la pesanteur des journaux les plus anciens

de l'opinion constitutionnelle, voulaient un organe plus vif et moins enchaîné dans les habitudes d'une rédaction souvent étroite, toujours méticuleuse.

Le ministère Polignac avait été constitué exprès pour lancer les ordonnances, que, dès son avénement, selon une expression énergique de Royer-Collard, *il portait écrites sur le visage :* le *National* fut créé exprès, et le cas prévu échéant, pour renverser la dynastie parjure; tout y fut dirigé dans ce but, et avec le soin vraiment patriotique de ne tirer qu'à la tête.

A la première idée qu'il eut de fonder le *National,* M. Thiers avait fait part de son projet à M. de Rémusat, avec lequel il était très-lié, en lui offrant d'être sur le même pied que lui-même; mais M. de Rémusat se crut engagé avec le *Globe.* On essaya un moment de voir si l'on ne pourrait pas réunir les deux entreprises; mais, sans parler des questions de personnes, il y avait des divergences de principes sur quelques points, notamment en économie politique. Il fut donc convenu qu'on irait chacun de conserve, sans se nuire, et comme pouvant se réunir un jour.

Les trois fondateurs du National étaient sur un pied d'égalité parfaite; il avait été stipulé qu'ils auraient successivement la direction de la feuille, et MM. Thiers et Mignet, comme plus en vue et plus connus du public, devaient commencer.

C'était déjà une bonne fortune pour le nouveau journal que la réunion de ces trois écrivains, de mérite inégal, mais qui se complétaient par la diversité de leurs aptitudes. A M. Thiers l'initiative, la verve, l'audace, l'éclat, et les inépuisables ressources de la polémique; à M. Mignet la dialectique calme et serrée, la délicatesse et l'élégante pureté de la forme; à Carrel la rudesse, on pourrait dire les brutalités de l'argumentation.

C'est à M. Thiers surtout qu'appartient l'idée qui prévalut au début du National, et en dirigea toute la polémique : enfermer les Bourbons dans la Charte, dans la Constitution, fermer exactement les portes, de manière à les mettre dans la nécessité de sauter par la fenêtre. Dès le premier numéro, dans le programme d'ouverture, le mot hardi était lâché : « Aujourd'hui la position des adversaires est devenue plus désolante. Enlacés dans cette Charte, et s'y agitant, ils s'y enlaceront tous les jours davantage, jusqu'à ce qu'ils y étouffent, ou qu'ils en sortent; comment? Nous l'ignorons : c'est un secret, inconnu de nous et d'eux-mêmes, quoique caché dans leur âme. » Le National mettait ainsi la Restauration en état de siége, avant qu'elle nous y mît elle-même. Et il prédisait clairement le résultat de la lutte : « Si vous vous révoltez contre la loi, et si vous la refaites en vertu de l'article 14, on vous résistera, non pas violemment, mais avec

la légalité. La continuation de votre révolte vous conduira à tirer le glaive, et alors l'Evangile vous a dit quel est le sort de celui qui se sert du glaive. »

Il ne faudrait pas conclure de là, comme on serait peut-être porté à le faire, que le National des premiers mois de 1830 fût républicain : il voulait, au contraire, la monarchie constitutionnelle, mais il ne croyait pas que la branche aînée pût jamais se soumettre aux conditions de ce gouvernement. M. Thiers avait résumé la pensée du journal en deux mots : « Monarchique, mais anti-dynastique. »

Le parti républicain n'était représenté dans cette bataille que par la *Tribune des Départements*, à laquelle ses violences devaient faire, dans les premières années de la monarchie de juillet, une si triste célébrité, mais qui n'avait alors aucun retentissement. Elle était rédigée par Auguste et Victorin Fabre; Armand Marrast y écrivait des articles de philosophie.

La théorie que soutint constamment le National était celle-ci : Il n'y a plus de révolution possible en France, la révolution est passée; il n'y a plus qu'un accident. Qu'est-ce qu'un accident? Changer les personnes sans les choses. Puisqu'il ne manque au régime constitutionnel qu'un roi qui s'y résigne, gardons le régime et changeons le roi. Ce que nous résumons en ces termes se lit avec très-peu d'adoucissement en dix ou vingt endroits du Na-

tional ; il osait même rappeler que l'Angleterre n'avait été vraiment libre qu'après avoir complété, en 1688, sa révolution de 1640.

Nous ne savons pas l'avenir, disait M. Thiers dans le numéro du 27 janvier, nous ne savons que le passé ; mais, puisqu'on cite toujours le passé, ne pourrait-on pas citer plus juste ? On rappelle tous les jours l'échafaud de Charles Ier, de Louis XVI. Dans ces deux révolutions qu'on cite, une seule est entièrement accomplie, c'est la révolution anglaise. La nôtre l'est peut-être, mais nous l'ignorons encore. Or, dans cette révolution anglaise, que nous connaissons tout entière, y eut-il deux soulèvements populaires ? Non, sans doute. La nation anglaise se souleva une première fois, et, la seconde, elle se soumit à la plus avilissante oppression, elle laissa mourir Sidney et Russell, elle laissa attaquer ses institutions, ses libertés, ses croyances ; mais elle se détacha de ceux qui lui faisaient tous ces maux. Et quand Jacques II, après avoir éloigné ses amis de toutes les opinions et de toutes les époques, se trouva isolé au milieu de la nation morne et silencieuse, quand éperdu, effrayé de sa solitude, ce prince, qui était bon soldat, bon officier, prit la fuite, personne ne l'attaqua, ne le poursuivit, ne lui fit une offense : on le laissa fuir en le plaignant.

Il est donc vrai que les peuples ne se révoltent pas deux fois !

M. Mignet — qui avait pris pour thèse, dans la polémique du National, le parallélisme de la révolution anglaise avec la nôtre dans ses différentes phases et dans son mode de conclusion — insistant sur le même rapprochement historique, écrivait le 12 février :

Elle (la nation anglaise) fit donc une simple modification de personnes en 1688, pour compléter une révolution de principes

opérée en 1640, et elle plaça sur un trône tout fait une famille qui avait la foi nouvelle. L'Angleterre fut si peu révolutionnaire à cette époque, que, respectant, autant qu'il se pouvait, le droit antique, elle choisit la famille la plus proche parente du prince déchu.

Tout ceci visait de près à la prophétie. Comme si ce n'était pas assez clair, la *Quotidienne*, irritée, posait là-dessus au National plusieurs questions insidieuses, auxquelles M. Thiers répondait fort agréablement le 14 février; il repoussait toujours cette idée d'une révolution à la façon de 89 :

Un autre motif nous portait à repousser l'idée d'une pareille répétition : c'est la gravité de l'événement. Une révolution est une chose si terrible, quoique si grande, qu'il vaut la peine de se demander si le Ciel vous en destine une. Examinant sérieusement la chose, nous nous sommes dit qu'il n'y avait plus de Bastille à prendre, plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à faire, plus rien qu'une Charte à exécuter avec franchise, et des ministres à renverser en vertu de cette Charte. Ce n'est pas là sans doute une besogne bien facile, mais enfin elle n'a rien de sanglant, elle est toute légale; et bien aveugles, bien coupables seraient ceux qui lui donneraient les caractères sinistres qu'elle n'a pas aujourd'hui.

Le 19 février, il allait plus loin et se découvrait davantage :

La France, osait-il dire, doit être bien désenchantée des personnes : elle a aimé le génie, et elle a vu ce que lui a coûté cet amour. Des vertus simples, modestes, solides, qu'une bonne éducation peut toujours assurer chez l'héritier du trône, qu'un pouvoir limité ne saurait gâter, voilà ce qu'il faut à la France! voilà ce qu'elle souhaite, et cela encore pour la dignité du trône,

beaucoup plus que pour elle : car le pays, avec ses institutions bien comprises et pratiquées, n'a rien à craindre de qui que ce soit.

La question est donc uniquement dans les choses. Elle pourrait être un jour dans les personnes, mais par la faute de ces dernières. Le système est indifférent pour les personnes ; mais si elles n'étaient pas indifférentes pour le système, si elles le haïssaient, l'attaquaient, alors la question deviendrait question de choses et de personnes à la fois. Mais ce seraient les personnes qui l'auraient posée elles-mêmes.

Cet article du 19 février et un autre de Carrel du jour précédent fournirent matière à un procès et à une condamnation qui ne ralentirent en rien l'audace polémique du National. On était lancé ; il n'y avait plus repos ni trêve, et il faut avouer que, si, par impossible, le ministère avait eu la velléité de renoncer à son coup d'Etat, il en eût été fort empêché par le harcelement même et le défi de ces sommations incessantes. Tous les matins, surtout à dater du mois de juillet, le National agite, discute avec sang-froid et retourne sous toutes les faces cette hypothèse imminente du coup d'Etat. Le coup d'Etat sera-t-il remis après les premières discussions avec la Chambre ? Aura-t-il lieu avant la convocation ? Sera-ce demain ? ou bien ne sera-ce que dans six semaines ? Tous les matins on a ainsi des nouvelles du coup d'Etat ; c'est un coup de cloche perpétuel, assourdissant ; c'est le cauchemar du ministère, c'est l'abîme qu'on lui montre toujours ouvert sous ses pas. Il y avait de quoi je-

ter hors des gonds de moins pauvres têtes, de quoi pousser de guerre lasse tout ce triste cabinet, ainsi enfermé sous clef dans la Charte, à sauter en effet par la fenêtre, non pas seul, hélas! mais avec sa dynastie.

Cependant l'orage approchait, on le sentait dans l'air. Le National du 21 juillet sonnait de plus en plus fort l'alarme.

Des bruits sinistres se sont répandus aujourd'hui dans Paris. Malgré l'incrédulité générale qui s'est manifestée jusqu'ici, on a paru frappé de l'idée qu'un coup d'Etat allait être tenté avant la fin du mois. Les feuilles ministérielles vont se récrier au mot de coup d'Etat, et prétendre, suivant l'ordinaire, qu'on n'en veut pas faire. Nous entendons par coup d'État ne pas réunir la Chambre, casser les élections, fonder un nouveau système électoral par ordonnance : tout cela, fait en s'appuyant ou non sur l'article 14, avec un motif ou un autre, est pour nous un coup d'Etat. Voilà ce qu'on croyait ce soir comme à peu près arrêté pour la fin du mois. On disait encore la presse menacée la première, dans cette invasion du pouvoir absolu. Cela ne nous étonnerait point, car, dans le mouvement qui vient d'avoir lieu en France, la presse a l'honneur, qu'elle ne désavoue pas, d'être le principal coupable. Mais elle résistera, elle se fera condamner, s'il le faut, et protestera de tous ses moyens contre la violation des lois. Elle n'a pas de gendarmes, mais elle a du courage, et c'est une puissance qu'on n'opprimera jamais impunément.

Cinq jours après éclatait le coup d'Etat depuis longtemps pressenti, et dénié jusqu'à la dernière heure. Le *Moniteur* du 26 publiait les fameuses ordonnances, qui n'allaient à rien moins qu'à sup-

primer en France le régime représentatif, et à nous ravir ainsi d'un coup le fruit de quinze années de luttes.

Les ordonnances étaient précédées d'un rapport au roi, signé par tous les ministres, qui est bien l'acte d'accusation le plus foudroyant qui ait jamais été lancé contre la presse. L'impartialité nous fait un devoir de reproduire, au moins par extrait, cet important document.

Sire, vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent presque sur tous les points du royaume...

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre, et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontements et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile...

Il faut bien le reconnaître, ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites par la liberté de la presse.

Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer

d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi, d'ailleurs, n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des effets contraires. Il n'en a pas été ainsi ; l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes, de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoir, les alliances de partis, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en

problème les vérités les plus positives ; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit au milieu de la société une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'Etat.

Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité, et intercepte, en quelque sorte, la lumière entre le gouvernement et les peuples...

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'Etat. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux Chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la chambre des députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette Chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse...

On ne saurait qualifier en termes assez sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances récentes. Après avoir eux-mêmes pro-

voqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage.

Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être, c'est son attitude en face de l'expédition contre Alger : elle en a critiqué avec une violence inouie les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès; par une indigne trahison, elle s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement; bien plus, elle n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée.

Ce qu'elle ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à dissoudre les liens de la société. Une diffamation systématique va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir, et la religion et le prêtre ne sont pas poursuivis avec moins d'ardeur par les traits envenimés de la presse périodique.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'Etat. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances, et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la Révolution, dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui,

mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, Sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur est démontrée par les faits; la poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps, d'en arrêter les ravages. Il n'est qu'un seul moyen d'y parvenir : c'est de rentrer dans la Charte.

Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restric-

tions; l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte à ce sujet sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est, en quelque sorte, l'appendice : on peut d'autant moins en douter, que cette loi fut présentée aux Chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois mêmes qui ont imposé aux journaux la condition du cautionnement.

Il ne restait plus qu'à se demander comment devait s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des circonstances présentes avait résolu cette question... Le droit, comme le devoir, d'assurer le maintien de la constitution de l'Etat, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Cette maxime, qui a pour elle et la sanction des temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe, avait une sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même : l'article 14 investissait le roi d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettaient plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême; le moment était venu de recourir à des mesures qui rentraient dans l'esprit de la Charte, mais qui étaient

en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources avaient été inutilement épuisées.

En conséquence, les ministres, convaincus que force resterait à la justice, proposaient au roi la signature de trois ordonnances, la première suspendant la liberté de la presse périodique, la deuxième dissolvant la chambre des députés, et la troisième « réformant, selon les principes de la Charte, le régime d'élection dont l'expérience avait fait sentir les inconvénients. »

L'ordonnance concernant la presse était brève autant que radicale dans ses dispositions.

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des art. 1, 2 et 9 du titre Ier de la loi du 21 octobre 1814, sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal ou écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques et semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'art. 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne

pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable s'ils traitent, en tout ou en partie, de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur sont applicables.

Les journalistes, frappés les premiers par les ordonnances, furent aussi les premiers à relever la tête. Dès le matin, une circulaire du préfet de police avait fait défense aux imprimeurs de prêter leurs presses à tout journal qui n'aurait pas reçu l'autorisation de paraître. Cependant, plusieurs journaux publièrent une seconde édition de leur numéro du jour, afin d'y faire entrer le texte des ordonnances. Le *National* y ajoutait les observations suivantes :

La France rentre dans une carrière dont elle se croyait heureusement sortie depuis quinze ans; elle retombe en révolution par le fait même du pouvoir. Jetée malgré elle hors des voies de la légalité, elle est menacée de n'y plus rentrer que par des tempêtes... Le ministère avait demandé une Chambre au pays. Cette Chambre a été nommée librement et régulièrement; elle exprimait les opinions de la France. Elle devait être convoquée au

3 août prochain. Elle seule pouvait accorder le budget de 1831. Ce qui reste à faire à la France, c'est de refuser l'impôt... La Chambre aujourd'hui brisée a fait son devoir ; les électeurs ont rempli le leur ; la presse, qui désormais ne pourra plus ouvertement servir la cause de la liberté, a fait aussi tout ce que l'on devait attendre d'elle : c'est aux contribuables maintenant à seconder la cause des lois ; l'avenir est remis à l'énergie individuelle des citoyens.

Cette exhortation presque timide à la résistance légale ajournait au paiement de l'impôt la réponse du pays aux ordonnances, et semblait abandonner pour un temps le terrain à l'heureuse audace du pouvoir. Et si l'on songe que le *National* était l'un des plus hardis parmi les journaux de l'opposition, on verra combien l'on était loin, en ce moment, de la pensée d'une insurrection.

Cependant, la position tout exceptionnelle prise par le *National* dans la presse politique, l'énergie de sa rédaction, la décision qu'elle faisait supposer dans ses rédacteurs, ajoutons la situation de ses bureaux à l'angle de la place des Italiens et la commodité de ses élégants et vastes salons, tout concourait à faire de ce journal le centre, en quelque sorte, de l'action. Il s'y forma dans l'après-midi une réunion nombreuse de journalistes et d'hommes politiques, accourus là spontanément pour concerter la conduite à tenir et s'éclairer sur les moyens d'action. M. Thiers, dont le rôle et l'influence, dans cette crise, furent très-nets, très-décidés, émit tout

d'abord l'avis qu'il importait de donner un corps, une forme matérielle, à la résistance. — « Il faut, disait-il, un acte, un signal de désobéissance à une loi qui n'en est pas une. » Il demandait donc qu'une protestation collective fût signée par les rédacteurs présents, et publiée simultanément dans tous les journaux. C'était évidemment le parti le plus propre à saisir l'opinion publique; mais il n'était pas sans danger : il mettait en face des ordonnances, non pas seulement de vaines paroles, mais un acte dont la responsabilité s'aggraverait en raison même du nombre de ceux qui y auraient pris part. Aussi, la proposition eut-elle à vaincre bien des timidités et bien des défaillances. Quelques-uns repoussaient la signature individuelle ; ils voulaient bien insérer la protestation dans leurs journaux, mais comme article, ou, si l'on voulait, avec la mention d'une signature collective. — « Non pas! il faut des noms au bas, répondait M. Thiers; il faut des têtes au bas! » Enfin, après une longue discussion, la protestation, rédigée par M. Thiers, qui, dans cette discussion, fut énergiquement soutenu par M. de Rémusat, fut signée par quarante-quatre rédacteurs ou gérants de journaux de l'opposition, imprimée malgré les prohibitions de la police, et répandue à un nombre considérable d'exemplaires.

Voici le texte de cet acte mémorable, qui fut le dernier mot, très-précis, très-sagace, et à la fois

très-résolu, de toute la polémique du *National,* — et ajoutons de la carrière de M. Thiers en tant que journaliste d'opposition :

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'Etat serait frappé. Le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force est commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les énoncer.

Les matières que règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute seule. La Charte (art. 8) dit que les Français, en matière de presse, seront tenus de se conformer *aux lois :* elle ne dit pas *aux ordonnances.* La Charte (art. 35) dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par les *lois :* elle ne dit pas par les *ordonnances.*

La couronne avait elle-même, jusqu'ici, reconnu ces articles ; elle n'avait point songé à s'armer contre eux soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances, prétendues graves, lui ont paru exiger une modification soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours, non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux Chambres.

La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même ces articles 8 et 35, et ne s'est arrogé, à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale, qui n'existent nulle part.

Les tribunaux qui ont droit d'interprétation ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'Association bretonne, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seules statuer.

Aujourd'hui donc le gouvernement a violé la légalité. Nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons.

Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement *dissoute;* mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister, autant qu'il sera en elle, à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le roi peut dissoudre la chambre des députés; mais il faut, pour cela, qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer sa dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la Charte ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser les élections : elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas.

Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui

qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé, les gérants et rédacteurs des journaux actuellement à Paris :

Du *National,* MM. Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Rolle, Dubochet, rédacteurs, et Gauja, gérant.

Du *Globe,* Ch. de Rémusat, B. Dejean, de Guizard, rédacteurs, et P. Leroux, gérant.

Du *Constitutionnel,* Evariste Dumoulin, Cauchois-Lemaire et Année, rédacteurs.

Du *Courrier français,* Châtelain, Alexis de Jussieu, Avenel, J.-F. Dupont, avocat, Guyet, Moussette, rédacteurs, et Valentin de Lapelouze, gérant.

Du *Temps,* J.-J. Baude, Busoni, Barbaroux, Haussmann, Dussard, Senty, A. Billiard, Chalas, rédacteurs, et J. Coste, gérant.

Du *Commerce,* F. Larréguy, rédacteur, et Bert, gérant.

Du *Journal de Paris,* Léon Pillet, gérant.

De la *Tribune,* Auguste Fabre et Ader, rédacteurs.

Du *Courrier des Electeurs,* Sarrans jeune, gérant.

Du *Figaro,* Bohain et N. Roqueplan, rédacteurs.

Du *Sylphe,* Vaillant, gérant.

Quant aux journaux royalistes, ils s'étaient empressés de demander l'autorisation. Quelques journalistes de l'opposition, ceux surtout dont le journal constituait une propriété industrielle, se soumirent également. Mais la plupart, s'appuyant sur une consultation délibérée par MM. Dupin, Odilon Barrot, Barthe et Mérilhou, et qui déclarait les ordonnances illégales et sans force, résolurent de maintenir leurs droits.

En conséquence, le mardi 27, le *National*, le *Temps*, et quelques autres, parurent à l'heure habituelle, portant en tête la protestation rédigée la veille, et ils furent enlevés par milliers et répandus dans tous les quartiers.

Devant un pareil défi, la police se mit en mesure de sévir.

Des mandats d'amener, au nombre de quarante-cinq, furent lancés contre les journalistes signataires de la protestation et contre l'imprimeur du *National;* mais, l'exécution en ayant été différée jusqu'au lendemain, les écrivains qui furent prévenus, MM. Thiers et Carrel, entre autres, eurent le temps de se retirer dans un asile sûr, jusqu'à l'heure où le désarroi de l'autorité leur permit de rentrer dans Paris.

La police ne fut guère plus heureuse dans son expédition contre les presses des journaux qui avaient imprimé la protestation. Ordre avait été

donné de les saisir et de les mettre hors de service. Des agents de police, escortés de gendarmes, se présentèrent à la porte des ateliers, et en requirent l'ouverture. Quelques imprimeurs obéirent, d'autres résistèrent. Les propriétaires du *National,* notamment, et ceux du *Temps,* opposèrent au nom de la loi la plus vive résistance, et il s'ensuivit des scènes qui ajoutèrent beaucoup à l'irritation. Les commissaires ne purent trouver aucun ouvrier qui consentît à prêter son ministère à cette violence, et il leur fallut envoyer chercher les serruriers employés au service des prisons. Cette lutte, qui avait lieu dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale, rue de Richelieu et place des Italiens, et qui dura toute une journée, avait attiré de nombreux rassemblements, et il est facile de comprendre l'effet qu'elle dut produire sur la foule assemblée pour en suivre les péripéties.

Cependant, quelques imprimeurs intimidés, et craignant de voir leurs presses détruites, refusèrent de les prêter davantage. Les journaux n'hésitèrent pas à en appeler de l'arbitraire à la loi, et à invoquer l'appui des tribunaux. A cette occasion furent rendus deux jugements qui doivent occuper dans l'histoire une place des plus honorables.

M. de Belleyme, président du tribunal civil, jugeant en référé, condamna l'imprimeur du *Commerce* à continuer l'impression de ce journal par le

motif que l'ordonnance du 25 juillet, n'ayant point été insérée au *Bulletin des lois,* n'était pas obligatoire.

Le tribunal de commerce, sous la présidence de M. Ganneron, alla beaucoup plus loin. Sur l'éloquente plaidoirie de M. Mérilhou, il condamna l'imprimeur du *Courrier français* à imprimer cette feuille dans les vingt-quatre heures pour tout délai,

Attendu qu'en vain, pour se soustraire à ses obligations, Gaultier de Laguionie oppose un avis du préfet de police contenant injonction d'exécuter une ordonnance du 25 de ce mois ;

Que cette ordonnance, contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire, ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens aux droits desquels elle porte atteinte ;

Qu'aux termes mêmes de la Charte, les ordonnances ne peuvent être faites que pour l'exécution et la conservation des lois, et que l'ordonnance précitée aurait au contraire pour effet la violation des dispositions de la loi du 28 juillet 1828.

Ce jugement mémorable, que l'on regarda, dit un écrivain, comme la législation de l'insurrection, fut aussitôt imprimé, affiché et distribué dans tous les quartiers de Paris.

Peu d'instants après s'engageait la bataille qui devait briser le trône de Charles X.

—

LA PRESSE

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

LA PRESSE

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

I

GÉNÉRALITES

La presse, victorieuse, entre en possession de la plus entière liberté. Usage qu'en font les ennemis coalisés du nouvel ordre de choses. — Intentions libérales du gouvernement de Juillet. Ses perplexités en face des excès de la presse ennemie. — Il recourt d'abord aux tribunaux. Nombreux procès. La *Tribune*. — *Société pour la défense de la presse patriotique*. — Les tribunaux étant impuissants, le gouvernement cherche son salut dans des lois plus efficacement répressives. Lois sur les crieurs, — sur les associations. — Attentat de Fieschi. — Lois de septembre.

Révolution dans le journalisme : avénement de la presse à bon marché. M. Emile de Girardin. — Le roman-feuillleton. Les annonces. Le journal encyclopédique. — Conséquence de cette révolution. — Le livre et le journal.

Après quinze ans d'une lutte mémorable, la liberté était demeurée triomphante. La presse avait accompli son œuvre; son rôle, au point de vue du principe, victorieusement posé, son rôle militant, était en quelque sorte terminé.

On a pensé que là devait s'arrêter cette histoire, qu'il serait difficile de la conduire plus loin sans se

laisser entraîner sur le terrain périlleux de la polémique, et sans risquer ainsi d'en dénaturer le caractère. Si dégagé que je me sentisse de toute influence, j'ai dû céder à ces considérations. Aussi bien la presse, après 1830, n'offre plus historiquement la même importance ni le même éclat ; la bataille une fois gagnée, elle s'était relâchée de son ardeur de la veille, et elle n'avait pas tardé à perdre une grande partie de cet ascendant, de cette puissance d'initiative et de direction qu'elle exerçait sous la Restauration. Il y eut des luttes encore et de passionnées, mais des luttes de personnalités plutôt que de principes ; et pour qui considère l'œuvre de la presse dans son ensemble, durant le règne de Louis-Philippe, elle se montre beaucoup plus attachée et plus habile à démolir qu'à édifier.

Ce n'est point à dire que son rôle ait été sans grandeur, que ses annales durant cette période soient dépourvues d'intérêt ; loin de là, elle a, sinon enfanté, du moins puissamment secondé un mouvement d'idées tel peut-être qu'aucune autre époque n'en offrirait un plus brillant, et elle a produit d'assez nombreuses et de fort remarquables individualités. Je me propose d'en faire l'objet d'une étude spéciale. Ici il me reste à peine assez de place pour énumérer sommairement les faits les plus saillants de l'histoire de la presse durant ces trente dernières années.

On trouvera d'ailleurs dans notre tome complémentaire, soit à la Bibliographie, soit aux Tables, auxquelles nous nous proposons de donner un certain développement, des renseignements suffisants et sur les journaux et sur les journalistes qui ont occupé la scène depuis 1830 et qui l'occupent encore.

L'affranchissement de la presse était une des premières nécessités de la monarchie nouvelle, issue d'une révolution faite pour et par la presse. La Charte de 1830 reconnut à tout Français « le droit de publier et de faire imprimer ses opinions en se conformant aux lois », et déclara que la censure ne pourrait jamais être rétablie. Une loi rendit aux cours d'assises, c'est-à-dire au jury, la connaissance des délits commis au moyen de l'imprimerie; d'autres réduisirent considérablement le taux du cautionnement, et abaissèrent les droits de timbre et de port des journaux. A aucune époque enfin la presse n'eut en France une plus grande somme de liberté. On sait l'usage qu'en firent les ennemis du nouvel ordre de choses, et en face de quels ennemis il se trouva tout d'abord.

Toute commotion politique laisse derrière elle des aspirations déçues et des regrets implacables : de là deux genres d'attaques qui viennent assaillir tout établissement nouveau; heureux encore si deux ennemis si divers ne se liguent pas bientôt ensemble contre lui.

Ainsi arriva-t-il en 1830. La monarchie de juillet eut à son origine et a conservé pendant toute sa durée deux sortes d'adversaires, ceux qu'elle avait remplacés et ceux qu'elle avait empêchés d'arriver, le parti monarchique, que la révolution avait douloureusement blessé dans ses intérêts et ses affections, et un autre parti formé des nuances de l'opposition de quinze ans dont l'idéal n'avait pas été atteint.

Dès les premiers jours en effet une scission s'était opérée parmi les hommes qui, avec des vues différentes, avaient cependant concouru d'un commun accord à la révolution. Cette scission avait été très-tranchée dans le sein de la petite pléiade qui se groupait autour du *National*. Les uns, comme MM. Thiers, Mignet, Carrel, fidèles à leur prédilection pour une monarchie constitutionnelle, se montrèrent décidés à seconder de tous leurs efforts l'établissement nouveau; les autres, comme Godefroy Cavaignac, Guinard, etc., attirés vers la république, se montrèrent hostiles à une solution qu'ils considéraient comme un avortement de la révolution.

Quant aux vaincus de juillet, ils s'étaient, pendant la première émotion, prudemment tenus à l'écart; mais dès qu'ils eurent retrouvé la sécurité sous la protection de la Charte, sauvée contre eux, ils avaient repris position, et, pour renverser la

royauté nouvelle, ils cherchèrent des alliés à l'extrémité du parti démocratique, c'est-à-dire parmi ceux qui avaient fait à leur principe, à leurs doctrines, à leur dynastie, la guerre la plus implacable, et qui les avaient poursuivis eux-mêmes de leur dénigrement et de leurs injures.

Si contradictoires que fussent leurs vues et leurs espérances, le parti démocratique et le parti légitimiste se liguèrent contre le trône de juillet, et pour le renverser tous les moyens leur semblèrent bons, depuis le pamphlet et la caricature jusqu'à la guerre civile et au régicide.

En présence de tous ces ennemis coalisés contre lui, le nouveau parti monarchique se montrait divisé, incertain. On vit bientôt s'y dessiner deux nuances assez tranchées : le parti du *mouvement* et le parti de la *résistance*. Pour ceux-ci la révolution avait dit son dernier mot et posé ses dernières limites dans la Charte modifiée; pour les autres, loin d'être close, elle ne faisait que de commencer. Ce fut, on le sait, le parti de la résistance qui prévalut, et les luttes qu'il eut à soutenir sont présentes à l'esprit de tout le monde.

Quand on se prend « à considérer les difficultés sans nombre qui entourèrent le berceau de ce règne : conseillers de la Couronne donnant la main à l'émeute, hostilité de l'aristocratie territoriale et historique, haine déclarée des ministres de la reli-

gion, conspiration patente des républicains soulevant les masses populaires, on ne voit qu'une seule force qui ait pu combattre et vaincre tant d'éléments de ruine, la conviction de la conscience publique que le gouvernement avait raison, — et cette conviction, ajoute M. Vingtain, il la devait à la liberté de la presse (1). »

Cependant la presse était une arme redoutable dans les mains des partis hostiles, et, parmi tous leurs moyens d'attaque, ils exploitaient celui-là avec une audace et une persévérance qui ne laissaient aucun repos au gouvernement et le mettaient dans une grande perplexité. La France avait alors, quoi qu'on en ait dit, le goût très-vif de la liberté, et la préoccupation de la monarchie de 1830 était de satisfaire ce goût de liberté sans nuire à l'ordre: elle mettait tous ses efforts à concilier ces deux grands intérêts moraux de toute société; elle voulait, en un mot, fonder en France un gouvernement légal et libre. Si elle fut entraînée à des rigueurs, la faute en fut tout entière à l'implacable acharnement de ses ennemis, et il faut lui rendre cette justice qu'en luttant contre leurs attaques furieuses, elle entreprit de les vaincre uniquement par les lois, et par des lois rendues et appliquées en présence de la liberté.

Bientôt, en effet, la longanimité n'avait plus été

(1) Léon Vingtain, *De la liberté de la presse*, p. 79.

permise. Des émeutes périodiques ensanglantaient les rues de la capitale, jetant l'inquiétude dans les esprits, la perturbation dans les affaires. C'était à l'existence même du gouvernement, bien plus, aux bases fondamentales de la société elle-même, que s'adressaient les coups de la presse ennemie. Le pouvoir devait abdiquer ou se défendre.

Pressé par l'évidence du danger, par les clameurs des amis de l'ordre, par l'effroi que répandaient dans le public ces attaques désordonnées, le ministère s'engagea dans une série de procès de presse qui étaient loin d'atteindre tous les cas dignes de poursuite, ni de satisfaire aux instances de ses amis, mais qui ramenaient sans cesse les mêmes questions, les mêmes délits, les mêmes scènes, souvent les mêmes accusés. La plupart de ces procès aboutirent à des acquittements scandaleux, qui révélaient la faiblesse des jurés, quelquefois celle des juges, et qui redoublaient l'audace des assaillants. Les cours d'assises et les tribunaux devinrent des théâtres sur lesquels les conspirateurs ne craignaient pas de paraître et se déployaient plus arrogamment encore qu'ils ne l'avaient fait dans leurs écrits.

De tous ces procès, j'en veux rappeler un seul, le plus éclatant, et aussi l'un des plus provoqués par les faits. Depuis longtemps la chambre des députés, le corps et les membres, étaient indignement outragés, calomniés, vilipendés, par les jour-

naux républicains, surtout par la *Tribune*, alors le plus audacieux et le plus violent de tous. M. Viennet proposa à la Chambre de citer à sa barre le journaliste, et de réprimer de tels excès. Après de longs débats, et malgré l'abstention déclarée de la plupart des membres de l'opposition, la Chambre adopta la proposition. Le gérant de la *Tribune* fut mandé, et ses deux principaux rédacteurs, Godefroi Cavaignac et Armand Marrast, furent admis à le défendre. Ils s'en acquittèrent tous deux en gens d'esprit et de talent. On vit là s'étaler fastueusement devant les représentants du gouvernement les principes et les desseins du parti appelé sur la scène : toutes les idées, tous les sentiments, tous les rêves qui, plus d'une fois déjà, ont perdu et déshonoré parmi nous le nom même de la République, mais qui, en attendant le jour des mécomptes, soulèvent contre l'ordre établi tant de passions et d'espérances, les unes essentiellement mauvaises et illégitimes, les autres absurdes et chimériques. La Chambre assista avec une dignité triste à cette étrange représentation. Le gérant de la *Tribune* fut condamné à trois ans de prison et 10,000 fr. d'amende; mais Cavaignac et Marrast se retirèrent fiers et contents, pour leur parti comme pour eux-mêmes, des satisfactions qu'ils avaient données à leurs adhérents et des peurs qu'ils avaient faites à leurs ennemis.

Un tableau — dressé en 1833 — des procès de presse intentés jusque-là par le gouvernement de juillet, en porte le nombre à 411, et il en serait résulté 143 condamnations, donnant 65 ans de prison et 350,000 fr. d'amende (1). Pour sa part, la *Tribune,* pendant une existence d'environ quatre années, fut l'objet de 111 poursuites, qui aboutirent à 20 condamnations, formant un total de 49 années de prison et 157,630 fr. d'amende. Or, il est de notoriété que ce journal, qui était lu surtout dans les clubs, dans les ateliers et dans les cabarets, n'eut jamais qu'un nombre d'abonnés tout-à-fait insuffisant pour couvrir ses frais ; mais à la suite de tous ses procès, d'abondantes souscriptions lui venaient en aide, que grossissaient les bourses légitimistes, et à l'insuffisance desquelles suppléaient, dit-on, des libéralités mystérieuses. Lors de sa condamnation par la chambre des députés, qu'elle avait traitée de *prostituée,* Chateaubriand souscrivit publiquement pour 50 francs, la *Gazette* pour 1,000 francs.

Disons d'ailleurs que les journaux démocrates étaient efficacement soutenus dans leur lutte par une association fondée à cet effet, par la *Société pour la défense de la presse patriote.* Cette société était moins importante par le nombre que par la qualité de ses membres, dont plusieurs apparte-

(1) Sarrans jeune, *Louis-Philippe et la contre-révolution de* 1830, t. I, p. 306.

naient à la chambre des députés. En 1833, son comité était ainsi composé : MM. Etienne Arago, Voyer-d'Argenson, Audiat, Audry de Puyraveau, Berryer-Fontaine, Boissaye, Briqueville, Beauséjour, Cabet, Carré, Carrel, Cavaignac, Conseil, Cormenin, Chevallon, Desjardins, Dollé, Dupont de l'Eure, Dupont, Fenet, Garnier-Pagès, Guinard, Grouvelle, Hubert, Joly, Kersausie, Laboissière, Lafayette, qui, dans la sincérité de son libéralisme, regrettait que la société n'eût pas été constituée pour la défense de la liberté de la presse en général ; Lebon, Lemercier, Marchais, Marrast, Paulin, Raspail, Rittiez, Rodde, C. Teste et C. Thomas. MM. Laffitte, Georges de Lafayette et le général Thiars étaient au nombre des souscripteurs. La société, qui avait bientôt pris des développements considérables, ajouta plus tard à son but primitif la *défense de la liberté individuelle.* Les cotisations de ses membres et les dons volontaires qui lui étaient faits étaient employés à venir en aide aux journaux pour le paiement de leurs amendes, à fournir une allocation mensuelle aux écrivains *patriotes* condamnés à la prison, à subventionner la publication de brochures, de pamphlets ou de libelles anarchistes. La *Tribune,* la *Révolution,* la *Caricature,* le *Charivari,* le *Corsaire,* et vingt journaux de département, reçurent, dans la détresse, des secours du comité ; mais le *Bon Sens,* rédigé par Cauchois-

Lemaire, perdit sa subvention, parce qu'il ne professait pas assez ouvertement les principes républicains.

La presse légitimiste eut aussi sa part de procès. Dans le tableau dont nous venons de parler, après la *Révolution,* qui suit la *Tribune,* mais de loin, viennent la *Quotidienne* et la *Gazette,* qui subirent l'une et l'autre dix-huit procès, et eurent pour leur part chacune deux années de prison et de 20 à 25,000 fr. d'amende.

Le *National,* dont la polémique s'était graduellement abaissée presque au diapason de celle de la *Tribune,* ne vient qu'au 5e rang, pour 14 procès, 2 condamnations, 1 an de prison et 16,000 fr. d'amende. La *Caricature,* qui vient ensuite, eut 7 procès et 4 condamnations.

Nous devons rappeler que nous ne parlons que des trois premières années de la monarchie de Juillet.

En résumé toutes ces poursuites demeuraient impuissantes contre l'audace des partis ; ce que voyant, le gouvernement chercha son salut, celui de la société, dans des lois plus efficaces, plus énergiquement répressives.

Il essaya d'abord d'attaquer le mal dans ses instruments les plus directs. Les crieurs publics, colporteurs d'imprimés, étaient les agents les plus actifs des rapports entre le parti révolutionnaire et les

classes populaires. Outre ceux qui exerçaient cette industrie pour leur propre compte, le comité de propagande en avait créé de spéciaux pour son service, et les avait revêtus d'un costume qui les signalait à l'attention. Tous ces crieurs, au nombre de plus de quinze cents, parcouraient les rues, vendant ou distribuant aux passants toute sorte de pamphlets et de petits écrits, inventions du jour ou réimpressions des plus mauvais temps. C'était tantôt la provocation directe à l'insurrection, tantôt la déclamation furibonde contre les rois, les nobles, les riches, toutes les autorités, toutes les supériorités non élues, tantôt les calomnies et les injures les plus grossières contre les dépositaires du pouvoir, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble.

L'administration tenta donc de mettre fin à ce désordre; elle fit arrêter quelques crieurs et les déféra aux tribunaux. Les tribunaux, la cour royale aussi bien que les juges de première instance, déclarèrent qu'aux termes de la législation existante, et pourvu que les crieurs eussent fait la déclaration préalable exigée par la loi du 10 décembre 1830, c'était là une profession libre, à laquelle aucun obstacle ne pouvait être apporté, et qui ne pouvait donner lieu qu'à des poursuites pour délits de la presse, comme tout autre genre d'ouvrages et tout autre mode de vente et de distribution.

Armé de cet arrêt, le gérant du *Bon Sens,* Rodde,

se rendit en blouse et en casquette, costume ordinaire des crieurs, sur la place de la Bourse, et commença à distribuer un paquet d'imprimés. « Je résisterai, avait-il dit d'avance, à toute tentative de saisie et d'arrestation arbitraire; je repousserai la violence par la violence. J'appelle à mon aide tous les citoyens qui croient encore que force doit rester à la loi. Qu'on y prenne garde : la perturbation, s'il y en a, ne viendra pas de mon fait; je suis sur le terrain de la légalité, et j'ai le droit d'en appeler au courage des Français; j'ai le droit d'en appeler à l'insurrection : elle sera, ou jamais non, le plus saint des devoirs. »

Certes, il est toujours beau de se sacrifier pour la liberté; mais le mobile qui faisait agir le gérant du *Bon Sens* n'était pas de ceux qui passionnent et entraînent, et, s'il souleva quelque effervescence, elle tomba d'elle-même. Le courage, d'ailleurs, était facile : l'administration avait annoncé qu'elle cesserait toute poursuite contre les crieurs jusqu'à ce que la jurisprudence eût été fixée.

Quoi qu'il en soit, le mal était flagrant, le scandale au comble, l'impuissance de la loi constatée : plus de six millions d'exemplaires d'écrits incendiaires ou insensés avaient été, au dire de la *Tribune* elle-même, distribués dans l'espace de trois mois. Le cabinet ne pouvait rester désarmé en présence d'un pareil débordement. Il présenta et fit adopter,

non sans résistance cependant, une loi (du 16 février 1834) qui soumit la profession de crieur, vendeur ou distributeur d'écrits sur la voie publique, à l'autorisation et à la surveillance de l'autorité municipale.

A cette loi, dont l'exécution rencontra une vive résistance et donna lieu à des luttes regrettables, vint s'en ajouter, quelques jours après, une autre contre les associations. La guerre n'en continua pas avec moins de vivacité : le renversement de la monarchie, par tous les moyens, était l'idée fixe des révolutionnaires; mais le champ de bataille changea. Ce ne fut plus à de grands mouvements publics, à de vastes complots, aux soulèvements populaires, qu'ils demandèrent le succès; ce fut dans la personne même du roi qu'ils voulurent frapper et détruire le régime tout entier : l'assassinat remplaça l'insurrection. De l'automne de 1834 à l'été de 1835, sept projets de ce crime alors nouveau furent découverts et déjoués par l'autorité. L'attentat de Fieschi combla la mesure. Nous n'avons point à raconter ce drame sanglant, d'ailleurs bien connu; mais ce qui est à remarquer, ce sont les symptômes qui le précédèrent; c'est que partout, à Paris, dans les départements, à l'étranger, partout on s'attendait à un événement pour le 28 juillet, partout il était annoncé par les journaux ennemis, et cela dans des termes dont la clarté est bien faite pour étonner.

On sait que Fieschi choisit pour l'exécution de son crime l'occasion d'une grande revue que le roi devait passer sur les boulevards le second jour des fêtes de juillet. A l'approche de cette solennité nationale, plusieurs journaux de province publièrent simultanément une correspondance de Paris ainsi conçue : « On continue à dire que Louis-Philippe sera assassiné, ou du moins qu'on tentera de l'assassiner à la revue du 28. Ce bruit a sans doute pour but de déterminer sa bonne garde nationale à venir, nombreuse, le protéger de ses baïonnettes. » — On lisait dans la *Quotidienne* du 21 juillet : « Le gouvernement affecte d'envelopper encore du plus profond mystère le prétendu complot dirigé contre la personne de Louis-Philippe. Fantasmagorie !... Conspiration dont le secret est la formation de quelque garde du corps, à laquelle on veut préparer les esprits par des simulacres de danger pour la famille royale. » — Le 24, le *Corsaire* disait : « Le prince L..... (le roi Léopold) a envoyé demander à son beau-père ses recettes d'assassinat politique. L'enthousiasme baisse à Bruxelles. Il y a maintenant à la préfecture de police une brigade préposée aux assassinats mensuels. » — Le 26, le *Charivari*, dont les doctrines étaient républicaines, mais qui, dit-on, était alors à la solde du parti légitimiste, contenait ces deux lignes : « Hier, le roi citoyen est venu à Paris avec sa superbe famille sans être au-

cunement assassiné. » Le lendemain, veille de l'attentat, le même journal paraissait imprimé en caractères rouge de sang, et publiait une caricature où le roi était représenté portant des cadavres et marchant sur des cadavres. — Le 28, jour du crime, le *Corsaire* disait, en faisant allusion au passage du roi sur la place Vendôme : « On parie pour l'éclipse totale du Napoléon de la paix. » — Le même jour, le journal légitimiste *la France,* après avoir rendu compte de la journée de la veille, dite *fête des morts,* ajoutait cette affreuse plaisanterie : « Peut-être est-ce à la fête des vivants qu'il est réservé, par compensation, de nous offrir le spectacle d'un enterrement. Nous verrons bien cela demain ou après-demain. » — Enfin, à l'étranger, le *Correspondant de Hambourg* du 25 juillet annonce « qu'on s'attend à une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. » Une lettre de Berlin du 26 constate que le même bruit s'y était répandu. Le 28, des jeunes gens voyageant en Suisse, après avoir inscrit sur un registre d'auberge les noms de Louis-Philippe et de ses fils, les font suivre de ces mots : « *Qu'ils reposent en paix !* (1) »

Louis-Philippe et ses fils furent miraculeusement préservés ; mais on sait combien de victimes tombèrent autour d'eux, de toutes les classes, de tous les rangs, de tous les âges. L'horreur fut générale

(1) Victor de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, t. III, p. 501.

et profonde ; un sentiment unanime éclatait ; c'était le cri général qu'un devoir impérieux commandait de mettre un terme aux attaques, aux provocations, aux manœuvres, qui suscitaient de tels forfaits, et infligeaient à la société de tels périls. Le mal, c'était la provocation continue, tantôt audacieuse, tantôt astucieuse, au renversement de l'ordre établi. Pour atteindre ce but, un parti incorrigible s'arrogeait le droit de tenir et de remettre incessamment toutes choses en question, les bases mêmes de la société comme les actes de son gouvernement, le droit primitif et fondamental des pouvoirs publics aussi bien que leur conduite.

C'est pour attaquer et vaincre dans son principe ce qu'il regardait justement comme une prétention anarchique, après l'avoir vaincue dans sa conséquence matérielle et armée, l'insurrection, que le gouvernement proposa aux Chambres, le 4 août 1835, les lois qui sont restées connues sous le nom de *lois de septembre*. Ces lois, dont nous donnerons le texte ailleurs, qualifiaient d'attentat à la sûreté de l'État toute attaque contre le principe et la forme du gouvernement établi en 1830, lorsque cette attaque avait pour but d'exciter à la destruction ou au changement du gouvernement. Elles sanctionnaient et garantissaient l'inviolabilité constitutionnelle du roi en punissant quiconque ferait remonter jusqu'à lui la responsabilité ou le blâme des actes

de son gouvernement. Elles prenaient des précautions précises contre les divers moyens de dissimuler ces délits et d'en éluder la peine tout en les commettant. Elles réglaient, dans les limites et selon les conditions générales instituées par la Charte, les peines attachées aux délits, les juridictions appelées à les connaître, et les formes de la procédure, de façon à assurer l'efficacité et la promptitude de la répression.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les débats, les clameurs, que soulevèrent ces lois dans les Chambres et au dehors. M. Sauzet, alors président de la chambre des députés, les accusait d'inconstitutionnalité. Royer-Collard, dans cette circonstance, se sépara de ses amis, et se constitua le défenseur du jury, qu'il disait *destitué* par cette législation; du pays, en qui l'on devait avoir confiance, et qui ne méritait pas d'être la victime de ces *actes de désespoir* qui devaient porter une atteinte mortelle à la liberté, à « cette liberté dont nous semblions avoir perdu l'intelligence et le besoin. » M. Guizot lui-même, qui eut aux lois de septembre la part que l'on sait, convient franchement de l'effet qu'elles produisirent. Et pourtant, s'écrie cet homme d'Etat, dont la rigidité souleva des antipathies si violentes, mais dont personne ne saurait contester la haute raison, « pour tout esprit libre et ferme, il n'y avait rien là que de conforme aux traditions des na-

tions civilisées et aux règles du commun bon sens. C'est une dérision de réclamer au nom de la liberté de l'esprit humain le droit de mettre incessamment en question les institutions fondamentales de l'Etat, et de confondre les méditations de l'intelligence avec les coups de la guerre. Il faut à toute société humaine des points fixes, des bases à l'abri de toute atteinte; nul Etat ne peut subsister en l'air, ouvert à tous les vents et à tous les assauts..... Et quand la limite a été posée entre la discussion scientifique et la guerre politique, c'est un devoir pour le législateur de ne pas se contenter de défenses vaines, et d'opposer aux assaillants des remparts solides.

» Les lois de septembre n'inventèrent, pour réprimer les délits dont elles proclamaient la gravité, aucune pénalité inouie et repoussée par nos mœurs, aucune juridiction nouvelle et qui parût prédestinée à la rigueur ou à la servilité. Les modifications apportées dans la procédure n'avaient d'autre objet que d'assurer la prompte répression du délit, sans enlever aux accusés aucun de leurs moyens de défense. Les lois de septembre ne portaient nullement les caractères de lois d'exception et de colère; elles maintenaient les garanties essentielles du droit, tout en pourvoyant aux besoins accidentels et actuels de la société : définitions, juridictions, formes, peines, tout y était combiné, non pour frapper des ennemis,

mais pour que la justice publique fût puissante et suffît pleinement à sa mission, en conservant son indépendance et son équité (1)... »

Quoi qu'il en soit, les esprits, dans cette grave question, se trouvèrent partagés, et parmi les partisans du gouvernement, plusieurs regardèrent les lois nouvelles comme un remède impuissant et funeste. Dans le camp ennemi, elles soulevèrent une irritation qui n'était pas encore apaisée en 1848; la presse blessée s'en était fait une arme contre la monarchie de Juillet. Aujourd'hui, nous ne voudrions pas dire qu'on les regrette : la presse a, pour cela, trop le sentiment de sa force; mais tout du moins est-on bien revenu sur leur compte, et non pas sans raison. La législation de septembre était sévère, en effet, mais c'était seulement la liberté de l'injure qu'elle ôtait à la presse; elle lui laissait pleine et entière la liberté de discussion; elle se proposait sincèrement pour but de maintenir la liberté en réprimant, ou plutôt en supprimant des abus devenus intolérables, et nous ne craignons pas de le dire, après l'expérience faite, la presse n'a peut-être jamais été plus réellement libre, dans le sens favorable du mot, que sous l'empire de cette législation.

Ce qu'il faut bien reconnaître dans tous les cas,

(1) *Mémoires*, t. III, p. 311.

c'est que les lois de septembre n'entravèrent en aucune façon le développement du journalisme. A quelques mois de là, en effet, éclatait, dans le sein même de la presse, une révolution qui devait avoir sur ses destinées plus d'influence que toutes les lois passées et futures : nous voulons parler de l'avénement du *journal à quarante francs.* Jusque-là le prix élevé des journaux en avait fait comme un objet de luxe, et le peuple, qui ne pouvait prélever *quatre-vingts* francs sur son salaire annuel, était, pour ainsi dire, hors du journalisme. Cependant, depuis la révolution de 1830, un grand mouvement s'était opéré dans le sens démocratique : le cens électoral avait été abaissé, la pairie avait cessé d'être héréditaire, la royauté avait été élue, tout s'était démocratisé; seule, la presse, plus démocratique par l'idée que les autres institutions, restait obstinément aristocratique dans sa constitution. C'était là une sorte d'anomalie, un contre-sens, qui frappait tous les bons esprits, contre lequel protestaient tous nos grands publicistes. *La presse à bon marché* pouvait seule, de l'avis de tous, traverser l'opacité des masses, et achever l'éducation constitutionnelle du peuple.

En 1835, d'après un document statistique de l'administration des postes, la presse centrale se composait de vingt journaux, qui comptaient ensemble dans les départements 50,200 abonnés,

dont 9,000 pour les journaux ministériels et 41,200 pour les journaux de l'opposition. En ajoutant, si l'on veut, 20,000 pour Paris seul, ce qui sera évidemment exagéré, on aurait un total de 70,000 abonnés pour une population de 35 millions !

Mais comment mettre les journaux à la portée des masses ? C'était là un problème difficile, s'il en fut, qui pouvait même paraître insoluble quand on considérait, d'une part, la fiscalité de la législation à l'égard de la presse périodique, et, de l'autre, le peu d'étendue et de profondeur de l'instruction primaire en France. On sait comment M. Emile de Girardin le résolut, en créant le journal la *Presse* à *quarante* francs, c'est-à-dire à moitié prix des autres journaux, et, ce qui était plus étonnant, à un prix de beaucoup inférieur au prix de revient. La combinaison reposait sur les annonces, qui, mieux exploitées qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors, appelées d'ailleurs en plus grand nombre par la plus grande publicité qu'obtiendrait infailliblement le journal à quarante francs, devaient donner un produit suffisant pour couvrir une partie des frais et constituer un notable bénéfice.

C'est le 1er juillet 1836 que la *Presse* parut sur le « Sinaï de la publicité, au milieu des éclairs et du tonnerre. » Grande en effet fut l'émotion dans le camp de l'ancienne presse, qui ne pouvait voir de bon œil une révolution menaçant sa prospérité,

son existence même. Il n'y eut qu'une voix pour critiquer les calculs du fondateur de la *Presse* et contester ses prévisions. Une vive polémique s'établit à ce sujet; les journaux, cela devait être, furent unanimes pour combattre l'innovation et la déclarer impossible; le doute se passionna, la discussion alla jusqu'à l'injure, jusqu'au duel même. Et chose étrange! ce fut un journal démocratique, le *Bon Sens*, que l'on vit à la tête de ce mouvement, dans lequel se laissa fatalement entraîner Armand Carrel, qui crut ne pouvoir pas rester spectateur impassible d'une querelle commencée par un journal de son parti.

Nous ne voudrions pas affirmer que les beaux sentiments mis en avant par ceux qui se donnaient la mission de démocratiser la presse fussent purs de tout alliage; mais, si cette réforme fut le résultat d'une spéculation, il faut avouer que ce fut une spéculation bien entendue; disons mieux, si jamais innovation eut sa raison d'être, ce fut celle-là. Le succès, d'ailleurs, un succès ainsi grand que rapide, vint lui donner raison, et, bon gré mal gré, ses plus obstinés détracteurs furent entraînés dans la voie nouvelle.

En 1836, le nombre des feuilles timbrées à Paris pour le service des journaux n'était que de 42 millions; en 1846, il était de 80 millions; et le nom-

bre des abonnés aux journaux parisiens, de 70,000, s'était élevé à près de 200,000 (1).

Matériellement parlant, le problème de la presse à bon marché était donc victorieusement résolu. Il demeura bientôt prouvé que la publicité politique et la publicité commerciale, réunies dans un même cadre, pouvaient se prêter l'une à l'autre une puissante assistance, favorable à leur mutuel développement; qu'en fondant le bon marché sur le produit des annonces, ce produit s'accroîtrait en raison de la plus grande publicité résultant du bon marché; qu'on obtiendrait ainsi une plus ample diffusion de la vie politique dans les couches sociales où elle n'avait pas encore pénétré, une vaste publicité mise au service du commerce et de l'industrie, enfin une large rémunération pour les capitaux engagés dans l'entreprise. Mais, nous l'avons dit, à entendre les apôtres de la *jeune* presse, les conséquences de la réforme qu'ils apportaient ne devaient pas se borner à des résultats matériels et

(1) A la fin de 1846, il se publiait à Paris vingt-six journaux quotidiens.

Quatre : le *Journal de Paris,* le *Messager,* le *Corsaire-Satan* et *la France,* comptaient de 500 à 2,000 abonnés.

Huit : le *Moniteur parisien,* la *Réforme,* l'*Echo français,* le *Courrier français,* la *Démocratie pacifique,* le *Droit,* la *Gazette des Tribunaux* et l'*Entr'acte,* en comptaient de 2,000 à 3,000.

Neuf : le *Charivari,* la *Gazette de France,* le *Commerce,* la *Quotidienne,* la *Patrie,* l'*Estafette,* l'*Esprit public,* le *National,* l'*Univers,* en comptaient de 3,000 à 5,000.

Deux : les *Débats* et l'*Epoque,* en comptaient de 10 à 15,000.

Deux : *la Presse* et *le Constitutionnel* en comptaient de 20 à 25,000.

Un, *le Siècle,* en comptait plus de 30,000.

Nous ne parlons pas du *Moniteur universel,* qui était envoyé gratuitement à tous les fonctionnaires, et qui avait peu d'abonnés payants.

financiers ; ils s'en promettaient un effet moral bien autrement important. En élargissant son action, la presse, disaient-ils, devait se nationaliser davantage ; transportée dans un milieu plus vaste, sa pensée devait s'agrandir, comme sa mission. Ces espérances, malheureusement, furent loin d'être réalisées. La presse à bon marché ne pouvant vivre que par les annonces, les annonces devinrent sa grande, pour ne pas dire son unique préoccupation. Pour en obtenir une somme suffisante, il lui fallait conquérir un grand nombre d'abonnés. Or la politique, qui jusque-là avait été l'essence des journaux, la politique, nourriture devenue fort creuse et de moins en moins goûtée, n'était plus un appât suffisant ; elle ne pouvait faire vivre longtemps le journalisme dans les conditions nouvelles où il s'était placé. Il chercha donc, à côté des lecteurs politiques, de nouveaux lecteurs, des lecteurs *littéraires*, si l'on peut dire ainsi. Le feuilleton revêtit alors une forme toute nouvelle : avant cette époque, la critique littéraire et artistique en avait fait à peu près tous les frais ; il devint bientôt toute ou presque toute la littérature française.

L'expédient, matériellement encore, eut un plein succès. C'est le *roman-feuilleton* qui a fait pénétrer le journal au foyer des plus modestes familles, et lui a créé tout un monde nouveau d'abonnés ; c'est lui qui, ouvrant ainsi à la presse de nouveaux et

immenses débouchés, a facilité cette alliance de la publicité politique avec la publicité industrielle dont nous parlions tout à l'heure, et, lui assurant ainsi une nouvelle source de revenus, a rendu possible le bon marché de l'abonnement. Mais, une fois engagés dans cette voie, les journaux abdiquèrent de plus en plus leur ancienne autorité sur les esprits; devenus tributaires de la foule, ils eurent plus de souci de l'amuser que de l'instruire. Tout ce qui, jusque-là, avait plus ou moins constitué, ce qui semblait devoir constituer l'essence du journal : la discussion des affaires publiques, le développement des principes qui servent de liens aux divers partis, l'appréciation politique des hommes, des choses et des faits, tout cela ne fut plus considéré, au point de vue du succès, que comme des éléments secondaires, dont l'importance s'effaçait devant celle des œuvres de pure imagination. La critique littéraire elle-même dut se retirer devant le nouveau venu, consignée d'ailleurs qu'elle était à la porte du journal par le fermier des annonces, qui n'autorisait, pour les articles de librairie, que la publicité qui lui rapportait, la publicité à tant la ligne.

Et l'on sait trop, je n'ai pas besoin d'en parler, jusqu'à quel degré d'immoralité, à la fois, et de stupidité, devait se ravaler cette littérature à la toise.

Il faut donc en convenir, ce n'était pas sans fon-

dement que les adversaires de la nouvelle presse lui reprochaient de changer en un trafic vulgaire ce qui était une magistrature, presque un sacerdoce, de livrer à la spéculation la place que réclamaient la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes. Nous ne voudrions pas blâmer la presse d'avoir accru son domaine de ces nouvelles richesses, nous croyons qu'il est dans son rôle de ne négliger aucun moyen d'action sur les esprits; mais, si elle pouvait, dans certaines bornes, emprunter à l'industrie, elle ne pouvait se faire industrie elle-même sans se suicider. « Il eût été digne, — c'est un écrivain du *Siècle* qui parle, — il eût été digne du journal de n'employer son influence qu'à éclairer et à moraliser cette multitude de lecteurs nouveaux qu'il avait su conquérir. Malheureusement il arriva que le journal ne se sentit point obligé par sa prospérité croissante ni par ses brillantes destinées, qu'il se mit à la suite de son public, au lieu de le diriger, qu'il développa l'esprit d'industrialisme au lieu du sentiment moral, et qu'il donna lui-même des exemples d'un mercantilisme encore inconnu. Ainsi non-seulement le journal abdiqua son autorité naturelle et légitime, mais il corrompit le public autant qu'il s'en laissa corrompre. »

Nous ne partageons certes pas l'injuste réproba-

tion qui ne veut voir aujourd'hui dans les journaux qu'une spéculation sur la crédulité publique, et dans les journalistes que des organes plus ou moins intéressés des factions ou du pouvoir; mais il faut bien convenir aussi que le journal n'est plus ce qu'il était autrefois, une œuvre sérieuse, née d'une pensée politique, et représentant une opinion plutôt que des intérêts. « Aujourd'hui, a dit un charmant esprit, enlevé trop tôt pour le journalisme, dont il était une des plus chères espérances, aujourd'hui les journaux sont des bulletins, des éphémérides, des affiches ; ce ne sont plus des influences et des foyers d'opinion. On les lit pour savoir l'événement de la veille, le titre de la pièce nouvelle, le cours de la rente et les maisons à vendre. Ils rassemblent autour d'eux une multitude d'oisifs qui les regardent voguer au milieu des écueils, comme sur le bord de la mer les promeneurs suivent de l'œil les barques par le gros temps. Mais entre eux et la foule, le lien, lien fragile ! c'est l'intérêt de la curiosité. Ils ne sentent plus dans l'air circuler, comme jadis, ces courants d'électricité morale qui les mettaient sans cesse en communication avec des amis invisibles, et les rares signaux qu'ils font ressemblent à ceux du câble transatlantique depuis ses derniers malheurs. Ce n'est pas que les journaux parlent plus mal, ni même qu'ils ne parlent plus : ils ont baissé la voix, pour ne pas se la casser; mais comme il y

a un grand silence, on les entendrait encore, si on les écoutait avec la sympathie de leur ancien public. Quand on s'aime, comme dit le proverbe, on se comprend à demi-mot. Mais en politique on n'aime plus. Comptez les cœurs qui battent encore! Et puis qu'est devenu l'antique abonné, l'abonné de père en fils, cet homme respectable, marié à son journal, sous le régime touchant de la communauté spirituelle? De jour en jour il disparaît et abandonne la place à une clientèle flottante, qui arrive aujourd'hui, qui part au bout de six mois, et qui ne forme pas plus un public aux journaux, que des voyageurs qui passent dans une ville n'en sont les habitants (1).

Le succès même du journal, succès en vérité plus apparent que réel, ne pouvait manquer de le livrer en proie à la spéculation, qui trouvait, d'ailleurs, dans les reproches adressés à la nouvelle presse une sorte de prétexte. Elle entassa des montagnes de calculs sur des montagnes de raisonnements, et elle accoucha du *journal encyclopédique*, sous la figure pantagruélique de *l'Epoque*, de bruyante mémoire, qui devait, à l'entendre, absorber tous les journaux spéciaux. Le raisonnement sur lequel s'appuyaient

(1) H. Rigault, feuilleton du *Journal des Débats* du 28 octobre 1858, *Revue de quinzaine*. On sait comment H. Rigault avait rajeuni et renouvelé ce genre déjà vieux sans être ancien, et l'avait rendu intéressant de frivole — pour ne pas dire pis — qu'il était jusque là.

les inventeurs du journal encyclopédique ne laissait pas d'être spécieux. La politique, disaient-ils, a longtemps été seule en possession du journal; la littérature a voulu, à son tour, participer aux avantages de ce merveilleux instrument de propagation, et depuis que le feuilleton est devenu quotidien, on a réellement deux journaux en un seul. Mais, en dehors de la politique et de la littérature, il est pour chacun de nous d'autres intérêts, d'autres besoins, en raison de notre profession ou du rang que nous tenons dans le monde; il est, par conséquent, d'autres éléments qui demandent à se faire jour dans la publicité périodique, et pour lesquels, vu l'insuffisance du cadre des journaux, il a dû se créer des organes particuliers, qui imposent à l'abonné une double dépense. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les matières judiciaires, qui intéressent les affaires d'un très-grand nombre de citoyens et la curiosité de tous, alimentent en France une trentaine de journaux : n'est-il pas évident qu'une feuille politique et littéraire, disposant d'un espace suffisant, pourrait les rattacher à son domaine au grand avantage du public, ainsi dispensé d'un double abonnement ? Bref, l'idée fondamentale de *l'Epoque* reposait sur ceci, qu'elle trouvait fort simple : dispenser les lecteurs de recourir aux journaux spéciaux, et leur donner à la fois non-seulement le journal politique de leur opinion, mais encore le

journal spécial de leur profession : à l'avocat, le journal des tribunaux; au négociant, le journal du commerce; au militaire, le journal de l'armée; au professeur, le journal de l'instruction publique, etc. L'Epoque, en un mot, voulait faire entrer dans son cadre toutes les matières qui font le sujet d'une publication spéciale, et « envoyer, en quelque sorte, à chaque abonné, sans augmentation de prix, un cabinet de lecture à domicile. »

Mais il ne suffit pas, pour être autorisé à dire qu'on publie dix journaux dans une seule feuille, d'y faire dix petites cases au moyen de dix gros titres, d'imprimer un damier sur une feuille gigantesque que personne ne pourra déployer. Ce n'est point sur la grandeur du format, sur le plus ou moins grand nombre de rubriques et de compartiments, mais sur l'excellence, le nombre et la rapidité de ses renseignements, de ses informations, de ses correspondances, que doivent se mesurer la valeur et l'importance d'un journal, le but de cette noble institution étant d'agir sur l'esprit public à chaque instant et sans relâche, précisément par cette brièveté intelligente et incisive qui s'accommode aux loisirs de chacun et de chaque jour. Ce qu'on est en droit d'attendre des journaux quotidiens, ce qu'on leur demande, c'est la publicité la plus prompte et la plus impartiale donnée à tous les débats, à tous les documents, à tous les faits,

le jugement le plus rapide et le moins passionné sur les événements, les institutions, les hommes et les choses.

Le journal encyclopédique n'était donc qu'une utopie, un leurre. Cependant l'Epoque, habilement présentée, annoncée avec le bruit qu'on sait, devait séduire la gent abonnable et trouver des chalands, ne fût-ce qu'à raison de son format. Aussi son apparition jeta-t-elle l'inquiétude parmi les autres journaux, et on les vit s'ingénier à qui mieux mieux pour résister à cette bruyante concurrence. La plupart avaient déjà agrandi leur format pour donner un plus vaste champ aux annonces ; ils l'agrandirent encore pour se rapprocher de celui de l'*Époque* et faire place aux améliorations qu'ils s'empressèrent de promettre. Ils s'arrachèrent au prix de l'or les romanciers en vogue, et le grave *Constitutionnel* poussa la galanterie envers ses abonnés jusqu'à illustrer son feuilleton. Enfin les *Débats* eux-mêmes, qui s'étaient sentis assez forts pour ne pas céder au torrent de 1836, se crurent dans la nécessité de faire des concessions, et sacrifièrent au dieu du jour en ouvrant leurs colonnes au roman-feuilleton.

L'*Époque* morte, la presse rentra peu à peu dans son ancien lit. Les annonces n'ayant pas produit ce qu'on en attendait, — fort heureusement pour les abonnés, — les journaux rognèrent quelque peu

leur format, et relevèrent leurs prix presqu'au niveau de ce qu'ils étaient avant 1836.

Ainsi cette réforme, qui promettait tant et de si grands résultats, aboutit, en fin de compte, à ce qu'Armand Carrel avait prédit : à la démoralisation et au discrédit du journalisme, qui n'avait pu passer à travers toutes ces broussailles de la spéculation sans y laisser beaucoup de sa dignité. Pour comble de disgrâce, elle devait être reniée par son auteur : M. de Girardin, n'ayant plus rien à demander au journalisme, et trouvant une occasion de le quitter, s'empressait de la saisir, et, après vingt ans de luttes qui n'avaient pas été sans retentissement, il s'esquivait — peu bravement — du champ de bataille, sous prétexte « que le journalisme n'est pas une puissance, mais une profession, que le journal n'a plus de raison d'être en France, qu'en somme c'est un détestable instrument, et qu'il doit céder la place au livre. »

Nous ne voulons voir là qu'une boutade de la part d'un homme que l'on s'était habitué à regarder comme une sorte d'incarnation du journal. Assurément la presse, en France, a beaucoup perdu depuis quelques années de son prestige et de sa force; son rôle n'est pas ce qu'il devrait être, ce qu'il serait à désirer qu'il fût, dans l'intérêt général. Mais est-ce à dire que c'en soit fait à jamais chez nous de la liberté de la presse? que nous de-

vions faire notre deuil de cette précieuse conquête pour laquelle tant de sang a été versé? De ce que l'opinion publique s'est soulevée contre la presse, de ce qu'elle ne s'est point émue des rigueurs qui l'ont frappée, en faut-il conclure qu'elle l'ait abandonnée, qu'elle ait renoncé à jamais, parce qu'elle en paraît aujourd'hui assez peu soucieuse, à ces généreuses institutions que la France, naguère encore, se glorifiait d'avoir conquises à si grand prix? Nous nous refusons absolument à le croire.

Quelques choses qu'il ait accomplies déjà, de quelques conquêtes qu'il se puisse glorifier, le journal a beaucoup à faire encore; il a d'ailleurs un dépôt sacré à garder, et le livre, quoi qu'on en dise, ne saurait le suppléer dans cette double mission.

Et puis comment faire des livres aujourd'hui qu'on est si pressé? Et combien peu ont le temps de lire un volume! Le journal, au contraire, se fait tout à tous; appelé à gouverner le monde, il s'en empare incessamment, et par tous les moyens, grands et petits. Cette littérature militante est bien la forme usuelle, pratique, qui convient à la vie de la nouvelle génération, vie agitée, inquiète, forcée comme les plantes en serre chaude. Le journal, étant par sa nature, en dépit même des fautes qu'il commet et de l'oppression qu'il subit, initiateur et civilisateur au plus haut degré, est une des formes

nécessaires, indispensables, de l'esprit moderne; c'est l'arme naturelle de la pensée au dix-neuvième siècle. S'il y a une classe d'écrivains qu'on peut spécialement baptiser du nom de journalistes, on peut dire cependant que tous les écrivains de ce siècle, à un moment donné, ont été journalistes. Ne pas se servir du journal aujourd'hui pour défendre et propager son idée, ce serait ne pas être de son temps, ce serait s'obstiner à se servir de la framée quand on a dans les mains une carabine rayée. Le journal enfin est si bien une nécessité des temps modernes qu'il s'acclimate ou croît sous toutes les latitudes, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Après tout, il y aura toujours place pour le livre et pour le journal en même temps. Ces deux formes sont nécessaires; l'une de ces deux puissances n'exclut pas l'autre; chacune des deux a sa nature propre, son but distinct, ses procédés divers. Mais la presse quotidienne restera toujours le mode le plus actif et le plus puissant de circulation pour la pensée et de propagation pour les faits: c'est l'électricité appliquée au domaine de l'esprit.

II

LES JOURNAUX

Journaux dynastiques. — Le *Journal des Débats.* La *Presse.* — Le *Constitutionnel.* Le *Siècle.*

Il y avait dans la chambre des députés, sous la monarchie de juillet, deux nuances dynastiques, qui se personnifiaient dans MM. Thiers et Guizot. Les mêmes nuances se retrouvaient dans la presse : le *Journal des Débats* et la *Presse* appartenaient à la nuance de M. Guizot, le *Constitutionnel* et le *Siècle* à celle de M. Thiers; ou encore les deux premiers étaient conservateurs, et les deux derniers représentaient l'opposition dynastique.

La révolution de juillet ne fit qu'ajouter à la puissance du *Journal des Débats,* qui, de journal d'opposition, devint, presque dès le lendemain, le défenseur le plus résolu du pouvoir, c'est-à-dire du principe de l'ordre dans la liberté. Nous n'avons pas besoin de rappeler quelle fermeté, à la fois, et quel talent, il déploya dans ce nouveau rôle. Son influence fut plus grande que jamais peut-être, grâce à sa position toute spéciale et au caractère

semi-officiel que lui faisaient les communications dont il avait le privilége, grâce aussi à ce culte de l'intelligence qui lui est propre, et qui lui fait chercher le talent partout où il est pour l'appeler à lui. Nous l'avons vu, le personnel de sa rédaction, dans les diverses phases de son histoire, a été le plus souvent un catalogue de célébrités. Aux noms que nous avons déjà cités s'ajoutent, durant cette période, ceux de MM. Michel Chevalier, Cuvillier-Fleury, Philarète Chasles, et vingt autres plus nouveaux qui sont présents à la mémoire de tous nos lecteurs, et que nous retrouverons.

On pourrait caractériser d'un mot le Journal des Débats, en disant qu'il est le journal historique. Chez lui, peu d'élans généreux, pas de sensibilité, ni de point de vue enthousiasme, nul goût pour les théories, peu de propension vers ce qu'on appelle aujourd'hui l'*idée,* beaucoup d'esprit, beaucoup de verve et beaucoup de talent. Il est surtout l'interprète du fait. La longue collection de ce journal pourrait presque se lire sans ennui, parce que l'événement du jour y est clairement indiqué, la question du moment habilement expliquée. On a sous les yeux le récit des événements jour par jour, heure par heure; étude curieuse, qui n'a pas la sécheresse du *Moniteur* et le parti pris systématique du livre, annales relativement impartiales, quoique empreintes çà et là des passions et des exagérations

du temps. Déchirez tout ce qui a été écrit sur les événements accomplis dans ces trente dernières années, et vous pourrez refaire cette histoire avec la collection des Débats.

La doctrine collective et traditionnelle de ce journal, celle qu'il a professée depuis soixante ans, c'est le spiritualisme absolu, dans le sens le plus large et le plus étendu de ce mot. L'alliance du spiritualisme chrétien et du spiritualisme philosophique, tel est son symbole, dans son expression à la fois la plus générale et la plus précise, voilà quelle est chez lui la religion de la majorité. Mais son orthodoxie n'est pas étroite, exclusive; elle s'ajuste au grand principe de tolérance et de liberté qui est le caractère essentiel et l'honneur de notre siècle; elle admet dans son sein toutes les nuances, toutes les diversités individuelles. L'hérésie même ne l'effraie pas, ne lui déplaît pas, parce qu'elle est un hommage à cet esprit d'indépendance et de liberté qu'il aime avant tout.

Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, a porté du Journal des Débats un jugement que je reproduirai de préférence à tous autres, parce qu'on ne saurait, celui-là, le suspecter de partialité.

« Le Journal des Débats, dit l'illustre écrivain, qui soutient les gouvernements tour à tour comme étant l'expression nécessaire des intérêts les plus essentiels et les plus permanents de la société, était

rédigé par des hommes mûris dans le pouvoir. Il avait la gravité, l'élévation, le sarcasme dédaigneux, et quelquefois aussi la provocation poignante de la force. Il semblait régner avec la monarchie elle-même et se souvenir de l'empire. Les noms de tous les écrivains officiels qui concouraient ou qui avaient concouru, depuis M. de Fontanes jusqu'à M. Villemain, à sa rédaction, lui donnaient un prestige de supériorité sur la presse périodique plus jeune d'années et de passion. L'ampleur et l'impartialité de ses débats parlementaires, ses correspondances avec l'étranger, la sûreté et l'universalité de ses informations, en faisaient le manuel de toutes les cours et de toute la diplomatie de l'Europe. C'était la note quotidienne du cabinet des Tuileries. Les sciences, la haute littérature, la philosophie, le théâtre, les arts, la critique, se trouvaient analysés, reproduits, vivifiés, dans ses feuilletons, où la gravité n'était jamais lourde, où la futilité même était relevée par la saillie d'Aristophane ou de Sterne. Il aura été donné à peu de feuilles légères de se continuer elles-mêmes pendant plus de soixante ans, et de faire pour ainsi dire partie de l'histoire de France. »

—

La *Presse* n'était pas, comme les autres journaux, la résultante de forces collectives concourant

au triomphe ou à la défense d'une idée, c'était l'expression, d'une activité individuelle; c'était M. de Girardin tout entier, avec son audace, sa verve, sa passion, ses soubresauts et son inépuisable talent. Aussi a-t-il été de tout temps assez difficile de définir au juste sa ligne politique. On pourrait dire cependant qu'au fond elle représentait d'une manière plus spéciale la partie du centre droit qui n'était pas aussi exclusivement ministérielle que le reste. Elle passait pour avoir des affinités avec M. Molé.

Ce qui est incontestable, c'est que la Presse a toujours été un journal franc, hardi, entreprenant. J'ai dit que les Débats étaient le journal du fait; on pourrait dire que la Presse est le journal de l'idée: il n'était pas un système qu'elle n'examinât, pas une théorie qu'elle ne fût prête à discuter; c'était en quelque sorte le terrain neutre où se rencontraient toutes les opinions; c'était l'éclectisme appliqué au temps, le libéralisme sans ses préjugés révolutionnaires.

—

On sait l'origine, les progrès, l'étonnante prospérité du *Constitutionnel*. L'année 1830 en avait marqué l'apogée. Il n'était pas l'auteur de la révolution de Juillet, mais il en avait adopté et secondé les résultats. Autour de lui s'étaient groupés tous les éléments sains de cette révolution. Un moment,

dans les premières semaines qui suivirent le succès des trois journées, le bureau du Constitutionnel fut le vrai centre de la direction politique, le siége réel du gouvernement. Il eut alors un grand pouvoir, et on doit lui rendre cette justice, qu'il n'en n'abusa pas. Nul peut-être n'a plus contribué au rétablissement de l'ordre dans les commencements si laborieux de la monarchie de Juillet.

Mais l'exaltation subite, l'exagération même de cette puissance irrégulière, en annonçait le déclin. Devenu pouvoir politique, le Constitutionnel ne pouvait échapper à cette loi des pouvoirs en temps de révolution. Bien des causes contribuèrent à ébranler le colosse. Sa prospérité avait dès longtemps soulevé des rivalités intéressées. Sa modération dans la victoire aliénait d'anciens alliés politiques devenus républicains, et qu'il n'avait pas voulu suivre sur ce terrain périlleux. Républicains, romantiques, légitimistes, concurrents de toute sorte, formèrent une coalition formidable. Bientôt les passions s'enflammèrent, tous les moyens d'attaque parurent bons. L'inimitié fut sans bornes, la critique sans pitié. On ne lui épargna ni l'injure, ni la calomnie, ni surtout le ridicule : guerre de principes, guerre de personnes, guerre d'abonnés. On chercha à soulever l'amour-propre des lecteurs. Le principal mérite de son style, approprié à la majorité de ces derniers, avait toujours été la clarté et la simplicité :

on le déclara vulgaire et bas. Souscrire au Constitutionnel, ce fut désormais, pour employer le langage de ses détracteurs, prendre une patente d'*épicier*. Les nouveaux croisés prêchèrent le désabonnement au vieux journal comme un article de foi.

Des causes intérieures favorisèrent singulièrement le succès de ces attaques peu loyales. La grande prospérité du *Constitutionnel* était due particulièrement au système de la rédaction, confiée à trois littérateurs, sinon d'un talent égal, du moins d'une habileté pareille. Unis de principes, d'intentions, d'intérêts, assez forts pour résister aux entreprises de la propriété sur la rédaction, avec cela divers d'esprit et de talent, ils avaient su conserver au journal le premier élément de succès, l'unité dans la variété. Après la révolution de 1830, cette heureuse combinaison fut altérée et détruite. Evariste Dumoulin mourut presque subitement entre les bras de ses collaborateurs. Ses deux collègues, députés l'un et l'autre, ne purent donner leur temps au journal. On entra dans le régime d'un rédacteur en chef non propriétaire, qui bientôt fut débordé par la propriété. Les prétentions des actionnaires se produisant et se croisant sans aucun obstacle, l'anarchie s'introduisit par degrés dans la rédaction, qui perdit son unité, devint mobile, parfois inconséquente et fantasque, plus souvent faible et sans couleur. Etienne et Jay résistèrent longtemps

avec un courage auquel succédèrent enfin la fatigue et le dégoût. Guerre acharnée au dehors, guerre intestine au dedans : telle fut la situation du Constitutionnel de 1831 à 1843. La décadence se manifesta bientôt et fit en quelques années de rapides progrès. L'abaissement du prix des journaux lui porta le dernier coup.

Le nombre des abonnés, en 1830, était de près de 22,000; en 1837, il descendit à 6,610; en 1838, à 6,094; en 1843, il n'était plus que de 3,720. Ce fut dans cette circonstance qu'un récent actionnaire, acquéreur des actions de M. de Saint-Albin, M. Louis Véron, en provoqua la liquidation judiciaire : on sait ce qui en résulta. Une société nouvelle, dans laquelle figuraient au premier rang MM. Jay et Etienne, et qui comptait les noms les plus honorables, essaya en vain de triompher dans les enchères. La propriété du Constitutionnel, portée bien au delà de sa valeur actuelle, resta à M. Véron (15 mars 1844), qui, par des expédients hardis, parvint à ramener le journal à la vie; mais ce succès, cette cure inespérée, ne s'obtinrent pas sans de grands sacrifices de personnes et d'opinions. L'ancien Constitutionnel avait disparu devant un nouveau journal (1).

(1) Léon Thiessé, *Essai sur Etienne.* — La propriété du *Constitutionnel,* qui faisait à peine ses frais, fut adjugée à l'heureux docteur, *au père aux écus,* au prix de 432,000 fr. Les deux actions qu'il avait acquises de M. de Saint-Albin (il y en avait quinze) avaient été payées 135,000 fr. chacune.

Ce que le Constitutionnel avait été à la Restauration, le *Siècle* le fut à la monarchie de Juillet, avec cette immense différence cependant que la pensée intime du Constitutionnel était malveillante pour la Restauration, et que la pensée intime du Siècle était bienveillante pour l'établissement du 9 août. Le Constitutionnel se faisait plus légal, moins violent, plus respectueux envers la Charte, qu'il n'était réellement : le Siècle se fait plus révolutionnaire, plus démocratique qu'il ne l'est au fond ; il a plutôt des velléités que des volontés révolutionnaires, des instincts plutôt qu'un esprit franchement démocratique. On a dit du Siècle que c'était le journal des épiciers et des marchands de vin. Ce qu'il y a de certain c'est que, grâce à ses romans et au ton général de sa rédaction, grâce aussi à sa loyauté et à son honnêteté, il s'est créé un immense auditoire parmi le public affairé des trafiquants des villes et des campagnes ; c'est lui qui a commencé l'éducation de cette classe laborieuse du pays qui a besoin d'une monnaie d'idées toute frappée et d'une valeur moyenne pour ses échanges quotidiens. Il fut, en un mot, pour la classe ouvrière, ce qu'avait été le Constitutionnel pour la bourgeoisie. Le Siècle, créé en concurrence à la *Presse,* et qui parut le même jour, était rédigé par M. de Chambolle, et inspiré par M. Odilon Barrot.

Citons encore dans ce parti le *Courrier français,*

rédigé pendant quelque temps par M. Léon Faucher, qui recevait les confidences de M. Thiers. C'est dans le Courrier que Frédéric Bastiat publia ses premiers articles sur la question du libre échange.

—

Journaux légitimistes. — La *Quotidienne*. — La *Gazette de France*. M. de Genoude.

Deux opinions très-tranchées partagèrent le camp légitimiste après la révolution de 1830, et se reproduisirent dans ses deux principaux organes.

Les uns, exaspérés par les humiliations infligées à la royauté et à ses défenseurs, croyaient que le plus opportun et le plus honorable était de tirer l'épée et de profiter des sympathies et des intelligences que conservait encore la royauté traditionnelle pour tenter en sa faveur une sorte de 20 mars monarchique. Cette fraction importante de l'opinion royaliste était représentée par la *Quotidienne,* dont M. de Brian avait pris la rédaction le lendemain de la révolution. Sa rédaction, renouvelée, se composait surtout de jeunes écrivains, qu'enflammaient et les ardeurs de leur âge et les ardeurs de leurs convictions.

Les autres refusaient de croire à l'efficacité des moyens matériels ; ils pensaient qu'il fallait avant tout agir sur les idées et par les idées, et qu'aucun

résultat ne pouvait être réalisé dans l'ordre matériel avant d'avoir été accompli dans l'ordre intellectuel et moral. La *Gazette de France* fut l'expression de cette fraction. Sans doute, tous les organes de la droite avaient senti, après la révolution de 1830, la nécessité de réconcilier le principe d'autorité avec le principe de liberté; mais la Gazette alla plus loin, elle eut un système et fonda une école. M. de Genoude, qui la dirigeait, crut que, pour attaquer le nouveau pouvoir, on ne pouvait se placer avec avantage sur le terrain du principe d'autorité, récemment renversé, et qu'il fallait s'établir sur le terrain du principe de liberté; bien plus, qu'il importait que les principes sur le terrain desquels se placerait la Gazette fussent plus larges que les principes adoptés par le gouvernement de Juillet. Ce fut l'intuition de cette vérité qui conduisit M. de Genoude à chercher dans le passé de notre histoire le système du suffrage universel pour l'opposer au suffrage restreint. C'était évidemment une tactique plutôt que l'effet d'une conviction, et l'on peut blâmer les exagérations et les emportements auxquels le rédacteur de la Gazette se laissa entraîner par l'ardeur de la polémique; mais il y déploya une activité, un courage, une fécondité de ressources, que personne ne saurait méconnaître. Les obstacles, les mécomptes, ne pouvaient le décourager. Il avait foi dans l'ascendant de ses idées, dans leur

efficacité souveraine, et ses illusions faisaient une partie de sa force. Dévoré d'un immense besoin d'agir, il voulait tout faire, et, quand il vit que cette conciliation de la droite et de la gauche sur laquelle il avait compté pour amener la Restauration ne s'accomplissait pas, il fonda lui-même, au prix d'immenses sacrifices, un journal de gauche, la *Nation*, qui se produisit sous les auspices de MM. Arago, Laffitte et Chateaubriand, et que M. de Genoude voulait faire marcher d'accord avec la *Gazette*, afin de donner une image de la réconciliation du principe de liberté avec le principe d'autorité ; ce qui fit dire que M. de Genoude, pour tout finir, avait mis sa main gauche dans sa main droite.

On sait avec quelle fidélité et quelle ardeur les traditions de M. de Genoude ont été continuées par M. de Lourdoueix, son successeur.

La Quotidienne s'est fondue en 1847 avec deux autres feuilles de la même couleur : la *France*, qui avait pour rédacteur M. Lubis, et l'*Echo français*, et de cette fusion est née l'*Union*.

Donnons un souvenir à l'*Univers*, — fondé en 1833 par l'abbé Migne, et récemment supprimé — auquel la plume agressive de son rédacteur en chef, M. Louis Veuillot, avait fait une si bruyante réputation.

Il faut aussi mentionner la *Mode*, successivement

dirigée, avec une grande vivacité d'esprit, par MM. Alfred Du Fougerais et le vicomte Edouard Walsh, et où commença à se faire connaître M. de Pontmartin. Cette feuille passionnée, agressive, spirituelle, exerça sur les salons et sur les lecteurs populaires de son parti plus d'influence que ne semblerait le comporter son titre.

—

Presse démocratique. — Le *National*. Armand Carrel. — Le *Réformateur*. Le *Bon Sens*. — Le *Populaire*. L'*Atelier*. — La *Réforme*. — MM. Armand Marrast, Raspail, Louis Blanc, Flocon, etc.

Dans le parti démocratique, nous connaissons déjà la *Tribune* et ses violences; c'était moins un journal qu'une machine de guerre, un brûlot. Mais l'organe le plus élevé et le plus redoutable de l'opposition anti-dynastique dans la presse sous Louis-Philippe, ce fut le *National*, personnifié dans Armand Carrel. Au début de cette feuille, Carrel avait été un peu effacé par ses deux associés. La révolution de Juillet, en détachant du National MM. Thiers et Mignet, le démasqua en quelque sorte, et il en prit dès lors la rédaction en chef.

C'est le 30 août que Carrel fit, à ce titre, son article de déclaration. Pendant le mois écoulé, le National avait un peu flotté au hasard, ou plutôt il avait été purement gouvernemental, ce qui lui avait attiré bien des critiques de la part des feuilles plus

vives. Carrel commence par bien établir la situation. Il justifie ses collaborateurs de la veille d'être entrés d'emblée dans le gouvernement : « N'ayant cessé de vouloir, de demander, pour la France, la *royauté consentie* et telle qu'elle existe aujourd'hui, il serait surprenant, remarque-t-il, que les rédacteurs du National n'eussent pu, sans démériter, s'employer à la consolidation de l'édifice dont ils peuvent passer pour avoir jeté les fondements. » Quant à lui, qui reste en dehors du gouvernement, il n'a qu'à poursuivre dans sa voie.

Le National n'a point de profession de foi à faire; son avenir est tracé par la conduite qu'il a tenue jusqu'à ce jour. Il est fier d'avoir si manifestement désiré ce qui existe, avant que personne même osât y songer. Le glorieux événement qui a porté au trône la famille d'Orléans est la réalisation de ses plus anciennes espérances. Il ne se tournera point contre un résultat auquel il a contribué de tous ses moyens, et ce serait travailler contre le nouvel ordre de choses que d'accuser avec amertume l'administration actuelle des embarras inévitables d'une position aussi difficile que la sienne.

Non seulement le National ne voit point d'opposition à faire, mais « il croit que le mieux est de s'intéresser à cette administration si entravée sur son terrain couvert de débris, de la conseiller, de la pousser avec bienveillance, de la soutenir au besoin contre de ridicules inimitiés. » Le National devait donc rester à la fois favorable au ministère et indépendant; c'était là sa ligne, et l'intention bien sin-

cère alors, on peut le croire, de celui qui le dirigeait. Les engagements et les déviations ne vinrent que pas à pas et successivement, sur la pente glissante où il se plaçait.

Dès avant la fin de 1830 des symptômes d'impatience et d'humeur se font remarquer; il éclate le jour de la nomination du ministère Périer, qu'il qualifiera de *ministère de la paix à tout prix.* Carrel voudrait la guerre, il en attend le triomphe de ses espérances et de ses instincts les plus chers. Il sent que la royauté n'en veut pas. Il commence donc à s'aigrir et à se retourner directement contre elle; mais il ne passera décidément le Rubicon qu'en janvier 1832. Alors il ne marchande plus les termes, et le mot de *république* est lâché. Selon lui, le malentendu de 1830 est désormais consommé; le divorce est manifeste aux yeux de tous, il est irréparable, et il faut songer à se pourvoir ailleurs. L'essai d'importation du gouvernement anglais en France est pour lui, à cette date, une expérience manquée, et il se tourne en idée vers la forme de république américaine, que peut-être il ne prenait que comme une base nouvelle d'opérations et d'attaque : comment, en effet, un homme de cette intelligence aurait-il pu croire que l'importation américaine réussirait mieux en France que ne l'avait fait l'importation anglaise? Pendant toute la durée de ce ministère Périer, Carrel développa son opposition dans des

articles d'une chaude véhémence et d'une logique aguerrie qui constitue tout un art savant de bataille, et où il ne fut pas toujours vaincu. Nous nous bornerons à rappeler sa vigoureuse campagne contre l'hérédité de la pairie; c'est ce qu'on peut appeler sa bataille rangée, la seule qu'il ait véritablement gagnée : dans les autres actions qu'il engagea plus tard, et hors du cercle constitutionnel, il fit plutôt la guerre en chef de partisans ou de guérillas.

Dans les trois dernières années de sa vie, on voit Carrel, qui ne partageait point les idées des diverses fractions du parti socialiste, s'efforçant de maintenir une sorte d'union et de transaction entre les violents et les modérés du parti, de couvrir les dissidences profondes des doctrines; son talent ni ses qualités n'y pouvaient réussir. On sait comment il fut tué en duel; il n'avait alors que 36 ans.

Carrel mort, l'œuvre fut continuée, avec des chances inégales, par MM. Thomas, Trélat, Bastide, Armand Marrast et Duclerc. Le National était le journal de l'opinion républicaine, la pierre d'attende de la future révolution. Toutefois, la république n'étant encore pour les masses qu'un pressentiment lointain, ce journal n'avait qu'une clientèle assez restreinte. On le lisait par une certaine curiosité d'esprit qui veut connaître ce que lui réservent les éventualités, même les moins probables, de l'avenir. C'était la satire prophétique plus que la philo-

sophie du parti républicain. Il se tenait d'ailleurs dans des limites assez indécises entre l'acceptation du gouvernement monarchique et la profession de foi de la république.

Sur la fin du gouvernement de juillet, un autre journal avait pris dans l'opinion une place étroite, il est vrai, mais plus accentuée, en face du National : c'était la *Réforme,* inspirée par Ledru-Rollin et trois ou quatre députés, et rédigée par Flocon. Ce journal représentait la gauche extrême, la révolution démocratique; il voulait refaire, dans des circonstances toutes différentes, la première République. Et même pour remuer plus profondément le peuple et recruter tous les hommes d'action à la journée de la République, il touchait quelquefois à ce qu'on nomma le socialisme, laissant entrevoir dans la révolution politique une révolution du prolétariat, du travail et de la propriété.

Parmi les feuilles de ce parti qui exercèrent quelque influence dans les premières années de la monarchie de juillet, je citerai encore :

Le *Réformateur,* fondé par un homme d'une éloquence singulière, un esprit impossible, anarchique, consumé de la double flamme de la science et des principes politiques les plus exaltés, par Raspail, qui eut pour continuateurs Marrast et Louis Blanc.

Le *Bon Sens,* fondé par Cauchois-Lemaire, auquel

succéda Louis Blanc. Entre autres particularités, le Bon Sens s'était imposé la loi d'admettre dans des colonnes réservées, sous le titre de *Tribune des prolétaires,* les œuvres sorties de la plume des ouvriers.

Les ouvriers du reste eurent, sous le règne de Louis-Philippe, d'assez nombreux journaux. Je citerai la *Fraternité de* 1845, organe du communisme athée et absolu ; le *Populaire de* 1841, interprète du communisme mitigé ; l'*Atelier,* qui prêchait, sous la direction de MM. Buchez et Corbon, l'*association volontaire de l'industrie.*

Rappelons enfin le *Journal du Peuple,* rédigé par Godefroy Cavaignac et Dupoty, et qui fut impliqué dans l'attentat Quénisset pour *complicité morale.*

—

Les *utopistes* et les *réformateurs.* — Saint-Simon. Le *Globe.* Fourier. La *Phalange.* La *Démocratie pacifique.*

Tandis que des esprits exaltés prétendaient réformer la société par le glaive, d'autres, plus réfléchis, aspiraient à la transformer par la persuasion : nous avons nommé Saint-Simon et Fourier. Au fond le Saint-Simonisme et le Fouriérisme n'ont été que des phases naturelles de la grande crise morale, sociale et politique, qui depuis le siècle dernier travaille la France et le monde, de courts météores dans cette longue tempête. Frappés de quelques-unes des erreurs de notre temps, surtout en matière d'institutions politiques, et comprenant mieux que l'école

radicale l'importance des principes d'autorité, de discipline et de hiérarchie, Saint-Simon et Fourier se crurent appelés à la fois à redresser la Révolution française et à la porter jusqu'à ses dernières et définitives limites.

On ne s'attend pas à trouver ici un exposé des doctrines de ces deux réformateurs; nous ne voulons dire que l'usage qu'ils firent de la presse.

Nous avons vu que la doctrine saint-simonienne avait fait son apparition dans le *Censeur*, par quelques articles signés du fils adoptif de Saint-Simon, d'Augustin Thierry. Mais l'école naissante, qui devait, quelques années plus tard, attirer à elle et absorber tant d'esprits chimériques et distingués, ne pouvait se déployer là tout à son aise, et, vers le milieu de juin 1817, on vit paraître un recueil nouveau « l'*Industrie*, ou Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt des hommes livrés à des travaux utiles et indépendants », qui inscrivait sur sa couverture un seul nom, celui de Saint-Simon, et qui avait pour devise ces simples mots : *Tout par l'industrie, tout pour elle.* L'*Industrie* s'arrêta à la première livraison du tome IV. Deux ans après, de janvier à avril 1819, parut « le *Politique*, ou Essais sur la politique qui convient aux hommes du XIXe siècle, par MM. Saint-Simon et Thierry. » Ces deux recueils eurent peu de retentissement.

Sur son lit de mort, Saint-Simon fonda le *Produc-*

teur, qu'il légua, avec le dépôt de sa doctrine, à son disciple favori, Olinde Rodrigues. Autour de cette feuille, d'abord hebdomadaire, puis mensuelle, se groupèrent de jeunes hommes qui sympathisaient plus ou moins avec les idées saint-simoniennes; nous nommerons MM. Auguste Comte, Bazard, Enfantin, Buchez, Cerclet, et un écrivain qui devait s'illustrer dans une autre voie, Armand Carrel. Cette petite pléiade, mi-philosophique, mi-politique, mit d'abord prudemment de côté la partie religieuse du système de Saint-Simon, et ne parut préoccupée que d'en développer la partie scientifique et industrielle.

Le *Producteur* n'eut qu'une assez courte existence; mais, par le ton élevé de sa rédaction et par la hardiesse de sa critique sur l'état social, il avait attiré l'attention. De nouveaux adeptes, parmi lesquels MM. Michel Chevalier, Carnot, Barrault, Ch. Duveyrier, Talabot, etc., etc., étaient venus grossir le petit noyau de l'église naissante. Bientôt elle put ouvrir une chaire pour l'enseignement oral du *nouveau christianisme*, et, pour sa propagation, elle créa une nouvelle feuille, l'*Organisateur*.

Les choses en étaient là quand survint la révolution de Juillet. L'esprit de vertige qui s'empara alors des jeunes intelligences poussa vers le saint-simonisme de nouvelles et précieuses recrues. Des officiers, des ingénieurs, des poètes, des musiciens,

des économistes, des banquiers, des élèves de l'école polytechnique, embrassèrent avec enthousiasme la mission de refaire la société. Tout était sincère et généreux dans leur dévouement, chacun apportait à l'œuvre commune une partie de sa fortune, il y eut des dons considérables, l'argent abonda. C'est dans ces circonstances qu'ils acquirent de Pierre Leroux, dont les opinions philosophiques avaient de grandes affinités avec la doctrine de Saint-Simon dans sa première phase, le journal le *Globe*, ce vieil engin de publicité abandonné sur le champ de bataille par ses rédacteurs, devenus des hommes de gouvernement. Le Globe transformé devint, sous la direction de M. Michel Chevalier, l'organe passionné, souvent éloquent, du nouveau christianisme. Il commença à paraître le 18 janvier 1831 ; il portait pour sous-titre : *Journal de la doctrine de Saint-Simon*; au-dessous se lisaient les mots cabalistiques du nouvel évangile : *Religion, science, industrie, association universelle*; puis cette épigraphe : *Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique, de la classe la plus nombreuse de la société.*

Ce fut le moment des plus nombreuses affiliations. Les imaginations en quête d'un avenir social, les âmes fatiguées du néant des spéculations rationalistes, les esprits amoureux de nouveauté, venaient s'enrôler sous les bannières de la nouvelle

doctrine. Il suffira de nommer MM. Pierre Leroux, J. Reybaud, Emile Péreire, Guéroult, etc.

On sait la triste fin du Saint-Simonisme, condamné par les tribunaux, tué par le ridicule; les apôtres et les disciples se dispersèrent, mais comme les grains de la grenade qui éclate, pour aller fructifier partout où les porta le vent. Cette phalange d'hommes d'élite ont, tous ou presque tous, surgi depuis dans la finance, les lettres et les arts, avec une incroyable vigueur et un génie pratique qu'on était bien loin de leur supposer.

Le Fouriérisme commença à se produire au moment où le Saint-Simonisme disparut. Plus prudent, il sut éviter les démêlés avec le Code, et put ainsi fournir librement sa carrière. Les adeptes lui étaient venus d'abord assez lentement; mais il avait fait, vers 1830, une importante recrue dans la personne de Victor Considérant, ancien élève de l'Ecole politechnique, puis capitaine de génie, qui déploya une grande ardeur à propager la nouvelle doctrine, surtout par son côté industriel.

Le premier organe de l'école phalanstérienne fut le *Phalanstère,* qui succomba après l'échec d'une tentative de phalanstère. Peu de temps après, Considerant fit paraître la *Phalange,* et les travaux de propagande recommencèrent.

Quand Fourier mourut — 9 octobre 1837 — il

laissa des disciples nombreux et enthousiastes, qui reconnurent Victor Considérant pour chef. L'école prit de nouveaux développements dans les années qui suivirent. A mesure que les espérances exagérées de réformes et d'améliorations que la révolution politique de 1830 avait fait naître se dissipèrent au contact de l'expérience, les esprits aventureux se rallièrent à l'idée d'une révolution sociale, sans être bien d'accord sur les principes de sa réalisation. Bientôt la *Phalange* ne suffit plus à l'essor des idées fouriéristes; l'école sociétaire, qui s'était constituée en corporation propagandiste, fit paraître un journal quotidien, la *Démocratie pacifique*. Dans cette nouvelle feuille, les disciples de Fourier s'attachèrent principalement à mettre en relief le côté économique et relativement raisonnable des idées du maître, renvoyant à des améliorations successives la réalisation complète de l'harmonie sociétaire. Ainsi présenté, le Fouriérisme n'était plus qu'une simple question de progrès social à débattre théoriquement, et il conserva ce caractère jusqu'à la révolution de 1848, dans laquelle il sombra.

—

L'école religieuse. — Le *Défenseur*. Le *Correspondant*. Le *Mémorial religieux*. — L'*Avenir*. Lamennais.

Pendant que dans le *Globe* les Saint-Simoniens parlaient de régénérer la société, Lamennais, avec

bien plus d'autorité, de science, et non moins d'éclat, parlait dans l'*Avenir* de régénérer l'Eglise. Nous aurions voulu pouvoir tracer ici au moins une esquisse de cette grande figure, mais l'espace nous manque absolument, et nous devons nous borner à l'indication sommaire des journaux qu'il anima de son souffle puissant.

Nous savons la part que Lamennais prit à la rédaction du *Conservateur*. A la disparition de cette feuille, il fonda, avec quelques-uns de ses amis, le *Défenseur*, qui devint le champion ardent, passionné, et pour ainsi dire officiel, de sa philosophie. Il y eut pour collaborateurs MM. de Bonald, Saint-Victor, Genoude, le cardinal de la Luzerne, plusieurs autres hommes distingués, et quelques *inconnus*, parmi lesquels se plaçait le chantre des *Méditations*, Lamartine, alors à l'apogée de sa gloire, dans une lettre qu'il écrivait à M. de Maistre, dont il se proclamait le disciple, pour le supplier d'accorder le concours puissant de sa plume à la nouvelle revue, « qui sera dans le même sens que le *Conservateur*, mais dépouillée le plus possible des rêveries constitutionnelles. »

On sait comment, sur la fin de la Restauration, les prétentions croissantes du clergé, ses envahissements, son imprudente immixtion dans les affaires administratives et politiques, ses menées et son influence, toujours et partout hostiles à la li-

berté, avaient soulevé contre lui l'opinion libérale; l'antagonisme prenait tous les jours un caractère plus acerbe. Alors, comme en un jour de péril suprême, fut fondée l'*Association pour la défense de la religion catholique*. A la tête de cette association, lui donnant l'impulsion, l'animant de toute la violence de son zèle, était Lamennais. Elle procédait en quelque sorte du *Catholique*, fondé dans le même but, en 1826, par le baron d'Eckstein. Le 10 mars 1829, elle fit paraître le *Correspondant*, destiné à servir de lien entre les membres de l'association, en même temps que de défenseur aux idées et aux intérêts catholiques. Cette feuille, à la fois religieuse, politique, philosophique et littéraire, avait pour rédacteurs, outre Lamennais, MM. de Carné, Cazalès, l'abbé Foisset et Riambourg. Son esprit était tout entier dans sa devise : *Liberté civile et religieuse*. Le principe du grand mouvement qui allait se développer était là. Elle avait inscrit parmi les articles de son symbole la royauté traditionnelle.

Mais bientôt Lamennais et une partie de cette jeunesse ardente qui, dans l'école catholique, le reconnaissait pour chef, avait rompu dans le fond du cœur avec la monarchie traditionnelle. Cependant, si les liens qui unissaient les deux écoles catholique et religieuse à l'époque où MM. de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, et, après eux, Lamennais,

les conduisaient dans les mêmes voies, s'étaient bien relâchés, elles se rencontraient encore ensemble dans le *Mémorial catholique*. Quand la révolution de Juillet éclata, le Mémorial, qui existait depuis 1824, cédant à la loi commune qui poussait toutes les idées à prendre leur forme la plus tranchée, ne tarda pas à se dissoudre. Le comte O'Mahony, qui représentait l'élément monarchique dans cette feuille religieuse, se sépara de Lamennais, et alla fonder l'*Invariable de Fribourg*, tandis que celui-ci, avec le concours des abbés Gerbet, Lacordaire, Rohrbacher, des comtes de Caux et Montalembert, de MM. Daguère et d'Ault-Dumenil, fondait l'*Avenir*, organe d'une école de démocratie chrétienne.

L'Avenir fut le manifeste politique de Lamennais, l'expression pratique de sa philosophie. Les deux dogmes dont elle se composait s'y montrèrent à découvert et furent poussés à l'extrême. L'autorité religieuse y fut proclamée comme la seule souveraine légitime, l'autorité royale fondée sur la tradition historique fut traitée de tyrannie, attaquée, accusée comme un obstacle à la souveraineté du genre humain, personnifiée dans l'Eglise. Il demandait donc la liberté de religion, pleine, universelle, sans distinction comme sans privilége, c'est-à-dire, pour les catholiques, la totale séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui impliquait la suppression du budget ecclésiastique et l'indépendance ab-

solue du clergé dans l'ordre spirituel. Et comme fondement nécessaire de leur système, les rédacteurs de l'*Avenir* réclamaient la liberté absolue de la presse et la liberté illimitée d'association et d'enseignement. Sous ce rapport, on aurait eu peine à les distinguer, par le langage et les principes, des révolutionnaires les plus ardents.

L'Avenir fut condamné par la cour de Rome, et les collaborateurs de Lamennais se soumirent; mais lui resta debout et toujours le même sur les ruines de son ancien système ; les passions politiques prirent la place des passions théologiques et le pontificat du peuple fut substitué au pontificat de Rome, voilà tout.

Quelques années après, Lamennais rédigea encore un autre journal, le *Monde*, que son talent ne réussit point à faire vivre; il prêta ensuite sa collaboration à la *Revue du Progrès politique, social et littéraire,* de Louis Blanc.

La révolution de Février raviva un instant toutes ses espérances et toutes ses ardeurs. On le vit, athlète infatigable, malgré l'âge et les maladies, descendre un des premiers dans l'arène; mais ses illusions ne furent pas de longue durée, et le *Peuple Constituant*, « commencé avec la République, finit avec la République » (27 février - 11 juillet), réduit au silence par le rétablissement du cautionnement. « Il faut aujourd'hui de l'or, beau-

coup d'or, pour jouir du droit de parler, — disait tristement ce vétéran de la presse dans un éloquent adieu où il stigmatisait la *réaction,* — nous ne sommes pas assez riches. Silence au pauvre ! »

Un autre réformateur eut encore, vers le même temps, sa petite part dans l'attention publique ; nous voulons parler de l'abbé Châtel, qui, lui, bornait son ambition à faire un catholicisme français. L'Eglise française eut plusieurs organes dans la presse, mais des organes sans retentissement, le *Bon Pasteur,* le *Catholique français ou la Religion de la raison,* le *Réformateur religieux,* la *Religion naturelle,* etc.

—

Journaux divers. — Petits journaux. — Revues. — *Journal de Paris,* le *Temps,* la *Patrie:* — Journaux napoléoniens. — Le *Charivari,* le *Corsaire.* — *Revue des Deux Mondes, Revue de Paris, Revue indépendante.*

Rappelons, à des titres divers :

Dans le parti de la résistance, le *Journal de Paris,* que Fonfrède, le vigoureux champion de la maxime opposée à celle de M. Thiers, avait réussi pour quelques jours à galvaniser.

Dans le tiers-parti, le *Temps,* qui, dès avant l'*Epoque,* avait voulu être un journal encyclopédique, et qui, malgré d'ingénieuses combinaisons, malgré la collaboration d'écrivains éminents et le

concours d'un grand nombre de députés, malgré le courage et l'activité de son fondateur, M. Jacques Coste, succomba après avoir dévoré plus d'un million de capital à ses actionnaires.

Nous devons encore, à cause de son âge, une mention à la *Patrie,* fondée en 1841 par M. Pagès (de l'Ariége), avec primes de librairie. Elle se mourait quand M. Boulé, son imprimeur, l'acheta, et en fit un journal du soir. En 1844 elle fut adjugée, moyennant 200 francs, à M. Delamarre, qui l'a conduite, par toute sorte de chemins détournés, dans la voie où elle marche aujourd'hui avec un assez grand succès, pécuniairement parlant.

Le parti napoléonien eut aussi ses organes, dans cette mêlée d'opinions : la *Révolution de* 1830 et le *Capitole*, autour duquel il se fit un certain bruit. Il eut un moment le *Commerce,* qui devint plus tard, sous la direction de M. de Lesseps, un journal d'opposition d'une nuance douteuse, entre la nuance républicaine du *National* et celle de la gauche dynastique.

Dans la petite presse, il nous suffira de nommer le *Charivari,* ce pamphlet périodique plein de tant de verve et de malice, qui joua, contre le gouvernement de Juillet, mais avec plus d'esprit et de gaieté, le même rôle que le *Figaro* avait joué contre le gouvernement de la Restauration. On sait avec

quel bonheur MM. Altaroche, Albert Clerc, Louis Huart, Taxile Delord, Clément Carraguel, Laurent Jan, résolurent le difficile problème d'avoir de l'esprit tous les jours.

Le Charivari fut fondé en 1831 par M. Charles Philippon, qui créa encore la *Caricature,* dont le crayon n'était pas moins acéré que la plume des *hommes d'Etat du* Charivari.

Le *Corsaire,* aujourd'hui défunt, datait de 1823. Il subit de nombreuses interruptions et transformations. Il était devenu dans les derniers temps de la monarchie, sous le nom de *Corsaire-Satan,* et sous la direction d'un vieux journaliste, M. Lepoitevin Saint-Alme, une sorte de collége d'adultes, où une foule de débutants littéraires, de *petits crétins*, comme les appelait leur directeur, s'exerçaient à toutes les malices de la plume. Un grand nombre de littérateurs aujourd'hui célèbres ont passé par les bureaux de rédaction de l'ancien Corsaire : Alphonse Karr, Léon Gozlan, Méry, Louis Reybaud, Paul de Musset, Arnould Frémy, Jules Sandeau, Théodore de Banville, Murger, Champfleury, Alexandre Weill, et beaucoup d'autres.

—

Il y eut pendant ces dix-huit années un assez grand nombre de revues, et deux ou trois d'une valeur réelle. Une, surtout, est parvenue à prendre

parmi les recueils européens du même genre une place considérable, et c'est aussi la seule qui ait persisté jusqu'à nos jours : j'ai nommé la *Revue des Deux-Mondes*. L'origine de ce recueil célèbre, qui eut pour fondateur MM. Ségur-Dupeyron et Mauroy, remonte au milieu de 1829; mais il cessa de paraître au bout d'une année, et c'est seulement de 1831 que date son existence régulière. M. Buloz en devint alors rédacteur en chef, et c'est surtout aux efforts de cet homme habile et persévérant que la Revue des Deux-Mondes doit son grand succès. Jusque-là les correspondances étrangères l'avaient en grande partie alimentée. Sans en exclure cet élément, M. Buloz en fit surtout une revue littéraire et philosophique. Pour cela il s'adressa aux hommes jeunes et déjà en renom, aux écrivains et aux poètes que lui désignait leur plus ou moins de célébrité : MM. Sainte-Beuve, Victor Hugo, Alfred de Vigny, bientôt Alfred de Musset, George Sand, dès que ce talent eut éclaté, et, au milieu de tout cela, Balzac et Alexandre Dumas. Dans ses premières années, la Revue eut plutôt le caractère d'un *Magazine;* les artistes et les poètes dominaient. Mais bientôt l'atmosphère politique s'éclaircissant, en même temps que la fièvre publique s'apaisait, et les tendances littéraires ayant repris le dessus, l'élément critique commença à se dégager, à se poser avec indépendance à côté des essais d'art et de

poésie qu'on insérait parallèlement, et, depuis, à travers les nombreux incidents d'une course déjà longue, la Revue a fait de constants et d'heureux efforts pour se fortifier, pour s'améliorer, pour réparer, par l'importance des travaux en haute politique, en critique philosophique et littéraire, en relations de voyages, en études et informations sérieuses de toute sorte, ce qu'elle perdait peu à peu en caprice et en fantaisie. Parmi les rédacteurs attitrés, si je puis ainsi dire, de la Revue des Deux-Mondes, je me bornerai à nommer Gustave Planche, qui y rendit pendant tant d'années des arrêts sans appel; mais tous les talents littéraires de l'époque et les écrivains politiques les plus éminents ont concouru à son succès. Ce succès néanmoins fut lent et difficile : 550,000 fr. ont été dépensés, dit-on, par diverses sociétés, pour fonder cette revue, et il fallut plus de quinze années pour la mettre au-dessus de ses affaires et vaincre la mauvaise fortune.

La *Revue de Paris*, dont le rôle ne fut pas non plus sans importance, précéda de quelques mois la Revue des Deux-Mondes. Personne n'ignore aujourd'hui comment elle fut fondée par M. Véron, qui « voulut ouvrir les deux battants d'une grande publicité à tous les jeunes talents encore obscurs, comme à tous les écrivains déjà célèbres, et en même temps assurer aussi une certaine rémunération aux compositions littéraires qui demandaient trop de dé-

veloppement pour être réduites aux proportions d'un article de journal, mais qui n'en pouvaient fournir assez pour défrayer un livre. » La Revue de Paris créa ce qu'on pourrait appeler la littérature dorée; ce fut elle qui introduisit le roman dans la presse périodique; MM. de Balzac, Alexandre Dumas, de Latouche, Sue, Karr, Gozlan, Janin, Loève-Weimar, qui datent de cette époque, y publièrent quelques-unes de leurs œuvres les plus remarquables. Parmi les premiers écrivains qui apportèrent leur concours à la nouvelle revue et qui contribuèrent à son succès, nous nommerons encore MM. Sainte-Beuve, de Vigny, de Musset, Benjamin Constant, Saint-Marc Girardin, Cuvillier-Fleury, Lamartine, Casimir Delavigne, Scribe, etc.

En 1831 la Revue de Paris passa des mains de M. Véron dans celles de M. Amédée Pichot. En 1834 elle fut achetée aux enchères par M. Buloz, et les deux revues se publièrent alors par les soins de la même administration; mais à chacune fut assigné un rôle particulier : la Revue de Paris fut plus littéraire, plus spécialement consacrée aux arts; la *Revue des Deux-Mondes* fut plus philosophique, plus docte, plus dogmatique. Les deux recueils vécurent ainsi jusqu'à l'avènement de la presse à quarante francs, qui leur fut fatal. Les attraits du journal quotidien donné au rabais rendirent très-difficile la situation des recueils hebdomadaires ou bi-mensuels dont le prix était aussi élevé, d'autant plus que

les journaux enlevaient aux revues un de leurs plus puissants moyens de séduction en monnoyant dans le feuilleton de chaque jour les romans que les revues publiaient en bloc. La Revue de Paris cessa bientôt de paraître, et les tentatives faites depuis pour la ressusciter ont plus ou moins malheureusement avorté.

Une autre revue mérite encore que nous la mentionnions : c'est la *Revue indépendante,* dont le titre avait tout l'air d'une épigramme à l'adresse de ses aînées, et qui fut fondée pour et par la démocratie. Pierre Leroux acheva de développer dans ce recueil ses doctrines sur les principales questions de la philosophie, déjà exposées dans l'*Encyclopédie nouvelle*, qu'il dirigeait. Georges Sand, M. Viardot, et d'autres de cette nuance, y traitèrent au point de vue démocratique, et avec un remarquable talent, toutes les questions à l'ordre du jour : il y avait là des spéculations élevées, des sentiments généreux, des études sérieuses; mais l'instinct des choses pratiques manquait généralement à ces études.

Rappelons, comme un signe du temps, ces petites revues mensuelles qu'Alphonse Karr avait mises à la mode vers la fin de 1839, et qui pullulèrent pendant plusieurs années. Tout le monde, à cette époque, écrivait des brochures microscopiques et périodiques à l'instar des *Guêpes*. Balzac faisait la

Revue parisienne, Eugène Briffaut le *Courrier de la Ville,* le bibliophile Jacob les *Papillons noirs,* Albéric Second les *Lettres cochinchinoises,* Alph. Peyrat les *Personnalités politiques et littéraires,* un autre *Hic hæc hoc,* etc., etc. Il y eut alors une fièvre de petits tomes, comme il y eut depuis une épidémie de petits journaux, tous plus insignifiants les uns que les autres.

Du reste, il a toujours vécu, il vit encore et il vivra éternellement, sur le pavé de Paris, des journaux dont on ne soupçonne pas l'existence. Ces feuilles ne disparaissent jamais complétement; elles ont des intermittences, voilà tout. Nous n'y trouvons pas à redire : la petite presse n'est certainement pas à dédaigner; nombre d'écrivains y ont fait brillamment leurs premières armes; elle est une agréable récréation pour toutes les classes de lecteurs; elle conserve et alimente le vieux sentiment de la gaîté gauloise. Mais il faut reconnaître aussi que depuis quelques années la concurrence illimitée a fait dégénérer cette *institution.* Un langage souvent trop vulgaire, un débraillé un peu trop sans gêne, a remplacé cet esprit fin et jovial, et presque toujours de bonne compagnie, qui distinguait nos petites feuilles satiriques de jadis.

LA PRESSE DEPUIS 1848

LA PRESSE DEPUIS 1848

La presse est affranchie de toute espèce d'entraves. — Débordement et licence. — Principaux journaux. — Réaction contre la liberté. Nouvelles lois répressives. — Décret du 17 février 1852. — Rôle et avenir de la presse.

La révolution de Février affranchit de nouveau la presse de toute condition, de toute obligation, de tout frein, et lui assura momentanément la plus complète impunité. La même exagération qui mettait des armes jusque dans la main des hommes vivant du désordre fit penser que l'on pouvait permettre de tout imprimer, même la provocation à la guerre civile et à l'abolition de la propriété.

Le premier acte de la révolution concernant la presse fut la suppression de l'impôt du timbre sur les journaux. Le gouvernement provisoire, « embrassant dans leur ensemble les intérêts les plus pressants », prit à cet effet, le 4 mars, un arrêté dans le préambule duquel on lisait :

La presse, cet instrument si puissant de civilisation, de liberté, et dont la voix doit rallier à la République tous les citoyens, la

presse ne pouvait rester en dehors de la sollicitude du gouvernement provisoire. Résolu comme il l'est à maintenir tous les impôts pour acquitter tous les engagements et assurer le service de l'Etat, il ne pouvait considérer comme un simple revenu fiscal une taxe essentiellement politique. Le timbre des écrits périodiques ne saurait être continué au moment où la prochaine convocation des assemblées électorales exige l'expression libre de toutes les opinions, de tous les sentiments et de toutes les idées. La pleine liberté de discussion est un élément indispensable de toute élection sincère.

Un décret du surlendemain abrogeait la loi du 9 septembre 1835 :

Considérant que les lois de septembre, violation flagrante de la constitution jurée, ont excité, dès leur présentation, la réprobation unanime des citoyens ;

Considérant que la loi du 9 septembre 1835 sur les crimes, délits, contraventions de la presse et autres moyens de publication, est un attentat contre la liberté de la presse ; qu'elle a inconstitutionnellement changé l'ordre des juridictions, enlevé au jury la connaissance des crimes et des délits de la presse, appliqué, contre les principes du droit, à des faits appelés contraventions, les peines qui ne doivent frapper que des délits ;

Considérant que, dans la loi du même jour sur les cours d'assises, plusieurs dispositions sont à la fois contraires à la liberté ou à la sûreté de la défense et à tous les préceptes du droit public ; que la condamnation par le jury à la simple majorité est une disposition que réprouvent à la fois la philosophie et l'humanité, et qui est en opposition complète avec tous les principes proclamés par nos diverses assemblées nationales.

« Les membres du gouvernement provisoire, a dit un savant magistrat (1), se souvinrent peut-être

(1) Chassan, *Des délits de la parole, de l'écriture et de la presse.*

trop des journalistes de la veille, en mettant cet empressement à satisfaire leurs vieilles rancunes dès le lendemain de leur arrivée au pouvoir. L'abolition entière de la loi du 9 septembre 1835 fut un acte tout à fait inintelligent et sans nécessité. Les articles relatifs aux offenses contre le roi et à la compétence de la chambre des pairs pour certaines infractions de la presse étaient ceux qui avaient surtout excité de violentes attaques contre le gouvernement; ces articles se trouvaient abrogés par le fait même de la révolution. Mais il y avait dans cette loi des dispositions répressives qu'il ne fallait pas supprimer, et qu'on a été obligé de rétablir successivement. »

Un décret du 22 mars proclama l'incompétence absolue des tribunaux civils en matière de réparation civile pour diffamations, injures ou autres attaques dirigées par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, et confondit, quant à la poursuite et à la durée, l'exercice de l'action civile avec l'action publique :

Considérant que les fonctions publiques sont exercées sous la surveillance et le contrôle des citoyens; que chaque citoyen a le droit et le devoir de faire connaître à tous, par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, les actes blâmables des fonctionnaires ou des personnes revêtues d'un caractère public, sauf à répondre légalement de la vérité des faits publiés;

Considérant que le débat entre le fonctionnaire et le citoyen touche nécessairement à des intérêts publics, et ne peut dès lors être jugé que par le jury; que, si un préjudice, un dommage, résulte d'une attaque déclarée injurieuse ou diffamatoire, c'est la cour d'assises seule qui doit prononcer;

Considérant que la Charte de 1830 avait exclusivement attribué au jury la connaissance de ces délits; que la jurisprudence qui s'était établie, autorisant l'action civile devant les tribunaux ordinaires, indépendante de l'action devant le jury, n'était qu'une entrave nouvelle à la liberté de la presse et une cause de ruine pour les journaux et pour les citoyens courageux.

Enfin, dans le même mois, le ministre de l'intérieur, afin d'assurer à toutes les opinions la plus grande liberté possible aux approches des élections, décida que toutes les dispositions législatives relatives au cautionnement des écrits périodiques étaient suspendues.

Toute entrave ayant ainsi disparu, il y eut comme une avalanche de journaux, si l'on peut donner ce nom à cette masse de carrés de papiers, remplis de choses quelconques, qui couvrirent pendant quelques mois les murailles et le pavé de la capitale. C'est alors que l'on put dire que l'esprit courait les rues, et quel esprit, bon Dieu! Et comme on se sentait fier d'être Français quand on coudoyait dans tous les carrefours le *Perdu Chêne,* l'*Amer du Chêne,* la *Vraie Raie publique,* et autres belles inventions! Ce fut un véritable carnaval de la pensée.

Nous sommes trop voisins de ces saturnales pour qu'il soit besoin de rappeler cette foule de *canards*

ineptes ou bêtement furieux que chaque matin voyait éclore, tous ces ridicules pygmées qui croyaient imposer au monde en se couvrant du masque des géants de la presse de 89. On en trouvera la longue nomenclature à la Bibliographie, et pour les détails nous renvoyons les curieux à une esquisse que nous en avons essayée dans un précédent travail (1). Ici, nous nous bornerons à rappeler les quelques journaux sérieux ou qui eurent un retentissement quelconque.

Il y eut, en effet, au milieu de ce dévergondage, d'honorables tentatives. La révolution de février avait arrêté court toutes les industries, et, comme les autres, l'industrie littéraire — qu'on nous passe l'expression, d'ailleurs parfaitement juste. Tous ceux qui vivaient de leur plume se jetèrent dans le journalisme, comme dans la seule voie qui leur restât ouverte. Tout homme qui devait aux lettres, aux arts ou à la politique, un peu de célébrité, de bon ou de mauvais aloi, ne put se passer d'un journal qui fût à lui. C'était la force et la faiblesse de ce temps-là. On vit Lamartine, Victor Hugo, Lamennais, Lacordaire, Dumas, Cavaignac, et même Ledru-Rollin, patroner, inspirer ou rédiger des journaux. Et c'était bien naturel, quand le premier crétin venu se passait cette fantaisie.

Nous nommerons donc :

(1) *Histoire du journal en France,* 1853, in-12, p. 211-296.

La *République,* par Eugène Bareste, la première née des feuilles de 1848, et qui vécut aussi la dernière de son parti, jusqu'en 1851, malgré les amendes dont elle fut frappée.

La *Vraie République,* par Thoré, Pierre Leroux, Georges Sand, Barbès, etc.

L'*Ami du Peuple,* par Raspail. « Dieu et patrie. — Liberté pleine et entière de la pensée. — Tolérance religieuse illimitée. — Oubli du passé. — Vigilance pour l'avenir. — Suffrage universel. »

Le *Représentant du Peuple,* journal des travailleurs, par Proudhon. « Qu'est-ce que le producteur? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. — Qu'est-ce que le capitaliste? — Tout. — Que doit-il être? — Rien. — Plus d'impôts, plus d'usure, plus de misère. — Le travail pour tous. — Division des fonctions, indivisibilité du pouvoir. »

Le *Peuple constituant,* par Lamennais et Pascal Duprat, éloquent pamphlet de la presse démocratique et radicale.

L'*Assemblée nationale,* fondée par M. Adrien de Lavalette, et morte récemment, après une vie très-tourmentée, sous le nom de *Spectateur;* était devenue en 1851 la propriété d'un comité fusionniste, composé de la réunion des hommes considérables qui avaient été aux affaires sous le dernier règne et de notabilités légitimistes.

L'*Ere nouvelle,* par MM. Lacordaire, Ozanam, de Coux, etc., dont la modération fit le succès.

L'*Opinion publique*, par M. Alfred Nettement, journal franchement légitimiste, de l'école de l'*Union*, mais plus hardi et plus vif dans ses allures.

Le *Bien public*, par M. Eugène Pelletan, qui recevait, dit-on, les confidences de Lamartine.

Le *Pays*, le seul survivant des journaux de la république de 1848, fondé le 1er janvier 1849 par MM. Alletz et de Bouville; fut placé en 1850 sous la direction politique de Lamartine, qui choisit pour rédacteur en chef M. Arthur de la Guéronnière; ajouta à son titre, le 1er décembre 1852, celui de *Journal de l'Empire*, « ce qui ne pouvait rien ajouter à son dévouement, ni rien enlever à son indépendance. »

Le *Crédit*, fondé par M. Charles Duveyrier, l'ancien Saint-Simonien, sous le patronage, disait-on, du général Cavaignac.

L'*Ordre*, organe déclaré de la régence, créé par M. de Chambolle, qui n'avait pas voulu passer, avec le *Siècle* et M. Perrée, dans le camp du *National*.

Le *Messager de l'Assemblée*, également né d'une dissidence d'opinion, celle-ci entre la *Patrie* et ses deux principaux rédacteurs, MM. Eugène Forcade et Félix Solar.

Le *Dix Décembre*, qui devint ensuite le *Pouvoir*, journal napoléonien, par les hommes de l'*Epoque*, MM. Granier de Cassagnac, Solar, Vitu, etc.

L'*Événement*, fondé sous l'invocation et dans l'in-

térêt exclusif de la personnalité de Victor Hugo, auquel il avait emprunté son épigraphe : « Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. » Comptait parmi ses fondateurs M. Milhaud, devenu de journaliste le banquier que l'on connaît. Rédacteurs : MM. Paul Meurice, Auguste Vacquerie, Charles et Victor Hugo, etc. Madame Hugo y signait un feuilleton de son nom de jeune fille, Marie Foucher, et mademoiselle Marie Hugo y écrivait sous le pseudonyme d'Adèle.

Le *Spectateur*, fondé par un petit cénacle de gens de lettres appartenant à l'école du bon sens, sous la conduite de M. Louis Jourdan. Parmi les rédacteurs plus ou moins volontaires, on annonçait MM. Théophile Lavallée, Ponsard, Emile Augier, Taxile Delord, Gustave Planche, docteur Yvan, Barral, Laurent Jan, etc. Tout dévoué au général Cavaignac, ainsi que

Le *Journal*, par Alphonse Karr, qui « voulait et espérait, avec l'aide de tout ce qu'il y avait d'hommes de cœur et de talent, fonder enfin en France le parti de la probité, du patriotisme, du bon sens et de la bonne foi. »

La *Liberté*, journal des idées et des faits, qui, grâce à sa rédaction, spirituelle souvent, toujours pittoresque, grâce surtout à la modicité de son prix, — ce fut le premier grand journal à cinq centimes, — obtint un succès prodigieux, la vente allant quel-

quefois jusqu'à 100,000 exemplaires par jour : le tirage était permanent. Rédacteur en chef : Lepoitevin Saint-Alme; collaborateurs : A. Vitu, A. Ponroy, et Alexandre Dumas, qui fonda ensuite la *France nouvelle,* puis collabora à la *Patrie,* et enfin prêta son nom, et sa verve quelquefois, à un recueil mensuel, le *Mois*.

Dans la petite presse, nous citerons :

Le *Pamphlet,* journal quotidien et illustré, plein de sel et de malice, rédigé par MM. Vitu, Achard, de Banville, Champfleury, Féval, Ponroy, Monselet, Murger, etc.

La *Revue comique,* par Lireux, également ornée de caricatures, et qui fit à Louis-Napoléon, dans l'intérêt du général Cavaignac, une guerre à outrance, que l'empereur a généreusement oubliée.

Le *Lampion*, éclaireur politique, allumé par MM. de Montépin, de Villemessant et Alphonse de Calonne, « pour éclairer l'inauguration d'une république forte, modérée, honnête, constitutionnelle. »

La *Chronique de Paris,* par MM. de Villemessant, René de Rovigo, Jouvin, etc.

Cependant l'opinion n'avait pas tardé à se soulever contre ces saturnales; les journées de juin furent le point de départ d'une réaction naturelle. Et, chose étrange ! c'était la République qui, encore une fois, allait porter à la presse les plus rudes

coups : tant il est vrai qu'il n'y a pas de gouvernement possible chez nous avec la liberté illimitée de la presse, pas même le gouvernement républicain, et peut-être même celui-là moins que tout autre. Un des premiers actes du général Cavaignac, en arrivant au pouvoir, fut dirigé contre la presse périodique. Dès le 25 juin, onze journaux étaient, selon l'expression du *Peuple Constituant*, « passés au fil du sabre africain », sous prétexte que leur rédaction était de nature à prolonger la lutte qui avait ensanglanté la capitale, et, dans cette exécution, la *Presse* était l'objet d'une rigueur toute particulière : ordre fut donné de la supprimer et d'arrêter son rédacteur en chef. M. de Girardin fut, de fait, écroué, sans aucune espèce de formalité, à la Conciergerie, et y fut tenu pendant huit jours au secret le plus rigoureux. Et c'est à peine si, — un mois après, — une voix osa s'élever à la tribune pour protester contre cet acte, « le plus énorme qui se fût commis dans notre pays depuis cinquante ans. » L'honorable général répondit en se retranchant derrière le grand principe de la nécessité politique et du salut public, et une majorité de 300 voix lui donna un bill d'indemnité et sanctionna le régime du sabre. Voilà où quatre mois d'anarchie avaient conduit la France, à l'état de siége indéfini, à la suspension des lois, à la suppression des journaux.

Cependant le général Cavaignac, que personne assurément ne pouvait accuser de mauvais sentiments contre la presse, craignit qu'on ne vît dans l'acte du 25 juin un acte de colère, — c'est lui-même qui le dit à la tribune, — et le 7 août il leva la suspension qui avait frappé les onze journaux dont nous avons parlé. Mais dès le 21 du même mois il se voyait dans la nécessité d'en suspendre de nouveau quatre des plus violents; puis, trois jours après, cette mesure était suivie d'une autre plus significative encore, la suspension de la *Gazette de France*, motivée sur ce que ce journal « contenait des attaques incessantes contre la République et des excitations tendant à détruire cette forme de gouvernement pour y substituer la forme monarchique. » Ainsi la République proscrivait les idées monarchiques avec beaucoup plus de rigueur encore que la monarchie n'avait proscrit les idées républicaines, et en cela elle ne faisait, comme la monarchie, qu'obéir à un sentiment bien naturel de légitime défense.

Le 11 juillet, le gouvernement présenta à l'Assemblée un projet de décret sur les crimes et délits de la presse, qui, voté le 11 août, fut remplacé l'année suivante par la loi du 27 juillet, et le 9 août le cautionnement fut rétabli; seulement, de 100,000 fr. qu'il était pour Paris, il fut abaissé à 24,000 fr. C'était encore trop pour ces bohémiens

de la pensée qui avaient fait irruption dans le domaine de la presse; quelques-uns essayèrent de ruser pour sauver leur vie, mais la plupart furent tués du coup.

Un nouveau gouvernement sortit du suffrage universel. Sa mission était difficile : il était en droit d'espérer que, si on ne lui en facilitait pas l'accomplissement, tout au moins on ne l'entraverait pas par d'injustes attaques; il devait croire qu'on attendrait ses actes pour le juger, et qu'on apporterait dans la discussion toute la circonspection que commandaient les circonstances. Mais les passions ne raisonnent pas; les attaques recommencèrent bientôt plus violentes que jamais, d'un côté contre le président de la République, de l'autre contre l'Assemblée nationale. Qu'arriva-t-il? Le président supprima les journaux les plus hostiles, et l'Assemblée nationale vota d'urgence la loi du 16 juillet 1850, qui chargea la presse de nouvelles et plus lourdes chaînes, et que l'on baptisa, cette fois sans antiphrase, du nom de *loi de haine*. C'est cette loi qui rendit la signature des articles obligatoire. Dans la pensée de ses auteurs, cette prescription, était, selon l'expression pittoresque d'un critique, une espèce de machine infernale placée sous chaque journal pour le faire sauter et voler en éclats. On pouvait craindre, en effet, que, favorable à quelques journalistes, elle ne fût fatale au journalisme, en suppri-

mant cette association intellectuelle, cette puissante individualité de la pensée qui faisait son importance et sa force; nous croyons que l'expérience a trompé les espérances des ennemis de la presse, les appréhensions de ses amis.

Les membres de l'Assemblée étaient, à n'en pas douter, animés par les plus hautes considérations de salut public; mais on ne peut se défendre de croire qu'il s'y mêlait un fond d'animosité contre la presse, contre l'institution elle-même, quand on se rappelle les attaques furieuses dont elle fut l'objet durant la discussion de la loi. « Il faut en finir avec le journalisme, s'écriait un représentant; il faut renverser le journalisme, comme nous avons renversé les barricades ! » Il est malheureusement trop aisé de s'expliquer ces sentiments des assemblées contre la presse, sentiments qui sont généralement partagés par les gouvernants : il est dans la nature des hommes d'être sensibles à la louange et à la critique. Cependant l'Assemblée nationale aurait dû comprendre qu'en déclarant la guerre à la presse, elle frappait sur ses alliés, elle frappait sur elle-même. Peu de temps après, en effet, la tribune avait le sort du journal. Mais il faut bien le dire aussi, ces sentiments hostiles au journalisme, ce n'était pas seulement dans l'Assemblée qu'ils existaient; on les retrouvait au dehors, ils étaient presque unanimes : nous en avons dit les raisons.

Aussi le décret du 17 février 1852, qui lui porta le dernier coup, qui le mettait, pour ainsi dire, hors la loi, ne souleva-t-il aucune émotion.

Tout a été dit sur le décret du 17 février, et il serait bien inutile de répéter ici des arguments depuis longtemps usés. Tout le monde est d'accord sur le caractère exceptionnel de cette loi; M. de Persigny lui-même le reconnaissait tout récemment encore, dans une circulaire justement remarquée, en disant qu'elle armait le ministre de l'intérieur d'un pouvoir discrétionnaire, en convenant « franchement et sans détours que le système des avertissements, comme mesure exceptionnelle subordonnée aux exigences imposées par l'établissement d'un nouvel ordre de choses, est un système dictatorial. » Or, il est de la nature des lois d'exception d'être essentiellement temporaires, et de disparaître avec les circonstances qui les ont nécessitées, pour faire place à la loi commune. Il en sera ainsi du décret de février, malgré toutes les déclarations contraires. Sans parler de la force du droit, nous en avons pour garant la pensée généreuse qui a inspiré le décret du 24 novembre. Quelle large brèche ce décret n'a-t-il pas déjà faite à la législation de 1852! Au moment précisément où nous écrivons ces dernières lignes (mars 1861), la discussion de l'adresse, répercutée par les mille échos de la presse, remplit de son bruit la France et l'Eu-

rope entière. En présence d'un pareil fait, si peu prévu, si peu probable il y a quelques mois, tout espoir légitime nous semble permis.

Le gouvernement a montré qu'il sentait l'importance de la publicité, et il sait qu'il ne peut y avoir de publicité réelle qu'avec la presse libre. La liberté de la presse est, d'ailleurs, l'auxiliaire indispensable d'un gouvernement qui, comprenant la force de l'opinion la prend pour guide et pour appui; elle le soutient, elle le fortifie. Ajoutons que, dans une société divisée comme la nôtre, le travail qui se fait dans l'esprit public par la discussion des organes des diverses opinions, en aidant à dégager la vérité politique, est enlevé, dans toutes les éventualités imaginables, au travail des forces brutales de cette société. Et puis la liberté politique, mesurée selon les temps, assainit l'air; elle donne un but aux esprits, qu'elle relève à la hauteur des nobles spéculations. Quand elle disparaît, il se produit ce que nous voyons aujourd'hui : les esprits, ou du moins une multitude d'esprits, se laissent aller à toute sorte de malsaines occupations.

Après tout, nous l'avons dit en commençant, et nous ne saurions trop le répéter, ce qui nous paraît désirable, ce n'est pas une liberté illimitée. Loin de là, dans notre conviction profonde, il est de l'intérêt de la presse, autant que de celui de la société, qu'un frein sévère soit mis à ses excès, et les véri-

tables amis de l'ordre ne répugneraient à aucune mesure qui tendrait à en élever le niveau moral, à obliger les écrivains à se respecter, à faire, des journaux, des entreprises sérieuses et vraiment politiques. Ce qu'on doit souhaiter, en un mot, c'est une liberté qui puisse le bien sans pouvoir le mal.

Quelle sera la règle? quelle sera la mesure? Il ne nous appartient pas de prononcer à cet égard; nous nous bornerons à former un vœu, c'est qu'elle soit assez large pour répondre aux légitimes aspirations des amis d'une sage liberté, et pour nous faire sortir de ce cercle vicieux dans lequel nous tournons fatalement depuis un siècle bientôt, allant perpétuellement de la compression à la licence et de la licence à la compression. La solution du problème est difficile, sans doute, mais elle n'est pas impossible; elle gît dans la conciliation, dans l'harmonie de l'autorité et de la liberté, dans leur harmonie active, leur harmonie au sein de la lutte, d'une lutte avouée, publique, contenue et réglée dans une arène légale. Cette harmonie serait-elle une chimère? ou bien y a-t-il là une de ces grandes et légitimes aspirations de l'humanité, qui coûtent très-cher et s'évanouissent plus d'une fois au moment où l'on croit toucher au but, mais qui se réalisent enfin quand Dieu juge que les hommes ont assez payé le prix? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Mais cet avenir, il appartient à la presse de le hâter. Nous n'avons certes pas la prétention de lui tracer son rôle : l'expérience est là qui dit assez ce qu'elle doit et ce qu'elle ne doit pas, ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas. Les plus impatients doivent être convaincus aujourd'hui que, dans l'état actuel de nos mœurs, la liberté absolue de la presse est une impossibilité qu'il ne faut ni demander, ni même souhaiter. Nous en avons goûté, du régime de la liberté absolue, et nous avons appris par une cruelle expérience jusqu'à quel degré de dévergondage criminel, d'oubli de toute pudeur et de tout sentiment moral, peuvent tomber de prétendus écrivains qui se servent de leurs prétendus journaux comme ils se serviraient d'un stylet ou d'une machine infernale. Par la liberté absolue, la presse tombe dans un effroyable désordre et perd tout son crédit; elle est enveloppée tout entière, sans distinction de bonne ou de mauvaise presse, dans le mépris général, et ne trouve plus le moindre appui dans l'opinion publique révoltée. C'est ce qui arriva encore en 1848; nous avons vu après les journées de juin — et ce n'était pas la première fois — combien il est facile de supprimer la liberté de la presse quand *anarchie* et *liberté* sont devenues un même mot pour le public.

La presse se plaint avec raison des entraves qui lui sont imposées; mais si elle n'est pas plus libre,

nous craignons qu'il n'y ait beaucoup de sa faute; nous pensons que c'est à elle principalement qu'elle s'en doit prendre des persécutions qu'elle a souffertes depuis trois quarts de siècle. Si tous les pouvoirs se sont montrés hostiles à son égard, cela ne tient-il pas, en effet, à ce qu'elle a souvent mésusé de sa puissance, à ce que, méconnaissant son rôle, elle a toujours paru plus disposée à détruire qu'à conserver, à démolir qu'à édifier, à ce que sans cesse elle s'est posée vis-à-vis du pouvoir en antagoniste, en ennemie, au lieu de se placer à ses côtés comme un auxiliaire utile, comme une conseillère impartiale et bienveillante? Qu'elle se rende digne de la liberté par sa modération, et le pouvoir, nous n'en doutons pas, lui restituera toutes ses franchises. Garde qui veille autour de l'inviolabilité des droits publics, ou sentinelle avancée à l'affût des améliorations et des lumières, qu'elle reste le droit, la liberté vraie, la liberté-raison, et la loi protégera et encouragera son développement à égale distance de l'abus et de l'arbitraire, de la licence et de la tyrannie.

Après tout, ce n'est pas du côté du pouvoir qu'est le danger le plus redoutable pour la presse; il est dans l'indifférence du public, indifférence dont elle ne peut triompher qu'en sortant de l'ornière où elle se traîne, en revenant au sentiment mieux compris de sa mission. Elle doit savoir quel est son lot dans

ce monde : elle est redoutée, elle est jalousée, elle est cajolée, courtisée même, elle n'est pas aimée. Il faut qu'elle prenne son parti de cette petite malveillance universelle, et se console d'être suspecte : elle est indispensable ; cela lui vaut toutes les garanties légales et constitutionnelles. Elle fait partie de notre état social, de nos qualités, de nos défauts, de nos vices : comment donc la détruirait-on ? On ne fait précisément tant de lois pour la contenir que parce que nos mœurs la protégent et l'émancipent, et qu'il y a une lutte perpétuelle entre l'hostilité des lois et la tolérance des mœurs. Des rigueurs excessives et trop prolongées pourraient en fin de compte tourner à son avantage, tandis que l'indifférence du public peut la tuer moralement et matériellement. Là, encore une fois, nous semble le véritable danger pour la presse, et ce danger, les journalistes pénétrés de l'importance de leur mission doivent le conjurer de toutes leurs forces.

La presse politique était devenue une école de tirailleurs contre l'autorité, « l'embauchage organisé de l'opinion publique », il faut en faire une école d'initiative à la liberté amie de l'ordre et des lois, il faut la ramener au sentiment vrai de sa grande mission, c'est-à-dire à la propagation de la moralité et des lumières. C'est à cela que doivent travailler les journalistes dignes de ce nom. Si j'avais l'honneur d'appartenir à la presse, j'oserais

adresser aux hommes qui combattent sous sa noble bannière l'exhortation que M. de Broglie adressait un jour du haut de la tribune de l'Institut à tous les amis des lettres, et que leur répétait naguère, avec non moins d'autorité, M. Cousin : *Laboremus !* leur dirais-je ; travaillons ! Travaillons à relever le niveau de la presse ; travaillons à sauvegarder les grandes institutions que nous ont conquises nos pères au prix de tant de sacrifices ; travaillons à préparer, à hâter l'avénement de cette liberté qui nous a été promise, qui doit être le couronnement de l'édifice social ! Travaillons, *laboremus !* Entretenons en nous-mêmes et répandons autour de nous les doctrines généreuses qui, en rappelant aux hommes leur dignité, font naître en eux et y nourrissent le goût de la liberté véritable, exempte d'emportement et d'envie, contente de ses droits légitimes. Gardons-nous surtout de la lassitude et du découragement. Amis éprouvés d'une liberté sage, demeurons en paix, le cœur rempli d'une foi sereine dans l'excellence et dans l'avenir de notre grande cause ; c'est d'elle aussi qu'il est permis de dire : elle peut attendre, parce qu'elle est immortelle, *patiens quia æterna !*

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

LA PRESSE SOUS LA RESTAURATION

PRÉLIMINAIRES

PREMIÈRE RESTAURATION

Les partis et les journaux.

Deuxième période. — 1819-*avril* 1820. — *La liberté sous la loi.*

Troisième période. — 1820-1830. — Réaction contre la liberté.

LA PRESSE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

GÉNÉRALITÉS

LES JOURNAUX

LA PRESSE DEPUIS 1848

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE POULET-MALASSIS ET DE BROISE

RECUEIL
DES FACTUMS
D'ANTOINE FURETIÈRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

CONTRE QUELQUES-UNS DE CETTE ACADÉMIE

SUIVI DES PREUVES ET PIÈCES HISTORIQUES DONNÉES DANS L'ÉDITION DE 1694

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES

PAR

M. CHARLES ASSELINEAU

La querelle des Dictionnaires au XVIIe siècle est une des causes célèbres de notre histoire littéraire. C'est dans les pièces de ce procès qu'on peut le mieux étudier le travail de la fixation de notre langue. Le Dictionnaire de l'Académie en est la pièce officielle et comme le fonds du débat; mais les plaidoiries ont, comme toujours, un intérêt plus vif et un sens plus pénétrant. De ces nombreuses pièces publiées pour ou contre l'Académie, et dont quelques-unes seulement, telles, par exemple, que la *Requête des Dictionnaires* de Ménage, ont conservé quelque notoriété, les *Factums* de Furetière, l'auteur du *Dictionnaire universel* et du *Roman bourgeois,* sont incontestablement les plus intéressants et les plus remarquables sous le rapport du style. Au sujet de Furetière, les mots de procès et de plaidoirie cessent d'être des allégories; Furetière fut effectivement en procès avec l'Académie, procès qu'il plaida jusqu'à sa mort et qu'il perdit, sans avoir été jugé autrement que par ses adversaires. La postérité a relevé Furetière de cet arrêt en adoptant son *Dictionnaire universel,* qui, revu d'abord par Basnage et ses associés, ensuite par les P. P. Jésuites de Trévoux, est resté l'encyclopédie la plus complète de notre langue.

Les pamphlets de Furetière se ressentent du feu de la dispute; et il ne faut pas oublier, en les lisant, que l'auteur était attaqué dans sa personne et dans son honneur. Ils n'en sont pas moins un monument d'érudition et un véritable modèle de style pamphlétaire. Nodier en jugeait ainsi : il considérait les *Factums,* le premier et le second surtout, comme un *excellent plaidoyer,* comme un *exemple de faire polémique*, et comme un *trésor de saillies*, digne d'être *compté parmi les modèles de la satire en prose;* et s'étonnait que la quantité de faits d'histoire littéraire qu'ils renferment ne leur eussent point donné, « dans le commerce de la librairie, plus d'importance et de valeur qu'ils n'en ont communément. »

La dernière édition des *Factums* est de 1694 : l'oubli qui étonnait Nodier s'explique peut-être par la haine persistante du corps illustre que Furetière eut pour partie dans son procès. La surprise, ou plutôt le regret qu'exprimait, en 1835, le célèbre lexicographe, portera-t-il bonheur à notre édition? Nous l'espérons. Nous n'avons, du moins, rien négligé pour que ces curieuses pages de notre histoire littéraire se présentassent au public accompagnées de tous les éclaircissements désirables. M. Charles Asselineau, qui en a écrit l'introduction et les notes, y était tout préparé par les soins qu'il a déjà donnés, de concert avec M. Edouard Fournier, à la nouvelle édition du *Roman bourgeois,* Paris, (*Bibliothèque Elzévirienne*).

Outre les pièces justificatives réunies à la suite de l'édition de 1694 (Amsterdam, Henri Desbordes), on trouvera, à la fin du second volume, plusieurs documents nouveaux extraits de différents recueils, correspondances, etc.

Quel que soit le sort de cette édition, nous nous féliciterons d'avoir remis en lumière un ouvrage qui, au jugement de l'éditeur, n'est pas indigne de prendre place entre *Les Provinciales* et la *Confession de Sancy.*

Deux volumes imprimés sur papier vergé, ensemble de plus de 800 pages.

PRIX DES DEUX VOLUMES : 7 FR.

SAINTE-BEUVE

De l'Académie française.

POÉSIES. — PREMIÈRE PARTIE : VIE, POÉSIES ET PENSÉES DE JOSEPH DELORME, nouvelle édition très-augmentée. 1 vol. in-8° 5 fr

HIPPOLYTE BABOU

LES PAYENS INNOCENTS, nouvelles. 1 v. gr. in-12. 2 fr.

La Gloriette. — Le Curé de Minerve. — Le dernier Flagellant. — L'Hercule chrétien, Jean de l'Ours. — Histoire de Pierre Azam. — La Chambre des Belles Saintes.

LETTRES SATIRIQUES ET CRITIQUES, avec un défi au lecteur. 1 vol. grand in-12. 3 fr.

De l'Amitié littéraire. — L'Académie française et ses Historiens. — La Jeunesse d'un Evêque. — Le Noviciat de Balzac. — Opinions d'une Femme du Monde, d'un Diplomate et d'un Pédant sur le génie de Balzac. — M. Taine au Jardin des Plantes. — Les Mérites de M. de Sacy. — La Poésie funambulesque. — La Critique-Bouffe. — La Littérature jaune. — Les Gavarnistes. — Biographie et Calomnie. — L'Esprit de Voltaire et l'Esprit de Calvin. — Le Jugement dernier du Caveau. — La nouvelle Poésie provençale. — La Littérature et les Arts latéraux. — Deux écrivains romanesques. — Un Savant à l'Académie. — L'Arbre noir.

THÉODORE DE BANVILLE.

POÉSIES COMPLÈTES, avec une eau-forte titre, dessinée et gravée par Louis Duveau. 1 vol. gr. in-12. 3 fr.

Les Stalactites, Odelettes, Le Sang de la Coupe, La Malédiction de Vénus, etc.

PARIS ET LE NOUVEAU LOUVRE, ode, in-8°. 50 c.

ESQUISSES PARISIENNES, scènes de la vie. 1 vol. grand in-12. 2 fr.

Les Parisiennes de Paris. — Les Noces de Médéric. — Un Valet comme on n'en voit pas. — La vie et la mort de Minette. — Sylvanie. — Le Festin des Titans. — L'illustre Théâtre.

LA MER DE NICE, lettres à un ami. 1 vol. in-18. 2 fr.

ALFRED DE BOUGY.

VOYAGE DANS LA SUISSE FRANÇAISE ET LE CHABLAIS, avec une carte (suivi d'opuscules posthumes de J.-J. Rousseau, et de lettres inédites de madame de Warens). 1 vol. gr. in-12. 3 fr.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES.

LETTRES FAMILIÈRES ÉCRITES D'ITALIE A QUELQUES AMIS, DE 1739 A 1740, avec une étude littéraire et des notes par Hippolyte Babou. (Seule édition sans suppressions). 2 vol. gr. in-12. 4 fr.

LE DOCTEUR CLAVEL.

LES RACES HUMAINES ET LEUR PART DANS LA CIVILISATION. 1 vol. in-8°. 5 fr.

STATIQUE SOCIALE. DE L'ÉQUILIBRE ET DE SES LOIS. 1 vol. in-18. 3 fr.

PHILARÈTE CHASLES

Professeur au Collége de France, Conservateur à la bibliothèque Mazarine.

VIRGINIE DE LEYVA, OU INTÉRIEUR D'UN COUVENT DE FEMMES EN ITALIE AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE, d'après les documents originaux. 1 vol. in-18. 2 fr.

AUGUSTE DE CHATILLON.

A LA GRAND'PINTE, poésies, avec une préface de Théophile Gautier, seconde édition très-augmentée. 1 vol. gr. in-12. 2 fr.

TAXILE DELORD

LES TROISIÈMES PAGES DU JOURNAL LE SIÈCLE, portraits modernes. 1 vol. gr. in-12. 3 fr.

F. Lamennais. — Edgar Quinet. — Jules Simon. — Prosper Enfantin. — Eugène Pelletan. — Achille de Vaulabelle. — Henri Martin. — Guizot. — Timon en 1857 (le docteur Véron.) — Royer-Collard. — Saint-Marc Girardin. — Saint-Just. — Merlin de Thionville. — Ferdinand II. — De Falloux. — Lacordaire.

LA SUCCESSION LE CAMUS, avec un frontispice dessiné et gravé par François Bonvin. — LES AMIS DE LA NATURE, avec le portrait de l'auteur, gravé à l'eau-forte par Bracquemond, d'après un dessin de Gustave Courbet. 1 vol. gr. in-12. 3 fr.

MONSIEUR DE BOISDHYVER, avec quatre eaux-fortes dessinées et gravées par Amand Gautier. 1 vol. grand in-12. 3 fr.

GRANDES FIGURES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI. BALZAC, GÉRARD DE NERVAL, WAGNER, COURBET, avec quatre portaits gravés par Bracquemond. 1 vol. gr. in-12. 3 fr.

LES SOUFFRANCES DU PROFESSEUR DELTEIL, avec quatre eaux-fortes dessinées et gravées par Cham, 1 vol. gr. in-12. 3 fr.

FRÉDÉRIC BULAU

PERSONNAGES ÉNIGMATIQUES, HISTOIRES MYSTÉRIEUSES, ÉVÉNEMENTS PEU OU MAL CONNUS, traduit par W. Duckett. 3 forts vol. in-18. 10 fr. 50

CHARLES BAUDELAIRE.

LES FLEURS DU MAL, seconde édition, augmentée de trente-cinq poëmes inédits, et ornée d'un portrait de l'auteur, gravé par Bracquemond. 1 vol. 3 fr.

LES PARADIS ARTIFICIELS. OPIUM ET HASCHISCH. 1 vol. 3 fr.

Alençon. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise.

